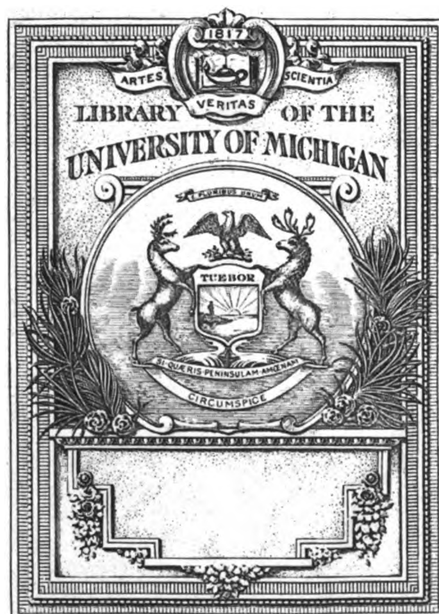

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

L'ETABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE

FRANÇOISE DANS LES GAULES.

DÉDIÉE AU ROY,

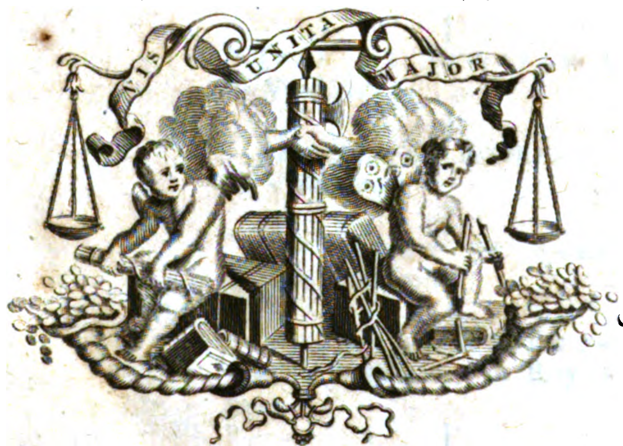
Par le P. G. DANIEL;

De la Compagnie de JESUS.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur, & enrichie de plusieurs Medailles authentiques.

TOME SIXIE'ME.



A AMSTERDAM,

AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCC. XX.

LISTE
DES ROIS DE FRANCE.
Qui ont été les Souches des Rois contenus dans ce sixiéme Volume.

HENRI III. en qui finissent les Branches de Valois & d'Orleans.

Il étoit Frere de CHARLES IX. & de FRANÇOIS II. & fils de HENRI II.

Voyez ses Ancêtres à la tête du V. Volume.

GENEALOGIE
DE HENRI DE BOURBON Roy de France IV. du nom & de Navarre.

SAINT LOUIS.

ROBERT DE FRANCE Comte de Clermont, & Seigneur de Bourbon.

LOUIS Duc de Bourbon.

JACQUES DE BOURBON Comte de la Marche, Chef de la branche de Bourbon-Vendôme.

JEAN DE BOURBON Comte de la Marche.

LOUIS DE BOURBON Comte de Vendôme.

JEAN DE BOURBON Comte de Vendôme.

FRANÇOIS DE BOURBON Comte de Vendôme.

CHARLES DE BOURBON Duc de Vendôme.

ANTOINE DE BOURBON Duc de Vendôme, & Roy de Navarre.

HENRI DE BOURBON Roy de Navarre, & puis Roy de France, IV. du nom.

SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
HENRI III.


Uel âge avoit Henri III. lorsqu'il parvint à la Couronne. Contre-tems fâcheux pour lui. Prudence de la Regente en attendant son retour de Pologne. Intrigues du Marêchal de Damville. Et du Prince de Condé. Les Rochelois rompent la Tréve. Desagrémens du Roy en Pologne. Son embarras à la nouvelle de la mort de Charles IX. Assemblée du Senat qui s'oppose à son depart. Il est obligé de partir en cachette pendant la nuit. Il est poursuivi & gagne les terres de l'Empereur. Honneurs qu'il reçut à Vienne, où il se reposa quelques jours. Le Senat de Pologne fait arrêter tous les François. Il eleve au bout de quelque tems Estiéne Battori sur le Thrône. Suite du voyage du Roy par l'Italie, & par les Etats du Duc de Savoye. Propositions que ce dernier lui fit faire de lui rendre quelques places possédées par la France. Oppositions que le Roy y trouva dans son Conseil. La chose ne laisse pas d'être executée. Le Marêchal de Damville va trouver le Roy en Piémont, où il court risque d'être arrêté. Depart du Roy pour Lion. Il rend la Liberté au Duc d'Alençon, & au Roy de Navarre. Il regle sa maison. Il se determine à pousser les Huguenots à toute outrance. Le Marêchal de Damville leve le masque. Autres Seigneurs dont il est suivi. Mort du Cardinal 1574.

de Lorraine. Son Caractere. Protestation qu'il fit au Roy en mourant. Politique de ce Prince qui lui reussit mal. La Reine songe à le marier. Conspiration decouverte contre sa vie. Embarras de la Cour par rapport au Duc d'Alençon qui étoit du complot. Le Roy lui pardonne, & va à Rheims se faire sacrer. Autre soupçon qu'il conçoit contre le Duc d'Alençon. Les Huguenots lui presentent une Requête. Réponse du Roy. Suivie de Négociations pour la Paix. Les hostilitez ne laissent pas de continuer de part & d'autre. Surtout en Dauphiné où Montbrun est fait prisonnier, & ensuite exécuté. Le Duc d'Alençon s'échape de la Cour. Causes de son mécontentement. Aussi-bien que de celui du Roy & de la Reine de Navarre. Plusieurs mécontens se joignent à lui. Suites fâcheuses de sa revolte. Mesures du Roy pour resister à l'orage qui le menaçoit. Il met en liberté les Maréchaux de Montmorenci, & de Cossé pour gagner les malcontens par ce moien. Combat entre les Troupes du Prince de Condé, & celles du Duc de Guise. Celui-ci est blessé au visage, ce qui le fit appeller le Balafré. Trêve de six mois entre les deux partis. La Reine revient à la Cour. Le Roy de Navarre en sort, & declare qu'il n'a embrassé la Religion Catholique que par contrainte. Ce que la Cour pensa de son evasion. Le Prince de Condé passe le Rhin avec des Troupes d'Allemagne. Il est joint par le Duc d'Alençon. Motifs qui les portent à desirer la paix. Ils envoyent au Roy leurs propositions. Traité par lequel les Huguenots obtiennent une entiére Liberté de Conscience. Articles touchant les particuliers du Parti. Le Roy de Navarre n'y est point compris. Ce que fit la Reine pour gagner le Duc Jean Casimir. Comment on jugea de cet Edit de Pacification. Confederation des Catholiques appellée la Ligue Sainte. Attribuée au Cardinal de Lorraine. Justifiée par l'exemple des Huguenots. Comment elle étoit conçuë. Par quels artifices on engagea les peuples à y concourir. La Picardie est le lieu où cette conspiration fait le plus de progrès: & pourquoi. Elle en fait aussi en Poitou & en Touraine. Politique de la Cour en cette occasion. On engage les Espagnols à entrer dans cette Ligue. Origine du Gouvernement Republiquain des Païs-Bas. Prétendu Traité de Jean d'Autriche avec le Duc de Guise. Memoires plus surs qui decouvrent les projets du dernier. Assemblée des Etats Généraux du Royaume à Blois. Le Roy se declare en faveur de la Ligue. Il déclare

(Marginal dates: 1575. beside "ge à le marier"; 1576. beside "contrainte.")

clare ses intentions aux Etats. Il interdit toute autre Religion que la Catholique. Députation faite au Roy de Navarre & au Prince de Condé pour leur notifier cette interdiction. Conduite du Roy & de la Reine Mere sur cette affaire. Ils veulent avoir par écrit les avis des Principaux du Conseil. La Ligue est autorisée & signée par le Roy. Raisons qu'on en allegua aux Princes Protestans. Commencement de la Guerre. Siége de la Charité par le Duc d'Anjou. Autres expeditions des Troupes du Roy. Le Zele de ce Prince se ralentit. Il paroît disposé à la paix. Raisons qui y porterent aussi le Prince de Condé. Elle est concluë & suivie d'un nouvel Edit de Pacification. Les Huguenots forment le plan d'une espéce de République dans le Languedoc. Comment ils s'y prirent. Mort de Jean de Montluc. Son Caractére. Dispositions à de nouveaux troubles. Voyage de la Reine Mere en Guienne pour tâcher de ramener le Roy de Navarre. Conférences de Nerac. On y accorde de nouvelles places de sureté aux Huguenots. La Reine va de Guienne en Languedoc & en Dauphiné. Mort du Maréchal de Bellegarde. Comment avantageuse pour la Cour. Changemens arrivez en l'absence de la Reine. Triste fin de trois des Mignons du Roy. Indignes marques que ce Prince leur donna de sa tendresse. Institution de l'Ordre du S. Esprit. Sur quelle idée elle fut formée. La Ceremonie s'en fait aux Augustins de Paris. Pourquoi le Roy ne laissoit pas d'être fort méprisé quoiqu'il pût faire en faveur de la Religion. On redemande aux Huguenots leurs places de sureté. Le Roy de Navarre s'en défend & la Reine sa femme met tout en œuvre pour rallumer la guerre. Nouvelle Confederation des Huguenots. La Cour surprend plusieurs de leurs places. Invention du petard. Le Roy de Navarre s'en sert pour se rendre maître de Cahors. Difficultez qu'il trouva dans cette entreprise. Il les surmonte & aquiert une grande reputation de valeur. Etat de la guerre en Languedoc & en Guienne. Siége de la Fere en Picardie. Usage des boulets rouges dans ce Siége. Les raisons qui porterent le Duc d'Anjou à retablir la paix dans le Royaume. Intrigues de ce Prince pour soûtenir la revolte des Païs-Bas. Prétexte que prit la Reine de Navarre sa Sœur pour y faire un Voiage. Elle gagne le Gouverneur de la Citadelle de Cambrai. Elle va ensuite à Mons où elle avance beaucoup les affaires du Duc d'Anjou. Intrigue qu'elle lie avec le Comte & la Comtesse de Lalain mécontens des Espagnols. Surprise

1577. 1578. 1579. 1580.

* 3 *de*

de Namur par D. Jean d'Autriche qui excite de nouveaux mouvemens aux Païs-Bas. Le Duc d'Anjou propose inutilement au Roy de consentir au dessein de les enlever aux Espagnols. Desagrément que ce Prince eut à essuyer à la Cour. Son mecontentement l'oblige à s'en éloigner. Il offre ses services aux Etats des Païs-Bas. Confusion dans laquelle il trouva ce païs. L'Archiduc Matthias en est reconnu Gouverneur, & le Prince d'Orange est fait son Lieutenant. Ascendant que ce dernier prit dans les Etats. Bataille de Gemblours où les Flamands sont défaits par D. Jean d'Autriche. Traité que le Duc d'Anjou fit avec eux. Il retourne en France pour assembler des Troupes. Nouveau parti aux Païs-Bas appellé des Malcontens. Mort de D. Jean d'Autriche. Alexandre de Parme lui succède. Différens intérêts contraires au dessein du Duc d'Anjou. Il se retire après avoir congedié ses Troupes. Propositions faites pour le marier avec la Reine d'Angleterre. Comment cette Princesse les reçut. Il passe lui-même en Angleterre incognitò & conçoit de bonnes esperances.
1581. *Il reçoit avis que les Flamands veulent secouër le joug d'Espagne, & le choisir pour leur Souverain. Il travaille à finir la Guerre Civile de France pour en emploier les troupes à cette expedition. Le Traité est conclu malgré les oppositions du Prince de Condé. La guerre continue dans le Daufiné. Le Duc de Mayenne y commande l'Armée Roiale. Siége & prise de la Mure. Suivis de la paix qui fut aussi faite avec les Huguenots de cette Province. Ceux d'Auvergne, du Rouergue & des Cevénes ne laissent pas de remuer. Entreprise qu'ils forment pour surprendre Aurillac. Vigoureuse défense des Bourgeois qui les repoussent de toutes parts. Fondation en cette ville en memoire de cette delivrance. Reconnoissance que le Roy lui en témoigna. Ambassade envoyée en Angleterre pour demander la Reine Elizabeth pour le Duc d'Anjou. Le Mariage est arrêté avec une ligue contre l'Espagne. Le Prince d'Orange porte ouvertement les peuples de Flandre à secouër le joug des Espagnols. Motifs dont il se servit pour cela. L'affaire traine en longueur & est enfin executée. L'Archiduc Matthias se démet de son Gouvernement. Excès que les Huguenots commirent dans plusieurs villes. Le Prince d'Orange fait offrir la Principauté des Païs-Bas au Duc d'Anjou qui l'accepte. Siége de Cambrai par le Prince de Parme. Le Duc d'Anjou y envoie du secours. Il y va ensuite en personne. Ce qui obligea le Prince de Parme de se retirer. Mesures*

sures du Duc d'Anjou pour s'assurer entierement de Cambrai. Prétexte que prit la Reine d'Angleterre pour éluder la conclusion de son mariage. Le Roy en prend occasion de rompre aussi le projet de Ligue contre les Espagnols. Révolution arrivée en Portugal. Qui furent les Prétendans à cette Couronne après la mort du Roy Sebastien. Etats assemblez à Lisbone pour ce sujet. Le Roy d'Espagne menace de poursuivre son droit à cette Couronne par les armes. Dom Antoine l'un des prétendans ne laisse pas de se faire proclamer Roy dans un tumulte à Santaren. Il est défait en bataille rangée par le Duc d'Albe, & tout le Royaume tombe sous la Puissance du Roy d'Espagne. Etat des affaires du Duc d'Anjou dans les Païs-Bas. Il passe en Angleterre & pourquoi. Traité de Ligue qu'il y fait avec la Reine Elizabeth. Qui ne laisse pas d'être rompu peu après. La Reine Elizabeth se défend d'avoir porté les choses si avant. Quelles pouvoient être ses vuës en retenant encore auprès d'elle le Duc d'Anjou. Elle consent enfin à 1582.
son départ. Ce Prince arrive à Anvers où il est salué Duc de Brabant. Le Prince d'Orange est blessé par un Assassin, en conséquence de la Proclamation que le Roy d'Espagne avoit fait publier contre lui. Diverses conjectures de l'Auteur sur cet assassinat. Soulevement dont il fut suivi. Le Prince d'Orange se sert de l'occasion pour se faire ceder par le Duc d'Anjou le Comté de Hollande & de Zélande. Autre conjuration découverte contre ces deux Princes. Réunion des Provinces Vallones au Parti Espagnol. Siége & Prise d'Oudenarde par le Duc de Parme. Secours envoyé par la France au Duc d'Anjou. Expédition du Duc d'Anjou. Peu d'égards qu'avoient les Flamans pour le Prince François. Mesures qu'il prit pour se mettre en possession de la Puissance qui lui étoit duë. Proposition faite pour cet effet aux Etats. Ils demandent du tems pour déliberer. Et le Duc d'Anjou prend la
voye de fait. Il veut se saisir d'Anvers par surprise. Les Bourgeois 1583.
se défendent, & font un grand massacre des François. Perte que fit le Duc d'Anjou en cette occasion. Suite des affaires de Portugal. Secours envoié par la France à Dom Antoine. Descente des François dans l'Isle de St. Michel. Bataille navale entre les deux armées desavantageuse aux derniers. Perte des deux Partis. Inhumanité des Espagnols envers les prisonniers. Attribuée au Duc d'Albe. L'Ile de Tercére demeure fidele à Dom Antoine. Nouvel effort de la France en sa faveur. La Reine d'Angleterre entreprend inutilement de le rétablir. Et sa retraite rend Philippe II. paisible

pos-

possesseur de tous les Royaumes d'Espagne. Suite des affaires des Païs-Bas. Le Duc d'Anjou s'y trouve enfermé. Négociation à ce sujet. Artifice du Prince d'Orange pour rendre le Duc suspect aux Etats. Expeditions du Prince de Parme. Il fait le
1584. *Siége de Dunkerque. Mort du Duc d'Anjou. Son Caractére. Raisons qui le firent regretter. Les Chefs de la Ligue en prennent occasion d'agir ouvertement. Quel en fut le prétexte. Mesures prises par le Duc de Guise pour porter les peuples à un soûlévement. Ordre envoyé pour cet effet à tous ceux qui avoient signé la Ligue. Alarme donnée aux Catholiques touchant le danger de voir un Prince Herétique sur le Trône. Conseil tenu à St. Germain au sujet de ces mouvemens. Jusqu'où*
1585. *alloit l'emportement des Ligueurs. Déclaration du Pape qui les autorise. Jubilé obtenu en leur faveur. Ils publient les raisons de leur prise d'armes. Le Cardinal de Bourbon en est declaré le Chef. Motifs de cette Déclaration. En quels termes elle étoit conçuë. Effet qu'elle fit sur l'esprit des peuples. Mesures du Roy de Navarre pour s'y opposer. Dispositions du Roy à son égard. Il refuse de changer de Religion. Secours Etrangers dont il se fortifie. Les Ligueurs commencent à agir de leur côté. Foiblesse du Roy en cette occasion. Imputée à la Reine Mere. Entrevuë de cette Princesse avec le Duc de Guise. Propositions du dernier. Acceptées par le Roy à la sollicitation de la Reine Mere. Edit de Nemours rendu sur ce sujet. Chagrin qu'en eut le Roy de Navarre qui lui fit blanchir sa moustache. Mauvais état de la Ligue à Rome. Droiture du Pape Sixte V. Il prédit tous les maux que la Ligue devoit causer. Remontrances du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon. Bulle du Pape sur cette affaire. Quelles étoient ses vuës en desaprouvant la Ligue. Autre Bulle contre le Roy de Navarre. Manifeste de ce Prince contre les libelles des Ligueurs. Nouveau Parti en faveur de l'autorité Royale. Réponse du Roy de Navarre à la Bulle du Pape. Ce que c'étoit que la Ligue des seize. Ses progrès. Ses correspondances avec la Ligue générale. Le Duc de Guise contraint le Roy à la guerre. Sommation faite au Roy de Navarre de ratifier le traité de Nemours. Réponse de ce Prince. Les hostilitez commencent en Poitou. Siége de Brouage par le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Contretems qui l'oblige de le lever. Edit du Roy contre les Huguenots. Executé à la rigueur. Suite de la Campagne du Roy de Navarre.*

En

En quoi consistoit l'armée de la Ligue commandée par le Duc de Mayenne. Le Roy en met trois autres sur pié. Differentes vuës des Généraux qui les commandoient. Siége de Castels par le Duc de Mayenne. Autres places dont il se rendit maître. Il manque de prendre le Roy de Navarre. Comment ce Prince en échapa. Il charge le Vicomte de Turenne du commandement en Guienne. Le Duc de Mayenne s'en retourne mécontent à la Cour. Moyens employez pour avoir de l'argent. Les Princes Protestans d'Allemagne offrent leur médiation pour la Paix. Elle est mal reçuë du Roy dans l'audience qu'il donna à leurs Ambassadeurs. Evenemens de la Guerre de Xaintonge. Combat de Xaintes avantageux aux Huguenots. Le Maréchal de Biron y va commander. Il leve le Siége de Marans ensuite d'un traité de Neutralité pour cette place & pour Tonnay-Charente. Tentative de la Cour pour amener le Roy de Navarre à la Paix. Conférence tenuë pour cet effet à saint Brix. Elle aboutit à une courte Trêve qui est suivie de la continuation de la guerre. Recit de ce qui se passa en Dauphiné. Emportement du Grand Prieur de France en cette Province cause de plusieurs desordres. Le Duc d'Epernon y rétablit la tranquilité. Etat de la Province de Languedoc. Conduite que tint le Maréchal de Montmorenci dans ces troubles. Conduite opposée du Duc de Guise. Mort tragique de Marie Stuart Reine d'Ecosse. Ce que fit le Roy de France pour la prévenir. Ses remontrances sont inutiles. La Reine d'Ecosse a la tête tranchée sur un échaffaut. Eloge de cette Princesse. Ce qui empêcha le Roy de venger sa mort. Comment ce Prince eut la connoissance de la Ligue des Seize. Il neglige de la dissiper. Son embarras. Il se resout de faire encore la guerre aux Huguenots. Mauvaises intentions des Seize. Memoire seditieux qu'ils publient contre le Roy. Quel étoit leur dessein en cela. Jusqu'où ils porterent leur hardiesse. Embarras des Chefs de la Ligue pour les contenir. Conjuration dissipée par laquelle ils vouloient enlever le Roy. Le Duc de Guise ouvre la campagne. Le Roy de Navarre en fait de même. Il se retire à l'approche du Duc de Joyeuse qui fait diverses Expéditions dans le Poitou. Plaintes hardies que le Duc de Guise vint faire au Roy. De quelle maniére le Roy y répondit. Ordres envoyez pour s'opposer aux troupes Allemandes qui venoient joindre le Roy de Navarre. Le Duc de Joyeuse marche contre ce Prince. Il s'empare de Coutras. Les deux partis sont prêts d'en venir à une Bataille. Empressement du Duc

1586.

1587.

pour la donner. Disposition de l'armée Huguenotte. Ordre de celle du Duc de Joyeuse. Comparaison des deux Armées avec celles de Darius & d'Alexandre. Premiere charge desavantageuse aux Huguenots. Ils se remettent & chargent à leur tour ceux de la Ligue. Troisiéme charge dans laquelle la victoire demeure entiérement au Roy de Navarre. Bravoure de ce Prince. Perte des Catholiques en cette journée. Qui furent les plus distinguez d'entre les morts. Perte peu considérable du Roy de Navarre. Générosité de ce Prince envers les vaincus. La jalousie du Prince de Condé cause presque la ruïne du Parti. Faute que l'amour fit faire au Roy de Navarre. Secours que les Princes Protestans d'Allemagne lui accordent. Dequoi il étoit composé. Mesures que le Roy prit pour s'opposer à cette inondation d'Etrangers. L'Armée étrangere ravage la Lorraine & passe la Meuse. Elle prend sa marche par la Champagne pour aller joindre le Roy de Navarre. Murmures des Allemans harcelez par le Duc de Guise. Le Roy marche contre eux en personne. Ils prennent le chemin de la Beausse. Le Duc de Guise forme la resolution de les combatre sachant qu'ils étoient dispersez près de Montargis. Il les attaque, & met quelques-uns de leurs quartiers en déroute. Diversité de sentimens sur le succès de cette action. Les murmures des Allemans recommencent. On leur accorde le pillage de Château-Landon. Négociations de la Cour pour détacher les Suisses de cette Armée. Ils députent au Roy, qui leur fait de grands reproches d'avoir pris les armes contre lui. On trouve moien de les engager à s'en retourner dans leur païs. Consternation des Allemans à cette nouvelle, extrêmement augmentée par un échec qu'ils reçoivent à Aulneau. Comment cette action fut conduite. Le Roy en profite pour les engager à un Traité pour leur retraite. Châtillon se retire dans le Vivarais. Après quoi le Traité est conclu avec le reste de l'Armée. Le Duc de Bouillon se retire à Genéve où il meurt. Mort du Prince de Condé. Son Caractére. Campagne de Dauphiné. La Ville de Montelimar prise par les Catholiques. Est reprise par les Huguenots ensuite d'un sanglant combat. Perfidie de la faction des Seize.
1588. *Maxime seditieuse qu'elle enseignoit. Les Chefs de la Ligue s'assemblent à Nanci. Ils y dressent un Mémoire de ce qu'ils prétendent exiger du Roy. Quelles étoient en cela leurs vuës. Nouveaux effets de leur audace. Conjuration découverte pour enlever le Roy. Le Duc de Guise vient à Paris. Comment il y fut*

reçu

reçu du Peuple. Il est introduit à l'audience du Roy dans la chambre de la jeune Reine. Court entretien qu'il eut avec sa Majesté. Elle introduit des Suisses dans la ville pour s'en rendre maître. Fautes commises en cette occasion. Le Duc de Guise fait aussi prendre les armes à ceux de son parti. Barricades. La Reine Mere le va trouver inutilement pour l'engager à sortir de Paris. Emeute inopinée où les Ligueurs ont l'avantage. Le Duc de Guise en reçoit les complimens des Parisiens. Fermeté de l'Ambassadeur d'Angleterre que le Duc vouloit intimider. Le Roy prend la resolution de sortir de Paris sur l'avis qu'il se tramoit quelque chose contre sa personne. Fureur des Parisiens à son depart. Le Duc de Guise se trouvant le maître dans la ville il y rétablit la tranquilité. Il s'empare de la Bastille, de l'Arsenal, &c. Il change les Officiers de l'Hôtel de Ville. Il assure de même son autorité dans les Provinces. Le Roy de son côté envoye des Manifestes dans les principales villes. Effets differens de ces divers Ecrits. Deputation des Parisiens au Roy qui s'étoit retiré à Chartres. Bisarre Ceremonie dont elle fut précedée. La Reine Mere y arrive aussi accompagnée des Députez de la Ligue. Requête que ceux-ci presentérent à sa Majesté. Réponse du Roy. Députation que lui fait le Parlement. Le Roy se retire à Rouen pendant qu'on travaille à la paix. Exploits peu considerables du Roy de Navarre. Disposition du Conseil du Roy sur la Négociation de paix. Chaque parti travaille durant ce tems là à se fortifier. La Reine conclud enfin avec le Duc de Guise. Articles du Traité. Ils sont signez par le Roy. Politique de ce Prince en les acceptant. Attentat contre le Duc d'Epernon sans succès. Ligue du Duc de la Valette son frere contre les Ligueurs. Armement du Duc de Savoye. Destiné contre le Marquisat de Saluces. Il profite des divisions de la France. Propositions qu'il fait au Duc de Guise & au Roy. Il leve le masque & surprend Carmagnole. Autres expéditions de ses troupes. Evénemens qui empêcherent le Roy d'en tirer vangeance. Disgrace des principaux Ministres & de la Reine Mere. A quoi attribuée. Ouverture des Etats de Blois. Ordre de l'assemblée. Harangues au Roy, du Garde des Sceaux, du Clergé & de la Noblesse. Seconde seance où les Etats font serment d'observer l'Edit de Réunion. Troisiéme seance où l'on propose de déclarer la guerre au Duc de Savoye. Le Duc de Guise s'y oppose, & le Roy resout sa perte. Motifs qui le déterminerent à cette reso-

resolution. Mauvais dessein de la faction des Seize dans l'Assemblée des Etats. Proposition qui y fut faite par raport au Roy de Navarre. Autres motifs de la haine du Roy contre le Duc de Guise. Proposition de recevoir le Concile de Trente en France. Discours de l'Avocat Général en faveur des Libertez de l'Eglise Gallicane. Refuté par l'Archevêque de Lyon. Repartie du premier. Très mortifiante pour l'Archevêque. Confusion dans l'Assemblée. Faction appellée Caroline contre le Duc de Guise. Avis donnez au Roy qui achevent de lui rendre ce Duc suspect. Il tient Conseil là-dessus avec quelques Seigneurs de sa Cour. Il prend la resolution de s'assurer de sa personne & de le faire mourir. Difficultez dans l'exécution. Elle est commise à Loignac premier Gentilhomme de la Chambre. Autres Conjurez qui lui furent associez. Le Duc de Guise en est averti & ne laisse pas de tomber entre leurs mains. Sa securité au milieu du plus grand danger. Il est poignardé à l'entrée du Cabinet du Roy. Le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon sont arrêtez. Le Roy se felicite de cet assassinat. Autres Seigneurs arrêtez par son ordre. Emportemens du Cardinal de Guise. Que le Roy fait aussi massacrer. Qualitez du Duc son frere qui lui avoient attiré l'estime des peuples & ses défauts. Le Roy entreprend aussi de faire arrêter le Duc de Mayenne. Celui-ci en est averti, & se sauve. Le Duc de Nevers & autres embrassent le parti de la Ligue.
1589. *Mort de la Reine Mere à Blois. Caractere de cette Princesse. Sur quoi étoit fondé le reproche d'irreligion qu'on lui fit. Dernières paroles qu'elle dit par rapport au Roy de Navarre. Suite de l'Assemblée des Etats. Le Roy la congedie, & pourquoi. Les Partisans de la Ligue se reveillent. Soûlevement excité à Paris par la faction des Seize. Le Roy l'augmente par son imprudence. L'Ambassadeur d'Espagne la fomente ouvertement. Sermons seditieux de quelques Prédicateurs. De quoi suivis. Cas de Conscience proposé à la Faculté de Théologie par les Rebelles. Il est décidé contre la fidelité duë au Roy. Extrémitez où les Rebelles se porterent contre lui. Requête seditieuse presentée au Parlement. Violence faite à cette Compagnie, que les Ligueurs conduisent à la Bastille. Nouveau Parlement établi en sa place. Premiers actes de son autorité. Nouvelle audace des Ligueurs. Caractére du Duc de Mayenne que le Roy tâche en vain de gagner. Motifs de sa re-*

re-

revolte. Comment il fut reçu à Paris, où on le mit à la tête du parti appellé Conseil général de l'Union. Il est declaré Lieutenant Général de l'Etat Royal. Reglemens qu'il fit en cette qualité. Autres soulevemens dans le Royaume en faveur de la Ligue. Extremitez où le Roy fut reduit. Il rappelle le Duc de Nevers & le Duc d'Epernon. Il transfere à Tours le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris. Et se tourne du coté du Roy de Navarre. Déclaration de ce Prince adressée aux trois Ordres du Royaume. Motifs qui porterent le Roy à traiter avec lui. Du Plessis Mornai est chargé de la Négociation. Le Légat du Pape la traverse inutilement. Conditions du Traité. Cette union du Roy avec les Huguenots predite par le Pape Sixte V. Effet qu'elle produisit à Rome. Le Roy y fait demander l'absolution de la mort du Cardinal de Guise. Feinte colere du Pape à ce sujet. Négociation du Cardinal de Joyeuse Protecteur de France. Il parle au Pape avec beaucoup de fermeté. Avis qu'il donne au Roy sur la conduite qu'il devoit tenir en cette occasion. Le Pape se rend extrêmement difficile sur cette affaire. Les Ligueurs viennent à la traverse & lui demandent sa protection. Suites de leur audace. Qui obligent le Roy à executer son Traité avec le Roy de Navarre. Déclarations données en conséquence contre le Duc de Mayenne & ses adherans. Entrevuë des deux Rois. Ouverture de la Campagne. Siége de Falaise par le Duc de Montpensier. Il taille en pieces quelques troupes des Ligueurs. Surprise de Vendôme par le Duc de Mayenne. Son dessein d'enlever le Roy sans succès. Rude Escarmouche entre ses troupes & celles du Roy. Ce Prince prend l'Echarpe blanche comme le Roy de Navarre. Les troupes des deux Rois se disposent à marcher vers Paris. Les Ligueurs veulent enlever Poitiers au Roi. Victoire remportée sur eux près de Charenton. Siége de Senlis par les Troupes des Parisiens. Le sieur de la Nouë entreprend de le faire lever. Générosité de ce Gentilhomme. Il part de Compiegne pour cette Expédition, & arrive à la vuë de Senlis. Ordre de ses troupes, & de celles du Duc d'Aumale qui commandoit le Siége. La Nouë remporte une Victoire compléte. Fête établie à Senlis en memoire de cette délivrance. Suite des Progrès de l'Armée Royale. Monitoire affiché à Rome contre le Roy. Et publié en France par les Ligueurs. Siége de Pontoise. Suivi de la prise de plusieurs autres places voisines. Secours de Suisses amené au Roy par le sieur de Sancy. Ligue de Genève

avec le Canton de Berne contre le Duc de Savoye. La France s'y joint, avec quelques autres Cantons. Et l'Armée entre dans le Faucigny. Et dans le Chablais. L'Armée Royale fait le Siége de Paris. Défendu par le Duc de Mayenne. Assassinat du Roy par Jaques Clément qui en empêche la suite. Où & comment cet Assassinat fut commis. Le Roy mourant déclare le Roy de Navarre son Successeur. Circonstances de sa mort. Eloge de ce Prince. Ses défauts. Cause de sa dévotion superstitieuse. Quelle étoit sa Religion.



SOM-

SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
HENRI IV.



Rigine de Henri de Bourbon & son Droit à la Couronne. Les Ligueurs lui opposent sa Religion. Changement de plusieurs Seigneurs causé par la mort du feu Roy. Bon Conseil de d'Aubigné à Henri de Bourbon. Il engage les Suisses à demeurer attachez à son parti. Ceux du parti contraire lui proposent de se faire Catholique. Embarras du Roy & sa Réponse à cette proposition. Il reçoit les Suisses à son service. A quelles conditions il fut reçu pour Roy de France. Noms des Seigneurs qui les souscrivirent avec le Roy. Il reçoit leur serment de fidélité. Le Duc d'Epernon entre autres refuse de le faire. Et prend le parti de se retirer. Entrevuë qu'il eut auparavant avec le Roy. Sa retraite desavantageuse au parti de ce Prince. Nouveaux excès des Ligueurs. Le Duc de Mayenne tâche d'en profiter. Déclaration qu'il fit publier dans ce dessein. Le Roy tente un accommodement avec lui. Et ne peut réussir. Il leve le Siége de Paris & prend le chemin de Compiegne. D'où il marche en Normandie. Le Gouverneur de Dieppe lui en ouvre les portes. Le Roy distribuë son quartier auprès de Rouën comme pour en former le Siége. Sa feinte réussit & il se retire vers Dieppe. Il se retranche au Village d'Arques contre le Duc de Mayenne qui le poursuivoit. Situation du Camp du Roy. Le Duc de Mayenne 1589.

assiege

aſſiege Dieppe. Un corps de ſes troupes eſt batu par un detachement de celles du Roy. Diſpoſition à un Combat général. Ordre de l'Armée ennemie, & de l'Armée Royale. La charge commence par la Cavalerie. Trahiſon des Lanſquenets de la Ligue. Danger que le Roy courut. Nouvelles charges de ſa Cavalerie. Evenement qui acheva de lui donner la victoire. Perte des Ennemis. Perte du parti du Roy. Stratagéme inutile du Duc de Mayenne. A quoi fut attribué ſon mauvais ſuccès. Surpriſe qu'il cauſa aux Pariſiens à qui l'on avoit fait accroire tout autre choſe. Les Fauxbourgs de leur ville ſont inſultez par l'Armée du Roy, qui ſe retire ne pouvant les forcer. Intelligences du Roy dans cette Capitale. Danger qu'y courut le Préſident de Blanc-Meſnil. Etampes priſe par le Roy. Autres Expeditions de ce Prince. Bonne nouvelle qu'il reçoit de la part des Suiſſes. Il fait ſon Entrée à Tours. Il eſt reconnu Roy de France par la République de Veniſe. Motif de cette politique des Vénitiens. Joye que leur ville en témoigna. Suites des conquêtes du Roy. Artifices de ſes ennemis pour le rendre odieux aux Pariſiens. Ils vont juſqu'à Rome. Effet qu'y produiſit la nouvelle de la mort de Henri III. Prévention du Pape Sixte V. Il envoye le Cardinal Caëtan Légat en France, & pourquoi. Le Duc de Mayenne fait déclarer Roy le Cardinal de Bourbon. Medailles & Monnoyes frapées en ſon nom. Brouilleries dans le parti de la Ligue. Politique du Roy d'Eſpagne envers ce parti. Traité des Seize avec ce Prince. Jugement qu'on en portoit. Arrivée du Légat à Paris. Evenemens militaires. Expeditions du Duc d'Epernon contre les Ligueurs. Diſpoſitions des Bourdelois envers le Roy. Le Maréchal de Matignon leur conſeille de ne ſe declarer ni pour, ni contre ce Prince. Effet avantageux de cette Neutralité. Le Parlement de Toulouſe prend un parti contraire. Excès auxquels il ſe porta contre le Roy. Diſpoſitions des autres Parlemens. De Rouen. D'Aix. De Grenoble. Embarras du Duc de Mayenne dans Paris. Il élude la protection d'Eſpagne, & caſſe le Conſeil de l'Union. Il va enſuite aſſiéger
1590. *Pontoiſe, qui ſe rend d'abord. Et Meulan, dont le Roy après diverſes Expeditions lui fait lever le Siége. Ce Prince tâche en vain d'attirer le Duc à un combat. Il lui enleve Poiſſi & lui tuë beaucoup de monde. Le Château de Rouën pris & repris. Secours envoyé aux Pariſiens par le Roy d'Eſpagne. Siége de Dreux. Que le Roy leve pour donner Bataille au Duc de Mayen-*

Mayenne. Situation des deux Armées & leurs forces. Ordre de la Bataille d'Ivry dressé par le Roy en personne. Ce Prince la commence par la décharge de son Artillerie. Il avance lui-même contre l'ennemi à la tête d'une petite troupe. On se mêle & ce Prince court un grand peril malgré l'avantage de ses troupes. Faux bruit de sa mort dissipé & suivi d'une entiére Victoire. Il poursuit les Ennemis dans leur fuite. Le Duc de Mayenne ne se sauve qu'en engageant les habitans de Mante à le recevoir. Perte qu'il fit en cette occasion. Morts & blessez du côté du Roy. Medaillon frappé au sujet de cette Victoire. Autre avantage remporté par le Roy en Auvergne. Fruit de la Victoire d'Ivry. Le Duc de Mayenne demande du secours aux Espagnols, & fait agir sous main pour la paix. Conférence tenuë pour ce sujet. Blocus de Paris par l'Armée Royale. Propositions faites au Roy dans son Camp. Réponse de ce Prince. Suite de ses Expéditions. Il resserre Paris de plus près. Mesures du Gouverneur pour la défendre. Attaque des Ponts de Charenton & de S. Maur: Longueur du Siége. Succès de la guerre dans les Provinces. Combat donné en Anjou. Autres pertes des Liguez dans le Maine. Siége & prise de la Ferté-Bernard. Mort du Cardinal de Bourbon. Cas-de-Conscience proposez à la Sorbonne par les Ligueurs. Décision de la Faculté contraire aux intérêts du Roy. Le Légat en vertu de ce Decret reçoit un nouveau serment d'Union des Catholiques. Regiment de Religieux & de Prêtres formé par les Ligueurs. Arrêt du Parlement conforme à la décision de Sorbonne. Assaut général donné aux Fauxbourgs de Paris par l'Armée du Roy. Extremitez où cette ville étoit reduite. Intelligences decouvertes. Conference de paix inutile. Lettre du Roy au Duc de Nemours sur ce sujet. Secours amené aux Assiegez par le Duc de Mayenne. Embarras du Roy à cette nouvelle, qui l'oblige enfin à lever le Siége. Il va au devant de l'ennemi, qui assiége Lagni pour être maître de la Marne. Le Roy n'ayant pu l'empêcher se retire dans la plaine de Bondi. Découragement de ses troupes. Il envoye un détachement pour faire encore une tentative sur Paris. Où il echouë. Il separe ensuite son Armée. Convois reçus dans Paris. Prise de Corbeil par les Ligueurs. Reprise par les troupes du Roy. Retour des Espagnols qui étoient venus au secours de Paris. Entrée du Roy à S. Quentin. Recit de ce qui se passa en Bretagne. Le Roy d'Espagne y envoye du secours aux Ligueurs.

gueurs. Différens succès des deux partis. Desseins du Duc de Savoye sur le Dauphiné & sur la Provence. Ses troupes batuës par celles du Roy. Les Provençaux se mettent sous la protection du Duc. Comment il fut reçu à Aix. Autorité que le Parlement lui déféra. Tiers parti dans la Province à cette occasion. Mouvement en Auvergne, au Maine, en Languedoc, & en Guienne. Députation du Parlement de Toulouse au Roy. Mort du Pape Sixte V. Son Successeur Urbain VII. meurt aussi & Grégoire XIV. est élû en sa place. Ce nouveau Pape prévenu
1591. *contre le Roy, fait assurer les Parisiens de sa protection, & publier des Monitoires contre le Roy. Effets qu'ils produisirent dans le Royaume. Déclaration que le Roy y opposa. Edit de ce Prince portant cassation de ceux de 1585. & 1588. Il rétablit la Liberté de Conscience. Les esprits s'aigrissent & la guerre continuë avec fureur. Tentative des Ligueurs sur S. Denis. Ils en sont repoussez & le Chevalier d'Aumale leur Commandant tué. Le Roy en fait une sur Paris, où il ne réüssit pas mieux. Les Parisiens celebrent ce coup manqué appellé la Journée des farines. Mesures prises par le Roy pour se rendre maître de Chartres. Elle est prise à composition. Mort du Comte de Châtillon. Cette conquète est suivie de la perte de Château-Thierry. Les deux armées se separent, & pourquoi. Le Gouverneur de la Fére remet cette Place au Roy. Et est ensuite assassiné par les Ligueurs. Surprise de Louviers. L'Evêque d'Evreux est pris. Et condamné à une prison perpetuelle. Embarras du Roy touchant les projets de la Campagne. Le Siége de Noyon est résolu. Divers petits combats à l'occasion des secours qu'on vouloit jetter dans la place. Elle se rend par Capitulation. Ambassade envoyée en Espagne & pourquoi. Fausses préventions de Philippe II. sur les affaires de France. Le Duc de Mayenne quoique disposé à faire sa paix avec le Roy en est empèché par divers incidens. Mesures que prit le Roy par raport aux Monitoires du Pape. Tiers parti pour mettre la Couronne sur la tête du Cardinal de Bourbon neveu du mort. Le Roy en est averti. Il attire le Cardinal à la Cour pour s'assurer de sa personne. Divisions parmi les Ligueurs. Divers Memoires présentez au Duc de Mayenne par les Seize. Qui prennent la résolution de l'abandonner. Ils écrivent au Roy d'Espagne pour lui offrir la Couronne de France. La lettre est interceptée & envoyée au Roy. Fureur des Ligueurs pour se venger de cette découverte. Le Duc de Mayenne*

vient à Paris pour les contenir. Assemblée tenuë pour cet effet à l'Hôtel de Ville. Les Principaux Chefs de ces Factieux sont enlevez & pendus. On accorde Amnistie aux autres. Avantage que le Roy tira de cette conduite du Duc. L'un & l'autre font venir des secours étrangers. Le Roy va au devant de l'Armée Allemande. En fait la revuë. Et prend le Château d'Hautmont. Il assiste au mariage du Vicomte de Turenne à Sedan. Et met ensuite le Siége devant Rouen. Description du plan de cette ville. Munitions dont elle étoit pourvuë. Forces de l'Armée du Roy. Ouverture de la Tranchée. Le Roy vient au Camp & fait sommer la Ville de se rendre. Réponse des Bourgeois. Tranchée des assiegez emportée par le Roy en personne. Le même poste pris & repris. Lenteur du Siége par la vigueur des assiégez. Siége & prise de Mirebeau. Campagne de Normandie. Le Duc d'Epernon bat le Duc d'Aumale dans le Boulonnois. Etat de la guerre en Dauphiné, en Provence & en Bretagne. Mauvais succès du Siége de Lambale où le brave la Nouë fut tué. Eloge de cet Officier. Etats de Provence convoquez à Aix par le Duc de Savoye. Résolutions qui y furent prises. Autre convocation faite par le Gouverneur de la Province pour le Roy. Le Duc est reçu à Marseille par les intrigues de la Comtesse de Saut, d'où il passe en Espagne pour y demander du secours. Combat entre les Généraux du Roy & celui du Duc. Desavantageux au dernier. Suites de cette expédition. Le Duc revient à Marseille avec un secours de troupes Espagnoles. La Comtesse de Saut y ruïne ses affaires & se range au parti du Roy. Autre échec du Duc en Dauphiné. Armée du Pape envoyée au secours de la Ligue. Le Connêtable de Lesdiguieres va au devant avec les troupes du Roy. Et lui donne bataille. Perte qu'y firent les ennemis. Suites de cette Victoire. Le Roy entretient la guerre contre le Duc de Savoye. Revolte en Arragon avantageuse à la France. Mort du Pape Gregoire XIV. Innocent IX. lui succéde. Et ensuite Clément VIII. Suite de Siége de Rouen. Le Duc de Parme revient en France. Prétensions du Roy d'Espagne à la Couronne en faveur de l'Infante Isabelle. Adresse du Président Janin en cette occasion. Lettres des Ministres Espagnols interceptées par les Royaux. Lenteur du Prince de Parme à secourir Rouen. Il met garnison dans la Fére. Renfort envoyé de Hollande devant Rouen au Camp du Roy. Heureuse sortie des Assiegez. Autre suivie d'un sanglant combat. Ouvrages pris & repris. Le Roy va re- 1592.

reconnoître le secours amené par le Duc de Parme. Escarmouches entre les deux partis. Le Duc de Guise manque d'être enlevé. Danger que le Roy courut en voulant reconnoître les ennemis de plus près. Il reçoit un coup de mousquet dans les reins dont il n'est que legerement blessé. Raillerie qu'en fit le Duc de Parme. Dessein du Gouverneur de Rouen de faire lever le Siége independemment du secours. Grande sortie ordonnée pour cet effet. Elle reussit en partie & jette une grande consternation dans le Camp du Roy. Les assiégez reçoivent un secours de huit cents hommes. Le Duc de Parme qui avoit feint de se retirer, revient tout à coup. Ce qui oblige les Royaux de lever le Siége. Siége de Caudebec par les Liguez. Le Prince de Parme y est blessé & meurt par après. Faute qu'il fit en s'engageant dans le païs de Caux. Le Roy rassemble son armée près d'Ivetot. Escarmouches entre les deux Partis. Disette dans le Camp des Liguez resserrez par l'armée Royale. Quelques-uns de leurs quartiers enlevez. Pont construit sur la Seine par lequel ils s'échapent sans que le Roy en eût rien apris. Ce Prince veut les poursuivre & y trouve de l'opposition dans son Conseil. Raisons de cette opposition. Propositions faites durant ce tems-là par le Roy d'Espagne. Le Duc de Mayenne pense à s'accommoder avec le Roy. Quelles étoient ses demandes. On presse le Roy de se declarer sur l'article de la Religion. Réponse de ce Prince. Mesures que prit le Duc de Mayenne pour ne pas se brouiller avec les Espagnols. Etat de la guerre dans les Provinces. Siége de Craon en Anjou par le Prince de Conti. Secouru par le Duc de Mercœur. Qui bat les troupes Royales dans leur retraite. Perte qu'elles firent en cette occasion. Cette déroute ranime le parti de la Ligue. Mesures du Roy pour l'empêcher d'en profiter. Le Prince fait fortifier Quillebœuf. Le Duc de Mayenne ne laisse pas de l'assiéger. Et il est ensuite contraint de lever le Siége. Hardiesse du Grand Ecuyer à défendre un poste comme celui-là. Siége d'Epernai par le Maréchal de Biron. Défaite de la meilleure partie de la garnison qui étoit sortie pour courir la Campagne. La ville est prise & il en coute la vie au Maréchal. Eloge de ce Seigneur. Raisons que le Roy eut de se consoler de sa perte. Défaite d'un corps de Lorrains par le Maréchal de Bouillon. Suites de cette victoire. Etat de l'armée de la Ligue dans le Languedoc. Siége de Villemur levé par le Duc de Joyeuse. Suivi

d'un

d'un combat au desavantage des Royalistes. Le même Siége est repris par le même Général. Il donne un assaut où il est repoussé vigoureusement. Les Royaux viennent l'attaquer dans ses retranchemens. Où il est forcé. Et se noye ensuite au passage d'une riviére. Dessein des Espagnols sur Bayonne. Découvert & sans succès. Etat de la guerre en Dauphiné & en Provence. Siége de Roquebrune où la Valette est tué. Le Duc d'Epernon son frere lui succéde. Revolte de la Ville d'Arles contre le Duc de Savoye. Lesdiguiéres va prendre le commandement de l'armée, & soûmet plusieurs places au Roi. Le Parlement d'Aix se confirme de nouveau dans le parti de la Ligue. Adresse du Duc de Nemours Gouverneur du Lionnois pour se rendre maître de Vienne. Maugiron qui s'étoit entendu avec lui pour lui livrer cette place est puni de sa trahison. Expéditions de Lesdiguiéres en Dauphiné. Et du Duc d'Epernon en Provence. Celui-ci assemble les Etats & fait divers bons réglemens. Lesdiguiéres entreprend de porter la guerre en Piémont. Il y arrive & défait les milices du Pays à Vigon. Trois Vallées se soumettent à lui. Ce qui oblige le Duc de Savoye à lui faire des propositions d'accommodement. Lesdiguiéres lui en fait aussi. Se fortifie dans Briqueras, & forme le Siége de Cahours. Difficulté de cette entreprise. Elle ne laisse pas de réussir. Le Duc fait diversion en attaquant Briqueras. Et y est repoussé avec perte. Lesdiguiéres le charge à son retour, & lui tuë beaucoup de monde. Cette déroute est suivie de la prise de Cahours. Division entre les Ligueurs à Paris. Mémoire presenté par les Seize au Duc de Mayenne. Articles qu'il contenoit avec les Réponses. Conspiration dont il y est parlé. Divisions semblables à Orleans. Avantageuses au parti du Roy. Bulle du Pape pour l'Election d'un Roy Catholique. Mesures des Liguez pour convoquer une Assemblée à cette fin. La mort du Prince de Parme change la face des affaires. Les troupes qu'il commandoit se dissipent. Le Duc de Mayenne en devient plus disposé à la paix. Différentes vuës des Liguez dans l'élection qu'ils projettoient. Le Duc de Mayenne traverse le Duc de Guise qui etoit le plus à portée de la Couronne. Déclaration du premier par rapport à l'Assemblée indiquée. Le Roy y oppose deux écrits pour sa Justification. Ouverture de l'Assemblée à laquelle on donne le nom d'Etats. 1593.

 Pre-

Premiere séance. Seconde séance. Le Roy y envoye un Trompette portant une Déclaration des Catholiques de son parti. On en différe la Lecture pendant que le Duc de Mayenne va au devant de l'Ambassadeur d'Espagne. Le Roy durant ce tems-là s'avance vers la Loire avec quelques troupes. Siége de Noyon par le Comte de Mansfeld. Conferences du Duc de Mayenne avec le Duc de Feria à Soissons. Celui-ci veut faire abolir la Loi Salique dans le Royaume. Réponse du Duc de Mayenne peu favorable aux Espagnols. Dispute entre les deux Ducs sur l'autorité du Duc de Mayenne aux Etats. Celui-ci rompt la Conference & se retire. Les autres le regagnent. Et il paroît s'adoucir. Politique de ce Duc. Il éloigne de Paris l'armée de la Ligue. Desordre dans l'Assemblée des Etats. Réponse au Mémoire des Catholiques Royaux. Députez élus pour les Conférences. Dispositions du Roy par rapport à sa Conversion. Premiére entrevuë des Députez à Suréne. Préliminaires qui y furent reglez. Seconde Conférence. Déclaration faite dans la troisiéme par rapport au Roy. Réponse en sa faveur. Quatriéme Conférence. Suivie d'une surséance du quelques jours. Les Conferences recommencent & l'on y annonce la Conversion du Roy. Doutes sur la sincerité de cette Conversion. Embarras du Roy par rapport aux Huguenots. Promesse qu'il leur fit de sa Protection. Sa Conversion prochaine augmente les divisions de la Ligue. Apologie de la conduite de ce Prince. Nouvelle Conférence à la Villette près de Paris. Vuës secretes des Députez de la Ligue. Fin de la Trêve. Le Roy fait le Siége de Dreux, & pourquoi. Prise de cette place. L'Ambassadeur d'Espagne demande la Couronne de France pour l'Infante & pour l'Archiduc Albert qui la devoit épouser. Cette proposition est rejettée par les Etats. Autre proposition faite par les Espagnols. Arrêt du Parlement qui acheve de les deconcerter. Ils proposent de faire épouser l'Infante au Duc de Guise & de le declarer Roy. Difficultez que le Duc de Mayenne y opposa. Trêve proposée par le Roy & acceptée. Députez nommez pour y travailler. Conference du Roy avec quelques Prélats sur sa Conversion. Qui sont ceux qui y contribuerent le plus. Le jour est pris pour la ceremonie de son abjuration. Il la fait dans l'Eglise de S. Denis entre les mains de l'Archevêque de Bourges. Rejouïssances qui terminent cette cerémonie. Insolence du Docteur Boucher dans un Sermon. Conclusion de la Trêve. Ce que fit le Duc de Mayenne pour affer-

fermir son parti. Le Roi envoye une Ambassade au Pape. Qui refuse d'abord de la recevoir. Prudence du Pape en cette conjoncture. Feinte difficulté qu'il fit de recevoir une Lettre que le Roi lui écrivoit. Réponse donnée au Gentilhomme qui l'avoit apportée. Le Duc de Nevers Ambassadeur du Roi arrive à Rome. Comment il fut reçu du Pape. Audience dans laquelle il lui expose l'Etat du Royaume. Autre où il l'assure de la sincerité de la conversion du Roi. Politique de la Cour de Rome en cette affaire. Autre Audience donnée à l'Ambassadeur. Son sejour à Rome est prolongé. Diversité de sentimens entre les Cardinaux sur cette affaire. L'Ambassadeur voyant qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, se retire à Venise. Affaires de France. Dessein formé contre la vie du Roi. Comment découvert & puni. Mesintelligence des Chefs de la Ligue. Le Duc de Mayenne prévient les projets du Duc de Nemours qui vouloit se faire Souverain du Lionnois. Ce dernier est mis prisonnier à Pierre Encise. Troupes de la Ligue batuës en Bretagne. Elles remportent quelques avantages en Poitou & en Berri. Etat de la guerre dans le Perigord. Siége de Blaye en Guienne. La flotte Espagnole vient au secours & est batuë. Autre combat naval où les Espagnols sont encore défaits. Ils ne laissent pas de jetter la nuit du secours dans la place, ce qui en fait lever le siége. Etat des affaires du côté des Alpes. Le Duc de Savoye prend Exiles. Les François ont leur revanche sur les troupes Espagnoles. Affaires de Provence. Siége d'Aix par le Duc d'Epernon. Danger qu'il y courut par l'adresse d'un Canonnier. Il reçoit ordre de faire une Trève. Ce qui rompt ses desseins secrets. Mesures que prit le Roi pour le retirer de Provence. Tous les Gouverneurs de cette Province mettent les troupes Gascones hors de leurs places. Le Duc ne laisse pas de revenir à Aix & d'y recommencer la guerre. Soulevement de Paysans dans le Perigord, le Limosin & le Poitou. Le Roi est extrêmement irrité d'une lettre interceptée par où il connut les dispositions du Duc de Mayenne. Celui-ci se justifie, & obtient la prolongation de la Trève qu'il demandoit. Nouvel incident qui fait voir qu'il n'agissoit pas de bonne foi. Assemblée des Eglises Reformées de France au sujet de la Conversion du Roi. Dispositions de ce Prince à leur égard. Demandes qu'il leur accorde provisionnellement. Les Huguenots n'en sont point contens & présentent en vain une nouvelle Requête. La Ville de Meaux se soûmet au Roi. Comment ce Prince y fut reçu. Il revient à

S.

1594 *S. Denis bien instruit des intrigues du Duc de Mayenne à la Cour d'Espagne. Ruse qu'il employe pour les découvrir. Il offre amnistie à tous les Partisans de la Ligue à condition de le reconnoître dans un mois. Effet que produisit cette Déclaration. Paix concluë avec le Duc de Lorraine. Fin de la Trêve avec la Ligue suivie de nouvelles hostilitez. Siége & prise de la Ferté-Milon par le Roy en personne. Suivis de la reduction de Lion. Comment cette derniere affaire fut conduite. Mesures prises pour assurer cette Ville au Roy. Orleans & Bourges suivent son exemple. Le Roy se rend à Chartres pour y être sacré. Par qui se fit cette céremonie. Lettre du Legat aux Catholiques qui produisit un effet tout contraire à ses intentions. Mesures prises pour livrer Paris au Roy. Le Duc de Mayenne en sort & se retire à Soissons. Le Comte de Brissac à qui il en avoit laissé la garde est celui qui la remet au Roy. De quelle maniére ce projet fut conduit. L'Ambassadeur d'Espagne en est averti. La chose ne laisse pas de réussir & le Roy est introduit dans la Ville. Il recompense le Comte de Brissac du Bâton de Maréchal de France. Les Espagnols sortent de la Ville par capitulation. Ils sont charmez de la générosité du Roy. Le Roy donne ses ordres dans cette Capitale. Il reçoit les soumissions du Parlement. Fait publier un Edit ou Déclaration, & assiste à une Procession Générale instituée en memoire de la reduction de la Ville. Arrêt du Parlement qui revoque entre autres choses le pouvoir donné au Duc de Mayenne. L'Université fait ses soumissions au Roy & lui jure fidelité. Négociation pour la reduction de Rouen. Conditions outrées que demandoit le Sieur de Villars Gouverneur de la Ville. Le Roy les passe. Evenement qui pensa tout rompre. Le Traité ne laisse pas d'être conclu & ratifié. On y fait consentir l'Amiral de Biron & le Duc de Montpensier Gouverneur de Normandie. Preuve que Villars donna au Roy de sa fidelité. Avanture arrivée à Bois-Rozé Gouverneur de Fecamp, qui divertit extrêmement ce Prince. Plusieurs autres villes se soumettent à lui. Irresolution du Duc de Mayenne. L'Archiduc Ernest perd toute espérance de devenir Roy de France. Il assiege & prend la Capelle. L'Amiral de Biron fait Maréchal de France, assiége de son côté la ville de Laon. Les Espagnols tâchent en vain d'y jetter du secours. Les assiégez sont contraints de capituler. Diversion du Prince Maurice aux Païs-Bas. Amiens & plusieurs autres villes de Picardie se soumettent au Roy. Le Duc de Guise fait aussi*

aussi son accommodement. Articles que le Duc demandoit. Plusieurs places de Champagne rentrent par là dans l'obéïssance du Roy. Apologie du Baron de Rosny auteur de ce Traité. La Ligue se soutient encore en Bretagne. S. Malo ne laisse pas de se soumettre aussi, de même que Morlaix, Quimper & Crodon après avoir soutenu un Siége. Générosité d'un soldat Anglois dans la prise de cette derniere place. Le Duc de Nemours se sauve du Château de Pierre-encise. Rassemble des troupes & fait quelques expeditions. Etat de la Ligue en Provence. La ville d'Aix se soumet. Troubles en cette Province. Etats assemblez par les deux partis. Rencontre entre les troupes du Duc d'Epernon & celles du Roy. Ce qui les empècha d'en venir à une bataille. Trêve concluë avec le Duc. Il la rompt par des hostilitez. Frejus & quelques autres villes chassent les garnisons qu'il y avoit mises. Nouvelle Trêve aussi mal observée que la précedente. Le Duc de Savoye profite de ces troubles, & assiége Briqueras. La place étant prise, Lesdiguieres ne laisse pas de s'assurer une autre communication avec Cahours. Embarras où étoit durant ce tems-là le Duc de Mayenne. On le rend suspect aux Espagnols. Il se défend par une apologie, & vient en Bourgogne pour maintenir cette Province dans son parti. Divers desseins qu'on lui imputa. Il est mécontent de la Cour de Rome. Qui devient plus favorable au Roy. Conditions auxquelles l'Espagne consentoit de faire la paix avec la France. Difficultez dans l'execution. Les Seigneurs Huguenots en detournent le Roy. Ils tiennent une Assemblée générale sans sa permission. Déclaration en leur faveur. Qui demeure sans effet dans les Provinces. Le Roy écrit aux Etats d'Artois & de Hainaut. Il est blessé d'un coup de couteau à la levre. Tempête qui s'éleve contre les Jesuites à cette occasion. Histoire de cette Compagnie. Le Parlement refuse d'enregistrer leurs Lettres d'établissement en France. La Faculté de Théologie de Paris donne un Decret contre eux. L'Enregistrement se fait & les Jésuites s'établissent en la ruë S. Jaques. Ils commencent à enseigner. L'Université jalouse de leurs succès leur suscite des affaires. Ils sont maintenus & enseignent avec encore plus d'éclat qu'auparavant. Ils tentent inutilement de se faire agreger au Corps de l'Université. Ces deux Compagnies s'unissent contre leur Souverain dans le tems de la Ligue. Les Prédicateurs Jesuites étoient néanmoins les plus moderez des Ligueurs. L'Université ne laisse pas de deman-

mander qu'ils fussent chassez du Royaume par la bouche d'Antoine Arnaud leur Avocat. Elle se reduit à demander que les Jesuites se conformassent aux reglemens de l'Université. Ceux-ci ne peuvent trouver un Avocat pour plaider leur cause. Le Cardinal de Bourbon s'interesse pour eux. Le Baron de Rosny se charge d'en parler au Roy. Diverses requêtes présentées en leur faveur. Leur cause est enfin plaidée & ils sont maintenus par provision. l'Attentat de Jean Châtel donne lieu à les persecuter de nouveau. On les soupçonne d'en être les auteurs. On procede contre eux au Parlement. Papiers injurieux aux Roix trouvez dans leur College. Deposition de Châtel à leur decharge. Arrêt contre lui & contre la Société. Circonstance remarquable de cet
1595. *Arrêt en ce qui regarde les Jesuites. Execution du Pere Guignard. Bannissement du Pere Gueret. Ordre intimé à tous les autres de sortir de Paris. Ils sont aussi bannis de Rouen & de Dijon. Effet que fit à Rome la nouvelle & le sujet de leur exil. Le Pape paroît enfin resolu d'accorder l'absolution au Roy. Les Espagnols tâchent de l'en detourner. M. du Perron Evêque d'Evreux arrive à Rome de la part du Roy pour ce sujet. Quelles étoient ses instructions. Assemblée des Cardinaux sur cette affaire. Les trois quarts d'entre eux sont pour l'absolution du Roy. Priéres publiques ordonnées dans Rome à cette occasion. Conditions dont les Agens du Roy convinrent là-dessus avec le Pape. La Ceremonie de l'absolution se fait avec beaucoup d'appareil. Actions de graces solemnelles indiquées par tout le Royaume de France. Combien le Roy fut bien servi dans cette Négociation. Evénemens de la guerre qui durant ce tems-là avoit été declarée à l'Espagne. Le Roy prend à son service les troupes du Duc de Lorraine. Mort de l'Archiduc Ernest Gouverneur des Païs-Bas. Le Comte de Fuente son Successeur prend la Ville de Huy. Le Duc de Mayenne prend toutes les précautions possibles pour s'assurer de Beaune. Et cette ville ne laisse pas de se soumettre au Roy. Le Château est attaqué & pris dans les formes. La soumission de Beaune est suivie de celle de Dijon. D'autre part le Connétable de Montmorenci gagne la ville de Vienne au Roy. Ce Prince marche en Bourgogne pour achever de la soumettre. Ordre qu'il donne à son depart. Il envoye reconnoître l'Armée Espagnole. Un détachement de la sienne repousse la Cavalerie ennemie. Un autre détachement est culbuté jusques sur l'Escadron du Roy. Valeur de ce Prince qui quoiqu'inferieur en nombre renverse les ennemis*

mis les uns sur les autres. Le Connêtable de Castille se retire pour éviter un combat général. Divers jugemens portez de cette derniére action du Roy. Legere perte qu'il y fit. Suivie de la prise des Châteaux de Dijon & de Talan. Le Roy entre en Franche-Comté. Et passe de là à Lyon. Où il est reçu avec beaucoup de magnificence. Il y reçoit divers Deputez. Soumission de quelques places de l'Anjou. Trêve avec le Duc de Mayenne & le Duc de Savoye qui acheve de ruïner la Ligue. Le Duc de Mercœur continue la guerre en Bretagne. Conquêtes faites sur le Duc de Savoye avant son Traité. De quelle maniére le Roy en recompensa Lesdiguieres. Suite des troubles de Provence. Le Roy envoye sur les lieux pour s'en informer. Il fait signifier au Duc d'Epernon qu'il eût à renoncer au Gouvernement de la Province. Réponse insolente du Duc qui ne laisse pas de signer la Trêve peu après. Autre insolence d'un Ligueur de Marseille. Intelligence du Duc d'Epernon avec les Espagnols. On lui signifie de nouveau les ordres du Roy auxquels il a peine à obéïr. Il est abandonné de ses amis. Moyen dont se servit un Paysan pour le faire perir. Le Duc est le seul qui en échape. Surprise de Grasse par le Duc de Savoye malgré la Trêve. Etat de la Guerre en Picardie. Prise du Catelet par les Espagnols. Le Gouverneur de Ham livre cette place au Roy. Ce qui ne se fit pas sans carnage de part & d'autre. Les Espagnols assiégent Dourlens. Les François veulent jetter du secours dans la place. L'Armée Espagnole les en empêche. Et le convoy après quelques charges fort vigoureuses tombe entre les mains des ennemis. Ils entrent dans la ville pêle-mêle avec les François & y commettent de grands desordres. L'Armée qui venoit au secours est obligée de se retirer. Arrêt infamant rendu contre le Duc d'Aumale, & pourquoi. Cambray est investi par les Espagnols. Levée du Siége de Grol par le Comte Maurice. Suivie de la défaite du Comte Philippe de Nassau qui est blessé & meurt peu après. Le Duc de Nevers jette du secours dans Cambray. Forces des assiégeans. Ils ne laissent pas de deliberer s'ils leveront le siége. Ils different de le faire pour attendre l'effet de quelques intelligences. Quelle fut l'occasion du mecontentement des Bourgeois. Ils se soulevent de concert avec les Espagnols. A qui ils ouvrent une des portes de la ville, & les François sont obligez de capituler. Reproche que le Roy en fit au Duc de Nevers. Qui en mourut de chagrin. Ce Prince fait bloquer la Fere. Etat de la guerre en

Bretagne. Contretems qui empêcha qu'on ne se rendit maître du Duc de Mercœur. Quelles étoient les vuës de ce Prince. Le Roy lui fait proposer une Trêve & à quelles conditions. Elle est concluë pour quatre mois. Mort du Marêchal d'Aumont, dont le bâton est donné à Jean de Beaumanoir Sieur de Lavardin. Négociations pour la paix avec le Duc de Lorraine. Quelles en furent les conditions. Embarras que les Huguenots donnerent au Roy. Ils tiennent une assemblée à Paris. Réponse du Roy à leurs Députez. Massacre de la Châtaigneraye. Le Roy retire de leurs mains le jeune Prince Henri de Condé. La Princesse sa mere est justifiée du soupçon d'avoir empoisonné le Prince son mari & embrasse la Religion Romaine. De quelle maniere le jeune Prince son fils fut
1596 *elevé. La paix est enfin concluë avec le Duc de Mayenne. Articles du Traité. Edit particulier pour le Duc de Joyeuse. Le Duc de Mayenne vient trouver le Roy & en est très bien reçu. Divers raisonnemens sur cette réconciliation. Imposteur nommé la Ramée qui se disoit fils de Charles IX. Etat de la Provence. Arrêt rendu contre Génébrard Archevêque d'Aix. Violences commises à Marseille par deux hommes qui tirannisoient cette ville. Le Roy ne laisse pas de leur faire de grandes offres pour les gagner. Un Etranger est l'Auteur de la delivrance de cette ville. Mesures prises pour la livrer au Duc de Guise. Evenemens qui penserent tout deconcerter. Un des Tyrans est tué. Et l'autre se défend inutilement. Le Duc de Guise entre dans la ville. Et s'en rend maître pour le Roy. Honneurs rendus à l'Etranger qui fut l'auteur de cette réduction. Le Duc d'Epernon en est entiérement deconcerté. Il est batu à saint Tropez qui se rend aussi au Duc de Guise. Et obtient grace du Roy par le moyen de M. de Roquelaure. Etat de la Picardie. Un secret mal gardé fait perdre au Roy un bon Officier, & la ville de Calais. Mauvais état de cette place. Prise de quelques postes. Qui facilite à l'Archiduc le moyen d'en faire le siége dans les formes. Le mauvais état de la ville oblige le Gouverneur de capituler. Le Roy en aprend la nouvelle à Boulogne. Et jette du secours dans le Château. Il envoye une Ambassade à la Reine d'Angleterre pour lui demander du secours. Conversation fort vive entre l'Ambassadeur & cette Princesse. Réponse desagreable qu'elle fit faire au Roy. Assaut donné durant ce tems-là au Château de Calais, dont les Espagnols se rendent maîtres. Ils entreprennent ensuite le siége d'Ardres. Qui se rend au bout de quatre jours. Le Roy de son côté se rend maître de la Fére. Mort du Sieur*
de

de Rosne à qui les Espagnols étoient redevables de leurs conquêtes. Traité de Ligue entre la France & l'Angleterre contre l'Espagne. Mort du Pape Leon XI. qui avoit été envoyé Legat en France. Comment il avoit été reçu à Paris. Quels étoient les motifs de sa Legation. Etat des affaires au Pays-Bas. Les Huguenots continuent à embarrasser le Roy en Picardie. Ils tiennent une Assemblée à Loudun. Et presentent une Requête au Roy. Mécontens de sa réponse ils semblent se disposer à la revolte. Moyens qu'ils prirent pour l'execution de leurs desseins. Remontrances que le Roy leur fit faire. Disette d'argent & d'autres choses où ce Prince se trouvoit. L'Assemblée de Loudun est transferée à Vendôme. Le Roy en convoque une des Notables à Rouen. Suite de celle de Vendôme. Concessions faites aux Huguenots touchant l'exercice de leur Religion. On leur accorde une Chambre de l'Edit dans chaque Parlement, & un fonds pour l'entretien de leurs Garnisons & de leurs Ministres. Ils ne s'en contentent pas & menacent de prendre les armes. Inquiétude que le Roy en conçut. Il se forme une nouvelle faction fomentée par le Duc de Bouillon. Surprise d'Amiens par les Espagnols. Comment arriva. Un sac de noix répandu facilite aux ennemis l'entrée de cette ville. Où ils font un grand butin. Le Roy tient Conseil sur cette fâcheuse nouvelle. Le Baron de Rosni lui présente une Memoire à ce sujet dont il est fort content. Autre Conseil tenu sur cette affaire. Contenu du Mémoire que le Roy y lut. Chacun y applaudit & en peu de tems on trouve les secours dont le Roy avoit besoin. Ce Prince part de Paris pour aller rassurer la Frontiére. Il écrit aux Huguenots une lettre fort touchante sur la perte d'Amiens. Réponse dure qu'il en reçut. Autres traits de leur mauvaise disposition pour le Roy. Ce Prince ne se rebute point & leur écrit de nouveau. Ce qui ne sert qu'à rendre les Huguenots plus fiers. Serment d'union qu'ils firent dans leur Assemblée de Châtelleraud. Ils entrent en fureur sur la nouvelle que le Pape travailloit à la paix avec les Espagnols. Et députent sur cela au Roy. Moderation de ce Prince dans cette occasion. Qui n'empêche pas les Huguenots de se disposer à la revolte. Le Roy leur accorde la meilleure partie de ce qu'ils demandoient. Et ils ne laissent pas de traverser son Traité avec les Espagnols. Siége d'Amiens entrepris durant ce tems-là par sa Majesté. Mesures des Espagnols pour défendre cette place. Forces de l'Armée Françoise. Le Roy y va en personne & mene avec lui la Marquise de Monceaux. 1597.

 Fre-

Frequentes sorties des Assiégez. Ils cessent d'en faire, & pourquoi. Les François gagnent le Corps de la place. Le Roy charge un parti ennemi & revient ensuite au Camp. Il fait attaquer les retranchemens des Assiegez. Qui par leur resistance donnent le tems à l'Archiduc de venir à leur secours. Disposition de l'Armée du Roy. L'Archiduc s'en approche. Puis il recule au lieu d'avancer. Et se retire enfin tout-à-fait. Le Roy fait sommer le Commandant de la Place. Qui consent à la Capitulation. Et qui est ensuite fort bien reçu de sa Majesté. Reglement que ce Monarque fit dans la ville. Conferences pour la paix entre les deux Couronnes. François de Luxembourg est envoyé à Rome durant ce tems-là en qualité d'Ambassadeur. Difficultez dans le compliment d'Obédience qu'il devoit faire au Pape. Quelle étoit sur cela l'instruction de l'Ambassadeur. Précautions par le moyen desquelles tout fut ajusté. Mesures prises en Dauphiné contre les préparatifs du Duc de Savoye. M. de Lesdiguieres s'empare de S. Jean de Maurienne. Et de plusieurs autres postes. Forces du Duc de Savoye. Escarmouche avantageuse aux François. Leur Camp est attaqué par les Savoyards qui sont repoussez avec perte. Autre défaite de deux détachemens de leur Armée. Fort de Barreaux construit par le Duc. Et pris peu après par Lesdiguiéres. Le premier manque son coup sur Romans. Et sur S. Jean de Maurienne. Ce qui le détermine à penser à la paix. Fin de la Trêve avec le Duc de Mercœur. Desseins de ce Duc traversez par le Maréchal de Brissac. Et suivis d'une nouvelle suspension d'armes. Restes de la faction des Seize surpris & punis. Differend entre les Huguenots qui les empêche de prendre les armes. Les choses se disposent de leur part à un accommo-
1598. *dement. Préparatifs pour la Campagne de Bretagne. La présence du Roy dans cette Province fait rentrer tous les Rebelles dans le devoir. Le Duc de Mercœur a recours à la Négociation. Propositions qu'il fit faire au Roy par la Duchesse sa femme. Elles sont reçues & le Traité est signé. Ce qui mit fin à la Ligue qui avoit duré vingt-deux ans. Le Roy va ensuite à Nantes pour y consommer l'affaire des Huguenots. Celebre Edit donné en cette ville pour la sureté de leur Religion. Articles principaux qu'il contenoit. L'Assemblée de Châtelleraud depute au Roy pour l'en remercier. Ce Monarque fait verifier l'Edit au Parlement par son autorité. Discours qu'il y fit à ce sujet. Suite de la négociation pour la paix entre les deux Couronnes. Le Pape envoye*
pour

pour cet effet en Espagne le Général des Cordeliers. Dispositions favorables où il trouva le Roy Philippe. La reprise d'Amiens achéve de faciliter la paix, & l'on envoye à Vervins des Plénipotentiaires de part & d'autre. Les Huguenots traversent le Traité. Aussi bien que les Ambassadeurs d'Angleterre & des Etats Géneraux. On ne laisse pas de continuer les Conférences. Et le Traité est enfin conclu. Teneur des Principaux articles. Recit de ce qui se passa durant ce tems-là en Savoye. Querelle de Dom Philippin de Savoye avec M. de Créqui. Ils se battent & le premier est obligé de demander la vie à l'autre. Ils se battent de nouveau avec chacun un second. Et le Bâtard de Savoye est tué. Traité fait avec le Grand Duc de Toscane, à quelle occasion. Articles qu'il contenoit. Le Roy remedie aux desordres du Royaume. Il punit une indiscretion de l'Evêque de Senlis. Mort du Roy d'Espagne. Et son Caractére. Mariage de son fils Philippe III. & autres. Divers Princes pensent à celui de Madame Catherine sœur du Roy. Qui épouse enfin le Duc de Bar. Et meurt. Le Président de Sillery est envoyé Ambassadeur à Rome, 1599. *& pourquoi. Le Roy pense à faire casser son Mariage avec la Reine Marguerite. Causes de ce Divorce. Elles sont examinées jueidiquement. Et le Mariage est declaré nul. Comment cette Princesse vécut depuis. Négociation du President de Sillery pour le Marquisat de Saluces. Le Duc de Savoye vient à la Cour de France pour ce sujet. Et le Marquisat est mis en sequestre entre les mains du Pape. Mort du Chancelier de Chiverni. Pompone de Bellievre lui succede. Autres morts considerables. Circonstances de celle de Gabriéle d'Etrées Marquise de Monceaux, & Duchesse de Beaufort. Contes ridicules qu'on en fit. Le Roy en prend le deuil. Il aime Mademoiselle d'Entragues, qui lui demande une promesse de mariage. Liberté du Baron de Rosni à qui ce Prince en demandoit son avis. Comment recompensée. Retraite de la Marquise de Belle-Isle & du Maréchal de Joyeuse. A quoi la dernière est attribuée. Etat des affaires de l'Archiduc. Le Prince Maurice fait fortifier la ville de Bommel à la moderne. Ce qui fit appeller la Hollande l'école de la guerre. Plusieurs François y vont servir. De même qu'en Hongrie. Dessein de deux Jacobins contre la vie du Roy découvert. Autre avis semblable donné par un Capucin. Suite de l'affaire du Marquisat de Saluces. Vuës du Duc de Savoye en venant à la Cour. Comment il fut reçu du Roy. Il tâche de mettre diverses personnes dans*

1600. *dans ses interêts. Générosité qu'il fit en jouant avec Henri IV. On nomme des Commissaires sur l'affaire du Marquisat. En quoi elle consistoit. Propositions d'accommodement inutiles. Autres qui sont acceptées. Le Duc se retire mecontent. On le somme de faire l'option contenuë au Traité de Paris. Et il le refuse. Le Roy lui déclare la guerre. Expéditions du Maréchal de Biron dans la Bresse. Et de M. de Lesdiguieres en Savoye. L'Ambassadeur d'Espagne à Rome presse le Pape de s'entremettre d'un accommodement. Legat envoyé en France pour ce sujet. Le Roy le va recevoir à Chamberri. Et l'envoye ensuite à Lion pour traiter avec M. de Villeroy. Propositions des Ministres de Savoye. Evénement qui pensa rompre le Traité sur le point de sa conclusion. Réponse vigoureuse du Roy à l'Ambassadeur d'Espagne qui paroissoit le menacer. Adresse de M. de Rosni pour renouer la Négociation. Articles du Traité. Jugemens divers qu'on en porta. Le Roy pense à se marier. Il jette les yeux sur Marie de Medicis. Qu'il envoye épouser par Procureur. La nouvelle Reine vient en France. Le Roy l'épouse de nouveau à Lion. Traité de Du Plessis-Mornai sur les prétendus abus de la Messe qui fait beaucoup de bruit en France. Le Jesuite Fronton-du-Duc écrit contre, & du Plessis ayant dedaigné de lui répondre ne peut se dispenser d'entrer en lice avec M. du Perron Evêque d'Evreux. Le Roy nomme des Commissaires pour juger de la dispute. On s'assemble pour cet effet à Fontainebleau. Discours du Chancelier sur le sujet de cette Conférence. Prologue des deux Tenans. L'Evêque d'Evreux entreprend de prouver la fausseté de cinq cens passages alleguez par son adversaire. Il le fait à l'égard de quatre seulement. Après quoi la dispute finit par une maladie du Sieur de Mornai. Bon mot du Roy à la louange de l'Evêque d'Evreux. Le Baron de Rosni lui attribuë la Victoire. Autre bon mot d'un Capitaine Huguenot sur le succès de cette victoire. Execution de l'Edit de Nantes tant pour les Catholiques que pour les Réformez. Fermeté du Roy à cet égard.*
1601. *Il conçoit de l'inquiétude d'un armement des Espagnols. Elle cesse en apprenant à quoi cet armement étoit destiné. Evénement qui pensa brouiller les deux Cours. Le Pape vient à bout de les accommoder. La Reine d'Angleterre propose une entrevuë au Roi. Qui ne juge pas à propos de l'accepter. Il lui envoye plusieurs Seigneurs de sa Cour. Qui en sont très-bien reçus. Conversation de cette Princesse avec le Maréchal où elle semble lui predire*

dire sa destinée. Naissance du Dauphin. Et d'Anne d'Autriche fille du Roy d'Espagne. Les François vont chercher la guerre dans les Païs Etrangers & sur tout en Hongrie. Envoyé de l'Empereur des Turcs à la Cour de France à ce sujet. Réponse du Roy. Semences de guerres civiles dans le Royaume par l'ambition des Maréchaux de Bouillon & de Biron. Caractere du dernier. Occasion où sa fidelité commença à s'ébranler. Il écoute diverses propositions de la part des Espagnols. Le Duc de Savoye achève de l'engager dans le précipice. Accusations dont on le chargeoit. Il choisit pour son confident le plus grand fourbe du Royaume. Il traite par son moyen avec les Espagnols. Il s'en repent ensuite & avouë sa faute au Roy. Qui la lui pardonne. Le Maréchal ne laisse pas de reprendre ses premiers engagemens. La Fin son Confident se laisse gagner par le Roy. A qui il decouvre toute l'intrigue. Prudence du Roy dans cette affaire. Il engage la Maréchal à venir à la Cour. Le presse de lui confesser la verité. Et n'en pouvant rien tirer il le fait arrêter avec le Comte d'Auvergne. Il envoye une commission au Parlement pour faire le procès au Maréchal. Dépositions de la Fin son confident. Autres que le Maréchal ne peut desavouer. Il comparoît au Parlement. Où toutes les dépositions lui sont luës, reduites à cinq points principaux. Le Parlement se rassemble de nouveau & condamne le Maréchal à la mort. Son intrépidité l'abandonne à la nouvelle de cet Arrêt. Il est conduit sur l'échafaut. Et est executé dans la Bastille. Caractère de ce Seigneur. Effet que fit le bruit de sa mort. Le Roy fait grace au Comte d'Auvergne. Et au Baron de Lux. Le Duc de Bouillon se retire en Allemagne. Le Roy s'assure de la Bourgogne. Et reçoit diverses Ambassades sur la découverte de cette conspiration. Les Suisses lui en envoyent aussi une pour le renouvellement de leur alliance avec la France. Reception faite à ces Ambassadeurs. Cérémonie de ce renouvellement de Traité. Serment prêté par les Ambassadeurs. Et par le Roy. Grand repas par lequel finit la Cérémonie. Medailles frapées à ce sujet. Police rétablie dans le Royaume. Affaires de Savoye. Le Duc manque de surprendre Genéve par escalade. Il est obligé de s'en retourner après y avoir perdu plusieurs Officiers & soldats. Traité de S. Julien qui suivit cette expédition. Le Roy va en Lorraine pour s'assurer de la Ville de Metz. Il y reçoit visite de divers Princes d'Allemagne. L'Electeur Palatin

1602.

1603.

latin le sollicite en faveur du Duc de Bouillon. Qui pourtant ne revient pas. Mort de la Reine Elizabeth d'Angleterre & son Caractere. Changement qu'elle pouvoit produire dans les affaires de l'Europe. Jaques VI. Roy d'Ecosse lui succede. Le Roy lui envoye un Ambassadeur Extraordinaire, & pourquoi. Avanture desagréable qui arrive en mer à cet Ambassadeur. Et dont le Roy d'Angleterre lui fit des excuses. Le dessein d'abaisser l'Espagne étoit le but de tous les Ministres Etrangers en cette Cour. Vuës particulieres des Hollandois à cet égard. Embarras qui empêchoient le Roy d'Angleterre d'y entrer. L'Ambassadeur de France traite immédiatement avec ce Monarque. Il lui fait comprendre l'importance qu'il y avoit de ne pas abandonner les Hollandois. Conference tenuë à ce sujet avec les Ministres d'Angleterre sans succès. Autre particuliere avec le Monarque Anglois. Qui consent à une Ligue avec la France. Articles de ce Traité où les Hollandois étoient aussi compris. Négociation à Rome sur le rétablissement des Jesuites en France. Le Pape en fait écrire au Roy. Qui ne se hâte point de prendre là-dessus sa resolution. Il leur donne pourtant des esperances. Et permet à leur Provincial de se venir jetter à ses pieds. Le Pere Coton a le bonheur de plaire à sa Majesté. Il prêche devant elle avec succès. Et employe son crédit pour avancer le rétablissement de sa Compagnie. Le Roy assemble son Conseil sur cette affaire. Prévention du Marquis de Rosni contre la Société. Réponse du Roy. Le Marquis s'y rend & l'affaire ayant passé au Conseil l'Edit de rétablissement est dressé peu aprés. Articles qu'il contenoit. Difficultez que le Roy eut à le faire vérifier au Parlement. Discours qu'il fit au premier Président à ce sujet. Suivi enfin de
1604. *l'Enregistrement de l'Edit. Accident fâcheux qui en arriva au Pere Coton. Mais qui n'eut point de suites. Joye que le Pape en conçut. Mort de la Duchesse de Bar & du Cardinal d'Ossat. Jaques Davy du Perron Evêque d'Evreux est elevé à la pourpre. Semences de guerre civile en France entretenuës par les Espagnols. Ils corrompent un Domestique de M. de Villeroy. Qui leur revéle plusieurs secrets importans. La trahison est découverte. Et le traitre se noye en passant une riviere pour se sauver. Brouilleries à la Cour entre la Reine & la Marquise de Verneuil Maîtresse du Roy. La derniere est la dupe de ses propres finesses. Le Roy prend la résolution de faire de nouveau arrêter le Comte d'Auvergne, & pourquoi. Difficultez qu'il y avoit d'y reussir. Par qui la chose fut executée. Le Roy aprend de sa bouche diverses circonstances de*
la

la conspiration du Maréchal de Biron. Ce Prince retire ensuite la promesse de Mariage qu'il avoit donnée à la Marquise de Verneuil. Et la fait aussi arrêter elle & son pere. Paix des Espagnols avec les Anglois. Sans préjudice du Traité fait par ces derniers avec la France. Etablissement des François au Canada. Commencement du Canal de Briare. Edit pour la Paulette. On fait le procès au Comte d'Auvergne, au Sieur d'Entragues, & à la Marquise de Ver- 1605.
neuil. Leur Arrêt est prononcé. Et la peine de mort commuée en une prison perpetuelle. Intrigues du Duc de Bouillon découvertes. Les Huguenots obtiennent la permission de faire une Assemblée à Châtelleraud. Le Marquis de Rosni y assiste de la part du Roy. La Reine Marguerite vient à la Cour. Et donne au Roy de grandes lumieres sur une Conspiration qui se tramoit au delà de la Loire. Mesures que prit le Roy pour l'étouffer. Le Duc de Bouillon lui écrit une lettre très-soumise. Le Roy ne laisse pas de se rendre sur les lieux. Et de faire châtier les Rebelles. Punition particuliere d'un Seigneur. Le Roy court un grand peril. Trois Papes à Rome cette année. Dettes immenses dont le Roy se trouvoit chargé. Le Duc de Bouillon se soumet, & obtient sa grace en livrant Sedan au 1606.
Roy. Ce Prince court un nouveau danger au bac de Neuilly. Batême du Dauphin. Et de ses deux Sœurs. Les Etats d'Italie pensent à se precautionner contre les Espagnols. Caractére du Comte de Fuente Gouverneur du Milanez. Differend entre le Pape & les Vénitiens. Le Roy travaille à l'accommodement. Il envoye pour 1607.
cet effet le Cardinal de Joyeuse à Rome. Diverses propositions faites aux parties. On consent de part & d'autre à une suspension jusqu'à un entier accommodement. Il est enfin conclu & le Roy en a tout l'honneur. Chagrin qu'en eurent les Huguenots, & pourquoi. Decouverte du dessein qu'ils avoient formé d'introduire leur Religion à Venise. Reflexions de l'Auteur là-dessus. Presseance des Ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne. Retablissement de la Religion Catholique dans le Bearn. Naissance d'un second fils de France. Edit d'Union de la Navarre à la Couronne. Les Etats de Hollande & les Archiducs prennent le Roy pour arbitre de leurs differends. Les Archiducs font faire aux Hollandois la premiere ouverture d'accommodement. Discours de leurs Députez aux Etats. Ceux-ci ne veulent traiter que comme peuples libres. Les autres y consentent & l'on convient d'un armistice pour huit mois. Diversité de sentiment sur cette resolution. Discours que fit à la Haye le Président Janin Chef de l'Ambassade de France. Réponse des Etats.

 Dis-

Difficulté de la part de l'Espagne. Qui consent enfin à la Trêve. On propose aux Rois de France & d'Angleterre d'en être les Garants. Traité de Ligue defensive entre la France & les Etats pour le maintien de la paix à faire.

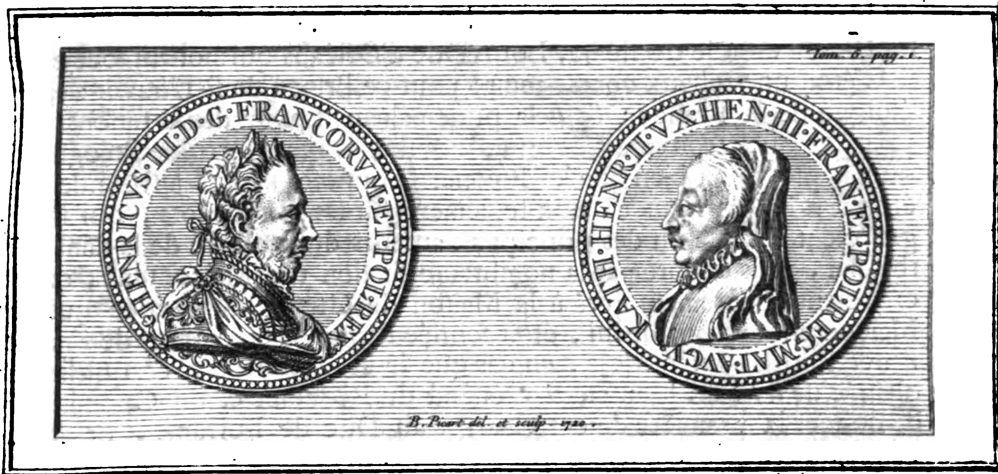
1608. *Les Anglois n'y sont point compris. Premiere conference pour la paix. Les Espagnols reconnoissent les Provinces-Unies pour Etats libres. Autre conference sur l'article du commerce dans les Indes. Prolongation de la Trêve. Difficulté survenuë de la part de l'Espagne. Articles de la Religion. La paix paroît desesperée. Intrigues du Prince Maurice. Les Deputez des Archiducs sont obligez de se retirer. La Négociation ne laisse pas de continuer pour cela. Instance des Ambassadeurs de France pour porter les Etats à se rassembler. Dis-*

1609. *cours que leur fit le Président Janin. Bon effet qu'il produisit. Projet sur lequel il fut résolu de négocier. Les parties s'assemblent à Anvers. Mort du Duc de Cleves & de Juliers qui fait un nouvel obstacle à la négociation. On ne laisse pas de passer outre & de conclurre une nouvelle Trêve pour douze ans. Teneur de ce Traité où la souveraineté des Etats est reconnuë. Les Rois de France & d'Angleterre s'obligent à les garentir. Importance de cette Négociation. Lettre de remerciement des Etats Generaux au Roy. Naissance d'un troisiéme fils de France. Mort de Henri de Bourbon Duc de Montpensier. Le Duc de Nevers est envoyé à Rome pour l'Ambassade d'Obedience. Mariage du Duc de Vendôme avec la fille du Duc de Mercœur. Et du Prince de Condé avec Marguerite de Montmorenci. Amour du Roy pour cette Dame. Chagrin qu'en eut le Prince son Epoux. Qui se retire aux Païs-Bas. Le Roy envoye à l'Archiduc pour le prier de ne lui point donner retraite. Ré-*

1610. *ponse de l'Archiduc. Le Prince de Condé vient à Bruxelles. Irresolutions où il se trouvoit sur la grace que le Roy lui offrit à condition de revenir à la Cour. Il le refuse, ce qui aigrit de plus en plus l'esprit du Roy contre lui. Ce Monarque donne ordre au Marquis de Cœuvres de tâcher d'enlever la Princesse. La chose est concertée aveo elle-même. Et manque par l'indiscrection du Roy. Le Prince de Condé se retire à Milan. Nouvelle negociation auprès de l'Archiduc pour avoir la Princesse, sans succès. Le Roy arme pour empêcher la maison d'Autriche de s'emparer de la succession de Cleves & de Juliers. Ligue à ce sujet. Sur quel fondement on la proposoit. Le Roy se dispose à marcher en campagne. Couronnement de la Reine. Inquiétude extraordinaire qu'on remarqua dans l'esprit du Roy. Il monte en carrosse pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine à Paris. Et est assassiné dans la ruë de la Ferronnerie. l'Assassin est saisi. Et le corps du Roy transporté au Louvre. Consternation de Paris à cette nouvelle. Mesures prises pour déferer la Regence à la Reine. Présages de cette mort funeste du Roy. Ses grandes qualitez lui font donner le surnom de Grand. Sa conduite depuis la Saint Barthelemi. Son Caractere. Son Incontinence. Divers abus qu'il reforma. Ses édifices & autres entreprises. Son discernement dans le choix de ses Ministres. Son Portrait. Monumens élevez en son honneur. Son âge. Ses enfans legitimes. Et naturels.*

Fin des Sommaires.

HIS-



HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI III.

LE Prince dont je vais commencer l'Histoire, fut nommé Edouard Alexandre dans la cérémonie de son Baptême. Ces noms lui furent donnez par Edouard VI. Roy d'Angleterre, & par Antoine de Bourbon depuis Roy de Navarre, ses parains *; Mais la Reine sa mere les lui fit quitter, & prendre celui de Henri, en mémoire de Henri II. son mari. Il étoit né, non pas le jour de la Pentecôte, comme quelques-uns l'ont écrit, mais le dix-neuviéme de Septembre de l'an 1551. Ainsi il étoit dans sa vingt-quatriéme année, lorsqu'il parvint par droit de succession à la Couronne de France, dont l'ordre de la naissance sembloit l'avoir fort reculé : car il n'étoit que le quatriéme fils de

1574.

Quel âge avoit Henri III. lorsqu'il parvint à la Couronne.

* On lui donne ces deux noms dans le Traité de Mariage de François II. avec Marie Stuart. Au Mémorial de la

1574. de Henri II. ayant devant lui outre François II. l'aîné de tous, & Charles IX. qui étoit le troisiéme, Louïs Duc d'Orléans qui mourut tout jeune.

Chambre des Comptes de Paris, côté YY.

Contretemps fâcheux pour lui.

C'étoit un fâcheux contre-temps pour ce Prince de se trouver alors si éloigné de la France; & cela principalement pour deux raisons. La première qu'il trouveroit de grands obstacles pour sortir de Pologne, à quoi il prévoyoit bien que les Polonois s'opposeroient. La seconde qu'il étoit fort haï en France, non seulement par les Huguenots, qui le regardoient comme un des principaux auteurs du massacre de la saint Barthélemi, mais encore par la nombreuse faction des Malcontens, qui le croyoient entiérement livré à la Maison de Guise. Cette idée que les Malcontens avoient de lui, étoit fondée sur ce qu'en partant de France, il avoit prié la Reine Mere, en cas que le Roy mourût, & qu'elle fût obligée de faire un Lieutenant Général du Royaume & un Connétable, de donner la première de ces Charges au Duc de Lorraine, & la seconde au Duc de Guise.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 6.

Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit le dessein des factieux qu'on avoit découvert dans l'instruction du procès des sieurs de la Mole & de Coconnats, d'empêcher son retour en France, & de mettre la Couronne sur la tête du Duc d'Alençon, dessein réel & concerté: mais par bonheur pour lui ce jeune Prince étoit en la puissance de la Reine Mere, dont la vigilance pensa néanmoins être surprise par la Reine de Navarre, qui aimoit tendrement le Duc d'Alençon, & haïssoit le Roy de Pologne, de quoi elle rapporte plusieurs raisons dans ses Mémoires.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 2.

Elle avoit liberté de voir, quand elle le vouloit, le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre qui étoient renfermez au Château de Vincennes, & l'un la reconduisoit ordinairement sans que les Gardes s'y opposassent, pourvû que l'autre demeurât dans l'appartement. Elle leur offrit d'enlever dans son carrosse l'un des deux déguisé en femme & masqué, comme l'étoient d'ordinaire les Dames de sa suite: mais quand il fut question de s'accorder entre eux sur cet article, l'un ne voulut point s'exposer au grand risque qu'il couroit en demeurant pour sauver l'autre; ainsi n'étant pas au pouvoir de la Reine de Navarre de les faire évader tous deux, ni l'un ni l'autre ne profita du bon office qu'elle étoit disposée à leur rendre, en s'exposant beaucoup elle-même.

Popelinière l. 37.

La Reine Mere, qui voyoit de quelle importance il étoit pour son fils de se rendre au plûtôt en France, lui dépêcha quelques heures après la mort du Roy, le sieur de Chémeraut; & de crainte qu'il n'arrivât à ce Gentilhomme quelque accident dans sa course, elle le fit suivre par le sieur de Neuvi.

Le premier arriva en très-peu de jours à Cracovie, informa de tout le Roy de Pologne, & suivant un des principaux articles de ses instructions, lui conseilla d'envoyer au plûtôt à la Reine des Lettres patentes confirmatives de sa Régence.

Prudence de la Régente en attendant son retour de Pologne.

Cependant cette Princesse employa toute sa prudence à empêcher au moins l'accroissement des troubles: Elle fit de grandes caresses au Duc d'Alençon & au Roy de Navarre, leur promit de leur rendre toutes sortes

tes

tes de bons offices ; & sur ce qu'ils lui demandoient leur liberté, elle leur fit comprendre qu'il ne convenoit pas pour leur honneur, qu'elle la leur rendît de sa propre autorité ; qu'on attribueroit leur délivrance à la tendresse d'une mere pour un fils & pour un gendre, & que le Roy le faisant lui-même, leur conduite en seroit beaucoup plus authentiquement justifiée. Elle les engagea à écrire conjointement avec elle aux Gouverneurs des Provinces, pour faire connoître à tout le Royaume leur bonne intelligence, & tenir au moins par là les esprits des Huguenots en suspens, sur les espérances qu'ils avoient conçuës d'avoir ces deux Princes à leur tête. 1574.

Elle envoya à la Rochelle l'Abbé de Gadagne, qui y ménagea, ou plûtôt acheta une tréve de deux mois pour la Xaintonge, le pays d'Aunis & l'Angoumois, par l'argent dont on convint pour l'entretien des garnisons Huguenotes aux dépens du Roy durant la tréve. Elle envoya Saint Sulpice vers le Maréchal de Damville, pour rompre les liaisons qu'elle sçavoit qu'il prenoit avec les Huguenots, en lui faisant espérer qu'il seroit confirmé dans son Gouvernement de Languedoc, & qu'on tireroit de prison le Maréchal de Montmorenci son frere. Davila l. 6.

Mais cette Princesse qui ne pouvoit pas trop compter sur ces négociations, prenoit en même temps d'autres précautions, pour mettre le Roy en état de se faire obéïr par les Rebelles, quand il seroit arrivé en France. Elle envoya Gaspard Comte de Schomberg faire une levée de six mille Suisses, & de quelques Cornettes de Cavalerie Allemande. Le Duc de Montpensier, qui étoit revenu à la Cour sur la nouvelle de l'extrêmité du Roy, fut renvoyé en Poitou à son armée, que l'on fortifia des troupes de Matignon, dès que ce Maréchal eut dissipé les Huguenots de Normandie. Le Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier eut ordre de contenir avec les siennes, les Huguenots du Dauphiné & des Provinces voisines, qui sous les ordres de Montbrun, homme des plus inquiets du parti Huguenot, firent diverses entreprises, dont la plûpart leur réüssirent mal.

Intrigues du Maréchal de Damville.

Lettre du Maréchal de Damville du 18. May 1574.

Le Maréchal de Damville étoit celui dont la conduite donnoit le plus d'inquiétude à la Reine : car nonobstant les lettres pleines de respect & de soûmission qu'il avoit écrites un peu avant la mort du Roy, & où il disoit même qu'il ne s'opposoit pas à la punition du Maréchal de Montmorency son frere, supposé qu'il fût coupable, on sçavoit qu'il continuoit de traiter avec les Huguenots. Mais il garda encore moins de mesures, depuis qu'il fut informé de certaines lettres qu'on avoit écrites de la Cour au Baron d'Acier devenu Duc d'Usez par la mort d'Antoine son frere aîné, soupçonnant qu'on avoit dessein de lui opposer ce Seigneur, déja très-puissant dans le Languedoc par ses Terres, & par le nombre de ses vassaux.

Il commença par conclure une tréve avec les Calvinistes, & par faire une entreprise, ou pour parler plus juste, un très-criminel attentat contre l'autorité Royale, en convoquant de sa propre autorité les Etats de la Province à Montpellier. Le Parlement de Toulouse, qui depuis le com-

1574. commencement des guerres civiles s'étoit toûjours signalé par sa fidélité envers nos Rois, en donna une preuve bien authentique en cette occasion. Il déclara la tréve & la convocation des Etats, nulles; & par un Arrêt du dix-neuviéme de Juin, il fit défense aux peuples & aux Commandans des places de recevoir la tréve, & aux trois Ordres de la Province, de s'assembler à Montpellier.

Le Maréchal après ces démarches, ne cacha plus ses desseins. Il travailla à l'union des Huguenots avec les Malcontens, & écrivit sur ce sujet aux députez des villes confédérées assemblées à Milhaud en Rouergue. L'inscription de sa lettre étoit: *A Messieurs de l'Assemblée de France à Milhaud.*

Dans la Lettre de M. de Damville du 1. d'Août 1574. *Et du Prince de Condé.*

D'autre part le Prince de Condé, qui lorsqu'il vit les deux Princes & les deux Maréchaux arrêtez au Château de Vincennes, s'étoit retiré dans son Gouvernement de Picardie, & de là s'étoit sauvé en Allemagne avec Thoré frere des Maréchaux de Damville & de Montmorency & quelques autres Seigneurs, agissoit fortement auprès des Princes Protestans d'Allemagne, pour en obtenir du secours. Il écrivit aux Eglises Protestantes de Languedoc des lettres fort pressantes, où il les exhortoit à ne se point décourager, & les assûroit qu'ils trouveroient dans sa personne autant de zéle à les protéger, que le feu Prince son pere en avoit eu. Peu de temps après il publia un Manifeste, * où rendant raison de sa retraite en Allemagne, il protéstoit qu'il n'avoit point d'autre vûë que le service du Roy, la tranquillité de l'Etat, & la sureté de ceux de sa Religion, contre lesquels on avoit depuis quelque temps exercé de si horribles cruautez.

Lettre du Prince de Condé de Heidelberg 1. Juillet 1574.

La journée de Saint Barthélemi représentée dans toutes ses circonstances, la puissance des Princes de la Maison de Guise & de quelques autres du Conseil qu'on sçavoit être ennemis mortels des Huguenots, donnoient beaucoup de couleur & de poids à ces sortes d'écrits: car vû tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, on se persuadoit assez aisément qu'il n'y avoit point de sureté pour eux en France; & les Chefs des Factieux se servoient avec avantage d'un si spécieux prétexte, pour couvrir leur ambition & les animositez particuliéres qui les faisoient agir.

Les Députez des villes confédérées reçurent à Milhaud avec beaucoup de joye, les lettres du Maréchal de Damville & celles du Prince de Condé; & à l'égard du Maréchal, nonobstant l'opposition de quelques-uns qui se défioient de lui, il fut déclaré que ceux de la Religion le reconnoîtroient pour Gouverneur de Languedoc sous le nom & l'autorité de Henri III. Roy de France & de Pologne successeur légitime de Charles IX. & qu'ils ne s'associoient avec ce Seigneur, que pour la conservation de la Couronne de France & des anciennes Loix, & la sureté des fidéles sujets & serviteurs du Roy.

Popeliniére. l. 38.

Dans les articles de l'Assemblée de Milhaud.

Pour ce qui est du Prince de Condé, il fut reconnu pour Chef, Gouverneur Général & Protecteur de la Confédération au nom, lieu, & autorité du Roy de France & de Pologne: mais à plusieurs conditions qui

* Daté d'Epenhiem 12. Juillet 1574.

qui bornoient beaucoup son autorité, & sur un plan de Gouvernement tout-à-fait Républiquain, tant pour l'administration de la Guerre, que des Finances & de la Justice, Gouvernement dont les Hérétiques des trois derniers siécles ont toûjours paru s'accommoder beaucoup mieux que du Monarchique. Ils déclaroient que le but de leur Confédération, outre la sureté de leurs personnes & de leur Religion, étoit la délivrance du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, & des Maréchaux de Montmorency & de Cossé, d'exclure du Conseil les Etrangers, par où ils designoient les Princes de la Maison de Guise, de faire donner au Duc d'Alençon la Régence du Royaume, tandis que le Roy seroit absent de France, & de procurer l'Assemblée des Etats généraux, pour remédier aux troubles & aux désordres qui causoient depuis long-temps tant de malheurs à la patrie. 1574.

Cet Acte fut envoyé au Prince de Condé à Basle avec une somme d'argent, pour l'aider à la levée des troupes qu'il devoit mettre sur pied; & dans le même temps plusieurs Malcontens Catholiques se rendirent auprès de lui, soit pour le servir, soit, comme quelques-uns le pensérent, pour le trahir, & de concert avec la Reine Mere.

Ce Prince écrivit au Roy, pour lui rendre compte de sa conduite, & lui proposer les moyens de pacifier le Royaume; & comme on étoit incertain de la route que le Roy prendroit pour revenir de Bologne en France, il lui dépêcha diverses personnes par différens chemins, & entre autres le sieur de Thoré frere des Maréchaux de Montmorency & de Damville, tandis qu'il envoyoit Méru leur autre frere au Prince d'Orange en Hollande, & de là à la Cour d'Angleterre.

Les Rochelois rompent la tréve.

Cependant la Reine qui ne tâchoit qu'à gagner du temps en attendant le retour du Roy, entretenoit toûjours les négociations avec le Maréchal de Damville & les Rochelois; mais ceux-ci rompirent la tréve, irritez de la mort du Comte de Montgommeri qui venoit d'avoir la tête coupée dans la place de Gréve, & sollicitez par l'Assemblée de Milhaud. Au sortir de cette Assemblée, le Baron de Terride, secondé par Fonterailles, Verglas & quelques autres Capitaines Huguenots, surprit Castres, & s'en rendit maître, malgré la vigoureuse résistance de Saint Félis qui en étoit Gouverneur, & qui avec sa garnison de trois cens Italiens se retirant de poste en poste, soûtint long-temps un violent combat. Popelinière. l. 38.

Les Rochelois ayant recommencé les hostilitez dans la Xaintonge sous les ordres de la Nouë, qui avoit le Commandement général en tous ces pays-là, le Duc de Montpensier rassembla ses troupes. Il se mit en campagne avec une armée de dix mille hommes, & fit plusieurs conquêtes en Poitou & en Xaintonge. Il prit Molle, Forest sur Sévre, Chevrain, Aunai, & obligea les Rochelois d'abandonner Soubise, Noailles, Tonnai-Charente, & Marans. Il mit une forte garnison dans cette derniére place, dont la Rochelle qui n'en est qu'à quatre lieuës, fut fort incommodée dans la suite.

La Reine Mere offrit de nouveau la paix aux Rochelois, qui refusé-

1574. rent de l'accepter aux conditions qu'elle la leur proposoit. Le Duc de Montpensier fit une entreprise sur Lusignan, à la faveur d'une intelligence qu'il y avoit: mais ayant été trahi, il la manqua, & y perdit deux cens hommes. Il s'en vengea sur Fontenai-le-Comte, qu'il prit d'assaut. Ensuite il assiégea Lusignan, dont le siége l'occupa longtemps.

Les Catholiques & les Huguenots se battoient aussi en Dauphiné & en Auvergne; mais le reste des Provinces demeuroit assez tranquile.

Durant ces mouvemens la Reine reçut du Roy les Lettres patentes confirmatives de sa Régence, & assûrance de sa part qu'il partiroit bien tôt, pour venir prendre possession de ses Etats de France, mais il lui marquoit en même temps la grande difficulté qu'il auroit à s'évader, pour se tirer des mains des Polonois, qui étoient résolus de le retenir chez eux.

Désagrémens du Roy en Pologne.

Mathieu. l. 6.

J'ai déja dit dans l'Histoire du Régne précedent, que ce Prince n'eut pas plûtôt la Couronne de Pologne sur la tête, qu'il en ressentit le poids & les desagrémens. Les maniéres du pays beaucoup moins polies en ce temps-là, qu'elles ne le sont aujourd'huy, lui parurent si éloignées des maniéres Françoises, qu'il desespéroit de s'y faire jamais. Les Polonois murmuroient dès qu'ils lui voyoient faire à un Seigneur quelques caresses qui marquassent qu'il avoit pour lui de l'affection; & rien n'étoit plus capable de chagriner ce Prince, qui ne put jamais se passer de favoris. Ils étoient jaloux de tous les François qu'il avoit amenez avec lui, & lui disoient quelquefois assez brusquement, qu'on ne prétendoit pas que les delibérations secrétes qui concernoient l'Etat, fussent communiquées à aucuns Etrangers. Ils ne pouvoient souffrir leur politesse, leurs complimens, leurs civilitez, & certaines honnêtetez dont ils usoient en leur parlant ou en les recevant. Ils traitoient tout cela ou d'affectation, ou de mollesse, plus convenables à des femmes qu'à des hommes: de sorte que ce Prince se trouvoit comme en un nouveau monde, où tout le choquoit, lui sembloit bizare, insupportable; & il disoit souvent à ses confidens, qu'il aimeroit mieux vivre prisonnier en France, que Maître en Pologne.

Le chagrin le dévoroit; & après son Couronnement, il contrefit le malade, pour s'exempter de paroître en public, & s'épargner le dégoût que lui causoit la présence de ceux qui en venant faire leur Cour, ne lui paroissoient rien moins que Courtisans.

Les Polonois de leur côté s'appercevant de cette antipathie, s'en tenoient infiniment offensez. Ils s'en plaignoient, en murmuroient entre eux, & ces mécontentemens mutuels auroient pû avoir de fâcheuses suites, si le Prince faisant céder son chagrin à la raison, n'avoit pris d'autres maniéres. On le vit changer tout à coup. Les Seigneurs Polonois eurent à toute heure un libre accès auprès de sa personne. Il entroit dans tous leurs divertissemens: il faisoit avec eux de fréquentes parties de chasse, & des festins où les plus réservez des Seigneurs François

çois commencérent à boire à la Polonoise ; & par cette conduite, le Roy dont ils avoient d'ailleurs une très-grande idée, & à qui il n'avoit manqué jusqu'alors qu'un peu de complaisance, fit leurs délices. 1574.

Cependant il arrivoit de fréquens courriers de France, pour lui dire des nouvelles de la santé du Roy, & Berni lui annonça le douziéme de *Juin* l'extrémité où ce Prince étoit. Le quatorziéme dans le temps qu'il donnoit le bal à la Princesse fille du feu Roy de Pologne, l'Ambassadeur de l'Empereur reçut de la part de son Maître la nouvelle de la mort du Roy, & le bruit s'en répandit. A l'occasion de ce bruit, le Sénat de Pologne appréhendant que le Roy ne les quittât, lui proposa un voyage sur les frontiéres de Lithuanie, où ils disoient que sa présence étoit nécessaire, pour mettre la derniére main au Traité de paix avec les Moscovites. Il fit semblant de consentir à ce voyage, & témoigna qu'il en avoit autant d'envie qu'eux.

Son embarras à la nouvelle de la mort de Charles IX.

Le lendemain l'Ambassadeur de l'Empereur lui fit part de la nouvelle qu'il avoit reçûë. Chémeraut arriva une heure après, & lui dit à l'oreille, comme il se mettoit à table, que le Roy son frére étoit mort. Il se contraignit, & ne fit semblant de rien : & après avoir fort peu soupé, il se retira, feignant qu'il étoit fatigué des violens exercices qu'il avoit faits ce jour-là. Il dit cependant comme en confidence au Comte Tanchin Grand Chambellan du Royaume la triste nouvelle qu'il venoit de recevoir.

Dès qu'il fut au lit, & que le Chambellan fut retiré, il fit venir Villequier, Souvrai, Pibrac, & Belliévre Ambassadeur de France en Pologne, pour délibérer avec eux sur le parti qu'il devoit prendre. Il étoit tout résolu à repasser en France, & le sujet de la délibération ne rouloit que sur la maniére, dont il quitteroit la Pologne, s'il s'échaperoit sans en rien communiquer aux Sénateurs, ou s'il leur demanderoit leur agrément. Il y avoit de grandes raisons pour & contre : mais enfin sur la connoissance qu'ils avoient du génie Polonois, ils prévirent bien qu'ils s'opposeroient à son départ : & sur ce que l'on sçut que d'Etrées & Mioffans venoient en Pologne, sous ombre de faire au Roy des complimens de la part du Roy de Navarre & du Duc d'Alençon, mais en effet afin d'empêcher qu'il ne revînt en France, & de le faire arrêter par les Princes Protestans d'Allemagne, il fut conclu qu'on prendroit des mesures, pour le faire évader secrétement : & voici comme l'on s'y prit.

On convint que Monsieur de Belliévre demanderoit au premier jour son audience de congé, sur ce que le Roy étant mort, il n'avoit plus de caractére, & que la Reine le pressoit de partir, ayant besoin de son ministére dans des affaires où elle vouloit l'employer ; qu'il partiroit sans délai, & laisseroit des relais en chemin ; que Neuvi, qui étoit arrivé un peu après Chémeraut, iroit incessamment demander des passeports à l'Empereur pour le passage du Roy sur ses Terres ; que, pour ne point trop se charger, on porteroit peu d'argent, & que pour y suppléer en

1574. cas de besoin, on emporteroit les joyaux de la Couronne, que l'on confia à Ardier d'Issoire.

Deux jours après l'arrivée de Chémeraut, le Roy assembla les Sénateurs, & leur fit part de la nouvelle qu'il avoit reçûë. Il leur dit qu'un des motifs des plus consolans pour lui dans son affliction, étoit l'augmentation de la puissance des Polonois par l'union de deux Couronnes sur la tête de leur Roy; qu'avant que d'aller prendre possession de celle, à laquelle il parvenoit par le droit de succession, il vouloit mettre ordre aux affaires de Pologne; qu'il avoit une mere, dont la tendresse & la prudence consommée lui permettoient de différer son retour en France, & que toutefois il les prioit d'avancer le temps de la Diéte qu'ils avoient résolu avec lui de tenir sur les frontiéres de Pologne & de Lithuanie.

Un des Seigneurs lui répondit au nom de toute l'Assemblée, lui marqua la part que tout le Royaume prenoit à la perte qu'il venoit de faire, & lui demanda permission de conférer entre eux sur les moyens d'assembler au plûtôt la Diéte.

Assemblée du Senat qui s'opose à son départ.

Mais ce ne fut pas là le sujet de leur délibération. Ils ne parlérent que des moyens qu'il falloit prendre, pour ne pas laisser aller leur Roy. Quelques-uns proposérent de se servir des voyes les plus violentes, comme de faire sortir incessamment tous les François du Royaume, afin qu'il ne pût pas concerter sa fuite avec eux; d'autres vouloient qu'on les arrêtât, afin de servir d'ôtages, & qu'après s'en être assûré, on leur déclarât qu'on les feroit tous mourir, si le Roy quittoit la Pologne. Les autres furent d'avis de mettre des corps de garde autour de la ville, & de fermer tous les passages. Enfin il y en eut, dont le sentiment fut, qu'il falloit solliciter sous mains les Moscovites & les Tartares de faire des courses sur les frontiéres, afin d'obliger le Roy de monter à cheval, pour les repousser, & de le retenir par ce moyen à l'extrémité du Royaume. L'avis le plus modéré prévalut, qui fut de prier le Roy d'épouser au plûtôt la fille du feu Roy de Pologne, pour laquelle il paroissoit avoir de l'inclination, & de convoquer sans delai la Diéte sur la frontiére de Lithuanie, où il s'étoit engagé lui-même à se trouver.

L'Archevêque de Gnesne lui vint rapporter le résultat de l'Assemblée, le pria en même temps de ne point prendre si-tôt le titre de Roy de France, & de différer d'envoyer à la Reine Mere les Lettres confirmatives de la Régence, qu'il avoit déja fait expédier, parce que c'étoit en France un Acte de la puissance Royale, dont on espéroit qu'il voudroit bien en leur considération suspendre pour un temps l'exercice.

Le Roy, pour mieux cacher son dessein, consentit à tout, & demanda seulement avec instance qu'on avançât la Diéte, dont on étoit convenu pour le mois d'Aoust.

Sa fuite étoit arrêtée pour la nuit du dix-huitiéme de Juin, qui étoit le lendemain. Les Polonois en eurent quelque soupçon, fondé sur ce que Villequier qui ne vouloit pas perdre tout son bagage, en avoit fait met-

mettre une partie à la suite de Monsieur de Belliévre, de quoi le Roy fut fort en colere contre ce Seigneur. 1574.

Durant son souper, Alamanni Italien naturalisé en Pologne, & le Comte Tanchin Grand Chambellan, vinrent lui dire que le bruit étoit dans la ville qu'il s'en alloit. Le Roy se mit à rire, & à les railler de leur crédulité pour des imaginations populaires. Le Comte étant sorti, revint peu de temps après lui redire la même chose, & que l'on posoit des corps de garde par tout. Monsieur le Comte, lui repartit le Roy sans s'émouvoir, j'ai plus d'envie de dormir que de monter à cheval, allons nous coucher. Il s'y en alla en effet : & après avoir causé quelque temps, comme il parut s'assoupir, le Chambelan tira les rideaux, & sortit avec tous ceux qui étoient dans la chambre.

Il est obligé de partir en cachette pendant la nuit.

Dès que le Chambellan se fut retiré, Souvrai, Larchant Capitaine des Gardes, & du Halde valet de Chambre rentrérent, habillérent promptement le Roy, & descendirent avec lui, pour sortir par la porte du Palais qui donnoit dans le fauxbourg, que Miron son premier Médecin avoit laissé ouverte : mais dans ces sortes d'occasions il ne manque jamais d'arriver des contre-temps, qu'on ne peut prévoir, ausquels le bonheur & beaucoup de présence d'esprit peuvent seuls rémédier.

Alamanni, qui se défioit toûjours de quelque chose, avoit fermé la porte dans le temps que Miron alla dire au Roy qu'elle étoit ouverte, & Souvrai trouva cet Italien au bas de l'escalier, qui lui demanda assez brusquement où il alloit ? Souvrai, sans se perdre, lui dit en confidence, qu'il avoit un rendez-vous chez une maîtresse dans le fauxbourg, & qu'il le conjuroit de lui donner la clef de la porte, pour rentrer avant le jour. Il la lui donna ; & s'étant retiré dans son appartement, le Roy passa.

Il fit un quart de lieuë à pied jusqu'à une Chapelle, où Carqueret l'attendoit avec des chevaux. En y arrivant, ils eurent une chaude allarme par le bruit de quelques chevaux, qu'ils entendirent courir au galop après eux, & crûrent être découverts : Souvrai, Miron, Larchant & du Halde allérent au-devant l'épée à la main : mais ils furent rassûrez par la voix d'Ermanville, qui se jetta aux pieds du Roy, pour le supplier de lui permettre de le suivre. Il n'étoit point du secret : mais soupant chez Souvrai avec ceux à qui on l'avoit confié, il s'étoit douté de quelque chose, & étoit sorti de la ville avec d'autres François, pour s'échaper, & ne pas demeurer exposez à la colére des Polonois.

A quelque distance de-là le Roy trouva quelques Gentilshommes, qui devoient faire une partie de son escorte. Il leur demanda où étoient Villequier & Pibrac. Ils dirent qu'ils ne les avoient point vûs. Ce fut un nouvel embarras ; car ils avoient avec eux les guides, & ceux qui sçavoient parler Polonois. Ceux-ci s'étoient égarez dans les ténébres, & avoient pris un autre chemin que celui dont on étoit convenu. Cependant il ne falloit pas s'arrêter, & on marcha au hazard. Ils traversé-

1574. rent un marais de deux cens pas, au bout duquel ils trouvérent un grand chemin, qu'ils suivirent jusqu'à une forêt de sapins, où un grand abattis de bois bouchoit le passage : & le Roy fut obligé de demeurer là, tandis que Larchant & Souvrai allérent chercher quelque route.

Il est poursuivi & gagne les terres de l'Empereur.

Ils trouvérent la maison d'un charbonnier, qu'ils forcérent, parce qu'il ne vouloit pas l'ouvrir : & l'ayant fait monter en croupe sur le cheval d'Ermanville, il les conduisit jusqu'à Satura, où ils arrivérent à la pointe du jour, ayant fait cette nuit-là l'espace de près de vingt lieuës de France. Ils ne s'y arrêterent point, & gagnérent une autre ville à trois grandes lieuës de-là. Ils y trouvérent Villequier, Pibrac, Caylus, Beauvais-Nangis, Liancour, Chasteauvieux, & Renti, qui les attendoient. On rompit un pont de planches sur la riviére qui passe par cet endroit, & ce fut là le salut du Roy; car le Comte Tanchin ayant été de grand matin dans la chambre de ce Prince, & ne l'y ayant point trouvé, s'étoit mis à la tête de cinq cens chevaux, pour courir après, & ayant trouvé le pont rompu, fut obligé de prendre un détour d'une grande lieuë : ce qui donna le loisir au Roy de gagner Peisna, premiére ville des Etats de l'Empereur, accompagné seulement de Larchant & de du Halde, avec qui il avoit pris les devans. Monsieur de Belliévre l'y reçut comme un simple Gentilhomme, qui retournoit avec lui en France, & à qui il donnoit le nom de Capitaine la Mothe. Il étoit temps qu'il arrivât; car son cheval outré d'une si longue course, tomba mort dès qu'il en fut descendu. Le reste de la troupe se vit serré de fort près par les Polonois : & Pibrac sentant son cheval manquer sous lui, le quitta, & se jetta à côté dans un marais, où il s'enfonça jusqu'au cou.

Le Roy n'étoit pas encore autant en sureté qu'il pensoit; car le Gouverneur de Peisna le reconnut : mais comme par bonheur c'étoit un fort galand homme, il dit à ce Prince en secret qu'il avoit reçû des lettres du Sénat de Pologne, pour se saisir de sa personne, & qu'il le prioit, afin de ne lui point faire d'affaires, ni à l'Empereur son Maître, de passer outre sans s'arrêter : ce qu'il fit aussi-tôt.

Le Comte Tanchin le suivit toûjours : mais soit pour faire plus de diligence, soit de peur d'offenser l'Empereur, en entrant sur ses Terres avec des troupes, il ne se fit accompagner que de quatre ou cinq Tartares armez d'arcs & de fléches. Comme on les vit s'approcher à toutes jambes, Belliévre donna un de ses pistolets à Souvrai, & l'autre à Larchant, ne gardant que son épée, & ils allérent à leur rencontre.

Ils demandérent au Comte s'il venoit comme ami, ou comme ennemi. Il répondit qu'il venoit comme serviteur du Roy. Faites donc quitter l'arc & les fléches à vos gens, reprit Souvrai, ou je commence par vous casser la tête. Le Comte obéït, & pria Souvrai de le faire parler au Roy, qui n'étoit qu'à cent pas de là. Il l'y conduisit; & dès que le Comte fut à la vûë de ce Prince, il voulut descendre de cheval, pour lui parler à genoux : mais le Roy lui ayant défendu de descendre, il lui fit son compliment, qui fut de lui témoigner le regret que les Po-

lonois avoient de son départ, & des mécontentemens qu'ils pouvoient lui avoir donnez, & de l'assûrer que, s'il vouloit bien revenir, il trouveroit dans eux toute la soumission & toute l'obéïssance, qu'il pouvoit attendre des sujets les plus dévouez à leur Souverain. 1574.

Le Roy lui répondit que l'état des affaires de France ne lui permettoit pas d'en être plus long-temps absent; que, quand il les auroit réglées, il retourneroit en Pologne, & qu'il se sentoit la tête assez forte, pour porter deux Couronnes, & gouverner deux Royaumes. Il lui fit présent d'un diamant de douze cens écus, le pria de pourvoir à la sureté des François qui étoient restez en Pologne: & appréhendant que cette entrevûë ne fût que pour l'amuser, il tourna bride, & piqua avec sa troupe, pour avancer toûjours dans le pays de l'Empereur.

Honneurs qu'il reçut à Vienne.

Neuvi vint au devant de lui à une journée de Vienne avec des passeports de ce Prince, qui lui envoya son Grand Ecuyer, & un équipage pour l'amener, le fit défrayer dans le reste de sa route, & recevoir à deux lieuës de Vienne par les Archiducs Albert & Mathias. Lui-même suivi de plusieurs carrosses vint au devant de lui à demi-lieuë de la ville, où l'entrée se fit au bruit de toute l'artillerie, & avec tous les honneurs qu'on lui pût rendre. Au souper l'Empereur voulut lui donner la prémiére place: mais il ne l'accepta point. Ils s'entretinrent sur les affaires de France, sur lesquelles l'Empereur lui conseilla de prendre le parti de la modération plûtôt que celui des armes & de la violence, en lui proposant l'exemple des Empereurs son oncle & son pere, qui n'avoient pas réussi contre les Hérétiques d'Allemagne par la guerre, & le sien propre dans les affaires de Bohéme. Il lui fit voir l'Impératrice & sa fille Elizabeth, pour qui il eût bien voulu lui inspirer de l'inclination, afin de la lui faire épouser.

Où il se reposa quelques jours.

Le Roy se reposa cinq ou six jours à Vienne: & en étant parti, il rencontra à quelques lieuës de-là Rodolphe Roy de Bohéme & l'Archiduc Maximilien autres fils de l'Empereur, que ce Prince avoit mandez, & qui n'avoient pû arriver avant le départ du Roy. Ce Prince, après leur avoir témoigné beaucoup de reconnoissance de l'honneur qu'ils lui faisoient, continua sa route vers Gratz, qui appartenoit à l'Archiduc Charles frere de l'Empereur: & pour éviter les desagrémens qu'il avoit essuyez dans les Etats des Princes Protestans d'Allemagne en allant en Pologne, il prit son chemin par les Etats de Venise. La République ne manqua à rien de ce qu'elle devoit à un Roy de France, & à un Prince, dont la réputation étoit si grande dans toute l'Europe. Il rencontra à Trevise les Ducs de Mayenne & de Nevers & le Marquis d'Elbeuf, & alla avec eux à Venise, où le Sénat mit tout en œuvre, pour le régaler & le divertir.

Le Sénat de Pologne fait arrêter tous les François.

Avant que de raconter le reste de son voyage, je toucherai ce qui se passa en Pologne depuis son départ. Le Sénat avoit commencé par faire arrêter tous les François; sur quoi Charles de Dansy Ambassadeur de France en Dannemarck qui se trouva alors à Cracovie, & avoit été chargé de rendre compte à la République de la conduite que le Roy

 avoit

1574. avoit tenuë, demanda audience. Il y exposa la nécessité où ce Prince s'étoit trouvé de partir si brusquement, sur les nouvelles qu'il avoit reçûës de la Reine mere, qui lui avoit fait sçavoir que son Royaume étoit menacé d'un renversement universel, & que sa seule présence pouvoit prévenir le mal. Il dit qu'il avoit ordre de sa part de faire ses excuses au Sénat sur la maniére dont il étoit parti; qu'il avoit prévu que l'attachement des Polonois pour sa personne les auroit empêchez d'avoir égard à la nécessité que la France avoit de sa présence; qu'on auroit au moins retardé son voyage de plusieurs mois; que le moindre delai auroit été infiniment préjudiciable à ses Etats, & qu'il les conjuroit de prendre en bonne part ce qu'il avoit fait, parce qu'il s'étoit crû dans une obligation indispensable de le faire.

Et élève au bout de quelque temps Estienne Battori sur le Thrône. Ces remontrances furent reçûës assez froidement par les Polonois, qui néanmoins suspendirent les effets de leur colére contre les François. Ils convoquérent une Diéte, pour délibérer sur la question, que l'Archevêque de Gnesne proposa, sçavoir si le Royaume étoit vacant. Le résultat fût qu'il ne l'étoit point, & qu'ils reconnoissoient encore Henri de Valois pour leur Roy: mais que, s'il ne revenoit en Pologne au mois de May prochain au plus tard, alors on publieroit l'Interregne, & on procéderoit à une nouvelle élection. C'est effectivement le parti que les Polonois prirent; & quelques mois après le terme marqué pour le retour du Roy, ils élevérent sur le Thrône de Pologne Estienne Battori Prince de Transylvanie, nonobstant les oppositions de l'Ambassadeur de France: ce qui n'empêcha pas le Roy de prendre toûjours le titre de Roy de Pologne avec celui de Roy de France.

Suite du voyage du Roy par l'Italie & par les Etats du Duc de Savoye. Je reprens la suite du voyage de ce Prince, qui, charmé des respects & des plaisirs qu'on lui prodiguoit à Venise, y demeura plusieurs jours. Il y reçut les complimens de tous les Princes d'Italie qui l'envoyérent saluër, & dont quelques-uns, comme Alphonse Duc de Ferrare & Emmanuel Philbert Duc de Savoye, y allérent eux-mêmes. Le Duc de Savoye refusa les honneurs, qu'on lui vouloit faire à son arrivée, disant qu'il n'étoit pas venu pour en recevoir: mais pour rendre au Roy tous ceux qui dépendroient de lui. Il le fit en toutes maniéres, & par son assiduité auprès de sa personne, l'accompagnant dans toutes les cérémonies, & dans tous ses divertissemens. Il le conjura de lui faire l'honneur de passer par ses Etats: & l'y ayant conduit lui-même, il lui donna dans la reception, qu'il lui fit, les marques du plus profond respect, de la plus grande soumission, du plus parfait attachement, & du plus sincére dévouëment à son service & à sa personne.

En faisant si bien sa Cour au Roy, ses vûës n'étoient pas tout à fait desintéressées. Ce Prince, comme je l'ai raconté ailleurs, avoit porté long-temps le titre de Duc de Savoye, sans avoir la possession de ses Etats, dont Charles le Bon son pere avoit été dépouillé par François I. Ils lui avoient été rendus par le Traité de Cateau-Cambresis, à la réserve de Turin, de Pignerol, de Quiers, de Chivas, & de Villeneuve d'Ast. Depuis, profitant en 1562. des brouilleries de la France, qui avoit

Guichenon. Hist. de la Maison de Savoye.

avoit besoin des troupes occupées à garder ce qu'on retenoit encore en Piémont, il avoit par un accord retiré sa Capitale, Chivas, Quiers, & Villeneuve d'Ast. Pignerol étoit resté au Roy, & le Duc lui avoit cédé Savillan avec la Pérouse, & leurs finages, toûjours dans l'espérance de trouver avec le temps quelque occasion favorable de s'en remettre en possession. 1574.

Il n'avoit pensé depuis ce temps-là qu'à rétablir l'ordre dans ses Etats, à les fortifier, & à se mettre sur le pied de n'être pas compté pour rien dans les différends, qui pourroient survenir entre les plus puissans Princes de l'Europe. Outre les citadelles, qu'il fit bâtir à Verceil & à Mondovi, il en commença une à Turin. Il retira des Valesans une partie du Chablais, dont ils s'étoient emparez dès l'an 1535. Il forma des Légions d'Infanterie sur le modéle de ce que François I. avoit fait en France, pour avoir dans les événemens subits des troupes prêtes à marcher en campagne. Il y ajoûta quelques Compagnies de Gendarmes & de cavalerie legére, & fit un fonds, pour entretenir des galéres en mer pour la même fin. Par là ce Prince étoit venu à bout de ce qu'il prétendoit, qui étoit de se rendre aussi considérable par sa puissance, qu'il l'étoit par la réputation que la victoire de Saint Quentin, la prise de quantité de places lors qu'il commandoit les troupes d'Espagne, & plusieurs autres exploits de guerre lui avoient faite d'un des plus grands Capitaines de l'Europe.

Proposition que ce dernier lui fit faire de lui rendre quelques places possédées par la France.

Il ne lui restoit plus, pour mettre le comble à sa gloire, & pour achever la réunion de tous ses Etats, qu'à retirer des mains du Roy de France Savillan, Pignerol, & la Perouse, & de celles du Roy d'Espagne les villes d'Ast & de Santya. Il avoit parole pour ces deux derniéres, que les Espagnols ne vouloient retenir qu'autant de temps que la France seroit en possession des autres : & c'est ce qui le fit penser à profiter du passage du Roy par le Piémont, pour obtenir de lui cette grace.

Mathieu. l. 7.

Il crut l'y avoir disposé par tous les honneurs qu'il lui rendit, & la Duchesse Marguerite de France sa femme & tante du Roy fut chargée de lui en faire la proposition. Cette Princesse, après lui avoir témoigné sa reconnoissance pour toutes les marques de bonté dont il la combloit, lui dit qu'elle n'en avoit plus qu'une à attendre en faveur de Charles Emmanuël son fils, qui portoit le titre de Prince de Piémont, mais qui le portoit en vain, tandis que Sa Majesté ne le mettroit point en possession d'une partie considérable de cette Principauté; qu'elle le conjuroit de ne point rejetter la requête qu'elle prenoit la liberté de lui faire là-dessus dans le temps qu'elle avoit le bonheur de le posséder, & de le revoir après tant de périls qu'il avoit courus depuis qu'elle étoit sortie du Royaume, & que ce présent seroit le nœud de l'inviolable attachement, que la Maison de Savoye auroit toûjours pour les interêts de la France.

Oppositions que le Roy trouva dans son Conseil.

Soit que le Roy n'envisageât pas assez l'importance de cette cession, dont le sieur de Bellegarde gagné de longue main par le Duc de Savoye lui

1574. Mémoires du Duc de Nevers T. I.

lui déguisoit les conséquences, soit qu'enchanté de l'agréable accueil & des honneurs qu'on lui faisoit à la Cour de Savoye, il n'eût pas la fermeté de refuser une tante qu'il aimoit beaucoup, il lui promit de la satisfaire: mais lorsqu'il parla de cette affaire dans son Conseil, il y trouva beaucoup d'opposition.

Louïs de Gonzague, Duc de Nevers, Gouverneur du Marquisat de Saluces, & dont le Commandement s'étendoit sur Savillan & Pignerol, lui fit sur cela de fortes remontrances, tant de vive voix que par écrit. Les principales raisons qu'il employoit pour le détourner de cette cession, étoient; qu'il n'étoit nullement convenable de commencer son Régne par un démembrement de son Etat; qu'en rendant Pignerol, il se fermoit pour toûjours l'entrée de l'Italie; qu'il contraignoit les Princes & les Républiques de delà les Monts à renoncer à son alliance, dans le desespoir d'être secourus de la France contre les entreprises des Espagnols, dont ils subiroient le joug de gré ou de force; qu'il n'avoit nulle obligation de céder ces places, quand même il y seroit engagé par des Traitez, vû que le Duc de Savoye lui détenoit les Comtez d'Ast & de Nice; que ce Prince ayant de beaucoup plus grandes obligations au Roy d'Espagne qui l'avoit rétabli dans ses Etats, ne se laisseroit point gagner par ce présent; qu'il seroit toûjours dans les intérêts d'Espagne, & que maistre de Pignerol qui étoit une clef du Royaume, il y entreroit par là, si jamais les deux Couronnes en venoient à une rupture; que la facilité avec laquelle on lui rendoit ces places, serviroit de motif à l'Empereur, pour redemander Metz, Toul & Verdun; que l'on n'auroit pas plus de raison de les lui refuser; qu'il seroit impossible de garder le Marquisat de Saluces, quand on n'auroit plus Pignerol, Savillan & la Pérouse; que le Roy Henri II. qui entendoit bien ses intérêts, étant sollicité de rendre ces places au Duc de Savoye, avoit répondu qu'on lui arracheroit plutôt les deux yeux de la tête; que si Sa Majesté avoit déja pris quelque engagement à cet égard, elle avoit un moyen aisé de dégager sa parole, c'étoit d'attendre le consentement de son Parlement, qui avoit droit de représentation sur l'aliénation des Domaines de la Couronne, & qu'assûrément il ne le donneroit pas. Enfin le Duc finissoit son Mémoire, en priant le Roy de lui ôter son Gouvernement de Saluces, pour ne le pas obliger à exécuter lui-même un Traité, qu'il jugeoit infiniment préjudiciable au Royaume.

La chose ne laisse pas d'être exécutée. Observations sur les Traitez des Princes.

Tout l'effet que produisit la remontrance du Duc de Nevers, fut qu'on lui accorda ce dernier article, par lequel il demandoit de se démettre de son Gouvernement. Peu de temps après que le Roy fut arrivé à Lyon, l'ordre fut expédié pour remettre les places entre les mains du Duc de Savoye, & la chose fut exécutée sur la fin de cette année. Le Chancelier de Birague ne voulut point sceller les Lettres patentes de cette restitution; & comme il persista dans ce refus, le Roy commanda qu'on apportât les Sceaux, & fit sceller les Lettres en sa présence.

Le Maréchal de Damville

Cette cession ne fut pas l'unique affaire qui se traita en Piémont durant le séjour que le Roy y fit. Le Maréchal de Damville qui n'avoit

pas

pas compté que le retour de ce Prince dût être si prompt, sçachant qu'il s'étoit tiré des mains des Polonois, commença à penser à ses propres affaires, & engagea le Duc de Savoye à le justifier auprès du Roy, sur la conduite qu'il avoit tenuë depuis la mort du prédecesseur de ce Prince. Il se rendit à Turin sur la parole du Duc, & avec la permission du Roy; mais il le trouva tout à fait prévenu contre lui par les lettres de la Reine, & par les instructions dont elle avoit chargé le Duc de Guise & les sieurs de Villeroy & de Sauve Secretaires d'Etat, qu'elle lui envoya à Turin.

1574. *va trouver le Roy en Piémont.* Guichenon Hist. de la Maison de Savoye.

Ils lui firent un plan de l'état des affaires de France, l'avertirent de ne se pas trop fier à Bellegarde & à Pibrac, celui-ci étant fort favorable aux Huguenots, & l'autre dans les intérêts de Damville. Ils lui conseillérent de s'assûrer de ce Maréchal: ils lui représentérent que c'étoit une chose de la derniére conséquence pour le repos de son Etat; que les Rebelles avoient dans ce Seigneur toute leur ressource; que la Reine sa Mere avoit en sa puissance le Roy de Navarre, le Duc d'Alençon, les Maréchaux de Montmorency & de Cossé; que le Prince de Condé n'avançoit guéres dans ses négociations d'Allemagne, tant à cause de sa jeunesse, que parce qu'il n'avoit point d'argent pour soudoyer les Allemands, & que si on pouvoit ôter à la Noblesse de France, qui seule étoit à craindre, un Chef tel que le Maréchal, tous les mauvais desseins des Rebelles seroient déconcertez.

Mathieu, l. 7.

Apparemment le Roy n'eût pas balancé à prendre ce parti; mais Damville averti par ses amis de ce qui se tramoit contre lui, & une lettre qui fut trouvée dans le lit du Roy, & remise entre les mains de la Duchesse de Savoye, ayant découvert tout le mystére, il sortit de Turin au plus vîte, sous une escorte que le Duc de Savoye lui donna. Ce Prince se justifia là-dessus auprès du Roy, sur ce que le Maréchal n'étant venu qu'à la faveur de la parole qu'il lui avoit donnée pour sa sureté, il ne pouvoit pas lui refuser la permission qu'il lui demandoit de se retirer. L'escorte le conduisit jusqu'à Nice, d'où il passa en Languedoc par mer, & jura que de sa vie il ne verroit le Roy qu'en peinture.

Qui il court risque d'être arrêté.

La cession des places du Piémont, & l'irrésolution du Roy, qui donna le temps au Maréchal de Damville de s'évader, furent des fautes qu'on ne pût lui pardonner, & dont il se repentit beaucoup depuis. Il devoit au moins réparer la premiére, en ne commettant point la seconde; & la chose eût été facile: car le Duc de Savoye avoit tant d'envie de retirer les villes de Pignerol & de Savillan, que si le Roy les lui eût refusées, à moins qu'il ne lui livrât ce Seigneur, il auroit certainement passé sur son scrupule. On commença dès lors à douter beaucoup, si Henri devenu Roy soûtiendroit la réputation qu'il s'étoit acquise étant Duc d'Anjou, & s'il gouverneroit un Etat aussi heureusement, qu'il conduisoit une armée.

Il partit de Turin sur la fin d'Aoust, escorté de six mille hommes de pied & de mille chevaux des troupes du Duc de Savoye, qui l'accompagna lui-même jusqu'à Lyon. Une si grosse escorte étoit autant pour

Depart du Roy pour Lyon.

la

1574. la fureté du Roy, que pour lui faire honneur, parce qu'il devoit passer au travers du Dauphiné, où il avoit à craindre les embuscades des Huguenots, qui tenoient plusieurs postes dans cette Province, & couroient la campagne sous les ordres de Montbrun.

La Reine Mere, qui étoit venuë à Lyon avec toute la Cour, alla au devant du Roy jusqu'au pont de Beauvoisin sur les frontiéres de Savoye. Elle revit avec toute la joye imaginable un fils qu'elle avoit chéri plus que tous ses autres enfans. Il répondit à ses caresses dans cette premiére entrevûë par des marques de la plus grande tendresse, l'assura qu'il n'oublieroit jamais les grandes obligations qu'il lui avoit, & que la puissance Royale dont il étoit revêtu, ne diminuëroit en rien la déférence qu'il avoit toûjours eu pour ses conseils. C'étoit la flater par l'endroit qui lui étoit le plus sensible; car elle n'avoit point de passion plus violente que celle de gouverner.

Il rend la liberté au Duc d'Alençon & au Roy de Navarre. Mathieu. l. 7.

Elle lui présenta le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, en lui disant: Voici deux prisonniers que je vous remets, vous avez été pleinement instruit de toute leur conduite, c'est à vous d'en faire tout ce qu'il vous plaira. Il les embrassa; mais d'un air un peu froid. Il écouta assez favorablement leurs excuses; ils avouërent une partie des choses dont on les avoit accusez, & s'excusérent sur la maniére dont le feu Roy les avoit toûjours traitez: ils protestérent que depuis sa mort, ils avoient pris la résolution de se tenir dans leur devoir, & qu'ils ne souhaitoient rien plus ardemment, que de voir Sa Majesté entiérement persuadée de leur attachement pour sa personne, de leur fidélité, & de leur soûmission: Sur quoi il leur répondit: Je vous mets en liberté; je vais donner mes ordres pour vous ôter vos Gardes; je ne vous demande autre chose, sinon que vous m'aimiez, & que vous vous aimiez vous-mêmes, en vous précautionnant contre les mauvais conseils que l'on pourroit vous donner au préjudice de mon service, & qui ne pourroient vous être que très dommageables.

Il régle sa Maison.

Le Roy étant à Lyon, commença à prendre des mesures pour régler sa Maison & son Etat. Il ne fit point de changement dans le Conseil. Celui qu'on appelloit Conseil secret ou du Cabinet, & qui avoit été institué par le feu Roy, fut composé de la Reine Mere, du Chancelier René de Birague, d'Albert de Gondi Comte de Retz, de Philippe Huraut Vicomte de Chiverni, de Pomponne de Belliévre, de Sébastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, de René de Villequier, de Pinart, & de Villeroy, tous deux Sécrétaires d'Etat.

Commentaires de Mont-luc. l. 7.

Le Roy fit Blaise de Mont-luc Maréchal de France, plus pour reconnoître ses grands & longs services, que dans l'espérance d'en tirer de nouveaux: son grand âge, ses blessures, & ses autres infirmitez l'ayant rendu incapable de soûtenir la fatigue des grandes entreprises. Il fit le même honneur à Roger de Saint Lary Seigneur de Bellegarde. Ce ne fut pas sans doute à la recommandation de la Reine, qui avoit voulu le lui rendre suspect, par les liaisons qu'il avoit avec le Maréchal de Damville. Elle eut sujet encore de n'être pas contente, par le refus que

que le Roy lui fit de la Charge de Grand Maître de la Garderobe pour Villequier, Vicomte de la Guierche, auquel il préféra Souvrai. 1574.

Si le Prince avoit toûjours répandu ses faveurs sur de tels sujets, ses affaires auroient été beaucoup mieux. On ne trouva à redire dans l'honneur qu'il fit à Mont-luc, sinon qu'on le lui avoit fait trop tard. Souvrai étoit un des plus honnêtes hommes qu'il y eût en France, & qui au milieu d'une Cour aussi corrompuë par les débauches, qu'elle étoit pleine de trahisons & de perfidies, avoit toûjours conservé le caractére & la réputation d'homme d'honneur. Le Roy même qui n'envisageoit pas toûjours la vertu dans le choix qu'il faisoit de ses favoris, étoit si charmé de la droiture, de la sagesse, & du grand mérite de ce Seigneur, qu'il disoit quelquefois, que s'il n'étoit ni Roy ni Prince, il voudroit être Souvrai : aussi tout aimé qu'il fut de ce Prince; on ne le mettoit point au nombre de ceux qu'on appelloit ordinairement ses Mignons. Mathieu. l. 7.

Le Roy fit des Réglemens pour les fonctions de ses Officiers, pour les jours & les heures de ses Audiences, pour les Conseils, pour son lever, pour sa table, nomma ceux par les mains de qui devoient passer les Placets. Cet article mortifia plusieurs Princes & Seigneurs qui étoient en possession de se charger des Requêtes des particuliers, prévoyant bien que cela diminuëroit leur cour & le nombre de leurs serviteurs Monsieur de Villeroy dans ses Mémoires prétend que ce changement fut une des principales causes du renouvellement des troubles du Royaume, par le chagrin qu'il causa aux Grands de la Cour, & qu'il étoit de la politique de ce Prince de ne rien changer alors sur un point si délicat.

Il fit d'autres Réglemens pour les finances, mais qui furent très-mal exécutez, quoique cet article fût essentiel. Il délibéra enfin sur celui qui étoit le capital, sçavoir si à l'égard des Rebelles il prendroit les voyes de douceur ou celles des armes.

L'Empereur Maximilien, les Vénitiens, & quelques autres Princes d'Italie, qu'il avoit entretenus sur ce sujet pendant son voyage, lui avoient fort conseillé de commencer par pacifier à quelque prix que ce fût les troubles de son Royaume, afin de se mettre en état de le régler à loisir & sans embarras, & d'attendre que le temps lui fournît les moyens de dissiper peu à peu les partis, pour n'être pas obligé de se livrer d'abord à un des deux.

Il se détermine à pousser les Huguenots à toute outrance.

Mais soit que voyant les choses de plus près, il eût de lui-même changé de pensée, soit que la Reine Mere, le Cardinal de Lorraine, le Chancelier de Birague, & quelques autres personnes de son Conseil, ennemis du parti Calviniste & du Maréchal de Damville, l'eussent fait entrer dans leurs ressentimens & dans leurs vûës particuliéres, ou qu'il eût été irrité de l'insolence des Huguenots, dont une troupe lui avoit enlevé une partie de son bagage dans son passage par le Dauphiné, il se détermina à les pousser à toute outrance, & congédia l'Envoyé de l'Electeur Palatin, qui étoit venu pour lui offrir les bons offices de ce Prince,

1574. ce, & l'engager à ménager les esprits, plûtôt que de les irriter par la rigueur.

Il crut que les Rebelles seroient bien-tôt dissipez, si on les attaquoit vivement de toutes parts; c'est pourquoi sans délibérer davantage, il envoya le Duc d'Usez en Languedoc contre le Maréchal de Damville, Bellegarde en Dauphiné contre Montbrun, & le Duc de Montpensier eut ordre d'agir avec son armée en Poitou, & de presser le siége de Lusignan qu'il avoit commencé. Mont-luc refusa le Commandement des armes dans la Guyenne, tant à cause de sa mauvaise santé, que parce qu'il desespéroit d'y rien faire pour sa gloire & pour le service du Roy, n'y ayant presque point de troupes réglées, & la Noblesse y étant très-difficile à gouverner. De plus, il avoit déja connu par expérience l'indocilité des Lieutenans de Roy, & des Commandans particuliers, qui vouloient tout faire à leur tête. Néanmoins comme il se retiroit chez lui, le Roy lui recommanda cette Province, & il ne laissa pas de l'y servir.

Les efforts que le desespoir fit faire aux Huguenots qui se voyoient à la veille d'être accablez, & les bons ordres que leurs Chefs avoient donnez par tout, rompirent les mesures du Roy. Il se fit peu d'entreprises contre eux, & celles qui se firent furent ou inutiles, ou peu importantes, excepté celle de Lusignan, qui se rendit au Duc de Montpensier après trois mois de siége. Il fit démanteler la place, on rasa la forte Tour de Melusine, si fameuse dans les Romans.

Le Maréchal de Damville leve le masque.

Cependant le Maréchal de Damville leva entiérement le masque; & ayant fait au mois de Novembre à Montpellier une Assemblée à laquelle il donna le nom d'Etats du Languedoc, il publia un Manifeste *, par lequel il se déclaroit Chef d'une Association pour le rétablissement de la paix & du bon ordre dans le Royaume, & exhortoit tous les bons François à se joindre à lui, pour obtenir une Assemblée des Etats généraux.

Il y faisoit un détail de tous les désordres arrivez depuis la mort de Henri II. & les attribuoit aux Etrangers, c'est-à-dire à Messieurs de Guise, au Maréchal de Retz, & au Chancelier de Birague, tous deux Italiens, qui s'étoient, disoit-il, emparez du Gouvernement. Il nommoit ces deux derniers dans son Manifeste. Il y détestoit le massacre de la saint Barthélemi, y maltraitoit fort le Duc d'Usez, invectivoit contre le traitement qu'on avoit fait au Roy de Navarre, au Duc d'Alençon, & aux Maréchaux de Montmorency & de Cossé, se plaignoit que la Cour l'avoit voulu faire assassiner lui-même, & disoit qu'en qualité d'Officier de la Couronne, de zélé François, & de descendant du premier Baron Chrétien, il étoit résolu de verser jusqu'à la derniére goutte de son sang pour le bien de sa patrie, le salut de l'Etat, & le service de son Prince.

Après

* Rapporté dans les additions aux Mémoires de Castelnau T. 2. l. 6.

Après cela fortifié des propres troupes du Roy qu'il commandoit, & qu'il avoit gagnées à son parti, secondé de Méru & de Thoré ses freres, du Vicomte de Turenne son neveu, du Comte de Vantadour son beau-frére, de beaucoup de Noblesse attachée à sa Maison, aidé sousmain de l'argent du Roy d'Espagne & du Duc de Savoye, il se rendit si redoutable, que l'armée du Duc d'Usez n'osa l'attaquer. Il surprit Aigues-Mortes, & quelques autres petites places aux environs. Les autres Confédérez se rendirent aussi maîtres de Beaucaire, & la Cour vit bien que dans un temps où les peuples n'étoient que trop accoûtumez à la désobéïssance, un Chef de ce caractére dont elle connoissoit l'habileté, la valeur & l'expérience, n'étoit guéres moins à craindre qu'un Prince du Sang, & qu'uni étroitement comme il étoit au parti Huguenot, il seroit bien-tôt en état de rallumer plus vivement que jamais, le feu de la guerre civile dans le Royaume.

1574. *Autres Seigneurs dont il est suivi.*

Memoires du Duc de Nevers T. 2.

Le Roy par l'embarras que lui causoit cette union, étoit entiérement déconcerté, & se trouvoit dans l'impuissance de travailler au projet général qu'il avoit formé, d'abattre en même temps & le parti Huguenot, & le parti de la Maison de Guise. Les Malcontens qui s'étoient rangez à la faction Huguenote, le contraignoient malgré qu'il en eût de rendre ses intérêts communs avec ceux de cette Maison, sur lesquels seuls il pouvoit desormais compter. C'est ce qui lui fit regarder comme un accident fâcheux la mort du Cardinal de Lorraine, qui arriva en ce temps-là, au lieu que si les choses avoient tourné autrement, il l'eût envisagée comme un avantage, pour acheminer les choses au but où il tendoit.

Mort du Cardinal de Lorraine.

Ce Cardinal assistant à Avignon avec le Roy & toute la Cour à une Procession d'une Confrérie de Pénitens, il lui prit un violent mal de tête, qui l'obligea de se retirer avant la fin de la Cérémonie ; & une grosse fiévre l'ayant saisi, il en fut emporté en peu de jours le vingt-sixiéme de Décembre, dans sa cinquantiéme année.

Un homme de cette importance, qui avoit tant d'ennemis & tant de jaloux, ne pouvoit mourir dans la vigueur de son âge, sans que l'on soupçonnât qu'on avoit avancé sa mort. Les uns l'attribuérent à la fumée d'un flambeau empoisonné qu'on avoit porté devant lui ; les autres à une bourse aussi empoisonnée, dont on lui avoit fait présent, & dont l'odeur en l'ouvrant lui avoit saisi le cerveau : bruits populaires, sur lesquels on ne peut faire un grand fonds sans temérité.

Son Caractére.

Peu d'hommes de son état & de son rang ont eu une vie plus éclatante que la sienne ; toûjours à la tête des plus grandes affaires, soit de l'Etat, soit de l'Eglise, toûjours Chef d'un faction puissante, & toûjours en butte à une autre qui ne l'étoit guéres moins, sur laquelle il eut presque toûjours le dessus, dans les fréquentes & étranges révolutions qui arrivérent, & qui ne le déconcertérent jamais. Il fut secondé d'un grand nombre de fréres, tous gens dont la valeur & les grandes qualitez répondoient à la splendeur de leur naissance, & il l'étoit encore, lorsqu'il mourut, par des neveux qui ne cédoient guéres en mérite à leurs peres.

1574. peres. Un esprit beaucoup au-dessus du commun, une éloquence, une capacité qui le rendoient maître dans les Conseils & dans les Assemblées où il parloit ; une habileté dans le manége de la Cour & dans les négociations, où nul homme ne le surpassoit ; tous ces avantages que la nature, la naissance, la fortune avoient rassemblez dans sa personne, le maintinrent toute sa vie dans un haut crédit, dont on prétend cependant qu'il étoit menacé de décheoir, si Henri II. avoit vécu, & qui auroit vrai-semblablement souffert de la diminution, si Henri III. en arrivant en France avoit trouvé les choses dans une autre situation.

Tous tant Calvinistes que Catholiques, convenoient de ces grandes qualitez du Cardinal Charles de Lorraine ; mais ils ne s'accordoient pas sur l'usage qu'il en faisoit, ni sur les motifs de sa conduite. Selon les uns, son zéle pour la Religion Catholique étoit le premier mobile de toutes ses entreprises ; selon les autres, ce n'étoit qu'un voile dont il couvroit une insatiable ambition, & une extrême passion d'élever sa Maison au plus haut point de puissance & de grandeur. La proposition qu'il fit au Duc de Virtemberg en 1562. de faire recevoir en France la Confession d'Ausbourg, donna quelque atteinte à sa réputation sur l'article de la Religion : mais il est très-vrai-semblable qu'il ne la fit pas à dessein d'en venir à l'exécution, & que ce fut uniquement dans la vûë d'empêcher les Princes Protestans d'Allemagne de donner du secours aux Calvinistes, qui étoient presque aussi opposez à cette Confession, que les Catholiques mêmes. Ce qu'on peut dire en général là-dessus, c'est qu'il ne s'en faut pas rapporter aux Huguenots sur le caractére de ce Cardinal, qu'ils déchiroient en tous lieux par leurs calomnies, par leurs invectives continuelles, & par des libelles diffamatoires sans nombre qu'ils publiérent contre lui, où l'emportement & la fureur qui y paroissent, suffisent pour leur ôter toute créance.

D'ailleurs en faire un Saint, comme ont fait plusieurs Ecrivains Catholiques, c'est pousser trop loin son éloge. C'étoit un très-grand homme, qui travailla beaucoup pour la Religion, & à qui elle est redevable de beaucoup de précautions, que nos Rois prirent pour la maintenir dans leurs Etats: mais je suis persuadé que la conservation de sa propre grandeur, & les avantages de la Maison de Guise, servoient beaucoup à animer son zéle, & que tout bien considéré, l'ambition étoit sa passion dominante.

Protestation qu'il fit au Roy en mourant.

Il mourut dans de grands sentimens de piété. Le Roy étant présent lorsqu'il reçut le Viatique, il adressa la parole à ce Prince ; & lui dit : *Sire, je proteste devant le Dieu vivant que j'adore, & qui en peu d'heures sera mon Juge, que je n'ay jamais eu de dessein contraire au bien de votre Etat. Je laisse deux neveux qui n'ont & ne peuvent avoir autre intention, que celle que mon frere leur recommanda en mourant, & les desavoue s'ils ont d'autre pensée. Je supplie votre Majesté de les tenir pour ses bons serviteurs, tant qu'ils aimeront son service.*

A quoi le Roy répondit: *Je n'ai jamais douté de votre affection. Mon Etat vous regrettera ; j'avois besoin de votre assistance en mes affaires, &*

si

si Dieu vous appelle, mon service en patira. Pour vos neveux, je les aime comme mes parens, & serai pour eux, n'en doutez nullement. 1574.

Il y a beaucoup d'apparence que dans la circonstance, où le Cardinal se trouvoit, il parla plus sincérement que le Roy; car ce Prince dans le fonds haysſoit le Duc de Guise. Toutefois sa conduite extérieure répondit assez long-temps à sa promesse, parce que dans la situation, où étoient ses affaires, il avoit besoin du Duc, qui de son côté sçut bien se prévaloir de cette faveur, toute forcée qu'elle étoit, sans pourtant s'y fier beaucoup.

Politique de ce Prince qui lui réussit mal.

Le Roy cependant commença dès-lors à tenir une conduite, qu'il crût propre à cacher les desseins qu'il avoit formez pour l'abaissement de tous les Chefs des diverses factions: mais le succès montra que la politique la plus rafinée n'est pas toûjours la plus sure & la plus heureuse.

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 1.

Il avoit pris grand goût aux livres de Machiavel, dont un Gentilhomme nommé du Guât qui tenoit un des premiers rangs parmi ses favoris, l'avoit fort entêté, & sur lesquels ce Prince avoit commencé à se faire un systéme de politique, même avant que d'aller prendre possession de la Couronne de Pologne.

Une profonde & constante dissimulation, & la maxime d'aller à ses fins par les voyes qui paroissent s'en écarter davantage, sont deux grands principes du Machiavelisme. L'usage renfermé dans de certaines bornes, pourroit n'en être pas criminel; tout dépend de l'application qu'on en fait, & de la qualité des moyens que les Princes employent pour cacher leurs vûës à leurs ennemis.

Davila l. 6.

Mathieu l. 7.

Le choix de ceux dont ce Prince se servit, semble tout-à-fait extraordinaire. On prétend que, pour tromper & endormir les Chefs des partis, il affecta de paroître donner très-peu d'application aux affaires de son Etat, & ne s'occuper que de dévotions & de plaisirs. Sçavoir si c'étoit là sa vûë, ou si peut-être agissant par le seul penchant qu'il avoit à la débauche, & qu'il vouloit couvrir d'un extérieur de piété, il suivit cette méthode, qui le rendit, & qui ne pouvoit manquer de le rendre méprisable à sa Cour, à ses sujets, & à toute l'Europe, c'est sur quoi l'on devine: mais il est certain que dès qu'il fut arrivé en France, on lui vit faire ce mélange bizarre d'exercices de pénitence & de débauches, & qu'il sembla peu s'inquiéter du Gouvernement. Etant à Avignon, il alloit aux Processions des Pénitens revêtu d'un sac comme eux. Les Seigneurs de la Cour les plus libertins le faisoient à son exemple, & il continua toûjours depuis dans ces sortes de pratiques.

Thuanus l. 59.

Le Laboureur dans la continuation des Mémoires de Castelnau.

Après son dîner il examinoit assez legérement, & expédioit avec plus de marques d'impatience que d'application, quelques affaires, & aussi-tôt se renfermoit dans son cabinet, non avec ses Conseillers d'Etat, mais avec de jeunes gens, qui étoient de tous ses plaisirs, qu'il combloit tous les jours de nouvelles faveurs, ausquels il prodiguoit sa confiance & ses finances, au préjudice de ceux que leurs services & leur mérite avoient rendus les plus dignes de sa considération. On ne s'y en-

1574. entretenoit que d'intrigues d'amour, & ces jeunes débauchez lui faisoient leur cour, en lui rendant compte de ce qu'ils appelloient leurs bonnes & leurs mauvaises avantures. Les secrets les plus importans pour la réputation des Dames étoient trahis : & de-là prenoient naissance les haines, les jalousies, les assassinats, & le déchaînement contre lui-même des personnes intéressées, & sur tout des femmes, qui révélérent à leur tour pour se venger, les mystéres de sa conduite, exagérérent ses desordres, dévoilérent son hypocrisie, & le rendirent infiniment odieux. La conduite de ce Prince donnoit un chagrin mortel à la Reine Mere, qui ne le reconnoissoit plus, & dont les remontrances n'avoient aucun effet : mais les tempêtes, qu'il s'attira par de tels déportemens qui causérent le renversement de l'Etat & sa propre perte, ne se formérent qu'avec le temps.

1575. *La Reine songe à le marier.* Mathieu. l. 7.

Cependant la Reine songeoit à le marier, & lui-même le souhaitoit, pour avoir un successeur à la Couronne. On pensa d'abord à lui faire prendre alliance dans une des deux familles des Rois du Nord : mais en passant par la Lorraine, il avoit pris de l'amour pour Louïse de Vaudemont fille du Comte de Vaudemont : & suivant son inclination plûtôt que ses véritables intérêts, il se détermina à cette Princesse. Le Duc de Guise en eut une extrême joye; car par un tel mariage il acqueroit un appuy à la Cour, & espéroit que cette nouvelle alliance de sa Maison avec la Maison Royale, répareroit en partie la perte qu'il avoit faite à la mort du Cardinal de Lorraine son Oncle.

On envoya d'abord le sieur de Chiverni à Nancy, pour traiter de ce mariage. Il fut bien-tôt conclu : & ensuite du Guât alla de la part du Roy inviter le Duc & la Duchesse de Lorraine à son Sacre, & les prier d'y amener le Comte de Vaudemont avec la Princesse sa future épouse.

Conspiration découverte contre sa vie.

La Cour étant partie de Lyon, & ayant pris sa route par la Bourgogne & le Bassigni, pour aller à Reims, le Roy à son arrivée à Chaumont apprit l'étrange nouvelle d'une conspiration contre sa vie. Elle fut découverte par Guillaume de Hautemer sieur de Fervaques fort attaché au Duc d'Alençon, & à qui ceux qui avoient tramé un si détestable dessein, pour mettre ce jeune Prince sur le Thrône, crûrent par cette raison devoir le communiquer.

Mathieu. l. 7. Cet Historien dit qu'il sçavoit tout ce détail de la propre bouche de Henri IV. de Souvrai & de Barat.

Fervaques en fut effrayé : mais sans se déconcerter, il parut entrer de tout son cœur dans le projet. Cependant s'étant déguisé en paysan, il arriva à la Cour sur le minuit, & alla trouver Monsieur de Souvrai, à qui il dit, qu'il le prioit de le conduire incessamment chez le Roy, pour une affaire où il ne s'agissoit de rien moins que de la vie de ce Prince.

Fervaques en abordant le Roy, se jetta à ses pieds, le supplia de lui accorder la vie pour le malheur qu'il avoit eu de se trouver dans un lieu & dans un conseil, où l'on avoit conjuré contre celle de Sa Majesté. Le Roy l'ayant écouté, ordonna à Souvrai de le mener chez la Reine, qui ayant fait paroître peu de créance à son rapport, le chagrina beaucoup.

Ce-

Cependant après qu'elle eut conféré avec le Roy, la chose leur parut de telle importance, que, pour s'en assurer, ils acceptérent l'offre que Fervaques leur fit, de conduire un homme de confiance au lieu, où les conjurez devoient encore s'assembler, pour délibérer sur l'exécution. 1575.

Le Roy fit venir un de ses valets de chambre, nommé Barat, homme d'esprit & de résolution, en qui il se fioit beaucoup ; & après l'avoir instruit de tout ce qu'il avoit à faire, il lui ordonna de suivre Fervaques.

Celui-ci le mena auprès de Langres, & écrivit aux conjurez que le Duc d'Alençon leur envoyoit dans un village au delà de cette ville un de ses plus zélez serviteurs & confidens, pour prendre avec eux les derniéres mesures, & que ce Prince attendoit leur réponse avec impatience.

Barat ne fut pas plûtôt arrivé au lieu marqué, qu'il vit venir à lui une troupe de douze à quinze cavaliers, équipez de la maniére dont Fervaques les lui avoit dépeints. Il s'avança vers eux : & après les avoir saluez, il leur dit que Monsieur l'envoyoit, pour sçavoir où en étoient les affaires, *quand & comment ils vouloient mettre la plume au vent.* Un d'eux lui demanda s'il avoit une lettre de créance. Il répondit qu'il n'en avoit point ; que ces sortes d'affaires ne se traitoient point par écrit, & qu'il auroit refusé la commission, si on l'avoit voulu obliger à se charger d'une lettre, à cause du risque qu'il y avoit à se trouver saisi de pareils papieers.

La fermeté avec laquelle il leur parla, & le détail qu'il leur fit de certaines choses, dónt il leur parut bien instruit, ne leur laissérent aucun doute. Ils s'ouvrirent à lui de tout, & lui dirent qu'il y avoit deux cens Gentilshommes des plus déterminez du Royaume, qui étoient de ce complot, & que le dessein étoit pris d'attaquer le Roy sur la route de Reims dans son carrosse.

Sur quoi Barat, pour mieux couvrir son jeu, leur proposa les difficultez qu'il trouvoit dans l'exécution ; que le carosse du Roy étoit durant tout le chemin environné de ses Gardes, & suivi des Suisses ; que la Reine Mere y étoit avec le Roy, aussi-bien que le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, & la Marquise de Nermoutier. Il leur demanda s'ils avoient choisi un lieu avantageux & commode pour cette entreprise, & s'ils en avoient un pour leur retraite, au cas que la chose n'eût pas le succès qu'ils espéroient.

Ils répondirent qu'ils avoient pris toutes les précautions nécessaires ; qu'ils n'ignoroient rien de tout ce qu'il leur disoit, & que plusieurs personnes qu'ils ne vouloient pas nommer, se trouveroient auprès de Monsieur dans le temps de l'action.

En ce moment Fervaques arriva, & dit en jurant Dieu, qu'à ce coup il étoit Maréchal de France : & pour engager les conjurez à parler plus librement, il recommanda à Barat de bien marquer à Monsieur le zéle de tant de bons serviteurs. Quelques-uns se plaignirent de ce que ce jeu-

1575.

jeune Prince ne paroissoit pas assez vif sur ses intérêts, & dirent qu'il y avoit quinze jours qu'on lui avoit envoyé un Gentilhomme, qui n'étoit point encore revenu.

Après que Barat leur eut promis de rendre au Duc d'Alençon un compte exact de tout ce qu'ils lui avoient confié, il se retira: & un d'eux lui dit en le quittant, qu'il le prioit de dire à Monsieur *que sans faillir la Peau de loup attaqueroit le carosse, & donneroit échec & mat.*

Barat se rendit aussi-tôt à la Cour, où il raconta au Roy & à la Reine Mere ce qu'il avoit vû & entendu, & leur dit que parmi la troupe il avoit reconnu Beauvais la Nocle, Lafin, & la Vergne-Beaujeu, autrefois Enseigne de l'Amiral de Coligni.

Embarras de la Cour par raport au Duc d'Alençon qui étoit du complot.

Leur plus grand embarras n'étoit pas d'empêcher l'effet de la conjuration, contre laquelle, après la découverte il leur étoit aisé de se précautionner : mais ce qui les inquiétoit le plus, étoit la maniére dont ils se comporteroient à l'égard de Monsieur, la punition & le pardon d'un tel crime leur paroissant également dangereux.

Ils se déterminérent enfin au parti de la clémence. Le Roy fit venir Monsieur en présence de la Reine, lui dit d'un ton menaçant, qu'il avoit conspiré contre la vie de son Roy & de son frere; qu'on en étoit bien informé, & qu'il méritoit la mort.

Le Roy lui pardonne, & va à Reims se faire Sacrer.

Ce jeune Prince effrayé se jetta aux pieds du Roy, confessa qu'on lui avoit proposé cet exécrable attentat : mais qu'il n'y avoit jamais donné son consentement; qu'il croyoit que ceux qui lui en avoient parlé, n'y pensoient plus, parce qu'il ne leur avoit fait aucune réponse là-dessus, & qu'il conjuroit Sa Majesté de lui pardonner. Le Roy, après lui avoir reproché sa mauvaise conduite, lui dit qu'il lui pardonnoit : mais que ce seroit pour la derniére fois, & le fit retirer. On ne pensa point à faire arrêter les conjurez, & on crût qu'il étoit plus à propos de les laisser se retirer d'eux-mêmes hors du Royaume, comme ils firent, dès qu'ils sçûrent que la conspiration étoit découverte : & le Roy continua son voyage jusqu'à Reims. La Cérémonie du Sacre s'y fit le treiziéme de Février par Louïs Cardinal de Guise Evêque de Metz, frere du feu Cardinal de Lorraine, le Siége de Reims n'ayant pas encore été rempli depuis la mort de ce Cardinal : & le mariage du Roy fut célébré deux jours après.

Cependant l'idée de la conspiration découverte ne pouvoit s'effacer de l'esprit du Roy. De tels crimes ne se pardonnent guéres, sur tout par les Princes : & quand même d'autres motifs que ceux de la pure politique entreroient contre l'ordinaire dans ces sortes de réconciliations, il reste toûjours dans le cœur certaines dispositions, qui rallument aisément la haine, & à la moindre occasion y réveillent les ombrages, la défiance, & les soupçons.

Autre soupçon qu'il conçoit contre le Duc d'Alençon.

Quelque temps après que le Roy fut de retour à Paris, il fut attaqué d'un violent mal d'oreille, que les Médecins jugérent très-dangereux. Il se souvint aussi-tôt que le Roy François II. son frere aîné étoit mort d'un mal pareil, que quelques-uns avoient attribué au poison.

Il

Il ne lui en fallut pas davantage, pour soupçonner le Duc d'Alençon d'un nouvel attentat contre sa personne. Du soupçon il passa à la créance, sur ce que peu de jours auparavant on lui avoit donné un avis, apparemment peu fondé, puis qu'on ne jugea pas à propos de l'approfondir, qu'un de ses valets de chambre avoit été sollicité de l'égratigner avec une épingle empoisonnée, en lui mettant sa fraise: & cela, disoit-on, de la part du Duc d'Alençon. 1575. Mathieu. l. 7.

Ces pensées le mirent dans une si furieuse colére contre ce Prince, qu'ayant appellé le Roy de Navarre, & lui ayant déchargé son cœur sur le regret qu'il avoit de laisser sa Couronne à un tel successeur, supposé qu'il mourût, il le conjura de s'en défaire au plûtôt, & lui apporta, pour l'y engager, les motifs les plus pressans.

Mais le Roy de Navarre lui témoigna l'horreur, que lui faisoit une telle proposition: & quelque avantage qu'il se représentât dans la mort du Duc d'Alençon, par laquelle, en cas que le Roy vînt à mourir, il devoit monter sur le Thrône de France; il lui déclara qu'il ne pouvoit se résoudre à faire ce qu'il lui proposoit.

La guérison qui suivit bien-tôt, ôta au Roy ces noires pensées: mais elle ne dissipa point le chagrin, que lui causoit le peu de succès de ses armes contre les Rebelles.

Il n'avoit pas été long-temps sans se repentir de n'avoir pas écouté les avis de l'Empereur & des Venitiens, & de la plus saine partie de son Conseil, qui lui avoient conseillé de commencer son Regne par un Edit de pacification, pour faire mettre bas les armes à tous les partis. Les Huguenots & les Malcontens l'auroient infailliblement accepté, pour peu qu'il leur eût été favorable. L'estime qu'ils avoient conçûë de la valeur de ce Prince & de son habileté dans la guerre, par les grandes actions qu'ils lui avoient vû faire avant qu'il allât en Pologne, les troupes qu'il avoit sur pied, l'espérance du changement de Gouvernement dans un nouveau Regne, la dangereuse situation où les Huguenots se trouvoient faute d'avoir un Chef, la défiance qu'ils avoient du Maréchal de Damville, & la crainte où ils étoient qu'il ne fît son accommodement avec la Cour, les eussent déterminez à la paix, & à profiter de la condescendance qu'on auroit euë pour eux.

Le Roy voulut en revenir là: mais il n'étoit plus temps. L'expérience leur avoit fait connoître leurs forces, ce Prince avoit cessé de leur être redoutable par le mépris où il étoit tombé, ils étoient surs du Maréchal de Damville par les démarches qu'il avoit faites, & qui l'avoient rendu irréconciliable avec la Cour, le nombre des Mécontens y augmentoit tous les jours, les négociations du Prince de Condé pour la levée des Troupes en Allemagne commençoient à réussir: de sorte que les avances que le Roy fit pour la paix, ne servirent qu'à les rendre plus fiers.

Sur la permission qu'il leur donna de lui présenter une Requête, où ils pourroient lui proposer leurs griefs, ils envoyérent des Deputez à Basle au nom des Eglises Calvinistes de France & du Maréchal de Damville, Popelinière l. 39.

1575. pour conférer avec le Prince de Condé, & convenir avec lui des demandes qu'ils feroient au Roy. Ce fut là que la Requête fut dressée. Elle commençoit ainsi.

Les Huguenots lui présentent une Requête.

„ Sire, le Prince de Condé, Seigneurs, Gentilshommes, & autres de „ la Religion Réformée de votre Royaume, le Maréchal de Damville, „ Seigneurs, Gentilshommes, & autres Catholiques à eux unis & as„ sociez vos très-humbles & obéïssans sujets & serviteurs, pour par„ venir à une entiére, seure, & perdurable pacification des troubles, „ remontrent en toute humilité, &c.

Elle contenoit quatre-vingt-onze articles précédez d'un exorde, sur la nécessité où ils s'étoient trouvez de prendre les armes pour leur défense, vû le violement des Traitez, des Edits de Pacification, & le massacre de la Saint Barthélemi.

Ils demandoient la liberté entiére de conscience, & l'exercice public de la Religion Calviniste en tous lieux, en tous temps, pour toutes sortes de personnes, sans nulles modifications ni restrictions, des Temples, des villes de seureté, des Chambres my-parties composées de Calvinistes & de Catholiques dans les Parlemens & dans les autres Jurisdictions, justice des auteurs de la Saint Barthélemi, le rétablissement de la Mémoire de ceux à qui on avoit fait le procès pour la Religion, & en particulier de celle du Comte de Montgommery, de l'Amiral de Coligni, de Briquemaut, de Cavagnes, la restitution de leurs biens à leurs enfans, ou héritiers, le retour de tous ceux qui s'étoient sauvez hors du Royaume pour la Religion, deux cens mille écus qu'on tireroit du Tresor Royal pour l'acquit des dettes contractées par l'Amiral, la restitution de la Principauté d'Orange au Prince d'Orange, les bons offices du Roy auprès du Duc de Savoye pour la liberté de conscience dans tous ses Etats en faveur des sujets Calvinistes de ce Prince, & auprès du Pape pour ceux de la même Religion, qui avoient des biens dans le Comtat; que le Prince de Condé, le Maréchal de Damville, les sieurs de Thoré & de Méru ses freres, & tous tant Seigneurs que Gentilshommes, & autres, qui s'étoient associez avec eux, fussent déclarez bons & fidéles serviteurs du Roy, & qu'on reconnût qu'ils avoient pris les armes à bonne & juste cause, pour leur défense, & pour la conservation de l'Etat. Ils demandoient encore la délivrance des Maréchaux de Cossé & de Montmorency, & de quelques autres qu'on avoit arrêtez à leur occasion, l'Assemblée des Etats Généraux, la reduction des impôts sur le pied qu'ils étoient en France du temps du Roy Louïs XII. & que le Maréchal de Retz & le Chancelier de Birague fussent exclus des Conseils, où il s'agiroit des affaires de ceux de la Religion Réformée.

C'est là le précis de la Requête dressée à Basle, qui fut portée à la Cour par Beauvais-la-Nocle accompagné de quelques autres Députez. Il la présenta au Roy séant dans son Conseil, avec des lettres du Prince de Condé & du Maréchal de Damville: & d'Arennes Député du Prince de Condé y fit une longue harangue sur les motifs de la Requête, dont il demanda l'entérinement.

Le

Le Roy leur répondit en peu de mots, qu'il étoit parti de Pologne dans le dessein de traiter tous ses sujets en pere, & de pardonner à tous ceux qui se seroient écartez de leur devoir; qu'ils devoient s'être conduits d'abord d'une maniere, qui pût mériter sa Clémence; qu'il étoit disposé à les recevoir, s'ils y avoient sincérement recours; qu'il alloit se faire lire leur Requête, & qu'il les rappelleroit, quand il l'auroit entenduë. *1575. Réponse du Roy.*

La lecture de cet écrit indigna ce Prince & tout le Conseil. Toutefois on ne jugea pas à propos de rompre la négociation: Beauvais-la-Nocle & d'Arennes demeurérent à la Cour, & les autres Deputez eurent permission de revenir, supposé que ceux qui les avoient envoyez, eussent des propositions plus raisonnables à faire. Mais ce qui empêcha principalement la rupture, fut l'arrivée des Ambassadeurs des Cantons tant Catholiques que Protestans, & de ceux du Duc de Savoye, qui offrirent la médiation de leurs Maîtres, & ausquels se joignit l'Ambassadeur d'Angleterre, qui avoit reçû des ordres exprès de la Reine Elizabeth sur le même sujet. Tous ensemble conjurérent le Roy de ne rien précipiter, & l'assûrérent qu'ils travailleroient à la paix d'une maniére, dont il seroit satisfait. *Suivie de négociations pour la paix.*

Le Roy s'étant laissé fléchir, envoya à la Rochelle René Tournemine Baron de la Hunaudaye, depuis Lieutenant Général en Bretagne. Les esprits étoient fort partagez dans cette ville, les uns souhaitant la paix, & les autres gagnez par la Nouë voulant la guerre, à moins que la Cour ne se déterminât à accorder toutes les demandes des Confédérez. Tournemine avoit ordre de faire comprendre aux Rochelois, qu'ayant obtenu du Roy par la capitulation de l'an 1573. tout ce qu'ils souhaitoient pour leur avantage particulier, c'est-à-dire, liberté entiére de conscience & le libre exercice de leur Religion, ils ne pouvoient rien gagner de plus à cette guerre; que leur pays étoit désolé, & qu'il le seroit encore bien davantage dans la suite, s'ils continuoient dans leur révolte; qu'ils se flattoient en vain de leur confédération avec le Maréchal de Damville, qui ne s'étoit uni avec eux que pour son propre intérêt & celui de sa famille, & que dès que la Cour lui feroit des conditions avantageuses, il les abandonneroit. Le parti séditieux prévalut. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient traiter sans le Maréchal, & qu'ils en conféreroient avec lui.

Le Roy avoit en même temps envoyé Rogier un de ses valets de chambre au Maréchal de Damville, & lui avoit donné ordre de n'agir avec ce Seigneur, que suivant les avis du Duc d'Usez & du sieur de Gordes. Le Maréchal, après plusieurs entretiens qu'il eut avec Rogier, proposa une suspension d'armes de trois mois pour le Languedoc & le Dauphiné: mais le Roy la refusa, à moins qu'elle ne fût générale, & qu'avant toutes choses on ne lui rendît les villes de Beaucaire & d'Aigues-Mortes, qui avoient été prises depuis son retour en France.

Durant ces négociations les hostilitez continuoient aussi vivement que jamais. Les Troupes que le Duc de Montpensier avoit laissé en *Les hostilitez ne laissent pas de*

1575. *continuer de part & d'autre.*

Xaintonge, ravagérent tout le pays: d'autre part la Nouë prit Bénon & le Château de Saint-Jean d'Angle, qui empêchoit la communication de la Rochelle avec la ville de Pons, & manqua de surprendre Niort. La Popeliniére s'empara de Tonnay-Boutonne. C'est ce Gentilhomme même, dont nous avons une ample Histoire de ce temps-là fort mal écrite pour le style, mais remplie d'un grand nombre d'excellens Mémoires, où il parle en homme d'Etat & en homme de guerre, & comme ayant eu bonne part aux négociations & à l'exécution. La modération & le détail avec lequel il écrit, me le fait regarder comme l'Historien le plus digne de foy de tous ceux du parti Huguenot, qui nous ont rendu compte de ces guerres civiles.

Le Baron de Langoirant à la tête de quelques Troupes de Calvinistes se rendit maître de Périgueux. Du Touchet Gentilhomme proche de Domfront en Normandie s'empara par adresse du Mont Saint Michel. C'étoit une des plus grandes pertes que le Roy pût faire alors: mais la diligence de Matignon, qui par bonheur se trouva dans le voisinage, pourvût à ce malheur; car quelques jours après, avant que les Huguenots eussent eu le temps de se reconnoître, & d'y faire entrer assez de Troupes, pour se maintenir dans la place, il y accourut, & ayant fait avancer de Vic son Enseigne avec quelques Gentilshommes, reprit la basse ville, & contraignit les Huguenots, qui étoient en très-petit nombre dans le haut du Mont, à se rendre par capitulation.

D'autre part Landereau, un des plus actifs Capitaines qui fut dans les Troupes Catholiques, entra dans l'Isle de Ré, lorsque les Huguenots y pensoient le moins, & s'en saisit, après avoir forcé le Bourg de Saint Martin, le plus considérable poste de l'Isle: mais par malheur la Popeliniére, choisi par les Rochelois pour Gouverneur de cette Isle, étoit tout prêt à y passer avec des troupes; & l'arrivée de quelques-uns des habitans qui s'enfuirent dans des barques, le déterminérent à partir sur le champ. Il débarqua à la pointe de Semblenceaux, & sans s'y arrêter marcha jusqu'au Bourg de Saint Martin, où les Catholiques, après s'être défendus avec beaucoup de vigueur, furent enfin forcez, & la plûpart taillez en piéces: quelques-uns se noyérent, en voulant gagner les barques: Landereau & peu d'autres échapérent, & se sauvérent dans le bas Poitou.

Il se faisoit de pareilles entreprises par les uns & par les autres en Dauphiné, en Languedoc, en Guyenne, en Poitou. Les Huguenots de Guyenne avoient à leur tête Henri de la Tour Vicomte de Turenne, & ceux de Poitou étoient commandez par la Haye Lieutenant Général du Présidial de Poitiers, de qui les deux partis se défioient également. En effet cet homme fourbe traitoit sous main avec la Cour & avec les Rochelois, tenant toûjours une conduite fort équivoque, & attendant l'occasion de se tourner du côté de ceux qui lui feroient un plus grand avantage. Ses artifices aboutirent enfin à se faire massacrer par les Huguenots dans sa maison de campagne, où ils le surprirent.

Les

Les exploits les plus considérables se firent en Dauphiné, où de Gordes, qui y commandoit pour le Roy, fit lever à Montbrun le siége de Châtillon. Celui-ci eut sa revanche deux jours après; car ayant chargé de Gordes dans sa retraite, il défit son arriére-garde, & lui tua cinq ou six cens Suisses. Animé par cette victoire, il l'attaqua de nouveau, donna sur une partie de l'armée Catholique, qui marchoit vers Die, & réussit d'abord: mais l'Estang s'étant avancé avec une grosse troupe, l'empêcha de passer outre. Le choc fut rude en cet endroit, & Montbrun blessé d'un coup de pistolet à la cuisse, voulant sauter un fossé, pour se retirer de la mêlée, tomba dedans avec son cheval, sans pouvoir se relever, & fut fait prisonnier.

1575. *Sur tout en Dauphiné, où Montbrun est fait prisonnier, & ensuite exécuté.* Mathieu. l. 7.

La prise de ce Gentilhomme causa autant de joye au Roy, que le gain d'une bataille. C'étoit un de ceux qui s'étoit le plus obstiné dans la revolte, où il s'étoit jetté dès la premiére guerre civile: mais le Roy le haïssoit particulierement pour deux raisons: la premiére, que lui, ou ses gens avoient pillé une partie du bagage de ce Prince, lors qu'à son retour en France il passoit de Piémont à Lyon par le Dauphiné: la seconde, que ce Prince lui ayant écrit, pour ravoir quelques prisonniers, & lui parlant dans sa lettre en termes d'autorité & de maître, il eut l'insolence, ayant lû la lettre, de s'en moquer, & de dire tout haut en présence de plusieurs personnes ces paroles: „ Comment, le Roy m'écrit „ comme Roy, & comme si je devois le reconnoître: je veux qu'il sa„ che que cela seroit bon en temps de paix, & lorsque je le reconnoî„ tray pour tel: mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé & le cul „ sur la selle, tout le monde est compagnon. La chose ayant été rapportée au Roy, il entra en une furieuse colére, & jura que Montbrun tôt ou tard s'en repentiroit. En effet lorsqu'on vint lui apporter la nouvelle de sa prise, *Je l'avois bien dit*, repartit le Roy, *qu'il s'en repentiroit: il en mourra, & il verra s'il est mon compagnon.* Il lui fit faire sans délai son procès au Parlement de Grenoble, & il eut la tête coupée. Par sa prise François de Bonne Seigneur de Lesdiguiéres devint le Chef du parti Huguenot en Dauphiné: & ce fut le commencement de cette haute fortune, où son bonheur & ses grandes qualitez l'élevérent depuis.

Brantome.

L'exécution de Montbrun fut un nouvel obstacle à la paix; car les Confédérez du Languedoc en étant fort irritez, refusérent de traiter avec les Deputez que le Roy y avoit envoyez. Mais la fuite du Duc d'Alençon, qui s'échapa de la Cour, lors qu'on y pensoit le moins, fut un nouveau & un étrange sujet d'inquiétude pour le Roy & la Reine Mére.

Le Duc d'Alençon s'échape de la Cour. Dans la Lettre de M. de Villeroy au sieur de Castelnau Ambassadeur en Angleterre, datée du 3. de Septemb. 1575.

Ce Prince depuis la découverte de la conspiration dont j'ai parlé, sembloit ne plus penser qu'à mériter par sa conduite les bonnes graces du Roy son frere. Son petit génie & son peu de prudence faisoient qu'on le craignoit peu, tandis qu'on seroit assûré qu'il n'agiroit pas de concert avec le Roy de Navarre. C'est pourquoi l'application du Roy & de la Reine Mére étoit à les brouiller ensemble, & ils se servoient pour cela

1575.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 1. Mémoires de Sully. T. 1. c. 15. Hist. de Mathieu. l. 7.

cela de du Guast, qui y réussissoit. Tous deux étoient fort amoureux de Madame de Sauve, une des plus belles femmes de la Cour, & lui rendoient de grandes assiduitez. Du Guast, qui faisoit aussi la cour à cette Dame, & qui en étoit aimé, la fit entrer dans ses desseins, pour contribuer à entretenir la jalousie entre ces deux Princes.

Il n'étoit pas difficile de rendre des rivaux jaloux. La Dame en diverses occasions faisoit entrevoir tantôt à l'un, tantôt à l'autre, qu'elle agréoit moins ses services, que ceux de son concurrent. Cet artifice eut bien-tôt son effet, & les aigrit extrémement l'un contre l'autre. Ils en vinrent jusqu'à se faire réciproquement de petites piéces indignes de personnes de leur rang. Un jour entre autres le Roy de Navarre fit en sorte, je ne sçai comment, que le Duc d'Alençon, qu'il trouva assis auprès de Madame de Sauve, heurta, en se levant de son siége, contre quelque chose si rudement, qu'il en eut l'œil tout meurtri.

L'ayant rencontré le lendemain, il s'écria comme fort surpris : *Hé, Monsieur! qu'est-ce que cela? qu'avez-vous à l'œil?* A quoi le Duc répondit fort séchement: *Ce n'est rien, peu de chose vous étonne: mais quiconque dira que je l'ay pris où vous pensez, je le feray mentir.* Cette parole offensa extrémement le Roy de Navarre, qui au sortir de la Messe ayant tiré le Duc à une embrasure de fenêtre, lui demanda un éclaircissement. On s'échauffa de part & d'autre, & Souvrai & du Guast, qui étoient proches, en entendirent assez, pour comprendre qu'il ne s'agissoit pas de moins entre eux, que de se voir l'épée à la main. Du Guast suivant ses vûës, fut d'avis de les laisser faire : mais Souvrai s'avançant, leur dit, qu'il voyoit bien de quoy il étoit question, & qu'il les prioit de trouver bon qu'il en avertît le Roy. Ce Prince les appella, & les accommoda.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 2.

Il arriva encore depuis divers autres incidens, qui tendoient non seulement à entretenir la mesintelligence entre les deux Princes, mais encore à les brouiller l'un & l'autre avec la Reine de Navarre, dont on se défioit beaucoup, parce que le Duc d'Alençon son frére avoit toûjours eu grande confiance en elle; qu'elle aimoit beaucoup alors le Roy son mari, & qu'elle poussoit sa complaisance pour lui, jusqu'à recevoir, sans paroître s'en chagriner, la confidence qu'il lui faisoit de ses amours.

Causes de son mécontentement.

Mais on eut beau faire, l'antipathie & la jalousie réciproque des deux Princes cédérent au dépit qu'ils avoient de n'être en aucune considération à la Cour, où d'ailleurs ils se trouvoient assiégez d'espions, & voyoient tous leurs amis & serviteurs maltraitez. En effet c'étoit assez qu'un homme de la Cour fît paroître de l'attachement à leur service, pour qu'on lui suscitât aussi-tôt quelque mauvaise affaire. Le Duc d'Alençon ne pouvoit venir à bout d'obtenir le Duché d'Anjou, appanage qui devoit naturellement lui être donné après l'avénement du Roy son frére à la Couronne. Il n'avoit que des pensions, qu'il ne touchoit que par les mains de du Guast, pour qui il avoit une haine mortelle, & que néanmoins il étoit obligé de ménager. Le Roy de Navarre ne jouïssoit point

point de son Gouvernement de Guyenne, & on lui avoit plusieurs fois refusé la permission d'y aller, aussi-bien que dans ses Domaines de Béarn; & il avoit beaucoup de peine à dissimuler sa colére là-dessus. *1575. Aussi bien que de celui du Roy & de la Reine de Navarre.*

La Reine de Navarre à qui l'un & l'autre faisoient part de leurs chagrins, leur fit connoître l'intérêt qu'ils avoient à se réconcilier ensemble, & à renoncer à leurs amourettes, pour penser à leur sureté & à leur établissement. Le Maréchal de Damville donnoit par des gens affidez les mêmes conseils au Duc d'Alençon. Ils suivirent ces avis, & confiérent à la Princesse la résolution où ils étoient de quitter la Cour. Mémoires du Duc de Nevers T. 2.

Comme elle y étoit elle-même très-peu considérée, & que d'autre part elle étoit furieusement irritée contre du Guast, qui avoit depuis peu osé donner atteinte à sa réputation, à l'occasion des bontez qu'elle témoignoit à Louïs de Clermont de Bussi, elle ne détourna point les Princes de ce dessein, & leur garda le secret. Ils convinrent de laisser encore passer quelque temps, & il fut résolu que le Duc d'Alençon partiroit le premier.

En effet dans le temps qu'on s'en défioit le moins, le 15. de Septembre, ce Prince sur le soir sortit du Louvre avec un seul de ses domestiques, l'un & l'autre le visage enveloppé dans leur manteau. Il alla à pied jusqu'à la Porte de Saint Honoré, où Simié lui tenoit un carrosse prêt, qui le conduisit à un quart de lieuë de la ville. Il y trouva des chevaux qui l'y attendoient, & il piqua pendant une lieuë, jusqu'à ce qu'il rencontra trois cens Cavaliers qui s'étoient là rendus fort secrétement de divers endroits, & qui l'escortérent jusqu'à Dreux, une des villes de son appanage. Mémoires de Sully. T. 1. c. 6. Mémoires de la Reine Marguerite. l. 2.

On n'eut aucun soupçon de son départ jusqu'à neuf heures du soir, qu'on le fit chercher par tout dans le Louvre, & chez les Dames où il avoit coûtume d'aller. Comme on ne l'y trouva point, on ne douta plus qu'il ne se fût évadé. On envoya inutilement après lui de tous côtez; & ceux qui apprirent qu'il avoit pris la route de Dreux avec une grosse escorte, ne jugérent pas à propos d'aller trop loin de ce côté-là, de peur de n'en pas revenir.

Il envoya de-là un Manifeste * à la Cour & par toute la France, écrit du style ordinaire aux Rébelles, qui jamais ne manquent de spécieux motifs pour colorer leur révolte. Une infinité de Mécontens allérent aussitôt le joindre, & les séditieux tant Huguenots que Catholiques accourant de toutes parts; lui eurent bien-tôt formé un corps de Troupes assez considérable. On prévit aisément les suites que devoit avoir la révolte de ce Prince frére du Roy, & héritier présomptif de la Couronne. *Plusieurs mécontens se joignent à lui.* Mathieu. l. 7.

Un des plus fâcheux effets qu'elle produisit, fut qu'elle détermina les Allemands à venir en France au secours des Rebelles. Jusques-là le Comte *Suites fâcheuses de sa révolte.*

* Daté du 17. Septembre 1575.

1575. Comte Palatin du Rhin & quelques autres Princes d'Allemagne, avoient été fort irrésolus sur cette expédition, ne trouvant pas assez d'autorité dans le Prince de Condé pour la conduire: mais dès qu'ils sçurent que le Duc d'Alençon s'étoit déclaré, ils ne balancérent plus.

Ils promirent au Prince de Condé huit mille Reitres, & deux mille Lansquenets, avec un équipage d'artillerie, de lui faire fournir par les Cantons Protestans six mille Suisses, & trois mille Flamands Huguenots par le Prince d'Orange, qui avoit soûlevé presque tous les Pays-Bas.

Le Prince de Condé fit promptement sçavoir cette nouvelle au Duc d'Alençon, & l'avertit que Thoré prendroit incessamment les devans, pour l'aller joindre avec deux mille Reitres.

Peu de jours après arriva à la Cour un Envoyé de Jean Casimir, fils de l'Electeur Palatin, pour déclarer au Roy, que son Maître alloit entrer en France au secours de ceux de sa Religion, & des autres François Confédérez pour le bien de l'Etat. Cet Envoyé ajoûta au desagréable sujet de son Ambassade, des maniéres de parler si insolentes, que le Roy lui imposa silence, lui dit que s'il continuoit, il l'alloit faire jetter par les fenêtres, & lui ordonna de sortir sans tarder, de son Royaume.

Mesures du Roy pour résister à l'orage qui le menaçoit.

Mais le malheur du Roy étoit de n'être guéres prêt, pour résister à cette tempête imprévûë. Il envoya promptement en Suisse & en Allemagne, pour faire quelques Régimens, & ordonna de nouvelles levées dans son Royaume, choses très-difficiles faute d'argent: car ce Prince prodigue avoit épuisé son épargne par les dons continuels qu'il faisoit à ses favoris. On fit venir des troupes de tous les quartiers de la France où il y en avoit, & où l'on pouvoit absolument s'en passer, & l'on assembla une armée de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux sur les frontiéres de Champagne. On en donna le Commandement au Duc de Guise, tant à cause qu'elle devoit agir dans son Gouvernement, qu'à cause qu'on s'assûroit qu'il n'épargneroit rien, pour s'opposer à l'entrée des Etrangers dans le Royaume, où ils se préparoient à fondre, autant par leur haine particuliére contre la Maison de Guise, que par le zéle de leur Religion, & l'espérance du butin. Mais pour empêcher qu'il n'abusât de son pouvoir, & qu'il n'agît trop indépendemment des ordres de la Cour, on lui donna pour Lieutenant Armand de Biron, homme sage & ferme, qui ne haïssoit pas les Huguenots, & capable de tempérer l'ardeur du Duc. C'est ainsi au moins qu'en parlent quelques-uns de nos Historiens: mais Brantome qui étoit alors à la Cour, & qui devoit être mieux instruit qu'eux, dit que ce fut le Duc de Guise qui souhaita d'avoir Biron & Strozzi pour ses Lieutenans, & qu'il promit au Roy qu'avec ces deux Capitaines, il lui rendroit bon compte des Reitres.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Biron.

Il est vrai néanmoins que la Reine dans ces commencemens, ne vouloit pas qu'on s'engageât trop avant, de peur qu'on ne fermât toutes les voyes à la paix: car après avoir tout bien balancé, elle avoit fait conclure

clure dans le Conseil, qu'il falloit se servir de toutes sortes de moyens, pour ôter le Duc d'Alençon aux Rebelles, & acheter son retour par tous les avantages qu'il pourroit demander. Elle-même avoit résolu de l'aller trouver, & d'user de toute son autorité & de toute son adresse pour le ramener : mais avant que de faire cette démarche, elle en fit faire au Roy une autre, qu'elle crût devoir être utile au succès de son dessein. 1575.

Les Maréchaux de Montmorency & de Cossé étoient toûjours prisonniers. Le premier étoit fort étroitement gardé à la Bastille, & le second à cause d'une dangereuse maladie qui lui étoit survenuë, avoit eu permission de se faire transporter proche de-là dans une maison qui lui appartenoit, où il avoit des Gardes. La Reine qui sçavoit les grandes liaisons que ces deux Seigneurs avoient avec le Duc d'Alençon, prévoyoit bien qu'une des premiéres conditions que ce Prince demanderoit, quand il seroit question de la paix, seroit leur délivrance, & qu'on seroit contraint de la lui accorder. Elle conseilla au Roy de leur faire de lui-même cette grace, afin de les gagner, & de se servir ensuite du crédit qu'ils avoient sur l'esprit du Duc d'Alençon, pour le faire rentrer dans son devoir.

Il met en liberté les Maréchaux de Montmorency & de Cossé pour gagner les Malcontens par ce moyen.

Le Roy suivit son conseil, quoi qu'avec beaucoup de répugnance, sur tout à l'égard du Maréchal de Montmorency, qu'il haïssoit extrêmement, jusques-là qu'il commanda un jour à Souvrai de le faire étrangler dans la prison, après qu'on auroit répandu dans la ville qu'il étoit malade à l'extrêmité, pour faire croire au peuple qu'il étoit mort de maladie : mais Souvrai ayant horreur d'une telle cruauté, temporisa sur divers prétextes, & fit ensorte que le Roy changeât enfin de sentiment.

Thuanus l. 61.

Non seulement les deux Maréchaux furent délivrez, mais encore quelque temps après on les déclara innocens en plein Parlement, sur tous les chefs dont ils avoient été chargez. Le Roy leur fit beaucoup d'amitiez, ausquelles ils répondirent par de grandes protestations de fidélité & d'obéïssance ; & effectivement il eut tout sujet, par la conduite qu'ils tinrent dans la négociation avec le Duc d'Alençon, de ne se pas repentir du pardon qu'il leur avoit accordé.

La Reine partit avec eux pour aller en Touraine, où le Duc étoit alors attendant Thoré, qui s'étoit mis en marche pour passer la Loire à la Charité avec cinq cens Arquebusiers à pied François, & deux mille Reitres que le Prince de Condé avoit détachez du reste de son armée, avec laquelle il devoit bien-tôt les suivre : mais une entreprise si hardie réussit mal à ce Seigneur.

Combat entre les troupes du Prince de Condé & celles du Duc de Guise.

Ayant passé le Rhin & traversé une partie de la Lorraine, il entra en Champagne, & vint à Attigny sur la riviére d'Aisne, où ses Reitres se mutinérent, parce qu'on ne leur fournissoit pas l'argent qu'on leur avoit promis. Cet accident retarda sa marche, & donna le temps au Duc de Guise de se mettre en état de le couper. Il l'enveloppa de telle sorte auprès de Château-Thierry sur la Marne, que ce fut une nécessité pour lui

1575. Thuanus l. 61. lui ou de se rendre en mettant les armes bas, ou d'en venir aux mains avec une armée six fois plus forte que la sienne. L'honneur l'obligea à prendre ce dernier parti.

Mathieu. l. 7. Il se mit à la tête des François ; & après quelques escarmouches, le combat commença. Le Duc de Mayenne fondit sur lui de telle furie, qu'il le rompit au premier choc. Les Reitres chargez par le Duc de Guise, firent plus de résistance ; mais accablez par le nombre, ils pliérent enfin, & furent mis en déroute. Hafftein leur Commandant, aussi-bien que son Lieutenant y périrent ; & le carnage auroit été beaucoup plus grand qu'il ne fut, sans l'accident qui arriva au Duc de Guise.

Celui-ci est blessé au visage, ce qui le fit appeller la Balafré. Un Reitre qu'il poursuivoit l'épée dans les Reins, le blessa d'un coup de pistolet à la jouë gauche au dessous de l'œil, & peu s'en fallut qu'il ne tombât du coup. Cette blessure du Général arrêta la poursuite : on le porta à son quartier, & cependant Thoré avec Antoine de Silly sieur de Rochepot, & quelques autres, échapa ; & ayant essuyé bien des dangers en traversant une si grande étenduë de pays, se rendit auprès du Duc d'Alençon.

Après cette défaite, la plûpart de ses Reitres prirent parti dans l'armée du Roy. La blessure du Duc de Guise se trouva moins dangereuse qu'on ne l'avoit crûë d'abord, & en lui gâtant un peu le visage, augmenta beaucoup sa réputation & l'affection des Catholiques pour sa personne. La balafre ou cicatrice qui lui en resta, lui fit donner le surnom de Balafré, dont il ne s'offensoit pas. On se ressouvint du tumulte de Vassi, où le Duc François son pere avoit aussi été blessé au visage par les Huguenots ; & l'on disoit par tout que la destinée des Princes de cette Maison étoit d'être non seulement les Protecteurs, mais encore les Martyrs de la véritable Religion, pour laquelle ils prodiguoient leur sang en toutes rencontres.

Cette disposition favorable des peuples à l'égard du Duc de Guise, produisit bien des malheurs qu'on ne prévoyoit pas encore ; mais dont la tréve, & puis la paix que la Reine Mére ménagea avec le Duc d'Alençon, furent les occasions, & comme les premiéres semences.

Tréve de six mois entre les deux partis. Thuanus l. 61. Elle se rendit à Champigni sur Véde, maison du Duc de Montpensier aux confins de la Touraine & du Poitou, où elle conféra avec le Duc d'Alençon pendant tout le mois d'Octobre & une grande partie de Novembre, sans pouvoir parvenir jusqu'à un Traité de paix, quoique bien secondée par le Maréchal de Montmorency, qui fit paroître beaucoup de droiture dans cette négociation. C'est pourquoi on se contenta d'une tréve de six mois à des conditions très-dures pour le Roy. Les principales furent, qu'il payeroit cent soixante mille écus aux Allemands levez par le Prince de Condé, pourvû que ce Prince les empêchât de passer le Rhin ; qu'on donneroit aux Calvinistes & aux Malcontents six villes de sureté qu'ils rendroient à la fin de la tréve, soit qu'il y eût paix, soit qu'il y eût guerre ; sçavoir Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité & Mésiéres ; que cette derniére place seroit consignée au Prince de Condé ; que le Roy y entretiendroit deux mille

mille hommes de garnison choisis par le Duc d'Alençon; qu'il accorderoit à ce Prince pour la garde de sa personne, cent Gentilshommes, une Compagnie de cent Gendarmes, cinquante Suisses, & cent Arquebusiers; que le Roy congédieroit toutes ses troupes, excepté les Suisses & les Ecossois de sa Garde; qu'on reprendroit les Traitez commencez pour la paix avec les Rochelois & les autres Confédérez, & que par provision jusqu'à la paix, les Huguenots auroient le libre exercice de leur Religion dans les villes qu'ils tenoient, & dans les autres lieux où les anciens Edits de Pacification le permettoient.

1575. Dans le Traité de Champigny daté du 22. Nov. 1575.

Cette tréve toute concluë qu'elle étoit, ne pût être si-tôt publiée, à cause des difficultez qui se trouvoient dans l'exécution des articles. Rufec Gouverneur d'Angoulême refusoit de livrer sa place au Duc d'Alençon, à moins qu'il ne lui en laissât le Gouvernement. François de Montigny Gouverneur de Bourges, ne vouloit point non plus sortir de la sienne. Celui qui commandoit à Mésiéres, refusoit aussi de la remettre au Prince de Condé. Les Confédérez soupçonnoient ces Commandans de collusion avec la Cour, d'autant plus que le Comte Charles de Mansfeld, Gaspard Schomberg, & Christophle de Bassompierre continuoient en Allemagne la levée de huit mille Reitres pour le Roy, qui faisoit aussi lever six mille Suisses. Cependant après bien des pour-parlers, le Duc d'Alençon se contenta de Saint Jean d'Angéli & de Coignac, qui lui furent données au lieu de Bourges & d'Angoulême. On ne parla plus de Mésiéres, parce que le Prince de Condé n'étoit pas encore revenu en France; & la tréve fut publiée le vingt-troisiéme de Décembre.

La disette d'argent contribua beaucoup à cet accord. Le Duc d'Alençon ne pût tirer que dix mille livres des Rochelois; & les Parisiens au lieu d'en accorder au Roy deux cens mille qu'il leur demandoit, lui firent un grand discours sur les désordres du Royaume, & sur le mauvais employ qui s'étoit fait des sommes immenses, que la ville de Paris fournissoit depuis plusieurs années. Il souffrit avec plus de patience que ses Courtisans, la Harangue du Député de la Maison de Ville, dans l'espérance d'obtenir au moins une partie de ce qu'il souhaitoit. Mais on ne peut assez louër à cette occasion la générosité du Duc de Nevers & de Charles de Haluin de Piennes, qui vendirent exprès une partie considérable de leur patrimoine, & prêtérent au Roy les grandes sommes qu'ils en retirérent, pour fournir au pressant besoin où il se trouvoit en de si fâcheuses conjonctures.

La Reine revient à la Cour.

Aussi-tôt après la publication de la tréve, la Reine revint à la Cour, afin de travailler à la paix, ayant laissé le Maréchal de Montmorency & le Duc de Montpensier auprès du Duc d'Alençon, pour l'entretenir dans les bonnes dispositions où il paroissoit être à cet égard. Le Duc de Montpensier étoit encore un médiateur fort agréable au Duc d'Alençon, parce qu'il avoit refusé le Commandement de l'Armée qu'on destinoit contre lui après sa fuite, quoiqu'il l'eût fait moins par considération pour ce Prince, que parce qu'il avoit été très-choqué de ce que dans la Cérémo-

 nie

1575. nie du Sacre du Roy, la préséance avoit été adjugée au Duc de Guise, sur ce que l'érection du Duché de Guise étoit plus ancienne que celle du Duché de Montpensier.

1576. Les choses parurent prendre un assez bon train durant le mois de Janvier : mais au commencement du mois suivant un nouvel incident causa à la Cour d'étranges allarmes, parce qu'elle le regarda comme un très-grand obstacle à l'accommodement que l'on ménageoit, & qu'elle soupçonna que la chose étoit concertée avec les Rebelles, exprès pour tout rompre.

Le Roy de Navarre en sort & déclare qu'il n'a embrassé la Religion Catholique que par contrainte. Mathieu. l. 7.

Le Roy de Navarre, qui depuis la fuite du Duc d'Alençon s'étoit comporté avec beaucoup de circonspection, ayant fait une partie de chasse & couru le cerf dans la forêt de Senlis, alla après la chasse se reposer à Chantilli chez Monsieur de la Trimouille : & dès le même soir prit la route de Normandie, accompagné de Fervaques, de Roquelaure, de d'Espernon, de Frontenac, & de quelques autres, gagna Alençon, la Fléche, & enfin Saumur, où se croyant en sureté, il déclara que la profession qu'il avoit faite de la Religion Catholique depuis la journée de Saint Barthélemi n'étoit qu'un effet de la contrainte & de la violence qu'on lui fit alors, & qu'il rentroit dans la Religion, qu'il avoit apprise de la Reine Jeanne sa mére. De-là il passa en Guyenne : & comme il en étoit Gouverneur, ce fut un prétexte à plusieurs Commandans des places de cette Province de les lui livrer, avant qu'ils eussent été avertis de la Cour qu'il en étoit parti à l'insçû du Roy.

Memoires du Duc de Nevers T. 2.

Son évasion fut moins une suite des projets qu'il eût formez avec le Duc d'Alençon, que l'effet des nouveaux mécontentemens qu'il avoit reçûs à la Cour, & sur tout du refus du Commandement de la ville de Saint Denis, qu'il avoit demandé, pour la défendre, au cas que l'armée des Rebelles s'approchât de Paris. Le concours des Mécontens fut encore plus grand auprès de ce Prince, qu'il n'avoit été auprès du Duc d'Alençon, tant parce qu'on avoit beaucoup plus d'estime pour lui que pour le Duc, que parce que les Huguenots ne s'en défioient pas comme du Duc, dont plusieurs même crûrent d'abord que la fuite n'étoit qu'un artifice concerté entre lui & la Reine Mére, pour découvrir les intrigues du parti, & qu'il ne se mettoit à leur tête, que pour les trahir.

Ce que la Cour pensa de son évasion.

Comme dans les maux, où il n'y a point de reméde, on tâche toûjours de se consoler par quelque endroit, le Roy se flatta que cette fuite pourroit lui être utile en un point, sçavoir que la jalousie & l'antipathie ayant toûjours paru extrêmes entre le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, ils ne pourroient jamais s'accorder ensemble ; que par-là la division se mettroit dans leur parti, & que ce seroit un moyen de faire revenir le Duc d'Alençon à la Cour. Cependant pour empêcher autant qu'il seroit possible que ni l'un ni l'autre n'y eussent des intelligences, & ne fussent instruits des résolutions qu'on y prendroit, il fut résolu d'avoir grand soin que la Reine de Navarre n'eût aucune communication des secrets du Conseil ; & même on lui donna des Gardes, qui eu-

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 2.

eurent ordre d'observer toutes ses démarches, & de rendre compte de tous ceux qui lui parleroient. 1576.

On affecta de paroître ne pas fort s'inquiéter de l'évasion du Roy de Navarre, & on ne laissa pas de continuer les négociations pour la paix avec d'autant plus de vivacité du côté de la Cour, que le Prince de Condé, qui n'avoit point consenti à la tréve, & le Prince Casimir, qui ne voyoit point arriver l'argent qu'on lui avoit promis, pour l'obliger à ne point passer le Rhin, avoient traversé cette riviére, & s'avançoient avec leur armée dans la Bourgogne. *Le Prince de Condé passe le Rhin avec des troupes d'Allemagne.*

Ils continuérent leur marche jusques dans le Bourbonnois, toûjours côtoyez par le Duc de Mayenne, qui commandoit l'armée à la place du Duc de Guise son frere, dont la blessure n'étoit pas encore guerie. Tout jeune qu'il étoit, il fit paroître beaucoup de conduite dans cette importante occasion, obligeant les ennemis à marcher toûjours serrez, les empêchant de se saisir d'aucune place fermée, évitant le combat, qu'il ne pouvoit donner qu'avec un très-grand desavantage contre une armée plus forte du double que la sienne, & accoûtumant par sa fermeté ses soldats à une exacte obéïssance, quoique depuis les guerres civiles les Généraux se fussent fort relâchez sur ce point. Davila l. 6.

Le Duc d'Alençon vint au commencement de Mars avec ses troupes joindre le Prince de Condé & les Allemands proche de Vichi, où ils s'étoient arrêtez; & après cette jonction leur armée se trouva de trente-cinq mille hommes. Le Prince de Condé à l'arrivée du Duc d'Alençon, lui céda le Commandement, qui fut pour lui un grand embarras, non seulement à cause de son incapacité & de son peu d'expérience, mais encore par la difficulté qu'il y avoit à gouverner les Allemands, qui lui demandoient sans cesse de l'argent, dont il étoit fort dénué. *Il est joint par le Duc d'Alençon.*

Cet embarras, qui devoit croître à mesure qu'ils avanceroient en France, eut l'effet qu'il avoit déja eu diverses fois dans les guerres passées, de faire penser les Chefs à la paix, & à se servir de la terreur de leurs armes, pour l'obtenir à des conditions très-avantageuses, plûtôt que de voir périr leurs troupes, en désolant le Royaume. Les Allemands, qui n'y entroient que pour avoir de l'argent, étoient de cet avis aussi-bien que les François, surs qu'ils étoient par les expériences passées, qu'on leur feroit toûjours un pont d'or, pour les faire sortir de France. Mais le Duc d'Alençon sur tout, qui avec sa qualité de Généralissime, sentoit assez le peu d'estime qu'on faisoit de lui, & que le Roy de Navarre, s'il venoit à l'armée, ne lui laisseroit plus qu'une ombre d'autorité, étoit plus disposé que jamais à l'accommodement. Il disoit souvent depuis, selon le témoignage même d'un Historien Calviniste, qu'il ne falloit que connoître les Huguenots, pour les haïr, & qu'il n'avoit trouvé parmi eux qu'un seul homme de bien, qui étoit le sieur de la Nouë. *Motifs qui les portent à desirer la paix.* Daubigné. l. 3. c. 4.

La Reine, bien informée de cette disposition du jeune Prince, faisoit agir le Maréchal de Montmorency, qui sçavoit bien dans ses lettres lui faire valoir tous les motifs d'intérêt, d'honneur, d'amour de la patrie, &

1576. & tout ce qui étoit capable de l'engager à prendre ce parti. Ainsi après bien des conseils tenus là-dessus, le Duc d'Alençon résolut d'envoyer à la Cour des Députez, pour y porter ses griefs & ses demandes, tant pour lui, que pour les autres Confédérez, & pour les Allemands.

Ils envoyent au Roy leurs propositions.

Beauvais, la Fin & d'Arennes les apportérent au Roy. Leurs propositions, quelque dures & insupportables qu'elles parussent, furent pour la plûpart acceptées pour deux raisons. La premiére étoit l'envie de voir au plûtôt les troupes étrangéres hors du Royaume. Le seconde, que dans l'Assemblée des Etats, que les Rebelles demandoient eux-mêmes, il y avoit lieu d'espérer que plusieurs de ces Articles seroient modifiez.

Mémoires de la Reine Marguerite.

La Reine Mére partit de la Cour avec le Maréchal de Montmorency, pour aller trouver le Duc d'Alençon, qui ne voulut rien écouter, qu'on ne lui amenât sa sœur la Reine de Navarre : & le Roy fut contraint de la lui envoyer. Les Conférences, où l'affaire fut terminée, se tinrent dans la maison d'un Gentilhomme à une lieuë de Sens. Les Articles du Traité au nombre de soixante & trois furent amplement déduits dans l'Edit * de Pacification. La liberté entiére de conscience y fut accordée aux Huguenots avec l'exercice public de la Religion Prétenduë Réformée, (car par un Article exprès de cet Edit, ce nom de Religion Prétenduë Reformée fut donné au Calvinisme.) L'exercice public étoit sans bornes, & sans modifications, excepté qu'ils ne le pourroient faire à deux lieuës des endroits où se trouveroit la Cour, & à deux lieuës de Paris. On en marqua expressément les limites, qui furent Saint Denis, Saint Maur des Fossez, le Pont de Charenton, le Bourg-la-Reine, & le Port de Neuilli. On institua par cet Edit les Tribunaux, ou Chambres my-parties de Conseillers & de Présidens, dont une moitié seroient Catholiques, & l'autre de gens de la Religion. La mémoire de l'Amiral de Coligni, de Montgommeri, des sieurs de la Mole & de Coconnats, & de tous les autres condamnez pour les mêmes causes, fut rétablie, & huit places de fureté accordées tant aux Huguenots, qu'à ceux de la faction des Malcontens, sçavoir Aigues-mortes & Beaucaire, Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne, Nions & Serres ville & Château en Dauphiné, Yssoire en Auvergne, & Seme-la-grand-Tour, & tout son circuit en Provence.

Traité par lequel les Huguenots obtiennent une entiére liberté de conscience.

Articles touchant les particuliers du parti.

Quant à ce qui concernoit les intérêts des particuliers, le Prince d'Orange fut rétabli dans sa Principauté de ce nom, le Maréchal de Damville en ses Gouvernemens, Charges, & Etats, aussi bien que tous ceux qui avoient pris les armes avec lui, les femmes, méres, & enfans des Gentilshommes, qui avoient péri dans le massacre de la Saint Barthélemi, exemptez de fournir à l'Arriére-Ban, & les roturiers déchargez de Tailles & de subsides pendant six ans, le Duc d'Alençon, le Prin-

* Donné à Paris au mois de May 1576.

Prince de Condé, le Maréchal de Damville, le Roy de Navarre, & autres reconnus pour bons & fidéles sujets, & pour n'avoir eu que de bonnes intentions & avantageuses à l'Etat en tout ce qu'ils avoient fait, & l'Electeur Palatin & le Duc Jean Casimir son fils réputez par le Roy pour bons parens, bons voisins & amis. 1576.

Le Roy de Navarre n'y est point compris.

Pour ce qui est du Roy de Navarre, il ne paroît pas qu'il eût été compris dans ce Traité touchant plusieurs demandes qu'il fit, parce qu'il s'y étoit pris trop tard; que les Confédérez avoient commencé à traiter avant qu'il se fût joint à eux, & que le Duc d'Alençon, qui ne s'étoit reconcilié avec lui qu'en apparence, ne s'en mit pas fort en peine. Mais on ne laissa pas de lui faire de grandes promesses, dont il ne vit l'effet que long-temps après.

Thuanus l. 63.

L'Edit de Pacification fut publié au Parlement de Paris le quatorziéme de May, & les Lettres Patentes furent expédiées pour l'Assemblée des Etats au quinziéme de Novembre à Blois. Cette ville fut exprès démantelée pour ôter tout sujet de défiance à ceux qui devoient y assister.

Ce que fit la Reine pour gagner le Duc Jean Casimir.

Outre cela par des Articles particuliers le Gouvernement de Picardie fut rendu au Prince de Condé, l'apanage du Duc d'Alençon augmenté des Duchez d'Anjou, de Touraine, de Berri, & du Comté du Mayne; & depuis ce temps-là il porta le titre de Duc d'Anjou. La Reine, pour gagner le Duc Jean Casimir, & l'engager à ne point s'opposer à l'exécution du Traité de paix, lui fit offrir une Compagnie d'Ordonnance de cent hommes d'armes, chose très-considérable en ce temps-là, l'entretien de quatre mille de ses Reitres au service du Roy, le Duché d'Etampes, quatorze mille écus de pension, de lui faire toucher six cens mille écus dans quelque temps, & pour sureté de toutes ces promesses de lui donner cinq Gentilshommes en ôtage, & le Duc de Lorraine pour caution. C'est ainsi que la France, qui jusqu'aux guerres civiles s'étoit de tout temps si glorieusement soûtenuë, étoit alors contrainte de se racheter du pillage des étrangers.

Mathieu l. 7.

Le Duc Casimir ne refusa point de si belles offres. Il vint en remercier le Roy, qui le reçut & le traita magnifiquement à Long-jumeau, & plusieurs Seigneurs François y eurent du dessous, & trouvérent qu'il étoit plus difficile de tenir tête aux Allemands à table, qu'en rase campagne. Mais le Prince Allemand s'étant retiré à son armée vers Langres, ne répondit à toutes ces honnêtetez du Roy, que par des maniéres les plus offensantes.

Le Roy de Navarre & le Prince de Condé lui ayant écrit de Nerac, pour le prier de ne point se retirer si-tôt en Allemagne, sous prétexte de quelque mauvais traitement, qu'ils prétendoient qu'on avoit fait à des Huguenots, il fit dire au Roy qu'il ne partiroit point, qu'auparavant il n'eût vû l'exécution du Traité. Les sieurs de Belliévre, d'Escars & de Harlay qu'on lui avoit envoyez, furent insultez dans son Camp, & quelques temps après conduits comme prisonniers à Heidelberg. Enfin il partit, après avoir fait bien des désordres sur sa route. Le Duc d'Anjou

1576. jou revint à la Cour comme en triomphe : & le Roy dissimulant son chagrin & la haine extrême qu'il avoit pour lui, lui fit mille caresses.

Comment on jugea de cet Edit de Pacification.

L'Edit de Pacification, tout préjudiciable qu'il étoit à la Religion Catholique, auroit pû produire au moins quelque calme dans l'Etat, sans les défiances réciproques des partis opposez, & s'il avoit été autant au pouvoir de la Cour de les lever, que de déclarer par tant d'Edits l'intention qu'elle avoit de le faire. Mais le souvenir des Traitez tant de fois violez, tantôt par les uns, & tantôt par les autres, ne leur permettoit jamais de quitter les armes qu'à demi, pour être toûjours en état de les reprendre au premier sujet de crainte qu'ils auroient d'être prévenus par leurs ennemis.

Les esprits après la publication de l'Edit étoient dans cette situation. Mais ce qui y confirma les Huguenots, fut le bruit d'une confédération des Catholiques à l'occasion de cet Edit même, contre lequel ils se déchainoient hautement par tout, & que les auteurs de ce nouveau projet faisoient regarder au peuple comme la ruïne entiére de l'ancienne Religion dans le Royaume.

Confederation des Catholiques appellée la Ligue Sainte.

Ce fut cette Confédération, qu'on appella dès lors la sainte Ligue, & depuis simplement la Ligue, dont le motif dans l'intention de plusieurs qu'on y engagea, fut à la vérité saint, puisque leur but étoit d'empêcher que la Religion Catholique ne succombât sous les efforts de l'hérésie : mais par l'ambition & par les vûës criminelles des Chefs, il produisit les plus funestes malheurs, alluma un embrasement universel dans tout le Royaume, & fut la cause de l'exécrable attentat, qui fit périr le Souverain même.

Attribuée au Cardinal de Lorraine. Le Laboureur dans la continuation des Mémoires de Castelnau.

On a, ce me semble, comme en plusieurs autres choses de cette nature, trop raffiné dans la recherche de la premiére origine de cette malheureuse Ligue. Plusieurs ont prétendu que le Cardinal de Lorraine, dès le temps qu'il alla au Concile de Trente, en avoit fait le plan de concert avec le Pape Pie IV. & le Roy d'Espagne ; que son dessein dès lors étoit de mettre le Duc François son frere à la tête du parti Catholique ; que la mort de ce Prince ayant fait échouer ce projet, il le reprit en faveur de Henri son neveu, si-tôt qu'il le vit en âge, & pourvû des qualitez nécessaires, pour soûtenir dignement un si grand rôle, & que la chose manqua une seconde fois par la mort du Cardinal même.

A la vérité il y a beaucoup d'apparence que ce Cardinal, passionné comme il étoit pour l'élévation de sa famille, & y trouvant de si dignes sujets pour en établir la puissance, forma dès-lors de grands projets dans cette vûë, à la faveur d'un prétexte aussi spécieux que celui de conserver la Religion dans le Royaume, & même qu'il se ménagea l'appuy du Saint Siége & de la Cour d'Espagne, pour y réussir : mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici.

On ne doute point que tous les Princes de sa Maison s'étant une fois hautement déclarez contre les Huguenots, dont les Chefs étoient leurs con-

concurrens à la Cour, il n'eût toûjours ardemment souhaité de les voir à la tête des armées Catholiques, & dominer dans les Conseils, & que cette passion n'aît été le premier mobile de toutes ses démarches politiques : mais il n'y a nul solide fondement de croire qu'il eût jamais conçu le dessein de former une Ligue de la nature de celle qui se fit sous le Regne de Henri III. c'est-à-dire un complot secret, sans aveu de la part du Souverain, où l'on se créât un Chef indépendemment de lui, où l'on fît des reglemens de Police, où l'on établît un Conseil, des correspondances mutuelles dans les Provinces & avec les Puissances étrangéres, & des espions à la Cour, pour en pénétrer les secrets. 1576.

Bien moins encore a-t-on sujet de penser que le Cardinal de Lorraine eût jamais songé à déthrôner un Roy, & à mettre le Duc François son frere, ou le Duc Henri son neveu sur le Thrône de France à la place du Souverain légitime. Il n'est même guéres croyable que ce Duc, en se faisant Chef de la Ligue, poussât d'abord jusques là ses desseins ambitieux : & sans doute, s'il en eut jamais de tels, ce ne fut que le bonheur & le succès de ses entreprises qui les lui inspirérent, & le déterminérent à suivre le chemin, que les conjonctures favorables lui ouvrirent & lui facilitérent au delà de toute espérance. Ce ne fut donc proprement qu'après la publication de l'Edit de Pacification, que cette Ligue se forma, & de concert avec le Duc de Guise, quoi qu'il se gardât bien d'y paroître encore alors.

Quelque grand que soit le déchaînement des Ecrivains Huguenots contre cette Confédération, il est certain qu'ils en avoient eux-mêmes auparavant donné l'exemple en plusieurs rencontres, & sur tout à l'Assemblée de Milhaud & en quelques autres, dont j'ay parlé, & l'on peut aisément s'en convaincre, en comparant ces Formules d'Association tant d'un parti que de l'autre, rapportées par un Historien * Huguenot dans l'Histoire de ces temps-là : de sorte qu'on ne peut douter que les Ligues des Huguenots, qui avoient précédé celle-cy, n'eussent servi de modéle, pour la faire. Il parut diverses copies de l'Ecrit, qui contenoit le serment & la maniére de la nouvelle Association; & elles ne sont pas semblables entre elles. *Justifiée par l'exemple des Huguenots.*

* Popeliniére.

Par la teneur de celle que l'on voit dans l'Histoire de la Popéliniére, & de quelques autres Historiens, il est visible que l'autorité du Souverain, non seulement devoit être contre-balancée par celle du Chef de la Ligue, qu'on ne nommoit point encore, mais aussi entiérement anéantie. Il est dit dans un Article, que pour la défense des Associez, on procédera contre quiconque, *soit par la voye de justice, ou des armes, sans nulle acception de personnes.* Par cet Article, la rebellion contre le Roy, au cas qu'il s'opposât à la Ligue, étoit déclarée permise, authorisée & commandée, & par quelques autres on ne devoit plus avoir nulle part aucune obéïssance pour ses ordres, soit pour la Police, soit pour la guerre, que dépendemment du Chef de la Ligue : mais ensuite des Etats de Blois, qui se tinrent à la fin de cette année, & au com-

1576. commencement de l'autre, il paroît que l'on s'en tint à la Formule, qui en fut dressée à Peronne, & dont un Historien * moderne rapporte une copie, tirée sur l'original. La voici.

Association faite entre les Princes, Seigneurs, Gentilshommes & autres, tant de l'Etat Ecclesiastique, que de la Noblesse & Tiers-Estat, Subgets & Habitans du Pays de Picardie.

Comment elle étoit conçuë.

„ Au nom de la sainte Trinité & de la communication du précieux „ Corps de Jesus-Christ. Avons promis & juré sur les saintes Evan„ giles & sur nos vies, honneurs, & biens, d'ensuivre & garder in„ violablement les choses ici accorées, & par nous sous-signées, sur „ peine d'être à jamais déclarez parjures, infames, & tenus pour gens „ indignes de toute noblesse & honneur.

„ Premiérement, étant cogneu d'un chacun les grandes pratiques & „ conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la saincte Eglise Catho„ lique, & contre l'Estat & Monarchie de ce Royaulme de France, „ tant par aulcuns des subgets d'icelui, que par estrangers, & que les „ longues & continuelles guerres & divisions civiles ont tant affoibli nos „ Roys & iceulx réduits à telle nécessité, qu'il n'est plus possible que „ d'eulx-mesmes ils soubstiennent la despense convenable & expédiente „ pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy„ après nous maintenir soubs leur protection en seureté de nos person„ nes, familles, & biens, ausquels par cy-devant nous avons receu tant „ de pertes & dommages.

„ Avons estimé estre très-nécessaire & à propos de rendre premiére„ ment l'honneur que nous devons à Dieu, à la manutention de no„ stre Religion Catholique, & mesme nous monstrer plus affectionnez „ à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne Religion ne „ sont à l'advancement d'une nouvelle & faulse opinion.

„ Et à cet effet jurons & promettons de nous employer de tou„ tes nos puissances à remettre & maintenir l'exercice de nostredicte „ Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, en laquelle „ nous & nos prédécesseurs avons esté nourris, & voulons vivre „ & mourir.

„ Et jurons & promettons aussi toute obéissance, honneur, & très„ humble service au Roy Henri à présent regnant, que Dieu nous a „ donné pour nostre Souverain Roy & Seigneur, légitimement appellé „ par la Loy du Royaulme à la succession de ses Prédécesseurs, & après „ lui à toute la postérité de la Maison de Valois, & autres, qui après „ ceulx de ladite Maison de Valois seront appellez par la Loy du Roy„ aulme à la Couronne.

„ Et sur l'obéissance & service que nous sommes tenus par tous droits „ de

* Maimbourg addition à l'Histoire de la Ligue.

1576.

„ de rendre à nostre-dit Roy Henri à présent regnant, promettons encores d'employer vies & moyens pour la conservation de son auctorité & exécution des commandemens, qui par lui & ses Lieutenants Généraulx, ou autres ayant de par lui pouvoir nous seronts faits; tant pour maintenir le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, que pour renger à raison & en sa pleine obéïssance ses subgets Rébelles, sans recognoistre autre quiconque soit que lui: & ceulx-là qui de par lui nous sera commandé.

„ Et d'aultant que par la bonté & prudence de nostredit Roy & Souverain Seigneur, il lui a pleû tant faire de bien à tous ses subgets de son Royaulme, que de les convoquer à une Assemblée générale de tous Ordres & de tous Etats d'icelui, pour entendre les plaintes & doléances de sesdits subgets, & faire une bonne & sainte réformation des abus & desordres qui ont continué dès long-temps par cedit Royaulme, espérant que Dieu nous en donnera quelque résolution par une si bonne & grande Assemblée, Promettons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'entiére exécution de la résolution prise par lesdits Etats, en ce qui dépendra notamment de la manutention de nostre Religion Catholique, Apostolique & Romaine, conservation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de nostre patrie, le tout néaultmoings sans préjudice de nos libertez & franchises anciennes, ausquelles entendons estre toûjours pleinement & entiérement maintenus & conservez.

„ Et à l'effet encore que dessus, Nous tous soubsignez promettons de nous tenir prêts, bien armez, montez, & accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis, executer ce qui nous sera commandé par le Roy nostredit Souverain Seigneur, par ses Lieutenants Généraulx, ou autres ayant de lui pouvoir & auctorité, tant pour la conservation de nostre Province, que pour aller ailleurs, s'il est besoing pour la conservation de nostre dite Religion & service de sa dite Majesté.

„ Sans qu'il soit loisible ni permis aux Gentilshommes de prendre parti ni charge soubz autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages ausquels ils seront resceans, si ce n'est avec permission & congé du Roy ou de son Lieutenant, ou bien du Chef esleu à ladite Association, qui est Monsieur de Humiéres, auquel promettons rendre tout honneur & obéïssance.

„ Au Conseil duquel seront appellez & employez six des principaulx Gentilshommes de la Province, & autres de qualité & fidélité requise, pour avec leurs advis pourveoir à l'exécution des choses susdites, à la dépense, entreténement, & autres frais convenables & nécessaires à tel effect, selon que le dit pays en pourra porter & fournir.

„ Pour lequel pays nous offrons à cet effect jusques au nombre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez & armez, & onze

1576. » Enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite Pro» vince, que pour employer ailleurs où il sera besoing, sans nulle» ment y comprendre ceulx des Ordonnances, attendu qu'ils sont obli» gez de servir ailleurs; & si pour chacune Compagnie, soit de gens » de cheval ou de gens de pied, seront nommez trois Gentilshommes » du pays de valeur & expérience, au Lieutenant du Roy, ou à ce» lui qui aura ce pouvoir de sa Majesté, pour faire choix & eslection de » l'un d'iceulx.

» Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans grands frais & » dépenses, & qu'il est très-juste à tel expédient & nécessité d'employer » tous les moyens que chacun peult avoir, sera levé & prins sur le » pays les sommes de deniers à ce convenables & nécessaires par l'ad» vis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, » dont elle sera après suppliée de les vouloir auctoriser & valider, atten» du que c'est pour occasion si sainte & si expresse, que le service mê» me de Dieu & celui de sadite Majesté, en laquelle levée de deniers » néaultmoings ne sera aulcunement comprinse la Noblesse, attendu » qu'elle fera service personnel, ou bien fournira gens, chevaulx & » armes, selon qu'il leur sera ordonné par le Chef de la Ligue, ou au» tres par lui députez.

» Et pour tant plus facile exécution des dits frais, seront en chacun » Bailliage ou Séneschaussée dudit pays, députez ung ou deux Gen» tilshommes, ou autre de suffisance & fidélité requise, pour informer » des moyens, & entendre particuliérement sur les lieux, ce qui sera » sur ce mestier & de besoing, pour après les rapporter, & en instrui» re ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant » pour le Roy audit pays, ou autre ayant de lui pouvoir.

» Et si aucuns des dits Catholiques de ladite Province, après avoir » esté requis d'entrer en la présente Association, faisoient difficulté, » ou usassent de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de » Dieu, le service du Roy, bien & repos de la patrie, sera estimé en » tout le pays, ennemi de Dieu, & deserteur de sa Religion, rebelle » à son Roy, trahistre & proditeur de sa patrie, & du commun accord » & consentement de tous les gens de bien, habandonné de tous, & » délaissé & exposé à toutes injures & oppressions qui lui pourroient » survenir, sans qu'il soit jamais receu en compagnie, amitié & allian» ce des susdits Associez & Confédérez, qui tous ont promis amitié & » intelligence entre eulx pour la manutention de leur Religion, service » du Roy & conservation de sa patrie, de leurs personnes, biens & fa» milles.

» Promettons en oultre nous conserver les ungs les autres soubs l'o» béïssance & autorité de Sa Majesté en toute seureté & repos, & nous » préserver & défendre de toute oppression d'aultruy; & s'il survient » quelque différend ou querelle entre nous, en sera composé par le » Lieutenant Général du Roy, & ceulx qui par lui seront appellez, qui

» fera-

1576.

„ fera exécuter fous le bon plaifir & auctorité de fadite Majefté, ce qui „ fera advifé de jufte & raifonnable pour noftre reconciliation.

„ Et s'il eft advifé pour le fervice du Roy, bien & repos de ladite „ Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il foit befoin „ prendre correfpondance avec les autres Provinces circonvoifines, nous „ promettons les fecourir & aider de toutes nos puiffances & moyens, „ ainfi qu'il fera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant „ pouvoir de fa Majefté.

„ Et auffi promettons de nous employer de tous nos pouvoirs & „ moyens, pour conferver & garder l'Etat Ecclefiaftique de toute op- „ preffion & injure: Et fi par voye de fait ou autrement, aulcun entre- „ prend leur porter dommaige, foit en leurs perfonnes ou leurs biens, „ nous y oppofer, & les en défendre, comme eftans unis & affociez „ avec eulx pour la défenfe & confervation de l'honneur de Dieu & de „ noftre Religion.

„ Auffi parce que ce n'eft noftre intention de travailler aulcunement „ ceulx de la nouvelle opinion, qui vouldront fe contenir, fans entre- „ prendre aulcune chofe contre l'honneur de Dieu, fervice du Roy, bien „ & repos de fes fubgets, promettons les conferver fans qu'ils foient „ aulcunement recherchez en leurs confciences, ni moleftez en leurs „ perfonnes, biens, honneurs & familles, pourveu qu'ils ne contrevien- „ nent aulcunement à ce qui fera par fa Majefté ordonné après la con- „ clufion des Etats généraulx, ni à chofe quelconque de ladite Religion „ Catholique.

„ Et d'aultant que cette caufe doit eftre commune indifféremment à „ toutes perfonnes qui font profeffion de vivre en la Religion Catholi- „ que, nous foubsfignez admettons & recepvons en la préfente union „ toutes perfonnes appellées en auctorité & eftat de Judicature & de Ju- „ ftice, Corps de Villes & Communautez d'icelles, & généralement „ tous autres du Tiers-Eftat vivant Catholiquement, comme dit eft, „ promettant par femblable les maintenir, conferver & garder de toute „ violence & oppreffion, foit en leurs perfonnes ou en leurs biens, cha- „ cun en fon eftat & vacation.

„ Nous avons promis & juré de tenir les Articles fufdits & les obfer- „ ver de poinct en poinct, fans jamais y contrevenir, & fans avoir égard „ à aulcune amitié, parentaige & alliance que nous pourrions avoir à „ quelque perfonne de quelque qualité & Religion qu'il foit, qui voul- „ droit contrevenir aux Commandemens & Ordonnances du Roy, bien „ & repos de ce Royaulme, & femblablement de tenir fecrette la pré- „ fente Affociation, fans aulcunement la communiquer ni faire entendre „ à quelque perfonne que ce foit, finon à ceulx qui feront de la préfen- „ te Affociation: ce que nous jurons & affermerons encores fur nos con- „ fciences & honneurs, & fous les peines ci-deffus mentionnées, le tout „ foubs l'auctorité du Roy, renonçans à toutes autres Affociations, fi „ aucunes en avoient efté ci-devant faites.

„ Ce jourd'huy treiziéme jour de Février l'an mil cinq cens foixante

1576. „ & dix-sept, Nous soubsignez estans congrégez & assemblez en l'Hô-
„ tel de la Ville de Peronne, suivant l'Ordonnance de Haut & Puissant
„ Seigneur Messire Jacques de Humiéres Chevalier de l'Ordre du Roy
„ nostre Sire, Conseiller en son Conseil Privé, son Chambellan Ordi-
„ naire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances,
„ Gouverneur & Lieutenant Général pour sa Majesté de Péronne, Mont-
„ didier & Roye, & Chef de la sainte Ligue & Association Catholique
„ en Picardie, avons audit Seigneur presté le serment, & juré sur les
„ sainctes Evangiles, de garder inviolablement & de poinct en poinct
„ les Articles ci-devant escriptes de ladite Association & sainte Ligue,
„ & ce pour le Corps & Habitans d'icelle ville, représentant iceulx. Fait
„ en la Chambre de ladite Ville, le jour & an dessus dits, & si avons
„ tous signé.

Par quels artifices on engagea les peuples à y concourir.

On prépara par divers artifices les esprits des peuples à concourir à cet attentat. Le plus dangereux de ces artifices, & qui parut le moins affecté, fut le déchaînement où quelques personnes déja gagnées, & qui avoient le secret, s'emportoient en toutes rencontres dans les lieux publics, dans les assemblées & dans les compagnies contre l'Edit de Pacification. Ils le faisoient avec d'autant plus de succès, qu'effectivement l'Edit ne pouvoit être plus desavantageux à la Religion Catholique, & que ceux qui avoient un véritable zéle pour l'Eglise, & ne pénétroient pas les desseins cachez de ceux qui travailloient à les engager dans leur faction, ne pouvoient envisager les suites de cet Edit qu'avec frayeur.

Thuanus l. 63.

Pierre Bruére & Mathias son fils Assesseur du Prévôt de Paris, furent ceux qui commencérent à lier la partie dans cette Capitale. Ils donnoient à entendre à ceux qui faisoient difficulté de signer l'Association, qu'on avoit sur cela un consentement tacite du Roy, & qu'il étoit résolu à ne pas observer long-temps une paix si funeste à la Religion, & qu'il n'avoit faite que par contrainte. L'autorité du Gouvernement étoit alors si foible, que le Premier Président de Thou ayant été informé de ces conventicules, se contenta de dire à ceux qui lui en parloient, qu'assûrément le Roy ne les approuvoit pas, & de leur conseiller de ne s'y point engager.

La Picardie est le lieu où cette conspiration fait le plus de progrès: & pourquoi.

Mais l'endroit du Royaume où la conspiration fit d'abord le plus de progrès, comme on le voit par l'Acte que je viens de rapporter, fut la Picardie, où les intrigues de Jacques d'Humiéres Gouverneur de Péronne, de Montdidier & de Roye, Seigneur puissant en ce pays-là par ses grandes Terres, & par l'autorité qu'il s'y étoit acquise sur la Noblesse, attirérent dans cette faction une infinité de gens de toutes sortes d'Etats.

Deux motifs l'avoient déterminé à seconder les desseins du Duc de Guise, & à se faire le Chef de la Ligue dans cette Province. Le premier étoit la haine qu'il avoit contre la Maison de Montmorenci, dont il étoit allié, & particuliérement contre le sieur de Thoré, au sujet d'un grand procès, où il avoit été obligé par le crédit de ce Seigneur & de ses fréres,

me, d'accepter un accommodement qu'il prétendoit lui être très-desavantageux. Depuis ce temps-là il s'étoit livré à la Maison de Guise, & étoit ravi de la servir en cette occasion contre les Montmorenci, qui tous étoient dans le parti des Huguenots ou des Malcontens, excepté le Maréchal de ce nom, qui étoit demeuré à la Cour depuis son élargissement. 1576.

L'autre raison qui ne touchoit pas moins le sieur d'Humiéres, étoit qu'outre le rétablissement du Prince de Condé dans le Gouvernement de Picardie, on avoit accordé à ce Prince par un article secret, la ville de Peronne pour sa sureté particuliére, & pour sa demeure ordinaire. C'étoit ôter à d'Humiéres cet important Gouvernement, dont il n'auroit desormais au plus que les appointemens, sans nulle autorité. Ce furent donc ces motifs qui le rendirent si vif & si appliqué à grossir la Ligue, & à lui faire des partisans dans ces quartiers-là.

Elle en fait aussi en Poitou & en Touraine.

Loüis de la Trimouille Duc de Thouars, le plus puissant Seigneur du Poitou, irrité contre les Huguenots pour les ravages qu'ils avoient faits sur ses Terres en toutes rencontres, & qui de plus étoit fort mal avec le Comte du Lude Gouverneur de la Province, se laissa aussi gagner par le Duc de Guise, & engagea dans le même parti quantité de Noblesse de Poitou & de Touraine. Les amis & les créatures du Duc de Guise en firent autant dans plusieurs autres Provinces. La chose ayant été communiquée à tant de gens & en tant d'endroits, ne fut plus un mystére, & il n'en fallut pas davantage pour mettre le peuple Catholique en mouvement de tous côtez.

On insulta les Huguenots à Lyon, à Orléans, au Havre, & à Roüen, où le Cardinal de Bourbon Archevêque de cette ville, accompagné de Claude de Saintes Evêque d'Evreux, & de plusieurs Conseillers du Parlement, alla avec main forte au Prêche, chassa le Ministre de sa Chaire, y monta lui-même, & mêlant dans son Discours les menaces aux exhortations, ordonna à l'Assemblée de le reconnoître pour son unique Pasteur, & ensuite la dissipa.

Une action de cet éclat fit croire aux Huguenots, qu'elle n'avoit été faite par un des plus considérables Archevêques du Royaume, par un Cardinal, par un Prince du Sang, que pour donner exemple aux autres Evêques, & pour les encourager à l'imiter, & ils furent persuadez que l'on n'agissoit point de la sorte sans le consentement de la Cour. Ils furent confirmez dans cette pensée, lorsqu'ils apprirent que la plûpart de ceux de leur Religion qui s'étoient présentez pour remplir les Charges des Chambres my-parties, avoient été refusez par le Chancelier de Birague comme incapables, ou comme indignes de les remplir ; que l'on différoit de jour en jour de recevoir au Parlement de Paris le sieur d'Arennes, à qui le Roy avoit promis une Charge de Président, lorsqu'il étoit venu de la part des Huguenots négocier la paix, & qu'enfin on augmentoit les garnisons dans les villes de Normandie, où les Huguenots étoient en grand nombre, comme à Dieppe, au Havre, à Montivilliers,

1576. à Pont-Audemer, à Quilleboeuf, à Bayeux, à Caen, & en quelques autres.

Politique de la Cour en cette occasion.

Il est hors de doute que le Roy & la Reine Mere fermoient au moins les yeux à tout cela, & l'on ne comprenoit rien à leur politique. Toutes ces choses se faisoient immédiatement après la publication de la paix, qu'ils avoient recherchée avec tant d'empressement, & qu'il paroissoit d'autant plus dangereux de rompre, que le Duc Casimir & ses Allemands n'étoient pas encore hors de France. Cette conduite fit croire qu'ils n'avoient fait cette paix précisément que pour ôter le Duc d'Anjou aux Rebelles, & pour suspendre quelque temps les plus grands desordres de la guerre, ou que voyant la Ligue se former, la crainte de ce nouveau parti les empêchoit d'exécuter le Traité, qui en étoit le prétexte.

Cette derniére raison fut en effet celle qu'ils insinuérent à l'Envoyé du Duc Casimir, qui vint de Bourgogne à la Cour faire de sa part des plaintes de tant de contraventions à l'Edit de Pacification. On lui dit que les esprits étoient si échauffez, qu'on étoit obligé d'aller bride en main, pour ne pas trop les effaroucher, & qu'avec le temps tout se feroit à la satisfaction du Prince son Maître; & comme on lui donna depuis des assûrances pour l'argent qu'on lui avoit promis, chose dont il se mettoit beaucoup plus en peine que des affaires de France, il se contenta de cette réponse générale, & s'en retourna en Allemagne.

On répondit à peu-près de même au Prince de Condé sur l'article de Péronne, au lieu de laquelle on lui fit agréer Coignac & Saint Jean d'Angéli. Ce Prince de son côté se fit livrer Brouage par le sieur de Mirebeau, & prétendit, sur ce que ce Seigneur en étoit propriétaire, & par conséquent maître d'en disposer comme d'un bien qui lui appartenoit, n'avoir rien fait contre le Traité de paix en se saisissant de cette place, ou que s'il y donnoit par là quelque atteinte, c'étoit par représailles, pour les violences dont on usoit envers ceux de sa Religion.

Popelinière l. 41.

On engage les Espagnols à entrer dans cette Ligue.

La Ligue auroit été bien moins redoutable aux Calvinistes, si elle n'avoit été qu'entre les Catholiques de France: mais le Duc de Guise, qui comme je l'ai déja fait remarquer, sembloit avoir pris son plan sur celles que les Huguenots avoient formées avant lui, les imita encore en un point, qui fut d'y faire entrer les Puissances étrangéres; & comme il n'y en avoit point de plus capable de l'appuyer que le Roy d'Espagne, il tourna principalement ses vûës de ce côté-là, & trouva ce Prince trèsdisposé à le seconder.

Les conjonctures ne pouvoient pas être plus favorables. Rien n'étoit plus à craindre pour Philippe II. que la fin des guerres civiles de France, & l'observation du Traité fait avec les Huguenots. Ceux-ci à la faveur de la paix, n'auroient pas manqué de voler aussi-tôt au secours des Gueux des Pays-Bas, & du Prince d'Orange, dont les intrigues & les progrès inquiétoient plus que jamais la Cour d'Espagne.

Louïs

Louïs de Réquéfens, Gouverneur de ces Provinces, étoit mort; & n'ayant pas eu le temps de figner, avant que de mourir, les Patentes par lefquelles, fuivant le pouvoir qu'il en avoit eu du Roy fon Maître, il avoit nommé pour fon fucceffeur au Gouvernement Pierre Seigneur de Barlemont, & Erneft Comte de Mansfeldt pour Général des armées, l'adminiftration du Pays par *interim*, avoit été dévoluë au Confeil d'Etat.

1576. Strada l. 8. de bello Belgic.

Ce fut là un fâcheux contre-temps pour les affaires d'Efpagne. La divifion fe mit dans le Confeil: les Troupes Efpagnoles faute de paye, fe revoltérent, & commirent de grands defordres. Les ravages qu'elles firent, reveillérent l'ancienne haine des Flamands contre ceux de cette nation. On courut aux armes de toutes parts, on fe battit en campagne, on faccagea des villes, & la guerre civile s'alluma entre ceux du parti même, qui jufqu'alors avoit fidellement combattu pour fon Roy contre les Rebelles.

Origine du Gouvernement Républiquain des Pays-Bas.

Le Prince d'Orange profita de ces divifions, & agit fi bien fous main auprès des principaux Seigneurs Catholiques & des Magiftrats des meilleures villes des Pays-Bas fidelles, qu'il les fit réfoudre à affembler de leur propre autorité les Etats de toutes les Provinces. Ils fe tinrent à Bruxelles; & entre autres réfolutions qu'on y prit, il fut arrêté, qu'au plûtôt les Troupes Efpagnoles & les autres étrangéres feroient mifes hors des Pays-Bas; que les Députez des Provinces de Hollande & de Zélande, toutes revoltées qu'elles étoient contre le Roy, feroient reçûës à l'Affemblée; qu'en recompenfe de l'offre que le Prince d'Orange faifoit de contribuer à mettre la Citadelle de Gand au pouvoir des Etats, on lui livreroit la ville de Nieuport, & qu'on envoyeroit au plûtôt en France & en Angleterre pour demander des troupes. Ce fut là l'origine du Gouvernement Républiquain des Etats des Bays-Bas, qui s'eft depuis confervé dans les Provinces, dont la République de Hollande eft aujourd'hui compofée; ouvrage de Guillaume Prince d'Orange, qui a rendu ce Prince fi fameux, mais auquel il ne pût lui-même donner toute la forme avant fa mort.

La lenteur du Roy d'Efpagne qui lui fit retarder le départ de Jean d'Autriche fon frére & fils naturel de Charles V. qu'il avoit deftiné pour Gouverneur aux Pays-Bas, reduifit fes affaires à une grande extrêmité; & quand ce jeune Prince arriva, il étoit très-difficile d'y apporter de bons remédes. Mais les grands deffeins qu'il avoit formez fur lui, les ordres importans qu'il avoit à lui donner, & la trop grande confiance qu'il eut dans la fidélité & dans la prudence de ceux qui compofoient le Confeil d'Etat des Pays-bas, furent caufe de ce pernicieux retardement.

Il ne prétendoit pas moins que de faire Jean d'Autriche Roy d'Angleterre. Ce Prince dont la réputation étoit très-grande dans l'Europe par la fameufe victoire de Lépante, devoit d'abord, felon le projet de Philippe, pacifier les Pays-Bas, enfuite équiper une flotte contre l'Angleterre, non pas fous la banniére d'Efpagne, mais fous celle du Pape Gré-

Strada. ibid.

1576. goire XIII. pour descendre dans ce Royaume à la faveur du parti Catholique, délivrer de prison Marie Stuart Reine d'Ecosse, & puis l'épouser; & en vertu du droit légitime qu'elle avoit au Thrône d'Angleterre, l'en faire couronner Reine & lui Roy. C'étoit de quoi Philippe II. étoit convenu avec le Nonce Ormanetto, & ce qui étoit beaucoup plus aisé à projetter, qu'à exécuter.

Prétendu Traité de Jean d'Autriche avec le Duc de Guise. Mathieu. l. 7. Le Laboureur continuation des Mémoires de Castelnau.

Mais pour venir à ce qui concerne la France, par où Jean d'Autriche passa déguisé en allant aux Pays-Bas, il avoit ordre dans ses instructions, de s'aboucher avec le Duc de Guise à Paris, de le confirmer dans la résolution où il étoit de se mettre à la tête de la Ligue, & de l'assûrer que le Roy d'Espagne n'épargneroit rien pour le soûtenir. On prétend qu'après la mort de Jean d'Autriche & celle de Jean Escovédo son Secrétaire, on trouva un Traité fait à Joinville entre ce Prince & le Duc de Guise, par lequel ils s'obligeoient à se secourir réciproquement pour l'exécution de leurs projets ; & selon ce prétendu Traité, Jean d'Autriche avoit bien d'autres vûës que celles que le Roy d'Espagne son frére avoit sur lui : car le Duc de Guise devoit aider Jean d'Autriche à se rendre maître des Pays-Bas, & à se soustraire de la domination d'Espagne ; & Jean d'Autriche devoit pareillement seconder le Duc de Guise dans l'exécution de ses entreprises; ce que l'on interprétoit du dessein d'envahir le Thrône de France.

Quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait & de toutes ses circonstances, car l'Histoire de ces temps-là fournit de bonnes raisons pour en douter, le Duc de Guise n'en tira aucun avantage, parce que Jean d'Autriche mourut deux ans après, c'est-à-dire, longtemps avant que ce Duc fût en état d'exécuter les desseins qu'on lui attribuoit.

Mémoires plus sûrs qui découvrent les projets du dernier.

Certains Mémoires*, qui furent alors interceptez par les Huguenots, étoient bien plus capables de donner au peuple ces idées des ambitieux projets du Duc de Guise, que ne l'étoit son entrevûë avec Jean d'Autriche, de laquelle on soupçonnoit tout au plus le mystére, sans le connoître assez distinctement. Ces Mémoires avoient été portez à Rome par un Avocat du Parlement de Paris nommé David, qui mourut en chemin revenant en France.

Ils contenoient en substance, que les bénédictions données par le Saint Siége à la race de Charlemagne n'avoient pas passé à celle de Hugues-Capet usurpateur du Thrône ; que ses successeurs depuis si longtemps rebelles aux Papes, en défendant des erreurs abominables sous le nom de libertez de l'Eglise Gallicane, avoient au contraire attiré sur eux les malédictions du ciel ; qu'il falloit se servir de l'occasion que Dieu présentoit par le malheureux Edit de Pacification, pour remettre sur le Thrône les véritables descendans de Charlemagne (il désignoit par-là les Princes de la Maison de Lorraine;) que dans ce dessein ceux qui étoient entrez dans la sainte Ligue, étoient convenus entre eux de se servir

* On les voit au 1. T. des Mémoires de la Ligue.

servir des Prédicateurs dans les villes, pour soûlever les Catholiques, & les engager à demander la cassation de l'Edit. Il faisoit ensuite le détail des moyens, dont les Ligueurs se serviroient, pour ôter toute autorité au Roy, & mettre toute la puissance & toutes les forces du parti Catholique entre les mains du Duc de Guise. Il ajoûtoit que, quand on en seroit venu là, on obligeroit le Roy à faire le procès au Duc d'Anjou, pour s'être mis dans sa révolte à la tête des hérétiques, & avoir extorqué l'Edit de Pacification, qui ruïnoit la Religion Catholique, & qu'après qu'on en auroit fait justice, ainsi que le Roy d'Espagne avoit fait de son propre fils, on renfermeroit le Roy même dans un Monastére, comme Pépin y renferma autrefois Childéric dernier Roy de la premiére Race. 1576.

Ces Mémoires avoient été portez au Cardinal Nicolas de Pellevé, qui fut toûjours un des plus zélez Ligueurs, & les Calvinistes les firent beaucoup valoir. Ils furent depuis communiquez à Philippe II. & une copie en fut envoyée au Roy par Jean de Vivonne alors Ambassadeur en Espagne: Mais on n'en fit pas grand cas : on vit bien par les extravagances que cet Ecrit contenoit, que ni le Duc de Guise ni aucun homme de bon sens n'en étoient les auteurs, & que c'étoit apparemment des visions de l'Avocat même, homme de petit esprit, & enragé contre les Huguenots, dont il avoit été maltraité.

Les choses étoient en France dans la situation que je viens de dire, & elle donnoit beaucoup plus de sujet d'appréhender la guerre, que d'espérer la paix, lorsque le temps fixé pour l'Assemblée des Etats à Blois arriva.

Assemblée des Etats Generaux du Royaume à Blois.

Cette Assemblée avoit été demandée avec empressement par les Calvinistes dans toutes les Requêtes, qu'ils avoient présentées durant les négociations qui se firent pour la paix. Le Roy l'avoit volontiers accordée, dans l'espérance d'y faire modifier l'Edit de Pacification, & de regagner le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Maréchal de Damville, par les grands avantages qu'il leur feroit. Mais la Ligue des Catholiques, qui s'étoit formée depuis, pour contraindre le Roy à la révocation de l'Edit, rompit ses mesures; car au lieu qu'il n'avoit auparavant qu'un parti à satisfaire, pour rétablir la tranquillité dans l'Etat, il en eut deux à ménager, dont les vûës & les demandes étoient toutes contraires. Il appréhenda de se trouver seul entre les deux factions, & ne pensa qu'à se précautionner contre l'une & contre l'autre, voyant que leurs démarches tendoient également à anéantir l'autorité Royale.

Le Roy se déclare en faveur de la Ligue.

Il n'étoit plus question de balancer l'une par l'autre : politique que la Reine Mére avoit suivie par divers motifs durant la minorité des deux Rois précédens. Les conjonctures n'étoient pas semblables, & une neutralité même apparente eût mis le Roy en butte aux deux partis. C'est pourquoi tout bien considéré, il résolut, sur tout par l'avis de Jean de Morvilliers autrefois Evêque d'Orléans, & une des meilleures têtes de son Conseil, de se déclarer en faveur de la Ligue.

1576.

La principale raiſon qui l'y détermina, fut que ne pouvant ni avec ſureté, ni avec bienſéance, ſe jetter de l'autre côté, il ôtoit en même temps à la Ligue ce qu'elle avoit de plus dangereux par rapport à lui; car en ſe portant pour Chef de cette Confédération, il l'empêchoit d'en choiſir un autre, & déconcertoit par cette voye les intrigues du Duc de Guiſe, qui, ſelon le projet, le devoit être: & le Roy eût infailliblement réuſſi par-là dans ce point eſſentiel, s'il avoit eu dans la ſuite ou aſſez de précaution, ou aſſez de fermeté, pour ne pas laiſſer revenir avec le temps le Duc de Guiſe par des voyes détournées, où il prétendoit arriver d'abord tout d'un coup.

Cette réſolution étant priſe, on fit en ſorte que les Deputez des Provinces & des villes fuſſent tous ou la plûpart Catholiques, & même déja engagez dans la Ligue.

Bodin Journal des Etats de Blois.

La Reine Mére ſe rendit à Blois dès le dix-ſeptiéme de Novembre. Le Roy y fit le lendemain ſon entrée, & prévint exprès l'arrivée de la plûpart des Députez pour la raiſon que je vais dire.

Dans le Journal des Etats de Blois par le Duc de Nevers.

Quoi qu'il eût tout à fait réſolu de ſe joindre à la Ligue, dont le but étoit la caſſation de l'Edit de Pacification, il ne voulut pas que l'on crût qu'elle lui faiſoit la loi, ou qu'il agît par ſes impreſſions. C'eſt pourquoi il fit d'abord répandre le bruit, que ſon intention étoit qu'il n'y eût deſormais dans ſon Royaume d'exercice public d'aucune autre Religion, que de la Catholique: & depuis, quand les Etats furent tout à fait aſſemblez, il fit entendre aux Principaux de chaque ordre, qu'il ſouhaitoit que cet Article fût mis comme le capital dans les Requêtes qui lui ſeroient preſentées.

Il déclare ſes intentions aux Etats. Mathieu. l. 7.

Il fit l'ouverture des Etats le ſixiéme de Décembre par une courte harangue, qu'il récita avec beaucoup de grace & de majeſté; car, comme dit un Hiſtorien de ce temps-là, *Si jamais Prince a été recommandé au monde, pour bien faire, celui-ci l'a été, pour bien dire.* Le Chancelier de Birague parla enſuite: il expliqua plus au long les intentions du Roy, & aſſûra les Etats qu'elles tendoient toutes au repos de l'Etat, & à l'avantage de la véritable Religion.

Chaque Ordre élût ſes Orateurs, pour porter les paroles. L'Ordre Eccléſiaſtique choiſit Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon, la Nobleſſe Nicolas de Beaufremont Baron de Seneçay, & le Tiers Etat Pierre Verſoris fameux Avocat du Parlement de Paris.

Ils firent chacun leur harangue, pour remercier le Roy des bonnes intentions qu'il avoit fait paroître pour ſes ſujets dans la ſienne. L'Orateur du Clergé commença ſon diſcours à genoux ſur une eſpéce de prié-Dieu, & après la premiére période un Héraut lui ordonna de la part du Roy de ſe lever. Enſuite le Baron de Seneçay parla, & puis Verſoris, qui harangua une heure & demie, & à genoux pendant la premiére demi-heure, le Tiers Etat étant debout & découvert. Ils repréſentérent les miſéres du peuple, les deſordres du Royaume, & ſuppliérent le Roy d'y apporter un prompt reméde.

Journal de Bodin.

Les jours ſuivans furent employez à diverſes Aſſemblées particulié-

res

res de chaque Ordre. Le quinziéme on mit en délibération dans le Tiers Etat l'article qui concernoit la défense de l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique. La Noblesse avoit déja résolu qu'on en feroit la demande au Roy. Versoris avertit l'Assemblée que c'étoit l'intention de Sa Majesté, & qu'il la lui avoit déclarée. Jean Bodin Député de Vermandois, Province qui a séance aux Etats immédiatement après l'Isle de France, s'y opposa, disant que de révoquer l'Edit de Pacification, c'étoit précipiter l'Etat dans une nouvelle guerre. La liberté, avec laquelle il parla sur ce sujet, le mit fort mal à la Cour, & il fut le lendemain desavoué au nom des villes de Reims & de Châlons. 1576.

Le vingt-sixiéme cet Article fut arrêté à la pluralité des voix de cette maniére. Que le Roy seroit supplié de réunir tous ses sujets à la Religion Catholique & Romaine par les meilleures & plus saintes voyes que faire se pourroit; d'ordonner que l'exercice de la Religion prétenduë Réformée fût défendu tant en public qu'en particulier; que les Ministres, Diacres, Surveillans sortissent du Royaume dans le temps que le Roy marqueroit, nonobstant tous Edits faits au contraire, & d'avoir la bonté de prendre sous sa Royale protection tous les autres particuliers, en attendant qu'ils se réunissent à la Religion Catholique.

Il interdit toute autre Religion que la Catholique.

Cependant Sangenis & Popeliniére Députez, le premier par le Roy de Navarre, & l'autre par le Prince de Condé, étoient arrivez avec quelques Ministres Calvinistes, pour faire leurs remontrances aux Etats: mais par le conseil du sieur de Mirebeau Député de la Noblesse de Xaintonge, ils ne le firent point, parce qu'ils auroient par cette démarche reconnu au nom des deux Princes les Etats pour légitimement assemblez. Ils prirent le parti de protester contre cette Assemblée, comme contre un Conventicule illégitime, dont la convocation n'avoit pas été faite dans les formes, & suivant les Loix du Royaume. Ils firent cette protestation par des écrits qu'ils rendirent publics, après s'être retirez de Blois.

Thuanus l. 63.

Comme on étoit résolu de mettre le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Maréchal de Damville dans leur tort, & les rendre responsables de la guerre, s'ils y contraignoient le Roy, on convint que les trois Ordres leur envoyeroient chacun leurs Députez, pour les inviter à venir aux Etats, à consentir à l'Article principal de la défense de l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, & pour exhorter les deux Princes à donner l'exemple à ceux de leur parti, en rentrant eux-mêmes dans le sein de l'Eglise. On nomma, pour aller vers le Roy de Navarre, Pierre de Villars Archevêque de Vienne, le sieur André de Rubempré, & Ménager, qui étoit Général des Finances de Touraine. On envoya au Prince de Condé Charles d'Allibouft Evêque d'Autun, le sieur de Montmorin, & Pierre Rat Président de Poitiers, & au Maréchal de Damville Antoine de Sénetere Evêque du Puy, & les sieurs René de Rochefort & de Tholle.

Députation faite au Roy de Navarre & au Prince de Condé pour leur notifier cette interdiction.

Journal de Bodin.

Cette Députation n'étoit qu'une formalité, dont on n'attendoit rien,

1576. parce que le Prince de Condé voyant bien par la conduite que l'on tenoit aux Etats, qu'on alloit rentrer en guerre, avoit recommencé les hostilitez, & les Huguenots s'étoient saisis de la Charité & de plusieurs autres places en Poitou & en Xaintonge, dont Landereau un des Commandans du parti Catholique en reprit aussi-tôt quelques-unes. En effet le Prince de Condé refusa de donner audience aux Députez, sur ce qu'il ne reconnoissoit point les Etats de Blois pour une Assemblée légitime.

Le Roy de Navarre en usa avec plus de modération. Il écouta sur tout l'Archevêque de Vienne, dont le discours le toucha jusqu'à lui tirer les larmes des yeux : mais il lui dit qu'il ne pouvoit se dégager avec sureté ; qu'on ne pouvoit pas prendre un plus mauvais parti, que de recommencer une guerre, qui alloit achever la désolation du Royaume ; que sur l'article de la Religion il n'étoit point opiniâtre ; qu'il étoit toûjours résolu, quoi qu'il lui en dût coûter, de suivre la véritable : mais que jusqu'à présent il avoit crû que celle où il avoit été élevé, étoit la meilleure.

Le Maréchal de Damville reçut pareillement avec beaucoup d'honnêteté les Députez. Il remercia le Roy & les Etats de l'honneur qu'ils lui avoient fait de les lui envoyer : mais il ajoûta qu'il ne pouvoit se séparer de ceux, qu'il sçavoit être en résolution de vivre en paix à la faveur des Edits de Sa Majesté.

Conduite du Roy & de la Reine Mere sur cette affaire.
Journal du Duc de Nevers.

Durant cette inutile négociation, & tandis que les Etats étoient plus occupez du projet de la Ligue, que des moyens de fournir aux frais de la guerre qu'elle alloit produire, le Roy & la Reine Mere faisoient de cette grande affaire, la matiére de presque tous les Conseils qu'ils tenoient. Leur condulte étoit là-dessus toute mystérieuse, même à l'égard de ceux qui avoient le plus de part à leur confiance. Tantôt la Reine Mére concluoit à défendre l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique dans le Royaume : tantôt elle étoit de l'avis contraire & s'emportoit même contre ceux qui avoient inspiré cette pensée au Roy. Ce Prince lui-même ne paroissoit pas moins varier que la Reine sur cet article, & quelque-fois quand elle parloit d'une façon, il opinoit d'une autre, jusques-là qu'une fois ils furent sur le point de se prendre de paroles.

1577. Les Ministres & la plûpart des autres Conseillers d'Etat ayant été d'avis de la révocation de l'Edit de Pacification, & quelques-uns ayant opiné là-dessus moins par leurs propres lumiéres, que par déférence pour le sentiment du Roy & de la Reine, étoient fort surpris de ses irrésolutions. Le Duc d'Anjou, qui agissoit sur le même préjugé que les autres du Conseil, se déclaroit à toutes occasions contre l'Edit de Pacification, & proposa même que l'on commençât la guerre par le siége de la Charité. On ne faisoit nul mystére de ce que ce Prince disoit sur tout cela dans le Conseil ; & la Reine parlant le douziéme de Janvier au sieur de Mirebeau, qui lui représentoit les conséquences de la résolution qu'on sembloit vouloir prendre, d'annuller l'Edit de Pa-

Pacification, lui dit nettement que c'étoit sa volonté, celle du Roy, & de Monsieur, qu'il n'y eût plus qu'une Religion en France. Sur quoi le Duc de Nevers dans son Journal assûre que tout ce manége se faisoit, pour engager de plus en plus ce jeune Prince à se déclarer contre les Huguenots, afin de le rendre irréconciliable avec eux, & que c'étoit une des principales fins, qu'on s'étoit proposées dans l'Assemblée des Etats. Le Duc d'Anjou s'apperçût un peu trop tard de cet artifice, & en fut très-chagrin. 1577.

Le Roy non content d'avoir entendu tant de fois agiter cette affaire dans son Conseil, voulut avoir par écrit les avis des principaux Conseillers, c'est-à-dire de la Reine Mére, de Monsieur, du Cardinal de Bourbon, du Duc de Montpensier, du Prince Dauphin fils de ce Duc, du Cardinal de Guise, des Ducs de Guise & de Mayenne, du Maréchal de Cossé, de Biron, du Chancelier, des sieurs de Morvilliers, de Lénoncourt, de Chiverni, de Belliévre, & de l'Evêque de Limoges. Ils sont tous rapportez dans les Mémoires du Duc de Nevers. La plûpart conclurent à la cassation de l'Edit de Pacification, & ne laissérent pas de proposer les difficultez qu'il y auroit à faire la guerre, dont elle seroit infailliblemet suivie. Ils appuyérent principalement sur la disette d'argent, où le Roy se trouvoit. L'Ecrit du Duc de Guise fut très-court & fort envelopé. Il s'excusoit de dire son sentiment, sur ce qu'ayant beaucoup moins d'expérience que tant de vieux Capitaines & tant de sages Conseillers que le Roy consultoit, il ne lui convenoit pas de s'exposer à prendre un mauvais parti. Il en usoit ainsi, de peur qu'avec le temps son Ecrit ne devînt public, comme il arriva, & qu'il ne fût communiqué aux Huguenots.

Ils veulent avoir par écrit les avis des principaux du Conseil.

T. 1.

Le Duc de Montpensier & le sieur de Biron furent de nouveau envoyez au Roy de Navarre, & le firent consentir à modifier l'Edit de Pacification. Le Duc à son retour ayant fait part aux Etats de sa négociation, le Tiers Etat présenta une Requête au Roy, pour le supplier de faire de nouvelles réfléxions là-dessus. Mais enfin après bien des délibérations & des souplesses on s'en tint à la premiére Requête des Etats, qui avoient d'abord demandé qu'on ne souffrît l'exercice d'aucune Religion en France différente de la Catholique: & l'on n'eut nul égard à la clause, que plusieurs avoient voulu qu'on y insérât, sçavoir qu'il falloit que la chose fût ainsi, pourveu qu'elle se pût faire, sans qu'on en vînt à la guerre. La Ligue fut autorisée, après qu'elle eut été signée par le Roy même, par Monsieur, par la plûpart des Princes & Seigneurs Catholiques, qui s'étoient rendus aux Etats: & cela contre l'avis du Duc de Montpensier, du Maréchal de Cossé, de Biron, & de quelques autres. La Formule en fut envoyée dans les Provinces aux Gouverneurs & aux villes, dont quelques-unes, & Amiens entre autres, s'excusérent d'entrer dans la Ligue.

La Ligue est autorisée & signée par le Roy.

Journal de Bodin.

Mémoires de la Reine Marguerite, l. 2.

Ainsi finirent les Etats au commencement de Mars, sans autre effet que la signature de la Ligue; car on n'y conclut rien de particulier pour la réformation de l'Etat, & même on n'y fournit rien au Roy pour l'en-

1577. l'entretien de la guerre qu'il alloit entreprendre. Il eut recours au Clergé, qui lui donna quelque secours. Il tira encore de l'argent de la création de quelques nouvelles Charges, & se prépara à commencer au plûtôt la guerre.

Mathieu. l. 7.

Sur ces entrefaites arriva le Docteur Butri Envoyé du Duc Casimir, qui fit grand bruit de la rupture du Traité de paix. Il déclara au Roy que son Maître se tenoit quitte des engagemens qu'il avoit pris avec lui, & qu'il renonçoit à tous les bienfaits, dont il l'avoit gratifié, c'est-à-dire au Duché d'Estampes, à la Compagnie de cent hommes d'armes, à la Charge de Colonel de quatre mille Reitres, & à ses pensions. Après quoi l'Envoyé demanda des passe-ports pour le retour de ses deux Collégues en Allemagne, & la permission pour lui de passer en Angleterre. Tous ces manéges, & sur tout le voyage d'Angleterre, n'étoient que pour intimider le Roy, qui ne laissa pas d'aller son chemin.

Raisons qu'on en allégua aux Princes Protestans.

Ce Prince toutefois fit partir le sieur de Biron, pour aller encore trouver le Roy de Navarre; & le sommer de nouveau de rentrer dans son devoir & dans le sein de l'Eglise. Il envoya Villequier à Louïs nouveau Comte Palatin du Rhin, pour lui faire ses complimens de condoléance sur la mort du Comte Frideric son pere. Il eut ordre de voir à cette occasion le Duc Casimir, & de lui rendre compte des raisons, pour lesquelles on avoit résolu de révoquer l'Edit de Pacification, & de ne plus souffrir l'exercice public d'aucune autre Religion que de la Catholique. Ces raisons, contenuës dans les Instructions de Villequier, étoient, que les Etats du Royaume avoient supplié le Roy d'en user ainsi; qu'il avoit connu par expérience que la diversité des Religions étoit la source de tous les desordres; que les Prêches & les Assemblées des Calvinistes ne se tenoient que dans le dessein de conspirer contre l'autorité Royale, de surprendre des villes, & de faire des complots pour la destruction de l'ancienne Religion; que les Catholiques voyant le danger, où l'observation de l'Edit de Pacification exposoit leurs personnes, leurs biens, & leur Religion, s'y étoient unanimement opposez; que pour leur sureté ils avoient fait des Ligues avec des Princes étrangers; qu'au reste il ne suivoit en cela que l'exemple de la Reine d'Angleterre & des Princes Protestans d'Allemagne, qui ne permettoient dans leurs Etats, que l'exercice d'une seule Religion; qu'ayant promis dans ses derniers Edits la convocation des Etats Généraux, afin de chercher des remédes aux maux dont la France étoit affligée, il avoit satisfait à sa parole; qu'on ne pouvoit le blâmer de la révocation de l'Edit, puis qu'elle ne s'étoit faite qu'à la Requête des mêmes Etats; & que néanmoins il étoit résolu de donner sa protection à tous les Calvinistes de France, pourveu qu'ils ne fissent qu'en secret l'exercice de leur Religion, & que dans le reste ils lui demeurassent fidéles.

Commencement de la guerre.

Ces raisons n'ayant pas satisfait le Duc Casimir, on ne lui en parla pas davantage: & avant qu'il eût le temps de se mettre en état de rentrer en France, on poussa vivement la guerre.

Le

Le Duc d'Anjou à la tête d'une armée alla assiéger la Charité, & la prit par composition. De-là il alla mettre le siége devant Yssoire en Auvergne. Chavagnac avoit été envoyé par le Roy de Navarre pour y commander. Il s'y défendit pendant près d'un mois avec beaucoup de valeur. Le Duc de Guise y donna un assaut à la tête de quantité de Noblesse, & fut repoussé. Clermont, la Mothe & Montmorin y furent tuez. Yve d'Alegre, Jean de Thevale, & Jaques de Harlay-Chanvalon dangereusement blessez. Chavagnac hors d'état de soutenir un second Assaut, demanda à capituler. On ne put convenir des articles, & le Duc d'Anjou declara qu'il vouloit avoir la Garnison & les Bourgeois à discretion. Les ôtages furent rendus de part & d'autre. Le Commandant ayant assemblé son Conseil, comme il n'y avoit aucun secours à attendre, & que la breche étoit fort grande, il fut conclu qu'on subiroit la Loy du vainqueur. La ville fut abandonnée au pillage: mais le Duc d'Anjou donna la vie & la liberté à Chavagnac & à quelques autres Gentilshommes à condition de ne plus prendre les armes contre le Roy.

1577. *Siege de la Charité par le Duc d'Anjou.*

Le Duc de Mayenne d'autre part fit lever le siége de Xaintes au Prince de Condé, assiégea & prit Tonnay-Charente & Marans, & serra de fort près la Rochelle. Il entreprit le siége de Brouage, qui après une vigoureuse résistance se rendit le vingt-huitiéme d'Aoust, faute de secours; celui de terre ayant été empêché par la mesintelligence, qui se mit entre le Roy de Navarre & le Prince de Condé, & celui de mer par la vigilance de Lansac, qui garda si bien toutes les avenuës, qu'il fut impossible aux Calvinistes de les forcer.

Autres Expeditions des troupes du Roy.

Mémoires de Sully. T. I.

Le Prince de Condé & le Roy de Navarre n'étoient pas en état de s'opposer à ces progrès, & pouvoient moins encore faire de semblables entreprises, parce que le Maréchal de Damville qui avoit une armée, ne vouloit point sortir de son Gouvernement de Languedoc, & ne pensoit qu'à s'y maintenir. Ainsi toute leur application étoit à se ménager des intelligences par le moyen des Huguenots, pour surprendre quelques places. Le Roy de Navarre réussit à la Réole, il manqua Marmande, & le Prince de Condé Niort. Un Gentilhomme Breton nommé la Vigne surprit Concarneau en basse Btetagne: mais comme il ne fut point secouru, la ville fut peu de temps après reprise par la Noblesse Catholique de la Province.

Popelinière l. 42.

Après tout, quoique le Roy n'eût pû déclarer avec plus d'éclat qu'il avoit fait dans les Etats, la résolution où il étoit de pousser les Huguenots, & de ne plus souffrir desormais dans son Royaume l'exercice de la Religion Calviniste, on vit bien-tôt son ardeur se rallentir à cet égard: & soit que les succès, bien qu'assez heureux, ne répondissent pas à ses espérances, soit qu'il vît les Huguenots, tout peu préparez qu'ils étoient, l'être assez, pour pouvoir tirer les choses en longueur, & attendre les secours des étrangers, en vertu d'une Ligue dont ils traitoient avec la Reine d'Angleterre, les Princes Protestans d'Allemagne, & même avec les Rois du Nord, soit que la guerre ne s'accommodât pas avec ses plaisirs, soit que l'argent lui manquât, soit qu'il eût plus sérieusement re-

Le zele de ce Prince se rallentit.

1577. Thuanus l. 63. reflêchi sur les suites de la Ligue Catholique au préjudice de l'autorité Royale, que le Premier Président de Thou, qu'il avoit consulté en secret, lui avoit vivement représentées, soit que dans la situation des affaires des Pays-Bas il se flattât de l'espérance d'y procurer aux dépens des Espagnols un établissement au Duc d'Anjou, dont il avoit grande envie de se défaire, soit qu'il se défiât de l'empressement, que ce Prince faisoit paroître, pour aller attaquer le Roy de Navarre en Guyenne, où après l'avoir ruïné, il seroit peut-être tenté de se mettre lui-même à la tête des Rebelles, soit enfin que toutes ces raisons ensemble concourussent à le faire changer de sentiment, il écouta plus favorablement les avis du Duc de Montpensier & de quelques autres du Conseil qui le portoient à la paix, & lui faisoient envisager la ruïne entiére de son Royaume dans la continuation de la guerre.

Il paroit disposé à la paix.

Ce Duc négocioit toûjours avec le Roy de Navarre, & étoit secondé des sieurs de Biron & de Villeroy, qui trouvoient ce Prince toûjours fort disposé à la paix, mais ferme & inébranlable sur l'article de l'exercice public de la Religion Protestante dans le Royaume, quoi qu'il ne refusât pas d'admettre quelque tempérament dans l'Edit de Pacification.

Raisons qui y porterent aussi le Prince de Condé.

D'autre part le Prince de Condé, après la prise de Brouage par le Duc de Mayenne, voyoit tous les jours ses troupes se débander. Il étoit mal satisfait des Rochelois, qui ne s'accordoient point entre eux, les uns souhaitant la paix, & les autres s'y opposant, & tous, ou la plûpart refusant de lui accorder l'autorité qu'il souhaitoit prendre dans leur ville, & qu'il se croyoit nécessaire, pour bien conduire la guerre. Ainsi l'on se rapprocha insensiblement: on convint d'une Tréve au commencement de Septembre: elle fut suivie de la paix, que le Roy signa à Poitiers, & le Roy de Navarre à Bergerac, & puis d'un nouvel Edit de Pacification différent du dernier, seulement en ce qu'il donnoit un peu moins d'étenduë à l'exercice public du Calvinisme, & que les places de sureté n'étoient pas tout à fait les mêmes, que celles que le Roy avoit accordées aux Calvinistes par le précédent Edit; car on leur donna Montpellier au lieu de Beaucaire; & Yssoire, qui avoit été prise, ne leur fut pas renduë.

Elle est concluë & suivie d'un nouvel Edit de Pacification.

Mathieu. l. 7. Le Roy de Navarre conclut cette paix, sans consulter le Duc Casimir, qui s'en tint fort offensé, & auquel il s'excusa, en lui disant qu'il prévoyoit qu'elle ne dureroit pas. Pour ce qui est du Prince de Condé, il en eut tant de joye, que le Courier, qui lui en vint apporter la nouvelle à la Rochelle (d'autres disent à Saint Jean d'Angeli) étant arrivé la nuit, il la fit publier sur le champ aux flambeaux. Les Calvinistes du Languedoc, toûjours en défiance de la Cour, eurent plus de peine à la recevoir: mais Jean de Mont-luc Evêque de Valence, y ayant été envoyé par le Roy quelque temps après, ramena les esprits. Le Maréchal de Damville, que la Cour avoit commencé de regagner par la Maréchale sa femme, accepta aussi la paix, & la fit accepter dans les endroits où il étoit le maître.

Ce

Ce qui l'y détermina le plus, fut la maniére dont les Huguenots en usoient à son égard. Elle lui fit connoître le génie de cette Secte, & toucher au doigt que dès-lors leur dessein étoit de former une espéce de République dans le bas Languedoc, comme ils avoient déja fait à la Rochelle & à Montauban. Pour y parvenir, il falloit secouer le reste de l'autorité que ce Maréchal avoit encore conservé sur eux dans son Gouvernement de Languedoc, se rendre maîtres des principales villes, & sur tout de Montpellier. Ils en vinrent à bout, & voici comme ils s'y prirent.

1577. *Les Huguenots forment le plan d'une espéce de République dans le Languedoc.*

Ils firent susciter une sédition à Beziers par les gens de leur Religion. Le Maréchal partit aussi-tôt de Montpellier, pour l'aller appaiser. C'étoit ce qu'ils prétendoient: & dès qu'il en fut dehors, les Huguenots s'emparérent de la place, où ils étoient les plus forts, arrêtérent la Maréchale & ses enfans, établirent pour Gouverneur Châtillon fils du feu Amiral de Coligni, pillérent les Eglises, les abattirent, maltraitérent les Catholiques, & ayant donné avis du succès de leur entreprise aux Huguenots d'Aigues-mortes, d'Alais, de Lunel, de Sommiéres, d'Aimargues & de Massillargues, ils les exhortérent à en faire autant. Leur conseil fut suivi & exécuté, & Saint Romain fut établi Gouverneur d'Aigues-mortes.

Comment ils s'y prirent.

Ensuite ils firent une Assemblée à Lunel, d'où ils envoyérent des Députez au Maréchal. Ces Députez, loin de faire excuse sur ce qui s'étoit passé à Montpellier & ailleurs, lui déclarérent que l'Assemblée l'approuvoit comme une chose, qui étoit nécessaire pour le bien des Eglises; qu'ils ne prétendoient point pour cela se séparer de la Confédération, pourvu qu'il voulût bien exclure de son Conseil tous les Catholiques, & admettre diverses autres conditions, qui, lui ôtant presque toute son autorité, le rendoient dépendant du caprice des Adjoints, qu'on devoit lui assigner dans le Gouvernement.

Dans les instructions de Clausonne & des autres Députez, datées du 27. Février 1577.

Les Instructions de ces Députez furent depuis publiées par les Huguenots mêmes, & le Maréchal en y répondant par un écrit *, fit également voir l'ingratitude des Huguenots à son égard, & le grand mal qu'il avoit fait à la Religion Catholique par sa révolte & par son union avec eux; car depuis ce temps-là le Calvinisme se répandit, & s'enracina tellement en ce pays-là, que ce fut de toutes les Provinces la plus gâtée.

C'est ainsi que se rompit l'union des Huguenots & des Malcontens, & c'est ce qui disposa le plus le Maréchal à écouter l'Evêque de Valence, & à recevoir le Traité de paix qui lui fut apporté par ce Prélat, dans le temps qu'il assiégeoit Montpellier. Il serroit la place de si près, que si la guerre n'eût pas fini, elle auroit été obligée de se rendre; & les Huguenots eussent infailliblement éprouvé la rigueur de la vengeance qu'il leur préparoit.

 Après

* Rapporté dans un Histoire du progrès du Calvinisme.

1577. Après tout, comme l'Histoire doit rendre justice à tout le monde, je ne dois pas dissimuler qu'un Historien * Huguenot justifie les Calvinistes du Languedoc sur la conduite qu'ils tinrent à l'égard du Maréchal de Damville. Il dit qu'ils n'en usérent ainsi, qu'en conséquence des avis qu'ils eurent, que le Maréchal traitoit avec la Cour ; & ce Gentilhomme qui étoit assez dans la confidence du Roy de Navarre, ajoûte, qu'il ne parle point là-dessus sans connoissance, parce que ce fut lui-même qui découvrit ce mystére, & qui en ayant donné avis à ceux de son parti, fut la cause qu'ils prirent la résolution de se saisir de Montpellier & des autres places, dont le Maréchal vouloit, en les livrant au Roy, acheter sa grace & la faveur de la Cour.

* d'Aubigné l. 3. c. 9.

1578. *Mort de Jean de Mont-luc.* Ad annum 1579.

Quoiqu'il en soit, ce ne fut pas là le service le moins important que Jean de Mont-luc rendit à l'Etat : mais ce fut le dernier. Il mourut l'année suivante à Toulouse entre les mains d'un Confesseur Jésuite. Sur quoi Monsieur de Sponde dans ses Annales Ecclésiastiques, fait une réflexion, que cette circonstance de la mort de ce Prélat lui servit beaucoup à convaincre le public, qu'au moins il mouroit Catholique; car il étoit fort décrié sur l'article de la Religion ; & il ne l'étoit pas sans fondement, comme on l'a vû en plusieurs endroits de cette Histoire.

Son caractere. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté 4. B. fol. 385. Thuanus l. 64. Montgeon Alphabet militaire.

Il laissa un fils naturel, qui par un acte authentique, &, ce me semble, un peu scandaleux, fut reconnu pour son héritier, & parvint depuis à une haute fortune. Le brave Maréchal de Mont-luc frere de l'Evêque, étoit mort quelque temps auparavant. Ce fut un des hommes de son temps les plus illustres dans la guerre, autant par la prudence que par la valeur. Ses Commentaires, qui contiennent l'Histoire de sa vie, par leur stile naïf, plein d'un feu également noble & naturel, montrent la beauté de son génie, que l'étude n'avoit nullement cultivé, & qui tiroit tous ses agrémens de son propre fonds. Henri IV. appelloit cet Ouvrage la Bible des soldats. Son bâton de Maréchal de France fut donné à Armand de Biron, qui céda pour cela sa Charge de Grand Maître de l'Artillerie à Philbert de la Guiche, dès lors Gouverneur de Lyon, du Lyonnois, du Forez, & du Beaujolois.

Dispositions à de nouveaux troubles.

Nonobstant l'acceptation de la paix par les principaux Chefs des partis, il y avoit tant d'animosité entre les Catholiques & les Huguenots, & si peu d'autorité dans le Souverain pour les contenir, que la guerre civile pouvoit renaître à tous momens. Plusieurs Seigneurs dans les Provinces qui s'étoient rendus considérables durant les troubles, en regardoient la fin comme celle de leur autorité & de leur considération, & ne pensoient qu'à rallumer le feu qu'on venoit d'éteindre.

Vide Hist. du Connétable de Lesdiguiéres. l. 1.

Lesdiguiéres à qui le Roy de Navarre & le Prince de Condé avoient donné le Commandement des armes en Dauphiné, étoit le plus dangereux, par le grand crédit qu'il s'étoit acquis dans la faction Huguenote.

On avoit déja eu avis à la Cour des liaisons qu'il entretenoit avec le

le Duc de Savoye & avec le Maréchal de Bellegarde, qui commandoit dans le Marquisat de Saluces, dont Charles de Birague étoit Gouverneur en chef. 1578.

Le Duc de Savoye, partie à la sollicitation du Roy d'Espagne, qui sçavoit que le Duc d'Anjou avoit dessein de conduire du secours aux Mécontens des Pays-Bas, partie de son propre mouvement, dans l'espérance de profiter des débris de la Couronne de France, ne pensoit qu'à susciter de nouveaux embarras au Roy; & sur la connoissance qu'il eut de la haine de Bellegarde contre Birague, il lui offrit de l'aider à se rendre maître du Gouvernement du Marquisat de Saluces, où il n'étoit que Lieutenant, & de le faire seconder par Lesdiguieres & par le Roy de Navarre.

Voyage de la Reine Mere en Guyenne pour tâcher de ramener le Roy de Navarre.

Le Maréchal, qui trouvoit dans ce projet dequoi satisfaire en même-temps & son ressentiment & son ambition, ne balança pas à accepter l'offre. L'exemple du Maréchal de Damville, & l'indépendance où les Gouverneurs des Provinces étoient alors, lui persuadérent que le meilleur titre qu'ils eussent de se maintenir dans leurs Gouvernemens, étoit la possession; que si une fois il s'établissoit dans celui de Saluces, le Roy n'oseroit entreprendre de l'en chasser, de peur qu'il ne livrât ce Marquisat au Duc de Savoye, & qu'on s'estimeroit encore trop heureux à la Cour de le lui laisser, à condition de le conserver à la Couronne. Tandis que cette intrigue se tramoit, la Reine Mére entreprit le voyage de Guyenne, pour tâcher de gagner le Roy de Navarre, & lui persuader de revenir à la Cour, ou du moins pour régler diverses difficultez touchant l'Edit de Pacification, qui pouvoient donner lieu à de nouveaux troubles.

Lettre du Roy de Navarre aux Eglises Réformées, datée de Nérac le 20. d'Octobre 1578. dans la Bibliothéque de M. Foucault Conseiller d'Etat. Mémoires de la Reine Marguerite. l. 3.

Elle prit pour prétexte de son voyage, de lui mener la Reine Marguerite sa femme, qui jusques-là avoit en vain sollicité la permission d'aller le rejoindre. Le Roy, qui en avoit toûjours fort mal usé avec elle, lui fit beaucoup de caresses avant son départ, lui assigna sa dot sur diverses Terres, & outre la pension qu'il lui donnoit en qualité de Fille de France, il lui en assûra une nouvelle. Il lui fit assez entendre, qu'il n'en usoit si bien avec elle, que pour l'engager à maintenir le Roy de Navarre dans l'obéïssance qu'il lui devoit comme à son Souverain, & la rendre moins vive sur les intérêts du Duc d'Anjou, auquel il sçavoit qu'elle étoit toute dévouée. Elle lui promit de faire tout ce qui dépendroit d'elle sur le premier article, & s'excusa sur le second, disant qu'elle ne pouvoit se résoudre à rompre avec un frére, dont elle avoit toûjours été tendrement aimée. Elle conjura le Roy de prendre pour ce Prince d'autres sentimens que ceux qu'il faisoit paroître, & lui répondit de la résolution où il étoit de ne se jamais écarter de son devoir.

Les deux Reines partirent de la Cour, & firent à petites journées le voyage de Guyenne. Le Roy de Navarre vint au devant d'elles jusqu'à la Réole, où il les reçut avec toutes sortes de marques de respect pour la Reine Mére, & d'amitié pour la Reine sa femme. Il les faisoit co- Davila l. 6.

1578. Mathieu. l. 7.

cependant observer de près par le Vicomte de Turenne, pour tâcher de découvrir si ce voyage ne cachoit point quelque mystére.

Les deux Reines s'étant reposées pendant quelques jours qu'on leur fit passer en divertissemens, & à recevoir les complimens des villes & de la Noblesse qui venoit leur faire sa cour, la Reine Mére avoua au Roy de Navarre, que le principal motif de son voyage étoit de conférer avec lui sur les moyens de rétablir la tranquillité dans le Royaume, d'éteindre l'animosité des deux partis, de faire observer l'Edit, & de contenir les peuples dans l'obéïssance dûë au Souverain.

Lettre du Roy de Navarre citée ci-dessus.

Le Roy de Navarre à son ordinaire faisoit paroître beaucoup d'envie de satisfaire le Roy & la Reine Mére : mais on avançoit peu, d'autant que les entreprises que les Huguenots faisoient de temps en temps, principalemet en Languedoc & en Dauphiné, produisoient de nouvelles difficultez, & que le Roy de Navarre ne vouloit rien conclure sans en communiquer avec le Prince de Condé, & avec les autres Chefs du parti assemblez alors à Montauban, dont il falloit attendre les résolutions. La Reine Mére attribua encore ces délais à une autre cause; sçavoir que le Roy de Navarre devenu amoureux des Demoiselles d'Agelle & de Fosseuse, & le Vicomte de Turenne de la Demoiselle de la Vergne, qui étoient toutes trois à la suite de cette Princesse, tiroient les choses en longueur exprès, pour retarder le départ de leurs Maîtresses. D'autres ajoûtent que la Reine profitoit de tout ce commerce de galanterie, pour apprendre bien des secrets, pour mettre la division dans la Cour du Roy de Navarre, & lui débaucher quelques-uns de ses serviteurs. Quoy qu'il en soit, elle demeura dans ces quartiers-là jusqu'après le mois de Fevrier de l'an 1579. que se tinrent les Conféreuces de Nérac, où le Cardinal de Bourbon oncle du Roy de Navarre, le Prince Dauphin son fils, qui étoient venus joindre la Reine, se trouvérent, aussi-bien que le Maréchal de Biron, le sieur de la Mothe-Fénelon, les Députez du Prince de Condé & de quelques villes Calvinistes, & divers autres Seigneurs des deux partis.

Ibid.

Mémoires de la Reine Marguerite.

d'Aubigné. l. 4. c. 3.

1579. *Conferences de Nerac.*

On y accorde de nouvelles places de sûreté aux Huguenots.

Ces Conférences finirent le dernier jour du mois de Février. On y fit de nouvelles interprétations des articles du dernier Edit de Pacification, presque toutes en faveur des Calvinistes. On accorda encore au Roy de Navarre trois places en Guyenne pour l'assûrance de l'exécution de cet Edit, sçavoir Figeac, Puymirol & Bazas, qu'il devoit rendre au mois d'Août suivant, & onze aux Calvinistes de Languedoc, à condition de s'en dessaisir au mois d'Octobre; les principales étoient Alais, Sommiéres & Lunel. On ne les leur accorda que sur la parole qu'ils donnérent, qu'on n'y feroit nulle nouvelle fortification; qu'on y conserveroit les Eglises, & qu'on n'y maltraiteroit point les Catholiques. Mais quand ils en furent une fois les maîtres, ils en chassérent les Prêtres, & firent tomber tous les impôts sur les Catholiques, pour en décharger ceux de leur Religion.

C'est ainsi que les Calvinistes profitoient de l'envie que l'on avoit à la Cour d'entretenir la paix, tandis que sous main ils prenoient entre eux

eux de nouvelles liaisons pour ne se pas laisser surprendre, au cas qu'il fallût en revenir à la guerre, ou qu'ils trouvassent l'occasion favorable de la recommencer eux-mêmes. 1579.

Ils s'assûroient d'avoir un nouvel appui dans le Maréchal de Bellegarde, qui étoit venu à bout de déposséder Birague du Gouvernement du Marquisat de Saluces, ayant été aidé dans cette hardie entreprise par Lesdiguiéres, qui lui avoit fourni deux mille fantassins, trois cens chevaux-légers, & autant d'Arquebusiers à cheval conduits par Gouvernet Gentilhomme du Dauphiné.

Guichenon Hist. de la Maison de Savoye.

Ce nouvel incident obligea la Reine de passer de Guyenne en Languedoc, & de là en Dauphiné, pour empêcher les suites de la révolte du Maréchal, tâcher de pénétrer ses intentions, & de découvrir si outre les liaisons qu'il avoit prises avec les Huguenots, de quoi le secours que lui avoit donné Lesdiguiéres ne permettoit pas de douter, il n'en avoit point pris encore d'autres avec le Duc de Savoye beaucoup plus préjudiciables à l'Etat.

La Reine va de Guyenne en Languedoc & en Dauphiné.

Elle lui envoya le Marquis de Curton, pour le prier de la venir trouver en deçà des Monts. Il s'en défendit sur ce qu'il n'y avoit pas de sureté pour lui dans cette entrevûë. La Reine considérant l'importance de l'affaire, ne se rebuta point. Elle eut recours à la médiation du Duc de Savoye, quelque défiance qu'elle eût de lui, & le pria de trouver bon qu'elle l'allât trouver dans ses Etats.

Le Duc, pour lui épargner cette peine, se rendit à Grenoble, mais sans amener Bellegarde avec lui. Ce Seigneur n'avoit pas voulu le suivre, qu'il ne lui engageât sa parole pour la sureté de sa personne, & le Duc n'avoit point jugé à propos de le faire pour Grenoble, qui n'étoit point de ses Etats.

La Reine qui vouloit absolument voir le Maréchal, accepta l'offre que le Duc lui fit de le lui amener à Monluel en Bresse. Elle s'y rendit au mois d'Octobre, y entendit les justifications de Bellegarde; & faisant semblant de les approuver, elle le confirma dans le Gouvernement qu'elle ne pouvoit lui ôter. Mais il n'en jouït pas long-temps; car six jours après qu'il fût retourné à Saluces, il y mourut, les uns disent de la gravelle, & d'autres de poison.

Mort du Maréchal de Bellegarde.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Bellegarde.

De quelque maniére que cette mort fût arrivée, c'étoit un heureux denouëment pour la Cour: car non seulement il s'étoit lié avec Lesdiguiéres, avec le Roy de Navarre, & avec le Duc de Savoye, comme on n'en doutoit pas, quelque éloge que l'Historien de Savoye fasse à cette occasion du desintéressement de son Prince; mais encore on sçavoit qu'il traitoit sous-main avec le Comte d'Ayamont Gouverneur de Milan. On laissa le Gouvernement à son fils âgé de vingt-ans; mais sous prétexte de sa jeunesse, on nomma pour commander en son nom, Jean-Louis de Nogaret de la Valette Seigneur de Caumont, depuis Duc d'Epernon son parent, qui jouëra aussi dans la suite un grand rôle dans les troubles du Royaume.

Comment avantageuse pour la Cour.

La

1579. *Changemens arrivez en l'absence de la Reine.*

La Reine, après une si longue absence, étant de retour auprès du Roy son fils, trouva plus de changement dans la Cour de ce Prince, que dans sa conduite, par laquelle il continuoit de se rendre de plus en plus odieux & méprisable.

Triste fin de trois des Mignons du Roy. Journal de Henri III.

Quélus, Maugiron, & Saint Mesgrin, trois de ces Seigneurs qu'on appelloit les Mignons du Roy, avoient misérablement péri, les deux premiers dans un duel, pour une querelle que Quélus avoit euë avec d'Entragues favori de la Maison de Guise. Ils ne se contentérent pas de prendre chacun un second, selon la coûtume de ces détestables combats, mais ils prirent encore un troisiéme. Quélus fut servi par Maugiron & Livarot: d'Entragues par Riberac, & le jeune Schomberg. Ils se battirent à cinq heures du matin au Marché aux chevaux proche de la Bastille. Maugiron & Schomberg demeurérent morts sur la place, Riberac & Quélus moururent depuis de leurs blessures. Livarot aussi dangereusement blessé, en réchappa. Il n'y eut que d'Entragues qui en fut quitte pour une playe fort légére. Pour Saint Mesgrin, il fut assassiné la nuit, trois mois après, au retour du Louvre par une troupe de gens inconnus, qui le laissérent sur la place blessé de plus de trente coups de pistolet & d'épée, dont il mourut le lendemain.

Indignes marques que ce Prince leur donne de sa tendresse.

Peu de personnes plaignirent le malheur de ces jeunes Seigneurs, tous fort débauchez, qui abusoient de la bonté & de la confiance du Prince, l'entretenoient dans ses désordres, & s'enrichissoient de ses prodigalitez, dans un temps où l'argent étoit si rare & si nécessaire pour les pressans besoins de l'Etat. Mais les maniéres indignes dont le Roy marqua après leur mort la tendresse qu'il avoit pour eux, ne firent guéres moins de tort à sa réputation, que ses profusions. Il voulut voir les corps de Quélus & de Saint Mesgrin, & les baisa; & leur ayant fait couper leurs cheveux, il les garda comme un précieux trésor, aussi bien que les pendans d'oreilles de Quélus, qu'il lui avoit attachez un peu auparavant de sa propre main.

Institution de l'ordre du S. Esprit.

Quelques mois après il fit une chose plus digne de lui, & qui fut en même temps l'effet d'une saine & sage politique. Ce fut l'Institution de l'Ordre des Chevaliers du Saint Esprit, à quoi il fut porté principalement par deux raisons. La premiére étoit que l'Ordre Royal de Chevalerie de Saint Michel se trouvoit extrêmement avili, par le grand nombre de ceux à qui on l'avoit donné, sans égard ni au rang, ni aux services, ni à la naissance, jusques-là que par une espéce de Proverbe, on appelloit le Collier de l'Ordre de Saint Michel, *le Collier à toutes Bêtes*: & son dessein étoit de faire de celui du Saint Esprit, une marque de la plus haute distinction. La seconde fin qu'il se proposa, fut de retirer du parti Calviniste, par l'espérance de cet honneur, les Grands Seigneurs qui y étoient engagez: parce qu'un des Statuts de cet Ordre portoit, que personne n'en seroit honoré, qu'il ne fît profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Il me paroît aussi fort vrai-semblable, qu'il avoit pareillement en vûë dans cette Institution, de donner atteinte à la Ligue, d'autant que par un

un autre Statut, le Chevalier doit faire vœu & serment *de ne prendre gages, pensions, ni estat d'autre Prince quelconque, ni de s'obliger à autre personne du monde que ce soit, sans l'expresse permission du Roy* : or c'étoit principalement en cela que consistoit ce qu'il y avoit dans la Ligue de plus dangereux pour l'autorité Royale. 1579.

Sur quelle idée elle fut formée.

Cette Chevalerie n'étoit pas proprement de l'invention du Roy: mais il en avoit pris l'idée dans le plan qu'un autre Prince de l'auguste Maison de France avoit fait d'un Ordre semblable sous le même titre du Saint Esprit. C'étoit Louïs d'Anjou dit de Tarente, Roy de Jerusalem & de Sicile, qui l'institua à Naples dans le Château de l'Oeuf l'an 1352. le jour de la Pentecôte, d'autant qu'en pareil jour il avoit été couronné Roy de Jerusalem & de Sicile; & il semble que ce fut cette circonstance qui frappa le Roy Henri III. parce qu'effectivement il parvint lui-même à la Couronne de Pologne, & puis à celle de France en cette même fête: à quoi quelques-uns ont ajouté, mais faussement, qu'il étoit aussi né ce même jour. Les Vénitiens à son passage par leur Ville, lorsqu'il venoit de Pologne, lui firent présent de l'Acte original de l'érection de cet ancien Ordre du Saint Esprit. Il le tint fort caché, & après en avoir fait tirer par le sieur de Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il jugea à propos d'en extraire pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler: commandement auquel ce grand Magistrat ne se crut pas obligé de déférer. Il garda ce précieux monument, qui de la Bibliothéque de Philippe Huraut Evêque de Chartres son fils, a passé depuis à celle de feu Monsieur le Président de Maisons.

Le Labourneur dans la continuation des Mémoires de Castelnau.

Le nombre des Chevaliers selon les Statuts, ne devoit pas être de plus de cent, sans y comprendre le Roy; & ils devoient faire preuve de Noblesse au moins de trois races paternelles. Le grand Collier de cet Ordre du poids de trois cens écus d'or, étoit composé de fleurs de lys d'or cantonnées de flammes d'or émaillées de rouge entrelassées de trois chiffres ou monogrammes pareillement d'or émaillez de blanc; le premier chiffre est d'un H, & d'un Lambda lettre Grecque: c'étoient les premiéres lettres du nom du Roy & de celui de la Reine son épouse Louïse de Lorraine. Les deux autres chiffres marquoient les noms de quelques personnes que le Roy laissa à deviner, & qu'on soupçonna malignement désigner quelques Maîtresses: & c'est apparemment pour cela qu'on les a changées depuis en d'autres symboles plus conformes à la valeur & à la Religion de nos Rois.

La Croix pendante au Collier par devant, est de la figure de celle des Chevaliers de Malte, mais d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émail, ayant dans chaque angle une fleur de lys, & dans le centre une Colombe figure du Saint Esprit, & au revers, ceux qui étoient déja Chevaliers de Saint-Michel, y portoient la figure de cet Archange, ainsi que l'ont à présent tous les Chevaliers, parce que le Roy ne prétendoit pas supprimer la Chevalerie de Saint Michel; & c'est pour cela qu'aujourd'huy tous ceux qui ont cette marque d'hon-

1579. neur, ne se disent pas Chevaliers de l'Ordre, mais Chevaliers des Ordres du Roy.

Tous les Chevaliers, hors des Cérémonies, devoient porter sur l'estomach cette Croix attachée à un cordon bleu, comme la portent encore aujourd'huy les Magistrats Officiers de l'Ordre, les Evêques & les Cardinaux; mais depuis il a été ordonné que les Chevaliers porteroient le Cordon bleu en baudrier, où la Croix est attachée, & pend au côté gauche.

La Cerémonie s'en fait aux Augustins de Paris. La Cérémonie fut faite aux Augustins de Paris le dernier jour de l'année 1578. & les deux premiers de l'an 1579. Après que le Roy eut reçû le Manteau & le grand Collier de la main de Jacques Amyot, Evêque d'Auxerre, & Grand Aumônier de France, la premiére promotion se fit par ce Prince. Ceux qui reçurent alors cet honneur, furent Charles Cardinal de Bourbon, Louïs de Lorraine Cardinal de Guise, le Cardinal René de Birague Chancelier de France, Philippe de Lénoncourt Evêque & Comte de Châlons & depuis Cardinal, Pierre de Gondi Evêque de Paris & depuis Cardinal, Charles d'Escars Evêque & Duc de Langres, René de Daillon Abbé de Châtelier & depuis Evêque de Bayeux, Jacques Amyot Evêque d'Auxerre, Grand Aumônier de France; & ce fut sans doute en sa faveur que se fit le dixiéme Statut de l'Ordre, par lequel il est dit que le Grand Aumônier & ses successeurs sont incorporez audit Ordre en titre de Commandeurs, sans être obligez de faire preuve de Noblesse.

Les Chevaliers ou Commandeurs Laïques furent Louïs Duc de Nevers, Philbert Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, Jacques de Crussol Duc d'Usez, Charles de Lorraine Duc d'Aumale, Honorat de Savoye Marquis de Villars Amiral de France, Artus de Cossé Seigneur de Gonnor Maréchal de France & Grand Pannetier, François Gouffier Seigneur de Crévecœur, François d'Escars Conseiller d'Etat & Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, Charles d'Haluin Seigneur de Piennes Gouverneur de Metz, Charles de la Rochefoucaut Gouverneur de Champagne & de Brie, Jean d'Escars Seigneur de la Vauguyon, Christophle des Ursins, François le Roy Comte de Clinchamp, Scipion de Fiesque Comte de Lavagne, Antoine Sire de Pons, Jacques Sire d'Humiéres Marquis d'Ancre Gouverneur de Péronne, Jean Sire d'Aumont Maréchal de France, Jean de Chourses Seigneur de Malicorne, depuis Gouverneur de Poitou, Albert de Gondy Comte & depuis Duc de Retz premier Gentilhomme de la Chambre, Maréchal de France & Général des Galéres, René de Villequier premier Gentilhomme de la Chambre, Jean de Blosset Baron de Torcy, Claude de Villequier Vicomte de la Guerche, & Antoine d'Estrées depuis Grand Maître de l'Artillerie, & Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, Charles de la Marck Comte de Maulévrier Capitaine des Cent-Suisses de la Garde du Roy, François de Balsac Seigneur d'Entragues Gouverneur d'Orléans, Philbert de la Guiche Gouverneur du Bourbonnois & Grand Maî-

Maître de l'Artillerie, Philippe Stozzi Colonel Général de l'Infanterie Françoise. 1579.

Le Chancelier des deux Ordres fut Philippe Huraut Comte de Chiverni, Garde des Sceaux & depuis Chancelier de France, le Prevôt Guillaume Pot Seigneur de Rhodes, Grand Maître des Cérémonies, le grand Trésorier Nicolas de Neuville Seigneur de Villeroy Sécrétaire d'Etat, le Greffier Guillaume de l'Aubespine, le Héraut & Roy d'armes Mathurin Morin Seigneur de la Planchette en Brie, & le Huissier Philippe de Nambu.

Le Roy ne remplit pas dans cette premiére promotion la moitié des cent places de l'Ordre, pour laisser l'espérance à plusieurs Seigneurs de participer à cet honneur, & pour attirer par cet appas à la Religion Catholique quelques-uns des principaux Gentilshommes du parti Calviniste, qui pouvoient s'assûrer que tandis qu'ils feroient profession de la nouvelle Réforme, ils ne seroient jamais avancez; & le Roy sur cet article agit toûjours conséquemment durant tout son Régne: car non seulement il n'admit jamais dans ses Ordres aucuns Seigneurs Huguenots, mais encore l'hérésie fut toûjours une raison d'exclusion de toutes les Charges de la Couronne, du bâton de Maréchal, des Gouvernemens de Province, des emplois de sa Maison jusques aux moindres; & il ne distingua en cela que le fameux Architecte du Cerceau, dont il se servit dans plusieurs Ouvrages publics, quoiqu'il fût Huguenot.

Pourquoi le Roy ne laissoit pas d'être fort méprisé, quoiqu'il pût faire en faveur de la Religion.

Mais le malheur de ce Prince étoit, qu'on ne lui tenoit aucun compte de ce qu'il faisoit en faveur de la Religion: & cela venoit en partie du mépris, où il étoit tombé par sa conduite dans l'esprit du peuple Catholique, & en partie des secrétes menées des Chefs des Ligueurs, qui empoisonnoient toutes ses intentions, & lui faisoient des crimes de toutes les condescendances, qu'il étoit obligé d'avoir pour les Huguenots, de peur de les trop effaroucher, & de rallumer la guerre civile. C'est ainsi qu'ils parloient en tous lieux de ce qui s'étoit passé aux Conférences de Nerac, où l'on avoit accordé pour quelques mois de nouvelles villes de sureté au Roy de Navarre & aux Calvinistes du Languedoc, & qu'ils se déchaînérent contre la protection, que le Roy donna en ce temps-là à la ville de Genéve, sur laquelle le Duc de Savoye formoit de nouveaux desseins. On exaggéra l'indignité de cette damnable politique, ainsi qu'on l'appelloit, de soûtenir une ville, qui étoit le boulevard de l'hérésie: & on se gardoit bien de faire faire attention aux raisons essentielles d'Etat que ce Prince avoit d'en user de la sorte, & à la considération qu'il devoit avoir pour les Suisses, qui avoient exigé cela de lui.

Dans le Traité de 1579. au Recueil de Léonard. T. 4.

D'autre part il étoit l'objet de la haine irréconciliable des Huguenots, qui l'avoient toûjours regardé comme un des principaux auteurs de la Saint Barthélemi, & il ne pouvoit les guérir de leur défiance depuis la rupture du Traité qu'il avoit fait avec eux avant les Etats de Blois. Ainsi fort haï des uns, & méprisé des autres, il se trouvoit dans une étran-

1579. ge ſituation, & étoit réduit à diſſimuler, & à attendre du temps & des conjonctures les moyens de ſortir de ces embarras.

On redemande aux Huguenots leurs places de ſureté.

Hiſt. du progrès du Calviniſme, l. 5.

Il ne penſoit dans cette vûë qu'à faire durer la paix le plus qu'il lui ſeroit poſſible : mais les Huguenots ne pûrent long-temps ſe contenir. Le Maréchal de Damville, que j'appellerai deſormais du nom de Montmorency, parce qu'il avoit ſuccédé au nom & aux grands biens de François Maréchal de Montmorency ſon frere aîné, mort au mois de May de cette année 1579. ſans poſtérité, alla trouver au mois de Novembre le Roy de Navarre à Maſéres dans le Comté de Foix, pour lui demander au nom du Roy & comme Gouverneur du Languedoc la reſtitution des places de ſureté, qu'on avoit laiſſées par le Traité de Nerac aux Huguenots, les unes, ſçavoir celles de Guyenne juſqu'au mois d'Aouſt, & les autres, ſçavoir celles du Languedoc juſqu'au mois d'Octobre, & en même-temps la reſtitution de quelques autres places, dont les Huguenots, nonobſtant la paix s'étoient ſaiſis depuis les Conférences de Nerac.

Comme les Huguenots ne ſe tenoient pas alors plus en aſſûrance, que lors qu'on leur avoit livré les places, ils ne jugérent pas à propos de s'en deſſaiſir ; & le Roy de Navarre ne manquoit point de prétextes, pour s'en défendre.

Il étoit Gouverneur de Guyenne : mais on lui avoit toûjours donné des Lieutenans de Roy, qui avoient toute l'autorité dans la Province, étoient maîtres des troupes & des Villes, & ne lui laiſſoient guéres que le titre de Gouverneur & les appointemens. L'Amiral de Villars, qui avoit cette Lieutenance lorſque la Reine Mere vint en Guyenne, exécutoit les ordres de la Cour à cet égard avec beaucoup d'exactitude, & étoit depuis long-temps fort incommode à ce Prince. La Reine accorda au Roy de Navarre que le Maréchal de Biron fût mis à la place de l'Amiral : mais il ne s'en accommoda pas mieux. Le Maréchal mettoit des troupes Catholiques par tout. Duſſat Gouverneur du Château de la Réole, que le Roy de Navarre avoit ſurpris un peu auparavant, quitta le parti de ce Prince pour un chagrin d'amourettes, & reçut garniſon Royale peu de temps après l'arrivée de la Reine en Guyenne. Biron en mit une nombreuſe dans Agen, qui étoit le ſéjour ordinaire du Roy de Navarre, & il fut obligé d'aller tenir ſa Cour à Leictoure. Le Maréchal de Montmorency chaſſa Châtillon de Beaucaire, & ne voulut point permettre que pluſieurs ſoldats Huguenots natifs de Beſiers, de Pézenas, de Caſtelnaudari, & de quelques autres villes, rentraſſent dans leurs maiſons, nonobſtant la permiſſion que le dernier Edit leur en donnoit.

Mémoires de la Reine de Navarre l. 3.

d'Aubigné l. 4. c. 2.

Le Roy de Navarre s'en défend, & la Reine ſa femme met tout en œuvre pour rallumer la guerre.

C'étoit ſur ces raiſons que le Roy de Navarre de concert avec les Huguenots du Languedoc s'excuſoit de rendre les villes de ſureté. La Reine ſa femme, à ce qu'elle dit dans ſes Mémoires, faiſoit tout ſon poſſible, pour étouffer ces nouvelles ſemences de guerre : mais d'Aubigné, qui étoit à cette Cour, aſſûre le contraire, & prétend que cette Princeſſe par la haine qu'elle portoit au Roy ſon frere, uſoit de mille ar-

artifices, pour brouiller le Roy son mari avec lui. Le Ministre Amiraut dans la vie du sieur de la Nouë rapporte sur cet article une circonstance particuliére. Il dit que le Roy, persuadé que la Reine de Navarre étoit celle qui entretenoit les brouilleries, écrivit une lettre au Roy de Navarre, dont il chargea Strozzi, par laquelle il l'avertissoit des privautez de la Reine de Navarre avec le Vicomte de Turenne; que ce Prince ne regarda cet avis, que comme un artifice du Roy, qui vouloit le brouiller avec sa femme, qu'il montra la lettre au Vicomte de Turenne, en l'assurant qu'il ne croyoit rien de ce qu'on lui mandoit; & que la Reine de Navarre, outrée de cette injure, s'en vengea, en mettant tout en œuvre, pour rallumer la guerre. 1579.

Quoi qu'il en soit, le Roy de Navarre, qui avoit prévu les inconvéniens de la restitution des places, avoit pris ses mesures de loin en tout cas, pour être en état de recommencer la guerre avec avantage. Il avoit principalement traité avec Lesdiguiéres. Ils étoient convenus de ménager des intelligences en quantité de villes, afin que, supposé qu'on en revînt à la guerre, on pût en surprendre tout d'un coup un bon nombre, & qu'un soûlevement subit en tant d'endroits déconcertât la Cour: & de peur que par les fréquentes allées & venuës des courriers on ne s'apperçût qu'ils s'entendoient ensemble, le Roy de Navarre avoit envoyé la moitié d'un écu d'or rompu à Lesdiguiéres, dont l'autre moitié, qu'il lui envoyeroit quand il en seroit temps, devoit être le signal, pour courir par tout aux armes. Mathieu l. 7.

L'entrevûë du Maréchal de Montmorency avec le Roy de Navarre à Mazéres touchant la restitution des places ayant été sans effet, ce Prince vit bien qu'on alloit employer la force, pour les reprendre, & avertit les Huguenots du Languedoc de se tenir sur leurs gardes. Ceux-ci s'assemblérent aussi-tôt à Anduse dans les Cévénes. Ils y firent entre eux une nouvelle Confédération, où présidérent les sieurs de Montvaillant & de Saint Cosme, & dont ils envoyérent l'Acte aux Eglises de Languedoc, de Dauphiné, de Rouergue, de Quercy, de la Rochelle, & par tout le Royaume: & ce fut aussi vers ce temps-là que le Roy de Navarre envoya à Lesdiguiéres l'autre moitié de l'écu d'or, dont j'ai parlé. *Nouvelle Confederation des Huguenots.* Cet Ecrit est daté du 26. Nov. 1579.

Le Roy de Navarre, le Prince de Condé, Lesdiguiéres, & les autres Chefs des Huguenots avoient pratiqué des intelligences dans plus de soixante places: mais il s'en fallut beaucoup que toutes réussissent.

La premiére place qui fut surprise fut la Fére en Picardie, par le Prince de Condé même, qui ayant passé déguisé de Xaintonge jusques-là, sans avoir été découvert, rassembla promptement un assez grand nombre de Noblesse, qui devoit le servir dans cette entreprise. Il l'exécuta heureusement le dernier jour de Novembre. Il laissa pour commander dans la Fére, le Capitaine la Personne, & s'en alla de-là en Allemagne, pour y faire une levée de soldats, & rentrer en France avec une armée d'Allemands, comme il avoit déja fait une fois. *La Cour surprend plusieurs de leurs places.*

1579. Mande en Gévaudan fut enlevée par escalade la veille de Noël par le Capitaine Merle, & vers le même temps Montagu dans le bas Poitou, par Pommiers Capitaine Gascon. C'est tout ce que pûrent faire les Huguenots, leurs autres intelligences leur ayant manqué, ou ayant été découvertes.

1580. *Invention du Petard.* *d'Aubigné l. 4. c. 7.*

Mais le Roy de Navarre quelques mois après exécuta une autre entreprise mémorable par ses circonstances, & ce fut sur Cahors. L'invention du petard, pour rompre la porte d'une ville, étoit encore toute nouvelle, & très-peu connuë. Cette occasion est la premiére que j'aye remarquée dans notre Histoire, où l'on s'en soit servi, pour surprendre une place; car un de nos Historiens dit qu'on en avoit fait seulement l'essai un peu auparavant en un petit Château de Rouergue, qu'il ne nomme point. Ainsi Strada dans son Histoire des Pays-Bas s'est trompé, lors qu'il a écrit que le premier usage, qu'on ait fait de cette machine, fut à la surprise de Bonne par le fameux Martin Skenk en 1588. puis qu'on s'en servit dans celle dont je vais parler, dès l'an 1580.

Le Roy de Navarre l'employe pour se rendre maître de Cahors.

Le Roy de Navarre chagrin de voir échouées tant d'entreprises, sur lesquelles il avoit compté, & de ce que par cette raison les deux tiers de son parti n'approuvoient point qu'il se fût déclaré si-tôt, résolut de faire quelque coup signalé, pour les ranimer, & forma le dessein de se rendre maître de la Capitale du Quercy.

Cette ville est située sur la riviére de Lot, qui en embrasse la plus grande partie, & lui sert de fossé, excepté du côté du Nord. Elle avoit trois ponts, pour passer de la ville à la campagne. Un des trois, appellé le Pont-neuf, fut celui par où ce Prince entreprit de la surprendre. Il n'y avoit point de pont-levis aux extrémitez, mais seulement une porte du côté de la campagne, & une autre à l'autre bout, qui étoit celle de la ville.

Quand ce Prince assembla sur ce sujet son Conseil de guerre, où il appella plusieurs Capitaines expérimentez, ils trouvérent l'entreprise fort hazardeuse. Il étoit question de petarder deux portes l'une après l'autre. Il y avoit dans la ville quinze cens soldats, & un Commandant, nommé Verins, connu pour homme de valeur & d'expérience, & outre cela un assez grand nombre d'habitans: mais quoi qu'ils pussent lui représenter, son parti étoit pris; & il ne fit point d'autre réponse aux difficultez qu'ils lui proposérent, sinon que tout lui seroit possible avec des gens aussi braves, qu'il les connoissoit tous.

Il partit pour cette expédition le cinquiéme de May, à dessein d'arriver la nuit: & ayant mis pied à terre à un quart de lieuë de la ville, il disposa ses troupes pour l'attaque de cette maniére.

Ceux qui devoient appliquer le petard à la porte du pont, étoient accompagnez de six soldats. Le Baron de Salignac & le Capitaine Saint Martin les suivoient à la distance de trente pas avec dix-huit soldats choisis. Roquelaure avec une plus grosse troupe, composée la plûpart des gens de la Maison du Roy de Navarre, les soûtenoit, & il étoit lui-mê-

même soûtenu par mille Arquebusiers sous les ordres de Terride & du Vicomte de Gourdon. Le Prince avec le reste des troupes faisoit l'arriére-garde. 1580.

Un furieux orage, qui survint, les incommoda fort: mais dans la suite de l'action il contribua à leur victoire.

Le petard ayant joué, ne fit qu'un trou à la porte, sans la faire sauter, & sans en rompre les pentures: mais quelques coups de levier achevérent de la renverser. Le Baron de Salignac à la tête de sa troupe fondit sur deux corps de garde, qui étoient au milieu du pont, & les tailla en piéces en un moment. Le tonnerre qui grondoit continuellement & la pluye qui tomboit à verse empêchérent ceux de la ville de distinguer assez le bruit du petard & de l'attaque. Un second petard fut appliqué à la porte de la ville par le Capitaine Jean Robert, & il réussit si bien, qu'elle fut renversée par terre.

Dans les quartiers les plus éloignez de la ville on prit encore le bruit du petard pour un coup de tonnerre: mais le Gouverneur plus alerte, & averti qu'à la faveur des éclairs on découvroit du monde sur le pont, avoit ramassé quarante Gentilshommes & trois cens Arquebusiers, que Salignac eut en tête vers le milieu de la ruë.

Roquelaure le joignit avec sa troupe; & après les arquebusades tirées de part & d'autres à bout portant, on en vint à la hallebarde & à l'épée. Le Gouverneur fut d'abord blessé, & cet accident ébranla sa troupe: mais il leur cria que ce n'étoit rien, & fit une nouvelle charge, où Roquelaure, Salignac & Saint Martin furent blessez à leur tour.

Tantôt les uns étoient poussez, & tantôt les autres. Un renfort vint au Gouverneur, & dans le même temps le Vicomte de Gourdon & Terride amenérent de nouvelles troupes à Salignac. Le combat par ces renforts devint plus furieux que jamais. Le Vicomte de Gourdon fut vivement attaqué, & ses gens mis en déroute, dont plus de cinq cens sortirent de la ville en desordre.

Difficultez qu'il trouve dans cette entreprise.

Quelques Officiers, qui étoient demeurez dehors avec le Roy de Navarre, le presférent de monter à cheval, pour se retirer, & de donner le signal de la retraite: mais il n'en voulut rien faire, & commanda le Capitaine Chouppes, pour aller au secours de ceux qui combattoient encore dans la ville. Il marcha avec cinquante Gentilshommes & trois cens Arquebusiers, qui ne faisoient que d'arriver de la Vicomté de Turenne, fort harassez d'une marche de quatorze grandes lieuës.

Sa plus grande peine fut à ne se point laisser rompre par les fuyards, dont plusieurs lui crioient qu'il alloit à la boucherie, & que tout étoit perdu. Il pénétra dans la ville avec beaucoup de difficulté, & trouva dans une ruë six cens Arquebusiers qui se barricadoient. Il s'arrêta, pour remettre ses gens en ordre, & marcha fiérement aux ennemis, essuya leur décharge, & donna l'épée à la main au milieu d'eux. Il les pour-

1580. pourſuivit juſqu'à la Maiſon de Ville, dont il s'empara, & où il trouva trois canons & une coulevrine.

Le Roy de Navarre, qu'on preſſoit toûjours de remonter à cheval pour faire retraite, de peur que les ennemis, après avoir taillé en piéces les troupes qu'il avoit dans la ville, ne l'envelopaſſent, dit en colére qu'on ne lui en parlât plus ; qu'il étoit réſolu de périr ce jour-là, ou de ſortir à ſon honneur de cette affaire. En même-temps ſe mettant à la tête de ce qui reſtoit de troupes auprès de lui, il marcha en avant, & reçut avis du Capitaine Chouppes qui étoit demeuré à la Maiſon de Ville, que les ennemis ſe retranchoient au nombre plus de deux mille dans le quartier du Collége. Le Prince y courut : mais tout ce qu'il put faire fut de ſe loger, en ſe barricadant lui-même, à quelque diſtance du Collége, & d'en faire enſuite le ſiége dans les formes.

Le Gouverneur Verins ſe défendit là, & dans les divers quartiers de la ville pendant cinq jours, au bout deſquels il fut enfin forcé d'abandonner la partie, & de ſe ſauver avec les Bourgeois & les ſoldats qui lui étoient reſtez après une infinité d'aſſauts, qu'il ſoûtint avec une valeur & une conduite ſans exemple.

Il les ſurmonte & acquiert une grande réputation de valeur.

On peut dire que la priſe de la ville ne fut pas le plus grand avantage que le Roy de Navarre tira de cette expédition. L'idée, qu'il y donna de ſa perſonne à ceux de ſon parti, fut quelque choſe de plus important pour lui dans la ſuite. Il y fit admirer ſon intrépidité, ſon activité, ſa préſence d'eſprit à pourvoir à tout, à rallier ſes gens, à empêcher que les ſoldats ne ſe débandaſſent, pour s'abandonner au pillage, à prévenir mille accidens durant une ſi longue attaque, à rémédier à une infinité d'inconvéniens imprévûs, qui pouvoient lui arracher la victoire des mains, & cauſer ſa perte. Il fut toûjours au milieu du plus grand feu & des plus grands périls. Ce fut lui, qui à la tête de ſes Gardes ſans armes défenſives emporta la derniére & la plus forte barricade, & dont la priſe mit fin à la défenſe des aſſiégez. Il eſt ſurprenant que dans de ſi longs & de ſi fréquens combats il n'eût que ſoixante & dix hommes tuez ſur la place, dont le plus regreté fut la Motte-Brégion Capitaine Poitevin ; mais il en eut un plus grand nombre de bleſſez. Il y a beaucoup d'apparence, vû une ſi petite perte du côté des aſſaillans, que le Gouverneur de Cahors n'étoit pas fort pourvû de poudre & de bales, & que les barricades qu'il fit dans les ruës, où il diſputa le terrein pied à pied, n'étoient guéres defenduës que par la pique, la hallebarde & l'épée, & que les aſſiégez écartez par le feu des Arquebuſiers du Roy de Navarre, furent pouſſez de barriére en barriére l'épée à la main.

d'Aubigné l. 4. c. 8. 10. 11.

Après ce beau fait d'armes, le Roy de Navarre vint en Guyenne, où le Maréchal de Biron, beaucoup plus fort que lui, l'empêcha de faire aucuns progrez. Peu s'en fallut toutefois que d'Aubigné ne ſurprît Blaye : la vigilance & la réſolution des ſeuls Bourgeois la ſauvérent, malgré une partie de la garniſon qui les trahiſſoit.

Mémoires de la Reine

La Reine de Navarre avoit obtenu de la Cour la neutralité pour la ville

ville de Nérac, où elle faisoit son séjour : mais ce n'étoit qu'à condition que le Roy de Navarre ne s'y trouvât pas. Ce Prince qui y avoit plusieurs Maîtresses parmi les filles de la Reine sa femme, ne pouvoit s'empêcher d'y venir de temps en temps ; & le Maréchal de Biron ayant sçû qu'il y étoit, y marcha avec son armée.

1580. de Navarre. l. 3.

Dans le temps qu'il parut d'un côté, le Roy en sortit d'un autre. Ce Prince fortifié d'un renfort que le Comte de la Rochefoucault lui avoit amené, s'arrêta, & se prépara au combat, ou du moins à quelques escarmouches : il jetta pour cet effet des troupes dans des vignes entre la ville & l'armée du Maréchal : mais il faisoit une si grosse pluye, que les Arquebusiers de part & d'autre ne pouvoient se servir de leurs armes. Ainsi Biron s'éloigna, après avoir fait tirer sept ou huit coups de canon, dont un donna dans le Château où étoit la Reine de Navarre. Il en fit depuis excuse à cette Princesse, sur ce que suivanr les ordres du Roy, il n'y avoit point de neutralité pour Nérac quand le Roy de Navarre y seroit.

Le peu de monde que ce Prince avoit en Guyenne, l'obligeoit à abandonner la campagne au Maréchal, dont les troupes tomboient sur celles des Huguenots dès qu'elles osoient paroître ; mais il ne fit d'ailleurs aucune entreprise considérable.

Etat de la guerre en Languedoc & en Guyenne.

La guerre ne se faisoit pas plus vivement en Languedoc, où il y avoit peu de troupes, & où les Huguenots étoient divisez entre eux, les uns approuvant, & les autres desapprouvant que le Roy de Navarre eût si-tôt recommencé les hostilitez.

d'Aubigné. l. 4. c. 11.

Les choses étant en cette Province & en Guyenne dans l'état que je viens de dire, & le Roy se reposant pour la défense de ce pays sur l'habileté des Maréchaux de Biron & de Montmorency, il résolut de faire un effort pour reprendre la Fére en Picardie, & chasser les Huguenots d'un poste tel que celui-là, d'où ils couroient jusqu'à Paris.

Siége de la Fére en Picardie.

Le Maréchal de Matignon fut choisi pour conduire cette entreprise, à la tête d'une armée fort leste. Il alla avec quarante piéces de canon mettre le siége devant la Fére. Toute la Noblesse de la Cour en voulut être. Comme rien n'y manquoit, & que la saison fut très-belle, les assiégeans n'y souffrirent pas beaucoup d'incommoditez ; chose qui n'étoit pas fort ordinaire en ces temps-là ; & ce fut par cette raison, que ce siége fut appellé *le Siége de velours*.

d'Aubigné l. 4. c. 13.

On ne lui donna ce nom que par cet endroit : car d'ailleurs les assiégez s'y défendirent avec toute la valeur possible, depuis le vingtiéme de Juin jusqu'au dernier jour d'Août. La situation de la place au milieu des marécages leur étoit très-favorable, & le Maréchal de Matignon après l'avoir reconnuë, dit que si les assiégez avoient autant d'artillerie qu'il en falloit, *ce seroit une dure besogne*.

L'attaque se fit au fauxbourg de S. Quentin, qui fut emporté après quelque résistance ; & les troupes s'y logérent. Les tranchées furent poussées vers un vieux ravelin qui couvroit la porte de S. Quentin, & les

1580. les batteries dreſſées contre le baſtion de Vendôme que les aſſiégez retranchérent dès le commencement du ſiége.

La Valette depuis Duc d'Eſpernon, qui commandoit alors le Régiment de Champagne, avoit ſon quartier vers la porte de Laon. Il fit élever de ce côté-là un cavalier d'une prodigieuſe hauteur, d'où il découvroit le derriére du baſtion de Vendôme & foudroyoit avec quelques coulevrines pardeſſus la ville ceux qui défendoient le baſtion. Nonobſtant le carnage que les boulets y faiſoient, Jumelles, la Mothe, Saint Mars & Vignelles le défendirent, juſqu'à ce qu'ayant été réduit en poudre, & le foſſé ayant été comblé de faſcines, il fut emporté d'aſſaut.

Si les aſſiégeans dans ce moment euſſent ſuivi leur pointe, ils ſe ſeroient rendus maîtres de la ville: mais ce qui les empêcha, fut que le canon du cavalier de la porte de Laon, dont j'ai parlé, tirant toûjours, faute d'être convenu d'un ſignal pour le faire ceſſer, tua pluſieurs de ceux qui étoient montez les premiers. De ſorte qu'on ſe contenta de ſe loger à l'endroit de la bréche où le canon ne donnoit point. Cette faute des aſſiégeans donna le temps au Capitaine la Perſonne Gouverneur de la place, de mettre en défenſe les retranchemens qu'il avoit derriére; & il eut par là le moyen de capituler.

C'étoit une néceſſité de le faire; car Mouy qui commandoit dans la place avec le Gouverneur, ayant fait la revûë de ce qui lui reſtoit de gens, ne trouva plus en état de combattre que trois cens trente ſoldats, & environ quarante Gentilshommes ou Volontaires; & de plus, il n'y avoit nulle eſpérance de ſecours.

Conditions de la Capitulation.

Le Gouverneur fit dès le lendemain battre la chamade. On lui accorda & à toute ſa garniſon de ſortir avec leurs bagages & leurs Enſeignes, mais la méche éteinte & ſans tambour battant. Ceux qui voulurent ſe retirer vers le Prince de Condé, furent eſcortez juſqu'à Sedan; les autres eurent permiſſion de s'en aller chez eux, & de joüir du bénéfice des Edits.

Trente Gentilshommes & huit cens ſoldats furent tuez dans la place, & de ce nombre furent les Capitaines Saint Mars, la Mothe, & du Bordage. Les aſſiégeans y perdirent deux mille hommes, tant dans les tranchées qu'aux aſſauts & dans les ſorties, outre un pareil nombre que les maladies cauſées par les chaleurs & par le mauvais air des marais, emportérent. Philbert Comte de Grammont, & François de Mailli Seigneur d'Haucour, y furent tuez, & parmi les bleſſez, l'Hiſtoire marque Henri d'Argues depuis Duc de Joyeuſe, qui eut les dents caſſées d'une mouſquetade.

L. 4 c. 13. D'Aubigné dans la relation de ce ſiége, remarque deux choſes particuliéres. La premiére qui n'eut pas dû paroître extraordinaire, mais que la rage des guerres civiles rendoit telle. C'eſt que la capitulation fut aſſez exactement gardée par les ſoins de Puy-Gaillard Maréchal de Camp, & des autres Généraux, qui voyant leurs ſoldats dévaliſer ceux de la garniſon, les en empêchérent à grands coups d'épée.

La

La seconde, qu'on se servit du canon, pour jetter fort loin des feux d'artifices dans les ouvrages des assiégeans. Je croi que c'étoient des boulets rouges, dont je trouve l'usage marqué dans l'ouvrage d'un Ingénieur de ce temps-là.

1580.
Usage des boulets rouges dans ce siége.
Ufano de l'Artillerie.

La prise & la reprise de la Fére, & la surprise de Cahors par le Roy de Navarre, furent les plus mémorables expéditions de cette Campagne. La guerre finit cette année 1580. par la médiation du Duc d'Anjou, d'autant plus facilement, qu'à la Cour on souhaitoit la terminer; que les Huguenots dont un grand nombre, & sur tout ceux de la Rochelle, par l'avis du Sieur de la Nouë, n'avoient pas approuvé le soûlévement du Roy de Navarre, y étoient aussi fort portez, & que le Duc d'Anjou avoit un intérêt particulier à rétablir la paix dans le Royaume, pour les raisons que je vais dire, en reprenant d'un peu plus haut l'histoire de la conduite de ce Prince depuis la derniére paix, & de ses avantures, dont la plûpart arrivérent avant le voyage des deux Reines en Guyenne.

troisiéme Traité.

Vie du sieur de la Nouë.

J'ai dit qu'après la mort de Réquesens Gouverneur des Pays-Bas, le Roy d'Espagne en avoit laissé le Gouvernement au Conseil d'Etat, en attendant que Jean d'Autriche qui devoit succéder à Réquesens, fut arrivé; que dans cet intervale les divisions que le Prince d'Orange y excitoit ou fomentoit par ses partisans, avoient tout bouleversé; qu'il s'étoit fait une Assemblée des Etats sans ordre du Souverain, où les Députez de Hollande & de Zélande, & de plusieurs villes révoltées avoient été admis, & où la résolution avoit été prise de faire sortir du pays toutes les troupes étrangéres, & sur tout les Espagnols; de sorte que tout y tendoit à la révolte.

Raisons qui portérent le Duc d'Anjou à rétablir la paix dans le Royaume.

Les auteurs de cette résolution virent bien qu'il falloit la soûtenir, ou s'exposer à la vengeance du Roy d'Espagne, qui éclateroit tôt ou tard. L'exemple du Comte d'Egmont & de tant d'autres Seigneurs immolez à ses ressentimens dans un temps où une conduite plus douce auroit pû rétablir la tranquillité dans le pays, leur étoit une leçon trop importante, & encore trop récente pour l'avoir oubliée; & ainsi pour se mettre à couvert du danger qui les menaçoit, il ne balancérent pas long-temps pour se déterminer à chercher de l'appui chez les Puissances étrangéres. Non seulement ils demandérent des troupes au Prince d'Orange qui leur en envoya de Hollande: mais encore ils envoyérent en France & en Angleterre, pour en implorer le secours.

Strada l. 8.

La Reine Elisabeth qui ne vouloit pas s'engager legérement en une guerre avec l'Espagne, tandis que le parti Catholique étoit encore fort nombreux en Angleterre, reçut assez froidement leur Requête. Elle leur offroit seulement sa médiation: elle leur envoya même Guillaume d'Avison, pour les exhorter à l'obéïssance qu'ils devoient à leur Souverain; & de plus, sçachant qu'ils agissoient aussi à la Cour de France, elle agit elle-même auprès du Roy, pour le détourner de se mêler des affaires des Pays-Bas, lui représentant que dans l'état où se trouvoit son Royaume, il ne lui convenoit nullement de se brouiller avec le Roy d'Es-

Camden. Part 2. Hist. Elizabeth.

1580. d'Espagne : mais le véritable motif d'un conseil fondé sur un prétexte si spécieux, étoit qu'elle appréhendoit que les François ne se rendissent maîtres d'une partie des Pays-Bas, parce qu'elle voyoit les Flamands fort disposez à se donner à eux, & à secouër le joug Espagnol. Elle fit plus encore ; car elle assûra Jean d'Austriche, que si les François prenoient la protection des Etats, elle le secoureroit de tout son pouvoir.

Le Roy, quoique fort persuadé du peu de sincérité de cette Princesse, affecta de beaucoup déférer à ses avis, & répondit aux Députez des Etats des Pays-Bas, que les troubles de son Royaume ne lui permettoient pas de les aider comme il l'auroit souhaité, ni de s'engager en une guerre avec l'Espagne dans des conjonctures si fâcheuses.

Intrigues de ce Prince pour soûtenir la révolte des Pays-Bas.

Cette réponse ne chagrina pas moins le Duc d'Anjou, que les Etats des Pays-Bas, parce que si la France eût pris leur protection, il auroit espéré d'être mis à la tête du secours, & s'étoit flatté que dans cette révolution, il eût pu s'y procurer un établissement considérable, qui l'eût délivré des dégoûts qu'il essuyoit tous les jours à la Cour : mais il ne se rebuta pas pour cela ; & dans le même temps que le Roy refusoit le secours demandé par les Etats, il leur offroit lui-même secretement son service.

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 2.

Un de ceux qui contribua le plus à déterminer le Duc à cette démarche, fut le sieur de Mondoucet, qui avoit fait quelque temps la fonction d'Envoyé de France auprès du Gouverneur des Pays-Bas, & qui parfaitement instruit de tout ce qui s'y passoit, avoit à son retour fort pressé le Roy, de prendre une occasion si favorable d'enlever ces belles Provinces à la Monarchie d'Espagne. Voyant qu'il n'étoit point écouté, il avoit proposé la chose au Duc d'Anjou, l'avoit assûré qu'il seroit reçû à bras ouverts par les Etats ; que dès qu'on le sçauroit résolu à cette expédition, la Noblesse Catholique & Calviniste de France, & les soldats des deux Religions que la paix laissoit sans occupation, viendroient en foule se ranger auprès de lui ; qu'il n'y avoit point même de reméde plus propre pour appaiser les troubles du Royaume, que d'en tirer par une guerre étrangére tous les esprits remuans, qui ne pouvoient être autrement contenus, comme une longue expérience ne l'avoit que trop fait voir ; qu'enfin rien ne pouvoit non seulement lui acquérir plus de gloire, mais encore qu'il ne trouveroit jamais de conjoncture qui lui fournît de plus belles espérances, & que le moindre avantage qu'il en pourroit tirer, seroit la possession de quelqu'une des meilleures Provinces.

Il n'en falloit pas tant pour remuer le Duc d'Anjou toûjours aussi vif à entreprendre, qu'il étoit peu capable de bien exécuter & de suivre une entreprise. Il donna de tout son cœur dans ce projet ; mais comme il n'y avoit encore rien de concerté avec les Flamands, on délibera des moyens de nouër la partie.

La Reine de Navarre étoit toûjours la grande confidente du Duc d'Anjou son frere ; & ce fut elle dont non seulement il prit conseil ; mais encore dont il se servit pour commencer ses intrigues aux Pays-Bas.

Cet-

Cette Princesse qui n'avoit pû encore obtenir la permission qu'elle avoit long-temps sollicitée, d'aller joindre le Roy de Navarre son mari, & qu'elle obtint depuis à l'occasion dont j'ai parlé, cherchoit quelque prétexte de s'éloigner de la Cour, où elle se trouvoit fort desagréablement, étant très-mal avec le Roy son frere. 1580.

Mondoucet en imagina un fort naturel, à l'occasion d'un voyage que la Princesse de la Roche-sur-Yon devoit faire aux eaux de Spa au païs de Liége: Ce fut que la Reine de Navarre étant sujette à une éresipelle au bras, se fit dire par son Médecin, que ces eaux lui seroient bonnes; sur quoi elle prieroit le Roy de lui permettre de faire aussi ce voyage. Elle en obtint la permission sans beaucoup de peine; & Mondoucet s'étant offert à Madame de la Roche-sur-Yon de l'accompagner, fut aussi de la partie.

Pretexte que prit la Reine de Navarre sa Sœur pour y faire un voyage.

On dépêcha aussi-tôt un Courrier, pour obtenir un Passe-port de Dom Jean d'Austriche, qui étoit depuis quelques mois Gouverneur des Pays-Bas avec très-peu d'autorité: parce que les Flamands n'avoient jamais voulu le reconnoître, qu'il n'en eût fait sortir tous les soldats Espagnols; & il avoit été contraint de le faire. Ainsi il étoit à la mercy des gens du pays & des Seigneurs Flamands, dont plusieurs étoient dans les intérêts du Prince d'Orange, qui cantonné dans les marescages & dans les Isles de Zelande & de Hollande, n'avoit point voulu être compris dans le Traité que les Etats avoient fait avec Jean d'Austriche.

Dès que le Passe-port fut arrivé, les Princesses partirent avec un très-bel équipage; & la Reine de Navarre commença dès Cambray à travailler pour le Duc d'Anjou son frere. Il n'y avoit point de Dame à la Cour de France qui eût plus d'esprit que cette Princesse, plus d'adresse & plus de talent pour s'emparer des personnes qu'elle vouloit gagner. Elle mit tout cela en œuvre, pour s'attacher un Gentilhomme Flamand nommé Baudouin de Gaure, Baron d'Insi, Gouverneur de la Citadelle de Cambray; & elle y réussit. Charmé de ses manieres & des caresses qu'elle lui fit, il se dévoua tout à elle; de sorte que dans la route de Cambray à Namur, jusqu'où il l'accompagna, elle crut pouvoir s'ouvrir à lui sur les projets du Duc d'Anjou. Il lui promit de le servir de tout son pouvoir, & l'assura que dès que les choses seroient disposées, il seroit le premier à se déclarer pour lui.

Elle gagne le Gouverneur de la Citadelle de Cambray.

Les esprits étoient alors si partagez aux Pays-Bas par les factions, & la haine des Espagnols si enracinée dans le cœur des Flamands, que la plûpart ne déliberoient plus pour secouër le joug de l'Espagne, mais seulement sur le parti qu'ils prendroient dans la révolution qu'on regardoit comme très-prochaine; & il ne doit point paroître fort surprenant que d'Insi, tout galand homme que nous le représente la Reine Marguerite dans ses Memoires, se fût livré si aisément au Duc d'Anjou. Car outre qu'il commandoit dans la Citadelle de Cambray au nom des Etats, & non pas au nom du Roy d'Espagne, c'est qu'en ce temps-là Cambray n'étoit pas encore proprement sous la domination d'Espagne, mais seu-

1580. lement ſous la protection de cette Couronne ; & c'étoit l'Archevêque qui en étoit Seigneur ſpirituel & temporel.

Elle va enſuite à Mons où elle avance beaucoup les affaires du Duc d'Anjou.

La Reine de Navarre continua ſa route par Valenciennes, où le Comte de Lalain Gouverneur de Haynaut vint la recevoir à la tête de trois cens Gentilshommes, la conduiſit avec cette eſcorte juſqu'à Mons, & l'y retint huit jours entiers, qui ſe paſſerent en bals, en feſtins, & en toutes ſortes de divertiſſemens.

Ce fut là qu'elle avança beaucoup les affaires du Duc d'Anjou ; car ayant lié une étroite amitié avec Marguerite de Ligni Comteſſe de Lalain Dame de beaucoup d'eſprit & d'un grand courage, elles ſe parlérent à cœur ouvert ſur l'état où ſe trouvoient alors les Pays-Bas.

Intrigue qu'elle lie avec le Comte & la Comteſſe de Lalain mécontens des Eſpagnols.

La Comteſſe la mit elle-même ſur les voyes, en lui faiſant connoître la haine qu'elle & toute ſa famille avoient contre les Eſpagnols, depuis la mort des Comtes d'Egmond & de Horn & du Seigneur de Montigni, qui étoient leurs parens. Elle lui témoigna que pour peu que le Roy de France voulût profiter de la diſpoſition où étoient les Flamands, ils ſe jetteroient de tout leur cœur entre ſes bras, pour ſe délivrer de la tyrannie Eſpagnole, & que le Comte ſon mary ſeroit des premiers à le faire, s'il étoit aſſuré d'être ſoutenu.

La Reine de Navarre ravie d'avoir une ſi belle ouverture, lui répondit que le Roy avoit de trop grands embarras dans ſon Royaume, pour rompre ouvertement avec l'Eſpagne, & qu'on le preſſeroit inutlement là-deſſus : mais, ajoûta-t-elle, le Duc d'Anjou mon frere eſt en état de ſuppléer au défaut du Roy. C'eſt un jeune Prince plein de courage, qui aime la gloire, qui a de l'experience dans la guerre, qui commande actuellement l'armée de France, & vient de prendre la forte ville d'Yſſoire & quelques autres. C'eſt un Prince du meilleur cœur qui ait jamais été, & vous, votre mary & toute votre famille pourriez compter ſur ſa reconnoiſſance, ſi par votre moyen il pouvoit s'établir dans les Pays-Bas d'une maniere digne de lui. Tous les François voleroient après ce Prince à une conqueſte, par laquelle il remettroit dans la Maiſon de France des pays, qui lui ont été autrefois ſoûmis. J'ai des nouvelles que la paix va ſe faire avec les Huguenots ; après quoi rien ne l'empêchera de ſeconder vos bonnes intentions.

Madame de Lalain promit de rendre compte à ſon mary de l'entretien qu'elles venoient d'avoir, & le lendemain l'un & l'autre étant venus voir la Reine de Navarre, ils rentrerent en matiére.

Le Comte lui parut encore plus vif ſur ce ſujet que ſa femme, & plus animé contre les Eſpagnols. En effet, quoiqu'il eût refuſé d'entrer en liaiſon avec le Prince d'Orange, il n'avoit jamais voulu voir Dom Jean d'Auſtriche, ni recevoir un ſeul Eſpagnol dans ſon Gouvernement, où il étoit tout-à-fait le maître. Il confirma à la Reine de Navarre tout ce que la Comteſſe lui avoit dit le jour précédent, & qu'il avoit une extrême paſſion de voir les Pays-Bas délivrez des Eſpagnols, & remis ſous la domination de France. Mais il lui dit qu'il faudroit avant qu'il ſe déclarât, que le Duc d'Anjou trouvât moyen de ſe rendre maître de Cam-

Cambray, afin d'avoir une communication libre entre la France & le Haynault, & qu'il étoit besoin pour cela de gagner le Sieur d'Insi Gouverneur de la Citadelle de Cambray. 1580.

La Reine de Navarre qui étoit déja assurée de la bonne volonté de ce Gentilhomme, n'en fit pas néanmoins semblant : mais elle exhorta le Comte à s'employer, pour attirer ce Gentilhomme dans son parti, & lui dit qu'elle ne croyoit pas que la chose fût impossible, ayant reconnu dans les entretiens qu'elle avoit eu avec lui, qu'il avoit le cœur assez François.

Le Comte lui promit de sonder d'Insi, de disposer l'esprit des principaux Seigneurs du pays, & ajoûta qu'il ne falloit rien précipiter. Ils arrêtérent seulement qu'à son retour du voyage de Spa, Emanuël Baron de Montigni, (c'étoit le frere du Comte de Lalain,) sous couleur de lui tenir compagnie, iroit avec elle jusqu'à la Fére, où le Duc d'Anjou se trouveroit, pour prendre ensemble des mesures certaines, & entrer en action quand il seroit temps.

Le Comte suivi de quantité de Noblesse, conduisit la Reine de Navarre deux lieuës au delà de son Gouvernement de Haynault, jusqu'à ce qu'il apperçut de loin les gens de Jean d'Austriche, qui venoit audevant d'elle, & avec lequel il ne vouloit point se rencontrer. Ce Prince descendit de cheval, & vint saluër la Reine à sa litiére. Il la conduisit à Namur, où ils n'arrivérent qu'à la nuit fermée : mais les illuminations dont toutes les ruës étoient éclairées, suppleérent au jour : elle y passa le lendemain, & s'embarqua sur la Meuse pour descendre vers Liége.

Surprise de Namur par D. Jean d'Austriche qui excite de nouveaux mouvemens aux Pays-bas.

Strada l. 5.

Jean d'Austriche la conduisit jusqu'au batteau à la tête d'une grosse troupe de gens de sa maison & de soldats, qui lui servirent aussi-tôt après à autre chose, qu'à faire honneur à la Princesse ; car l'ayant quittée, & feignant d'aller à la chasse, il s'approcha du château, où il y avoit un Gouverneur au nom des Etats : il le surprit par l'intelligence qu'il y avoit, & rompit ainsi le traité qu'il avoit fait un peu auparavant avec les Etats. Quand il se vit le maître de Namur, il dit qu'il commençoit de ce moment à être Goúverneur des Pays-Bas, & qu'au reste en se saisissant de cette place, il n'avoit point envahi le bien d'autruy, mais repris pour le Roy son maître le bien qui lui appartenoit.

Cette surprise fit un grand changement dans les esprits & dans les affaires des Pays-Bas, où les trois partis, c'est-à-dire, celui des Etats Catholiques, celui du Roy d'Espagne, & celui du Prince d'Orange, se mirent en mouvement plus que jamais. Un tel incident causa un grand embarras pour le retour de la Reine de Navarre. Elle eut avis que Dom Jean d'Austriche, qui avoit commencé de soupçonner du mystére dans son voyage, vouloit de concert avec la Cour de France la faire arrêter. Elle évita bien des embuscades, & gagna le Haynault, où par les ordres du Comte de Lalain qui étoit alors au Camp des Etats auprès d'Anvers, on lui donna une grosse escorte : elle fut conduite jusques dans

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 2.

le

1580. le Cambresis; & de là après avoir évité de nouveaux dangers, elle se rendit à la Fére.

Le Duc d'Anjou l'y vint aussi-tôt trouver, plus mécontent que jamais de la Cour & des Mignons, dont lui & ceux qui lui étoient affectionnez, recevoient tous les jours de nouvelles insultes. Il y demeura près de deux mois, & dans cet intervalle arriva le Baron de Montigni, qui l'assura de la part du Comte de Lalain, que dès qu'il paroîtroit sur les frontiéres des Pays-Bas, il feroit déclarer en sa faveur l'Artois & le Haynault. Il lui mit aussi entre les mains une lettre du Baron d'Insi, qui lui promettoit de lui livrer la citadelle de Cambray.

Mais il restoit une grande difficulté pour l'exécution de cette importante entreprise. C'étoit d'avoir l'agrément, ou du moins le consentement tacite du Roy, sans quoi il étoit difficile au Duc d'Anjou de prendre tous les moyens nécessaires pour réussir. Il fallut pour cet effet retourner à la Cour, & se resoudre à dévorer encore pendant quelque temps les desagrémens qu'il y trouvoit.

Le Duc d'Anjou propose inutilement au Roy de consentir au dessein de les enlever aux Espagnols.

Il proposa la chose au Roy & à la Reyne Mére. Il représenta les avantages que l'Etat en retireroit, l'affoiblissement de la puissance d'Espagne par la perte des Pays-Bas, & sur-tout de quelle importance il étoit, pour maintenir la paix & la tranquillité dans le Royaume, que tant d'esprits inquiéts soit du parti Catholique, soit du parti Calviniste, sortissent du Royaume, & fussent occupez à une guerre étrangere.

Ce motif étoit le plus capable de faire impression sur l'esprit du Roy. L'éloignement même du Duc d'Anjou, dont il ne pouvoit supporter la présence à la Cour, y donnoit beaucoup de force: & la Reyne mere qui connoissoit par une longue expérience, combien les humeurs de ses deux fils étoient incompatibles, auroit été ravie de les voir séparez l'un de l'autre. C'est pour cette raison que dans la derniére élection du Roy de Pologne, elle avoit fait ses efforts pour faire tomber la Couronne au Duc d'Anjou, quelque peu d'apparence qu'elle vît à y réussir: & dans la même vûë elle faisoit actuellement proposer à la Reyne d'Angleterre d'épouser ce Prince: mais la haine que le Roy avoit pour lui, l'empêchoit de lui faire aucun bien, fût-il joint avec ses intérêts propres; & ses favoris, qu'il écoutoit beaucoup plus que son conseil, l'en détournoient, persuadez qu'ils faisoient par là leur Cour.

Mais outre cela la crainte de s'attirer la guerre de la part de la Maison d'Austriche, le retenoit; & comme dans son Conseil il avoit beaucoup de Ligueurs, & par conséquent beaucoup de partisans du Roy d'Espagne, on lui faisoit extrêmement valoir cette raison, pour le dissuader de favoriser le dessein du Duc d'Anjou.

Desagrément que ce Prince eut à essuyer à la Cour.

On n'ôtoit pas néanmoins toute espérance à ce jeune Prince, à qui l'envie d'obtenir ce qu'il souhaittoit, fit souffrir patiemment pendant cinq ou six mois mille indignitez de la part des favoris, jusqu'à ce que poussé à bout par les insultes qu'il reçut à un bal, qui se faisoit pour les nopces du

du sieur de Saint Luc, il résolut de quitter la Cour, & de se retirer pour quelque temps à la campagne. Il pria la Reine Mére de lui en obtenir la permission du Roy: il la lui accorda d'abord; mais il se ravisa dès le même jour; & sur les soupçons que les jeunes favoris lui donnérent de cette retraite, comme d'une chose qui cachoit quelque mauvais dessein, il prit la resolution de le faire arrêter. Il alla lui-même la nuit à la Chambre du Duc d'Anjou avec la Reine Mére, qui voulut l'accompagner, de peur qu'il n'arrivât quelque chose de plus fâcheux. Le Roy mit le Duc entre les mains de Losse Capitaine des Gardes. Bussi, la Chastre & quelques autres serviteurs du Prince furent aussi mis à la Bastille: mais sur les remontrances de plusieurs des plus sages Seigneurs de la Cour, qui murmuroient hautement de la maniére indigne dont on traitoit un Fils de France sur les plus legers soupçons, la Reine Mére adoucit le Roy, & s'étant fait la médiatrice entre les deux Princes, raccommoda toutes choses. 1580.

Le Roy fit une espéce d'excuse au Duc d'Anjou, sur ce que l'intérêt de son état l'obligeoit à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit en assurer la tranquillité, & qu'en certaines occasions les Roys étoient dans la nécessité d'user de dureté contre leur inclination, envers ceux qu'ils aimoient le plus.

Le Duc d'Anjou prévenu par la Reine répondit avec beaucoup de soûmission, qu'il respecteroit toûjours les ordres de sa Majesté, quelque fâcheux qu'ils pûssent être pour lui, & qu'il lui suffisoit de la voir convaincuë de son innocence. La Reine les fit embrasser en présence de toute la Cour; & comme on avoit soupçonné que tout ce fracas s'étoit fait à l'occasion d'une querelle, que Quélus & Bussi avoient ensemble, & pour laquelle ils cherchoient depuis quelque temps l'occasion de se battre, le Roy & la Reine voulurent qu'ils se reconciliassent, & qu'ils s'embrassassent aussi l'un l'autre.

Mais nonobstant toutes ces *réconciliations plastrées*, on prévit bien que le Prince n'oublieroit pas aisément de tels affronts, & la violence qu'on lui avoit faite; & la Reine Mére dans un entretien qu'elle eut avec la Reine de Navarre sa fille & le Chevalier de Seure, ayant demandé à ce Gentilhomme ce qu'il pensoit de ce jeu: c'est trop Madame, lui répondit-il, si c'est un jeu, & pas assez si la chose a été sérieuse. Puis se tournant vers la Reine de Navarre, il lui dit tout bas, je doute fort que nous en soyons encore au dernier Acte.

En effet, le Roy qui pensoit là-dessus de la même maniére, donna ordre à Losse Capitaine des Gardes de quartier, de veiller exactement le Duc d'Anjou, d'empêcher qu'il ne s'échappât du Louvre, & d'en faire sortir à l'entrée de la nuit tous les gens de ce Prince, excepté ceux qui couchoient dans sa chambre & dans sa garderobbe.

Ces précautions, dont le Prince s'apperçût bien-tôt, ne servirent qu'à augmenter l'envie qu'il avoit de se sauver de la Cour, où il se voyoit comme en prison, & hors d'état d'avancer ses projets de Flandres, au lieu qu'étant en liberté, il étoit assuré de voir bien-tôt à sa suite

1580. une infinité de Noblesse, dont la plus grande partie s'ennuyoit déja de la paix.

Son mécontentement l'oblige de s'en éloigner.

Aprés avoir long-temps rêvé & délibéré avec la Reine de Navarre sa Sœur, sur les moyens qu'il pourroit prendre de s'évader, ils n'en pûrent imaginer d'autre, que de le descendre la nuit par la fenêtre de l'appartement de cette Princesse dans les fossez du Louvre ; & pour cet effet elle trouva moyen de se pourvoir d'un cable fort long ; car elle étoit logée au second étage. Le Duc se rendit chez elle la nuit, durant le temps qu'on étoit dans la plus grande défiance, sur un avis que le sieur de Matignon avoit donné à la Reine Mére. Le Duc, la Reine de Navarre, trois de ses femmes de chambre, Simier & Cangé valet de Chambre du Duc, & le garçon de la chambre qui avoit fait passer le cable, mirent tous la main à l'œuvre pour le bien attacher. Le Duc avec Simier & Cangé descendirent l'un aprés l'autre dans le fossé, & allérent de là à l'Abbaye de Sainte Géneviéve, où Bussi l'attendoit avec des chevaux, & où il avoit fait faire, du consentement de l'Abbé, un trou à la muraille de la Ville. Ils prirent le chemin d'Angers, & s'y rendirent à grandes journées.

L'Abbé de Sainte Géneviéve laissa passer quelques heures, afin que le Duc d'Anjou avançât chemin : aprés quoi pour se mettre à couvert dans une affaire aussi délicate que celle-là, il vint faisant fort l'empressé, avertir le Roy, que le Duc s'étoit sauvé par son Abbaye, mais qu'il n'en avoit pû donner plûtôt avis, parce qu'on l'avoit lié, tandis qu'on faisoit le trou à la muraille de la Ville.

Il étoit encore nuit, lorsqu'il apporta cette nouvelle. Losse fut aussitôt envoyé à la chambre de la Reine de Navarre, pour la faire venir chez le Roy, qui lui fit de grands reproches & de terribles menaces ; à quoi elle ne répondit point autre chose, sinon que le Duc l'avoit trompée elle-même ; mais qu'elle répondoit sur sa tête, qu'il n'en arriveroit aucun mal à l'Etat, & que le Duc d'Anjou ne s'étoit mis en liberté, que pour travailler à son expédition de Flandres. Peu de temps aprés le Parlement reçut une lettre * du Duc d'Anjou, par laquelle il donnoit de pareilles assûrances, & en des termes qui marquoient non seulement qu'il ne pensoit point à prendre de liaisons avec les Huguenots de France, mais même qu'il avoit toûjours une extrême aversion pour cette Secte. Cette lettre diminua un peu l'inquiétude du Roy, qui, pour empêcher le Duc de faire pis, lui fit sçavoir qu'il ne s'opposeroit point à son entreprise de Flandres, & qu'au contraire il l'y aideroit.

* datée d'Angers.

Il offre ses services aux Etats des Pays-Bas.

Vie de François de la Nouë.

Le Duc d'Anjou fort content de cette réponse du Roy, fit aussi-tôt offre de son service aux Etats des Pays-Bas par Antoine de Silly, Sieur de Rochepot, & par Roc de Sorbiéres, Sieur des Pruneaux, & avertit sous main plusieurs Seigneurs de France du dessein qu'il avoit de conduire une armée en Flandres. Les Etats pour le remercier, & pour traiter avec lui, lui députérent le Baron d'Aubigni & le sieur Mansart : mais voulant s'instruire par lui-même de l'état des choses, il alla suivi de sa Mai-

Maison seulement, & de quelques Gentilshommes jusqu'à Mons, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence, par le Comte de Lalain & par les Députez des Etats. 1580. Haræus Annal. Brabant.

Il trouva ce pays dans une grande confusion. La surprise de Namur par Jean d'Autriche avoit rallumé la guerre entre lui & les Etats, & le Duché de Brabant avoit élû le Prince d'Orange pour son Ruüart: c'étoit une espéce de Magistrature, dont on trouve quelques exemples dans les anciennes Histoires de cette Province, & qui ressembloit beaucoup à la Dictature des Romains. *Confusion dans laquelle il trouva ce pays.*

Le Prince d'Orange profitant de l'autorité que cette Charge lui donnoit, employoit toute son adresse à se maintenir dans l'amitié des Brabançons, & fortifioit les places de ce Duché, qu'il regardoit comme un rempart de la Hollande & de la Zélande, où il avoit établi sa domination; & celle d'Espagne étoit à la veille de sa ruïne dans les dix-sept Provinces, sans la jalousie de quelques Seigneurs, & en particulier du Duc d'Arscot, qui ne purent souffrir la grande puissance où ils voyoient que le Prince d'Orange s'élevoit.

Ce fut alors que le Duc d'Arscot & ceux de son parti, sous prétexte de fortifier celui des Etats par les secours étrangers, mais en effet pour modérer l'autorité du Prince d'Orange, proposérent d'élire un nouveau Gouverneur des Pays-Bas, & de s'adresser pour ce sujet ou à la Reine d'Angleterre ou au Roy de France, ou à l'Empereur Rodolphe d'Autriche, qui avoit depuis peu succédé à Maximilien. Strada l. 9.

Les Etats écoutérent favorablement cette proposition; mais ils exclurent la Reine d'Angleterre, sur ce qu'elle ne pouvoit les gouverner par elle-même, & qu'elle ne leur envoyeroit que des Lieutenans, qui n'auroient pas assez d'autorité. Ils résolurent seulement de lui demander quelque secours, qu'elle leur refusa, comme je l'ai déja dit, pour ne se pas brouiller avec la Couronne d'Espagne. Sur ce refus de la Reine d'Angleterre, quelques-uns proposérent de s'adresser à la France, & de demander au Roy le Duc d'Anjou, sans qu'on sçût encore rien de la négociation de la Reine de Navarre avec le Comte de Lalain. La plûpart s'y opposérent, sur l'antipathie qui avoit été de tout temps entre les Flamands & les François; & le Prince n'ayant point encore alors de partisans dans les Etats, fut exclus. Ainsi les suffrages furent pour prendre un Gouverneur dans la Maison Impériale: mais comme on n'espéroit pas que l'Empereur voulût en donner un, de peur de choquer ouvertement la Cour d'Espagne, il fut conclu que sans en rien communiquer à ce Prince, on s'adresseroit immédiatement à l'Archiduc Mathias son frere, qui ayant reçû secrétement les Députez, ne balança pas, & se rendit en poste aux Pays-Bas. *L'Archiduc Mathias en est reconnu Gouverneur.*

Il fut reconnu quelque temps après pour Gouverneur, mais à des conditions, qui lui ôtoient toute autorité, & le mettoient dans une dépendance entiére des Etats. Les Seigneurs Flamans opposez au Prince d'Orange ne se trouvérent guéres mieux de ce nouveau Gouvernement; car comme l'Archiduc n'avoit que vingt ans, & qu'il étoit sans experience *Et le P. d'Orange est fait son Lieutenant.*

1580. rience pour la guerre & pour les affaires d'Etat, il fut question de lui donner une Lieutenant General, & le Prince d'Orange vint à bout par ses Partisans, de se faire choisir.

Ascendant que ce dernier prit dans les Etats.

Ce Prince prit un ascendant extrême dans les Etats, favorisa dans plusieurs Villes l'établissement de la Religion Protestante, & ayant découvert à la Reine Ellzabeth le dessein dont j'ai parlé, concerté entre Jean d'Autriche & le Nonce Ormanette pour le soûlévement de l'Angleterre, il obtint des secours de cette Princesse. Il tira encore promesse du Duc Casimir frére du Comte Palatin, pour une Armée d'Allemands qui ne tarda pas à venir, ce Prince ayant le même dessein que le Duc d'Anjou, de s'établir dans les Pays-Bas.

Bataille de Gemblours où les Flamands sont défaits par D. Jean d'Autriche.

Jean d'Autriche qui n'avoit alors que le Luxembourg & le Comté de Namur auroit été accablé, si après la rupture, il n'avoit fait promptement revenir les troupes Espagnoles qu'il avoit congédiées, & qui étoient déja dans la Seigneurie de Génes. Leur retour & le rappel de quelques autres de la même nation qui étoient au service de la France, le mirent en état de résister & de profiter des nouvelles brouilleries qui survinrent entre les Seigneurs Flamands & le Prince d'Orange. Elles le déterminérent à présenter la bataille à l'armée des Etats auprès de Gemblours, où secondé par Alexandre Farnése Duc de Parme, il remporta une très-grande victoire, laquelle ayant été suivie de plusieurs conquêtes, le mit fort au large. Tout cela se passa depuis le voyage de la Reine de Navarre aux eaux de Spa, & pendant le long séjour quc le Duc d'Anjou fut obligé de faire à la Cour.

Haræus Annales Brabant.

Les choses étoient donc en cet état, lorsque ce Prince arriva à Mons au mois de Juillet de l'an 1578. La défaite de Gemblours avoit disposé les Etats à recevoir très-agréablement la promesse qu'il leur fit, de leur amener une armée de François. Ils traitérent avec lui, & les principales conditions du Traité, qui contenoit vingt-trois Articles, furent celles-ci.

Traité que le Duc d'Anjou fit avec eux.

Que le Duc entretiendroit pendant trois mois à ses dépens dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, & que si après cet espace de temps la guerre ne finissoit pas, il ne seroit obligé de fournir que trois mille fantassins, & cinq cens cavaliers; que les Etats lui donneroient le titre de défenseur de la liberté Belgique; qu'au cas qu'ils fussent obligez de se choisir un nouveau Maître, le Duc seroit préféré à tous les autres; que pour la sureté de ses troupes, on tâcheroit de le mettre en possession du Quesnoy, de Landreci & de Bavai, & que s'il pouvoit enlever aux ennemis Philippeville, Mariembourg, ou Binch, on lui donneroit une de ces trois places au lieu de Bavai; qu'enfin toutes ses troupes seroient employées à la défense des Etats, selon le besoin, & suivant que le Duc & eux conviendroient ensemble.

L'article par lequel les Etats promettoient de faire le Duc d'Anjou Prince des Pays-Bas, supposé qu'ils secouassent le joug de l'Espagne, étoit un insigne affront qu'ils faisoient à l'Archiduc Mathias: mais ce jeune Prince qui s'étoit engagé avec eux sans précautions, & sans

avoir

avoir de troupes qui dépendissent de lui, n'étoit depuis son arrivée qu'un personnage de montre dans cette scéne, & on n'y avoit nulle considération pour sa personne. 1580.

Comme le dessein des Etats étoit d'établir un Gouvernement Républiquain tel à peu-près que nous le voyons aujourd'hui en Hollande, & que le Prince d'Orange visoit à s'en faire le Chef, le Duc d'Anjou couroit risque de se voir avec le temps sur le même pied que l'Archiduc ; mais comme il devoit avoir avec lui des troupes Françoises, il espéroit par leur moyen profiter au moins de quelque démembrement des Pays-Bas, & comptoit beaucoup sur les promesses du Comte de Lalain, & sur le crédit de ce Seigneur, pour obtenir la Souveraineté de l'Artois & du Haynaut, qui s'étoient séparez des Etats avec la Flandre Gallicane.

Il retourne en France pour assembler des troupes.

Le Duc d'Anjou ayant conclu son Traité avec les Etats, retourna en France, pour se mettre à la tête de ses troupes. Elles s'assembloient en Champagne, en Bourgogne & en Picardie, & faisoient déja des courses sur les territoires des Pays-Bas soûmis aux Espagnols, & en Franche-Comté. Il entra dans cette Province jusqu'à trois mille hommes qui en furent chassez par le Colonel Altemps : le Duc de Mayenne eut ordre de marcher de ce côté-là au secours des Espagnols : mais il le fit si lentement, qu'on crût à la Cour d'Espagne, que ce n'étoit qu'une feinte pour sauver seulement les apparences. Le Duc d'Anjou fit prendre les devant au sieur de la Nouë, qui lui avoit beaucoup servi à faire ses levées de gens de guerre, & qui fut fait Maréchal de Camp Général de l'Armée des Etats. Ce Prince aussi-tôt après s'étant mis en campagne avec huit mille hommes de pied & mille chevaux, ausquels se joignirent quelques autres troupes Françoises qui étoient au service des Espagnols, fit le siege de Binch en Haynaut. Il prit cette Ville à discrétion après deux assauts & treize ou quatorze jours de siége le septiéme d'Octobre de l'an 1578. Maubeuge se rendit aussi à lui ; mais le Quesnoy & Landreci, qui étoient les autres places que les Etats lui avoient promises, refusérent de le recevoir, & les habitans de Mons appréhendant qu'il ne s'emparât de leur Ville, prirent leurs précautions pour l'en empêcher.

Strada. T. 2. l. 1.

Vie du sieur de la Nouë.

Thuanus l. 66.

Haræus Annales Brabant.

Nouveau parti aux Pays-Bas appellé des Malcontens.

De si petites Conquêtes ne répondoient pas aux espérances que le Comte de Lalain avoit données à la Reine de Navarre : mais les choses étoient changées par les divisions survenuës dans les Etats à l'occasion que j'ai dite, de la jalousie des Seigneurs Flamands contre le Prince d'Orange, & des violences que les Protestans soûtenus de l'autorité de ce Prince avoient exercées dans plusieurs Villes, d'où ils avoient chassé les Religieux, les Prêtres & plusieurs des Bourgeois Catholiques. Cette mauvaise intelligence avoit produit un nouveau parti, qui fut nommé le parti des *Malcontens*. Ceux-ci agissoient de concert avec le reste des Etats contre les Espagnols, & étoient unis entr'eux contre les Etats mêmes, pour la conservation de la Religion Catholique ; tant les guerres civiles des Pays-Bas étoient semblables à celles de France, non seulement

1580. ment pour les événemens, & pour les desordres qu'elles causoient, soit par rapport à l'Etat, soit par rapport à la Religion, mais encore pour les noms même des factions.

Ces nouvelles intrigues empêchoient le Comte de Lalain de tenir sa parole au Duc d'Anjou, d'autant plus que plusieurs Seigneurs Catholiques aussi-bien que les peuples ne vouloient point des François, & ne les haïssoient guéres moins que les Espagnols.

Mort de D. Jean d'Autriche.

Sur ces entrefaites il arriva encore une autre incident, qui tint les esprits en suspens. Ce fut la mort de Jean d'Autriche qui expira le premier d'Octobre, après avoir langui assez long-temps. Les uns l'attribuérent au chagrin des défiances que le Roy d'Espagne avoit prises de sa conduite, & du danger où il se voyoit exposé de perdre sa réputation, par le peu de secours que ce Prince lui envoyoit. D'autres y font entrer le poison, dont on prétend qu'il parut quelques marques sur son corps après sa mort. Quelques-uns en accuserent les Etats, & d'autres, le Roy d'Espagne même, à cause des soupçons dont on lui avoit rempli l'esprit contre Jean d'Autriche, comme si ce Prince eût eu dessein de se rendre maître des Pays-Bas.

Strad. l. 10.

Alexandre de Parme lui succede.

Quoi qu'il en soit, Jean d'Autriche chargea avant sa mort Alexandre de Parme du Gouvernement du Pays & du commandement des Armées. Il fut confirmé peu de temps après dans ces Emplois par le Roy d'Espagne, qui eut sujet dans la suite de s'applaudir d'un si bon choix : car ce jeune Prince fut un des plus grands hommes de guerre de son temps, qui lui sauva la meilleure partie des Pays-Bas, & lui auroit selon toutes les apparences assujetti le reste, s'il avoit voulu suivre les conseils qu'il lui donnoit, d'y pousser la guerre avec toutes ses forces, au lieu de prendre le change comme il fit, séduit par l'espérance de se rendre maître du Royaume de France. Ce projet ne lui réussit pas, & lui fit perdre les Provinces qui composent aujourd'hui la République de Hollande.

Differens intérêts contraires au dessein du Duc d'Anjou.

Cependant le Duc d'Anjou avançoit peu dans ses desseins. Trop d'intérêts différens se trouvoient en concurrence avec les siens. Le Prince d'Orange, le Duc Casimir, l'Archiduc, les Etats, la faction des Malcontens avoient chacun leurs vuës particuliéres, & la plûpart fort opposées à la fin qu'il se proposoit, de s'établir dans les Pays-Bas.

Il fut fort tenté suivant son inconstance ordinaire, d'abandonner entiérement la partie : mais son honneur y étant trop engagé, & n'ayant d'ailleurs qu'une retraite fort desagréable pour lui à la Cour de France, il résolut seulement de s'éloigner pour quelque temps, sous prétexte qu'il n'avoit rien à faire aux Pays-Bas, à cause de la mesintelligence des Chefs.

Il se plaignit aux Etats de ce qu'on n'exécutoit point le traité fait avec lui; qu'on ne fournissoit ni vivres, ni fourages à ses troupes; que les gens du pays les chargeoient par tout où ils les rencontroient; que Binch qu'il avoit pris, manquoit de tout pour sa défense, s'il étoit attaqué;

Thuanus l. 66.

qu'il

qu'il ne sçavoit ou mettre ses blessez & ses malades. Il ajoûta qu'il sçavoit que les Etats traitoient de paix avec le Roy d'Espagne, & que pour lui, loin de s'y opposer, il leur offroit sa médiation; qu'au reste il seroit toûjours à leur service; qu'à la premiére occasion qui se présenteroit d'agir & de faire quelque chose digne d'un homme de son rang, il ne tarderoit pas un moment à leur marquer son zéle, & qu'il leur laissoit le Sieur des Pruneaux, pour être instruit par son moyen de leurs desseins & de leurs intentions dans la suite. 1580.

Après ces plaintes & ces complimens, il mit une partie de ses troupes dans Binch, dans Maubeuge & dans quelques autres petites places dont il s'étoit emparé: il en ramena une autre partie sur la frontiére; le reste fut congédié, & la plûpart, de son consentement, prirent parti dans l'Armée des *Malcontens*, qui étoit sous les ordres du Baron de Montigni; car ce Seigneur & le Comte de Lalain son frere entretenoient toûjours avec lui des correspondances secrétes. *Il se retire, après avoir congedié ses troupes.*

Les Etats répondirent à ses civilitez par de grands remercimens; ils alleguérent diverses raisons pour s'excuser au sujet de ses plaintes, & lui en firent eux-mêmes, sur ce que ses Troupes avoient passé dans le Camp du Baron de Montigni; à quoi il repartit que ce n'étoit pas par son ordre, & que les ayant congédiées, il n'en étoit plus le maître.

Alexandre de Parme profita habilement de cette retraite, aussi-bien que de celle du Duc Casimir, qui passa en ce temps-là en Angleterre, & de la division des Etats, pour solliciter les Malcontens de rentrer dans l'obéïssance du Roy d'Espagne. Quelque temps après il assiéga Maestricht, & s'en rendit maître.

Le Duc d'Anjou rouloit alors un dessein dans son esprit, & cela de concert avec le Roy & la Reine Mére, qui ne se flattoient pas à beaucoup près autant que lui, de l'esperance du succès. C'étoit son mariage avec la Reine d'Angleterre.

Il les trouva très-disposez à le seconder dans cette négociation, parce que c'étoit un moyen de l'éloigner de France & de la Cour, où il seroit toûjours pour eux un grand sujet d'inquiétude. Les premiéres propositions en furent faites de la part du Roy par Martel Sieur de Bacqueville, qui alla trouver Elizabeth au Comté de Suffolck, & l'Ambassadeur de France eut ordre d'agir aussi pour cet effet. Le Roy y envoya encore depuis Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet; & cette Princesse ayant agréé que l'affaire fût remise sur le tapis, le Baron de Simier y alla de la part du Duc d'Anjou, pour y travailler & appuyer les sollicitations de ceux que le Roy en avoit chargez. *Propositions faites pour le marier avec la Reine d'Angleterre.* Thuanus l. 66. Dans l'Instruction donnée au Sieur d'Inteville envoye au Duc d'Anjou.

La Reine Elizabeth recommença la même comédie, qu'elle avoit jouée autrefois sur le projet de son mariage avec le Roy, lorsqu'il n'étoit que Duc d'Anjou. Simier fut reçû de la maniére du monde la plus agréable, & parut avancer si fort dans le traité, que le Comte de Leicestre favory de la Reine, qui ne prétendoit pas moins que de l'épouser, en fut au desespoir, sur tout quand on lui eut rapporté une parole que la Reine avoit dite *Comment cette Princesse les reçut.*

1580. dite à la Dame d'Astlei, qui lui faisoit entendre, que le Comte n'avoit pas desespéré de parvenir à l'honneur de son alliance. *Hé quoi*, lui répondit cette Princesse, *Pensez-vous donc que je m'oublie tellement de ce que je suis, & de ce que je dois à ma réputation, que je puisse me resoudre à préférer un petit compagnon que j'ai élevé, à tant de Princes qui me recherchent?*

Camden. part. 2. Hist. Elizab.

Cette parole piqua jusqu'au vif le Comte de Leicestre : mais ce fut bien pis, lorsque Simier un des plus adroits hommes de son temps, voulant écarter ce rival, déterra, & apprit à la Reine, que dans le temps que le Comte osoit porter ses vœux jusqu'à elle, il étoit marié secrétement avec la veuve du feu Comte d'Essex. On prétend que le Comte de Leicestre poussé à bout par la révélation de ce mystére, suborna un soldat aux gardes pour assassiner Simier; & il est vrai qu'en ce temps-là la Reine fit publier une espéce de proclamation, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie, de molester en rien ni Simier, ni ses gens: mais outrée contre le Comte de Leicestre, elle lui donna en même-temps ordre de se retirer au Château de Greenwick, & de n'en pas sortir; & peu s'en fallut, qu'elle ne le fît mettre prisonnier à la Tour de Londres.

Le Duc d'Anjou ravi des bonnes nouvelles, que Simier lui mandoit d'Angleterre, oublia tout autre soin, tous les mauvais traitemens qu'il avoit reçus à la Cour de France, & tous les dangers où il s'exposoit en y retournant; & quoique lui pûssent dire ses confidens, pour l'empêcher d'y aller, il partit en poste vers la my-Mars de l'an 1579. & y arriva sur le soir. Le bruit s'en étant répandu le lendemain matin, il se fit des gageures sur la verité de la nouvelle.

Thuanus l. 68.

Une imprudence réussit quelquefois. Le Roy & la Reine charmez de la confiance qu'il leur faisoit paroître, le reçurent bien; & comme ils virent qu'il n'avoit aucun mauvais dessein, ni aucune intrigue avec les Huguenots, ni avec les autres Chefs de parti; qu'il étoit tout occupé de son mariage avec la Reine d'Angleterre & de ses projets de Flandre, ils lui promirent de l'y seconder, & que pour ce qui concernoit les Pays-Bas, on fermeroit les yeux sur les levées de gens de guerre qu'il feroit en France.

Il passe lui-même incognitò dans cette Ile & conçoit de bonnes espérances.

Sur ces assurances & sur les belles paroles qu'Elizabeth donnoit au Baron de Simier, le Duc passa *incognitò* en Angleterre, pour la voir, & se faire voir à elle. Elle fut fort surprise de son arrivée à Greenvick; mais elle n'oublia rien pour lui faire connoître qu'elle lui étoit très-agréable. Ils eurent ensemble plusieurs entretiens, & le Duc repassa la mer plus rempli d'espérance que jamais.

Camden. part. 2. Hist. Elizab.

En effet, on tint sur ce sujet plusieurs conseils, où l'on balança les avantages & les desavantages de ce mariage pour le bien de l'Etat, & pour l'intérêt & la fureté particuliére de la Reine. Cette négociation dura très long-temps, & ne laissa pas de donner du relief au Duc d'Anjou, par rapport aux affaires des Pays-Bas. Car dans les Conférences de Cologne où l'Empereur s'étoit fait médiateur entre le Roy d'Es-

d'Espagne & les Etats pour la paix, les Députez de ceux-ci demandant de plus grandes assurances, que celles qu'on leur offroit pour leur sureté, & pour la liberté en matiére de Religion, dirent hardiment que si on les leur refusoit, ils étoient en résolution de declarer le Roy d'Espagne déchû du Domaine des Pays-Bas, & de se soumettre au Duc d'Anjou leur maître & leur protecteur; c'est ainsi qu'ils parloient, ajoutant qu'ils prendroient ce parti d'autant plus volontiers, qu'après son mariage avec la Reine d'Angleterre, ils auroient en sa personne un Prince qui par son rang, & par sa puissance seroit en état de les soûtenir contre quiconque; & ils produisirent les lettres, par lesquelles le Duc assuroit les Etats de son prochain mariage avec cette Princesse.

1580.

Strada. T. 2. l. 2.

Mais la vigilance d'Alexandre de Parme, & divers incidens qui arrivérent aux Pays-Bas durant le cours de l'année 1580. empêchérent toûjours les partisans du Duc d'Anjou de rien faire d'éclatant en sa faveur, jusqu'à ce que le Prince d'Orange détermina enfin les Etats à secouer le joug d'Espagne, & à choisir ce Duc pour leur Souverain.

Il reçoit avis que les Flamans veulent secouër le joug d'Espagne & le choisir pour leur Souverain.

Les avis que le Duc d'Anjou reçut que tout se disposoit à l'élever où il aspiroit depuis si long-temps, l'engagérent à s'offrir au Roy pour médiateur entre lui & le Roy de Navarre, afin de finir la guerre civile de France, dans l'espérance d'employer à son entreprise des Pays-Bas les troupes qu'elle occupoit en Languedoc, en Guyenne, & en Dauphiné.

Il travaille à finir la guerre civile de France, pour en employer les troupes à cette Expedition.

Le Roy non seulement accepta son offre avec joye; mais encore il lui promit que s'il réussissoit, il travailleroit tout de bon à son établissement, & qu'il lui donneroit toutes les marques de reconnoissance qu'il pouvoit espérer de lui.

Il partit donc pour la Guyenne accompagné des sieurs de Belliévre & de Villeroy, & s'aboucha avec le Roy de Navarre au Château du Flex sur la Dordogne à deux lieuës de Bergerac: les Députez du parti Protestant s'y trouvérent aussi, pour terminer les difficultez qui avoient empêché l'entiére execution de l'Edit de Poitiers & du Traité de Nérac. Le Roy de Navarre qui se voyoit fort pressé par les troupes du Maréchal de Biron, se rendit assez facile à l'accommodement. Il insista seulement sur l'article des villes de sureté, & elles lui furent laissées encore pour six ans.

Mathieu. l. 7.

D'Aubigné. l. 4 c. 22.

Les Huguenots de la faction du Prince de Condé s'opposérent fortement à cet accord. Ce Prince, dès qu'il eut sçû les préparatifs que l'on faisoit pour le siége de la Fére, avoit passé en Angleterre, & de là aux Pays-Bas, pour prier le Prince d'Orange de venir au secours de cette place; & n'ayant pû obtenir ce qu'il demandoit, parce que les affaires du Pays ne permettoient pas au Prince d'Orange de s'en éloigner, il étoit allé à Francfort, où il traita avec le Duc Casimir & quelques autres Princes Allemands, pour une armée de Reitres & de Lansquenets. Elle lui fut promise par Casimir, à condition que pour la sureté du payement, on mettroit entre les mains de ceux qu'il nommeroit, Aigues-Mortes, & le fort de Peccais vers les embouchûres du Rhône, & qu'on

Le Traité est conclu malgré les oppositions du Prince de Condé. ch 17.

1580. lui donneroit le titre de Chef & de Protecteur des Protestans de France.

Après la conclusion de ce Traité, le Prince de Condé revint par Genéve en Dauphiné avec le Docteur Butrick Agent de Casimir, pour lui faire consigner les deux places ; mais les habitans n'y voulurent point consentir, & s'offrirent seulement à soudoyer l'armée Allemande, quand elle y seroit arrivée. Cependant nonobstant les oppositions du Prince de Condé, le Roy de Navarre signa le Traité de Paix le vingt-sixiéme de Novembre, & le fit publier aussi-tôt après. Il fut ratifié par le Roy le vingt-sixiéme de Décembre, & vérifié au Parlement de Paris au mois de Janvier suivant.

1581. Le Roy de Navarre, pour convaincre le Roy de la résolution où il étoit de maintenir la paix, l'avertit des offres que le Roy d'Espagne lui faisoit pour la lui faire rompre : c'étoit de lui fournir autant d'argent & d'autres secours qu'il en auroit besoin pour se rendre maître de toute la Guyenne. Le motif du Roy d'Espagne dans ces offres, étoit d'empêcher par la continuation de la guerre civile, le Duc d'Anjou d'entrer aux Pays-Bas avec une armée ; & le Roy sçut très-bon gré au Roy de Navarre de la franchise dont il usoit avec lui. Ce fut encore de concert avec la Cour, qu'il fit échouer le dessein du Prince de Condé & du Duc Casimir, dont je viens de parler, & qu'il déclara qu'il ne souffriroit pas que personne partageât avec lui le titre de Chef & de Protecteur de la Religion Réformée en France.

Avant-propos de la Chronologie Novennaire de Victor Cayet.

Depuis ce temps-là le Roy charmé de la droiture de ce Prince, & des égards qu'il avoit pour le repos du Royaume, prit pour lui des sentimens d'une véritable tendresse, qui furent dans la suite assez utiles au Roy de Navarre : mais à l'égard de l'acceptation & de la publication du Traité de paix, il n'en fut pas de même dans le Dauphiné, que dans le Languedoc & la Guyenne, parce que dans la première de ces trois Provinces, le Prince de Condé avoit gagné & animé les Huguenots par l'espérance du secours de l'armée Allemande.

La guerre continuë dans le Dauphiné.

Le Roy fut obligé d'en envoyer une contre eux ; & dans la crainte que les Huguenots de Languedoc & de Guyenne n'en fussent allarmez, il fit publier une Déclaration *, par laquelle il faisoit sçavoir que cette armée n'étoit destinée qu'à soûmettre les Rebelles du Dauphiné, & à les obliger de recevoir comme les autres l'Edit de Pacification.

Mathieu. l. 7.

Lesdiguiéres tenoit en Dauphiné Die, Serres, Livron, Puymore, & la Mure ; & dès que le Roy de Navarre eut pris les armes, il les avoit prises aussi. Il s'empara de Gap & de la ville de Briançon ; mais ne pouvant venir à bout du Château de cette derniére place, il l'abandonna. Les Paysans s'étoient en même temps soûlevez dans les montagnes : & quoique Maugiron, qui depuis la mort du sieur de Gordes avoit le Gouver-

* Datée de Saint Maur des Fossez 28. Juin 1581.

vernement de cette Province, les eût dissipez à Morat, Lesdiguiéres à l'occasion de ce soûlevement s'étoit encore rendu maître de Saint Quentin & de Beauvoir, y avoit fait faire quelques retranchemens & mis des Commandans, moins dans l'espérance de pouvoir conserver ces postes, que dans le dessein d'arrêter quelque temps les ennemis, & d'avoir le loisir de mettre en défense Gap & la Mure. 1581.

Le Duc de Mayenne fut choisi par le Roy pour commander l'armée qu'il envoyoit en Dauphiné : elle étoit de neuf mille hommes de pied François, de trois mille Suisses, de deux mille Gendarmes, & de quatorze cens Reitres. Il prit Saint Quentin & Beauvoir sans beaucoup de résistance, & pensa être tué devant cette bicoque, d'un coup de mousquet qui lui effleura l'œil, lorsqu'il approcha pour la reconnoître. *Le Duc de Mayenne y commande l'Armée Royale.* d'Aubigné l. 5. c. 1.

Il alla de là mettre le siége devant la Mure, qui fut bravement défenduë par Aspremont & par le Villars ; le premier commandoit dans la Ville, & l'autre dans la Citadelle. *Siége & prise de la Mure.*

Lesdiguiéres avoit mis sa principale espérance dans la valeur de ces deux Capitaines, pour arrêter l'armée Catholique jusqu'à la chûte des neiges : car outre qu'il avoit fort peu de troupes, il étoit en continuelle défiance d'une partie des Huguenots gagnez par quelques Seigneurs & Gentilshommes du Pays, qui ne pouvant se résoudre à lui obéïr, sur ce qu'il n'avoit ni plus de Noblesse, ni plus de bien qu'eux, avoient formé un parti qu'on appelloit les *Desunis*, & qui portérent leur haine contre lui, non seulement jusqu'à avoir intelligence avec les Catholiques ; mais encore jusqu'à conspirer contre sa vie.

Cette division fut un grand bonheur pour le Duc de Mayenne, qui sans cela couroit risque de recevoir un affront devant la Mure. Une intelligence qu'il pratiqua dans la ville, contribua beaucoup à la lui faire rendre ; mais il ne seroit pas venu à bout de la Citadelle, sans la faute que commit le Villars qui y commandoit, & qui contre l'ordre exprès qu'il avoit de Lesdiguiéres, de n'y recevoir que les soldats après la prise de la ville, consentit qu'une grande partie des habitans s'y retirât. Il arriva de là que les vivres furent bien-tôt consumez, & l'eau des cisternes épuisée. Ce fut une nécessité pour lui de capituler. Il n'eut pas plûtôt rendu la place, que la neige survint, & en si grande abondance, que le Duc de Mayenne auroit été contraint de lever le siége, s'il eût pû être prolongé de quelques jours.

Lesdiguiéres après cette perte, n'eut point d'autre parti à prendre, que de se retrancher dans les montagnes à l'entrée du Pays de Gap ; & puis ayant été sollicité par le Duc de Mayenne & par les Huguenots de son propre parti à un accommodement, suivant l'exemple des *Desunis*, qui avoient fait le leur avec le Duc, il y consentit, protestant cependant que c'étoit par contrainte & contre son sentiment, quoique l'état de ses affaires lui fit effectivement fort agréer cette proposition : mais il vouloit par la feinte résistance qu'il apporta au Traité, se faire honneur de son zéle pour le parti Calviniste, afin que si la guerre recommençoit, les *Suivis de la paix qui fut aussi faite avec les Huguenots de cette Province.*

 peu-

1581.

peuples ne manquassent pas de l'élire de nouveau pour leur Chef, comme un homme d'humeur à la soûtenir jusqu'à l'extrêmité. Il consentit donc à recevoir l'Edit de Pacification, tel qu'il avoit été modifié aux Conférences de Flex, & remit en la puissance du Duc de Mayenne les places dont il étoit maître : mais il stipula que toutes les fortifications qui y avoient été faites, seroient rasées auparavant, afin que les Commandans qui y seroient mis de la part du Roy, ne pussent s'en servir, pour tenir les peuples en une trop grande sujetion.

Ceux d'Auvergne, du Rouergne & des Cevennes ne laissent pas de remuer.

Malgré cette paix, il y avoit toujours des gens disposez à troubler l'Etat sur tout dans le parti Huguenot, outre qu'il n'y avoit guéres de soumission pour les Chefs; quelques-uns se flatoient que pourvû qu'ils reussissent dans leurs entreprises, ils n'en seroient pas desavouez, sur tout par le Prince de Condé qui s'étoit toujours opposé au dernier traité. Quelques Huguenots d'Auvergne de concert avec ceux du Roüergne & des Cevennes entreprirent de surprendre Aurillac, je ne trouve point les Chefs de l'entreprise nommez dans l'extrait que j'ay vû des Registres de cette ville.

Entreprise qu'ils forment pour surprendre Aurillac.

Extrait du Registre de la Maison de ville d'Aurillac.

Le cinquiéme jour d'Aoust plus de mille hommes bien armez se trouverent auprès de la place, & y presenterent l'escalade. Il n'y avoit pour la défendre nulles troupes reglées ; & elle ne pouvoit être sauvée que par le courage des seuls habitans. Tout rouloit pour le commandement sur Guy de Veire sieur du Claux, premier Consul, & qui avoit le titre de Commandant, homme de tête & de resolution, qui se voyant exposé durant ces guerres civiles aux insultes des Huguenots faisoit bonne garde, exerçoit les Bourgeois au maniment des armes, & leur avoit assigné à chacun leur pôste en cas de quelque entreprise subite.

Vigoureuse défense des Bourgeois qui les repoussent de toutes parts.

Dès qu'on eût apperçû les ennemis on sonna l'allarme ; on courut aux armes de toutes parts, & Guy de Veire se mit à la tête des Bourgeois pour marcher du côté de l'attaque. Il eut besoin en cette rencontre de toute sa valeur & de toute sa prudence : car en arrivant sur les murailles, il y trouva six vingts des ennemis qui s'en étant emparez crioient déja ville gagnée, & faisoient sonner une trompette pour épouventer les Bourgeois & animer leurs soldats à suivre ceux qui étoient montez les premiers. Il marche avec sa troupe à ceux qu'il avoit en tête, les charge avec tant de vigueur qu'il les culbute, en tue la plûpart, renverse les échelles dans le fossé, & tout dangereusement blessé qu'il étoit, ne cesse point d'agir que toute la muraille ne fût nettoyée d'ennemis.

Quelques-uns s'étoient jettez dans une Tour dont ils s'étoient saisis d'abord. Ils s'y défendirent contre un des Freres du Sieur de Veire qui les y força & y perit, soit tué par ceux qu'il attaquoit, soit dans le feu qu'on y mit avant qu'il en pût sortir.

Fondation dans cette ville en memoire de cette delivrance.

Les autres Huguenots voyans leur coup manqué se retirerent, & les Magistrats en mémoire d'une journée si glorieuse fonderent une Messe, une Procession generale & un Sermon à perpetuité, où l'on fait encore tous les ans le jour de l'attaque le panegyrique de ceux qui y avoient signa-

signalé leur zele en perdant la vie pour la deffense de leur patrie & de leur Religion. La Trompette qui avoit servi aux ennemis à sonner l'attaque fut mise dans l'Eglise Paroissiale en lieu éminent avec une inscription en maniére de trophée ; & l'on mit deux tableaux, l'un dans la même Eglise & l'autre dans la maison Consulaire, où étoient escrits les noms, surnoms & qualitez de ceux qui avoient été tuez dans le combat. 1581.

Le Roy apprit cette nouvelle avec beaucoup de joye, il temoigna aux habitans d'Aurillac la satisfaction & la reconnoissance qu'il avoit de leur zele pour sa personne, & en donna une marque particuliere à Guy de Veire en l'ennoblissant lui & ses freres, ses descendans & les descendans de ses freres, dont trois avoient été tuez en le servant en cette rencontre & en d'autres : & cela sur l'attestation du Marquis de Canillac Gouverneur du haut pays d'Auvergne, de Monsieur de Lignerac Lieutenant en ce gouvernement & des Officiers & Echevins de la ville d'Aurillac. Telle fut la juste recompense dont le Souverain honora cette famille, qui déja depuis très-long-temps vivoit noblement & étoit une des plus considerables de la ville. L'Histoire doit cette justice aux auteurs de la Noblesse des familles quand elle est fondée sur de si bons titres, & je ne manque pas toutes les fois qu'il s'en presente à moy, de les faire remarquer.

Reconnoissance que le Roy lui en témoigna.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat du Mois de Janvier de 1582.

La paix étant rétablie dans le Royaume, le Duc d'Anjou ne pensa plus qu'à poursuivre son entreprise des Pays-Bas, & son mariage avec la Reine d'Angleterre.

Les choses paroissoient si avancées sur le second article, que le Roy sur les instances du Duc d'Anjou, envoya une célébre Ambassade en Angleterre, pour faire dans les formes la demande du mariage. Le Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier en fut le Chef, le Duc de Bouillon, le Maréchal de Cossé, les sieurs de Lansac, de Carouges, de la Mothe-Fénelon, & Pinart Secrétaire d'Etat, & grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes l'y accompagnérent.

Ambassade envoyée en Angleterre pour demander la Reine Elizabeth pour le Duc d'Anjou.

Le vingt-quatriéme d'Avril ils eurent leur premiére audience publique, où tout se passa avec tout l'agrément & toute la magnificence possible. La Reine fit l'honneur au Prince Dauphin qui lui demandoit sa main pour la baiser, de lui présenter la joue. Les jours suivans se passérent en bals, en festins & en toutes sortes de divertissemens. Enfin on dressa le Traité de mariage, & celui d'une Ligue entre la France & l'Angleterre contre la redoutable puissance d'Espagne, qui étoit accruë du Royaume de Portugal, à l'occasion dont je parlerai dans la suite, & qui donnoit de grandes inquiétudes aux deux Couronnes. Un des articles du Traité portoit, que six semaines au plus tard après la ratification, le mariage seroit contracté ; de sorte que dans toute l'Europe on le regarda comme une chose faite : mais la Reine d'Angleterre qui pensoit beaucoup plus à la Ligue qu'au mariage, ne prétendoit pas aller si vîte ; & elle prit occasion de différer, principalement sur ce qui s'étoit passé aux Pays-Bas.

Relation de l'Ambassade du Prince Dauphin dans les Mémoires du Duc de Nevers. T. 1.

Le mariage est arrêté avec une Ligue contre l'Espagne.

Camden. part. 3. Hist. Elisabeth.

1581.

Le Prince d'Orange porte ouvertement les peuples de Flandre à secouër le joug des Espagnols. Motifs dont il se servit pour cela.

Le Prince d'Orange étonné des pertes que faisoient les Etats depuis qu'Aléxandre de Parme étoit parvenu au Gouvernement des Pays-Bas, & sur-tout de la réunion qui s'étoit faite du Haynault, de l'Artois, & de la Flandre Gallicane avec les Espagnols, résolut d'exécuter le dessein qu'il méditoit depuis long-temps, de soustraire ouvertement les Etats à l'obéïssance de leur Prince.

Il leur en avoit fait la proposition dès l'année précédente, dans une Assemblée qu'ils avoient tenuë à Anvers. Il leur avoit représenté que les Espagnols prévalant de plus en plus dans le Pays, & un grand nombre de Villes qui avoient jusques-là contribué à la dépense de la guerre, se détachant tous les jours du parti des Etats, il falloit choisir de deux choses l'une, ou de se soûmettre à la domination d'Espagne, aux rudes conditions qui avoient été proposées dans les Conférences de Cologne, & qu'on avoit rejettées, ou rompre sans plus différer le lien qui les attachoit à un Prince, dont ils connoissoient la dureté par tant d'expériences, & de qui ils ne pouvoient attendre que les plus mauvais traitemens, quand il les auroit asservis par la force des armes, comme il arriveroit infailliblement, si on s'amusoit toûjours à balancer entre l'obéïssance & une révolte ouverte.

Que cette derniére voye, toute violente qu'elle paroissoit, lui sembloit nécessaire pour la sureté de la vie & des biens d'une infinité de Noblesse & de peuple, à qui l'on feroit tôt ou tard un crime d'Etat, d'avoir défendu leur liberté & leurs priviléges, & sur tout qu'il n'y avoit point de quartier à espérer pour tous ceux qui suivoient la nouvelle Religion; que son avis étoit, que l'on fît au plûtôt cette démarche; & qu'après l'avoir faite, on choisît un Prince qui animât les peuples, & vînt en personne à leur tête, & fût en état de les défendre par sa puissance; qu'il ne seroit plus question de délibérer sur le choix, puisque par le Traité fait avec le Duc d'Anjou frére du Roy de France, on s'étoit engagé, supposé qu'on choisît un nouveau Maître, à n'en point prendre d'autre que lui, & qu'il portoit déja le titre de Protecteur des Etats.

Que quand même il n'y auroit point encore d'engagement, on ne pourroit prudemment tourner ses vûës ailleurs; que les forces de la France étoient à portée d'entrer dans les Pays-Bas quand on le voudroit; que le Roy même ne pourroit se dispenser d'entrer dans leur querelle, soit pour l'intérêt de son frére, soit par celui de ses Etats, soit par la haine des François contre les Espagnols, soit enfin pour tenir occupé hors de son Royaume un jeune Prince, dont la présence y étoit toûjours dangereuse à cause des factions.

Que la Reine d'Angleterre qui étoit sur le point de se marier avec lui, regarderoit son établissement dans les Pays-Bas comme son affaire propre, & seroit ravie de se venger des troubles excitez contre elle dans ses Etats & en Ecosse par le Roy d'Espagne; que le Haynault, l'Artois & la Flandre Gallicane qui s'étoient laissées séduire par le Prince de Parme, se réuniroient infailliblement aux Etats, quand ils se verroient exposez au pillage des armées de France, d'autant plus que c'é-

c'étoient eux qui avoient invité les premiers le Duc d'Anjou à venir au secours du Pays. 1581.

Qu'au reste le Duc d'Anjou avoit toutes les qualitez requises pour les bien défendre ; qu'il étoit brave, expérimenté dans le Commandement, & avec cela sans opiniâtreté, & capable d'écouter conseil & de le suivre.

L'affaire traîne en longueur & est enfin exécutée.

L'affaire, vû son importance, traîna plusieurs mois, le devoir combattu par la haine de la domination Espagnole, tenant les esprits en suspens.

Tandis qu'on délibéroit, le Roy d'Espagne averti de cet attentat du Prince d'Orange, crut ne devoir plus le ménager. Il le proscrivit, mit sa tête à prix, & promit vingt-cinq mille écus à celui ou aux héritiers de celui qui l'en déferoit. Le Prince d'Orange répondit à cette proscription par un écrit, qui ne parut néanmoins que dix mois après, & seulement dans le temps que les Etats assemblez à Anvers eurent franchi le pas. Ils déclarérent donc par une proclamation, *que le Roy Philippe étoit déchu de la Principauté des Pays-Bas, pour avoir violé les priviléges des Peuples contre son serment ; que pour cette cause les Provinces suivant la permission que le Roy Philippe leur en avoit donnée lui-même, lorsqu'il fut reconnu Prince de Flandres, étant libres & dégagez de la foy & de l'obéissance qu'ils lui avoient vouée, choisissoient pour leur Prince de leur bon gré, & de leur propre mouvement, François de Valois Duc d'Alençon frére du Roy de France.*

L'Archiduc Mathias se démet de son Gouvernement.

Tout cela se fit sous les yeux de l'Archiduc Mathias présent à l'Assemblée, & qui n'eut point d'autre parti à prendre, que de se démettre de son Gouvernement, ou plûtôt de quitter le vain titre de Gouverneur des Pays-Bas, qu'il avoit porté quatre ans sous la domination plûtôt que sous la direction du Prince d'Orange. Il ajoûta d'un air d'indignation aux Députez des Etats, qu'ils se retiroient trop témérairement de la Maison d'Autriche, & qu'ils ne considéroient pas assez les malheurs où ils s'exposoient ; que pour lui il y avoit long-temps qu'il s'ennuyoit de la tyrannie de quelques-uns d'entre-eux, (il marquoit assez par-là le Prince d'Orange ;) qu'il ne pouvoit plus voir l'indignité avec laquelle on se conduisoit, & qu'il lui seroit honteux de la souffrir davantage.

Il demeura néanmoins encore quelque temps aux Pays-Bas, dans l'espérance d'obtenir l'Evêché de Liége vacant par la mort du Cardinal Girard Groesbeck. Le Prince d'Orange & les Etats travaillérent à faire tomber sur lui l'élection, qui lui auroit tenu lieu d'un bon dédommagement ; mais le Prince de Parme le traversa de toutes ses forces, & vint à bout de faire élire Ernest fils du Duc de Baviére, qui étoit déja Evêque de Frisinge.

L'Acte par lequel le Roy d'Espagne étoit déposé de la Seigneurie des Pays-Bas, fut publié le vingt-septiéme de Juillet. Ses Statuës & ses Portraits furent ôtez de tous les lieux où ils étoient, sur tout en Hollande & en Zélande, son Sceau fut rompu, & défenses faites de plus rien sceller en son nom. On ordonna aux Officiers de la Monnoye de n'en

1581. n'en plus battre à son coin ; il fut commandé aux Gouverneurs, aux Magistrats, aux Officiers de guerre de faire un nouveau serment suivant la formule que les Etats prescrivirent, jusqu'à ce que le Duc d'Anjou fût arrivé ; leurs anciennes provisions furent déchirées, & on leur en donna de nouvelles. La plûpart obéïrent aux ordres & aux défenses des Etats ; & quelques-uns ayant horreur d'un tel attentat, passérent au service d'Espagne.

Excès que les Huguenots commirent dans plusieurs Villes.

Les excès que les Huguenots commirent ensuite à Anvers, à Bruxelles, & dans la plûpart des autres Villes soûmises aux Etats, en brisant les images, en prophanant les Autels, en chassant les Prêtres, firent assez connoître les auteurs & les principaux motifs de la révolte, & de quoi l'hérésie est capable, quand elle est jointe à l'ambition, & à une puissance telle que le Prince d'Orange se l'étoit acquise sur l'esprit des peuples.

Le Prince d'Orange fait offrir la Principauté des Pays-Bas au Duc d'Anjou qui l'accepte.

Mémoires de la Reine Marguerite. l. 3. Strada. l. 6.

Ce Prince aussi-tôt après la proclamation, envoya au Duc d'Anjou qui étoit au Plessis proche de Tours, Philippe Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde, avec une assez nombreuse suite de Noblesse, pour lui offrir la Principauté des Pays-Bas. Après qu'on eut contesté quelque temps sur les conditions, le Prince l'accepta, & promit de se rendre bien-tôt aux Pays-Bas avec une armée. Strada ajoûte, qu'il avoit lû une lettre en chiffre adressée au Prince de Parme, où on lui mandoit, que Marnix avoit fait un Traité secret avec le Duc en faveur du Prince d'Orange, par lequel la Hollande & la Zélande lui étoient données en fief, pour lui & pour ses descendans.

Tandis que le Prince d'Orange agissoit dans le Brabant avec tant d'éclat, pour frayer le chemin à la nouvelle domination du Duc d'Anjou, ou plûtôt à la sienne, les partisans de ce jeune Prince commençoient à le servir avec plus de vigueur dans les Provinces des Pays-Bas plus voisines de la France : car quoique le Baron de Montigni qui avoit lié la partie avec lui dans leur entrevûë de la Fére, se fût déclaré pour les Espagnols, plusieurs autres de concert avec les Etats lui étoient demeurez fidelles.

Le Baron d'Insy Gouverneur de la Citadelle de Cambray, étoit à sa dévotion, aussi-bien que Villers qui commandoit dans Bouchain, le Prince d'Epinoy Gouverneur de Tournay, Guillaume de Horn Baron de Hesse, Créqui & quelques autres. Condé, Binch & plusieurs autres Villes de ce Canton, étoient dans ses intérêts, & incommodoient fort Valenciennes qui tenoit pour le Prince de Parme. L'éloignement de ce Prince que d'autres affaires importantes avoient attiré avec la plûpart de ses forces vers Groningue à l'autre extrêmité des Pays-Bas, leur donnoit moyen de faire des courses sur les Terres des partisans d'Espagne, qui faisoient de grandes plaintes de ce qu'on les abandonnoit à la mercy des François.

La crainte du mauvais effet que cela pouvoit produire dans l'esprit de la Noblesse & des peuples nouvellement rentrez dans leur devoir, obligea Alexandre de Parme à faire marcher ses troupes de ce côté-là ; & ai-

aidé de quelque argent que la ville de Valenciennes lui fournit, il fit assiéger Bouchain par le Comte de Mansfeld & le Baron de Montigni. Villers après quelques jours de résistance le rendit par capitulation, & se retira à Cambray. Ensuite Condé fut abandonné par la garnison, composée de quelque Infanterie Françoise, Angloise & Ecossoise, & de quatre Cornettes de Cavalerie, qui se jettérent dans Tournay. 1581.

La facilité de ces Conquêtes qui délivrérent les environs de Valenciennes des courses de l'ennemi, déterminérent le Prince de Parme à tenter une entreprise plus importante; ce fut le siége où plûtôt le blocus de Cambray, dont il chargea le Marquis de Roubais. Ce Général le serra de fort près. La disette des vivres y fit bien-tôt crier les Bourgeois, & causa des divisions dans la place. C'est pourquoi le Baron d'Insy qui ne pouvoit attendre qu'un très-rude traitement des Espagnols, s'il tomboit entre leurs mains, envoya Couriers sur Couriers au Duc d'Anjou, pour lui demander du secours. *Siége de Cambrai par le Prince de Parme.*

L'affaire étoit trop importante pour la négliger, & il étoit de l'honneur & de la reputation, aussi-bien que de l'intérêt du Duc, de ne pas laisser perdre cette place, qui, outre qu'elle étoit très-forte, faisoit la communication des frontiéres de France avec le reste des Pays-Bas.

Il fit prendre les devans à Fervaques avec quatre mille hommes. Ce Seigneur vint se camper auprès du Catelet, & détacha mille Fantassins sous les ordres de Jean de Balagni, bâtard de Jean de Montluc autrefois Evêque de Valence. Balagni cacha si bien sa marche, qu'il ne fût aperçû par les ennemis, que lorsqu'il étoit fort proche de Cambray. Le Marquis de Roubais en ayant été averti, mit à ses trousses une partie de ses troupes commandées par Nicolas de Cessis, Mathieu Corvin & Ascagne Passer. Balagni sans s'étonner tourna tête, & secondé d'une sortie que le Baron d'Insy fit en même-temps, il repoussa les Espagnols qui y firent une assez grande perte; & Ascagne Passer un des trois Commandans y demeura prisonnier. *Le Duc d'Anjou y envoye du secours.*

Quelques autres détachemens qui escortoient des convois, ne furent pas si heureux : le Marquis de Roubais les défit, & ne fit gueres de quartier à ceux qui tomberent entre ses mains.

Fervaques ayant appris que le Duc de Parme s'avançoit avec le reste de son Armée, décampa du Catelet & repassa la Somme, pour attendre le Duc d'Anjou, qui l'ayant joint passa cette riviére, & vint se camper sous le Catelet.

Il y fit la revûë de son Armée, qui se trouva forte de dix à douze milles hommes de pied & de quatre mille chevaux. Bellefont qui en étoit Maréchal de Camp, le Marquis d'Elbeuf, Fervaques, Claude de la Chastre & Rochepot, les Comtes de Montgommeri, de Laval, & de Saint-Agnan, Gilbert de Ventadour fils du Duc de ce nom, les Vicomtes de Turenne & de la Guierche, Saint-Luc, le Vidame d'Amiens, la Ferté, Beaupré, Mauvissiére, Drou, Sandricourt & plusieurs au- *Il y va ensuite en personne.*

1581. tres Seigneurs & Gentilshommes, tant Huguenots que Catholiques étoient dans ces troupes.

Le Duc d'Anjou s'étoit avancé jusqu'à l'Abbaye de Vaucelles à trois heures de chemin de Cambrai, & le Prince de Parme se prépatoit dans Valenciennes à se mettre en campagne, lorsque Pomponne de Belliévre y arriva de la Cour de France, pour l'asseurer qne c'étoit contre la volonté du Roy, que le Duc d'Anjou étoit entré dans les Pays-Bas, & qu'appréhendant que cette irruption ne fût cause dans la suite de la rupture entre les deux Couronnes, il venoit lui proposer une cessation d'armes, pendant laquelle les choses pourroient s'accommoder à l'amiable.

Le Duc de Parme repondit par de grandes plaintes, de ce que le Roy ayant été si obligeamment & si puissamment secouru par le Roy d'Espagne en diverses occasions, souffroit qu'une armée entiére de François vînt au secours des Rebelles des Pays-Bas; que le Duc d'Anjou ne seroit pas long-temps sans se repentir de s'être livré au Prince d'Orange; qu'il avoit devant les yeux un bel exemple dans la personne de l'Archiduc; qu'au reste il ne dépendoit pas de lui d'accorder la cessation d'armes, & qu'il falloit avoir sur cela les ordres du Roy son Maître; & comme Belliévre lui faisoit diverses propositions les unes après les autres, il crût, comme il l'écrivit au Roy d'Espagne, que c'étoit un artifice, pour donner le temps au Duc d'Anjou de forcer les passages, & d'obliger le Marquis de Roubais à lever le blocus de Cambrai. C'est pourquoi rompant le discours sur la nécessité où il étoit de partir, il monta à cheval pour se mettre à la tête de son armée, qui n'étoit que de cinq mille hommes de pied & de deux mille chevaux; & il s'avança jusqu'à une lieuë de l'armée Françoise, l'Escaut étant entre deux. Quelque mine qu'il fît de vouloir combattre, il n'en avoit nulle envie, tant à cause qu'il étoit beaucoup inferieur en nombre, qu'à cause qu'il reçut en même-temps deux lettres, l'une du sieur de Tassis Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, qui lui mandoit que la Cavalerie du Duc d'Anjou étoit composée des meilleures Troupes du Royaume, & l'autre du Duc de Guise qui lui faisoit sçavoir, que même les Régimens entretenus par le Roy marchoient vers la frontiére, pour se joindre à ce Prince.

Ce qui oblige le P. de de Parme de se retirer.

En conséquence de ces avis, après avoir demeuré trois heures en bataille au-delà de l'Escaut, pour donner le temps aux troupes du blocus de se rassembler, & faire marcher son gros bagage & une partie de son canon à Bouchain, il s'éloigna de Cambrai. Le Duc d'Anjou y envoya aussi-tôt le Vicomte de Turenne & Gilbert de Ventadour, pour avertir d'Insy de la retraite des ennemis, & que le lendemain matin il viendroit avec son armée camper sous les murailles de la Ville: mais ces deux Seigneurs s'étant égarez dans les ténébres, tombérent dans un gros de Cavalerie du Comte de Bossu, dont ils furent enveloppez. Ventadour ayant trompé ou gagné ses Gardes, se sauva, & le Vicomte ne sortit de prison quelque temps après, que par une grosse rançon.

Le

Le Duc d'Anjou arriva le lendemain à la tête de son armée à Cambrai, où il fut reçû avec beaucoup de joye & de respect par le Baron d'Insy. Deux jours après il fit serment de conserver les priviléges de la ville, & commença par-là à se mettre en possession de la souveraineté des Pays-Bas. 1582.

Mesures du Duc d'Anjou pour s'assurer entierement de Cambray.

Le Duc regardant cette place comme la clef du Pays, jugea à propos de s'en assurer & de la mettre entiérement en sa puissance. Il en retira les Vallons qui y étoient en garnison, & mit des François à leur place. Il fit consentir le Baron d'Insy à en céder le Gouvernement à Balagny, lui promettant de le bien dédommager d'ailleurs. Ce ne fut pas sans chagrin que d'Insy donna ce consentement. Tout cela se fit d'une maniére qui ne fit guéres d'honneur au Duc d'Anjou, & qui n'étoit pas digne d'un Prince; mais le Baron n'eut ni le temps de s'en ressentir, ni d'attendre sa récompense, ayant été tué quelque temps après dans une rencontre par un parti Espagnol.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 16.

Le Duc dans la même vûë employa son armée à prendre Arleux, le Fort de l'Ecluse, Cateau-Cambresis, & tous les autres postes des environs; & ainsi les Espagnols furent chassez de tout le Cambresis. Saint-Guilain peu de jours après fut surpris par la garnison de Tournay, dont le Prince d'Epinoy étoit Gouverneur. Les villes de Mons & de Valenciennes en furent extrêmement allarmées, & plusieurs soupçonnérent plus que jamais le Comte de Lalain Gouverneur de Haynaut, d'intelligence avec les François.

Strada. l. 4. T. 2.

Pretexte que prit la Reine d'Angleterre pour éluder la conclusion de son mariage.

Ce furent ces heureux commencemens de la domination du Duc d'Anjou, dont la Reine d'Angleterre se servit comme d'une raison, ou plûtôt comme d'un prétexte pour éluder la conclusion de son mariage. Elle allégua que le Duc d'Anjou par l'acceptation de la souveraineté des Pays-Bas, par le secours donné à Cambrai dont il s'étoit emparé, & par la prise de plusieurs villes du Domaine du Roy d'Espagne, étoit tellement engagé à la guerre contre ce puissant Prince, qu'il ne pouvoit avec honneur abandonner la partie; qu'en l'épousant elle seroit obligée d'entrer dans ses intérêts, & par conséquent d'attirer la guerre sur l'Angleterre; ce qui étoit contre un des articles du traité de mariage, où il étoit expressément marqué, que le Duc n'engageroit ce Royaume dans aucune guerre étrangere, & qu'ainsi avant que de rien conclure, il falloit qu'il se démêlât de celle qu'il avoit entreprise; qu'après tout elle étoit très-portée à se déclarer contre les Espagnols; qu'il étoit de la derniére conséquence pour ses Etats aussi bien que pour la France, d'abbattre la puissance d'Espagne qui croissoit tous les jours; que pour cela elle souhaitteroit que les deux Couronnes fissent ensemble une ligue non seulement deffensive, mais encore offensive contre l'Espagne; qu'il ne tiendroit qu'au Roy, & que c'étoit par là qu'il falloit commencer.

Camden. Part 3. Hist. Elizabeth.

Elle ajoûtoit à ces raisons, que ses sujets qui l'avoient tant de fois sollicité de prendre le parti du mariage, afin qu'elle eût des successeurs, fai-

1581. faisoient paroître de l'aversion pour celui-ci, & qu'il lui falloit du temps pour les ménager là-dessus, & le leur faire agréer.

Le Roy en prend occasion de rompre aussi le projet de Ligue contre les Espagnols.

Ce furent là les principales choses qu'elle fit dire au Roy par le sieur Somers Secrétaire de son Conseil, & quelques jours après par François Valsingham qu'elle envoya avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France, les chargeant l'un & l'autre, & Henri Cobham son Ambassadeur ordinaire, de s'expliquer au Roy là-dessus, & de le presser de conclure le traité de Ligue; mais ce Prince declara qu'il n'écouteroit rien sur cet article, qu'après que le mariage seroit fait.

Révolution arrivée en Portugal.

Il y avoit encore un autre point important, sur lequel les Ambassadeurs d'Angleterre avoient ordre de sçavoir les intentions de la Cour de France. C'étoit au sujet de la révolution arrivée en Portugal, événement qui ne doit pas être omis en cette histoire, à cause de la part que la France y prit pour son malheur.

Sébastien Roy de Portugal ayant malheureusement péri à l'âge de vingt-cinq ans, dans une bataille en Afrique contre Abdel-Melec Roy de Fez & de Maroc, avec un grand nombre de Noblesse de son Royaume, eut pour successeur Henri Cardinal-Archevêque d'Evora son grand Oncle, âgé de soixante & sept ans. Un âge déja si avancé, sa mauvaise santé, les Ordres Sacrez où il étoit engagé, & enfin le refus qu'il fit de demander une dispense au Pape pour se marier, ôtoient toute espérance aux Portugais d'avoir un Successeur à la Couronne, dont le droit ne pût être contesté. Les héritiers présomptifs se présentérent aussi-tôt pour faire valoir leur titre, & le faire approuver par les Etats du Royaume avant la mort du Cardinal.

Qui furent les Prétendans à cette Couronne après la mort du Roy Sebastien.

Ils se trouvérent en grand nombre; car il y a toûjours de la gloire à prétendre à une Couronne, même sans espérance d'y parvenir. Les compétiteurs étoient Philippe Roy d'Espagne, Philbert Emmanuel Duc de Savoye, Ranuce Farnése Duc de Parme, Catherine femme de Jean Duc de Bragance, Dom Antoine, dit communément le Prieur de Crato, & enfin Catherine de Médicis Reine de France.

Le Roy d'Espagne fondoit son droit sur ce qu'il étoit fils d'Isabelle Sœur du Cardinal Roy, & l'aînée des filles du Roy Emmanuel ayeul de Sébastien: Le Duc de Savoye sur ce qu'il étoit fils de Beatrix la cadette; le Duc de Parme sur ce qu'il étoit fils de Marie fille aînée d'Edouard frére du Cardinal Roy: Catherine Duchesse de Bragance, sur ce qu'elle étoit fille, quoique cadette, du même Edouard: Dom Antoine sur ce qu'il étoit fils de Louïs autre frere du Cardinal Roy, & Catherine de Médicis sur ce qu'elle descendoit d'Alfonse III. Roy de Portugal en l'an 1245. par Mathilde de Boulogne & Robert fils de Mathilde, qui avoit été exclus de la Couronne par les enfans de Béatrix de Castille quoiqu'illégitimes, Alphonse ayant épousé cette Princesse avant la mort de Mathilde. Enfin le Pape même prétendit avoir droit sur ce Royaume, & d'y nommer un Roy, tant parce qu'il soûtenoit que c'étoit comme un Fief du saint Siége, auquel les anciens Rois de Portugal l'avoient soûmis, qu'à cause qu'il étoit actuellement possedé par un Car-

Cardinal, dont la dépouille lui appartiendroit à la mort de ce Prince. 1581.

De tous ces prétendans, le Pape, Dom Antoine, Catherine de Médicis & le Duc de Savoye paroissent avoir été les moins bien fondez. Le Pape, parce que les Peuples depuis bien des siécles, ne regardent pas comme un titre valable en cette matiére, la dévotion par laquelle quelques anciens Princes ont soûmis leurs Royaumes au saint Siége, & qu'une Couronne n'est pas un meuble, qui soit compté dans la dépouille d'un Cardinal: Dom Antoine, parce qu'il n'étoit que fils naturel du Prince Louïs: Catherine de Médicis, à cause de la prescription de plus de trois cens ans, les Comtes de Boulogne n'ayant jamais fait de protestation sur ce sujet: outre qu'il étoit difficile de prouver que Robert fût fils de Mathilde, & qu'au contraire il y avoit des preuves, qu'il étoit fils d'Alise sœur de Mathilde.

Pour le Duc de Savoye, comme il ne descendoit que de la cadette du Roy Emmanuel, il étoit évident qu'il ne pouvoit prétendre à la Couronne de Portugal, qu'après le Roy d'Espagne qui étoit fils d'Isabelle l'aînée. Aussi se contenta-t-il de demander qu'on eût égard à son droit, supposé que le Roy d'Espagne mourût avant le Cardinal Roy leur oncle commun, prétendant en ce cas avoir droit à la Couronne, comme plus proche parent du Cardinal, que les enfans du Roy d'Espagne.

Le Duc de Parme & la Duchesse de Bragance faisoient leur fort sur le droit de représentation, l'un étant petit-fils d'Edouard frére du Cardinal Roy, & l'autre sa fille. L'un quoique plus éloigné d'un dégré prétendoit être préferé en qualité de mâle, & l'autre par la proximité. Le Roy d'Espagne se servoit aussi du même droit de représentation comme fils de la fille aînée d'Emmanuel & comme mâle.

Chacun avoit ses Partisans non seulement en Portugal, mais encore dans les Universitez de l'Europe, où le cas fut examiné, & qui furent fort partagées là-dessus.

Le Cardinal Roy par inclination étoit pour la Duchesse de Bragance; & par la crainte d'une guerre qui désoleroit le Portugal, il étoit porté à déclarer pour son successeur le Roy d'Espagne.

Il assembla sur cela les Etats à Lisbonne en 1579. où tous les Procureurs des concurrens furent ouïs. Urbain de Saint Gelais Evêque de Cominge député pour Catherine de Médicis y fut aussi admis, quoiqu'avec beaucoup de peine. Il n'y fut rien résolu, & l'affaire fut remise aux Etats d'Almérin, qui ne furent tenus que l'année suivante.

Etats assemblez à Lisbonne pour ce sujet.

Ils s'assemblérent le neuviéme de Janvier. Le Cardinal y déclara qu'après s'être fait instruire des droits de tous les prétendans, il avoit jugé que le Roy d'Espagne & la Duchesse de Bragance étoient les seuls qui dûssent être reçûs à soûtenir leurs droits sur la Couronne. Les Portugais furent fort chagrins de cette déclaration. Il s'étoient attendus que le Cardinal prononceroit en faveur d'un Prince ou d'une Princesse du Pays, & ne pouvoient se résoudre à subir la domination des Castillans:

1581. lans : mais la mort du Cardinal qui arriva sur la fin du même mois, les jetta dans la plus extrême consternation.

On ouvrit aussi-tôt son testament qu'il avoit fait huit mois auparavant, où l'on ne trouva point autre chose sur l'article du successeur, sinon qu'il laissoit la Couronne à celui à qui elle appartiendroit suivant les regles du droit, à moins qu'il ne l'eût nommé lui-même avant sa mort.

Mais le Roy d'Espagne faisant semblant de ne penser qu'à briguer les suffrages des Docteurs & des Universitez, avoit pris des mesures bien plus sûres pour s'emparer de la succession ; car sous prétexte de porter la guerre en Afrique contre les Mahométans, il avoit levé une armée de terre & une de mer.

Le Roy d'Espagne menace de poursuivre son droit à cette Couronne par les armes.

Il fit déclarer aux Portugais qu'étant assûré de son droit, il alloit le poursuivre ; qu'ils eussent à le reconnoître pour leur Roy avec assûrance de la conservation de leurs priviléges, ou à se résoudre à la guerre, & à voir leur pays subjugué, & ensuite traité en pays de Conquête.

Une telle déclaration jetta les Administrateurs du Royaume en d'étranges embarras. Quelques-uns gagnez par le Roy d'Espagne, & les autres étonnez par le danger d'une guerre qu'ils ne pourroient soûtenir, étoient d'avis de recevoir la loi du plus fort. Cependant pour remplir le devoir de leur charge, ils mettoient la frontiére en deffense, & ils envoyoient dans les Cours de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie pour demander du secours. D'autres suivant leur aversion naturelle contre les Castillans, écoutoient favorablement les sollicitations de Dom Antoine, & se conformoient en cela à l'inclination du peuple qui ne vouloit point de Prince étranger, & avoit plus d'éloignement du Roy d'Espagne, que de tout autre. Au reste, quoique Dom Antoine fût bâtard, il y avoit des exemples dans l'Histoire de Portugal qui l'autorisoient dans ses prétentions.

Dom Antoine, l'un des Prétendans, ne laisse pas de se faire proclamer Roy dans un tumulte à Santaren.

Peu s'en fallut cependant, que tenté par les conditions avantageuses, qu'on lui offroit de la part du Roy d'Espagne, il ne se désistât de son entreprise ; mais après avoir balancé, cet homme naturellement plus vain que prudent se laissa éblouïr par l'empressement que la populace témoignoit pour lui ; & dans un tumulte qui se fit à Santaren, il consentit qu'on l'y proclamât Roy, sans avoir pris aucunes mesures avec les Administrateurs de l'Etat. Ce fut contre le sentiment de ses plus sages serviteurs, qui lui conseilloient de se contenter du titre de défenseur du Royaume : mais il se crut fort avancé, lorsque s'étant allé présenter devant Lisbonne, il y fut reçû, & reconnu pour Roy par cette capitale.

Il est défait en bataille rangée par le Duc d'Albe & tout le Royaume tombe sous la puissance du Roy d'Espagne.

Alors le Duc d'Albe entra en Portugal à la tête d'une armée, & Alvare Bassan Marquis de sainte Croix avec une nombreuse flotte parut sur les côtes. Dom Antoine de son côté assembla des troupes, se mit en campagne, & accepta la bataille auprès de la ville d'Alcantara. Il y fut défait & blessé, & tout le Royaume tomba sous la puissance du Roy d'Espagne, à qui cette Conquête ne coûta que cinquante-huit jours.

Dom Antoine s'étant tenu caché quelque temps en Portugal, nonobstant

stant les perquisitions des Espagnols, qui n'épargnérent ni menaces, ni promesses, ni argent pour le découvrir, se mit enfin sur un vaisseau qui le conduisit aux côtes de France, d'où il passa aussi-tôt en Angleterre. 1581.

Il n'avoit plus d'autre ressource dans les Etats de Portugal, que l'Isle Tercére, qui se déclara en sa faveur, & d'où la flotte d'Espagne fut repoussée avec grande perte. Il espéroit de l'appui à la Cour de France, & en celle d'Angleterre; & ces deux Cours étoient effectivement bien intentionnées pour lui; car Catherine de Médicis ne pensoit plus à soûtenir ses propres prétentions, mais seulement, aussi-bien que la Reine d'Angleterre, à s'opposer à cet accroissement de la puissance d'Espagne. Elizabeth étoit bien résoluë de secourir Dom Antoine, si la France vouloit entrer en ligue & en défense avec elle; mais sans cela elle ne prétendoit pas faire de grands efforts.

Il y eut à la Cour de France une négociation fort vive sur ce point pendant les mois d'Aoust & de Septémbre de cette année 1581. Valsingham Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre persista toûjours à demander que la ligue se conclût avant le mariage du Duc d'Anjou; & le Roy vouloit au contraire que le mariage précédât la ligue. On voit par les lettres de l'Ambassadeur le même manége, dont la Reine d'Angleterre avoit usé autrefois, lorsqu'on traitoit de son mariage avec Henri III. encore alors Duc d'Anjou, & l'embarras qu'elle causoit à ses Ministres, ausquels elle imposoit elle-même, & qui ne pouvoient deviner, si elle pensoit serieusement ou non à se marier. Enfin l'Ambassadeur sans avoir rien fait, prit son audience de congé le douziéme de Septembre; & s'en alla par les Pays-Bas où il vit le Duc d'Anjou, pour qui la Reine d'Angleterre témoignoit avoir non seulement de l'inclination, mais même de la passion. Le plus grand avantage que le Duc en retira pour lors fut une somme de cent mille écus qu'elle lui fit tenir sécrétement.

Diverses Lettres de Valsingham dont on a imprimé un Recueil à Amsterdam l'an 1700.

Cependant les affaires de ce Prince n'alloient pas aux Pays-Bas de la même maniére qu'elles avoient commencé. Ses troupes après la prise de Cambrai se dissipérent en grande partie faute de paye, & la noblesse Françoise qui l'avoit accompagné dans cette expédition, contente de l'y avoir si bien servi, se retira presque toute dans ses Terres & à la Cour. Le Marquis d'Elbeuf donna l'éxemple, en prenant congé du Duc avec quatre cens Cavaliers. L'intérêt de sa maison, & l'engagement qu'il avoit pris avec les Ligueurs ne lui permettoient pas de trop contribuer à la ruïne des Espagnols, & il n'avoit été entraîné à cette expédition, que par l'exemple de tant de noblesse qui s'y engageoit. C'est ce qui empêcha le Duc d'aller joindre une partie de l'armée des Etats, qui l'attendoit entre l'Isle & le Quesnoy, comme le Prince d'Orange l'en sollicitoit.

Etat des affaires du Duc d'Anjou au Pays-Bas.

Strada l. 4. T. 2.

Il se retira sous le Catelet avec quinze cens chevaux & cinq mille hommes de pied qui lui restoient; & pour ne point avoir le chagrin de voir le Prince de Parme, qui rassembloit son armée, faire des conquêtes à sa vûë, sans pouvoir l'en empêcher, il passa en Angleterre sous prétex-

Il passe en Angleterre, & pourquoi.

1581. texte que sa présence y étoit nécessaire pour la conclusion de son mariage avec la Reine.

Traité de Ligue qu'il y fait avec la Reine Elizabeth. Mémoires du Duc de Nevers T. 1.

Il y arriva au mois de Novembre, & la Reine l'y reçut avec toutes les démonstrations ordinaires de joye & d'attachement pour sa personne. Ils y firent un traité de ligue, par lequel ils s'obligeoient reciproquement à ne point traiter avec le Roy d'Espagne que d'un commun consentement, & à se donner l'un à l'autre des secours dans le besoin. Cet engagement fut couché par écrit, la promesse de la Reine fut mise entre les mains du Duc d'Anjou, & celle du Duc entre les mains de la Reine.

L'affaire du mariage parut alors s'avancer plus que jamais; jusques-là que cette Princesse le vingt-deuxiéme de Novembre en présence des sieurs de Castelnau-Mauvissiére Ambassadeur de France, & de Marchamont, & des Milords de Sussex & Howard, mit un anneau au doigt du Duc d'Anjou, en lui disant qu'elle le fiançoit dès cette heure là par cet anneau. On dressa & l'on mit par écrit en Latin la forme de la célébration du mariage, ce qui se devoit faire dans l'Eglise où ils seroient mariez, les termes dont se devoit servir le Duc d'Anjou en prenant la Reine pour épouse, & ceux que la Reine devoit prononcer en acceptant le Duc pour mari. * Cet Acte fut signé par l'Evêque de Lincoln, par les Comtes de Sussex, de Bedfort, de Leycestre, par Hatton & Valsingham qui étoit revenu de la Cour de France. Castelnau en donna aussitôt avis au Roy par un exprès, & on crut en Angleterre & en France la chose consommée.

Qui ne laisse pas d'être rompu peu après.

Mais la joye du Duc d'Anjou ne fut pas longue. Estant allé le lendemain voir la Reine, elle lui dit qu'elle avoit passé la nuit dans des inquiétudes & des allarmes mortelles, & que trois nuits comme celle-là seroient capables de la mettre au tombeau; qu'elle s'étoit représenté le mécontentement de la plûpart de ses sujets, dont l'aversion étoit insurmontable pour un Prince François, le peu d'avantage que son état retireroit de cette alliance, les grands maux qu'elle en prévoyoit, & les inconveniens qui suivroient de leur diversité de Religion.

Sur quoi je dois en passant faire justice à ce Prince blâmable par beaucoup d'autres endroits, c'est qu'il tint toûjours ferme sur cet article de la Religion, & qu'étant à la Cour d'Angleterre, il fit toûjours dire la Messe dans son appartement, sans se cacher même des Anglois.

Le Sieur Hatton un des Conseillers d'Etat qui étoit présent à ce dernier entretien, ajoûta d'autres raisons, pour montrer qu'il n'étoit pas à propos de passer outre. Il dit que la Reine étant âgée de quarante-neuf à cinquante ans, ne pouvoit guéres espérer de voir des fruits de son mariage; que tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors n'étoit que conditionel, &

* Cet Acte est en parchemin dans la Bibliothéque de M. Foucaut, Conseiller d'Etat, & l'on y voit la signature de l'Evêque & des Seigneurs que j'ai marquez.

& qu'il falloit au moins attendre, si le Roy de France ratifieroit les conditions du Traité de mariage. 1581.

On peut aisément s'imaginer quel fut le desespoir du Duc d'Anjou, qui s'étoit crû au moment de voir l'accomplissement de ses voeux, & une des plus belles Couronnes de l'Europe sur sa tête; au lieu qu'il alloit devenir la fable de toutes les Cours de l'Europe: mais son chagrin & son desespoir augmentérent par les choses qui se passérent en public à cet égard.

Quelques Ministres Protestans Anglois ou d'eux-mêmes, & par la haine qu'ils avoient contre la France & contre la Religion Catholique, ou peut-être suscitez sous main par la Reine d'Angleterre, prêchérent publiquement contre ce mariage, & dirent entre autres choses qu'il en seroit des Anglois comme des Israëlites, qui après avoir voulu à toutes forces avoir un Roy, s'en repentirent bien-tôt. Mais ce qui fut étrange, c'est que la nouvelle du mariage conclu étant venuë à Paris, les Prédicateurs Catholiques à la sollicitation des Ligueurs, firent en même-temps de leur côté mille invectives sur ce sujet, & publiérent dans leurs Auditoires, que cette alliance d'un Prince de France avec une Reine hérétique, étoit le présage le plus certain que l'on pût avoir du renversement de la Religion & du Royaume.

La Reine Elizabeth se défend d'avoir porté les choses si avant.

Au reste, quelques détails que l'Ambassadeur même eût mandé en France touchant cette affaire, la Reine d'Angleterre ne voulut jamais convenir qu'elle eût porté les choses si avant: & un jour Bodin Chancelier du Duc d'Anjou, disant à cette Princesse qu'il travailloit actuellement à l'éloge des grands personnages de ce temps-là, & qu'il n'avoit garde de manquer à y donner place à sa Majesté; mais que cet endroit de son histoire l'embarassoit, elle lui répondit, *sçavez-vous, Monsieur Bodin, ce que l'on dira quand vous le mettrez, on dira que vous aurez crû un menteur, & qu'un sot l'aura écrit.*

Quelles pouvoient être ses vuës en retenant encore auprès d'elle le Duc d'Anjou.

Ce ne fut pas là néanmoins encore la fin de la Scéne. Le Duc d'Anjou voulant s'en retourner aux Pays-Bas où les Etats le rappelloient, pour arrêter les conquêtes du Prince de Parme, qui avoit pris Tournay & Saint Guilain pendant son absence, la Reine d'Angleterre s'opposa toûjours à son retour, en lui donnant de temps en temps de nouvelles espérances de renouër l'affaire du mariage, l'occupant de toutes sortes de divertissemens, & le menaçant que s'il partoit, elle alloit porter ses vûës ailleurs. Elle envoyoit Couriers sur Couriers à la Cour de France, où, nonobstant les nouvelles propositions qu'elle faisoit là-dessus, on étoit persuadé qu'elle ne cherchoit qu'à amuser le Duc d'Anjou. Plusieurs crurent fort vrai-semblablement, que n'étant pas fâchée de voir la guerre aux Pays-Bas occuper les forces du Roy d'Espagne, elle n'eût pas été contente de la voir réussir à l'avantage d'un Prince François, qui se seroit aisément réuni avec la France, & l'auroit renduë trop redoutable à l'Angleterre. D'autres ajoûtent qu'elle ne joua si long-temps ce personnage, qu'afin d'empêcher le mariage du Duc avec une fille du Roy d'Es- Strada l. 4. T. 2.

1581. d'Espagne, pour lequel elle avoit été avertie, qu'on avoit déja porté quelques paroles.

1582. *Elle consent enfin à son départ.* Enfin après que le Duc eût perdu trois mois en Angleterre, elle consentit qu'il en partît, à condition qu'il y reviendroit dans un mois, l'assurant toûjours qu'elle persévéroit dans la résolution de l'épouser; & elle lui fit présent de quelque argent. Il s'embarqua le premier de Février accompagné du Comte de Leicestre son rival, & d'un grand nombre de Noblesse. Le Prince d'Orange, le Prince d'Epinoy & divers autres Seigneurs vinrent au-devant de lui avec quatre vaisseaux de guerre par honneur, & pour assûrer son passage, & le conduisirent à Flessingue, où il descendit à terre.

Tandis que tout cela se passoit en Angleterre, on étoit fort inquiét à la Cour de France, sur la résolution que la Cour d'Espagne prendroit sur les affaires des Pays-Bas, & si l'irruption qui y avoit été faite par l'armée Françoise, ne produiroit point la rupture entre les deux Couronnes. Belliévre fut envoyé au Roy d'Espagne, Montmorin & ensuite l'Abbé de Guadagne au Prince de Parme, pour tâcher de pénétrer leurs sentimens & leurs intentions. Ils les auroient sans doute bien-tôt declarez par une guerre ouverte, si la nouvelle conquête du Portugal qu'il falloit affermir, & la crainte d'attirer dans les Pays-Bas toutes les forces de France, d'Angleterre & des Princes Protestans d'Allemagne ne les en eussent empêchez. On fit des excuses d'une part & des plaintes de l'autre, & rien de plus. Strada l. 4.

Ce Prince arriva à Anvers, où il est salué Duc de Brabant. Le Duc d'Anjou ayant été reçû magnifiquement à Flessingue, passa de là à Anvers, où on lui avoit préparé une magnifique entrée; & le dix-neuviéme de Février étant monté sur un théatre richement paré hors de la porte de la ville, vis-à-vis de la Citadelle, & ayant fait les sermens accoûtumez, il fut publiquement & authentiquement salué Duc de Brabant par les Députez des Provinces, qui lui firent serment de fidélité.

On réleva fort un mot qu'il dit en cette occasion, & qui fut reçû avec beaucoup d'applaudissement. Comme le Prince d'Orange s'empressoit pour lui attacher la boucle du manteau Ducal, qu'on lui mit sur les épaules au commencément de la Cérémonie, le Duc lui dit, *laissez-moi faire, je l'attacherai si-bien moi-même, qu'il ne m'échappera pas.* Mais s'il y eut de l'esprit dans cette parole, la suite montra que ce n'étoit pas une Prophétie.

Les jours suivans furent employez à de grandes réjouïssances, & à recevoir les complimens des Députez de chaque Province qui n'épargnérent point la dépense, pour marquer leur joye, & faire leur cour à leur nouveau maître.

Ces réjouïssances durérent près d'un mois & se terminérent, par celle qui se fit pour le jour de la naissance du nouveau Duc de Brabant, le dix-huitiéme de Mars; mais elle fut troublée par un funeste accident qui pensa causer la perte du Duc même.

J'ai

J'ai dit que le Roy d'Espagne avoit mis à prix la tête du Prince d'Orange, & promis par un écrit public la somme de vingt-cinq mille écus à celui qui le tuëroit. Un nommé Gaspard d'Anatro, natif de Biscaye, autrefois Marchand riche, mais qui avoit depuis été ruïné, espéra rétablir sa fortune par la récompense promise à celui qui feroit périr ce Prince.

1582. Le P. d'Orange est blessé par un Assassin, en conséquence de la Proclamation que le Roy d'Espagne avoit fait publier contre lui.

Ne se sentant pas assez de résolution, pour exécuter la chose de sa propre main, il la communiqua à un nommé Joannel Jauregni de même Pays que lui, & avec qui il avoit lié amitié. C'étoit un jeune homme intrépide & capable d'un tel dessein, autant par son zéle outré pour la Religion Catholique, que par l'espérance de partager le gain avec son ami, s'il pouvoit échapper.

Il crut le jour de cette Fête fort propre pour faire son coup, le Prince d'Orange tout occupé de divertissemens devant être alors moins sur ses gardes que de coûtume.

Il se mêla durant le dîner parmi les domestiques du Prince & de divers Seigneurs François & Flamands ; mais n'ayant pû l'approcher d'assez près, il le suivit après le repas dans une chambre voisine, où ayant obtenu permission de lui parler, il lui présenta un papier en forme de Requête ; & tandis que le Prince le lisoit, il lui tira à bout portant un pistolet de poche chargé de deux bales, qui lui percerent les deux jouës & lui casserent quelques dents. L'assassin voulut prendre un poignard pour l'achever ; mais le pistolet qui avoit crevé lui ayant emporté le pouce, il ne put l'empoigner. Il fut en même-temps percé par les gardes de plusieurs coups, dont on dit que le Prince Maurice fils du Prince d'Orange lui porta le premier.

Les Chirurgiens étant aussi-tôt appellez, & ayant visité la playe, ne la trouvérent point mortelle. En effet le Prince d'Orange en rechappa, & fut guéri en assez peu de temps.

Diverses conjectures sur l'Auteur de cet assassinat.

Durant le tumulte que cet accident causa dans la ville, chacun fit ses conjectures sur l'Auteur de l'assassinat. Plusieurs osérent en accuser le Duc d'Anjou, qui avoit voulu, disoient-ils, se défaire du Prince d'Orange, afin de régner plus absolument, & être delivré d'un homme si accrédité dans le Pays, & seul capable de modérer son autorité, s'il en abusoit. La populace, qui d'ailleurs n'aimoit pas les François, prit cette conjecture pour un fait indubitable. Les Huguenots publiérent que c'étoit le commencement d'une saint Barthélemi, & que pour les massacrer tous, on avoit voulu commencer par le Prince d'Orange, comme on avoit commencé en France par l'Amiral de Coligny.

Soulevement dont il fut suivi.

Il n'en fallut pas davantage pour faire un furieux soulévement. On se jetta sur les François répandus dans la ville ; mais il y eut encore assez de modération dans cette fureur, pour ne les pas assommer. On se contenta de les desarmer, & de leur défendre de sortir de leurs maisons ; & cependant la plus grosse troupe des mutins alla investir l'Abbaye de Saint Michel, où le Duc d'Anjou étoit logé, & faisoit travailler à des feux d'artifice & à des spectacles qu'il devoit donner le soir.

1582. Plusieurs se préparoient déja à mettre le feu à l'Abbaye, lorsque le Prince d'Orange averti de ce qui se passoit, envoya le sieur de Sainte Aldegonde avec un écrit de sa main, qui fut lû au peuple assemblé, par lequel il l'assûroit que ni le Duc d'Anjou, ni aucun François n'avoient part à cet assassinat, & qu'on en avoit connu les Auteurs par des papiers, dont le criminel s'étoit trouvé saisi: cette lecture calma la populace qui se retira aussi-tôt.

Le P. d'Orange se sert de l'occasion pour se faire céder par le Duc d'Anjou le Comté de Hollande & de Zélande. Mathieu. l. 7.

Le Duc d'Anjou dit depuis, qu'il n'avoit jamais été plus devot que dans ce moment, où il s'attendoit de périr: mais Strada ajoûte que le Prince d'Orange qui sçavoit admirablement se servir des conjonctures, prit celle-là, pour faire ratifier la promesse que le Duc d'Anjou lui avoit faite, de lui donner en fief pour lui & ses successeurs, le Comté de Hollande & la Zélande, & que le Duc qui craignoit quelque fâcheux retour de ce premier soûlévement, lui fit, quoi que bien malgré lui, ce beau présent par un écrit signé en bonne forme.

Autre conjuration découverte contre ces deux Princes. Memoires du Duc de Nevers T. 1.

Une autre conjuration fut découverte un peu après contre le Prince d'Orange, & contre le Duc d'Anjou. L'Auteur étoit un Espagnol nommé Salcéde, que ce Prince avoit quelque temps auparavant sauvé de la potence, où il avoit été condamné à Rouen pour le crime de fausse Monnoye. Il s'étoit mis à son service, & l'avoit bien servi à la délivrance de Cambray. Il fut arrêté à Bruges sur quelques soupçons avec un Italien nommé Baza. Celui-ci après avoir tout confessé, se tua lui-même dans la prison. Salcéde fut encore convaincu d'avoir tramé une conspiration contre la personne même du Roy de France, & ayant été transporté à Paris, il y fut écartelé.

Ces voyes de violence ne faisoient point d'honneur à la nation Espagnole, & ne servirent qu'à la rendre de plus en plus odieuse. Cependant les troupes des Etats surprirent Bergues-Saint-Vinox & battirent les Espagnoles en diverses rencontres.

Réunion des Provinces Vallones au parti Espagnol.

Ces desavantages & le bruit qui se répandit qu'une nouvelle armée se formoit en France, pour venir au secours du Duc d'Anjou, mirent les Flamands & les Vallons réunis au Prince de Parme en de grandes inquiétudes, parce que le Comté de Flandre étoit le plus exposé à l'invasion des François; & il n'en falloit guéres davantage, pour faire encore changer ces Provinces de parti par la crainte de leur ruïne entiére. Mais le Prince de Parme vint à bout par son adresse, de tirer de cette crainte même un très-grand avantage pour le Roy d'Espagne.

Une des conditions de la réunion des Provinces Vallones au parti Espagnol, avoit été la sortie des troupes Espagnoles, & des autres troupes étrangeres hors des Pays-Bas. Ces Provinces comprirent aisément l'impossibilité où elles seroient, de résister seules à la nouvelle armée de France, & à celle des Etats. Le Duc de Parme qui avoit eu soin de gagner plusieurs de ceux qu'on sçavoit être les plus accreditez parmi la Noblesse, les Ecclésiastiques & le peuple, se servit d'eux pour représenter aux autres le danger où ils étoient exposez, & la necessité où ils se trouvoient de se réunir aux Etats, ou bien de faire revenir les troupes Espa-

Espagnoles; que leur honneur, & le zéle qu'ils avoient pour la Religion Catholique, qui leur avoient fait faire leur séparation, ne leur permettoient pas de prendre le premier parti, & que n'y ayant point de milieu, il falloit en venir à l'autre, & prier le Prince de Parme de rappeller les troupes qu'il avoit congédiées. 1582.

La plûpart furent ébranlez; mais deux des plus considérables, sçavoir le Marquis de Roubais, & le Comte de Lalain ne pouvoient s'y résoudre: Le premier parce qu'il appréhendoit de perdre la Charge de Général de la Cavalerie qu'il avoit gagnée à la retraite des Espagnols, & l'autre par la crainte du Roy d'Espagne, qui n'ignoroit pas les intrigues qu'il avoit euës avec le Duc d'Anjou, & que c'étoit lui qui étoit l'auteur de sa venuë dans les Pays-Bas. L'exemple du Comte d'Egmond son parent lui étoit toûjours présent à l'esprit, & il appréhendoit d'avoir le même sort, quand les Espagnols se trouveroient les plus forts.

Comme c'étoit par sa femme qu'il avoit été engagé d'abord dans le parti du Duc d'Anjou, le Prince de Parme s'adressa à elle, pour lui lever ses soupçons, & promit à cette Dame sur sa parole de Prince, de périr plûtôt lui-même, que de permettre qu'on fît le moindre tort à son mari. Il vint à bout de la persuader; & l'idée qu'il avoit donnée en plusieurs occasions de sa générosité & de sa franchise, fit consentir le Comte de Lalain au rappel des troupes. Pour ce qui est du Marquis de Roubais, le Prince l'assura que le Commandement de la Cavalerie lui seroit conservé, & avec d'autant plus d'honneur & d'agrément, que la Cavalerie qu'il auroit sous ses ordres, deviendroit beaucoup plus nombreuse, qu'elle n'avoit été jusqu'alors.

Ces deux Seigneurs ayant été gagnez, la chose ne souffrit plus de difficulté dans l'Assemblée des Provinces. On mit une seule condition à ce Traité; sçavoir, que les troupes Etrangéres n'entreroient point dans les Provinces Vallones, & que les villes seroient gardées par les soldats du Pays.

Siége & prise d'Oudenarde par le P. de Parme.

Les ordres furent aussi-tôt envoyez pour le retour des troupes Espagnoles & Italiennes; & en les attendant le Prince de Parme alla mettre le siége devant Oudenarde, qui passoit en ce temps-là pour la plus forte place des Pays-Bas, & avoit été fortifiée à plaisir par le sieur de la Nouë. Ce Seigneur ayant été fait prisonnier dans une rencontre, étoit alors gardé à la Citadelle de Limbourg; & sur la nouvelle qu'il eut du dessein du Duc de Parme, il lui écrivit pour le conjurer par l'estime qu'il avoit pour lui, d'y bien penser, parce que connoissant la force de la place, il trouvoit qu'il exposoit beaucoup sa réputation dans une si dangereuse entreprise.

Dans la vie du Sieur de la Nouë.

Le Duc de Parme en vint cependant à bout, nonobstant tous les efforts du Duc d'Anjou: car ce Prince tantôt pour faire diversion & l'obliger à abandonner ce siége, se présentoit devant une ville comme pour l'assiéger, & tantôt devant une autre; tantôt il paroissoit à la vûë de ses lignes, comme s'il avoit eu dessein de les attaquer; & lorsque la ville se rendit après un assaut où les assiégeans se logérent sur la bréche,

 che,

1582. Strada. l. 3. T. 2.

che, le Duc d'Anjou n'étoit qu'à demi-lieuë du Camp, prêt à l'assaillir, ou du moins en faisant le semblant.

Secours envoyé par la France au Duc d'Anjou.

Le Duc de Parme partit de-là pour aller dans le Luxembourg, au devant des Troupes étrangéres qui y arrivoient fort à propos; car l'armée de France s'assembloit sur la frontiére; & il reçut en même-temps deux avis; l'un du sieur de Tassis Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, qui lui mandoit que non seulement les troupes Françoises étoient prêtes à marcher, mais encore qu'il sçavoit que le Roy avoit fait un fonds pour fournir au Duc d'Anjou cinquante mille écus par mois, destinez au payement de ces troupes; que Biron étoit chargé de cette expédition, & qu'il affectoit depuis quelque temps de paroître mécontent de la Cour, pour faire entendre qu'allant à cette armée, ce n'étoit pas par l'ordre du Roy, mais de son propre mouvement. Tassis ajoûtoit que la Reine Mere s'étoit engagée à payer la solde aux Suisses à ses dépens, & indépendamment du Trésor Royal.

L'autre avis que reçut le Duc de Parme, fut du sieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, qui lui faisoit sçavoir qu'il avoit paru sur les côtes une flotte de France chargée de soldats, pour débarquer dans les Ports soumis aux Etats; que par la prise de quelques barques, il avoit sçû que l'armée Françoise étoit composée de sept mille Arquebusiers François, de trois mille Suisses, & de plus de deux mille Cavaliers, & que le Prince Dauphin d'Auvergne la commandoit en Chef, ayant Biron sous lui.

Cette conduite de la Cour de France fut un effet de l'élévation du Duc d'Anjou à la souveraineté des Pays-Bas, qui fut regardée comme un coup mortel porté à la puissance d'Espagne de ce côté-là; & quoique la Ligue entre la France & l'Angleterre n'eût pas été concluë, les deux Couronnes agissoient de concert, comme si elle l'eût été, & Elisabeth continuoit de secourir le Duc d'Anjou de troupes & d'argent.

Expeditions des deux partis. Strada l. 5. T. 2.

Les deux partis étant ainsi fortifiez, la guerre se fit plus vivement que jamais. Un Capitaine Ecossois nommé Sempil, qui étoit au service des Etats, les trahit, surprit la ville de Liére qui étoit bien fortifiée, & la livra aux Espagnols. Cette ville incommoda beaucoup dans la suite Anvers, Bruxelles, Malines, & quelques-autres Places dont elle est voisine. Il se donna encore un combat assez considérable auprès de Bergues-Saint Vinox, entre un corps de François, d'Anglois & de Reitres d'une part & les Espagnols de l'autre. Les premiers furent repoussez jusques dans la Place, & les seconds y perdirent Sauvage de Matalone, qui y fut blessé à mort, & Balanson qui y fut pris prisonnier. Celui-cy étoit frere du Marquis de Varambon. Rochepot Colonel de l'Infanterie du Duc d'Anjou se mit en campagne avec sept mille hommes d'Infanterie & huit cens chevaux, pour reprendre la petite ville de Gavre; mais ayant sçû que le Prince de Parme avec une armée de vingt-deux mille hommes de pied & de trois à quatre mille chevaux venoit à lui, il

tourn

tourna vers Gand, où le Duc d'Anjou s'étoit rendu pour la fête de son Couronnement en qualité de Comte de Flandre. 1582.

Le Prince de Parme suivit Rochepot, & ayant laissé ses gros bagages à Oudenarde, se fit devancer dès la nuit par quelques Arquebusiers à cheval, & par plusieurs compagnies d'Infanterie qu'il fit monter sur des chevaux de somme. Le Marquis de Roubais ayant marché à toutes jambes avec quelques Escadrons, pour amuser les François par des escarmouches, ne put les joindre avant qu'ils fussent sous le canon de Gand, où il n'osa les attaquer: mais le Prince de Parme étant arrivé les fit charger. Il emporta quelques moulins & quelques maisons, où Rochepot avoit mis de l'Infanterie, & vint pour forcer les chariots dont l'armée Françoise s'étoit fait un retranchement. Il fut reçu avec beaucoup de bravoure; & après quelques efforts inutiles, le canon de la ville lui tuant beaucoup de monde, il fut contraint de s'éloigner.

Rochepot acquit beaucoup d'honneur en cette occasion par la belle & prompte retraite qu'il fit, & par la valeur avec laquelle il repoussa les Espagnols trois fois plus forts que lui. Cela servit encore à rendre la cérémonie du Couronnement du Duc d'Anjou plus célébre; & tout s'y passa avec les mêmes solemnitez qui s'étoient faites à Anvers, lorsqu'il fût reconnu pour Duc de Brabant. Mathieu, l. 7.

Le Prince de Parme se dédommagea par la prise de Cateau-Cambresis, du Fort de l'Ecluse, & de quelques autres petits postes, outre le mauvais succez du Duc d'Anjou à Louvain, que ce Prince voulut surprendre, & où ses gens furent repoussez avec assez de perte.

Comme les deux partis avoient des places presque dans toutes les Provinces, la guerre étoit allumée par tout, les uns & les autres étant tantôt battus, tantôt prenant & tantôt perdant des places, jusqu'à ce que sur la fin de cette année 1582. il arriva une chose qui eut de grandes suites, & qui déconcerta étrangement les Etats, & les affaires du Duc d'Anjou.

Peu d'égards qu'avoient les Flamans pour le Prince François. Strada. T. 2.

Ce Prince nonobstant les beaux titres dont on l'avoit revêtu, étoit fort mécontent des Etats, à cause du peu d'autorité qu'on lui laissoit dans sa nouvelle Principauté. Il n'avoit nulle part au maniment des Finances, & on ne lui fournissoit presque rien pour l'entretien de sa Maison. Les Charges étoient données par les Etats, les troupes Françoises n'étoient reçûës dans les Places qu'avec les plus grandes précautions il y avoit même un Conseil secret où le Duc n'étoit point admis; & c'étoit le Prince d'Orange avec quelques Députez des Etats qui gouvernoit & disposoit de tout.

Sur ces entrefaites la plûpart de l'armée Françoise ayant joint le Duc, plusieurs des principaux Officiers témoignérent à Bodin son Chancelier leur surprise & leur indignation, de voir un Prince du Sang de France traité avec si peu d'égard par des gens, qui lui avoient de si essentielles obligations, & à qui ils étoient redevables de n'avoir pas été accablez par les Espagnols.

Ils lui représentérent que tandis que les choses demeureroient en cet état,

1582. état, la personne du Prince ne seroit pas même en assûrance; que le danger qu'il avoit couru après la blessure du Prince d'Orange, en étoit une preuve manifeste, & qu'à la faveur de l'armée de France, il falloit qu'il se tirât de cet esclavage.

Mesures qu'il prit pour se mettre en possession de la puissance qui lui étoit duë.

Bodin rendit compte au Duc d'Anjou de ces remontrances; & comme ce Prince portoit très-impatiemment l'état où il se trouvoit, il n'eut pas de peine à se laisser persuader de faire quelque effort, pour se mettre en possession de la puissance qui lui étoit dûë.

Mathieu. l. 7.

Le moyen le plus propre pour cet effet, étoit de se rendre maître de quelques-unes des principales villes du pays. Il fut d'autant plus porté à cet expédient, que la Reine Mére lui avoit déclaré qu'il ne devoit pas s'attendre à recevoir désormais d'autres secours que celui qu'on lui envoyoit, & que la difficulté qu'il y avoit à les faire passer, faute de places où les troupes Françoises pussent se retirer, en cas qu'elles fussent attaquées dans leur route, empêcheroit le Roy d'exposer à de si grands risques les forces de son Royaume.

Strada. T. 2.

Le Duc d'Anjou eut encore en ce temps-là une nouvelle inquiétude de l'arrivée de Philippe du Plessis-Mornai, que le Roy de Navarre avoit envoyé au Prince d'Orange, avec qui il avoit de fréquentes conférences sans sa participation. Il appréhenda que le Roy de Navarre ne pensât à le supplanter; que le Prince d'Orange à cause de la Religion, ne s'en accommodât mieux que de lui, & que pour le mettre à sa place, on ne lui fît le même tour qu'on avoit fait à l'Archiduc Mathias. De sorte que loin d'admettre du Plessis--Mornai dans son Conseil, comme le Prince d'Orange l'en prioit, il résolut de l'écarter; & sous prétexte de quelques choses fort secrétes qu'il vouloit faire sçavoir à la Reine de Navarre sa sœur, il le renvoya en France.

Proposition faite pour cet effet aux Etats.

Après plusieurs délibérations sur les moyens de se mettre en possession de l'autorité que ses titres de Duc de Brabant & de Comte de Flandre devoient lui donner, il fut résolu que dans une assemblée des Députez des Provinces, il leur proposeroit de passer un acte, par lequel au cas qu'il mourût sans enfans, ils se donneroient à la France; n'étant pas juste que le Roy épuisât son Royaume d'hommes & d'argent avec danger de s'attirer la guerre de la part de l'Espagne, sans quelque espérance d'en être dédommagé. Il devoit ajoûter que s'ils prenoient ce parti, ils pouvoient s'assûrer d'être soûtenus de toute la puissance du Roy, & que s'ils le refusoient, il ne leur répondoit pas, qu'on ne les abandonnât aux Espagnols.

Le but de cette proposition étoit, au cas que les Etats l'acceptassent, d'engager le Roy par l'espérance de voir les Pays-Bas unis à la Couronne de France, à secourir le Duc d'Anjou de toutes ses forces, & supposé qu'elle fût rejettée, comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'elle le seroit, on étoit déterminé à en venir à la force, & à s'emparer à la faveur de l'armée Françoise, des places dont le Duc avoit besoin pour sa sûreté, & pour établir son autorité, & sa communication avec la France.

La proposition ayant été faite, le Prince d'Orange & les Etats demandérent du temps pour en délibérer; mais comme ils différoient toûjours la réponse, alléguant l'importance de la chose, le Duc d'Anjou contre l'avis du Prince Dauphin & du Maréchal de Biron, prit la voye de fait, de la maniére que je vais dire, & que le Prince de Parme l'écrivit dans ses lettres au Roy d'Espagne.

1582. Ils demandent du temps pour délibérer.

On envoya à Dunkerque, à Bruges, à Denremonde, à Vilvorde & en quelque autres places un ordre aux Commandans François qui y étoient avec des Compagnies de la Nation, d'exciter sous main quelque tumulte, & sous ombre de le réprimer, d'assembler leurs Soldats, & de se rendre maîtres des portes & des autres postes de la ville que les Bourgeois gardoient. Le Duc d'Anjou se réserva à lui-même le soin de s'emparer d'Anvers; & la chose devoit s'éxécuter par tout le même jour, sçavoir le seiziéme de Janvier.

1583. Et le Duc d'Anjou prend la voye de fait.

Le Duc avoit envoyé Bonnivet avec des Troupes pour assiéger Lindoven, petite ville qui est aujourd'hui du Brabant Hollandois. Ce Seigneur l'ayant prise, l'ordre fut donné à une autre partie de l'armée Françoise de s'avancer jusqu'à Anvers, comme pour se joindre à Bonnivet, & faire quelque nouvelle conquête.

Il veut se saisir d'Anvers par surprise.

Ces troupes étant campées à Bourgerhout bourgade voisine d'Anvers, le Duc d'Anjou accompagné des gens de sa maison, des soldats François & Suisses qui étoient dans Anvers au nombre de quatre cens seulement, partit de son Hôtel, & marcha vers la porte de Kiddorp, à dessein, disoit-il, d'aller faire la revûë des troupes logées à Bourgerhout.

Trois cens Cavaliers de cette armée s'étoient rendus sur le pont & le long des fossez d'Anvers pour le recevoir, & comme pour lui servir d'escorte jusques au Camp. Dès qu'il fut sous la porte, il se tourna vers ses gens, & leur montrant la ville de la main, *courage*, leur dit-il, *camarades, la ville d'Anvers est à vous.*

A ce signal les gens de sa maison font main-basse sur la garde de la porte, rentrent dans la ville, se saisissent de l'entrée, & de la muraille voisine; les trois cens Cavaliers se rangent dans la ruë, & le Duc d'Anjou pique vers le Camp, pour hâter la marche des troupes qui approchoient. Trois cens autres Cavaliers accourent à bride abbatuë, trois mille hommes de pied commandez par Fervaques les suivent, & vont se rendre maîtres de la porte de Cheiser, de la porte Rouge, & d'une partie des ramparts. Ils braquent le canon contre la ville, & les soldats répandus dans les divers quartiers crient par tout, *vive le Duc & la Messe.*

Les Bourgeois fort surpris & entendant ces cris redoublez, crurent d'abord que c'étoit une émeute à l'occasion de quelque querelle entre des Huguenots & des Catholiques, comme il en étoit déja arrivé diverses fois; mais voyant qu'on se saisissoit de l'Hôtel des Marchands appellé la Bourse, & que les soldats commençoient à piller, ils ne doutérent plus que les François n'en voulussent à leur liberté & à leurs biens.

Les Bourgeois se défendent.

1583. Le Prince d'Orange au bruit de ce tumulte étant sorti de son Hôtel, fait armer ce qu'il peut rassembler de Gentilshommes & de soldats qu'il avoit auprès de lui, rassure les Bourgeois par sa présence, les anime à se défendre. Ils courent aux armes de toutes parts, ils tendent les chaînes dans les ruës, ils s'attroupent & se mettent en corps. Les autres tant hommes que femmes tirent des fenêtres sur tous les François qui paroissent dans les ruës, ou les assomment à coups de pierre; & on dit que quelques-uns des plus riches Bourgeois ayant consommé leur plomb, se servirent de piéces d'or qu'ils plioient avec les dents au lieu de bales, pour tuër les François.

Et font un grand massacre des François.

La défense des Bourgeois se fit en tous les quartiers de la Ville avec tant de résolution & tant d'ordre, nonobstant la surprise, que par tout les Soldats se trouvoient chargez & accablez par le nombre. Fervaques lui-même fut pris. La terreur qui avoit saisi d'abord les Bourgeois, passa dans le cœur des François qui n'avoient plus de Chef pour les conduire, & la plûpart coururent vers la porte de Kiddorp pour se sauver. Ils y furent poursuivis l'épée dans les reins, essuyant de toutes les fenêtres une gresle continuelle de pierres. Pour surcroît de malheur, un corps de Suisses que le Duc d'Anjou avoit envoyé à dessein de se saisir de la porte de Cronembourg, l'ayant trouvé fermée, rebroussa chemin vers la porte de Kiddorp, où rencontrant une foule de monde qui en sortoit, ils crurent que c'étoient des Bourgeois & présentérent les piques pour les arrêter. Cela augmenta la foule & le passage fut bien-tôt entiérement bouché d'un tas de morts partie tuez par les habitans, partie étouffez dans la presse.

Le secours n'ayant pû entrer, les Bourgeois achevérent d'assommer le reste des François; & le Duc d'Anjou qui fut long-temps dans l'incertitude du succès de son entreprise, parce qu'il ne recevoit aucunes nouvelles de ses gens, connut qu'elle étoit manquée; lorsqu'il apprit que le canon des remparts tiroit sur les troupes qu'il envoyoit les unes après les autres. Il les rappella, & se retira au delà de la riviére de Dile.

Perte que fit le Duc d'Anjou en cette occasion.

Il perdit en cette occasion deux cens cinquante Gentilshommes & plus de neuf cens Soldats; & en comptant ceux qui se noyérent au passage de la Dile alors très-enflée par les pluyes, il lui en coûta près de deux mille hommes. Il n'y eut que cent Bourgeois de tuez, outre les blessez qui furent en grand nombre de part & d'autre, & dont plusieurs moururent de leurs blessures.

La chose fut aussi mal ou aussi peu heureusement conduite à Ostende, à Bruges, & à Nieuport, où les habitans se deffendirent contre les Garnisons & les chassérent: mais les François se rendirent maîtres de Dunkerque, de Denremonde & de Dixmude. Je dirai ce qui se passa depuis aux Pays-Bas, quand j'aurai raconté une autre expédition, qui se fit quelques mois avant celle-ci par les François contre le Roy d'Espagne.

Dom

Dom Antoine après sa fuite de Portugal, étant repassé d'Angleterre en France, s'étoit retiré en Brétagne chez les Seigneurs de la maison de Rohan, où il ne lui restoit pour tout bien, qu'une selle de Cheval toute garnie de pierreries. Il prenoit cependant toûjours le titre de Roy de Portugal, & se faisoit servir à genoux par ses Gentilshommes, qui étoient à proportion en aussi mauvais équipage que lui-même. 1583. *Suite des affaires de Portugal.* d'Aubigné l.5.c.3.4.

Quoique sa principale ressource fût les espérances que la Reine Mére lui donnoit, il cherchoit par tout des appuis, & avoit envoyé en Guyenne le Comte de Vimiose, qui prenoit la qualité de Connétable de Portugal, pour voir si le Roy de Navarre & le parti Huguenot ne seroient point disposez à faire en sa faveur quelque diversion, en attaquant le Roy d'Espagne du côté des Pyrénées. Le Roy de Navarre ayant passé déguisé en cuisinier au travers de Bourdeaux, où il pensa être surpris, eut une conférence avec ce Seigneur, sans pouvoir convenir de rien. Dom Antoine traitoit aussi sous main avec le Duc d'Anjou; mais les affaires des Pays-Bas qui ouvroient à ce Prince une plus belle carriére, ne lui permirent pas non plus de prendre aucunes mesures avec lui.

La Cour de France & le Conseil du Roy ne lui auroient pas été plus favorables, & il eût été contraint deslors, comme il le fut depuis, d'abandonner entiérement son entreprise, si la Reine Mére ne voulant pas renoncer absolument à ses prétentions sur la Couronne de Portugal, sans en tirer au moins quelque avantage, n'eût resolu de le soûtenir à certaines conditions, dont ils traitérent ensemble. Quelques-uns disent que c'étoit la cession du Bresil, & d'autres de quelques Terres & Seigneuries en Portugal.

Elle vint à bout par l'autorité qu'elle avoit dans le Conseil, d'y faire résoudre qu'on équiperoit une Flotte, pour porter Dom Antoine au Isles Açores, où celle de Tercére la plus considérable de toutes tenoit encore pour lui. On y avoit déja fait passer quelques Troupes Françoises, & la Reine d'Angleterre y avoit joint trois cens Anglois. Nonobstant le mauvais état des Finances, la Reine Mére fit préparer une Flotte de soixante Vaisseaux tant grands que petits, sur laquelle elle mit six mille hommes commandez par le Colonel Strozzi, à qui elle donna pour Lieutenant Charles Comte de Brissac fils du Maréchal de ce nom & neveu du Maréchal de Gonor, qui étoit mort au mois de Janvier de l'année 1582. *Secours envoyé par la France à Dom Antoine.* Thuanus l. 65.

Charles Landereau Gentilhomme dont j'ai parlé plusieurs fois dans le récit des Guerres Civiles, & qui entendoit bien la Mer, prit les devans avec neuf Vaisseaux & huit cens Soldats. Il trouva tout en desordre dans l'Isle Tercére, par la mauvaise conduite d'Emmanuel de Silva qui y commandoit pour Dom Antoine. Les bons avis qu'il lui donna pour le rétablissement de l'ordre & de la discipline, ne servirent qu'à le brouiller avec cet homme vain, & il eut même quelque sujet de le soupçonner d'intelligence avec les Espagnols.

Le reste de la Flotte fit voile quelques temps après, & portoit Dom Antoine & le Comte de Vimiose. A entendre ce Comte, d'abord que les Fran- *Descente des François dans l'Isle de S. Michel.*

1583. François se présenteroient, toutes les Açores devoient se déclarer pour Dom Antoine, & la Flotte d'Espagne n'oseroit pas seulement paroître. Il ne se fit pourtant nul mouvement en faveur de Dom Antoine; mais les François ayant fait descente dans l'Isle de saint Michel, & défait deux mille Espagnols, s'emparérent de Villefranche, qui étoit la principale place de l'Isle. On seroit aisément venu à bout de la Citadelle, pour peu qu'on l'eût attaquée avec vigueur: mais Dom Antoine sçachant que la garnison manquoit d'eau, ne jugea pas à propos de la forcer, & ne pensa qu'à se faire proclamer Roy dans toute l'Isle, & à se divertir, comme si la guerre eût été finie.

Six jours après, la Flotte d'Espagne parut commandée par le Marquis de Sainte Croix, & composée de cinquante gros Navires, de cinq plus petits & de douze Galéres. C'étoit la premiére fois qu'on avoit vû des Galéres s'engager si avant dans l'Océan. Il y avoit sur cette Flotte six mille Espagnols & cinq cens Allemands. Quelques jours se passerent sans qu'on en vînt à une action générale, jusqu'au vingt-sixiéme de Juillet que les deux flottes s'étant rangées en bataille, s'avancérent l'une contre l'autre.

Bataille navale entre les deux armées desavantageuse aux derniers.

Après une assez vigoureuse canonnade pour ce temps-là, car alors les Navires n'étoient ni si forts, ni si fournis d'Artillerie, ni si bien servis qu'aujourd'hui, plusieurs vinrent les uns sur les autres à l'abordage. Le succès fut douteux pendant deux heures, & les divers assauts furent soûtenus par les Espagnols & par les François avec une égale vigueur; mais le Colonel Strozzi ayant été blessé à mort, & le vaisseau du Comte de Brissac tout criblé de coups de Canon obligé de se retirer pour gagner l'Isle de Saint Michel, où il coula à fond en abordant, le reste de la Flotte Françoise ne put résister à la grosse artillerie de celle d'Espagne, & elle fut entierément dissipée. Il en périt huit vaisseaux, du nombre desquels fut celui que montoit Strozzi. Ce Seigneur expira au moment qu'on le présentoit au Marquis de Sainte-Croix; le Comte de Vimiose mourut aussi de ses blessûres deux jours après. Brissac s'étant sauvé dans sa Chaloupe un moment avant le naufrage de son vaisseau, fut reçû dans un autre, & revint en France avec les débris de la Flotte. Le Marquis de Sainte-Croix ne le poursuivit point, & jugea plus à propos de reprendre l'Isle de Saint Michel, qui se rendit.

Perte des deux partis. Inhumanité des Espagnols envers les Prisonniers.

Les François perdirent deux mille hommes dans ce combat, & les Espagnols deux cens. Ceux-ci ne firent aucun quartier sur les premiers vaisseaux dont ils s'emparérent; ils en usérent avec plus de moderation dans les autres; mais ce ne fut que pour faire paroître dans la suite avec plus d'éclat leur inhumanité envers les prisonniers; car le Marquis de Sainte Croix après les avoir tenus quatre jours enfermez dans une Eglise, sans leur donner à manger, & sans faire penser les blessez, les fit mourir presque tous par la main du Bourreau à Villefranche, nonobstant les remontrances de plusieurs de ses principaux Officiers. Il ne pardonna pas même à l'Aumônier François, qui après avoir

avoir entendu les confessions des prisonniers, fut aussi exécuté. Ce fait est rapporté dans la plainte que Paul de Foix Archevêque de Toulouse Ambassadeur du Roy à Rome en fit au Pape sur ce sujet.

1583. Lettre de M. de Foix au Roy du 4. Nov. 1582.

Ces infortunées victimes d'une fureur qui deshonora la nation Espagnole, étoient au nombre de trois cens, parmi lesquels il y en avoit dix-huit d'une naissance distinguée, la plûpart jeunes gens, cinquante autres Gentilshommes & le reste soldats, ou Matelots, ou bas Officiers.

Attribuée au Duc d'Albe.

Le Marquis de Sainte Croix ne répondit point autre chose à ceux qui demandoient leur grace, sinon que tous ces gens-là étoient de véritables pirates, qui faisoient la guerre aux Espagnols sans l'aveu du Roy de France, & même contre sa volonté, & qu'il avoit sur cela des ordres exprès du Roy son Maître. On ne manqua pas de faire le Duc d'Albe auteur d'un si cruel commandement; & si cela étoit vrai, ce fut un des derniers conseils violens qu'il donna; car il mourut cette même année avec la réputation d'un des plus grands Capitaines & d'un des plus grands hommes de son temps, autant estimé au dedans & au dehors de l'Espagne, qu'il étoit haï par tout pour son génie altier & feroce, qui lui avoit fait prendre pour maxime, d'établir par-tout l'autorité de son Prince par la hauteur & par la sévérité, en versant du sang & en coupant des têtes, croyant ces voyes beaucoup plus efficaces, que celles de la modération & de la douceur.

L'Isle de Tercére demeure fidelle à Dom Antoine.

Pour ce qui est de Dom Antoine, il avoit eu soin de se mettre en sureté dans l'Isle de Tercére, où il s'étoit retiré un jour avant la bataille; & cette Isle nonobstant la victoire des Espagnols, lui demeura fidelle. Son occupation pendant quelques mois fut de s'y abandonner à toutes sortes de débauches, & d'y amasser de l'argent par tous les moyens qu'il put imaginer: après quoi il en partit au mois d'Octobre, pour revenir en France, laissant le commandement de l'Isle à Dom Emmanuël de Silva avec quelques Compagnies Françoises.

Nouvel effort de la France en sa faveur.

Il fut reçû à la Cour par le Roy & par la Reine Mére avec plus d'honneur qu'il ne méritoit. On lui promit même de faire l'année suivante un nouvel effort en sa faveur. On envoya en effet le Commandeur de Chatte avec douze cens hommes à la Tercére; mais ce secours ne fut pas suffisant pour la défendre contre le Marquis de Sainte Croix, qui survint avec une puissante Flotte, & se rendit maître de cette Isle, dont la conquête fut suivie de la soûmission de tout ce que les Portugais possédoient dans les Indes.

La Reine d'Angleterre entreprend inutilement de le rétablir.

La Reine d'Angleterre entreprit depuis le rétablissement de Dom Antoine, & lui équipa une Flotte considérable; mais cette Flotte ayant été repoussée avec grande perte des Côtes de Galice où elle fit une descente, revint sans avoir rien fait. Dom Antoine s'étant encore retiré en France, y demeura jusqu'à sa mort qui arriva à Paris l'an 1595. Par sa retraite Philippe II. fut paisible possesseur de tous les Royaumes d'Espagne, qui n'avoient jamais été réunis avant lui sous un même Mo-

Et sa retraite rend Philippe II. paisible pos-

1583. *sesseur de tous les Royaumes d'Espagne. Suite des affaires des Pays-Bas.*

narque, depuis que les Romains en avoient été chassez. Je reviens aux suites de la journée d'Anvers si funeste aux François.

Ce mauvais succès du Duc d'Anjou tenoit lieu au Prince de Parme d'une grande victoire, & il voyoit avec plaisir ses ennemis, qui pouvoient l'accabler s'ils eussent agi de concert, en venir aux mains entre eux, & se détruire les uns les autres: mais comme ce grand homme n'avoit pas moins de prudence que de valeur, il pensa sérieusement à tirer tout le fruit qu'il pourroit de cette division.

Il sçavoit que les Provinces confédérées étoient fort ennuyées de la guerre qui les désoloit, & que d'autre part le Duc d'Anjou étoit au desespoir d'avoir manqué une entreprise, dont le vulgaire ne comprendroit pas les motifs. Elle avoit toutes les apparences d'une trahison, qui le rendoit odieux non seulement aux Pays-Bas, mais encore en France, où plusieurs Familles considérables gémissoient de la perte de ceux qui y avoient péri. Le seul succès, s'il avoit été heureux, auroit pû en quelque façon justifier sa conduite.

Le Prince de Parme bien instruit de tout cela, espéra de deux choses l'une, ou d'amener les Provinces revoltées à un traité de paix avec les Vallons & les autres Provinces fidelles, ou d'engager le Duc d'Anjou à abandonner la protection des Etats, & à remettre au Roy d'Espagne les Places qu'il tenoit aux Pays-Bas.

A l'égard des Flamands rebelles, il se servit des Emissaires qu'il avoit parmi eux, pour animer leur colére & leur haine contre les François, qui au lieu de les proteger comme ils en faisoient le semblant, les avoient trahis, & avoient attenté à force ouverte à leur liberté, à leurs biens, & à leur vie. Roubais, Montigni & quelques autres Seigneurs eurent ordre de représenter les mêmes choses aux amis qu'ils avoient parmi la noblesse des Etats, & de tâcher de les ébranler par tous les motifs qu'ils croiroient capables de les toucher; mais ils devoient parler seulement comme d'eux-mêmes, & nullement au nom du Gouverneur des Pays-Bas.

Strada. l. 5. T. 2.

A l'égard du Duc d'Anjou, le Prince de Parme ne sçavoit comment s'y prendre, pour entamer la négociation, ne voulant pas faire la premiére démarche; mais il fut tiré d'embarras par l'arrivée d'un Courier qu'il reçut de Mario de Birague Mestre de Camp d'un Regiment François de l'armée du Duc, qui lui apporta une lettre de ce Seigneur, où lui témoignant son zéle pour le service du Roy d'Espagne, il l'assuroit qu'il seroit ravi de lui être utile en quelque chose, & qu'il espéroit l'être dans les conjonctures présentes, s'il vouloit lui envoyer un homme de confiance, avec qui il pût traiter sans rien craindre.

Le Duc d'Anjou s'y trouve enfermé.

Le Prince de Parme ne douta point que Birague n'agît ainsi du consentement du Duc d'Anjou, d'autant plus qu'il sçut que les Etats avoient jetté une garnison dans le Sas de Gand, & fait rompre les levées de quelques riviéres, pour fermer les passages, & empêcher le retour de l'armée du Duc en France.

Il crut donc que Birague n'avoit fait cette avance, que pour engager une

une négociation, par laquelle le Duc pût se procurer la liberté de son retour; & il espéra la lui faire achepter aux dépens des places d'Espagne, dont les François étoient les maîtres. 1583.

Il envoya secrétement à Denremonde, où le Duc & Birague étoient, un Capitaine Espagnol nommé Hernandez da Costa, homme sage & discret, avec ordre de ne faire paroître aucun empressement, mais au contraire beaucoup d'indifférence pour la paix entre le Duc & le Roy d'Espagne. *Négociation à ce sujet.*

Dès que da Costa fut arrivé, il se rendit chez Birague, qui après bien des protestations de son zéle pour le Roy d'Espagne, ne dissimula point que le Duc vouloit se servir de lui, pour s'accommoder avec ce Prince; que le malheureux succès de l'entreprise d'Anvers étoit une favorable conjoncture dont le Prince de Parme devoit profiter; que le Duc s'offroit à mettre bas les armes, & à abandonner les Etats; qu'il y étoit déterminé, pourvû qu'on lui accordât pour une offre si avantageuse aux Espagnols, le Domaine de quelques places de la frontiére, & qu'il se contenteroit de Bapaume, de Bouchain, du Quesnoy, de Landreci ou de quelque autre équivalent.

Da Costa suivant ses instructions, répondit à Birague en soûriant, qu'il mettoit à trop haut prix la fuite du Duc d'Anjou; que c'étoit à lui à acheter la liberté de sa retraite; qu'on la lui accorderoit volontiers, pourvû qu'il voulût mettre entre les mains du Prince de Parme les places occupées par les garnisons Françoises; que pour celles de Brabant en particulier, il lui seroit impossible de les conserver contre les troupes des Etats ou contre l'armée Espagnole, & qu'ainsi en livrant au moins celles-ci, il gagneroit encore beaucoup au marché.

Après cet entretien, da Costa fut conduit par Birague au Duc d'Anjou, à qui il fit la revérence sans entrer plus avant en matiére, & retourna vers le Prince de Parme, pour lui rendre compte des propositions qu'on lui avoit faites.

Quelque indifférence que ce Prince fît paroître pour l'accommodement avec le Duc d'Anjou, il le souhaitoit fort, & il engagea le sieur de la Nouë, qu'il tenoit toûjours prisonnier, à conseiller au Prince d'abandonner le parti des Flamands rebelles, qui ne l'avoient jusques alors payé que d'ingratitude. La chose fut sur le point d'être concluë à ces deux conditions, que le Duc livreroit aux Espagnols Vilvorde & Denremonde, & que le Prince de Parme lui fourniroit une somme d'argent qu'il lui demandoit pour le payement des Garnisons Françoises. Mais le Prince d'Orange qui eut avis de cette négociation par le Duc d'Anjou même, & qui en comprit l'importance, rompit le coup.

Dans une assemblée des principaux Chefs des Etats qu'il tint à Anvers, il leur dit qu'il n'étoit pas moins indigné qu'eux de la conduite que le Duc d'Anjou avoit tenuë à leur égard, & qu'il n'étoit pas à se repentir de l'avoir appellé aux Pays-Bas: mais qu'il n'étoit pas question dans la situation où se trouvoient les affaires, de prendre conseil de la passion; qu'après tout ils avoient l'obligation à ce Prince de n'avoir point encore suc- Mathieu. l. 7.

1583. succombé sous les efforts des Espagnols, & qu'il falloit y bien penser avant que de rompre tout-à-fait avec lui; qu'il n'y avoit que trois partis dont on pût faire le choix, le premier de faire la paix avec le Roy d'Espagne en se soûmettant à sa domination, le second de se réconcilier avec le Duc d'Anjou, le troisiéme de se défendre avec les seules forces des Etats; qu'il étoit dangereux de prendre le premier parti; que quelques conditions que l'on mît dans le Traité, le Roy d'Espagne tôt ou tard feroit ressentir les effets de sa vengeance au Pays & aux particuliers; que pour le troisiéme, c'étoit une idée chimérique de croire qu'ils pussent se soûtenir seuls contre la puissance d'Espagne; que le second parti n'étoit pas sans difficulté; mais que tout bien consideré, son avis étoit de le prendre, & de trouver le moyen de se raccommoder avec le Duc, quand ce ne seroit que pour ne pas irriter le Roy de France & la Reine d'Angleterre, qu'on sçavoit par expérience prendre tant d'intérêt à ce qui regardoit ce Prince.

Sur ces entrefaites le sieur de Belliévre arriva à Anvers envoyé exprès de la Cour de France, pour moyenner la réconciliation des Etats avec le Duc. Le Prince d'Orange homme fecond en artifice s'il en fut jamais, fit répandre le bruit que non seulement le Duc d'Anjou traitoit de son accommodement avec le Prince de Parme; mais encore de son mariage avec une fille du Roy d'Espagne.

Strada, loco citato.

Artifice du Prince d'Orange pour rendre le Duc suspect aux Etats.

Il n'y eut personne dans les Etats, qui n'envisageât sur tout les conséquences du mariage, & ne vît que la principale condition qu'on y mettroit, seroit l'union des forces de France avec celles d'Espagne, pour accabler les Provinces conféderées.

Sur cela on commença à négocier avec le Duc, qui consentit à remettre Vilvorde aux Etats, à condition qu'on lui fourniroit des vivres, dont il avoit un extrême besoin, qu'on lui rendroit les prisonniers faits au combat d'Anvers, & qu'on lui laisseroit les chemins libres, pour conduire ses troupes jusqu'à Dunkerque. Ce traité fut promptement & fidélement exécuté de part & d'autre.

Le Prince de Parme que le Duc d'Anjou avoit cependant toûjours amusé, desespérant de rien gagner par la voye de la négociation, soit auprès du Duc, soit auprès des Flamands rebelles que Roubais & Montigni avoient inutilement tâché d'ébranler, se mit en campagne, pour profiter du desordre des ennemis, avant que la bonne intelligence fût parfaitement rétablie entre eux.

Expeditions du Prince de Parme.

Il donna ordre à la Mothe Gouverneur de Gravelines, à Montigni & à Mondragon de Bloquer Dunkerque, & marcha avec son armée dans le Brabant, où il prit Lindoven & quelques autres petites places, & sçachant que le Maréchal de Biron rassembloit des troupes à Stéemberg, ville assez forte, au delà de Bergopsom, il tourna de ce côté-là.

Ce Maréchal avoit là un corps assez considérable composé de François & d'Allemands, & il y reçut un renfort de quelques troupes Ecossoises

çoises & Flamandes, qui sur la nouvelle de l'approche de l'armée Espagnole, avoient eu ordre des Etats de le joindre. 1583.

Les Flamans & les Ecossois qui s'étoient campez dans les Dunes à quelque distance de Stéemberg, furent attaquez & forcez par les Espagnols. Le Maréchal de Biron étant venu au secours, repoussa d'abord les ennemis, & fut ensuite repoussé lui-même jusques sous le canon de la place. Si l'on en croit une lettre du Prince de Parme au Roy d'Espagne, quinze cens hommes demeurérent sur la place du côté du Maréchal, la plûpart Flamands & Ecossois. Le reste des Troupes Françoises fut embarqué un peu après sur des vaisseaux que Biron avoit fait venir à Stéemberg, & repassa avec lui en France.

Après cette victoire le Prince de Parme conduisit ses Troupes à Dunkerque. Le Duc d'Anjou en étoit parti un peu auparavant sur la fin de Juin, pour retourner en France, & y attendre le succès de la négociation du sieur de Mirebeau, qui après le retour de Belliévre, avoit été envoyé par le Roy aux Etats, pour lui offrir sa médiation entre eux & le Duc.

Il fait le siége de Dunkerque.

Chamois avoit été laissé à Dunkerque avec une garnison de cinq cens hommes; mais se voyant assiégé par mer & par terre, & n'ayant pas assez de monde pour contenir la bourgeoisie, il ne fit presque point de résistance, & se rendit par composition.

1584. *Mort du Duc d'Anjou.* Dans le Testament du Duc d'Anjou, datté du 8. Juin 1584.

On douta si le Duc d'Anjou s'étoit retiré en France dans le dessein de retourner aux Pays-Bas, supposé que la négociation de Mirebeau eût réussi, ou si rebuté de tant de mauvais succès, il avoit résolu d'abandonner entiérement son entreprise: mais la maladie dont il fut attaqué un peu après, & dont il mourut à Château Thierry le dixiéme de Juin de l'année suivante, fut un dénouëment, qui tira le Prince de Parme d'inquiétude à cet égard. Après avoir langui long-temps, il mourut d'un vomissement de sang. Le bruit courut à l'ordinaire, qu'il avoit été empoisonné; mais vrai-semblablement le poison qui le tua, ne fut point autre que le chagrin, & l'excès des débauches où il s'étoit toûjours abandonné avec emportement. Nonobstant les beaux portraits que la Reine Marguerite sa sœur nous fait de lui dans ses Mémoires, il n'avoit guéres d'autres bonnes qualitez, que la valeur, l'affabilité & l'attachement à la Religion Catholique; toûjours gouverné par des esprits brouillons ausquels il se livroit, & suivant aveuglément les mouvemens de son ambition, qui le portoit aux entreprises les plus hardies & quelquefois les plus injustes, n'ayant d'ailleurs ni assez d'esprit, ni assez de prudence, ni assez de constance pour les soûtenir; mais ce qui parut en quelque façon excuser sa conduite, c'est qu'il avoit à faire à une Cour & à un Prince, qui furent causes de la plûpart des fautes où il tomba, par les mauvais traitemens qu'on lui faisoit.

Son caractere.

Il témoigna à la mort un grand regret de l'entreprise d'Anvers, & d'avoir tant de fois irrité le Roy son frére, à qui il céda les droits qu'il prétendoit sur Cambray, où il avoit une garnison Françoise. La France ne se mêla guéres depuis des affaires des Pays-Bas; & l'offre que les Etats firent

Mathieu, l. 7.

1584. firent quelques mois après au Roy de se donner à lui, sans autre condition que de la liberté de conscience, ne fut point acceptée, à cause des embarras où il se trouva alors.

Raisons qui le firent regretter.

Mais ce qui fit & ce qui dut faire extrêmement regretter à toute la France la mort du Duc d'Anjou nonobstant ses défauts, ce furent les terribles suites qu'elle eut. Il étoit l'héritier présomptif de la Couronne, parce que le Roy n'avoit point de fils, & la succession après lui regardoit le Roy de Navarre, malheureusement engagé dans la Religion Calviniste. Cette conjoncture fut une occasion & un prétexte plausible à la Ligue d'éclater, & un moyen aux Chefs qui ne l'avoient jusqu'alors fomentée que sourdement, de la faire agir à découvert, & de jouïr du fruit de leurs intrigues à la ruïne de tout le Royaume.

Les Chefs de la Ligue en prennent occasion d'agir ouvertement.

On peut regarder l'attentat de la Ligue comme un de ces coups extraordinaires de la Providence, qui sçait tirer les plus grands biens des plus grands maux, & se servir du crime même, pour arriver aux fins qu'elle se propose.

Dans le cours naturel des choses, il est certain que si le Roy de Navarre fût parvenu sans opposition à la Couronne de France, l'héréſie devenoit la Religion dominante; & c'en étoit fait de la Religion Catholique dans le Royaume. Les Grands à qui l'ambition, l'intérêt, la faveur du Prince, servent d'ordinaire de regle pour leur conduite, auroient pour la plûpart suivi la Religion de la Cour: le peuple se seroit insensiblement laissé corrompre, & selon toutes les apparences, la France seroit aujourd'hui comme l'Angleterre, les Royaumes du Nord, & tant d'Etats d'Allemagne, separée de l'Eglise Catholique, & asservie malheureusement à l'erreur. Une multiplicité d'incidens extraordinaires achemina les choses d'une maniére tout autre, que la prudence humaine ne pouvoit le prévoir. Le Prince hérétique vint à bout de ses ennemis, & la vérité triompha de lui-même. La victoire se déclara pour ses droits & pour la justice de sa cause, l'hérésie & l'injustice dont l'une étoit dans un parti & l'autre dans l'autre, succombérent toutes deux, & la France en couronnant son Roy légitime, conserva la véritable Religion.

Quel en fut le prétexte.

Le même motif & le même prétexte qui avoient servi à former la Ligue l'an 1576. la mirent en mouvement l'an 1584. & ce motif & ce prétexte étoient la conservation de la Religion Catholique dans le Royaume, contre les efforts de l'hérésie qui la menaçoit d'une ruïne prochaine. C'étoit une couleur dont le Duc de Guise, qui en étoit le chef, couvroit son ambition, & le chagrin de n'avoir depuis neuf ou dix ans presque nul crédit à la Cour. Les Princes de sa maison le secondoient dans les mêmes vûës & par le même esprit. Plusieurs autres dont la bonne ou la mauvaise fortune dépendoit de celle de ces Princes, s'y engagérent par l'attachement qu'ils avoient pour eux, & pour leurs propres intérêts, & le peuple & la plûpart des Ecclésiastiques & des Religieux, se laissérent séduire par les spécieuses apparences du bien commun de la Religion & de l'Etat.

Dans

Dans l'intervalle de sept à huit années que la Ligue demeura dans l'inaction, le Duc de Guise mit à profit tout ce qui pouvoit servir à son dessein, & sur-tout le mépris où le Roy étoit tombé par sa conduite, la jalousie des grands & la haine du peuple contre les favoris qui les voyoit s'enrichir à ses dépens, de l'argent que l'on tiroit tous les jours par la multiplication des impôts à l'occasion des guerres civiles, & qui manquant toûjours pour les nécessitez les plus pressantes de l'Etat, étoit prodigué par le Prince à quatre ou cinq personnes, pour entretenir leur luxe & fournir à leurs débauches. 1584.

Les Ligueurs murmuroient hautement de la protection que le Roy avoit accordée à Genéve, comme d'une chose détestable & indigne d'un Roy Catholique. Ils faisoient par-là leur Cour au Duc de Savoye qui étoit d'intelligence avec eux, & se servoient de cela même, comme d'une preuve convainquante, pour persuader aux peuples, que le Roy s'entendoit avec les Huguenots.

Ils se déchaînérent encore plus violemment contre le traité fait avec le Roy de Navarre, par lequel on lui laissoit pour six ans plusieurs villes de sureté. Les secours donnez au Duc d'Anjou pour son expédition de Flandre en faveur des Etats, qui abolissoient par tout la Religion Catholique, étoient pareillement le sujet des invectives des Ligueurs, & leur fournissoient de nouvelles preuves de ce prétendu attachement du Roy pour les Huguenots; & on les faisoit valoir par tout auprès de ceux, qui n'étant pas capables d'approfondir les raisons d'Etat, se laissoient tromper par ces apparences, d'ailleurs fort plausibles.

C'étoient là les moyens que les principaux Chefs de la Ligue employoient, pour disposer les peuples à la révolte, à laquelle ils se préparoient eux-mêmes.

Mesures prises par le Duc de Guise pour porter les peuples à un soulévement.

Comme parmi les favoris du Roy, le Duc d'Espernon & Anne Duc de Joyeuse étoient ceux, pour qui ce Prince faisoit paroître plus de tendresse, plus d'attachement & de confiance; qu'ils disposoient de tout à la Cour, & que toutes les faveurs, les emplois, les pensions ne se distribuoient qu'à leur gré, & qu'aux personnes qui se dévouoient à eux, c'étoit aussi contre ces deux Seigneurs, que la haine du Duc de Guise étoit le plus enflammée, & dont la ruïne étoit une des principales fins, qu'il se proposoit dans le soûlévement qu'il méditoit. Les prochaines mesures pour ce soûlévement, furent prises proche de Nancy dans une maison du sieur de Bassompierre l'an 1584. dès que l'on fut certain que le Duc d'Anjou ne releveroit pas de sa maladie.

Les plus considérables des Seigneurs mécontens s'y assemblérent; sçavoir les Ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, le Cardinal de Guise, le Baron de Séneçay, Rosne, Menneville, Mandreville & quelques autres. Le Duc de Lorraine s'y rendit aussi; le Duc Casimir qu'ils vouloient détacher du parti du Roy de Navarre, y fut invité, & y envoya un homme de sa part. Le Roy d'Espagne y eut pareillement ses Agens. Mathieu. l. 8.

1584. Le Duc de Guise y representa la triste situation où se trouvoit le Royaume de France, les desordres du Gouvernement abandonné à la discretion des Mignons, dont la cupidité insatiable avoit épuisé les peuples; que c'étoit tous les jours nouveaux Edits, nouvelles inventions pour tirer de l'argent; que les levées s'en faisoient avec des extorsions & des cruautez qui reduisoient les gens de la campagne au desespoir; que le Clergé étoit accablé par les contributions énormes ausquelles on l'obligeoit; que les grands Seigneurs n'avoient pour recompense des importans services qu'ils avoient rendus à l'Etat au péril de leur vie, & aux dépens de leur sang, que des rebuts, des mépris, des insultes, tandis que trois ou quatre nouveaux venus, qui n'avoient pour la plûpart rien de plus recommandable que leur societé de débauche avec un Prince efféminé, gouvernoient ou plûtôt bouleversoient le Royaume & la Cour suivant leurs caprices; qu'étant né François & tenant par tant d'endroits à la Maison de France, il ne pouvoit envisager qu'avec douleur & indignation le déplorable état de sa patrie; que le mal étant si grand & si pressant, il falloit y apporter un prompt reméde; que l'association faite depuis huit ans étoit l'unique que l'on pût employer; qu'on avoit trop tardé à s'en servir, & qu'un plus long retardement le rendroit inutile.

Tous ceux qui avoient voix à l'assemblée ayant déja pour la plûpart pris leur parti, on ne délibéra pas long-temps sur le fond de l'affaire. Tous les Princes de la Maison de Lorraine avoient en cela des intérêts communs. Les autres Seigneurs & Gentilshommes François & Lorrains avoient attaché leur fortune à celle du Duc de Guise & de ses fréres. Les Ministres d'Espagne, suivant les principes de la politique de leur Roy, ne pensoient qu'à mettre le Royaume de France en feu. Le Député du Duc Casimir n'eut garde de s'opposer à cette conclusion, son maître avoit jusqu'alors trouvé son compte, soit dans les guerres civiles de France, soit dans les Traitez de Paix qui les terminoient, ayant toûjours été fort bien payé, même par le parti à qui il faisoit la guerre. Il offrit des troupes, & les Espagnols tout l'or des Indes. Le Duc de Lorraine laissa entrevoir que ce lui seroit une chose fort agréable, si son fils, qui par sa mére étoit petit-fils du Roy Henri II. étoit déclaré Chef de la Ligue. Il portoit apparemment ses vûës plus haut qu'il ne disoit, & elles étoient plus conformes à son ambition qu'aux Réglemens de la Loy Salique: mais le Duc de Guise n'étoit pas d'humeur à se contenter de la qualité de subalterne, même à l'égard d'un phantôme de Chef; & s'il étoit obligé à le faire, comme il le fut en effet dans la suite, il en avoit un autre en vûë plus propre à autoriser son parti.

Cette Assemblée fut suivie d'un autre à Joinville, où le sieur de Tassis assista au nom du Roy d'Espagne, & y il y fut résolu de reconnoître le Cardinal de Bourbon pour Roy de France, au cas que le Roy mourût sans enfans, de faire recevoir dans le Royaume le Concile de Trente, & de faire rendre Cambray au Roy d'Espagne, à condition qu'il four-

fourniroit aux Liguez cinquante mille écus d'or tous les mois pour faire la guerre aux Huguenots. Ce traité fut tenu fort secret pendant quelque temps, conformément à un des articles, pour ne point trop effaroucher les Huguenots, & de peur qu'ils ne prissent les armes les premiers. 1584. Leonard Recueil de Traitez. T. 2.

La révolte étant résoluë, on envoya ordre à tous ceux qui avoient signé la Ligue dans tous les quartiers du Royaume, de se tenir prêts à prendre les armes, & à ceux à qui leur condition ne le permettoit pas, comme aux Ecclésiastiques, de servir la faction par les moyens proportionnez à leur état. *Ordre envoyé pour cet effet à tous ceux qui avoient signé la Ligue.*

On commença pour soûlever les peuples, par faire courir une espéce de Libelle ou de Manifeste, où sans parler de la Religion, on ne faisoit mention que de l'intérêt & du bien public, de la reformation de l'Etat, de la modération des impôts, de l'oppression de tous les Ordres du Royaume, & de l'avarice & de la tyrannie des favoris.

Plusieurs de ceux qui ne s'étoient engagez dans la Ligue que par le motif de la Religion, furent scandalisez de cet écrit; & le Pére Claude Mathieu Jésuite de Pontamousson en parla fortement au Duc de Guise.

Ce Jésuite Lorrain de naissance homme habile & intelligent, s'étant laissé séduire comme une infinité d'autres Ecclésiastiques, par les spécieuses apparences de zéle pour la vraye Religion dont on coloroit la Ligue, étoit fort avant dans la confidence de la maison de Lorraine; Il fut employé en diverses négociations par cette faction sur tout à Rome, & ses fréquens voyages lui firent donner le nom de Courrier de la Ligue, jusqu'à ce que Claude Aquaviva, General des Jésuites, malgré les instances du Cardinal de Pellevé, lui défendit de se mêler de ces sortes d'intrigues, & avec l'agrément du Pape qui le vouloit d'abord retenir à Rome, l'envoya demeurer à Lorette, & l'empêcha de retourner en France. Le Pere Mathieu témoigna au Duc de Guise qu'il étoit fort surpris de ce que dans l'écrit dont je viens de parler, on ne disoit pas un mot du motif de de la Religion, parmi ceux dont on prétendoit s'autoriser pour la prise des armes; quoique ce fût le seul qui parût pouvoir mettre en assûrance la conscience des associez, & engager les François Catholiques d'ailleurs naturellement portez au respect & à l'obéïssance dûë à leur souverain. Hist. de Pierre Mathieu. l. 8.

Mais le Duc de Guise lui répondit, qu'il n'étoit pas encore temps de faire valoir ce motif; que bien que la vûë principale de la Ligue Catholique fût d'empêcher qu'un Prince hérétique ne s'emparât de la Couronne après la mort du Roy, il ne convenoit pas d'apporter cette raison, tandis que le Duc d'Anjou Prince fort Catholique vivoit encore; & qu'après sa mort qui ne pouvoit pas tarder, vû l'état où il étoit, on parleroit d'une autre maniére. Il lui ajoûta une autre raison de la conduite qu'il avoit tenuë, c'étoit qu'on vouloit engager le Duc Casimir à donner des troupes à la Ligue, ou du moins l'empêcher qu'il ne traitât sitôt avec le Roy de Navarre, & qu'il avoit déclaré par son Député,

1584. que jamais il ne consentiroit à l'exclusion qu'on entreprendroit de donner à ce Prince de la Couronne de France, si le Roy venoit à manquer.

Allarme donnée aux Catholiques touchant le danger de voir un Prince Hérétique sur le Thrône.

En effet cette difficulté du Jésuite, & des autres qui avoient le même scrupule que lui, fût bien-tôt levée; car le Duc d'Anjou étant mort sur ces entrefaites, l'allarme fut donnée par tout aux Catholiques, touchant le danger où l'on étoit de voir un Prince hérétique sur le thrône de France, au cas qu'il arrivât quelque fâcheux accident au Roy, dont on affectoit de publier en tous lieux les infirmitez causées par ses débauches, & le peu d'espérance qui lui restoit d'avoir des enfans, après tant d'années d'un mariage jusqu'alors stérile.

Ce péril exaggéré par les émissaires que les chefs de la Ligue entretenoient dans toutes les Provinces, mit tout-à-coup les esprits en mouvement.

On raisonnoit dans toutes les assemblées avec la plus extrême licence sur le gouvernement présent & sur le futur. Les Prédicateurs dans les Chaires, les Curez dans leurs Prônes, les Professeurs dans leurs écoles se répandoient en invectives contre la Cour: les plus modérez allarmoient les peuples sur le péril où se trouveroit la Religion, si après la mort du Roy, la loi du Royaume pour la succession à la Couronne avoit lieu à l'égard du Roy de Navarre; & ils remuoient là-dessus d'autant plus vivement leurs auditeurs, qu'effectivement les malheurs dont la France & la Religion étoient menacées en ce cas, paroissoient plus inévitables.

Ces préludes de soulévement se firent voir jusques dans la Capitale. Le Docteur Maurice Poncet, de l'Ordre de saint Benoît, Curé de saint Pierre des Arcis, s'étoit déja quelque-temps auparavant déchaîné en pleine chaire contre la personne du Roy même: il avoit traité d'hypocrisie & tourné en ridicule toutes ces Confrairies de Pénitens, toutes ces retraites, toutes ces processions, dont il s'occupoit, & dont il entremêloit ses plaisirs, au lieu de travailler à remédier aux désordres de son état, au soulagement de ses sujets, & à pourvoir à la sûreté de la Religion. Ce téméraire Prédicateur fut cité pour une telle insolence; mais il en fut quitte pour une réprimande, après laquelle on le renvoya à son Monastére de Melun: cette indulgence ne servit au Roy, qu'à le faire plus mépriser, & à faire entendre aux séditieux qu'on les craignoit.

Journal de Henri III.

Conseil tenu à S. Germain au sujet de ces mouvemens.

Mémoires du Duc de Nevers T. 2.

Averti cependant que les Ligueurs commençoient à prendre les armes en divers endroits, il assembla son Conseil à saint Germain, pour délibérer sur les moyens de prévenir le soulévement. Tous parurent s'intéresser fort à maintenir l'autorité Royale, quoi qu'il y eût des Ligueurs parmi eux, & entre autres le Duc de Nevers, qui se trouva fort embarassé, lorsque le Roy lui adressant la parole, lui fit connoître qu'on étoit très-instruit des liaisons qu'il avoit prises avec le Duc de Guise.

Le Duc de Nevers homme fort droit, jusqu'alors très-attaché au Roy, mais animé par la Duchesse sa femme contre les favoris, & d'ailleurs

leurs sincérement zélé pour la conservation de la Religion Catholique dans le Royaume, n'étoit entré dans les intrigues de la Ligue, que contre son inclination, & avec de grands scrupules de conscience, balançant entre ce qu'il devoit à son Souverain, & ce qu'il croyoit devoir à Dieu pour la Religion. Il se jetta aux pieds du Roy, lui protestant que son intention avoit toûjours été & qu'elle étoit encore de lui être fidelle, mais sans préjudice de la fidélité que sa conscience l'obligeoit d'avoir pour le maître de tous les Rois. Le Roy fit semblant d'agréer la franchise avec laquelle il lui parloit, & le résultat de la délibération fut, que Sa Majesté feroit publier une déclaration, par laquelle il défendoit toutes sortes de Ligues ou Associations dans son Royaume, & regardoit comme criminel de leze-Majesté quiconque en feroit ou auteur ou complice. Elle fut expédiée le onziéme de Novembre, & publiée aussi-tôt après.

1584.

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Mais les Ligueurs sans s'en embarasser, alloient toûjours leur chemin, faisoient sous main leurs préparatifs, & sur tout ils prirent leurs mesures à Rome, pour engager le Pape Gregoire XIII. dans leur parti.

Lettre de Pisani Ambassadeur de France à Rome, du 11. Septembre an. 1686.

Le Cardinal Nicolas de Pellevé d'une famille très-noble de Normandie, quoi qu'en disent les libelles des Huguenots de ce temps-là, tout dévoué aux Cardinaux de la Maison de Lorraine ausquels il devoit sa fortune, & le plus opiniâtre de tous les Ligueurs, étoit leur principal Agent à Rome. Un nommé Jacques de la Ruë qui prenoit dans ses lettres le nom de Marteilli, Pilles Abbé d'Orbais & Chanoine de Notre Dame de Paris, & quelques autres confidens de la faction, s'y donnoient de grands mouvemens pour gagner les Cardinaux. Le Pere Mathieu quelques jours avant la déclaration du Roy, étoit parti pour y aller chargé de Lettres de créance des Cardinaux de Bourbon & de Guise, du Duc de Nevers, des Ducs de Guise & de Mayenne & du Comte de Vaudemont, & y étant arrivé le vingtiéme de Novembre, il y trouva les choses déja fort avancées en faveur de la Ligue.

Lettres du P. Mathieu au Duc de Nevers du 11. Fevrier 1685.

Le Pape étoit deslors tout disposé à déclarer par une Bulle, le Roy de Navarre & tous les autres Princes du sang qui feroient profession de l'hérésie, incapables de succéder à la Couronne: mais il en fut empêché par quelques Cardinaux, qui lui conseillérent de ne rien précipiter, & de ne pas faire une démarche de cette conséquence, jusqu'à ce que les Catholiques de France eussent fait quelques entreprises, qui fissent connoître que leur parti étoit le plus fort dans le Royaume.

On voit par les lettres du Pére Mathieu, que dès ce temps-là quelques furieux parmi les Ligueurs pensoient à attenter à la vie du Roy, & il déclare sur ce point de la part du Pape, que nul motif ne peut autoriser un tel crime: mais que vû les mauvais conseils de ceux qui gouvernoient ce Prince, Sa Sainteté ne trouveroit pas mauvais, qu'on se mît en état de le contraindre, d'user de son autorité en faveur des Catholiques contre les Hérétiques.

Jusqu'où alloit l'emportement des Ligueurs.

Ce Pére étoit encore chargé particuliérement de la part du Duc de

Ne-

1584. Nevers, de demander au Pape la résolution du cas de conscience qui l'embarrassoit : sçavoir si le motif de maintenir dans le Royaume la Religion Catholique, pouvoit le dispenser de l'obéïssance qu'il devoit à son Souverain. Il avoit déja fait sur cela une démarche, par laquelle il tenoit bien fort à la Ligue. C'étoit une protestation * qui devint publique, de ne jamais reconnoître un Prince Hérétique pour successeur de la Couronne : mais il y avoit de la différence entre cette résolution & celle de prendre les armes contre le Roy. La décision de plusieurs Théologiens qui lui levoient son scrupule, ne le mettoit point en repos, & il ne pouvoit se déterminer, à moins que le Chef de l'Église ne parlât lui-même là-dessus.

Déclaration du Pape qui les autorise.

Il parla enfin, & déclara que les Princes Catholiques pouvoient prendre les armes, pour maintenir la Religion Catholique en France ; que la guerre contre les Huguenots étoit juste & légitime, & qu'il étoit permis de la faire non seulement à eux, mais à tous ceux qui les favoriseroient ou aideroient, fussent-ils même *de qualité Royale*. C'est ce que le Pére Mathieu, Jacques de la Ruë, & le Cardinal de Pellevé mandérent au Duc de Nevers, le conjurant avec beaucoup d'empressement de s'en tenir là ; & leurs lettres font assez connoître, combien ils avoient d'envie de retenir dans leur parti un Prince de ce caractére, qui avoit en même-tems la réputation d'un homme de bien & d'honneur, & d'un grand homme de guerre.

Lettre de la Ruë du 30. Mars 1585. au Duc de Nevers.

Ils avoient fait tout leur possible, pour engager le Pape à donner cette réponse par écrit ; mais il refusa toûjours de le faire. Ce refus laissa encore de l'inquiétude au Duc de Nevers, qui consulta de nouveau son Confesseur appellé Berthonnier & un nommé Faber de son Duché de Nevers, homme docte & pieux, ainsi qu'il le qualifie, & leur demanda, si le Pape ayant refusé de lui donner sa réponse par écrit, il pouvoit suivre sa décision verbale. L'un & l'autre prévenus comme la plûpart des Ecclésiastiques de ce temps-là, en faveur de la Ligue, lui répondirent qu'un tel doute n'étoit qu'un véritable scrupule sur lequel il devoit passer : mais non content de cela, il fit exprès le voyage de Rome, où les choses ayant changé de face par la mort du Pape, on lui donna une résolution de son cas bien différente de celle qu'on lui avoit envoyée.

Jubilé obtenu en leur faveur.

La négociation du Pére Mathieu eut tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Il laissa en partant de Rome les affaires de la Ligue en très-bon état, par le crédit du Cardinal de saint Côme que le Duc de Guise avoit gagné, & qui étoit Secrétaire du Pape. Ce Pére obtint un Jubilé pour tous les Liguez ; que le Pape ne lui accorda non plus que de vive voix. Il prit son chemin par la Suisse suivant les ordres qu'il en avoit, & tira promesse du Colonel Fiffer, d'amener six mille Suisses Catholiques au secours de la Ligue, dès qu'on lui auroit consigné à Lucerne la somme de treize mille livres pour la premiére solde.

Le

* Datée du 1. Décembre 1584.

Le Duc de Guise se voyant si bien appuyé à Rome, & assuré des Espagnols, qu'il ne trouvoit même que trop vifs & trop empressez pour l'embarquer dans la révolte, commença à se déclarer ouvertement au mois de Mars, & à assembler ses troupes; mais avant que de rien entreprendre, le Cardinal de Bourbon publia une déclaration contenant les motifs de la prise des armes par les Princes & par les Seigneurs de la Ligue.

1585. *Ils publient les raisons de leur prise d'armes.* Mathieu. l. 8.

Ce Cardinal frére de feu Antoine Roy de Navarre & de feu Louïs Prince de Condé, étoit un fort bon Prince, très-zélé pour la Religion, de tout temps grand ennemi des Huguenots, qu'il n'avoit jamais ménagez soit dans le Conseil du Roy, soit dans son Archevêché de Rouën, aisé à gouverner par ceux qui avoient pris ascendant sur son esprit, & par ces qualitez tout propre à seconder l'ambition du Duc de Guise. Ce Prince sçut encore lui présenter un appas capable de tenter un homme plus fin que ne l'étoit ce Cardinal.

Il lui fit comprendre conformément à ce qui avoit été résolu à la conférence de Joinville, que dans l'état où étoient les choses, c'étoit un point capital d'où dépendoit le salut du Royaume & de la Religion, de s'assûrer d'un successeur Catholique pour la Couronne; que le Roy de Navarre son neveu qui y devoit parvenir suivant les loix de l'Etat, en étoit exclus par sa qualité d'hérétique; qu'en supposant cette exclusion, il étoit incontestablement celui de la Maison de Bourbon que le thrône regardoit, & qu'étant même plus proche parent du Roy d'un dégré que le Roy de Navarre, ce titre lui suffisoit pour lui disputer son droit; qu'ainsi ce n'étoit pas seulement l'avantage de l'état & de la Religion qui devoit l'obliger à se faire chef de la Ligue Catholique, mais son intérêt propre.

Lettre du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon sans datte.

L'éclat d'une Couronne brille toûjours agréablement aux yeux de quiconque a un prétexte plausible d'y prétendre. Le Cardinal nonobstant son âge de soixante & deux ans, & celui du Roy qui n'en avoit que trente-quatre, sentit augmenter son zéle pour la Religion par cette agréable chimére, & consentit sans peine à se déclarer chef de la Ligue.

Le Cardinal de Bourbon en est declaré le Chef.

La déclaration qui fut publiée par le Cardinal de Bourbon étoit dattée de Pérone, & du dernier jour de Mars 1585. c'étoit lui qui parloit dans cet écrit. Il s'y intituloit premier Prince du Sang, comme il avoit déja fait au traité de Joinville, quoi que cette qualité appartînt au Roy de Navarre. Il insinuoit que la succession à la Couronne le regardoit. Il y donnoit aux Ducs de Lorraine & de Guise le titre de Lieutenans Généraux de la Ligue. Il y nommoit parmi les associez, outre les autres Princes de la Maison de Lorraine, de Guise, & de Vaudemont, le Cardinal de Vendôme & les Ducs de Nemours & de Nevers; & ce qui paroît de plus surprenant, mais ce qui marque en même-temps combien les intrigues des Ligueurs étoient étenduës, & comme ils avoient pris leurs mesures de loin, lors même qu'ils sembloient ne pas agir, c'est qu'à la tête de la déclaration, quand on la répandit dans

Tom. 1. des Mémoires du Duc de Nevers.

1585. le Royaume, on mit une liste de ceux qui entroient dans l'association, où l'on voyoit avec les Princes que je viens de nommer, le Pape, l'Empereur, les Princes de la Maison d'Austriche en Allemagne, le Roy d'Espagne, les Archevêques de Cologne & de Mayence, les Ducs de Savoye, de Ferrare, de Cléves & de Parme, le grand Maître de Malte, la Seigneurie de Venise, les Républiques de Génes & de Lucques, le Duc de Florence, & le Prince d'Ecosse dont l'Ambassadeur à la Cour de France prétoit ses Chiffres aux Ligueurs, pour les correspondances qu'ils avoient à Rome.

Lettre du Pére Mathieu au Duc de Nevers.

Cette liste avoit dequoi imposer aux peuples & effrayer le Roy ; car il n'étoit pas vrai-semblable que la Ligue eût osé s'autoriser de tant & de si grands noms, si toutes les puissances dont elle se faisoit fort, n'y avoient elles-mêmes consenti.

Motifs de cette déclaration.

Le premier & le principal motif exprimé dans la déclaration étoit, que le Roy n'ayant point d'enfans, on étoit menacé du danger d'avoir pour Roy en France un Prince hérétique & relaps, quoi que le serment de nos Rois à leur Couronnement les obligeât à maintenir sur toutes choses la Religion Catholique Apostolique & Romaine dans le Royaume : on y ajoutoit le refus des Huguenots de rendre les villes de sûreté, leurs pratiques auprés des Princes Protestans d'Allemagne, pour établir de concert avec eux l'hérésie dans toute la France, les Charges ou les fonctions des charges ôtées aux Seigneurs Catholiques bien intentionnez pour la Religion, les moyens dont on se servoit, afin d'obliger les Gouverneurs des places ennemis des Huguenots à se défaire de leurs Gouvernemens pour de l'argent, l'insatiable avarice des Favoris ; la multitude des nouveaux impôts, l'accablement & l'oppression de tous les Ordres de l'état, & enfin l'inutilité du dessein formé aux Etats de Blois, de ne souffrir aucune autre Religion dans le Royaume que la Catholique ; dessein qui s'étoit évanouï par la damnable politique de ceux, qui gouvernoient le Roy & le Royaume.

En quels termes elle étoit conçuë.

„ Pour ces justes considérations, continuoit le Cardinal, Nous „ Charles de Bourbon premier Prince du Sang, . . . assisté des Princes, „ Cardinaux, Pairs, Prélats, Officiers de la Couronne, Gouverneurs „ de Provinces, Seigneurs, Gentilshommes, Capitaines, Villes & „ autres faisant la plus saine & meilleure partie du Royaume . . . . „ déclarons avoir juré . . . de tenir la main forte & armée à ce que l'E„ glise soit réïntégrée en sa dignité, & en la vraye seule Religion „ Catholique ; que la noblesse joüisse de ses honneurs & priviléges, „ le peuple soit soulagé, les nouveaux impôts introduits depuis le „ Roy Charles IX. abolis, les Parlemens maintenus dans leurs prérogatives, & les Etats quand ils seront assemblez, dans leur autorité, „ &c.

Enfin il s'adressoit à la Reine Mére, & la conjuroit de le seconder dans ses bonnes intentions pour le rétablissement de l'ordre dans le Royaume, & la sûreté de la véritable Religion.

Une

Une telle déclaration avec des circonstances si extraordinaires répandüë de tous côtez, fit une étrange impression sur l'esprit de la plûpart des Catholiques de toutes les conditions. Les uns emportez par le seul penchant de leur génie inquiet & toûjours prêt à prendre parti dans les brouilleries de l'Etat, les autres véritablement séduits par un zéle aveugle de Religion, d'autres par l'espérance de faire leur fortune dans une faction qui avoit de grands appuis, s'y jettérent sans délibérer davantage. Plusieurs Seigneurs & Gentilshommes quittérent la Cour, pour se rendre auprès des Chefs de la Ligue & entre autres Schomberg & la Châtre. Le retour de celui-ci qui les avoit quittez un peu auparavant, fit un extrême plaisir au Duc de Guise, comme il le témoigna dans une lettre au Duc de Nevers, où il l'assuroit en même-temps que pas un de ceux, sur lesquels il avoit compté, n'avoit manqué à sa parole.

1585. Effets qu'elle fit sur l'esprit des peuples.

Lettre du Duc de Guise au Duc de Nevers sans datte. Lettre du même au même de Châlons 21. Mars 1585.

Tandis que cette tempête se formoit, le Roy de Navarre qui voyoit bien qu'elle ne tarderoit pas à fondre sur sa tête, pensoit à la conjurer, & étoit fort embarassé quel parti prendre. Plusieurs lui conseilloient de prévenir ses ennemis, de se mettre en campagne, & de se saisir d'autant de places qu'il pourroit, pour fortifier son parti : mais il considéroit d'ailleurs que de courir le premier aux armes, ce seroit donner aux Liguez un trop grand avantage ; qu'ils seroient ravis de pouvoir le faire passer dans le Royaume & dans toute l'Europe pour l'auteur de la Guerre Civile, & de mettre par ce moyen le Roy dans la nécessité de se servir d'eux & de leurs troupes contre lui, comme contre un Rebelle.

Mesures du Roy de Navarre pour s'y opposer.

Le Duc d'Espernon vint sur ces entrefaites le trouver de la part du Roy, pour l'assurer de l'amitié & des bonnes intentions que Sa Majesté avoit pour lui, l'inviter à se rendre à la Cour & à condescendre à ses volontez, (cela vouloit dire à changer de Religion) que c'étoit l'unique moyen de faire avorter tous les mauvais desseins de la Ligue, & de ruïner leurs communs ennemis.

Dispositions du Roy à son égard. Mathieu. l. 8.

La chose ayant été mise en délibération, quelques Seigneurs conseillérent au Roy de Navarre de ne pas balancer à satisfaire le Roy ; & Roquelaure entre autres voyant le Ministre Marmet s'échauffer beaucoup sur l'article de la Religion, lui demanda brusquement, si une paire de Pseaumes à la huguenote pouvoit entrer en concurrence avec une Couronne ; & dit que son avis étoit, qu'une offre telle que le Roy faisoit devoit être acceptée sans délibérer : mais les Ministres à qui leur autorité sur les peuples du parti Huguenot, en avoit toûjours donné beaucoup dans le conseil des Chefs, & qui avoient obligé le Roy de Navarre quelque temps auparavant dans une assemblée de Montauban, à faire un nouveau serment de persévérer jusqu'à la mort dans le Calvinisme, continuérent de s'opposer fortement à une telle résolution, & l'emportérent.

Il refuse de changer de Religion. Mémoires d'Estat 2. vol.

Le Roy de Navarre répondit au Duc d'Espernon, qu'il conservoit pour le Roy toute la reconnoissance & tout l'attachement possible ; mais

1585. que vû les traitemens qu'on lui avoit toûjours faits à la Cour, il ne pouvoit y retourner avec honneur & avec sûreté; qu'il n'auroit recours aux armes que dans la derniére néceſſité; que pour ce qui étoit de la Religion, il n'étoit ſur ce point nullement opiniâtre; que dès qu'on lui feroit voir qu'il étoit dans l'erreur, il ne balanceroit pas à ſe faire Catholique; mais que juſqu'à ce qu'on l'en eût convaincu, il préféreroit le devoir de ſa conſcience à toutes choſes.

Ce voyage du Duc d'Eſpernon qui fut fort inutile au Roy, ſervit beaucoup aux Ligueurs à décrier de plus en plus ſa conduite. Ils prétendirent en avoir découvert le myſtére, & publiérent hardiment que le Duc avoit promis au Roy de Navarre d'employer tout ſon crédit, pour tenir le Roy dans ſes intérêts contre tous les efforts de la ligue Catholique, à condition que lui & le Duc de Joyeuſe ſeroient maintenus dans les emplois, & dans la conſidération où ils étoient; & les Liguez ajoûtoient dans un écrit * qu'ils publiérent, que le Duc d'Eſpernon de ſon chef & ſans ordre, avoit aſſûré le Roy de Navarre au nom du Roy, que ce Prince le regardoit comme ſon fils, & comme l'héritier de ſa Couronne.

Secours Etrangers dont il ſe fortifie. Cependant le Roy de Navarre quoique réſolu à ne pas commencer la guerre, avoit envoyé Jacques Ségur de Pardaillan à Fridéric Roy de Dannemarc, avec ordre de paſſer à ſon retour par les Cours des Princes Proteſtans d'Allemagne, & de là en Angleterre, pour lui ménager la protection de la Reine Elizabeth contre les Ligueurs. Ceux-ci agirent fortement auprès de l'Empereur pour faire arrêter cet envoyé, & il ne tint pas à ce Prince, qu'il ne fût pris ſur les Terres de l'Electeur de Brandebourg.

Il paroît par les inſtructions † de Pardaillan, que le but principal de cette ambaſſade étoit d'engager le Roy de Dannemarc à accorder les Luthériens & les Calviniſtes ſur l'article de la Céne & de l'Euchariſtie, afin de les unir tous contre le Pape, & de les diſpoſer à prendre de concert la protection de leurs fréres cruellement perſécutez en divers Etats de l'Europe. Les Ligueurs firent un grand bruit de cette ambaſſade. Ils forgérent un prétendu Concordat fait à Magdebourg, entre le Roy de Navarre & les Princes Proteſtans, en vertu duquel une armée de vingt-cinq mille chevaux & de quarante-cinq mille hommes de pied de diverſes nations devoient entrer en France dans peu de mois. Ils firent lire ce Concordat par les Curez dans leurs Prônes, & par les Prédicateurs dans leurs Sermons, comme le plan d'une conſpiration générale des Proteſtans contre la Religion Catholique: mais ſans s'arrêter davantage à des écrits, ils commencerent à uſer de voyes de fait.

Ou-

* Cet écrit eſt raporté dans les Mémoires du Duc de Nevers T. 2.

† Elles ſont en manuſcrit dans la Bibliotheque de Monſieur Foucaut Conſeiller d'Etat.

Outre les principales Places de leurs Gouvernemens dont ils s'assurérent, le Duc de Guise ménagea une intelligence dans Verdun, & surprit cette ville le jour de Pâques. Il y entra avec quarante ou cinquante chevaux, & les Bourgeois presque tous Catholiques s'étant tout à coup soûlevez contre le Gouverneur, il l'assiega dans une maison où il s'étoit sauvé, & le prit. Cinq Compagnies du Régiment d'Espernon, qui y étoient en garnison, mirent bas les armes, & les Capitaines aussi bien que les Soldats prirent parti dans les troupes de la Ligue. Cette expédition se fit avec toute la promptitude & toute la vigueur possible, & à la vûë de quatre cens Soldats Huguenots venus de Jamets & de Sedan, que le Gouverneur avoit appellez à son secours, & qui étoient prêts d'entrer dans la ville. Le Duc s'assura aussi de Méziéres, & le deuxiéme de May le sieur de Mandelot Gouverneur de la ville de Lyon du parti de la Ligue, ayant tiré par adresse de la Citadelle bâtie par Charles IX. le Baron du Passage qui y commandoit, s'en empara. Marseille fut pareillement surprise par Daries second Consul de la ville, & par le Capitaine Boniface Cabanes; mais le sieur Bouquier homme de grande autorité parmi les Bourgeois les ayant animez, attaqua les traîtres si vigoureusement à la tête de ceux qu'il avoit rassemblez autour de lui, qu'il les mit en déroute, avant que de Vins Chef de la Ligue en Provence fût arrivé pour les seconder; & le Duc d'Angoulême Grand Prieur de France, que Bouquier avoit fait avertir du soûlévement, étant accouru, tout fut appaisé par le supplice de Daries & de Cabanes, que l'on fit pendre. Le Grand Prieur ayant encore découvert quelques intrigues de la Ligue dans la ville d'Arles, y mit ordre, & les fit échouer. Le Duc de Guise avoit tâché d'engager le Parlement de Provence dans ses intérêts: mais ce fut inutilement, & l'Arrêt que cette Cour donna trois jours aprés le soûlévement de Marseille, par lequel il declaroit perturbateurs du repos public, ceux qui prendroient les armes sans ordre du Roy, fit débander toutes les troupes du sieur de Vins, & rendit le calme à la Provence.

1585. *Les Ligueurs commencent à agir de leur côté.* Lettre du Duc de Guise à la Duchesse de Nevers de Reims 29. d'Avril 1585. Autre Lettre du même du 28. d'Avril.

Lettre des Ducs de Guise & de Mayenne au Parlement de Provence du 19. Mars 1585. datée de Joinville.

Bourdeaux un peu auparavant avoit été sauvé au Roy, par la résolution & par la prudence du Maréchal de Matignon, qui s'étant saisi de Vaillac Gouverneur du Château-Trompette, le contraignit à lui remettre entre les mains cette Forteresse, par laquelle il devoit introduire quelques Troupes des Liguez dans la ville, où ils avoient un fort parti. Ils firent encore sans effet en d'autres endroits quelques tentatives, qui donnérent beaucoup d'inquiétude à la Cour.

Brantome dans l'éloge du Maréchal de Matignon.

Tous conviennent que jamais le Roy ne fit paroître plus de foiblesse, que dans cette conjoncture; car il est certain que le Duc de Guise, quand il commença les hostilitez, n'avoit au plus que quatre mille hommes de pied & mille chevaux, & que si le Roy avec les Gens de sa Maison & quelques troupes qu'il auroit pû aisément rassembler, s'étoit mis en campagne, & qu'il eût animé par un peu de résolution le courage de ses Sujets fidelles, ainsi que le Maréchal d'Aumont & quelques autres de ses plus zélez serviteurs le lui conseilloient, il auroit diffi-

Foiblesse du Roy en cette occasion.

Chronologie Novennaire de Victor Cayet.

1585. dissipé cette poignée de gens, & obligé le Duc à quitter le Royaume, avant qu'il eut pû être joint par quelques Enseignes de Lansquenets & quelques Cornettes de Reitres qui lui venoient d'Allemagne; & cela est si vrai, que Beauvais-Nangis qui trouva le Duc de Guise à Châlons avec si peu de troupes, lui ayant demandé ce qu'il pretendroit faire, si le Roy venoit l'attaquer? me retirer au plus vîte en Allemagne, répondit-il, en attendant une occasion plus favorable.

Mémoires de Nangis.

La faute du Roy étoit d'autant moins pardonnable, qu'il fut averti avant la fin de Mars de tout ce qui se tramoit. Ce fut par un Gentilhomme nommé la Rochete qui avoit tout le secret de la Ligue. Il avoit été pris, & s'étoit laissé prendre exprès pour tout decouvrir; & l'on voit par des Lettres du Duc & du Cardinal de Guise, combien ils étoient consternez de cette prise, qu'ils regardoient comme une chose capable de déconcerter toutes leurs affaires.

Mathieu. l. 7.

Lettre du Duc de Guise du 30. Mars au Duc de Nevers. Autre Lettre du Cardinal de Guise au même. Dattée du 25. d'Avril 1585.

Le meilleur Manifeste du Roy en cette occasion eût été une bonne armée; mais ce Prince au lieu d'agir d'abord avec vigueur comme il convenoit, s'amusa à publier une nouvelle declaration, où n'osant même nommer ceux qui y avoient donné lieu, il faisoit, comme un homme qui a peur, une simple apologie de sa conduite, & promettoit ses bonnes graces à ceux, qui renonceroient à toutes Ligues & Associations.

Imputée à la Reine Mere.

Outre son indolence & la vie molle à laquelle il s'étoit abandonné, c'étoit la Reine Mére & quelques autres de son Conseil, gens timides ou Partisans secrets de la Ligue, qui lui faisoient tenir cette conduite.

Cette Princesse n'aimoit pas le Duc de Guise; mais elle haïssoit beaucoup le Roy de Navarre; & si l'on en croit quelques-uns, elle avoit en vûë, supposé que le Roy n'eût point d'enfans, de faire tomber la Couronne au jeune Prince de Lorraine son petit-fils, & fils du Duc de Lorraine. Je croirois plûtôt encore, que dans l'incertitude du succès d'un combat, qui étant desavantageux au Roy, auroit mis sa personne en danger, ou l'auroit obligé à avoir recours au Roy de Navarre, elle ne cherchoit qu'à suspendre les premiers efforts de la Ligue; qu'elle vouloit attendre que le temps lui fournît quelque reméde au mal par quelque conjoncture favorable, tenir la même méthode à l'égard des Catholiques Liguez, qu'elle avoit tenuë envers les Huguenots, depuis la mort de Henri II. & maintenir par les négociations & les traitez les choses dans un état tolérable, comme elle avoit fait jusqu'alors.

Le Laboureur continuation des Mémoires de Castelnau.

Quoiqu'il en soit, elle fit envisager au Roy la puissance de la Ligue d'une maniére qui l'effraya. Elle lui représenta qu'il n'avoit pas affaire au seul Duc de Guise, d'ailleurs ennemi redoutable par son esprit, par son courage, par son habileté dans la guerre, par sa réputation, par l'affection des peuples Catholiques, & par le nombre de ses Partisans, mais encore au Pape, à l'Empereur, au Roy d'Espagne, au Duc de Savoye, aux Cantons Catholiques, & à tous ceux que l'on voyoit par la déclaration du Cardinal de Bourbon autoriser la Ligue; que les meilleures villes

Mathieu. l. 8.

villes du Royaume & la capitale même entroient dans la conspiration, & qu'ainsi il falloit promptement & par quelque moyen que ce fût, étouffer un feu qui alloit en peu de temps embraser tout le Royaume. Elle lui parla si fortement là-dessus, & lui fit voir un si grand danger dans la guerre qui s'allumoit, qu'il la conjura d'employer toute sa prudence à prevénir tant de malheurs, & lui abandonna la conduite de toute cette affaire. 1585.

Entrevuë de cette Princesse avec le Duc de Guise.

Dès qu'elle s'en vit la maîtresse, elle écrivit au Duc de Guise, pour lui proposer une entrevûë. Il en fut surpris & resolut de se bien prévaloir de la terreur où il avoit jetté la Cour.

La Reine ayant reçû un sauf-conduit du Duc de Guise se rendit à Epernai & puis à Reims, où ce Duc & le Cardinal de Bourbon lui firent des propositions les plus capables de la rebuter, & telles, que non seulement elle les rejetta d'abord, mais même que le Cardinal & le Duc qui ne vouloient point en démordre, ne pouvoient se persuader qu'on les acceptât jamais; de sorte qu'ils mandérent diverses fois à leurs amis que l'accommodement étoit desespéré, qu'ils alloient voir la Reine pour la derniere fois, & la prier de se retirer.

Lettre du Duc de Guise au Duc de Nevers du 29 d'Avril.

Lettre du Cardinal de Bourbon à Madame de Nevers 21. May 1585.

Mais cette Princesse qui étoit déterminée à conclure le Traité à quelque prix que ce fût, ne se rebuta point. Elle se relâchoit tous les jours sur quelque article, pour ne point rompre la négociation, jusqu'à ce qu'enfin voyant que le danger croissoit par l'arrivée des Allemands qui étoient prêts de joindre le Duc de Guise; qu'il faisoit un détachement sous le Duc d'Aumale pour aller fortifier la Ligue en Picardie, & que ses efforts pour amener ce Prince, & le Cardinal de Bourbon à des conditions raisonnables, étoient inutiles, elle leur dit qu'elle ne pouvoit pas accepter celles qu'ils proposoient; mais qu'ils les lui présentassent par écrit, & qu'elle en délibéreroit avec le Roy, à quoi ils consentirent.

Propositions du dernier.

Ils firent donc un écrit en maniére de Requête*, qui contenoit en substance les points qui suivent; que le Roy contraindroit les Huguenots par la voye des armes, si cela ne se pouvoit faire autrement, à lui remettre les villes qu'il leur avoit laissées; qu'il renonceroit à la protection de Genéve; qu'il accorderoit des sûretez aux Liguez; qu'après la conclusion du Traité, il feroit un Edit de pacification irrevocable en faveur de la Religion Catholique, & pour défendre l'exercice de toute autre dans le Royaume; qu'il feroit serment d'observer cet Edit; que le même serment par ordre de Sa Majesté seroit fait par les Pairs, par les Officiers de la Couronne, par les Conseillers d'Etat, par les Parlemens, par les Gouverneurs des Provinces & des Places, & par les Villes & Communautez, & que l'Edit seroit executé sans nul délai.

Acceptées par le Roy à la sollicitation de la Reine Mere.

Le Roy avoit mille raisons de ne pas entériner cette Requête. La plus essen-

* Dattée du 9. Juin 1685.

1585. *Edit de Nemours rendu sur ce sujet.*
essentielle étoit la guerre civile, où il en faudroit venir avec les Huguenots: mais comme d'autre part elle étoit inévitable de la part des Catholiques Liguez, il consentit par l'avis de la Reine Mére à tout ce qu'on lui demandoit; & l'on conclut à Nemours le septiéme de Juillet le Traité de Paix, où les articles de la Requête furent beaucoup plus particularisez. Il y fut convenu qu'il n'y auroit desormais en France qu'une seule Religion; que les Ministres Huguenots sortiroient du Royaume dans un mois, & dans six mois tous les autres qui ne voudroient pas rentrer dans la Religion Catholique; que tout hérétique pour la seule raison d'hérésie, seroit incapable de posséder aucune Charge, Dignité, ou Bénéfice; que les Chambres mi-parties appellées Chambres de l'Edit seroient supprimées; que le Roy autoriseroit ce Traité par un Edit irrévocable, & que lui, son Conseil, & tous les Corps du Royaume le confirmeroient par leur serment; qu'il seroit enregistré au Parlement & executé sans délai; qu'on retireroit des mains des Huguenots, les villes qu'on leur avoit cédées, ainsi qu'on l'avoit demandé dans la Requête; que le Cardinal de Bourbon auroit Soissons pour ville de sureté, le Duc de Mercœur Dinan & le Conquet en Bretagne; le Duc de Guise Verdun, Toul, Saint Disier & Châlons; le Duc de Mayenne, le Château de Dijon, la Ville & Château de Beaune; le Duc d'Aumale Saint Esprit de Ruë en Picardie; que le Gouvernement de Bourbonnois vaquant par la mort du sieur de Ruffec, seroit donné au Duc d'Elbœuf; que le Cardinal de Bourbon auroit pour sureté de sa personne soixante & dix Gardes à cheval & trente Arquebusiers, le Cardinal de Guise trente Arquebusiers, & les Ducs de Mercœur, de Guise, & de Mayenne trente Gardes à cheval, & que tout ce qui avoit été fait & entrepris par la Ligue Catholique seroit avoué & approuvé du Roy, comme fait pour son service & pour celui de l'Etat, sans qu'aucun de ceux qui y avoient eu part, pût être inquieté pour la surprise des Villes, pour l'enlévement des deniers du Roy, & pour tout autre acte qui pourroit avoir apparence de crime ou de rebellion.

Mathieu. l. 8.
A tout cela il fut ajouté que la Citadelle de Lyon seroit rasée, que le Roy fourniroit aux Liguez la somme de deux cens un mille six écus, dont les deux tiers seroient employez à payer les Troupes étrangéres qu'ils avoient levées, & qu'il donneroit cent autres mille écus, pour bâtir une Citadelle à Verdun, outre l'entretien des Gardes qu'il accordoit aux Princes Liguez.

Chagrin qu'en eut le Roy de Navarre, qui lui fit blanchir sa moustache.
Tel fut le fameux Edit de Nemours, que l'on put appeller le triomphe des Rebelles & l'aneantissement de l'autorité Royale. Cet Edit ayant été porté au Roy de Navarre, le jetta dans un tel accablement, que pensant profondément aux maux qui alloient fondre sur le Royaume, sur lui-même & sur son parti, la partie de sa moustache du côté qu'il avoit la tête appuyée sur sa main, lui blanchit tout à coup. C'est ce qu'il dit un jour au Marquis de la Force, en présence de Mathieu son Historiographe, qui le rapporte dans le huitiéme Livre de son Histoire du Regne de Henri III.

Tandis néanmoins que tout réüssissoit en France aux Chefs de la Ligue, ils eurent le chagrin d'apprendre que leurs affaires avoient changé entiérement de face à Rome, & qu'ils étoient en danger de perdre l'appui de cette Cour, qui leur étoit d'une si grande importance. 1585. *Mauvais état de la Ligue à Rome.*

Le Pape Grégoire XIII. étoit mort le dixiéme d'Avril. Il étoit favorable à la Ligue; mais toûjours avec quelque doute; ce qui fit qu'il ne voulut jamais donner aucun écrit, que les Ligueurs pussent produire comme un monument de son approbation; & peu de jours avant sa mort s'entretenant avec le Cardinal d'Est sur ce sujet, il lui dit que les Liguez de France n'auroient jamais ni Bulle, ni Bref de lui; d'autant qu'il ne voyoit pas assez clair dans toute cette intrigue. Toutefois la conduite qu'il tint à cet égard, autorisa extrêmement la faction, & la condescendance qu'il eut de laisser mettre son nom par le Cardinal de Bourbon à la tête de la Liste des Souverains qui y entroient, fit un étrange effet sur les Catholiques du Royaume.

Mais son Successeur en usa à son avénement au Pontificat d'une toute autre maniére. C'étoit Sixte V. homme que l'Histoire nous représente comme un des plus habiles, qui ayent éte assis sur la Chaire de S. Pierre, & d'un caractére à ne se pas laisser éblouïr par les apparences.

En effet, dès qu'il fut élû Pape, il ne dissimula point ses sentimens sur la Ligue. Il en parla comme d'un très-pernicieux complot; & comme on lui eut rapporté que quelques Moines avoient tenu des discours injurieux au Roy à cette occasion, il les envoya aux Galéres. Lettre du Marquis de Pisani du 4. d'Août 1585.

Cette conduite du Pape fit qu'on changea tout-à-fait de langage à Rome sur cet article. La Ligue ne s'y appelloit plus la Sainte Ligue, mais une injuste faction & un parti de Rebelles; on n'y parloit que de l'obéïssance dûë aux Souverains, & on n'y donnoit point aux Ligueurs d'autre nom, que celui de séditieux & d'Espagnols. Lettre du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon du 15. d'Août 1585.

Le Marquis de Pisani Ambassadeur du Roy en cette Cour reprit le dessus sur le Cardinal de Pellevé, & sur les autres Agens des Liguez, & ruïnoit en peu de jours toutes les cabales, qui leur avoient coûté bien du temps à former. Du 1. Juillet. Lettre du même au même du 5. Août 1585.

Cet Ambassadeur informa le Roy des bonnes dispositions où étoit le Pape, & lui conseilla de punir exemplairement ceux qui en parleroient autrement en France, comme plusieurs faisoient; car c'étoit là un des artifices des Chefs de la Ligue, à qui il étoit de la derniére importance de passer toûjours pour agir suivant les intentions du saint Siége, le contraire devant immanquablement faire rentrer la plûpart des Catholiques dans l'obéïssance & dans le parti du Roy.

Mais le Pape ne s'expliqua à personne là-dessus plus ouvertement, qu'au Duc de Nevers, qui malgré les oppositions des autres Chefs de la Ligue & de leurs Agens à Rome, en entreprit le voyage, pour consulter le Pape par lui-même, & mettre sa conscience en repos.

1585. *Droiture du Pape Sixte V.* Diverses Lettres du Duc de Nevers écrites de Rome en 1585.

Le Pape dans les diverses Audiences qu'il lui donna, après avoir loué sa droiture, sa tendresse de conscience, sa Religion & sa Sagesse à ne pas passer sur des scrupules qui étoient très-bien fondez, lui demanda en quelle école lui & les autres Liguez avoient appris, qu'il fût permis de former des partis dans un Etat contre la volonté d'un Roy légitime, & s'il avoit assez envisagé les suites d'une telle conspiration ? Je crains fort, ajoûta-t-il, que ce beau zele pour maintenir la Religion Catholique n'en cause l'entiére destruction dans le Royaume. Que peut faire le Roy, s'il se voit poussé par les Liguez ? sinon de se jetter entre les bras des Huguenots de France & des Protestans d'Angleterre & d'Allemagne, pour maintenir son autorité, & conserver sa Couronne ; & s'il le fait, comme il le fera sans doute, quels avantages les hérétiques n'en tireront-ils point ? & quels effets funestes ne doit-on point apprehender pour la véritable Religion, d'une inondation d'hérétiques dans le Royaume, & des traitez honteux que l'on contraindra le Roy de faire avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé ?

Il lui parla des Chefs des Liguez, comme étant parfaitement instruit de leur caractére & de leurs vûës. Il lui dit qu'il étoit très-persuadé des bonnes intentions du Cardinal de Bourbon ; mais que ce Cardinal étoit la dupe de l'ambition de ceux qui le faisoient agir ; qu'il sçavoit qu'aux Etats de Blois le Roy ne s'étoit déclaré que malgré lui le Chef de la Ligue ; que ce Prince regardoit les Liguez comme ses mortels ennemis ; qu'il avoit raison de les regarder ainsi, après l'énorme attentat qu'ils avoient commis contre son autorité Royale ; qu'il les appréhendoit plus que les Huguenots : & dans l'entretien, en gemissant sur la conduite de son Prédécesseur, il s'écrioit quel terrible compte il a eu a rendre après sa mort de l'approbation qu'il a donnée à la Ligue ? ç'a été à la persuasion du Cardinal de Saint Cosme, qui répondra aussi un jour au Jugement de Dieu, du sang que ses conseils feront répandre dans le Royaume de France. Mais lorsqu'il eut appris le détail du Traité de Nemours, il en parla avec encore plus d'indignation que du reste. Il fit paroître autant de mépris pour la foiblesse du Roy, que de surprise pour la conduite également imprudente & insolente des Chefs des Liguez, d'avoir extorqué de lui tant de choses indignes de la Majesté Royale, qui le rendroient irréconciliable à jamais avec eux, & sur lesquelles il ne tiendroit ses promesses, qu'autant de temps qu'il lui en faudroit, pour se préparer à les perdre.

Il prédit tous les maux que la Ligue devoit causer.

Ces discours du Pape étoient presque autant de Propheties, qui ne furent que trop exactement vérifiées par les evénemens, & le Duc de Nevers en profita, pour rentrer quelque temps après dans son devoir. Il en rendit compte au Cardinal de Bourbon, au Duc de Guise & au Cardinal de Guise, & blâma fort la conduite qu'ils avoient tenuë dans le traité de Nemours, où contre son avis ils avoient poussé le Roy à bout, & traité avec lui comme de Souverain à Souverain, au lieu de se contenter, ainsi qu'ils en étoient convenus avant son départ de France, de ruïner les favoris, & en particulier le Duc d'Epernon, & de

tirer

tirer le Roy de leurs mains, & de les lui faire abandonner. Il les assûra sur l'étude qu'il avoit faite de la politique des Italiens & des Espagnols pendant son séjour à Rome, qu'il n'y avoit nul fond à faire sur les premiers; qu'ils ne prenoient part que fort médiocrement aux divisions de la France; que quelque beau semblant qu'ils fissent, ils se moquoient des priéres, des soûmissions & du zéle des Liguez; mais qu'ils prenoient grand plaisir à voir que la Ligue & le Roy eussent à l'envi recours à eux, comme aux arbitres du sort des Etats de la Chrêtienté, & qu'à la fin ils se declareroient toûjours pour le parti le plus fort. 1585.

Que pour les Espagnols, leur but étoit uniquement d'entretenir la guerre civile en France, afin d'empêcher les François de se mêler de celles des Païs-Bas; que le Roy d'Espagne s'en étoit ainsi expliqué au Pape même par son Ambassadeur; que ce Prince donneroit toûjours aux Ligueurs de grandes espérances de secours, tant d'hommes que d'argent; mais qu'il ne les secourroit jamais assez puissamment, pour les rendre maîtres de la Cour & des Huguenots.

Remontrances du Duc de Nevers au Cardinal de Bourbon.

Après avoir fait le plan de la politique de ces deux Cours, le Duc de Nevers exhortoit fortement le Cardinal de Bourbon à modérer l'impétuosité du Duc de Guise, & conseilloit à ce Duc de profiter de son avantage, non pas pour insulter au Roy, mais pour se r'ouvrir un chemin au rang & au crédit qu'il souhaitoit avoir à la Cour; que la crainte qu'il avoit causée lui en faciliteroit les moyens; que s'il demandoit au Roy ses bonnes graces avec soûmission, & qu'il lui donnât des marques d'un sincére retour, il en seroit reçû à bras ouverts, & qu'il verroit les Mignons ramper à ses pieds; qu'enfin il étoit d'avis, qu'il ne s'engageât pas de nouveau dans le mauvais pas dont il étoit si heureusement & si glorieusement sorti, & que s'il prenoit une autre conduite, il se perdroit lui-même, le Roy, & tout le Royaume.

Bulle du Pape sur cette affaire. Lettre du Marquis de Pisani du 4. d'Août 1585.

Le Marquis de Pisani ne manquoit pas d'instruire le Roy de ces semences de division, qu'il voyoit naître entre les chefs des Ligueurs, & du mécontentement que le Cardinal de Pellevé faisoit paroître de la conduite & des discours du Duc de Nevers, qui effectivement convint avec le Pape d'abandonner la Ligue, & de se réconcilier avec le Roy: mais comme son zéle pour la Religion Catholique ne lui permettoit pas de rien faire qui y fût préjudiciable, il obtint une Bulle * & ce fut lui-même qui la composa, par laquelle le Pape excommunioit en même temps ceux qui donneroient du secours aux Huguenots, & ceux qui entreprendroient quelque chose contre le Roy & contre son Royaume. Cette Bulle fut souscrite par six Cardinaux, & expédiée au Duc avant son départ de Rome.

Lettre du Duc de Nevers au Roy du 15. Sept. 1585.

Dès qu'il l'eut en main, il écrivit au Roy une Lettre, où lui demandant pardon pour le passé, il lui vouoit une fidélité entiére pour l'avenir, &

* Dattée du 5. Septembre 1585.

1585. & le supplioit de juger de la sincérité de son repentir par la conduite qu'il avoit tenuë à Rome. Il lui en écrivit une autre * deux mois après, où il lui disoit que sans penser à se justifier, il lui auroit déja porté sa tête en se soûmettant absolument à sa clémence ou à sa Justice, si une maladie qui l'avoit arrêté à Nevers ne l'eût contraint de retarder son voyage de la Cour.

Le Roy ravi du retour de ce Prince, dont les conseils & l'expérience dans la guerre pouvoient lui être aussi utiles, que l'exemple qu'il donnoit aux Seigneurs rebelles en rentrant dans son devoir, lui récrivit d'une maniére pleine de bonté, & l'assura qu'il ne seroit pas plûtôt arrivé auprès de sa personne, qu'il lui donneroit des marques très-réelles de sa tendresse.

Lettre du Roy au Duc de Nevers du 5. Janvier 1586.

En effet peu de temps après le Duc étant venu à la Cour, il fut très-bien reçu. Il se jetta aux pieds du Roy, qui le fit lever aussi-tôt, & en l'embrassant lui donna le gouvernement de Picardie. Il lui fit ce don malgré les remontrances de plusieurs de son Conseil, qui ne croyoient pas qu'il fût de la prudence, de confier si-tôt à un des principaux chefs de la Ligue un gouvernement si important, où elle avoit pris naissance, & où elle étoit si puissante. Mais le Roy connoissoit trop la droiture de ce Prince, pour avoir la moindre défiance de lui; & il n'eut effectivement jamais aucun sujet de se repentir de lui avoir donné cette marque de confiance.

Quelles étoient ses vuës en désaprouvant la Ligue.

Mais le Pape en désapprouvant la Ligue, ne prétendoit pas s'obliger à ne point prendre toutes les mesures qu'il jugeroit propres, pour empêcher que l'hérésie ne s'établît en France, & sur tout qu'elle n'y devînt la Religion dominante par l'élévation d'un Prince hérétique sur le Thrône. C'est pourquoi cinq jours après la Bulle qu'il avoit accordée au Duc de Nevers, où il excommunioit tous ceux qui s'attaqueroient à la puissance Royale, il en publia une autre † contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé signée par vingt-cinq Cardinaux, par laquelle il excommunioit ces deux Princes, les privoit eux & leurs successeurs de tous leurs Etats, & spécialement du droit de succession à la Couronne de France & donnoit à tous leurs vassaux & sujets l'absolution de leur serment de fidélité.

Autre Bulle contre le Roy de Navarre.

Le Roy de Navarre si vivement attaqué par tant d'écrits, & menacé de l'être bien-tôt par les armes de ses ennemis, répondoit aux uns, & se préparoit contre les autres.

Manifeste de ce Prince contre les Libelles des Ligueurs.

A la déclaration du Cardinal de Bourbon & à quelques autres libelles des Liguez, il opposa un Manifeste datté de Bergerac du dixiéme de Juin, où il prouvoit que c'étoit une calomnie de le traiter d'hérétique obstiné, vû qu'il étoit prêt de se soumettre à un Concile libre, & qu'il méritoit encore moins le nom de relaps, étant notoire à tout le monde, qu'il n'avoit changé de Religion en apparence après la saint Bar-

* Du 15. Décembre de Nevers.
† Dattée du 10. Septembre 1585.

Barthélemi, que par violence, & lorsque pour l'y contraindre on lui tenoit le poignard sur la gorge. Après avoir dans cet écrit donné, sauf le respect du Roy, le démenti à tous ses ennemis sur les choses qu'ils lui imposoient faussement, il s'offroit nonobstant l'inégalité du rang & de la condition, à vuider la querelle avec le Duc de Guise dans un combat singulier, pour épargner le sang de tant de noblesse & de peuple, que la guerre civile alloit répandre. 1585.

Il publia depuis un autre écrit, après s'être abouché à saint Paul de Cap de Joux dans le Bazadois avec le Prince de Condé & le Maréchal de Montmorency. Ce Maréchal à peu près par les mêmes motifs qui l'avoient engagé quelques années auparavant à se faire le Chef des Malcontens, & sur tout par la crainte de voir sa Maison accablée par la puissance du Duc de Guise, formoit un nouveau parti, composé des Catholiques ennemis de la Ligue, & défenseurs de l'autorité Royale.

Nouveau Parti en faveur de l'autorité Royale.

Cet écrit intitulé *Avertissement sur l'intention & but de Messieurs de Guise dans la prise des armes*, & composé par le sieur du Plessis-Mornai, contenoit entre autres choses les preuves du dessein que ces Princes avoient formé, de se frayer un chemin au Thrône par la destruction de la Maison Royale. Un tel écrit fit un grand fracas; il fut envoyé par le Duc de Guise au Duc de Nevers, qui ne s'étoit pas encore déclaré pour le Roy, & qui lui récrivit qu'il étoit de la derniére conséquence, qu'on ne le laissât pas sans réponse. Il y fit des notes, qui ayant été mises entre les mains de Pierre d'Espinac Archevêque de Lyon, ce Prélat y fit une réponse, où il y a une chose digne de remarque. C'est qu'en traitant de l'accusation qu'on y fit au Duc de Guise, de prétendre à la Couronne de France, non seulement il la réfute très-fortement; mais encore il montre la nullité des titres, sur lesquels certains livres qui avoient paru sur ce sujet, appuyoient les droits de la Maison de Guise à cet égard : & rien ne peut prouver plus fortement que du moins jusqu'alors, le Duc de Guise n'avoit jamais porté ses prétentions si haut, & que ce qu'il avoit souvent dit étoit vrai, que non seulement ces sortes de livres avoient paru sans son aveu; mais encore qu'ils avoient été fabriquez ou par des hommes extravagans, ou même par des ennemis de sa Maison.

Memoires du Duc de Nevers T. 2.

Quant à la Bulle du Pape, le Roy de Navarre écrivit de Montauban quatre Lettres pour y répondre; l'une adressée au Clergé de France, une autre à la Noblesse, la troisiéme au Tiers-Etat, & la quatriéme aux Parisiens. Il en montroit les nullitez, l'atteinte qu'elle donnoit à l'autorité des Souverains, les artifices de ceux qui l'avoient sollicitée, & en même-temps le peu d'égards qu'on avoit eu dans le Traité de Nemours au soulagement des peuples, au reglement des finances, & aux autres avantages de l'Etat, quoi que les Ligueurs se fussent parez de tous ces beaux prétextes, pour justifier leurs armes; mais regardant en cette occasion le Pape comme son ennemi personnel, & qui l'avoit traité d'une maniére très-indigne, il s'en vengea par un autre écrit, qu'il trouva

Réponse du Roy de Navarre à la Bulle du Pape.

Cayet Chronique novennaire.

1585. moyen de faire afficher aux portes mêmes du Vatican. Il y appelloit comme d'abus de cette Bulle au Parlement & au Concile général, & il imploroit le secours des Souverains, qui devoient tous s'intéresser dans sa cause, par l'injure que le Pape faisoit à l'autorité Royale, en s'attribuant la puissance de disposer des Couronnes, & le droit de décider sur de tels différends. On dit que Sixte V. quoi qu'il n'eût pas sujet d'être satisfait de cette insulte, ne la blâma pas, & qu'à cette occasion il dit au Marquis de Pisani, qu'il seroit à souhaiter que le Roy son Maître eût autant de résolution contre ses ennemis, que le Roy de Navarre en faisoit paroître contre ceux qui haïssoient son hérésie : ce qui est assez conforme à ce qu'on a écrit dans la vie de ce Pape, que de tous les Souverains de la Chrétienté, il n'estimoit guéres que ce Prince & Elizabeth Reine d'Angleterre ; & cela par la fermeté avec laquelle ils gouvernoient, qualité dont lui-même se piquoit beaucoup, & dont il donna de temps en temps des preuves aux dépens de quelques Seigneurs Romains à qui il en coûta la tête.

Cette Bulle consola les Agens des Ligueurs à Rome des désagrémens qu'ils recevoient du Pape, qui parloit toûjours de la Ligue avec indignation & mépris : mais dans le fond il ne les servit que trop utilement par cette Sentence qu'il prononça contre le Roy de Navarre ; car l'exclusion de ce Prince de la Couronne de France étoit une des principales fins qu'ils se proposoient ; & elle autorisoit par là le peuple Catholique à se joindre à eux.

Aussi ne manquérent-ils pas de s'en prévaloir, & quoiqu'on n'osât pas débiter publiquement des exemplaires de la Bulle, & bien moins encore proposer de la faire recevoir par le Parlement, qui par les remontrances qu'il fit au Roy, lui fit assez connoître ses sentimens là-dessus, elle fut imprimée en France, & se répandit sous main. Les plus zélez distributeurs de cette Bulle furent les émissaires de la Ligue des Seize, qui causa depuis tant de désordres, & dont il faut par cette raison que je parle ici, avant que d'entrer dans la narration de la guerre, que le Duc de Guise obligea le Roy malgré lui, de faire au Roy de Navarre.

Cayet T. 1.

Ce que c'étoit que la Ligue des Seize.

Le voyage du Duc d'Epernon vers ce Prince après la mort du Duc d'Anjou, ayant donné occasion aux Ligueurs de publier quantité de calomnies contre le Roy, & en particulier qu'il étoit résolu de se joindre avec les Huguenots contre les Catholiques, les esprits étoient en un tel mouvement sur l'article de la Religion, qu'il sembloit que chaque particulier se crût chargé d'en prévenir la ruïne, & autorisé pour le faire.

Un Bourgeois de Paris nommé la Roche-Blond, homme de bien & plein de bonnes intentions, étoit dans cette idée, que tout étoit permis pour une si bonne cause, & qu'il étoit obligé en conscience d'en entreprendre la défense par toutes sortes de voyes. Il s'ouvrit là-dessus à plusieurs Curez, Docteurs & Prédicateurs de Paris, & sur tout à Jean Prévôt Curé de S. Séverin, à Jean Boucher Curé de S. Benoît, &

au

au Docteur Mathieu de Launoy Chanoine de Soissons. Ces trois hommes étoient depuis long-temps tout dévouez à la Ligue, & s'étoient toûjours distinguez dans cette faction par leurs emportemens. 1585.

Après avoir beaucoup raisonné ensemble, ils convinrent de former une Ligue particuliére, pour mettre Paris entiérement dans les intérêts de celle qui étoit répanduë dans tout le Royaume, & ils résolurent de s'associer quelques autres personnes, dont ils seroient sûrs pour le secret, & dont l'adresse, le crédit parmi le peuple, & le courage pouvoient leur être utiles dans l'exécution de leur projet.

La Roche-Blond répondit d'un Avocat nommé d'Orléans & du sieur Acarie Maître des Comptes. Le Curé de saint Séverin nomma Compan Marchand, & Caumont autre Avocat. Le Curé de saint Benoît choisit Ménager de même profession & Crucé Procureur. Launoy fournit le sieur de Manœuvre, de la famille des Hennequins, & comme il n'en connoissoit point d'autre du caractére qui leur convenoit, le Curé de saint Séverin suggéra le sieur Deffiat Gentilhomme d'Auvergne, qui étoit de sa connoissance, & il fut agréé. On y ajoûta quelque temps après Jean Pelletier Curé de saint Jacques de la Boucherie, Jean Guincestre Bachelier en Théologie & Curé de saint Gervais, Bussi le Clerc, Emonet & la Chappelle Procureurs, le Commissaire Louchard, la Morliére Notaire, Roland Elû & son frére, & quelques autres tant Ecclésiastiques que Laïques.

Mais afin que le secret fût mieux gardé sur les résolutions qu'ils prendroient, ils établirent un Conseil composé seulement de dix personnes partie Ecclésiastiques, partie Laïques, pour donner le mouvement à tous les autres. Ce Conseil se tenoit d'abord ordinairement en Sorbonne dans la chambre du Curé de saint Benoît, & depuis au Collége de Fortet, où celui-ci alla se loger ; & ce Collége fut pour cela depuis appellé le berceau de la Ligue des Seize.

Ils choisirent ensuite six d'entre eux, ausquels ils distribuérent les seize quartiers de la ville, pour y gagner des partisans, y sémer les bruits utiles à la faction, & y porter les ordres de leur Conseil. Ceux-ci furent la Roche-blond, Compan, Crucé, Louchard, la Chapelle & Bussi-le-Clerc. C'est du nombre des quartiers de Paris & non pas de celui des personnes, que cette association fut depuis appellée la Ligue des Seize.

Cette Ligue fit en peu de temps des progrez surprenans, non seulement parmi le peuple, mais encore parmi les gens de condition : mais de ceux-cy peu se hazardoient à assister aux assemblées, & on n'y en admettoit guéres sans leur faire protester, qu'ils étoient résolus à tout, & même à souffrir la mort pour une si sainte cause. *Ses progrès.*

Quoique la Ligue des Seize se couvrît comme celle de Péronne, du spécieux prétexte de la Religion, il y avoit neanmoins quelque chose de beaucoup plus criminel dans le serment que l'on faisoit en y entrant: car au lieu que dans celle de Péronne on y promettoit toute obéïssance au Roy, on déclaroit dans l'autre qu'elle se faisoit contre l'hérésie, l'hy-

1585. l'hypocrisie, & la Tyrannie : cela vouloit dire, ainsi qu'ils l'entendoient, contre le Roy même qu'ils accusoient de ces trois crimes.

Cette faction se forma à l'insçû même du Duc de Guise : mais dès que les Chefs la virent bien établie & très-nombreuse, ils lui en donnérent avis aussi-bien qu'au Cardinal de Bourbon, qui furent ravis d'avoir ainsi contre leur espérance la Capitale du Royaume parfaitement dévouée à leurs intérêts ; & dans la suite par les mesures qu'ils prenoient de concert avec cette Ligue ils la rendirent infiniment plus pernicieuse & plus redoutable au parti du Roy, qu'elle n'eût été sans cela.

Ses correspondances avec la Ligue générale.

Ce fut sous leur autorité & de leur consentement, qu'elle eut correspondance avec la Ligue générale ; qu'elle envoya des Agens dans toutes les Provinces, & que les Liguez des Provinces en tenoient à Paris. Le secret fut si bien gardé, que quoique le Roy & ses Ministres s'apperçussent bien qu'il se tramoit quelque chose, ils ne purent jamais en rien sçavoir bien distinctement ; & ils n'eurent une connoissance entiére de cete faction, que par les funestes effets qu'elle produisit depuis.

On ne pouvoit pas violer plus directement le traité de Nemours, que le fit le Duc de Guise, en autorisant la Ligue des Seize : car par un des articles de ce traité, lui & le Cardinal de Bourbon avoient promis de renoncer à toutes Ligues & Associations au dedans & au dehors du Royaume : mais ces perfidies & ces parjures ne furent jamais des sujets de scrupules & un frein pour l'ambition, & ils l'étoient en ce temps-là encore moins qu'en tout autre.

Le Duc de Guise contraint le Roy à la guerre.

Le Duc de Guise n'en demeura pas là & se voyant un si fort parti dans la Capitale du Royaume, il ne pensa plus qu'à contraindre le Roy à faire la guerre au Roy de Navarre. C'étoit une suite nécessaire du Traité de Nemours & de l'Edit de Juillet : car en conséquence de l'un & de l'autre, les Calvinistes devoient sans délai être contraints par les armes de rendre les villes de sûreté, s'ils refusoient de le faire autrement.

Le Roy vivement pressé par les Liguez sur cet article, & voulant d'ailleurs différer autant qu'il le pourroit, à commencer une guerre qui alloit désoler tout son Royaume, & augmenter la puissance & le crédit de ceux qu'il regardoit comme ses plus mortels ennemis, se servit de deux moyens pour la suspendre quelque temps. Le premier auquel les Liguez ne pouvoient pas s'empêcher de condescendre, fut de faire une nouvelle sommation au Roy de Navarre de ratifier le Traité de Nemours. Il lui envoya à Montauban Philippe de Lénoncourt qui fut fait Cardinal cette même année, & lui joignit le sieur de Poigni & le Président Nicolas Brulard Marquis de Sillery, que le Roy de Navarre étant parvenu à la Couronne, fit plusieurs années après Chancelier de France. Les Ligueurs firent en sorte, que le sieur Prevôt Curé de saint Séverin un des Chefs de la Ligue des Seize, dont le Roy ne sçavoit encore rien, accompagnât les envoyez ; & ils furent informez par son moyen

Sommation faite au Roy de Navarre de ratifier le Traité de Nemours.

Cayet. T. 1.

moyen de tout ce qui s'étoit passé dans la conférence. Lénoncourt & le Président conjurérent le Roy de Navarre suivant leurs instructions, de se faire Catholique, de rendre les villes de sûreté, & du moins de suspendre les ordres qu'il avoit donnez à ses Agens pour une levée de troupes en Allemagne. 1585.

Le Roy de Navarre répondit sur l'article de la Religion, comme il avoit déja fait diverses fois, que ce n'étoit point une affaire qui dût se conclure par des motifs d'intérêt ou de crainte, & qu'il étoit toûjours prêt à s'en rapporter à un Concile libre; que touchant les villes de sûreté, ceux qui s'étoient attachez à lui pour conserver leur Religion, leur liberté & leur vie, n'y consentiroient jamais, & que loin de les rendre, ils avoient droit à l'exemple des Ligueurs d'en demander de nouvelles & de meilleures; qu'enfin il étoit contre toute raison de lui proposer de suspendre les secours qu'ils attendoit d'Allemagne dans un temps où ses ennemis se préparoient à l'accabler. *Réponse de ce Prince.*

Les Envoyez du Roy n'ayant rien à répliquer aux deux derniers articles, se contentérent de lui proposer une entrevûë avec la Reine-Mére, qui s'offroit à venir jusqu'à Champigni en Poitou, pour trouver avec lui quelques voyes de pacifier les choses. Il accepta l'offre, & protesta qu'il ne tiendroit jamais à lui, que la tranquillité ne fût rétablie dans le Royaume: mais cette entrevûë ne se fit qu'après que la guerre fut commencée.

L'autre expédient que le Roy jugea propre à modérer l'ardeur & l'empressement des Liguez pour la guerre, fut de demander qu'on lui fournît des fonds suffisans pour la soûtenir. Dans cette vûë l'onziéme d'Août il manda au Louvre le Prevôt des Marchands, le premier & le second Président du Parlement, le Doyen de Notre-Dame & le Cardinal de Guise. Il leur dit qu'ayant par leurs avis & à leurs instances rompu la paix, il s'attendoit qu'ils lui fourniroient dequoi faire la guerre avec honneur & avec avantage; qu'elle lui coûteroit au moins quatre ou cinq cens mille écus par mois: & adressant la parole au premier Président de Harlay, j'ai remarqué dans vous, lui dit-il, tant de zéle pour la révocation de l'Edit de pacification, qu'infailliblement vous employerez l'autorité que vous avez dans votre Corps, à persuader à ceux qui le composent, de renoncer pour quelque temps à leurs gages, afin qu'on les employe aux dépenses de la guerre. Il parla à proportion de la même maniére au Prévôt des Marchands & au Cardinal de Guise, sur les contributions qu'il attendoit des Parisiens & du Clergé; & comme il vit que tous trois se défendoient sur la difficulté de trouver de l'argent, vû l'épuisement de tous les Corps de l'Etat, il reprit d'un air & d'un visage plein d'indignation, *il eût donc mieux valu me croire, lorsque je m'opposois à la guerre; & j'ai grand peur qu'en voulant détruire le prêche, nous ne hazardions beaucoup la Messe.* Après quoi il les congédia, en leur ordonnant de délibérer sur les moyens de lui trouver ce qu'il leur demandoit. Les Parisiens furent les plus prompts à se cottiser, & ils four- Mémoires de la Ligue T. 1. Mathieu. l. 8.

1585. fournirent deux cens mille écus, afin que l'on commençât la guerre au plûtôt.

Les hostilitez commencent en Poitou.

Le Duc de Mercœur Gouverneur de Bretagne fut celui qui fit les premiéres hostilitez. Il sortit de son gouvernement sur la fin du mois d'Août avec deux mille hommes, entra en Poitou, & se campa devant Fontenai dans le Fauxbourg des Loges: Mais le Prince de Condé qui s'étoit chargé de la défense de cette Province, où le parti Calviniste étoit très-fort, se mit aussi-tôt à ses trousses, le contraignit de décamper; & ce Duc voyant les Troupes du Prince croître tous les jours par le grand nombre de Noblesse qui lui venoit de toutes parts, prit le parti de retourner en Bretagne sans avoir rien fait, que de perdre les bagages de sa petite armée, & un assez bon nombre de soldats, qui furent faits prisonniers durant sa retraite.

d'Aubigné. l. 5. c. 10.

Siége de Brouage par le Roy de Navarre & le P. de Condé.

Plusieurs Huguenots appréhendant l'exécution de l'Édit de Nemours, qui obligeoit ceux qui ne voudroient pas se convertir, à sortir du Royaume, se réfugiérent en Angleterre & en Allemagne avec tout ce qu'ils purent emporter de leurs biens: mais la plûpart ou n'ayant rien à perdre, ou ne pouvant se résoudre à quitter leur patrie, coururent se ranger sous les Drapeaux du Roy de Navarre & du Prince de Condé, qui sans cela auroient été fort embarrassez. Le Prince se trouva si bien accompagné après la premiére expédition dont je viens de parler, qu'il fut en état d'entreprendre le siége de Brouage, avec le secours & à la sollicitation des Rochelois. Ils lui fournirent de l'Artillerie, des vaisseaux & des munitions, & le firent d'autant plus volontiers, qu'ils trouvoient un grand avantage à mettre dans leur parti cette Place, qui n'est qu'à dix lieuës de la Rochelle.

Il s'en fût rendu maître selon toutes les apparences, malgré la vigoureuse résistance de saint Luc qui en étoit Gouverneur, s'il n'eût pas pris le change mal à propos, & d'une maniére qui n'étoit pas d'un grand Capitaine.

Contre-temps qui l'oblige de le lever.

Dans le temps qu'il pressoit vivement ce siége, il reçut nouvelle, que le Capitaine Roche-Morte Gentilhomme Calviniste avoit surpris le Château d'Angers: mais qu'il pourroit bien y être forcé par les Bourgeois, parce qu'il n'avoit que quinze ou seize soldats avec lui.

Sur cet avis il part du Camp de devant Brouage, laissant le Commandement du siége au sieur de la Roche-Baucour Baron de Sainte-Même, marche à grandes journées avec deux mille chevaux vers la Loire, la passe dans des Batteaux à Rosiers entre Saumur & Angers fort près de cette Place, fait des signaux pour avertir du secours ceux du Château; mais on n'avoit garde d'y répondre; car Roche-Morte ayant été tué d'un coup de mousquet, les soldats avoient capitulé avec les Bourgeois, à condition de sortir avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Ils s'en étoient retirez riches des meubles précieux & de l'argent que le Comte de Brissac Gouverneur du Château y avoit mis comme en un lieu de sureté; & le Prince fut obligé de penser à la retraite, après avoir donné inutilement un assaut aux barriéres du Fauxbourg.

Il étoit très-difficile ou plûtôt impossible de faire cette retraite en corps d'armée. Le parti qu'il prit, fut de faire débander ses troupes par petits pelotons pour se sauver où elles pourroient. Les uns, comme le Duc de Rohan & plusieurs Seigneurs de sa troupe, prirent la route de Bretagne, & après avoir été long-temps poursuivis par le Duc de Mercœur, ils trouvérent moyen de passer la Loire, & se sauvérent à la Rochelle. Quelques-uns nonobstant la garde éxacte que l'on faisoit à Orléans, à Amboise, à Blois, & à Tours y passérent sans être reconnus. Le Baron de saint Gelais s'étant jetté dans la forêt d'Orléans avec quelques Gentilshommes, & y étant demeuré caché quelques jours, passa la Loire à un gué auprès de Gien. 1585.

Mais c'étoit principalement le Prince de Condé que les ennemis cherchoient. Le Duc de Mayenne avec quinze cens chevaux tant Reitres que François s'étoit posté au delà de la Loire, & envoyoit des partis de tous côtez pour le couper, au cas qu'il eût passé cette riviére. Le Duc d'Epernon & le Maréchal de Biron étoient avec plusieurs Cornettes & Enseignes à Bonneval en Beausse, pour ne le pas laisser échapper, s'il tournoit de ce côté-là. La Châtre s'étoit saisi de tous les bateaux de la Loire. Le Duc de Joyeuse ayant eu avis qu'il avoit pris la route de Blois & d'Amboise, le suivoit de fort près: mais enfin après diverses marches & contre-marches pour faire prendre le change à ceux qui le poursuivoient, il tourna vers la basse Normandie; & au travers de mille dangers il gagna l'Isle de Grénesai, d'où il passa en Angleterre. La Reine l'y reçut avec toute la bonté qu'il en pouvoit espérer, & lui ayant fait équiper plusieurs vaisseaux, le fit conduire à la Rochelle.

Comme le Prince de Condé & le Roy de Navarre, quoique cousins germains & Chefs du même parti, ne s'accordoient pas trop ensemble, ainsi que je l'ai déja remarqué en diverses occasions, & que le Roy de Navarre espéroit que le Roy seroit obligé d'avoir recours à lui pour se tirer des mains des Ligueurs, il ne fût pas trop fâché de cette aventure du Prince de Condé, & on en fit mille railleries à sa Cour. Mais les choses dans la suite ayant tourné autrement contre son espérance, le malheur du Prince de Condé retomba sur lui; car la nouvelle de la déroute découragea beaucoup l'armée, qui assiégeoit Brouage, dont la prise étoit infiniment importante pour tout le parti Huguenot. Saint Luc la défendoit toûjours avec beaucoup de valeur; & un mois après le départ du Prince, Sainte-Même ayant sçû que le Maréchal de Matignon approchoit pour attaquer son camp, fut contraint de lever le siége. Il eut une partie de son arriégarde taillée en piéces dans sa retraite par saint Luc, qui sortit sur elle à la tête de sa garnison: après quoi le Roy de Navarre se vit menacé d'avoir bien-tôt toutes les forces des Catholiques sur les bras.

d'Aubigné. l. 5. c. 17.

Ces deux grands avantages donnérent beaucoup de joye aux Liguez: mais elle fut modérée par le chagrin qu'ils eurent, de n'avoir pû obtenir du Roy un Commandant de leur faction pour le Château d'Angers.

Cayet. T. 1.

1585. Le Commandement à la recommandation du Duc de Joyeuse & du Comte du Bouchage, en fut confié à un Gentilhomme nommé de la Puchairie qui le maintint toûjours fidélement dans l'obéïssance du Souverain.

Edit du Roy contre les Huguenots. Cependant les Chefs de la Ligue enflez de leurs succez, pressoient sans cesse le Roy de mettre en éxécution l'article du traité de Nemours, par lequel tous les Huguenots devoient être chassez du Royaume, quoique les six mois qu'ils avoient pour en sortir, ne fussent point encore expirez. Ils obtinrent par leurs importunitez l'avancement de ce terme; & le Roy eut la foiblesse de donner un Edit dans son Conseil au mois d'Octobre, qui ordonnoit sous peine de confiscation de biens & de crime de leze-Majesté à tous les Calvinistes, de faire abjuration de leurs erreurs dans quinze jours; & après ce court espace on commença à éxécuter l'Edit.

Mathieu. l. 8.

Exécuté à la rigueur. Le Roy de Navarre attendit quelque temps, pour voir si l'on continuëroit à le faire; & ayant sçû qu'on y procédoit avec beaucoup de rigueur, il fit de son côté une déclaration, par laquelle il fut ordonné dans tous les pays dont il étoit le maître, de traiter les Catholiques, comme le Roy traitoit les Huguenots. On saisit & on vendit leurs biens, & on les chassa des villes & de leurs Terres. Une infinité de gens de tous côtez tant Catholiques que Calvinistes furent réduits à la derniére misére, & on ne vit jamais dans le Royaume une pareille désolation.

Suite de la Campagne du Roy de Navarre. Après tout, cette premiére campagne, nonobstant la supériorité des forces de la Ligue, lui fut moins avantageuse qu'au Roy de Navarre. Ce Prince par son activité, par la valeur des Seigneurs qui agissoient sous ses ordres, par le desespoir des Huguenots fit échouer presque toutes les entreprises des Catholiques, & surprit un très-grand nombre de petites places en Poitou, en Xaintonge, en Guyenne. Le Comte de Laval fit lever le siége de Taillebourg attaqué par le Maréchal de Matignon, où Madame de la Trimouille & sa fille qui épousa Monsieur le Prince de Condé quelques mois après, étoient renfermées.

Lesdiguiéres pour qui la paix étoit un état violent, par l'impatience qu'il avoit de se signaler & d'accroître sa fortune, n'eut pas plûtôt sçû la déclaration de la guerre, qu'il se mit en campagne, courut le Dauphiné, força la ville de Chorge à se rendre, surprit Montelimar dont il fit sauter une porte avec le petard, machine dont il fit grand usage durant cette campagne, défit quelques compagnies de la garnison d'Ambrun, qui s'alloient jetter dans Gap; puis continuant son chemin vers Ambrun l'emporta d'emblée, & fit un très-riche butin du Thrésor de la Cathédrale. Par cette prise il se rendit maître d'une bonne partie du Dauphiné, s'assura une retraite, & se mit en état, à la faveur des montagnes de cette Province, de soûtenir la guerre contre le sieur de la Valette, qui venoit d'en être fait Lieutenant de Roy. Le Vicomte de Turenne s'empara de Tulle après une vigoureuse attaque. Enfin le Roy de Navarre pourvût tellement à toutes choses, qu'en se tenant seulement sur

d'Aubigné. T. 2. l. 5. c. 10.

la

la défensive en Guyenne, il pouvoit attendre long-temps les secours étrangers. 1585.

Ce n'est pas que le Duc de Mayenne n'eut pû faire de grands progrez dans la Xaintonge & dans le Poitou, s'il avoit voulu y employer l'armée avec laquelle il traversa ces deux Provinces: car elle étoit composée de six à sept mille hommes de pied François, de cinq mille cinq cens Suisses & de plus de deux mille chevaux, partie François, partie Italiens ou Albanois & Reitres, sans compter quantité de Noblesse volontaire qui se joignoit à lui à mesure qu'il avançoit: il avoit seize canons de batterie, & rien ne lui manquoit.

En quoi consistoit l'armée de la Ligue, commandée par le Duc de Mayenne.

T. 3. l. 1. c. 1.

Quand cette armée campa auprès de Lusignan, les Huguenots n'avoient pas en Poitou & en Xaintonge de quoi mettre cinq cens hommes ensemble dans ces deux Provinces. La peste désoloit celle-ci, & elle étoit si furieuse à saint Jean d'Angéli, que tous les Bourgeois campoient dans les fossez & sur la contrescarpe; & il n'y avoit dans la ville que celui qui faisoit le guet dans le plus haut clocher. On ne doutoit point que le Duc de Mayenne ne prît une occasion si favorable, pour s'emparer de cette importante place. Le Comte de Laval s'y jetta avec cinquante hommes, & s'y fit suivre par quelques autres troupes ramassées de la déroute d'Angers. On proposa en effet au Duc de Mayenne d'en faire le siége: mais la crainte que la contagion ne se communiquât à son armée, & bien plus encore l'espérance qu'il avoit d'accabler en Guyenne le Roy de Navarre, qu'il avoit promis au Roy de lui amener prisonnier, l'en empêchérent. Il passa outre, & laissa seulement dans ces quartiers là les Régimens de Vireluisant, du Comte de la Magnane & de Saulais-Hautbois avec Lavardin & Malicorne, leurs compagnies de Gendarmes & quelques autres qui faisoient à peu près trois mille cinq cens Arquebusiers & quatre cens chevaux. Il jugea ces troupes suffisantes pour empêcher les Huguenots de se rallier & de rien entreprendre, & pour affamer les villes Calvinistes, en quoi il se mécompta beaucoup.

Il trouva en avançant vers la Guyenne beaucoup plus de résistance, & bien moins d'occasions de faire des conquêtes, qu'il n'avoit espéré; & celles qu'il fit sur la fin de cette année 1585. se réduisirent à la prise de Montignac & de Beaulieu, la premiére en Périgord, & la seconde en Limousin, places dont les noms ne méritent d'entrer dans l'histoire, que par la valeur avec laquelle les Commandans Huguenots les défendirent.

L'année suivante ne fut ni beaucoup plus heureuse ni plus glorieuse pour les Liguez, du moins en Guyenne & dans les autres Provinces d'au delà de la Loire, où les principales forces des Catholiques furent employées. 1586.

Le Roy en met trois autres sur pied.

De quatre armées que le Roy mit cette année là en campagne, celle du Duc de Mayenne, dont je viens de parler, occupée en Guyenne, étoit la plus forte. La seconde moins nombreuse, mais néanmoins assez considérable, étoit aussi de ce côté-là vers Bourdeaux, sous les ordres

1586. dres du Maréchal de Matignon. La troisiéme qui fut d'abord de dix-sept mille hommes commandée par le Duc d'Epernon & la Valette son frére, agit en Provence & en Dauphiné. La plus foible étoit sous le Duc de Guise sur les frontiéres de Bourgogne & de Champagne, pour s'opposer aux troupes d'Allemagne, au cas que les Princes Protestans voulussent en envoyer dans le Royaume. Le Roy eut encore depuis un petit corps dans le Poitou conduit par le Maréchal de Biron.

Differentes vûës des Généraux qui les commandoient.

Tous ces Généraux n'avoient pas les mêmes vûës. Le Duc de Mayenne prétendoit pousser la guerre à toute outrance contre le Roy de Navarre: le Duc de Guise jusqu'à tant que les Allemands se présentassent, pensoit à fortifier sa faction en Bourgogne, en Champagne & en Picardie, & à s'y rendre maître des Places par ses créatures. Les autres Généraux, c'est-à-dire, les Maréchaux de Matignon & de Biron, le Duc d'Epernon & la Valette à empêcher seulement les progrès des Huguenots, & en même temps ceux de la Ligue.

Siége de Castels par le Duc de Mayenne.

Mathieu. l. 8.

Une des premiéres expéditions du Duc de Mayenne en cette année, fut le siége de Castels à sept ou huit lieuës de Bourdeaux en remontant la Garonne. Cette place avoit été assiégée un peu auparavant dès le mois de Février par le Maréchal de Matignon; mais la résistance du sieur de Favas brave Capitaine qui y commandoit, & un secours de deux mille hommes de pied & de trois cens Maîtres, que le Roy de Navarre y conduisit de Montauban en personne, avoient obligé le Maréchal à abandonner son entreprise: ensuite de quoi ce Prince ayant mené Favas avec lui en Béarn, pour tâcher de mettre ce pays hors d'insulte, donna le commandement de la place au Comte de Gurson Gouverneur de Castel-Gelous. Le Duc de Mayenne prit le temps de l'éloignement du Roy de Navarre, pour assiéger lui-même Castels, & le fit de nouveau investir par le Maréchal de Matignon. Le Comte de Gurson, ou moins brave ou mois habile que Favas, ou peut-être moins fidelle au Roy de Navarre, ainsi que quelques-uns l'en soupçonnérent, la rendit par capitulation au Duc, qui traita avec lui sans la participation du Maréchal de Matignon.

Mémoires de la Ligue T. 1.

La prise de Castels fut un mal beaucoup moindre pour le Roy de Navarre, que l'avantage qu'il en retira par la mesintelligence qui se mit à cette occasion entre le Duc de Mayenne & le Maréchal de Matignon. Ils furent depuis ce temps-là tellement brouillez ensemble, qu'ils se tenoient sur leurs gardes l'un contre l'autre, quoiqu'ils sauvassent toûjours assez les apparences.

Autres places dont il se rendit maître.

Sainte-Baseille sur la Garonne se rendit encore au Duc de Mayenne, & Monségur entre cette même riviére & la Dordogne, après avoir souffert deux mille quatre cens coups de canon, lui fut aussi remise par capitulation. Castillon sur la Dordogne qui appartenoit à la Duchesse de Mayenne sa femme, eut le même sort après une vigoureuse résistance. Cette place fut reprise quelque temps après par le Vicomte de Turenne avec une seule échelle qu'il fit appliquer à un endroit, qui n'étoit point gardé, parce qu'on le croyoit inaccessible: sur quoi l'on fit

cette

cette plaisanterie, que les Huguenots étoient bien meilleurs ménagers que le Roy, Castillon lui ayant coûté huit cens mille écus à prendre, & le Vicomte de Turenne n'y ayant employé que quatre francs, qui étoit le prix de l'échelle dont il s'étoit servi. 1586. d'Aubigné T.3.l.1. c.9.

Ce furent là tous les exploits du Duc de Mayenne durant cette campagne, pendant laquelle il avoit moins projetté d'emporter des villes, que de prendre le Roy de Navarre même. Il ne le perdoit point de vûë, il le suivoit par tout à la piste, dans le dessein de l'envelopper dans quelque place; & effectivement il ne l'auroit pas manqué, si les Officiers qu'il employoit à l'exécution de ce dessein, eussent eu autant de zéle que lui, pour faire triompher la Ligue; mais il ne fut pas toûjours bien servi, sur tout en une occasion que je vais dire, où ce Prince ne pouvoit guéres lui échapper.

Il manque de prendre le Roy de Navarre. Chap. 5.

Le Roy de Navarre voyant que faute de troupes, il seroit obligé de fuir toûjours devant le Duc de Mayenne, avoit résolu de passer de Guyenne en Poitou & en Xaintonge, où le parti Huguenot s'étoit beaucoup renforcé par la prise de l'Isle d'Oleron, dont d'Aubigné auteur de l'histoire universelle de ce temps-là, s'étoit emparé, & d'où il avoit repoussé saint Luc après lui avoir tué bien du monde.

La noblesse Huguenote avoit repris les armes dans ces quartiers-là; & le Roy de Navarre à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes qui pour la plûpart avoient servi dans les armées, y eût trouvé beaucoup plus d'occasions de se signaler, qu'en Guyenne. De plus il y auroit eu une retraite à la Rochelle bien plus sûre que le Bearn, où il pouvoit être facilement acculé. Il n'avoit tenu qu'à lui de passer avec bien moins de danger en Xaintonge dès le commencement de l'année, lorsqu'il fit lever le siége de Castels au Maréchal de Matignon: mais au milieu des plus grands dangers, il ne pouvoit s'empêcher de faire l'amour; & avant que de quitter le pays, il voulut aller faire part de sa victoire à la Comtesse de Guiche, qui étoit en une maison de campagne dans ces quartiers-là.

Le temps qu'il employa à cette visite, donna le moyen au Duc de Mayenne de se saisir des passages. Ce Duc, ayant posté le Vicomte d'Aubeterre à la Sauvetat proche d'Aymet sur la riviére de Drot au delà de la Garonne du côté du Périgord, & le sieur de Poyane Gouverneur de Dacqs vers les Lanes, marcha lui-même avec son armée à Caumont, par où il sçut que le Roy de Navarre venant de Nérac devoit passer la Garonne. Cayet. T.1.

Comment ce Prince en échapa.

En effet le Roy de Navarre ayant seulement pris avec lui vingt Gentilshommes & dix de ses gardes, vint coucher à Caumont. Sur le minuit un de ses Gentilshommes nommé la Combe courut à sa chambre, & lui dit tout effrayé, que le Duc de Mayenne étoit aux portes de la ville, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il n'eut que le temps de s'habiller & de monter à cheval, & ayant trouvé un batteau fort à propos il traversa la riviére de Garonne, enfonça le batteau & marcha droit vers la Sauvetat, quartier gardé par le Vicomte d'Aubeterre; au

1586. au travers duquel il passa & gagna Sainte Foy. Il attendit là les gens de sa suite qu'il avoit laissez à Caumont, & qui ayant passé la riviére en divers endroits, vinrent le joindre.

Le Vicomte d'Aubeterre, sur les plaintes que le Duc de Mayenne fit de son peu de vigilance, protesta qu'il n'avoit eu nulles nouvelles de ce passage : mais tout le monde crut qu'il avoit bien voulu se laisser surprendre, & l'on disoit même qu'il avoit demandé exprès au Duc de Mayenne la garde de ce poste de concert avec le Roy de Navarre, pour favoriser sa retraite.

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 8.

Il charge le Vicomte de Turenne du Commandement en Guyenne.

Ce Prince étant arrivé à Sainte Foy, chargea le Vicomte de Turenne du Commandement genéral dans la Guyenne, & marcha à grandes journées à la Rochelle, où il fut reçû avec beaucoup de joye des Rochelois. Le Prince de Condé qui commandoit en chef de ce côté-là, en eut bien moins qu'il n'en fit paroître, étant réduit désormais malgré qu'il en eût, à ne plus commander qu'en second; & il fallut s'y résoudre dès l'arrivée même du Roy de Navarre, dans une entreprise qui jusques-là avoit été conduite pas ses ordres.

C'étoit l'attaque de Brouage du côté de la mer, non pas pour prendre la place, mais pour en gâter le port en le bouchant, & attirer par-là tout le commerce à la Rochelle. Saint Gelais qui fut chargé de l'éxécution, y réussit, ayant enfoncé plusieurs vaisseaux pleins de lest à l'entrée du port, malgré tous les efforts que S. Luc fit pour l'en empêcher. Le Roy de Navarre exposa beaucoup sa personne en cette expédition, sans autre nécessité, que de faire connoître son intrépidité aux Rochelois, & de montrer à tout le parti Huguenot, qu'il étoit digne de le commander.

Le Duc de Mayenne s'en retourne mécontent à la Cour.

Le Duc de Mayenne quelque temps après la retraite du Roy de Navarre, voyant son armée dépérir tous les jours, & qu'on ne lui envoyoit ni recruës, ni argent, ni munitions, s'en retourna à la Cour. Il s'y plaignit hautement qu'on l'avoit abandonné, trahi, & empêché de détruire les Huguenots en Guyenne, comme il l'auroit fait infailliblement, s'il avoit été secondé. Les partisans de la Ligue ne manquérent pas, sur tout dans Paris, de tourner tout cela contre le Roy, & de l'accuser de favoriser les Huguenots aux dépens des Catholiques.

Ce n'étoit pas à la vérité sans fondement; non point que ce Prince souhaitât que les Calvinistes prévalussent: mais c'est qu'il n'étoit pas de sa prudence d'exterminer entiérement ce parti, qu'il regardoit comme une ressource pour lui, & duquel il pourroit avoir besoin dans la suite contre les Ligueurs, dont il pénétroit tous les jours de plus en plus les mauvais desseins contre sa personne & contre son autorité Royale.

D'ailleurs ses finances étoient très-courtes; & ce qu'il en pouvoit tirer pour la guerre, il aimoit mieux s'en servir à entretenir les armées du Duc d'Epernon, de la Valette, & du Maréchal de Biron, qui

qui étoient à lui, qu'à augmenter la puissance & la réputation des chefs de la Ligue. 1586.

En conséquence de l'assemblée, qu'il avoit tenuë au mois d'Août de l'année précédente, il avoit conclu dans son Conseil de se servir d'un moyen qui avoit été déja mis en usage, & qu'on a souvent employé depuis; ce fut de créer quantité de charges, & d'employer aux frais de la guerre, l'argent qu'on en tireroit. Il alla au mois de Juin tenir son lit de Justice au Parlement, & y proposa vingt-six Edits à vérifier sur cet article. Ces Edits, nonobstant les remontrances du premier Président, passérent & furent enregistrez. Dans le même mois l'assemblée du Clergé qui se tenoit au fauxbourg saint Germain, consentit après quelques oppositions des Evêques de saint Brieuc & de Noyon, à continuer de payer pour le Roy pendant dix ans treize cens mille livres chaque année des rentes de l'Hôtel de Ville, & à l'aliénation de cinquante mille écus de rente des biens Ecclésiastiques. Le Pape autorisa cette aliénation par une Bulle: mais à condition que la disposition de l'argent qui en proviendroit, seroit entre les mains du Cardinal de Bourbon, du Nonce, & de l'Evêque de Paris.

Moyens employez pour avoir de l'argent.

Cayet. T. 1.

Une chose servit beaucoup à hâter & à faciliter ces levées d'argent, sur lesquelles on délibéroit; ce fut l'arrivée des Ambassadeurs de plusieurs Princes d'Allemagne, qui causa beaucoup d'inquiétude au Roy & aux Ligueurs.

Le Roy de Navarre, ainsi que je l'ai dit, se voyant menacé de la guerre avoit envoyé les sieurs de Clervant & Ségur-de-Pardaillan vers les Princes Protestans d'Allemagne, pour leur demander du secours. Ces Princes qui sçavoient que le Roy de Navarre n'étoit pas en état de leur donner de l'argent pour la levée des troupes, & pour les entretenir en France, ne se pressoient pas: mais quand ils eurent appris que la guerre avoit été déclarée aux Huguenots, ils commencérent à écouter plus favorablement ses Envoyez.

Ils convinrent toutefois ensemble de ne point armer, sans avoir auparavant offert leur médiation au Roy pour la paix entre lui & le Roy de Navarre. C'étoit-là le sujet de l'ambassade, dont le Chef étoit un Prince de la Maison de Montbelliard. Elle se faisoit au nom des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, du Duc Jean Casimir, de Jean Frédéric Administrateur de Magdebourg, du Landgrave de Hesse & de quelques autres.

Les Princes Protestans d'Allemagne offrent leur médiation pour la paix.

Quand ils arrivérent à Paris, le Roy étoit à Olinville. On les logea au fauxbourg saint Germain à l'hôtel de Ventadour. Le Roy leur fit attendre son retour trois semaines entiéres; & ils virent bien par cela même, que leur venuë ne lui étoit guéres agréable.

Ils en furent encore plus convaincus par la maniére dont il leur parla, lorsqu'il leur donna audience: car comme ils lui eurent rendu compte de la conduite que les Princes d'Allemagne avoient tenuë à l'égard du Roy de Navarre, à qui ils avoient refusé le secours qu'il leur demandoit, & qu'ils lui eurent exposé le sujet de leur ambassade, qui étoit de con-

Elle est mal reçuë du Roy, dans l'audience qu'il donna à leurs Ambassadeurs.

1586. conjurer sa Majesté de donner la paix à ses sujets, en remettant les choses dans l'état où elles étoient avant le dernier Edit, il leur répondit avec fermeté, qu'il ne convenoit point à leurs Maîtres ni à aucun Prince étranger de se mêler de ce qui se passoit dans ses Etats, ni de se faire médiateurs entre un Souverain & ses sujets rebelles; qu'il étoit le Maître de faire dans son Royaume tels reglemens qu'il jugeroit à propos pour l'Etat & pour la Religion; qu'eux-mêmes avoient fait dans leurs Principautez des changemens & des innovations étranges en matiére de Religion, sans qu'il s'en fût mêlé; qu'il les prioit de ne point s'ingérer non plus en ce qui regardoit le gouvernement de son Royaume, & que c'étoit se déclarer son ennemi, que d'en user autrement.

Le Roy sans doute prévoyoit les suites d'une telle réponse: mais outre le point d'honneur qui l'obligeoit à ne pas faire paroître qu'il craignît trop les Allemands, il se fût rendu suspect à la Ligue, qui n'eût pas manqué de l'accuser d'être d'intelligence avec eux, s'il en eût usé avec plus de menagement. Cependant comme cette ambassade n'étoit que pour donner quelque couleur à leur armement, on s'attendit bien à les avoir au-plûtôt sur les bras.

Evenemens de la guerre de Xaintonge.

Durant ce temps-là, la guerre se faisoit assez vivement en Xaintonge, quoiqu'il y eût peu de troupes en campagne de part & d'autre; & outre les prises & les reprises de diverses petites Places, les partis courant le pays en venoient souvent aux mains. La plus mémorable rencontre fut auprès de Xaintes, où le Prince de Condé accompagné des sieurs de la Boulaye & d'Avantigny à la tête de quarante Cuirassiers & d'autant d'Argoulets, soldats qui étoient à peu près ce que sont nos Dragons d'aujourd'hui, tomba sur le Mestre de Camp Tiercelin qui marchoit à Xaintes avec quatre cens hommes de son Régiment d'Infanterie.

Le Prince le chargea, & lui tua d'abord trente à quarante soldats. Tiercelin ayant soûtenu cette premiére charge, se servit de l'avantage du terrein, où il y avoit beaucoup de hayes & de fossez, derriére lesquels il se posta.

Combat de Xaintes avantageux aux Huguenots.

Le Prince ayant reçû dans le moment un renfort de Guy Comte de Laval, qui arriva avec sa Compagnie d'hommes d'armes, ne laissa pas nonobstant le desavantage du lieu, de faire une seconde charge. Les chevaux franchirent les fossez, & le Comte de Laval poussant jusqu'à l'Enseigne Colonelle, l'arracha de la main de celui qui la portoit. Tiercelin voyant la déroute de ses gens, & lui-même étant blessé en rallia une partie, & secouru d'un détachement de la garnison de Xaintes gagna les Fauxbourgs de la Ville. Ce combat fut très-sanglant. La Trimouille Duc de Thouars beaufrére du Prince y courut risque de la vie, ayant eu son cheval tué sous lui. Il avoit pris tout le contrepied de son pére qui avoit été d'abord le Chef de la Ligue dans le Poitou, & lui au contraire s'étoit fait Huguenot, en donnant sa sœur en mariage au Prince de Condé: Mais ce qu'il y eut de plus funeste dans cette journée, c'est qu'elle fut la destruction presque entiére d'une illustre famille. Les Sieurs de

de Rieux & de Sailli fréres du Comte de Laval y furent blessez à mort, l'un mourut le lendemain, l'autre au bout de deux jours, & ils venoient de perdre le sieur de Tanlay leur autre frére mort de maladie peu auparavant à saint Jean d'Angéli. Le Comte de Laval fut saisi d'une si vive douleur de ces trois pertes, qu'il en mourut lui-même quelques jours après, & ainsi tous quatre moururent dans l'espace d'un mois. Ils étoient fils du fameux Dandelot & neveux de l'Amiral de Coligni, & ils avoient hérité de leur bravoure & de leur attachement à la Religion Huguenote.

1586.

Cayet. T. I.

Vers le même temps arriva un pareil accident en Gascogne, où les trois fils du Marquis de Tran, dont le Comte de Gurson étoit l'aîné, périrent ensemble auprès de Castel-Geloux dans un petit combat, qui fut pour cela appellé le combat des trois Fréres : ce qui ayant été rapporté au Vicomte de Turenne qui commandoit dans ces quartiers-là, il dit en soûpirant : *J'ai peur que cette guerre nous mangera tous, si Dieu n'y met la main.*

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 9.

Le Roy pour reprendre la superiorité sur les Huguenots dans la Xaintonge, y envoya le Maréchal de Biron, qui avec les Troupes qu'il y conduisit, & celles qu'il trouva dans le pays, forma un petit corps d'armée de six à sept mille fantassins, de huit compagnies de Gendarmes, & de quelque Cavalerie Legére, commandée par Sagonne qui en étoit Mestre de Camp. Celui-ci étoit un zélé Ligueur qui à la sollicitation & par les intrigues des Partisans de la Ligue, avoit été destiné pour cette armée, afin d'y veiller sur les démarches du Maréchal de Biron, persuadez qu'ils étoient, que ce Maréchal agissant de son mouvement & par les ordres de la Cour, n'avoit pas envie de faire grand mal aux Huguenots.

Le Maréchal de Biron y va commander. Chap. 6.

Biron donna lieu de penser ainsi dès son entrée dans le Poitou : car ayant enveloppé le Regiment de Charbonniéres dans les ruïnes de Lusignan, où il n'avoit pour toute défense qu'un méchant retranchement très-aisé à forcer, il le reçut à composition, & lui en accorda une aussi honorable, que s'il avoit été renfermé dans une bonne Place.

De Lusignan le Maréchal alla mettre le siege devant Marans, où allant reconnoître la place, il eut un doigt de la main gauche & le bout du pouce emportez d'une mousquetade. Le Roy de Navarre voulant sauver cette Place à quelque prix que ce fût, pour l'importance dont elle étoit à cause de son voisinage de la Rochelle, y conduisit lui-même deux cens Gentilshommes, & y laissa Monsieur de la Force, qui avec la garnison qui étoit déja de mille hommes, la défendit avec beaucoup de vigueur. Ce siége dura plusieurs mois, & fut levé ensuite d'un traité de neutralité pour cette Place & pour Tonnai-Charente, & à condition que l'exercice des deux Religions s'y feroit publiquement.

Il leve le siége de Marans, ensuite d'un Traité de Neutralité pour cette place & pour Tonnay-Charente. Cayet. T. I. Mémoires de la Ligue T. I.

Ce traité fit beaucoup raisonner, & irrita fort les Ligueurs. Ils se déchaînérent contre le Maréchal, l'accusérent d'avoir trahi le Roy pour sauver la Force qui étoit son gendre, & ils se recriérent fort sur la lâ-

cheté, avec laquelle il avoit demandé un passeport aux ennemis, pour conduire en assûrance son artillerie jusqu'à Poitiers : mais il se disculpa par raport au Traité, sur l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour d'abandonner ce siége ; & voici ce qui y donna occasion.

1586.

Le Roy étoit informé des levées de troupes que faisoient les Princes Protestans d'Allemagne, & apprenoit en même-temps les entreprises du Duc de Guise & du Duc d'Aumale, qui sous prétexte d'assurer les frontiéres, s'emparoient sans attendre ses ordres, de diverses Places, où ils mettoient leurs créatures pour Commandans. Ce fut ensuite d'une assemblée tenuë à l'Abbaye d'Orcan, qu'ils prirent les armes, qu'ils assiégérent Rocroy sur la frontiére de Champagne, qu'ils s'emparérent d'Auxonne en Bourgogne, de Dourlens, & de Pont-Dormy en Picardie, & peu s'en fallut qu'ils ne surprissent Metz & Boulogne.

Tentative de la Cour pour amener le Roy de Navarre à la paix.

Le Roy voyant ainsi ses ennemis du dedans & du dehors concourir à son entiére ruïne, voulut faire encore une tentative sur le Roy de Navarre par l'entremise de la Reine Mére.

Monsieur de Lénoncourt & le Président Brulart dans la Conférence qu'ils avoient euë l'année précédente à Mont de Marsan avec le Roy de Navarre, avoient tiré parole de lui pour une nouvelle entrevuë avec cette Princesse, & depuis il lui avoit témoigné qu'il la souhaitoit lui-même, ainsi que je le trouve marqué dans une Lettre, qu'elle écrivit le quatorziéme d'Août au Maréchal de Matignon.

Datée de Chenonceaux.

Conference tenuë pour cet effet à saint Brix.

Cayet T. I.

Elle se rendit à Champigni en Poitou, lieu dont on étoit convenu à la Conférence de Mont de Marsan. Elle envoya de là le Duc de Montpensier au Roy de Navarre, pour l'inviter à l'y venir trouver : mais il refusa de le faire, à moins que le Maréchal de Biron ne levât le siége de Marans ; ce qui lui fut accordé ; & ce fut ensuite de cette convention, que l'ordre fut envoyé au Maréchal d'abandonner cette entreprise : le lieu de l'entrevûë fut changé, & elle se fit proche de Coignac en Xaintonge dans le Château de saint Brix, qui appartenoit au sieur de Fors Gentilhomme du parti du Roy de Navarre.

La Reine Mére y avoit avec elle plusieurs personnes du Conseil du Roy, & entre autres le Duc de Nevers, le Maréchal de Biron, les sieurs Brulart & de Pontcarré. Le Roy de Navarre s'y rendit en même-temps accompagné du Prince de Condé, du Vicomte de Turenne & de quelques autres Seigneurs. On y fit au Roy de Navarre les mêmes propositions, que les sieurs de Lénoncourt & Brulart lui avoient déja faites touchant la nécessité de sa conversion, pour desarmer les Ligueurs, & rétablir la tranquillité dans le Royaume, & touchant les troupes étrangéres, dont on le conjuroit de retarder l'entrée dans le Royaume.

Il fit aussi les mêmes réponses ; qu'il étoit prêt à se soumettre pour sa Religion aux décisions d'un Concile libre ; qu'on avoit tort d'éxiger de lui qu'il contremandât les secours des Princes d'Allemagne, dans le même-temps que l'on faisoit marcher contre lui toutes les forces du Royaume, & que le Roy, pour le perdre, s'unissoit avec la Ligue,

quoi-

quoiqu'il fût notoire que cette faction ne tendoit qu'à la ruïne de l'Etat & de la Maison Royale, & qu'elle en vouloit à l'autorité & à la personne du Roy même. Il ajoûta mille protestations de son attachement pour le Roy, & fit entendre sur tout deux choses: La première qu'il accepteroit la paix de tout son cœur, telle qu'il plairoit au Roy de la lui donner, pourvû qu'il y trouvât de la sureté pour sa personne, pour sa Religion & pour ceux de son parti: La seconde qu'il auroit souhaité avec passion, que le Roy le mît à la tête de ses Armées, pour ranger les Ligueurs à leur devoir, & humilier la maison de Lorraine. 1586. Lettre du Duc de Nevers au Roy, datée de Saint Brix 10. Decembre 1586.

Tout cela aboutit à une courte tréve jusqu'au sixiéme de Janvier 1687. à certaines conditions, que le Roy ne voulut point ratifier, à moins qu'on n'y ajoûtât, qu'il n'y auroit point dans le Royaume d'exercice public de la Religion Calviniste. C'est ce qu'il déclara par la réponse qu'il fit à la Reine, & par celle qu'il donna au sieur de Réaux, que le Roy de Navarre lui deputa. Ce Prince ne voulut point accepter la condition proposée par le Roy, & la Tréve qui nonobstant cela fut prolongée jusqu'au mois de Mars, étant finie, on ne pensa plus qu'à faire la guerre. Elle fut bien plus violente en cette année-là qu'elle n'avoit été jusqu'alors: mais avant que d'en raconter les évenemens, je vais toucher en peu de mots ce qui se passa dans les autres quartiers du Royaume avant l'entrevûë de Saint Brix, & durant qu'elle se faisoit. *Elle aboutit à une courte Tréve, qui est suivie de la continuation de la guerre.* Hist. du progrez du Calvinisme. l. 6.

Lesdiguiéres fit peu de nouvelles entreprises en Dauphiné, & ne pensa qu'à assûrer ses premiéres conquêtes. Il fit seulement une expédition en Provence, dont la mort du Gouverneur fut l'occasion. *Récit de ce qui se passa en Dauphiné.*

Henri Duc d'Angoulême, grand Prieur de France, fils naturel du Roy Henri II. gouvernoit cette Province avec beaucoup d'autorité, y tenoit en respect tant les Liguëurs que les Huguenots, & avoit vigoureusement repoussé quelques troupes Calvinistes qui y étoient venuës faire des courses du Languedoc & du Dauphiné: mais un emportement de colére qu'il ne sçut pas modérer, l'ayant précipité à la vengeance d'une maniére indigne de son rang, lui fit perdre la vie, & causa bien du trouble dans le pays. d'Aubigné T. 3. l. 1. c. 10. Honoré Bouche Hist. de Provence. l. 10.

Philippe Altoviti Gentilhomme de Marseille, mari de Renée de Rieux, plus connuë sous le nom de la Belle Châteauneuf, dont le Roy fut un temps éperduëment amoureux, avoit écrit à sa femme qui étoit alors à la Cour, une lettre fort injurieuse à la réputation du grand Prieur. Il l'y accusoit non seulement de négligence dans son gouvernement; mais encore d'avoir des intelligences avec les ennemis du Roy, pour faire durer la guerre, & s'enrichir lui & ses créatures aux dépens de la Province. Cette lettre étant venuë entre les mains du Roy, il l'envoya au grand Prieur, qui outré de cette injure va chez Altoviti, entre seul dans sa chambre, & lui donne de son épée au travers du corps. Celui-cy tout blessé qu'il étoit, se jette sur le Prince, le saisit, lui donne de son poignard dans le bas ventre, & percé de plusieurs coups par quelques Gentilshommes du Duc qui étoient accourus au bruit, fut jet- *Emportement du Grand Prieur de France en cette Province cause de plusieurs desordres.*

1586. jetté mort par les fenêtres. Le grand Prieur ayant été transporté à son logis, y mourut aussi de sa blessure dès le jour suivant.

Ce fut à Aix que cet accident tragique arriva le premier de Juin, & la nouvelle s'en étant répanduë aussi-tôt par toute la Province, la jetta dans la consternation. L'embarras fut d'autant plus grand, que dans le même-temps le Capitaine Blaccons étant passé de Languedoc en Provence, parut à la tête d'un gros de Cavalerie Calviniste, dont une partie entra du côté de Tarascon, & l'autre du côté de Systéron & de Digne. Plusieurs autres Huguenots se joignirent à Blaccons, conduits par le Baron d'Allemagne Gentilhomme du pays, & s'étant saisi de quelques Châteaux qui leur servirent de retraite, firent des courses en divers endroits.

Les Etats de la Province assemblez alors à Aix se trouvérent en d'étranges inquiétudes, & en attendant les ordres du Roy, à qui ils envoyérent le Buisson Gentilhomme Provençal, ils pensérent à nommer quelqu'un des principaux Seigneurs du pays, pour défendre la Province contre les Huguenots.

Le sieur de Vins & le Vicomte de Cadenet offrirent leurs services; le premier fut préféré, & le second, quoique Catholique, mais d'ailleurs grand ennemi de son concurrent, se joignit de dépit avec le Baron d'Allemagne, & avec les Huguenots. Les troupes grossirent de part & d'autre par les inimitiez particuliéres, & selon que chacun étoit ami ou ennemi d'un des deux Chefs. Il y eut du sang répandu dans les rencontres, & plusieurs Châteaux ou petites Villes furent prises.

Buisson sur ces entrefaites revint de la Cour, & rapporta la nouvelle, que le Roy avoit nommé le Duc d'Epernon pour Gouverneur de Provence, avec ordre aux Chefs des deux partis de mettre bas les armes: mais les esprits étoient déja trop échauffez & trop aigris pour se soûmettre à un simple ordre; & de Vins avec trois ou quatre mille hommes vint mettre le siége devant le Château d'Allemagne qui appartenoit au Baron son ennemi.

Celui-ci n'ayant pas assez de forces pour faire lever ce siége, implora le secours de Lesdiguiéres, qui accourut avec ses troupes de Dauphiné. Il étoit accompagné de Gouvernet, qui fut toûjours son bras droit dans les guerres civiles, & de plusieurs autres Gentilshommes. Sa petite armée, quand il eut joint le Baron d'Allemagne, étoit plus nombreuse & beaucoup meilleure que celle de de Vins.

Ce Seigneur ne laissa pas d'aller au devant de lui sur le chemin de Riez, ou pour le combattre, s'il ne pouvoit l'éviter, ou pour faire sa retraite vers cette Ville dont la garnison étoit à sa dévotion. Lesdiguiéres l'obligea à en venir aux mains, & le défit à plate-couture: mille soldats, onze Gentilshommes volontaires, & quarante Officiers demeurérent sur la place, outre les prisonniers & les blessez qui furent en assez grand nombre. Peu furent tuez du côté de Lesdiguiéres, & nulle personne de considération hormis le Baron d'Allemagne, Auteur & Chef

Lettre du Duc d'Epernon au Roy, datée du 28. Sept. 1586.

Chef de la querelle, qui fut abbattu mort sur la place d'une Arquebusade dans la tête en poursuivant les fuyards. De Vins & le sieur saint Canat qui commandoit sous lui, se sauvérent dans Riez à la faveur de la garnison, qu'on envoya au devant d'eux. 1586.

Le Duc d'Epernon y rétablit la tranquillité.

Diverses Lettres du Duc d'Epernon au Roy & aux Ministres dans les pouvoirs expédiez au Duc d'Epernon.

Ces troubles ne finirent qu'à l'arrivée du Duc d'Epernon, qui entra en Provence au mois de Septembre à la tête d'une armée de quinze mille hommes de pied & de deux mille chevaux, avec la qualité de Gouverneur, d'Amiral du Levant & les pouvoirs les plus amples. Il y rétablit la tranquillité avec assez de peine & après bien des négociations, par une amnistie qu'il publia pour tous ceux qui avoient pris les armes, & par la punition de quelques-uns des plus séditieux : car d'ailleurs il n'y avoit pas un fort grand nombre de Huguenots en Provence, & ceux qui y étoient venus du Languedoc & du Dauphiné, s'étoient retirez sur les nouvelles de son approche.

Il entra ensuite avec son armée en Dauphiné, dont la Valette son frére aîné étoit Gouverneur. Il y prit sur les Huguenots la Réole & Chorge ; mais la résistance qu'il y trouva, jointe à la rigueur de l'hyver, lui fit périr la meilleure partie de ses troupes. A son retour il fit élever quelques Citadelles, pour s'assurer des Villes, où il sçavoit que le parti des Ligueurs dominoit. Il changea les Gouverneurs en quelques autres pour la même raison ; il intimida quelques membres du Parlement qu'il soupçonnoit d'intelligence avec le Duc de Guise, & fit, mais inutilement, tous ses efforts, pour obliger le Baron de Tretz premier Président, dont il n'étoit pas plus assûré que des autres, à se défaire de sa Charge.

Etat de la Province de Languedoc.

Le Languedoc ne fournit pas non plus cette année de fort grands exploits. Le Maréchal de Montmorency redevenu Chef des Politiques, ainsi qu'on les appelloit dans la derniére guerre, ou des Royalistes ainsi qu'ils se nommérent alors, parce qu'ils s'étoient déclarez contre la Ligue pour maintenir l'autorité Royale, demeuroit assez tranquille dans son gouvernement. Il se contentoit d'en écarter les Liguez, dont il battit quelques troupes en deux rencontres, l'une auprès de Lodéve & l'autre auprès de saint Pons, tandis que le Maréchal de Joyeuse & le Duc son fils sur les Frontiéres de cette Province & de l'Auvergne, ruïnoient leur armée à la prise de quelques petites Places, d'où ils chassérent les Huguenots.

La conduite du Maréchal de Montmorency étoit sans doute alors beaucoup moins blâmable, que dans la précédente guerre. Il pouvoit dire que cette seconde fois il ne s'étoit pas armé contre son Souverain, & cela non pas dans le sens que les Rebelles ont toûjours coutume de le dire ; mais avec vérité, étant certain que le Roy ne souhaitoit rien tant que de susciter des ennemis à la Ligue, & ausquels il pût avoir recours, si en continuant dans son audace, elle le contraignoit à se déclarer contre elle.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 21.

Cela étoit si vrai, que cette même année 1586. le Baron de Rosni étant venu à la Cour de la part du Roy de Navarre sous quelque prétexte,

1586. te, le Roy convint avec lui, que ce Prince feroit une levée de vingt mille Suisses, mais à une condition que si lui-même avoit besoin dans la suite du tems de ces Suisses contre la Ligue, ils passeroient à son service.

Conduite que tint le Maréchal de Montmorency dans ces troubles.

Le Maréchal de Montmorency avoit trop d'amis & d'espions à la Cour, qui l'informoient de tout ce qui s'y passoit, pour ignorer quels étoient les sentimens du Roy à cet égard ; & comme il étoit un des plus sages hommes & des plus grands politiques de son temps, il prit admirablement son parti en cette occasion eu égard aux conjonctures ; car il faisoit plaisir au Roy, il se mettoit en état de s'opposer à la puissance de la Maison de Guise, il se rendoit considérable auprès du Roy de Navarre héritier présomptif de la Couronne, & se faisoit en même-temps bien payer par le Roy d'Espagne & par le Duc de Savoye ; ainsi que le Marquis de Pisani le manda de Rome au Roy. Il faisoit agréer au Pape même par les Ministres de ces deux Princes la conduite qu'il tenoit : mais on voit par tout cela la malheureuse situation où se trouvoit le Roy, qui étoit contraint de faire la guerre à ceux qui armoient pour maintenir son autorité, & la leur faisoit par les armes d'un parti, qui avoit pour but de la détruire.

Lettre de Pisani dattée du 11. Sept. & du 4. Nov. 1586.

Conduite oposée du Duc de Guise.

En effet le Duc de Guise n'omettoit rien pour en venir à bout, & non content de s'être saisi de plusieurs Places de Picardie & de Bourgogne, ainsi que je l'ai dit, il usoit de toutes sortes d'artifices, pour corrompre & enlever au Roy ses meilleurs serviteurs. Il entreprit sur tout de gagner les Maréchaux de Biron & de Matignon, saint Luc & Bellegarde qui fut depuis grand Ecuyer. Ses intrigues secrettes sont très-marquées dans une lettre qu'il écrivit au Duc de Mayenne, dont voici l'extrait *.

„ Je m'assure que vous n'avez oublié de traiter avec le Maréchal de
„ Biron, & que vous l'avez vû à Blaye avec gens de notre parti qui
„ tous les auront échauffez. Je vous prie m'en mander les particulari-
„ tez, & surtout n'en partez sans conclure. J'estime de deçà avoir pa-
„ rachevé les affaires avec Richebourg-Verme, pour saint Luc, &
„ qu'il en sera satisfait. Ledit Richebourg m'a donné espérance que
„ saint Luc avoit reconnu quelque affection en Bellegarde, pour entrer
„ en notre parti. Il y seroit très-profitable, il le faut parachever : ce se-
„ roit un merveilleux chemin pour la Guyenne & force pour ledit saint
„ Luc, qui en useroit & le conduiroit comme il voudroit. Il n'y faut
„ perdre le temps. Je suis très-aise que vous avez vû clair au Château
„ de Bourdeaux, & plût à Dieu que vous eussiez donné une chaîne au
„ Capitaine qui y commande, faites-le si vous pouvez. Quant à la
„ Croisade de Matignon, pressez-là en toutes façons, elle nous est en
„ toutes sortes très-utile & profitable : n'en doutez aucunement. Nous
„ nous en pouvons servir, & même sur le seul bruit, si elle ne s'effec-
„ tuë,

* Rapporté par Mathieu. l. 8.

„ tuë, nous pouvons justement accuser qu'on ne l'aura voulu, & le „ Pape en sera averti. Nous sommes d'opinion que partiez bien d'avec „ ledit Matignon, & y traitez de façon, que cela n'apporte soupçon à „ nos vrais amis. Je me réjouïs de ce que me mandez de la Hilliére, & „ qu'il ait offensé le Roy de Navarre. Ne perdez temps de traiter avec „ lui, comme aussi avec Poyane qui a très-bonne réputation parmi les „ Catholiques, & n'oubliez de leur promettre pensions, nous aurons „ moyen de les payer, & traitez avec tout le monde, je ferai satisfaire à „ tout. 1586.

Ces intrigues réussirent depuis à l'égard de quelques-uns, & c'étoit toûjours un grand mal pour le Roy, que les autres mêmes écoutassent ces sortes de propositions, comme il paroît qu'ils le faisoient: mais c'est l'ordinaire dans les guerres civiles, que dans l'incertitude du succès, chacun se ménage avec le parti contraire, & veut s'y préparer des ressources, au cas que le sien succombe.

Pour ce qui est de la Croisade contre les Huguenots dont il est fait mention dans cette lettre; il est certain que les Ligueurs la proposérent au Roy, & le Roy au Pape, ainsi qu'il paroît par quelques lettres * du Marquis de Pisani Ambassadeur de France à Rome, & par celles du Cardinal de Joyeuse †: mais apparemment ce Ministre n'eut pas d'ordre de faire grande instance là-dessus & cette idée ne fut point mise en exécution.

1587. *Mort tragique de Marie Stuart Reine d'Ecosse.*

L'année 1587. commença par une catastrophe, qui attira les yeux de toute l'Europe, & en occupa l'attention, laquelle jusques là avoit été toute entiére pour les troubles de France: mais on peut dire que ce fut un des funestes effets de ces mêmes troubles; car sans doute si la France avoit été alors en paix, elle auroit employé toute sa puissance, pour empêcher un si horrible attentat; & même le Roy nonobstant l'état fâcheux où il se trouvoit, eût agi plus efficacement dans cette affaire qu'il ne fit, si la malheureuse personne dont il étoit question, n'avoit pas été si étroitement unie par la liaison du sang, avec ceux que ce Prince regardoit comme ses plus mortels ennemis.

Je parle de la mort tragique de Marie Stuart Reine d'Ecosse & Reine Douairiére de France, qui après dix-sept à dix-huit ans d'une indigne & cruelle prison, périt enfin par la main d'un bourreau, ensuite de la plus injuste condamnation qui ait jamais été prononcée.

Il n'est pas de mon sujet de développer les tristes aventures de cette Princesse, depuis qu'elle eut quitté la France, ni les intrigues criminelles dont on se servit en Angleterre, pour la diffamer, & donner couleur à un Arrêt qui intéressoit toutes les têtes couronnées. La postérité lui a rendu justice, aussi-bien qu'à la détestable politique d'Elizabeth, dont la mémoire, malgré les grandes & rares qualitez qu'elle possedoit, est

* Rapportées au T. 1. des Mémoires du Duc de Nevers.
† Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Joyeuse.

1587. est devenuë pour cela seul éxécrable à toutes les Nations ; & la Providence par la destruction de la plûpart des Familles de ceux qui furent ou les auteurs ou les complices de ce crime, a vengé depuis l'innocence opprimée, & la Majesté Royale violée.

Ce que fit le Roy de France pour la prévenir.

Ce que j'ai à dire seulement là-dessus en général, c'est que le Roy durant dix ans sollicita par le sieur de Castelnau-Mauvissiére son Ambassadeur en Angleterre, la délivrance de la Reine d'Ecosse ; qu'Elizabeth pendant tout ce temps-là éluda ses sollicitations, tantôt par les vaines espérances qu'elle donnoit d'y condescendre, tantôt par la crainte qu'elle affectoit de faire paroître des dangers où elle s'exposoit, en mettant en liberté une si dangereuse ennemie, tantôt en faisant rallentir la vivacité de cette négociation par celle de son mariage avec le Duc d'Anjou, tantôt en se faisant craindre par les secours qu'elle menaçoit de donner aux Huguenots, jusqu'à ce qu'enfin voyant le Roy dans l'embarassante situation où il étoit, obligé de faire la guerre aux Calvinistes & à se tenir dans le même-temps en garde contre la faction de la Ligue, elle se servit de cette favorable conjoncture, qui ne lui laissoit rien à craindre de la part de la France, pour se délivrer de toute inquiétude. Elle n'en devoit cependant plus guéres avoir du côté de la Reine d'Ecosse, vû les divisions qu'elle avoit semées dans les Etats de cette Princesse, les partis qu'elle y avoit formez contre elle, & qui étoient tout à sa devotion, & la soûmission où elle voyoit ses propres Sujets : mais l'ambition toûjours inquiéte & soupçonneuse ne croit jamais pouvoir prendre assez de suretez, sur tout quand il s'agit d'une Couronne.

Ses remontrances sont inutiles. Brantome dans l'Eloge de la Reine d'Ecosse.

Tout ce que le Roy put faire, quand il sçut la vie de la Reine d'Ecosse en danger, fut d'envoyer Monsieur de Belliévre, pour faire de nouvelles remontrances à la Reine d'Angleterre : mais soit que cette Princesse qui avoit pris son parti, méprisât des remontrances destituées de tout ce qui pouvoit les rendre efficaces, soit, comme quelques-uns l'ont écrit, qu'elles se fissent fort mollement, par la haine que la Cour avoit pour la Maison de Guise dont étoit la Reine d'Ecosse par sa Mere, ou qu'on appréhendât d'irriter Elisabeth, en lui représentant trop vivement l'horreur du crime qu'elle méditoit, Belliévre ne put rien obtenir, & fut obligé de se contentet de la réponse que cette Princesse lui donna ; sçavoir que la chose n'étoit plus en son pouvoir ; qu'elle souhaitoit de tout son cœur sauver la Reine d'Ecosse ; qu'elle ressentiroit sa perte avec plus de douleur qu'aucun autre ; mais que l'affaire étoit entre les mains des Juges.

Cette excuse frivole ne sauvoit pas même les apparences ; car c'étoit elle-même qui avoit nommé ces Juges, & choisi ceux que l'on connoissoit pour les plus scelerats & les plus dévouez à sa passion, qu'ils servirent très-fidélement.

Et la Reine d'Ecosse a la tête tranchée sur un échaffaut.

Ils condamnérent à la mort la Reine d'Ecosse, & en consequence de leur Arrêt, elle eut la tête tranchée le huitiéme de Février sur un échaffaut tendu de deuil dans une Sale du Château de Fotheringhaye, qui

fut

fût sa dernière prison, sans qu'elle eût même pû obtenir d'être assistée à la mort par son Confesseur, comme elle l'avoit instamment demandé. 1587.

Telle fut la fin de Marie Stuart Reine d'Ecosse veuve de François II. Roy de France, la plus accomplie Princesse de son temps pour la beauté, pour l'esprit, pour la politesse, & sur tout la grandeur d'ame, vertu que ses infortunes firent éclater pardessus toutes les autres dont elle étoit ornée, & cela principalement les derniers jours de sa vie. Quand on lui eut appris sa condamnation à la mort, on ne lui vit jamais l'esprit plus présent, plus resigné aux ordres de Dieu, plus de fermeté, de dignité, de majesté dans ses maniéres. Mais ce qui ranima son courage, fut une parole que Henri Grey Comte de Kent lui dit après que sa Sentence lui eût été prononcée, *votre vie*, lui dit-il, *seroit la perte de notre Religion, & votre mort sera son salut:* car elle conçut par là qu'elle n'étoit pas seulement la victime d'un intérêt d'Etat, mais encore de l'hérésie, & que sa mort alloit être un glorieux martyre: elle fut effectiment regardée comme telle dans toute l'Europe Catholique.

Eloge de cette Princesse.

Camden part 3. Hist. Elizabeth.

Independemment d'une telle circonstance, cette mort ne put être ni plus Chrêtienne ni plus sainte; car elle pria hautement en Anglois sur l'échaffaut pour l'Eglise, pour son fils, pour la Reine Elizabeth, pour l'Angleterre, & pardonna à son bourreau; heureuse de ce qu'aprés avoir brillé avec tant d'éclat à la Cour de France & sur le thrône d'Ecosse par les rares qualitez dont la nature l'avoit comblée, ses malheurs la dédommagérent de ses Couronnes périssables par une mort précieuse non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, qui l'auroient beaucoup plûtôt oubliée, & eussent beaucoup moins honoré sa mémoire, si elle avoit fini comme tant d'autres, dans la plus haute prosperité.

La nouvelle de la mort de la Reine d'Ecosse portée en France n'y fit pas l'impression qu'elle y auroit fait en d'autres conjonctures. Le Roy n'étoit alors gueres en état de se porter pour vengeur de la Majesté Royale, lui qui la voyoit tous les jours outragée en sa propre personne par l'insolence des Ligueurs jusques dans sa Capitale même, où les Prédicateurs & les Libelles séditieux qui se répandoient de tous côtez, continuoient de déchirer impitoyablement sa réputation, & de détruire dans les esprits des peuples tous les sentimens de respect & d'obéïssance à son égard.

Ce qui empêcha le Roy de venger sa mort.

La punition d'un Avocat de Poitiers nommé le Breton, qui fut pendu pour un Livre séditieux, & dont la punition fit tant de peur au Docteur Poncet, qu'il en mourut, ne servit qu'à donner matiére à de nouveaux écrits aussi méchans que ceux qui avoient précédé, & aux invectives par lesquelles les Seize animoient secrétement le peuple dans tous les quartiers de Paris, contre les prétenduës injustices de la Cour & du Parlement. Ils prirent cette occasion de faire courir de nouveau une remontrance faite dès l'an 1577. pour la réformation des abus de l'Etat & de la Justice, & en ayant coupé la premiére page, ils la firent

1587. rent passer pour le Livre de l'Avocat le Breton, dont on avoit fait brûler tous les exemplaires. On couroit avec fureur après cet ouvrage; c'étoit, disoit-on, le monument de la gloire d'un martyr, qui étoit mort pour la défense de la veuve & de l'orphelin.

Le Duc de Mayenne depuis son retour de Guyenne, avoit furieusement déclamé contre la Conférence de Cognac, qu'il prétendoit être un violement de l'Edit de Nemours, où l'on étoit convenu de ne plus jamais traiter avec les hérétiques. Les Seize en avoient fait aux Parisiens un nouveau sujet d'allarmes pour la Religion, & ils publioient que par une détestable collusion avec les Huguenots, on avoit exprès laissé périr l'armée du Duc, en ne lui envoyant ni recruës, ni argent, ni munitions.

Comment ce Prince eut connoissance de la Ligue des Seize.

Ce qu'il y eut en cela de surprenant, c'est que cette malheureuse faction des Seize qui corrompit tout Paris, quelque nombreuse qu'elle fût, demeura inconnuë au Roy jusqu'au commencement de cette année 1587. qu'un Lieutenant du Prévôt de l'Isle de France nommé Nicolas Poulain, lui en donna avis, & lui apprit entre autres particularitez, que le Duc de Mayenne dès l'année précédente avoit eu des Conférences avec les principaux de ces factieux à l'Hôtel de Reims proche des Augustins; que le sujet du voyage que le Duc de Guise avoit fait l'Eté précédent à Paris, n'avoit été que pour les entretenir, & les assurer qu'il ne les abandonneroit jamais, & que le Duc de Mayenne tout recemment au mois de Mars avoit pris de nouvelles mesures avec eux, pour agir de concert dans les entreprises que le Chefs de la Ligue méditoient.

La même crainte & la même irrésolution qui avoient empêché le Roy d'étouffer la Ligue dans sa première révolte ne lui permirent pas de profiter de la connoissance qu'on lui donna de la conjuration des Seize. Il se laissa persuader par quelques-uns de son Conseil qui la favorisoient, que ce n'étoit rien, & qu'il n'y avoit en tout cela qu'un emportement du zéle indiscret de quelques particuliers pour la Religion, qui leur faisoit appréhender d'avoir un jour pour Maître un Prince hérétique.

Il néglige de la dissiper.

Le Roy ne se mit donc pas fort en peine d'apporter un reméde efficace à un mal, dont on lui cachoit le danger. Il en eut moins d'inquiétude, qu'il ne tâcha d'inspirer de crainte au Roy de Navarre, à qui il envoya le sieur de Rambouillet, afin de lui representer pour la derniére fois, de quelle conséquence il étoit pour lui de rentrer dans la Religion Catholique, & qu'en ne le faisant pas, il risquoit de perdre la Couronne de France, vû la détermination où paroissoient les peuples, à ne se soûmettre jamais à un Prince hérétique. Ce Prince répondit à Rambouillet, que ce n'étoit point là le moyen de pacifier les troubles du Royaume; que les Chefs de la Ligue ne souhaitoient rien moins que de le voir Catholique; que quand il s'y résoudroit, ils feroient passer son changement pour une pure dissimulation, & que leur véritable dessein étoit de partager le Royaume entre eux; mais qu'il conjuroit le Roy de le laisser faire en se tenant seulement neutre; que dans

dans trois mois il auroit cinquante mille hommes, avec lesquels il lui rendroit si bon compte des Ligueurs, qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir laissé vuider sa querelle tout seul, & qu'il lui répondoit qu'avant la fin de l'année, il verroit ses sujets dans la plus parfaite soûmission. 1587.

Le Roy cependant toûjours dans le même embarras ne sçavoit comment s'y prendre, déclaré en apparence pour la Ligue, & entretenant en même-temps quelque correspondance avec le Roy de Navarre, sans pouvoir rien concerter pour sa sureté propre, ni avec l'un ni avec l'autre, souhaitant la paix, & contraint par tous les deux partis à faire la guerre, & dans cette malheureuse néceſſité, n'ayant pas la liberté de la déclarer à celui des deux, qu'il haïssoit & qu'il craignoit le plus. *Son embarras.*

Il fallut donc qu'il se résolût à la faire encore conjointement avec la Ligue contre les Huguenots, à voir ses plus mortels ennemis continuer de combattre sous ses propres étendarts, & à prendre des mesures avec eux, pour s'opposer aux Allemands, qui sollicitez par le Roy de Navarre se préparoient à venir à son secours, & à fondre avec une nombreuse armée dans le Royaume. *Il se résout à faire encore la guerre aux Huguenots.*

Ce fut particuliérement à l'occasion de cet armement des Protestans d'Allemagne, que se manifestérent la malice & les perverses intentions des Chefs de la faction des Seize; car voyant l'allarme que la prochaine invasion des Allemands causoit dans toutes les Provinces, ils écrivirent à tous leurs correspondans de concert avec le Duc de Guise, que c'étoit le Roy même, qui faisoit venir cette armée d'étrangers dans le Royaume en faveur du Roy de Navarre. Le Duc de Guise avoit déja fait dire la même chose au Pape, & l'on dressa, & l'on envoya partout un mémoire, contenant le projet de ce qu'il y avoit à faire, pour prévenir les malheurs dont la France & la Religion étoient menacées. *Mauvaises intentions des Seize.* Lettre du Marquis de Pisani au Roy, datée du 17. Juillet 1587.

Ce Mémoire * commençoit de la sorte : „ Sur l'avis assuré que nous „ avons reçu de la volonté du Roy, de faire entrer au Royaume de „ France une grande armée de Reitres, & de Suisses hérétiques avec „ lesquels il traite, jusques à leur abandonner nos vies & nos biens sous „ la conduite du Roy de Navarre, qu'il a appellé pour son successeur à „ la Couronne, le tout tendant à la ruïne de l'Eglise Catholique, A- „ postolique & Romaine pour l'établissement de l'hérésie, nous avons „ bien voulu vous aviser de nos résolutions, pour nous défendre de „ cet orage, & résister à de si pernicieuses entreprises, où le Roy, à „ notre grand regret, est porté par l'induction des gens malins qui le „ possédent, pour établir l'hérétique en ruïnant les Catholiques, &c. *Mémoire séditieux qu'ils publient contre le Roy.*

A la vérité ce qu'on disoit des Suisses hérétiques dans cet écrit, n'étoit pas sans fondement; car selon que je l'ai remarqué un peu auparavant sur les Mémoires du Baron de Rosni, le Roy étoit convenu avec ce Seigneur, que le Roy de Navarre feroit une levée de vingt mille Suis-

* Il est rapporté par Victor Cayet T. 1. de sa Cronologie Novennaire.

1587. Suisses Protestans, à condition que si le Roy lui-même prenoit enfin la résolution de se déclarer contre la Ligue, ces Suisses passeroient dans son Camp : mais ce n'étoit qu'une ressource qu'il se préparoit, au cas qu'il se vît poussé à bout par les Ligueurs, & c'étoient eux-mêmes qui le contraignoient à en user ainsi, par le danger où il se voyoit, d'être bien-tôt entiérement à leur discrétion.

Quel étoit leur dessein en cela.

Pour revenir à ce séditieux Mémoire, les Factieux devoient selon leur projet, se tenir d'abord seulement sur la deffensive & s'y préparer sans délai. Les Catholiques des plus considérables villes du Royaume, c'est-à-dire de Paris, de Rouen, de Lyon, d'Orleans, d'Amiens, de Beauvais, de Peronne & de quelques autres devoient députer incessamment au Roy des personnes considérables par leur qualité au nom des Ecclésiastiques, de la Noblesse & du Peuple, pour le supplier d'envoyer ses troupes sur la frontiére, afin d'en empêcher l'entrée aux troupes étrangéres, & lui offrir de la part de ces Villes vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux, qu'elles soudoyeroient pendant un an ; mais à condition qu'elles en choisiroient les Officiers qui commanderoient sous le Général que Sa Majesté nommeroit, & qu'elles accepteroient pourvû que ce fût un Prince Catholique, & nullement suspect de favoriser les Hérétiques.

Paris & sa Généralité s'obligeoient à fournir pour leur part quatre mille Fantassins & mille Chevaux, Rouen autant, Amiens & le reste de la Picardie aussi un pareil nombre : le reste devoit être levé dans l'Orleanois, dans le Berri, le Lionnois, l'Auvergne & dans les Pays circonvoisins.

Au cas que la Requête fut rejettée, la résolution étoit prise de faire la levée de ces mêmes troupes, & quand elle seroit une fois faite, de contraindre le Roy à l'autoriser : que s'il refusoit de le faire, alors on choisiroit pour Chef un Prince Catholique ; la circonstance extraordinaire où l'on se trouvoit, & le danger de la Religion dispensant, disoient-ils, les Sujets d'attendre sur cela les ordres du Souverain, comme on le lui représentoit humblement à lui-même, d'autant plus que son Conseil & ceux de sa confidence étoient infectez d'hérésie pour la plûpart, & même suspects d'athéisme.

Que supposé que le Roy vînt à manquer dans un temps si critique, il faudroit aller audevant des pernicieux desseins des ennemis de la Religion, & qu'en ce cas pour les prévenir, toutes les troupes des Associez se rendroient aussi-tôt entre Paris & Orleans pour la sureté d'une Assemblée des Etats que l'on convoqueroit sans tarder, afin de tout disposer pour l'Election d'un Roy Catholique, que Monsieur le Cardinal de Bourbon seroit supplié de se rendre à Paris, & de s'y déclarer protecteur du parti Catholique ; qu'on imploreroit le secours de Monsieur de Guise, de Messieurs ses freres & des autres Princes défenseurs de la véritable Religion, & qu'on les supplieroit de faire ensorte, que l'Election tombât sur Monsieur le Cardinal de Bourbon, qui bien que plus éloigné de la Couronne que quelque autre, mériteroit la préférence par son

son zéle contre l'hérésie, & qu'en même-temps on s'adresseroit au Pape & au Roy d'Espagne, pour les supplier de soûtenir cette Election, l'un par l'autorité qu'il a dans toute l'Eglise, & l'autre par ses troupes & autres secours. 1587.

Tel fut le projet envoyé par la faction des Seize dans les Provinces avec une formule du serment que devoient faire ceux qui s'engageroient dans cette cabale. Par ce mémoire & ce serment, premiérement on voyoit leur intelligence secrete avec le Duc de Guise & les autres Chefs de la Ligue générale; secondement l'artifice grossier avec lequel ils préparoient le prétexte de leur révolte, en répétant presque à chaque article, qu'ils ne prétendoient agir que sous les ordres du Roy, pourvû qu'il ne fût ni hérétique ni fauteur des hérétiques, tandis que dès les premiéres lignes de leur Mémoire, ils le supposoient déja tel; en troisiéme lieu, le moyen dont ils se servoient pour mettre le Saint Siége dans leur parti, en jurant de faire recevoir le Concile de Trente dans le Royaume, chose que les Papes avoient extrêmement à cœur, & pour laquelle ils avoient toûjours fait inutilement tous leurs efforts, & enfin les Réglemens qu'ils établissoient par tout pour la Police, pour les Finances, pour la Guerre, pour le Gouvernement de l'Etat; & tout cela avoit pour Auteurs deux ou trois Curez de Paris, quelques Docteurs & quelques Bourgeois, à qui le peu de vigilance du Prince & son extrême foiblesse avoient laissé prendre une autorité, qui aneantissoit entiérement la sienne.

Jusqu'où ils portérent leur hardiesse.

On verra dans la suite jusqu'où ils la portérent, & quels en furent les funestes effets. Peu s'en fallut qu'on ne les vît éclater dès cette année; car les plus ardens & les plus emportez de cette faction sçachant que le Roy étoit informé d'une partie de leurs intrigues, proposérent de lever le masque, de soûlever le peuple, de s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, des deux Châtelets, du Palais & du Louvre, & de se saisir de la Personne du Roy, pour le mettre entre les mains du Duc de Guise.

Embarras des Chefs de la Ligue, pour les contenir.

Le Duc de Mayenne qui depuis son retour de Guyenne étoit demeuré à Paris, pour présider aux Conseils des Seize, se trouvoit dans d'étranges embarras. Il voyoit que les affaires n'étoient pas encore assez meures ni assez préparées, & qu'il auroit cependant beaucoup de peine à contenir ces mutins. Il écrivit au Duc de Guise, qu'il ne pouvoit demeurer plus long-temps à Paris sans un extrême danger de sa personne, & qu'il étoit résolu d'en sortir au plûtôt, à moins qu'on ne prît le parti de suspendre l'éclat qu'il prévoyoit, en faisant au Roy quelques propositions d'accommodement.

Dans la Lettre du Duc de Guise rapportée par Mathieu. l. 8.

Le Duc de Guise lui répondit, qu'il se gardât bien de quitter Paris; que ce seroit abandonner la partie, & qu'il falloit tout hazarder plûtôt que de le faire; que si-tôt qu'il seroit parti, les Parisiens seroient sans Chef & à la merci du Roy, qui ne manqueroit pas de leur faire sentir les effets de sa vengeance; que la punition de la Capitale seroit suivie de la perte d'Orleans, de Lyon, & des autres principalles villes du

1587. du Royaume pour la Ligue; que dès que toutes ces Villes sçauroient la Ligue de Paris déconcertée, elles demanderoient leur pardon à mains jointes; qu'elles l'obtiendroient; mais que ce seroit au prix de la tête de tous les Princes de leur Maison; qu'il ne devoit pas avoir oublié ce qu'ils avoient appris par une Lettre interceptée, qu'on en vouloit à leur vie, & que si on n'y avoit pas encore attenté, ce n'étoit que faute de moyens ou d'occasion de le faire; que leurs liaisons avec les Seize étant découvertes, tout le détail qu'en feroient ceux des Parisiens qui seroient arrêtez, donneroit au Roy une couleur de justice, pour tout entreprendre contre leur Maison; que les favoris en triompheroient, & ne manqueroient pas d'en profiter; que le Roy sçavoit qu'on avoit tendu une embuscade à d'Epernon & à la Valette son frére, lorsqu'ils passérent par Lyon pour aller en Provence; que tout cela serviroit de prétexte à la Cour, pour autoriser toutes ses violences comme nécessaires, afin de prévenir les mauvais desseins qu'on avoit formez contre le Roy & contre ceux de son Conseil; que pour l'accommodement, dont il lui parloit, il ne pouvoit y consentir, à moins qu'un des articles ne fût la destruction entiére des hérétiques, qu'on n'augmentât le nombre des villes de sûreté qu'on leur avoit accordées, que le Pape, le Roy d'Espagne, & les autres Princes Catholiques n'y intervinssent, & ne s'engageassent par un serment solemnel à la conservation de la Maison de Guise, qu'il ne lui fût permis de demeurer ouvertement unie avec les Catholiques des principales villes de France, & de prendre sous sa protection en particulier les Catholiques de Paris; qu'au reste il étoit bien informé de la résolution où la Cour étoit de ne point agir, jusqu'au retour du Duc d'Epernon & des troupes qu'il amenoit de Provence: mais que s'il abandonnoit les Parisiens par sa retraite de Paris, infailliblement on préviendroit le temps pour l'éxécution des desseins formez contre eux.

Cette Lettre fit resoudre le Duc de Mayenne à demeurer encore quelque temps à Paris, où il se tint dans son Hôtel sous prétexte d'une maladie vraye ou feinte, faisant sous main tous ses efforts pour modérer les emportemens des Seize, & pour pouvoir dire, supposé qu'il ne le pût faire, qu'il n'y avoit eu aucune part.

Cependant le Duc d'Epernon arriva à Paris; & sa venuë n'ayant pû tirer le Roy de ses irrésolutions, ni lui faire prendre le parti de la vigueur, les mutins n'en furent que plus encouragez à l'éxécution de leurs pernicieux desseins.

Conjuration dissipée dans laquelle ils vouloient enlever le Roy.

Ayant sçû que le Roy devoit aller à la foire de saint Germain, ils concertérent entre eux de susciter une émeute populaire, quand il y seroit, & de prendre cette occasion de l'enlever: mais ce Prince en ayant été averti, ne sortit point du Louvre. Le Duc d'Epernon ne laissa pas d'aller à la foire bien accompagné, seulement pour voir la contenance du peuple. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que les écoliers de l'Université, qui devoient commencer la sédition, s'attroupérent tous bien ar-

armez, & chargérent ses gens si furieusement, qu'il fut obligé de se retirer craignant d'être enveloppé. 1587.

Le Roy sur cette nouvelle, jetta promptement des troupes dans la Bastille, dans l'Arsenal, & dans les autres endroits, dont il sçavoit que les Rebelles avoient projetté de s'emparer. Ce fut alors que le Duc de Mayenne pensa à sa sûreté ; & après avoir protesté à la Reine qu'il n'avoit nulle part dans ce tumulte, il la supplia de lui obtenir du Roy la permission de se retirer en Bourgogne.

Comme on sçavoit que sa présence étoit ce qui enhardissoit le plus les séditieux de Paris, & qu'on auroit peu gagné à l'arrêter sans tenir en même-temps le Duc de Guise, on lui accorda volontiers ce qu'il demandoit. Le Roy quand il vint prendre congé de lui, le reçut avec le même accueil que de coûtume, & lui dit seulement en le congédiant, *mais quoi, mon Cousin, abandonnez-vous ainsi les bons Ligueurs de Paris?* Je ne sçai pas, répondit-il, ce que votre Majesté me veut dire, & sans vouloir entrer davantage en éclaircissement, il se retira, & monta aussitôt à cheval.

Le Duc de Guise ayant sçû ce qui s'étoit passé, envoya Menneville aux Chefs des Seize, pour se plaindre de leur mauvaise conduite, & de leur précipitation indiscrete : mais il les assûra en même-temps que pourvû qu'ils se résolussent à suivre ses conseils, il ne leur manqueroit pas dans le besoin.

Les choses en demeurérent là, & le Roy satisfait d'avoir dissipé cette conjuration, d'en voir le Chef éloigné, & de s'être assuré des principaux postes de Paris, dissimula le reste, & ne fit point de recherche juridique des auteurs de la sédition.

Le Duc de Guise ouvre la campagne.

Cette molle conduite tira le Duc de Guise de l'extrême inquiétude où il étoit pour ses partisans de Paris, dont la ruïne auroit beaucoup affoibli sa faction. Il ouvrit cependant la campagne par le ravage qu'il fit aux environs de Sedan & de Jametz, places qui appartenoient au Duc de Bouillon, où les Huguenots de l'Isle de France, de Picardie & de Champagne s'étoient réfugiez. Il ne se fit rien de fort considérable de ce côté-là, & les hostilitez y finirent bientôt par une tréve avec le Duc de Bouillon pour les mois de May & de Juin. Elle se fit à l'occasion des secours étrangers d'Allemagne, qui se préparoient, le Duc de Guise étant bien aise d'être libre, pour leur empêcher l'entrée du Royaume, & le Duc de Bouillon ne demandant pas mieux que de suspendre la guerre en les attendant.

Le Roy de Navarre en fait de même.
Mémoires de Sully T. 1. c. 21.

D'autre part le Roy de Navarre se mit de bonne heure en campagne dans le Poitou. Il s'empara de Chisai, de Sanzai, de saint Maixent, de Fontenai & de Mauleon, il força les unes, & prit les autres par capitulation & la derniére par escalade, & se rendit maître de plus de villes & de Châteaux en un mois, que le Duc de Joyeuse qui fut envoyé avec une armée dans cette Province, n'en pouvoit reprendre en six.

1587.

Il se retire à l'approche du Duc de Joyeuse qui fait diverses Expéditions dans le Poitou.

A son arrivée, le Roy de Navarre n'osant tenir la campagne faute d'un assez grand nombre de troupes, la lui abandonna, & mit la plûpart de ce qu'il en avoit dans les places dont il s'étoit emparé, après avoir rasé les plus foibles. Le Duc prit Tonnai-Charente & Maillesais, reprit saint Maixent, défit un petit corps de Huguenots auprès de la Rochelle, & puis la peste s'étant mise dans son armée, il la sépara. Il laissa le commandement à Lavardin son Lieutenant, & revint à la Cour: c'est tout ce que fit cette armée. C'étoit la cinquiéme qui fut envoyée contre le Roy de Navarre depuis la reprise des armes, & qui sans beaucoup d'effet, se ruïna comme les autres.

Pendant ce temps-là le Roy continuoit de s'occuper de ses Confrairies & Processions de Pénitens, & d'autres semblables pratiques extérieures de dévotion, prétendant toûjours par-là convaincre les Parisiens de son attachement à la Religion Catholique, mais inutilement; tant la faction des Seize avoit prévalu, & prévenu les peuples, en leur persuadant que ce n'étoient-là que des mommeries & des artifices de ce Prince, pour cacher ses mauvais desseins & les liaisons qu'il entretenoit avec les Calvinistes, afin de surprendre & de faire périr les zélez défenseurs de la véritable Religion.

Plaintes hardies que le Duc de Guise vient faire au Roy.

Sur ces entrefaites le Duc de Guise après la tréve faite avec le Duc de Bouillon, vint trouver le Roy à Meaux au mois de May. Il lui dit qu'il étoit venu premiérement pour l'avertir que les Allemands se mettroient bien-tôt en marche, secondement pour lui demander des troupes avec lesquelles il pût s'opposer à leur passage en France, & en troisiéme lieu pour lui faire des plaintes des infractions du Traité de Nemours. Il insista principalement sur la saisie qu'on avoit faite des revenus du Cardinal de Pellevé Archevêque de Sens, sur ce qu'au contraire on ne saisissoit pas les biens de plusieurs Gentilshommes & Seigneurs Calvinistes, qui demeuroient en repos dans leurs maisons, & enfin sur ce que Sa Majesté regardoit toûjours de mauvais œil quelques personnes de la Cour, par la seule raison qu'ils étoient dans les intérêts de la Ligue Catholique & entre autres le sieur d'Entragues Commandant d'Orléans & Brissac, à qui on avoit refusé de rendre le gouvernement d'Angers, depuis que le Château avoit été repris sur les Huguenots.

Ces plaintes, dont le mémoire fut vû de plusieurs gens de la Cour, parurent pour la plûpart très-injustes & très-insolentes. Il n'y avoit personne qui ignorât les justes sujets de l'indignation du Roy contre le Cardinal de Pellevé, qui se déchaînoit publiquement à Rome contre lui en toutes rencontres, étoit pensionnaire des Espagnols, & tramoit mille intrigues contre les intérêts de sa personne & de sa Couronne.

On trouva fort étrange qu'on voulût obliger le Roy à ruïner ceux des Gentilshommes Huguenots qui vivoient dans leurs Terres, sans rien faire contre l'obéïssance dûë à leur Souverain, vû qu'on sçavoit que le Duc de Mayenne étant à la tête de l'armée de Guyenne, avoit donné des sauvegardes à un très-grand nombre de personnes de la Religion dans cette Province & en Gascogne, & nommément aux Dames de

Trans

Trans & de Caumont, & fait de sévéres deffenses à ceux de son armée de les molester, par la seule raison qu'ils avoient mis bas les armes, ou qu'ils ne les avoient pas prises, & n'avoient point armé leurs vassaux en faveur du Roy de Navarre. Brissac avoit laissé perdre le Château d'Angers par sa négligence, & c'étoit la moindre punition qu'il méritoit, de n'en pas être remis en possession, après qu'il eut été repris par la valeur des habitans de la ville. Pour ce qui étoit d'Entragues, loin d'être digne des bonnes graces & des faveurs du Roy, il méritoit, si on lui eût fait justice, d'avoir la tête coupée, pour l'insolence avec laquelle il avoit osé refuser au Duc de Montpensier, l'entrée d'Orléans où le Roy l'envoyoit, & tirer le canon sur lui, lorsqu'il s'en approcha. 1587.

Nonobstant ces démarches audacieuses du Duc de Guise, le Roy lui fit beaucoup d'amitiez, & consentit à la mainlevée des biens du Cardinal de Pellevé, sur la priére que le Nonce lui en fit de la part du Pape; & comme il ne respiroit qu'après la paix, il fit au Duc, afin de l'y faire consentir, les offres les plus avantageuses pour lui & pour les siens: mais il opposa à tout cela les sermens faits au traité de Nemours, & la sûreté de la Religion Catholique, pour laquelle il y auroit toûjours à craindre, tandis que le Calvinisme seroit toléré en France. Il ne fut plus question que de voir comment on s'y prendroit, pour s'opposer à l'entrée des Allemans dans le Royaume, & empêcher leur jonction avec le Roy de Navarre. *De quelle maniére le Roy y répondit.*

Les ordres furent envoyez à la plûpart des troupes, de se rendre au quatriéme de Juillet les unes sur les frontiéres de Champagne; les autres à Gien; & l'on destina un autre corps contre le Roy de Navarre, pour s'opposer au dessein qu'il avoit formé, de venir au devant des Allemands. Je commencerai la rélation de cette campagne par ce qui se passa dans cette derniére armée. *Ordres envoyez pour s'opposer aux troupes Allemandes qui venoient joindre le Roy de Navarre.*

La conduite en fut confiée au Duc de Joyeuse. Ce jeune Seigneur d'une grande naissance, de beaucoup de courage, & à qui il ne manquoit rien de tous les agrémens & de toutes les qualitez d'un habile courtisan, avoit supplanté les autres favoris, & possédoit l'esprit de son maître, n'ayant pour concurrent dans la faveur que le Duc d'Epernon. La seule envie qu'il témoigna du commandement de l'armée qu'on devoit envoyer contre le Roy de Navarre, le lui fit obtenir au préjudice du Maréchal d'Aumont, à qui on l'avoit promis, & qui étoit beaucoup plus capable que lui d'un si important emploi. Le Duc d'Epernon qui étoit bien aise de l'éloigner du Roy, loin de s'y opposer, le servit en cette rencontre. D'ailleurs les partisans que les Ligueurs avoient dans le conseil, n'eurent garde de le traverser, si ce que quelques-uns ont écrit est vrai, qu'il panchoit alors du côté de la Ligue par la jalousie qu'il avoit conçûë contre le Duc d'Epernon, dont le crédit lui donnoit de l'ombrage, ainsi qu'il ne manque guéres d'arriver entre les favoris, qui sont moins touchez de la faveur du Prince, qu'inquiétez du partage qu'il en fait. *Le Duc de Joyeuse marche contre ce Prince.* D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 14.

 Ou-

1587.

Outre les troupes que le Duc de Joyeuse avoit laissées en Xaintonge & en Poitou sous les ordres du sieur de Lavardin son Maréchal de Camp, & desquelles il devoit prendre ce qui ne seroit point absolument nécessaire pour la deffense de ces Provinces, il y conduisit quelque Cavalerie & quelque Infanterie, & fut suivi d'un grand nombre de jeune noblesse, qui s'attachant à la fortune du favori, se fit un mérite de l'accompagner dans cette expédition, & d'y paroître avec un équipage magnifique.

Lorsqu'il fut arrivé auprès de Tours, il y apprit que le Roy de Navarre, qui s'étoit avancé jusqu'à Monsoreau tout proche de la riviére de Loire, ayant été averti de sa marche, avoit rebroussé chemin vers le Poitou, soit pour aller par un grand détour gagner le haut de cette riviére & la passer à quelque gué, afin de joindre les Allemands dans la Bourgogne, soit pour regagner la Gascogne, s'il étoit coupé.

C'étoit-là en effet le dessein de ce Prince. Il avoit été joint par le Vicomte de Turenne, par le Prince de Condé, & par le Comte de Soissons, qui bien que Catholique, avoit embrassé depuis peu aussi-bien que le Prince de Conti, le parti du Roy de Navarre, & du Prince de Condé leur frére, persuadez qu'ils étoient que le dessein de Messieurs de Guise étoit d'exterminer les Princes de la Maison de Bourbon: & ce fut pour cette raison, que malgré les pressantes instances que le Cardinal de Bourbon leur fit, pour les faire entrer dans la Ligue avant qu'il publiât sa déclaration, ils ne voulurent jamais s'y engager.

Le Duc de Joyeuse qui avoit ordre de combattre le Roy de Navarre, ou de l'obliger à disperser ses troupes, le suivit, & par des marches forcées durant plusieurs jours, se trouva le dix-huitiéme d'Octobre fort proche de ce Prince, qui s'étoit campé à Montlieu sur les confins du Périgord & de la Guyenne.

Il s'empare de Coutras. D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 16. Lettre du Roy au Maréchal de Matignon datée de Paris 3. Juin 1587. Hist. du Maréchal de Matignon. l 2.

Quoique le Roy de Navarre fût assez près des places qu'il tenoit en Guyenne, il n'étoit pas fort en sûreté, parce qu'il avoit encore deux riviéres à passer, sçavoir la Drogne & l'Isle; & le Duc qui étoit déja entre ces deux riviéres, pouvoit aisément le charger au passage. Mais ce qui faisoit son plus grand danger, c'étoit que le Maréchal de Matignon suivant les ordres qu'il avoit reçus de la Cour, étoit parti de Bourdeaux, pour venir lui couper le chemin, & le mettre entre son corps d'armée & celui du Duc de Joyeuse. Ce Maréchal conseilla au Duc par un Gentilhomme qu'il lui envoya, de se saisir du Bourg de Coutras sur la Drogne, & lui manda qu'il le joindroit incessamment. Le Duc suivant ce conseil, détacha le lendemain dix-neuviéme d'Octobre, Lavardin avec six-vingts-hommes de Cavalerie legére & autant d'Arquebusiers à cheval: mais dans le temps que ce Seigneur approchoit du Bourg, le Duc de la Trimouille envoyé par le Roy de Navarre pour le même sujet, parut avec deux cens chevaux sur la hauteur, & descendit vers le Bourg, sans qu'on pût s'assûrer, à cause que le Soleil étoit déja couché, si le reste de l'armée ne suivoit pas pour forcer le gué. Lavardin qui n'avoit point d'Infanterie, n'osa entrer dans

d'Aubigné loc. cit.

Cou-

Coutras, & se retira à l'armée du Duc de Joyeuse campée à la Roche-Chalais à trois lieuës de là ; de sorte que la Trimouille s'empara de ce poste sans résistance. Ensuite la plûpart de l'armée passa la Drogne, & se logea dans Coutras & dans les villages voisins, excepté la Cavalerie legére, qui s'avança une lieuë & demie plus avant à moitié chemin de la Roche-Chalais, & une troupe de quatre-vingt Cavaliers armez de Salades sous les ordres de la Boulaye, qui se posta à demie lieuë de cette Cavalerie en tirant vers Coutras. 1587.

On délibéra dans les deux Camps sur le parti qu'on avoit à prendre, & si on donneroit bataille. Le Roy de Navarre hazardoit tout en la donnant ; car étant une fois défait il n'avoit plus de ressource : mais d'ailleurs s'il laissoit le temps au Maréchal de Matignon d'arriver, il se trouveroit enfermé entre deux armées & entre deux riviéres. *Les deux partis sont prêts d'en venir à une bataille.*

La prudence d'un Général l'oblige en certaines occasions d'abandonner son sort à la fortune ; & telle étoit la conjoncture où se trouvoit le Roy de Navarre. La bataille fut résoluë, & chacun eut ordre de préparer ses armes, & de se tenir prêt à marcher le lendemain aux ennemis.

Le Duc de Joyeuse de son côté assembla ses Officiers, moins pour mettre la chose en délibération, que pour leur faire sçavoir l'ordre qu'il avoit du Roy, de ne perdre aucune occasion de combattre le Roy de Navarre. Il leur ajoûta que quand il n'auroit pas des ordres aussi précis, il ne balanceroit pas à le faire, vû la supériorité de ses forces & la valeur de tant de noblesse qui l'accompagnoit ; qu'il pourroit attendre s'il vouloit, le Maréchal de Matignon ; mais que ce seroit faire trop d'honneur à cette poignée de Rebelles & de gens ramassez, que d'attendre à les combattre avec tant d'avantage. *Empressement du Duc pour la donner.*

Ce discours fut suivi d'acclamations & d'applaudissemens, & même du serment que tous firent, de ne faire nul quartier aux Huguenots. C'est au moins ce que manda dès le même soir le vieux Seigneur de Neuvi, qui étoit dans l'armée du Duc de Joyeuse, à son frére cadet Mestre de Camp dans celle du Roy de Navarre. d'Aubigné loc. cit.

L'impatience du Duc fut si grande, qu'il fit partir sa Cavalerie Legére dès dix heures du soir, pour avancer toûjours vers l'ennemi, & fit battre aux champs à onze, pour la faire suivre par le reste de l'armée.

Les coureurs de part & d'autre se rencontrérent durant la nuit, & se chargérent ; mais ils se firent beaucoup plus de peur que de mal.

A soleil levant la Cavalerie Legére du Duc qui faisoit son avantgarde, ayant apperçu celle du Roy de Navarre, laquelle, comme j'ai dit, s'étoit avancée jusqu'à une lieuë & demie de Coutras, vint sans déliberer fondre sur elle. Le Duc de la Trimouille soûtint bravement le choc ; mais comme il ne vouloit pas s'engager, & que suivant les ordres qu'il avoit du Roy de Navarre, il ne pensoit qu'à faire sa retraite vers

1587. Coutras, il fit mettre pied à terre à soixante de ses Arquebusiers à cheval, & leur fit occuper un défilé. La Roche-Galet se mit à leur tête, & s'acquitta parfaitement d'une si dangereuse commission par le feu qu'il fit sur la Cavalerie ennemie; mais il couroit risque d'y périr avec tous ses soldats, sans une vigoureuse charge que fit le Capitaine d'Arambure. Sur ces entrefaites arriva la Boulaye avec les quatre-vingt Salades, que j'ai dit avoir été postées à demie lieuë derriére la Cavalerie Legére. Le nouveau feu qu'il fit sur les ennemis, & avec lequel il seconda d'Arambure, les fit reculer cinq cens pas, & donna moyen au Duc de la Trimouille de faire sa retraite en bon ordre.

Disposition de l'armée Huguenote.

Lorsqu'il arriva, le Roy de Navarre averti de ce qui se passoit, rangeoit son Infanterie & ses hommes d'armes en bataille dans une Garenne proche de Coutras, & fit prendre poste à côté au Duc de la Trimouille à la tête de la Cavalerie Legére: mais ayant fait réfléxion qu'il n'avoit pas dequoi garnir un grand chemin plein de buissons entre cette Cavalerie & le reste des troupes, & que cet endroit étoit trop fourré, il résolut de changer de terrain.

Le Capitaine Favas lui représenta, qu'il étoit un peu tard de prendre ce parti, vû qu'il ne pouvoit le faire, sans prêter le flanc aux ennemis: mais ayant délibéré avec ce Capitaine & le Vicomte de Turenne, il jugea que l'armée du Duc de Joyeuse n'étant pas encore là toute entiére, ni tout-à-fait rangée, il n'entreprendroit pas de l'attaquer durant ce mouvement; & ainsi il fit avancer un peu son armée sur la droite au delà du grand chemin.

La plaine où il la rangea étoit de six à sept cens pas d'étenduë en largeur. L'armée avoit à dos le Bourg de Coutras, & à sa gauche la Drogne, elle s'étendoit à droite dans la Garenne de Coutras, & dans un petit bois-taillis clair & aisé, parce qu'il n'avoit été coupé que depuis un an, au delà duquel en avançant un peu vers les ennemis, étoit un bouquet d'un plus haut bois bordé d'une haye & d'un fossé, le long desquels le Roy de Navarre posta deux mille Fantassins.

Quant à la Cavalerie, il paroît par la relation qu'elle faisoit la premiére ligne. La Trimouille eut la droite, ayant devant lui Vignoles avec six-vingts Arquebusiers pour enfans perdus. A la gauche de la Trimouille à soixante pas de lui, & comme dans le centre du croissant que faisoit l'armée, étoit le Vicomte de Turenne avec la Cavalerie de Gascogne. Plus loin en tirant toûjours vers la gauche, étoit le Prince de Condé, & puis le Roy de Navarre jusqu'au bord du grand chemin. Ces deux escadrons des deux Princes étoient chacun de trois cens chevaux, cinquante de front & six de file, les autres avoient la forme d'un quarré oblong: celui du Comte de Soissons de deux cens chevaux seulement fermoit cette gauche.

Le Roy de Navarre suivit en cette rencontre une maniére de l'Amiral de Coligni, dont il avoit remarqué l'utilité; ce fut de mettre des Arquebusiers à pied à côté de chaque escadron. Leur employ étoit d'at-

d'attendre de pied ferme les escadrons ennemis, & de ne tirer sur eux que de vingt pas, pour ne pas le faire inutilement. J'ai déja observé en racontant la bataille de Moncontour, que les soldats qu'on choisissoit pour cette fonction, étoient tous gens de cœur & d'élite résolus à perir, & à se voir passer sur le corps la Cavalerie ennemie en cas de déroute. Ces petits bataillons étoient seulement de cinq de front & autant de file; les premiers étoient ventre à terre, les seconds sur un genouil, les troisiémes panchez, & ceux de derriére debout, pour faire tous leurs décharges en même temps. 1587.

Comme le bois de la droite étoit un poste très-important, on avoit mis de ce côté-là la plus grande partie de l'Infanterie, & il n'en restoit que très-peu pour la gauche. D'Aubigné représenta fortement au Roy de Navarre le danger de ce défaut; mais il étoit difficile d'y remédier: car de faire marcher de l'Infanterie de la droite par derriére l'armée, c'étoit lui faire prendre un chemin bien long, & il étoit fort hazardeux de la faire passer à la tête de l'armée en présence de celle de l'ennemi qui se rangeoit. Le parti que prit le Roy de Navarre fut de tirer soixante Arquebusiers de chacun des Régimens de Valiraux, du jeune Montgommeri, des Bories, de Bellesuns & de Salignac, & après leur avoir assigné leur poste & leur arrangement, de les faire courir à la débandade entre les deux armées; ce qu'ils exécutérent heureusement & sans être chargez, & allérent se ranger à la gauche derriére deux cens autres Arquebusiers, qui vinrent au devant d'eux pour les recevoir. C'est ainsi que d'Aubigné homme du métier & Capitaine très-entendu qui étoit à la bataille, décrit l'ordonnance de cette armée, & j'ai crû devoir l'en croire préférablement à quelques autres Historiens, qui la rapportent différemment après l'avoir tracée dans leur cabinet, apparemment selon leur idée, plûtôt que selon la vérité. T. 3. l. 1. c. 16.

*Il est à remarquer que cette armée étoit presque toute rangée, & que le canon & les trois Régimens de Neuvi, de Charbonniere & de la Borie, qui l'escortoient, étoient encore au delà de la riviére de Drogne; & quelques-uns blâmérent fort le Duc de Joyeuse de n'avoir pas commencé la charge, avant que cette artillerie qui lui fit beaucoup de mal fut arrivée, aussi bien que de ne l'avoir pas fait, lorsque le Roy de Navarre découvrit son flanc pour prendre un nouveau champ de bataille: mais le même Capitaine que je viens de nommer le défend, sur ce que ce Duc pour arriver au champ de bataille, avoit eu un pays très-difficile à passer, où son armée fut obligée de défiler; ce qui l'empêcha de la ranger assez tôt, pour être en état d'attaquer le Roy de Navarre dans le nouveau mouvement qu'il fit; & il le louë même d'avoir fait assez prestement passer une partie de sa Cavalerie pour occuper du terrain, le Roy de Navarre ayant pû le prévenir, & l'arrêter avec son Infanterie à la tête des défilez, auquel cas il n'y auroit point apparemment eu de bataille; mais tous les deux Généraux la vouloient donner.

Ordre de celle du Duc de Joyeuse.

La disposition de l'armée du Duc de Joyeuse se fit de cette sorte. Il op-

1587. d'Aubigné. loc. cit.

opposa au bois de la droite du Roy de Navarre un gros d'Infanterie, composé des Régimens de Picardie & de Tiercelin, où il y avoit environ dix-huit cens Mousquetaires, & le fit soûtenir de mille Corcelets. Ceux-ci avoient à leur droite un Escadron de quatre cens Lances : suivoit à côté un autre de cinq cens opposé à celui du Vicomte de Turenne: au-delà en tirant toûjours vers la droite, étoit la Cornette blanche du Duc de Joyeuse, & dix des plus belles compagnies de Gendarmes qu'on eût vû depuis long-temps. Il y avoit dans ce gros plus de six vingt, tant Seigneurs que Gentilshommes de distinction, & il étoit de treize à quatorze cens Lances. La droite étoit fermée par un bataillon des Cluseaux, & par sept Cornettes d'Arquebusiers à cheval; tout cela faisant en cet endroit environ deux mille cinq cens hommes. L'Artillerie qui n'étoit que de deux canons, fut placée entre la Cornette du Duc & l'Escadron de cinq cens Lances dont j'ai parlé.

Celle du Roy de Navarre qui n'avoit non plus que deux canons & une coulevrine, arriva au moment qu'on étoit prêt de donner, par la diligence de Clermont d'Amboise Grand-Maître de l'Artillerie, & du Baron de Rosni qui eut depuis cette Charge sous le regne suivant, & fut placée sur un petit tertre de sable à la droite de l'Ecadron du Comte de Soissons.

Ces deux armées étoient à peu près égales en nombre d'Infanterie, celle du Duc étant de cinq mille fantassins, & celle du Roy de Navarre de quatre mille cinq cens : mais dans celle-ci outre les Capitaines en pied, il y avoit quantité d'autres Officiers sur tout de Gascogne, qui ayant laissé leurs compagnies dans leur pays, avoient suivi le Roy de Navarre. Pour ce qui est de la Cavalerie, ce Prince n'avoit que douze à treize cens chevaux, & le Duc deux fois autant beaucoup mieux équipez, & dans ce nombre beaucoup de Gendarmerie.

A en juger par ce qui paroissoit à la vûë, l'Armée du Duc de Joyeuse étoit une des plus lestes qui se fût mise de long-temps en campagne. Grand nombre de Seigneurs s'étoient à l'envi mis en dépense, pour briller dans cette expedition presque comme dans une Fête, & avoient fourni liberalement aux frais des équipages d'une infinité de Gentilshommes leurs amis ou leurs serviteurs, qui étoient à leur suite. On ne voyoit de tous côtez que gens tout chamarrez d'or & d'argent, de magnifiques écharpes, des bouquets de plumes en formes d'aigrettes flotantes sur les casques, des armes luisantes & dorées, des chevaux richement enharnachez: au lieu que dans l'Armée du Roy de Navarre, les soldats pour la plûpart étoient mal habillez, les chevaux sans housses, les Princes & le Roy de Navarre même fort simplement vêtus.

Comparaison de ces deux Armées avec celles de Darius & d'Alexandre.

Quelques-uns comparérent ces deux armées à celle de Darius, & à celle d'Aléxandre, dont la premiére sembloit être parée de toutes les richesses de l'Asie, & l'autre n'avoit pour ornement que la férocité, qui paroissoit sur le visage de toutes les troupes : mais il y avoit beaucoup de différence; car la parure des Seigneurs François de l'armée du Duc

de

de Joyeuse étoit relevée par leur contenance fiére ; ils étoient tous aux premiers rangs ; & ils montrerent bien par la maniére dont ils se comportérent dans la bataille, qu'ils ne cédoient en rien aux ennemis pour la valeur. 1587.

Les deux armées ayant été quelque temps rangées en présence, & l'Artillerie commençant à tirer un peu avant neuf heures, le Roy de Navarre se tourna vers les Princes de Condé & de Soissons, & leur dit en les quittant pour aller prendre son poste ; *Souvenez-vous que vous êtes du Sang de Bourbon, & vive Dieu, je vous ferai voir que je suis votre aîné.* *Et nous*, lui répondirent-ils, *nous vous montrerons que vous avez de bons Cadets.* Mathieu. l. 8.

Le Roy de Navarre donna ordre au Ministre la Roche-Chandieu de faire la priére. On la commença par tout, & quelques-uns entonnérent des Pseaumes : ce que voyant quelques jeunes Seigneurs de la Cornette Blanche du Duc, ils s'écriérent en riant, *Ils sont à nous les poltrons, ils tremblent & se confessent.* Sur quoi de Vaux Lieutenant de Bellegarde, qui s'étoit souvent trouvé dans les mêlées avec les Troupes Huguenotes, dit au Duc, *Non non, Monsieur, ne nous y trompons pas, quand les Huguenots font cette mine, ils ont envie de se bien battre.*

Le premier succès des deux artilleries ne fut pas égal. Celle des Catholiques fort mal placée & mal tirée ne tua qu'un cheval, & après quelques volées, on fut obligé de la changer de place, au lieu que celle du Roy de Navarre admirablement bien servie par l'habileté de Clermont d'Amboise, faisoit un grand effet. Le premier coup donna dans la Cornette Blanche du Duc de Joyeuse ; ce qui parut à quelques-uns d'un mauvais présage. Elle fit un grand ravage dans la Cavalerie & dans le Regiment de Picardie, dont des files de dix-huit & vingt hommes étoient emportées.

Premiere charge desavantageuse aux Huguenots.

Lavardin voyant ce ravage, picqua vers le Duc, & lui dit en colére, *Monsieur nous perdons pour attendre, il faut jouer.* La permission lui ayant été donnée de charger, il se met à la tête de son Escadron, fait sonner la charge, & partant en même-temps avec le Capitaine Mercure Commandant d'une troupe d'Albanois, ils donnent l'un & l'autre de furie, Lavardin sur l'Escadron de la Trimouille, & Mercure sur celui d'Arambure. Ils les rompirent de telle sorte, qu'un instant après il ne parut plus en cet endroit, que les deux Chefs des deux Escadrons, & à trente pas d'eux dix-huit Ecossois presque tous blessez, parce qu'ils n'étoient armez que de Halecrets d'Ecosse, qui étoient des cuirasses faites de simples lames clouées entre deux cuirs. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusques dans Coutras : ceux-ci pour la plûpart ayant traversé la Drogne, se sauvérent à toutes jambes, & entre autres plus de vingt Gentilshommes qui s'étoient signalez en plusieurs rencontres. Quelques-uns fuirent jusqu'à Pons, & y allérent répandre la nouvelle de la déroute entiére du Roy de Navarre.

La Trimouille se voyant abandonné de ses gens se retira à l'Escadron du

1587. du Vicomte de Turenne, qui dans le moment fut enfoncé par Montigni, & aussi mal mené; de sorte qu'il fut contraint de gagner lui troisiéme avec la Trimouille & le Capitaine Choupes, l'Escadron du Prince de Condé.

Comme les fuyards de l'Escadron de Turenne passoient auprès de celui du Prince, Montausier & Vaudoré qui étoient auprès de lui, criérent de toutes leurs forces, *Au moins, Messieurs, ceux qui s'enfuient ne sont ni Xaintongeois, ni Poitevins.* Ils parloient de la sorte par la jalousie qu'ils avoient contre les Gascons, dont le Roy de Navarre exaltoit sans cesse la bravoure, comme s'ils eussent été les plus vaillans soldats de l'armée.

Cette raillerie qui fut entenduë de quelques Officiers de la nation Gasconne, eut un très-bon effet: car se sentant picquez jusqu'au vif d'un tel reproche, au lieu de fuir vers Coutras, comme les autres avoient fait, ils prirent à droite avec une partie de leurs soldats: Long Champ entre autres en rallia beaucoup derriére les Escadrons qui n'avoient point encore combattu, & ils firent dans la suite de la bataille très-bien leur devoir.

Tandis que la Cavalerie du Roy de Navarre étoit si maltraitée, le peu d'Infanterie qu'il avoit jettée à sa gauche, fut attaquée par deux cens enfans perdus, détachez du Regiment des Cluseaux qu'elle avoit en tête. Les Capitaines Saint Jean-de-Ligoure & Caravez allerent audevant avec six vingt de leurs gens, & les reçurent si bien, qu'ils les recognerent jusqu'à leurs Piquiers.

Ils se remettent & chargent à leur tour ceux de la Ligue.

Ce fut dans ce même-temps, que de cet endroit on vit fuir les Escadrons de Turenne & de la Trimouille, & que l'on commença à crier victoire dans l'armée Catholique. Il y a des momens dans lesquels tout dépend de la disposition d'esprit où se trouve le soldat. Ce premier malheur qui devoit naturellement décourager cette Infanterie Huguenote, lui inspira de la fureur.

Les Capitaines Montgommeri & Bellesuns leur criérent, *Enfans, il faut périr; mais il faut que ce soit au milieu des ennemis; allons l'épée à la main, il n'est plus question d'Arquebuses;* & se mettant avec les autres Officiers à la tête du bataillon, qui n'étoit pas de plus de trois cens hommes, ils marchent tête baissée à l'Infanterie Catholique plus nombreuse des deux tiers que la leur, se jettent au travers des piques, les écartant ou les arrachant aux Piquiers, l'enfoncent & la mettent en une entiére déroute.

Cette nouvelle apportée au Roy de Navarre, lui donna une extrême joye, & il reçut agréablement la maniére familiére, avec laquelle l'Officier qui lui avoit conseillé un peu avant la bataille, de faire passer cette Infanterie de ce côté-là, lui toucha le casque par derriére avec son épée, en lui disant, *Sire, pardonnez-leur leur fureur & leurs picorées.*

L'Infanterie du Roy de Navarre ne se comporta pas avec moins de bravoure à la droite de l'Armée, où le Capitaine Charbonniéres chargea les

les Régimens de Tiercelin & de Picardie qui avoient gagné le fossé du bouquet de bois, dont j'ai parlé, & où ce Prince avoit mis le gros de ses Fantassins. Ces deux Régimens furent défaits à plate-couture, & il se fit en cet endroit un grand massacre. 1587.

Toutes ces trois charges se firent dans le même-temps. Le Duc de Joyeuse ayant vû la déroute d'une partie de la Cavalerie Huguenote, ne tarda pas à s'ébranler, pour aller enfoncer les deux gros Escadrons du Roy de Navarre & du Prince de Condé & celui du Comte de Soissons, qui n'avoient point encore combattu; & il auroit eu un grand avantage, si Lavardin après avoir poursuivi les fuyards jusqu'à la riviére, s'étoit rallié, & fût venu prendre le Prince de Condé par le flanc qu'il avoit découvert, tandis que le Duc l'auroit attaqué de front: mais il ne fut pas en son pouvoir de ramener ses gens & sur tout les Albanois, qui s'amusérent à piller le bagage dans Coutras.

Le Prince de Condé après la déroute des Escadrons de Turenne & de la Trimouille, avoit voulu marcher contre Lavardin & Montigni; mais il en fut empêché par un vieux Officier nommé les Ageaux, qui saisissant la bride de son cheval, lui dit, *Mon Prince, il n'est pas encore temps: ce n'est pas là votre gibier, le voici venir*, en lui montrant la troupe du Duc de Joyeuse qui commençoit à marcher. Elle se sépara en trois, pour assaillir en même-temps les deux Escadrons du Roy de Navarre & du Prince de Condé & celui du Comte de Soissons.

Ce fut là que l'on vit combien la valeur en de telles occasions est inutile, sans l'expérience & la discipline militaire.

Troisiéme charge dans laquelle la Victoire demeure entiérement au Roy de Navarre.

La Gendarmerie du Duc de Joyeuse étoit aux premiers rangs la lance en arrêt sur la cuisse, pour enfoncer & culbuter la tête des Escadrons opposez. Dans ces sortes d'assauts de Gendarmerie, deux choses étoient essentielles; la premiére que les Gendarmes marchassent serrez & sur la même ligne, afin que l'effort se fît en même-temps de tout le front. La seconde qu'ils ne prissent pas trop longue carriére, ainsi qu'on parloit alors; c'est-à-dire, qu'ils ne commençassent pas de trop loin à courir à bride abbatuë, pour ne se pas mettre hors d'haleine ni eux, ni leurs chevaux, & ne pas perdre une partie de leurs forces, étant extrêmement chargez du poids de leurs armes.

La fougue qui emportoit cette jeune noblesse, l'empêcha d'observer ces deux régles. Plusieurs en approchant des Escadrons ennemis étoient hors de rang de la longueur de leurs chevaux; & ayant pris carriére de trop loin, cela fut cause que presque pas un d'eux ne desarçonna celui qu'il attaquoit: mais ce qui les déconcerta le plus, fut la décharge qui se fit très-à-propos & de fort près par les Arquebusiers que le Roy de Navarre avoit placez à côté de chaque Escadron: une infinité en furent jettez par terre, & les Escadrons de ce Prince qui n'avoient pas branlé, jusqu'à ce que les ennemis fussent à dix pas d'eux, ayant piqué & enfoncé par les bréches avec des lances plus courtes & par conséquent plus fortes, les percérent & les serrérent de si près, que la plûpart ne purent se servir de leurs longues lances, & furent obligez de les lever en

1587. en l'air, ſigne d'une prochaine déroute dans ces ſortes de combats. Elle ne tarda pas en effet : tout ce gros de Cavalerie fut percé d'un bout à l'autre, pris par les deux flancs & bien-tôt diſſipé ; & comme l'Infanterie des deux aîles étoit déja en déroute, la bataille qui ne dura pas une heure, fut entiérement gagnée par le Roy de Navarre.

Il y eut durant ce dernier aſſaut quelque deſordre à l'Eſcadron du Comte de Soiſſons : mais la bravoure & la préſence d'eſprit du Capitaine Favas & de quelques autres Officiers y remediérent avec beaucoup de promptitude.

Bravoure de ce Prince. Le Roy de Navarre fit paroître en cette journée toute la conduite d'un très-grand Capitaine, & s'expoſa dans le plus chaud de la mêlée comme un ſimple ſoldat. Dès le commencement du combat, il fut attaqué par le Baron de Fumel & par Châteaurenard Cornette de Sanſac qui s'attachérent à lui. Il fut ſecouru par Frontenac qui abbatit Fumel d'un coup de ſabre qu'il lui donna ſur la tête. Le Roy de Navarre ſaiſit au corps Châteaurenard, lui criant, *rends toi, Philiſtin*; & dans ce moment, il courut un grand riſque de la part d'un Gendarme de Sanſac, qui tandis que ce Prince tenoit Châteaurenard embraſſé, lui donna pluſieurs coups ſur le caſque du tronçon de ſa lance ; mais le Capitaine Conſtant l'en délivra en tuant le Gendarme. Le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons ſe ſignalérent beaucoup durant toute l'action. Le premier eut ſon cheval tué ſous lui, & le ſecond fit pluſieurs priſonniers de ſa main propre. L'action par laquelle Saint Luc ſe conſerva la vie dans cette déroute, eſt remarquable, & fut beaucoup louée. Ayant rencontré le Prince de Condé qui pourſuivoit les fuyards avec beaucoup d'ardeur, & étant aſſuré que s'il tomboit entre les mains de ce Prince qui le haïſſoit fort, il lui feroit un mauvais parti, il picque à lui la lance en arrêt, le renverſe de ſon cheval du coup qu'il lui porte dans ſa cuiraſſe, & en même-temps ſautant de deſſus le ſien, lui preſente la main pour le relever, & le gantelet, en lui diſant, Monſeigneur, je me fais votre priſonnier ; à quoi le Prince répondit en l'embraſſant avec beaucoup d'honnêteté, & le fit mettre en ſureté.

Le Duc de Joyeuſe ne fut pas ſi heureux : car voyant tout perdu ſans reſſource, & ſe retirant ſeul vers ſon artillerie, il fut rencontré par ſaint Chriſtophle & la Vignole, auſquels il jetta ſon épée, leur promettant une rançon de cent mille écus : mais les Capitaines Bourdeaux, des Centiers & la Mothe-Saint-Herai ſurvenant dans ce moment, ce dernier le tua d'un coup de piſtolet dans la tête.

Lavardin qui par la défaite des Eſcadrons de Turenne & de la Trimouille avoit mis les Catholiques en chemin de vaincre, n'ayant pû aſſez-tôt rallier ſon monde pour revenir au combat, gagna le derriére du bois qui étoit à la droite du Roy de Navarre : il ſe ſaiſit en paſſant d'un drapeau du Régiment de Picardie qu'il trouva abandonné, & s'échappa.

Telle

Telle fut l'issuë de la bataille de Coutras, qui se donna le vingtiéme d'Octobre. La victoire fut complette, trois mille hommes de pied y périrent du côté des Catholiques, beaucoup de Cavalerie & plus de quatre cens Gentilshommes, & de ces derniers, au moins de ceux qui combattoient sous la Cornette du Duc de Joyeuse, il n'y en eut pas dix de tuez ou de pris hors du champ de bataille, presque tous ayant choisi de mourir plûtôt que de fuir. 1587. *Perte des Catholiques en cette journée.*

Les plus distinguez d'entre les morts furent le Duc de Joyeuse, Saint-Sauveur son frére, le jeune de Piennes Guidon du Duc de Joyeuse, le Marquis de Brésay qui portoit la Cornette Blanche, le Comte d'Aubigeous, le Comte de la Suze, le Comte de Gauvelo, Pluviaut, Neuvi, Fumel, la Croisette, de Vaux Lieutenant de Roy de Xaintonge sous le sieur de Bellegarde, Gurat, Saint-Fort, & Tiercelin Mestre de Camp. *Qui furent les plus distinguez d'entre les morts.* d'Aubigné. Mémoires de la Ligue T. 2. &c.

Du nombre des prisonniers se trouverent Bellegarde Gouverneur de Xaintonge & d'Angoumois, qui mourut de ses blessures, Saint-Luc Gouverneur de Brouage & des Isles de Xaintonge, Cypierre, Montigni, le Marquis de Piennes, le Comte de Montsoreau, Châteauvieux, Chatelus, Villegombelin, Maumont, Châteaurenard pris de la main du Roy de Navarre, Sautray de la Maison du Lude & Sansac. *Et les prisonniers.*

La perte du Roy de Navarre ne fut pas considérable. Peu de soldats, & cinq Gentilhommes seulement furent tuez, & pas une personne de distinction. Le desordre & la confusion qui se mirent tout d'abord dans la belle troupe du Duc de Joyeuse, furent la principale cause de son entiére défaite, & de la victoire peu sanglante des ennemis. *Perte peu considérable de l'Armée du Roy de Navarre.*

Cet heureux succès flatta d'autant plus agréablement le Roy de Navarre, qu'il eut en cette occasion la gloire d'avoir le premier gagné une bataille à la tête d'un parti, qui jusques-là avoit toûjours été battu dans les actions générales, & sous les plus grands Capitaines, tels qu'avoient été le feu Prince de Condé & l'Amiral de Coligni. Il ne s'acquit guéres moins d'honneur par la maniére généreuse & peu usitée alors, dont il usa envers les vaincus, qui tombérent entre ses mains. Il donna ordre qu'on eût grand soin des blessez, il fit rendre les honneurs funébres aux corps du Duc de Joyeuse & de Saint-Sauveur son frére, il rélâcha presque tous les prisonniers sans rançon, fit des présens à quelques-uns des principaux, & rendit les Drapeaux à quelques-autres, comme au sieur de Montigni; mais le peu d'avantage qu'il tira de sa victoire, fit tort à sa réputation. *Generosité de ce Prince envers les vaincus.*

Il étoit question de se déterminer sur deux desseins, dont il pouvoit exécuter l'un ou l'autre, & sur lesquels on délibéra dans son Conseil. L'un étoit de s'avancer avec son armée victorieuse vers la haute Loire, où Monglas avoit donné rendez-vous de sa part à l'armée Allemande: L'autre de se rendre maître des Provinces de Xaintonge, d'Angoumois, du Poitou, & de la partie de l'Anjou qui est au-delà de la Loire. Toutes les villes de ces Provinces, excepté Poitiers & Angoulême, étoient hors d'état de lui résister; & il pouvoit Mémoires de Sully. T. 1. c. 24.

1587.

Hist. du Maréchal de Matignon L. 2.

s'y fortifier de maniére à faire long-temps tête à toutes les forces du Roy & de la Ligue : car le Maréchal de Matignon ne pensoit plus qu'à se conserver Bourdeaux, où il s'étoit retiré après avoir recueilli les débris de l'armée du Duc de Joyeuse, & à empêcher l'effet des intelligences que les Huguenots avoient dans cette capitale de la Guyenne : mais l'ambition & la jalousie du Prince de Condé firent avorter ces deux projets, & mirent le parti Huguenot à deux doigts de sa perte.

La jalousie du P. de Condé cause presque la ruine du party.

Quoique les intérêts de sa Religion, de sa Maison, & les siens propres l'obligeassent à demeurer toûjours très-étroitement uni avec le Roy de Navarre son cousin, il avoit toûjours porté très-impatiemment de se voir contraint de n'agir que sous ses ordres, & la seule crainte de la ruïne entiére de son parti l'avoit déterminé à joindre ses troupes avec les siennes, & à se soûmettre à lui à la journée de Coutras. Il eût souhaité que ce Prince lui eût abandonné le commandement absolu dans le Poitou, dans la Xaintonge & dans les Pays circonvoisins, & qu'il se fût contenté d'agir de son côté avec ses propres troupes de Guyenne & de Bearn dans les lieux, où il auroit jugé à propos de les employer.

Le Duc de la Trimouille & le Vicomte de Turenne entretenoient cette mesintelligence. Le premier comme beaufrére du Prince espéroit s'attirer toute l'autorité sous ses ordres, surtout dans le Poitou, où il avoit la plus grande partie de ses Terres, & tenoit le premier rang parmi la haute noblesse. Le second qui étoit tout-puissant auprès du Roy de Navarre, ne prétendoit pas moins dans la révolution de l'Etat qu'on regardoit comme prochaine, que de s'en faire un indépendant, & d'augmenter sa Vicomté de Turenne de plusieurs Places du Limousin & du Périgord.

D'autre côté le Comte de Soissons, qui s'étoit rendu auprès du Roy de Navarre, moins par affection pour lui, que par l'espérance d'épouser la Princesse Catherine sa sœur, n'avoit pas des vûës moins intéressées, ni moins préjudiciables au bien commun du parti. Il étoit persuadé que les Huguenots ne pourroient pas résister long-temps aux efforts de la Ligue soûtenuë par le Pape, l'Empereur, & le Roy d'Espagne; son dessein étoit après son mariage, de rompre avec le Roy de Navarre sous quelque prétexte, de retourner à la Cour, où il se promettoit d'être toûjours très-bien reçû, & en vertu de ce mariage, de se mettre en possession de beaucoup de belles Terres en deçà de la Loire, qui appartenoient à la Maison de Navarre.

Ces Princes & ces Seigneurs, quoique poussez par tant d'intérêts différens, concouroient tous à inspirer au Roy de Navarre la plus mauvaise résolution qu'il pût prendre, qui étoit de séparer ses Troupes, pour les faire agir en même-temps en Poitou, en Xaintonge & en Guyenne.

Le Vicomte de Turenne homme d'un grand esprit, & qui par la confiance que son maître avoit en lui, & par le talent qu'il avoit de parler

toû-

toûjours avec beaucoup de force, s'étoit mis en possession de dominer dans les conseils, lui représenta comme insurmontables les difficultez de sa jonction avec les Allemands, & lui fit valoir au contraire les avantages qu'il y auroit à attaquer en même-temps les ennemis en divers endroits. Il ajoûta que le Prince de Condé étant avec une partie des troupes dans l'Angoumois, pourroit s'approcher de la Loire, selon les nouvelles qu'il recevroit des Allemands, & les mouvemens qu'ils feroient. 1587.

Sur ce plan le Roy de Navarre, huit jours après la bataille, sépara ses troupes, en envoya une partie sous le Prince de Condé en Angoumois, & en employa une autre à prendre divers petits postes sur la riviére de Lile, où il périt beaucoup plus de braves gens de son armée, qu'il n'en avoit perdu à la bataille. Il laissa pour commander en ces quartiers-là le Vicomte de Turenne, qui n'y fit rien, & ne put même forcer la Mothe-Fénelon, qui s'étoit jetté dans la ville de Sarlat, pour la défendre : il envoya le Baron de Rosni au Prince de Conti, pour le hâter de se mettre à la tête des Allemands, qui vouloient absolument avoir pour Chef un Prince du Sang, & partit avec le Comte de Soissons, escorté d'un Corps de Cavalerie, pour aller en Bearn. *Faute que l'amour fit faire au Roy de Navarre.*

Les Mémoires des personnes de sa Cour, qui lui étoient les plus affectionnez, ne lui ont point pardonné cette grande faute ; & l'un * d'eux croit lui faire grace, en disant que ce fut la derniére de cette nature que fit ce Prince. Ils nous font entendre que ce ne furent pas tant les raisons du Vicomte de Turenne, qui lui firent prendre ce parti, que la passion à laquelle il ne se laissoit que trop souvent dominer, & qu'il fut ravi d'avoir le prétexte de quelques affaires, & principalement celle du mariage de sa sœur, pour aller en Bearn faire hommage de sa victoire à la Comtesse de Grandmont, à laquelle il presenta les Drapeaux de vingt Compagnies d'Ordonnance, qu'il avoit pris à la bataille de Coutras. Mémoires de Sully. * d'Aubigné loc. cit.

La nouvelle de la défaite du Duc de Joyeuse consterna fort la Cour. Quelques-uns ont écrit que le Roy n'en fut pas fort affligé, & même qu'il en fut bien aise, regardant cette perte comme un affoiblissement considérable des forces de la Ligue : mais à en juger par les lettres qu'il écrivit au Maréchal de Matignon devant & après cette journée, c'est sans fondement que l'on fait cette conjecture : Car il est certain par ces Lettres qu'il prenoit & faisoit prendre au Maréchal de Matignon & au Duc de Joyeuse toutes les mesures nécessaires, pour assurer la victoire à son armée, & que si ce Duc les avoit suivies, & qu'il eût attendu le Maréchal, le Roy de Navarre auroit eu bien de la peine à échapper. Je ne veux pas dire que Matignon n'eût pas des ordres secrets de ne point accabler le Roy de Navarre : il en avoit sans doute, selon lesquels il devoit empêcher seulement les progrez de ce Prince en Guyenne, & en même-temps ne pas trop seconder les entreprises des Ligueurs : mais vû la conjoncture de l'approche d'une nombreuse armée d'étrangers qui menaçoit le Royaume de sa ruïne entiére, contre d'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 18. Vie du Maréchal de Matignon. l. 2.

1587. tre laquelle le Roy se précautionnoit avec tout le soin & toute l'attention possible, & n'oublioit rien pour empêcher sa jonction avec le Roy de Navarre, c'est se faire une chimére, que de croire qu'il eût voulu perdre une armée composée de troupes choisies, & qui étant défaite laissoit la liberté au Roy de Navarre de s'aller mettre à la tête des Allemans, & de lui donner la loi. Il faut maintenant que je raconte la maniére dont on s'y prit, pour détourner cette tempête qui alloit fondre sur la France, & qui eû égard à la situation où elle étoit alors, l'exposoit à un des plus grands dangers, qu'elle eût jamais à craindre.

Secours que les Princes Protestans d'Allemagne lui accordent. Memoires de la Ligue T. 2.

Dès que les Princes Protestans d'Allemagne eurent appris, avec quelle fierté & quel dédain le Roy avoit reçû les Ambassadeurs qu'ils lui avoient envoyez l'année précédente, & les offres qu'ils lui firent de leur médiation, ils convinrent entre eux d'accorder au Roy de Navarre le secours que le sieur de Clairvant leur demandoit de sa part. Ils mirent sur pied une armée de plus de huit mille Reitres, & de cinq mille Lansquenets, ausquels se devoient joindre seize mille Suisses des Cantons Protestans, outre quatre mille hommes de cette nation qui avoient ordre de passer en Dauphiné.

C'étoit le Duc Jean Casimir, dont j'ai fait déja si souvent mention dans les guerres civiles précédentes, qui devoit d'abord être le conducteur de cette armée; mais s'en étant excusé sur l'obligation où il étoit de demeurer dans le Palatinat, à cause de la minorité de l'Electeur son neveu, il fit mettre en sa place le Baron Donaw, Seigneur d'une des plus illustres Maisons de la Prusse.

Le Baron devoit avoir toûjours le Commandement des troupes Allemandes: mais le Commandement général de l'Armée étoit destiné au Duc de Bouillon dès qu'il y seroit arrivé, en attendant que le Roy de Navarre ou le Prince de Conti les eût joints.

De quoi étoit composé. d'Aubigné. T 3. l. 1. c. 19.

Les Allemands & les Suisses passérent le Rhin au mois d'Août; & trouvérent le Duc de Bouillon qui les attendoit au voisinage avec deux mille hommes de pied & trois ou quatre cens chevaux François. Quelque temps après le Comte de Châtillon fils de l'Amiral de Coligni arriva aussi avec environ deux mille hommes, ayant traversé non sans beaucoup de peine & de dangers, le Languedoc, le Dauphiné, la Bresse, où le Duc de Savoye fit au moins semblant de s'opposer à son passage, & puis la Franche-Comté malgré les embuscades, que le Marquis de Varembon lui dressoit de tous côtez.

Mathieu. l. 8.

Ces divers renforts firent croître cette armée, jusqu'au nombre de trente-cinq à quarante mille hommes de très-bonnes troupes, dont l'approche faisoit trembler tout le Royaume. Le Duc de Bouillon la commandoit en chef, le Comte de la Marck son frére conduisoit l'avant-garde, Clairvant les Suisses, Mouy l'Infanterie Françoise, & le Baron Donaw les Allemands.

Mesures que prit le Roy pour s'opposer à cette inondation d'Etrangers.

Le Roy pour s'opposer à cette inondation d'étrangers, suivant le projet dont il étoit convenu avec le Duc de Guise dans les Conférences qu'il eut avec lui à Meaux, donna rendez-vous à ses troupes pour le

mois

mois de Juillet partie à Chaumont en Baffigni, où le corps qui devoit agir sous le Duc de Guise s'assembla, partie à Troyes, où le Duc de Montpensier devoit prendre le Commandement, partie à Gien sur la Loire, où le Roy avoit choisi son poste, pour y commander en personne. 1587.

L'Armée du Duc de Guise étoit la moindre de toutes, quoiqu'elle dût être la plus exposée, comme étant destinée à soûtenir les premiers efforts des Allemands du côté de la Lorraine; & l'on peut dire de cette armée avec plus de vérité, qu'on ne le disoit de celle du Duc de Joyeuse, que le Roy n'eût pas été fâché de la voir bien battuë, tant à cause du Chef, que des Lieutenans & des autres Officiers, qui étoient tous gens dévouez à la Ligue. Le Duc n'avoit de Cavalerie que vingt-cinq Compagnies d'Ordonnance, & quelques Regimens d'Infanterie; mais il se fit joindre, sans en demander la permission au Roy, par quatre cens lances Wallonnes, & deux mille Fantassins Italiens envoyez des Pays-Bas par le Duc de Parme. Cayet. T. 1. d'Aubigné T. 3. l. 1. c. 18.

Le Corps du Duc de Montpensier étoit plus fort: il se joignit depuis avec l'armée du Roy, qui étoit beaucoup plus nombreuse que les deux autres. Il y avoit dans toutes ces trois armées soixante & huit Compagnies de Gendarmes, qui faisoient environ trois mille cinq cens chevaux, dix mille hommes de pied François, douze mille Suisses & quatre mille Réitres: le tout montoit à peu près à trente mille hommes.

L'avantage qu'avoit cette armée de combattre dans son propre pays, compensoit celui que les ennemis avoient pour le nombre, & deplus quoique les Chefs eussent des vûës très-différentes, ils s'accordoient sur le point essentiel, qui étoit d'empêcher que les Allemands ne pénétrassent dans le Royaume. On prenoit pour cet effet de très-justes mesures, & il paroissoit une grande obéïssance dans les trois armées. Au contraire dans celle des étrangers, il n'y avoit guéres de subordination ni d'intelligence entre les Généraux. Le Baron Donaw n'avoit pas sur les Allemands toute l'autorité que le Duc Casimir y auroit euë, s'il les avoit commandez en personne. Les Suisses étoient très-indociles à son égard; les François ne s'accordoient guéres avec les Allemands, & le Duc de Bouillon étoit souvent en contestation avec le Baron touchant le commandement.

Le Duc de Guise alla se joindre au Duc de Lorraine, dont l'armée étoit de sept mille Fantassins & de quinze cens chevaux, & qui unie avec la Françoise en composoit une d'environ treize mille hommes.

L'armée étrangére passa la Montagne de Saverne; & lorsqu'elle fut sur la frontiére de Lorraine, les Généraux mirent en déliberation, si on accepteroit une somme d'argent que le Duc offroit, pour sauver ses Etats du pillage, ou si on le traiteroit comme ennemi. Les Allemands étoient du premier avis qui étoit fort conforme à leur génie, & à leur maniére de faire de la guerre une espéce de trafic, & d'ailleurs ils ne se tenoient pas fort assurez, de trouver si-tôt en France ce qu'ils refu- Memoires de la Ligue T. 2.

1587. feroient en Lorraine : Mais les Généraux François leur représentérent qu'ils venoient combattre la Ligue ; que le Duc de Lorraine en étoit un des principaux Chefs, & que ce Prince ayant tant contribué à allumer le feu en France, il n'étoit pas raisonnable que son Duché ne s'en ressentît point ; que l'intention du Roy de Navarre, au service duquel ils passoient, étoit telle, & que d'ailleurs ils feroient un butin qui vaudroit bien l'argent qu'on leur offroit.

L'Armée Etrangere ravage la Lorraine.

Les Allemands se rendirent à ces raisons, ils commencérent le ravage dans le plat-pays, où ils firent de grands desordres ; & toute l'application du Duc fut à empêcher, qu'ils ne s'emparassent de quelque Place. Les Allemands se saisirent pourtant de Sarbourg qu'ils pillérent ; mais ils furent repoussez à Blamont & à Luneville ; après quoi ils passérent la Moselle auprès de Bayon, & entrérent dans le Comté de Vaudemont.

Et passe la Meuse.

Il y eut au Pont Saint Vincent sur le Madon un commencement d'escarmouche, où le Duc de Guise montra beaucoup d'habileté dans une très-belle retraite, qu'il fit avec quatre cens chevaux en présence des Allemands qui se préparoient à l'envelopper. Il eut encore plus besoin dans la suite de suppléer autant par la prudence que par la valeur, au petit nombre de troupes qui lui restérent, après que les ennemis eurent passé la Meuse à Neuf-Châtel: car le Duc de Lorraine ayant jusques-là cotoyé les Allemands conjointement avec lui, ramena ses troupes dans son Duché, sous prétexte qu'il ne pouvoit pas sans la permission du Roy entrer dans le Royaume ; & il ne demeura au Duc de Guise qu'environ quatre mille hommes.

Ce fut après ce passage de la Meuse, que les Généraux délibérerent sur la route qu'ils feroient prendre à leur armée. Les Allemands & le Duc de Bouillon même souhaitoient de prendre à droite, de suivre la Meuse, de s'avancer vers Sedan, & de tirer de là vers la Picardie. Leur raison étoit la facilité des chemins, & la bonté du pays pour la subsistance, outre qu'ils s'éloigneroient moins d'Allemagne, d'où ils pourroient recevoir de nouveaux secours. Le motif du Duc de Bouillon pour appuyer ce sentiment, étoit d'assurer ses villes de Sédan & de Jamets, dont les Ligueurs pensoient depuis long-temps à s'emparer, & où il disoit qu'il avoit de gros Magasins, tant de munitions de guerre que de bouche.

Mais les autres Capitaines François représentérent que l'affaire capitale étoit de joindre le Roy de Navarre ; qu'on ne le pouvoit faire qu'en s'approchant de la haute Loire ; que le Duc des deux Ponts avoit autrefois réussi dans un pareil dessein, quoiqu'il eût à ses trousses une armée aussi forte que la sienne ; que sa jonction qui se fit à la Charité avec le feu Amiral, avoit été le salut du parti Protestant en France ; qu'on étoit dans une conjoncture toute semblable, & que toute autre considération devoit céder à celle-là. Cet avis l'emporta, & on prit à gauche en s'approchant de Chaumont en Bassigni. Châtillon méditoit une entreprise sur cette Place ; mais il ne put l'éxécuter.

On

On s'avança jusqu'à Château-Villain en Champagne sur la frontiére de Bourgogne. Un écrivain Huguenot dit que l'on prit en cet endroit un Gentilhomme nommé de Villiers, qui confessa qu'il venoit de Rome demander au Pape de la part du Duc de Lorraine une somme d'argent, pour faire la guerre aux Calvinistes, & que le Pape l'avoit refusé; il ajoûte que ce Gentilhomme fut trouvé saisi d'une lettre de la Duchesse de Lorraine, qui écrivoit en ces termes aux Chefs de la Ligue. *Je suis trés-aise d'entendre l'état de vos affaires, & suis d'avis que passiez outre; car jamais ne se présenta une plus belle occasion de vous mettre le sceptre en main & la Couronne sur la tête.* Sur quoi il fut résolu dans le Conseil de ne pas laisser aller le Gentilhomme, & de le bien garder, pour le mettre entre les mains du Roy de Navarre. Sçavoir si ces paroles regardoient les Princes de la Maison de Lorraine ou le Cardinal de Bourbon, c'est ce qu'on ne peut pas deviner; mais elles manifestoient au moins les intentions des Ligueurs, & étoient fort conformes au Mémoire dont j'ai parlé, envoyé par les Seize dans les Provinces, où ils s'expliquoient nettement sur le dessein qu'ils avoient d'ôter la Couronne au Roy, pour la mettre sur la tête du Cardinal, à l'exclusion des autres Princes du Sang.

1587. *Elle prend sa marche par la Champagne pour aller joindre le Roy de Navarre.* Mémoires de la Ligue T. 2.

De Château-Vilain l'armée en quatre marches gagna la Seine, qu'elle traversa au dessus de Châtillon sans attaquer cette place, où le Duc de Guise avoit jetté des troupes commandées par le sieur de la Châtre. Il y eut seulement une vive escarmouche entre la Garnison & quelques troupes commandées par le Comte de Châtillon, où celui-ci eut de l'avantage. On passa la riviére d'Yone à Maillé-la-Ville. Le sieur de Monglas arriva en même-temps de la part du Roy de Navarre, pour donner une nouvelle assûrance, que ce Prince se disposoit à se rendre sur la Loire le plûtôt qu'il lui seroit possible; car la bataille de Coutras qui lui fit changer de resolution ne s'étoit pas encore donnée, quand il envoya Monglas au Baron Donaw.

Durant toute cette marche le Duc de Guise, dont les troupes étoient accruës jusqu'à six mille hommes de pied & dix-huit cens chevaux, par le renfort que lui avoient amené à Joigni les Ducs de Mayenne, d'Aumale, d'Elbœuf, le Comte de Brissac & le sieur de Chaligni, côtoyoit l'armée étrangére, la harceloit sans cesse, lui coupoit les vivres, enlevoit ses fourrageurs, & la faisoit extrémement souffrir. De là vinrent les murmures & les plaintes continuelles des Allemands, qu'on ne put appaiser, que par l'espérance qu'on leur donna de leur faire bien-tôt passer la Loire, & de trouver au delà un pays, où ils se referoient des fatigues passées.

Murmures des Allemands harcelez par le Duc de Guise.

On arriva enfin vers la my-Octobre, à la vûë de la Charité ville connuë des Allemands par l'heureux passage du Duc des Deux Ponts, & où ils s'assûroient de trouver la fin ou le soulagement de leurs miséres: mais ils virent bien qu'ils n'étoient pas encore au bout, quand ils apprirent que cette place étoit en état de défense, & qu'il y avoit une bonne Garnison: le Duc d'Epernon vint dès la même nuit les réveiller dans leur Camp, & y donna une chaude allarme à un de leurs quartiers.

1587. Ce fut encore bien pis, lorsqu'ils sçûrent que tous les guez étoient ou bien gardez ou tous rompus, & que le Roy étoit en personne de l'autre côté de la riviére avec une puissante armée, pour leur en disputer le passage.

Le Roy marche contre eux en personne. Ce Prince s'étoit enfin réveillé de son profond assoupissement, & il commença à paroître à la tête de ses troupes tel qu'on l'avoit vû autrefois aux journées de Jarnac & de Montcontour, toûjours à cheval, donnant & faisant éxécuter ses ordres, pourvoyant à tout, remplissant tous les devoirs d'un vigilant & excellent Capitaine, capable de mettre fin aux maux de son Etat, s'ils n'avoient pas été si invéterez, faute d'y avoir apporté assez-tôt un reméde efficace par une telle conduite, qu'il prenoit trop tard.

Les Allemands se présentérent inutilemeut au gué de Neuvy : ils virent de l'autre côté de fort grands retranchemens garnis de Mousquetaires, & trois batteaux armez sur la riviére prêts à les prendre en flanc, s'ils osoient tenter ce passage.

Ce fut-là que le Baron Donaw fort déconcerté assembla le Conseil de guerre, où au nom de ses Allemands il fit de grandes plaintes aux Officiers François, de ce qu'on l'avoit amené jusques-là, pour y faire périr ses troupes sans pouvoir tirer l'épée; qu'il étoit impossible d'approcher l'ennemi; qu'il n'y avoit pas encore deux mois de campagne; qu'il ne voyoit nulle apparence à faire aucune entreprise; qu'on ne lui parloit point de quartiers d'hyver, où il pût faire subsister ses troupes; qu'il sembloit qu'on prenoit à tâche d'affamer & de ruïner l'armée par le grand nombre de sauvegardes qu'on accordoit aux Gentilshommes Catholiques pour leurs Châteaux, où les habitans du plat-pays retiroient tout ce qu'ils avoient de meilleur, & dont le pillage pouvoit servir à nourrir le soldat. Il ajoûta que ses Réitres demandoient la paye d'un mois, qu'on leur avoit promis de leur donner dès qu'ils seroient en France; qu'ils n'avoient pû encore l'obtenir, & que si elle ne leur étoit donnée incessamment, ils étoient résolus à s'en retourner chez eux, quelques dangers qu'ils prévissent dans leur retraite.

Cette déclaration du Baron Donaw étonna fort les Capitaines François. Ils firent tout leur possible pour l'appaiser; ils obtinrent qu'il attendroit le retour d'un Courier qu'on dépêcheroit incessamment au Roy de Navarre, pour apprendre ses intentions; & ils convinrent avec lui, que vû l'impossibilité du passage de la Loire, on méneroit les troupes dans la Beausse pays gras, où l'on auroit des fourrages & des bleds en abondance; & pour la solde duë aux soldats, on lui fit espérer que dans ces quartiers-là on trouveroit quelque moyen de les contenter.

Ils prennent le chemin de la Beausse. Dès le lendemain on se mit en marche, pour prendre la route de la Beausse le long de la riviére de Loing, & le second jour on arriva à Châtillon sur Loing, où le Comte de Châtillon, pour donner exemple aux autres de préférer le bien public au particulier, logea les principaux Officiers dans son Château & le reste de l'armée sur toutes ses Ter-

Terres, & fournit autant qu'il put à leurs besoins. Ils vinrent ensuite aux environs de Montargis, ayant le Loing à leur droite, toûjours cotoyez par le Duc de Guise au delà de cette riviére, qu'il pouvoit passer quand il voudroit, étant Maître de Montargis & des autres passages, sans crainte qu'ils pussent venir à lui. 1587.

Le Baron Donaw le vingt-septiéme d'Octobre prit son logis à Vimori avec sept ou huit Cornettes de Réitres, à une lieuë de Montargis, & répandit ses troupes en des quartiers assez éloignez les uns des autres pour la commodité de la subsistance. Le Duc de Guise fut éxactement informé de cette disposition des troupes ennemies, & de la négligence avec laquelle ils faisoient la garde, par le Capitaine Thomas Frata Albanois. Après l'avoir écouté & avoir revé un moment, il donna ordre qu'on sonnât le boute-selle, & que l'on fût prêt à marcher dans une heure. Le Duc de Mayenne surpris d'une telle résolution prise si brusquement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire, *combattre les ennemis*, répondit-il; Mais, reprit le Duc de Mayenne, quelles troupes avez-vous pour cela contre une armée si nombreuse? l'affaire mérite au moins qu'on y pense. *Ceux qui ne sont pas d'humeur de combattre*, repartit le Duc de Guise, *peuvent demeurer ici; ce que je ne resoudrai pas en un quart d'heure, je ne le résoudrois pas en toute ma vie*; & il se fit sur le champ apporter ses armes.

Le Duc de Guise forme la résolution de les combattre, sachant qu'ils étoient dispersez près de Montargis.

Davila l. 8.

La confiance que les troupes avoient en lui les fit marcher gaillardement à une entreprise, qui, selon les lumiéres que chacun avoit en particulier, paroissoit infiniment hazardeuse.

Il entra dans Montargis, où la Châtre étoit déja avec de l'Infanterie, & ayant fait promptement son ordre de bataille, il marcha à la tête de tout avec un escadron de soixante chevaux legers Albanois & de trente Gentilshommes: deux gros d'Infanterie suivoient, en l'un desquels étoient les Régimens de Ponsenac & de Chevriéres commandez par du Cluseau; l'autre étoit composé des Régimens de Gié & de Bourg sous les ordres du Capitaine saint Paul. La Cavalerie partagée en trois marchoit ensuite: le Duc de Mayenne conduisoit le premier corps qui étoit de cinq cens chevaux, le Marquis du Pont avec les Ducs de Nemours & d'Elbœuf menoient le second de quatre cens Cavaliers, le troisiéme d'un pareil nombre étoit commandé par le Duc d'Aumale.

Le Duc de Guise arriva à Vimori sur le minuit selon d'Avila, & selon des mémoires plus sûrs, à sept heures du soir à nuit fermée. Ne trouvant ni garde avancée ni sentinelles, il fait donner l'assaut au Bourg par le Capitaine saint Paul qui tomba sur un quartier où il y avoit quatre Cornettes qu'il dissipa, & principalement celle des Valets, qui en avoient une particuliére dans l'armée des Réitres, où ils portoient une étrille peinte.

Il les attaque & met quelques-uns de leurs quartiers en déroute.

Mémoires de la Ligue T. 2. Cayet. T. 1. d'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 19.

Le bruit & l'embrasement des maisons où l'on mit le feu, ayant donné l'allarme au quartier du Baron Donaw, il court aussi-tôt à la place de ralliement qu'il avoit marquée en cas d'attaque dès son arrivée. Il y rallie autour de lui cinq Cornettes, avec lesquelles il marche bra-

1587. vement au Duc de Mayenne, lui porte un coup de pistolet qui lui donna dans la mentonniére de son casque sans le blesser, & en reçoit un coup de sabre au front, arrache le Drapeau au Cornette du Duc, & le tuë. On se mesle avec une extrême fureur de part & d'autre : mais une grosse pluye avec un grand tonnerre étant survenus, termina le combat.

Diversité de sentimens sur le succès de cette action. Davila l. 8.

Si l'on en croit les Panégyristes du Duc de Guise, le Baron Donaw se sauva jusqu'à Château Landon, quatre-vingt de ceux qui combattirent avec lui demeurérent sur la place, un beaucoup plus grand nombre périt dans l'embrasement des maisons, les Catholiques eurent très-peu de gens tuez, & seulement trois blessez, ils y prirent sept Cornettes, une paire de timballes de bronze, deux Chameaux qui appartenoient au Général, deux mille huit cens chevaux, un butin prodigieux & très-riche, & le Duc de Guise fit tranquillement sa retraite sans être poursuivi.

Mémoires de la Ligue T. 2. D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 19. Cayet. T. 1. Mathieu. l. 8.

Au contraire suivant les relations des Calvinistes & de quelques Catholiques mêmes, les Ligueurs perdirent dans ce combat plus de deux cens hommes, & de ce nombre furent plus de quarante Gentilshommes; on leur prit trois Cornettes, sçavoir celle du Duc de Mayenne, celle de la Bourdaisiére & une autre, & eux n'en prirent que deux, & amenerent seulement trois cens chevaux qui servoient à tirer les Chariots & à porter le bagage des Allemands ; il n'y eut pas plus de cinquante tant Officiers que Soldats des Réitres de tuez, & environ cent valets : le Baron Donaw demeura jusqu'au jour à Vimori, pour attendre un Régiment de Lansquenets qu'il avoit envoyé querir, il vint devant Montargis se présenter en bataille, sans que les Catholiques osassent en sortir, & le Comte de Châtillon qui étoit à trois lieuës de Vimori, étant accouru avec de la Cavalerie, fit quelques prisonniers de l'armée du Duc de Guise.

Selon cette relation il s'en fallut bien que le succès n'eût répondu à la hardiesse de l'entreprise du Duc. Ce qui est certain, c'est que du côté des Catholiques le Marquis d'Arques fils du Marquis de Listenai y fut tué avec le sieur de Gigognes, & qu'une bonne partie du bagage des Réitres y fut ou pillée ou brûlée.

Les murmures des Allemands recommencent.

La ruïne du bagage des Allemands fut le plus grand avantage que le Duc de Guise retira de cette expédition ; car elle fut cause que trois jours après les Réitres se mutinérent, & recommencérent leurs plaintes ; & peu s'en fallut qu'ils ne se séparassent de l'armée ou pour se donner au Roy, ou pour s'en retourner dans leur pays : mais on les appaisa par la promesse de quelque argent pour rétablir leurs équipages : les Officiers Suisses les firent souvenir du serment que les deux nations avoient fait entre elles à Château-Villain, de ne se point séparer avant la fin de la campagne : la nouvelle de la victoire de Coutras arriva sur ces entrefaites, & le faux bruit qui avoit couru d'abord de la mort du Roy de Navarre dans le combat, s'étant dissipé, ils reprirent courage.

L'ar-

1587.

L'armée étrangére séjourna encore quelques jours aux environs de Montargis, dans l'espérance de surprendre le Château de cette ville, où ils avoient une intelligence avec le Capitaine Pau; mais il les trahit. Châtillon pensa y périr étant déja monté à l'échelle, pour entrer dans la place, & soixante hommes y furent tuez partie par une mine faite sous le Pont que l'on fit sauter, partie par les canonades & les mousquetades qu'on leur tira de dessus les remparts.

Mémoires de la Ligue T. 2. d'Aubigné T. 3. l. 1. c. 19.

Ils furent plus heureux à Château-Landon, que Châtillon prit après quelque résistance. Le pillage en fut abandonné aux Réitres, & la rançon des prisonniers qu'on y fit, leur fut aussi distribuée.

On leur accorde le pillage de Château Landon.

Ils marchérent de-là jusqu'à la petite riviére de Some qui passe à Etampes, & tournant vers Chartres au mois de Novembre, ils s'approchérent jusqu'à deux lieuës de cette ville, toûjours suivis par le Duc de Guise & par le Duc d'Epernon, que le Roy, après avoir passé la Loire, fit avancer de ce côté-là à la tête de son avantgarde.

Ce fut en cet endroit que le Prince de Conti vint se mettre la tête de cette armée. Il la trouva en un très-pitoyable état, & sur le point d'être encore affoiblie de plus de la moitié, par la négociation que les Suisses entretenoient avec le Roy, ensuite des remontrances qu'il avoit fait faire sous main à leurs Chefs, sur ce que contre les Traitez d'alliance tant de fois renouvellez avec les Cantons, ils portoient les armes contre lui dans son propre Royaume.

Négociation de la Cour pour détacher les Suisses de cette armée.

Il y avoit près d'un mois que cette négociations duroit : elle avoit été commencée aussi-tôt après la mort de Tilman Colonel du Régiment de Berne, par Bonstet Lieutenant Colonel de ce Régiment, & de concert avec la plûpart des autres Colonels & Capitaines de la nation.

Clairvant avoit ménagé & fait la levée des Suisses au nom du Roy de Navarre, en leur faisant entendre que c'étoit avec le consentement du Roy, qui avoit dessein de se servir d'eux contre la Ligue : & cela étoit vrai, ainsi que je l'ai dit auparavant sur les mémoires du Baron de Rosni, qui traita sécretement là-dessus avec ce Prince, ayant eu sous un autre prétexte, un passeport pour venir à la Cour.

Mémoires de Sully T. 1. c. 21.

Les Capitaines de cette nation étant entrez en France avec cette idée, furent dans une grande surprise de voir l'armée Royale leur disputer le passage de la Loire, & empêcher leur jonction avec le Roy de Navarre, avec lequel ils comptoient que le Roy se joindroit lui-même, pour accabler les Ligueurs. Mais ce Prince irrésolu différoit tant qu'il pouvoit à faire une si éclatante démarche, dans la crainte de soulever la plus grande partie de son Royaume contre lui, d'être abandonné d'un grand nombre de Gentilshommes, qui sans être dans les intérêts de la Ligue, étoient fort attachez à l'ancienne Religion, d'attirer en France les forces d'Espagne, du Duc de Savoye, du Pape, & des autres Princes Catholiques, de passer pour hérétique, ou pour fauteur des hérétiques, de voir fondre sur lui les foudres de l'Eglise, & enfin de justifier les bruits que les Ligueurs avoient répandus par tout, que quelque mine qu'il fît, il trahissoit en effet la Religion ; qu'il la vouloit dé-

1587. détruire dans son Royaume, & qu'il s'entendoit pour cela avec les Calvinistes.

Toutes ces raisons qui étoient très-fortes, le tenoient en suspens; à quoi il faut ajoûter la crainte des ravages qu'il appréhendoit de cette inondation d'étrangers, d'être à la merci des Huguenots après avoir exterminé les Ligueurs, & de n'être plus le maître de leur refuser ce qu'ils éxigeroient de lui au préjudice de la Religion Catholique. Ce furent de si puissans motifs, qui le déterminérent à agir de concert avec la Ligue en cette rencontre, pour repousser l'armée étrangére, attendant quelque occasion plus favorable pour prendre d'autres mesures, & ne desespérant pas que le Duc de Guise, dont il connoissoit l'empressement à se signaler contre cette armée, ne s'engageât dans quelque entreprise, qui peut-être le vangeroit & le déferoit d'un si dangereux ennemi, sans qu'il eût aucune part à sa perte.

Ils députent au Roy. Mémoires de la Ligue, T. 2.

De quelque conséquence que parût aux Généraux Allemands & aux Généraux François la députation des Suisses vers le Roy, ils ne pûrent l'empêcher. Les Deputez sur le passeport qui leur fut expédié, étant arrivez à l'armée Royale, eurent ordre d'exposer au Duc de Nevers le sujet de leur ambassade.

Bonstet lui dit que ce n'étoit que pour s'éclaircir des intentions du Roy, qu'on leur avoit fait entendre que ç'avoit été de concert avec Sa Majesté, qu'ils avoient été envoyez en France, & qu'on lui avoit fort recommandé le secret là-dessus; que cependant ils voyoient ce Prince à la tête d'une armée opposée à la leur, & que croyant être venus à son secours contre les Ligueurs, il se trouvoit qu'ils l'avoient pour ennemi.

Dans les Mémoires de Nevers. T. 2.

Le Duc de Nevers qui ignoroit la négociation secréte du Baron de Rosni de laquelle j'ai parlé, ainsi que me le fait croire une lettre que ce Duc écrivit au Roy après avoir traité avec les Suisses, représenta aux Deputez l'indignité de leur conduite si peu conforme à la probité, à la franchise, à la fidélité des Traitez, dont leur nation s'étoit toûjours fait honneur, & les dissensions qu'elle pouvoit causer dans leur République, il les exhorta à prendre le parti qui leur convenoit, & qui étoit de se retirer en leur pays: il leur promit de ménager leur accord avec le Roy, & de leur faire donner quelque argent & toutes les sûretez dont ils auroient besoin pour leur retour.

Qui leur fait de grands reproches d'avoir pris les armes contre lui.

Les voyant assez ébranlez par son discours, il les conduisit au Roy, qui leur fit d'abord un très-mauvais accueil, leur reprocha le violement des traitez & des sermens qu'ils avoient faits de ne jamais s'armer contre lui, leur demanda d'un air plein d'indignation s'ils ne sçavoient pas qu'il étoit Roy en France; & si vous en avez douté jusqu'à présent, ajoûta-t-il, vous pouvez le croire maintenant que vous me parlez, & que vous me voyez à la tête de mon armée, pour m'opposer à ceux qui vous ont engagé à prendre les armes contre moi. Je connois trop ceux qui vous gouvernent, pour penser que vous l'ayez fait par leur aveu: je m'en plaindrai à eux, & je m'assûre qu'ils me rendront justice.

Puis

Puis se radoucissant, mais parlant toûjours d'un ton de Maître qu'il sçavoit bien prendre quand il le vouloit, il leur dit qu'il étoit persuadé qu'on les avoit trompez & séduits; mais qu'il en jugeroit par leur conduite. 1587.

Ils s'excusérent par les mêmes raisons qu'ils avoient alléguées au Duc de Nevers, & ce Duc au sortir de l'Audience du Roy sçut si bien les flater, qu'à leur retour ils parlérent aux soldats de leur nation conformément à ses intentions, & de telle maniére, que tous les Régimens Suisses se mutinérent ouvertement, & demandérent trois mois de paye où leur congé.

On trouve moyen de les engager à s'en retourner dans leur pays.

Toutefois comme les conditions du traité n'étoient pas encore arrêtées, le Baron Donaw & les autres Généraux gagnérent sur eux d'avoir un peu de patience. Mais ce qui servit le plus à les contenir encore quelque temps, fut la malice de quelques Seigneurs de la Cour, qui, je ne sçai par quel motif, leur firent dire qu'ils ne se pressassent point; que plus ils retarderoient, plus ils obtiendroient des conditions avantageuses, & que le Roy étoit résolu à leur accorder tout ce qu'ils demanderoient. Un de nos Historiens fait assez connoître que ce conseil leur venoit des partisans du Duc de Guise, qui voyant cette armée en très mauvais ordre, les chevaux déferrez, les soldats nuds pieds, malades, fatiguez, vouloit avoir l'honneur de la détruire piéce à piéce, & de la faire entiérement périr. Mais enfin les Suisses après quelques nouvelles conférences tantôt avec le Duc d'Epernon, tantôt avec le Duc de Nevers, plus déterminez encore par le pitoyable état où ils se trouvoient, & par les quatre cens mille écus qu'on leur offroit, que par les reproches d'infidélité qu'on leur avoit faits, conclurent le traité. Quand ils eurent déclaré leur résolution, & qu'il n'y eut plus d'espérance de les faire changer, la consternation fut extrême dans les troupes Allemandes; mais elle fut beaucoup augmentée par le nouvel accident qui leur arriva, dans le temps que les Suisses préparoient leurs bagages pour se retirer.

Dans la même lettre du Duc de Nevers au Roy. Cayet. T. 1.

Mathieu. l. 8.

Consternation des Allemands à cette nouvelle, extrêmement augmentée par un échec qu'ils reçoivent à Aulneau. Comment cette action fut conduite.

Le Duc de Guise épioit toûjours l'occasion de donner une nouvelle camisade au Baron Donaw qu'il avoit grande envie d'enlever, persuadé qu'il auroit ensuite bon marché des Réitres, si dans le désordre où ils étoient déja, ils n'avoient plus de Chef. Cette occasion se présenta sur les confins de la Beausse; il ne la laissa pas échapper, & ce fut une des actions des mieux conduites qu'on eût encore vûë.

Le Baron avec plusieurs Cornettes de ses Réitres avoit pris son quartier à Aulneau petite ville murée, où il y avoit un Château qui eût pû soûtenir quelques coups de Canon, & où la plûpart des paysans du voisinage s'étoient retirez avec leurs meubles. Le Capitaine du Château avoit refusé d'ouvrir les portes au Général des Réitres, & celui-ci n'ayant point de canon, ne voulut point exposer ses gens à forcer un poste qu'il devoit bien-tôt quitter: mais ils étoient convenus entre-eux, que les paysans fourniroient des vivres aux Allemands, & qu'on ne feroit aucunes hostilitez ni de part ni d'autre.

D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 28. Mémoires de la Ligue Davila. &c.

Le Duc de Guise ayant sçû que les Réitres devoient demeurer en ce lieu-

1587. lieu-là trois ou quatre jours, trouva le moyen de gagner le Capitaine du Château, & obtint de lui que la nuit du vingt-quatriéme de Novembre jour auquel les Allemands devoient décamper, il recevroit dans sa place quatre cens Arquebusiers de ses troupes : ce furent tous gens d'élite & ses gardes étoient du nombre. Il s'approcha des environs à la faveur des ténébres avec un corps de cinq mille chevaux.

Dès le grand matin, si-tôt qu'il eut entendu le bruit des chariots que les Allemands rangeoient en file dans les ruës de la ville, il fit avancer saint Paul avec quinze cens hommes partagez en petites troupes, qui entrérent brusquement dans la ville par la porte la plus proche du Château sans trouver aucune résistance, & qui se jettant à la droite & à la gauche de la file des chariots en criant tuë tuë, passérent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrérent. Les quatre cens hommes qui s'étoient coulez dans le Château pendant la nuit, sortirent en même-temps, répandirent l'allarme d'un autre côté, & chargérent les Allemands avec le même succès.

Le Baron Donaw dans cette surprise monta promptement à cheval, & l'embarras des chariots l'empêchant de mettre ses gens en corps, perça l'épée à la main la foule qu'il trouva dans la ruë, & accompagné de dix Cavaliers gagna la Campagne avec beaucoup de peine. Son Cornette fit ce qu'il put pour rallier quelques Réitres ; mais le bagage qui embarassoit toute la ville, & les mousquetades que l'on tiroit de tous côtez ne le lui permettant pas, il se sauva sur les murailles avec trente Gentilshommes qui l'avoient joint : comme ils étoient vivement poursuivis, quelques-uns sautérent dans les fossez, quatre furent pris, plus de la moitié furent tuez, tandis que dans la ville on faisoit main basse sur tous les autres. Il y en eut douze cens d'assommez, & quantité d'autres faits prisonniers.

Le Baron Donaw avoit joint à demie lieuë de là les Suisses, Châtillon, & Clairvant. Ces Généraux proposérent aux troupes d'aller sur le champ attaquer les ennemis occupez au pillage ; mais le découragement étoit tel parmi elles, qu'elles refusérent de marcher, & ne répondirent que par des reproches & par des injures.

Le Duc de Guise après cette victoire, marcha avec ses troupes vers Estampes. Elles étoient chargées de butin, & la plûpart de son Infanterie étoit montée sur les chevaux des Réitres, & sur huit cens chariots qu'il avoit pris. Il entra dans la Place comme en triomphe.

Cette déroute ayant déconcerté toute l'armée, elle retourna au hazard sur ses pas vers Montargis, avec tant de frayeur, qu'une Compagnie d'Arquebusiers à cheval de l'armée du Roy ayant parû à la queuë, un Régiment entier de Lansquenets qui conduisoit quatre piéces d'artillerie, leur fit signe qu'il se vouloit rendre, mit les armes bas, & leur livra les quatre piéces de canon.

Le reste étoit sur le point d'en faire autant au moment que Châtillon arriva, qui leur montrant les casaques d'une troupe qu'il venoit de défaire, les fit consentir à le suivre jusqu'à Boni.

Sur

Sur la route les coureurs de l'Armée du Roy qui suivoit toujours les Réitres, tantôt donnoient sur tout ce qui s'écartoit, tantôt appellant avec le chapeau quelques Officiers de l'arriére-garde, s'entretenoient avec eux, jusqu'à ce que Châtillon appréhendant les suites de ces entretiens, fit faire une charge par Monlouet, qui les termina. 1587.

Le Roy voulant profiter de la consternation où il voyoit ces étrangers, fit semer des billets parmi eux, pour les exhorter à un Traité pour leur retraite. On rélâcha exprès le Capitaine Cormont, qui avoit été fait prisonnier, & quelques-autres pour le même sujet. Cormont s'adressa à Châtillon même, pour le solliciter de faire son traité particulier : mais il déclara qu'il n'écouteroit rien sans le consentement des autres Chefs. Les Allemands ébranlez par l'exemple que les Suisses leur avoient donné, prêtoient volontiers l'oreille à ces sollicitations, & convinrent même entre eux de se saisir des Généraux François, pour obtenir aux dépens de leurs têtes, des conditions plus avantageuses.

Le Roy en profite pour les engager à un Traité pour leur retraite.

Cormont qui alloit & venoit d'une armée à l'autre, apporta les articles d'un traité, qui fut agréé de tous, à l'exception de l'article, où le Roy vouloit qu'on lui remît tous les Drapeaux des François. Cette négociation dura huit jours, le Duc d'Epernon avec de la Gendarmerie & quelques troupes de Carabins harcelant sans cesse les Réitres dans leur marche.

Ceux-ci étant arrivez à Lanci voulurent enfin conclure ; mais on leur dit que puisqu'ils avoient tant différé, le Roy ne vouloit plus s'en tenir au premier traité, & qu'il demandoit leurs drapeaux aussi-bien que ceux des François.

Cette proposition les révolta ; & Châtillon prit cette occasion, pour engager le sixiéme de Décembre une partie des Réitres à le suivre, & à gagner avec lui le Vivarais : mais le bruit qu'on sema dans l'armée, que le sieur de Mandelot Gouverneur de Lyon étoit sur la route avec un Corps de troupes, & que les neiges rendoient les chemins impraticables, les fit changer de résolution.

La desertion étoit continuelle : les Regimens de Mouy & de Clermont se débandérent, une partie des soldats s'alla rendre à l'Armée du Roy, & les autres voulant s'échapper au travers de la campagne, furent pour la plûpart assommez par les Paysans.

Châtillon voyant de jour en jour les choses aller de mal en pis, fit sauver le Prince de Conti qui se cacha dans le Château d'un Gentilhomme, en attendant que les armées se fussent éloignées de-là.

Dès qu'il sçut le Prince en sûreté, il déclara aux Réitres qu'il n'étoit point d'humeur à se livrer la corde au cou entre les mains du Roy & des Ligueurs, & qu'il alloit faire sa retraite au péril de sa vie, en sauvant son honneur, sur quoi ils prirent la résolution de l'arrêter ; mais quelques-uns des Officiers des Réitres lui ayant dit à l'oreille ce qui se tramoit contre lui, il mit l'épée à la main, la fit mettre à toute sa troupe, & marchant fiérement aux Escadrons qui avoient commencé de l'inves-

Châtillon se retire dans le Vivarais.

 tir,

1587. tir, il leur commanda de s'ouvrir pour lui donner passage, & pas un n'osa branler.

Il fut suivi seulement de six vingts hommes de Cavalerie Legére, & d'environ cent cinquante Arquebusiers à cheval, avec lesquels il gagna Retortou en Vivarais, au travers de mille dangers, & poursuivi pendant cinq jours entiers par Mandelot & par le Vicomte de Tournon, contre lesquels il tourna tête plusieurs fois; & jamais ils ne purent venir à bout de l'envelopper.

Après quoi le Traité est conclu avec le reste de l'Armée. Memoires de la Ligue T. 2.

Après la retraite de Châtillon, le Traité fut conclu à Marsigni le huitiéme de Décembre avec le reste de l'Armée aux conditions suivantes : que les François qui s'y trouveroient, pourroient retourner en leurs maisons, en se conformant aux Edits du Roy, & qu'ils rentreroient dans leurs biens, pourvû qu'ils fissent serment de ne prendre jamais les armes dans le Royaume, sans son exprès commandement.

Que ceux qui ne voudroient point rester en France, auroient liberté d'en sortir avec les troupes étrangéres, & main-levée de leurs biens, supposé qu'ils voulussent faire le serment dont il est parlé au premier article, & rendre leurs drapeaux.

Quant aux Etrangers, il fut arrêté qu'on leur donneroit passe-port jusqu'à la plus prochaine frontiére du Royaume, à condition que les Colonels, Capitaines, Réitmaîtres feroient serment de ne porter jamais les armes en France contre le Roy, & de n'y point rentrer, à moins que ce ne fût par son commandement exprès.

Qu'ils emporteroient leurs Drapeaux, mais sans les déployer dans la marche; qu'ils ne feroient aucune hostilité durant leur retour, n'emmeneroient aucuns prisonniers, & qu'à ces conditions on leur fourniroit leur subsistance jusqu'à la frontiére.

Ce Traité ayant été signé, les Réitres prirent leur route vers la Lorraine, sur les confins de laquelle ils firent de grands ravages, pour se venger de ce que le Marquis de Pont avoit enlevé une partie de leur bagage. La plûpart périrent en chemin d'épuisement & de maladies, & très-peu regagnérent leurs Pays.

Le Duc de Bouillon se retire à Genéve, où il meurt.

Il en arriva presque autant aux Suisses; dont quelques Colonels & Capitaines furent châtiez par leurs Seigneurs, pour donner satisfaction au Roy. Le Duc de Bouillon se retira à Genéve, & y mourut ou de chagrin, ou de fatigues, l'onziéme de Janvier suivant. Les sieurs de Clairvant & du Vau, & quelques-autres le suivirent de près au tombeau. Le Duc n'étoit que dans sa vingt-cinquiéme année. Il fit sa sœur Charlotte de la Marck son héritiére, & lui substitua le Duc de Montpensier, à condition qu'il ne feroit aucun changement dans ses Etats, soit pour la Police, soit pour la Religion. Après le Duc de Montpensier il appelloit à sa succession le Roy de Navarre, & puis le Prince de Condé qui ne lui survêcut pas deux mois, étant mort à Saint Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans, le cinquiéme de Mars suivant. Quelques-uns attribuérent sa mort au coup violent que lui porta Saint

Mort du Prince de Condé.

Luc

Luc à la bataille de Coutras, & dont il le renversa de dessus son cheval : mais il y eut des attestations de Médecins touchant les accidens de sa maladie, & sur ce qui parut à l'ouverture de son corps, qui ne laissérent aucun lieu de douter qu'il n'eût été empoisonné, sans qu'on ait jamais pû sçavoir certainement l'auteur de ce crime. Henri de Condé fut un Prince dont le courage répondoit parfaitement au nom qu'il portoit ; mais dont l'ambition, & la jalousie qu'il avoit contre le Roy de Navarre, l'empêchérent de servir son parti aussi utilement qu'il eût pû faire.

1587.

Et son caractére.

Avant que de voir les suites de cette ruïne entiére de l'Armée des Réitres & des Suisses, & les effets qu'elle produisit ; je vais toucher ce qui se fit durant cette campagne en Dauphiné. Ce fut l'unique endroit où il se passa quelque chose de mémorable, parce que presque toutes les forces des deux partis se trouvérent principalement occupées sur les frontiéres de Guyenne, & entre les riviéres de Loire & de Seine.

Campagne de Dauphiné.

Lesdiguiéres ayant laissé reposer tout l'hyver le peu de troupes qu'il avoit, dans la crainte d'avoir sur les bras une armée fraîche au Printemps, & voyant alors que tout le fort de la guerre tournoit contre le Roy de Navarre, & contre l'armée étrangére, se mit en campagne le premier d'Avril, & prit avec le petard le Château de Champer à deux lieuës de Grenoble. Il s'empara depuis de diverses autres petites Places tant Châteaux que Villes, qui bien que peu considérables par leur force & par le nombre de leurs habitans, lui étoient toutesfois de grande importance pour se fortifier, & se maintenir dans un pays de montagnes comme le Dauphiné. Mais durant ces petites conquêtes, il apprit que quelques Gentilshommes Catholiques avoient trouvé moyen de surprendre la ville de Montelimar le seiziéme d'Août, & qu'ayant été joints par quantité de noblesse de la Province, & puis du Vivarais, du Lionnois & de Provence, ils se disposoient à forcer le Château.

La Ville de Montelimar prise par les Catholiques.
d'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 10.
Mémoires de la Ligue T. 2.

Il étoit alors occupé à faciliter le passage par le Dauphiné au Comte de Châtillon, qui alloit joindre l'Armée des Allemands, que la Valette poursuivoit chaudement : c'est pourquoi il détacha seulement les Sieurs de Poet, de Blacons, de Sales, de Souberoches avec quelques Compagnies pour le secours du Château de Montelimar. Ils apprirent en arrivant, que le sieur de Vachéres & quelques-autres Gentilshommes Huguenots du Vivarais avoient déja pourvû à la défense de la Place, & les ayant joints, ils trouvérent que leurs troupes montoient bien à douze ou treize cens hommes.

Se voyant si forts, ils n'en demeurérent pas là, & résolurent de reprendre la ville, où la Noblesse Catholique avoit déféré le Commandement à François de la Beaume Comte de Suse, non seulement pour le rang que tenoit sa maison une des plus anciennes & des plus illustres du Pays, mais encore parce qu'il avoit été Lieutenant Général des Armées du Roy, & dès l'an 1578. Gouverneur de Provence & A-

1587. miral du Levant, à la place & par la démission du Maréchal de Retz.

Ce Seigneur ayant reçû quelques piéces de canon, se préparoit à attaquer le Château avec environ quatre mille hommes & quatre cens chevaux. Il avoit déja fait quelques retranchemens pour couvrir la ville, & faisoit travailler du côté de la campagne à une espéce de circonvallation, pour renfermer le Château.

Est reprise par les Huguenots ensuite d'un sanglant combat.

De Poet qui en prenoit le titre de Gouverneur, commandoit les troupes Huguenotes. Il les mit en bataille à la vûë de la Ville, & fit hausser le Pont-levis, pour leur faire entendre qu'il falloit ou vaincre ou périr. Il se chargea de l'attaque de la droite soûtenu de Blacons, & donna la gauche à Vachéres. L'action commença à 7. heures du matin, l'un & l'autre furent repoussez au premier assaut des retranchemens; Vachéres les força de son côté au second; ce qui ayant été apperçu de loin par ceux que de Poet avoit en tête, les effraya & leur fit abandonner leur poste: de sorte que les assaillans entrérent par les deux côtez, & s'étant railliez, avancérent en bon ordre dans la Ville.

Le Comte de Suse à la tête de sa Cavalerie vint aussi-tôt pour les charger; mais ayant été blessé à mort d'une Arquebusade, la terreur se mit parmi ses troupes, qui après une fort petite résistance se mirent en fuite, pour gagner la porte de la ville, poursuivis l'épée & la halebarde dans les reins par les Huguenots, qui en firent un grand carnage.

Près de deux mille hommes y périrent du côté des Catholiques. De ce nombre outre le Comte de Suse, furent les sieurs de Logéres, du Teil le fils, & Dupuy-Saint Martin. Le fils du Comte de Suse y fut fait prisonnier avec le Baron de la Garde, Chenillac Gouverneur du Vivarais, Lestrange, du Teil le pére, Pracontat, Ramefort, le jeune Cossans, le jeune Vanterel & Belathi qui avoit été l'auteur de l'entreprise sur la ville: Aucone & Saint Ferréol y furent blessez. Il n'en coûta aux Huguenots que vingt-hommes tuez, & ils n'en eurent pas plus de six vingt blessez.

Cette perte consterna étrangement les Catholiques du Dauphiné, & donnoit une grande supériorité au parti Huguenot, d'autant que la Valette Gouverneur de cette Province n'avoit que peu de Troupes, & qu'il étoit obligé de les tenir toutes ensemble, pour s'opposer au passage du Comte de Châtillon qu'il ne put empêcher, & à l'entrée de trois mille Suisses & de quelques Compagnies Françoises dans le Dauphiné, qui venoient fortifier les troupes de Lesdiguiéres. Mais la défaite de ce corps laquelle arriva le même jour, que la prise de Montelimar, conbalança l'avantage, que les Huguenots avoient remporté dans cette Place.

Mémoires de la Ligue T. 2.

Cayet. T. 1

Alphonse d'Ornano Colonel des Corses qui étoient au service du Roy, & alors Gouverneur du Pons Saint-Esprit, eut la principale part à cette victoire: Car s'étant avancé avec quatre cens Arquebusiers & quatre Compagnies de Cavalerie au milieu des montagnes, il chargea les Suisses avec tant de bravoure & de bonheur, nonobstant la difficulté du

du terrain beaucoup plus avantageux à l'Infanterie qu'à la Cavalerie; qu'il les défit entiérement : de sorte que très-peu s'échappérent, & cela à la veuë de Lesdiguiéres, qui, empêché par une riviére de venir à leur secours, fut le spectateur de leur défaite sans pouvoir les secourir. 1587.

Ce furent la avec la déroute de l'Armée étrangére, les plus importantes expéditions de cette campagne de l'année 1587. à la fin de laquelle le Roy retournant à Paris, où il arriva deux jours avant Noël, méritoit d'y être reçû comme le Libérateur de son Etat: Car dans le fond ce fut lui qui le sauva, en empêchant l'armée étrangére de passer la Loire, & de se joindre avec le Roy de Navarre, par les sages précautions qu'il prit pour leur en rendre le passage impossible, par les détachemens qu'il fit sur eux, quand ils commencérent à s'en éloigner; & il en vint à bout après les efforts inutiles que le Duc de Guise avoit faits, pour les arrêter sur les frontiéres de Champagne & de Bourgogne. C'est ce qui les déconcerta entiérement, ce qui les réduisit aux derniéres extrémitez, ce qui les ruïna, & les obligea à sortir hors du Royaume par un traité aussi honteux pour eux, qu'il fut glorieux à la nation Françoise. Thuanus. l. 87.

Mais la malice & la perfidie de la faction des Seize, & des autres Partisans de la Maison de Guise avoient déja trop prévalu. Ils ne cessoient point de calomnier ce Prince, de déguiser, de diminuer tout ce qui pouvoit lui attirer l'estime & l'amitié de ses Sujets, d'empoisonner ses intentions. C'étoit toûjours lui qui avoit fait entrer l'armée étrangere dans le Royaume, c'étoit le seul Duc de Guise qui l'avoit défaite, les Camisades de Vimori & d'Aulneau étoient des exploits qui égaloient ceux des plus grands Capitaines, c'étoient des coups de partie pour le salut de l'Etat: en faisant le traité avec les Réitres, on lui avoit envié la gloire de les faire tous périr: on ne parloit que des éloges que le Pape, le Roy d'Espagne, le Duc de Savoye avoient donné à ce heros Chrétien, du présent que le Duc de Parme lui avoit fait de ses propres armes, comme d'un hommage qu'il lui rendoit, en le reconnoissant pour le plus grand Capitaine de l'Europe; les Chaires des Prédicateurs retentissoient de ses louanges; ils prétendoient faire grace au Roy, en lui donnant quelque part dans la victoire, & à force de répéter dans leurs Sermons ces paroles de l'Ecriture, *Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille*, elles avoient passé dans la bouche de la populace, & l'on n'entendoit autre chose dans Paris, jusques dans les Places publiques & dans les Hales. *Perfidie de la faction des Seize.* Mathieu. l. 8.

Parmi ces séditieux Prédicateurs, qui abusoient de leur Ministére, pour soûlever les peuples contre leur légitime souverain, les plus emportez depuis la mort du Docteur Poncet, étoient Prévost Curé de saint Séverin, & Boucher Curé de saint Benoît, qui ne gardoient aucunes mesures. Le premier avoit déja quelque temps auparavant donné lieu à une sédition qui se fit dans sa Parroisse, où des Archers étant venus pour arrêter un Prédicateur, au sujet des insolences qu'il avoit dites contre le Cayet. T. 1.

Roy

1587. Roy dans ses Sermons, furent chargez par les gens du quartier; & le tocsin ayant en même temps sonné à saint Benoît, ils furent obligez de se retirer sans avoir executé leur commission.

Maxime seditieuse qu'elle enseignoit. Cayet, Préface. T. 1. Journal de Henri III.

Ces boute-feux avoient déja corrompu une grande partie de la Sorbonne sur tout des jeunes Docteurs; car plusieurs des anciens s'opposérent presque toûjours à tant de mauvaises démarches que cette Faculté fit depuis. La premiére & une des plus criminelles se fit le seiziéme de Décembre de cette année, dans une assemblée secréte, où sur un cas de conscience qui y fut proposé, il fut décidé, *qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux Princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.*

Ce fut à cette occasion, que quinze jours après le Roy appella au Louvre la Faculté de Théologie, & en présence du Parlement lui fit sur cela une sévére reprimande, aussi-bien que sur l'insolence des Prédicateurs de ce corps, qui osoient à tous propos & tout ouvertement déclamer contre lui dans leurs chaires. Il adressa la parole au Curé de saint Benoît, le traita de méchant, lui reprocha son impudence & son impieté, de monter à l'Autel pour dire la Messe, après avoir vomi mille calomnies contre son Souverain: & il les menaça tous, s'ils continuoient, d'en faire faire par son Parlement une sévére justice.

Ces menaces sans effet étoient regardées comme des assurances d'impunité pour la suite: les coupables persuadez qu'on ne manquoit de les punir, que parce qu'on n'osoit le faire, en devinrent plus hardis, & s'en servirent pour augmenter leur considération auprès de la populace, & pour l'animer de plus en plus contre le Roy.

Mais il y a beaucoup d'apparence, que cette douceur & cette indulgence du Prince pour des fautes de cette importance, étoient affectées, & qu'ayant dessein de se saisir en même-temps de tous les principaux Chefs de la Ligue des Seize, dont il sçavoit tous les complots par Nicolas Poulain, aussi-bien que le temps & les lieux où ils s'assembloient, il ne voulut point faire d'abord un trop grand éclat, pour ne les point effaroucher: mais en temporisant à son ordinaire, il se laissa prévenir, & de nouveaux incidens qui le surprirent, l'entretinrent dans cette conduite timide, qui ruïna toûjours ses affaires.

Le premier fut un nouvel attentat des Chefs de la Ligue, qui lui fit connoître plus que jamais le dessein qu'ils avoient formé de le détrôner, après l'avoir dépouillé peu à peu de toute son autorité.

1588. *Les Chefs de la Ligue s'assemblent à Nancy.*

Après que le Duc de Guise secondé des troupes Lorraines, eut poursuivi une partie des Réitres jusqu'auprès de Genéve, & qu'au retour, pour refaire ses soldats, il les eut fait vivre à discrétion dans les Etats du Comte de Montbéliard qui avoit été un des auteurs de l'armement contre la France, il se rendit à Nancy au mois de Février, où se trouvérent les principaux Chefs de la faction; & où deux choses furent résoluës.

La premiére, dont le Duc de Lorraine se chargea principalement, fut de s'emparer des Etats du feu Duc de Bouillon. Il y eut divers motifs de

de cette guerre particuliére qui ne sont point de mon sujet, & dont j'aurai une occasion plus commode de toucher quelque chose dans l'histoire du regne suivant. Il me suffira maintenant de dire en passant, que le Duc de Lorraine échoua dans cette entreprise, & que la valeur & la sage conduite du sieur de la Nouë que le Duc de Bouillon avoit fait son exécuteur testamentaire, sauva cette belle succession à Charlotte de la Marck. Ce brave Capitaine que son merite avoit fait long-temps retenir prisonnier chez les Espagnols, commença en ce temps-là à reparoître, & à faire parler de lui, en soûtenant alors une cause plus juste, que celle où il s'étoit tant signalé pendant les précédentes guerres civiles. 1588.

La seconde chose qu'on arrêta dans l'assemblée de Nancy, fut de sommer le Roy de prendre les moyens efficaces pour la destruction de l'hérésie dans le Royaume, & d'en venir à l'exécution. Le Mémoire * qu'on lui envoya sur ce sujet contenoit les onze articles suivans.

Ils y dressent un Mémoire de ce qu'ils prétendent exiger du Roy.

On le prioit premiérement de prendre plus ouvertement que par le passé, & à bon escient le parti de la Ligue, d'éloigner de lui les personnes suspectes qui lui seroient nommées, & de leur ôter les Places & les Charges importantes, dont ils pouvoient être revêtus.

II. De faire publier le Concile de Trente dans son Royaume, sauf à en surseoir l'exécution sur certains points, selon qu'il seroit avisé.

III. D'établir le Tribunal de l'Inquisition au moins dans les principales villes de France, comme le plus prompt moyen qu'on pût employer, pour se défaire des hérétiques & de tous gens suspects; & que ceux à qui on conféreroit cet emploi, fussent étrangers, ou du moins ne fussent point natifs des lieux, où l'on établiroit leur Jurisdiction, & qu'ils n'y eussent ni parens ni alliez.

IV. D'accorder aux Ecclésiastiques de rachepter à perpétuité les biens de leurs Bénéfices ci-devant aliénez, ou qui le seroient ci-après, de quelque qualité que fussent ces biens, ou ceux qui les auroient achetez; de contraindre les Bénéficiers de rachepter dans certain temps préfix, ce qui auroit été vendu de leurs Bénéfices, & qu'on députât des Commissaires pour cet effet.

V. Que le Roy seroit prié de mettre és mains d'aucuns Chefs, les places d'importance qui lui seroient nommées, ausquelles ils pourroient faire forteresses, & mettre gens de guerre, selon qu'ils aviseroient, aux dépens des Villes & du plat pays, & ainsi de celles qu'ils tiennent à present.

VI. De fournir la solde des gens de guerre qu'il seroit nécessaire d'entretenir en Lorraine & aux environs, pour obvier à une nouvelle invasion des étrangers: & à cette fin pour continuer toûjours la guerre en-

* Rapporté dans d'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 21.

1588. encommencée, faire vendre au plûtôt & sans autres solemnitez, tous les biens des hérétiques & de leurs associez.

VII. Et outre ; que ceux qui autrefois ont été hérétiques, ou tenus pour tels depuis l'an 1560. de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, soient taxez & cottisez au tiers, ou du moins au quart de leur bien, tant que la guerre durera.

VIII. Et les autres Catholiques au dixiéme de leur revenu par chacun an seulement, sauf à les rembourser ci-après selon la recepte ou dépense qui sera faite... exempts les Officiers des Cours Souveraines, à ce que cela soit exécuté promptement.

IX. Que les parens des Hérétiques ou Associez soient contraints par toutes voyes d'acheter leur bien, en leur remettant la quarte partie du juste prix, & où ils seront vendus à d'autres après leur refus, ils ne seront plus reçûs à le demander par retrait ni autrement.

X. Que les premiers deniers provenans de ce que dit est, soient employez à l'acquit des dettes que les Chefs ont été contraints de faire ci-devant, & le surplus pour l'avenir, à cette fin mis és mains de ceux qui seront nommez, sans pouvoir être convertis ni employez ailleurs.

XI. Que la vie ne sera donnée à aucun prisonnier ennemi, sinon en jurant & baillant bonne assurance de vivre Catholiquement, & payer comptant la valeur de ses biens, s'ils n'ont été vendus, & au cas qu'ils l'ayent été, en renonçant à tous droits qu'ils y pourroient prétendre, & s'obligeant de servir trois ans, & plus à ce qu'on les voudra employer sans aucune solde.

Il est certain qu'on ne pouvoit guéres imaginer de moyens plus propres que ceux qui sont marquez dans ce Mémoire, pour détruire le parti Calviniste en France ; veu principalement l'état où il se trouvoit alors par la retraite & la ruïne de l'armée étrangére. On trouvoit des fonds aux dépens des Huguenots pour leur faire la guerre ; on ruïnoit de fond en comble ceux qui suivoient cette Secte ou qui la favorisoient, on prenoit des précautions pour l'avenir par la voye de l'Inquisition contre tous les particuliers, qui pourroient donner la moindre atteinte à la pureté de l'ancienne doctrine : on ôtoit aux personnes suspectes tous les moyens de fomenter l'erreur, & si le Roy se réunissoit sincérement avec les Liguez pour accabler le Roy de Navarre, il étoit impossible à ce Prince de tenir seulement pendant une campagne.

Quelles étoient en cela leurs vûës. Mais ce n'étoit pas où visoient les Chefs de la Ligue, & surtout le Duc de Guise, à qui le succès de son entreprise commençoit à faire concevoir les desseins les plus ambitieux & les plus vastes. Il prétendoit seulement imposer aux peuples, au Pape, & à tous les Princes Catholiques de l'Europe par un si beau plan, qui mettoit la Religion Catholique en sûreté dans le Royaume, & y détruisoit l'hérésie. Il prévoyoit bien que le Roy ne s'accommoderoit jamais d'un tel projet, qui lui enlevoit toutes les personnes ausquelles il pouvoit avoir confiance, soustrayoit à son obéïssance tous les Villes considérables de son Royaume,

aume, lui ôtoit la disposition des grandes Charges de l'Etat, le maniment des Finances, & le mettoit en curatelle, & à la merci de ses plus mortels ennemis. 1588.

Par là le Duc de Guise non seulement avoit en vûë de perdre le Duc d'Epernon, à qui le Roy outre la charge de Colonel Général de l'Infanterie qu'il avoit déja, venoit de donner la plus belle partie de la dépouille du Duc de Joyeuse, en le faisant Amiral de France, & Gouverneur de Normandie: Mais encore il prétendoit pousser à bout ce Prince même, & le jetter dans la nécessité ou de se livrer entiérement entre ses mains, s'il acceptoit de telles conditions, ou d'appeller le Roy de Navarre à son secours, & d'employer à sa défense les troupes Calvinistes; auquel cas les armes de la Ligue paroîtroient pleinement justifiées, les accusations faites contre le Roy à Rome & dans toute l'Europe sur l'article de la Religion, parfaitement avérées: le Duc même seroit en droit d'appeller au secours de la Religion Catholique, les troupes d'Espagne, de Savoye, d'Italie & tous les Catholiques du Royaume sous ses Etendarts, & se trouveroit bien-tôt en état d'accabler les deux Rois, & de monter jusqu'au point où sa fortune, sa réputation, l'estime & l'affection des peuples le pourroient conduire. La seule lecture du Mémoire, & la conduite que le Duc de Guise tint depuis, fournissent plus que des conjectures sur ce sujet.

Le Roy ayant reçû cet écrit, ne put s'empêcher de laisser aller quelques soupirs en le lisant: mais s'étant contenu, il fit semblant de ne le pas trop desapprouver, d'être plus déterminé que jamais à pousser les Huguenots, à porter la guerre dans le Poitou, & à faire le siége de la Rochelle avec le Duc de Guise. Ce Duc ne manqua pas de donner communication du Mémoire de Nancy à la Ligue des Seize: & elle en envoya aussi-tôt des copies à ses correspondans dans toutes les Provinces.

d'Aubigné T. 3. l. 1. c. 21. Mathieu. l. 8. Cayet. T. 1.

Nouveaux effets de leur audace.

Mais le Roy avoit beau faire; toutes ses démarches & toutes ses paroles étoient prises en mauvaise part, & malignement interpretées par les Seize, & par tous ceux de leur faction. Les Libelles, les Satyres de leurs émissaires, les invectives des Prédicateurs continuoient comme auparavant, la populace en plein jour insulta le Duc d'Epernon sur le Pont Notre-Dame, & Poulain dans le Carême donna avis d'une conspiration, qui se devoit exécuter en une Procession de Pénitens, où l'on sçavoit que le Roy ne manqueroit pas; & avertit que l'on avoit pris des mesures pour l'enlever. Leur audace croissoit tous les jours aussi-bien que l'embarras & la timidité du Roy, qui se contentoit de se plaindre, & de menacer quelquefois, mais sans agir.

La Semaine-Sainte il envoya querir quelques-uns des Principaux des Seize & entre autres le Président de Neuilli, à qui il fit une rude reprimande, & le menaça de le faire pendre & tous ceux de sa faction, s'ils ne se contenoient. Cette menace leur fit peur: ils le mandérent au Duc de Guise, & le priérent de venir sans tarder à leur secours, & de ne les pas laisser opprimer. Il le leur promit, & se rendit à Soissons,

1588. sons, où il conféra avec le Cardinal de Bourbon, à dessein de venir de-là à Paris, dès qu'il se seroit parfaitement instruit de l'Etat des choses, & surquoi il pouvoit compter de la part des Parisiens.

Thuanus l. 90. d'Aubigné. Mathieu. Cayet.&c.

Cependant il leur donna ordre secrettement, de se bien fournir d'armes dans tous les quartiers, & en marqua cinq du nombre des Seize qui composent la Ville, où ils s'assembleroient en cas de besoin, pour ne point trop partager leurs forces. Il fit prendre les devans à quelques Seigneurs & à des Officiers d'armée, gens d'autorité & d'expérience, qui se logérent en divers endroits, pour être en état de conduire la Bourgeoisie: & de ce nombre furent Urbain de Laval-Bois-Dauphin, le Comte de Brissac, les deux de Mouy, l'un appellé Gomeron & l'autre Richebourg, Menneville qui étoit le grand Agent de la Ligue, & Chamois: quelques autres, comme le Capitaine Saint Paul, & le Capitaine Joannes Gascon, allérent loger à Aubervilliers, à la Villette, à Saint Ouen, à Saint Denis, où ils pouvoient être joints en peu de temps par cinq cens Cavaliers répandus aux environs.

Procès verbal de Nicolas Poulain.

Ce fut encore Poulain qui informa le Roy de tout ce détail, & l'avertit qu'une assemblée des Seize se tenoit dans la Maison de la Chapelle un des plus factieux, qui s'étoit déja saisi des clefs de la porte de Saint Denis. Le Roy auroit pû faire enlever tout d'un coup les Chefs de ce parti, en faisant promptement investir la Maison de la Chapelle par ses Gardes; & c'étoit son sentiment; mais Villequier dont la fidélité, si l'on en croit le Président de Thou, parut toûjours fort suspecte, l'en dissuada à cause du danger qu'il y avoit d'une révolte générale. La Reine Mére qu'on soupçonnoit aussi d'avoir perdu beaucoup de l'amitié qu'elle avoit toûjours euë pour le Roy son fils, & d'avoir en vûë, ainsi qu'on l'a déja dit, de faire tomber la Couronne sur le Marquis de Pont son petit-fils, & fils aîné du Duc de Lorraine, en cas que le Roy vînt à manquer, appuya l'avis de Villequier, & il fut seulement résolu que le Roy envoyeroit quelqu'un de sa part au Duc de Guise, pour lui défendre de venir à Paris.

Pomponne de Belliévre fut chargé de cette commission. Il alla à Soissons, où il trouva non seulement le Duc de Guise, mais encore le Cardinal de Bourbon & la plûpart des autres Seigneurs de la Ligue fort occupez de leurs délibérations, sur l'exécution de la plus grande entreprise qu'ils eussent encore faite.

Il intima au Duc l'ordre du Roy, & le conjura de ne point pousser à bout la patience de ce Prince par sa désobéïssance. Le Duc que cet ordre ne laissa pas d'embarrasser, ne répondit que par des plaintes sur les soupçons que ses ennemis jettoient sans cesse contre lui dans l'esprit du Roy; qu'il ne pouvoit se dispenser de s'en justifier par lui-même; qu'il sçavoit qu'à son occasion on minutoit la perte d'un grand nombre de zélez Catholiques, & qu'il ne pouvoit les abandonner dans le danger pressant où ils étoient; que si le Roy vouloit lui donner de bonnes assurances qu'on n'attenteroit rien contre eux, il étoit tout disposé à lui obéïr; mais que faute de cela il sçauroit faire ce que son devoir,

son

son zéle pour la Religion Catholique, & l'amour qu'il devoit à sa Patrie & à ses Concitoyens lui prescrivoient. Après bien des discours Belliévre ayant tiré parole de lui, qu'il suspendroit son départ encore trois jours en attendant la réponse de la Cour, s'en retourna. 1588.

Après qu'il eut rendu compte de ce qu'il avoit traité à Soissons, le Roy lui ordonna d'y retourner avec une lettre de créance, & d'accorder au Duc de Guise toutes les suretez qu'il souhaitoit pour les Parisiens, pour lui & pour tous ceux de sa Maison. Mais dans le moment une dépêche de Suisse qui demandoit une prompte réponse étant arrivée, & pour laquelle le Roy avoit besoin de la présence de Belliévre, il lui commanda d'écrire au Duc de Guise ce qu'il lui auroit dit de bouche & de lui promettre d'aller le trouver dans trois jours à Soissons. La lettre étant écrite & enfermée avec la lettre de créance dans un pacquet, elle fut donnée à un Courrier, qui ayant été au Commis du Trésorier de l'épargne lui demander vingt-cinq écus pour sa course, & n'ayant pû les obtenir, parce qu'il n'y avoit point d'argent dans le trésor, mit le paquet à la Poste. Mathieu. l. 8.

Belliévre étant venu le troisiéme jour, demanda au Roy s'il ne vouloit pas qu'il retournât à Soissons, vû l'importance de la chose. Le Roy se chagrina, & dit que c'étoit la plus extrême insolence au Duc de Guise d'oser ainsi compter ric à ric avec son Roy, & qu'il suffisoit de lui écrire de nouveau, pour avoir la réponse à la premiére lettre. Cette seconde fut encore envoyée par la Poste pour la même raison.

Dans cet intervalle Catherine Duchesse de Montpensier sœur du Duc de Guise, étoit sans cesse à importuner la Reine Mére, pour obtenir à son frere la permission du Roy de venir se justifier devant Sa Majesté; & ayant toûjours été refusée, elle entreprit de concert avec les Chefs des Seize & les autres Partisans du Duc de Guise, de faire un coup des plus hardis. Thuanus l. 90.

Elle sçut que le Roy devoit aller en Carosse à Vincennes, où il alloit ordinairement assez peu accompagné. Elle résolut de le faire enlever au retour, & avec des chevaux de relais qu'on tiendroit prêts, le faire conduire à toutes jambes à Soissons. Le rendez-vous des Conjurez étoit à la Raquette proche de la porte Saint Antoine. Poulain qui faisoit toûjours très-adroitement son métier d'Espion, & dont les Seize n'avoient aucune défiance, donna avis de cette conspiration au Roy quelques heures avant qu'il dût partir de Vincennes; surquoi on fit venir de Paris tous les chevaux de sa garde. Les conjurez connurent par là qu'ils avoient été découverts, & se retirérent chacun de leur côté. *Conjuration découverte pour enlever le Roy.*

Cependant le Duc de Guise voyant qu'après cinq ou six jours Belliévre contre sa promesse ne revenoit point, regarda comme un mépris la conduite que l'on tenoit à son égard, & toûjours pressé par les Parisiens, qui après la découverte de tant de criminelles intrigues, en appréhendoient une prompte & sévére vengeance, se résolut à partir.

1588. L'inquiétude des Seize s'étoit accruë par l'ordre que le Roy avoit envoyé à quatre mille Suisses qui étoient à Lagni, de se tenir prêts à marcher au premier ordre. Le Duc lui-même avoit appris cette nouvelle à Gonesse, jusqu'où il étoit venu en secret & déguisé. Il n'hésita plus que sur le péril à quoi il alloit s'exposer lui-même : mais sa maxime étoit que dans les grandes entreprises, il y avoit toûjours de certains points critiques & décisifs, où l'on ne réussit jamais qu'en hazardant.

Le Duc de Guise vient à Paris. Mathieu. L. 8.

Il partit donc de Soissons à neuf heures du soir, y laissant le Cardinal de Lorraine son frére & le Prince de Joinville son fils, & pria François d'Espinac Archevêque de Lyon de se rendre aussi à Paris, quelque temps après qu'il y seroit arrivé lui-même.

Le lundi neuviéme de May vers le midi, il entra à Paris accompagné seulement de huit Gentilshommes, & alla descendre aux Filles Repenties, où il sçavoit que la Reine étoit. La maniére dont elle le reçut lui fit assez connoître son émotion & sa frayeur.

Après un court entretien, où il tâcha de justifier sa conduite, la Reine envoya Verderonne au Roy, pour lui faire sçavoir la venuë du Duc de Guise, & lui demander s'il trouveroit bon qu'elle le lui menât, comme le Duc l'en prioit.

Le Roy également surpris & outré de cette audace, fut un moment sans dire mot, regardant par la fenêtre de son cabinet qui donnoit sur le Jardin du Louvre, & puis se tournant vers Verderonne, il lui dit. *Allez dire à la Reine ma mére, que puisqu'elle en veut bien prendre la peine, elle améne le Duc de Guise, & que je le verrai dans la Chambre de la Reine ma femme.* Ensuite il commanda à Barat de descendre dans la Cour du Louvre, & de prendre garde à ceux qui entreroient avec le Duc.

La premiére pensée du Roy fut de le faire poignarder dès qu'il y seroit entré ; & il demanda à cinq ou six de ses Gentilshommes, s'ils étoient prêts à faire ce qu'il leur commanderoit. Ils répondirent que quelque ordre qu'il lui plairoit de leur donner, ils l'exécuteroient sur le champ.

Villequier & la Guiche qui étoient présens entendirent bien ce que cela vouloit dire ; & étant entrez avec le Roy dans son cabinet, lui représentérent fortement les suites du dessein qu'il méditoit ; que dès que la mort du Duc de Guise seroit sçûë dans la Ville, on verroit cent mille hommes sous les armes investir le Louvre ; que toute la Cour & Sa Majesté la premiére seroient les victimes de la fureur d'une populace qu'on ne pouvoit contenir ; que d'ailleurs certainement le Duc de Guise ne seroit pas assez téméraire, pour venir au Louvre se livrer lui-même à son Maître, le sçachant irrité contre lui, s'il n'avoit pas quelque chose à lui proposer dont il dût être satisfait ; qu'il falloit au moins l'entendre, & qu'ensuite on verroit ce qu'il y auroit à faire.

Le Roy fut ébranlé par ces raisons sans en être entiérement persuadé : mais c'étoit le génie de ce Prince de passer d'abord aisément d'un dessein

sein arrêté à l'irrésolution, & de l'irrésolution au sentiment contraire. 1588.

Cependant la Reine s'étant mise en chaise partit pour venir au Louvre avec le Duc de Guise, qui la suivoit à pied. A peine le peuple pensa-t-il à elle; tous les saluts & toutes les acclamations furent pour le Duc de Guise; les ruës, les fenêtres & jusqu'aux toits des maisons, tout étoit rempli d'une foule infinie, & on n'entendoit de tous côtez que *vive Guise, vive le Défenseur de l'Eglise & de la Religion Catholique, le sauveur de Paris.* Les plus proches de lui non contens de le saluer fléchissoient les genoux, lui baisoient les mains & les habits, & il n'y eut point dans cette manie de la populace de démonstration & de témoignage d'amour, de respect & de vénération, qu'elle ne s'empressât de lui donner. Il y répondoit tenant le chapeau à la main, saluant à droite & à gauche avec cet air honnête & populaire qui lui étoit naturel, & qui ne lui avoit jusqu'alors que trop bien réussi, à l'égard de tous ceux qu'il avoit entrepris de séduire. Il fut conduit de la sorte pendant tout le chemin, & arriva au Louvre, jusqu'où ce bruit & ces aplaudissemens retentissoient.

Comment il y fut reçu du peuple.

En passant dans la Cour, il trouva les Gardes rangez en haye; & à leur tête Crillon qui ne l'aimoit pas, & qui reçut son salut d'un air fort indifférent. On dit que se voyant si fort engagé, sa fermeté l'abandonna pour un moment, & qu'on le vit pâlir.

Davila l. 9.

Suivant l'ordre qu'on avoit donné, il fut introduit dans la Chambre de la jeune Reine, qui étoit au lit. Il y avoit là une porte qui s'ouvroit du côté de l'appartement du Roy, & dont ce Prince avoit seul la clef. C'étoit par cette raison qu'il avoit marqué cet endroit, pour donner audience au Duc de Guise dans le moment qu'il avoit pris la résolution de se défaire de lui. Il n'eut pas le courage ou l'imprudence de la mettre en exécution; car il y avoit de fortes raisons de balancer en cette rencontre.

Il est introduit à l'audience du Roy dans la chambre de la jeune Reine.

Mathieu. l. 8.

D'abord qu'il parut, comme le Duc de Guise s'avança pour lui faire la révérence, il lui dit d'un visage sévére; *qui vous améne ici?* Le Duc commençant par se justifier, le Roy l'interrompit, & se tournant vers Belliévre, lui demanda s'il ne l'avoit pas assuré que Monsieur de Guise ne viendroit pas à Paris. Ne me l'avez-vous pas dit ainsi, Monsieur, reprit Belliévre, en parlant au Duc de Guise. Mais vous, Monsieur, répliqua le Duc, ne m'aviez-vous pas promis que vous viendriez à Soissons dans trois jours? Il est vrai, repartit Belliévre; mais vous avez reçu deux lettres, par lesquelles je vous réïterois les ordres du Roy, & vous marquois les raisons qui m'empêchoient de retourner à Soissons: surquoi le Duc de Guise protesta avec de grands sermens, qu'il n'avoit reçu ni ses lettres ni aucunes nouvelles de sa part, & reprit ce qu'il avoit commencé à dire d'abord, qu'il n'étoit venu que pour se défendre contre les calomnies de ses ennemis, & assurer Sa Majesté de la sincérité de ses intentions & de son attachement à son service. Ho bien, dit le

Court entretien qu'il eut avec Sa Majesté.

1588. le Roy, ce sera par votre conduite que vous vous justifierez, & les effets me feront juger de vos intentions.

Le Duc de Guise ne repliqua rien, & ayant fait une profonde révérence, se retira. Quelque court que cet entretien eût été, il lui avoit paru durer beaucoup. Il sortit du Louvre bien résolu de n'y plus revenir que bien accompagné, & se trouvant trop heureux de s'en être tiré. Le peuple fit un grand cri de joye en le revoyant, & le reconduisit comme en triomphe jusqu'à son Hôtel.

Dès que le Duc de Guise fut sorti, le Roy fit entrer Poulain dans son cabinet, pour sçavoir de lui en quelle disposition il avoit laissé les factieux. Poulain lui dit que de consternez & de déconcertez qu'ils étoient le jour d'auparavant, ils triomphoient depuis l'arrivée du Duc de Guise, & paroissoient en resolution de pousser la révolte jusqu'à l'extrémité & que si l'on ne prenoit promptement de bonnes précautions, la personne de Sa Majesté ne seroit pas en assurance.

Thuanus. l. 90.

Le reste du jour & toute la nuit la Cour & la Ville furent en des inquiétudes, & dans des mouvemens continuels. On redoubla les Gardes au Louvre & aux environs, le Duc de Guise en fit autant à son Hôtel, où toute la Noblesse de son parti se rassembla; les Bourgeois dans leurs maisons se tenoient armez, & prêts à se ranger sous leurs Chefs à la premiére allarme, & les Espions des deux partis rodoient dans les ruës & dans les places, pour rendre compte de tout ce qui se passoit, les uns au Louvre, les autres à l'Hôtel de Guise, & aux autres Capitaines des factieux.

Le lendemain Mardi dixiéme du mois & le jour suivant se passérent en négociations & en diverses conférences. Le Duc de Guise en eut une avec le Roy & la Reine dans les Jardins de cette Princesse, où il se rendit escorté de quantité de Gentilshommes de sa faction tous bien armez sous leurs habits. Il s'y fit des plaintes réciproques, des justifications & des remontrances de la part du Duc de Guise, & tout cela sans rien conclure.

Le Roy fit venir le Prévôt des Marchands & les Echevins, & leur ordonna d'aller dans les Hôtelleries & dans les Maisons des Particuliers, pour prendre le nom de tous ceux qui n'avoient point leur domicile à Paris, & leur commander d'en sortir sans délai. Cet ordre fut porté, & ne fut point exécuté, quoi que les sieurs d'O & de Villequier Gouverneur de Paris ensent eux-mêmes fait cette perquisition avec le Prévôt des Marchands. Les uns se cachoient & n'étoient point décelez par leurs hôtes, d'autres s'excusoient sur les affaires pressantes qui les retenoient à Paris, d'autres faisant semblant d'obéïr se retiroient à l'Hôtel de Guise & dans les quartiers où ils sçavoient que les séditieux étoient les plus forts.

Elle introduit des Suisses dans la Ville pour s'en rendre Maître.

Enfin le Roy voyant qu'il n'étoit point point obéï, & que plus il différoit, plus il donneroit de temps aux factieux de se fortifier, fit ce qu'il eût dû faire au moins trois jours plûtôt, qui fut d'introduire les Suisses dans Paris, pour les joindre aux Gardes Françoises, & par leur moyen se

se rendre maître des principaux postes de la Ville, afin de tenir en bride les Bourgeois, rompre la communication des quartiers les uns avec les autres, & se saisir des Chefs de la révolte. 1588.

Le douziéme du mois de May dès la pointe du jour, le sieur de Canaye qui commandoit à la porte Saint Honoré, en ayant donné les clefs au Marquis d'O, les Suisses entrérent d'abord à petit bruit au nombre de quatre mille, suivis de deux mille Fantassins François. Une partie fut conduite au Cimetiére de Saint Innocent, une autre à la Gréve, une autre au Marché-Neuf. Les Gardes Françoises se rangérent sous les armes sur le petit pont, sur le pont Saint Michel, & sur le pont Notre-Dame, Crillon Colonel des Gardes Françoises voulut aussi se saisir de la place Maubert, poste très-important dans la conjoncture; parce que le quartier de l'Université & une partie de la Ville à l'Orient & au Midi de la Riviére y aboutissent. Mais comme il y trouva une grande multitude de peuple en armes, & qu'il avoit ordre exprès de ne point user de violence, il fut contraint de se retirer malgré lui & contre son sentiment, qui étoit d'occuper ce poste à quelque prix que ce fût.

Thuanus l. 90. D'Aubigné. Cayet. T. I.

Cette défense de charger la populace, s'il en étoit besoin, & d'avoir manqué à s'emparer de la place Maubert par la résistance que les Bourgeois y apportérent, furent les deux plus grandes fautes qui se pussent commettre dans cette conjoncture; la premiére ne faisoit qu'enhardir les mutins, & la seconde les laissoit maîtres de tous les quartiers de l'Université; & ce fut par là que l'émeute commença.

Fautes commises en cette occasion.

Crucé Procureur au Châtelet un des plus violens des Seize ayant eu avis sur les quatre heures & demie du matin, que les gens de guerre entroient par la porte Saint Honoré, envoya trois jeunes garçons crier dans toutes les ruës du quartier de l'Université, allarme. C'étoit le signal pour tous ceux de la Faction, de se rendre à leurs Corps-de-Garde. Les autres qui n'en étoient point sortant aussi de leurs maisons à ce bruit, & demandant ce que c'étoit, on leur répondoit que Châtillon avec un nombre infini de Huguenots étoit au Fauxbourg Saint Germain pour surprendre la Ville. Cette nouvelle toute ridicule qu'elle étoit, leur fit prendre les armes & suivre les factieux.

Dans le même temps les Capitaines & les autres Officiers d'armée que le Duc de Guise avoit à Paris, se répandirent dans les divers quartiers, pour gouverner cette Bourgeoisie & empêcher la confusion. Le Comte de Brissac avoit choisi son poste dans l'Université; & ce fut lui qui ayant rencontré une grosse troupe d'Ecoliers armez, leur fit faire la premiére barricade avec des tonneaux, d'où vint le nom de cette journée que l'on appella *la journée des barricades.* Elles se firent avec une merveilleuse promptitude en ce quartier-là dans toutes les ruës, & furent poussées jusqu'au petit Châtelet, en deçà duquel du côté de Saint Séverin, lors que Crucé arriva, les Officiers des Gardes du Roy posoient déja des sentinelles: mais celui-ci ayant fait passer des Mousquetaires de l'au-

Le Duc de Guise fait aussi prendre les armes à ceux de son parti.

Barricades.

1588. l'autre côté de la ruë, obligea les ſentinelles à repaſſer au delà du Châtelet.

La même choſe ſe fit dans tous les autres endroits de Paris. Les chaînes furent tenduës dans les principales ruës, les barricades pouſſées toûjours en avant, étant ſoûtenuës par derriére d'un grand nombre de Mouſquetaires & de quelques Fauconneaux. Il y en eut qui ſur le Midi furent avancées juſqu'à cinquante pas du Louvre. Les Maréchaux d'Aumont & de Biron, Villequier & d'O avoient beau crier aux Bourgeois, qu'ils s'aſſuraſſent ſur leur parole & ſur leur honneur, qu'on ne vouloit point leur faire de mal, ils n'étoient point écoutez. De ſorte qu'en peu d'heures les ſoldats furent enfermez de toutes parts, expoſez aux mouſquetades des fenêtres, & aux pavez dont chaque maiſon s'étoit fournie, en dépavant les ruës, & ſe trouvérent dans l'impuiſſance de faire retraite, ou d'entreprendre de forcer aucun paſſage ſans être accablez de tous les côtez.

La Reine Mere le va trouver inutilement pour l'engager à ſortir de Paris.

Cependant on n'attaquoit point encore ni de part ni d'autre, les Pariſiens & ceux qui les conduiſoient ſe contentant de tenir les ſoldats bloquez. Le Roy averti de cette fâcheuſe ſituation, pria la Reine d'aller à l'Hôtel de Guiſe avec le ſieur de Belliévre, pour perſuader au Duc de ſortir de Paris, en lui donnant toutes les aſſurances poſſibles, ſur tout ce qu'il pourroit ſouhaiter pour lui, pour les ſiens, & pour les Bourgeois de Paris.

Les barricades l'empêcherent d'y aller en Caroſſe, & elle eut bien de la peine à paſſer en chaiſe, à cauſe des précautions que les Bourgeois prenoient avant que de détendre les chaînes, & ouvrir leurs barricades. Le Duc de Guiſe l'amuſa long-temps par des réponſes générales, par diverſes difficultez qu'il lui faiſoit, par les plaintes qu'il mêloit à tout propos dans la converſation, en attendant qu'il fût plus exactement informé de l'état des choſes : mais dès qu'il en eut eu des avis certains, il répondit nettement qu'il ne lui convenoit point de ſortir de Paris, & d'abandonner à la fureur des mauvais Conſeillers du Roy, tant de bons Catholiques qui ne s'étoient armez que pour défendre leur vie & leur Religion, proteſtant d'ailleurs qu'il n'avoit point de part à tout ce qui ſe paſſoit, & qu'il n'étoit point en ſon pouvoir d'arrêter la fougue d'une populace armée, qu'on avoit engagée mal à propos à ſe ſoûlever.

Lib. 90. Le Préſident de Thou dit dans ſon hiſtoire, que nonobſtant le danger qu'il y avoit de paroître alors dans les ruës, il eut la curioſité d'aller au Louvre ; qu'il y trouva tout dans la conſternation, & qu'ayant été de là à l'Hôtel de Guiſe, il avoit vû le Duc avec un viſage gay & content, qui faiſoit aſſez connoître qu'il étoit le maître de l'événement de cette journée.

Emeute imprévûe où les Ligueurs ont l'avantage.

Au retour de la Reine, le Roy ne ſçachant plus quel parti prendre, envoya ordre aux ſoldats de quitter leurs poſtes, & de revenir au Louvre : mais il n'étoit plus temps. Un coup de Mouſquet ayant été tiré par un ſoldat vers le marché-neuf où étoient les Suiſſes, on commen-

ça

ça à tirer sur eux & à les accabler à coup de pavé. Il y en eut une vingtaine de tuez & encore plus de blessez. Le reste voyant les coups pleuvoir de toutes parts, commença à demander quartier, criant, bon Catholique, faisant signe du chapeau, & montrant leurs chapelets. 1588.

Alors le Comte de Brissac survenant fit cesser les mousquetades, & se tournant vers quelques Gentilshommes qui l'accompagnoient, leur dit en riant, *j'ai enfin trouvé mon terrain, le Roy qui dit que je ne vaux rien ni sur la terre ni sur la mer, verra au moins que je suis bon sur le pavé.* C'étoit au sujet de la bataille des Açores, où Strozzi avoit été défait sur mer par le Marquis de Sainte Croix, & où Brissac s'étoit trouvé, que le Roy chagrin de ce qu'il s'étoit tourné du côté de la Ligue, avoit parlé de lui d'une maniére si désobligeante.

Il fit retirer les Suisses dans les Boucheries du Marché-Neuf après les avoir desarmez, tandis qu'en d'autres endroits le reste des Suisses & les Soldats François ayant été aussi mal-menez, furent obligez de crier pareillement *Vive Guise*, & de se rendre au Capitaine Saint Paul, & à quelques autres du même parti.

Le Duc de Guise informé de ces heureux succès, sortit de son Hôtel sans autres armes que son épée. Dès qu'il parut, ce furent de nouveaux cris de joye dans tous les lieux où il passoit, il alla de barricade en barricade appaisant le peuple, & empêchant qu'on ne fît plus de violence aux soldats. Il ordonna qu'on rendît aux Suisses les armes qu'on leur avoit ôtées, & les fit conduire vers le Louvre par le Comte de Brissac. Saint Paul eut ordre de se mettre à la tête des Gardes Françoises, & de les mener aussi vers le Louvre avec cette différence, qu'ils eurent ordre de marcher chapeau bas & les armes baissées, comme pour faire goûter aux Partisans par ce spectacle le plaisir de leur victoire.

La Cour fut fort inquiéte durant toute la nuit qui suivit cette journée, & d'autre part la faction des Seize se remua beaucoup; car elle vouloit pousser les choses jusqu'à la derniére extrêmité, & se saisir de la personne du Roy.

Le Duc de Guise en reçoit les complimens des Parisiens.

Les Gens du Duc de Guise coururent tous les quartiers & les maisons des principaux Bourgeois, & y reçurent les complimens & les éloges, qu'on leur faisoit partout avec empressement à l'honneur de leur Maître; mais ils y étoient principalement envoyez, pour confirmer les esprits dans leurs premiéres résolutions, & recommander à tous de ne rien entreprendre de nouveau sans les ordres du Duc, qui étonné lui-même de la grandeur & du succès de son entreprise, faisoit en même-temps réfléxion sur la maniére dont elle seroit regardée dans les Cours étrangéres.

Il prevoyoit bien qu'il n'y auroit point de Souverain qui ne la desaprouvât; mais certain d'ailleurs que cela n'empêcheroit pas le Roy d'Espagne, le Duc de Savoye, & même la Cour de Rome d'être toûjours dans ses intérêts, & qu'il lui seroit facile de donner dans ces Cours un beau voile à cet attentat, il voulut au moins se faire honneur au-

1588. auprès de celle d'Angleterre, de sa conduite envers son Ambassadeur.

Fermeté de l'Ambassadeur d'Angleterre que le Duc vouloit intimider.

C'étoit alors le Comte Edouard Strafford, qui résidoit en cette qualité à la Cour de France. Le Duc lui envoya le Comte de Brissac, pour lui offrir une sauvegarde, avec ordre d'examiner sans faire semblant de rien, s'il avoit des gens armez chez lui, ainsi qu'on le lui avoit rapporté; mais Brissac ne lui eut pas plûtôt parlé de sauvegarde, qu'il l'interrompit, & lui dit, que s'il étoit à Paris sans titre & comme un simple particulier, il se tiendroit très-obligé de l'offre de Monsieur de Guise, & iroit l'en remercier; mais qu'ayant l'honneur d'y être en qualité de Ministre d'une puissante Reine alliée avec la France, il ne pouvoit recevoir de sauvegarde que de la part du Roy, qu'il croyoit devoir regarder comme seul maître dans sa capitale.

Thuanus. l. 90.

A ce mot Brissac repliqua que le Duc de Guise n'étoit point venu à Paris, pour attenter rien contre le Roy; mais seulement pour défendre son honneur, & sauver de la mort une infinité de gens de bien; que la maison de Ville & d'autres lieux étoient pleins de bourreaux & de potences destinées pour le supplice de tant d'innocens, qui n'étoient coupables d'autre crime, que de l'attachement à la Religion de leurs péres, & que le Duc le prioit d'instruire la Reine d'Angleterre de ces véritez, sans se laisser prévenir des calomnies qu'on débitoit à la Cour.

A cela l'Ambassadeur répondit qu'il n'entroit point dans le secret des intentions du Duc de Guise; mais qu'il étoit bien assuré que nul des Souverains de l'Europe n'aprouveroit, qu'un sujet vînt faire violence à son Roy jusques dans sa capitale; que le fait des potences étoit aisé à vérifier, le Duc de Guise étant maître de la maison de Ville, d'où il les pouvoit faire tirer, pour les exposer aux yeux de tout le public; que quand ce fait seroit vrai, il ne croiroit pas qu'il fût jamais permis à un particulier de s'opposer à main armée aux résolutions de son Prince; qu'il rendroit compte à la Reine sa Maîtresse de ce qu'il avoit vû, sans déguiser la vérité, & qu'elle étoit assez éclairée pour en juger sainement.

Brissac crut l'ébranler en lui disant que s'il lui avoit parlé de sauvegarde, ce n'étoit que parce qu'il le voyoit en grand danger, par la haine que le peuple avoit contre les Anglois Protestans, pour la cruauté éxercée contre la Reine d'Ecosse. Cruauté? reprit l'Ambassadeur, ce n'est point ainsi qu'on doit parler des actions des Princes, & d'un jugement qui a été rendu dans toutes les formes. Au reste, ajouta-t-il, j'ai ici deux portes, qui seront toûjours ouvertes comme celles des Ambassadeurs le doivent être. Si les séditieux viennent m'attaquer je me défendrai de mon mieux, & je tâcherai de donner un éxemple aux personnes revêtuës de mon caractére de la maniére dont ils doivent se comporter, quand on viole le droit des gens à leur égard: & comme Brissac lui fit quelque mention des armes qu'on disoit être cachées dans sa maison,

son, il lui répondit qu'il n'en avoit point, persuadé qu'il étoit en assûrance dans une ville, où le Roy étoit présent. 1588.

La fermeté de l'Ambassadeur d'Angleterre lui fit beaucoup d'honneur, & quelque sujet qu'il eût d'en appréhender les suites, elle n'en eut aucunes fâcheuses pour lui. Le Duc de Guise ne put s'empêcher de l'approuver; & autant par générosité que pour sa propre réputation, il empêcha que le peuple ne fît aucune insulte à ce Ministre. Il étoit beau pour lui de faire connoître par cet éxemple dans les Cours étrangéres, la grande autorité qu'il avoit sur tous ceux de son parti; & il ne pouvoit guéres donner de marque plus éclatante de la supériorité de son génie, qu'en faisant garder à une populace mutinée, des mesures & de la modération, au milieu même de la plus grande fureur du soûlévement.

Le lendemain il se tint plusieurs conseils au Louvre sur le parti qu'il y avoit à prendre en de si étranges conjonctures, & la Reine étant allé à l'Hôtel de Guise, n'oublia rien pour engager le Duc à faire quitter les armes aux Bourgeois, & à venir trouver le Roy, l'assûrant qu'il en auroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter.

Il répondit que ce n'étoit point lui qui avoit mis les armes à la main des Bourgeois; mais que le tumulte avoit été causé par la seule imprudence de ceux qui avoient conseillé au Roy de remplir la ville de soldats, dont la présence avoit non sans sujet effarouché le peuple; & que pour aller au Louvre, il s'en donneroit bien de garde, n'ignorant pas le danger qu'il y avoit couru, quand il y alla pour se justifier en arrivant à Paris. Il fit ensuite des propositions pour un accommodement, mais très-dures, & qui tendoient à lui mettre en main toute la puissance de l'Etat.

Le Roy prend la résolution de sortir de Paris, sur l'avis qu'il se tramoit quelque chose contre sa personne. Cayet. T. 1.

La Reine qui s'étoit volontiers chargée de cette négociation, dans l'espérance qu'il n'en coûteroit que l'éxil des Favoris, qu'elle souhaitoit elle-même, pour reprendre la place qu'ils lui avoient ôtée dans le Gouvernement, fut fort surprise des prétentions du Duc de Guise. De sorte que sur ses réponses & sur les fréquentes allées & venuës de plusieurs tant Bourgeois que gens de guerre qui venoient à tous momens parler en secret au Duc, elle envoya au Roy le sieur Pinart Secretaire d'Etat qu'elle avoit mené avec elle, pour lui dire que bien qu'elle se fût opposée aux avis de plusieurs du Conseil qui lui conseilloient de sortir de Paris, elle étoit maintenant de ce sentiment, & qu'infailliblement il se tramoit quelque fâcheux dessein contre sa personne.

Le Roy ayant reçu cet avertissement vers les cinq heures & demie du soir, prit aussi-tôt la résolution de se retirer. Les Suisses & les Gardes Françoises eurent ordre de prendre les devans, & on colora leur départ, du prétexte d'ôter toute crainte & tout ombrage aux Parisiens, en éloignant les Troupes de Paris. Ensuite le Roy ayant fait semblant d'aller à la promenade au Jardin des Tuilleries, monta subitement à cheval avec quelques Courtisans & Officiers d'armée à qui il avoit confié le secret. On dit qu'ayant fait quelque chemin, il se tourna

 vers

1588. Mathieu. l. 8. Thuanus l. 90.

vers Paris, & jura qu'il ne rentreroit jamais que par la bréche dans cette séditieuse ville.

Il passa la riviére au pont de Saint Cloud, alla coucher à Trapes, & arriva le jour suivant à Chartres, où par les ordres & par les conseils de Nicolas de Thou qui en étoit Evêque, le peuple le reçut avec toutes sortes de témoignages d'affection & de joye, nonobstant que le gros de la Ville & sur tout le Clergé fût dèslors fort engagé dans les intrigues de la Ligue. Le lendemain plusieurs personnes de la Cour, & du Conseil, & quelques Magistrats y arrivérent fort en desordre, les uns à pied, les autres à cheval sans bottes, d'autres sur leurs mules, quelques-uns en robbe, la précipitation de leur départ, & la crainte d'être assommez par les Parisiens, ne leur ayant pas permis de se mettre en un autre équipage.

Fureur des Parisiens à son depart. Cayet. T. 1.

La fureur des Bourgeois de Paris fut telle, que plusieurs de ceux qui faisoient la garde à la porte de Nesle, tirérent de loin sur le Roy & sur sa troupe, vomissant mille injures contre lui, & l'un deux voyant venir le Bac des Tuilleries, où il crut que le Roy étoit pour passer la riviére, coupa la corde, afin qu'emporté par le courant, il s'allât briser contre le rivage.

Davila l. 9.

La Reine étoit encore à l'Hôtel de Guise, lorsque Menneville vint dire au Duc à l'oreille que le Roy étoit parti. Il en parut très-consterné, & dit brusquement à la Reine, *Madame vous m'amusez, & vous me perdez.* La Reine fit semblant de ne rien sçavoir, & cet incident ayant rompu la conférence, elle s'en retourna au Louvre.

Cette parole & la surprise du Duc de Guise firent croire à bien des gens, que suivant les intentions des Seize, il avoit eu dessein de se rendre maître de la personne du Roy: mais en réfléchissant sur la conduite qu'il avoit tenuë dans toute cette entreprise, il semble qu'on en doit juger autrement: Car s'il avoit voulu le faire, il n'eût pas renvoyé au Louvre les Suisses, les Gardes Françoises & les autres Soldats dont il étoit le maître, après les avoir enfermez dans les barricades, sans qu'ils pussent ni avancer, ni reculer, & rien ne lui étoit plus aisé dans ce moment, que d'investir le Louvre & de faire de gros détachemens des Bourgeois armez, pour se saisir de toutes les avenuës. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable, c'est que son dessein étoit de profiter de la consternation de la Cour, & d'obtenir par la voye de la négociation tous les articles du Mémoire dressé à Nancy au mois de Février dernier, qui l'auroient mis en possession du Gouvernement de l'Etat, & lui eussent donné sans concurrent toute autorité dans les Finances & dans la Guerre, & la disposition entiére de toutes choses, & avec cela tous les moyens d'opprimer le Roy de Navarre, & le parti Huguenot; après quoi il eût vû quel chemin la fortune auroit ouvert à son ambition.

Le Duc de Guise, se trouvant le maître

Le Duc de Guise étant maître absolu de Paris, se fit un honneur d'y rétablir l'ordre & la paix, après y avoir causé tant de trouble & de confusion. Il sortit à pied de son Hôtel accompagné des Sieurs d'Espinac Ar-

Archevêque de Lion & de Bréſé Evêque de Meaux, & prenant le chemin du Palais, il fit ouvrir les barricades ſur ſa route, tandis que le Chevalier d'Aumale donnoit de ſa part les mêmes ordres ſur les Ponts. Il alla chez le Premier Préſident Achilles de Harlay, & tâcha en vain de l'intimider pour le mettre dans ſon parti. Ce Magiſtrat lui répondit d'une maniére digne du rang qu'il tenoit, que ſa regle ſeroit toûjours le ſervice du Roy & le bien de l'Etat; qu'il périroit plûtôt que de s'en départir, & que ſur ce qu'il lui propoſoit de tenir le lendemain les Audiences à l'ordinaire, il prendroit les ordres de la Reine, à qui le Roy avoit laiſſé en partant le ſoin de ce qui concernoit Paris. Le Duc alla de là rendre viſite à tous les Préſidens de la Grand-Chambre, les entretint ſur le même ſujet, & ne revint qu'à minuit à ſon Hôtel.

1588. *dans la ville, y rétablit la tranquillité.* Thuanus l. 90.

Il envoya ſes ordres dans tous les quartiers, pour faire mettre bas les armes aux Bourgeois, & détendre les chaînes; & il fut ſi bien obéï, que le lendemain il ne parut pas le moindre mouvement dans toute cette grande ville. Les boutiques furent ouvertes, les marchez s'y tinrent à l'ordinaire, & ſur les ordres de la Reine, le Parlement tint ſes ſéances à l'ordinaire.

Mais le Duc en rétabliſſant la tranquillité dans Paris, prit toutes les précautions dont il avoit beſoin, pour en être toûjours le maître. Il ſe ſaiſit de la Baſtille & de l'Arſenal qui y eſt contigu, & fit Capitaine de cette Forterreſſe Buſſi-le-Clerc Procureur au Parlement. Ce choix bizarre & ridicule ne ſe fit que par complaiſance pour les Bourgeois, & ſur ce que le Duc connoiſſoit le devouement de cet homme à ſon ſervice, ſa fureur contre le Roy & contre les Huguenots, & qu'il n'y en avoit point de plus violent & de plus déterminé dans la faction des Seize, dont il étoit l'ame. Après cela il s'empara du Château de Vincennes & de Corbeil, pour être maître de la Seine, & de peur qu'on ne coupât les vivres à Paris de ce côté-là. Il voulut ſe rendre maître de Melun; mais Triſtan de Roſtaing qui s'y étoit jetté avec quelques troupes, préféra en cette occaſion ſon devoir à l'ancien attachement qu'il avoit à la maiſon de Guiſe, & mépriſa les grandes offres & les menaces qu'on lui fit: il refuſa la garniſon que la Ligue lui envoyoit, & obligea ceux, qui le voulurent forcer par les armes, à ſe retirer.

Il s'empare de la Baſtille, de l'Arſenal, &c.

Thuanus l. 90.

Le Duc qui ſçavoit à propos retenir ou lâcher la bride aux Chefs de cette furieuſe faction, les laiſſa faire ſur un autre point qui lui étoit d'une très-grande importance, pour avoir le peuple de Paris à ſa devotion. Le ſieur de Perreuſe Prévôt des Marchands & trois des quatre Echevins avoient toûjours été fidelles au Roy. De tels Officiers l'auroient pû ſouvent traverſer dans la Maiſon de Ville, & il vouloit y en avoir d'autres qui fuſſent à ſa main. Les Seize avoient la même vûë, & deux jours après les barricades, ils firent de leur chef une aſſemblée générale du peuple dans l'Hôtel de Ville, où il fut propoſé d'élire un autre Prévôt des Marchands & de nouveaux Echevins, & de faire cette Election comme elle ſe faiſoit autrefois, par les ſuffrages du peuple.

Il change les Officiers de l'Hôtel-de-Ville.

Les

1588. Les trois anciens Echevins fidelles avoient suivi le Roy à Chartres, & le Prévôt des Marchands avoit été arrêté & mis à la Bastille par les séditieux, ainsi l'élection se fit sans aucune opposition. La Chapelle-Marteau fut élû Prévôt des Marchands, Roland, Compan, Cotte-Blanche & Des Prez Echevins; ce dernier n'étoit point de la faction des Seize; mais les trois autres aussi-bien que la Chapelle en étoient des principaux membres. La Reine sur la Requête que les Bourgeois lui présentérent n'osa refuser de confirmer l'Election: mais dès qu'ils l'eurent obtenuë, ils firent malgré ses remontrances, & de concert avec le Duc de Guise, le changement de la plûpart des Colonels, des Capitaines & des Quarteniers de la Ville, & en exclurent tous ceux qui n'étoient pas de leur faction.

C'étoient des Présidens, des Conseillers, & d'autres Officiers du Roy, ausquels dès l'an 1585. on avoit prudemment confié la plûpart de ces Charges, pour contenir le peuple par leur autorité & par leur caractére de Magistrat, dans un temps où l'on ne voyoit déja que trop de semences de révolte & de sédition; mais on mit en leur place des gens si indignes & si méprisables, que la populace même en railloit, & leur donna des sobriquets, les appellant les uns Capitaines de la Moruë, les autres Capitaines de l'Aloyau, & d'autres semblables conformément au mêtier dont ils étoient, ou bouchers, ou poissonniers, ou d'autres professions semblables.

Brigard à la recommandation du Duc de Guise fut fait Procureur du Roy de l'Hôtel de Ville, à la place de Perrot qui possedoit cette Charge. Le sieur d'Autruy-Seguier Lieutenant Civil Magistrat incorruptible, & toûjours ferme dans la fidélité qu'il devoit à son Souverain, n'ayant pû être gagné par les Seize, qui le sollicitérent fort d'entrer dans leurs complots, fut obligé par les menaces qu'ils lui firent, de sortir de Paris, & la Bruiére Lieutenant Particulier, qui dès l'an 1576. avoit été un des premiers solliciteurs pour la signature de la Ligue, demeura à la tête du Châtelet, & maître de la Police dans Paris. Les Docteurs & les Prédicateurs de la faction s'emparérent de toute l'autorité dans la Sorbonne, & les plus anciens & les plus sages furent contraints de céder à la cabale du Docteur Boucher, & du grand nombre des jeunes Docteurs & Bacheliers la plûpart dévouez à ce Curé seditieux.

Il assure de même son autorité dans les Provinces.

Ce fut par ces voyes que le Duc de Guise assûra son autorité dans Paris; mais il pensoit en même-temps à ne la pas laisser affoiblir dans les Provinces, & à prévenir les relations fâcheuses qu'on y envoyeroit, touchant la conduite qu'il avoit tenuë à la journée des barricades & les jours précédens.

Le Manifeste qu'il publia contenoit l'histoire de tout ce qui s'étoit passé à Paris. Il y disoit qu'il n'étoit venu accompagné que de huit Gentilhomme, à dessein seulement de se justifier auprès du Roy des calomnies dont ses ennemis le chargeoient; qu'au sujet de son voyage, ils en avoient ajoûté une nouvelle & la plus noire de toutes, sçavoir qu'il avoit voulu

voulu se saisir de la personne du Roy. Il se défendoit sur ce dernier article, en disant qu'en effet il n'avoit tenu qu'à lui de faire ce qu'on lui imputoit; mais que ne l'ayant pas fait, il n'en falloit pas davantage pour détruire cette imposture. Il attribuoit le soûlévement du peuple aux soldats qu'on avoit fait entrer mal à propos dans la ville, & aux potences & aux échaffauts que l'on disoit avoir été préparez pour faire mourir cent ou six vingt personnes. Il prétendoit qu'on devoit lui tenir grand compte d'avoir appaisé la sédition, & empêché le pillage des maisons & le massacre des soldats qui étoient à la merci du peuple. Il ajoûtoit qu'il n'étoit pas responsable du conseil qu'on avoit donné au Roy de se retirer de Paris; qu'après cette retraite, il avoit crû devoir, pour la sureté des Catholiques, se rendre maître de l'Arsenal, de la Bastille & de quelques-autres postes, & qu'il avoit fait sceller les coffres des Finances, pour les remettre entre les mains du Roy, dès qu'il lui plairoit de donner la paix à ses fidelles sujets; qu'au reste si le mal continuoit, il espéroit avec les moyens dont il s'étoit servi jusqu'alors, conserver la Religion & les Catholiques, & les tirer de la persécution qu'on leur préparoit par les mauvais conseils de ceux, qui s'étoient emparez de l'esprit du Roy, & qu'on sçavoit être d'intelligence avec les Hérétiques. 1588.

Il écrivit une autre lettre au Roy, où il lui faisoit son apologie, & disoit à peu près les mêmes choses, mais avec un tour & un stile un peu différens; il la finissoit par de grandes protestations de soûmission & de fidélité.

Le Roy de son côté envoye des Manifestes dans les principales villes.

Lettre du Roy, datée de Chartres 17. de May 1588.

Le Roy de son côté jugea à propos d'informer les principales villes de son Royaume, de la maniére dont le Duc de Guise s'étoit comporté à son égard en cette occasion; comme dans le temps qu'on se préparoit à achever de défaire les Huguenots, en leur faisant vivement la guerre dans la Guyenne, il étoit venu à Paris, malgré les défenses qui lui en avoient été faites, dans la crainte des desordres que sa présence y causeroit; qu'à son arrivée, Paris s'étoit soûlevé, que les Bourgeois avoient poussé la revolte jusqu'à mettre des barricades & des corps-de-gardes tout proche du Louvre; qu'un tel attentat commis sous ses yeux l'avoit déterminé à se retirer de Paris à Chartres; qu'il l'avoit fait encore pour ne pas voir sa capitale devenir un champ de bataille, & pour la preserver d'un pillage & d'une ruïne entiére, qui ne pouvoient manquer d'arriver; que ce malheureux incident en mettant la division dans le parti Catholique, rompoit, à son grand regrét, toutes les mesures qu'il avoit prises, pour exterminer l'hérésie dans son Royaume; que pour en empêcher les funestes suites, il les exhortoit à lui être toûjours fidelles sujets; qu'il les en prioit, & les assuroit qu'il leur en sçauroit gré.

Effets differens de ces divers Ecrits.

Ces Manifestes ou Relations si opposées produisirent divers effets dans les Provinces, selon les différentes dispositions des esprits, ou selon que les Ligueurs étoient plus ou moins forts dans les Villes. En Picardie, où le Duc d'Aumale s'étoit rendu très-puissant, les bons servi-

1588. Cayet. T. 1.

viteurs du Roy, à qui la Ligue avoit donné le nom de Politiques, furent très-maltraitez, insultez, chassez ou mis en prison, surtout à Amiens & à Abbeville. Il en arriva de même à Orléans & à Bourges, dont les Gouverneurs, sçavoir d'Entragues & la Chastre étoient tout dévouez à la Maison de Guise: mais il n'en fut pas de même à Tours, à Lion, à Rouen & en quelques autres villes, qui malgré les Partisans de la Ligue répandus par tout, deputérent au Roy, pour l'assûrer de leur fidélité, & le supplier de vouloir bien leur confier la garde de sa Personne.

Les Villes commençant déja ainsi à prendre parti, c'étoit une disposition très prochaine à une nouvelle guerre civile entre les Catholiques mêmes. D'Entragues, la Chastre & les autres serviteurs & amis du Duc de Guise accouroient de toutes parts à Paris. Il y fit aussi venir de Rosne des environs de Sedan, où il l'avoit laissé pour commander; & quoiqu'il le rappellât principalement pour se fortifier de ses troupes, il s'en fit un grand mérite à Rome. Le Pape lui avoit écrit depuis peu un Bref, par lequel il le dissuadoit de songer au mariage de l'héritiere de Bouillon pour le Prince de Joinville son fils, à quoi il avoit pensé sérieusement jusqu'alors; & c'étoit dans cette vûë qu'il avoit tant d'envie de se rendre maître de Sedan & de Jametz. Il fit donc sçavoir au Pape, que par déférence pour ses conseils, il renonçoit à un si grand avantage, & que pour l'en convaincre, il avoit retiré ses troupes de la Principauté de Sedan. Mais en suivant ce conseil du Pape, il n'en suivit pas un autre qu'il lui donnoit dans le même Bref, & qui étoit de ne se point départir de la fidélité qu'il devoit à son Souverain: car rien n'étoit plus équivoque, que la conduite de ce Pape à l'égard des affaires de France. Il est certain qu'il désaprouvoit & qu'il avoit toûjours désaprouvé la Ligue; qu'il en avoit prévû & même prédit les funestes effets; qu'il blâmoit souvent le peu de fermeté du Roy; jusques-là qu'ayant sçû que le Duc de Guise étoit allé au Louvre en arrivant à Paris, & qu'on l'en avoit laissé sortir, il s'étoit écrié, *ô le téméraire Duc, & le lâche Roy!* Mais envisageant les avantages que la Religion pourroit tirer de la Ligue, si elle se contenoit dans de certaines bornes, il la favorisoit, & il recommandoit seulement à l'Evêque de Bresse son Nonce en France, de faire ensorte que le Roy ne se séparât pas des Chefs de cette faction, & demeurât en bonne intelligence avec eux: & c'étoit dans cette vûë, qu'il exhortoit le Duc de Guise à ne pas se départir de la soûmission qu'il devoit à son Souverain.

Diverses Lettres de M. de Pisani Ambassadeur de France à Rome rapportées au 2. T. des Mémoires de Nevers.

Le Roy se fortifioit de Troupes à Chartres, comme le Duc de Guise à Paris, & les Seigneurs & les Gentilshommes fidelles se rendoient à la Cour. Le Comte de Soissons, dont le mariage avec la sœur du Roy de Navarre avoit été rompu, fut de ce nombre, & quoiqu'il eût combattu sous ce Prince à la bataille de Coutras, il fut bien reçu du Roy, après qu'il lui eut protesté que le seul intérêt de la Maison de Bourbon que les Ligueurs vouloient exterminer, lui avoit fait prendre les armes. Le Duc d'Epernon après avoir pris possession de son Gouvernement

Cayet. T. 1.

Lettre du Duc de Guise au sieur de Bassompierre.

ment de Normandie & tâché inutilement de se rendre maître de Caen & du Havre, où les Ligueurs avoient les Commandans à leur devotion, étoit aussi venu à Chartres joindre le Roy, avec un bon nombre de ceux qui s'étoient attachez à sa fortune. 1588.

Quoique tout semblât tendre à la guerre, cependant chacun de son côté paroissoit vouloir acheminer les choses à la paix, & la Reine-Mére negocioit toûjours à Paris avec le Duc de Guise.

Comme la haute élevation des Favoris, & surtout du Duc d'Epernon étoit un des motifs de la jalousie du Duc de Guise, & ce qui rendoit le Gouvernement plus odieux aux peuples, le Roy résolut d'éloigner ce Seigneur de la Cour, & le fit consentir quelques jours après à se défaire de son nouveau Gouvernement de Normandie, qui fut donné au Duc François de Montpensier fils de Loüis Duc de Montpensier décédé depuis cinq ou six ans : mais afin qu'il se retirât avec quelque espéce d'honneur, il fut envoyé pour commander dans l'Angoumois & dans la Xaintonge.

Deputation des Parisiens au Roy, qui s'étoit retiré à Chartres.

D'autre part les Parisiens confus de leur faute, ou faisant au moins semblant de s'en repentir, députérent au Roy, pour lui en demander pardon ; & leur députation fut précédée d'une cérémonie assez extraordinaire.

Bizarre Ceremonie dont elle fut précédée.

Cayet. T. 1. d'Aubigné T. 3. l. 1. c. 23. &c.

Après qu'on eut fait faire des Processions à Paris, pour prier Dieu d'attendrir le cœur du Roy à leur égard, il en partit une de Capucins pour aller jusqu'à Chartres. Ils portoient à la main divers instrumens de la Passion, & un d'eux avoit une grande Croix sur les épaules, & representoit Notre-Seigneur allant au Calvaire. Leur idée étoit de faire entendre au Roy, que comme Jesus-Christ avoit pardonné à ses ennemis, nonobstant les horribles traitemens qu'ils lui avoient faits, de même il devoit pour l'amour de Dieu faire grace aux Parisiens, malgré la maniére indigne dont ils l'avoient traité.

Celui qui portoit la Croix étoit Henri de Joyeuse, frére du Duc tué à la bataille de Coutras. Il avoit été long-temps à la Cour & dans les Armées, portant le titre de Comte du Bouchage. On le comptoit parmi les Mignons du Roy, parce qu'il en étoit fort aimé, & étoit souvent de ses plaisirs. A la mort de sa femme Catherine de Nogaret sœur du Duc d'Epernon, il s'étoit converti & fait Capucin, il portoit le nom de Frére Ange, & il étoit encore Novice dans le temps de cette cérémonie.

La procession étant arrivée à Chartres, elle alla à la Cathédrale dans le temps que le Roy y étoit à Vêpres. Les Capucins y entrerent chantant le *Misérere*, deux d'entre eux frappant à coup de discipline sur les épaules du Frére Ange chargé de sa Croix, & le peuple qui les suivoit criant de temps en temps *misericorde*, d'un ton lugubre & pitoyable. Plusieurs furent attendris de ce spectacle jusqu'aux larmes. La plûpart des Courtisans en rirent. Le Roy laissa à deviner ce qu'il en pensoit, & ayant été averti que parmi ceux qui accompagnoient les Capucins en habit de Pénitens, il y avoit des Emissaires de la Ligue envoyez exprès pour

1588. Thuanus. l. 90. pour conférer à Chartres avec ceux de leur parti, il n'osa, ou ne voulut point, quoiqu'on lui pût dire, les faire arrêter.

La Reine-Mere y arrive aussi accompagnée des Deputez de la Ligue.

La Reine Mére arriva peu de temps après accompagnée des Députez des Chefs de la Ligue & des Habitans de Paris, qui s'étant prosternez aux pieds du Roy, lui firent une harangue fort respectueuse & fort soûmise, où ils imploroient sa clémence, & demandoient le pardon du passé. Il n'y avoit rien qui pût lui déplaire, excepté un mot qu'ils y glissérent contre les Favoris, qui abusant, disoient-ils, de son autorité Royale, avoient voulu faire un massacre des Bourgeois de Paris, pour lesquels on avoit recours à sa protection contre de si cruels desseins. Ils le suppliérent ensuite de trouver bon la liberté avec laquelle ils lui faisoient quelques demandes dans une Requête qu'il leur avoit permis de lui présenter; & ils la lui mirent en même-temps entre les mains.

Requête que ceux-ci présenterent à S. M.

Elle contenoit plusieurs articles la plûpart tirez du Mémoire dressé à Nancy au commencement de cette année, duquel j'ai déja parlé. Les principaux étoient d'exterminer les Hérétiques, & de joindre ses armes à celles de la Ligue, d'éloigner & de dépouiller de leurs charges le Duc d'Epernon & le sieur de la Valette son frére, qu'ils accusoient d'être les causes de tous les désordres de l'Etat, d'avoir détourné à leur profit tout l'argent des Finances, de s'être emparez des plus considérables employs dont ils étoient indignes, & d'avoir ruiné dans l'esprit de Sa Majesté quantité de Princes & de Seigneurs très-capables de le bien servir. Ils le supplioient d'oublier les derniers troubles de Paris, de confirmer l'Election qui avoit été faite d'un nouveau Prévôt des Marchands & des Echevins de Paris, & de remettre en vigueur les anciennes Ordonnances des Rois ses Prédécesseurs.

Cette Requête pleine de demandes si insolentes, faisoit assez connoître au Roy ce qu'il devoit penser de la sincérité de leur repentir: le Duc d'Epernon publia depuis ses réfléxions sur la harangue & sur la Requête, & dans les mois suivans divers écrits des deux partis contenant des accusations & des apologies coururent par tout le Royaume. Quelques-uns des plus satyriques contre le Duc d'Epernon furent attribuez à l'Archevêque de Lion qui étoit son ennemi déclaré, depuis un trait sanglant que le Duc avoit lâché contre lui dans une compagnie, où ils s'étoient trouvez ensemble. Ce Prélat ayant avancé que le Pape pouvoit dispenser les Sujets du serment de fidélité qu'ils avoient fait à leur Souverain, le Duc repartit en raillant, qu'il avoit ce pouvoir, comme il avoit celui de donner la dispense à un Archevêque, pour faire l'amour à sa sœur. Soit que cette médisance eût quelque fondement, soit qu'elle fût l'effet de la pure malignité des Courtisans, le Prélat en fut piqué jusqu'au vif: il ne la pardonna jamais au Duc, & cette haine contre un ennemi commun, l'avoit uni très-étroitement avec le Duc de Guise, dont il fut toûjours l'intime confident.

Le Roy ayant lû la Requête, contint les mouvemens de son indignation. Il répondit qu'il feroit assembler au mois de Septembre les Etats Généraux de son Royaume, pour mettre ordre aux déréglemens qui pourroient s'y être glissez; & pour entendre les plaintes de ses Sujets; que son zéle pour la Religion Catholique étoit assez connu par tout ce qu'il avoit fait soit durant la paix, soit dans la guerre; que la seule déroute de l'armée des Réitres, qui sans lui auroient passé la Riviére de Loire, en étoit une preuve convaincante; mais que les jalousies qui s'étoient ranimées entre les Grands de son Etat, avoient empêché qu'on ne profitât de ce grand avantage contre les Hérétiques; qu'il avoit fait tout son possible pour réunir les esprits, mais inutilement; qu'il oublioit volontiers ce qui s'étoit passé nouvellement à Paris, pourvû que ses Sujets se confiassent en sa clémence, & qu'ils lui fussent soûmis & obéïssans; & qu'enfin l'intérêt de quelques particuliers, dont on lui avoit fait mention dans la Requête, lui seroit toûjours moins cher, que le bien général de son Etat.

1588. *Réponse du Roy.*

Cette députation des Ligueurs & des Parisiens fut suivie de celle du Parlement, pour témoigner au Roy avec combien de douleur ils avoient été Spectateurs de la journée des barricades, sans qu'il fût en leur pouvoir d'y apporter de reméde, comme ils l'auroient souhaité. Les Députez l'assurérent de la fidélité du Corps, & de son attachement inviolable pour Sa Majesté. Ils le suppliérent de revenir à Paris, pour y remettre le calme & l'ordre, lui protestant de contribuer de toute leur autorité, à faire rentrer le peuple dans l'obéïssance qu'il lui devoit.

Députation que lui fait le Parlement. Mathieu. l. 8.

Le Roy, qui sçavoit que la plûpart des membres de cette illustre Compagnie n'étoient nullement coupables de la sédition des Parisiens, reçut les Députez avec beaucoup de bonté, les exhorta à persévérer dans leur devoir, leur ordonna de continuer les fonctions de leurs Charges, & de seconder en tout ce qu'ils pourroient la Reine sa mére, par la bouche de laquelle il leur feroit sçavoir ses ordres & ses intentions pendant son absence de Paris.

L'après-dînée, comme ils étoient sur le point de partir, il les rappella, leur répéta ce qu'il leur avoit dit dans leur premiére Audience, & leur recommanda de faire bien entendre aux Parisiens, que le pardon qu'il leur avoit accordé étoit sincére; mais que s'ils retomboient dans leur faute, & qu'ils lui refusassent la soûmission qui lui étoit dûe, il s'en vengeroit d'une maniére dont eux & leur postérité se sentiroient long-temps, & que comme la splendeur & la richesse de leur ville dépendoit de sa présence, de la résidence des Cours, des Tribunaux, des Ecoles qui y sont établies, il avoit en son pouvoir d'en faire un desert, & qu'ils prissent bien garde à ne le pas contraindre de transporter ailleurs les bienfaits, dont ses Prédécesseurs & lui les avoient comblez.

Le Parlement ne manqua pas de s'acquitter de sa commission. On remarqua bien-tôt que les Parisiens étoient consternez de cette menace; & le Duc de Guise s'appercevant de l'impression qu'elle faisoit

1588. dans les esprits, eut plus d'empressement que jamais de sortir du pas dangereux où il s'étoit engagé, & de faire la paix avec son Maître, étant persuadé par la connoissance du génie de ce Prince & de celui de la Reine Mére, qu'il obtiendroit aisément un traité très-avantageux pour lui & pour sa faction, ainsi qu'il arriva.

Le Roy se retire à Rouen pendant qu'on travaille à la paix.

Durant cette négociation du Duc avec la Reine, le Roy, soit qu'il ne se trouvât pas assez commodément à Chartres, soit qu'il voulût déja faire ressentir aux Parisiens le tort que leur feroit son éloignement, partit avec sa Cour & les troupes qu'il avoit assemblées, pour aller faire son séjour à Rouen. Il y étoit tous les jours informé de ce qui se traitoit à Paris, & il en attendit l'issuë pendant plus d'un mois que les conférences durérent.

Rien n'étoit plus avantageux au Roy de Navarre, que ces divisions du parti Catholique: car si le Duc de Guise, au lieu de tenir ses troupes aux environs de Sedan & de Jametz, & en Picardie, se fût joint au Roy pour aller avec toutes les troupes Catholiques en Poitou & en Guyenne, suivant le projet qui en avoit été fait avant les barricades, les Huguenots consternez par la déroute de l'armée étrangére, auroient été accablez; & ils l'eussent été d'autant plus aisément, qu'ils ne pouvoient espérer aucun secours de l'Angleterre; parce qu'elle étoit actuellement en guerre avec le Roy d'Espagne, & occupée à se précautionner contre la plus nombreuse flotte & la mieux équipée que ce Prince eût jamais mise en mer. Cette flotte jointe avec toutes les forces des Pays-Bas sous la conduite d'Aléxandre de Parme, devoit débarquer en Angleterre, pour s'y unir aux Catholiques & détrôner Elisabeth.

Une telle conjecture manquée, fit connoître que le principal but du Duc de Guise n'étoit pas la destruction du Calvinisme en France, ou du moins qu'il prétendoit en avoir seul tout l'honneur; qu'il vouloit en se rendant maître de Sedan, de Jametz, & de la Picardie, ouvrir l'entrée aux Espagnols dans le Royaume, se servir d'eux contre le Roy, & le contraindre à ne plus agir qu'avec une dépendance absoluë de ses volontez.

Exploits peu considérables du Roy de Navarre.
Cayet. T. 2. Hist. du Maréchal de Matignon L. 2. c. 16.

Mais si ces divisions empêchérent la ruïne des Huguenots, le peu de forces qu'ils avoient ne leur permit pas aussi de faire de grands progrez. Le Roy de Navarre s'assura de Tarbes, reprit Aire, & fortifia en Bearn quelques passages tant du côté de France, que du côté d'Espagne. Etant revenu en Guyenne, il trouva que le Maréchal de Matignon avoit mis si bon ordre à la défense des Places de cette Province, qu'il n'y put rien faire de considérable. Il y eut entr'eux une action assez vigoureuse auprès de Nérac, & où le Maréchal eut l'avantage: il n'y perdit que soixante hommes; & huit cens y demeurérent sur la place du côté du Roy de Navarre, qui s'étant jetté au plus fort de la mêlée, pour faciliter la retraite de son Infanterie sous le canon de Nérac, eut le talon de sa botte emporté d'une mousquetade.

Ce Prince ayant passé en Xaintonge, où sa présence étoit nécessaire

re depuis la mort du Prince de Condé arrivée depuis peu de temps, ne put empêcher Lavardin de prendre Marans, petite Place prise & reprise une infinité de fois durant les guerres civiles, parce qu'elle étoit de grande importance pour couvrir la Rochelle; mais le Roy de Navarre l'enleva de nouveau aux Catholiques quelque temps aprés.

1588. d'Aubigné T. 3. l. 2. c. 1. & 2.

Il ne fit non plus ni en Dauphiné ni en Languedoc rien de fort mémorable: toutes les expéditions de la Valette d'une part, & de Lesdiguiéres de l'autre dans le Dauphiné, se terminérent à la prise de quelques Châteaux & de quelques petites villes, & le Maréchal de Montmorency demeura assez tranquile dans son Gouvernement de Languedoc, attendant avec patience le tour que prendroient les affaires, & à quoi aboutiroient les négociations de la Reine Mére avec le Duc de Guise pour la paix.

Disposition du Conseil du Roy sur la négociation de paix.

Tout le Conseil du Roy n'étoit pas d'un même sentiment sur cet article. Quelques-uns indignez de la conduite du Duc de Guise dans la journée des Barricades, & des entreprises qu'il avoit faites depuis dans Paris & aux environs, & encore plus de ses demandes outrées, étoient d'avis qu'on ne l'écoutât plus, & que pour réunir les Catholiques fidelles avec les Huguenots, le Roy renouvellât les anciens Edits de pacification, qui donnoient à ceux-ci la liberté de conscience avec la permission de vivre en France, & d'y joüir de leurs biens: mais comme cet avis ne rouloit guéres que sur l'indigne conduite que l'on faisoit tenir au Roy, en l'engageant à capituler avec son sujet, surtout de la maniére dont on le faisoit actuellement en son nom, & que depuis longtemps ce Prince sembloit avoir pris pour maxime dans les traitez, de préférer toûjours l'utile à l'honnête, & l'espérance du repos, quelque foible qu'elle fût, à toutes les voyes de fermeté & de vigueur, on ne délibéra guéres là-dessus.

La formidable flotte d'Espagne qu'on sçavoit déja être à la hauteur de Bretagne, étoit un nouveau motif de frayeur pour ce Prince; car quoi qu'on ne doutât guéres qu'elle ne fût destinée contre l'Angleterre, on se défioit toûjours des desseins cachez des Espagnols; d'autant plus que le Hâvre de Grace étoit entre les mains d'André de Brancas sieur de Villars, homme tout dévoué à la Ligue. Ainsi il fut conclu qu'on s'en tiendroit au traité de Nemours, par lequel le Roy s'étoit obligé à faire la guerre aux Huguenots conjointement avec la Ligue.

Cayet. T. II.

Chaque parti travaille durant ce temps-là à se fortifier.

Durant le cours de cette négociation chacun de son côté travailloit toûjours à se fortifier. Le Cardinal de Guise s'empara de Troyes, & le Duc d'Aumale assiégeoit Boulogne, de concert, à ce que l'on crut, avec les Espagnols, à qui ce Port dans la Manche eût été fort commode, pour servir de retraite à leur flotte: mais Bertrand de Patras Gentil-homme du Condomois Gouverneur d'Etaples, s'étant jetté dans Boulogne avec un secours de trois cens hommes, fit lever ce siége.

D'autre part le Roy avoit envoyé dans les Provinces diverses personnes de considération dont il étoit sûr, & qu'il avoit choisi dans le Par-

le-

1588. Thuanus. l. 91. lement, dans le Grand-Conseil & parmi les Maîtres des Requêtes. Le but de leur commission étoit de ramener les esprits des peuples à la soûmission qu'ils devoient à leur Souverain, de dissiper les calomnies des Ligueurs, de leur faire entendre que le Roy n'avoit rien plus à cœur que la destruction de l'hérésie, & que sans les embarras que la révolte de Paris lui avoit causez, il auroit été à la tête de son armée en Poitou, en Xaintonge & en Guyenne, pour finir glorieusement une guerre, qu'il avoit si heureusement commencée par la ruïne de l'armée étrangére, en l'empêchant de passer la Loire.

La Reine conclud enfin avec le Duc de Guise. Ce Prince négocioit en même-temps par l'entremise du sieur de Villeroy, avec Balsac d'Entragues qui commandoit à Orléans, & avec Villars Gouverneur du Havre, pour enlever ces Capitaines & ces Places à la Ligue. Villars ne donna que des réponses générales; d'Entragues proposoit des conditions très-dures, & entre autres qu'on lui donnât le Gouvernement d'Orléans, où il ne commandoit que comme Lieutenant du Chancelier de Chiverni qui en étoit Gouverneur, & qu'on y ajoûtât les Gouvernemens de Chartres, de Blois, d'Amboise & de Loudun, dont le Chancelier étoit aussi en possession. Ces derniéres conditions & quelques autres, qui déplûrent fort au Roy, tinrent en suspens l'article du Gouvernement d'Orléans qu'on étoit résolu de lui accorder; & pour avoir trop demandé il n'obtint rien. Non seulement il aigrit l'esprit du Roy contre lui; mais encore il devint suspect au Duc de Guise, qui par le Traité de Paix eut en sa disposition le Gouvernement d'Orléans: car enfin après bien des contestations, la Reine conclut le Traité avec le Duc, & l'envoya au Roy. Il contenoit dix articles, outre trente-deux autres qui furent tenus quelque temps secrets; mais qui devinrent bien-tôt aussi publics que les premiers.

Articles du Traité. Cayet. T. 1 D'Aubigné. T. 3. l. 1. c. 29. &c. Les dix articles, étoient que le Roy feroit serment d'employer jusqu'à sa propre vie, pour exterminer l'hérésie dans son Royaume, & de ne faire jamais ni paix ni tréve avec les Hérétiques, ni aucun Edit en leur faveur.

Que tous ses Sujets de quelque qualité qu'ils fussent, feroient le même serment.

Que le Roy ne favoriseroit ni n'avanceroit aucun Hérétique, & que tous ses Sujets jureroient de ne recevoir pour Roy après son décès, aucun Prince Hérétique ni fauteur d'Hérétiques.

Que les charges soit militaires, soit de Finance, soit de Judicature ne seroient données qu'à des Catholiques.

Qu'il traiteroit tous ses Sujets ainsi que doit faire un bon Roy, & défendroit de tout son pouvoir ceux qui l'auroient servi, & exposé leurs personnes par son commandement contre les Hérétiques & leurs adhérens.

Que tous ses Sujets réunis avec lui par ce Traité, jureroient de se défendre les uns les autres sous son autorité contre les oppressions des Hérétiques.

Qu'ils

Qu'ils feroient ferment de vivre & de mourir dans la fidelité qu'ils lui devoient & aux enfans qu'il plairoit à Dieu de lui donner. 1588.

Que tous ses Sujets de quelque qualité qu'ils fussent, se départiroient de toutes unions, pratiques, intelligences, ligues, associations tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

Qu'il déclareroit tous ceux qui refuseroient de signer l'Edit de réunion, criminels de léze Majesté, & que les Villes qui désobéïroient à cet Edit, seroient privées de tous priviléges, graces & octrois.

Le dernier article contenoit une Amnistie générale pour tout le passé, & nommément pour la journée des barricades, & pour tout ce qui s'en étoit ensuivi, attendu qu'on avoit fait entendre à Sa Majesté, que tout cela s'étoit fait par le zéle des bons Catholiques pour la conservation de l'ancienne Religion.

Il n'y eut que ces dix articles qui furent exprimez dans l'Edit de réunion, ainsi qu'on l'appella. Il fut depuis vérifié au Parlement de Paris le 21. de Juillet. Les trente-deux autres les comprenoient encore pour la plûpart, au-moins en termes équivalens, & voici outre cela ce qu'ils contenoient de plus important.

Que pour exterminer l'hérésie dans le Royaume, le Roy auroit sur pied deux armées, dont l'une marcheroit en Dauphiné sous les ordres du Duc de Mayenne, & l'autre en Xaintonge & en Poitou commandée par tel Général que le Roy voudroit nommer.

Que le Concile de Trente seroit publié au plûtôt, sans préjudice des droits & de l'autorité de Sa Majesté, & des libertez de l'Eglise Gallicane, & que ces libertez & ces droits seroient dans trois mois amplement spécifiez par les Prélats & par les Députez des Parlemens que Sa Majesté nommeroit.

Que les Villes de sureté accordées par le Traité de Nemours à la Ligue, lui seroient laissées encore pour six ans, & qu'à ces Villes on ajoûteroit celles de Dourlens, d'Orléans, de Bourges & de Montreuil.

Que le sieur de Gessans seroit remis dans la Citadelle de Valence, & le sieur du Belloy en sa Capitainerie du Crotoy; que le Capitaine Bernet sortiroit de Boulogne; que l'on mettroit en sa place un Gentilhomme de Picardie, & que dès que cet article seroit exécuté, les Princes de la Ligue retireroient leurs Gens de guerre des environs de cette Place.

Que les biens des Hérétiques & de ceux qui portoient les armes contre Sa Majesté seroient vendus.

Que le Prévôt des Marchands & les Echevins nouvellement élûs seroient continuez encore pour deux ans.

Que la Bastille seroit remise entre les mains de Sa Majesté, pour en disposer en faveur de qui il lui plairoit, & qu'elle nommeroit pareillement un Chevalier du Guet.

Que les Magistrats, Conseillers, Capitaines & autres Officiers des Corps des Villes, qui avoient suivi le parti des Princes liguez, remet-

 troient

1588. troient leurs Charges entre les mains du Roy, & qu'il les y rétabliroit au plûtôt par son autorité.

Ils sont signez par le Roy.

Parmi tous ces Articles, celui qui remettoit le Roy en possession de la Bastille, & qui ne fut point exécuté, étoit presque l'unique qui lui fût avantageux: le reste établissoit plus que jamais la puissance des Princes liguez. Cependant le Roy le signa à Rouen, où on le lui porta, & fit seulement changer ce mot de *Ligue des Catholiques*, comme un terme odieux, & y substitua celui d'*Union des Catholiques*.

Cayet. T. 1.

Politique de ce Prince en les acceptant.

Cette facilité à accepter de telles conditions, & ce qui arriva sur la fin de cette année aux Etats de Blois, firent croire à plusieurs, que ce Prince avoit usé en cette rencontre de la même politique, que son Prédecesseur Charles IX. lorsqu'il voulut attirer à la Cour l'Amiral de Coligni, & les autres Chefs du parti Huguenot. D'autres ne firent pas tant d'honneur à sa prudence, & jugérent qu'il agissoit en tout cela sans dessein, se laissant emporter & déterminer par les occurrences, ne pensant qu'à se tirer des embarras présens, & attendant du temps les moyens qu'il pourroit lui présenter pour le rétablissement de son autorité. En effet, Monsieur de Villeroy qui étoit encore alors des conseils les plus secrets, assure que ce Prince dans ce temps-là ne méditoit aucun dessein violent, & qu'il ne fut engagé à ceux qu'il exécuta dans la suite, que par des gens moins affectionnez à ses intérêts, qu'aux leurs propres.

d'Aubigné T 3. L. 1. c. 3.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Après avoir fait chanter à Rouen le *Te Deum* pour une paix si desavantageuse & si honteuse à la Majesté Royale, il retourna à Chartres, & ne voulut point aller à Paris, quelques instances qu'on lui en fît. Il prit pour prétexte les préparatifs qu'il falloit faire, & les ordres qu'il avoit à donner pour les Etats qui devoient s'assembler au commencement de Septembre à Blois, dont il étoit plus proche à Chartres qu'à Paris.

Dès qu'il fut arrivé à Chartres, la Reine Mére, la jeune Reine, le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Guise & de Nemours allerent le trouver, les uns pour le remercier, & les autres pour le féliciter de l'heureuse réunion qui venoit de se faire, & que tous les Catholiques avoient souhaitée avec tant de passion, pour achever la ruïne du parti Huguenot.

Il affecta d'en faire paroître plus de joye qu'aucun autre. Il reçut le Cardinal de Bourbon & le Duc de Guise avec tous les témoignages de cordialité les plus tendres, & pour achever de les convaincre de la sincérité de sa reconciliation, il les combla d'honneurs & de bienfaits.

Il declara par Lettres * Patentes le Cardinal de Bourbon, premier Prince du Sang & le plus proche héritier de la Couronne, lui permit en cette qualité de créer dans toutes les villes du Royaume un maître en cha-

* Datées du 17. d'Août 1588.

chaque mêtier, accorda à tous ses Officiers & Domestiques les Privilèges & Exemptions dont jouïssoient ceux de la Maison Royale; & ces Lettres furent verifiées au Parlement de Paris le vingt-huitiéme d'Août. 1588.

Par d'autres Lettres * Patentes, il donna au Duc de Guise tout le pouvoir de Lieutenant Général de l'Etat pour les armes, & au titre près, tous les droits & toutes les prérogatives de Connétable de France. Il lui promit d'agir auprès du Pape, pour obtenir en faveur du Cardinal de Guise la Legation d'Avignon: l'Archevêque de Lion eut parole pour le premier chapeau de Cardinal que le Roy auroit à sa disposition, & d'être admis au Conseil secret, promesse néanmoins qu'on ne lui tint pas. Le Gouvernement du Lionnois fut promis au Duc de Nemours, la Châtre eut le Brevet de Maréchal de Camp, & Menneville grand confident du Duc de Guise, fut fait Conseiller d'Etat d'Epée.

On expédia les Commissions pour les armées de Dauphiné & de Poitou, & le Duc de Mayenne obtint les Régimens & les Compagnies d'Ordonnance qu'il souhaitoit avoir dans la sienne. Sur ces entrefaites il se passa dans les Provinces où ces deux Armées devoient agir, deux choses qui firent beaucoup de bruit par tout le Royaume.

Attentat contre le Duc d'Epernon sans succès.

La premiére sur l'assassinat du Duc d'Epernon à Angoulême, qui d'abord fit grand tort à la réputation des Chefs de la Ligue, parmi ceux qui ignoroient le mystére & le véritable auteur de cette entreprise. Je ne sçai comment il arrivoit que les ennemis de ce parti étoient souvent attaquez de la sorte. Le Prince de Condé avoit été empoisonné au commencement de cette année à Saint Jean d'Angéli; & on ne sçut jamais l'auteur de cet empoisonnement. Le Roy de Navarre, comme on le voit par une de ses Lettres, † surprit à Nérac un homme qui vouloit le tuer. Le Maréchal de Joyeuse en fut soupçonné, sur le préjugé de sa haine contre ce Prince, à cause que ses deux fils avoient péri à la bataille de Coutras, & sur ce que le coupable avoit dit, que le Baron de Mirepoix lui avoit promis de lui faire donner dix mille écus par le Maréchal, s'il ne manquoit pas son coup: mais ce Maréchal à qui Monsieur de Matignon écrivit sur ce sujet & envoya la déposition, se disculpa, & justifia le Baron de Mirepoix, qui n'avoit jamais parlé à l'assassin.

Mais quant à l'assassinat du Duc d'Epernon, c'étoit une chose notoire que Méray Gentilhomme d'Angoumois, Messeliére, Marerole, des Bouchaux, le Maire d'Angoulême son frére & les autres conjurez étoient Ligueurs, & que le premier étoit de la suite du Duc de Guise. Ils vinrent le jour de saint Laurent pour forcer le Château où il demeuroit, y donnérent plusieurs assauts qu'il repoussa avec ses seuls domestiques & quelques amis qu'il avoit avec lui; mais il y auroit péri veu l'acharnement des conjurez, si le sieur de Tagen son cousin ne fût accouru à son secours

d'Aubigné. T.3.l.2. c.4.

* Datées du 14. d'Août 1588.
† Histoire du Maréchal de Matignon. l.2.

1588. cours avec quelques soldats, & n'eût appaisé la sédition du peuple, que le Maire qui fut tué dans le combat, avoit soûlevé contre le Duc.

La chose ayant été racontée au Duc de Guise, il dit d'un air de mépris, je ne reconnois pas là le Duc d'Epernon: il s'est défendu avec valeur, & a appaisé la sédition avec sagesse, paroles qui marquoient plus sa haine contre son ennemi, que son equité & sa sincérité; car le Duc d'Epernon ne fut jamais accusé de lâcheté, & toute la suite de sa vie montra qu'il ne cedoit guéres en prudence au Duc de Guise; mais voici la vérité de ce fait.

Cayet. T. 1.

Le Roy étant à Vernon à son retour de Rouen à Chartres, appella le sieur de Villeroy & lui dit, qu'il avoit avis que le Duc d'Epernon vouloit se saisir d'Angoulême, & le chargea d'écrire de sa part au sieur de Tagen qui commandoit les troupes en ce Pays-là, au Lietenant Général de la Ville, & au Commandant de la Citadelle, pour leur ordonner de ne recevoir qui que ce fût dans Angoulême, que l'on pût soupçonner avoir dessein de s'en emparer, à moins qu'ils n'en reçussent un ordre exprès posterieur à la Lettre qu'il leur écrivoit.

Memoires de Villeroy. T. 1.

Le Courier qui la portoit n'arriva à Angoulême, que trois jours après que le Duc d'Epernon y fut entré. Ce Seigneur ayant été informé de ce que la lettre contenoit en fut fort irrité, & en fit de grandes plaintes au Roy. Cependant le Maire de concert avec le conseil de la Ville envoya secrétement son beaufrére à la Cour, pour apprendre au Roy l'arrivée du Duc d'Epernon à Angoulême, & recevoir sur cela ses commandemens.

Ce Député ayant été introduit par le sieur de Villeroy dans le Cabinet du Roy, lui exposa sa commission, & lui ajoûta que la faute qu'on avoit faite en recevant le Duc d'Epernon pour n'avoir pas sçu les intentions de Sa Majesté, pourroit être reparée; que le Duc sortoit souvent de la Ville pour aller courir la Bague; qu'il n'y auroit, quand il seroit dehors, qu'à fermer les portes, & qu'il ne seroit pas en état de les forcer, les Bourgeois étant très-disposez à exécuter les ordres qu'on leur envoyeroit là-dessus.

Le Roy trouva cet expédient fort bon; mais il ajoûta qu'ils lui rendroient encore un plus grand service, s'ils pouvoient se saisir en même-temps du Duc d'Epernon; qu'il avoit d'autres sujets de se défier de lui, & qu'étant arrêté, il l'obligeroit à lui remettre les Villes de Metz & de Boulogne, dont il refusoit de se désaisir, & à se contenter du Gouvernement de Provence qu'il vouloit lui conserver.

Sur cet ordre le Député étant de retour à Angoulême, la partie fut liée & mal exécutée, comme je l'ai dit, & donna vray-semblablement lieu à l'autre chose qui se passa en Dauphiné, & qui eut plus de suites.

Ligue du Duc de la Valette son frere contre les Ligueurs.

La Valette qui y commandoit pour le Roy, ayant appris combien les Ligueurs avoient pris le dessus à la Cour; que le Duc d'Epernon son frére avoit été contraint d'en sortir; qu'on l'avoit voulu surprendre à Angoulême, & que le Duc de Mayenne devoit venir en Dauphiné avec une

une armée, & lui ôter à lui-même le commandement qu'il y avoit, prit la résolution de faire non seulement la paix avec Lesdiguiéres, mais encore une Ligue offensive & défensive contre tous ceux qui entreroient en armes dans le Dauphiné; c'étoit-à-dire contre le Duc de Mayenne, & contre tous ceux du parti de la Ligue. Il crut servir le Roy, en prenant les armes contre ceux qui avoient obligé ce Prince à les faire malgré lui les dépositaires de son autorité. 1588.

Il fit proposer la chose à Lesdiguiéres, qui ne pouvant attendre que sa ruïne, si la Ligue prévaloit en France, accepta l'offre de tout son cœur. Le Buisson Gentilhomme Provençal & Gouvernet, convinrent entre eux des conditions à Montmort, le premier agissant au nom de la Valette & l'autre pour Lesdiguiéres. Le Traité fut conclu le quatorziéme d'Août à Castel-Arnoux; & l'on voit par la teneur de cet Acte, que la Valette traita non seulement en son nom, mais encore au nom du Duc d'Epernon son frére, qui se ménagea prudemment cette retraite, au cas que le Roy continuant d'agir avec sa foiblesse ordinaire, l'abandonnât à la haine du Duc de Guise. Vide la Vie de Lesdiguiéres l. 3. c. 4.

Armement du Duc de Savoye.

Lesdiguiéres fut d'autant plus porté à cet accommodement, qu'il avoit appris que le Duc de Savoye armoit puissamment; & il appréhenda que sous prétexte d'attaquer Genéve, comme il en faisoit courir le bruit, il ne vînt fondre subitement dans le Dauphiné soit pour le service de la Ligue, soit pour son propre intérêt, & en intention de profiter des débris de la France.

Sa crainte n'étoit pas sans fondement; car quoique le projet du Duc de Savoye fût sur le Marquisât de Saluces, il étoit impossible que le contre-coup de la guerre qu'il méditoit, ne tombât sur le Dauphiné. C'étoit une chose trop importante pour ce Prince de s'assurer des passages de ce côté-là, afin d'empêcher le secours de France, d'autant plus, comme je le dirai tout à l'heure, qu'un des prétextes dont il prétendoit se servir pour autoriser son entreprise, étoit la crainte que les Huguenots du Dauphiné ne se coulassent dans le Marquisat de Saluces, & n'ouvrissent par ce moyen la porte à l'hérésie dans ses Etats & dans l'Italie.

Il ne tarda pas à faire éclater son dessein; & une lettre du Duc de Nevers au Roy nous apprend, que dès la fin de Juin on en étoit parfaitement informé à la Cour de France. Datée du 7. de Juillet an 1588.

Ce fut un nouveau & un fâcheux contre-temps pour le Roy, qui déja trop occupé des troubles domestiques, n'étoit pas en état de faire tête à un ennemi étranger, & bien moins encore au-delà des Alpes, qu'en aucune autre frontiére de son Royaume.

Il connut alors combien grande étoit la faute qu'il avoit faite malgré son conseil, & les vives remontrances du Duc de Nevers, d'avoir rendu à son retour de Pologne Pignerol, Savillan & la Perouse au Duc de Savoye; & il vit, mais trop tard, l'accomplissement de la prédiction qu'on lui fit dès ce temps-là, que l'indiscréte générosité dont il se piqua envers le Duc, lui coûteroit avec le temps tout le Marquisat de Saluces,

1588.

& l'excluroit entiérement de l'Italie, où il lui étoit de si grande conséquence pour son honneur & pour la sureté de ses Etats, d'avoir toûjours une libre entrée.

Dessins contre le Marquisat de Saluces.

Les Ducs de Savoye avoient depuis long-temps des prétentions sur ce Marquisat, pour lesquelles il y avoit eu de temps en temps des contestations entre eux & les Rois de France. Le Duc Emmanuel Philbert n'avoit point été en état de les faire valoir depuis son rétablissement dans ses Etats, qui se fit par le traité de Cateau-Cambresis. Son fils Charles Emmanuel, qui lui avoit succédé en 1580. jeune Prince qui ne cédoit guéres en courage & en politique à son pére, attendit avec patience pendant sept ans l'occasion favorable de réveiller ce procès. Il s'appuya de l'alliance du Roy d'Espagne, qui lui fit épouser sa fille Catherine d'Autriche en 1583. Depuis ce temps-là plus que jamais ces deux Princes agirent de concert, pour fomenter les troubles de France, l'un pour empêcher que les François ne se mêlassent de la guerre des Pays-Bas; & l'autre pour les mettre hors d'état de porter leurs armes au-delà des Alpes. Quelques-uns même ont écrit, que ce fut une des conditions que le Roy d'Espagne exigea sous serment du Duc de Savoye après la conclusion de son mariage avec l'Infante. Tous deux par ces raisons, sous le prétexte de la Religion, favorisoient ouvertement la Ligue, & quelquefois les Huguenots en secret; & ce fut en faveur de ceux-ci, que l'année précédente le Duc de Savoye avoit laissé passer quatre mille Suisses par ses Etats pour entrer dans le Dauphiné, dont le Marquis de Pisani fit inutilement de grandes plaintes au Pape.

Thuanus. Monot.

Il profite des Divisions de la France.

Ce Duc parfaitement instruit de toutes les intrigues des Ligueurs & de ce qui s'étoit passé à la journée des barricades, des suites qu'elle eut, des divisions qui partageoient les Catholiques entre eux, de la jalousie que les Partisans du Duc de Guise causoient au Roy dans la Picardie, d'où il n'oseroit retirer ses troupes, crut le temps propre pour l'exécution de son dessein.

Lettres du Marquis de Pisani au Roy datées du 24. Août & du 7. de Septembre an. 1587.

L'Historien de Savoye dit que le Duc à l'occasion de la journée des barricades, envoya à la Cour de France en qualité d'Ambassadeur extraordinaire Gaspard de Genéve Baron de Lullins, pour offrir au Roy du secours contre les Rebelles, dequoi le Roy lui fit paroître beaucoup de reconnoissance; mais il y a beaucoup d'apparence que le véritable sujet de cette Ambassade, étoit pour avoir sur les lieux des lumiéres plus certaines de l'état des affaires de France.

Guichenon Hist. de la Maison Royale de Savoye.

En effet, quoiqu'on n'eût point accepté l'offre qu'il avoit faite par son Ambassadeur, il s'ingéra de lui-même de défendre la frontiére de France; & sur ce qu'il sçut que Lesdiguiéres avoit dessein de se saisir de Château-Dauphin derniére Place du Royaume du côté de la Savoye, il le prévint, & s'en empara: mais il le garda peu, Lesdiguiéres & la Valette ayant quelques jours après surpris & défait cinq cens hommes qu'il y avoit jettez.

Hist. de Lesdiguiéres l. 3. c. 4.

Cette reprise du Château-Dauphin mortifia beaucoup le Duc de Savoye: elle lui fit connoître qu'il n'avanceroit pas beaucoup de ce côté-

là

là par la force ; & il eut recours à la ruse. Il envoya Claude Guichard son Secrétaire à Lesdiguiéres, pour lui faire des complimens de sa part, lui dire qu'il ne demandoit pas mieux que de vivre en paix avec lui ; que le Duc son pére l'avoit autrefois fort considéré ; qu'il n'avoit pas pour lui moins d'estime ; enfin après divers complimens reciproques, l'Envoyé lui ajoûta que les choses étant à la Cour dans l'état où il les sçavoit, la Ligue étant dominante, une grosse armée étant sur le point de fondre sur lui qui n'avoit qu'une poignée de gens, il lui seroit impossible de resister, & que s'il vouloit tourner du côté du Duc son Maître, on lui feroit un parti si avantageux, qu'il en seroit content. 1588.

Lesdiguiéres répondit par de grands remercimens de la bonne volonté de Monsieur le Duc de Savoye à son égard : mais il ajouta qu'il étoit sujet & bon serviteur du Roy, qu'il défendoit le Dauphiné contre les Ligueurs rebelles ; & qu'il ne chercheroit jamais sa fortune ailleurs que chez son Prince.

Le Duc ainsi éconduit ne pensa plus, au moins pendant quelque temps, à s'étendre du côté du Dauphiné, & espéra trouver mieux son compte en s'adressant au Duc de Guise. Il le fit sonder là-dessus, pour sçavoir, si en lui promettant de seconder la Ligue de toutes ses forces, il consentiroit qu'il se dédommageât des dépenses qu'il feroit pour cet effet, par le Marquisat de Saluces.

Propositions qu'il fait au Duc de Guise. Thuanus l. 92.

Le Duc de Guise, soit qu'il comptât peu sur de telles promesses, soit qu'il ne voulût pas qu'on lui reprochât d'avoir donné les mains à un démembrement de l'Etat, fit assez comprendre à l'Ambassadeur qu'il n'approuvoit pas cette entreprise : mais il y a beaucoup d'apparence que ne se fiant pas assez à ce Ministre, il ne lui parla point comme il pensoit, puisque le Cardinal de Montalte assura peu de temps après au Marquis de Pisani, que le Duc de Mayenne étoit sur cet article tout-à-fait d'intelligence avec le Duc de Savoye. Quoiqu'il en soit le Duc de Savoye fit une autre démarche à l'égard du Roy, qui fit aisément deviner ses intentions.

Lettre du Marquis de Pisani au Roy du 13. Nov.

René de Lucinge sieur des Alymes Ambassadeur de Savoye en France parlant au Roy, lui exalta fort le zéle du Duc son maître pour le bien du Royaume. Il lui dit de sa part que le Duc de Guise portoit ses desseins beaucoup plus haut qu'on ne pensoit, & que Lesdiguiéres en formoit aussi de très-dangereux ; qu'il avoit des intelligences avec la Fite, Lieutenant de Roy au Marquisat de Saluces, & qu'après avoir pris Château-Dauphin, il n'en demeureroit pas-là ; que son Altesse ne pouvoit être sans inquiétude sur cet article ; qu'il y alloit de son intérêt d'empêcher que les Huguenots ne s'emparassent du Marquisat de Saluces ; que ce danger ne le regardoit pas seul, mais encore tous les Princes d'Italie, qui pour l'éviter, prendroient peut-être des moyens qui déplairoient à Sa Majesté, à quoi dans la situation où elle se trouvoit, il lui seroit difficile de s'opposer, & que pour prévenir tous ces inconveniens, il offroit de défendre le Marquisât de Saluces, s'il vouloit lui en confier le Gouvernement.

Et au Roy.

Le

1588. Le Roy, dont le pis aller étoit de perdre ce Pays, n'avoit garde de le mettre entre les mains du Duc de Savoye, convaincu qu'il étoit, que jamais il ne pourroit l'en retirer que par la force des armes. Il répondit à l'Ambassadeur qu'il étoit très-obligé au Duc son Maître de ses offices; mais qu'il pourvoyeroit à tout par une nombreuse armée, qu'il alloit envoyer en Dauphiné sous les ordres du Duc de Mayenne, qui donneroit tant d'occupation à Lesdiguiéres, qu'assurément il ne seroit pas tenté de faire des conquêtes du côté de l'Italie, & qu'ainsi il prioit le Duc de Savoye d'être tranquille à cet égard, & de s'en reposer sur lui.

Il leve le masque & surprend Carmagnole.

Guichenon Hist. de la maison Royale de Savoye.

Le Duc qui n'usoit de toutes ces souplesses, que pour pouvoir dire qu'il n'en étoit venu à la force ouverte, qu'après avoir employé toutes les autres voyes de procurer la sureté de ses Etats & d'empêcher l'hérésie de prendre pied en Italie, leva le masque. Il surprit Carmagnole la nuit de la veille de saint Michel. Le Château tint quelques jours jusqu'à l'arrivée du Canon, & cela pour sauver les apparences, la Coste Gouverneur de la Place & Saint Sivier son Lieutenant étant d'intelligence avec le Duc de Savoye, qui les avoit corrompus. Cette Place étoit le Magazin pour tout le Marquisat de Saluces: il s'y trouva jusqu'à quatre cens canons, & une infinité de poudres, de boulets & d'autres munitions de guerre.

Autres expéditions de ses troupes.

Le même jour le Comte de Luzerne avec une partie des troupes Savoyardes, s'empara de la ville de Cental, & puis du Château. Saluces n'étant pas une Place de beaucoup de défense, ouvrit ses portes au Duc. La Fite Lieutenant de Roy dans le Marquisat se retira au Château de Revel, où il fut aussi-tôt assiégé, & après une assez vigoureuse défense, contraint de se rendre.

Le Duc durant le siége de Revel étant venu à Turin, fit appeller le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de Venise, pour leur rendre compte des raisons qui l'avoient obligé à s'emparer du Marquisat de Saluces. Il fut moins difficile de les satisfaire là-dessus que la Cour de France, où l'Ambassadeur de Savoye n'eut point d'autres raisons à rapporter de la conduite de son maître, que la sureté de ses Etats & celle de la Religion en Italie, protestant en même-temps que dès que les troubles du Royaume seroient pacifiez, il soûmettroit aux arbitres dont il conviendroit avec le Roy, l'examen de ses droits sur le Marquisat de Saluces, & que s'ils n'étoient pas trouvez légitimes, il le lui remettroit entre les mains. Poigni que le Roy envoya au Duc pour lui redemander les places prises, ne put rien gagner, & Lainy un des Généraux du Duc de Savoye, après avoir manqué Château-Dauphin dans le temps qu'on s'empara de Carmagnole, y étant revenu une seconde fois, le prit par capitulation le trentiéme de Novembre après un assez long siége.

Diverses Lettres de Poigni au Roy dans les Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Chacun jugea de l'entreprise du Duc de Savoye selon ses préventions. L'intérêt de la Religion la fit loüer à Rome: Quelques Princes d'Italie prévenus en faveur du Duc de Savoye, sur les prétentions qu'il avoit

Lettre du Marquis de Pisani au

avoit sur le Marquisat de Saluces, ne desapprouvérent point qu'il eût pris son temps, pour s'en mettre en possession. D'autres en furent allarmez, & surtout les Venitiens, qui envisagérent les suites autrement que leur Ambassadeur à la Cour de France n'avoit fait d'abord. Le Cardinal Cornaro parla hautement à Rome sur cette entreprise, comme d'un attentat contre le droit des gens, & qui pouvoit avoir de très-pernicieuses conséquences pour le repos de l'Italie. Au contraire la Cour d'Espagne y applaudit fort, comme à un chef d'œuvre de politique, quoique l'Ambassadeur de Philippe II. en France eût eu ordre de son Maître de témoigner au Roy de sa part qu'il en étoit fort mécontent. Les Suisses, la République de Genéve, & les Princes Protestans d'Allemagne en furent très chagrins. Nicolas de Harlay sieur de Sancy Ambassadeur de France chez les Cantons Suisses les anima beaucoup contre le Duc, & les fit résoudre à lui déclarer la guerre; mais elle ne commença que l'année suivante; & cependant il se passa d'étranges choses en France, qui empêchérent le Roy de tirer vengeance de l'insulte, que ce Prince venoit de lui faire, malgré les grandes obligations qu'il lui avoit, sans quoi il n'eût jamais été en état de s'élever contre lui.

1588. Roy datée du dernier d'Octobre. 1688.

Evénemens qui empêchérent le Roy d'en tirer vengeance.

Le Roy après son apparente réconciliation avec le Duc de Guise, s'en alla à Blois, où il fut suivi par ce Duc, & on commença à y disposer toutes choses pour l'Assemblée des Etats convoquez en cette Ville, tandis que les deux armées dont j'ai parlé agiroient en Poitou, & en Dauphiné contre les Huguenots.

Cayet. T. 1.

On fut surpris quand, aussi-tôt après qu'il fût arrivé à Blois, on lui vit faire un changement dans son Conseil, auquel on ne se seroit jamais attendu. Le Chancelier de Chiverni, les sieurs de Belliévre Surintendant des Finances, Brulart, Villeroy, & Pinart Sécretaires d'Etat, qui avoient eu jusqu'alors le maniment de toutes les affaires, eurent ordre de quitter la Cour, & de se retirer chez eux. Ruzé & Revol prirent la place de ces deux derniers, & Montholon fameux Avocat du Parlement de Paris, qui ne pensoit à rien moins, & que le Roy n'avoit jamais vû, fut fait Garde des Sceaux à la place du Chancelier, sur la seule réputation qu'il avoit d'homme de bien, d'homme d'honneur & d'une grande intégrité, & qui d'ailleurs avoit de la naissance.

Disgrace des principaux Ministres. Cayet. T. 1. Thuanus l. 91. &c.

La Reine-Mére avoit toûjours été fort écoutée du Roy, & quoique durant le regne des Favoris son crédit eût beaucoup diminué, toutefois ce Prince n'entreprenoit rien d'important sans lui demander conseil, & depuis la journée des barricades, & l'éloignement du Duc d'Epernon, tout se conduisoit par ses avis. Elle avoit présidé à toutes les négociations avec le Duc de Guise, & le traité de Paix & la réunion du Roy avec ce Duc avoient été son ouvrage. La disgrace des anciens Ministres, sur laquelle elle ne fut nullement consultée, s'étendit jusqu'à elle, & dès ce moment le Roy n'eut plus en cette Princesse qu'une confiance apparente.

Et de la Reine-Mere.

De toutes les causes que chacun imagina de cette subite révolution, il me paroît que l'unique véritable fut la honte & le chagrin que le Roy

A quoi attribuée.

1588. eut de tout ce qui s'étoit passé à Paris, & de s'être vû encore contraint depuis à recevoir la loy du Duc de Guise, & que ne pouvant penser sans indignation au traité honteux qu'il avoit signé à Rouen, il voulut s'en venger sur tous ceux qui y avoient eu part, résolu de le faire d'une maniére encore plus terrible sur les Chefs de la Ligue, dès qu'il en auroit le moyen, s'ils ne rentroient sincérement dans leur devoir.

Je suis persuadé qu'une des choses qui firent le plus d'impression sur l'esprit de ce Prince, & qui l'outrérent davantage, furent les Lettres * que le Duc de Guise & le Cardinal de Bourbon reçurent du Pape après l'enregistrement de l'Edit de réunion, & dont les Ligueurs firent courir une infinité de copies par toute la France. Sixte V. comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, avoit toûjours fort desapprouvé la Ligue, & la favorisoit néanmoins, dans la pensée que vû le train que prenoient les choses, le Calvinisme seroit détruit en France par ce moyen. Il écrivit donc au Duc de Guise & au Cardinal de Bourbon, pour les encourager à poursuivre leurs glorieux & religieux desseins : Il prodiguoit les louanges au premier, le comparoit aux Machabées par le zéle & par la valeur, avec laquelle il avoit jusques-là combattu contre les ennemis de Dieu, & l'avertissoit qu'il avoit fait son Légat en France Jean-François Morosini Evêque de Bresse, qui y avoit alors seulement la qualité de Nonce, afin que révêtu de cette nouvelle dignité, il pût agir plus efficacement de concert avec lui, & le seconder dans toutes ses entreprises.

* Datées du 15. de Juillet. 1588.

Rien ne pouvoit être plus offensant pour le Roy, que de telles Lettres, où il sembloit qu'on le comptât pour rien dans la déroute des Réitres, qui dans la vérité, comme je l'ai déja observé, avoit plus été l'effet de sa prudence, que de la valeur du Duc de Guise : outre que dans ces Lettres on paroissoit approuver la conduite, que ce Duc avoit tenuë à son égard dans ce qui s'étoit fait à Paris de plus outrageant contre l'autorité Royale, & révêtir exprès le Nonce d'un nouveau caractére, pour le mettre en état d'agir avec plus d'autorité selon les intentions des Rébelles, & indépendemment du Souverain.

Ce Prince en eut un vif ressentiment, & son chagrin fut extrêmement augmenté par les rapports qu'on lui fit des intrigues du Duc de Guise dans toutes les Provinces, pour faire élire des Députez de son parti ; & surtout par l'avis qu'il reçut, que dans les cahiers que la Province de Picardie dressoit pour l'Assemblée des Etats, les Ligueurs de ce Pays-là y avoient inséré uue Requête, où ils lui demandoient Monsieur d'Aumale pour Gouverneur à la place du Duc de Nevers. Tout cela le fit resoudre à ne plus écouter ceux, qui l'avoient en toutes occasions porté aux voyes d'accommodement, & souvent, à en juger par les événemens, aux dépens de son honneur & de son autorité, ainsi qu'avoient toûjours fait la Reine, le Chancelier, le sieur de Villeroy & les autres, & le détermina à leur ôter la connoissance des affaires, & à ne plus consulter que les personnes qui lui avoient con-

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

conseillé de faire paroître plus de fermeté. De ce nombre étoient le Maréchal d'Aumont, les Sieurs de Rambouillet, Alphonse d'Ornano, & quelques-autres qu'il sçavoit n'avoir nulle liaison avec le Duc de Guise. 1588.

Ouverture des Etats de Blois.
Mathieu. l. 8.
Cayet. T. 1.
Thuanus Lib. 92.

Dans cette disposition, après avoir vû en particulier tous les principaux Députez, qui l'assurérent de leur entier dévouëment à ses volontez, les uns sincérement, les autres & la plûpart avec des intentions toutes contraires aux complimens qu'ils lui faisoient, il fit l'ouverture des Etats à Blois.

Elle fut précédée le Dimanche second jour d'Octobre d'une Procession générale, qui se fit depuis le Château jusqu'à Notre-Dame des Aydes au Fauxbourg de Vienne. Le Roy, les deux Reines, les Princes & tous les Députez y assistérent. L'Archevêque d'Aix portoit le saint Sacrement sous un Dais soûtenu par quatre Chevaliers de l'Ordre. Renaud de Beaune Archevêque de Bourges célébra Pontificalement la Messe, & Claude de Saintes Evêque d'Evreux fit le Sermon.

Le lendemain on assigna aux trois Ordres les lieux où ils feroient leurs assemblées, le Couvent des Jacobins au Clergé, le Palais à la Noblesse, & la Maison de Ville au Tiers-Etat. On procéda aussi à l'Election des Présidens de chaque Ordre, qui furent pour l'Ordre Ecclésiastique les Cardinaux de Bourbon & de Guise; mais l'Archevêque de Bourges en leur absence présida ce jour-là. Le Comte de Brissac & le Baron de Magnac furent élus pour présider à la Noblesse, & la Chapelle-Marteau Prévôt des Marchands de Paris pour le Tiers-Etat. On vit dès-lors par ce choix, combien les Ligueurs étoient puissans dans les Etats.

La première Séance fut différée jusqu'au seiziéme du mois, tant à cause que les Princes du Sang qui devoient s'y trouver, n'étoient pas encore tous arrivez, qu'à cause du différend survenu pour la presséance entre les Ducs de Nemours & de Nevers, & enfin à cause de quelques difficultez que l'on fit sur les procurations & les élections de quelques-uns des Députez. Un jeûne de trois jours fut ordonné pour obtenir de Dieu sa bénédiction sur cette Assemblée. Le Roy communia dans l'Eglise du Château, les Princes & les Seigneurs en diverses Eglises, & tous les Députez dans celle des Jacobins de la main du Cardinal de Bourbon.

Le seiziéme d'Octobre les trois Ordres s'assemblérent dans la Sale du Château, qui avoit été magnifiquement parée, & chacun y prit sa place, suivant la disposition qui en avoit été faite par le Maître des Cérémonies.

Ordre de l'assemblée.

Dans le fond de la Sale à quelque distance de la muraille, il y avoit une grande & large estrade, sur laquelle étoit un marche-pied fort étendu, & sur ce marche-pied un autre plus étroit avec un fauteuil sous un dais: C'étoit-là le Thrône où le Roy s'assit: à côté & plus bas sur le grand marche-pied étoient les siéges de la Reine-Mere & de la

Rei-

1588. Reine regnante; la premiére étoit à droite & la seconde à gauche : derriére étoient les Capitaines des Gardes, & à côté d'eux les deux cens Gentilshommes au Bec de Corbin.

A la main droite du Roy sur l'estrade étoient deux bancs à dossier, l'un devant l'autre couverts de tapis; sur celui de devant étoient les Princes du Sang, sçavoir le Cardinal de Vendôme, le Comte de Soissons & le Duc de Montpensier, & sur celui de derriére les Ducs de Nemours, de Nevers & de Retz.

Sur deux autres disposez de la même maniére à gauche, étoient assis au premier rang les Cardinaux de Guise, de Lenoncourt & de Gondi, & derriére eux les Evêques de Langres & de Châlons Pairs Ecclésiastiques.

Sur le grand marche-pied immediatement devant le Roy, le Duc de Guise faisant face à l'Assemblée, avoit une chaise à bras sans dossier couverte d'un tapis, en qualité de Grand Maître de la Maison du Roy; à gauche étoit le siége du sieur de Montholon Garde des Sceaux vis-à-vis des Princes du Sang. La place aux pieds du Roy qui appartenoit au Duc de Mayenne comme grand Chambellan, & celle des Maréchaux de France, qui devoit être sur le dernier degré de l'estrade, demeurérent vuides.

Au pied de l'estrade étoit une table, devant laquelle étoient assis le dos tourné vers le Roy, les sieurs de Beaulieu-Ruzé & Revol Secretaires d'Etat, & devant eux les Hérauts à genoux nuë tête. A côté de la table étoient sur des bancs à droite Monsieur de Bellegarde Premier Gentilhomme de la Chambre, l'Archevêque de Lion, & le sieur Miron Premier Médecin du Roy, & à gauche Monsieur de Loignac qui étoit aussi premier Gentilhomme de la Chambre, & les sieurs d'Escars, de Souvrai & d'O Chevaliers des Ordres.

Aux deux côtez de la Salle il y avoit plusieurs rangs de bancs. Sur les deux premiers de la main droite étoient assis les Conseillers d'Etat de Robe longue, le sieur d'Espesses Avocat Général, le sieur de la Guesle Procureur Général, les sieurs de Champigni, Faulcon-de-Ris, de Pont-Carré, Marcel & de Roziéres Intendant des Finances & quelques autres.

Sur les deux bancs de la gauche les Conseillers d'Etat de Robe-courte, les sieurs de Schomberg, de Clermont, d'Entragues, de la Chataigneraye, de Rochefort, de Poigni, de Richelieu, de Liancourt, de Menneville, de la Châtre, de Crillon de Birague, de Chémeraut, de Manou, tous Chevaliers des Ordres excepté Schomberg & Menneville.

Derriére les bancs des Conseillers d'Etat de Robe-longue, étoient huit bancs en long, & sur la même ligne pour les Députez du Clergé, & neuf dans la même situation derriére les Conseillers d'Etat de Robe-courte pour les Députez de la Noblesse.

Du même côté étoient assis les Maîtres des Requêtes, & après eux les Sécrétaires de la Maison & Couronne de France. Entre ces rangs &

& les barriéres tout à l'entour, les Deputez du Tiers-Etat avoient leurs places.

Au haut de la Sale on avoit fait des galeries fermées de jalousies, où le Légat, les Ambassadeurs & plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour furent admis, pour voir cette belle cérémonie.

Le Clergé avoit cent trente-quatre Députez, & de ce nombre quatre Archevêques & vingt & un Evêques; la Noblesse cent quatre-vingt, & le Tiers-Etat cent quatre-vingt-onze. Tous parurent là en habit de cérémonie, les Evêques en Rochet, les Gentilshommes avec la Toque de velours & la Cape, ceux du Tiers-Etat qui étoient Officiers de Robe-longue, en Robe de Palais & en bonnet quarré, les autres de Robe-courte avoient un plus petit bonnet & la Robe de Marchands, je croi que par cette Robe des Marchands les Historiens de ce temps-là entendent l'habillement des Marchands, lorsqu'ils marchent en certaines cérémonies.

Harangue du Roy.

Chacun ayant pris sa place, le Roy arriva, s'assit sur son Trône, & tout le monde étant debout & découvert, il fit une assez longue harangue, qu'il recita à son ordinaire avec beaucoup de grace & de majesté, & il assura toute l'Assemblée de l'extrême desir qu'il avoit de voir refleurir son Etat, & de reformer les abus qui s'étoient glissez par le malheur des temps, dans les divers Ordres qui le composent. Il exhorta les Etats à le seconder dans cet important dessein, où il s'agissoit du salut du Royaume, du soulagement & du repos des peuples. Il protesta qu'il n'y avoit personne en France, qui eût plus de zéle que lui pour la conservation de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & pour la destruction de l'hérésie: il dit qu'il louoit la juste crainte des François Catholiques, de tomber après sa mort sous la puissance d'un Prince hérétique, & qu'il la trouvoit si raisonnable, que quoique par l'Edit de réunion il crût y avoir suffisamment pourvû, cependant son avis étoit, que pour rendre cet Edit plus stable, on en fit dans les Etats une loi fondamentale du Royaume: mais que comme il entroit si volontiers dans les saintes vûës de ses Sujets Catholiques, il prétendoit qu'ils se souvinssent que par le Traité sur lequel étoit fondé l'Edit de réunion, on s'étoit obligé avec serment à renoncer à toutes Ligues, Associations & Pratiques tant au dedans qu'au dehors du Royaume; que les Ligues, les levées de troupes & d'argent étoient tous Actes de Roy & de Souverain, & que dans toutes les Monarchies bien reglées, & selon le droit divin & humain, nul particulier ne pouvoit s'attribuer cette autorité, sans tomber dans le crime de léze-Majesté; qu'il vouloit bien sur cet article oublier tout le passé: mais que pour l'avenir, il étoit résolu de maintenir à cet égard, quoiqu'il lui en dût coûter, les droits attachez à sa Couronne, & l'honneur de la Majesté Royale.

Du Garde des Sceaux.

Le Roy ayant fini sa harangue, le sieur de Montholon Garde des Sceaux declara encore plus amplement les intentions de sa Majesté, s'étendit sur les divers desordres qui regnoient dans le Royaume, tant parmi la Noblesse, que parmi les Ecclesiastiques & les Gens de Justice, & les

1588. les conjura de contribuer de tout leur pouvoir à en procurer la reformation.

Du Clergé & de la Noblesse.

Ensuite l'Archevêque de Bourges pour le Clergé, le Baron de Sénecey pour la Noblesse, le Prévôt des Marchands de Paris pour le Tiers-Etat, firent leurs remercimens au Roy de la bonté qu'il avoit euë, & de l'honneur qu'il leur avoit fait de les assembler, afin de leur faire part de ses bonnes intentions pour le bien du Royaume & de la Religion, & l'assurérent de la résolution où ils étoient, de le satisfaire là-dessus aux dépens de leurs biens & leur vie même.

C'est ainsi que se termina cette premiére Séance, dont toute l'Assemblée parut très-contente, hormis les principaux Chefs de la Ligue, qui furent très-choquez de ces paroles dont le Roy s'étoit servi dans sa harangue : *Aucuns grands de mon Royaume ont fait des Ligues & Associations ; mais témoignant ma bonté accoûtumée, je mets sous pied pour ce regard tout le passé.*

Cayet. T. 1.

Le Duc de Guise alla trouver le Cardinal de Bourbon, qu'une indisposition avoit empêché de se trouver à l'Assemblée, lui représenta de quelle conséquence il étoit pour leur honneur, que le Roy en pleins Etats les eût fait passer pour des rebelles, & qu'au moins il falloit que ces termes ne parussent pas dans les copies de la harangue qui se répandroient dans le public. Ils firent sur cela leurs remontrances au Roy, qui eut la condescendance de les faire retrancher, & de faire changer la feuille où ils étoient, quoiqu'elle fût déja imprimée.

Seconde seance où les Etats font serment d'observer l'Edit de Réunion.

Dans la seconde Séance qui suivit de fort près la premiére, le Roy & les Etats firent serment d'observer l'Edit de Réunion, comme une loi fondamentale du Royaume. Dans l'intervalle qu'il y eut entre celle-ci & la troisiéme, qui se tint le jour de la Toussaints, le Duc de Nevers eut ordre de partir, pour s'aller mettre à la tête de l'armée de Poitou ; & l'on reçut les nouvelles de la prise de Carmagnoles & des autres entreprises du Duc de Savoye.

Troisiéme seance où l'on propose de déclarer la guerre au Duc de Savoye.

Cette nouvelle fit grand bruit dans les Etats. Le Corps de la Noblesse, de l'avis de la plûpart de ses membres, pressa le Roy de laisser toute autre affaire, pour tirer raison de celle-ci : Mais les Ligueurs dont le nombre étoit plus grand dans l'Ordre Ecclésiastique & dans le Tiers-Etat, n'étoient nullement de cet avis, & quoiqu'en public ils ne se déclarassent pas d'abord ouvertement là-dessus, le Roy étoit bien informé de la maniére dont ils en parloient entre eux. Il connut avec certitude leurs dispositions, lorsqu'ayant proposé dans l'Assemblée de déclarer la guerre au Duc de Savoye, comme un sentiment auquel il inclinoit, on lui représenta qu'il falloit avant toutes choses guérir le mal qui déchiroit les entrailles de l'Etat, & qu'ensuite on pourvoyeroit au maux du dehors. Le Duc de Guise parla lui-même conformément à ces remontrances, & dit en adressant la parole au Roy, qu'il étoit d'avis que Sa Majesté commençât par assurer les bons François du fruit qu'ils s'étoient promis du serment de la sainte union, & de la résolution

Le Duc de Guise s'y opose.

tion prise dans les Assemblées précédentes, & que les Huguenots étant une fois exterminez, il seroit le premier à passer les Monts, pour faire *rendre gorge* au Duc de Savoye, si Sa Majesté vouloit lui en donner la commission. 1588.

Le Président de Thou rapporte la chose d'une autre maniére, & dit que le Duc de Guise pour lever les soupçons que l'on avoit de ses intelligences avec le Duc de Savoye, pour faire sa Cour au Roy, & montrer en même-temps le grand pouvoir qu'il avoit dans les Etats, fit ensorte qu'on y résolut la guerre contre le Duc de Savoye; mais qu'il avertit en même-temps l'Ambassadeur de ce Prince & celui d'Espagne, de ne s'en pas allarmer, assurant qu'on n'en viendroit pas à l'exécution. Quoiqu'il en soit, tous conviennent, que dès ce moment le Roy résolut la perte du Duc de Guise, & se crut dispensé d'observer son serment sur l'Edit de Reunion, dans la persuasion où il fut plus-que jamais, que ce Duc & ceux de sa faction le trahissoient, & vouloient absolument le perdre. L. 92.

Et le Roy résout sa perte.

Plusieurs choses le confirmoient dans la pensée, que le Duc de Guise s'entendoit avec le Duc de Savoye. C'étoit premiérement l'indifférence avec laquelle il avoit appris la nouvelle de l'invasion du Marquisat de Saluces; secondement ce qu'on mandoit de Piémont, que le Marquis de saint Sorlin, frére utérin du Duc de Guise, servoit actuellement dans l'Armée du Duc de Savoye; troisiémement la proposition que l'Ambassadeur de Savoye avoit faite quelques jours auparavant, de confier le Gouvernement du Marquisat de Saluces à ce Marquis, jusqu'après la fin des troubles de France; quatriémement l'inaction du Duc de Mayenne qui demeuroit à Lyon sans entrer dans le Dauphiné, se contentant d'y envoyer quelques troupes sous les ordres de Maugiron: mais ce qui lui ôta tout doute là-dessus, fut l'avis qu'il reçut quelque temps après du Marquis de Pisani, à qui le Cardinal de Montalte neveu du Pape avoit dit en secret, ainsi que je l'ai déja rapporté, que surement le Duc de Mayenne entroit dans les desseins du Duc de Savoye.

Motifs qui le déterminérent à cette résolution.

Enfin il est certain que le Roy dans la suite, parmi les motifs qui le déterminérent à se défaire du Duc de Guise, apporta la conspiration de ce Prince avec le Duc de Savoye, comme une des raisons qui l'avoient le plus irrité: mais il s'en presenta beaucoup d'autres durant le cours des Etats.

La faction des Seize avoit eu grand soin de donner à ses Partisans qui s'y trouvoient, des instructions secrétes principalement sur un point, qui alloit à la destruction entiére de l'autorité Royale.

Mauvais dessein de la faction des Seize dans l'Assemblée des Etats.

Depuis que la forme des Etats avoit été établie en France telle qu'elle étoit alors, c'est-à-dire depuis qu'à l'Ordre de la Noblesse & à celui du Clergé représenté par les Evêques & quelques Abbez, on eut ajoûté le Tiers-Etat, ils ne s'étoient point attribué d'autre pouvoir, que de faire leurs remontrances sur les abus que les Députez étoient chargez de representer de la part des Provinces & des Villes, de suggérer leurs pen-

1588. pensées & leurs vûës sur les moyens que l'on pouvoit prendre pour y remédier, d'y contribuer par leurs conseils, & en fournissant les expédiens qu'ils avoient imaginez pour le soulagement des peuples, pour la sureté de l'Etat, & pourvoir à ses besoins dans certaines nécessitez pressantes. Sur quoi les Rois les ayant oüis, & après avoir examiné leurs cahiers, profitoient de leurs lumiéres & avoient égard à leurs remontrances, selon qu'ils le jugeoient à propos, comme à des choses soûmises à leur prudence & à leur Autorité Royale. Lorsque les Etats vouloient en user autrement, la chose étoit regardée comme une entreprise sur les droits du Prince.

La faction des Seize animée de l'esprit de révolte & d'indépendance, n'agréoit pas cet ancien usage de la Monarchie, & ne songeoit pas à moins, qu'à réduire ses Souverains au même pied, que ceux de Pologne & d'Angleterre. C'étoient les exemples que les Députez instruits par les Mémoires des Seize citoient entre eux. Dans cette vûë ils proposérent que les délibérations des Etats fussent aussi-tôt publiées qu'arrêtées, sans attendre les ordres du Conseil du Roy, dont les longueurs, disoient-ils, & les modifications rendoient inutiles la plûpart des plus salutaires remédes.

Tout cela étoit mis par le Roy sur le compte du Duc de Guise, parce qu'il sçavoit que de tout temps il s'étoit parfaitement entendu avec la faction des Seize; & même on l'assura que rien ne se proposoit dans les Assemblées particuliéres des Chambres, qu'il n'eût été auparavant résolu dans une espéce de Conseil des principaux de la Ligue, qui se tenoit, disoit-on, dans le Cabinet du Duc. (Mathieu. l. 8.)

Proposition qui y fut faite par raport au Roy de Navarre. Il lui attribua encore la résolution qui fut prise dans les trois Chambres, d'exclure nommément le Roy de Navarre de la Couronne sans se contenter de la clause générale de l'Edit, qui en excluoit tout Prince hérétique. Le Roy pour rompre, ou du moins pour suspendre ce coup, proposa aux Etats de faire, avant que de passer plus outre, une nouvelle sommation au Roy de Navarre de rentrer dans l'Eglise Romaine, en abjurant son hérésie. Les trois Ordres d'un commun accord réjettérent ce ménagement, & lui députérent l'Archevêque d'Ambrun avec douze des membres de chaque Ordre, pour le prier de faire dresser l'acte de l'exclusion: & il ne leur répondit point autre chose, sinon qu'il verroit, & qu'il examineroit les raisons contenuës dans leur Requête. Cependant le Roy de Navarre qui comprenoit l'importance de cette décision, si elle passoit dans les Etats, sollicitoit puissamment le Roy de ne pas consentir à une telle injustice, & dans une assemblée des plus considérables de son parti, qu'il tenoit alors à la Rochelle, il fit composer un écrit, pour défendre ses droits. Il y protestoit qu'il n'étoit ni relaps ni opiniâtre; qu'il n'avoit jamais quitté la Religion où il avoit été élevé, & que son changement après la Saint Barthélemi ne pouvoit lui faire mériter cette premiére qualité, veu qu'il n'avoit alors abjuré le Calvinisme qu'en apparence, lorsqu'on lui tenoit le poignard sur la gorge; qu'il meritoit encore moins celle d'opiniâtre puisqu'il étoit prêt de se faire

re instruire dans un Concile libre, soit général, soit national, & de se rendre à la vérité dès qu'on la lui auroit fait connoître. Mais cet écrit qui fut répandu dans les Etats, lui fut fort inutile, parce qu'il avoit affaire à des gens qui pour la plûpart appréhendoient plus sa conversion, qu'ils ne la souhaitoient.

1588.

Autres motifs de la haine du Roy contre le Duc de Guise.

Thuanus l. 93.

Deux autres choses qui se passérent dans les Etats, aigrirent encore furieusement le Roy contre le Duc de Guise. La premiére fut la proposition qui s'y fit touchant la diminution des impôts dans un temps, où pour fournir aux dépenses de la guerre contre les Huguenots, à laquelle on l'avoit contraint, il auroit eu besoin d'en exiger de nouveaux. Le Duc de Guise appuya fortement cette proposition, & quoique le Roy pût représenter au contraire, elle passa: de sorte que ce Prince fut obligé de consentir, que l'on fît un état des impositions, dont il fut résolu qu'on retrancheroit plus de deux millions d'écus.

Il y eut des Députations faites exprès au Roy, pour l'en remercier, & dès que la chose eut été répanduë dans la Ville, on sonna toutes les cloches, & l'on fit des feux de joye: c'étoit moins à l'honneur du Roy, que du Duc de Guise, dont les Emissaires eurent grand soin de publier par tout, que c'étoit une victoire remportée par le Duc dans les Etats, en faveur du pauvre peuple depuis si longtemps injustement accablé d'impôts, pour fournir à l'avarice & au luxe des Mignons.

Proposition de recevoir le Concile de Trente en France.

L'autre chose dont le Duc de Guise fit encore son affaire, pour s'en faire un mérite non seulement auprès des Catholiques, mais encore plus à la Cour de Rome, fut la réception du Concile de Trente. Il la fit demander par les Etats, & l'appuya fortement, s'assurant que s'il étoit reçu, le Pape lui en tiendroit grand compte, & que s'il ne l'étoit pas, toute la faute en seroit rejettée à Rome sur le Roy.

Ce Prince apperçut avec indignation le nouveau piége qu'on lui tendoit; mais quoique de lui-même il ne fut pas fort opposé à la publication du Concile dans son Royaume, il représenta l'importance de la chose, & dit que veu les difficultez que les Parlemens avoient toûjours faites sur cet article, on devoit y procéder avec précaution; qu'il consentoit qu'on l'examinât, & que comme cette affaire d'une part regardoit la Religion, & de l'autre les intérêts de l'Etat & de la Couronne, il falloit qu'on nommât des Commissaires principalement de l'Ordre Ecclesiastique, pour en conférer avec son Avocat Général & son Procureur Général.

Les Etats choisirent Loüis de Saint Gelais de Lansac, qui avoit été Ambassadeur de France au Concile de Trente sous le Regne de Charles IX. & l'Archevêque de Lyon. La plûpart des Evêques & les Conseillers d'Etat assistérent à cette Conférence. Elle se fit avec beaucoup de vivacité, & le sieur d'Espesses Avocat Genéral & le sieur de Guesle Procureur Général y furent presque les seuls tenans contre la réception du Concile de Trente.

Discours de l'Avocat Général en

L'Avocat Général parla le premier, & ayant exposé en quoi consistoient les libertez de l'Eglise Gallicanne, dont les bons François avoient tou-

1588. *faveur des Libertez de l'Eglise Gallicane,*

toûjours été zélez défenseurs, il montra qu'elles ne contenoient rien d'abusif; que ce n'étoit que l'ancien droit commun, dont on s'étoit toûjours maintenu en possession, & que tout se réduisoit à ces deux maximes; sçavoir que les Papes n'avoient aucun droit de rien commander dans les Pays soûmis à la Couronne de France, ni de rien statuer en matiére de Jurisdiction civile, & que s'ils le faisoient, nulle personne même Ecclesiastique n'étoit obligé de s'y soûmettre. En second lieu, que quoiqu'on reconnût en France le Pape pour Chef de l'Eglise, & les autres prééminences attachées à cette dignité sacrée, on n'y avoit jamais admis cette puissance absoluë & sans bornes qu'il exerçoit ailleurs; mais qu'on y prétendoit qu'elle devoit être limitée par les Canons des anciens Conciles Généraux & des autres, qui étoient reçus dans le Royaume; qu'on ne s'étoit jamais departi de ces deux principes dans l'Université de Paris; & il apporta l'exemple du Cardinal d'Amboise, qui ayant été revêtu du temps de Louïs XII. de la qualité de Légat en France, fut obligé sur les remontrances que l'Université fit au Parlement de Paris, de se soûmettre aux modifications, qui furent mises aux amples pouvoirs qu'il avoit reçu du Pape.

Comme il commençoit à tirer les conséquences de ces deux principes généraux, & à montrer que plusieurs articles du Concile de Trente y étoient contraires, le Cardinal Pierre de Gondi l'interrompit, & dit qu'en tout ce qu'il disoit là, il y avoit beaucoup plus de subtilité que de vérité, & que tous ceux qui parloient de la sorte, quoique habiles dans les autres Sciences, ne l'étoient guéres en Théologie.

Réfuté par l'Archevêque de Lyon.

L'Avocat Général choqué de ces paroles, répondit brusquement qu'il se tiendroit vaincu, si celui qui le taxoit d'ignorance, pouvoit seulement décliner son nom en Latin selon les régles de la Grammaire. Le Cardinal fort surpris d'une telle replique, fit semblant de ne l'avoir pas entenduë, & se tût: mais l'Archevêque de Lyon prenant la parole commença à réfuter le discours de l'Avocat Général, & à soûtenir que, ces prétenduës libertez de l'Eglise Gallicane n'étoient que des inventions de l'esprit humain, qui s'étoit formé ces chiméres, pour saper l'autorité du saint Siége, qu'elles n'étoient plus adoptées que par des gens qui ayant de très-dangereux sentimens sur la Religion, vouloient cacher & autoriser leurs erreurs par le spécieux prétexte de leur zéle pour les intérêts de l'Etat.

Repartie du premier.

L'Avocat Général sensiblement piqué de ces paroles repartit en colére, qu'il avoit toûjours fait profession ouverte de la véritable & de l'ancienne Religion; qu'il n'avoit jamais donné lieu de le soupçonner du contraire, & qu'il n'avoit jamais été au Prêche à Toulouse, ni fréquenté les Assemblées des Hérétiques, ni participé en aucune maniére à leurs mystéres.

Très mortifiante pour l'Archevêque.

Cette repartie ferma la bouche à l'Archevêque très-mortifié de ce que toute l'Assemblée en comprenoit trop bien le sens. On le faisoit souvenir par ces traits mordans, que vingt-cinq ans auparavant, lorsqu'il étu-

étudioit en droit à Toulouse, il avoit donné dans les erreurs des nouveaux Sectaires, & avoit eu de grandes liaisons avec eux, & qu'ils lui avoient souvent reproché, que son changement à cet égard, n'avoit été qu'un effet de son ambition, & de l'espérance d'avancer sa fortune dans l'Etat Ecclésiastique. 1588.

Le sieur de Lansac qui parla ensuite, ne fut guéres plus ménagé: car après s'être étendu fort au long sur l'éloge du Concile de Trente, où il avoit assisté en qualité de premier Ambassadeur, comme il continuoit à prouver l'obligation où étoient tous les sincéres Catholiques de se soumettre aux réglemens faits par un si saint Concile, l'Avocat Général pria l'Assemblée de lui accorder un moment d'audience, & de ne pas trouver mauvais, si après avoir été interrompu tant de fois, il prenoit la même liberté d'interrompre ceux qui ne lui avoient pas permis d'achever son discours.

Confusion dans l'Assemblée.

Il adressa la parole au sieur de Lansac, & le pria de lui dire, s'il avoit toûjours été dans les mêmes sentimens touchant les Décrets du Concile qui ne concernoient pas les points de Religion; & celui-ci ayant répondu qu'oui, il lui produisit une lettre qu'il avoit écrite durant le Concile de Trente à André Guillart, alors Ambassadeur de France auprès du Pape, où il s'en falloit beaucoup, qu'il ne parlât avec autant de respect du Concile, qu'il venoit de faire. On s'échauffa de part & d'autre: peu s'en fallut que des paroles piquantes, on n'en vînt aux injures grossiéres: chacun parloit sans ordre & en confusion; de sorte que l'on fut contraint de finir la conférence, dont les uns sortirent en colére, & les autres en riant de la scene qui venoit de se passer.

Le Roy fut fort aise de ce dénouëment, qui sans le commettre ni avec le Pape ni avec ses Parlemens, le tiroit d'embarras sur l'article de la publication du Concile de Trente, & rendoit inutiles à cet égard les artifices du Duc de Guise. Mais l'audace de ce Duc qui croissoit tous les jours, les discours indiscrets de ceux de sa faction, & les nouveaux avis qu'on recevoit de divers endroits de ses projets ambitieux, firent hâter au Roy l'exécution de ce qu'il avoit résolu.

Quoique tous les Princes Lorrains fussent très-unis entre eux contre le Roy, pour maintenir la puissance de leur Maison, convaincus qu'ils étoient que son dessein étoit de la ruïner, ils ne s'accordoient pas néanmoins toûjours, hors de là, les uns avec les autres. Le Duc de Guise avoit pris sur eux un empire & une autorité, qu'il exerçoit avec hauteur, & ses maniéres étoient devenuës insupportables au Duc de Mayenne. Il exigeoit d'eux une soumission aveugle à ses ordres, il les faisoit souvent agir sans leur communiquer ses vûës, & il ne s'ouvroit même jamais distinctement à eux, sur le but principal où il visoit par toutes ses intrigues. Les étranges entreprises qu'il faisoit continuellement contre l'autorité du Roy, & sa puissance devenuë si formidable à ce Prince, & odieuse à tous ceux que la passion & l'esprit de révolte n'aveugloient pas entiérement, les tenoient dans de continuelles inquiétudes; & tandis que son ambition lui faisoit également mépriser les périls & les jugemens

1588. mens qu'on portoit de sa conduite, ils appréhendoient de porter la peine de sa témérité, & qu'après qu'elle l'auroit entraîné dans le précipice, elle ne causât en même-temps la ruïne entiére de leur Maison.

Faction appellée Caroline contre le Duc de Guise. Thuanus. l. 93.

Telles étoient les réfléxions du Duc de Mayenne, du Duc de Nemours son frére utérin, des Ducs d'Elbœuf & d'Aumale leurs cousins germains, qui faisoient en quelque façon bande à part dans la famille, en gardant quelques ménagemens avec le Roy; & cette espéce de schisme de la Maison de Guise s'appelloit la Faction Caroline, parce que tous ces Princes portoient le nom de Charles. Le Duc de Guise n'ignoroit ni leurs sentimens ni leur chagrin; mais il dissimuloit, & ne paroissoit pas s'en mettre beaucoup en peine. Ils blâmoient quelquefois sa conduite en présence de personnes, par lesquelles ils sçavoient bien que ce qu'ils en disoient reviendroit au Roy; & le Duc de Mayenne s'entretenant à Lyon avec le Colonel Alphonse d'Ornano, qui étoit sur le point de partir pour venir à la Cour, le pria de dire au Roy de sa part qu'il apprenoit que le Duc de Guise tenoit aux Etats de Blois une conduite qu'il désaprouvoit fort; que ni lui ni les autres Princes de sa Maison n'y avoient nulle part; qu'ils seroient toûjours fidéles à Sa Majesté envers tous & contre tous sans excepter personne; qu'ils n'envisageoient que la sureté de la Religion & celle de leurs personnes & de leur honneur contre les efforts de leurs ennemis qui vouloient les accabler; qu'à cela près il ne prétendoient point être responsables des desseins du Duc de Guise, s'il en avoit de moins conformes au respect & à la soûmission qu'il devoit à son Souverain. On assûre même que le Duc de Mayenne envoya un Exprès au Roy, pour l'avertir qu'on machinoit quelque chose contre sa personne.

Dans l'Instruction de M. de Sancy s'en allant en Suisse.

La Princesse Marie d'Elbœuf sœur des Ducs d'Elbœuf & d'Aumale, ayant obtenu avec beaucoup de peine une audience particuliere du Roy, qui ne l'aimoit point parce qu'elle lui étoit fort suspecte, lui déclara la même chose, & le pria de se précautionner contre les entreprises du Duc de Guise.

Avis donnez au Roy qui achevent de lui rendre ce Duc suspect.

Le Roy reçut ces avis moins comme des marques de l'affection des Princes de la Maison de Lorraine, que comme des indices certains du péril qui le menaçoit. On lui rapporta en même-temps l'insolent discours qu'avoit tenu en présence de quelques personnes, la Duchesse Douairiére de Montpensier sœur du Duc de Guise, laquelle maniant des ciseaux d'or qu'elle portoit à sa ceinture, avoit dit que le meilleur usage qu'elle en espéroit bien-tôt faire, étoit de s'en servir à couper les cheveux à l'indigne Prince qui occupoit le Trône de France, afin qu'après qu'on l'auroit renfermé dans un Monastére, un autre plus digne que lui de gouverner le Royaume fût mis en sa place, & reparât le tort que la lâcheté de son Prédécesseur auroit fait à l'Etat & à la Religion. Et comme elle partit alors pour aller à Paris, afin d'assister aux couches de la Duchesse de Guise sa belle-sœur, le Roy soupçonna que ce voyage cachoit quelque mauvais dessein, & qu'elle pourroit bien sous ce pré-

prétexte, aller de la part du Duc de Guise tramer quelque nouvelle entreprise avec les Parisiens de sa faction. 1588.

Dans le même-temps le Roy reçut un billet d'un Seigneur de la Cour, où il n'y avoit que ces mots Latins: *Mors Conradini vita Caroli, Mors Caroli vita Conradini.* On y faisoit allusion à la conduite de Charles d'Anjou frére de saint Louïs, qui ayant pris dans une bataille Conradin de Souabe son Compétiteur pour le Royaume de Naples, lui avoit fait couper la tête, ne se croyant pas en sureté, tandis que ce jeune Prince seroit en vie, & on lui marquoit par là qu'il devoit se comporter envers le Duc de Guise, comme Charles d'Anjou avoit fait à l'égard de Conradin. Cayet. T. 1.

A tout cela survint le rapport que le Maréchal d'Aumont fit au Roy d'un entretien, que le Duc de Guise avoit eu avec lui, où ce Duc fit tous ses efforts pour le mettre dans ses intérêts, jusqu'à lui offrir le Gouvernement de Normandie, & de faire contraindre le Roy par les Etats à l'ôter au Duc de Montpensier, pour le lui donner. Ce Maréchal homme aussi sage que fidelle se débarassa du Duc, en lui marquant beaucoup de reconnoissance; & sans se trop défendre d'entrer dans son parti, il lui dit que ce moyen lui paroissoit trop violent, & que s'il avoit envie de lui faire quelque plaisir, il le pourroit par des voyes plus douces & moins odieuses. Thuanus l. 93.

Ce Seigneur racontant la chose au Roy, lui fit faire de sérieuses réfléxions sur tout ce qu'il avoit à craindre du Duc de Guise; que ce Duc s'étant adressé à lui, nonobstant la connoissance qu'il avoit de son attachement pour sa Personne Royale, on pouvoit s'assûrer qu'il n'en faisoit pas moins à l'égard de beaucoup d'autres; que plusieurs ne seroient pas à l'épreuve de ses sollicitations & de ses offres; qu'il en corromproit quantité, & que Sa Majesté couroit risque de se voir dans peu abandonnée de la plûpart de ses serviteurs; qu'on voyoit dans les Etats un grand nombre de personnes, qui ne se ménageoient plus ni dans leurs discours, ni dans leurs démarches, & que parmi eux on disoit hautement, que pour venir à bout des hérétiques dans le Royaume, il falloit un Chef qui eût tout pouvoir sur les Finances & sur la Guerre. Il ajoûta que si on ne se hâtoit de prevenir ces esprits violens, on alloit voir la puissance Royale entiérement anéantie tomber entre les mains du Duc de Guise, & la personne même de Sa Majesté en très-grand danger.

Ce Prince timide & irrésolu avoit besoin d'être pressé aussi vivement, & piqué par autant d'endroits qu'il le fut, pour se déterminer à une action de vigueur. Il prit enfin son parti, & peu de jours après ayant appellé dans son cabinet le Maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes sieur de Rambouillet, & Beauvais-Nangis, il leur fit au long le détail de tous les attentats du Duc de Guise, de ses liaisons avec les étrangers, de sa conspiration contre l'Etat avec le Duc de Savoye, des insultes qu'il en recevoit tous les jours, de ses continuelles intrigues & entreprises dans les Etats depuis qu'ils se tenoient, d'une nouvelle tentative qu'il faisoit actuellement, pour se faire donner la Charge de Connétable malgré lui *Il tient Conseil là-dessus avec quelques Seigneurs de sa Cour.* Thuanus l. 93.

1588. lui par cette Assemblée composée de gens séditieux de sa faction. Il s'étendit sur plusieurs autres choses qu'ils sçavoient déja pour la plûpart, & y en ajoûta qu'il avoit jusques-là tenues secrétes.

Il leur dit qu'il les avoit fait venir, pour les consulter comme des personnes, en qui une fidélité depuis long-temps éprouvée, lui faisoit prendre toute confiance; que le mal étant très-pressant, il avoit besoin d'un prompt remède; qu'il les conjuroit de lui dire librement leurs avis touchant ce qu'il avoit à faire, & que sûr qu'il étoit de leur prudence, de leur courage & de l'affection qu'ils avoient pour lui, ils ne lui conseilleroient que ce qui seroit le plus avantageux pour le bien de l'Etat & pour sa propre personne.

Ils remerciérent le Roy de l'honneur qu'il leur faisoit, l'assûrant de tout ce qui dépendroit d'eux non seulement pour le conseil, mais encore pour l'exécution, & lui demandérent un jour, pour méditer sur une affaire de cette importance.

Il prend la résolution de s'assûrer de sa personne.

S'étant rendus au jour & à l'heure marquée avec Louïs d'Angennes frére de Rambouillet, à qui le Roy voulut que le secret fût communiqué, tous convinrent qu'il falloit s'assûrer de la personne du Duc de Guise, de quelque maniére que ce fût.

Soit que le Maréchal d'Aumont ne voulût pas passer pour auteur de la mort du Duc de Guise, soit qu'il en appréhendât les suites, soit que du moins il ne voulût pas être le premier à prononcer ce sanglant Arrêt, soit qu'il eût apperçu dans les discours du Roy quelque reste de scrupule là-dessus, il proposa seulement qu'on l'arrêtât avec tous ceux de sa famille qui se trouvoient à Blois, & que le Roy leur fît faire leur procès dans les formes.

Tant de raisons se présentoient contre cet avis, qu'aucun des autres ne le suivit; & le Maréchal même ne s'opiniâtra pas à le soûtenir. On ne pouvoit disconvenir de la difficulté qui se trouveroit à arrêter le Duc à la vûë des Etats dont la plûpart des membres étoient à lui, & d'une infinité de gens attachez à sa maison, à sa personne, à sa fortune: qu'on ne pourroit trouver une prison, où il pût être surement gardé, toutes les Villes de France étant engagées dans la Ligue ou pleines de Ligueurs, que quand on en auroit trouvé une, il seroit impossible de l'y conduire sans danger qu'il ne fût enlevé par les chemins, de lui choisir des Juges dont l'équité & la fermeté fussent à l'épreuve des menaces, des offres, des sollicitations, & de tous les ressorts que feroient jouer ses partisans, qu'on avoit à craindre le soûlévement dans les armées de Poitou & de Dauphiné, où plusieurs Officiers tant généraux que subalternes étoient tout dévouez au Duc de Guise, sur tout dans celle qui étoit destinée pour le Dauphiné, de laquelle le Duc de Mayenne étoit le maître; que si Lesdiguiéres & le Roy de Navarre dans cette conjoncture faisoient quelques entreprises qui leur réüssissent, comme ils n'y manqueroient pas, quel déchaînement ne se feroit-il pas contre le Roy? Quelle vraisemblance les Rebelles ne donneroient-ils pas à leurs anciennes calomnies,

nies, sur les intelligences qu'ils l'avoient toûjours accusé d'avoir avec les Huguenots? 1588.

Par ces raisons & par quelques autres qu'on allegua, tous conclurent à la mort du Duc de Guise, qui étant notoirement coupable d'une infinité de crimes de léze-Majesté, pouvoit être puni avec justice par le Roy, sans qu'il dût avoir aucun scrupule sur les formalitez, qu'il lui étoit impossible d'observer dans la situation des choses; qu'à la vérité cette mort pourroit avoir d'étranges conséquences; mais qu'elle pouvoit aussi produire le repos de l'Etat, en détruisant la Ligue plus redoutable par le caractére du Chef qui la gouvernoit, que par son étenduë, & par le nombre de ceux qui la composoient, & que ce seul coup seroit capable de dissiper; qu'en un mot la perte du Roy étoit certaine, si on ne la prévénoit au plûtôt par celle du Duc de Guise, & que c'étoit là un de ces maux, où la prudence demandoit qu'on mît tout au hazard pour l'éviter. *Et de le faire mourir.*

Cette resolution étant prise, avec celle d'arrêter en même-temps Charles Prince de Joinville fils du Duc, le Cardinal de Guise son frére, les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, & le Cardinal de Bourbon le Chef apparent de la Ligue, on délibéra sur la maniére dont on s'y prendroit pour l'exécution. La chose n'étoit pas aisée, parce que le Duc de Guise étoit toûjours trés-bien accompagné de Gardes, de Gentilshommes & de Domestiques, tous gens choisis & fidelles. Voici à peu près comme l'on s'y prit; car les Historiens convenant sur les principales circonstances de ce fait, ne s'accordent pas sur quelques-unes moins importantes. *Difficultez dans l'exécution.*

Pour aller de l'escalier du Château à la Chambre du Roy, il falloit passer une antichambre, où ce Prince mangeoit d'ordinaire, quand il dînoit ou soupoit en public. Tout le monde indifféremment y entroit, excepté quand on y tenoit le Conseil; car alors les Gardes du Roy étoient à la porte, tous les Pages & les autres Domestiques de ceux qui étoient du Conseil, demeuroient dehors sur l'escalier; le Duc de Guise comme les autres y laissoit toute sa garde, & l'on jugea qu'on ne pouvoit choisir un lieu & un tems plus commodes que celui du Conseil, pour le surprendre.

Il falloit un homme de tête & de résolution pour présider à une action de cette conséquence. Le Roy s'adressa à Crillon Mestre de Camp du Regiment des Gardes. Ce Gentilhomme répondit librement à la proposition qu'il lui en fit, que Sa Majesté connoissoit son zéle & son dévouement pour elle; mais que l'office de bourreau ne lui convenoit point; que s'il s'agissoit de tuer le Duc de Guise l'épée à la main dans un duel, il l'assuroit qu'en se faisant tuer lui-même, il ne le manqueroit pas, & qu'il pouvoit compter sur sa parole. Le Roy ne parut point offensé de cette liberté, & lui ayant recommandé le secret, que Crillon jura de lui garder, il s'adressa à Loignac premier Gentilhomme de sa Chambre & Capitaine de quarante-cinq Gentilshommes Gascons, *Davila. l. 9.*

1588. cons, dont le Duc d'Epernon avoit depuis quelques temps formé une nouvelle garde au Roy.

Elle est commise à Loignac premier Gentilhomme de la Chambre.

Celui-ci ne fut pas si scrupuleux que Crillon. Il accepta la commission d'autant plus volontiers, que le Duc de Guise le sçachant très-agréable au Roy, ne pouvoit le souffrir; qu'il lui avoit suscité plusieurs méchantes affaires pour le perdre, & qu'il travailloit sous ombre de retrancher la dépense de la Maison du Roy, à demander par les Etats, que l'on cassât la garde des Quarante-cinq, ainsi qu'on l'appelloit.

Le Roy communiqua aussi la chose à Larchant un des Capitaines des Gardes: il le chargea de s'assurer de l'escalier du Château, dans le temps que les personnes qui devoient assister au Conseil, seroient dans la chambre, & il convint avec lui de la maniére dont il le feroit.

Les mesures furent prises pour le vingt-troisiéme de Décembre: Le Roy fit dire au Duc de Guise qu'il vouloit tenir Conseil le matin ce jour-là, & expédier beaucoup d'affaires, pour aller passer les Fêtes à Notre-Dame de Cléri, où il prétendoit faire ses dévotions.

Le soir du vingt-deuxiéme, Larchant alla trouver le Duc de Guise, & lui dit que pressé par les Officiers & par les Gardes de sa Compagnie, il vénoit le supplier d'employer son autorité, pour leur faire donner leur paye; qu'ils n'avoient rien reçu depuis long-temps; que sans cela les Gardes pour la plûpart seroient obligez de se retirer, & plusieurs d'entre eux contraints de vendre leurs chevaux, pour avoir de quoi faire leur voyage à pied: Et sur ce que le Duc lui promit de faire ce qu'il lui demandoit, il le supplia de trouver bon qu'il lui présentât un placet, lorsqu'il entreroit au Conseil.

Autres Conjurez qui lui furent associez. Thuanus. l. 93.

Le lendemain dès le grand matin le Roy fit venir dans son cabinet Ornano, Bonnivet, la Grange-Montigny, & d'Entragues, qui depuis quelque temps avoit quitté le parti du Duc de Guise, pour se donner au Roy au prix du gouvernement d'Orleans: Il étoit fort irrité contre le Duc, qui s'obstinant à vouloir que cette place fût du nombre des villes de sureté qu'on lui avoit accordées, empêchoit qu'il ne se mît en possession de ce Gouvernement. Loignac s'y rendit pareillement avec neuf des plus résolus des Quarante-cinq, qu'on y avoit fait entrer avant le jour par un escalier dérobé, & à qui ce Seigneur dit alors dequoi il s'agissoit.

Dès qu'ils furent tous assemblez, le Roy leur parla en peu de mots sur le service qu'il attendoit de leur courage & de leur fidélité; qu'il falloit qu'aujourd'hui ou lui ou le Duc de Guise périssent; qu'il n'avoit qu'eux pour la défense de sa personne, & point d'autre retranchement que son cabinet; que son salut & celui de la France qu'on vouloit partager avec les Etrangers, étoient entre leurs mains; qu'il avoit jetté les yeux sur eux, pour leur être redevable de sa vie & de sa Couronne, & qu'ils pouvoient compter que sa reconnoissance n'auroit point de bornes.

Ils

Ils l'assurérent tous de la disposition où ils étoient de se sacrifier pour Sa Majesté, & qu'ils répondroient parfaitement à la confiance dont il les honoroit. Il se fit apporter autant de poignards, que Loignac avoit choisi d'hommes dans sa Compagnie, & leur dit en les leur mettant en main: c'est une exécution de Justice que je vous commande de faire sur l'homme le plus criminel de mon Royaume, & que les loix divines & humaines me permettent de punir; & ne le pouvant faire par les voyes ordinaires de la Justice, je vous autorise à le faire par le droit que me donne ma puissance Royale. 1588.

Il les plaça avec Loignac à l'entrée d'un cabinet qui étoit à gauche en entrant dans la Chambre, pour y attendre le Duc de Guise, & se retira dans un autre plus avancé, suivi des Seigneurs que j'ai nommez.

Si le Duc de Guise n'évita pas ce peril, ce ne fut point faute d'en avoir été averti: car quelques précautions que le Roy eût prises pour tenir son dessein caché, bien des gens s'en defiérent, soit qu'ils jugeassent que le Roy feroit enfin ce que son intérêt demandoit qu'il fît, soit qu'attentifs à tout ce qui se passoit, ils eussent entreveu & deviné quelque chose qui leur eût donné cette pensée. *Le Duc de Guise en est averti & ne laisse pas de tomber entre leurs mains.*

Le sieur de Vins Chef de la Ligue dans la Provence écrivit au Duc, en désapprouvant sa trop grande confiance, veu tant de sujets qu'il avoit de se défier du Roy, quelque bonne mine qu'il lui fît: à quoi il répondit, qu'il ne comptoit nullement sur la bonté du Roy, dont il connoissoit la dissimulation; mais sur la crainte & le bon sens de ce Prince, qui n'ignoroit pas que s'il entreprenoit sur sa personne, il se perdroit luimême sans ressource. Le Laboureur Additions aux Mémoires de Castelnau. l. 7. c. 4.

Après tout il ne laissoit pas quelquefois de faire ses réfléxions sur ce sujet avec ses Confidens; & peu de jours avant son malheur, comme il s'entretenoit avec le Cardinal de Guise son frére, l'Archevêque de Lion, le Sieur de Mandreville Gouverneur de Sainte-Menehout, le Président de Neuilly, & la Chapelle-Marteau Prévôt des Marchands, chacun disant ses conjectures sur je ne sçai quelles apparences, qui leur faisoient juger qu'il se tramoit quelque chose, tous lui conseillérent de s'éloigner sous quelque prétexte. Il n'y eut que l'Archevêque de Lion, qui soûtint que ce seroit quitter la partie & par conséquent la perdre; & que le Roy, du génie dont il étoit, ne feroit jamais une entreprise si hazardeuse, où il courroit lui même risque de sa vie; sur quoi Mandreville s'emportant, traita de folie un si mauvais raisonnement, dans une conjoncture où il s'agissoit de tout perdre. Dépositions de l'Archevêque de Lion au 5. T. de l'Hist. des Cardinaux.

Mais le Duc de Guise ne répondit point autre chose à tout cela, sinon qu'il étoit trop avancé pour reculer, & que le Roy & lui étoient comme deux armées en présence, dont l'une en se retirant donnoit la victoire à l'autre. Thuanus l. 93.

Le jour qui precéda l'exécution se mettant à table, il trouva sous sa ser- *Sa sécurité au milieu du plus*

1588. serviette un billet, par lequel on lui donnoit avis de prendre garde à lui, & qu'on lui préparoit un mauvais tour. L'ayant lû il prit son crayon & écrivit au bas : *On n'oseroit*, & le jetta sous la table. C'est ainsi que ce malheureux Prince dominé par son ambition, se cachant à lui-même tous les dangers, ou les méprisant trop, s'opiniâtroit à sa perte, jusqu'à ce qu'enfin le moment fatal arriva.

grand danger. Mathieu. l. 8.

Le vingt-troisiéme de Décembre, ceux qui étoient du Conseil, suivant l'ordre du Roy, se trouvérent de grand matin dans l'antichambre. Les Cardinaux de Vendôme & de Gondi, les Maréchaux d'Aumont & de Retz, les sieurs Nicolas de Rambouillet & d'O s'y rendirent les premiers, & un peu après vinrent le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lion.

Le Duc de Guise arriva le dernier, & trouva au sortir de son appartement Larchant avec la plûpart de sa Compagnie des Gardes, pour lui présenter le Placet dont il lui avoit parlé le soir précédent. Ils le suivirent jusqu'à la porte de l'antichambre, les Gardes s'étant rangez des deux costez de l'escalier, selon l'ordre qu'ils en avoient de leur Capitaine, comme pour faire honneur au Duc de Guise & rendre le passage libre. Le Duc avec son honnêteté & ses maniéres ordinaires leur promit de ne les pas oublier, & entra dans l'antichambre. Larchant demeura sur l'escalier avec les Gardes rangez comme ils étoient, & fit descendre dans la Cour les Pages, les Valets de pied & tous ceux de la suite du Duc & des autres Seigneurs qui étoient entrez.

Le Duc s'étant approché du feu, sentit une espéce de foiblesse qui le prenoit : quelques-uns prétendirent qu'elle ne venoit que d'une débauche de la nuit precédente, qu'on dit qu'il avoit passée avec une Maîtresse : d'autres l'attribuérent à une peur subite qui le saisit, au sujet des fréquens avertissemens qu'on lui avoit donnez : Car à cela près il s'étoit trouvé tant de fois sans Gardes dans cette antichambre pour le Conseil, qu'il n'y avoit rien de particulier qui dût plus l'effrayer qu'en un autre temps. Saint Prix Valet de Chambre du Roy, lui présenta des Prunes de Brignoles dont il goûta, & un mouchoir pour s'essuyer l'œil, qui étoit souvent humide du côté de la playe qu'il avoit reçuë autrefois à la joue. On dit à cette occasion, que Péricard son Secrétaire ayant sçû que Crillon Colonel du Régiment des Gardes avoit fait fermer les portes du Château, entra dans une grande appréhension, & lui envoya un Page pour lui porter son mouchoir qu'il avoit oublié, & que dedans il mit un billet, où ces mots étoient écrits, *Sauvez-vous, Monsieur, ou vous êtes mort :* mais on ne le laissa pas passer.

Davila. l. 9.

Il est poignardé à l'entrée du Cabinet du Roy.

Sur les huit heures du matin Revol Secrétaire d'Etat vint dire au Duc de Guise, que le Roy le demandoit dans son cabinet. Il y alla, & entra dans la Chambre par une courte gallerie qui la separoit de l'antichambre. La porte ayant été aussi-tôt fermée comme c'étoit la coûtume, il tourna vers le cabinet de la gauche, où l'on lui avoit fait entendre que le Roy étoit. Ayant levé la Tapisserie, & s'étant un peu panché,

ché, parce que la porte étoit basse, il fut à l'instant atteint de six coups de poignard, qui ne lui laissérent que le temps de crier, *Mon Dieu ayez pitié de moi.* 1588. Cayet. T. 1.

D'autres disent, que Saint Malin un des quarante-cinq fut celui qui lui porta le premier coup, & que de crainte qu'il ne fût armé sous ses habits, il s'étoit placé de telle sorte, qu'il pût de haut en bas lui plonger son poignard dans la gorge au défaut de la cuirasse, & que le Duc ne poussa qu'un grand soûpir sans dire mot; que tous les autres se jettérent en même temps sur lui, & le percérent d'une infinité de coups. Thuanus. l. 93. Davila. l. 9.

Il y en a qui racontent qu'ayant apperçû Loignac assis sur un coffre, & jugé à sa contenance qu'il avoit un mauvais dessein contre sa personne, il porta la main à son épée marchant droit à lui; mais qu'ayant le bras embarrassé de son manteau, & ayant été prévenu par les coups qu'on lui porta, il ne put la tirer qu'à moitié.

Quoy qu'il en soit de ces diverses circonstances; car l'on en feint souvent dans ces sortes de rencontres, il est certain que la chose fut faite en un moment. Le Roy en étant averti, sortit de son cabinet, & ayant fait jetter un Tapis sur le corps, rentra, pour attendre qu'on eust achevé d'exécuter les autres ordres qu'il avoit donnez.

Le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lion sont arrêtez. Cayet. T. 1. Thuanus l. 93. &c.

Le bruit qui s'étoit fait durant ce massacre, fut entendu jusques dans l'antichambre. Le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lion accoururent aussi-tôt; & on dit qu'ils entendirent le dernier soûpir du Duc mourant: mais les Gardes du Corps Ecossois qui étoient à la porte, leur ayant présenté la pointe de la halebarde, les empêchérent d'avancer. Ils furent arrêtez eux-mêmes, & par ordre du Roy conduits l'un & l'autre au plus haut du Château dans une chambre, où l'on les enferma.

Le Roy se felicite de cet assassinat.

Larchant avec sa Compagnie des Gardes, s'empara de l'antichambre, & un moment après, la porte de la Chambre du Roy ayant été ouverte, & tout ce qu'il y avoit là de Seigneurs y étant entrez, il leur dit en adressant particuliérement la parole au Cardinal de Vendôme. „ Je suis maintenant Roy & résolu de faire la guerre aux Hérétiques plus „ vivement que jamais. Les brouillons, qui m'en empêchoient, quoy „ qu'ils eussent toûjours le nom de la Religion à la bouche, n'étant plus „ en état de le faire. Au reste que leurs semblables ou leurs Partisans „ sçachent par l'exemple que je viens de faire, qu'il leur en pend autant sur la tête, s'ils osent désormais entreprendre sur mon autorité „ Royale.

Ayant dit ce peu de paroles d'un ton de Maître, qui depuis longtemps ne lui étoit pas ordinaire, & qui jetta la terreur dans l'esprit de tout ce qu'il y avoit là de Partisans de la Ligue, il descendit chez la Reine Mère qui étoit malade.

Il lui rendit compte de tout ce qui venoit d'arriver. On dit que sans blâmer & sans approuver ce qu'il avoit fait, & sans en paroître beau-

1588. coup émûë, elle lui demanda feulement, s'il avoit prévû les suites de la mort du Duc de Guise, & s'il avoit bien pourvû à tout? Oui, Madame, répondit-il, j'ai donné de bons ordres. Je le souhaite, reprit-elle, que tout tourne à votre avantage. C'est ainsi que la plûpart de nos Historiens rapportent cet entretien, qui suppose que tout s'étoit fait à l'insçû de la Reine Mére. Toutefois Miron premier Médecin du Roy dans la Relation * de la mort du Duc de Guise, en parle comme d'une chose qui avoit été concertée avec cette Princesse; tant il est difficile de débrouiller exactement la vérité de ce qui se passe dans le Conseil des Rois.

Autres Seigneurs arrêtez par son ordre.

Cependant on arresta dans le Château les Ducs d'Elbœuf & de Nemours, Anne d'Est Mére de ce Duc & du Duc de Guise, le Cardinal de Bourbon & le Prince de Joinville. On mit des Gardes à l'entrée de leurs appartemens, & en même temps François du Plessis de Richelieu Grand Prévôt de l'Hôtel étant sorti du Château avec ses Archers, se saisit du Président de Neuilly, de la Chapelle-Marteau, de Compan, de Cotteblanche Députez de la Ville de Paris, de Vincent le Roy, Lieutenant Général d'Amiens; c'étoient les plus déterminez Ligueurs du tiers Etat. Urbain de Laval-Bois-Dauphin & le Comte de Brissac furent aussi mis en arrêt dans leurs maisons. Péricard Secrétaire du Duc de Guise fut saisi avec tous ses papiers; mais on chercha en vain par tout les Evêques de Cominges, de Rodez & de Boulogne, & quelques autres qui se cachérent ou s'évadérent durant le tumulte.

Urbain de Lansac. François Cornillan. Pierre Dormi.

Le Roy au sortir de l'appartement de la Reine alla entendre la Messe, & par son conseil envoya Revol & le Cardinal de Gondi au Legat Morosini, pour lui dire les raisons qu'il avoit eûës de faire ce qu'il avoit fait; ce que ce Prélat écouta fort froidement, & faisant paroître quelque chagrin; mais dès que Revol l'eut assûré que la mort du Duc de Guise, loin d'empêcher la guerre contre les Huguenots, faciliteroit au Roy les moyens de la faire sans obstacles, & qu'il étoit résolu de la pousser avec la derniere vigueur, il parut s'adoucir. Presque tous nos Historiens assurent que Morosini entretint le Roy après la Messe: mais par une lettre de ce Prélat au Cardinal de Montalte, il est constant qu'on lui refusa l'entrée du Château, & qu'il ne put avoir d'Audience que trois jours après.

Cayet. T. 1.

Memorie del vita del Cardin. Morosini. l. 3, c. 16. 17. 18.

Il est très-certain que si le Roy en étoit demeuré là, Sixte V. non seulement ne l'auroit pas blâmé de la mort du Duc de Guise, mais même que du génie dont il étoit, il auroit eu peine à se contenir, pour ne l'en pas louer; & les paroles de ce Pape que j'ai rapportées, & qu'il dit lorsqu'il apprit que le Roy avoit laissé sortir du Louvre le Duc de Guise, qui s'étoit venu livrer témérairement entre ses mains avant les barricades, ne laissent nul doute là-dessus: mais ce

* Imprimée au 5. T. de l'Histoire des Cardinaux.

ce qui se fit le lendemain à l'égard du Cardinal de Guise, gâta les affaires du Roy à la Cour de Rome, que la prudence sembloit devoir lui faire ménager plus que jamais, dans la situation où il se trouvoit. 1588.

Le Cardinal tout prisonnier qu'il étoit, s'abandonna non seulement aux plaintes, mais encore aux menaces & aux plus violens emportemens contre le Roy. Les ennemis de la Maison de Guise s'en servirent pour irriter ce Prince, qui d'ailleurs n'avoit guéres moins d'aversion pour lui, que pour le Duc son frére. On lui rappella le souvenir de tout ce que ce Cardinal avoit fait principalement depuis les barricades, l'argent des Bureaux qu'il avoit enlevé à Château-Thierry, l'entreprise de Troyes dont il s'étoit saisi, étant lui-même en personne à la tête de quatre cens soldats; mais sur tout une Epigramme atroce, dont apparemment il n'étoit pas l'auteur, mais qu'il récitoit avec plaisir à ses amis. *Emportemens du Cardinal de Guise.*

Elle étoit faite sur la devise du Roy, dont le corps étoient trois Couronnes avec cette ame. *Manet ultima Cælo.* Deux représentoient celle de France & celle de Pologne, & la troisiéme étoit celle, dont il devoit être couronné dans le Ciel: l'Epigramme étoit composée de ces deux vers: Cayet. T. 1.

Binas qui dederat, unam aufert, altera nutat.
Ultima tonsori radenda, ad Claustra remansit.

On signifioit par ces vers que de ces trois Couronnes Dieu lui en avoit déja ôté une, qui étoit celle de Pologne; que la seconde étoit fort chancelante sur sa tête, & que la troisiéme seroit l'ouvrage d'un Barbier, quand on le confineroit dans un Cloître. A quoi il ajoûtoit que son plaisir seroit de tenir la tête du Roy, quand on lui feroit cette troisiéme chez les Capucins. Lettre du Roy au Marquis de Pisani du 24. Décembre.

Il est souvent de la sagesse des Princes de mépriser ces insolentes Satyres, & ils doivent toûjours sacrifier le ressentiment qu'ils en ont, à des intérêts plus importans. C'est ce que le Roy ne fit pas, & il eut tout sujet dans la suite de s'en repentir. Hist. des Card. T. 5. p. 614.

Toutes ces cruelles offenses qu'il avoit reçûës du Cardinal de Guise, le disposérent à écouter les mauvais conseils qu'on lui donnoit là-dessus, & à le rendre plus susceptible de la peur qu'on lui fit de l'esprit fougueux & dangereux de ce Cardinal. Il résolut donc de le faire aussi mourir.

Quelques-uns en ayant refusé la commission par l'horreur de tremper leurs mains dans le sang d'un homme, qui outre sa qualité de Prince, étoit Prêtre, Cardinal, & Archevêque de Reims, le Guât Capitaine aux Gardes l'accepta, & ayant pris avec lui un Sergent & trois soldats, à qui l'on promit chacun cent écus, il alla le vingt-quatriéme de Décembre sur les dix heures du matin au galetas, où le Cardinal avoit passé la nuit avec l'Archevêque de Lyon, & où un peu revenus de *Que le Roy fait aussi massacrer.* d'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 14. Informations sur la mort &c.

1588. de leurs premiers emportemens, ils s'étoient confessez l'un l'autre, pour se disposer à la mort qu'ils attendoient.

T. 5. de l'Histoire des Cardinaux.

Le Cardinal après avoir embrassé l'Archevêque & demandé ses priéres, suivit le Guât qui lui dit que le Roy le demandoit, & à deux pas de-là lui ajoûta qu'il se recommandât à Dieu. Il le conduisit jusqu'à une galérie obscure, où les soldats le massacrérent à coups de halebardes.

Journal de Henry III.

Son corps & celui de son frére furent mis dans de la chaux vive, pour en être consumez : les os en furent brûlez dans une salle basse du Château, & les cendres jettées au vent. On prit ces précautions pour prévenir la superstition des peuples, qui, ainsi qu'on le prévoyoit, les regarderoient comme deux Martyrs, ne manqueroient pas d'honorer leurs Reliques du culte qu'on rend dans la Religion Catholique à celles des Saints, & de les donner par tout en spectacle, pour émouvoir la compassion & la sédition.

Qualitez du Duc son frere qui lui avoient attiré l'estime des peuples.

Telle fut la fin tragique du Duc & du Cardinal de Guise. Le premier la méritoit par son ambition déméfurée, par sa révolte, par les mauvais desseins qu'il avoit formez contre son Souverain, & qui étoient sur le point d'éclore : mais à cela près c'étoit un des plus grands hommes qui eussent jamais parû en France, & dans qui l'assemblage des qualitez qui forment un héros, fut le plus complet, je veux dire une valeur & une intrépidité que nul péril n'ébranla jamais, une étenduë de génie capable des plus hautes & des plus vastes entreprises, une fermeté & une constance à l'épreuve des plus grands obstacles qu'il y rencontroit, une présence d'esprit dans les événemens subits, qui ne le déconcertoient jamais, une vivacité qui suppléoit sur le champ à tout ce que la prudence n'avoit pû prévoir, un secret impénétrable, même à l'égard de ses plus intimes confidens, une habileté dans le mêtier de la guerre, dont il sçavoit mettre en pratique tous les stratagêmes & toutes les chicanes ; & tout cela relevé d'une bonne mine, d'une belle taille, d'un air noble & de Prince, & accompagné de maniéres agréables & populaires, dont on ne pouvoit se défendre.

De-là cette admiration, cette vénération, cette affection, cette tendresse des peuples pour sa personne, cette confiance des soldats qui se tenoient surs de la victoire malgré la plus grande inégalité de forces, quand ils marchoient sous ses ordres, cette autorité absoluë, qu'il s'étoit acquise dans son parti & dans sa famille dont il tenoit tous les Princes, & quelques-uns malgré eux dans une entiére dépendance de ses volontez.

Et ses défauts.

Les défauts de ce Prince, comme c'est l'ordinaire des grands hommes, furent les excez de ses vertus, ou le mauvais usage des grandes qualitez dont il étoit orné. Son intrépidité & son courage dégéneroient souvent en trop de confiance & en témérité ; & c'est ce qui le perdit. Sa prudence, son adresse, sa politique mettoient souvent en œuvre la fourbe & le mensonge, & malgré la franchise dont il se faisoit honneur, & qui paroissoit dans toutes ses maniéres d'agir & de parler, son manquement de parole lui fit perdre plusieurs bons serviteurs. Un zéle apparent

rent pour la Religion fut le voile ordinaire dont il cacha toûjours son ambition extrême avec plus de soin, que ses amours & sa jalousie contre ses rivaux, qui alla une fois jusqu'à appeller en duel le Duc de Mayenne son frére à l'occasion d'une Maîtresse; & si celui-ci n'eût été plus modéré que lui, un des deux freres auroit ôté la vie à l'autre pour un tel sujet. Enfin on peut dire avec vérité que si ce Prince fût né sur le Trône, il n'eût point eu son pareil parmi les Souverains; que si la fortune à laquelle il se livra trop, & sa naissance ne l'eussent pas mis en passe d'y aspirer, & qu'il se fût trouvé dans une condition un peu moins relevée, il eût pû rendre de très-grands services à l'Etat, mais que cet entre-deux où sa destinée le plaça, l'engagea insensiblement dans une route & dans des projets trop funestes à la France & à lui-même. Il n'avoit encore que quarante-deux ans, quand la mort mit fin à ses vastes desseins.

1588.

Thuanus l. 93.

L'affaire la plus importante pour le Roy après la mort des deux freres, étoit d'avoir en sa puissance le troisiéme: je veux dire le Duc de Mayenne, qui étoit toûjours à Lyon sans faire un fort grand usage de son armée. Elle étoit diminuée de plus du tiers par l'inaction où il l'avoit tenuë d'abord, & ensuite par l'attaque & la prise du Bourg Doisant sous les ordres du sieur de Maugiron, que Lesdiguiéres harcela continuellement durant ce siége.

Le Roy entreprend aussi de faire arrêter le Duc de Mayenne.

Hist. du Connétable de Lesdiguiéres l. 3. c. 5.

Le Roy, dès que le Duc de Guise fut mort, fit partir en poste Alphonse d'Ornano, pour surprendre le Duc de Mayenne à Lyon, avant que la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Blois y fut arrivée. Mais un Courrier de Bernardin de Mendoça Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France fit plus de diligence, & le prévint de quelques heures; de sorte qu'Ornano en entrant dans Lyon apprit que le Duc étoit échappé.

Celui-ci en est averti & se sauve.

Thuanus. l. 93.

Le Duc de Nevers qui faisoit la guerre en Poitou, & y avoit déja pris Mauleon, Montagu, & une trentaine de Châteaux, & assiégeoit actuellement la Garnache, fut aussi averti par le Roy de la mort du Duc de Guise, afin qu'il veillât sur la conduite des Gentilshommes Partisans de ce Duc. Le Duc de Nevers appella la Châtre, Lavardin, & la Chataigneraye les plus considérables du parti, qui d'abord consternez de cette nouvelle, promirent de continuer à servir le Roy avec fidélité: mais après la prise de la Garnache qui fut renduë le quatorziéme de Janvier, ils quittérent l'armée, pour suivre la fortune de la Ligue.

1589.

Le Duc de Nevers & autres embrassent le parti de la Ligue.

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Quelque diligence que le Roy pût faire, pour prevenir les principales villes du Royaume, & y justifier la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du Duc de Guise, les Partisans de la Ligue furent encore plus prompts que lui. Il avoit surtout envie de s'assurer de la ville d'Orleans, & y envoya pour cet effet d'Entragues qu'il en avoit fait Gouverneur: mais dans le temps qu'il entroit dans la Citadelle, le sieur de Rossieu natif de la Ville, & serviteur du Duc de Mayenne y arriva, & ayant fait sur le champ une assemblée de la Maison de Ville, soûleva

tout

1589. tout le peuple contre le Roy, par le recit touchant & animé qu'il fit de la mort du Duc de Guise. Les Bourgeois investirent d'Entragues dans la Citadelle, qui n'étoit qu'un foible retranchement à la porte Bannier, & l'obligérent au bout d'un mois à la leur remettre, nonobstant l'approche du Maréchal d'Aumont qui vénoit à son secours, & que de nouveaux ordres du Roy rappellérent ailleurs.

Cayet. T. 1.

Cependant le calme parut rétabli à Blois & dans les Etats. Le Roy y fit mettre en liberté Bois-Dauphin & Brissac, accorda la vie à l'Archevêque de Lyon à la priére du Baron de Lux son neveu, qui vint se jetter aux pieds de Sa Majesté pour la demander. Il fit la même grace à tous les autres prisonniers, & l'on continua les séances : mais la perte qu'il fit sur ces entrefaites de la personne la plus capable de lui donner de salutaires conseils dans les fâcheuses conjonctures où il se trouvoit, fut le présage des grands malheurs qui le menaçoient, & peut-être la cause qu'il y succomba.

Mort de la Reine Mere à Blois.

Ce fut la mort de la Reine sa mére, qui arriva au Château de Blois le cinquiéme de Janvier, en la soixante & dixiéme année de son âge. Les écrits qui nous restent de ces temps-là, dont les uns sont en faveur & les autres au desavantage de cette Princesse, font encore aujourd'hui regarder comme un problême, s'il faut plus s'en rapporter aux louanges qu'on lui a données, qu'au mal qu'on a dit d'elle.

Caractère de cette Princesse.

Tous conviennent de son habileté dans le Gouvernement, de son génie rare pour les plus grandes affaires, de la politesse de son esprit, de son éloquence, de sa magnificence, & que tant de grandes qualitez étoient soûtenuës dans cette Princesse, d'un air de Majesté qui lui attiroit le respect de tous ceux qui l'approchoient, & lui donnoit un ascendant dans les Conseils, auquel on se sentoit comme forcé de se soûmettre : mais tous s'accordant sur cet article, il y en a qui vont jusqu'à l'accuser d'irréligion, d'impiété & même de magie, & d'une passion effrenée de dominer, à laquelle ils prétendent qu'elle sacrifia toûjours les intérêts de la Religion & de l'Etat durant le regne de ses trois fils, & principalement pendant sa Regence & la minorité de François II. & de Charles IX.

D'autres soûtiennent au contraire, qu'elle demeura toûjours très-attachée à la Religion Catholique, & que les condescendances qu'elle eut quelquefois pour les Huguenots, & les liaisons qu'elle prit de temps en temps avec leurs Chefs, n'étoient l'effet que d'une sage politique, qui dans la crainte de tout perdre, la faisoit céder à propos à la violence de la tempête, & éloigner par des traitez les maux extrêmes dont le Royaume & la Religion étoient menacez. Pour les autres crimes atroces dont on la charge, ils disent que ce n'étoient pour la plûpart que des calomnies des Calvinistes, qui faisoient profession de déchirer sans nul respect & sans nul ménagement tous les Princes, toutes les personnes de la Cour, & tous les Magistrats qu'ils croyoient leur être contraires ; dequoi effectivement une infinité de libelles diffamatoires de ce temps-là sont de très-fortes preuves.

Ils

Ils ne disconviennent pas que l'envie d'être maîtresse & de gouverner, ne fût une de ses plus fortes passions : mais elle avoit droit de le faire durant ses Regences ; & les obligations que son fils Henri III. lui avoit, étoient si essentielles, qu'elle pouvoit attendre de lui toute la considération & toute la confiance possible, & qu'il ne fît, à son exclusion, personne dépositaire de son autorité. 1589.

Pour moi, après avoir suivi & étudié toutes les démarches de cette Princesse depuis la mort de son mari Henri II. jusqu'à la sienne, je suis plus de l'avis de ces derniers : Et quant à ce que quelques-uns ont écrit, que sur la fin du regne de Henri III. elle s'entendoit contre lui avec les Chefs de la Ligue, je n'en ai jamais trouvé de preuves qui m'en parussent fort convaincantes.

Elle fut toûjours portée à faire la paix à quelque prix que ce fût : Elle fit une infinité de traitez de cette nature durant les regnes de ses trois enfans ; mais elle se fondoit toûjours sur cette maxime que l'expérience montra être véritable, qu'il n'y auroit jamais de salut pour la France par la voye de la guerre. Elle ne pouvoit rien faire de mieux durant les minoritez de ses deux premiers fils, que de balancer les partis opposez, dont la trop grande puissance étoit également à craindre pour l'autorité du Souverain ; & toute son adresse alloit à les empêcher de trop prévaloir jusqu'à la majorité. Dans cette vûë elle entretenoit des liaisons avec les Chefs des deux Factions, pour s'en servir avantageusemenr selon les occurrences. Elle étoit jalouse de son autorité, & elle le devoit être. Il y alloit de sa propre sureté, étant informée des cabales qui se formoient contre elle, & des dangers qu'elle courut de la part du Triumvirat, & dont un * des principaux de ce parti proposa d'attenter sur sa vie.

Il paroît certain, qu'après la mort du Roy Charles IX. Elle conduisit tout avec tant d'habileté jusqu'au retour de Henri III. que si ce Prince en arrivant de Pologne, ne se fût pas entiérement oublié, & qu'il eût sçû profiter de la situation où elle avoit mis les affaires, il pouvoit rétablir la tranquillité dans l'Etat, prendre avec la Couronne qu'elle lui avoit sauvée l'autorité qui lui étoit dûë, & ruïner peu à peu les partis qui déchiroient son Royaume. L'idée qu'on avoit de lui, par tout ce qu'il avoit fait n'étant encore que Duc d'Anjou, le rendoit redoutable aux plus mutins, qui auroient regardé comme un grand bonheur, la grace qu'il leur auroit accordée ; mais sa conduite lui attira le mépris de tout le monde, & en se livrant aux jeunes Favoris, il se rendit odieux ; & c'est de-là, & nullement de l'ambition de la Reine sa Mére, que vinrent tous les desordres, dont tout son regne fut troublé.

Sur quoi étoit fondé le reproche d'irreligion qu'on lui fit.

Le reproche d'irreligion fondé principalement sur les Lettres qu'elle écrivit au Pape, où elle le prioit d'accorder à la France la Commu-

* Le Maréchal de saint André.

1589. munion sous les deux espéces pour les Laïques, le Mariage des Prêtres & quelques autres articles, parce qu'on lui faisoit entendre qu'ils n'étoient pas essentiels à la Religion, ce reproche, dis-je, n'est nullement une preuve de son attachement à l'hérésie. Le premier point avoit été autrefois accordé aux peuples de Bohéme, & ce point même aussi-bien que l'autre étoient demandez avec un pareil empressement par l'Empereur, qu'on ne soupçonna jamais à cause de cela d'être hérétique, parce qu'il les croyoit nécessaires pour le bien de la Religion en Allemagne, comme cette Princesse les jugeoit utiles, & propres à ramener les Protestans de France à l'Eglise Romaine.

Enfin sur l'article de la Magie, on ne peut nier qu'elle ne fût un peu trop entêtée de l'Astrologie judiciaire, qui étoit fort à la mode dans le Pays où elle avoit pris naissance : mais de croire qu'elle poussât son entêtement jusqu'à avoir commerce avec le diable, c'est une pure chimére.

Dans le temps que j'écris ceci, on a renouvellé contre elle cette grossiére calomnie, à l'occasion d'une espéce de médaille qui s'est conservée dans la Famille de Monsieur le Président de Mesme, & qui a exercé la subtilité de quelques sçavans, dont les uns croyent que c'est un Talisman, les autres un Ouvrage des Huguenots, qui sous des figures & des termes énigmatiques, déclaroient au Roy la résolution où étoit leur parti, d'obtenir par la force des armes, la liberté de conscience, s'il ne la leur accordoit pas de bon gré. Mais quel fonds peut-on faire sur un monument de cette nature, où sauf le respect de ceux qui ont dit leur sentiment là-dessus, je croi que tout homme sage avouëra franchement qu'il n'y entend rien, & qu'on n'y peut rien entendre.

Quoiqu'il en soit, il m'a toûjours paru également contre l'équité & contre le respect dû à la memoire des Princes, de les faire passer dans l'esprit de la postérité pour des personnes exécrables sur des signes équivoques & sur des actions dont on ignore les ressorts & les motifs, & qui en ont pû avoir de fort légitimes. C'est l'injustice que plusieurs ont fait à la Princesse dont je parle, qui, tout bien considéré, & sans trop outrer son éloge, doit passer pour une des personnes les plus accomplies de son sexe, qui ayent jamais monté sur le Trône de France.

Derniéres paroles qu'elle dit par raport au Roy de Navarre.

Elle surmonta à la mort la haine qu'elle avoit toûjours euë pour le Roy de Navarre, & voici les derniéres paroles qu'elle dit au Roy son fils aprés avoir fait son testament en sa présence. » Je vous laisse pour » derniéres paroles, lesquelles je vous prie avoir en memoire pour le » bien de votre Etat, que vous aimiez les Princes de votre Sang, & » que vous les teniez toûjours auprés de vous, & principalement le » Roy de Navarre. Je les ai toûjours trouvez fidelles à la Couronne, » étant les seuls qui ont intérêt à la succession de votre Royaume. Sou» venez-vous que si vous voulez rendre la paix, qui est si nécessaire, » à la France, il faut que vous accordiez la liberté de conscience à » vos Sujets, ayant observé que les Allemands & plusieurs Princes

» Sou-

„ Souverains de mon temps, n'ont jamais pû pacifier avec les armes „ les troubles qu'ils ont eu en leurs Pays pour la Religion. 1589.

Le tour que prirent les affaires obligea peu de temps après le Roy à suivre ce conseil. Il continua cependant les Etats à Blois. Le jour même de la mort de la Reine-Mére, il tint une assemblée, où l'Archevêque de Bourges parla pour l'Ordre Ecclesiastique, le Comte de Brissac pour la Noblesse, & l'Avocat Bernard pour le Tiers Etat. Le Roy reçut leur Cahiers, & promit de les examiner; mais il différa la prochaine séance pour un voyage qu'il jugea nécessaire. Comme il ne croyoit pas les prisonniers assez surement gardez au Château de Blois, il les conduisit lui-même à celui d'Amboise, où il en confia la garde au sieur le Guast. Le seul Duc de Nemours ayant trompé ou corrompu ses Gardes, trouva moyen de s'échapper, & se sauva à Paris. *Suite de l'assemblée des Etats.*

Le Roy ne fut que trois jours à ce voyage, & revint à Blois pour la continuation des Etats: mais les Députez lui ayant représenté, que les soûlevemens qui se faisoient de tous côtez dans le Royaume, rendroient inutiles toutes les résolutions qu'ils prendroient pour la reformation de l'Etat, & que lui-même devoit penser à prendre ses précautions pour sa propre sureté, il les congédia, après avoir fait une Déclaration pour la diminution du quart des Tailles, & les avoir assurez que son intention étoit toûjours, que la seule Religion Catholique fût autorisée dans le Royaume. Il les exhorta à employer leur crédit dans les Provinces & dans les Villes où ils retournoient, à contenir les peuples dans le devoir & dans la soumission. Tous le lui promirent, & très peu lui tinrent parole. *Le Roy les congedie & pourquoi.*

La mort du Duc de Guise étoit sans doute un coup terrible pour la Ligue, dont la tête étoit abbatuë: mais il ne falloit pas lui donner le temps de respirer; & le Roy au lieu d'écouter les conseils timides du Maréchal de Retz, en faisant des Déclarations & des Manifestes, devoit, suivant l'avis de Monsieur de Rambouillet, marcher droit à sa Capitale avec ce qu'il avoit de troupes, faire promptement venir celles que le Duc de Nevers commandoit en Poitou, ou du moins commencer par s'emparer d'Orleans, comme il l'auroit pû aisément, si d'Entragues avoit été assez-tôt suivi du secours, qu'on lui envoya inutilement depuis. Mais ce Prince à son ordinaire temporisa, quand il falloit agir, & randis qu'il s'amusoit à Blois à publier des écrits, à tâcher de gagner par des promesses les Députez des Etats, à écouter les Envoyez d'Orleans, qui n'avoient engagé la negociation, que pour suspendre la marche des troupes prêtes à partir pour secourir d'Entragues, les principaux Partisans de la Ligue, d'abord fort déconcertez par tout, se reconnurent, & reprirent cœur dès qu'ils eurent appris les mouvemens, que la nouvelle de la mort du Duc de Guise avoit causez à Paris. *Les Partisans de la Ligue se reveillent.* Thuanus l. 93.

Car dès le soir de la veille de Noël, la cabale de Seize soûleva tout le peuple, lui fit prendre les armes, se saisit des postes les plus importans de la Ville, & plaça des Corps-de-Garde de tous côtez comme à la journée *Soulevement excité à Paris par la faction des Seize.*

1589. née des barricades. La Ducheſſe Douairiére de Montpenſier ſœur du Duc de Guiſe, qui, comme je l'ai dit, étoit venuë à Paris pour les couches de ſa belle-ſœur, contribua de tout ſon pouvoir à allumer le feu de ſa ſédition, & le Duc de Nemours échappé de ſa priſon étant arrivé ſur ces entrefaites, fut reçu comme un Ange du Ciel, & comme celui que Dieu avoit délivré par miracle, pour en faire le vengeur de la mort de ſes deux freres uterins & pour prendre à leur place la protection de la Religion Catholique.

La joye & la fureur des Pariſiens redoublerent quand ils apprirent que le Duc de Mayenne, ſur lequel ils pouvoient beaucoup plus compter encore, s'étoit mis en ſureté, & que les Orléanois ſoulevez leur ſervoient de barriéres, pour empêcher que le Roy ne vînt ſi-tôt à eux. Ils leur envoyérent le Chevalier d'Aumale pour commander leurs troupes, & ſe choiſirent eux-mêmes pour Commandant le Duc frére du Chevalier.

Le Roy l'augmente par ſon imprudence.

La ſédition de Paris à laquelle le Roy devoit bien s'attendre, l'étonna cependant beaucoup ; & ſon imprudence fut telle, qu'il prit pour l'appaiſer, le moyen le plus propre à l'augmenter. Ce fut d'y envoyer Compan, Cotte-Blanche deux des plus dangereux eſprits des Seize, & le Lieutenant Général d'Amiens, autre Ligueur des plus ſéditieux. Il leur accorda la liberté ſur la promeſſe qu'ils lui firent, d'employer tout leur crédit, pour ramener les Pariſiens à leur devoir. Il fit la même grace à Anne d'Eſt Mére du Duc de Guiſe, ou ſur une pareille promeſſe, ou par compaſſion pour cette Princeſſe, qui effectivement n'avoit jamais paru entrer dans les mauvais deſſeins de ſon fils.

Thuanus. l. 93.

Il les fit accompagner par Claude Marcel Intendant des Finances, autrefois accredité dans Paris, & qui fut chargé d'aſſurer de ſa part les Pariſiens, qu'ils ne devoient rien appréhender de ſon reſſentiment; que la punition qu'il avoit faite pour ſa propre ſureté & pour la conſervation de ſa Couronne, ne s'étendroit ſur aucun autre, quelque coupable qu'il pût être, & qu'au reſte, pour montrer qu'il étoit réſolu à exterminer l'héréſie, & à procurer par toutes ſortes de voyes, la ſureté de la Religion Catholique, il avoit de nouveau confirmé authentiquement l'Edit de Juillet.

Ce fut un nouveau ſurcroît de joye pour les Pariſiens, de voir leurs Chefs qui s'étoient ſi heureuſement ſauvez du grand péril qu'ils avoient couru, & de les trouver toûjours, nonobſtaut les paroles qu'ils avoient données au Roy, dans la même diſpoſition de ſeconder la révolte. Marcel ne fut point écouté ; mais ſous ombre qu'il étoit venu pour négocier, les Pariſiens envoyérent à Blois Pierre le Maître Préſident aux Enquêtes grand Ligueur, comme pour être mieux éclaircis des intentions de Sa Majeſté, & en effet pour l'amuſer par l'eſpérance d'un accommodement, auquel ils n'étoient nullement diſpoſez.

Durant cette négociation, le Roy reçut un avis qui le jetta en de gran-

grandes inquiétudes : c'étoit que le Guast qu'il avoit fait Gouverneur d'Amboise, traitoit sous main pour la délivrance des Prisonniers qui lui avoient été confiez. 1589. Cayet. T. 1. Thuanus l. 93.

Quelque justes que soient les commandemens des Rois, ils sont quelquefois de telle nature, qu'un honnête homme & un homme de qualité ne peut avec honneur se charger de l'exécution. Il leur faut des ames basses & mal-nées, dont ils ne manquent jamais, pour être dans ces occasions les Ministres de leur Justice. La bienséance les oblige à les récompenser; mais ils ne doivent jamais le faire par un emploi de confiance, ni par leur estime. C'est ainsi que le Roy en usa à l'égard de Loignac dont il s'étoit servi pour tuer le Duc de Guise : car ce Seigneur lui ayant demandé un Gouvernement, sur ce que sans cela il ne pourroit être en sureté contre la vengeance de la Maison de Lorraine, ce Prince lui dit que toute autre récompense horsmis celle-là, lui seroit accordée ; & comme il continua de le presser avec une hardiesse qui approchoit de l'insolence, il le chassa de la Cour, d'où s'étant retiré en Guyenne sur une de ses Terres, il y fut tué quelque temps après à la chasse d'un coup de pistolet par un Gentilhomme son ennemi.

Ce Prince auroit dû tenir la même conduite envers le Guast, qui avoit présidé au massacre du Cardinal de Guise, & ne lui pas donner le Gouvernement d'Amboise, ni mettre entre ses mains le Cardinal de Bourbon & les autres prisonniers, dont il lui étoit si important d'être toûjours bien assuré. Ce lâche Gentilhomme se laissa corrompre par la Chapelle-Marteau un d'entre eux, qui lui fit accroire que le Roy pour satisfaire le Saint Siége touchant la mort du Cardinal de Guise, seroit homme à le livrer entre les mains du Pape; & il l'éblouït tellement par les grands avantages que lui feroient les Chefs de la Ligue, qu'il l'engagea à recevoir une rançon pour le Cardinal de Bourbon & pour les autres prisonniers : & déja entre eux ils traitoient ce Cardinal de Roy de France & l'appelloient Charles X.

Mais un des amis de le Guast, à qui il s'ouvrit sur son dessein, lui ayant demandé, où il iroit après avoir trahi le Roy, & s'il croyoit que les Princes de la Maison de Guise regarderoient sa trahison, comme une expiation suffisante pour la mort du Cardinal, il rentra en lui-même, & suspendit l'exécution du Traité; & c'est ce qui donna le temps au Roy, qu'on avertit de ce qui se passoit, de retourner à Amboise, pour en tirer les prisonniers.

Le Guast fut fort embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre ; mais sans avoir égard à son honneur & à la fidélité qu'il devoit à son Souverain, il soûtint parfaitement son caractére d'ame vénale. Il eut l'insolence de marchander avec le Roy, & pour trente mille écus qu'il se fit payer sur le champ, il lui remit entre les mains le Cardinal de Bourbon, le jeune Duc de Guise & le Duc d'Elbœuf, & retint l'Archevêque de Lion & les autres, avec la liberté de les rendre à ceux qui lui en donneroient une plus grosse rançon. Ce furent les Ligueurs, avec lesquels il fit le marché peu de temps après.

1589 *L'Ambassadeur d'Espagne la fomente ouvertement.*

Ce fut dans ce même-temps que Bernardin de Mendose Ambassadeur d'Espagne, après avoir secrettement & en vain sollicité les Habitans de Blois à se soûlever contre le Roy, se retira à Paris, où malgré le caractére dont il étoit revêtu, il agit désormais ouvertement en faveur des Rebelles.

Plus le Roy agissoit mollement, & plus ceux-ci devenoient insolens. La mort du Duc de Guise qui avoit d'abord extrêmément échauffé les plus étourdis, en avoit contenu plusieurs autres, qui après un tel exemple craignoient pour eux-mêmes: mais quand ils virent que le Roy demeuroit à Blois; que la faction se fortifioit de jour en jour à Paris; qu'Orléans tenoit ferme dans sa revolte; qu'une infinité d'autres Villes se disposoient à suivre la conduite de la capitale, alors ils s'abandonnerent, & la fureur succédant à quelque reste de crainte, ils suivirent le torrent.

Sermons séditieux de quelques Predicateurs. Journal de Henri III.

Les Prédicateurs sur tout, qui dans la Morale de leurs Sermons de Noël, s'étoient pour la plûpart contentez de gémir en général sur les malheurs du temps, & d'exhorter le peuple à tenir ferme pour la Religion Catholique, revinrent à leurs premiers emportemens contre la personne du Roy, & les portérent à des excès incroyables.

Après les Eloges des Vertus du Duc de Guise, de son zéle pour la Religion, des périls où il s'étoit exposé pour la défendre, des Victoires qu'il avoit remportées contre les Hérétiques, de sa tendresse pour le peuple de Paris, ils faisoient des peintures & des narrations pathétiques de la maniére dont lui & le Cardinal son frére avoient été massacrez, & tiroient les larmes des yeux de tous les Assistans. De là ils venoient aux invectives contre la cruauté du Prince, auteur de ce massacre, qui les avoit immolez à sa haine & à son attachement pour l'Hérésie, & le représentoient sous les plus horribles couleurs.

Quelques-uns osérent en pleine Chaire éxiger un serment public de leurs Auditeurs pour la vengeance de cette mort. Un d'eux nommé Guincestre ou Lincestre prêchant le premier jour de l'an à Saint Barthélemi, ayant fait sur cela lever la main à tous les Assistans, eut l'impudence d'adresser la parole à Achille de Harlay premier Président qui étoit vis-à-vis de lui dans l'Oeuvre, & de lui crier. *Levez la main, Monsieur le Président, & levez-là bien haut s'il vous plaît, afin que tout le monde le voye:* Et il fallut que ce Magistrat obéït, pour n'être pas mis en piéces par la populace, à qui l'on avoit fait accroire, qu'ayant été consulté sur la mort du Duc de Guise, il y avoit consenti.

François Pigenat Curé de Saint Nicolas des Champs porta sa fureur encore plus loin; car dans l'Oraison Funébre du Duc de Guise qu'il fit à Saint Jean en Gréve, il demanda à ses Auditeurs, s'il ne se rencontreroit point parmi eux quelque Catholique assez zélé, pour venger sur la personne du Tyran, la mort du Héros Chrétien, dont il faisoit l'éloge; & faisant allusion aux couches prochaines de la Duchesse de Guise, il prononça en son nom deux vers imitez de Virgile; qui contiennent l'imprécation que Didon fit contre Enée.

Journal Ms. d'Antoine Loysel.

Ex-

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Valesios ferroque sequare Tyrannos. 1589.

De quoi suivis. Cayet. T. 1.

On peut imaginer l'impression que faisoient ces faux Pasteurs sur l'esprit du peuple, par cet abus sacrilége de leur ministére. On le vit dès le lendemain, lors qu'une troupe de forcenez alla aux Augustins abbatre & déchirer le tableau, où le Roy s'étoit fait peindre avec l'habit de l'Ordre du Saint Esprit, & les cérémonies de la création des Chevaliers: son nom & ses armes par-tout où ils paroissoient, furent arrachez, les Mausolées de Quélus, de Saint Mégrin, de Maugiron qu'il avoit fait faire dans l'Eglise de Saint Paul, furent brisez: on ne voyoit dans tous les carrefours que placards, que Satyres, qu'Anagrames injurieuses à ce Prince: on n'en parloit par-tout que comme d'un Hérétique, d'un Excommunié, qui n'étoit plus Roy, & on ne l'appelloit plus dans Paris que Henri de Valois, & toûjours avec les plus horribles épithétes.

Cas de Conscience proposé à la Faculté de Theologie par les Rebelles. Thuanus l. 94. Cayet. T. 1.

On fit encore plus; car pour autoriser tant d'énormes attentats, & lever le scrupule de quantité de personnes, à qui ils faisoient horreur, il fut résolu dans le Conseil des Seize, de proposer à la Faculté de Théologie ce cas de Conscience, au nom du Prévôt des Marchands, des Echevins & de tous les Catholiques de Paris: sçavoir si les peuples de France ne pouvoient pas prendre les armes, s'unir, lever de l'argent & contribuer à la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, contre un Prince qui avoit violé la Foy publique dans les Etats, & si par ce violement, on n'étoit pas dispensé du serment de Fidélité qu'on lui avoit fait?

Il est décidé contre la fidelité duë au Roy.

Un tel cas n'étoit pas assurément de la compétence de la Sorbonne; & on n'auroit pû même, sans crime de léze Majesté, le proposer à une assemblée des Etats Généraux du Royaume. Il fut néanmoins non seulement mis en délibération au Tribunal de la Faculté; mais encore on y conclut le septiéme de Janvier pour l'affirmative, & que tout cela pouvoit se faire en conscience: soixante & dix Docteurs signérent cet étrange decret *, & il fut marqué que la décision avoit été faite d'un consentement général.

Extremités où les Rebelles se porterent contre lui. Launoy in Hist. Gymnasii Navarrici T. 1. ad annum 1589.

Il est toutefois certain, que Jacques le Févre Docteur de Navarre & Doyen de la Faculté s'y opposa aussi-bien que quelques anciens Docteurs; mais le grand nombre l'emporta par les intrigues des Docteurs Boucher, Prévôt, Aubry, Bourgoin, & Pigenat qui étoient du Conseil des Seize, & qui furent les Auteurs de ce scandaleux cas de Conscience. Il fut aussi resolu qu'on l'envoyeroit à Rome; qu'on supplieroit le Pape d'en approuver la décision, & d'employer toute son autorité, pour secourir l'Eglise de France qui étoit dans un extrême danger. Depuis cette décision non seulement il n'étoit plus permis de donner le nom

* Il est rapporté dans les Memoires de la Ligue. T. 3.

1589. Mémoires de Nevers au Discours de la prise des armes. Thuanus. l. 95.

nom de Roy au Prince ; mais encore les Confesseurs faisoient grand scrupule à leurs Pénitens, de le reconnoître pour tel, & la plûpart refusoient l'Absolution à ceux qui n'étoient pas dans la resolution de lui dénier absolument toute obéïssance. Les Prêtres à la Messe ne le nommoient plus dans le *Memento* ni dans les autres Priéres publiques, surquoi il y eut quelque temps après un nouveau decret * de la Sorbonne; & depuis ce Prince fut regardé comme un Excommunié, un parjure, un Hérétique, ou fauteur d'Hérétiques, comme le plus détestable de tous les hommes, & enfin comme un Magicien : car quelques Prédicateurs produisirent sur cet article en particulier des preuves en pleine Chaire aussi frivoles qu'impertinentes.

Une populace entêtée de telle folies, & mise en mouvement par des gens aussi emportez que l'étoient les Chefs de la cabale des Seize, ne pouvoit pas en demeurer là; & après de si sanglantes insultes faites à la Majesté du Souverain, ceux qui étoient dépositaires de son autorité, ne devoient pas s'attendre à être épargnez.

En effet les Seize & le Duc d'Aumale, qu'ils avoient fait Gouverneur de Paris, sçachant qu'Achille de Harlay Premier Président du Parlement, & la plûpart des membres de cet auguste Corps persistoient dans la fidélité qu'ils devoient au Roy, & désapprouvoient leurs emportemens, résolurent de s'assurer de leurs personnes, & de les mettre en prison.

Requête seditieuse présentée au Parlement.

Bussi le Clerc se chargea de la commission, & le seiziéme de Janvier, suivi d'une troupe de gens armez se saisit des portes du Palais & de celles de la Grand'-Chambre, dans le temps que les Chambres assemblées délibéroient pour faire une députation au Roy. Il y entra & présenta une Requête au nom, disoit-il, de tous les bons Catholiques de Paris, par laquelle il demandoit qu'il plût à la Cour de s'unir avec le Prévôt des Marchands, les Echevins & bons Bourgeois de Paris, pour la défense de la Religion & de la Ville; que conformément au decret de Sorbonne, elle déclarât que les François étoient délivrez du serment de fidélité & d'obéïssance envers le Roy, & qu'on ne mît plus son nom dans les Arrêts; & puis il se retira, pour laisser delibérer ces Messieurs sur la Requête.

Violence faite à cette Compagnie. Journal de Henri III.

Mais étant rentré un moment après avec toute sa troupe le pistolet à la main, il dit qu'il voyoit bien, que puisqu'on délibéroit sur une Requête si juste, il y avoit dans leur Corps des gens qui trahissoient la Ville; qu'on les connoissoit, & que sans attendre davantage, ceux qu'il alloit nommer eussent à le suivre jusqu'à l'Hôtel de Ville, où ils apprendroient ce qu'on avoit à leur dire. Il commença à lire sa liste, à la tête de laquelle étoient le premier Président, & les Présidens Potier & de Thou; & comme le premier Président l'interrompit, pour lui demander de la part de qui & par quelle autorité, il intimoit un tel ordre à la Cour,

* Rapporté au 3. T. des Mémoires de la Ligue.

Cour, cet homme impudent, qui par sa qualité de simple Procureur n'avoit jamais parlé dans la Chambre que tête nuë, répondit d'un ton menaçant, qu'ils se hâtassent seulement de marcher, & ne l'obligeassent pas à en venir à la violence. 1589.

Alors tous les Présidens & Conseillers se levérent, & dirent qu'il n'étoit pas besoin d'une plus longue lecture, & que tous suivroient Monsieur le premier Président leur Chef, en quelque endroit qu'on le menât.

Que les Ligueurs conduisent à la Bastille.

L'assemblée étoit de plus de cinquante tant Présidens que Conseillers, dont plusieurs n'étoient pas sur la liste. Bussi-le-Clerc se mit à leur tête, & les fit investir par ses gens. Il les conduisit tous en Robe & en Bonnet par le Pont au Change au travers de la foule du peuple, qui les chargeoit de mille injures. Quand ils furent à la Gréve, ils tournérent vers l'Hôtel de Ville, sur ce que Bussi leur avoit fait entendre qu'on les y attendoit; mais il leur dit qu'il falloit aller plus loin, & leur ayant fait prendre à droite, les conduisit à la Bastille, dont le Duc de Guise l'avoit fait Gouverneur après la journée des Barricades.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, coté 4. K. fol. 320.

Nouveau Parlement établi en sa place.

Dès le même jour il arrêta encore quelques autres Magistrats, tant du Parlement que de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes & des autres Compagnies, qui furent mis en diverses prisons. Monsieur Nicolaï premier Président de la Chambre des Comptes, qui avoit eu un ordre du Roy de ne point quitter Paris, où il pouvoit par son crédit lui rendre service, fut obligé de se cacher durant ce tumulte, pour éviter l'emprisonnement; mais voyant l'autorité des Magistrats ainsi foulée aux pieds, il trouva moyen de s'échapper, & se retira à une maison de campagne. Bussi fit sortir de la Bastille ceux, dont il n'avoit pas eu les noms sur son papier: & d'une partie de ceux-là & des autres qui ne s'étoient pas trouvez au Palais, on composa comme un nouveau Parlement. Le Président Brisson fut mis à la tête, & y fit les fonctions de Premier Président. Il accepta trop aisément cet emploi, pour n'être pas soupçonné de s'entendre avec les Ligueurs, nonobstant une protestation qu'il fit en secret en présence de Notaires, sur tout ce qui s'étoit fait & se feroit dans la suite. Le sieur de Molé Conseiller de la Cour étant tiré de la Bastille, fit tous ses efforts pour se défendre d'accepter la place de Procureur Général, & ne se rendit qu'aux clameurs du peuple, qui l'y força par les menaces de le faire mourir, s'il le refusoit. Jean le Maître & Louïs d'Orléans Avocats au Parlement furent choisis pour l'employ d'Avocats Généraux, & dès le lendemain de l'emprisonnement du Premier Président & des autres, les causes se plaidérent à l'ordinaire.

Journal de Henri III.

Le vingt-sixiéme du mois arriva un Héraut de la part du Roy, pour ordonner au Duc d'Aumale qui avoit été fait Gouverneur de Paris par la Ligue, d'en sortir incessamment, & pour interdire le nouveau Parlement, la Chambre des Comptes, & les autres Jurisdictions; mais au lieu de l'entendre & de lire les ordres qu'il portoit, il fut mis en prison:

1589. peu s'en fallut qu'il ne fût pendu, & il fut renvoyé quelques jours après sans réponse.

Premiers Actes de son autorité.

Un des premiers Actes de ce nouveau Parlement, fut de déclarer nul le serment que Compan & Cotte-Blanche avoient fait de se rendre à leur prison de Blois, supposé qu'ils ne pussent ramener les esprits des Parisiens. Ils avoient sans beaucoup de peine suspendu leur retour sur une * Requête qui avoit été presentée, signée de quarante-huit des principaux Bourgeois, pour l'empêcher; & défense leur fut faite de retourner vers le Roy. Quelques jours après, la Requête presentée par Bussi-le-Clerc, laquelle avoit été l'occasion de la prison du Premier Président, fut enterinée, & cent vingt-six tant Présidens que Conseillers, Princes de la Maison de Guise, & Prélats † jurérent sur le Crucifix, de ne se jamais départir de la Ligue, & de poursuivre la vengeance de la mort du Duc & du Cardinal de Guise contre tous ceux, qui en avoient été ou les auteurs, ou les complices. On fit signer cet arrêté par tous les Avocats, Procureurs, Notaires, Greffiers, de la Cour; & le nombre de ceux qui participérent par leurs signatures à ce nouvel attentat, fut de trois cens vingt-six.

Journal de Loisel.

Cayet. T. 1.

On forma au Duc d'Aumale un Conseil de quarante personnes tirées des trois Ordres du Royaume. Ceux qu'on choisit dans le Clergé furent les sieurs de Bresé Evêque de Meaux, Rose Evêque de Senlis, de Villars Evêque d'Agen, Prévôt Curé de saint Séverin, Boucher Curé de saint Benoît, Aubri Curé de saint André, Pelletier Curé de saint Jacques, Pigenat Curé de saint Nicolas, & Launoy Chanoine de Soissons: De l'Ordre de la Noblesse le Marquis de Canillac, les sieurs de Menneville, de saint Paul, de Rosne, de Montbérault, de Hautefort, & de Sanzay: Du Tiers-Etat le Président de Neuilly, quoique prisonnier à Amboise, de la Bruyére Lieutenant particulier, qui prit la qualité de Lieutenant Civil, de Machaut, Beauclerc, de Marillac, Acharie, & plusieurs autres Bourgeois ou Officiers.

Ce Conseil fit aussi-tôt publier une Déclaration au nom des Princes unis avec les trois Etats Catholiques, ainsi qu'ils s'exprimoient, & l'envoyérent dans les Provinces. Par cette Déclaration ils abolissoient le quart des tailles, & promettoient de réduire tous les impôts & subsides, sur le pied qu'ils étoient du temps du Roy Louïs XII. dont le regne fut toûjours regardé comme le plus heureux & le plus modéré qu'on eût vû de long-temps en France. Cet écrit fit un très-mauvais effet dans les Provinces, que cet appas rendit très-favorables à la Ligue; & il empêcha presque tout l'effet de ceux, que le Roy publia contre les Ducs de Mayenne & d'Aumale, contre le Chevalier d'Aumale & les revoltez de Paris.

Nouvelle audace des Liguеurs.

A l'occasion du serment fait dans le nouveau Parlement, la furie des Pa-

* Elle est dans la Bibliotheque de M. Colbert.

† Ce serment est raporté au long dans l'Histoire de Cayet T. 1. fol. 140. & au 3. T. des Memoires de la Ligue.

Parisiens & les invectives des Prédicateurs contre le Roy & les Royaux, 1589.
ainsi qu'ils les appelloient, recommencérent. Le peuple pilla le Couvent des Minimes de Vincennes, où ce Prince avoit fait de riches presens de dévotion en argenterie, & où il avoit plusieurs meubles précieux. Saint Martin Capitaine du Château de Vincennes ayant refusé de le rendre aux Parisiens, ils abbatirent les arbres du Parc, & tuerent les bêtes fauves qui y étoient en grand nombre. C'étoient tous les jours nouveaux emprisonnemens de ceux que l'on soupçonnoit être du parti du Roy, & ces desordres continuérent jusqu'à l'arrivée du Duc de Mayenne, qui ne s'étoit pas pressé de venir à Paris ; jusqu'à tant qu'il eût vû quel train les choses prendroient.

Son premier soin au sortir de Lion, fut de se bien assurer de son Gouvernement de Bourgogne. Il commença par Mâcon, & puis il se rendit maître de Beaune. Il alla de là à Dijon, où il avoit une garnison dans le Château à sa dévotion; & par ce moyen il étoit maître de la Ville & du Parlement: ce qui n'empêcha pas plusieurs Seigneurs & Gentilshommes du parti du Roy, de se fortifier dans leurs Châteaux, & de s'emparer quelque temps après de Semur & de Flavigni, où plusieurs Présidens & Conseillers du Parlement & autres Officiers Royaux se refugiérent.

Caractére du Duc de Mayenne, que le Roy tâche en vain de gagner.

Ce Prince étoit d'un caractére qui donnoit d'une part au Roy quelque espérance de le gagner; & de l'autre, s'il n'y reussissoit pas, beaucoup de crainte, par les ressources que trouveroit la Ligue dans la conduite d'un tel Chef.

Il n'avoit ni tant d'ambition, ni tant de vivacité, ni tant d'impétuosité que son frére le Duc de Guise, & les entreprises brusques & hazardeuses n'étoient pas de son goût.

Tout vaillant qu'il étoit, la modération & la prudence l'emportoient dans lui sur la valeur; & si le Duc son frére avoit suivi ses conseils, il se seroit borné à la ruïne des Favoris, & à mettre sa Maison à la Cour dans le crédit & dans la puissance, où elle avoit été sous les précédens regnes. Peu de Capitaines en Europe l'égaloient en habileté pour la conduite d'une armée, où malgré la licence des guerres civiles, il sçavoit maintenir la discipline militaire. Il possedoit en perfection l'art des siéges, & ne manquoit guéres de prendre les Villes qu'il attaquoit. On estimoit sa droiture, & l'on se fioit beaucoup plus à lui qu'au Duc de Guise, qui promettoit beaucoup, sans fort s'embarrasser de rien tenir; au lieu que lui avoit pour maxime de n'engager sa parole, qu'avec résolution de la garder, & en prévoyant qu'il le pourroit faire. Sa sagesse le faisoit comparer à Ulysse, & la différence que l'on mettoit en général entre les deux fréres, étoit que l'un abandonnoit tout à la fortune, & que l'autre la ménageoit par la précaution.

Thuanus l. 93.

Le Roy, dès qu'il sçut qu'Ornano l'avoit manqué à Lion, lui écrivit pour l'appaiser sur la mort de ses fréres ; le faisant ressouvenir de l'avis que lui-même lui avoit donné, de se précautionner contre les entreprises du Duc de Guise. Il lui fit les promesses & les offres les plus avantageu-

 ses,

1589. *Motifs de sa révolte.* ses, supposé qu'il voulût contribuer de son autorité à rendre la tranquillité à l'Etat: mais la douleur & son honneur qu'il croyoit engagé à tirer vengeance du massacre de ses deux fréres, ne lui permirent pas de rien écouter. Les fréquentes Ambassades qu'il recevoit des Parisiens qui le conjuroient de venir se mettre à leur tête, les instances que lui fit la Douairiére de Montpensier sa sœur, qui alla le trouver en Bourgogne, le soûlévement d'Orleans, celui des principales Villes de Picardie, & en particulier d'Amiens, où les Duchesses de Longueville & le Comte de saint Paul furent mis en prison par les Bourgeois, celui des Gouverneurs de Champagne, où toutes les Villes levérent l'étendart pour la Ligue, excepté Châlons, qui chassa de Rosne, que le Duc de Guise y avoit envoyé pour y commander, le mépris & la haine que les peuples témoignoient par tout pour le Roy, & l'impuissance où étoit ce Prince de suspendre cette révolution générale, tout cela détermina le Duc de Mayenne à suivre le chemin que la fortune lui ouvroit, & à s'engager dans une révolte, qui, outre le motif de la Religion, étoit encore colorée de celui de venger la mort de ses fréres, & de se mettre lui-même en sureté.

De Dijon il alla à Troyes, que le Cardinal de Guise avoit mise l'année précédente dans les intérêts de la Ligue. Il y fut reçû avec les plus grands honneurs, & envoya de-là des Commissions aux Officiers Partisans de la Ligue, & entre autres à Rosne & au Capitaine Saint Paul, pour lever des soldats & commander en Champagne & en Brie. Ses troupes grossissoient à mesure qu'il avançoit: il se trouva assez fort pour aller au secours d'Orléans, & s'assura de Sens en chemin faisant. Mais Orléans étoit déja hors de crainte par la retraite du Maréchal d'Aumont, dont les troupes ne furent pas en état de forcer les retranchemens que les Bourgeois avoient eu le loisir de faire contre la Citadelle, qui fut ruïnée du côté de la Ville, & abandonnée par d'Entragues.

Le Duc de Mayenne, après avoir donné les ordres qu'il jugea nécessaires pour la défense de cette importante place, prit son chemin par la Beausse, où Chartres, qui en est la capitale, sollicitée par les Parisiens, se donna à lui, malgré Nicolas de Thou & François Descoubleau de Sourdis. Le premier étoit Evêque de la Ville & l'autre Gouverneur de la Province; mais n'ayant point de garnison pour contenir le peuple, ils ne purent sauver au Roy cette Ville, qui lui étoit de grande conséquence à cause de son voisinage de Paris, & de l'abondance de bled que fournissent les campagnes de Beausse. (Thuanus. l. 94.)

Comment il fut reçu à Paris. Journal de Henry III. Le Duc après tant & de si faciles conquêtes, entra dans Paris le douziéme de Février parmi les acclamations du peuple, & des témoignages de joye & d'affection les plus excessifs, jusques-là qu'il y en eut qui le firent peindre avec une Couronne fermée sur la tête, pour marquer qu'ils étoient tout disposez à le placer sur le Trône.

Mais ce Prince trop sage, pour se laisser éblouïr par les emportemens d'une faction populaire, reçut avec beaucoup de modestie tous les honneurs qu'on lui faisoit, & en même-temps résolut de ne se pas livrer

aux

aux caprices de la faction des Seize, qui dominoit dans le Conseil des Quarante nouvellement établi. 1589.

Il s'y prit d'une maniére fort adroite, pour se rendre maître dans ce Conseil, dont on lui déféra d'abord la qualité de Chef. Il fit entendre à ceux qui le formoient, que le *Conseil général de l'Union*, car c'est ainsi qu'il fut nommé, devant être comme l'ame qui donneroit le mouvement à tout le Royaume, & d'où tous les ordres seroient envoyez dans les Provinces, ne pouvoit être trop nombreux, ni composé de trop de gens de mérite & d'autorité; & il fit conclure qu'on y admettroit quantité d'autres personnes, dont la sagesse, la probité, le zéle, pour l'Etat & pour la Religion étoient connus de tout le monde. Ceux qu'il nomma furent acceptez; sçavoir le sieur Hennequin Evêque de Rennes, l'Abbé de Lénoncourt, les sieurs Jannin Président au Parlement de Bourgogne & Vétus Président au Parlement de Bretagne, le Président le Maître, les sieurs de Sarmoise & de Dampierre Maîtres des Rêquêtes, d'Amour Conseiller, les sieurs de Villeroy pere & fils, de la Bourdaisiére, du Fay, les Présidens d'Ormesson & de Videville, le sieur l'Huillier Maître des Comptes, le Procureur Général, & les Avocats Généraux du nouveau Parlement de Paris, le Prevôt des Marchands, les Echevins & le Procureur de la Ville, les Députez des trois Ordres des Provinces, lorsqu'ils se trouveroient à Paris, & tous les Evêques & tous les Princes de l'association, quand ils jugeroient à propos d'assister aux Assemblées.

On en le mit à la tête du parti appellé Conseil général de l'Union. Cayet. T. 1.

En aggrégeant tant de personnes de distinction & de naissance, qu'il s'attachoit en leur procurant cet honneur & cette considération, son principal but étoit de contenir dans les bornes la faction des Seize, la plûpart gens de neant, & qui se trouvoient en trop grand nombre dans l'établissement du premier Conseil des Quarante: c'étoit de ne s'en pas laisser gourmander, de réprimer leurs fougues, & d'opposer dans les délibérations à leurs conseils toûjours violens, la pluralité des suffrages de tant de Prélats, de Seigneurs, de Magistrats plus modérez, & plus capables d'entrer dans ses vûës pour l'avantage de la cause commune.

Un des premiers Actes de cette Assemblée, fut de nommer & de déclarer le Duc de Mayenne Lieutenant Général de *l'Etat Royal* & Couronne de France, titre qui lui fut confirmé par le Parlement le treiziéme de Mars, & qui n'avoit jamais été en usage dans le Royaume: car quoique dans les regnes précédens, il y eût eu des Lieutenans Généraux, & des Regens ou des Regentes durant les minoritez des Princes, ces qualitez par leur propre signification, supposoient toûjours un Chef, qui étoit supérieur en dignité à ceux qui les portoient, c'est-à-dire un Roy: mais en cette rencontre on ne comprenoit pas à quel supérieur se rapportoit ce titre de Lieutenant, ni ce que signifioit ce mot d'*Etat Royal*, auquel on l'avoit joint en le conférant au Duc de Mayenne. On fit alors là-dessus bien des Réfléxions; mais elles n'empêchérent pas que le

Il est déclaré Lieutenant Général de l'Etat Royal. Journal de Henri III.

1589.

le Duc de Mayenne en vertu de ce titre, ne fût revêtu d'une puissance comme souveraine, qu'il ne tarda pas à exercer.

Réglemens qu'il fit en cette qualité.

Il fit avec le Conseil de l'union pour tout le Royaume des Réglemens de Police tant par rapport à ceux qui entreroient dans l'union, qu'à ceux qui refuseroient d'y entrer, ou qui s'en retireroient, après avoir fait le serment. On y pourvoyoit aux avantages des uns, & on y confisquoit les biens des autres, aussi-bien que ceux des Hérétiques. Il ordonna que toutes les provisions d'Offices & autres Lettres de Justice, qui s'expédioient par le Chancelier ou par le Garde des Sceaux, seroient desormais expédiées par le Conseil de l'union sous le Sceau de ce Conseil, & fit défenses à toutes personnes d'en prendre d'ailleurs : & supposé que quelqu'un en eût pris depuis le vingt-quatriéme de Décembre sous un autre Sceau que celui de l'union, on les annulloit, & on obligeoit les pourvûs à en demander d'autres.

Il fut ordonné que le Pape seroit supplié de régler la nomination des Bénéfices Consistoriaux qui auroient vaqué depuis ce temps-là, ou qui vaqueroient dans la suite; qu'en attendant, le Conseil de l'union nommeroit des Oeconomes pour en percevoir les revenus, & que pour les autres de collation ou de présentation Royale, ou qui vaqueroient en régale, il y seroit pourvu par le Duc de Mayenne & le Conseil de l'union.

Que l'on convoqueroit les Etats pour le quinziéme de Juillet; que cependant l'administration des Finances & la perception des impôts & des revenus de la Couronne seroient entre les mains du même Conseil, aussi-bien que les aubaines & autres choses semblables.

En un mot le Duc de Mayenne s'attribua toute la puissance Royale dans cette Ordonnance, qui fut lûë, publiée & enregistrée au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes au commencement du mois d'Avril.

Autres soulevemens dans le Royaume en faveur de la Ligue.

Il agissoit de cette maniére avec d'autant plus de confiance, qu'il apprenoit tous les jours les soûlévemens qui se faisoient en faveur de la Ligue dans tous les quartiers du Royaume. La Ville de Rouen avoit été une des premiéres à suivre l'exemple de Paris. Les habitans chasérent le sieur de Carrouge leur Gouverneur, & plusieurs des Officiers du Parlement se sauvérent au Pont-de-l'Arche, que le sieur du Rolet qui en étoit Gouverneur, maintint dans l'obéïssance du Roy. Plusieurs Villes de cette Province imitérent leur Capitale. Lyon & Toulouse en firent autant; & dans cette derniére la populace soûlevée par Urbain de Saint Gelais bâtard de Lansac & Evêque de Cominge, ne céda guéres en fureur à celle de Paris. Etienne Duranti Premier Président & Jacques Daffis Avocat Général furent les principales victimes de la sédition : le corps du premier fut traîné par les ruës, & puis pendu à une potence. Mille outrages furent faits aux Portraits du Roy, & on ne peut avec bienséance rapporter ce qui fut dit contre sa Personne.

Bourdeaux fut sauvé une seconde fois au Roy par la résolution & par la prudence du Maréchal de Matignon : mais ne pouvant être par-tout, &

1589.

& sa présence étant absolument nécessaire dans cette capitale, il lui fut impossible de contenir les Bourgeois d'Agen, qui se déclarérent pour la Ligue. Le Mans, Poitiers, Bourges, Aix, Arles, Marseille, Laon, Riom, & plusieurs autres Villes considérables du Royaume, se laissérent aussi emporter au torrent, & à cette manie que les Emissaires de la Ligue répandus par-tout leur inspirérent. De Vins soûleva presque toute la Provence; Angers eût encore été enlevé au Roy par le Comte de Brissac, qui nonobstant les promesses qu'il avoit faites à ce Prince lorsqu'il en obtint sa liberté, reprit ses anciens engagemens avec les Ligueurs, & entreprit de forcer le Château gardé par le sieur de la Puchairie: mais le Maréchal d'Aumont y arriva assez tôt avec le Régiment de Picardie pour le secourir. Brissac fut obligé de quitter la partie & d'abandonner cette Ville, qui fut condamnée à une grosse somme d'argent, pour se racheter du pillage.

Cet exemple de sévérité que le Maréchal y fit, servit au Duc de Mercœur pour hâter la révolte de la Bretagne, dont il étoit Gouverneur. Les Villes de Nantes & de Rennes, & ensuite toutes les autres de la Province se pressérent de faire le serment de l'union, & de chasser tous les Royaux ou Politiques, ainsi qu'on appelloit ceux qui tenoient le parti du Roy. Les sieurs Tournemine, Montbarot, d'Asserac & quelques autres Seigneurs & Gentilshommes tinrent quelques jours dans Rennes contre les Ligueurs; mais le Maréchal d'Aumont n'ayant pû les secourir assez promptement, ils furent contraints de céder au nombre qui les accabloit. La révolte fut empêchée pendant quelque temps par Rostain dans Melun, & par Livri dans Senlis: mais le voisinage de Paris & le mauvais exemple des autres Places des environs entraînérent celles-ci comme les autres, malgré les mesures que purent prendre leurs Gouverneurs. Toutes ces révoltes néanmoins ne se firent pas en même-temps, mais dans l'espace de quelques mois.

D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 17.

Extremitez où le Roy fut réduit.

Le mal s'étendant tous les jours & devenant presque universel, le Roy se trouva réduit à d'étranges extrémitez: également haï des Catholiques & des Huguenots, il se voyoit en butte aux uns & aux autres, sans espoir de réconciliation avec les premiers, qui ne le regardoient plus comme leur Roy, & se faisant un scrupule & une honte d'avoir recours aux seconds, tant à cause de la Religion, que parce qu'il avoit toûjours fait profession d'être leur ennemi déclaré. C'étoit pourtant une nécessité absoluë pour lui de tourner de ce côté-là; & il la subit enfin, sçachant bien que le Roy de Navarre le recevroit à bras ouverts, & autant par inclination que par interêt.

Il rappelle le Duc de Nevers.

Thuanus l. 94.

Mais ne voulant pas porter sa seule personne dans ce parti, il rappella, avant que de faire une telle démarche, le Duc de Nevers avec l'armée qu'il commandoit en Poitou. Nicolas de Harlay Sieur de Sancy s'étant offert à aller faire des Troupes en Suisse, où il avoit été Ambassadeur, y fut envoyé, & eût ordre, s'il en pouvoit lever quelques-unes, de les amener le plus promptement qu'il lui seroit possible.

Ce

1589. Ce Seigneur partit sans recevoir du Roy aucun argent pour une négociation, où il en falloit beaucoup afin d'y réussir. Il passa à Lyon deguisé de peur d'être arrêté par les Ligueurs, comme le sieur de Poigni l'avoit été revenant de son ambassade de Piémont. Il arriva à Genéve conduit par un Suisse, & passa de là chez les Cantons.

Et le Duc d'Epernon. Cayet. T. 1. Le Roy durant ce temps-là étoit toûjours demeuré à Blois avec son Régiment des Gardes & les Suisses de Galatis. Il y avoit pensé mourir d'une violente dissenterie, & encore plus du chagrin que lui causoit l'ingratitude d'une infinité de Seigneurs, de Gentilshommes, de Gouverneurs de Places qu'il avoit comblez de bienfaits, & qui abusoient de ses graces, de l'autorité & des emplois qu'il leur avoit confiez, pour fortifier le parti de ses ennemis. La plûpart de ceux qui lui étoient demeurez fidéles se rendirent auprès de lui, entre autres le Cardinal de Lénoncourt, Monsieur de Damville, la Duchesse d'Angoulême. les Princes du Sang, sçavoir le Duc de Montpensier, & le Prince de Dombes son fils, le Prince de Conti & le Comte de Soissons, qui avoit défait une assez grosse troupe de Ligueurs en passant par le Mayne. Il invita aussi le Duc d'Epernon à le venir joindre avec les troupes qu'il avoit en Angoûmois; & ce fut une grande joye pour ce Seigneur après sa disgrace, de se voir ainsi recherché. Il avoit été fort sollicité par le Roy de Navarre de se joindre à lui & aux Huguenots, & pouvoit être fort tenté de le faire sur-tout depuis ce qui s'étoit passé à Angoulême. Il ne jugea pas à propos de se presser, mais se voyant rappellé par le Roy, il ne se fit pas beaucoup prier. La raison du devoir & celle de l'intérêt étoufférent ses ressentimens; il regarda ce changement de scéne comme un événement, qui ouvroit une nouvelle carriére à son ambition, & pouvoit le faire remonter jusqu'où sa premiére fortune l'avoit conduit. Il se mit donc en marche avec quatre mille hommes de pied & huit cens chevaux vers *la Riviére* de Loire.

Thuanus. l. 94. Hist. d'Epernon. l. 3.

Comme Blois n'étoit pas une Place assez forte, pour que le Roy y pût être en fureté, quand les Liguez se mettroient en campagne, on délibéra dans quelle Province du Royaume il se retireroit.

Le Duc de Nevers étoit d'avis qu'on allât se poster dans le Bourbonnois, d'autant que Moulins qui en est la capitale, étoit fidéle au Roy. Il disoit qu'on pourroit de-là donner la main aux troupes, que le sieur de Sancy améneroit de Suisse, & que Lyon qui ne s'étoit pas encore déclaré pour la Ligue, mais où il y avoit déja de grands mouvemens, se tiendroit dans le devoir, voyant marcher les troupes de ce côté-là. Il avoit encore une autre raison qu'il ne disoit pas en donnant ce Conseil au Roy, c'est qu'il vouloit l'éloigner du Roy de Navarre, dans la crainte qu'il ne prît la résolution de se joindre à lui, sur la proposition qui en avoit été faite dans le Conseil: car il étoit fort aheurté sur cet article, par son zéle sincére pour la Religion égal à sa fidélité envers son Souverain; mais dont la concurrence étoit capable de le faire balancer entre l'un & l'autre.

Le

Le Comte de Soissons au contraire soûtenoit que ce seroit tout perdre, que d'abandonner les Villes de la Riviére de Loire; que c'étoit le centre du Royaume, où la Noblesse fidelle des Provinces d'en deçà & d'au delà pourroit se rassembler auprès du Roy; que si les Liguez s'en rendoient les maîtres, une partie de ses bons serviteurs seroit coupée; que sa retraite vers le Bourbonnois auroit tout l'air d'une fuite, chose indigne de lui; que Tours Ville riche, grande, forte par sa situation étoit en sa puissance, & qu'il en devoit faire sa place d'armes. 1589.

Comme on délibéroit là-dessus, un nouvel incident fit conclure à prendre ce dernier parti. La populace animée par les Prédicateurs du Carême se soûleva à Tours: le sieur Souvrai qui en étoit Gouverneur, quoique fort agréable aux Habitans par ses maniéres honnêtes & populaires, & par la réputation de probité qui le rendoit respectable, employa en vain la douceur pour appaiser la sédition, & fut contraint d'y employer la force; mais sans oser toutefois faire d'exemple sur les séditieux. Il informa le Roy du danger où il étoit de perdre encore cette Ville, s'il ne la bridoit par une forte garnison; & ce Prince sur cet avis prit la résolution d'y résider, jusqu'à ce qu'il vît de quel côté les Liguez porteroient leurs armes.

Il transfere à Tours le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris.

Hist. d'Epernon l. 3.

Avant que de partir de Blois, il fit un Edit par lequel il déclaroit, qu'il transféroit le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris à Tours, donnoit ordre à tous les Magistrats de ces Corps de s'y rendre, & interdisoit de nouveau les Tribunaux de Paris. Il laissa une garnison à Blois sous les ordres du Duc d'Epernon, qui s'étoit rendu auprès de lui, envoya le Cardinal de Bourbon sous une bonne escorte au Château de Chinon, dont François de Chavigny qu'il connoissoit homme d'honneur & d'une fidélité incorruptible, étoit Gouverneur, & qui bien qu'aveugle, suppléoit à ce deffaut par une grande prudence. Le Duc d'Elbœuf fut conduit au Château de Loches, où le sieur Gaillard commandoit, & le jeune Duc de Guise fut mis en celui de Tours à la garde de Rouvrai.

Et se tourne du côté du Roy de Navarre.

La présence du Roy à Tours ôta tout moyen aux mutins d'y rien entreprendre davantage, & ce fut de là qu'il commença à traiter avec le Roy de Navarre.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 26.
Mémoires de la Ligue T. 3.

Ce Prince ayant appris le massacre du Duc de Guise, sçut se modérer dans la joye que devoit naturellement lui causer la mort de son plus dangereux ennemi. Il le plaignit en louant ses grandes qualitez, & dit seulement qu'il n'étoit pas fort surpris du malheur qui lui étoit arrivé; qu'il l'avoit dû prévoir, & que sa conduite le lui avoit attiré; mais cependant il profita du désordre que cet accident causa dans le parti Catholique. Il avoit surpris Niort la veille de la mort du Duc de Guise: Maillesais & Pont-saint Maixant lui avoient ouvert leurs portes. Il s'approcha ensuite de la Loire. Loudun, l'Isle-Bouchard, Mirebeau, Châtelleraut, Vivonne & quelques autres Places & Châteaux se soûmirent à lui. Il y laissa aux Catholiques l'exercice libre de leur Religion: il n'y fit aucun changement à cet égard, sinon qu'il y rétablit

1589.

blit les Calvinistes dans leurs biens & dans la liberté de conscience, & recommanda aux uns & aux autres d'y vivre en paix. Il s'empara aussi de la Ville & du Château d'Argenton en Berry, nonobstant le secours qu'on y avoit envoyé d'Orléans, & qui arriva trop tard.

Déclaration de ce Prince adressée aux trois Ordres du Royaume.

De là étant retourné à Châtelleraut, il y publia une Déclaration * qu'il adressa aux trois Ordres du Royaume, où faisant plusieurs réfléxions sur tout ce qui s'étoit passé depuis le vingt-troisiéme de Décembre jusqu'à ce jour, & sur les maux infinis que la guerre avoit faits & feroit encore dans le Royaume, il les exhortoit à suivre les intentions du Roy pour la Paix, & pour la réunion de toutes les parties de l'Etat. Il y protestoit que si Sa Majesté vouloit se servir de lui, pour empêcher la ruïne prochaine dont le Royaume étoit menacé par les animositez qui le déchiroient, il lui mettroit entre les mains toutes ses troupes & sa propre personne, pour en disposer comme il jugeroit à propos; qu'au reste il leur répétoit ce qu'il avoit déja dit tant de fois, qu'il n'étoit point opiniâtre sur l'article de la Religion; mais qu'on ne l'en feroit jamais changer par la force; qu'il étoit prêt de se faire instruire par les voyes ordinaires & canoniques; qu'il ne prétendoit point non plus forcer les Catholiques à suivre la sienne, & que quoi qu'il arrivât, il continueroit de faire comme il avoit fait jusqu'alors; c'est-à-dire de laisser vivre chacun dans sa Religion, sans rien innover, quelque avantage que Dieu lui donnât sur ses ennemis.

Cayet. T. 1. d'Aubigné. l. 3. c. 18.

Le Roy connut par cette Déclaration & par quelques autres voyes, la disposition du Roy de Navarre à son égard, & lui envoya à Châtelleraut la Duchesse d'Angoulême pour entamer la négociation.

Motifs qui portérent le Roy à traiter avec lui.

Diverses Lettres du Roy au Roy de Navarre, dans la Bibliotheque de M. Foucaut Conseiller d'Etat.

Il y avoit déja plusieurs années que le Roy avoit un grand penchant à s'unir au Roy de Navarre. Depuis les traitez de Nérac & de Flex, il avoit un grand commerce de Lettres avec lui, & lui écrivoit avec beaucoup de confiance dans le tems que la Ligue éclata. Il comprenoit bien & lui représentoit fortement, que leurs intérêts étoient communs, & que la ruïne du Royaume & celle de l'autorité Royale les regardoient également: mais il n'avoit jamais osé faire d'autres démarches, dans la crainte d'autoriser les calomnies des Ligueurs, qui le faisoient passer pour fauteur des Hérétiques, & pour ennemi de la Religion Catholique. Ce fut la seule extrêmité où il se trouva dans le temps dont je parle, qui lui fit franchir le pas.

Hist. d'Epernon l. 3.

Avant que la Duchesse d'Angoulême fût venuë pour cette union à Châtelleraut, on avoit fait quelques avances là-dessus par le Duc d'Epernon, & puis par le Baron de Rosni: car ce Seigneur passant par Blois *incognitò*, où il fut reconnu par le sieur de Rambouillet, ils avoient eu sur cela un entretien secret. Celui-ci qui tenoit dans le Conseil pour l'union des deux Rois contre le sentiment du Duc de Nevers, l'avoit mené au Roy. Si nous en croyons les Mémoires du Baron de Rosni,

* Daté du 4. Mars 1589.

ſi, les choſes furent dès-lors fort avancées, & du Pleſſis-Mornay par ſes intrigues lui enleva l'honneur de la concluſion de ce Traité, & la récompenſe qu'il en méritoit, ſçavoir le Gouvernement de Saumur. Mais ceux qui ont composé les Mémoires du Baron de Roſni l'encenſent un peu trop dans cet endroit: car il eſt conſtant par ceux de du Pleſſis-Mornay, où ſont rapportées les Lettres du Roy de Navarre, & les autres Actes de cette négociation, que ce fut lui qui conduiſit toute cette affaire depuis la première ouverture qui en fut faite par le Baron de Roſni. 1589. Mémoires de Sully T. 1. c. 26. *Du Pleſſis-Mornay eſt chargé de la Negociation.* Mémoires de du Pleſſis-Mornay. T. 1.

Le Légat Moroſini ayant eu avis de ce qui ſe traitoit, & en prévoyant les conſéquences, qui ne pouvoient être que fort avantageuſes au parti Huguenot, & très fâcheuſes à celui de la Ligue, fit tous ſes efforts pour traverſer la négociation. *Le Legat du Pape la traverſe inutilement.*

Le Roy qu'il preſſa vivement là-deſſus, lui dit qu'on le forçoit malgré lui à s'unir au Roy de Navarre; qu'il n'en venoit là que dans la derniére néceſſité; que les menaces & les offres qu'il avoit faites au Duc de Mayenne n'avoient eu aucun effet; qu'il s'étoit adreſſé inutilement au Duc de Lorraine, pour obtenir par ſa médiation la paix avec la Ligue, & qu'enfin il n'étoit pas réſolu de demeurer ainſi entre deux partis, pour être opprimé par l'un ou par l'autre.

Le Légat le conjura de trouver bon qu'il agît auprès du Duc de Mayenne, pour lui faire accepter les conditions qui lui avoient déja été propoſées par le Duc de Lorraine. Elles étoient ſi avantageuſes, qu'il ne doutoit pas qu'en les appuyant de l'autorité du ſaint Siége dont il étoit révêtu, il n'engageât le Duc à les accepter. Car on le confirmoit dans ſon Gouvernement de Bourgogne, on lui permettoit de mettre dans les villes de cette Province tels Gouverneurs qu'il voudroit, de nommer aux Charges vacantes, & de prendre quarante mille écus tous les ans ſur les revenus qu'elle produiſoit au Roy. On donnoit au jeune Duc de Guiſe le Gouvernement de Champagne, & deux Villes à ſon choix, pour y mettre garniſon ſelon ſa volonté, & au Prince de Joinville ſon cadet vingt mille écus de penſion & trente mille livres de rente en Bénéfices. On aſſuroit le Gouvernement de Lyon au Duc de Nemours avec une penſion de dix mille écus, au Duc d'Aumale celui de Picardie, & deux Villes de ſureté dans la même Province, au Duc d'Elbœuf le premier Gouvernement de Province qui vaqueroit, & vingt-cinq mille livres de penſion, & enfin au Marquis du Pont fils aîné du Duc de Lorraine les Gouvernemens de Metz, Toul & Verdun, avec aſſurance que ſi le Roy n'avoit point d'enfans mâles, ces trois Villes & leurs dépendances demeureroient unies au Duché de Lorraine; & au cas qu'il y eût quelque difficulté ſur l'exécution de tous ces articles, le Roy les remettoit à l'arbitrage du Pape, du Sénat de Veniſe, des Ducs de Toſcane, de Ferrare, & de Lorraine. Memorie di Moroſini. l. 3. c. 26. Cayet. T. 1.

C'étoit-là mettre le tiers de la France entre les mains des Princes Lorrains, & rien ne faiſoit mieux connoître combien le Roy ſe faiſoit de violence, pour ſe réſoudre à s'appuyer du parti Huguenot: mais

1589. quelque instance que fît le Légat, il ne put rien gagner sur le Duc de Mayenne qui lui répondit toûjours, qu'après ce qui s'étoit passé à Blois, il ne pouvoit plus se fier à la parole du Roy, & qu'il ne croyoit pas que le Pape voulût jamais l'y contraindre. Sur quoi le Légat manda au Roy, qu'il pourvût à ses affaires, & que pour lui, ne pouvant avec bienséance demeurer auprès de Sa Majesté, dès qu'elle se seroit unie avec le Roy de Navarre, il alloit se disposer à retourner à Rome.

Conditions du Traité. Mémoires du Plessis-Mornay. T. 1.

Du Plessis-Mornay étant venu de la part du Roy de Navarre trouver le Roy à Tours, le Traité fut conclu. On convint d'une Tréve pour un an; que durant ce temps-là le Roy de Navarre serviroit le Roy avec toutes ses troupes, à condition qu'on lui donneroit un passage sur la riviére de Loire (c'étoit Saumur qu'on demandoit) & que lui & les siens y auroient l'exercice libre de leur Religion, aussi-bien que dans son armée & dans quelques autres petites Villes, où il auroit garnison; mais le Roy stipula que cet exercice ne seroit public à Saumur, que dans quatre mois; ce qui fut observé.

Cette union du Roy avec les Huguenots prédite par le Pape Sixte V. Mémoires de Nevers. T. 1.

Une des choses qui me paroissent des plus dignes de remarque à cette occasion, c'est que cette union des deux Rois avoit été prédite par le Pape Sixte V. dès le temps que la Ligue commença à se soûlever ouvertement contre le Roy, & que parlant au Duc de Nevers, ainsi que je l'ai observé sous l'année 1585. il lui marqua tout ce que produiroit la Ligue, & en particulier que quand le Roy verroit son autorité Royale aussi violemment attaquée qu'elle l'étoit par cette faction, il seroit contraint, pour se maintenir, de se jetter entre les bras des Huguenots, dont ensuite on auroit tout à craindre pour la ruïne de l'Etat & de la Religion.

Mais l'accomplissement de cette prédiction, qui faisoit beaucoup d'honneur à la prudence de ce Pape, ne le rendit pas plus favorable au Roy. Le danger où il voyoit la Religion en France, si les Huguenots prévaloient sous l'autorité du Souverain, & la mort du Cardinal de Guise, où l'honneur du saint Siége lui paroissoit si indignement violé, lui firent blâmer hautement une résolution qu'il auroit apparemment fort approuvée, s'il n'avoit pas été dans la place qu'il occupoit. Ces motifs l'obligérent à tenir à l'égard de ce Prince une conduite fort dure. Je vais en dire quelque détail, pour garder l'ordre du temps, avant que de raconter ce qui se passa ensuite de l'union des deux Rois.

Dès le vingt-quatriéme de Décembre qui étoit le lendemain de la mort du Duc de Guise, & le jour de celle du Cardinal son frére, le Roy dépêcha un Courrier à Rome avec des * Lettres au Marquis de Pisani & au Cardinal de Joyeuse, qui y faisoit la fonction de Protecteur de France, & un Mémoire où il leur exposoit les motifs de la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard de ces deux Princes, & leur ordonnoit d'en rendre compte au Pape.

La

* Elles sont rapportées au 5. Tom. de l'Histoire des Cardinaux.

La nouvelle de cet événement arriva en même-temps par d'autres voyes à Rome, & y fit un grand fracas, chacun prenant parti selon son inclination, les uns se déchaînant contre le Roy, les autres le défendant, & le louant d'avoir enfin pris la résolution de se rendre Maître dans son Royaume. 1589. *Effet qu'elle produisit à Rome.*

Le Cardinal de Joyeuse & l'Ambassadeur, avant qu'ils vissent le Pape, furent avertis qu'il avoit reçû cette nouvelle sans beaucoup d'émotion, & que même étant à table, il en avoit parlé avec assez d'indifférence. En effet le Marquis de Pisani ayant été le lendemain Vendredi sixiéme de Janvier à l'audience de sa Sainteté, n'en fut pas mal reçû, & le Pape sans s'expliquer de ce qu'il pensoit là-dessus, ne fit que gémir sur les maux que la Ligue avoit causez, & blâmer tantôt le Pape Gregoire XIII. son Prédecesseur, qui avoit donné trop de créance aux Chefs de cette faction, tantôt le Cardinal de Pellevé, & le Cardinal de Come qui s'en étoient faits les Patrons. Lettre du Cardinal de Joyeuse au Roy.

Mais il changea bien-tôt de ton, quand l'Ambassadeur d'Espagne qui eut ce jour-là même une audience extraordinaire d'une grosse heure & demie, l'eut entretenu ; & le Cardinal de Joyeuse dans celle qu'il eut le lendemain matin, essuya tout ce que le chagrin du Pape put lui suggérer de plus dur.

Le Cardinal répondit à tout avec beaucoup de fermeté, & sur l'article du Duc de Guise en particulier, il lui dit, qu'il étoit surpris que sa Sainteté en parût si offensée ; *qu'elle devoit se souvenir que lors des desordres de Paris, elle dit infinies fois que si le Roy avoit quelque soupçon sur le Duc de Guise, elle le devoit avoir retenu, & fait tuer, lorsqu'il alla au Louvre venant de Soissons.* Sur quoi le Pape reprit brusquement : *Oui je l'ai dit, il devoit alors le faire jetter par les fenêtres, & ne pas tant tarder à s'en défaire.*

Nonobstant cet aveu, il recommença ses plaintes que le Cardinal interrompit de nouveau en lui disant, que sur l'article du Duc de Guise le Roy n'avoit à en répondre qu'à Dieu, & que sa Sainteté devoit tenir compte à ce Prince de l'honnêteté qu'il lui faisoit de l'en informer ; qu'à l'égard du Cardinal de Guise, comme il étoit personne Ecclesiastique, & qu'à cause de sa qualité de Cardinal, sa Sainteté pouvoit s'intéresser davantage à ce qui le touchoit, aussi le Roy vouloit bien lui demander l'absolution pour cette mort ; qu'il ne le faisoit néanmoins que par un excès de précaution, & pour s'ôter tout scrupule, les plus habiles Docteurs de son Royaume l'ayant assuré, que l'absolution de sa Sainteté ne lui étoit nullement nécessaire là-dessus. *Le Roy y fait demander l'absolution pour le meurtre du Cardinal de Guise.*

Sur cela le Pape se fâcha, & dit que personne que lui ne pouvoit la lui donner ; qu'il mettroit la chose en délibération avec les Cardinaux, & qu'il falloit que le Roy lui écrivît lui-même, pour lui demander l'absolution.

Le Cardinal repliqua, que le Roy lui avoit marqué ses intentions à cet égard, qui étoient que la chose se traitât avec sa Sainteté seule : mais il ne put le faire changer de résolution là-dessus. Le Marquis de Pisani lui

1589. lui fit inutilement le lendemain les mêmes instances, & le Pape après lui avoir donné audience, alla au Consistoire.

Dès qu'il y eut pris sa place, le Cardinal de sainte Croix qui étoit fort affectionné à la France, alla lui parler en particulier, & lui dit qu'il avoit examiné le sentiment des Théologiens sur le cas du Roy de France, & qu'il avoit trouvé que selon eux, un Roy contre lequel un Cardinal auroit fait une conspiration, pouvoit faire mourir ce Cardinal sans autre forme de procès. Le Pape trouva fort mauvais qu'il lui fît cette remontrance, & se mit en colére contre lui. Cela n'empêcha pas le Cardinal de Joyeuse de s'approcher, & de le supplier que s'il étoit résolu de parler de cette affaire dans le Consistoire, du moins il se souvînt de le faire en des termes qui n'offensassent ni la dignité, ni la personne de celui dont il s'agissoit.

C'est tout ce qu'il put obtenir. Le Pape exposa aux Cardinaux ce qui s'étoit passé à Blois à l'égard du Cardinal de Guise, & ne parla nullement du Duc. Il exagéra l'injure faite au saint Siége dans la personne de ce Cardinal. Il dit que le Roy lui en demandoit l'absolution; mais qu'il avoit répondu aux Ministres de France, qu'il falloit que ce Prince lui en écrivît, & qu'ensuite il prendroit l'avis d'une Congregation de Cardinaux. Le Cardinal de Joyeuse s'étant levé, pour faire entendre aux Cardinaux les raisons que le Roy avoit euës de punir le Cardinal de Guise, le Pape lui imposa silence, & continua depuis en toutes occasions de paroître fort irrité non seulement contre le Roy, mais encore contre le Légat Morosini, de ce que dès le moment qu'il sçut la mort du Cardinal de Guise, il n'avoit pas lancé les plus terribles censures contre le Roy, comme il disoit qu'il le devoit faire, dût-il lui en couter mille vies.

Feinte colere du Pape à ce sujet. Memorie del Vita di Morosini. l. 3. c. 19.

Le Cardinal de Joyeuse rendit compte au Roy de tout ceci, & lui dit en même-temps ses conjectures sur la conduite du Pape, qui étoient, que peut-être il étoit moins irrité, qu'il ne le paroissoit; qu'apparemment il vouloit se faire un mérite auprès des Cardinaux de sa colére affectée, pour leur montrer combien il s'intéressoit à la conservation de leur personne & de leur dignité; qu'il pouvoit avoir encore une autre vûë dans le grand bruit qu'il faisoit; sçavoir d'empêcher que Sa Majesté ne traitât mal le Cardinal de Bourbon, l'Archevêque de Lion & les autres prisonniers qu'elle avoit en sa puissance.

Que si l'indignation du Pape étoit aussi grande qu'elle sembloit l'être, cela ne pouvoit venir que de l'intelligence qu'il avoit euë avec les coupables qui avoient été punis, & de ce que par leur mort ses desseins étoient échouez sur le Marquisat de Saluces & sur le Dauphiné. Il apportoit touchant cet article diverses conjectures, qui lui faisoient soupçonner que le Pape avoit eu quelque vûë de s'emparer du Marquisat de Saluces par le moyen des Chefs de la Ligue, & que c'étoit pour cela qu'il avoit suggéré qu'on le mît en sequestre entre ses mains, jusqu'à ce que les différends du Duc de Savoye avec la France sur ce Marquisat fussent décidez.

Ce-

Cependant la négociation continua toûjours touchant l'absolution du Roy. Il arrivoit souvent des Courriers à Rome tant de la part de ce Prince, que des Chefs de la Ligue, & le Cardinal de Joyeuse fit extrêmement valoir un Bref que le Pape avoit envoyé au Roy l'année précédente, où il lui permettoit de se faire absoudre par quelque Confesseur qu'il voulût choisir, de tous les cas les plus énormes, même de ceux qui sont reservez dans la Bulle *in Cænâ Domini*. Il dit au Pape, que suivant cette permission, le Roy s'étoit fait donner l'absolution de la mort du Cardinal de Guise, & qu'il voyoit bien par là, que si ce Prince souhaitoit en avoir une nouvelle, ce n'étoit que par une pure délicatesse de conscience.

1589.
Négociation du Cardinal de Joyeuse Protecteur de France.
Diverses Lettres du Card. de Joyeuse au Roy dans l'Hist. des Card. T. 5.

Le Pape parut un peu embarrassé là-dessus; mais il dit que c'étoit à lui à interpréter ses Brefs, & qu'il n'avoit jamais eu l'intention que celui dont on lui parloit, s'étendît au cas duquel il étoit question.

Comme nonobstant tout ce que les Ministres du Roy pouvoient dire pour sa justification, on parloit toûjours de l'excommunier; que le Commandeur de Diou envoyé par le Duc de Mayenne étoit en chemin pour Rome, après avoir eu une entrevûë avec le Duc de Savoye à Turin; que le Cardinal de Pellevé & les autres Agens de la Ligue sollicitoient puissamment, pour obtenir que les Sujets du Roy fussent dispensez de leur serment de fidélité, & que le Pape avoit déja défendu de faire aucunes expéditions à Rome pour la France sur les matiéres Consistoriales, le Cardinal de Joyeuse résolut de parler au Pape avec plus de fermeté, qu'il n'avoit encore fait.

Il parle au Pape avec beaucoup de fermeté.

Ayant demandé & obtenu une nouvelle audience, il lui dit qu'il ne lui parloit plus comme Protecteur de France & comme chargé des affaires du Roy, mais comme Cardinal, & comme devant avoir en cette qualité du zéle pour la gloire & pour les intérêts du saint Siége; que la suspension des expéditions pour les matiéres Consistoriales seroit très-préjudiciable au service de Dieu; que la vacance des Bénéfices produiroit de grands maux en un tems où la presence des Pasteurs étoit si nécessaire dans leurs Eglises; que ceux qui seroient pourvûs des Bénefices, s'ils n'avoient un extrême zéle pour le salut des peuples, dont on leur confioit la conduite, ne s'en mettroient guéres en peine, vû qu'ils seroient toûjours mis en possession de leurs revenus; que plusieurs se contenteroient volontiers de l'œconomat qui leur produiroit l'avantage de ne point payer de Bulles; mais que sa Sainteté devoit sçavoir, que les Evêques en plusieurs Assemblées du Clergé avoient demandé au Roy qu'on rétablît les élections, & qu'on remît en vigueur la Pragmatique Sanction; que les Parlemens, les Chapitres, les Universitez ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur: que le Roy se feroit un mérite auprès de tous ces Corps d'en rétablir l'usage; qu'en ce cas on n'auroit plus recours à Rome, que pour la confirmation des Primaties, laquelle suivant l'ancien usage devroit être donnée *gratis*; que sa Sainteté se méprenoit, supposé qu'elle crût qu'on eût en France la même idée du pouvoir du Pape, qu'on avoit à Rome; que les Docteurs du Royaume les plus zélez

pour

1589. pour la Religion Catholique étoient sur cet article dans des sentimens tout différens de ceux d'Italie; qu'ils convenoient pour les dogmes avec eux, mais nullement sur les droits des deux Puissances; qu'on sçavoit que les Roys de France avoient le privilége de ne pouvoir être excommuniez, & qu'on soûtiendroit hautement en France, qu'indépendemment de ce Privilége, le Roy ne pouvoit l'être pour le cas dont il s'agissoit, étant permis même à tout particulier sans craindre d'encourir les censures, de défendre sa liberté & sa personne.

Cette remontrance parut faire impression sur l'esprit du Pape, qui répondit au Cardinal d'une maniére moins vive qu'à l'ordinaire, & lui donna lieu de penser qu'on commençoit à se repentir d'avoir fait tant de bruit d'abord : Et ce fut ensuite de cette audience, que le Cardinal écrivit au Roy une Lettre, dans laquelle il lui disoit son avis sur la maniére dont il se devoit gouverner à l'égard de la Cour de Rome dans les conjonctures où il se trouvoit.

Avis qu'il donne au Roy sur la conduite qu'il devoit tenir en cette occasion.

Il lui marquoit qu'il ne s'agissoit guéres en cette Cour, que de la mort du Cardinal de Guise, laissant entendre qu'on ne s'y inquiétoit pas beaucoup de celle du Duc; que l'absolution demandée par sa Majesté avoit déja fait le sujet de plusieurs Congregations de Cardinaux; qu'on y gardoit un grand secret, jusqu'à ce que l'on vît comment les affaires tourneroient en France, & que selon le tour qu'elles prendroient, on publieroit ou l'on supprimeroit les résolutions de la Congrégation des Cardinaux; que nonobstant les ordres du Pape sur le secret, il avoit appris que le Bref accordé à Sa Majesté pour être absous de toutes sortes de cas, déconcertoit fort les Cardinaux de cette Congregation, parce que le sentiment de plusieurs Docteurs même Romains étoit, qu'en vertu de ce Bref elle n'avoit plus besoin d'autre absolution; qu'on y souhaitoit beaucoup qu'elle députât une ou deux personnes de grande qualité, pour venir demander cette absolution de sa part, & qu'on avoit grande peur qu'elle ne s'y résolût pas; qu'au cas que cette députation se fît, il paroissoit que le dessein du Pape étoit de se rendre Juge de la mort du Cardinal de Guise, & même de celle du Duc, d'exiger avant toutes choses qu'on mît en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion, & ensuite d'imposer des pénitences, qui, selon ce que quelques-uns disoient, seroient de recevoir le Concile de Trente dans le Royaume purement & simplement, & sans aucunes modifications, de faire la guerre aux hérétiques jusqu'à ce qu'ils fussent entiérement exterminez, d'établir l'Inquisition en France, de renoncer à toutes Confédérations & Traitez avec la Reine d'Angleterre, avec les Cantons Suisses Protestans, avec les Princes d'Allemagne de même Religion & avec le Turc, de laisser à la nomination du Pape les Bénéfices vacans par la mort du Cardinal de Guise, & de recevoir pour garans de la fureté de la Maison de Guise, le Pape, les Princes d'Italie, & les Cantons Catholiques, & outre cela, de prescrire certaines cérémonies exterieures de penitence peu convenables à la Majesté d'un grand Roy.

Que

1589.

Que sur cela les sentimens des bons serviteurs de Sa Majesté étoient partagez; que les uns étoient d'avis qu'elle n'envoyât au Pape ni Lettre, ni Députez; qu'elle répondît à ceux qui la solliciteroient de le faire, que l'Absolution ne lui étoit point nécessaire pour un Acte de Justice qu'elle avoit fait, & dont elle n'avoit pû se dispenser sans mettre sa personne & son Etat dans un danger évident, & que toutefois pour plus grande sureté, elle s'étoit fait absoudre en vertu du Bref qu'elle avoit obtenu du Pape qui lui en donnoit la permission; qu'alléguant ce Bref, elle se tireroit de tout embarras, & donneroit lieu au Pape & aux Cardinaux de sortir de celui où ils s'étoient jettez par les démarches qu'ils avoient faites, & dont on croyoit qu'ils se répentoient.

Que d'autres jugeoient qu'il n'y auroit point d'inconvénient à écrire au Pape, pourvû que la Lettre fût si bien mesurée, que la Cour de Rome ne pût s'en prévaloir contre les libertez du Royaume, & contre l'autorité de Sa Majesté; que cette Lettre pourroit être envoyée à l'Ambassadeur de France ou même apportée par un Gentilhomme; mais qu'après l'avoir presentée au Pape & lui avoir baisé les pieds, il ne faudroit point qu'il entrât en aucun éclaircissement, supposé qu'on voulût le faire parler, ni en aucune négociation.

Mais que tous les plus sages convenoient que quelque parti que l'on prît, il ne falloit point se presser; que plus Sa Majesté retarderoit, plus elle auroit une composition avantageuse, & qu'enfin, pourvû que ses affaires allassent bien en France, elle pouvoit s'assurer qu'elles iroient bien aussi à Rome.

Avant que le Roy eût reçû ce Mémoire du Cardinal de Joyeuse, il s'étoit déterminé à envoyer à Rome, pour demander son absolution; & ce fut Claude d'Angennes Evêque du Mans, Prélat recommandable par sa probité & par sa prudence, qu'il chargea de cette députation. — Dans une Lettre du Roy au Cardinal de Joyeuse. Thuanus. l. 94.

Il arriva le vingt-troisiéme de Février, & peu de jours après il eut audience du Pape, où il fut accompagné par le Cardinal de Joyeuse & par le Marquis de Pisani. Le discours qu'il fit au Pape ne contenoit rien autre chose, que ce que ces deux Ministres avoient déja dit plusieurs fois pour la justification du Roy, & il le conclut en conjurant le Pape d'accorder à ce Prince l'Absolution qu'il lui demandoit, quoiqu'il fût persuadé qu'il n'en avoit nul besoin. Il ajoûta que le Roy supplioit Sa Sainteté de condamner le scandaleux Decret de la Faculté de Paris, qui avoit tant contribué à soulever les peuples, & les avoit portez à des excès contre le respect dû à la Majesté Royale, qui faisoient horreur.

Le Pape après avoir interrompu diverses fois ce Prélat par les plaintes qu'il faisoit sur l'énormité du meurtre du Cardinal de Guise, sur l'injure atroce faite à l'Eglise dans la personne d'un de ses principaux membres, sur la prison du Cardinal de Bourbon & de l'Archevêque de Lion, lui dit qu'il vouloit avoir sa Requête par écrit, & qu'en attendant — *Le Pape se rend extrémement difficile sur cette affaire.*

1589. ſa réponſe, il vit les Cardinaux de la Congrégation qu'il avoit établie pour cette affaire.

L'Evêque lui repartit, qu'il avoit ordre d'en traiter avec Sa Sainteté ſeule, & défenſe de donner rien par écrit : ſurquoi le Pape commençant à s'échauffer beaucoup, le Cardinal de Joyeuſe qui appréhenda que les choſes ne s'aigriſſent, lui dit qu'ils avoient diverſes autres affaires à lui propoſer de la part du Roy, qui demandoient plus de temps, qu'il ne pouvoit leur en donner ce jour-là, & qu'il le ſupplioit de leur accorder une autre audience. Et c'eſt ainſi que finit celle-ci.

Ils en eurent encore deux autres peu de jours après, qui furent également inutiles. Dans la premiére, l'Evêque du Mans ayant demandé de nouveau au Pape la condamnation du Decret de Sorbonne, il répondit qu'il connoiſſoit aſſez la témérité de ce Decret ; mais que le Roy commençât à ſe mettre à ſon devoir, & qu'après il feroit le ſien.

Dans la ſeconde, l'Evêque ayant fait mention des Priviléges de l'Egliſe Gallicane, ſelon leſquels les affaires de France ne pouvoient pas être portées au Tribunal d'une Congrégation de Cardinaux, & bien moins encore celles qui touchoient la perſonne & l'autorité Royale, le Pape s'emporta beaucoup, traita ces Priviléges de chiméres & d'imaginations d'Hérétiques, & menaça l'Evêque de le faire mettre en priſon, ſi jamais il oſoit en faire mention en ſa préſence.

A ce diſcours le Marquis de Piſani prit la parole, & dit avec fermeté que ce n'étoit point ainſi qu'on traitoit des Ambaſſadeurs ; qu'ils ſçavoient le reſpect qu'ils devoient à ſa Sainteté, & qu'ils ne s'en départiroient jamais ; mais que leur caractére les autoriſoit à exécuter tous les ordres qu'ils recevoient de leurs Maîtres ; que la crainte de la priſon ni de la mort ne les empêcheroit jamais de faire leur devoir, & que quand il leur en devroit coûter la tête, ils ſe ſentoient aſſez de courage, pour repréſenter ſans rien craindre, les droits du Roy & de ſa Couronne, & les maintenir.

Le Pape qui vit bien qu'il avoit parlé trop fortement, ne répliqua rien, & changea de diſcours ; mais en finiſſant l'Audience, il déclara nettement qu'il n'y avoit point d'Abſolution à eſpérer pour le Roy, s'il ne la demandoit d'une autre maniére, & s'il ne relâchoit le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion.

Cependant ce Prince appréhendant extrémement l'Excommunication du Pape, à cauſe des mauvais effets qu'elle produiroit en France, veu la fâcheuſe diſpoſition, où les eſprits ſe trouvoient, envoya de nouveaux ordres à l'Evêque du Mans de demander purement & ſimplement au Pape ſon Abſolution, ſans appuyer davantage ſur le Bref, en vertu duquel il s'étoit fait abſoudre.

Ce Prélat après avoir concerté avec le Cardinal de Joyeuſe & le Marquis de Piſani la maniére dont il s'y prendroit, & les termes dont il ſe ſerviroit, alla à l'Audience du Pape qui avoit déja été averti par ſon Legat, de la grande envie que le Roy avoit d'obtenir ſon Abſolution, &

1589.

& de ce qu'il avoit écrit là-dessus à son Envoyé. L'Evêque lui dit que le Roy avoit été informé par les Lettres du Cardinal de Joyeuse & du Marquis de Pisani, que Sa Sainteté ne jugeoit pas que l'Absolution qu'il avoit reçûë en vertu du Bref fût valable; que pour se conformer à sa volonté, il souhaitoit passionnément de l'avoir de sa bouche, & qu'il lui avoit donné ordre de la lui demander très-instamment; & en même-temps se jettant aux pieds du Pape, il prononça ces paroles : *Saint Pere, je demande humblement à votre Sainteté au nom du Roy Très-Chrétien l'Absolution qu'il souhaite avoir de vous, en vous suppliant de le recevoir en grace comme votre fils & de vous reconcilier avec lui, & de lui donner votre Bénédiction.*

Thuanus l. 94. Lettre de l'Evêque du Mans, datée de Rome 15. Mars 1589.

Le Pape ayant aussi-tôt relevé l'Evêque, le fit asseoir auprès de lui, & lui parla avec beaucoup de douceur. Il lui dit qu'il étoit si sensiblement touché des troubles de la France, qu'il en perdoit le sommeil; qu'il étoit extrêmement fâché que le Roy n'eût pas assez sauvé les apparences dans la mort du Cardinal de Guise, & que s'il avoit du moins pris la précaution de ne s'en pas déclarer l'Auteur, on auroit pû fermer les yeux, & ne pas approfondir l'affaire; mais que le scandale étoit irréparable, & qu'il falloit au moins, que pour montrer qu'il étoit sincérement répentant de sa faute, il remît entre les mains du Légat, le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion.

L'Evêque fort surpris de ce qu'après la soumission qu'il venoit de faire, le Pape ne parloit point de l'Absolution, le pressa de nouveau de l'accorder, & de condamner le Decret de la Sorbonne qui autorisoit la révolte des peuples contre le Souverain; mais il ne put obtenir ni l'un, ni l'autre, le Pape lui disant que tout cela se feroit avec le temps, & qu'il écrivît au plûtôt au Roy, pour l'exhorter à donner des marques de sa sincére repentance, en remettant les prisonniers entre les mains de son Légat.

Cette conduite du Pape revenoit à ce que le Cardinal de Joyeuse avoit mandé au Roy, qu'on se gouverneroit à Rome à son égard, selon que ses affaires iroient bien ou mal en France. Or c'étoit dans ce temps-là que se faisoient tant de soulévemens dans presque toutes les Provinces du Royaume; & qu'il n'arrivoit point de Courrier à Rome, sans apporter quelque nouvelle de cette nature. Le Cardinal de Pellevé & les autres Agens de la Ligue les répandoient aussi-tôt, les exaggeroient, & les empoisonnoient de mille calomnies contre le Roy.

Lettre de l'Evêque du Mans au Roy, datée de Rome le 15. Mars 1589.

Sur ces entrefaites arriva Pierre Frison Doyen de la Cathédrale de Reims envoyé par le Duc de Mayenne & par le Conseil de l'Union, pour supplier le Pape de prendre la protection des Catholiques de France & de la Religion, dont le Roy, disoient-ils, d'intelligence avec les Huguenots, avoit resolu la ruïne. Il le conjura d'avoir pitié d'un Royaume autrefois si Catholique & si soûmis au Saint Siége, & prêt de tomber dans les malheurs, où l'Hérésie avoit plongé l'Angleterre & une grande partie de l'Allemagne, d'approuver le choix que les Catholiques avoient fait du Duc de Mayenne pour soûtenir la Religion jus-

Les Liguers viennent à la traverse & lui demandent sa protection.

1589. qu'à l'assemblée des Etats, qui devoient être convoquez au mois de Juillet, l'assurant que durant cet intervalle, tout se gouverneroit dans les Conseils & dans les Armées par les ordres & par la direction de Sa Sainteté, & que ce seroit tout perdre que de les obliger avant ce temps-là, à se soûmettre à un Prince ennemi déclaré de la Religion, & qui s'entendoit avec les Hérétiques pour la détruire.

Ces requêtes & ces priéres étoient appuyées par les Cardinaux de la Faction d'Espagne, par l'Ambassadeur de cette nation, & par tous ceux qui lui étoient dévouez, & trouvoient dans le génie du Pape, dont la passion étoit de dominer sur les Souverains, & de se faire craindre, des dispositions trop favorables.

Suites de leur audace.

Tout cela mandé en France augmenta l'insolence & l'opiniâtreté de la Ligue, & mit le Roy dans la necessité de conclure avec le Roy de Navarre; & ensuite, cette démarche à laquelle on l'avoit contraint malgré qu'il en eût, servit de prétexte à la Ligue, pour obliger le Pape à traiter ce Prince avec la rigueur que je dirai, en racontant ce qui se passa en conséquence de son union avec le Roy de Navarre.

Qui obligent le Roy à exécuter son Traité avec le Roy de Navarre.

Le Traité ayant été ratifié, le Roy commença à l'exécuter en mettant le Roy de Navarre en possession de Saumur, dont du Plessis-Mornay fut fait Gouverneur; & à cette occasion fut aussi-tôt publiée une Déclaration du Roy de Navarre*, par laquelle il protestoit que sa qualité de premier Prince du Sang l'obligeant à défendre son Roy, il étoit résolu de le faire au peril de sa vie: mais qu'il ne traiteroit comme ennemis, que les seuls Rebelles, promettant sa protection & toute sureté à tous les Catholiques, & nommément à ceux du Clergé qui se contiendroient dans le respect & dans l'obéïssance qu'ils devoient à leur Souverain. Il représentoit aux trois Ordres du Royaume les miseres qu'ils avoient souffertes depuis si long-temps par la guerre, & celles dont ils étoient menacez, si la révolte continuoit, & les exhortoit à rentrer dans leur devoir, & à contribuer par une bonne Paix à réparer tous les maux, que les divisions avoient causez dans le Royaume.

Déclarations données en consequence contre le Duc de Mayenne & ses adherens.

Le Roy fit aussi en même-temps paroître deux Déclarations, par une desquelles il déclaroit le Duc de Mayenne, la Noblesse & les Villes de son parti coupables de léze-Majesté, & confisquoit tous leurs biens, pour n'être pas rentrez dans l'obéïssance au temps qu'il leur avoit marqué, qui étoit le quinziéme d'Avril.

Par l'autre Déclaration il rendoit compte des motifs de la Tréve qu'il avoit faite pour un an avec le Roy de Navarre. Ces motifs étoient sa propre sureté & la conservation de sa Couronne, l'avantage de ses Sujets, & d'empêcher les progrès que le parti Calviniste avoit faits, tandis que ceux qui prenoient l'intérêt de la Religion Catholique pour prétexte de leur revolte, employoient leurs armes contre leur Souverain, & ne pensoient qu'à usurper son Royaume & à le partager entre eux; qu'au reste dans ce Traité il avoit pris les précautions nécessaires, pour empêcher que les Catholiques obéïssans ne fussent molestez, &

* Datée de Saumur le 21. d'Avril 1589.

& qu'il ne se fît rien au préjudice de l'ancienne Religion, & qu'il y avoit même compris le Comtat d'Avignon, où la Trêve seroit éxactement observée. 1589.

Toutes ces Déclarations ne devoient produire d'effet, qu'autant qu'elles seroient soûtenuës de la vigueur des deux Rois : C'est pourquoi il se hâtérent de délibérer ensemble sur les moyens de pousser vivement les Rebelles, & de lever tous les sujets de défiance qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre.

Entrevuë des deux Rois.

Mémoires du Plessis-Mornai. T. 1.

Ils se virent au Plessis près de Tours avec une satisfaction réciproque le trentiéme d'Avril ; & le Roy de Navarre en eut tant de joye, qu'il ne put s'empêcher de l'écrire le même jour au sieur du Plessis. La Lettre commence de cette sorte. „ Monsieur du Plessis, la glace est rompuë, „ non sans nombre d'avertissemens, que si j'y allois, j'étois mort. J'ai „ passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté, ne m'a „ pas seulement préservé, mais fait paroître au visage du Roy une joye „ extrême, au peuple un applaudissement nompareil, même criant, „ *vive les Rois*, dequoi j'étois bien marri. Il y a eu mille particularitez „ que l'on peut dire remarquables, *&c.*

Mémoires de Beauvais Nangis.

La journée de la Saint Barthélemi, que les Huguenots ne pouvoient oublier, causoit ces défiances : mais le Roy de Navarre pour convaincre le Roy qu'il ne lui restoit pas le moindre soupçon, revint le lendemain accompagné d'un seul Page pour le saluer. Il fut charmé de cette franchise, & rien ne contribua plus à rendre leur union plus étroite & plus sincére.

Ouverture de la Campagne.

Cependant les troupes des deux partis se mirent en campagne ; mais le théatre de la guerre ne fut plus dans les mêmes lieux. Jusques-là les Provinces d'au delà de la Loire avoient été les plus ensanglantées, & elles étoient devenuës les plus tranquilles. Avant la Tréve du Roy avec le Roy de Navarre, le Colonel Alphonse d'Ornano, du consentement de ces deux Princes, en avoit fait une avec Lesdiguiéres dans le Dauphiné. Le Maréchal de Montmorency tenoit aussi le Languedoc assez en paix. Les Catholiques & les Huguenots en conséquence du Traité de Tours, s'accordoient assez bien ensemble en Gascogne, en Bearn, en Poitou & en Xaintonge.

Au contraire la Normandie, la Picardie, la Champagne qui avant la mort du Duc de Guise n'étoient pas fort agitées, commençoient à l'être, sur tout la Normandie, parce que les Villes y étoient fort partagées, les unes tenant pour le Roy, les autres pour la Ligue. Rouen, Falaise, Lisieux, Argentan, & toutes les Villes qui avoient des Ponts sur la Riviére de Seine, hormis le Pont de l'Arche, s'étoient abandonnées à la révolte. Evreux, Saint Lo, Alençon, Dieppe & quelques autres étoient demeuré fidéles. Les troupes des deux partis couroient le Pays, & se chargeoient les unes les autres dans les rencontres, & un très-grand nombre de Paysans s'étant attroupez en faveur de la Ligue, dans l'espérance d'être délivrez de la Taille, faisoient de grands désordres. Ces Paysans s'appelloient les Gautiers, du nom d'un village

1589. ge nommé la Chapelle-Gautier, dont étoient les principaux de ces mutins.

Siége de Falaise par le Duc de Montpensier. Cayet. T. 1.

Le Duc de Montpensier Gouverneur de la Province y marcha avec quelques troupes. Il y fut joint par les Sieurs de Baqueville & de Larchant Gouverneur d'Evreux, par les Sieurs de Halot-Montmorenci & de Crévecœur son frére, & par plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, & ayant tiré de Caen quelques piéces de canon, il alla mettre le siége devant Falaise le vingtiéme d'Avril. Aussi-tôt le Comte de Brissac, les Barons de Tubeuf & d'Echaufour, les Sieurs de Pierre-Cour, Lonchamp, Roquenval, de Beaulieu, tous Ligueurs, rassemblérent la Noblesse de leur parti, quelques troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & secondez des Gautiers se mirent en devoir de faire lever le siége de Falaise.

Le Duc de Montpensier averti de leur marche & qu'ils avoient beaucoup plus d'Infanterie que lui, ne crut pas devoir les attendre dans son Camp. Il alla au-devant d'eux, & ayant appris du sieur d'Emeri, qu'il avoit envoyé pour les reconnoître, qu'ils étoient logez au nombre de cinq à six mille hommes dans les Villages de Pierre-Fite, de Villers & de Courveaux du côté d'Argentan, il sépara ses troupes en quatre Corps. Le Comte de Torigni & les sieurs de Longaunai & de Vigues l'aîné conduisoient le premier, Baqueville & Larchant le second, Beuvron le troisiéme, & lui-même le quatriéme.

Il taille en piéces quelques troupes des Ligueurs.

Il trouva quelques troupes en bataille hors de Pierre-Fite. Il les chargea, les mit en déroute après quelque résistance, & entra dans le Village, où il tailla en piéces, ou fit prisonnier tout ce qui s'y rencontra. Il en fit autant à Villers, & quoique la nuit approchât, il poussa jusqu'au troisiéme Village, où la plûpart des ennemis mirent les armes bas. Trois mille hommes demeurérent sur la place, douze cens furent faits prisonniers, entre lesquels se trouverent trente Gentilshommes; & de ce nombre furent le Baron de Tubeuf & Beaulieu: Après quoi le Duc de Montpensier jugeant sa présence necessaire à Caen la plus conconsidérable Ville de la basse Normandie, s'y en alla sans poursuivre son entreprise de Falaise, où le Comte de Brissac se sauva avec ce qui lui restoit de Cavalerie. Le Roy apprit à Tours cette victoire le vingtcinquiéme d'Avril: mais la joye qu'il en eut fut aussi-tôt moderée par d'autres nouvelles fâcheuses.

Hist. du Maréchal de Matignon L. 2.

Surprise de Vendôme par le Duc de Mayenne.

Le Duc de Mayenne étoit parti de Paris, pour aller se mettre à la tête de l'armée de la Ligue, qui s'étoit assemblée en Beausse. On crut d'abord qu'il prendroit sa route par la riviére de Loire, pour déloger de Beaugency le sieur d'Entragues qui y commandoit une garnison, dont Orléans étoit fort incommodé: mais il prit par Château-Dun, pour de-là aller se saisir de Vendôme, où il avoit intelligence avec Maillé-Benehard qui en étoit Gouverneur.

Il se fit précéder de son avant-garde commandée par de Rosne, qui dès qu'il parut aux portes de Vendôme, y fut reçu. Maillé porta la peine de sa trahison; car la Ville, dont on lui avoit laissé le Gouverne-

1589.

nement ayant été prise sept mois après sur la Ligue ; le Roy de Navarre alors devenu Roy de France lui fit couper la tête. Plusieurs Officiers du Grand Conseil que le Roy avoit établi dans cette Ville, y furent pris. De-là le Duc de Mayenne alla surprendre Charles de Luxembourg Comte de Brienne, qui commandoit un petit Corps à une lieuë d'Amboise, lui tua six cens hommes, & prit dix-sept Etendarts qu'il envoya à Paris. Cette victoire y diminua un peu la consternation, que la déroute des Ligueurs en Normandie avoit causée. Le Comte de Brienne fut fait prisonnier dans le Château de saint Ouën, où il s'étoit sauvé après sa défaite ; mais le Marquis de Canillac fut tué dans cette expédition, & ce fut une perte considérable pour la Ligue.

Son dessein d'enlever le Roy.

Le Duc manqua ensuite de prendre Château-Renaud qu'il avoit assiégé, & qu'il abandonna sur la nouvelle que le Roy de Navarre venoit au secours : mais ce Duc avoit un autre dessein bien plus important, qu'il cachoit avec grand soin ; c'étoit de surprendre & d'enlever le Roy, & de se rendre maître de Tours, où il avoit de sures intelligences.

Lettre du Roy de Navarre au sieur du Plessis-Mornai du 30. Avril. Cayet. T. 1. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 18. &c.

Comme il étoit bien averti de tout ce qui s'y passoit, il sçut que le Roy de Navarre étoit allé à Chinon au devant d'une partie de son Infanterie, qui lui venoit de Poitou ; que le Roy n'avoit à Tours que la Noblesse de sa Cour, douze cens hommes de pied & cinquante chevaux logez dans le Fauxbourg de Saint Symphorien, & le Régiment Suisse du Colonel Galatis d'environ deux mille cinq hommes. Des gens de la Cour devoient de concert avec le Duc de Mayenne, ainsi qu'on le crut, engager le Roy à une partie de promenade au-delà du Fauxbourg de Saint Symphorien, & le faire donner dans une embuscade de Cavalerie qui se trouveroit proche de-là ; & au cas que ce coup manquât, le Duc étoit résolu d'attaquer le Fauxbourg, pour y attirer toutes les troupes, afin que par ce moyen ceux de la Ville qui étoient en grand nombre de son intelligence, pussent impunément prendre les armes, se saisir des portes, & enfermer le Roy entre l'armée de la Ligue & les murailles.

Ces mesures étant prises, il fit la nuit du septiéme de May une marche d'onze lieuës ; la Cavalerie de l'embuscade prit les devans, & se trouva au poste qu'on lui avoit marqué, dans le temps que le Roy très-peu accompagné se promenoit au-delà du Fauxbourg & de la riviére.

Sans succès.

Par bonheur pour ce Prince, comme il entroit dans un chemin creux, au bout duquel la troupe de Cavalerie ennemie étoit cachée, il rencontra un Meusnier, qui dès qu'il le vit, accourut, & lui cria, *Sire, où allez-vous, il y a là tout proche des ennemis, je les viens de voir, retirez vous au plus vite.* En effet dans le moment parurent quelques Cavaliers à cent pas de-là.

Le Roy aussi-tôt tourne bride, & gagne à toutes jambes un Corps-de-Garde avancé, qu'il fit mettre sous les armes. Il ne fut pas plûtôt dans le Fauxbourg, que cette Cavalerie vint faire le coup de pistolet à la barriére, & peu de temps après parut l'armée du Duc de Mayenne.

Le

1589.

Le Roy étant rentré dans la Ville, posta dans le Fauxbourg de Saint Symphorien le sieur de Crillon Mestre de Camp du Régiment des Gardes, Rubempré & Gerzé avec leurs Regimens, commanda au Maréchal d'Aumont de ne point quitter la porte du pont du côté de la Ville, & de ne laisser passer, sans ses ordres exprès, qui que ce fût dans le Fauxbourg. Il usa encore d'une autre précaution très-sage: Ce fut de faire entrer dans la Ville le Regiment Suisse qu'il distribua dans la place & aux avenuës des principales ruës, pour contenir les Bourgeois dont il se défioit; & cependant il envoya Courriers sur Courriers au Roy de Navarre, qui étoit en chemin, afin qu'il hâtât la marche de ses troupes.

Rude Escarmouche entre ses troupes & celles du Roy.

Tandis qu'on disposoit ainsi toutes choses pour se bien défendre, le Duc de Mayenne se préparoit à attaquer le Fauxbourg. Il prit deux mille soldats d'élite, pour l'assaillir par trois endroits, & les fit soûtenir par sa Cavalerie, derriére laquelle marchoient quelques piéces de Canon.

Crillon, Rubempré & Gerzé s'avancérent à la tête d'une troupe jusqu'au chemin creux, par où l'on descend au Fauxbourg; pour arrêter les enfans perdus détachez de l'armée de la Ligue. Crillon tint ferme dans ce poste, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Mais enfin rudement chargé par le Regiment de Châtaigneraye, il fut obligé da faire retraite, pour regagner la barriére. Le sieur Pierre de Berton neveu de Crillon & Gerzé y furent tuez, Rubempré blessé aux deux jambes, la barriére fut emportée; & tout ce que put faire Crillon, fut de fermer promptement la porte du Fauxbourg. Il étoit suivi de si près, qu'il reçut en la fermant deux coups d'épée au côté gauche & une mousquetade au travers du corps, dont il fut dix-huit mois à guérir. Les soldats qui gardoient la barriére eussent été tous pris ou tuez, si la plûpart ne s'étoient jettez dans la riviére, alors fort basse, pour gagner une Isle voisine. Il y eut près de deux cens hommes de tuez du côté du Roy, & environ cent du côté du Duc de Mayenne. C'étoit peu de chose vû la durée de l'escarmouche.

Eloge funebre du sieur de Crillon.

L'arrivée du Duc de la Trimouille & des Comtes de Châtillon & de la Rochefoucault ranima le courage des Royaux. Ces Seigneurs furent bien-tôt suivis des Régimens de Charbonniéres, de la Grand-Ville, de Saint Jean de Ligoure & de la Croix, qui étoient des meilleures troupes du Roy de Navarre. Ils passérent le pont malgré le feu des Liguez, qu'il falloit essuyer à découvert l'espace de trois cens pas, & se postérent à la tête pour le défendre.

Leurs écharpes blanches firent connoître aux ennemis qu'elles étoient au Roy de Navarre. Le reste arriva le soir, & leur venuë ôta toute espérance au Duc de Mayenne de réussir dans son entreprise. Il fit sonner le boute-selle dès quatre heures du matin, & prit sa route vers le Maine, où sa présence étoit nécessaire, pour rassurer les esprits contre le voisinage de l'Armée du Roy. Il assiegea & prit Alençon qui ne fut pas une petite conquête, pour raffermir son parti dans ce canton de Normandie,

die, d'où d'autres événemens l'obligérent de partir quelque temps-après. 1589.

Le Roy fit paroître beaucoup de satisfaction de la manière dont les troupes du Roy de Navarre s'étoient comportées en cette rencontre, & pour la leur témoigner, il prit l'Echarpe Blanche, comme le Roy de Navarre & les Officiers de ses troupes la portoient. Cette circonstance rapportée par d'Aubigné a quelque chose de surprenant : car de tout temps l'Echarpe Blanche avoit été en France celle des Armées Royales *; & il falloit que le Roy eût changé cette couleur, depuis son union avec la Ligue. L'Echarpe Noire fut celle de cette Faction après la mort du Duc de Guise; & dans la suite quelques-uns reprirent l'Echarpe Verte, qui étoit la couleur de la Maison de Lorraine, comme on le voit par la relation de la bataille d'Ivry. Il n'est guéres vrai-semblable que le Roy étant avec la Ligue, eût permis que son armée portât l'Echarpe Noire; c'eût été porter le deuil de son sujet & de son plus grand ennemi: mais il est certain par le témoignage que je viens de rapporter, qu'il avoit quitté l'Echarpe Blanche, puisqu'il la reprit en s'unissant au Roy de Navarre. Quoiqu'il en soit, quelques Seigneurs de la Cour parurent fort choquez de cette marque de considération que le Roy donna aux troupes du Roy de Navarre, & entre autres les sieurs d'O, d'Entragues & Château-Vieux en murmnrérent : Mais le Maréchal d'Aumont, Crillon & Montigni l'en louërent fort persuadez qu'il ne pouvoit faire trop de caresses à ces troupes sur lesquelles il devoit beaucoup plus compter, que sur celles des Catholiques qui n'étoient pas si bonnes à beaucoup près, & parmi lesquelles il y en avoit d'une fidélité fort ambiguë.

Ce Prince prend l'Echarpe Blanche comme le Roy de Navarre. d'Aubigné. loc. cit.

Après la retraite du Duc de Mayenne, les deux Rois ayant toutes leurs troupes ensemble, ou fort proche les unes des autres, pensérent à s'acheminer vers Paris, pour obliger le Duc à quitter la Normandie. Ils envoyérent ordre au sieurs de Sancy de faire marcher de ce côté-là le plûtôt qu'il seroit possible, les Suisses qu'il étoit allé lever. Ils ordonnérent aussi des levées en Allemagne, & demandérent du secours en Angleterre; mais l'expédition des Anglois en Espagne en faveur de Dom Antoine, qui se disoit toûjours Roy de Portugal, ne permit pas à la Reine Elisabeth d'en donner si-tôt qu'elle auroit souhaité. Le Comte de Soissons fut envoyé avec quelques troupes en Bretagne, où Rennes capitale de cette Province s'étoit remise sous l'obéïssance du Roy, & lui demeura fidelle, nonobstant le malheur du Comte de Soissons, qui s'étant laissé surprendre à Château-Giron, fut fait prisonnier avec le Comte d'Avaugour par le Duc de Mercœur.

Les troupes des deux Rois se disposent à marcher vers Paris.

Le Prince de Dombes fils du Duc de Montpensier fut choisi à sa pla-

* Voyez le Traité du sieur Galand des anciennes Enseignes & Etendarts de France pag. 57.

1589. place, pour commander dans cette Province où la guerre civile devint dans la suite aussi vive qu'ailleurs.

Dans ce même temps le Roy de Navarre, qui prévoyoit bien que le principal appui de la Ligue seroit desormais le Roy d'Espagne, sollicita le Prince de Parme de s'accommoder avec les Etats, & de se prévaloir de l'attachement que les troupes & les peuples avoient pour lui, & de la haine que les Flamands avoient contre les Espagnols, pour se faire Prince des Pays-Bas. Du moins on voit dans les Mémoires de du Plessis-Mornai un projet de la façon de ce Gentilhomme, où supposant que le Prince de Parme avoit pris cette résolution, il lui apportoit tous les motifs qui devroient l'obliger à l'éxécuter au plûtôt : mais quoique ce Prince fût alors très-mal à la Cour d'Espagne, où ses ennemis vouloient le rendre responsable de la perte de la grande Flotte que Philippe II. avoit envoyée contre l'Angleterre l'année précédente & qu'il eût sujet d'appréhender qu'on ne lui ôtât le Gouvernement des Pays-Bas, sa fidélité fut à l'épreuve des chagrins qu'on lui faisoit; ou s'il eut jamais le dessein qu'on lui attribuë dans cet écrit, il n'osa entreprendre de le mette en éxécution.

Mémoires de du Plessis Mornai. T. 1.

Les Ligueurs veulent enlever Poitiers au Roy.

Tandis que les deux Rois se préparoient à marcher vers Paris, le Roy reçut avis de Poitiers, que les Partisans de la Ligue qui y étoient en grand nombre avoient complotté pour lui enlever cette place, & pour animer le peuple contre lui. Ils se servoient entre autres prétextes de la translation du Parlement de Paris à Tours, disant que cette préférence marquoit le peu d'amitié & de considération qu'il avoit pour leur Ville, qui durant les guerres civiles du Regne de Charles VII. & de la révolte de Paris en ce temps-là, avoit eu l'honneur d'être le Siége du Parlement.

Le parti favorable au Roy lui manda que sa présence étoit absolument néceſſaire, pour prévenir la révolte. Il y alla sur cet avis, après avoir envoyé ordre au Maréchal de Biron, au Comte de la Vauguyon, & à quelques-autres Seigneurs qui avoient levé des troupes en Guyenne, de se rendre aux environs de cette Place dans le temps qu'il y arriveroit. Ils le firent : mais l'Évêque de Poitiers qui étoit de la Maison de Saint Belin, le sieur de Boisseguin Gouverneur du Château, le Vicomte de la Guierche son gendre, tous gens dévouez à la Ligue, ayant été avertis de ce voyage, prévinrent les bons serviteurs du Roy qui lui avoient promis de se rendre maîtres des portes, & quand il y arriva, on tira le canon sur lui. Il fut obligé de se retirer à Châtelleraut, où il déclara la ville de Poitiers coupable de revolte & de crime de léze-Majesté, & en transporta le Présidial à Niort. Alors la guerre civile recommença en Poitou aussi-bien qu'en Guyenne, ou Agen, Blaye, & quelques-autres, avoient pris le parti de la Ligue.

Pendant le voyage que le Roy fit en Poitou, le Roy de Navarre qui étoit avec la plus grande partie de son armée campé à Baugenci, surprit Châ-

Château-Dun, & envoya le Comte de Châtillon pour un pareil dessein à Chartres avec deux cens Chevaux & trois cens Arquebusiers; mais une rencontre imprévûë rompit ce dessein, & au lieu d'une surprise qu'il méditoit, il fallut en venir à un combat qui fut très-sanglant. 1589.

Le sieur de Saveuse Gouverneur de Dourlens passoit en même-temps par la Beausse, pour aller joindre le Duc de Mayenne vers Alençon. Il avoit avec lui trois cens Cavaliers, dont les deux tiers étoient l'élite de la Noblesse de Picardie, & deux cens Arquebusiers. Les deux partis se rencontrérent entre Bonneval & Chartres: ils se chargérent l'un l'autre, & combattirent avec un acharnement qui avoit eu peu d'exemples dans ces guerres civiles. Les deux Chefs aussi bons Capitaines que vaillans soldats firent paroître en cette occasion toute leur bravoure & toute leur habileté. Les rallimens se firent à diverses fois avec tout l'ordre & toute la fermeté possible; mais enfin la victoire demeura au Comte de Châtillon, qui après avoir été renversé de son cheval dès le commencement du choc, combattit à pied le reste du temps: six vingt Gentilshommes de Picardie y furent tuez, & quarante furent faits prisonniers. Saveuse fut de ce nombre, & s'abandonnant au chagrin de sa défaite & de la mort de ses amis, il ne voulut jamais qu'on mît d'appareil à ses blessures, dont il mourut.

Victoire remportée sur eux près de Chartres par le Comte de Châtillon.
d'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 19.

Le Comte de Châtillon porta lui-même au Roy à Châtelleraut la nouvelle de cette victoire avec deux Cornettes qu'il y avoit prises. Il en reçut de grands éloges, & ce Prince à cette occasion dit qu'il avoit conçu une grande estime de lui à la déroute des Réitres après la journée d'Auneau, lorsque plûtôt que de rendre ses Etendarts, il aima mieux s'exposer à périr en se retirant en Vivarais au travers d'une grande partie de la France, poursuivi de toutes parts, & obligé à forcer une infinité de passages; qu'il avoit jugé dès-lors, que s'il avoit été Catholique, personne dans son Royaume n'étoit plus capable de lui rendre de grands services; qu'il avoit été confirmé dans cette pensée par l'action qu'il venoit de faire, & par l'intrépidité qu'il avoit montrée à l'attaque du Pont de Tours contre l'armée du Duc de Mayenne.

Châtillon fut si flatté de ces louanges, & si touché de la bonté que le Roy lui témoigna, qu'il lui promit de se faire instruire, & eut même quelques conférences sur la Religion avec le Pére Bellenger Jacobin: mais le tumulte de la guerre empêcha les fruits de cette heureuse disposition.

Le combat dont je viens de parler, se donna le dix-huitiéme de May: mais le jour précédent il s'étoit passé sur les frontiéres de Picardie, & de l'Isle de France, une autre action bien plus importante, qui effaça celle-ci. En voici l'occasion & les principales circonstances.

Le Duc de Mayenne avant que de s'éloigner de Paris, s'étoit assuré de toutes les Villes des environs, pour rendre le commerce libre avec les

1589. Provinces voisines : mais Louïs de Montmorency-Bouteville avoit sur la fin d'Avril surpris Senlis, & son cousin Guillaume de Montmorenci-Thoré s'y étoit jetté avec un assez bon nombre de Gentilshommes ses vassaux ou ses amis : les sieurs de Moucy & de Vigneules fréres lui aménérent aussi quelques jours après cent Cavaliers & cinq cens hommes de pied.

Siége de Senlis par les troupes des Parisiens.

La place ne valoit rien, & comme elle coupoit la communication de Paris avec les Villes liguées de Picardie, on ne douta point que les Parisiens ne fissent tous leurs efforts pour la reprendre. En effet le sieur de Menneville peu de jours après, la vint investir avec quatre mille hommes d'Infanterie. Le Duc d'Aumale y amena au bout de deux jours quelque Cavalerie, qui fut bien-tôt grossie par un grand nombre de Volontaires tant de Paris que d'ailleurs ; mais ce qui rendit cette armée plus considérable furent quatre autre mille hommes de bonnes troupes, que Balagni, qui étoit toûjours maîtres de Cambrai & s'étoit attaché à la Ligue, y conduisit avec sept canons.

Le siége fut soutenu avec vigueur jusqu'au dix-septiéme de May. Ce jour-là, comme il y avoit une assez grande bréche à la muraille, quelques Officiers à la tête de leurs soldats montérent à l'assaut sans ordre des Généraux, & furent repoussez avec perte par Bouteville & par Moucy qui les suivirent jusques dans les tranchées, & causérent une grande allarme dans le Camp.

Vie du Seigneur de la Nouë.

Néanmoins le sieur de Thoré qui commandoit dans la place appréhendant d'être emporté, si les troupes de Balagni étoient employées à l'assaut, & ne voulant pas faire périr tant de brave Noblesse qui s'étoit enfermée avec lui, jugea qu'il étoit temps de capituler, & ayant battu la chamade ce même jour, consentit à rendre la Place s'il n'étoit pas secouru avant la nuit.

Il sçavoit bien que le secours s'assembloit à Compiégne ; mais il sçavoit aussi qu'il n'étoit pas fort nombreux, & il craignoit qu'il n'arrivât pas à temps. Il n'étoit effectivement que de huit cens chevaux & de quinze cens Arquebusiers ; mais il avoit un Chef, qui pouvoit par sa capacité & par son expérience suppléer à bien des choses.

Le Sieur de la Nouë entreprend de le faire lever.

C'étoit le brave la Nouë, qui après avoir donné ordre autant qu'il lui fût possible aux Etats de l'Héritiére de Bouillon attaquez par le Duc de Lorraine, en étoit parti pour faire service au Roy, dès qu'il eut appris son traité avec le Roy de Navarre.

Il avoit reçu ordre, aussi bien que le Duc de Longueville, d'aller au devant des Suisses levez par le sieur de Sancy avec les troupes qu'ils pourroient rassembler en Picardie, sans trop dégarnir cette Province : mais l'affaire de Senlis leur parut si considérable, qu'ils crûrent y devoir donner leurs soins avant toutes choses.

Il arriva en cette occasion tout le contraire de ce qui est si ordinaire à la guerre, où la jalousie du commandement fait souvent échouër des desseins les mieux concertez, & rend inutiles les plus belles armées. Henri Duc de Longueville étoit encore jeune, avoit peu d'expérien-

ce,

ce, & avec cela beaucoup de courage & de passion de se signaler. Il fit céder celle-ci au bien de l'Etat & au service du Roy, & nonobstant son rang, sa naissance, le droit qu'il avoit de commander une armée qui s'assembloit dans son Gouvernement, il obligea la Nouë à en prendre la conduite, & à lui assigner son poste comme à un Officier soûmis à ses ordres. 1589.

Ce Gentilhomme, dont le principal caractére fut toûjours une grande modération, en donna en cette rencontre des marques, qui lui firent bien de l'honneur. Il fit beaucoup de difficulté de se charger de ce commandement, & ne l'accepta qu'après bien de la résistance.

Il mérita encore bien de la louange par un autre endroit. Il s'agissoit de conduire des poudres & des munitions dans Senlis, soit qu'on fît lever le siége, soit qu'on jettât seulement quelque secours dans la place pour le prolonger. Les Marchands qui les fournissoient ne vouloient point les livrer sans argent, ou sans une assurance pour leur payement. Il n'y avoit personne parmi les gens de guerre qui eût de l'argent comptant, & nul d'eux ne voulut se charger de la caution. La Nouë eut recours à quelques Traitans, qui s'étoient retirez à Compiégne: mais quoiqu'ils se fussent fort enrichis au service du Roy, il ne s'en trouva pas un qui voulût rien avancer. Il leur reprocha leur ingratitude avec beaucoup d'indignation, & voyant que ces remontrances étoient inutiles: *Ho bien*, leur dit-il, *ce sera donc moi, qui ferai la dépense: garde son argent quiconque l'estimera plus que son honneur; tandis que j'aurai une goûte de sang & un arpent de terre, je l'employerai pour la défense de l'Etat où Dieu m'a fait naître.* Et aussi-tôt il engagea sa Terre du Plessis des Tournelles aux Marchands qui devoient fournir les munitions. *Generosité de ce Gentilhomme.*

Dès qu'il eut tout ce qui étoit nécessaire pour son expédition, il partit de Compiégne qui est à huit lieuës de Senlis, à la tête de ses troupes, le matin du dix-septiéme de May. C'étoit le jour que la place devoit se rendre, si elle n'étoit secouruë. Il laissa son canon à Compiégne, ayant donné un ordre secret, pour le faire partir une heure après le départ de l'armée. Son intention étoit de tromper les espions des ennemis, & de leur faire croire qu'il marchoit sans canon; & cette ruse ne lui fut pas inutile. *Il part de Compiégne pour cette Expédition.*

Il avoit dans sa petite armée quantité de jeune Noblesse, où il voyoit beaucoup d'ardeur pour le Combat, entre autres le Comte de Maulévrier, Charles d'Humiéres fils de celui qui avoit été l'auteur de la Ligue de Picardie, Henri Gouffier de Bonnivet, Christophle de Lannoy-la-Bussiére, Loüis d'Ogniez Comte de Chaulnes, Anne d'Anglure-Givri Colonel de la Cavalerie Legére, Loüis Barbanson-Cany, Jean Antoine de Longueval-Haraucourt, Loüis d'Estrumel-du Fretoy, & d'Auchi-la Tour-Brunetil: mais veu l'inégalité du nombre en comparaison de l'armée des Ennemis, il étoit résolu de ne les pas trop exposer, & de ne point hazarder le combat sans une grande apparence à la victoire: faute de Vie du sieur de la Nouë.

1589. de cela son parti étoit pris d'acquiescer à la capitulation, & il s'étoit fait un plan de retraite, en quoi il excelloit sur tous les Capitaines de son temps.

Et arrive à la vuë de Senlis.

S'étant approché de Senlis, il vit le Duc d'Aumale venir à lui avec sa Cavalérie, & suivie de la plûpart de son Infanterie. Il fit escarmoucher, pour faire quelques prisonniers; & il sçût de ceux qu'on lui amena, que le Duc persuadé qu'il n'avoit point de canon, n'en avoit point pris avec lui, dequoi il eut beaucoup de joye.

Deux choses lui firent espérer un bon succès. La premiére fut la peine qu'il vit que le Duc avoit à former ses Bataillons, ce qui lui fit juger que cette Infanterie pour la plûpart étoit bien neuve, & n'avoit jamais combattu. La seconde que la Cavalerie s'avançoit si fort, que quand il la chargeroit, elle ne pourroit point être soûtenuë de son Infanterie. Alors il cria tout haut. *Allons enfans, nous leur passerons sur le ventre.*

Ordre de ses troupes. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 19.

La Cavalerie de la Nouë étoit partagée en cinq Escadrons. Le Duc de Longueville commandoit le plus avancé, & faisoit la gauche. Derriére lui étoit celui de Clermont d'Amboise pour le soûtenir: c'étoient eux qui selon que les choses tourneroient, devoient conduire le convoy dans la place; Humiéres & Givri étoient à la droite, Maulévrier faisoit le centre, & Haraucourt étoit derriére avec un petit Corps de reserve. L'Infanterie faisoit une seconde Ligne, hormis quelques pelotons qu'on avoit mis aux flancs des Escadrons, & le canon étoit couvert d'un gros bataillon qui le cachoit aux ennemis.

Et de celles du Duc d'Aumale qui commandoit au siége.

Le Duc d'Aumale n'avoit fait que trois gros de sa Cavalerie. Il conduisoit lui-même celui de la droite, & avoit en tête le Duc de Longueville: Balagni menoit celui du milieu, & Maqueville celui de la gauche. Le Duc d'Aumale & Balagni s'ébranlerent les premiers, vinrent avec beaucoup de résolution fondre sur le Comte de Maulévrier, & sur le Duc de Longueville: mais dans le moment le Bataillon qui couvroit le canon s'étant ouvert, Sarmoise qui commandoit l'Artillerie, fit faire une salve si à propos, qu'elle fit trois grandes escarres dans le gros de Balagni.

La Nouë remporte une Victoire complete.

Ce fut une surprise pour lui & pour le Duc d'Aumale, qui prit son parti sur le champ. Il laissa à droite le Duc de Longueville, marcha au grand trot vers le canon pour s'en rendre le maître, & nonobstant une seconde décharge, qui ne lui fit pas moins de mal que la premiére, il poussa sa pointe: mais un Bataillon de trois cens Arquebusiers s'étant avancé sur lui, fit de cinquante pas un terrible feu, qui mit tout son Escadron en désordre. Il s'arrêta pour le rallier, & donna le temps à Sarmoise de charger de nouveau à cartouches, & de tirer. Un grand nombre de chevaux, & de Cavaliers de cet Escadron, & de celui de Balagni furent abbatus par cette nouvelle décharge; & alors la Nouë s'étant mis à la tête d'un des siens, & en ayant fait avancer deux autres, dissipa en un moment cette Cavalerie. Le Duc de Longueville voyant cette déroute, quitta le dessein de faire entrer le convoy dans

dans la place, & chargea comme les autres. Huit à neuf cens Cavaliers demeurérent sur la place, & de ce nombre furent les sieurs de Maqueville & Chamois deux des plus considérables Officiers de guerre de la Ligue. L'Infanterie ne fit presque point de résistance, & il en périt bien onze cens tant sur le champ de bataille, que dans la fuite. Plusieurs tant Cavaliers que Fantassins voulant fuir par un marais au-dessous de l'étang de l'Abbaye de la Victoire, s'y noyérent : le reste pour la plûpart se sauva dans les bois de Chantilly. Le Duc d'Aumale & Balagni l'un & l'autre blessez s'enfuirent, le premier à saint Denis, & l'autre à Paris. Les Assiégez qui firent une sortie à la fin de la bataille, eurent aussi part à l'honneur de la Victoire. Dix Canons, les Drapeaux, tout le bagage furent la proye des Vainqueurs, qui perdirent très-peu de monde, & un seul homme de quelque distinction nommé Mévillers : car Barbanson-Cany qui y fut dangereusement blessé, réchappa de ses blessures.

1589. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 19. Cayet. T. 1.

La Nouë reçut les complimens de la Victoire avec autant de modestie, qu'il s'étoit défendu du commandement ; & les Officiers étant venus après la bataille lui demander dans son quartier ce qu'ils avoient à faire, allons, Messieurs leur dit-il, le demander à Senlis à Monsieur de Longueville ; c'est lui qui nous donnera ses ordres à vous & à moi. Non seulement les gens de guerre lui rendirent justice, en lui faisant honneur de ce grand service qu'il avoit rendu au Roy en cette occasion ; mais il n'y eut personne ni à la Cour, ni dans toute la France, qui ne lui attribuât la gloire de cette action ; & l'Historien de sa vie remarque comme une chose fort singuliére, que la Ville de Senlis ayant ordonné une Fête anniversaire en mémoire de sa délivrance, on y faisoit non seulement des Priéres pour le Roy, mais encore pour Monsieur de la Nouë, même depuis sa mort, tout Huguenot qu'il étoit, & pour toute sa postérité *. Le Roy quelque temps après, lorsque la Nouë eut l'honneur de lui faire la revérence au Camp devant Pontoise, lui fit expédier le Brevet pour la premiére place de Maréchal de France qui vaqueroit, & lui assigna encore d'autres recompenses : mais les revolutions qui arrivérent bien-tôt après, empêchérent l'effet de toutes ces graces.

Fête établie à Senlis en mémoire de cette délivrance.

Dès le lendemain de la bataille, ce Seigneur & le Duc de Longueville après avoir mis des munitions à Senlis, & pourvû à la fureté de cette place, partirent pour aller au-devant du sieur de Sancy & des Suisses, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû du Roy. Ils ravitaillérent Vincennes en passant, & tirérent quelques coups de canon sur Paris, dont plusieurs Boulets tombérent dans les halles. Les Parisiens en furent si épouvantez, qu'ils obligérent la Duchesse de Montpensier d'écrire au Duc de Mayenne qui assiégeoit Alençon, de revenir sans délai pour les défendre.

Cayet. T. 1.

Le

* On a cessé de faire ces priéres pour le sieur de la Nouë à Senlis.

1589. Le Roy de son côté pensa tout de bon à profiter de la consternation, où cette Victoire avoit jetté le parti de la Ligue ; mais toûjours timide & irrésolu, il avoit besoin d'être animé par la vivacité du Roy de Navarre; & ce Prince lui fit comprendre la necessité qu'il y avoit d'attaquer l'ennemi par la tête, en assiégeant Paris.

Suite des progrès de l'armée Royale.

Le Roy à son retour de Châtelleraut à Tours, où le Roy de Navarre alla le trouver, donna ses ordres pour la sureté de cette Ville, & y laissa les Cardinaux de Vendôme & de Lénoncourt, le Sieur de Montholon Garde des Sceaux & quelques autres Seigneurs avec une garnison pour contenir le peuple. Après cela les deux Rois se rendirent à Baugenci à la tête de leur Armée.

Ils sollicitérent de nouveau les Orléanois de rentrer dans leur devoir; mais la Châtre qui s'y étoit jetté, les confirma dans la révolte. Le siége en auroit été trop difficile & trop long, & auroit donné le temps aux Parisiens de revenir de leur terreur; c'est pourquoi le Roy poursuivit sa route. Il attaqua Gergeau, où la Châtre avoit envoyé des Jalanges le Cadet pour le défendre: celui-ci ayant trop differé à se rendre, & ayant été pris à discrétion, fut pendu. Gien & la Charité eurent recours à la miséricorde du Roy qui leur fit grace; & ainsi tous les Ponts de la Riviére de Loire, hormis celui d'Orléans & de Nantes, furent perdus pour la Ligue.

Après la prise de Gergeau, l'armée Royale entra en Beausse & en Gastinois. La petite Ville de Pluviers fut emportée de force, & pillée, & l'on marcha delà à Estampes.

Le Duc de Mayenne qui après la prise d'Alençon retournoit vers Paris, avoit envoyé à Estampes le Baron de Saint Germain, pour défendre cette place. Après quelque résistance, il demanda à capituler: mais dans le temps qu'on parlementoit, la Ville fut surprise du côté opposé à celui de la bréche; le Baron voulant se sauver, fut pris, & eut la tête tranchée, & Bergeronneau Procureur du Roy & quelques autres Bourgeois furent pendus.

Monitoire affiché à Rome contre le Roy. Journal de Henri III.

Ce fut là que le Roy reçut la nouvelle du Monitoire, que le Pape avoit fait afficher contre lui à Rome, en conséquence de son union avec le Roy de Navarre, & à la sollicitation du Commandeur de Diou, des sieurs Coquelai Conseiller au Parlement de Paris, de Nicolas de Piles Abbé d'Orbais, du sieur Frison Doyen de Reims Députez de la Ligue, pour s'opposer à l'Absolution que le Roy sollicitoit.

Par ce Monitoire le Pape lui ordonnoit de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lion, dans dix jours après la publication qui se devoit faire aux portes des Cathédrales de Poitiers, de Chartres, d'Agen, de Meaux, du Mans & d'Orléans, & d'en informer le Saint Siége dans l'espace de trente jours par un Acte authentique, à faute dequoi il prononçoit dês-lors, que lui & tous les complices du massacre du Cardinal de Guise & de l'emprisonnement des autres Prélats, avoient encouru l'Excommunication portée dans la Bulle *in Canâ Do-*

Dentité, dont ils ne pouvoient être absous que par le Pape hors l'article de la mort. Il les citoit à comparoître dans soixante jours devant son Tribunal, le Roy en personne ou par Procureur, & les autres personnellement, *&c.* 1589.

Ce monitoire fut imprimé à Paris avec privilége donné par le Conseil de l'Union, & publié avec les solemnitez ordinaires dans la même Ville, à Meaux & à Chartres. *Et publié en France par les Ligueurs.*

Le Roy en fut consterné ; & quelques remontrances qu'on lui fît, pour le convaincre des nullitez de cet Acte, il ne pouvoit revenir des inquiétudes de conscience qu'il lui causoit, jusqu'à ce que le Roy de Navarre l'ayant entretenu là-dessus pour lever ses scrupules, lui dit qu'il y avoit un reméde à ce mal, qui étoit d'assiéger Paris au plûtôt. *Vainquons*, lui ajouta-t-il, *& nous aurons l'Absolution ; mais si nous sommes battus, nous serons excommuniez, aggravez & réaggravez.* Mathieu. l. 8.

Cette parole du Roy de Navarre fit souvenir le Roy des lettres du Cardinal de Joyeuse, dont j'ai parlé, où il lui disoit à peu-près la même chose, & l'assuroit qu'on lui donneroit ou refuseroit l'Absolution à Rome, selon que ses armes ou celles de ses ennemis seroient victorieuses.

Le Roy s'étant un peu calmé, on continua la marche. La Ville de Dourdan épouvantée des exemples qu'on avoit fait à Estampes, n'attendit pas qu'on l'attaquât, & les Bourgeois ayant pris l'Echarpe blanche, vinrent apporter leurs clefs. De là le Roy de Navarre avec six cens hommes de Cavalerie Legére & autant d'Arquebusiers à cheval, alla faire une course jusqu'auprès de Paris, où Arambure ayant apperçû une troupe de Cavalerie hors de la Ville, la chargea, & la poussa jusqu'à la barriére du Fauxbourg Saint Jacques, sans qu'aucunes troupes en sortissent: on lui tira seulement force canonnades. Poissi se repentit de n'avoir pas fait comme Dourdan; la Ville fut forcée, & quelques Bourgeois envoyez à la potence. L'armée passa la Seine sur le pont, & vint se camper devant Pontoise, où elle trouva plus de résistance, qu'on ne lui en avoit fait jusqu'alors, & il fallut en faire le siége dans toutes les formes. Cayet. T. 1. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 21. *Siége de Pontoise.*

L'armée du Roy s'étoit grossie à Poissi de quelque Noblesse & de plusieurs soldats de Picardie & de Normandie: les principaux Commandans sous les deux Roys étoient alors le Maréchal de Biron & le Duc d'Epernon.

Charles de Neuville d'Alincourt fils du sieur de Villeroy qui avoit été Secrétaire d'Etat jusqu'aux Etats de Blois, étoit Gouverneur de Pontoise. Le Duc de Mayenne qui étoit revenu à Paris, lui avoit envoyé pour le seconder à la défense de la Place, Edmont de Hautefort Gentilhomme Limousin homme fort determiné. Le Régiment du sieur de Tremblecourt Lorrain qui étoit de près de trois mille hommes, en faisoit presque toute la garnison, avec quatre-vingt Gentilshommes qui s'étoient jettez dans la Ville, quand l'armée Royale en approcha. Le Duc d'Epernon & le Mestre de Camp Carbonniéres s'em- Thuanus. l. 96. D'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 23.

1589. s'emparérent des Fauxbourgs sans beaucoup de résistance, & le Maréchal de Biron fit dresser la principale batterie contre l'Eglise de Notre-Dame, que les Assiégez avoient terrassée. Elle étoit hors de la Ville, & c'étoit le principal boulevart & la meilleure défense.

Hautefort fut tué dans cette Eglise dès les premiers jours du siége d'un coup de Mousquet dans la tête. Elle fut deffenduë douze jours; d'Alincourt y fut aussi blessé à l'épaule, & dès que ce poste eut été emporté, comme il dominoit entiérement la Ville, le Gouverneur fut obligé de capituler le vingt-cinquiéme de Juillet.

Suivi de la prise de plusieurs places voisines.

La plus grande perte que les Assiégeans y firent, fut celle du Mestre de Camp Charbonniéres, qui mourut d'un coup de Mousquet qui lui cassa les deux bras, dans le temps que le Roy de Navarre ayant sa main sur son épaule, s'entretenoit avec lui. Le Duc de Mayenne parut une fois durant le siége à la tête de son armée, faisant mine de vouloir secourir la place; mais il n'osa l'entreprendre. Cette prise fut suivie de celle des autres petites places voisines sur la riviére d'Oise, sçavoir de Beaumont, de l'Isle-Adam & de Creil.

Ensuite de cette expédition le Roy alla voir l'armée des Suisses qui étoit campée assez prés de là à Conflans, & que le sieur de Sancy avoit heureusement conduite jusques-là.

Secours de Suisses amené au Roy par le sieur de Sancy.

Il falloit avoir autant de zéle pour le service de son Prince, autant d'adresse, de prudence, & de résolution que ce Seigneur en avoit, pour venir à bout des deux choses qu'il avoit si heureusement éxécutées. Premiérement de lever une armée en Suisse, sans avoir reçu aucun argent du Roy, & secondement pour l'amener jusqu'à Paris, en traversant tant de pays, où les Ligueurs étoient les maîtres, & éviter la rencontre de leurs troupes qui l'attendoient aux passages.

Thuanus l. 96. Cayet. T. 1. Guichenon Hist de Savoye. Le Laboureur Additions aux Mémoires de Castelnau T. 2. &c.

Lors que le Roy délibéra dans son Conseil après la mort du Duc de Guise des moyens de réduire les Villes qui se révoltoient de toutes parts, Sancy, ainsi que je l'ai dit plus haut, s'offrit à aller chez les Suisses pour y faire des troupes. On accepta son offre, moins dans l'espérance qu'il réüssît à cause qu'on n'avoit point d'argent à lui donner, que parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient dans la tentative.

Il vendit ses pierreries & une partie de son bien, pour suppléer à l'argent, qu'il ne pouvoit tirer de l'épargne, & arriva à Genéve cachant avec grand soin le véritable but de son voyage.

Il trouva les Genévois fort allarmez de la découverte d'une entreprise, que le Baron d'Hermance leur voisin avoit projettée de concert avec le Duc de Savoye sur leur Ville & sur Lausanne, & de ce que le Duc avoit fait construire à Ripaille deux Galéres pour se rendre Maître de leur Lac; car ils ne doutérent nullement que ce ne fût là son intention.

Ligue de Genéve avec le Canton de Berne contre

Sancy se servit habilement de leur crainte, pour leur persuader de faire une Ligue avec le Canton de Berne, & les assura que s'ils invitoient le Roy à y entrer, il ne les refuseroit pas, & trouveroit dequoi les

les secourir, malgré les troubles de son Royaume, tant il étoit animé contre le Duc de Savoye pour l'invasion de Saluces, & pour les autres projets qu'on sçavoit bien que ce Duc formoit contre la Provence & le Dauphiné. Il ajoûta que si le Duc réussissoit dans ces entreprises, il retomberoit infailliblement sur Genéve. Il s'offrit à eux, pour appuyer à Berne les propositions qu'ils y feroient, & leur dit qu'il étoit chargé d'en faire lui-même à ce Canton de la part du Roy, lesquelles faciliteroient le succès de leur négociation.

1589. *le Duc de Savoye.*

Le Senat de Genéve ravi de cette ouverture renvoya des Députez à Berne, où Sancy se rendit. Les Bernois inquiets des mouvemens du Duc de Savoye écoutérent volontiers les Genévois & Sancy, & après être convenus entre eux, de la nécessité où étoit le Corps Helvétique de prendre ses précautions contre le Duc de Savoye, la négociation se reduisit à deux propositions que Sancy leur fit : l'une de faire la guerre en leur propre nom au Duc, & qu'en ce cas le Roy leur envoyeroit du secours. L'autre que s'ils ne vouloient pas se déclarer si ouvertement, le Roy le feroit lui-même, & que leurs troupes n'auroient que la qualité d'Auxiliaires : mais que la France dans l'état où elle se trouvoit, ne pouvant pas fournir en même-temps des soldats & de l'argent, Genéve & eux donneroient cent mille écus pour la solde de l'armée.

La France s'y joint.

Quoique ce ne soit guéres la coûtume des Suisses de donner de l'argent aux autres nations, pour faire la guerre en leur faveur, ils choisirent ce dernier parti, afin de ne pas rompre tellement avec le Duc de Savoye, qu'ils ne pûssent avoir quelque excuse auprès de lui, & des moyens de s'accommoder, si leurs armes n'avoient pas tout le succès qu'ils en espéroient. Les Bernois & les Genévois firent entrer dans leur Ligue & en part des frais les Cantons de Basle & de Schafouse, Saint Gal, Frideric de Virtemberg Comte de Montbelliard & la Ville de Strasbourg.

Avec quelques autres Cantons.

Une armée de douze mille Suisses fut levée en peu de jours : elle fut renforcée de mille Allemans & de trois mille François la plûpart Huguenots réfugiez en Allemagne & en Suisse, & d'Haraucourt étoit attendu pour les joindre avec quelque Cavalerie qu'il levoit au voisinage sur les frontiéres de France.

Jean de Chaumont de Guitri, Beauvoir-la-Fin & Beaujeu étoient à Genéve. Le premier y commandoit les armes, & devoit être à la tête de l'armée avec les deux autres.

Comme la guerre alloit se faire au nom du Roy, & que le Duc de Savoye par l'invasion du Marquisat de Saluces avoit rompu avec la France, les Capitaines que je viens de nommer, se mirent en campagne avec la plûpart des troupes qu'ils avoient dans Genéve, sans autre déclaration de guerre, & entrérent dans le Faucigni le deuxiéme d'Avril, prirent le Château de Monthou, Bonne, Bonneville, Saint Joire, la Ville & le Château de Gex, & furent repoussez au Fort de la Cluse, par Caruffo Gentilhomme Piémontois.

Et l'armée entre dans le Faucigny.

1589. Le Duc de Savoye qui ne s'attendoit à rien moins, en fut fort surpris. Il partit de Turin pour courir à Chamberri. Tout étoit en allarme dans la Savoye, où il n'y avoit point de troupes ; & quand il y fut, quelques-uns de son Conseil dans la crainte que les Genévois ne passassent de ce côté-là, & ne lui coupassent son retour en Piémont, lui conseillérent de se retirer dans Montmélian.

Et dans le Chablais. Tandis qu'il assembloit ses troupes qui furent jointes par mille Espagnols & cinq à six cens chevaux, que lui envoya le Duc de Terra-Nova Gouverneur du Milanez, Sancy entra dans le Chablais à la tête de dix mille hommes, prit la Ville & le Château de Thonon, & puis Ripailles, où il brûla les deux Galéres que le Duc avoit sur le Lac de Genéve.

La prise de Ripailles appaisa un peu les murmures des Suisses, qui se plaignoient que la Cavalerie Françoise qu'on leur avoit promise, ne venoit point. Sancy s'excusa sur l'état facheux des affaires du Roy, & prit delà occasion de leur proposer un autre projet de Traité, qui fut, qu'ils envoyassent de leur Infanterie à l'armée Royale, & que le Roy leur envoyeroit de la Cavalerie à la place.

Il avoit tellement gagné les Officiers des troupes, que dès qu'il eut fait cette ouverture, ils lui dirent qu'ils le suivroient tous volontiers en France. Lui ayant engagé leur parole par écrit, ils le conjurérent d'aller en poste à Berne, afin de demander à leurs Supérieurs leur agrément pour l'engagement qu'ils prenoient avec lui.

La chose ne fut pas sans difficulté : mais enfin il sçut si bien tourner les choses, en les prenant par l'affection qu'ils avoient toûjours euë pour les Rois de France, par l'honneur qui leur reviendroit d'un secours donné si à propos à un Prince opprimé, par l'avantage qu'ils retireroient de la Cavalerie dont on remplaceroit leurs Fantassins, par la *cession* qu'il leur fit des places qu'il avoit prises, qu'ils lui accordérent ce qu'il souhaitoit, à une seule condition, sçavoir que les troupes qu'ils lui permettroient d'emmener, ne passeroient point le Rhône avant la mi-May, afin qu'ils eussent le temps de faire de nouvelles levées, & de les mettre en la place des autres dans les postes pris sur le Duc de Savoye.

C'étoit là le point où Sancy en vouloit venir, & où il parvint par sa seule habileté ; car s'il avoit d'abord demandé la levée d'une armée de dix mille hommes, n'ayant pas à beaucoup près ce qu'il falloit d'argent pour cet effet, il ne l'auroit jamais obtenuë : mais il en vint à bout, sous prétexte de faire la guerre au Duc de Savoye ; & trouvant l'armée toute faite, & les Officiers en bonne volonté de le suivre, il eut contre toute espérance ce qu'il prétendoit.

Au tems marqué pour le départ de l'armée, il lui fit prendre sa route par Neuchastel & par le Comté de Montbelliard, & lui s'en alla à Strasbourg avec Guitri, Beaujeu, & Villeneuve, pour y prendre la Cavalerie que d'Haraucourt y avoit levée. Theodoric de Schomberg avoit aussi par ses ordres pris mille Lansquenets & douze cens Reitres à la solde du Roy, ausquels il assigna le rendez-vous à Langres.

Dès

Dès qu'il eut rejoint son armée, il en donna avis au Roy par un homme déguisé en Chaudronnier, qui passa en cet équipage jusqu'à Chatelleraut, où ce Prince étoit alors. Sancy prit sa route par la Franche-Comté, & il évita le Duc de Nemours, qui y étoit accouru pour lui couper le passage. Il arriva à Port sur Saone, où Guillaume de Saulx fils du feu Maréchal de Tavannes vint le recevoir à la tête de trois cens chevaux. De-là il s'avança jusqu'à Langres, malgré les embuscades que lui tendirent les Troupes du Duc de Lorraine, & puis ayant été joint au-delà de Châtillon sur-Seine par le Duc de Longueville & la Nouë, ils traversérent ensemble la Champagne, passérent la Marne & vinrent camper à Conflans à deux lieuës de Pontoise. 1589.

Le Roy reçut Sancy avec les témoignages d'affection & de reconnoissance les plus glorieux pour ce Seigneur, & mêlant les larmes aux paroles les plus tendres, lui dit en l'embrassant, que les recompenses n'égaleroient point le service qu'il venoit de lui rendre; mais qu'elles passeroient ses espérances.

L'armée Royale après la jonction de ce renfort qui étoit de dix mille Suisses, de deux mille Lansquenets & de quinze cens Réitres, se trouva forte de plus de trente mille hommes effectifs & bien armez; & les deux Rois profitant de l'ardeur qu'elle faisoit paroître, se résolurent à faire le siége de Paris. Ils prirent cette résolution nonobstant l'opposition de plusieurs des Officiers Généraux, qui trouvoient de grandes difficultez dans cette entreprise, à cause de la présence du Duc de Mayenne & de son Armée dans la Ville. *L'Armée Royale fait le siége de Paris.* d'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 22.

Le dernier jour de Juillet, le Roy s'étant rendu maître du Pont de Saint Cloud après quelques volées de canon, établit là son quartier, & se logea dans la maison du sieur Jerôme de Gondi. Le Roy de Navarre prit le sien à Meudon, & répandit ses troupes qui faisoient l'avant-garde de l'armée, dans les villages de Vanves, d'Issi, de Vangirard & dans les autres des environs de Paris de ce côté-là.

A ces premiers mouvemens de l'armée du Roy, le Duc de Mayenne vit bien qu'il alloit être assiégé. Il distribua son armée dans les Fauxbourgs, se chargea lui-même de la garde de ceux de saint Honoré & de saint Denis, confia la défense de ceux de saint Jacques & de saint Germain à la Châtre, & celle des autres aux principaux Officiers de ses troupes. Il faisoit grand fond sur la haine du peuple de Paris contre les deux Rois & contre les Huguenots; mais il n'étoit pas sans défiance de plusieurs Magistrats & de quantité des principaux Bourgeois, qui n'avoient signé l'union, que pour sauver leurs maisons du pillage. Son attention étoit grande de ce côté-là, par où en effet il avoit le plus à craindre. Il dépêcha des Couriers à Nancy au Duc de Lorraine, & à Lyon au Duc de Nemours, pour les prier de ne pas tarder à venir à son secours, & prit toutes les précautions qu'un aussi grand Capitaine qu'il étoit, pouvoit prendre en une pareille occasion. *Défendu par le Duc de Mayenne.*

Après tout, il y a beaucoup d'apparence que Paris auroit succombé dès que les avenuës en auroient été fermées par le haut de la Seine, com-

1589. comme elles l'étoient déja du côté de Normandie: & bien-tôt la disette s'y seroit fait sentir, vû le nombre prodigieux des habitans de cette grande Ville. Il n'y avoit pour la défendre que des soldats peu aguerris & la plupart nouvellement levez, contre une armée victorieuse composée d'excellentes troupes & commandée par les plus habiles Chefs, sans parler des intelligences, qu'il auroit été facile d'y ménager, & qui sont beaucoup plus ordinaires dans les guerres civiles que dans les autres, & dont les motifs auroient été non seulement spécieux, mais encore très-aisez à justifier dans celle-ci, où il s'agissoit de rentrer dans l'obéïssance du légitime Souverain. Ainsi le Duc de Mayenne, nonobstant toutes les mesures qu'il avoit prises au dehors & au dedans, n'auroit pu apparemment s'y soûtenir long-temps, si le coup funeste qui fit perdre la vie au Roy, ne l'avoit tiré du pas dangereux où il se trouvoit engagé.

Assassinat du Roy par Jacques Clement qui en empêche la suite. Cayet. T. 1. Thuanus. Mathieu. d'Aubigné &c.

Ce fut dès le lendemain du jour auquel l'armée avoit commencé à prendre ses quartiers autour de Paris, que ce détestable parricide fut commis par Jacques Clément jeune Religieux Dominiquain, natif du Village de Sorbonne dans le Sénonois, homme d'un esprit foible, fort ignorant, qui s'étoit laissé transporter à cette fureur, par les continuelles & horribles invectives des Prédicateurs de Paris contre le Roy, & par l'abominable doctrine, qui eut alors grand cours, & qui se débitoit dans les Chaires, que l'on pouvoit en conscience ôter la vie à un Tyran, tel que les Docteurs de la Ligue dépeignoient en toutes occasions Henri de Valois. On dit qu'on le confirma dans ce dessein par de prétenduës révélations, & par des voix qu'on lui fit entendre, & qu'on lui persuada venir du Ciel par le Ministére des Anges. Edme Bourgoing son Prieur qui fut depuis tiré à quatre chevaux, fut accusé d'avoir employé ce damnable artifice; & la Duchesse de Montpensier fut aussi soupçonnée d'avoir le plus contribué à engager Clement à cette entreprise.

Quoiqu'il en soit, ce malheureux quelque peu d'esprit qu'il eût, n'en eut encore que trop, pour imposer aux personnes qui étoient les plus intéressées à la conservation de la Personne du Roy. On lui fit obtenir sous je ne sçai quel prétexte un passeport du Comte de Brionne, & une Lettre de créance du Premier Président de Harlay qui étoient tous deux prisonniers à la Bastille, ou si cette Lettre qu'il présenta étoit supposée, comme il y a beaucoup d'apparence, elle fut si bien contrefaite, qu'elle trompa même le sieur de la Guesle, Procureur Général, à qui elle fut remise.

Memoires du Duc d'Angoulême. Mathieu. Hist. de Henri IV. l. 1.

Il sortit de Paris le soir du trente & uniéme de Juillet. Il fut arrêté à Vaugirard à un Corps-de-Garde du Roy de Navarre, & fut relâché par ordre du Roy même à cause que c'étoit un Religieux. Etant venu à saint Cloud, il s'adressa au Duc d'Angoulême pour parler au Roy. Ce Duc dit lui-même qu'il fut choqué de la méchante physionomie de cet homme; mais sans faire toutefois aucune autre réfléxion, se contentant de lui dire que le Roy étoit retiré, & qu'il ne pouvoit pas le voir ce jour-là.

Clé-

Clément alla trouver le sieur de la Guesle Procureur Général, qui ayant reconnu ou crû reconnoître la main du premier Président sur la lettre de créance qu'il lui présenta, promit de lui faire avoir audience le lendemain matin, & le conduisit en effet vers les huit heures au cabinet du Roy. Ce Prince ayant lû la lettre de créance, & le Procureur Général & Monsieur de Clermont, qui seuls étoient dans le cabinet, s'étant éloignez de quelques pas, sur ce que Clément témoigna qu'il avoit quelque chose à dire en particulier, ce malheureux tira en ce moment un couteau de sa manche, & l'ayant enfoncé dans le ventre du Roy, l'y laissa. Ce Prince jettant un grand cri, retira lui-même le coûteau de sa playe, & en blessa au-dessus de l'œil l'assassin, qui fut aussi-tôt assommé & percé de plusieurs coups par les Gardes accourus au bruit, & jetté par les fenêtres. — 1589. *Où & comment cet assassinat fut commis.*

La consternation fut dans toute la Cour, telle que l'on peut s'imaginer. Les Chirurgiens promptement appellez visitérent la playe, qui étoit à quatre doigts au dessous du nombril du côté droit, distante du milieu du ventre de la largeur d'un doigt. L'intestin dont une partie sortoit par l'ouverture, ne fut point offensé; mais les douleurs que le Roy après avoir été pensé, sentit à l'endroit de la playe & aux environs, une sueur froide qui le prit, & l'altération du poux furent de fâcheux symptômes. — Dans l'attestation des Chirurgiens rapportée par Mathieu. l. 8.

On se garda bien de les publier tels qu'ils étoient: au contraire on répandit le bruit que la playe n'étoit pas dangereuse; & c'est ainsi qu'on en écrivit dès le même jour à tous les Gouverneurs des Villes & des Provinces. Les Généraux appréhendant à cette occasion quelque surprise de la part des Parisiens, tinrent toutes les troupes alertes; mais il n'en sortit aucunes de Paris, & on sçut seulement que les Seize cette matinée-là, avoient mis dans toutes les prisons de Paris quantité de personnes qui avoient des parens dans l'armée du Roy: & l'on crut que leur dessein étoit de s'assurer de toutes ces personnes comme d'autant d'ôtages, pour sauver la vie à Clément, supposé qu'on l'eût saisi sans le tuer.

Le Roy de Navarre averti de ce funeste accident accourut de Meudon, se jetta à genoux auprès du lit du Roy, fondant en larmes, & sans pouvoir dire une parole. Le Roy l'ayant fait lever le baisa, lui dit que si Dieu disposoit de lui, il lui laissoit la Couronne de France comme à son légitime successeur; mais qu'il ne la posséderoit jamais tranquilement, à moins qu'il ne rentrât dans la Religion Catholique, comme il l'exhortoit à le faire; & puis ayant fait approcher tous les Princes & Seigneurs, il leur commanda au cas qu'il ne rechappât point de sa blessure, de reconnoître le Roy de Navarre pour leur légitime Souverain, de lui jurer sur le champ fidélité & obeïssance; ce qu'ils firent s'étant mis tous un genouil en terre devant ce Prince. — *Le Roy mourant déclare le Roy de Navarre son successeur.*

Le Roy ayant fait retirer tout le monde, ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Il s'étoit déja confessé au sieur Etienne Boulogne son Chapelain, qui pour plus grande sureté, lui ayant demandé en quelle dis- — *Circonstances de sa mort.*

1589. disposition il étoit par rapport au monitoire du Pape, dont on ne sçavoit pas distinctement la teneur, il lui répondit en ces termes. *Je suis le premier Fils de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant vous, que mon désir n'a été & n'est encore que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle desire de moi :* surquoi le Chapelain lui donna l'Absolution.

Vers les deux heures après minuit la fiévre & ses douleurs ayant notablement augmenté, il se fit apporter le Viatique, & le reçut après s'être de nouveau confessé. Il renouvella les protestations qu'il avoit faites de vouloir mourir dans la Foi de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, pardonna à tous ses ennemis, & en particulier à ceux qui lui avoient causé la mort; & en récitant tous bas le Pseaume *Miserere mei Deus*, qu'il ne put achever, il expira vers les quatre heures du matin, le second jour d'Août à l'âge de trente-huit ans dix mois & treize jours, ayant regné quinze ans & deux mois. Prince orné de très-grandes qualitez, même de celles qui font le plus d'honneur à la Majesté Royale, & dont il fit un usage aussi heureux que glorieux, avant que d'être Roy de France; mais elles semblérent disparoître en lui, dès qu'il le fut. Auparavant aimé, estimé, redouté, depuis haï & méprisé, autant qu'aucun Prince l'ait jamais été de ses Sujets; & il n'y en a point, à qui ce mot qu'un Ancien dit d'un Empereur, convienne mieux, qu'il étoit digne de régner, s'il n'eût pas monté sur le Trône: c'est-à-dire que tout le monde l'auroit jugé tel, & en auroit toûjours eu cette idée, si l'expérience n'en avoit pas donné une toute contraire.

Eloge de ce Prince.

Il avoit de la bonté, de la douceur, de l'inclination à faire du bien beaucoup d'esprit, de politesse, d'éloquence, un air Royal & Majestueux, à quoi le courage & la passion pour la gloire, dont on le vit animé, lors qu'il n'étoit que Duc d'Anjou, donnoit un grand relief: mais après son retour de Pologne, on vit succéder à tout cela la timidité, l'irrésolution, l'inapplication, l'amour du repos & du plaisir, une profusion aveugle, une pieté mal entenduë, de laquelle il se fit un point de politique, pour persuader le Public de son attachement à la Religion, qui dans le fond étoit sincére, mais qu'une telle affectation rendit suspect.

Ses défauts.

Quoiqu'il ne faille pas ajoûter foi à tout ce que les Huguenots & les Ligueurs ont écrit de ses débauches secrétes, il est difficile de croire que tout ce qu'on en disoit fût généralement faux. Un seul trait me paroît une bonne preuve, qu'il y avoit du désordre dans sa conduite. Je le tire de d'Aubigné Huguenot à la vérité & fort animé contre les Catholiques : mais il n'est pas vrai-semblable qu'un Gentilhomme de son caractére eût inventé un fait de cette nature avec toutes les circonstance dont il l'accompagne, pouvant être aisément démenti, si la chose eut été entiérement fausse.

D'Aubigné. T. 2. L. 4. c. 15. Il dit qu'étant prisonnier de Monsieur de Saint Luc qui étoit un de ceux qu'on appelloit les Mignons du Roy, ce Seigneur lui raconta ce qui suit.

Qu'en-

Qu'ennuyé & honteux de certains désordres dont sa complaisance l'avoit rendu complice, il concerta avec Monsieur d'Arques depuis Duc de Joyeuse & avec la Maréchale de Retz de faire peur au Roy là-dessus, de percer la muraille de la ruelle du lit de ce Prince, & d'y passer une Sarbacane d'airain, par où une nuit se disant un Ange envoyé du Ciel, il lui fit de la part de Dieu de terribles menaces sur ses vices, & ses débauches; que ce Prince effrayé pensa en perdre l'esprit, de sorte que d'Arques appréhendant qu'il ne lui tournât tout à fait, lui découvrit le mystére. Saint Luc ne l'auroit pas porté bien loin, si le Maréchal de Retz dans un bal ne lui eût fait dire à l'oreille, qu'il ne tardât pas un moment à se sauver. Il profita de l'avis, gagna en poste en deux jours & demi son Gouvernement de Brouage, où il se maintint, & ensuite pour sa sureté se jetta dans le parti de la Ligue.

1589. *Cause de sa dévotion superstitieuse.*

Saint Luc ajouta que dès lors ce Prince avoit de très-grandes inquiétudes de conscience; qu'il lui prenoit quelquefois la nuit des frayeurs qui le faisoient cacher sous son lit, & que dès qu'il tonnoit, il descendoit toûjours aux basses voutes du Louvre. Cela fait voir que les pénitences & les retraites qu'il faisoit de temps en temps n'étoient pas de pures hypocrisies; mais que la mauvaise habitude l'emportoit sur les bons mouvemens qui ne faisoient que passer. Il paroît toutefois certain que les derniéres années de sa vie furent exemptes de ces desordres scandaleux.

Pour ce qui est de la Religion, la Reine Marguerite sa sœur nous apprend dans ses Mémoires, qu'il se laissa d'abord gâter l'esprit par les Huguenots qui l'approchoient; que lui-même la tourmentoit là-dessus, lorsqu'elle n'avoit que six à sept ans, que quand il lui voyoit un Livre de priéres Catholiques, il le lui arrachoit, & le jettoit au feu, & vouloit la contraindre à en prendre de Huguenotes: mais il changea beaucoup depuis là-dessus, & fut toûjours dans la suite sincérement attaché à la Religion Romaine.

Quelle étoit sa Religion. Mémoires de la Reine Marguerite. Liv. 1.

En lui finit la branche d'Angoulême, qui faisoit partie de la maison d'Orléans, & toute la race des Valois, laquelle par une longue suite de Rois avoit tenu le Sceptre de France pendant près de deux cens soixante-ans. Elle fit place à celle de Bourbon dans la Personne de Henri Roy de Navarre, & quatriéme de ce nom en France.



B. Picart del. 1720.

l'Extinction de la Ligue.

HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI IV.

1589. *Origine de Henri de Bourbon, & son Droit à la Couronne.*



HENRI DE BOURBON à qui toutes les qualitez Royales dont il étoit orné, & les héroïques actions par lesquelles il rendit la tranquillité & la splendeur au Royaume de France, méritérent le surnom de Grand, tiroit son origine de Robert de France Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, le cinquiéme & le dernier fils du Roy S. Louïs.

Hist. de Ste Marthe de la Maison.

Henri étoit Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, la plus proche de la Couronne après l'extinction de la Maison de Valois; quoique suivant les deux lignes généalogiques masculines, c'est-à-dire, la sienne & celle du feu Roy, il ne fût parent de ce Prince qu'au vingt-deu-

deuxième degré. Quatre Princes fils de Henri II. qui furent tous en état d'avoir lignée & dont trois regnérent, lui ouvrirent par leur mort le chemin à un Trône, où le Roy leur. pére avoit tout sujet de croire, que sa postérité seroit assise pendant long-temps : Et il y a peu d'exemples qui montrent mieux combien les fondemens de l'espérance des Rois à cet égard sont fragiles.

1589. de Franc. l. 16. c. 6. p. 149. T. 2.

Le droit du Roy de Navarre à la Couronne de France par le titre de la naissance, étoit trop constant, pour qu'on le lui disputât ; & c'étoit une pure chimére dont le Duc de Guise en 1585. avoit leurré le Cardinal de Bourbon, lorsque pour l'engager à se faire Chef de la Ligue, il lui avoit persuadé de prétendre à la succession de Henri III. sur ce qu'étant frére d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre, il étoit plus proche du Roy d'un degré que Henri son neveu fils d'Antoine. Comme s'il n'eût pas été constant par la loi & la coûtume, que la branche aînée l'emportoit toûjours sur ceux de la cadette, quelques proches qu'ils pussent être.

Les Ligueurs lui oposent sa Religion.

Mais aux droits de la naissance, les Ligueurs avoient opposé un obstacle qui étoit l'incapacité du Roy de Navarre à cause de l'hérésie pour laquelle, & parce qu'il étoit rélaps, le Pape l'avoit déclaré incapable de succéder à la Couronne de France.

Cette raison toute nulle qu'elle étoit, avoit un grands poids sur l'esprit des Catholiques, même de ceux qui étoient demeurez fidéles au feu Roy, vû le danger où la Religion seroit exposée, si un Prince Calviniste montoit sur le Trône ; & c'est ce qui causa l'embarras après la mort de Henri III. nonobstant le serment que ce Prince avant que de mourir, avoit exigé des principaux de sa Cour, de reconnoître pour son légitime successeur le Roy de Navarre.

Changemens de plusieurs Seigneurs causé par la mort du feu Roy.

d'Aubigné. T. 3. l. 2. c. 23.

Dès que le feu Roy eut expiré, on vit changer la contenance de plusieurs Seigneurs, qui par complaisance pour lui, avoient affecté jusqu'à ce moment, de paroître fort attachez au Roy de Navarre. Les Sieurs d'O, de Manou son frére, d'Entragues, de Château-vieux & quelques-autres murmuroient entre eux dans la Chambre même de ce Prince, & quelqu'un leur entendit dire, qu'il valoit mieux, quoiqu'il en pût arriver, prendre tout autre parti, que de se soûmettre à un Roy Huguenot. Dampierre premier Maréchal de Camp de l'Armée le dit plus haut & plus distinctement qu'aucun autre ; & ils allérent delà trouver le Duc de Longueville, pour délibérer là-dessus avec lui.

Le Maréchal de Biron voyant ce complot, en fut ravi, non pas qu'il voulût y entrer : mais parce qu'il le regarda comme une occasion favorable de se faire valoir auprès du Roy de Navarre, & de gagner ses bonnes graces dans une telle conjoncture. Il alla sur le champ lui faire offre de son service, en l'assûrant qu'il lui dévouoit sa personne, & toute l'autorité qu'il pouvoit avoir dans l'armée. Quant au Duc d'Epernon il se contenoit, & ne se laissoit point pénétrer.

Le Roy de Navarre fort attentif à tout ce qui se passoit, & prévoyant bien ce qui devoit arriver par ce partage de sentimens, d'inclinations, &

1589. d'Aubigné loc. cit. & d'intérêts, ne demeura qu'un moment dans la chambre après la mort du Roy, & se fit suivre dans un autre appartement par le sieur de la Force & par d'Aubigné, pour délibérer avec eux sur la situatiou des choses.

Bon Conseil de d'Aubigné à Henri de Bourbon.

La Force demanda du temps, pour penser à une si importance affaire, avant que d'en dire son avis : mais d'Aubigné prenant la parole, dit que la chose pressoit, & que le succès dépendoit de la promptitude; qu'il voyoit à la Cour & à l'armée deux sortes de gens, les uns résolus à suivre le Roy, & à soûtenir son droit incontestable à la Couronne, & les autres que le prétexte de la Religion rendoit douteux & incertains ; qu'il ne falloit pas laisser à ceux-ci le temps de délibérer; que le Roy étoit assuré de ses propres troupes ; que le Maréchal de Biron & plusieurs autres des principaux Chefs à l'exemple de ce Maréchal étoient tout à lui ; qu'il devoit appeller sans tarder le Maréchal, dont le crédit étoit grand dans l'armée, lui demander comme une marque de sa sincére affection qu'il n'oublieroit jamais, d'aller incessamment trouver les Suisses, & de leur persuader de donner l'exemple aux autres troupes, en le reconnoissant pour Roy de France; qu'il falloit se servir de Givri, pour engager la Noblesse de l'Isle de France & de la Brie à en faire de même, & donner la même commission à d'Humiéres pour la Noblesse de Picardie. Que le Duc d'Epernon ne s'étant pas encore déclaré, c'étoit un signe qu'au moins il balançoit encore, & que les Chefs de la Ligue étant ses mortels ennemis, il y avoit tout lieu de croire, que son intérêt le feroit tourner vers le parti qui lui conviendroit le mieux, qu'à en juger selon les régles de la prudence, il n'en avoit point de plus avantageux à prendre, que de se donner à son légitime Souverain ; qu'en un mot dans la situation où Sa Majesté se trouvoit, sa vigueur, sa fermeté, sa résolution donneroient le bransle aux affaires, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre.

Le Roy comprit la solidité de cet avis. Il fit appeller sur le champ le Maréchal de Biron, & lui dit en l'embrassant. „ C'est à cette heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à ma Couronne ; ni „ mon humeur ni la vôtre ne veulent pas que je vous anime par dis„ cours, pour commencer nos affaires, je vous prie en pensant à ce „ qui se présente sur nos bras, aller tirer le serment des Suisses, com„ me vous entendez qu'il faut, & puis me venir servir de pére & d'ami „ contre ces gens qui n'aiment ni vous ni moi.

Il engage les Suisses à demeurer attachez à son parti. Thuanus. l. 95.

Le Maréchal lui répondit en peu de mots : „ Sire, c'est à ce coup „ que vous connoîtrez les gens de bien, nous parlerons du reste à loi„ sir. Je ne vais point essaïer, mais vous querir ce que vous demandez: & dans l'instant il partit pour aller au quartier des Suisses * : Il y trouva les choses encore plus aisées, qu'il ne se l'étoit promis, & cela par la diligen-

* Mr. de Sancy dans un discours rapporté dans le 3. vol. des Mémoires d'Etat, dit que ce ne fut pas Mr. de Biron, mais Mr. de Guitri qui fut envoyé aux Suisses.

ligence, & par l'addresse du sieur de Sancy, qui connoissant l'importance de l'affaire, étoit allé trouver les Suisses, sans attendre les ordres du Roy; & après avoir répondu aux difficultez que quelques-uns des principaux Officiers lui firent, sur ce qu'ils n'avoient point les ordres de leurs Supérieurs, & qu'ils ignoroient leurs intentions, les fit consentir à demeurer deux mois dans l'Armée du Roy, à ne lui point demander leur paye qu'il n'étoit pas encore en état de leur fournir, & à envoyer quelques-uns d'entre eux à leurs Maîtres, pour leur rendre compte des raisons, pour lesquelles ils étoient demeurez au service du Roy. 1589.

Ceux du parti contraire lui proposent de se faire Catholique. d'Aubigné T. 3. l. 2. c. 24.

Cependant ceux de l'autre parti, sçavoir les sieurs d'O, de Manou, d'Entragues, Château-vieux, Dampierre & plusieurs autres, après avoir délibéré avec le Duc de Longueville qu'ils mirent à leur tête, vinrent trouver le Roy; & d'O portant la parole, lui fit un assez long discours, dont le précis fut: que pour entrer en possession du Royaume, qui lui étoit acquis par le droit de la naissance, il n'avoit qu'un moyen certain, & que c'étoit de promettre de se faire Catholique; que dès qu'il auroit fait cette démarche, il verroit les Princes de son Sang, la Noblesse de France, les Pairs, les Officiers de la Couronne, les Parlemens accourir pour lui rendre leurs hommages: mais qu'il devoit être persuadé, que la plûpart des Seigneurs & Gentilshommes Catholiques se perceroient plûtôt eux-mêmes de leur épée, que de s'en servir pour la destruction de l'ancienne Religion. Qu'on ne prétendoit pas qu'il chassât de sa Cour & de son armée ceux qui l'avoient jusqu'alors servi: mais seulement qu'il ne les mît pas en pouvoir de perdre ceux, contre lesquels leur haine avoit paru jusques-là si violente: qu'au reste si les Huguenots sortoient des bornes de la modération, Sa Majesté ne seroit pas plûtôt réconciliée avec tout son Royaume, qu'elle seroit en état de les contenir dans le devoir.

Embarras du Roy & sa réponse à cette proposition.

On remarqua que durant ce discours, le Roy avoit changé de couleur plus d'une fois, soit que la colére ou la crainte, ou l'embarras en fussent la cause: mais s'étant remis, il leur repondit avec fermeté, qu'il étoit surpris de voir leurs larmes pour la mort de leur Roy taries au bout de trois heures, & qu'ils pensassent déja non seulement à autre chose qu'à venger le parricide qui venoit d'être commis, mais même à faire dissiper une armée de trente mille hommes, pour le laisser impuni; qu'il ne trouvoit pas moins étrange, qu'on voulût, pour ainsi dire, le prendre à la gorge, & le contraindre sur le champ à changer brusquement de Religion; qu'ils n'y avoient pas assez pensé, & qu'il en appelloit à eux-mêmes, quand ils y auroient fait plus de réfléxion; qu'il ne vouloit point passer dans leur esprit pour un athée, comme il le mériteroit, s'il suivoit le conseil qu'ils lui donnoient; qu'il n'étoit point opiniâtre sur l'article de la Religion: mais qu'il attendroit à délibérer là-dessus avec eux, quand il verroit plus de Pairs de France & plus d'Officiers de la Couronne assemblez, qu'il n'en voyoit actuellement devant lui. Qu'enfin ceux d'entre eux qui ne voudroient pas avoir un peu plus de patience, ni lui donner le temps de se reconnoître, pou-

1589. voient se retirer librement, aller prendre leur Roy des mains de maîtres insolens dont ils seroient bien-tôt lassez, & qu'il étoit assuré d'avoir pour lui tous les Catholiques, qui aimeroient leur honneur & leur Patrie.

Il reçoit les Suisses à son service. Dans ce moment Givri entra, & se jettant aux pieds du Roy, & lui baisant la main, lui dit tout haut en stile de Cavalier. „ Sire, je viens „ de voir la fleur de votre brave noblesse qui se reserve à pleurer son „ Roy mort, quand elle l'aura vengé: elle attend vos commandemens, „ vous êtes le Roy des braves, & vous ne serez abandonné que des „ poltrons. " En même-temps on vint avertir le Roy, que les Suisses approchoient, ce qui le délivra de la fatigue des repliques & des remontrances. Il alla au-devant d'eux, & le Maréchal de Biron accompagné de Guitri, de Sancy, de Châtillon, de la Nouë & de plusieurs autres Seigneurs, lui présenta les Colonels & les Capitaines Suisses avec le serment qu'ils avoient fait par écrit, de ne point quitter l'armée.

Thuanus loc. cit. La maniére dont ils les reçut, les charma. Je vous dois, leur dit-il, le salut de mon Royaume & le mien, & je n'oublierai jamais le grand service que vous me rendez. Il embrassa Sancy, & fit au Maréchal de Biron & aux autres de très-grandes caresses.

Cette déclaration des Suisses & de tant de Noblesse Catholique ébranla plusieurs de ceux dont j'ai parlé, qui étoient venus haranguer le Roy avec le Duc de Longueville. Il se tint entre eux plusieurs assemblées, d'où ceux du parti du Roy n'étoient point exclus, lorsqu'ils vouloient y assister.

Tous convenoient qu'il ne falloit rien précipiter en une affaire de cette importance au préjudice du Roy de Navarre ; car c'est ainsi que plusieurs l'appelloient encore; mais quelques-uns proposoient de ne le point reconnoître pour Roy de France, que dans une Assemblée des Etats; d'autres ajoûtoient que jusqu'à ce que les Etats fussent assemblez, il falloit pour ne point trop préjudicier à son droit, lui obéïr comme au Chef de l'armée ; & lui donner le titre de Capitaine Général: & c'étoit-là le sentiment de Monsieur de Biron, qui par des vûës un peu interessées vouloit tenir le Roy encore quelque temps dans l'incertitude & dans la dépendance des Seigneurs: les autres & la plûpart concluoient à le reconnoître pour Roy sans delai, afin d'empêcher qu'il ne se formât de nouvelles factions dans le Royaume pendant un interrégne.

Discours de M. de Sancy au vol. 3. des Mémoires d'Etat.

A quelles conditions il fut reconnu pour Roi de France. Cet avis l'emporta. Il fut conclu qu'on reconnoîtroit le Roy de Navarre pour Roy de France, & qu'on lui feroit serment de fidélité à certaines conditions néanmoins qu'on lui proposeroit.

Ces conditions furent, qu'il promettroit sur sa parole de Roy, de maintenir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine dans le Royaume, sans rien changer ni innover à cet égard; de ne conférer les Bénéfices & les Dignitez Ecclésiastiques qu'à des Catholiques; de mettre en exécution l'offre qu'il avoit faite plusieurs fois de s'en rapporter sur l'article

1589.

ticle de sa Religion, à un Concile général ou national, qui seroit assemblé s'il étoit possible dans six mois; qu'il n'y auroit plus dans le Royaume d'exercice public d'aucune autre Religion que de la Catholique, horsmis dans les endroits dont les Huguenots étoient en possession, ainsi qu'on en étoit convenu dans le dernier traité du mois d'Avril passé entre lui & le feu Roy, & cela jusqu'à ce qu'il en eût été autrement convenu dans les Etats qu'on assembleroit dans six mois, ou par quelque autre Edit de pacification, qui se feroit dans cet intervalle. Que dans les Villes ou Châteaux qui seroient pris sur les ennemis, on mettroit des Commandans Catholiques; sans préjudice de quelques exceptions marquées dans le Traité d'Avril. Que les Charges, Dignitez, Gouvernemens des Villes ne seroient conférez qu'à des Catholiques sauve la susdite restriction. Qu'il conserveroit aux Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, aux Gentilshommes & aux autres Sujets fidéles, leurs Dignitez, Priviléges, prérogatives, libertez, & auroit égard aux services des Ministres qui avoient fidélement servi le feu Roy; qu'il procureroit par toute sorte de moyens le châtiment exemplaire de ceux qui avoient eû part au détestable parricide commis en la personne de ce Prince, & qu'enfin il permettroit qu'on députât au Pape, pour lui rendre compte des raisons qu'on avoit euës, de se comporter en cette affaire de la maniére qu'on l'avoit fait.

Noms des Seigneurs qui les souscrivirent avec le Roy.

Cet écrit ayant été presenté au Roy le quatriéme d'Août, il l'agréa, & le signa. Le Parlement de Tours l'enregistra huit jours après, & on le publia ensuite dans tout le Royaume. Dès que le Roy y eut mis son seing, il fut souscrit par François de Bourbon Prince de Conti, François de Bourbon Duc de Montpensier, Henri d'Orléans Duc de Longueville, François de Luxembourg Duc de Pinei, Louïs de Rohan Duc de Montbason, Armand de Biron & Jean d'Aumont Maréchaux de France, Joachim d'Inteville Lieutenant de Roy de Champagne, Nicolas d'Angennes, Louïs d'Angennes, Joachim de Château-vieux, Charles de Balsac-Clermont, Jean d'O, & de Manou (ces trois derniers étoient Capitaines des Gardes) François du Plessis de Richelieu grand Prévôt de l'Hôtel, Charles de Martel, François de Martel, Renti, Gilbert d'Escures & par plusieurs autres.

Il reçoit leur serment de fidelité.

Ils firent ensuite serment de fidelité au Roy en leur nom, & au nom de toutes les troupes. Ainsi Henri Roy de Navarre fut proclamé publiquement & solemnellement Roy de France quatriéme de son nom. Il étoit alors dans sa trente-sixiéme année, étant né au Château de Pau Capitale de Bearn l'an 1553. le treiziéme de Décembre.

Quelques Seigneurs refusérent de souscrire l'écrit dont je viens de parler, non pas que la plûpart ne consentissent à reconnoître Henri pour leur Roy légitime; mais sur la difficulté qu'ils eurent touchant le rang de la signature.

Le Duc d'Epernon entre autres refuse de le faire.

Le Duc d'Epernon fut de ce nombre, prétendant en qualité de Duc signer avant les Maréchaux de Biron & d'Aumont: ceux-ci soûtenoient au contraire, qu'ayant le commandement de l'armée, & la signature se fai-

1589. faisant dans le Camp, ils devoient signer immédiatement après les Princes, & la chose fut decidée en leur faveur. Mais soit que le Duc prît ce prétexte pour se dispenser de signer, soit qu'il crût que son rang y fût véritablement interessé, il avoit d'autres raisons de ne prendre que le moins qu'il pourroit d'engagement avec le Roy; sauf à voir dans la suite comme les choses tourneroient.

Hist. du Duc d'Epernon l. 3.

Il étoit convaincu que ce Prince ne l'aimoit pas, & qu'on l'avoit fort prévenu contre lui. Il avoit sçû qu'on avoit voulu lui persuader qu'au siége de Gergeau, il l'avoit mené exprès tout desarmé qu'il étoit, en un endroit, où les mousquetades pleuvoient de toutes parts, & où en effet deux Gentilshommes furent tuez à ses côtez, & cela à dessein de le faire tuer lui-même.

Une autre chose étoit arrivée au siége d'Estampes. Le Duc avoit mis une Garde aux Portes de l'Eglise, pour empêcher qu'on ne la pillât. Quelques soldats du Roy de Navarre ne laissérent pas d'y entrer par force; & le Duc étant accouru pour arrêter ce désordre, tua de sa propre main un des Gardes du Roy de Navarre, dequoi ce Prince fut fort irrité, & en fit de grandes plaintes au Roy.

Et prend le parti de se retirer.

A quoy il faut ajoûter, & ce fut peut-être la principale raison qui lui fit prendre le parti de se retirer de l'armée, qu'étant Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & le Comte de Châtillon ayant ce même employ dans les troupes Huguenotes, il appréhenda que ce Seigneur ne refusât de lui obéïr, & qu'étant fort en faveur, il ne l'emportât sur lui dans cette contestation.

Lettre du Plessis-Mornay au Roy, du 1. Sept. 1589.

Quoiqu'il en soit le Duc d'Epernon, de toutes ces raisons de sa retraite, n'allegua guéres à ses amis, que celle de la mauvaise disposition du Roy à son égard: c'est ainsi qu'il en parla à la Duchesse d'Angoulême, qui fit tout son possible pour l'empêcher de s'en aller à son Gouvernement: mais celle qu'il disoit publiquement, étoit que la Religion Catholique ne se trouvoit point en assûrance par la promesse que le Roy avoit faite de se faire instruire dans six mois; que la prise de Paris seroit la fin de la guerre; qu'après cela le Roy seroit detourné par les Seigneurs & par les Ministres Huguenots de penser à sa conversion, & que la Religion Calviniste étant devenuë la dominante, c'en étoit fait de la Catholique.

Hist. du Duc d'Epernon l. 3.

Ainsi quelques jours après, ayant fait partir les troupes qu'il avoit amenées de Xaintonge & d'Angoumois, au nombre de six mille hommes de pied & de douze cens chevaux, & qui bien que beaucoup diminuées, étoient encore nombreuses, & faisoient une bonne partie de l'armée; il alla prendre congé du Roy.

Entrevuë qu'il eut auparavant avec le Roy.

Ce Prince le voyant, s'avança vers lui, & lui dit fort ému, & en frappant de sa canne contre le carreau. „ Et bien, Monsieur d'Epernon, „ vous n'avez pas voulu signer l'écrit, qui a été signé sans difficulté de „ la plûpart des personnes de condition qui sont dans mon armée, qui „ ne sont pas moins bons Catholiques que vous. Ne me reconnoissez-„ vous pas aussi bien qu'eux pour votre Roy?

A

A quoi le Duc répondit. „ Qu'il étoit son très-humble Sujet & ser- 1589.
„ viteur; qu'il n'y avoit personne dans le Royaume, qui eût desiré plus
„ ardemment que lui, de le voir sur le Trône, si le Roy son maître ve-
„ noit à lui manquer; qu'il ne feroit jamais rien contre son service; qu'il
„ aimeroit mieux mourir, que d'en avoir formé la pensée : mais qu'il
„ supplioit très-humblement Sa Majesté de l'excuser, si étant d'une
„ Religion différente de la sienne, il ne pouvoit demeurer auprès de
„ sa personne, ne croyant pas le pouvoir faire sans blesser sa con-
„ science.

Dans ce moment quelques Seigneurs nouvellement arrivez de Province étant survenus, & le Roy ayant été à eux pour les embrasser, le Duc se retira, & partit pour suivre ses troupes, & s'en aller en Angoumois.

Sa retraite desavantageuse au parti de ce Prince. Thuanus. l. 97.

Cette resolution du Duc d'Epernon fut très-dommageable aux affaires du Roy. Son exemple fut suivi par plusieurs autres Gentilshommes & Seigneurs, dont quelques-uns se jetterent dans le parti de la Ligue, alléguant pour motif le scrupule de conscience qu'ils avoient sur le danger de la Religion Catholique. Le plus considerable fut Loüis de l'Hôpital sieur de Vitri qui entra dans Paris, où, tandis que le Roy étoit occupé dans son Camp à ménager les Huguenots & les Catholiques, pour n'aliéner ni les uns, ni les autres, la rebellion se fortifia plus que jamais.

Nouveaux excès des Ligueurs.

La mort de Henri III. y fut regardée par les Ligueurs comme un coup du Ciel, qui les sauvoit des malheurs dont ils étoient menacez. Ce fut une ample matiére à la fureur des Prédicateurs qui ayant été les organes de la sedition, pour déchirer ce Prince & rendre sa personne exécrable durant sa vie, ne l'épargnérent pas davantage après sa mort.

Ils comparérent l'action de Jacques Clément à celle de Judith, lors qu'elle coupa la tête à Holoferne dans sa tente, & firent son éloge comme d'un véritable martyr, qui avoit répandu son sang pour la Religion. On le représenta comme tel dans des images, & on parla même de lui ériger une statuë dans l'Eglise de Notre-Dame.

Ambassades du Card. du Perron. pag. 696.

Alors la détestable Doctrine du Tyrannicide fut mise en vogue dans la Faculté de Théologie de Paris. Edmond Richer jeune Bachelier, & depuis si fameux par ses dangereux Dogmes, contre l'Eglise & contre l'Etat, osa soutenir quelque temps après en Sorbonne, *que Henri III. comme Tyran avoit été justement tué*, & donna dans sa These les plus beaux éloges au Scelerat qui avoit commis ce Parricide,

Cayet. T. 1.

On publia une histoire de ce qui s'étoit passé à Saint Clou, dans laquelle on assûroit que cet horrible parricide étoit un ordre du Ciel, qui avoit été intimé à Clément par la bouche d'un Ange : elle fut imprimée à Paris & à Lion par les Imprimeurs de la Ligue : un Dominiquain en étoit l'auteur, & on l'attribua au P. Bourgoin Prieur du Couvent où Clément demeuroit. Ce soupçon fut principalement fondé sur ce qu'après l'Assassinat, ce Prieur étant monté en Chaire, parut un de ses plus

 zélez

1589. mée de se débander, ne voulut pas accorder à Villeroy la permission de sortir de Paris. Il consentit seulement qu'il reçût chez lui une personne, que le Roy lui envoyeroit, s'il le jugeoit à propos. Il lui ajoûta qu'il n'avoit nulle haine contre ce Prince, ayant été bien informé, qu'il n'avoit point approuvé le massacre de ses fréres.

Villeroy ayant rendu compte au Roy de cette réponse du Duc de Mayenne sans omettre le dernier article, ce Prince lui envoya le sieur de la Marsilliére un de ses Secrétaires, & le chargea de lui témoigner sur-tout, le desir qu'il avoit de la paix; qu'il ne tiendroit qu'au Duc de Mayenne de la faire très-avantageuse pour lui & pour les siens; qu'elle étoit nécessaire à l'Etat; qu'un grand nombre de Seigneurs Catholiques en avoient jugé ainsi, & qu'ils s'étoient contentez sur l'article de la Religion, de la parole qu'il leur avoit donnée de se faire instruire.

Le Duc de Mayenne refusa toûjours d'admettre la Marsilliére à son audience, non-obstant les pressantes instances du sieur de Villeroy, qui lui ayant fait le rapport de ce que cet Envoyé lui avoit dit, n'en put tirer d'autre réponse, sinon qu'ayant reconnu le Cardinal de Bourbon pour Roy, comme celui à qui la Couronne appartenoit, il ne pouvoit entrer là-dessus en traité avec aucun autre; que l'union des Catholiques s'étoit faite uniquement pour empêcher que la Couronne n'écheût à un Prince hérétique; qu'il avoit fait serment de n'y consentir jamais, & qu'en un mot tandis que le Roy de Navarre persévéreroit dans l'hérésie, & que Monsieur le Cardinal de Bourbon seroit retenu prisonnier, il ne se croiroit jamais permis d'entendre à aucun accommodement.

Et ne peut réussir. Le Roy ne se rebuta point, & fit encore solliciter Villeroy de lui venir parler par une autre Lettre que lui écrivit Monsieur de Liancourt premier Ecuyer, & qui lui fut portée par Bigot depuis Secrétaire du Duc de Guise: Mais le Duc de Mayenne voyant que ce commerce faisoit murmurer les Ligueurs, & que Dom Bernardin de Mendose Ambassadeur d'Espagne en faisoit du bruit, il le rompit entiérement.

Il leve le siége de Paris & prend le chemin de Compiégne. Comme il n'y avoit plus aucune espérance de paix, & que l'armée s'affoiblissoit tous les jours par la désertion non seulement des soldats, mais de quantité de Gentilshommes Catholiques, qui sous prétexte d'aller donner ordre à leurs affaires, demandoient ou prenoient d'eux-mêmes leur congé, le Roy ne fut plus en état de continuer le siége de Paris. Il leva son Camp, & prit le chemin de Compiégne, où il fit transporter le corps du feu Roy, & le mit en dépôt dans l'Abbaye de saint Corneille, de crainte que le laissant à S. Clou, les Parisiens n'exerçassent encore sur ce Prince mort, la fureur dont ils avoient été animez contre lui pendant sa vie.

Thuanus l. 97. La Ligue n'avoit point encore de troupes en campagne, & le Roy étoit résolu à ne pas laisser les siennes inutiles. Il delibéra avant que de partir des environs de Paris sur l'usage qu'il en feroit. Son premier dessein avoit été de tourner du côté de la Loire, pour maintenir dans son parti les

1589.

les places de ces quartiers-là qui étoient demeurées fidelles au Roy, & de soûmettre les autres, afin d'avoir toûjours de ce côté-là une retraite assurée, & de retourner ensuite du côté de Paris. Plusieurs furent de cet avis dans le Conseil de guerre; mais Guitri représenta fortement, que dans les conjonctures il falloit avoir beaucoup d'égard à la réputation; qu'en se retirant au-delà de la Loire, cette retraite auroit l'air d'une fuite; que les Ligueurs s'en prévaudroient pour entraîner la Normandie dans leur parti; que cette Province par sa richesse & par le voisinage de Paris, étoit de la derniére importance pour Sa Majesté; qu'on y trouveroit abondamment de quoi faire subsister l'Armée; qu'on pourroit aisément recevoir les secours d'Angleterre, & qu'en se saisissant des places qui sont sur la Seine & sur l'Oise, on incommoderoit beaucoup les Parisiens; que le Duc de Montpensier qui étoit Gouverneur de Normandie, y avoit des troupes pour fortifier l'armée Royale; qu'infailliblement le Duc de Mayenne accourroit de ce côté-là avec la sienne, sans songer à reconquérir Pontoise & les autres places fidelles des environs de Paris, & qu'il ne manqueroit pas au contraire de les assiéger, si on s'éloignoit si fort au delà de la Loire.

De si bonnes raisons déterminérent le Roy à prendre la route de la Normandie, avec le peu de troupes qui lui restérent après le partage qu'il en fit au Camp de Compiegne: Car pour ne pas laisser trop prévaloir la Ligue en Picardie & en Champagne, où elle étoit forte, il envoya dans la premiére le Duc de Longueville qui en étoit Gouverneur, & le Maréchal d'Aumont dans l'autre. Il donna permission aux Gentilshommes de ces Provinces de retourner dans leurs maisons: mais à condition de se rendre promptement aux ordres des deux Généraux, dès qu'il en seroit besoin.

Le Roy ne retint avec lui que mille chevaux, trois mille Fantassins François & deux Regimens Suisses. Durant son voyage de saint Clou à Compiegne, il s'étoit par le moyen de quelques détachemens, rendu maître de Meulan, de Gisors & de Clermont en Beauvoisis; & le Duc de Montpensier après la défaite des Gautiers, avant que de sçavoir la mort du feu Roy, venant le joindre par le bord de la Seine, s'étoit emparé des deux Andelis. Toutes ces petites places quoique la plûpart peu fortes, étoient de conséquence, pour assurer & faciliter la marche de l'armée Royale en Normandie. *D'où il marche en Normandie.*

Elle s'avança jusqu'au Pont Saint-Pierre à cinq lieuës de Rouen, où du Rolet Gouverneur du Pont-de-l'Arche, passage important sur la Seine, vint faire la révérence au Roy. Ce Gouverneur avoit maintenu sa place dans l'obéïssance, lorsque Rouen se révolta contre le feu Roy, & il la soûmit à son successeur, qui le confirma dans ce Gouvernement. Le Roy vint ensuite se camper à Dernetal, Bourg à demie lieuë de la ville de Rouen, qui en fut d'autant plus allarmée, qu'il fit quelques jours après tous les semblans de vouloir en faire le siége; mais son principal dessein étoit de s'assurer de Dieppe ville considérable, &

1589.

qui lui étoit de la dernière conséquence à cause de son port, pour recevoir les secours d'Angleterre.

Le Gouverneur de Dieppe lui en ouvre les portes.

Le Commandeur de Chattes en étoit Gouverneur, & avoit promis au Roy de lui être fidelle. Ce Prince y alla seulement avec quatre cens chevaux d'élite. Le Commandant vint au-devant de lui avec toute sa garnison ; & contre l'ordinaire de la plûpart des autres Gouverneurs, qui en ce temps-là vendoient leur service toûjours fort cher au parti qu'ils embrassoient, il dit au Roy en l'abordant, qu'il avoit laissé la Ville & le Château vuides de soldats, afin que Sa Majesté y mît telle garnison qu'elle jugeroit à propos, & qu'il se soûmettoit à lui sans aucune condition & sans réserve.

Cette générosité charma le Roy, qui le remit en possession de son Gouvernement, & l'ayant toûjours à côté de lui, entra dans la Ville, où il fut reçu avec les acclamations de tout le peuple. Gaspard Polet sieur de la Vérune Gouverneur de la Ville & du Château de Caen, parent & ami du Commandeur suivit son exemple. Il envoya faire au Roy une pareille soûmission pour sa place, & ce Prince lui eut l'obligation, de ce qu'après son expédition de basse Normandie dont je parlerai bien-tôt, toute cette partie de la Province fut tranquille dans la suite de la guerre, fort soumise à ses ordres, & lui fournit de grands secours, sur-tout d'argent.

Il fit attaquer Neuf-Châtel à quelques lieuës delà, à la priére des habitans de Dieppe, parce que la garnison de cette bicoque les incommodoit fort par ses courses. François de Montmorency-du-Halot, le Commandeur de Chattes & Guitri y allérent : celui-ci étant tombé sur sept cens Paysans, qui s'étoient attroupez pour secourir la place sous les ordres de Châtillon Gentilhomme du Pays de Caux, les tailla en piéces ; & cette défaite fit rendre la Ville.

d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 1.

Le Roy distribuë ses quartiers auprès de Rouen, comme pour en former le siége.

Mémoires de la Ligue T. 4. Thuanus l. 97.

Les Dieppois furent si contens de la maniére dont le Roy leur fit ce plaisir, qu'ils s'offrirent à lui donner autant d'hommes & d'argent qu'ils le pourroient, s'il vouloit faire le siége de Rouen. Il accepta leur offre, quoiqu'il jugeât la chose impossible avec le peu de troupes qu'il avoit. Il ne laissa pas étant retourné à son camp de Dernetal, de faire comme s'il eût eu véritablement le dessein d'assiéger la Place. Il commença à distribuer les quartiers, & à se saisir des postes des environs ; & le Duc d'Aumale & le Comte de Brissac qui étoient dans la ville avec beaucoup de Cavalerie, en furent si allarmez, qu'ils envoyérent courriers sur courriers au Duc de Mayenne, pour le presser de tout quitter, & de venir empêcher le siége.

Les troupes de ce Duc s'étoient notablement augmentées, depuis le départ du Roy de devant Paris : par les renforts qui lui étoient venus de diverses Provinces. Le Marquis du Pont fils du Duc de Lorraine, après la prise de la Ville & du Château de Jametz, que le sieur de Schélandre soûtint vingt mois entiers pour Mademoiselle de Bouillon, vint le joindre avec la meilleure partie de ses troupes. Le Duc de Parme lui envoya cinq cens chevaux & quelque Infanterie Vallonne. Le Duc de

Cayet. T. 1.

Ne-

1589

Nemours lui amena du Lionnois un assez bon nombre de Cavalerie & d'Infanterie, Balagni qui étoit toûjours maître de Cambrai, lui fournit encore un renfort considérable, & Bassompiére trois Cornettes de Réitres. Toutes ces troupes le joignirent partie à Paris, partie en chemin, & avec celles qu'il avoit lui formérent un armée de plus de trente mille hommes. Il prit sa route par Mante & par Vernon villes de la Ligue, & s'avança vers Rouen.

Sa feinte réussit, & il se retire vers Dieppe.

Le Roy dont l'armée étoit moins forte de plus des trois quarts que celle du Duc, ne l'attendit pas, content du succès de sa feinte, dont le but avoit été d'empêcher les Ligueurs d'attaquer Pontoise, Senlis & les autres Places qui tenoient pour lui aux environs de Paris. Il décampa pour se retirer vers Dieppe: il envoya ordre au Maréchal d'Aumont & au Duc de Longueville de rassembler leurs troupes & de le venir joindre, & il prit en chemin faisant la Ville d'Eu, où le sieur de Lannoy commandoit.

Le Duc le suivit non pas par le droit chemin; mais en tirant vers la Picardie par Gournai petite ville qui s'étoit renduë au Duc de Longueville, & qui n'étoit pas en état de résister à l'armée des Liguez. Il la reprit aussi-bien que la Ville d'Eu & Neuf-Châtel.

d'Aubigné loc. cit.

Ce Duc qui sçavoit bien que le Roy n'avoit pas sept mille hommes, parce que le Maréchal d'Aumont & le Duc de Longueville n'avoient pû encore le joindre, ne se proposoit pas moins, que d'obliger ce Prince à se sauver en Angleterre, & de lui faire ainsi quitter la partie, ou s'il osoit l'attendre, il s'assuroit de le prendre vif ou mort. On en doutoit si peu à Paris, qu'il y en eut qui retinrent des fenêtres à la ruë S. Antoine, pour voir le triomphe du Duc de Mayenne amenant le Bearnois captif à la Bastille; car c'est le nom que les Ligueurs de Paris donnoient au Roy.

Mémoires du Duc d'Angoulême.

Il est certain que ce Prince ne se trouva jamais dans un plus grand péril de perdre la vie ou sa Couronne: mais accoûtumé depuis long-temps à mépriser les plus grands dangers, ou à en sortir plus glorieux par sa valeur & par son habileté dans la guerre, il prit toutes les précautions possibles, pour se tirer de celui-là.

Il ne crut pas qu'il fût de sa gloire de s'enfermer dans Dieppe, & de s'y laisser assiéger, ni de sa prudence d'aller au devant du Duc de Mayenne, pour le combattre en rase campagne avec des forces si inégales. Il prit le parti de se retrancher dans un Camp avantageux par sa situation, d'où il pût se conserver la communication avec Dieppe, & de suppléer par ce moyen à son peu de forces, si les ennemis venoient l'y attaquer.

Il se retranche au Village d'Arques contre le Duc de Mayenne qui le poursuivoit.

Environ à une lieuë & demi de Dieppe est un village nommé Arques, qui n'étoit fermé que de pallissades, & qui est situé au pied d'un côteau, sur lequel est le Château Flanqué de Tours: Mais il n'y avoit point d'autres fortifications au dehors, qu'une grosse masse de terre, dont étoit couverte la porte du côté de la vallée qui va à Dieppe.

Situation du camp du Roy.

En venant de cette ville au village, on trouve la petite Riviére de Béthune, appellée aussi la riviére d'Arques, parce qu'elle y passe; elle

1589. Memoires du Duc d'Angoulême.

le a son embouchure dans la mer à Dieppe. Mais pour se faire une idée plus nette & plus distincte du champ de Bataille que je vais décrire, il vaut mieux le regarder du village d'Arques en se tournant vers le village de Martin-Eglise par où les Ligueurs arrivérent, pour attaquer ce Camp. Dans cette situation le Roy avoit derriére lui & à sa gauche la riviére de Béthune; marchant de cette riviére sur la main droite, on rencontre un ruisseau fort profond qui s'y jette à la tête d'une chaussée, & qui passe par le Village de Martin-Eglise éloigné d'un grand quart de lieuë de celui d'Arques: devant le ruisseau à gauche est un marécage de cent pas. Tournant encore à droite on voit une colline, entre laquelle & le ruisseau étoit un chemin ou espace pour cinquante chevaux de front: le sommet de la colline étoit embarrassé d'arbres & de buissons; de sorte que ni Cavalerie ni Infanterie n'y pouvoient passer sans se mettre en désordre; ce chemin du côté d'Arques aboutit à une Maladrerie, qui est entre le ruisseau & la colline couverte de bois, où commence la Forêt d'Arques. Ce fut dans le terrain qui est entre le ruisseau & la colline, & depuis la colline jusques à Arques, que le Roy posta sa petite armée, ayant derriére lui la chaussée, le village & le Château d'Arques. Il fit un retranchement depuis la Maladrerie jusqu'à la colline qui n'étoit flanqué que de la Chapelle de la Maladrerie, le reste de la courtine étant tout droit. Le fossé du retranchement n'avoit que dix pas de largeur & huit de profondeur; & il fit vers le milieu élever une plate forme, pour y placer quelques piéces de canon. Il mit derriére le retranchement le Régiment de Brigneux; & dans la Chapelle de la Maladrerie & le fossé, ce qu'il avoit de Lansquenets.

Entre la Chapelle & Arques il y a une plaine qui a de longueur cinq à six cens pas; elle étoit séparée par un grand chemin bordé de deux hayes d'épines. A la droite jusqu'à la colline sont des terres labourables & à la gauche une prairie, jusqu'à la riviére de Béthune.

A la tête de la chaussée, le Roy fit faire un second retranchement sur la droite depuis la haye jusqu'à la colline. Il étoit composé d'une courtine flanquée de deux demis-bastions, où il mit huit piéces d'artillerie: la garde de ce poste fut donnée au Régiment de Soleure & aux Compagnies de Balthasar; & le Régiment de Galati occupa tout le terrain de la prairie & le chemin qui alloit à la chaussée.

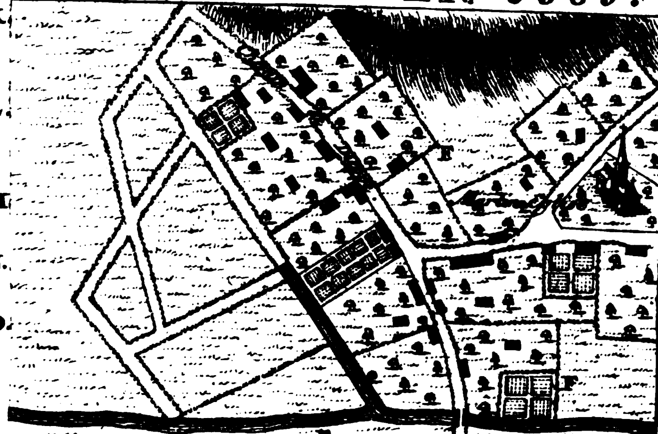
Ce retranchement & les avenuës du Camp étoient défenduës par le canon du Château d'Arques. Auprès de ce village, il y avoit un vallon, où la Cavalerie étoit commodément rangée à couvert du canon des ennemis, en quelque endroit qu'ils le plaçassent; & elle pouvoit venir de là au secours de l'Infanterie postée dans les retranchemens.

La lenteur ordinaire du Duc de Mayenne laissa au Roy le moyen de se fortifier de la sorte: car s'il eût fait plus de diligence pour venir à Dieppe, le Roy n'auroit point eu d'autre parti à prendre, que de s'y jetter pour la défendre comme sa derniére ressource; & aprés un long sié-

PLAN DU C S HENRI IV. EN 1589.

A. Chateau d'Arques.
B. Bourg d'Arques.
C. Chaussée venant d'Arques.
D. Riviere de Bethune dite aussi Riviere d'Arques.
E. Ruisseau d'Eaune.
F. Martin-Eglise.
G. Chemin allant de martin-Eglise a la chaussée d'Arques.
H. Champ de Bataille.
I. Chapelle St. Etienne dite alors maladrerie.

K.
L.
M.
N.
O.



siége dont le Duc seroit venu à bout selon toutes apparences, il auroit été contraint de passer en Angleterre. 1589.

Le Duc comptoit tellement sur le nombre de ses troupes, qu'il résolut d'attaquer Dieppe, nonobstant le voisinage de celles du Roy, à qui il étoit de la derniére conséquence de conserver cette place, & qui étoit déterminé à plûtôt abandonner son Camp, que de la laisser prendre, d'autant qu'après l'avoir perdu, il eût été enfermé de toutes parts : mais il espera sauver l'une sans quitter l'autre.

Le Duc de Mayenne assiége Dieppe.

Dès qu'il eut entrevû le dessein du Duc, il laissa au Maréchal de Biron le soin du Camp d'Arques, & vint à Dieppe pour donner ordre à la défense de cette place. Elle étoit fort foible du côté du Fauxbourg appellé le Polet, dont la conservation étoit néanmoins très importante: parce qu'il y a une hauteur qui domine la Ville & le Port. Il fit palissader & barricader les avenuës du Fauxbourg, fortifier un moulin, renfermer dans les retranchemens qu'il y fit, quelques chemins creux qui en étoient proches ; & par la diligence & le zéle des Habitans qui y travaillérent nuit & jour, sans en excepter les femmes & les enfans, ce poste fut mis en état de défense. Il y laissa le Comte de Châtillon avec la plûpart de l'Infanterie Françoise dont il étoit Colonel Général. Ce Seigneur avoit donné déja tant de preuves de sa valeur & de son expérience, qu'il n'y avoit personne dans l'armée, sur qui le Roy pût se reposer avec plus de confiance.

Le treiziéme de Septembre, le Roy envoya la nuit le jeune Comte d'Auvergne avec cent chevaux, pour prendre langue des ennemis, & le fit accompagner par les sieurs de Rambure, & de Mignonville. Ils arrivérent à la pointe du jour à une lieuë d'Eu, où un soldat Bearnois nommé Guerre ayant été détaché avec six chevaux vers un village prochain, rapporta qu'à en juger par la fumée qu'il avoit vûë, quelques Compagnies de Ligueurs y étoient logées. Sur cet avis Monsieur de Rambure y alla lui-même, & donna sur un quartier de trente Cavaliers, qui n'avoient point de sentinelles, & les enleva sans tirer l'épée. On apprit par eux que l'armée séjourneroit encore le lendemain quatorziéme du mois aux environs d'Eu, & que le jour suivant elle iroit attaquer le Polet.

Le Roy eut encore la confirmation du décampement des ennemis pour le quinziéme, & de leur dessein d'attaquer le Polet; ce qui l'obligea d'y retourner, afin de hâter les travaux, & d'avertir les troupes de se tenir sur leurs gardes.

Mémoires d'Angoulême.

En effet le Duc de Mayenne décampa ce jour-là, & fit marcher son armée en deux Corps vers Dieppe. Il commandoit lui-même la droite & le Duc de Nemours la gauche. Ils descendirent vers Martin-Eglise, & y logérent quelque Cavalerie & quelque Infanterie.

Le Maréchal de Biron voyant les ennemis si proches, rangea ses troupes dans ses retranchemens, & fortifia ses Gardes avancées. Il envoya le Comte d'Auvergne jusques sur une éminence au-dessus de Martin-Egli-

Un corps de ses troupes est battu par un détache-

1589. *ment de celles du Roy.*

Eglise avec la Compagnie d'Ordonnance du Roy & celle de Lorge en deux Escadrons commandez par Rambure : il fit un détachement de deux cens hommes d'Infanterie du Régiment de Brigneux sous Marcilli, qui en étoit premier Capitaine ; trente de ces Fantassins s'avancérent avec un Sergent à leur tête soûtenu de cinquante sous un Lieutenant ; le reste demeura entre les deux Escadrons.

Peu de temps après Monsieur de Sagone sortit avec cent chevaux du village, s'étant fait précéder de cent Arquebusiers, dont il en fit marcher trente devant, pour entretenir l'escarmouche, à dessein de fondre sur la troupe de l'Infanterie Royale, qui s'étoit avancée vers le village. Dans cette escarmouche, Gié second fils de Monsieur d'Entragues, poursuivant un Cavalier qu'il avoit blessé d'un coup de pistolet, tomba sous son cheval qui avoit été tué d'une Arquebusade ; quelques ennemis se détachérent pour le prendre ; mais il fut secouru par le Lieutenant d'Infanterie dont j'ai parlé.

Sagone dans le moment tourna bride de ce côté-là avec son Escadron, pour attaquer cette Infanterie. Le Maréchal de Biron qui s'étoit avancé avec cent chevaux tous gens de qualité ou volontaires, s'approcha du jeune Comte d'Auvergne à qui il avoit promis de lui faire acquerir de l'honneur ce jour-là, & lui cria de charger ; il partit de la main avec son Escadron, enfonça Sagone, le rompit, & entrant pêle mêle dans le village, mit en fuite tout ce qui y étoit. Le Maréchal le suivit, & s'étant arrêté à l'entrée du village, fit donner le signal de la retraite.

Les ennemis dans cette déroute, perdirent plus de trois cens hommes, & dix-sept Officiers : cinq Capitaines furent faits prisonniers, & de ce nombre fut la Monesliére, depuis plus connu sous le nom de du Terrail. Du côté du Comte d'Auvergne, il n'y eut pas un soldat tué, mais seulement trois blessez. Les Capitaines Puivinel & Courboson y eurent chacun leur cheval tué sous eux. Le village fut gardé jusqu'à la nuit, & le Maréchal en ayant retiré ses troupes, les ennemis y renvoyérent des leurs.

Tandis que cela se passoit à Martin-Eglise, le Duc de Mayenne fit un détachement pour forcer le Polet. Mais le Comte de Châtillon fit une partie du chemin, & sortit de ses retranchemens, sans avancer néanmoins hors de la portée du canon, dont plusieurs piéces tiroient sur les ennemis. Il y eut une longue escarmouche tant d'Infanterie que de Cavalerie ; mais les Ligueurs ne purent jamais gagner un pouce de terrain. L'escarmouche fut terminée par la nuit, pendant laquelle deux Corps de Cavalerie s'étant rencontrez, ils se chargérent. Celui de la Ligue fut défait, & y perdit près de deux cens Cavaliers.

La vigoureuse résistance des troupes du Roy fit perdre au Duc de Mayenne l'espérance de forcer le Polet, qu'il s'étoit promis d'emporter d'emblée. Il passa la nuit avec autant d'incommodité

que

que d'inquiétude, & se détermina à tenter l'attaque du Camp d'Arques. 1589.

Il revint le lendemain à Martin-Eglise avec toutes ses troupes, & y demeura cinq jours sans rien entreprendre, excepté qu'ayant voulu faire passer la riviére de Béthune à quelques Bataillons, ils furent repoussez avec perte d'un Capitaine & de soixante soldats. Cette inaction du Duc permit au Roy de fortifier cet endroit-là même, & de perfectionner ses autres retranchemens.

Le Mercredi veille de Saint Matthieu, le Roy apprit par un prisonnier, que le Duc de Mayenne devoit l'attaquer le lendemain. Il passa la nuit à la tête de sa premiére garde composée des Compagnies de la Force, de Baqueville, & du jeune Larchant; & eut avis dès la nuit même par une Vedéte, qu'il y avoit déja de l'Infanterie avancée en deçà de Martin-Eglise, & qu'à en juger par le nombre des mèches, il y avoit plus d'un Régiment. Sur cet avis le Maréchal de Biron fit prendre les armes à toutes les troupes. Chacun se rangea à son poste, & la Cavalerie marcha au lieu qu'on lui avoit destiné sur la gauche vers Arques. *Disposition à un Combat general.*

Le jour commençant à paroître, il fit un brouillard si épais, qu'on ne se pouvoit voir de quatre pas. Ce fut un grand avantage pour le Duc de Mayenne, & un grand désavantage pour le Roy; car le Duc à la faveur de ce brouillard, ayant marché sans sonner ni Tambour ni Trompette, s'avança fort près des retranchemens, & le canon du Château d'Arques qui les soûtenoit, & dominoit sur la campagne, fut alors inutile, parce que ce brouillard empêchoit de voir l'armée ennemie, dont voici l'ordre de Bataille, tel qu'il fut trouvé dans la poche du Comte de Belin Maréchal de Camp, quand il fut fait prisonnier.

Elle occupoit tout l'espace entre le ruisseau & la colline, la Cavalerie étoit à droite du côté du ruisseau, & l'Infanterie à gauche du côté de la colline: l'une & l'autre ayant beaucoup plus de profondeur que de front, à cause que le terrain étoit fort étroit. *Ordre de l'Armée ennemie.*

Le premier Escadron de cent Lanciers étoit conduit par Jean Marc Albanois, Maréchal Général des Logis de la Cavalerie de la Ligue, le second de trois cens chevaux par Sagone Mestre de Camp general de la Cavalerie soûtenu de quatre cens autres, que Balagni avoit amenez. Le Duc de Nemours suivoit Balagni avec une troupe de Noblesse & trois cens Cavaliers d'élite armez de cuirasses & de pistolets. Monsieur d'Aumale avec la Noblesse de Picardie de plus de six cens chevaux soûtenoit le Duc de Nemours: derriére lui étoit le Marquis du Pont fils aîné du Duc de Lorraine: suivoit la Cavalerie des Pays-Bas. Le Duc de Mayenne marchoit après avec un gros de plus de sept cens chevaux, & derriére lui étoient les Reîtres.

La Châtaigneraye avoit la tête de l'Infanterie à la gauche de l'Escadron de Jean Marc. Il y avoit derriére, quinze cens Lansquenets; & sur la droite le Régiment de Tremblecourt; après marchoient les

1589. les Régimens de Ponsac, de Bourg, & de Castelière, ensuite les Suisses avec quatre canons derriére eux; & puis les Régimens de Walons & l'Infanterie dont Messieurs d'Aumale & Balagni avoient renforcé cette armée.

Et de l'Armée Royale. Pour ce qui est de l'armée Royale, la Cavalerie occupoit tout le terrain depuis la riviére de Béthune jusqu'à la Maladrerie, & l'Infanterie garda la même disposition que j'ai dite en faisant la description des retranchemens.

La charge commence par la Cavalerie. Le combat fut engagé sur les dix heures du matin; & nonobstant l'inégalité du nombre, ce furent les troupes du Roy qui le commencérent. Le Capitaine Fournier avec sa Compagnie de quarante Maîtres chargea l'Escadron de Jean-Marc; & le défit, ce Commandant Albanois ayant été tué d'abord.

Le jeune Comte d'Auvergne suivoit le Capitaine Fournier avec les Compagnies du Roy, de Lorge & de Montgommeri, commandées par Rambure; & ayant apperçu Sagone à la tête de l'Escadron qui soûtenoit celui de l'Albanois, l'appella pour faire le coup de pistolet. Ce Gentilhomme un des principaux Capitaines de la Ligue, lui cria en riant *du fouët, du fouët petit garçon.* Il vint en même-temps sur lui, & apparemment voulant le prendre prisonnier plûtôt que de le tuër, donna de son épée dans l'épaule droite de son cheval, & l'enfonça si avant, qu'il eut de la peine à la retirer. Ce qui laissa le temps au Prince de lui tirer son pistolet, dont il lui cassa la cuisse droite, & le tua. Il ne fut pas plûtôt renversé du coup, que son Escadron tourna le dos. Le Comte d'Auvergne & Rambure le poursuivirent jusqu'à celui de Balagni, qui sans les attendre, prit la fuite. Mais le Duc de Nemours arrivant avec le sien, obligea les victorieux à faire alte; & comme il étoit beaucoup plus fort, & que dans sa troupe, ainsi que je l'ai dit, il y avoit beaucoup de Noblesse, il les auroit infailliblement taillez en piéces, sans Messieurs de la Force, Baqueville & Larchant qui les secoururent. Le premier prenant en flanc l'Escadron du Duc, le perça & le renversa sur celui de Monsieur d'Aumale, qui fut mis lui même en desordre. De sorte que le Duc de Mayenne fut contraint de venir avec le reste de sa Cavalerie, pour remédier à cette déroute. La partie étoit si inégale, que Rambure & le Comte d'Auvergne prirent le parti de faire retraite, & de regagner la haye qui joignoit la Maladrerie, pour se rallier sous le feu de l'Infanterie Royale.

Trahison des Lansquenets de la Ligue. Durant ce combat de la Cavalerie, l'Infanterie ennemie attaquoit le premier retranchement, depuis la Maladrerie jusqu'à la colline. On s'y défendoit avec vigueur, lorsque les Lansquenets de la Ligue usérent d'une trahison, qui a peu d'éxemples en pareille rencontre. Ils baissérent leurs drapeaux & leurs piques, criérent *vive le Roy*, & dirent qu'ils vouloient se ranger au parti de ce Prince.

Ceux de la même nation qui défendoient le retranchement, les crurent, & sans autre précaution les reçurent, & les aidérent à monter: mais ces traîtres ne furent pas plûtôt dans le retranchement, qu'ils tourné-

nérent leurs armes contre ceux qui les avoient reçus comme amis : ils en tuérent & en prirent un assez grand nombre. Le Comte de Rochefort depuis Duc de Montbason rallia quelques Officiers & quelques soldats auprès de lui, & après s'être battu avec toute la valeur possible, contre les Lansquenets, se démêla & se retira blessé. Un Capitaine de ces Lansquenets demanda à parler au Roy, qui tantôt alloit d'un côté & tantôt de l'autre dans les endroits les plus chauds. Y ayant été conduit, il eut la brutalité de lui demander, s'il ne vouloit pas se rendre au Duc de Mayenne, & présentant l'épieu qu'il tenoit, il fit un pas en avant pour le percer: mais il fut saisi, & le Roy eut la bonté de défendre qu'on le tuât.

1589.

Danger que le Roy courut.

Durant ce desordre, le Maréchal de Biron fit prendre soixante chevaux au sieur de Richelieu Grand Prévôt de l'Hôtel, & lui commanda de se ranger le long de la coline, pour empêcher les Lansquenets qu'il voyoit maîtres du premier retranchement, de s'emparer de la plaine qui étoit entre celui-ci & le second, qu'on avoit élevé à la tête de la chaussée d'Arques, gardé par les Regimens de Soleure & de Balthazar. Richelieu s'acquitta parfaitement de l'ordre qui lui avoit été donné, & par plusieurs charges qu'il fit sur tous ceux des ennemis qui osérent s'avancer dans la plaine, il les empêcha de passer outre. Quelques troupes d'Infanterie qui vouloient aller joindre les Lansquenets dans le retranchement, furent encore défaites par l'Escadron du Comte d'Auvergne; & cet incident qui devoit causer la perte de l'armée du Roy, n'eut point d'autre suite.

Sur ces entrefaites la Cavalerie ennemie s'étant un peu reconnuë, après avoir été d'abord si mal menée, recommença le combat. Le Comte de Thianges à la tête d'un Escadron de deux cens chevaux fondit sur celui du Comte d'Auvergne & le poussa jusques dans le Regiment Suisse qui étoit rangé dans la prairie, sur le bord de la Béthune. Galati qui en étoit Colonel, fit voir en cette rencontre la fermeté de la nation: Car ayant pris auprès de lui ce jeune Prince qui se trouva démonté pour la seconde fois, il arrêta l'Escadron de Thianges, & le contraignit à se retirer, après lui avoir tué plus de soixante hommes & un plus grand nombre de chevaux, sans que cette Cavalerie eût pû faire bréche à son bataillon.

Il se fit encore deux vigoureuses charges de Cavalerie par les Royaux. Le Duc de Montpensier fit la premiére sur un autre Escadron qui s'étoit pareillement avancé jusques sur la Béthune, & qui fut défait. Un Gentilhomme du parti de la Ligue revêtu d'une casaque de velours ras noir, semée de croix de Lorraine en broderie d'argent, s'y défendit longtemps seul contre Messieurs de la Rochefoucaut, de Roquelaure & de Beaupré, & fut enfin tué d'un coup de pistolet par Descures Capitaine des Gardes du Comte d'Auvergne. Son habit, sa grosse taille, une cicatrice qu'on lui trouva à la jambe, quelque ressemblance de visage avec le Duc de Mayenne persuadérent que c'étoit le Duc luimême, & le bruit s'en répandit dans l'armée Royale : mais ayant été

Nouvelles charges de sa Cavalerie.

 mieux

1589. mieux examiné après le combat, il se trouva que c'étoit Saint André Gentilhomme Provençal & frére du sieur de Vins.

L'autre charge se fit sur le bord du ruisseau par le Comte de Thorigni fils aîné du Maréchal de Matignon, & par Monsieur de Bellegarde grand Ecuyer à la tête de la Compagnie du Prince de Condé sur l'Escadron du Marquis du Pont, qui fut rompu. Une partie se sauva dans le marais, où plusieurs furent noyez, d'autres demeurérent embourbez, le reste se sauva jusqu'aux Escadrons des Réitres qui faisoient comme la derniére ligne de la Cavalerie de la Ligue, & qui paroissant les plus belles troupes de cette armée, semblerent n'y être venus, que pour être les spectateurs du combat.

Evenement qui acheva de lui donner la victoire.

Mais ce qui acheva la victoire du Roy, fut l'arrivée du Comte de Châtillon, qui étant accouru de Dieppe avec cinq cens Arquebusiers, attaqua la Maladrerie, dont les ennemis s'étoient saisis après s'être rendu maîtres du premier retranchement, la força, & ayant fait couler deux cens hommes dans le retranchement, en chassa tous les Lansquenets. Le Roy y fit ramener l'Artillerie qu'on en avoit retirée, & apprit au Duc de Mayenne par plusieurs décharges qu'on en fit sur ses troupes, que ses Lansquenets en avoient été chassez.

Perte des ennemis.

Alors ce Duc ne voyant plus d'apparence de réussir dans son entreprise, fit retraite en assez bon ordre, après avoir perdu six cens hommes, & plusieurs braves Officiers & Gentilshommes dans ce combat, qui ayant commencé à dix heures, finit à onze. Les Royaux y firent un assez grand nombre de prisonniers, & entre autres le Comte de Belin Maréchal de Camp, & le Colonel de Tremblecourt; le premier fut pris par Malagny fils du sieur de Beauvais-la Nocle, & l'autre par Brigneux Mestre de Camp.

Perte du parti du Roy.

L'endroit où le Roy perdit le plus de monde, fut au premier retranchement, quand les Lansquenets s'en saisirent, & où il y eut environ six vingts hommes tuez ou pris. Le Comte de Roussi cadet de Monsieur de la Rochefoucaut fut tué d'un coup de lance dans l'œil, & un peu après lui Monsieur de Baqueville brave Gentilhomme, d'une très-ancienne noblesse, & Capitaine de Cavalerie: quelques-uns de nos Historiens le font Mestre de Camp Général de la Cavalerie; mais c'étoit alors Monsieur de Givri qui avoit cette charge que le feu Roy lui avoit donnée. Toute la Noblesse du parti du Roy fit des merveilles dans cette occasion. Rambure y fut blessé, & la Roche-Jaquelin aussi d'une mousquetade. Pont-Courlay y eut son cheval tué de cinq coups de lance. Monsieur de la Force en eut trois tuez sous lui & deux de blessez. La résistance du Colonel Galati dans l'attaque de la prairie, fut regardée comme une des principales causes du salut de l'armée Royale. Le Maréchal de Biron s'y fit admirer de tous les gens de guerre par sa prévoyance, son activité, sa présence d'esprit dans une rencontre, où la moindre faute eût été capable de tout perdre. Le Roy se trouvoit par tout, sa présence, son éxemple, les ordres qu'il donnoit à propos, le maintinrent toûjours dans l'avantage qu'il avoit eu dans

la

la première attaque; & il n'eut jamais plus besoin de son intrépidité & de son expérience, que dans cette rencontre, pour soûtenir une partie si inégale. 1589.

Après la retraite des ennemis, il entra dans Arques, où il fit rendre graces à Dieu de sa victoire : les Catholiques chantérent le *Te Deum* d'un côté, & les Huguenots leurs Pseaumes de l'autre.

La plûpart de nos Historiens parlent d'une maniére fort confuse de cette journée. J'en ai tiré la relation des Mémoires du Comte d'Auvergne depuis Duc d'Angoulême, qui y étoit présent, & y signala beaucoup son courage; & j'ai fait vérifier sur les lieux par un homme entendu, la description qu'il fait du Camp du Roy, & qui, à peu de chose près, paroît fort exacte.

Stratagême inutile du Duc de Mayenne.

Mémoires de la Ligue. T. 4. Cayet. T. 1. &c.

Le Duc de Mayenne n'ayant pû réussir à forcer l'Armée Royale dans ses retranchemens, eut recours au stratagême. Il affecta de décamper à la sourdine la nuit du vingt-quatriéme de Septembre, & en apparence avec tant de précipitation, qu'il laissa dans le camp une partie de ses blessez & beaucoup de munitions & de bagages. Son intention étoit de revenir brusquement sur ses pas, & de se poster entre Dieppe & le Camp d'Arques, pour ôter au Roy la communication avec cette Ville, & ensuite de l'insulter. Mais le Roy l'ayant fait suivre par ses Coureurs, & deviné son dessein, le rendit inutile par la disposition qu'il fit de ses troupes.

Il mit le sieur de la Garde Mestre de Camp dans le Château d'Arques avec une partie de son Régiment; il vint se loger avec la plûpart de son armée dans Dieppe & dans les Fauxbourgs, & posta le reste dans les Villages, pour faire la communication avec le Château d'Arques.

En effet le Duc après une marche de sept lieuës, parut de nouveau à la vuë de Dieppe deux jours après. Il y eut plusieurs escarmouches, où les Royaux eurent toûjours l'avantage; & enfin le Duc de Mayenne ayant demeuré dix jours dans son Camp, desespérant de rien faire, & ayant eu avis que le Comte de Soissons qui s'étoit sauvé de sa prison de Nantes, le Duc de Longueville & le Maréchal d'Aumont approchoient avec leurs troupes pour joindre incessamment celles du Roy, & de plus que ce Prince venoit de recevoir un renfort de quatre mille Anglois, il décampa pour prendre la route de Picardie.

Le Roy quelques jours après, prit occasion de sa victoire, pour faire faire au Duc de Mayenne une nouvelle ouverture d'accommodement par l'entremise du Comte de Belin son prisonnier: mais elle ne réussit pas mieux que la premiére. Le Duc de Mayeune n'osa pas entamer une telle négociation, de peur d'être abandonné de ceux de son parti, dont la vivacité n'avoit pas encore été assez mattée par les miséres de la guerre.

A quoi fut attribué son mauvais succès.

On attribua le mauvais succès de ce Duc principalement à deux causes. La premiére que son armée, quoiqu'elle fût de trente mille hommes, & que le Roy n'en eût pas plus de six à sept mille, n'étoit composée

1589. sée pour la plûpart que de nouvelles levées, & qu'il n'y avoit que très-peu de noblesse & d'habiles Officiers. La seconde fut la mauvaise intelligence qui se mit entre lui & le Marquis du Pont fils du Duc de Lorraine, à qui il ne déféra pas le Commandement de l'armée que ce jeune Prince prétendoit avoir, comme étant de la branche aînée de la Maison de Lorraine. Ce refus lui fit connoître que l'espérance dont on l'avoit flatté, de l'élever au Trône de France, sur ce qu'il étoit Petit-fils du Roy Henri II. étoit fort vaine. C'est pourquoi s'étant retiré quelques jours après en Lorraine, il ne revint plus en France, pendant tout le temps que la guerre civile dura.

Le décampement du Duc fit apprehender au Roy, que son dessein ne fût d'aller couper le secours que le Comte de Soissons, le Duc de Longueville & le Maréchal d'Aumont amenoient à l'armée Royale. Il fut confirmé dans cette pensée par la route que tint le Duc pendant trois jours sans s'éloigner beaucoup. C'est pourquoi ayant eu nouvelle de l'arrivée du Comte de Soissons vers la ville d'Eu, il prit quatre ou cinq cens chevaux d'élite, avec lesquels il alla audevant de lui.

S'étant mis à la tête de cette troupe, il cotoya le Duc de Mayenne, ayant soin de se camper toûjours avantageusement, à cause de l'inégalité de ses forces. Il prit presque à sa vuë la ville d'Eu, & la ville & le Château de Gamache, sans que le Duc se mît en devoir de les secourir, & ne s'éloigna point de l'armée ennemie, qu'elle n'eût passé la riviére de Somme. Il revint à Dieppe, où ayant séjourné encore quelques jours, il laissa une partie de ses troupes au Duc de Montpensier pour la garde de la Normandie, & les remplaça par les quatre mille Anglois que la Reine d'Angleterre lui avoit envoyez. Il partit pour se rapprocher de Paris à deux fins; la premiére, de faire quitter la Picardie au Duc de Mayenne, où ce Duc profitant de l'absence du Duc de Longueville & de la plûpart de la Noblesse de la Province qui étoit venu joindre le Roy, surprit la Fére par une intelligence que le Marquis de Menelay y avoit pratiquée; la seconde, de l'attirer à une bataille qu'il souhaitoit passionnément, comme une décision qui termineroit la guerre.

C'est pour cela, que sans se mettre en peine de mettre la Seine entre lui & le Duc, pour marcher avec plus de fureté & de liberté, il ne passa cette riviére qu'à Meulan.

Il arriva le trente & uniéme d'Octobre à Bagneux village à une lieuë de Paris, & répandit ses troupes dans les villages de Montrouge, de Gentilli, d'Issy, de Vaugirard, & dans les autres aux environs de la Ville.

Surprise qu'il causa aux Parisiens à qui l'on avoit fait accroire toute autre chose.

Ce fut alors que les Parisiens connurent que toutes les nouvelles dont on les avoit jusques-là flattez, étoient fausses. Les Seize & les autres Emissaires du Duc de Mayenne leur avoient fait accroire que le Roy avoit été entiérement défait à la journée d'Arques, & contraint de s'enfuir en Angleterre. On leur avoit envoyé trois Cornettes que les Lansquenets avoient prises dans les retranchemens du Roy par la trahison

bisson dont j'ai parlé : on y en avoit joint quinze autres qu'on avoit faites exprès ; & elle furent toutes portées dans Paris comme en triomphe, & comme une marque indubitable de la plus signalée victoire. 1589.

Mais les Bourgeois furent beaucoup plus surpris, lors qu'ils sçurent que dès le soir les ordres étoient donnez à l'armée Royale, pour insulter le lendemain leurs Fauxbourgs.

En effet dès la pointe du jour, Fête de la Toussaints, les troupes furent mises en bataille, pour donner un assaut général aux Fauxbourgs de la partie méridionale de la Ville.

Les Fauxbourgs de leur Ville sont insultez par l'Armée du Roy.

Elles étoient partagées en trois. Les quatre mille Anglois, deux Régimens de François & un de Suisses sous les ordres du Maréchal de Biron accompagné du Baron de Biron son fils, de Guitri & de plusieurs autres Seigneurs, prirent leur poste vis-à-vis des Fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor. Quatre Régimens François, deux de Suisses commandez par le sieur de Damville leur Colonel Général, & le tout conduit par le Maréchal d'Aumont qui avoit avec lui Bellegarde Grand Ecuyer, & de Rieux Maréchal de Camp, se rangérent à l'opposite des Fauxbourgs Saints Jacques & Saint Michel. Le troisiéme Corps composé de dix Régimens François, du Régiment de Lansquenets de Théodoric Schomberg, & d'un Régiment Suisse ayant à leur tête les sieurs de la Nouë & de Châtillon, s'approchérent du Fauxbourg Saint Germain.

L'Infanterie de tous ces trois Corps étoit soutenuë d'une troupe de Gentilshommes à pied, de quatre piéces d'artillerie, & de la Cavalerie aussi partagée en trois Corps, dont l'un étoit conduit par le Roy en personne, l'autre par le Comte de Soissons, & le troisiéme par le Duc de Longueville.

Dès la pointe du jour, toutes ces troupes à la faveur d'un brouillard, s'étant approchées des barricades & des retranchemens, y donnérent d'une telle furie, qu'en moins d'une heure, ils furent emportez à toutes les trois attaques ; il n'y eut que cent cinquante Arquebusiers qui firent ferme dans l'Abbaye de Saint Germain, & qui se rendirent la nuit suivante. Les Assaillans n'y perdirent presque personne : il y eut sept ou huit cens hommes tuez du côté des Parisiens, quatorze Enseignes & treize piéces de canon prises. Ils furent si vivement poursuivis, qu'il s'en fallut peu que les vainqueurs n'entrassent pêle mêle avec les fuyards dans la Ville ; & si le canon étoit arrivé assez tôt pour enfoncer les portes qui furent très-promptement barricadées, elle étoit forcée.

Lettre du Roy au sieur du Plessis-Mornay du 2. Nov. 1589.

Le sieur de Rosne Gouverneur de Paris pour la Ligue qui étoit allé prendre Etampes, & qui étoit revenu en grande hâte sur l'avis de l'approche de l'armée Royale, eut besoin de toute sa prudence & de toute sa fermeté, pour rassûrer les esprits dans une telle conjoncture, & empêcher l'effet de quelques intelligences que le Roy avoit dans Paris. Le Duc de Nemours envoyé par le Duc de Mayenne y entra

1589. le jour de la Toussaints, & enfin le Duc de Mayenne lui-même y arriva le lendemain avec toute son armée, qui le suivit à toute jambe & à la débandade.

Qui se retire ne pouvant les forcer.

Sa présence rassura la Ville, & celle de son armée en rendit la prise impossible au Roy, qui, assez content de la diversion qu'il avoit faite en faveur de ceux qui tenoient son parti en Picardie, & d'avoir détrompé les Parisiens sur sa prétenduë défaite, retira ses troupes des Fauxbourgs, & demeura le lendemain en bataille à la vûë de Paris depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, pour voir si l'armée de la Ligue viendroit l'attaquer. Comme elle ne sortit point, il se retira, & alla camper à Linas proche de Montlhéri, où il l'attendit encore un jour entier, & puis il continua sa marche vers la Loire.

L'épreuve que le Duc de Mayenne avoit faite à Arques de la valeur des troupes Royales, lui avoit ôté l'envie d'en venir aux mains avec elles : mais pour sauver son honneur & amuser le peuple, il lui fit entendre que la Ville avoit beaucoup moins à craindre des ennemis du dehors, que de ceux du dedans, qu'on appelloit Royaux ou Politiques.

Intelligences du Roy dans cette Capitale.

Un peu avant l'attaque des Fauxbourgs, on avoit trouvé des Ecrits semez dans le Palais & en quelques autres endroits, où étoient déduites les raisons, qui dévoient engager le peuple à embrasser le parti du Roy légitime. Blanchet, Rafelin, Renardet & quelques autres Bourgeois furent soupçonnez d'en être les Auteurs, ou de les avoir répandus; sur quoi on les arrêta. Le Roy fit dire aux Parisiens que si on leur faisoit aucun mal, il s'en vengeroit sur un nommé Charpentier du Conseil de l'Union qui étoit entre ses mains. On ne laissa pas de passer outre: Blanchet & ses complices furent pendus, & Charpentier & quelques autres Ligueurs pris par l'armée du Roy le furent aussi par represailles. Jacques Cortinelli homme de qualité de Florence, étoit de ceux qui avoient le plus de part à ces secrets mouvemens qu'on tâchoit d'exciter dans Paris en faveur du Roy : mais il s'échappa.

Thuanus, l. 45.

Danger qu'y courut le Président de Blanc-Mesnil.

Le Président Nicolas Potier de Blanc-Mesnil courut grand risque en cette occasion. Ce Magistrat pour sa fidélité envers le feu Roy, avoit été mis deux fois en prison par les séditieux, & étoit effectivement le Chef & l'ame de l'intelligence que le Roy regnant avoit dans Paris. Les Seize l'entreprirent, & il lui en auroit coûté la vie, s'il n'avoit trouvé moyen de se sauver. Il se retira à Châlons, où le Roy le fit présider à la Chambre du Parlement qui y avoit été établie. Il étoit d'une considérable & ancienne famille de Paris. C'est Jacques Potier son pére Conseiller au Parlement, de qui le Chancelier de l'Hospital fait l'éloge dans une Lettre écrite en vers Latins à Marguerite Reine de Navarre, en disant qu'il méritoit d'avoir une statuë dans le Palais *. Celui dont je parle &

* *Dignumque videri in medio statuam cui ponat Curia Templo.*

& Louis son cadet furent les tiges de deux branches illustres, l'une dans la Robe & l'autre dans l'épée, qui nous restent encore de cette Maison *.

1589.

Le Roy en chemin faisant prit Etampes, où commandoit le sieur de Clermont-Lodéve qu'il fit prisonnier de guerre avec deux Mestres de Camp, & qu'il eut la bonté de relâcher sur leur parole. Il fit raser le Château & traita les habitans avec beaucoup de douceur. Il congédia là les troupes de Picardie, & les renvoya dans leur Province avec le Duc de Longueville leur Gouverneur. Givri fut aussi détaché avec les Gentilshommes de Brie; après quoi ce Prince prit le chemin de Tours, où, pendant qu'il étoit en Normandie, il y avoit eu une conspiration en faveur de la Ligue, que l'arrivée du Comte de Soissons au sortir de sa prison avoit fait avorter; mais il s'en fit une nouvelle après son départ, & elle auroit pû réüssir, sans la fidélité du sieur de Lessar, qui la découvrit & en donna avis, nonobstant le mécontentement qu'il avoit reçu à l'occasion du Gouvernement de Saumur, qu'on lui avoit ôté avant la mort du feu Roy, pour le donner à du Plessis-Mornay, suivant une des conditions du Traité de Tréve qui se fit entre les deux Rois.

Etampes prise par le Roy.

Le Roy continuant sa route par la Beausse, prit Janville, place assez importante, parce qu'elle coupoit la communication entre Paris & Orleans, & pour son Château qui étoit assez bon.

Autres Expéditions de ce Prince.

Etant arrivé à Château-Dun, il y receut une agréable nouvelle de la bouche des Colonels Suisses, qui après la mort du feu Roy avoient été députez à leurs Supérieurs, pour avoir leurs ordres ou de demeurer au service du Roy, ou de le quitter. Ils assurérent ce Prince que la volonté des Cantons étoit d'en user avec lui comme avec ses Prédécesseurs, de lui fournir des troupes & de renouveller leurs alliances avec Sa Majesté. Il fit dans le même-temps attaquer la Ville de Vendôme, qui fut forcée par le Comte de Châtillon, & par le Baron de Biron. Maillé-Benhard qui l'avoit livrée à la Ligue du vivant du feu Roy, & en étoit demeuré Gouverneur, fut puni de mort pour sa trahison. Les petites Villes des environs comme Mont-Richard, Château-du-Loir & quelques autres épouventées de cet exemple, firent peu de résistance; après quoi le Roy fit son entrée à Tours le vingt-uniéme de Novembre, & donna de bons ordres pour arrêter les courses des Ligueurs, qui s'étoient emparez de plusieurs postes dans cette Province, en Anjou & au Maine.

Bonne nouvelle qu'il reçoit de la part des Suisses.

Thuanus. l. 97.

Il fait son entrée à Tours.

La Ville de Tours qui fut toûjours depuis fidéle au Roy, lui fit paroître beaucoup de joye de son arrivée; & ce fut-là que Jean Mocénigo Ambassadeur de Venise vint au nom de la République le reconnoître pour Roy de France, suivant les ordres qui lui en étoient venus, nonobstant les efforts que les Ambassadeurs du Roy d'Espagne, de

Il est reconnu Roy de France par la Rép. de Venise.

* Celle de M. le Président de Novion & celle de M. le Duc de Gévres.

1589. de l'Empereur, du Duc de Savoye & le Nonce du Pape avoient faits, pour empêcher les Sénateurs de prendre une telle résolution.

Ils ne la prirent qu'après deux jours d'une meure délibération, où chacun eut liberté entiére de dire tout ce qu'il voudroit pour & contre. Tous conclurent à le reconnoître, & quelques-uns seulement furent d'avis de ne le pas faire si-tôt, pour ne pas offenser le Pape, qui l'avoit excommunié, & déclaré incapable de la Couronne à cause de l'Hérésie : mais le grand nombre fut pour se déclarer là-dessus sans délai en sa faveur.

Motif de cette politique des Vénitiens.

Ce fut un avantage, dont ce Prince fut redevable à la réputation qu'il s'étoit acquise : car la politique de ce sage Sénat en cette occasion roula principalement sur ce principe, qu'il étoit du bien & repos de l'Europe, qu'on y rétablit au plûtôt cet équilibre de puissance, qui avoit fait jusqu'alors la sureté de tant d'autres Etats ; qu'il falloit pour cela que le Royaume de France reprît son ancienne splendeur ; qu'il ne la recouvreroit jamais, s'il étoit démembré, comme il couroit risque de l'être par les divers Prétendans à la Couronne, par ceux qu'ils appelleroient à leurs secours, & même par les Seigneurs particuliers François ; qu'il n'y avoit qu'un Prince belliqueux comme le Roy de Navarre, qui pût prévenir tous ces inconvéniens ; qu'il étoit le seul qui par sa valeur, par sa prudence, par sa modération, vertus dont il avoit donné tant de preuves, pût avec le temps réunir les esprits, & réparer les brêches qui avoient été faites à cette Monarchie, & que comme outre cela, il étoit le successeur légitime du feu Roy par le droit de la naissance, la justice aussi bien que l'intérêt général de l'Europe demandoient qu'on le reconnut pour Roy de France.

Ce fut en conséquence de cette résolution, que la Seigneurie envoya ordre à son Ambassadeur de complimenter le Roy de sa part sur son avénement à la Couronne, de continuer sa fonction auprès de lui, comme il avoit fait à la Cour du feu Roy, & qu'elle déclara à André Huraut de Maisse Ambassadeur de France à Venise, qu'il pouvoit y demeurer & y tenir son rang ordinaire, jusqu'à ce que le nouveau Roy lui eût fait entendre ses intentions.

Joye que leur Ville en témoigna. Thuanus. l. 97.

La chose étant devenuë publique à Venise, le peuple, je ne sçai par quel instinct, en fit paroître une joye toute extraordinaire. On chercha par-tout le portrait de ce Prince, & s'en étant trouvé un tout poudreux qu'on disoit qui lui ressembloit, on en tira une infinité de copies, dont plusieurs furent affichées dans les places publiques, dans les ruës & à l'entrée du Palais de Saint Marc : ce qui chagrina fort le Nonce du Pape & les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roy d'Espagne & du Duc de Savoye.

Le Roy en marqua une très vive reconnoissance à l'Ambassadeur Mocénigo ; cette démarche de la République devant porter coup, & servir d'exemple à d'autres Etats, & le mettant en droit de dire qu'il n'étoit pas reconnu Roy seulement par les Calvinistes de France, comme

1489.

me on se publioit par-tout, mais encore par un Etat Catholique, qui avoit jugé sans prévention de la justice de sa cause.

Suite des conquêtes du Roy.
Mémoires de la Ligue. T. 2.
Mémoires de du Plessis-Mornai. T. 2.

Il ne séjourna pas long-temps à Tours, & étant retourné joindre son armée, qu'il avoit laissé campée à Château-du-Loir, il prit cette place, & alla mettre le siége devant le Mans, où Bois-Dauphin ayant d'abord fait mine de se vouloir bien défendre, ne tint pas long-temps, Lansac fit encore moins de résistance au Château de Touvoy, & fut si charmé de la bonté du Roy, qu'il passa dans son parti avec la plupart des Gentilshommes qu'il commandoit dans cette place.

Sablé, Beaumont, Laval, Château-Gontier, & quelques autres Villes de ces quartiers-là se rendirent. A ces conquêtes contribuérent beaucoup l'éxacte discipline que le Roy faisoit observer par ses soldats, & le grand soin qu'il avoit d'empêcher le pillage des Eglises, & les profanations des choses saintes, de traiter avec honneur les Ecclésiastiques, de conserver leurs priviléges, & de ne rien innover sur l'article de la Religion. Cette conduite causa bien des murmures contre lui de la part des Ministres Huguenots, & il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, de faire une Assemblée à Saint Jean d'Angéli, pour élire un autre Protecteur des Eglises Réformées : mais ce Prince toûjours fort embarrassé à ménager les Catholiques & à ne pas offenser les Calvinistes, dissipa heureusement par sa prudence tous ces projets.

Mémoires de du Plessis-Mornai. T. 2.

Il demeura quelques jours à Laval, où le Prince de Dombes vint le trouver avec quantité de Gentilshommes de Bretagne, dont quelques-uns s'étant détachez en chemin, s'étoient emparez de Château-Briant. Il lui donna ses ordres pour la Bretagne, & alla faire le siége d'Alençon qui passoit pour une Ville forte en ce temps-là. Il la prit par capitulation sur la fin de Décembre, & regarda cette conquête comme importante, parce qu'elle tenoit à celles qu'il avoit déja faites du Vendômois, de la Touraine, de l'Anjou & du Maine, où les Ligueurs n'osoient plus paroître. Il ne leur resta dans cette derniére Province que la Ferté Bernard, où le Comte de Brissac en la quittant, laissa une forte garnison. Le Roy n'en demeura pas là, & sans se donner de relâche, il parcourut avec le même succès la basse Normandie : mais avant que d'entrer dans le détail de ses progrez de l'année suivante, je vais raconter ce qui se passa ailleurs, & commencer par ce qui se fit à Paris.

Artifices de ses ennemis pour le rendre odieux aux Parisiens.

Outre les fausses nouvelles qui s'y publioient au désavantage des armes du Roy, les Ligueurs n'omettoient nulle sorte d'artifice pour rendre ce Prince odieux. Beaucoup de gens avoient été ébranlez par l'Ecrit, qu'il avoit signé immédiatement après la mort de son Prédécesseur à la requête des Seigneurs de sa Cour, où il donnoit toutes les suretez qu'ils lui avoient démandées pour la Religion, & leur promettoit de se faire instruire dans six mois : les Ligueurs s'appliquérent à en prévenir l'effet, & à persuader au peuple, que ce n'étoit qu'une fein-

1589.

feinte, & une tromperie, dont il se servoit pour abuser les Catholiques.

Pour cela ils supposérent une Lettre * écrite, disoient-ils, par ce Prince aux Suisses du Canton de Berne, où ils lui faisoient dire, que les Cantons ne devoient nullement se formaliser de l'Ecrit qu'il avoit signé; que c'étoit par l'avis de son Conseil, qui avoit jugé que dans la situation où il se trouvoit, il falloit user de dissimulation; que sans ce stratagême il étoit en danger de voir dissiper la plus grande partie de son armée: mais qu'ils devoient être assurez de son parfait attachement à la Religion où il avoit été élevé; qu'il avoit crû devoir les en avertir comme il l'avoit aussi fait sçavoir à la Reine d'Angleterre, aux Princes d'Allemagne, aux Provinces de Hollande & de Zélande, à Genéve, à Sedan & aux autres Eglises Réformées de France.

Cette Lettre fut non seulement imprimée, mais encore lûë publiquement au Prône dans les principales paroisses de Paris, crûë véritable par la plûpart de ceux qui la lurent, ou qui l'entendirent, confirmée par quelques autres Lettres également forgées à plaisir.

Ils vont jusqu'à Rome. Effet qu'y produisit la nouvelle de la mort de Henri III. Thuanus. l. 95.

Tout cela passoit aussi tôt de Paris à Rome, où la nouvelle de la funeste mort de Henri III. causa des mouvemens bien différens dans les esprits, selon qu'ils étoient prévenus pour ou contre le parti de la Ligue.

La maniére dont le Pape Sixte V. regarda cet événement, surprit d'autant plus le monde, qu'elle ne paroissoit pas être de son génie & de son caractére. Il fit sur cela l'onziéme de Septembre en plein Consistoire un discours très injurieux à la mémoire du feu Roy, représentant cette mort comme une punition du Ciel, que ce Prince s'étoit attirée par ses péchez, & comme un coup extraordinaire de la providence, qui avoit pris la protection des bons Catholiques de Paris. Comme c'étoit la Coûtume que l'on fit à Rome un service solemnel pour les Souverains Catholiques après leurs mort, il examina dans ce même discours, s'il étoit convenable de rendre ce dernier honneur à Henri III. Roy de France, & conclut qu'il ne falloit pas le faire, parce qu'il prétendoit qu'il étoit mort dans l'excommunication.

La Copie de la harangue du Pape fut envoyée en France, où devenuë publique, elle attira des Ecrits sanglants contre la Cour de Rome en Latin & en François, & en particulier contre la personne du Pape, qui y fut traité d'une maniére terrible.

Prévention du Pape Sixte V. Cayet. T. 1.

Le Commandeur de Diou & les autres Agens de la Ligue s'étoient tellement emparez de l'esprit du Pape & des Cardinaux, qu'ils ne vouloient rien écouter de ce qu'on leur disoit, soit de la part du Roy, soit de la part des Seigneurs Catholiques qui avoient suivi le parti de ce Prince. Cette prévention parut principalement dans la conduite qu'on tint à l'égard du Duc de Luxembourg.

Il

* Rapportée au 4. Tom. des Mémoires de la Ligue.

Il avoit été député par les Princes & Seigneurs François Catholiques, qui s'étoient soumis au Roy par le Traité du Camp de devant Paris. Cette députation étoit un des articles ausquels le Roy avoit consenti, & l'intention de ces Seigneurs dans cette députation étoit, de faire seulement connoître au Pape les raisons importantes qu'ils avoient eu de reconnoître ce Prince pour Roy. Dès que le Duc approcha des Terres de l'Eglise, on lui fit défense de la part du Pape d'y entrer; & le Marquis de Pisani eut beaucoup de peine à obtenir, qu'on permît à ce Seigneur de venir à Rome. Il ne l'obtint qu'à condition qu'il n'y paroîtroit que comme un particulier, & non point avec la qualité d'Ambassadeur ni d'Envoyé. Il eut besoin d'une grande patience, pour dévorer tous les desagrémens qu'il essuya en cette Cour, & de toute sa prudence pour conduire les affaires jusqu'au point où il les amena après quelques mois. Il les avoit mises en si bon état, que si la mort du Pape ne fût pas arrivée si-tôt, il y avoit toute apparence que ce Pontife auroit fait un meilleur usage de son autorité & de son habileté, qu'il n'avoit fait jusques-là, pour mettre fin aux troubles de France. 1590

Il envoye le Cardinal Caëtan Legat en France & pourquoi.

Le parti qu'il prit d'abord après l'arrivée du Duc de Luxembourg, sur les instances du Commandeur de Diou, ne servit qu'à allumer le feu, & à rendre la guerre plus violente que jamais. Ce fut d'envoyer un Légat en France, tel que celui qu'il choisit pour cet employ. C'étoit le Cardinal Caëtan frére du Duc de Sermonetta Italien; mais sujet du Roy d'Espagne, & tout dévoué aux intérêts de ce Prince.

Sur les nouvelles qu'on lui mandoit de Paris, que le Roy étoit enfermé entre la mer & une armée de trente mille hommes, & qu'il ne pouvoit échapper, s'il ne se sauvoit en Angleterre; & sur les assurances que le Commandeur de Diou lui donnoit, que le Légat seroit le maître absolu du choix que l'on feroit d'un Roy, il le fit partir avec tant de précipitation, que l'ayant nommé Légat le second d'Octobre, il arriva le neuviéme de Novembre à Lyon, accompagné de Bellarmin Jésuite, depuis Cardinal, de Panigarole, & de quelques-autres personnes capables de l'aider de leurs conseils.

Le Roy ayant sçu son départ, envoya ordre à toutes les Villes qui lui étoient soûmises, de le recevoir avec honneur, s'il y passoit, & aux Gouverneurs des Provinces de lui fournir toutes les suretez nécessaires pour venir à la Cour, où il auroit une entiére liberté. Mais supposé qu'il allât à Paris, où ailleurs, joindre les Chefs de la Ligue, il le déclaroit son ennemi, & protestoit de nullité contre tout ce qu'il entreprendroit.

Le Duc de Mayenne fait proclamer Roy le Cardinal de Bourbon.

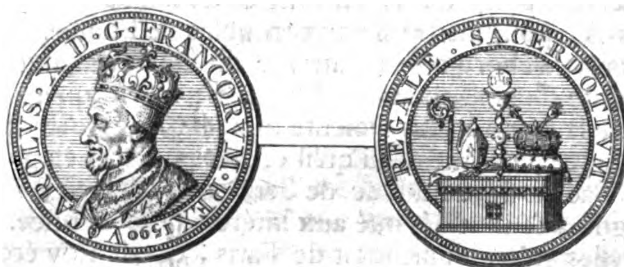
Le Duc de Mayenne ayant été informé du caractére de ce Cardinal, des brigues secrétes de l'Ambassadeur d'Espagne qui avoit gagné les Chefs des Seize en faveur de son Maître, & des intrigues du Duc de Lorraine, pour faire tomber la Couronne sur la tête de son fils, prévit l'embarras où il alloit être, & prit le parti de faire proclamer Roy publiquement dans le Parlement de Paris, Charles Cardinal de Bourbon le vingt & uniéme de Novembre. Il se fit en même-tems confirmer dans la

1589. Mémoires de du Plessis-Mornay. T. 1.

la Charge de Lieutenant Général du Royaume pour tout le temps que dureroit la prison de ce Prince, que le Roy avoit fait conduire quelque temps auparavant de Chinon à Fontenai-le-Comte en Poitou avec une bonne escorte, par les sieurs de la Boulaye & de Parabére.

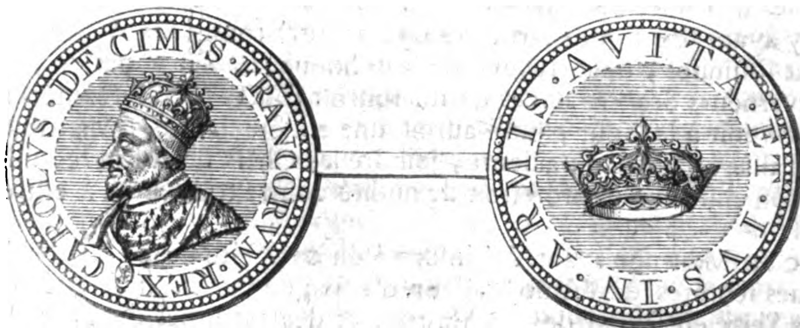
Médailles & Monnoyes frappées en son nom.

Depuis la proclamation, dont je viens de parler, tous les actes publics se firent sous l'autorité du Cardinal Roy. On battit monnoye en son nom, & j'ai les coins d'une Médaille qui fut frappée quelques mois après, où le Cardinal est représenté avec la Couronne Royale & cette Légende, CAROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. Au revers est un Autel sur le milieu duquel est un Calice surmonté d'une Hostie, à gauche une Mître & une Croce, à droite une Couronne Royale, le Sceptre Fleurdelisé & la Main de Justice, avec ces mots pour inscription : REGALE SACERDOTIUM, & audevant de l'Autel une Croix rayonnante.



B. Picart del. et sculp. 1720.

J'ai aussi le pied-fort d'une autre Médaille où est la même inscription auteur de la tête, & au revers une Couronne Royale dans le milieu avec ces mots : AVITA ET JUS IN ARMIS : pour faire enten-



B. Picart del. et sculp. 1720.

dre

dre que le Cardinal tenoit sa Couronne de ses Ancêtres, & qu'il prétendoit soûtenir par les armes, le droit qu'il y avoit. Pour ce qui est des Monnoyes de ce Prince, on en voit encore dans les Cabinets des Curieux, comme celle-ci : 1589.



Il se fit par les Ligueurs divers Ecrits pour appuyer ce droit, non seulement sur ce que le Roy de Navarre étoit exclus de la Couronne par l'hérésie, mais encore sur ce que le Cardinal étoit plus proche d'un dégré du feu Roy ; & l'on y soûtenoit que ce n'étoit pas l'aînesse de la branche ; mais la proximité du Sang, qui donnoit le droit à la Couronne. Le Légat ayant appris la proclamation en fut fort surpris, aussi-bien que des conquêtes que faisoit le Roy de Navarre, & vit bien qu'on l'avoit chargé d'une commission, dont il auroit peine à s'acquitter avec autant de succès & d'honneur, que le Pape & lui avoient espéré : Mais il ne laissa pas de continuer sa route, quoique fort lentement, par la Bourgogne, escorté des troupes Lorraines. *Sommaire des raisons qui ont meu les François Catholiques de reconnoître notre Roy Charles X.*

Dès-lors commencérent les divisions, les jalousies, les brouilleries dans le parti de la Ligue. Le Duc de Mayenne prit des précautions contre les intrigues du Légat & de l'Ambassadeur d'Espagne, & ceux-ci des mesures pour le culbuter. Le Duc de Lorraine voyant son fils exclus de la Couronne, & que la proposition que le sieur de Bourbonne son Chambellan fit dans une assemblée qui se tint à Chaumont, de proclamer ce jeune Prince Roy de France, avoit été méprisée, n'agit plus que fort mollement ; & il auroit entiérement quitté la partie, s'il n'avoit espéré que dans le débris du Royaume, il pourroit avoir pour sa part la Champagne. Pour ce qui est du Duc de Savoye, sans trop s'embarasser de ce qui pourroit arriver, il ne pensa qu'à s'assurer la possession du Marquisat de Saluces, & à faire le plus de Conquêtes qu'il pourroit de proche en proche sur la France, persuadé que de quelque maniére que les affaires tournassent, il lui resteroit toûjours quelque partie de ce qu'il auroit pris. *Brouilleries dans le parti de la Ligue.* *Cayet. T. 1.*

Le Plan que se fit le Roy d'Espagne, fut de faire toûjours de grandes offres & de magnifiques promesses ; mais de n'envoyer à la Ligue qu'autant de secours qu'il lui en falloit, pour l'empêcher de succomber, jusqu'à ce que la crainte d'être accablée, la contraignit de se li- *Politique du Roy d'Espagne envers ce parti.*

1589. vrer entiérement à lui. Celui du Duc de Mayenne au contraire étoit de se faire appuyer de ce Prince le plus fortement qu'il seroit possible, & de le tenir dans ses intérêts, pour se rendre redoutable au Roy, & recommandable à son parti par la protection d'un si puissant Monarque, dont il publioit hautement que toutes les forces étoient à sa disposition: mais il ne vouloit pas l'appuy de ce Prince, jusqu'au point de s'en laisser maîtriser, & de le voir aussi fort que lui dans le Royaume. Ce fut un manége qui dura pendant toute la guerre, tantôt d'un côté le Roy d'Espagne faisant difficulté de fournir les secours qu'on lui demandoit, sans de bons gages pour son dédommagement, & tantôt de l'autre, le Duc de Mayenne le faisant secrétement menacer de se réconcilier avec le Roy, si l'on différoit de le seconder.

Le Duc de Mayenne connoissoit trop l'intérêt que le Roy d'Espagne avoit à tenir la France en trouble, pour appréhender d'être refusé, & combien ce Prince avoit à craindre du Roy, s'il étoit une fois maître paisible de son Royaume: mais le Duc avoit à se défendre des artifices de l'Ambassadeur Mendose, dont il redoutoit les intrigues dans Paris.

Mémoires de Villeroy. Cayet. T. 1.

Ce Ministre avoit sécrétement de fréquentes conférences avec les Chefs des Seize qu'il avoit gagnez: & de concert avec eux, il fit dans le Conseil une proposition fort embarassante pour le Duc de Mayenne, qui avoit beaucoup perdu de son crédit par le peu de succès de sa campagne, par la prise des Fauxbourgs de Paris, & par les progrès du Roy. Mendose dit que le Roy son Maître étant déja fort avancé en âge, se tenoit fort content des grands Etats que Dieu lui avoit donnez; qu'il n'avoit en vûë que la sureté seule de la Religion en France; que depuis que la guerre civile y avoit été allumée par les Huguenots, il avoit toûjours volontiers donné du secours aux Catholiques, & cela fort gratuitement, sans en avoir jamais demandé aucune récompense; que nonobstant la guerre que le feu Roy lui avoit faite indirectement dans les Pays-Bas par le Duc d'Anjou, en Portugal & dans les Açores par les troupes & les Capitaines qu'il y avoit envoyez, il n'avoit jamais voulu s'en venger, ni rompre la Paix concluë à Cateau-Cambresis sous le regne du Roy Henri II; qu'il étoit toûjours prêt de continuer ses secours; mais qu'il méritoit que la France lui donnât au moins quelque marque de reconnoissance, & que ce ne seroit pas lui faire trop d'honneur dans les conjonctures où l'on se trouvoit, que de lui offrir seulement le titre de Protecteur de France, avec la liberté de pourvoir aux Charges & aux Dignitez du Royaume, comme il faisoit dans ceux de Naples & de Sicile. Cette Proposition fut fort applaudie par quelques-uns des Seize qui étoient du Conseil de l'Union, & fort louée par les Prédicateurs dans les Chaires, où ils firent un grand éloge du zéle & du désintéressement du Roy d'Espagne.

Mémoires de Villeroy.

Traité des Seize avec ce Prince.

Le Duc de Mayenne sans rejetter cette proposition, dit seulement qu'il falloit y penser: mais aussi-tôt parut un Ecrit * de la façon des Sei-

* Rapporté par Cayet. T. 1.

Seize, & fait de concert avec l'Ambassadeur Mendose touchant cette protection du Roy d'Espagne : en voici les principaux articles. 1589.

„ Premiérement que Sa Majesté Catholique aura titre de Protecteur „ du Royaume de France, demeurera pour Roy Monseigneur le Car„ dinal de Bourbon, lequel Sa Majesté fera par la grace de Dieu déli„ vrer de captivité & sacrer à Reims.

„ Qu'il se pourra faire alliance d'une sienne fille avec un Prince de „ France, qui après le decès dudit sieur Cardinal sera couronné Roy : „ & en faveur de ce mariage donnera Sadite Majesté le Comté de Flan„ dre où de Bourgogne, pour l'unir au Royaume de France.

„ Que les Ministres de l'Eglise Gallicane seront reformez jouxte le „ Concile de Trente.

„ Qu'en ce Royaume ne sera pourvû aucun Espagnol aux Béné„ fices, Offices de Judicature, ni aux Gouvernemens des places fron„ tiéres.

„ Que Sa Majesté fera fonds en cette ville (de Paris) de deux millions „ d'or pour payer les arrérages des rentes de ladite Ville.

„ Qu'il entretiendra la guerre de ses moyens, & de ceux qu'il plaira „ à notre saint Pére le Pape de donner.

„ Que le commerce de la marchandise sera ouvert aux François, pour „ aller aux Terres du Pérou & autres Terres nouvellement conquises „ par Sa Majesté, & se pourront associer avec les Espagnols ou Portu„ gais, ou naviger à part si bon leur semble.

Rien n'étoit plus spécieux & plus imposant que ce projet de traité, sur lequel chacun raisonna en sa maniére : mais les plus éclairez disoient que ce seroit beaucoup, si le Roy d'Espagne en observoit la moitié, & ils furent très-persuadez que ce n'étoit qu'un piége. Que si ce Prince mettoit une fois le pied dans le Royaume à la faveur de son titre de Protecteur, on verroit bien-tôt les principales Places entre ses mains, & que tout cela tendoit à affoiblir & à ruïner la Monarchie Françoise, & peut-être à l'asservir aux Espagnols. *Jugement qu'on en portoit.*

Le sieur de Villeroy consulté là-dessus par le Duc de Mayenne qui paroissoit fort chancelant, lui répondit avec beaucoup de franchise, qu'il étoit honteux de prêter seulement l'oreille à de telles propositions. Il en apporta les raisons tirées de la gloire & du bien de l'Etat, de l'injure que l'on feroit par-là au Cardinal de Bourbon, à qui l'Union avoit déféré la Couronne, & de l'intérêt propre du Duc. Ce Prince l'ayant entendu, le pria d'assister au Conseil, où l'on devoit délibérer sur l'article de la protection du Roy d'Espagne en présence de l'Ambassadeur Mendose, de Jean-Baptiste de Tassis un des principaux du Conseil d'Etat de Bruxelles, & du Commandeur Morée que Philippe II. avoit envoyé depuis peu de Madrid à Paris. Ce Commandeur étoit Bearnois ; mais il avoit été élevé à la Cour d'Espagne, & par les grands avantages qu'il y avoit trouvez, il avoit oublié ce qu'il devoit à son Souverain légitime. Mémoires de Villeroy.

Villeroy eut avec beaucoup de peine cette complaisance pour le Duc de

1589. de Mayenne ; parce que Mendose lui ayant d'abord fait confidence de son dessein, pour l'engager à l'appuyer, il lui avoit assez fait entendre, qu'il ne l'approuvoit pas.

Il parla fort librement sur cet article dans le Conseil, & dit entre-autres choses pour suspendre la conclusion de l'affaire, qu'il falloit attendre l'arrivée du Légat, que le Pape avoit chargé de présider aux résolutions du parti de l'Union, & que ce seroit lui faire un affront, que de décider en son absence d'une affaire de cette conséquence.

Arrivée du Legat à Paris. L'Archevêque de Lyon qui moyennant une rançon avoit obtenu sa liberté du Capitaine le Guât, & le Cardinal de Gondi se joignirent à Villeroy, pour rompre ce coup : & ils firent en sorte qu'on ne conclût rien là-dessus au moins jusqu'à l'arrivée du Légat Caëtan à Paris. Ce Cardinal y fut reçu au commencement de Janvier avec tous les honneurs & toutes les marques de respect, dont les Ligueurs, qui vouloient à quelque prix que ce fût retenir le Pape dans leurs intérêts, purent s'aviser.

Evénemens militaires. Tandis que les principales forces du Roy étoient occupées en Normandie, en Beausse, en Anjou & au Maine, & que le Duc de Mayenne tenoit la plûpart des siennes renfermées dans Paris, pour y être le plus fort contre les Espagnols, & contre les Parisiens de leur faction, les deux partis en vinrent souvent aux mains en divers endroits de la France.

La Valette Gouverneur de Provence pour le Roy, & qui y étoit fort haï aussi-bien que le Duc d'Epernon son frére, eut beaucoup de peine à se soûtenir. Le Comte de Carces & le sieur de Vins Chefs de la Ligue en ce pays-là battirent ses troupes en diverses rencontres, lui enlevérent plusieurs places ; & la Comtesse de Saut, femme d'un esprit & d'un courage audessus de son sexe, & qui s'étoit acquis une autorité extraordinaire parmi les Provençaux, lui débaucha une infinité de Noblesse, qu'elle engagea dans le parti de la Ligue. Il prit cependant la ville de Lambesc & le Château, & fit passer la garnison au fil de l'épée, & pendre le Capitaine Balati qui en étoit Gouverneur; parce que le sieur de Ramefort qu'il y envoyoit pour traiter de la capitulation, avoit été tué d'une mousquetade tirée de dessus les murailles, lorsqu'il étoit prêt d'entrer dans la place.

Cayet. T. 1. Bouche Hist. de Provence. T. 2.

Tarascon où les Bourgeois étoient partagez entre les Ligueurs & le parti Royal, fut assûré au Roy par le sieur du Perraut.

Toulon fut aussi pris par la Valette, & Montaut un de ses Officiers surprit un Fort qui étoit voisin du port. Le Duc de Savoye s'étoit emparé de ce Fort, l'avoit fortifié, & y avoit mis garnison.

De Vins ayant été tué d'une mousquetade devant la ville de Grasse qui ne laissa pas d'être prise, il eut pour successeur le sieur d'Ampus qui le remplaça bien, & ne fut pas moins zélé pour la Ligue.

Lesdiguiéres en Dauphiné tenoit Grenoble bloqué d'un côté par le Fort de Bauseucier qu'il avoit construit à une lieuë de la Ville avant la

la mort du feu Roy, & de l'autre par Monbonnaut, qu'il fit fortifier depuis sur le chemin de Chamberri. 1589.

Le Comte de Rendan un des plus considérables Généraux de la Ligue & Gouverneur d'Auvergne, l'avoit fait revolter presque toute entiére, & avoit attiré à sa suite une partie de la Noblesse du Pays. Il faisoit de continuelles courses aux environs de Clermont & de Monferrand qui tenoient pour le Roy. La ville d'Yssoire, plus pour s'épargner le ravage de son territoire, que par inclination, avoit aussi tourné de son côté: mais se repentant de sa revolte, elle s'étoit depuis renduë au Baron de Millaut-d'Alegre.

Rendan n'en fut pas plûtôt averti, que sçachant qu'il n'y avoit pour toute garnison que deux cens soldats, il rassembla ses troupes, vint avec Saint Héran, le Vicomte de Château-Clou & plusieurs autres Gentilshommes, & l'emporta d'emblée, par le moyen de trois petards, après un sanglant combat.

Expeditions du Duc d'Epernon contre les Ligueurs.

Le Duc d'Epernon même ne demeura pas oisif, & tint la parole qu'il avoit donnée au Roy en le quittant, qu'il lui rendroit bon compte des Ligueurs, tant de ses Gouvernemens que des environs. Il sauva Limoges, où ceux-ci s'étoient déja rendu maîtres de la partie qu'on appelle la Cité. Le Comte de la Voute fils aîné du Duc de Ventadour tint ferme dans l'autre, & donna le tems au Duc d'Epernon de le secourir. A son approche les Ligueurs se dissipérent, & il chassa de la Ville tous ceux qui avoient eu intelligence avec eux. Vie du Duc d'Epernon. l. 3.

Après avoir sauvé la capitale du Limousin, il reprit Saint Germain place de la même Province, & y auroit exterminé le reste des Rebelles, s'il n'eût été contraint de revenir dans son Gouvernement d'Angoumois, pour reprendre le Château de Villebois lieu fort & de difficile accès, que le Chevalier d'Aubeterre avoit surpris, & où il avoit mis garnison sous les ordres de Maumont.

Le Duc vint assiéger la place, y fit conduire du canon avec beaucoup de peine, & força Maumont de se rendre à discretion: celui-ci en se faisant descendre par des cordes dans les fossez du Château, fut tué d'un coup de pistolet, & tous ceux de la garnison qui avoient été du soulévement d'Angoulême dont j'ai parlé auparavant, & où le Duc avoit pensé périr, furent condamnez à la potence au nombre de dixhuit.

Ce Seigneur étendit même ses soins jusqu'en Guyenne, où il secourut le Château de Bourg, dans lequel la Jouisiére, après que la Ville eut été prise par les Ligueurs, se défendit vaillamment jusqu'à son arrivée. Le Duc prit ce brave homme à son service, & mit en sa place le sieur Campagno, qui fut depuis Gouverneur de Boulogne. Il lui laissa une bonne garnison, pour se défendre contre celle de Blaye: mais comme il parut vouloir en quelque façon s'impatroniser de cette place parce qu'il l'avoit sauvée, le Roy ne jugea pas à propos de lui en laisser le commandement; & on crut que c'étoit à la sollicitation du Maréchal de Matignon, qui ne vouloit point avoir un tel voisin de

1589. de son Gouvernement de Bourdeaux, où d'ailleurs depuis la mort du feu Roy, ce Maréchal eut dequoi faire usage de son expérience & de sa sagesse.

Dispositions des Bourdelois envers le Roy. Histoire de M. de Matignon. l. 2.

La Ligue avoit beaucoup de partisans dans Bourdeaux, & même dans le Parlement. Dès que le Roy y eut envoyé l'Ecrit qu'il avoit signé avec les Seigneurs Catholiques de son armée, qui l'avoient reconnu à condition qu'il se feroit instruire dans six mois, on y fut plus allarmé que jamais sur le danger de la Religion. La plûpart regardoient cette condition comme un artifice, & disoient qu'après que le Roy de Navarre se seroit servi pendant cet espace de temps de la soumission des Catholiques, pour venir à bout du Duc de Mayenne, il ne se mettroit guéres en peine de tenir sa parole. Comme il avoit long-temps fait la guerre en Guyenne, ils connoissoient mieux que les autres Provinces son attachement à sa Religion, & croioient avoir grand sujet de se défier de lui là-dessus.

Le Maréchal de Matignon leur conseille de ne se déclarer ni pour, ni contre ce Prince.

Le Maréchal de Matignon étoit lui-même fort en balance sur le parti qu'il avoit à prendre. Il devoit son élevation à la feuë Reine mére, dont il avoit toûjours eu la confidence, & il n'avoit plus d'appui à la Cour. Il avoit toûjours fait une vive guerre au Roy de Navarre; & ce Prince par cette raison ne devoit pas l'aimer. Mais après avoir bien consideré toutes choses, il fit prendre au Parlement le parti qu'il prit lui-même, qui fut de ne se pas déclarer pour la Ligue, mais de ne pas prendre aussi de trop grands engagemens avec le Roy.

Dans un discours qu'il fit à toutes les Chambres assemblées, après avoir balancé tous les inconvéniens qu'il y avoit de part & d'autre, il conclut en ces termes. „ Pour moi, Messieurs, je serai toûjours d'avis „ que nous reconnoissions pour Roy celui qui le doit être légitimement, „ quand il aura rendu à l'Eglise la soumission qui lui est duë: & pour „ ne rien faire contre nos intérêts ni contre notre devoir, nous devons „ prendre conseil du temps & des événemens; & cependant sans pro- „ noncer contre l'héritier de la Couronne, il me semble qu'il seroit à „ propos d'ordonner, que les Edits du feu Roy donnez à Blois sur le „ fait de la Religion, seront inviolablement observez en la forme qu'ils „ ont été registrez en cette Cour; qu'il sera enjoint à ceux qui avoient „ pris les armes contre le service du feu Roy, de se retirer en leurs mai- „ sons à peine de la vie, & d'obéïr aux Arrêts de la Cour en tout ce „ qui concerne le Gouvernement Politique sous mêmes peines, & que „ les Archevêques & les Evêques du Ressort du Parlement seront ex- „ hortez d'ordonner des Priéres publiques & particuliéres pour la con- „ servation de la Religion Catholique, & pour la Paix universelle de ce „ Royaume. Par ce moyen, Messieurs, vous établirez solidement le „ point principal de notre Question; & comme le Roy de Navarre a „ demandé du temps pour se convertir, vous en prendrez aussi pour „ le reconnoître, & lui rendre nos soumissions & nos obéïssances. „ Cependant le temps nous ouvrira les moyens que nous aurons à „ tenir dans nos derniéres résolutions, & notre bonne intelligence &

„ mu-

„ mutuelle amitié nous sçaura bien défendre contre tous ceux qui en- „ treprendront sur la liberté de nos consciences, & sur les loix fonda- „ mentales de l'Etat. 1589.

Cet avis parut si judicieux, qu'il fut suivi tout d'une voix, & l'Arrêt que le Parlement rendit, ne fit nulle mention du Roy.

Le Maréchal leur promit de demeurer toûjours avec eux, de faire approcher les troupes qu'il avoit en campagne, pour la sureté & la liberté de la ville; c'étoit autant pour la sienne propre, & pour se conserver son autorité qu'il en usoit ainsi. Il délivra de nouvelles commissions, prit bien garde dans le choix qu'il fit des Officiers, de n'en prendre aucun, dont il ne fût bien assuré, & fit quelques changemens de Gouverneurs dans les principales Villes de Guyenne, pour n'avoir rien à craindre au dehors, tandis qu'il demeureroit dans Bourdeaux, dont il étoit bien résolu de ne pas s'éloigner.

Effet avantageux de cette Neutralité.

Cette suspension & cette espece de neutralité fut plus avantageuse au service du Roy, que si le Maréchal avoit entrepris de faire déclarer hautement la Guyenne pour ce Prince, de quoi il ne seroit pas venu facilement à bout.

Quelques jours après arriva le Comte de Thorigni son fils que le Roy lui envoya, pour l'assurer de sa bienveillance, & pour l'engager à se déclarer contre la Ligue. A quoi il répondit en rendant compte de ce qu'il avoit fait, & promettant de veiller sur les Ligueurs, & de les contenir dans le devoir: mais il ajoûta que le Roy ne régneroit jamais paisiblement en France, qu'il ne se fît Catholique; qu'il le conjuroit de le faire, & qu'il n'attendoit que cela, pour le rendre Maître absolu de la Guyenne.

Le Parlement de Toulouse prend un parti tout contraire.

Le Parlement de Toulouse n'en avoit pas usé ainsi quelques jours auparavant. Cette ville avant la mort de Henri III. s'étoit declarée pour la Ligue. Urbain Evêque de Cominges bâtard de Lansac, homme également hardi & artificieux, avoit un grand crédit dans Toulouse; mais par ses entreprises & par ses intrigues, il étoit enfin devenu odieux même à ceux de son parti. De sorte que le Maréchal de Joyeuse Gouverneur de Languedoc pour la Ligue, de concert avec le Parlement & les plus sages Bourgeois, l'avoit obligé de sortir de la ville: mais y étant rentré à la faveur de quelques factieux, & s'étant mis à la tête de la populace, il contraignit à son tour le Maréchal d'en sortir.

On ne pouvoit attendre d'un homme de ce caractére, que les plus furieux emportemens. Les Magistrats d'une Ville où les esprits sont naturellement fort vifs, n'étoient pas propres à le modérer; & le Parlement ayant appris ce qui s'étoit passé au Camp devant Paris, & que le Roy de Navarre avoit été reconnu par les Seigneurs Catholiques de son armée, rendit un Arrêt, où assurément il poussa trop loin son zéle pour la Religion Catholique.

Excès ausquels il se porta contre le Roy.

La mort du Roy y étoit traitée de miraculeuse & d'épouventable, & on y ordonnoit entre autres choses, que tous les ans le premier jour d'Août

1589.
Extrait des Regîtres du Parlement de Toulouse dans les Memoires de la Ligue. T. 4.

d'Août qui étoit le jour de la blessure du Roy, on feroit des Processions & des Priéres publiques en reconnoissance des bienfaits que Dieu leur avoit procurez ce jour-là : on y défendoit à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles fussent, de reconnoître pour Roy Henri de Bourbon prétendu Roy de Navarre, & on l'y déclaroit en vertu de la Bulle du Pape Sixte V. incapable de jamais succéder à la Couronne de France.

Dispositions des autres Parlemens. De Rouen.

Celui du Parlement de Rouen du vingt-troisiéme de Septembre fut un peu moins violent, & se borna à casser les Sentences & les Arrêts des Cours & des Tribunaux établis par le Roy dans les Villes de son obéïssance, & à statuer des peines contre ceux qui se seroient séparez ou se sépareroient de l'Union, jusqu'à dégrader les Gentilshommes qui le feroient.

D'Aix.

Celui d'Aix en Provence ayant reçu les lettres du Roy, qui lui furent envoyées par le sieur de la Valette, n'en tint aucun compte.

De Grenoble.

Cayet. T. 1.

Celui de Grenoble quoique dans les intérêts de la Ligue, donna une preuve de sa prudence, par la réponse qu'il fit aux Ambassadeurs que lui envoya le Duc de Savoye. Ce Prince qui faisoit toûjours la guerre à Genéve, afin de s'emparer de certains passages, dont il avoit besoin pour les desseins qu'il méditoit sur le Dauphiné & sur la Provence, se ménageoit des Partisans dans ces deux Provinces, & il osa faire au Parlement de Grenoble la proposition de le reconnoître pour Roy de France. Entre autres motifs qu'il apportoit d'une si étrange prétention, il se fondoit sur ce qu'il étoit fils d'une fille du Roy François I. & mari de la niéce du dernier Roy, & prétendoit que tous les Princes de la Maison de Bourbon étant exclus de la Couronne comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, la proximité du Sang établissoit son droit.

A cela le Parlement répondit, qu'il étoit fort obligé à Son Altesse, des offres de protection qu'elle faisoit à tous les habitans du Dauphiné, & du zéle qu'il témoignoit pour leur repos; mais que sa proposition regardant l'intérêt général du Royaume, c'étoit aux Etats Généraux, quand ils seroient assemblez, à y répondre, & non à eux qui ne faisoient qu'une très petite partie de la France. Ses projets qui n'étoient pas si vastes, qu'il en faisoit semblant, mais qui n'en étoient pas moins dangereux pour l'Etat, parurent plus à découvert l'année suivante.

Ce sont là les principales choses qui se passérent dans les Provinces, selon les diverses inclinations des peuples, ou de ceux qui les gouvernoient; & il y eut par tout une infinité de rencontres à la campagne entre les deux partis avec différens succès.

Embarras du Duc de Mayenne dans Paris.

Cependant le Duc de Mayenne étoit fort occupé dans Paris, à se démêler des intrigues des Espagnols, qui lui mettoient sur les bras la faction des Seize, les Prédicateurs, & les Ecclesiastiques, afin d'extorquer de lui le titre de Protecteur pour le Roy d'Espagne, ou pour le brouiller avec tout ce parti, s'il s'opiniâtroit à le refuser. Ils lui deputérent le Pere Odon Pigenat Provincial des Jésuites, pour lui faire sur cela de nou-

nouvelles instances, & tâcher de lui rendre suspect le sieur de Villeroy, dont on sçavoit qu'il écoutoit beaucoup les conseils. Ce Député ne fut pas bien reçu; mais le Duc pour se défaire de toutes ces importunitez, fit deux choses qui lui réussirent. 1589.

La premiére, fut de répondre sur l'article de la Protection, que le Pape ne trouveroit pas bon, qu'un autre que sa Sainteté prît le titre de Protecteur de la Religion Catholique. Cette réponse déconcerta d'autant plus la faction Espagnole, que la plûpart des Ecclésiastiques & des Religieux de Paris l'approuvérent, & que le Duc après l'arrivée du Légat lui en fit sa Cour. Comme elle faisoit honneur au Saint Siége, ce Cardinal tout livré qu'il étoit aux Espagnols, ne put s'empêcher de la louer, & il ne fut plus parlé depuis de la Protection d'Espagne.

Il élude la protection d'Espagne.
Cayet. T. I.

L'autre chose qui auroit souffert de grandes difficultez, si elle n'avoit pas été très-habilement conduite, fut que le Duc cassa le Conseil de l'Union. Il vit dans cette délicate conjoncture, le fruit de la précaution qu'il avoit prise, lors que se mettant à la tête de la Ligue, il avoit augmenté ce Conseil de beaucoup de personnes de condition & de mérite, l'ayant trouvé composé pour la plûpart de gens de néant de la faction des Seize. Car après avoir représenté en particulier à plusieurs de ceux qui avoient le plus d'autorité, l'indignité des prétentions des Espagnols, les mesures qu'ils prenoient pour s'emparer du Royaume, leurs artifices pour mettre la division dans le parti de l'Union, afin de s'y rendre nécessaires & y dominer, leurs intrigues avec les Seize, & à quels désordres Paris alloit être exposé, si un Bussi-le-Clerc & d'autres gens de cette espéce appuyez par les Espagnols prenoient le dessus, il s'assura de leurs suffrages pour la suppression du Conseil de l'Union.

Et cassa le Conseil de l'Union.

Dès qu'il eut leur parole là-dessus, il convoqua ce Conseil, & après un éxorde où il loua fort le zéle & les grands services de ceux qui avoient jusqu'alors composé cette Assemblée, il dit qu'y ayant un Roy proclamé dont il étoit Lieutenant Général, il n'étoit plus besoin d'un si grand nombre de Conseillers; qu'une telle Assemblée ressembloit trop à une République, & n'étoit point selon les usages du Royaume; que son employ, & la situation où les affaires se trouvoient, l'obligeant de quitter Paris pour se mettre à la tête des armées, son Conseil l'y devoit suivre, que par l'autorité Royale qui lui avoit été confiée en l'absence du Roy, il en créeroit un moins nombreux, & que dès ce moment, il cassoit celui qui avoit subsisté jusqu'alors.

Ce fut-là un coup de foudre pour les Seize & pour leurs Partisans: mais les plus considérables, & les meilleures têtes de cette Assemblée, ayant consenti sans difficulté à cette suppression, ils n'osérent s'y opposer.

Le Duc fit l'Archevêque de Lion Garde des Sceaux à la place du sieur de Montholon, qui n'avoit plus voulu exercer cet emploi après la mort du feu Roy. Il créa quatre nouveaux Secrétaires d'Etat, qui furent les Sieurs de Bray, Pericard, Roffieux & des Portes-Baudouin; & puis

1589. puis au nom du Roy Cardinal il convoqua une Assemblée des Etats à Melun pour le troisiéme de Février prochain.

De cette maniére, le Duc de Mayenne s'attira à lui seul tout l'exercice de la puissance Royale: mais pour en faire ressentir des effets salutaires aux Parisiens, il résolut de se mettre en campagne, & de retablir le commerce de Paris avec la haute Normandie & la Picardie par la prise de Pontoise. Cette place interrompoit beaucoup ce commerce depuis que les Royaux en étoient les maîtres, & empêchoit les vivres de venir à Paris de ce côté-là.

Il va ensuite assiéger Pontoise.

Le Duc sur la fin de l'année, s'étant rendu maître par composition du Château de Vincennes, après un blocus soûtenu pendant un an par le Capitaine S. Martin, à qui le feu Roy avoit confié cette place, forma le siége de Pontoise avec une armée de douze mille hommes de pied & de deux mille chevaux. L'artillerie commença à tirer le premier de Janvier; & comme la place ne valoit rien, & que ses principales défenses avoient été ruïnées dans le premier siége, sans avoir pû être bien reparées, Buhi qui y commandoit fut obligé de se rendre par capitulation dès le sixiéme du mois.

Cayet. T. 1.

1590.

Qui se rend d'abord.

Le Gouvernement en fut donné à d'Alincourt, non seulement parce qu'il le possédoit avant la premiére prise, & qu'il avoit été dangereusement blessé en défendant cette place; mais encore pour engager le sieur de Villeroy son pere à demeurer dans Paris, d'où il vouloit se retirer, desespérant de la Paix; pour laquelle il avoit fait d'inutiles efforts aussi bien que le Président Janin, & prévoyant les desordres, où les Espagnols & le Légat alloient précipiter le Royaume.

Et Meulan.

De Pontoise, le Duc de Mayenne alla mettre le siége devant Meulan, petite Ville qui a un Pont sur la Seine, & un Fort dans une isle voisine. Cette place étoit pour lui d'importance, tant à cause de son Port, que parce qu'elle empêchoit la communication de Paris avec Mante par la riviére.

Dont le Roy, après diverses Expeditions, lui fait lever le siége.

Le Roy par les mêmes raisons jugea qu'il la devoit secourir, & cesser pour cela de pousser les conquêtes qu'il faisoit en basse Normandie. Car malgré la rigueur de l'hyver, il y avoit emporté d'assaut la Ville & le Château de Falaise, & fait prisonnier le Comte de Brissac & le Chevalier Picard, qui s'étoient jettez dedans pour la défendre. Pareillement Verneuil avoit été rendu au Comte de Soissons par Ligneri, à des conditions que le Roy approuva; Lisieux s'étoit soumis à ce Prince sans beaucoup de résistance aussi-bien que Pont-Audemer. Honfleur à l'embouchure de la Seine, où le Chevalier de Crillon commandoit, se défendit mieux, parce que cette Place étoit bien pourvuë de toutes les choses nécessaires pour sa défense, & que le Gouverneur avoit promesse du Duc de Nemours d'être secouru: mais le dégel qui survint rendit les chemins impraticables au secours; & la place fut remise entre les mains du Duc de Montpensier par composition. On n'avoit point vû depuis long-temps faire la guerre avec la vivacité dont le Roy la faisoit alors. Il fit avec son armée en sept semaines près de cent cinquante lieuës

d'Aubigné T. 3. l. 3. c. 5.

lieuës en plein hyver, & étant obligé presque à chaque campement, de faire une infinité de petits siéges, les Châteaux de la campagne & les petites villes étant par tout pleins de Liguez. Il auroit fait encore de plus grandes conquêtes, sans le malheur qui arriva à cinq mille Lansquenets que M. de Sancy lui amenoit d'Allemagne ; mais la lenteur de Schélandre Capitaine Allemand qui avoit le principal Commandement dans ces troupes, donna le temps au Duc de Lorraine de les venir surprendre dans le Territoire de Strasbourg, où il les défit, ou plûtôt les dissipa, car il y eut peu de soldats tuez, & M. de Sancy n'en put amener que douze cens.

1590.

Lettre du Roy à M. de Sancy du 30. Janvier. 1590.

Lettre du Roy à M. de Fresnes du 29 Janvier. 1590.

Dès que le Roy eut agréé la capitulation de Honfleur, il partit avec huit cens chevaux & mille Arquebusiers à cheval, pour venir au secours de Meulan, & donna ordre au Duc de Montpensier de le suivre, dès qu'il auroit donné les ordres nécessaires pour la sureté de Honfleur.

Lettre du Roy au sieur Beauvoir son Envoyé en Angleterre, datée de Gaillon 12. Février. 1590.

Le Duc à l'arrivée du Roy, abandonna l'attaque du Fort de l'isle, & fit repasser toute son armée au delà de la riviére du côté du Vexin. Pendant ce passage, les assiégez firent une sortie, où ils lui enlevérent du bagage & des munitions de guerre. Le Roy rafraîchit la garnison du Fort, & retourna sur ses pas jusqu'à Breteuil audevant de son armée.

Le Duc fit repasser la Seine à l'armée ; & détacha quelque Cavalerie, pour donner sur la queuë de la troupe du Roy, qui en fut poursuivi jusqu'à la riviére d'Eure, sans qu'elle pût jamais l'entamer. L'armée de la Ligue recommença le siége du Fort; & la bréche étant faite à une espéce de muraille qui étoit à l'entrée du Pont, l'assaut y fut donné & vigoureusement repoussé : les batteaux dont le Duc s'étoit servi pour y conduire ses troupes, furent la plûpart enfoncez, & il y perdit beaucoup de soldats.

La bravoure des assiégez donna encore le temps au Roy de revenir avec son armée ; & le Duc ayant eu avis qu'il approchoit, retira promptement son artillerie, repassa la riviére, & laissa l'entrée du Fort libre aux troupes Royales.

Ce Prince tâche en vain d'attirer le Duc à un combat.

Le Roy comptant sur la valeur de ses troupes ne souhaitoit rien tant, que d'engager à cette occasion le Duc de Mayenne à une bataille : mais il le trouva si bien retranché dans son camp, & il étoit si dangereux de passer la Seine à sa vuë, qu'il ne crut pas pouvoir prudemment l'entreprendre. Ainsi après avoir fait rétablir la bréche du Fort, & tiré quelques coups de canon dans le camp ennemi sans beaucoup d'effet, il tourna vers Poissi, que le Duc avoit repris avant le siége de Meulan; & il espéra que l'envie de conserver ce passage sur la Seine au voisinage de Paris, le feroit décamper pour venir au secours, & donneroit lieu à la bataille.

Il lui enleve Poissy, & lui tuë beaucoup de monde.

Le Baron de Biron emporta d'abord la Ville par escalade : plusieurs soldats de deux Regimens François qui y étoient en garnison, furent tuez ou pris, & le reste se jetta dans le Fort, bâti au milieu du Pont pour le défendre. Comme Meulan n'est qu'à trois ou quatre lieuës de-là, le

1590. le Duc de Mayenne arriva à Poissi avec son armée bien-tôt après le Roy, & fit dresser une batterie au bout du Pont, pour écarter les troupes Royales, & les éloigner du Fort. Le Roy en dressa aussi une de son côté, & nonobstant le grand feu des ennemis fit insulter le Fort qui fut emporté : Conflans un des deux Mestres de Camp de la garnison y fut tué, le jeune Sigoigne y fut pris, & beaucoup de soldats des deux Regimens y furent tuez, ou se noyérent dans la Seine. Les ennemis pour empêcher l'armée Royale de venir à eux, firent rompre deux Arches du Pont, outre une troisiéme qui étoit déja rompuë auparavant. Cet exploit se fit à la vûë du Duc de Mayenne & du Duc d'Aumale qui reçut une Arquebusade à la tête.

La prospérité des armes du Roy donnoit autant de courage à ceux de son parti, qu'elle abbattoit celui des Partisans de la Ligue, & elle animoit les premiers aux entreprises les plus harzardeuses.

Le Château de Rouen pris & repris. Dans la même Lettre du Roy.

Le Marquis d'Alégre commandoit un petit camp volant à Blainville proche de Rouen. Il gagna quelques Bourgeois de cette Ville; & ceux-ci se rendirent maîtres du Château qui est à la droite de la porte Bouvreul en entrant dans la Ville. Ce fut le vingt-troisiéme de Février. Il y jetta quelques soldats, & s'en éloigna. L'allarme fut grande dans la Ville, où l'on se mit aussi-tôt sous les armes dans tous les quartiers. On fit des retranchemens contre le Château, huit piéces de canon furent pointées avec beaucoup de diligence, on le battit sans discontinuer; & les soldats qui s'en étoient emparez apprehendant d'être forcez, capitulérent. Quant aux Bourgeois qui s'y étoient jettez, on ne voulut les recevoir qu'à discrétion, & quelques-uns furent pendus.

Mémoires du Baron de Rosni. T. 2. c. 29.

La prise du Château de Rouen fit incontinent acheminer le Roy & le Duc de Mayenne de ce côté-là : mais l'un & l'autre ayant sçu en chemin qu'il étoit repris, le Roy revint sur ses pas, & le Duc de Mayenne tourna vers la Picardie, pour aller recevoir des troupes de Flandres, qui lui venoient sous les ordres de Philippe Comte d'Egmont. Ce secours fut plûtôt l'effet du grand succès des armes du Roy, que de la bonne volonté du Roy d'Espagne pour le Duc de Mayenne, dont il étoit très-mécontent, à cause du refus qu'il avoit fait de lui donner le titre de Protecteur du Royaume de France, & de lui livrer aucune ville sur la frontiére.

Secours envoyé aux Parisiens par le Roy d'Espagne.

Bernadin de Mendose appréhendant l'effet des menaces, que le Duc de Mayenne lui faisoit faire sous main de s'accommoder avec le Roy s'il n'étoit promptement secouru d'hommes & d'argent, pressa le Prince de Parme d'exécuter les ordres qu'il avoit de la Cour de Madrid, de fournir des secours à la Ligue, selon les avis qu'il recevroit de l'état des affaires de France. Ce Prince ne donnoit qu'à regret ces secours, persuadé qu'il en coûteroit une bonne partie des Pays-Bas au Roy son Maitre, qui se flattoit de l'espérance chimérique de se rendre maître du Royaume de France; & comme ce grand Capitaine profitoit de tout, il donna ordre au Comte d'Egmont de faire en passant une tentative sur

Cam-

Cambrai, quoique Balagni qui y commandoit depuis que le feu Duc d'Anjou s'en étoit saisi, fût alors tout dévoué à la Ligue : mais la chose ne réussit pas. 1590.

L'approche de ce secours releva un peu le courage des Parisiens. L'Ambassadeur d'Espagne & le Légat le firent beaucoup valoir. Il consistoit en quinze cens Lances & cinq cens Arquebusiers à cheval des meilleures troupes de l'armée Espagnole des Pays-Bas. Mémoires de la Ligue. T. 4. Cayet. T. 1.

Cela n'empêcha pas le Roy d'aller attaquer Dreux. Il prit en passant Nonancour que Fonsalmois avoit entrepris de défendre : Cette Place fut forcée, & la garnison taillée en piéces : mais il en couta la vie au sieur de Mignonville Maréchal de Camp de l'armée du Roy & excellent Officier.

Le Roy avoit espéré de surprendre Dreux : mais comme on n'y arrive que par une ruë d'un long Fauxbourg, & que des autres côtez on ne peut approcher des Fossez, qu'au travers de quantité de Jardins entourez de murs ou de hayes qu'on n'auroit pû abbattre pour en venir à l'escalade sans être découvert, il prit le parti de l'assiéger. *Siége de Dreux.*

A peine avoit il pris les quartiers autour de la place, qu'il eut avis que le Duc de Mayenne renforcé des troupes Espagnoles venoit au secours, & qu'il avoit déja passé sur le pont de Mante. *Que le Roy leve, pour donner bataille au Duc de Mayenne.*

A cette nouvelle le Roy ayant assemblé son Conseil de Guerre, dit avec beaucoup de gayeté à ses Officiers. Messieurs, nous levons le siége : mais je croi qu'il n'est pas honteux de le faire, pour donner une bataille. Il alla de là loger à Nonancour, où il communiqua aux principaux Officiers Généraux le plan de bataille qu'il avoit déja fait ; & ils le trouvérent si beau & dressé avec tant d'habileté, que tous jugerent qu'il n'y avoit rien à changer. Il en donna copie au Baron de Biron qui devoit faire la fonction de Maréchal de Camp Général, & à Vic-Saret Mestre de Camp qu'il fit son Sergeant de Bataille, & rangea ses troupes en décampant, dans le même ordre, qu'elles devoient tenir dans la bataille même. Mémoires de la Ligue T. 4. Cayet. T. 1. Thuanus. l. 98. d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 6. Davila. T. 2. Mémoires de du Plessis-Mornay T. 1.

Le soir d'avant le départ, il avoit ordonné qu'on eût recours par les priéres à la protection du Ciel. Les Huguenots firent les leurs en particulier, & un très-grand nombre de Gentilshommes & de soldats Catholiques se confessérent & communiérent. Dès le matin treiziéme de Mars, l'armée marcha en bataille & arriva aux Villages de saint André & de Fourcanville dans une grande plaine, qui s'étend entre les riviéres d'Itton & d'Eure, pour rencontrer les ennemis qui, selon les avis qu'on avoit eus, prenoient aussi leur marche de ce côté-là.

Le Duc de Mayenne avoit cru d'abord, que le Roy dont les troupes étoient d'un tiers moins nombreuses que les siennes, se retireroit sous le canon de Verneuil ou de quelque autre Place : mais en passant à Ivry Bourg sur la riviére d'Eure, il apprit par ses coureurs, que ce Prince loin de vouloir l'éviter avoit fait plus de la moitié du chemin, pour venir à sa rencontre, & qu'il s'étoit saisi du lieu, où lui-même avoit dessein de se camper ce jour-là.

1590. *Situation des deux armées.*

Les armées se trouvérent si proches, & dans un Pays si ouvert où il n'y avoit ni ruisseaux ni montagne, qu'il étoit impossible, qu'elles se séparassent sans combattre : mais ni l'une ni l'autre n'ayant voulu quitter son poste ce soir là ; il n'y eut que quelques escarmouches, & un petit combat pour un village qui étoit entre les deux Camps, dont les Ligueurs s'étoient saisis, & d'où le Roy les chassa. Chacun plaça ses gardes avancées avec beaucoup de précaution pour la nuit : Le Roy logea la plûpart de son armée à saint André, Fourcanville, & dans les autres villages voisins : le Duc de Mayenne campa avec moins de commodité, parce que le quartier de la plaine qu'il occupoit, n'avoit pas tant de villages que l'autre.

Dès le matin on se disposa des deux côtez à la bataille, & le Roy ayant envoyé reconnoître l'armée des Liguez, apprit qu'elle s'étoit reculée vers Ivry, pour prendre un champ de bataille plus avantageux que celui où elle étoit le jour d'auparavant. Celle du Roy ayant été bien-tôt rangée, parce que chacun sçavoit le poste qu'il y devoit occuper, il s'avança vers l'ennemi.

On se regarda pendant quelque temps, & le Roy voyant que le Duc de Mayenne ne branloit point, pour ne pas perdre l'avantage de son terrain, fit faire un mouvement à ses troupes, en apparence pour s'approcher de l'ennemi, mais en effet pour se mettre le Soleil à dos & prendre le dessus du vent ; chose qui n'est pas indifférente dans les combats de campagne aussi-bien que dans les combats de mer.

Et leurs forces. Lettre du Roy au Maire de Langres du 14. de Mars 1590.

L'armée Royale étoit de huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux, sans y comprendre trois cens Gentilshommes de Picardie, qui arrivérent sous les ordres du sieur d'Humiéres vers le milieu du combat ; l'artillerie étoit de quatre canons & de deux Coulevrines.

L'Armée des ennemis étoit de douze à treize mille hommes de pied & de quatre mille chevaux, & n'avoit que quatre piéces d'artillerie.

Ordre de la bataille d'Ivry, dressé par le Roy en personne.

L'armée du Roy étoit rangée presque en ligne droite, excepté qu'elle s'avançoit un peu davantage vers l'ennemi par les deux extrémitez. Toute sa Cavalerie étoit partagée en sept Escadrons, dont chacun étoit flanqué de Bataillons, & avoit devant une troupe d'Enfans perdus.

Le Maréchal de Biron étoit un peu reculé au delà du centre de la ligne à la tête d'un Escadron de cent cinquante chevaux, ayant à ses côtez deux Régimens d'Infanterie Françoise ; & c'étoit comme le corps de réserve. Le Maréchal d'Aumont commandoit à la gauche. Son Escadron étoit de trois cens chevaux accompagnez de deux Régimens d'Infanterie Françoise : suivoit en tirant vers l'extrémité de l'aîle, le Duc de Montpensier avec un Escadron aussi fort, ayant à sa gauche un Bataillon de quatre ou cinq cens Lansquenets, & à droite un Régiment de Suisses. Ces deux Escadrons dont je viens de parler, étoient de Gendarmerie composée de Gentilshommes armez de pied en cap, mais sans lances. Devant les Escadrons de Montpensier & d'Aumont étoient deux

deux troupes de Cavalarie Legére qui faisoient quatre cens chevaux, l'une commandée par le Comte d'Auvergne Grand Prieur de France, Colonel de la Cavalerie Legére, & l'autre par Givri Maréchal de Camp; ils avoient à leur gauche l'artillerie, & un peu au delà le Baron de Biron avec deux cens cinquante chevaux en même ligne que la Cavalerie Legére.

Le Roy s'étoit chargé de mener la droite, où il étoit à la tête d'un Escadron de cinq rangs de Gendarmerie de six vingt chevaux chacun. Le premier rang n'étoit que de Princes & de Seigneurs & des meilleurs Officiers de l'armée; il avoit à sa gauche un Régiment de Grisons, & un de Suisses, à sa droite deux autres Régimens Suisses, un du Canton de Soleure, & l'autre du Colonel Balthasar qui faisoient dix-huit enseignes, & avoient à leur droite le Régiment des Gardes & celui de Brigneux, & à leur gauche ceux de Vignole & de Saint Jean, plus loin sur la droite, & un peu avancé vers l'ennemi à l'extrémité de l'aîle, étoit un Régiment de Réitres de deux cens cinquante chevaux, flanqué pareillement de deux Régimens d'Infanterie Françoise.

L'armée du Duc de Mayenne paroissoit sur le penchant d'une petite éminence, & étoit rangée de la même maniére que celle du Roy, excepté que les deux pointes avançoient davantage, & qu'elle avoit un peu plus la forme d'un croissant.

Le Duc se mit à la tête de son aîle gauche opposée à la droite où se trouvoit le Roy. Il eut soin d'y mettre ses meilleures troupes, & entre autres douze à treize cens Lances venuës des Pays-Bas commandées par le Comte d'Egmont & partagées en deux Escadrons; à côté en tirant vers le centre de l'armée, étoient les Escadrons des Ducs de Nemours & d'Aumale, qui d'abord furent séparez du gros du Duc de Mayenne; mais qui dans la suite s'y joignirent; de sorte que le Roy à son aîle droite, eut à soûtenir le choc de près de deux mille deux cens chevaux.

Au centre, & à l'aîle gauche du Duc de Mayenne commandée par de Rosne, étoit le reste de sa Cavalerie partagée à peu-près en autant d'Escadrons que la Royale, & chaque Escadrons étoit flanqué pareillement d'Infanterie.

Avant que l'on donnât, le Roy parcourut tous les rangs, & montrant aux soldats son casque surmonté d'un panache blanc, leur disoit avec beaucoup de gayeté: *Enfans si les Cornettes vous manquent, voici le signe du ralienment, vous le trouverez toûjours au chemin de la victoire & de l'honneur: Dieu est pour nous.*

Entre dix & onze heures, comme les ennemis nonobstant leur grande supériorité ne faisoient aucun mouvement, le Roy commanda au sieur de la Guiche Grand Maître de l'artillerie de faire tirer son canon. La premiére décharge fut prestement suivie d'une seconde. L'une & l'autre firent de grandes escarres dans les Escadrons & dans les Bataillons ennemis, dont l'armée rangée comme en Amphithéatre sur le penchant de la petite éminence qu'elle avoit occupée, donnoit beaucoup de

Ce Prince les commence par la décharge de son Artillerie.

1590. de prise. Leurs quatre piéces répondirent, mais avec très peu d'effet, soit qu'elles fussent mal placées ou mal pointées. Après quelques autres décharges de part & d'autre, le sieur de Rosne qui commandoit l'aîle droite de l'armée de la Ligue, pour faire cesser ce feu qui l'incommodoit beaucoup, commença la charge, & fit avancer un gros de Cavalerie Legére composé d'Italiens, de François & d'Albanois au nombre de cinq à six cens chevaux, & un Régiment de Lansquenets qui étoit la meilleure Infanterie de l'armée.

Le Maréchal d'Aumont se présenta à la tête de trois cens hommes de Gendarmerie pour recevoir ce premier choc, & ayant fait ranger un peu sur la gauche vers l'artillerie, deux Escadrons de Cavalerie Legére qui le couvroient, il fit les deux tiers du chemin. Il essuya la décharge des Lansquenets, qui ne tirérent qu'à la longueur de deux piques, & vint fondre sur la Cavalerie Legére ennemie avec tant de furie, qu'en un moment il la rompit, & la mena battant jusqu'à l'entrée d'un petit bois, où il s'arrêta pour rallier sa troupe. Il alla de là joindre le Roy avec son Escadron, suivant l'ordre qu'il en reçut.

Dans le même tems & du même côté un Escadron de Réitres s'avança vers l'artillerie Royale, pour s'en saisir. La Cavalerie Legére, qui, comme j'ai dit, s'étoit approchée de là pour faire place au Maréchal d'Aumont, leur fit tête; ils se contentérent de faire le coup de pistolet sans charger, & se retirérent à leurs gros: mais un autre Escadron de Lances Vallones qui suivoit les Réitres, enfonça la Cavalerie Legére, & elle couroit risque d'être mise en une entiére déroute, si le Baron de Biron & le Duc de Montpensier ne fussent accourus au secours. Le premier attaqua les Vallons en queuë, & le second par la tête. Le combat fut là très vigoureux. Biron y fut blessé au bras & à la tête, & le Duc de Montpensier renversé par terre, son cheval ayant été tué sous lui: mais étant aussi-tôt remonté sur un autre, il rompit l'Escadron ennemi, & l'ayant dissipé il demeura maître de la place.

Il avance lui-même contre l'ennemi à la tête d'une petite troupe.

Presque en même-temps que le Duc de Mayenne faisoit charger par de Rosne à son aîle droite, il s'ébranla avec toute sa gauche pour venir fondre sur la troupe du Roy, qui s'étant mis au premier rang, devant lequel on le vit avancé de quelques pas, fit une partie du chemin.

Il essuya de vingt pas la décharge de quatre cens Carabins à cheval, qui s'étant ouverts, firent place aux douze cens Lances du Comte d'Egmont & à un gros Escadron de Réitres. Il est marqué dans les Mémoires du Baron de Rosni qui étoit avec le Roy, que ces Réitres la plupart Protestans étant environ à trente pas de l'Escadron Royal, s'arrêtérent, & ne voulurent point combattre contre un Prince de leur Religion, qu'ils tirérent pour la plûpart leurs pistolets en l'air, & tournérent tout court pour aller se mettre à la queuë de l'armée.

Mais le Comte d'Egmont & les Flamans firent une terrible charge, fondant sur l'Escadron du Roy, la lance en arrêt: ils ne purent cependant l'enfoncer, & ce Prince tout occupé qu'il étoit, remarqua tel des Gen-

Gentilshommes qui l'accompagnoient, sur lequel trois lances furent rompuës, sans qu'il fût désarçonné.

1590.

Aprés ce premier choc, on en vint aux armes courtes : on se mêla, & cet assaut dura près d'un quart d'heure. Fonslebon cassa la tête au Comte d'Egmont d'un coup de pistolet. Henri Pot de Rodes qui portoit la Cornette du Roy, ayant reçu dans les yeux une blessure qui l'aveugloit, & la bride de son cheval ayant été rompuë, il en fut emporté. Cet accident fit croire que le Roy se retiroit de la mêlée; & ce qui rendit la chose plus vrai-semblable, fut qu'un jeune Seigneur qui avoit un panache tout semblable à celui du Roy, suivit la Cornette. Plusieurs dans la même pensée tournérent de ce côté-là. Le Roy averti de ce désordre, courut pour y remédier, de rang en rang, avec un très-grand péril. Dès qu'on le vit, le courage de sa Noblesse se ranima, & tous firent de si grands efforts, qu'ils rompirent entiérement les ennemis; de sorte que les Ducs de Mayenne, de Nemours & d'Aumale ne se trouvérent plus accompagnez que d'environ trente Gentilshommes, faisant en vain élever leurs Cornettes pour rallier les fuyards, qui ne songeoient plus qu'à se sauver à toutes jambes; & ils furent obligez eux-mêmes d'abandonner le champ de bataille.

On se mêle, & ce Prince court un grand péril, malgré l'avantage de ses troupes.

Le Roy courut un nouveau danger sur la fin de cette déroute de l'armée ennemie : car la plûpart de sa troupe ne pensant qu'à poursuivre la victoire, & lui n'ayant plus autour de sa personne qu'une vingtaine de Gentilshommes, il vit venir un Escadron de trois Cornettes Valonnes, dont il auroit été enveloppé, s'il n'eût été promptement secouru par le Comte d'Auvergne, la Trimouille, Givri & le Maréchal d'Aumont, suivis de quelque Noblesse, qui ayant escadronné avec lui, fondirent sur ce reste de troupes, & les taillérent en piéces.

La Cavalerie ennemie ayant été dissipée de tous côtez, on se tint assuré de la victoire. Mais un faux bruit de la mort du Roy s'étant répandu à la gauche de son armée, où il n'avoit point paru, les troupes y avoient plus d'inquiétude que de joye. Elles furent bien-tôt détrompées; car le Roy se fit voir au milieu de la plaine, tenant son épée levée, & tout couvert du sang des ennemis, qu'il avoit tuez de sa propre main. Ce fut partout un grand cri de *Vive le Roy*, qui passa bien vîte jusqu'aux extrémitez du champ de bataille, & qui rétablit partout la joye & l'assurance.

Faux bruit de sa mort dissipé, & suivi d'une entiére victoire.

Dès que l'Infanterie ennemie s'étoit vûë abandonnée de la Cavalerie, elle s'étoit pour la plûpart débandée. Il n'y avoit de troupes en Corps dans la Campagne, qu'un gros Bataillon Suisse auquel plusieurs François s'étoient joints, qui se retiroit en ordre, & faisoit bonne contenance.

Le Roy commanda à son Infanterie de la droite qui n'avoit point combattu, de s'avancer pour investir ce Bataillon. Mais s'étant ravisé, il aima mieux se servir de cette occasion, pour se faire un mérite de sa clémence auprès des Cantons, qui lui en sçurent depuis beaucoup de gré.

Lettre du Roy à M. de Sillery son Ambassadeur en Suisse du 14. Mars 1590.

1590.

gré. Il envoya un Trompette à ce Bataillon lui offrir bon quartier de sa part. Tous l'acceptérent, & ayant mis les armes bas, ils consentirent de passer à son service ; il fit aussi la même grace aux François qui s'étoient joints aux Suisses.

Il poursuit les ennemis dans leur fuite.

Dès qu'il vit la campagne entiérement nette d'ennemis ; il voulut lui-même poursuivre sa victoire. Après avoir rallié la plupart de sa Cavalerie, il la partagea en trois Corps, en fit marcher un à sa droite sous le Baron de Biron ; un autre à la gauche sous le Grand Prieur, & se mit à la tête de celui du milieu, où étoient les trois cens Gentilshommes de Picardie, qui étoient arrivez pendant le combat sous la conduite du sieur d'Humiéres. Les Princes de Conti & de Montpensier, le Comte de Saint Paul, le Maréchal d'Aumont, le Duc de la Trimouille, & une infinité d'autres Seigneurs l'accompagnérent.

Les Liguez s'étoient partagez dans leur fuite. Le Duc de Nemours, Bassompierre, le Vicomte de Tavanes & quelques autres se sauvérent du côté de Chartres. Le Duc de Mayenne & le plus grand nombre prirent la route d'Ivry, où ils passérent la riviére d'Eure, dont le pont fut aussi-tôt rompu par le commandement du Duc. Cette précaution fut son salut & celui des Généraux de son armée ; mais elle fit périr un fort grand nombre de Réitres, qui apparemment ayant voulu sauver une partie de leurs bagages, furent moins diligens que les autres à fuir. Ils furent contraints de passer à la file par le gué de la riviére qui est très-mauvais, & pour se donner plus de temps de la traverser sans être poursuivis, ils coupérent les jarrêts à leurs chevaux, & embarassérent de leurs corps les ruës d'Ivry : beaucoup se noyérent en passant, & d'autres furent assommez dans le Bourg. Le Roy fut obligé de prendre un assez long détour, pour aller passer la riviére à Anet. Cela n'empêcha pas qu'il ne trouvât encore un grand nombre de fuyards qui tâchoient de gagner Mante : plusieurs furent tuez, & d'autres faits prisonniers, ou assommez par les Paysans.

Le Duc de Mayenne ne se sauve qu'en engageant les habitans de Mante à le recevoir.

Le Duc de Mayenne après avoir passé la riviére d'Eure à Ivry, n'auroit pas été encore en sureté, si les habitans de Mante avoient persisté dans la résolution qu'ils avoient prise d'abord, de ne le pas laisser entrer dans leur Ville, ni passer sur leur pont, pour mettre la Seine entre lui & l'armée victorieuse. Mais il leur fit tant d'instances & de priéres, & les assura si fortement que le Roy avoit été tué à la bataille : que la perte étoit égale des deux côtez, & qu'à la réserve du bagage que les ennemis avoient pris, ils n'avoient nul avantage, qu'enfin ils lui ouvrirent leurs portes, & lui donnérent une retraite, sans laquelle il n'eût pas échappé au vainqueur. Le Roy le sçachant au delà de la Seine, & ne pouvant lui-même passer outre, alla coucher à Rosni en attendant son Infanterie, le bagage & l'artillerie de son armée, que le Maréchal de Biron devoit lui amener.

Perte qu'il fit en cette occasion.

La victoire ne put être plus complette : tout le canon, tout le bagage, presque tous les drapeaux furent pris sur le champ de bataille. Le nom-

nombre des morts fut très-grand. Le Roy dans une lettre * écrite le soir du jour de la bataille, marque qu'il y avoit eu douze cens Lansquenets de l'armée de la Ligue tuez sur la place, & autant de l'Infanterie Françoise, neuf cens ou mille Cavaliers, outre beaucoup d'autres qui se noyérent au passage de la riviére d'Eure : Et ce Prince ajoûtoit qu'il ne croyoit pas que de cette armée qui étoit de seize mille hommes, le quart se fût sauvé. 1590.

Les plus distinguez des ennemis qui y périrent furent le Comte d'Egmont, Guillaume fils du Duc Henri de Brunswik & la Chataigneraye. Excepté les Suisses & les François, qui après la bataille se rendirent & passérent au service du Roy, la plûpart de l'Infanterie qui échappa à la fureur du soldat, demeura prisonniére, aussi-bien que le Comte d'Ansfrist Allemand Colonel des Réitres, Bois-Dauphin, Chantelou, & Sicogne qui portoit la Cornette blanche du Duc de Mayenne parsemée de Croix de Lorraine noires, pour faire souvenir les soldats du massacre du Duc & du Cardinal de Guise. Les sieurs de Médavid, de Fontaine-Martel, Longchamp, Lodonen, Falandre, Enguessan, le Marquis de Ménelai, les Mestres de Camp Treusail, la Castelière, Disimieux, & une très-grande quantité d'autres Officiers furent aussi pris.

Morts & blessez du côté du Roy.

Il y eut environ cinq cens hommes de tuez du côté du Roy, du nombre desquels furent vingt Gentilshommes, & entre-autres Clermont d'Entragues Capitaine de ses Gardes qui fut tué tout proche de lui, Théodoric de Schomberg Allemand, Longaunai Gentilhomme de Normandie âgé de soixante & douze ans, de Crenai Cornette du Duc de Montpensier, & Feuquiéres.

Parmi les blessez, outre le Baron de Biron dont j'ai déja parlé, je trouve le Marquis de Nesle, qui bien que Capitaine d'une Compagnie de Gendarmes, voulut combattre à la tête des Chevaux-Legers, le Comte de Choisi, les sieurs d'O, Mont-Louet, la Vergne, le Comte du Lude, le Baron de Rosni, qui reçut six blessures de lance, d'épée & de feu, & nonobstant ces blessures fit prisonniers les sieurs de Chantelou, Sicogne avec sa Cornette Blanche, & la Chataigneraye. Celui-ci s'étant écarté du Baron avec sa permission, pour suivre le Comte de Thorigni son parent, fut malheurensement tué par trois Gendarmes de la Compagnie d'O, qui après lui avoir reproché qu'il s'étoit réjouï de la mort du feu Roy, & qu'il avoit pris l'Echarpe Verte, lui tirérent tous trois chacun un coup de pistolet dans la tête. Il y eut encore du côté du Roy environ vingt autres Gentilshommes blessez, qui guérirent pour la plûpart.

Le Duc de Montpensier, le Maréchal d'Aumont & le Maréchal de Biron contribuérent le plus à cette grande victoire, & autant par leur prudence que par leur valeur. Le Maréchal de Biron ne combattit point : mais se présentant à propos avec son Corps de réserve

* Ecrite au Maire de Langres.

1590. dans tous les endroits où son secours étoit nécessaire, il encouragea tellement les combattans, par sa présence, & rompit si à propos toutes les mesures des ennemis, que les plus entendus dans le métier, lui attribuérent plus qu'à aucun autre des Généraux, le gain de la bataille. Ce Maréchal sur ce qu'il n'avoit point combattu, fit au Roy un compliment, qui montre qu'il étoit aussi bon Courtisan que bon Général d'Armée. *Sire*, lui dit-il, *vous avez fait aujourd'hui le devoir du Maréchal de Biron, & le Maréchal de Biron a fait ce que devoit faire le Roy.* Il est certain que ce Prince dans cette bataille aussi-bien que dans celle de Coutras, & en une infinité d'autres occasions, exposa sa Personne autant que les moindres Officiers : mais ce qui lui doit faire encore plus d'honneur, c'est, comme je l'ai remarqué, qu'il avoit dressé lui-même l'ordre de la bataille, & que ses Généraux ne méritérent que la louange d'une exacte & généreuse exécution.

Cayet. T. 1

Médaillon frappé au sujet de cette victoire. Il est dans le Cabinet de M. l'Abbé Fauvel à Paris.

Cette belle victoire fut célebrée dans un Médaillon, que je croi être le premier Monument de cette espéce, qui ait été fait à la gloire de Henri IV. depuis qu'il eut pris le titre de Roy de France. D'un côté est son Buste, qui a pour Legende HENRICUS IV. FRANC. ET NAVARR. REX CHRISTIANISSIMUS. Au revers est un trophée d'armes & cette inscription : VICTORIA YVRIACA.



Autre avantage remporté par le Roy en Auvergne. d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 7. l. 4. c. 15.

Ce ne fut pas seulement à Ivry que la fortune en ce temps-là seconda la valeur de ce Prince. Il reçut peu de jours après la nouvelle d'un grand avantage remporté par les siens en Auvergne, sur Louïs de la Rochefoucaut Comte de Rendan. J'ai déja dit que ce Seigneur, qui fut un des plus hardis & des plus intrépides hommes de son temps, avoit reduit presque toute l'Auvergne au parti de la Ligue; & il se préparoit à en conquerir le reste. Il se mit en Campagne au mois de Mars avec quatre mille hommes de pied & six cens chevaux, pour reprendre la Ville d'Yssoire, & faire lever le siége de la Citadelle que les Comtes de Curton, de Rossignac Gouverneur de la haute Auvergne, & de Cha-

Chaseron Gouverneur du Bourbonnois attaquoient. Il les assiégea eux-mêmes dans la Ville, où ils soutinrent un furieux assaut; mais comme il apprit qu'il leur venoit un grand secours de Clermont, il alla au-devant. Son éloignement de la Ville donna à ces Seigneurs & à une grande partie de leurs troupes le moyen de se joindre avec ceux qui venoient les secourir; & par cette jonction, les deux armées se trouvérent à peu près égales. 1590.

Le Combat se donna proche de la ville. Il fut si malheureux pour Rendan, qu'il y perdit près de deux mille hommes sur la place: une partie des autres furent massacrez dans la fuite par les Paysans, & lui-même fait prisonnier par le sieur de la Mothe-Arnaud. Il mourut de ses blessures, & ce fut une des plus grandes pertes que pussent faire les Liguez. La Reddition de la Citadelle suivit la Victoire.

Ce combat se donna le même jour que la bataille d'Ivry, & ce jour fut encore signalé par un autre bonheur: car Lansac qui avoit pris le parti du Roy, ayant de nouveau tourné casaque, & voulu, pour expier sa premiére desertion, surprendre le Mans, où commandoit le sieur de Rambouillet, il en fut vigoureusement repoussé. Cayet. T. 1.

Fruit de la Victoire d'Ivry.

Le fruit de la victoire d'Ivry fut la reddition de Mante & de Vernon. Il y en eut encore un second d'une autre espéce quelque temps après. Ce fut une Lettre du Pape aux Seigneurs Catholiques du parti du Roy, en réponse à celle qu'ils lui avoient envoyée par le Duc de Luxembourg. La Lettre du Pape étoit fort honnête, mais en termes généraux; & l'on fut confirmé par cette Lettre dans la pensée qu'on avoit déja, que la Cour Romaine à l'égard des affaires de France, regleroit sa conduite sur les événemens.

Par la prise des deux Places que je viens de nommer, le Roy eut en sa puissance tous les Ponts de la Seine entre Paris & Rouen. Ses conquêtes auroient été plus considérables sans le défaut d'argent, que l'on attribua au sieur d'O Intendant des Finances, qui, si l'on en croit les Mémoires du Baron de Rosni, s'entendoit toûjours avec la Ligue, ne pouvant s'accommoder de la domination d'un Roy Huguenot. Ce défaut d'argent qui fit presque mutiner les Suisses, empêcha le Roy de marcher promptement vers Paris, dont la consternation lui auroit peut-être fait ouvrir les portes, & donna le tems au Duc de Mayenne, au Légat, & aux Ministres d'Espagne de rassurer les esprits, non seulement dans cette Capitale, mais encore dans les autres Villes du Royaume, qui se conduisoient toutes par son exemple. T. 1. c. 29.

Le Duc de Mayenne demande du secours aux Espagnols.

Le Duc de Mayenne ayant gagné S. Denys, le Légat, l'Ambassadeur d'Espagne, & l'Archevêque de Lion, allerent l'y trouver. Ils conclurent ensemble deux choses, la premiére d'envoyer en Espagne, aux Pays-Bas, & à Rome, des Couriers, pour demander du secours, & faire entendre que pourvû qu'on en envoyât, la défaite d'Ivry pourroit aisément se réparer, la seconde d'amuser le Roy le plus long-temps que l'on pourroit par l'espérance d'un accommodement, afin d'avoir le loisir de pourvoir Paris de troupes & de munitions.

1590. Après cette Conférence le Duc de Mayenne alla à Soissons, pour rassembler quelques troupes de Picardie & de Champagne. Le Comte Jacques Collalte fut envoyé en Allemagne, pour faire une levée de Lansquenets au nom du Roy d'Espagne, d'autres à Rome, en Lorraine & en Savoye; & le Commandeur Morée prit la poste pour les Pays-Bas, afin de presser le Duc de Parme d'envoyer des troupes en France, comme celui qui pouvoit y en faire passer le plus promptement, & de le conjurer même s'il en étoit besoin, d'y venir avec toute son armée.

Le Duc de Mayenne envoya à Paris le Duc de Nemours avec le titre de Commandant, & pria le Légat d'y demeurer, afin de rassurer le peuple; & lui, voulant persuader aux Parisiens, qu'il n'y avoit rien à craindre pour leur Ville, y laissa sa mére, sa sœur, sa femme & ses enfans. Quant au dessein qu'on avoit pris de faire des propositions d'accommodement, il fut resolu qu'on se serviroit du sieur de Villeroy, comme d'une personne agréable au Roy, qui avoit demandé à conférer avec lui après la mort de Henri III.

Le Duc de Mayenne qui avoit jusqu'alors refusé d'y consentir, cacha à Villeroy son dessein, & affecta de paroître ne point vouloir penser à la paix, qu'il n'eût eu sa revanche.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Et fait agir sous main pour la paix.

Jeanin Président au Parlement de Dijon, grand confident du Duc de Mayenne, parla de la même maniére, & promit seulement à Villeroy, que quand le Duc seroit un peu revenu de sa fougue, il travailleroit de tout son pouvoir à le porter à la paix.

Cependant on fit agir sous main le Cardinal de Gondi, pour engager comme de lui-même Villeroy à aller à Mante de sa part, afin d'y faire quelque ouverture de négociation, & il lui envoya un passeport, qu'il disoit avoir obtenu pour lui avant la bataille.

Villeroy consentit à ce voyage avec beaucoup de peine: mais dans la crainte de n'être pas bien reçu du Roy, il s'adressa à du Plessis-Mornai qui étoit son ami particulier. Il lui dit que de concert avec le Cardinal de Gondi, il venoit conférer avec lui sur les moyens de finir la guerre; qu'il n'y en avoit qu'un, sçavoir que le Roy étant au-dessus de ses affaires par la bataille qu'il venoit de gagner, se fît Catholique; que tous les François, après cette démarche qui paroîtroit volontaire, vû l'avantage qu'il avoit remporté sur ses ennemis, viendroient en foule se ranger à son parti; qu'autrement la guerre seroit éternelle, tant l'obstacle de la Religion étoit insurmontable; que les Espagnols profitant de la conjoncture, vendroient chérement leur secours au Duc de Mayenne, qui, dans le désordre où il se trouvoit, l'achéteroit aux conditions les plus desavantageuses à l'Etat; que pour lui, si le Duc se livroit aux Espagnols, il avoit résolu de l'abandonner, & de se retirer avec sa famille partout où le Roy voudroit bien lui procurer sa sûreté; mais que si sa Majesté prenoit la résolution de satisfaire ses Sujets sur le point de la Religion, il seroit le premier à se rendre auprès de sa Personne.

A

A cela le sieur du Plessis répondit, que le Roy seroit toûjours prêt à recevoir ses Sujets avec bonté & en particulier le Duc de Mayenne, dès qu'il les trouveroit dispofez à lui rendre l'obéïssance qui lui étoit dûë; que touchant l'article de la Religion, ils devoient compter sur la promesse qu'il leur avoit faite de se faire instruire, & que jamais Prince n'avoit été plus fidelle à sa parole; qu'il n'ignoroit pas les desseins des Espagnols; mais qu'avec l'aide de Dieu il viendroit à bout de dissiper leurs intrigues, & de rendre inutiles tous les efforts, leur Roy fût-il encore plus puissant de beaucoup qu'il n'étoit. Il ajoûta au sieur de Villeroy, que n'étant point chargé de traiter au nom du Duc de Mayenne, il avoit bien fait de ne pas s'adresser immediatement au Roy; qu'il lui conseilloit comme son ami, d'abandonner la Ligue, & de commencer par faire livrer au Roy Pontoise, dont son fils étoit Gouverneur; qu'il l'exhortoit à continuer de porter le Duc de Mayenne à la paix; qu'il pouvoit assûrer ce Prince de la bonne volonté du Roy pour lui; que s'il revenoit avec commission de sa part pour traiter de la paix, il seroit bien reçu, & qu'il le seconderoit de tout son pouvoir: mais qu'il falloit le faire au plûtôt, lui faisant assez entendre que l'Armée Royale iroit dans peu assiéger Paris, & qu'alors il seroit trop tard. 1590.

Villeroy lui promit de ne rien omettre, pour inspirer au Duc de Mayenne des sentimens de paix: mais sur l'article de Pontoise, il dit qu'il ne conseilleroit jamais une trahison à son fils. Il parla d'autant plus ferme sur cet article, qu'il crut le conseil de du Plessis interessé, sçachant bien qu'il souhaitoit avoir cette place pour le sieur de Buy son frére, à qui le feu Roy, après l'avoir prise, en avoit donné le gouvernement.

Il alla trouver le Cardinal de Gondi à Noisy, & lui rendit compte de ce qui s'étoit passé avec le sieur du Plessis. Le Légat y arriva le même jour, & y apprit que le Roy lui avoit accordé la demande qu'il lui avoit faite, d'une conférence avec le Maréchal de Biron.

Ce Maréchal étant arrivé à Noisy avec le sieur de Givri, on entra en matiére; mais le Légat y fit paroître si peu de droiture, & tant de partialité, & fit connoître si évidemment que son dessein étoit de brouiller la France en faveur des Espagnols, au lieu de la pacifier, qu'on ne put rien avancer. Il eut même l'indiscrétion de solliciter le Maréchal de quitter le parti du Roy, & d'embrasser celui de la Ligue. Il proposa une assemblée des Etats Généraux, & puis une Tréve: tout cela fut rejetté, parce qu'on vit bien que son unique but étoit de donner le temps aux Parisiens de se fortifier. *Conférence tenuë pour ce sujet.*

Le sieur de Villeroy retourna à Paris, où il conféra avec l'Archevêque de Lion, & avec la mére, la femme & la sœur du Duc de Mayenne, qui tous le conjurérent d'aller à Soissons trouver le Duc, & de l'engager à traiter avec le Roy, indépendemment du Légat & des Espagnols. Il y alla; mais sur ces entrefaites, l'armée Royale se mit en marche pour s'approcher de Paris.

Com-

1590 *Blocus de Paris par l'Armée Royale.*

Comme cette Ville étoit déja bloquée par le bas de la riviére, il n'étoit plus question, pour en former entiérement le blocus, que de lui couper audessus la communication avec le reste du Royaume. La chose fut aisée, les villes de Corbeil & de Lagny se rendirent à la premiére sommation; la premiére à cinq lieuës de Paris, sur la Seine, & la seconde à six, sur la Marne.

Propositions faites au Roy dans son Camp.

Par ce moyen tous les passages des Riviéres qui nourrissent cette grande Ville, furent bouchez. Melun après quelque résistance, dont elle souffrit beaucoup, fut obligée aussi de capituler. Ce fut au Camp devant cette Ville, que le sieur de Villeroy, après avoir conféré à Soissons avec le Duc de Mayenne, vint trouver le Roy de sa part; & afin de ne point donner d'ombrage aux Espagnols, il publia que le sujet de son voyage étoit de demander une sauvegarde, pour vivre en assûrance retiré à sa Maison de campagne.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Il fut reçû du Roy avec beaucoup de bonté, & tout son discours se réduisit à l'assurer, que s'il vouloit donner satisfaction aux Catholiques sur l'article de sa Religion, le Duc de Mayenne quoiqu'il dût bientôt avoir une armée sur pied plus forte que celle qu'il avoit perduë, étoit tout disposé à le reconnoître pour Roy de France. Il lui apporta tous les motifs les plus forts qu'il put imaginer, pour l'obliger à faire cette démarche, & à donner à la France une paix qui dépendoit entiérement de lui, par l'offre que le Duc lui faisoit.

Réponse de ce Prince.

La réponse du Roy fut à fort peu près conforme à ce que du Plessis-Mornai avoit dit quelques jours auparavant, qu'il falloit sur l'article de la Religion s'en rapporter à sa parole de Roy; que les Princes du Sang, la plûpart des grands Officiers de la Couronne, & quantité d'autres Seigneurs s'en étoient contentez, & qu'on devoit être persuadé qu'il avoit de l'honneur & de la conscience.

Sur quoi Villeroy reprit, que c'étoit cela même qui inquiétoit les Catholiques, & que parce qu'on le connoissoit Prince consciencieux, on appréhendoit qu'étant persuadé de la vérité de sa Religion & de la fausseté de la Romaine, il ne permît pas à ses Sujets de vivre librement dans celle-ci: Mais, Sire, ajoûta-t-il, puisque votre Majesté est dans la résolution de tenir la parole qu'elle a donnée, de se faire instruire, si elle vouloit consentir que quelques Prélats des plus exemplaires du Royaume, & quelques sçavans Docteurs du parti Catholique commençassent cette instruction par des conférences qu'ils auroient avec elle, j'ose assurer que cela feroit une grande impression sur l'esprit des peuples, & les disposeroit beaucoup à revenir à vous.

Cette proposition parut ne pas desagréer au Roy: il lui dit qu'il y penseroit; qu'il lui donneroit réponse le lendemain, & lui ordonna de le suivre à Nangis, où il alloit coucher. Il ne toucha point néanmoins cet article, quand il le congédia, & le chargea seulement de dire au Duc de Mayenne, qu'il devoit attendre de lui toute sorte de satisfaction, s'il contribuoit comme il le pouvoit, à pacifier son Royaume. Au reste, ajoûta le Roy, il est inutile que je traite plus longtemps avec vous,

vous, parce que vous n'êtes pas assez authorisé ; dites au Duc qu'il peut me députer quelques personnes avec des pouvoirs suffisans ; qu'ils seront les très-bien venus, & que je tâcheray de leur donner contentement, par le désir que j'ai de délivrer mes Sujets des miséres de la guerre. 1590.

Villeroy demanda permission au Roy de lui représenter, que bien que le Duc de Mayenne fût le Chef du parti de la Ligue, il n'en étoit pas tellement le maître, qu'il pût rien conclure tout seul, principalement, en ce qui concernoit la Religion, & le point le plus important, qui étoit de reconnoître sa Majesté pour Roy de France; qu'il ne pourroit le faire qu'avec une Assemblée des Députez des plus considérables Villes; qu'il faudroit avoir des passeports pour les faire venir, & il lui insinua qu'une suspension d'armes seroit nécessaire pour cet effet ; qu'au reste à l'égard de ces derniers articles, ce n'étoit qu'une pensée qui lui étoit venuë, & qu'il ne parloit point là-dessus au nom du Duc de Mayenne. Le Roy lui répondit, qu'il n'accorderoit ni l'un, ni l'autre, & qu'il lui étoit trop important de ne pas suspendre la guerre, pour ne point perdre le fruit de sa victoire.

Avant que de quitter le Camp, Villeroy parla au Maréchal de Biron, le conjura d'appuyer les remontrances qu'il avoit faites au Roy, & l'assura qu'on se trompoit, si l'on s'imaginoit venir si aisément à bout de Paris.

Cependant le Duc de Mayenne ne laissa pas d'écrire aux principales Villes Liguées, pour qu'elles envoyassent incessamment leurs Députez à Paris, sans leur dire néanmoins le véritable sujet de cette convocation, leur faisant seulement entendre, que c'étoit pour déliberer avec eux, & prendre leur avis sur l'état présent des affaires ; & comme il sçut en même-temps que les Espagnols sollicitoient quelques Gouverneurs des Villes de Picardie, pour les engager à les leur livrer, il marcha vers cette frontiére, tant pour rompre ces intrigues, que pour presser lui-même le secours que le Prince de Parme lui promettoit.

Suite de ses Expéditions.

Le Roy durant ce temps-là continuoit à se rendre maître des Villes voisines de Paris. Provins se soûmit, & Monglas en fut fait Gouverneur. Bray ouvrit aussi ses portes : Monglas y conduisit l'Evêque de Cinéda qui y vint de la part du Légat, & y eut un nouveau pourparler avec le Maréchal de Biron, mais sans effet. Cayet. T. 1.

Montereau Faut-Yonne se remit sous l'obéïssance du Roy, qui alla de là à Sens, dans l'espérance que sa seule présence lui en feroit ouvrir les portes; mais la Compagnie d'Hommes d'armes du Duc de Nemours, & le Capitaine Pelose s'étant jettez dedans avec quelques autres Officiers, les Bourgeois reprirent cœur, & le Roy prévoyant que la prise de cette place lui coûteroit trop de temps, revint avec toutes ses troupes aux environs de Paris.

Il resserre Paris de plus près.

Son armée étoit alors d'environ quatorze mille hommes de pied & de deux mille cinq cens chevaux. C'étoit une grande entreprise d'assiéger

1590. d'Aubigné T. 3. l. 3. c. 7. avec si peu de troupes une Ville de l'étenduë de Paris, où il y avoit huit mille soldats étrangers & plus de cinquante mille Bourgeois capables de porter les armes, & que la guerre Civile avoit déja assez aguerris.

Mais le Roy comptoit encore plus sur la facilité qu'il auroit à affamer Paris, que sur la valeur de son armée; & en effet il n'y avoit guéres d'apparence, qu'une Ville aussi peuplée pût avoir dequoi vivre seulement pendant un mois, toutes les riviéres qui lui apportent les vivres étant bouchées au dessus & au dessous.

Mesures du Gouverneur pour la défendre. Le Duc de Nemours Gouverneur de Paris fit en cette occasion preuve de son courage, & encore plus de son habileté, par les mesures qu'il prit, soit pour soûtenir les attaques, soit pour se précautionner contre mille inconvéniens qui ne pouvoient manquer d'arriver durant un siége, où l'on étoit menacé de famine, & où il avoit à se défendre contre les intelligences & contre les mutineries d'un peuple, dont la misére abat le courage, & allume aisément la fureur.

Il fit fondre de nouvelle artillerie, & eut bien-tôt en batterie sur les remparts plus de soixante canons; & c'étoit beaucoup pour ce temps-là. Il fit retrancher les endroits les plus foibles, & pour n'avoir rien à craindre des attaques subites qui se pourroient faire, par la riviére, il tendit une chaîne depuis la maison qu'on appelle la Tournelle, qui est sur le bord méridional de la Seine, jusqu'aux Célestins qui sont de l'autre côté, & une autre au dessous des ponts depuis la porte de Nesle jusqu'au Louvre: il logea les Suisses dans le Temple: il confia aux Lansquenets la garde des murailles depuis la porte neuve jusqu'à l'Arsenal, celle des portes aux chefs des Seize; il laissa celle de la bastille à Bussi le Clerc, & ne mit aux postes les plus importans pour y veiller, que ceux qui étoient intéressez à le faire exactement, par le désespoir d'obtenir leur pardon, si la Ville étoit prise.

Malgré le peu de vivres qu'il avoit pour un si grand nombre d'habitans, il en pourvut assez abondamment ceux qui avoient le plus de crédit sur le peuple; afin qu'eux-mêmes souffrant moins de la disette, ne s'en laissassent pas abattre. Il avoit des espions partout; qui lui rendoient compte de toutes les démarches & de toutes les paroles des Royaux ou Politiques; c'est-à-dire, de ceux qu'on soupçonnoit de pancher vers le parti du Roy. La Duchesse de Montpensier & quelques autres Dames eurent aussi leurs fonctions, qui furent de servir de modéle de constance & de fermeté aux autres femmes, d'employer dans les occasions les caresses, la liberalité & tous les artifices dont leur sexe est capable, & qui en certaines conjonctures sont quelquesfois plus efficaces, que l'autorité des Commandans.

Attaque des Ponts de Charenton & de S. Maur. Cependant les Ponts de Charenton & de Saint Maur furent attaquez par l'armée Royale le vingt-cinquiéme d'Avril, & emportez, & ceux qui resistérent dans les Forts qui défendoient ces Ponts, ayant été pris à discrétion, furent pendus.

Le Roy fit construire un pont vis-à-vis de Conflans, par où il envoyoit

voyoit ses partis courir la campagne vers Gentilly, Issy, Vaugirard: De sorte que les vivres ne pouvant plus venir même par terre de ce côté-là, la Ville fut entiérement bloquée le huitiéme de May. On plaça sur le haut de Montmartre, & sur la bute de Montfaucon quelques piéces d'artillerie, non pas pour faire brêche aux murailles; mais seulement pour épouvanter les Parisiens en abattant quelques maisons; & puis le Roy fit attaquer le Fauxbourg Saint Martin par le sieur de la Noüe qui fut repoussé, & blessé d'une mousquetade à la cuisse. 1590. Mémoires de la Ligue. T. 4.

Ce siége ou plûtôt ce blocus fut moins sanglant qu'il ne fut long; car quoi qu'il se fit de temps en temps quelques sorties assez vigoureuses, il ne s'y donna point de combats fort considérables pendant plus de quatre mois qu'il dura, le Roy espérant venir à bout de la Ville par la famine, & ne pensant qu'à faire bien garder les passages, par où l'on pouvoit conduire des vivres tant à Paris qu'à Saint Denis, qu'il bloqua aussi, & qu'il prit après quelque temps par composition. *Longueur du siége.*

Ainsi, bien que les plus grandes forces du Roy fussent employées à cette entreprise, la guerre se faisoit avec plus de vivacité dans les Provinces, qu'aux environs de Paris. Le sieur de Hertray Gouverneur d'Alençon pour le Roy, attaqua un Corps de troupes commandé par Lansac, qui après avoir été repoussé de la Ville du Mans s'étoit campé à Memers; il y fut défait à plate couture, & obligé de se sauver en Bretagne. *Succès de la guerre dans les Provinces.*

Presque dans le même temps plusieurs Gentilshommes d'Anjou & du Maine du parti de la Ligue, dont les principaux étoient les sieurs Doscheinayes, du Pin, de la Rocheboisseau, de Birague, de Corces s'étant joints ensemble, mirent sur pied un Corps considerable de Cavalerie & d'Infanterie composé de leurs vassaux & de leurs amis, & choisirent pour les commander, le sieur de la Saulaye: car durant ces guerres Civiles, la Noblesse des Provinces agissoit de son propre mouvement, & selon les occasions, sans consulter les Chefs du parti qu'ils soûtenoient. Ils tombérent tout à coup sur la petite Ville de Sablé qu'ils surprirent, & y firent Madame de Rambouillet prisonniére. Cayet. T. 1.

Landebri Gouverneur du Château s'y défendit vaillamment, & nonobstant la prise de la Basse-cour, donna le temps au sieur de Rambouillet qui commandoit dans le Mans, de venir à son secours. Ce Seigneur sur la nouvelle de la prise de la Ville de Sablé, avoit fait promptement monter à cheval la Noblesse du parti du Roy: les sieurs de Maintenon, de Poigni & du Fargis ses fréres, Bouillé Gouverneur de Clérac, de Lestelle Gouverneur de Mayenne, & plusieurs autres Seigneurs le suivirent dans cette expédition.

Le Marquis de Villaines, & le sieur d'Achou leur amenérent des troupes à Brulon petite Place, que du Fargis voulut reprendre en chemin faisant, & où il reçut une blessure qui l'obligea de se retirer au Mans: la Place fut forcée, & le Capitaine qui y commandoit, pendu.

Ils formérent en cet endroit leur petite armée: les sieurs de la Patriére & de la Rochepotas y firent la Charge de Maréchaux de Camp,

 Beau-

1590.

Combat donné en Anjou.

Beauregard commanda l'Infanterie de l'avant-garde, & Malherbe celle de la Bataille.

Dès qu'ils parurent à la vûë de Sablé, les Liguez sortirent au-devant d'eux. Il se donna un sanglant combat, où de Corces Sergent de bataille des Liguez fut tué, la Saulaye leur Général pris, & Beauregard du côté des Royaux blessé. Une pluye qui survint avec des éclairs & des tonnerres épouvantables, fit cesser le feu des Arquebuses, & on ne se servit plus que de l'épée. Les Liguez furent poussez jusques sous les murailles : mais il fut impossible aux Royaux de jetter du secours dans le Château, & ils se retirérent. Cette action fut très-bien conduite de part & d'autre; & l'on en parla comme d'une des plus vigoureuses qui se fussent faites depuis long-temps, la perte fut à peu près égale, chacun prétendit y avoir eu l'avantage, les Royaux étant demeurez maîtres du champ de bataille, & les Liguez étant venus à bout d'empêcher qu'aucun secours n'entrât dans le Château.

Le Gouverneur ne laissa pas de tenir dans cette bicoque, qui ne méritoit pas qu'on répandît tant de sang pour la défendre: mais il en coûta encore plus dans la suite, par l'opiniâtreté des assiégeans & des assiégez.

Le sieur de la Rochepot Gouverneur d'Anjou pour le Roy, quitta le Château de Brissac qu'il assiégeoit, pour venir délivrer celui de Sablé. Dès qu'il fut arrivé, & qu'il eut ruïné les retranchemens des Liguez avec deux canons qu'il avoit pour toute artillerie, on monta à l'assaut. La Ville fut emportée après beaucoup de résistance: tout ce qui s'y trouva de soldats, fut taillé en piéces; la basse-cour du Château fut aussi forcée; sept ou huit cens hommes furent tuez du côtez des Liguez; la Roche-boisseau sauva la plûpart de la Cavalerie, avec laquelle il fit sa retraite en fort bon ordre. Descheinayes, & quelques autres Gentilshommes qui se trouvérent enfermez dans la Ville, eurent recours à Madame de Rambouillet leur prisonniére, pour demander quartier; & elle en usa avec beaucoup plus de générosité, qu'ils n'avoient eu d'honnêteté à son égard lors qu'ils la prirent.

Tant de déroutes des troupes de la Ligue dans le Maine, donnoient lieu d'espérer que ses Partisans n'oseroient plus y revenir; & dans cette pensée quantité de Noblesse du Pays conduite par le sieur de Lestelle, se mit en marche pour se rendre à l'armée du Roy: mais il n'étoit pas encore fort loin, lors qu'il reçut de Tours un Courier de la part du Prince de Conti, qui lui envoyoit ordre de retourner sur ses pas.

Ce Prince à qui le Roy avoit donné le Commandement des Armes dans le Poitou, la Touraine, le Maine, le Perche, le Berri, le Blésois, le Vendomois, le Dunois, & le Limousin, avoit reçû avis que Lansac marchoit à grandes journées, à la tête de deux mille cinq cens hommes de pied, & de deux cens bons Cavaliers que le Duc de Mercœur lui avoit donnez en Bretagne, & qu'il venoit fondre dans le Maine avec cette troupe.

En

En effet Lansac accompagné de Viques Gentilhomme de Normandie, de Guébriant Gentilhomme Breton & de quelques autres, vint se présenter devant la Ville de Mayenne, & par le moyen des intelligences qu'il avoit avec quelques Bourgeois, s'en empara. Celui qui commandoit en l'absence du sieur de Lestelle Gouverneur de la Place, se retira au Château avec sa garnison, résolu de le bien deffendre. 1590.

Lestelle sur l'ordre du Prince de Conti rebroussa chemin, & marchant jour & nuit arriva à Lassé à quatre lieuës de Mayenne, d'où il détacha avec quelques soldats, le Capitaine du Motet, qui ayant forcé deux Corps-de-Garde, entra dans le Château.

Le Gouverneur d'Alençon suivant les ordres qu'il en avoit aussi reçus du Prince de Conti, vint joindre Lestelle à Lassé, & forma avec les troupes qu'il amena & celles qu'il y trouva, un petit corps de quinze cens hommes de pied, & de deux cens chevaux.

Autres pertes des Ligueux dans le Maine. Cayet. T. 1.

Il semble que la destinée des Ligueurs en ce Pays-là, étoit toûjours de bien commencer & de mal finir, de prendre les Villes & d'échouer aux Châteaux. Lansac voyant un si gros secours, avoit résolu de lever le siége, mais il fut prévenu. Lestelle le fit attaquer du côté du Château par de Hertray Gouverneur d'Alençon & par Montatére, & lui-même ayant forcé quelques barricades, où il essuya un assez grand feu, entra par la Ville qui étoit ouverte. Il trouva Lansac en bataille dans la place avec un gros de Cavalerie, & deux mille hommes d'Infanterie: il chargea la Cavalerie qu'il renversa, & ensuite l'Infanterie qu'il rompit sans beaucoup de résistance; mais Lansac rallia ses troupes hors de la Ville, & fit ferme.

Lestelle ayant été rejoint par Hertray & Montatére, qui venoit de mettre en déroute tous ceux qu'ils avoient eu en tête, sortit de la Ville, & attaqua & défit de nouveau Lansac. Celui-ci pour comble de malheur, ayant rassemblé les débris de sa petite armée à une lieuë de là sur la Chaussée d'un étang, fut rencontré par le Marquis de Villaines qui venoit renforcer Lestelle avec cent Cuirassiers, & qui jugeant à la contenance de cette troupe que c'étoient des gens qui avoient été battus, ne les marchanda point, & vint sur eux avec tant de furie, qu'il acheva de les dissiper.

Lansac perdit dans ces trois attaques douze à treize cens hommes, & parmi eux le Baron de Montesson, les sieurs de la Besaudiére, de la Chevalerie, Lurnois, la Chapelle, & Beaumanoir: plusieurs Enseignes & Cornettes furent prises, & trois cens hommes faits prisonniers.

Du côté des Royaux la perte ne fut considérable, que par la mort de la Charniére, Pérénaut, & Coulange: Lansac se refugia de nouveau en Bretagne, & perdit l'envie de revenir troubler le Pays du Maine.

Siége & prise de la Ferté Bernard.

Il n'y avoit plus que la Ferté-Bernard dans cette Province qui tînt pour la Ligue. Le Prince de Conti vint lui-même y mettre le siége: le sieur Dragues-Comnene qui se disoit descendant des anciens Empe-

 reurs.

1590. reurs de Constantinople, en étoit Gouverneur, & s'y deffendit pendant plusieurs jours avec habileté & courage ; mais ne voyant point paroître le secours que la Bourdaisiére Gouverneur de Chartres lui avoit promis, il rendit la place par une capitulation honorable.

La Bourdaisiére au lieu de venir au secours de la Ferté-Bernard, avoit fait une diversion. Il prit Meun sur Loire & Châteaudun. Cette derniére place rompit la communication de Tours avec le Camp de devant Paris. Le Roy ordonna au Prince de Conti de la reprendre, & lui envoya même le Maréchal d'Aumont, & le sieur de Champlivaut avec un renfort de Cavalerie & d'Infanterie. Toutes les Troupes du Maine y marchérent. La Patriére Gentilhomme de Beausse qui y commandoit, se voyant attaqué par tant de troupes, & n'espérant point de secours, souffrit seulement quelques volées de canon, & rendit la Place ; après quoi le Prince de Conti avec cette armée alla joindre le Roy devant Paris, où un nouvel événement donna beaucoup d'inquiétude aux Chefs de la Ligue.

Mort du Cardinal de Bourbon.

Ce fut la mort du Cardinal de Bourbon nommé par les Ligueurs Charles Roy de France dixiéme du nom, titre qui lui fut fort inutile, puisqu'il ne le porta jamais qu'en prison ; aussi ne le prenoit-il pas lui-même. Il affectoit au contraire, depuis la mort de Henri III. lorsqu'il parloit du Roy, de l'appeller non pas le Roy de Navarre ; mais simplement le Roy mon neveu. Il avoit toûjours aimé ce Prince, & quand la nouvelle de la bataille de Coutras lui fut rapportée, il en fit paroître beaucoup de joye, en présence de deux anciens domestiques ausquels il se fioit ; „ loué soit Dieu, dit-il, le Roy de Navarre mon ne-„ veu est victorieux, notre ennemi est mort (il parloit du Duc de Jo-„ yeuse) ainsi en prendra-t-il à tous ceux qui s'attaqueront à notre „ Maison. Vive Bourbon : Dieu donne la vie au Roy ; mais j'espére „ que s'il mouroit sans hoirs, je verrois mon neveu Roy. Rien ne „ prouve mieux, que le seul amour de la Religion l'avoit jetté dans le parti opposé à celui du Roy, contre lequel la Maison de Guise, dont cependant il n'ignoroit pas les desseins, l'avoit furieusement prévenu. Ce bon Prince Chef apparent de la Ligue depuis cinq ans, mourut d'une retention d'urine causée par la pierre, au Château de Fontenai-le-Comte, le huitiéme de May à l'âge de soixante & sept ans.

Cayet. T. 1.

Cette mort devoit beaucoup embarasser le Duc de Mayenne, qui depuis la proclamation que l'on avoit faite à Paris de ce prétendu Roy, n'avoit plus voulu tenir que de lui sa Lieutenance Générale du Royaume, & non point du Conseil de l'Union, de qui il l'avoit reçûë d'abord, & qu'il avoit cassé lui-même : de là s'ensuivoit, que son titre & l'autorité qui en dépendoient, ne subsistoient plus depuis la mort de ce Prince.

C'étoit aussi un contretemps fâcheux pour l'Ambassadeur d'Espagne en particulier : parce que le Roy son maître dans une Déclaration * & dans une Lettre † addressée à l'Archevêque de Toléde que l'on avoit ré-

* Datée du 8. Mars. † Datée du 9. Mars.

répanduës partout, justifioit principalement sur la captivité du Cardinal Roy Charles X. les secours qu'il envoyoit ouvertement en France aux Liguez depuis la mort de Henri III. Ce prétexte étoit entiérement détruit par la mort de ce Prince, & d'autant plus qu'il n'y avoit dans le parti de la Ligue, aucun Prince du Sang qu'on pût lui substituer. 1590.

Le Légat qui étoit dans les mêmes intérêts, & entiérement livré aux Espagnols n'étoit pas moins déconcerté, parce que jusques-là, la prison d'un Cardinal avoit donné à Rome quelque couleur à sa partialité, mais ce qui le chagrinoit davantage, c'est qu'il avoit appris que le Duc de Luxembourg député de la part des Princes & de la Noblesse Catholique de France du parti du Roy, commençoit à être écouté favorablement du Pape, qui ensuite des entretiens qu'il avoit eû avec lui, paroissoit beaucoup changé à l'égard des affaires de France, surtout depuis la bataille d'Ivry.

Mais ils avoient toûjours une ressource dans le prétexte de la Religion, & ils le firent valoir plus que jamais en cette occasion.

Cas de Conscience proposez à la Sorbonne par les Ligueurs. Mémoires de la Ligue. T. 4.

L'Ambassadeur d'Espagne & le Légat, sur la nouvelle qu'ils reçurent de la maladie du Cardinal de Bourbon, engagérent le Prévôt des Marchands, les Echevins & plusieurs des principaux Bourgeois de Paris, à presenter à la Sorbonne trois questions en forme de cas de conscience, pour les examiner & en donner la décision.

La premiére, « supposé que le très-bon Roy Charles X. mourût » (ce que Dieu ne veuille,) ou qu'il cedât à Henri de Bourbon son » droit à la Couronne, dans le temps qu'il est détenu dans une injuste » captivité, si les François sont obligez, ou peuvent en sureté de conscience, recevoir pour Roy ledit Henri, ou tout autre Prince fauteur d'hérétiques, même après qu'il auroit été absous de ses crimes » & des censures, vû qu'il y aura toûjours sujet de craindre de la perfidie, & le renversement de la Religion & du Royaume.

La seconde. « Si celui qui travaille à procurer la Paix avec ledit » Henri, ou qui le permet pouvant l'empêcher, peut être réputé suspect ou fauteur d'hérésie.

La troisiéme. » Si cela regarde le Droit Divin, & peut être approuvé par un Catholique sans peché mortel, & sans mériter la damnation, & si de s'opposer audit Henri de toutes ses forces est une » chose méritoire, & si de lui résister jusqu'à répandre son sang, peut » être appellé un martyre.

Décision de la Faculté contraire aux intérêts du Roy.

Ces cas de Conscience ne se proposoient jamais, qu'on ne fût assuré d'une décision telle qu'on la souhaitoit; & voici celle que l'on donna.

» Qu'il étoit deffendu par le Droit Divin à tous Catholiques, de » reconnoître pour Roy un homme hérétique ou fauteur d'hérétiques ennemi notoire de l'Eglise, & beaucoup plus encore un Relaps & nommément excommunié par le Saint Siége.

» Que si un homme de ce caractére avoit obtenu dans le fore exté-

» rieur

1590.

„ rieur l'absolution de ses crimes & des censures, & que cependant il „ y eût un danger manifeste de dissimulation, de perfidie, & de renver- „ sement de la Religion Catholique, cet homme devoit être exclus (de „ la Couronne) par le même Droit (Divin.)

„ Quiconque agit pour l'élever sur le Trône, lui est attaché ou fa- „ vorable, ou permet qu'il parvienne à la Couronne le pouvant empê- „ cher, & le devant par sa Charge, viole les Sacrez Canons, est jus- „ tement suspect d'hérésie, & pernicieux à la Religion & à l'Eglise, & „ l'on peut & l'on doit procéder sur ce sujet contre lui, de quelque rang „ & éminence qu'il soit.

„ Comme donc Henri de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérétiques, „ ennemi notoire de l'Eglise, relaps & nommément excommunié, & „ qu'au cas que peut-être il obtînt son absolution dans le fore extérieur, „ la dissimulation, la perfidie & le renversement de la Religion sont ma- „ nifestement à craindre, les François sont obligez quand même il ob- „ tiendroit son absolution, & que le légitime héritier de la Couronne „ mourût ou lui cedât son droit, de l'empêcher de s'emparer du Roy- „ aume très-Chrétien, & qu'on ne fasse la paix avec lui : Et ceux qui „ lui sont favorables, violent les Canons, sont suspects d'hérésie & „ pernicieux à l'Eglise; & comme tels, ils doivent être sérieusement & „ diligemment reprimez & punis.

„ Et comme ceux qui favorisent de quelque maniére que ce soit le „ dessein que ledit Henri a de parvenir à la Couronne, sont des déser- „ teurs de la Religion, & sont dans un état continuel de peché mortel, „ aussi ceux qui s'opposent à lui par le zéle de la Religion autant qu'il est „ en eux, meritent beaucoup auprès de Dieu, & des hommes; & „ comme on doit juger que les premiers qui s'obstinent à établir le regne „ de Satan, seront éternellement damnez, de même il faut être per- „ suadé que ceux qui y résistent jusqu'à verser leur sang, en recevront „ une récompense éternelle, & obtiendront la palme du martyre en „ qualité de défenseurs de la foy.

„ Conclu d'un commun consentement dans la troisiéme assemblée „ faite sur cette affaire, en la grande Sale du College de Sorbonne, „ tous les Maîtres en général & en particulier ayant été appellez par ser- „ ment le septiéme May de l'an 1590.

Cayet. T. I.

Ce Decret ayant été publié, exalté & commenté par les Prédicateurs, fut envoyé quelque temps après aux Villes liguées avec une Lettre des Parisiens, où l'on exhortoit toutes ces Villes à demeurer fermes dans l'Union, & à se laisser moins épouventer par les maux que l'on souffroit dans Paris à cause de la disette, qu'animer par la patience, dont les Catholiques de cette grande Ville leur donnoient un si beau modéle.

Le Legat, en vertu de ce Decret, reçoit un nouveau

Au bout de peu de jours le Duc de Nemours reçut la nouvelle de la mort du Cardinal de Bourbon, & la cela d'abord : mais voyant le peuple affermi par ce nouvel artifice, il n'en fit plus de mystére. On fit une Procession générale qui se rendit aux Augustins, où après une Messe solem-

lemnelle, & un Sermon sur la constance que tout Catholique devoit avoir pour la défense de sa Religion, le Légat revêtu des habits Pontificaux, tenant le Livre des Evangiles ouvert, reçut un nouveau serment de tous les Princes, Princesses, Prélats, des Chefs de tous les Corps, des Colonels, des Capitaines, par lequel ils promirent de répandre jusqu'à la derniére goute de leur sang, pour maintenir la Religion Catholique dans le Royaume, défendre Paris & les autres Villes de l'Union, & de ne se soûmettre jamais à une Roy hérétique; & le même serment fut prêté aussi-tôt après par le peuple, entre les mains des Chefs des Quartiers.

1590. *Serment d'Union des Catholiques.*

Je ne dois pas omettre ici une chose assez singuliére qui a été remarquée par un de nos Historiens; c'est que les Ligueurs après la mort du Cardinal de Bourbon continuérent de marquer leur Monnoye à son coin; & il dit qu'il a vû une très-grande quantité de piéces de vingt sols appellées quarts d'Ecu marquées de l'an 1591. & du nom de ce Cardinal, & même une de cette sorte de l'an 1596. Il n'en faudroit pas davantage, pour faire tomber dans l'erreur les siécles futurs, touchant l'époque de la mort de ce Cardinal, si elle n'étoit pas aussi expressément marquée, qu'elle l'est dans nos Histoires.

Bouche Hist. de Provence. T.2.p.722

La cérémonie dont je viens de parler, fut suivie d'une chose tout-à-fait bizare; car on mettoit tout en œuvre, pour frapper l'esprit du peuple. On fit une espéce de Régiment composé de Religieux, de Prêtres, & d'Ecoliers jusqu'au nombre de treize cens hommes. Les Religieux des Ordres les plus austéres de l'Eglise, comme les Capucins, les Feuillans, les Chartreux & quelques-autres, s'y enrollerent: mais les Chanoines Réguliers de sainte Geneviéve & de saint Victor, les Bénédictins, les Célestins, & quelques-autres ne donnérent point dans ce ridicule.

Régiment de Religieux & de Prêtres formé par les Ligueurs.

On vit les autres ayant à leur tête Monsieur Rose Evêque de Senlis, & Hamilton Ecossois Curé de saint Côme qui faisoit la fonction de Sergeant, marcher en ordre de bataille, armez de pied en cap sur leur froc, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté, la pique ou la hallebarde à la main, ou le mousquet sur l'épaule. Un spectacle si extraordinaire attira tout le monde dans les ruës & aux fenêtres; le Légat les ayant rencontrez auprès du Pont Notre-Dame, fit arrêter son carrosse pour les voir passer, & eux par honneur lui firent une salve de mousqueterie: Mais un de la Troupe, qui apparemment ne sçavoit pas que son mousquet fût chargé à bale, ayant tiré trop bas, tua le Sécrétaire du Légat tout proche de lui: ce qui empêcha ce Cardinal de joüir plus long-temps du plaisir de cette revûë, de peur de quelque nouvel accident. On fit des Estampes de la marche de ce Régiment de nouvelle parure: on en voit encore aujourd'hui, & on les prendroit pour des grotesques faites de pure imagination, si le fait n'étoit pas aussi avéré, qu'il l'est par nos Histoires.

Pour donner plus de force à la décision de Sorbonne, & au nouveau serment fait entre les mains du Légat, le Parlement rendit un Arrêt con-

Arrêt du Parlement conforme à

forme à l'un & à l'autre ; par lequel il étoit défendu de parler d'aucune composition avec Henri de Bourbon, sous peine de la vie, & ordonné à tous les Bourgeois d'obéïr en tout à Monsieur le Duc de Nemours.

1590. *la décision de Sorbonne.* Daté du 15. Juin.

Les Espions de ce Duc, l'avertirent dans le même-temps, que le sieur de Vigni Receveur de la Ville, beaufrére du Président Brisson, entretenoit quelque commerce avec le Roy. Il fut arrêté, & peu s'en fallut qu'il ne fût condamné à la mort; mais comme on vit qu'il avoit pour complices plusieurs personnes de considération, & que cette découverte pourroit produire de méchans effets, si elle devenoit publique, on se contenta de le chasser de la Ville, après lui avoir fait racheter sa vie au prix de douze mille écus.

Une des choses qui contribuoient le plus à contenir le peuple, étoient les liberalitez de l'Ambassadeur d'Espagne, qui fournissoit pour sa part tous les jours à deux mille pauvres de quoi soûtenir leur vie : il vendit pour cela sa vaisselle d'or & d'argent, & tout ce qu'il avoit de meubles les plus précieux. Le Légat & les Princesses imitoient cet exemple, & tandis qu'ils s'épuisoient ainsi pour soulager la misére des particuliers, le Duc de Nemours, afin de subvenir aux besoins publics & principalement à la paye des troupes, employoit sans que personne s'y opposât, l'or & l'argenterie des Eglises, les Joyaux & les meubles de la Couronne.

Mémoires de la Ligue. T. 2.

Le Roy qui ne s'étoit pas attendu à une si opiniâtre deffense, & qui avoit crû qu'un mois d'un blocus aussi serré que celui qu'il avoit formé autour de Paris, mettroit les Parisiens à la raison, en voyoit déja trois passez, sans avoir rien avancé.

C'est ce qui le détermina à faire un nouvel effort, dans l'espérance que s'il réussissoit, la terreur pourroit achever de dompter des gens déja mattez par la faim & par les miséres.

Assaut général donné aux Fauxbourgs de Paris par l'armée du Roy. d'Aubigné. T.3.l.3.c.7.

Il résolut donc de donner un assaut général aux Fauxbourgs, & la chose fut éxécutée le vingt-septiéme de Juillet, avec une facilité qu'il n'avoit pas espérée. Châtillon ayant commencé l'attaque au Fauxbourg Saint Marceau, tous les autres furent insultez en même-temps, & emportez. On se logea vis-à-vis, & fort près de toutes les portes, excepté de celle de Saint Antoine, où il n'y avoit encore alors que très peu de maisons, qui pussent couvrir les assiégeans.

Aussi-tôt après cette expédition, chaque Commandant se fortifia dans son poste; Fervaques à la Courtille, & au Fauxbourg Saint Martin, le Baron de Biron dans le Fauxbourg Saint Denis, Saint Luc à celui de Montmartre, Crillon avec le Régiment des Gardes au Fauxbourg Saint Honoré & aux Tuilleries, le Maréchal d'Aumont aux Fauxbourgs Saint Germain & Saint Michel, le Baron de Salignac au Fauxbourg Saint Jacques avec trois Régimens Gascons; mais il devoit être aux ordres du Comte de Châtillon, dont le Commandement s'étendoit dans ce Fauxbourg, & dans ceux de Saint Marceau & de Saint Victor. Tous ces quartiers séparez étoient de très-difficile & de très-dangereu-

se garde, n'y ayant pas à chacun plus de douze à treize cens hommes, qui pouvoient être attaquez tout à coup par vingt mille, & en ce cas, obligez de soûtenir, & d'attendre plus d'une demi-heure le secours des quartiers les plus voisins. Ils s'y maintinrent toutesfois, & ôtoient par-là tous les moyens de subsister aux Parisiens, qui jusques-là avoient reçu quelques vivres du dehors, en corrompant à force d'argent quelques Officiers de l'armée destinez à la garde des passages : le Roy ne l'ignoroit pas ; mais il ne pouvoit y remédier, n'osant user de la sévérité que méritoit un tel crime de peur d'être abandonné de plusieurs Gens de guerre qui le servoient bien d'ailleurs, & ne pouvoient s'entretenir dans son armée, que par ces sortes de voyes. 1590.

Lui-même par un excès de bonté, avoit déja fait une grande faute, en laissant passer au travers de son Camp une infinité de vieillards, de femmes & d'enfans, que le Duc de Nemours avoit mis hors de la Ville comme des bouches inutiles. Il en usa de la sorte contre le conseil de la plûpart de ses Généraux, & la Reine d'Angleterre lui en fit faire des reproches : en effet cette compassion dont les Ligueurs ne lui sçurent guéres de gré, lui couta cher.

Lettres du Roy au sieur de Beauvoir son Envoyé en Angleterre.

Nonobstant cette décharge de la Ville, la prise des Fauxbourgs la réduisit aux plus effroyables extrémitez. Avant ce temps-là, les légumes, les racines, les fruits que la campagne commençoit à produire, étoient de petites ressources pour le menu peuple, qui en tiroit quelques soulagemens ; au deffaut du bled, du seigle, & de l'orge, qui avoient manqué dès le mois de Juin, le pain d'avoine & de son étoit la nourriture des plus aisez. On mangea les chevaux, les ânes, les chiens, les chats, les rats, les peaux, les cuirs ; on alla jusqu'à faire une espéce de pâte des os pulvérisez des morts : quelques-uns ont écrit qu'on renouvella dans cette occasion les horreurs des siéges de Jérusalem & de Samarie, & plus de treize mille personnes moururent par la famine, sans que la constance de la plûpart des autres parût ébranlée.

Extrémitez où cette Ville étoit réduite.

L'exemple des gens de la plus haute qualité qui participoient à ces miséres, les fréquentes & pathétiques exhortations des Prédicateurs, les fausses nouvelles que l'on faisoit courir d'un prompt secours, la rigueur & la promptitude avec laquelle on punissoit les moindres mutineries contenoient ce peuple nombreux. On en prévint une qui devoit se faire pendant la nuit de concert avec les assiégeans, lesquels tinrent leurs échelles toutes prêtes, afin de présenter l'escalade aux murailles, dès qu'ils entendroient le tumulte : Mais le Duc de Nemours en ayant été averti, demeura toute la nuit à cheval, tint alerte les corps-de-garde qu'il avoit dans tous les quartiers, & personne ne branla jusqu'au jour, qu'un grand nombre de pauvres gens vinrent au Palais où le Conseil se tenoit, criant qu'on fît la Paix, & qui furent dissipez à l'arrivée de quelques soldats.

Mémoires de la Ligue T. 4.

Intelligences découvertes.

Quinze jours après, la sédition recommença, & une troupe de la populace

1590. lace vint encore au Palais demandant Paix ou pain. Un Bourgeois nommé le Gois Capitaine d'un quartier, ayant voulu s'oppoſer à leur entrée, fut bleſſé à mort, & la choſe auroit eu de fâcheuſes ſuites, ſi le Chevalier d'Aumale qu'on avoit informé de bonne heure de ce qui devoit arriver, ne fût accouru avec un grand nombre de Gentilshommes & de ſoldats. Il fit fermer les portes du Palais, arrêta tous ceux qui ſe trouvérent armez, & on en fit pendre deux pour l'exemple. Les priſonniers confeſſérent, qu'ils avoient intelligence avec les aſſiégeans, & que le but de cette ſédition, étoit de favoriſer l'attaque des murailles de la Ville.

Ces intelligences découvertes firent appréhender, qu'il n'y en eût encore d'autres qui pourroient éclater, lors qu'on y penſeroit le moins; de ſorte que nonobſtant la déciſion de Sorbonne & l'Arrêt du Parlement, on mit en délibération dans le Conſeil, ſi on ne traiteroit point avec le Roy. Le Duc de Nemours s'y oppoſa fortement, alléguant le ſerment qu'on avoit renouvellé entre les mains du Légat, de ne jamais entrer en compoſition avec ce Prince, & la parole qu'on avoit donnée au Duc de Mayenne ſon frére, de conſerver Paris à l'Union, quoi qu'il en dût couter. Mais la plûpart de ce Conſeil, dont étoient le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, l'Archevêque de Lyon, les Préſidens & les Conſeillers du Parlement, & pluſieurs des principaux de la Ville furent de l'avis contraire, & dirent que l'extrémité où l'on ſe trouvoit, & le danger continuel où l'on étoit d'être ſurpris, & de voir la Ville emportée & ſaccagée, ſuffiſoient pour les diſpenſer de leur ſerment.

Conference de Paix inutile. Ainſi il fut conclu que le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lion iroient trouver le Roy; qu'ils lui offriroient de remettre Paris ſous ſa puiſſance, pourvû qu'il voulût ſe faire Catholique, & que les autres Villes liguées ſe ſoûmettroient à lui ſous la même condition; mais qu'ils le prieroient de trouver bon, qu'avant que d'éxécuter le Traité, ils allaſſent s'aboucher avec le Duc de Mayenne.

Le Roy les reçut au Fauxbourg Saint Antoine bien plus froidement qu'ils n'avoient eſpéré. Il leur dit qu'il n'étoit point redevable de leur ſoumiſſion à l'affection qu'ils avoient pour lui, mais à la crainte de leur perte qu'ils ſçavoient être prochaine & inévitable; & ſur les propoſitions qu'ils lui firent, il répondit que ſi la Ville de Paris ſe ſoûmettoit à ſa miſéricorde, il la recevroit: mais ſans comprendre dans le Traité aucune autre des Villes rebelles; que ce n'étoit point aux Sujets à preſcrire des conditions à leur Souverain, & qu'ils devoient ſeulement penſer à lui demander pardon de leur révolte, qu'il falloit que les Pariſiens méritaſſent ce pardon par une reddition ſans délai; qu'il n'étoit plus queſtion du Duc de Mayenne, & qu'il ne leur permettroit pas de l'aller trouver. Les deux Prélats repartirent qu'ils avoient ordre exprès de ne rien conclure, ſans avoir vû le Duc de Mayenne, & le Roy leur ayant déclaré de nouveau qu'il ne leur en donneroit pas la permiſſion, ils ſe retirérent.

La

La Relation de Pierre Corneio homme du parti de la Ligue, d'où j'ai tiré le détail de cette conférence, dit que le Roy y déclara au Cardinal & à l'Archevêque, qu'il étoit résolu de ne jamais quitter sa Religion, circonstance qui n'est nullement vray-semblable, ce Prince en toutes les autres occasions, où il fut question de ce point-là, ayant toûjours affecté de tenir au moins en suspens les Catholiques à cet égard; & l'auteur ne peut avoir écrit ce fait, que sur le bruit que le Duc de Nemours répandit exprès dans la Ville, de l'opiniâtreté du Roy dans son hérésie, pour animer les Parisiens à tout souffrir, plûtôt que de tomber sous la puissance d'un Prince hérétique obstiné.

1590. Mémoires de la Ligue. T. 4.

Le Roy jugeant par cette Ambassade, que les Parisiens étoient fort ébranlez, espéra les déterminer, en les attaquant dans les formes. Il fit élever une batterie de treize piéces de canon proche de la porte saint Germain, où le fossé étoit sec & peu profond. On commença à battre la muraille, & l'on conduisit en même-temps une mine sous le fossé vers le rempart.

Le Duc de Nemours tourna sa principale attention de ce côté-là. Il fit fermer & terrasser la porte, faire des coupures & d'autres retranchemens flanquez derriére l'endroit attaqué, & mettre tout en état pour soûtenir l'assaut; mais il ne fut point donné, la mine ayant été éventée.

Le Roy nonobstant la confiance & la hauteur qu'il avoit affectées en parlant aux deux Prélats, ne laissa pas d'entretenir la négociation avec le Duc & la Duchesse de Nemours. Il leur envoya & reçut de leur part diverses Lettres. En voici une de celles qu'il écrivit au Duc que je mettray toute entiére, parce quelle est courte, & qu'elle contient les motifs qu'il lui apportoit de se rendre.

Lettre du Roy au Duc de Nemours sur ce sujet.

„ Mon cousin, vous avez fait assez paroître votre valeur & générosité en la défense de Paris jusques ici : mais de vous opiniâtrer davantage sous une vaine attente de secours, il n'y a aucune apparence; & si vous me contraignez de tenter la force, vous pouvez penser qu'il ne sera lors en ma puissance d'empêcher qu'elle ne soit ruïnée, pillée & saccagée. Encore quand le secours que vous attendez viendroit, vous sçavez qu'il ne peut passer jusqu'à vous sans une bataille, laquelle devant que me donner ni me présenter, votre frére se souviendra de la derniére; & quand bien Dieu me défavoriseroit tant pour mes pechez, que je la perdisse, votre condition seroit encore pire, (pour n'avoir voulu reconnoître votre Roy legitime & naturel) de tomber sous le joug & domination des Espagnols les plus fiers & cruels du monde. Partant je vous prie de vous souvenir de ce qui s'est passé, & jetter les yeux sur ce qui peut avenir, & me reconnoître pour tel que devez votre Roy & bon ami.

Le Duc de Nemours ne répondit point au Roy : mais il écrivit à un des deux Maréchaux de France, & les pria de dire au Roy de Navarre; „ qu'encore qu'il fût son serviteur, il l'étoit plus de la Religion Catholique & de la Foy, qui ne lui permettoient de le reconnoître à cause

1590. „ de sa prétenduë Religion: mais qu'embrassant la vraye, & se faisant „ Catholique, il seroit le premier qui travailleroit à le faire reconnoître „ & à la paix; & que ceux de Paris lui ouvriroient les portes: mais autrement qu'ils étoient déliberez de mourir plûtôt tous, & lui avec eux, „ que de contrevenir à ce qu'ils avoient tous promis.

Secours amené aux assiegez par le Duc de Mayenne. Gayet. T. I.

Cependant après les bruits du secours que l'on avoit tant de fois faussement debitez dans Paris, la nouvelle veritable & certaine qu'il approchoit arriva enfin. Le Duc de Mayenne avoit donné ordre au Marquis de Ménelay & au Colonel saint Paul, d'assembler le plus de troupes qu'ils pourroient, soit des débris de la bataille d'Ivry, soit des autres Partisans de la Ligue. Ce Duc avoit séjourné encore quelque temps en Picardie, où sur la fin de Juin il pensa être surpris par le Roy, qui partit lui-même de son camp avec un gros corps de Cavalerie, & fit une marche de dix-sept lieuës tout d'une traite, pour l'envelopper au lieu où il étoit; mais il en fut assez-tôt averti, pour avoir le temps de se jetter dans Laon. Il alla ensuite à Cambray pour confirmer Balagni dans les intérêts de la Ligue, & lui demander une partie des troupes qu'il avoit à son commandement, & il l'obtint.

Mémoires de Villeroy. T. I.

A son retour il fit faire un nouveau serment à tous les Gouverneurs des Villes de Picardie, de demeurer toûjours unis avec lui, & de ne point traiter avec le Roy sans sa participation. Cela se fit vers le temps que le Cardinal de Gondi & l'Archevêque de Lion conférérent avec le Roy, & qu'il leur refusa le passeport qu'ils demandoient, pour aller trouver le Duc de Mayenne.

Ce Duc étoit alors si mécontent de la lenteur des Espagnols, & des réponses ambigues que lui faisoit le Prince de Parme sur le secours qu'il lui demandoit, que si le passeport eût été accordé, il y avoit beaucoup d'apparence, que dans la crainte de la prise de Paris, il auroit volontiers entendu à un Traité: mais le Roy persuadé que cette Ville étoit aux abois, & encore plus que le Prince de Parme ne fourniroit pas aux Liguez un secours capable de faire lever le siége, manqua cette belle occasion de finir heureusement & glorieusement la guerre civile. La prudence oblige en ces rencontres à suivre le plus vrai-semblable; mais en le suivant, on s'écarte quelquefois de la vérité, & on ne prend pas le meilleur parti.

Grotius Annal. des Pays-Bas. l. 2.

En effet le Roy raisonnoit juste. Il n'étoit pas naturel que le Prince de Parme dénuât les Pays-Bas de ses meilleurs troupes, tandis que le Prince Maurice fils & successeur du Prince d'Orange dans le commandement des Troupes des Etats, avoit une armée toute prête à envahir les Places d'Espagne, dès qu'il les trouveroit dégarnies, & tandis que les Hollandois agissant de concert avec le Roy, tenoient actuellement sur les côtes de Normandie quantité de vaisseaux, pour empêcher les Liguez de rien entreprendre sur cette Province, & pour y soûtenir le parti Royal. Il étoit encore constant que le Prince de Parme n'étoit nullement d'avis, d'exposer les Pays-Bas Espagnols à une perte certaine, pour aller au secours des Liguez dans l'espérance d'un succès fort incer-

cer-

certain. Le Président Richardot confident de ce Prince avoit été en Espagne, pour représenter au Roy Philippe II. les conséquences d'une telle diversion: mais nonobstant ses remontrances, il étoit revenu chargé d'ordres très-précis sur ce sujet, par lesquels le Roy d'Espagne ordonnoit au Prince de Parme de ne rien ménager, pour venir à bout de donner du secours à Paris. Nonobstant ces ordres, ce Prince fit tout ce qu'il put pour rebuter le Duc de Mayenne, & l'engager par là à renoncer lui-même à ce secours: mais le Duc devora tout. 1590.

Il s'aboucha avec le Prince de Parme à Condé, où il essuya encore bien des desagrémens. Quelqu'un à cette occasion le compara à Pompée, lorsqu'après la perte de la bataille de Pharsale, il alla demander du secours à Ptolomée Roy d'Egypte, & ajoûta que le Duc ne put se consoler que par les paroles de ce grand Capitaine, lequel dit alors à ceux qui le suivoient & qui le plaignoient d'être obligé de ramper devant un homme, dont la fortune dépendoit de lui un peu auparavant, que les vaincus qui vont les mains vuides implorer le secours des Princes leurs voisins, doivent être résolus à souffrir tous les affronts qu'on leur voudra faire. Le Prince de Parme suivant ses ordres, promit enfin au Duc de lui donner le secours qu'il demandoit, & ajoûta, ce qui ne lui plût guéres, qu'il le conduiroit en personne. Cayet. T. 1.

En effet, peu de jours après, il fit prendre les devans au Colonel Dom Antoine Quiroga avec son Régiment de quinze cens Espagnols, qui se rendirent auprès du Duc de Mayenne, & il les suivit bien-tôt avec tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, au nombre de douze mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Il marcha assez lentement, nonobstant l'empressement du Duc de Mayenne, & avec toutes les précautions, qu'un grand Capitaine doit prendre pour la sureté de ses troupes dans un Pays étranger. Ce fut une terrible nouvelle pour le Roy, quand il apprit contre son attente, que cette armée étoit sur les frontiéres prête à entrer dans le Royaume. Il écrivit aussi-tôt au Cardinal de Gondi & à l'Archevêque de Lion par le sieur Dandelot cadet du Comte de Châtillon, qui ayant été fait prisonnier par les Parisiens, avoit la liberté d'aller au camp, pour porter & rapporter les paroles touchant la négociation que l'on continuoit toûjours quoique peu vivement, & jusques-là assez inutilement. Il les pria d'aller trouver le Duc de Mayenne, comme ils le lui avoient proposé dans l'entrevuë du Fauxbourg saint Antoine, leur envoya des Passeports, & la carte-blanche pour traiter la paix. Le Duc étoit déja arrivé à Meaux où ses troupes s'étoient assemblées. Balagni l'avoit joint avec les siennes, & le Comte de Chaligni s'y étoit aussi rendu avec un Corps de Cavalerie Lorraine. Mémoires de Villeroy. T. 2. *Embarras du Roy à cette Nouvelle.* Mémoires de la Ligue. T. 2.

Les deux Prélats étant arrivez à Meaux, & ayant declaré leur commission au Duc de Mayenne, il leur dit qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix, les pria de retourner au plûtôt à Paris, & d'en assûrer le Roy; & cependant il donna une Lettre au Secrétaire du Duc de Nemours qui avoit suivi l'Archevêque de Lion, par laquelle il mandoit à ce Seigneur, de Cayet. T. 2.

1590. de ne point compter sur le bruit qui alloit courir de la paix ; qu'elle ne se feroit point ; qu'il assurât seulement les Parisiens que le Prince de Parme seroit à Meaux dans quatre jours, & que de là l'armée marcheroit incessamment pour leur délivrance.

Je ne sçai comment le Cardinal de Gondi qui n'eut jamais le secret dans ces sortes de négociations, parce qu'on se défioit de lui, sçut le contenu de cette Lettre; mais il en fut si chagrin, que sans retourner à Paris, il se retira à sa maison de Campagne à Noisi.

Au contraire l'Archevêque de Lion fit toûjours son manége ordinaire suivant l'intention du Duc de Mayenne. Il amusa le Roy de l'espérance d'une prochaine paix, alla & revint pendant quelques jours tantôt à un camp & tantôt à l'autre: & enfin après bien des souplesses, il declara au Roy avec un fort grand chagrin en apparence, que le Duc de Mayenne ne pouvoit passer outre, & que les choses étoient en telle situation, qu'il ne lui étoit plus libre de traiter sans le consentement du Prince de Parme. Ce Prince sur ces entrefaites arriva à Meaux le vingt-deuxiéme d'Août.

Qui l'oblige enfin de lever le siége.

Le Roy vit bien que c'étoit une necessité pour lui de lever le siége, & que s'il différoit à le faire, il seroit enfermé entre l'armée ennemie aussi forte que la sienne, & cinquante mille hommes qui pourroient sortir de Paris en armes, & attaquer en même-temps tous ses quartiers.

d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 8.

Il laissa toutefois son Infanterie dans les postes qu'elle occupoit, & marcha avec toute sa Cavalerie jusqu'à Claye, tant pour reconnoître l'armée du Duc de Parme, que dans l'espérance, si l'occasion s'en présentoit, de donner sur une partie de ces troupes, qui étoient campées en deçà de la Marne.

Dès qu'il fut arrivé à Claye, il s'avança avec la Cavalerie Legére & quelques Escadrons de Gens d'armes, pour tâter les ennemis. Il les trouva très-avantageusement campez, & ses premiers Escadrons rencontrérent à la tête du Camp dans un chemin creux, un vieux Régiment de Lansquenets, d'où il partit une si terrible décharge, qu'ils ne jugerent pas à propos de s'exposer à en essuyer une seconde.

Le Roy laissa Givri avec la Cavalerie Legére à une lieuë de Meaux, avec ordre de veiller sur les mouvemens des ennemis, de l'en avertir exactement, & en cas qu'on vînt à lui, de faire retraite avec sa prudence ordinaire.

Le Duc de Parme averti par ses espions, que la Cavalerie Legére étoit separée du Camp du Roy, vint dès la pointe du jour pour la surprendre avec toute la sienne, & ses Carabins & ses Arquebusiers à cheval. Il fit attaquer un petit village, où le Capitaine la Curée étoit posté. Celui-ci après avoir escarmouché avec les premiéres troupes qui parurent, se retira au gros en bon ordre dans un village fermé d'assez bonnes murailles: mais Givry voyant les ennemis se répandre à droite & à gauche pour l'investir, abandonna le village, & en faisant de temps en temps volte face, gagna le Camp de Claye.

Le Roy y tint Conseil de Guerre, pour délibérer sur le parti qu'il avoit

avoit à prendre. Tous convinrent qu'il étoit temps que l'Infanterie quittât les Fauxbourgs de Paris, pour se réunir à la Cavalerie, & qu'il falloit donner bataille, s'il y avoit moyen de joindre l'ennemi : mais les opinions furent différentes sur le lieu où l'on se posteroit, pour lui couper le chemin de Paris. 1590.

La Nouë fut d'avis qu'on demeurât au poste de Claye, qui étoit le chemin de Meaux à Paris, où les Espagnols avoient des rivières & des Forêts à passer, & où par cette raison on pourroit les attaquer avec avantage dans leur marche; qu'autrement on ne pouvoit guéres espérer d'en venir aux mains avec eux, la méthode du Prince de Parme étant de ne camper jamais sans de bons retranchemens, où il seroit toûjours dangereux de l'attaquer.

Le Vicomte de Turenne appuya ce sentiment; mais le Maréchal de Biron jugea qu'il seroit plus avantageux de se poster à Chelles au-dessous de Lagny, où l'on seroit maître de la Marne, & où l'armée s'étendant à gauche vers la forêt de Livri, boucheroit le passage aux ennemis, lesquels ne s'engageroient pas aisément à passer par cette forêt, qui étoit le chemin le plus droit pour aller à Paris. Le Roy s'en tint à cet avis, & ayant quitté Claye, vint dans la plaine de Bondi au-devant de son Infanterie, que les Généraux avoient retirée des Fauxbourgs de Paris.

Il va au devant de l'ennemi.

Il fit la révuë de son armée en cet endroit. Elle se trouva de dix-huit mille hommes de pied, & de sept mille hommes de Cavalerie, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq mille Gentilshommes: car les troupes de divers endroits sur la nouvelle de l'entrée de l'armée Espagnole dans le Royaume, étoient venu joindre ce Prince, & entre-autres le Duc de Nevers, qui depuis la mort du feu Roy, s'étoit retiré dans son Duché, où il étoit demeuré comme neutre, faisant toûjours scrupule de servir sous un Roy hérétique. Mais dès qu'il vit que la Ligue appelloit une armée entiére d'Etrangers qui alloit penetrer jusques dans le cœur du Royaume, il crut qu'il étoit de son devoir de ne pas manquer à sa patrie en une telle occasion, & amena un Corps considérable de Noblesse & de soldats au Roy.

Dès que l'armée Royale eut abandonné le Camp de Claye, le Prince de Parme vint s'y loger, de là tournant à gauche, il marcha vers Chelles le premier de Septembre, & fit prendre le devant à ses Maréchaux de Camp, pour y préparer les logemens : mais ceux du Roy survenant presqu'en même-temps les en chassérent, & demeurérent maîtres du poste; ce qui n'empêcha pas le Prince de Parme, de venir camper à deux portées de canon de cet endroit sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle étoit un marais qui en rendoit l'accès très-difficile, & il étendit ses troupes sur ses derriéres jusqu'assez près des Fauxbourgs de Lagny.

Ce n'étoit nullement l'intention de ce Général de hazarder une bataille, surtout quand il eut vû la nombreuse armée du Roy; & il en fit reproche au Duc de Mayenne, qui l'avoit assuré qu'il n'auroit pas à faire

1590. à plus de dix mille hommes. Ainsi durant sept jours que les deux armées furent si proche l'une de l'autre, il ne permit jamais que ses troupes passassent des escarmouches à aucune action considérable: & à l'occasion de ce que lui dit un trompette de l'armée Royale, qui étoit venu à son Camp, que le Roy son maître n'esquivoit jamais une bataille; pour moy, repartit-il, j'esquiveray à ses dépens celle qu'il me présente, & quiconque m'y contraindra, en sçaura plus que moy.

Davila. l. 11. On crut toutefois le septiéme jour, qu'il vouloit en venir aux mains; car il mit ce jour-là son armée en bataille sur le penchant de la Montagne, l'étendit dans tout le terrain qu'elle devoit occuper, comme si elle eût marché contre l'ennemi. Il la fit même avancer quoique très-lentement vers la plaine, & fit paroître vingt pieces de canon: il parcourut toutes les files, & puis se vint mettre à la tête; mais tout à coup tournant à gauche, il rabbatit du côté de Lagny, & arriva à la vûë de cette place dans des retranchemens qu'il faisoit achever au même temps qu'il rangeoit son armée en bataille, & qu'il faisoit mine de vouloir combattre.

Qui assiege Lagny pour être maître de la Marne. Ce mouvement fut si preste, que le Roy, qui de son côté avoit rangé son armée pour la bataille dont il ne doutoit pas, ne put le suivre à cause du marais qui étoit entre les deux Camps, & qu'on ne pouvoit passer sans détour & sans défiler. Il s'apperçut trop tard du dessein du Prince de Parme, qui étoit de se saisir de Lagny, & d'ouvrir par ce moyen la Marne aux vivres pour Paris.

d'Aubigné. loc. cit. Le Roy fort déconcerté, consulta le Maréchal de Biron & quelques-autres Officiers Généraux de l'Armée, sur le parti qu'il avoit à prendre. Le Maréchal de Biron proposa de faire le tour de la montagne par la gauche, & d'aller attaquer le Prince de Parme dans ses retranchemens sur le chemin de Meaux à Lagny, parce qu'ils étoient beaucoup moins forts de ce côté-là que de l'autre. D'autres vouloient que l'on passât la Marne sur le pont qu'on y avoit à côté du Camp, & que l'armée allât se poster derriére Lagny pour le soûtenir, étant aisé d'en empêcher la prise par la liberté qu'on auroit d'y envoyer des troupes fraîches à tous momens: mais le Roy leur représenta que d'abandonner le lieu où il étoit, c'étoit ouvrir le passage au Prince de Parme, & lui donner les moyens de prendre les devans vers Paris; c'est pourquoi il s'en tint à la premiére pensée qu'il avoit euë, de renforcer la garnison de Lagny, pour la mettre en état de repousser les ennemis, & de conserver ce poste important, tout mauvais qu'il étoit.

Il fit marcher aussi-tôt les Régimens de Saint Jean de Ligoure & de Buffes, que le Maréchal d'Aumont escorta avec quelques autres troupes jusqu'à la vûë de Lagny.

Le sieur de la Fin Gouverneur de cette Place, avoit d'abord abandonné le Fauxbourg qui étoit du côté du Prince de Parme, & rompu le pont qui en faisoit la communication avec la Ville. Il ne s'étonna point des grandes forces de l'ennemi qui l'attaquoit, parce qu'avant que de venir à lui, il falloit qu'il passât la Marne. Mais le Prince de Parme ayant

ayant placé une batterie de neuf grosses piéces de canon sur le bord de cette riviére, fit en moins de trois heures une très-grande bréche aux murailles, qui n'étoient ni flanquées, ni terrassées, & ayant fait jetter sur la riviére un pont de barques qu'il tenoit tout prêt, fit-passer quelques Régimens, qui, sans marchander, vinrent à l'assaut. 1590.

Il fut bravement soutenu, & les Espagnols repoussez: & dans ce moment, arrivérent fort à propos les deux Régimens envoyez par le Roy. Dès qu'ils furent entrez, on les conduisit à la bréche, pour prendre la place de ceux qui avoient déja combattu: mais ce changement se fit avec beaucoup de confusion; ce qui ayant été apperçû par le Commandant Espagnol, qui avoit déja remis ses soldats en ordre, il profita de la conjoncture, & revint à l'assaut avec une telle furie, qu'il emporta la bréche, tailla en piéces tout ce qui parut sur le rempart; le reste se sauva par les portes de la Ville, & alla rejoindre le Maréchal d'Aumont qui n'étoit pas encore fort loin. Le Gouverneur fut blessé & pris. Ce fut le huitiéme de Septembre que cette action se passa.

Le Roy, n'aiant pu l'empêcher se retire dans la plaine de Bondi.

C'étoit-là le coup de partie pour le secours des Parisiens: car après la prise de Lagny, il étoit impossible au Roy d'empêcher en même-temps le passage au Prince de Parme des deux côtez de la riviére qu'il avoit à choisir, pour continuer sa route vers Paris. Ainsi voyant le mal sans remède, & s'étant présenté encore à la vûë de l'ennemi qui étoit plus résolu que jamais à ne pas risquer une bataille, il se retira avec son armée dans la plaine de Bondi, & y campa.

Découragement de ses troupes.

On peut aisément imaginer quelle fut la douleur de ce Prince, qui se voyoit arracher la victoire des mains après tant de peines & de fatigues, & à la veille de triompher de tous ses sujets rebelles par la prise de la capitale de son Royaume, sur laquelle il avoit si surement compté. Mais son chagrin fut d'autant plus grand, qu'il vit le courage de son armée aussi abatu, & le zéle de la plûpart de sa Noblesse pour son service aussi ralenti, qu'il avoit paru vif après la bataille d'Ivry. Il est vrai que tout contribuoit alors à ce découragement: les Troupes n'étoient point payées faute d'argent, la plûpart des soldats étoient presque tous nuds, & les vivres manquoient tellement à l'armée, que deux jours avant la prise de Lagny, le Roy n'ayant pas de quoi dîner, alla en chercher dans la tente du sieur d'O, qui en fut beaucoup plus mortifié, qu'il ne s'en tint honoré, sa table s'étant trouvée très-bien servie, dans le temps que son maître manquoit de tout.

d'Aubigné T. 3. l. 3. c. 8.

Ce qui étoit de plus desagréable & de plus dangereux pour ce Prince, c'est que quelques Seigneurs Catholiques qui avoient toûjours du penchant pour la Ligue, à cause qu'il ne parloit point de quitter sa Religion, fomentoient sous-main le mécontentement de l'armée, d'où plusieurs Gentilshommes, dès que l'on eut décampé de Chelles, s'en allérent sans demander congé.

Il envoye un detachement pour faire encore une tentative sur Paris.

De si fâcheuses suites de la levée du siége le firent resoudre à separer son armée; mais avant que de le faire, il crût encore pouvoir tenter une entreprise sur Paris. Il espéra que les Parisiens dans la joye de se

 voir

1590. voir délivrez du siége, & rassurez par le voisinage de l'armée Espagnole, se tiendroient moins sur leurs gardes, & que peut-être il pourroit les surprendre. Il détacha pour cet effet le Comte de Châtillon avec une bonne partie de l'Infanterie, & le suivit avec une troupe de Cavalerie.

Châtillon arriva sur les onze heures du soir dans le Fauxbourg saint Jacques qui étoit abandonné, & presque inhabité, depuis que l'armée Royale s'en étoit saisie pendant le siége. Les troupes ne pûrent marcher si secrétement, qu'on n'entendît quelque bruit de dessus les murailles vers sainte Geneviéve. Comme tout le monde, sans en excepter les Ecclesiastiques & les Religieux, montoit la garde, les Jésuites dont le Collége étoit dans le voisinage, la faisoient en cet endroit : ils donnerent l'allarme, & aussi-tôt les Bourgeois accoururent sur le rempart.

Cayet. T. 1. Davila. l. 11.

Relation de Pierre Corneio.

Châtillon fit alte au lieu où il étoit, & ordonna un profond silence à ses gens. Les Parisiens n'entendant plus rien, crûrent que ce n'avoit été qu'une fausse allarme, & se retirerent chacun chez soy. Ils laisserent seulement dans le Corps-de-Garde les Jésuites & quelques-autres, qui y étoient en faction pour cette nuit-là. Cependant les soldats Royaux se coulérent le long des ruës du Fauxbourg, avec plus de précaution qu'ils n'avoient fait d'abord; & vers les quatre heures du matin, Châtillon en ayant fait descendre quelques-uns dans le fossé, ils gagnérent le pied de la muraille à la faveur d'un gros brouillard sans être apperçus. Ils y appliquérent jusqu'à sept ou huit échelles, justement au quartier que les Jésuites gardoient, & où l'un d'eux & assez près de là Nicolas Nivelle, nom fameux encore depuis dans la Librairie, & Guillaume Balden Avocat Anglois étoient en sentinelle.

Où il échoüé.

A la vuë du premier des Assaillans qui parut au haut d'une échelle, la sentinelle cria aux armes, & allant à lui, lui cassa sa hallebarde sur la tête, & le renversa dans le fossé : trois autres sautérent en même-temps sur le rempart, qui furent encore culbutez par le Jésuite secondé de l'Avocat & du Libraire : les Corps-de-Garde voisins vinrent au secours, & on accourut de toutes parts : on jetta des bottes de paille allumée dans le fossé, pour voir ce qui s'y passoit : en peu de temps les murailles furent remplies de soldats; & Châtillon ne voyant plus aucune apparence de réussir, fit sonner la retraite.

Il sépare ensuite son armée. Mémoires de la Ligue. T. 4.

Ce coup étant manqué, le Roy quitta la plaine de Bondi, & alla se camper à Gonnesse, où il commença à exécuter la résolution qu'il avoit prise, de faire plusieurs détachemens de son armée. Il envoya les uns dans les Villes qui étoient les plus exposées, comme Melun, Corbeil, Senlis, Meulan, Mantes, & les autres dans les Provinces. Le Prince de Conti ramena avec lui la plûpart de la Noblesse d'Anjou, de Touraine, & du Maine, pour contenir les Ligueurs dans ces quartiers-là. Le Duc de Montpensier retourna en Normandie avec les troupes qu'il en avoit amenées, le Duc de Longueville en Picardie, le Maréchal d'Aumont en Bourgogne, le Duc de Nevers alla commander

en

en Champagne, & le sieur de Lavardin fut chargé de la défense de Saint Denis. 1590.

Le Roy retint auprès de lui le Maréchal de Biron avec un corps encore assez considérable, pour se porter où sa présence seroit nécessaire, pour harceler les ennemis dans leur marche, leur couper les convois & tâcher en fatiguant l'armée Espagnole, de l'obliger à retourner aux Pays-Bas : Et afin de faire voir à la Ligue, qu'il étoit encore en état de faire des conquêtes, il mit le siége devant Clermont en Beauvoisis, qui après quelques résistance se rendit par capitulation.

Convois reçus dans Paris.

Cayet. T. 2.

Dès que le Roy eut retiré son Infanterie des Fauxbourgs de Paris, pour venir se camper à Chelles, deux grands Convois que le Duc de Mayenne avoit fait préparer, l'un à Dourdan & l'autre à Chartres, étoient entrez dans cette capitale. Celui de Chartres étoit de mille charettes de bled ; & comme cela suffisoit, pour soulager les besoins les plus pressans, ce fut la raison pourquoi le Prince de Parme & le Duc de Mayenne ne s'étoient point pressez de quitter leur Camp d'auprès de Lagny, où la Brie leur fournissoit assez abondamment la subsistance. Mais la famine auroit bien-tôt recommencé dans Paris, si les Riviéres de Seine & de Marne ne fussent demeurées libres ; & c'est à quoi les Chefs des troupes de la Ligue travaillérent, après s'être rendus maîtres de Provins & de quelques autres petites Places, qui n'étoient pas en état de leur résister, sans se mettre en peine de suivre le Roy, qui étoit plus foible qu'eux de la moitié. Ils passérent la Marne, pour la laisser à leur droite, & s'avancérent vers Paris, où le Prince de Parme entra *incognitò*. Ils se rendirent maîtres des Ponts de Saint Maur & de Charenton, & de là remontant la Seine, allérent mettre le siége devant Corbeil le vingt-quatriéme de Septembre.

d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 9.

Prise de Corbeil par les Ligueurs.

Le sieur de Rigaud Mestre de Camp le soûtint avec une extrême valeur, & arrêta pendant trois semaines l'armée Espagnole devant une place commandée & ouverte de toutes parts. Il y fut tué d'un coup de canon.

Les Capitaines & les soldats de son Régiment en le perdant, ne perdirent point courage ; mais enfin ils furent emportez d'assaut, & taillez en piéces. Les habitans quoique Ligueurs d'inclination furent traitez avec la derniére cruauté : le Prince de Parme eut la douleur d'y voir périr le Marquis de Renti, un de ses plus habiles Généraux, & quelques autres personnes de qualité tant Espagnols qu'Italiens, & un grand nombre de soldats. Il borna là ses conquêtes, & voyant que ses troupes étoient beaucoup diminuées ; que l'hyver approchoit ; que les François & les Espagnols ne s'accordoient pas bien ensemble ; qu'il tâchoit inutilement de piquer de reconnoissance le Duc de Mayenne, pour l'engager à livrer quelque place de la frontiére au Roy d'Espagne, en dédommagement des grandes dépenses qu'il avoit faites pour le secours de Paris ; que le Prince Maurice profitoit beaucoup de son éloignement, il reprit la route des Pays-Bas au mois de Novembre.

1590 *Reprise par les troupes du Roy.*

En traversant la Brie, il apprit à Colomiers que les sieurs de Givri, de Marivaut & de Parabére, avec les troupes Royales qui étoient à Melun & quelques autres, avoient surpris Corbeil, où ils avoient fait main basse sur les Espagnols, & sur deux cens Lansquenets qui y étoient en garnison. Les Parisiens sollicitérent en vain le Prince de Parme de reprendre cette place qui leur étoit si importante, & dont la prise fermoit de nouveau l'entrée des vivres à Paris, par le haut de la Seine, il refusa de le faire, & poursuivit son chemin.

Davila. l. 11.

Retour des Espagnols qui étoient venus au secours de Paris.

Il fut beaucoup plus inquieté dans son retour, qu'il ne l'avoit été dans son entrée dans le Royaume. Le Roy avoit jetté des troupes dans Château-Thierry, & dans les autres places, dont il étoit maître sur la route que tenoient les Espagnols : il se mit lui-même à leurs trousses avec un gros corps de Cavalerie : il les harceloit sans cesse, & contraints de demeurer toûjours serrez, ils campoient avec beacoup d'incommodité. Il chargea leur arriére-garde, sur le chemin de Marle : il y eut là un combat assez sanglant, qui fut bien soûtenu par les Espagnols, & où ils perdirent cependant quelque bagage. On prétend que ce fut durant cette expédition, que le Roy passant par Cœuvres, se laissa charmer de la beauté de Gabrielle d'Etrées, qui fit dans la suite une grande figure à la Cour.

Dès que l'armée Espagnole fut arrivée sur la frontiére des Pays-Bas, le Prince de Parme en fit la revûë. Il en separa un Régiment Italien de Fantassins, & quelques autres Compagnies d'Infanterie avec quelque Cavalerie qu'il donna au Duc de Mayenne, & lui promit que si sa présence étoit encore nécessaire en France, il y reviendroit au Printemps avec toutes ses forces, le Roy son maître étant résolu de tout sacrifier, pour sauver la Religion dans ce Royaume.

Cayet. T. 1.

Entrée du Roy à S. Quentin.

Le Roy ayant cessé de poursuivre les ennemis, alla faire son entrée à Saint Quentin qui s'étoit mis de son plein gré sous son obéïssance, & il y apprit le dixiéme de Décembre la nouvelle de la conquête de Corbie, que les sieurs d'Humiéres, de la Boissiére & de Parabére avoient surprise par le moyen du Petard, & où la garnison avoit été passée au fil de l'épée avec le sieur de Belle-fourriére qui en étoit Gouverneur.

Ce fut-là la derniére expédition importante qui fut faite cette année en Picardie. Je vais raconter ce qui se passa ailleurs.

Récit de ce qui se passa en Bretagne.

Philippe Emmanuël de Lorraine Duc de Mercœur étoit à la tête de la Ligue en Bretagne, dont il avoit été fait Gouverneur par Henri III. & où les principales Villes & beaucoup de Noblesse tenoient son parti. Il agissoit assez indépendemment du Duc de Mayenne ; car bien qu'ils fussent unis par l'intérêt commun de leur Maison & de la Ligue, le Duc de Mercœur en avoit un particulier, & il portoit ses vûës bien haut. Il avoit épousé Marie de Luxembourg héritiére de la Maison de Penthievre branche des anciens Ducs de Bretagne ; & sur ce titre, & sous prétexte d'empêcher que ce Duché ne tombât sous la domination d'un Prince hérétique, il ne prétendoit pas moins que de le détacher de la Couronne de France, & de s'en emparer. Il avoit réveillé dans la No-

Noblesse de Bretagne l'ancienne inclination, qui n'y étoit pas encore tout à fait éteinte, d'avoir son Prince particulier. Il avoit traité de son chef avec le Roy d'Espagne, pour avoir du secours ; & ce Prince lui avoit envoyé quatre à cinq mille hommes, qui après avoir été obligez dès le mois d'Août, par des Navires Anglois dont ils furent poursuivis, à relâcher sur les côtes de Biscaye, avoient enfin passé, & étoient arrivez en Bretagne au mois d'Octobre. La principale condition du Traité fait avec la Cour d'Espagne, étoit que le Duc livreroit aux Espagnols le Port de Blavet, aujourd'hui Port Louïs, pour place de sureté, avec permission de s'y fortifier. 1590. Cayet. T. 1.

Le Roy d'Espagne envoya des troupes à ce Duc d'autant plus volontiers, qu'il prétendoit lui-même avoir des droits sur la Bretagne, par l'Infante qu'il avoit euë d'Elizabeth de France fille du Roy Henri II. héritiére, disoit-il, des trois derniers Rois ses fréres, sur-tout à l'égard de la Beetagne, parce que ce Duché, avant la réunion qui en avoit été faite à la Couronne de France, tomboit en quenouille. Il regardoit l'entrée de ses troupes dans le Port de Blavet, comme une prise de possession du Duché de Bretagne, où il ne desesperoit pas de se maintenir par leur moyen, sauf à disputer ensuite de ses prétentions avec le Duc de Mercœur. *Le Roy d'Espagne y envoye du secours aux Ligueurs.*

Ce Duc avec le secours des Espagnols, devint le plus fort, & reprit Hennebon place voisine du Port de Blavet, que le Prince de Dombes avoit prise quelque temps auparavant. La guerre se faisoit dans cette Province comme ailleurs avec divers succès. Il se donna une infinité de petits combats ; on prenoit & on reprenoit des Châteaux & d'autres petites places : car il n'y avoit pas assez de troupes pour des entreprises considérables : mais la guerre n'en étoit pas moins dommageable pour les peuples. Tout le plat-Pays étoit continuellement ravagé par les courses & par les violences des deux partis, & l'arrivée des Espagnols qui fortifiérent Blavet, les menaçoit encore de plus grands malheurs. *Differens succès des deux partis.* Thuanus. l. 99.

A l'autre extrémité du Royaume le Duc de Savoye qui avoit levé le masque, ne déguisoit presque plus ses prétentions, & faisoit plûtôt la guerre à la France qu'au Roy. On voyoit à découvert le dessein qu'il avoit formé de se rendre maître du Dauphiné & de la Provence, & d'en ajoûter l'usurpation à celle du Marquisat de Saluces. *Desseins du Duc de Savoye sur le Dauphiné & sur la Provence.*

Lesdiguiéres battit ses troupes dans le Dauphiné presqu'en toutes les rencontres : il prit Briançon & plusieurs autres places sur la Ligue, & après avoir long-temps bloqué Grenoble, & en avoir surpris une partie qui est separée du reste par l'Isére, il obligea cette Ville à se soûmettre, & à reconnoître le Roy. Ce Gentilhomme qui sous les précédens Régens, s'étoit fait une grande réputation dans la guerre, la soûtint sous celui-ci, avec cette différence, que l'éclat de ses premiers exploits étoit terni par la qualité de Rebelle, & que ceux qu'il fit dans la suite, étoient pour le service de son Souverain légitime, qui les récompensa des plus grands honneurs. *Ses troupes battuës par celles du Roy.* Vide Vie de Lesdiguiéres. T. 1.

Sa premiére récompense fut le Gouvernement de Grenoble, qui lui fut

1590. fut accordé d'une maniére, où il y eut quelque chose de singulier. Il envoya au Roy Saint Julien son Sécrétaire, pour lui porter la nouvelle de la prise de cette place, & lui en demander le Gouvernement qu'il lui avoit promis un an auparavant, au cas qu'il la prît.

Le Roy étoit actuellement au Conseil dans Saint Denis, lors que Saint Julien arriva. On lut la lettre de Lesdiguiéres, & le sieur d'O s'opposa à sa demande, sur ce que dans le Traité passé entre le Roy & les Seigneurs qui l'avoient reconnu après la mort de Henri III. il étoit expressément porté par un article, que les Gouvernemens des Villes que l'on prendroit, ne seroient donnez qu'à des Catholiques.

Cette opposition embarrassa le Roy, & quoique le Maréchal de Biron fût fort porté à appuyer la requête de Lesdiguiéres, il n'osa le faire paroître. Il tâcha de persuader à Saint Julien de ne point insister davantage à cause de l'engagement que le Roy avoit pris avec les Catholiques, l'assurant qu'avec le temps Sa Majesté combleroit son maître de plus de faveurs, qu'il n'en pourroit souhaiter. Celui-ci sans repliquer fit une profonde révérence, & se retira sans dire mot: mais étant retourné un moment après. *Messieurs*, dit-il, *votre réponse inespérée m'a fait oublier un mot; c'est que puisque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon Maître le Gouvernement de Grenoble, vous songiez aux moyens de le lui ôter*; & sans rien ajoûter davantage, il s'en alla.

Le Maréchal de Biron ayant jugé par la contenance du Roy, que la hardiesse de Saint Julien ne lui avoit pas déplû, & qu'au contraire il portoit impatiemment le refus qu'on l'obligeoit de faire à Lesdiguiéres, prit la parole & dit que c'étoit là un cas tout particulier; que le Roy avoit promis le Gouvernement de Grenoble à Lesdiguiéres, s'il la prenoit, & cela dans un temps où il n'y avoit nulle apparence qu'il la pût prendre, & qu'il ne convenoit point que le Roy manquât là-dessus à sa promesse. L'autorité du Maréchal qui avoit lui-même signé le Traité avec les autres Seigneurs, empêcha qu'aucun ne repliquât, & l'on fit sur le champ expédier le Brevet.

Le Duc de Savoye réussit mieux en Provence, qu'en Dauphiné. Dampierre, la Comtesse de Saut, & le Parlement d'Aix étoient d'intelligence avec lui. Il leur avoit envoyé un grand secours dès l'année précédente, & de Vins, lors qu'il fut tué au siége de Grasse, avoit dans son camp deux mille hommes de pied & mille chevaux Savoyards: mais la chose fut poussée beaucoup plus loin cette année.

Bouche Hist. de Provence. T. 2. l. 10.

Les Provençaux se mettent sous la protection du Duc.

Il fut résolu dans l'Assemblée des Etats, qui se tinrent à Aix sous l'autorité du Parlement, qu'on députeroit au Duc, pour le prier de venir en personne prendre le Gouvernement & la protection de la Provence. Elsias Rastellis Evêque de Riez, le Baron d'Oise, le sieur d'Ampus & Fabrégues Avocat furent chargez de cette ambassade, & Beaumont qui étoit Consul d'Aix l'année précédente, fut député au Duc de Mayenne, pour lui faire agréer cette démarche qu'il n'auroit pas assurément approuvée, s'il eût été en son pouvoir de l'empêcher.

Le Duc de Savoye reçut cette offre avec toute la joye que lui inspiroit

roit son ambition. Il assura les Provençaux que dans peu de temps, ils le verroient à leur tête avec de bonnes troupes, & se prépara une facile entrée en Provence par de grosses sommes d'argent, qu'il fit distribuer à Aix & à Marseille, pour s'y faire de nouvelles créatures. 1590.

Le Duc de Lorraine, dont les Ancêtres avoient eu de grandes prétentions sur cette Province, ayant sçû les intrigues du Duc de Savoye pour s'en emparer, pensa à le traverser. Il offrit aux Provençaux un secours de troupes, & le Comte de Vaudemont pour les commander; mais la grande distance qu'il y a entre la Lorraine & la Provence, & les avances qu'on avoit déja faites auprès du Duc de Savoye, le firent remercier de sa bonne volonté.

Le Duc de Savoye fit prendre les devants au Comte Martinengue avec un corps de troupes, qui jointes avec celles des Ligueurs prirent quelques places, attaquérent la Ville de Saint Maximin, & furent obligez d'en lever le siége, par la vigoureuse résistance du sieur de Valavoire qui en étoit Gouverneur. Le Duc arriva à Nice au mois d'Octobre, & y ayant séjourné quelque temps, il en partit pour se rendre à Aix. Voulant se faire un mérite de la confiance qu'il avoit aux habitans, il y entra le dixseptiéme de Novembre à cinq heures du soir, accompagné seulement de peu de Seigneurs de sa Cour, & de quelques Gentilshommes du Pays, qui étoient allez au-devant de lui.

Comment il fut reçu à Aix.

Il alla descendre chez la Comtesse de Saut, qui le régala splendidement. Il coucha au Palais Archiepiscopal, & sortit de la Ville le lendemain assez matin dans un carosse fermé, pour y revenir quelques heures après, & y recevoir les honneurs de la belle entrée qu'on lui préparoit. Elle se fit avec une magnificence, dont un Roy de France même auroit pû être content. Il accepta tous ces honneurs, excepté celui du Dais, disant, que celui-là n'étoit dû qu'à Dieu & au Roy.

Autorité que le Parlement lui défera.

Cinq jours après, il vint au Parlement, où s'étant assis à la premiére place, le Premier Président au nom de toute la Cour, le déclara Gouverneur & Lieutenant Général en Provence, *sous la Couronne de France* : car depuis l'Anarchie introduite par la Ligue dans ce Royaume, c'étoit une néceffité d'inventer toûjours quelque nouvelle formule, pour exprimer l'injuste autorité qu'elle donnoit à ses Chefs. Ensuite il créa des Officiers d'armée qu'il tira de la Noblesse du Pays, se forma un Conseil, fit des Ordonnances de Police, & puis se mit en campagne. Il prit Salon, & quelques autres petites places, & convoqua les Etats de Provence à Aix pour le mois de Janvier suivant. Il fit tout cela avec autant de facilité & de tranquillité, qu'il l'eût fait dans sa principauté de Piémont ou dans son Duché de Savoye; parce que la Valette faute de troupes ne pouvoit guéres faire autre chose, que de se tenir sur la deffensive, le secours que Lesdiguiéres lui amenoit de Dauphiné, n'ayant pû encore arriver. Il empêcha néanmoins, en se saisissant des passages, que le Duc n'allât recevoir les soûmissions de Marseille, où les Habitans l'invitoient.

1590. *Tiers parti dans la Province à cette occasion.*

Cette élection du Duc de Savoye pour Protecteur de Provence, y produisit un tiers parti; car le Comte de Carces qui avoit épousé la fille de la Duchesse de Mayenne & étoit Gouverneur de la Province pour l'Uunion, se voyant dépossédé par le Duc, commença avec ses amis à faire bande à part; & ce ne fut pas-là un petit avantage pour le Roy.

Mouvemens en Auvergne, au Maine, en Languedoc & en Guyenne.

Il se fit en diverses Provinces quelques entreprises peu importantes, comme en Auvergne, au Maine, en Languedoc, & en Guyenne. Il paroît par diverses Lettres originales de Madame Catherine de Navarer sœur du Roy qu'elle avoit été chargée par ce Prince de veiller à la conservation des places de la Guyenne qui tenoient pour lui dans ces quartiers-là; que les Ligueurs étoient sans cesse en mouvement pour en surprendre quelques-unes, & qu'ils en vouloient principalement à la ville & au Château de Mont-de-Marsan dont le Capitaine Fortisson étoit Gouverneur. Il avoit des troupes, mais le Roy ne lui envoyoit point d'argent; d'ailleurs il n'osoit en exiger des Bourgeois de peur de les soulever: mais comme il étoit fort attaché au Roy qu'il servoit depuis long-temps, & qui l'avoit fait commandant de Tartas sous le dernier regne, il soudoya pendant un temps considerable sa garnison à ses propres depens, & j'ai vû une attestation Authentique des habitans de Mont-de-Marsan fort honorable à ce Gentilhomme sur ce sujet. Les autres Gouverneurs s'acquitterent aussi de leur devoir pour la plupart; & l'éloignement du Roy, par la vigilance de la Princesse Catherine, ne lui fut pas fort prejudiciable en ce pays-là. Neanmoins la levée du siége de Paris ranima la vivacité des Ligueurs de Bourdeaux. Ils firent beaucoup valoir cette disgrace du Roy, & plusieurs du Parlement se plaignirent, de ce que les six mois, après lesquels le Roy, ainsi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs Catholiques, devoit se faire instruire, étoient passez, sans qu'on lui eût veu depuis faire aucune démarche à cet égard. Il y en eut qui dirent qu'on les jouoit; que puisque ce Prince ayant tant d'intérêt à satisfaire sur ce point là ses Sujets, ne le faisoit point, il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'il tînt sa parole, quand il seroit maître de l'Etat; & ils proposérent, comme ils l'avoient déja projetté sur la nouvelle de la mort du feu Roy, de se joindre avec le Parlement de Toulouse, pour prévenir le malheur dont le Royaume étoit menacé, d'avoir un Roy hérétique.

Lettre de Madame au Capitaine Fortisson datée du 17. d'Octobre. 1590.

Histoire du Maréchal de Matignon l. 3.

Le Maréchal de Matignon averti de la cabale qui se formoit, vint au Parlement, & après avoir écouté avec beaucoup de patience ce que les plus hardis lui dirent sur ce sujet, il leur représenta tout ce qui étoit capable d'excuser le Roy; que ses ennemis qui s'étoient mis en campagne pour le pousser à toute outrance, ne lui avoient pas laissé le loisir de penser à une affaire aussi sérieuse & aussi importante que celle-là; que le combat d'Arques, la bataille d'Ivry, le siége de Paris, & l'entrée du Prince de Parme en France, lui en avoient ôté tous les moyens; que pendant ce temps-là, il lui avoit été impossible d'assembler les Prélats de France, & qu'ainsi on ne pouvoit pas l'accuser encore d'a-

voir

voir manqué à sa parole ; que la tranquillité dont la Guyenne avoit jouï, tandis que les Provinces voisines étoient toutes en feu, montroit la sagesse de la résolution que le Parlement avoit prise, de ne rien précipiter ; que la prudence & l'avantage du Pays demandoient qu'on temporisât encore ; mais que son avis étoit que la Cour députât au Roy, pour le supplier avec respect de se faire au plûtôt Catholique. 1590.

Après bien des contestations, l'autorité que le Maréchal s'étoit acquise, fit entrer la plûpart des Présidens & Conseillers dans son sentiment. On nomma des Deputez, & pendant qu'ils se préparoient à leur voyage, il avertit le Roy de ce qui se passoit. Ce Prince le remercia par une Lettre du nouveau service qu'il lui avoit rendu, & l'assura qu'il recevroit bien les Députez qu'on lui envoyeroit.

Deputation du Parlement de Toulouse au Roy.

Ils partirent au bout de quinze jours, & trouvérent le Roy à Senlis. Il leur fit beaucoup de caresses, se justifia par les mêmes raisons que le Maréchal avoit dites au Parlement, & leur promit de les satisfaire, dès que ses affaires le lui permettroient.

Cette réponse générale marquoit l'irrésolution où il étoit toûjours, & elle provenoit principalement de la difficulté qu'il y avoit pour lui à ménager les Huguenots & les Catholiques. Les Députez retournérent à Bourdeaux fort satisfaits de l'accueil que le Roy leur avoit fait ; mais mécontens de ce qu'il ne leur avoit rien promis d'assez positif. Les murmures augmentérent, & le Maréchal en ayant informé le Roy, ce Prince lui envoya un ample Mémoire, où il lui faisoit un grand détail de toute sa conduite, & des difficultez qui l'avoient empêché de faire une Assemblée de Prélats, & lui ajoûtoit, qu'il avoit dessein de la convoquer à Tours pour le quinziéme du mois de Mars prochain. Le Maréchal se servit utilement de ce que le Roy lui mandoit, & s'étant dans cet intervalle fortifié de troupes, il se mit en état de contenir les Bourdelois dans le devoir.

Mort du Pape Sixte V.

Comme les affaires de France dépendoient alors beaucoup de la situation de la Cour de Rome, la mort du Pape Sixte V. qui arriva durant le siége de Paris le vingt-septiéme d'Août, tint à cet égard les esprits des deux partis fort en suspens. On la regarda comme un malheur pour le Roy : car ce Pape l'estimoit, & quoi qu'il eût fait jusqu'alors, il avoit toûjours haï la Ligue. Il ètoit plus convaincu que jamais des mauvais motifs qui l'avoient formée ; il avoit pénétré les desseins artificieux des Espagnols ; il commençoit même à se brouiller avec eux, & on a prétendu qu'un grand trésor qu'il amassoit depuis quelques années dans le Château Saint Ange, étoit destiné à leur enlever le Royaume de Naples. Il écoutoit favorablement le Duc de Luxembourg, & il y a beaucoup de sujet de croire, qu'il étoit résolu de prendre de nouvelles mesures pour pacifier la France, s'il ne fût pas mort.

Son Successeur Urbain VII. meurt aussi, & Gregoire

On étoit dans l'impatience d'apprendre l'élection de son successeur. Elle fut assez prompte ; le Cardinal Jean-Baptiste Castanea fut fait Pape le quinziéme de Septembre, & prit le nom d'Urbain VII. mais étant mort treize jours après, il fallut procéder à une nouvelle élection. Le Con-

Conclave dura plus long-temps, & ce ne fut que le cinquiéme de Dé-
1590. XIV. est élu en sa place. cembre, que le Cardinal Nicolas Sfondrate fut mis en sa place sous le nom de Gregoire XIV.

Il y avoit dans ce choix deux préjugez assez fâcheux pour le Roy: le premier que ce Pape étoit natif du Milanez sujet du Roy d'Espagne, & l'autre qu'il étoit du nombre de ceux que l'Ambassadeur de ce Prince avoit proposez pour le Pontificat. Sa conduite ne répondit que trop à la crainte que le parti du Roy en avoit conçûë, & c'est par là que je vais commencer la narration de ce qui se passa l'année suivante 1591.

Dès que le Cardinal Gaëtan eut appris la mort de Sixte V. il prit ce prétexte, pour se retirer à Rome, prétendant que sa légation étoit
1591. Cayet. T. 1. finie par la mort du Pape; mais il y a beaucoup d'apparence que les frayeurs qu'il avoit euës durant le siége de Paris, les dépenses qu'il y avoit faites, le peu d'espérance qu'il avoit de réüssir à mettre la Couronne de France sur la tête du Roy d'Espagne, & enfin la haine des François, même de la plûpart de ceux de la Ligue que sa partialité pour l'Espagne lui avoit attirée, le déterminérent à ce prompt départ, & à ne pas attendre que le Pape qui seroit élû, le rappellât.

Il laissa à Paris Philippes Séga Evêque de Plaisance, pour tenir sa place, & pour y agir au nom du saint Siége. Il s'aboucha en chemin avec le Prince de Parme & le Duc de Mayenne, qui assiégeoient alors Corbeil, & se fit escorter jusqu'en Lorraine par le Comte de Chaligni & le Colonel Saint Paul, dans la crainte qu'il avoit d'être enlevé par quelque parti des troupes du Roy, desquelles il n'avoit pas lieu d'espérer d'être bien traité, s'il avoit été pris, & gagna l'Italie par le pays des Suisses.

Ce nouveau Pape prévenu contre le Roy. On ne peut douter que ce Cardinal livré comme il étoit aux Espagnols, n'eût beaucoup contribué par la rélation qu'il fit des affaires de France au Pape Gregoire XIV. à l'animer contre le Roy; & les Seize dans une Lettre * qu'ils écrivirent au Pape, le supposerent ainsi.

Le Duc de Luxembourg ayant été rappellé de Rome par le Roy, qui vouloit être instruit de sa propre bouche, de l'état où étoient ses affaires, en partit avant l'exaltation de Gregoire XIV. & n'étant pas encore loin de Rome, il composa un Mémoire, où il exposoit ses pensées sur les moyens que l'on pouvoit prendre, pour rétablir la tranquillité dans le Royaume de France, & y pourvoir à la sureté de la Religion. Il l'adressa au Conclave, mais les Cardinaux de la faction d'Espagne & les Partisans de la Ligue empêchérent qu'il n'y fût lû: ce que le Duc ayant sçû après son retour en France, il fit un autre Mémoire en forme de Lettre, qui contenoit les mêmes choses. Il le donna à un Gentilhomme François qui alloit être à Rome l'Agent des Seigneurs Catholiques du parti du Roy, & le chargea de le présenter au Pape qui seroit élû. Il fut mis entre les mains de Gregoire XIV. aussi-tôt après

* Datée du 24. Février 1591.

après son élection. Ce Pape le reçut avec bonté, & l'ayant lû promit d'y faire réponse : mais il changea de pensée quelques jours après, à la persuasion des ennemis du Roy. Dans cette Lettre * le Duc de Luxembourg faisoit le précis des choses qu'il avoit mises dans le Mémoire présenté au Conclave.

1591. Datée du 8. d'Avril 1591. au Camp devant Chartres.

Il y supplioit le Pape de ne se point laisser prévénir par les Espagnols ni tromper par leurs artifices, d'envisager les suites de leurs desseins ambitieux, qu'ils couvroient du spécieux prétexte de la Religion, de se souvenir de ce que sa Sainteté lui avoit fait l'honneur de lui dire ellemême, lorsqu'allant à Rome pour le Conclave, elle le rencontra en Toscane, savoir qu'il falloit que le Roy de France fût Roy de France, & le Roy d'Espagne, Roy d'Espagne, afin que la puissance de l'un servît de barriére à l'ambition de l'autre. Le Duc représentoit encore, que le Pape Sixte V. s'étoit repenti de certaines démarches trop fortes qu'il avoit faites, & qu'après avoir été mieux instruit, il étoit entiérement résolu à prendre les voyes de douceur ; que toute autre conduite mettroit la Religion en France en un extrême danger ; qu'il ne pouvoit croire les bruits qui couroient, que Sa Sainteté alloit se déclarer ouvertement contre le Roy, & contre les Catholiques qui suivoient son parti, fournir de l'argent aux Rebelles, & les assister de toute sa puissance ; que la connoissance qu'il avoit de sa profonde sagesse lui répondoit de la fausseté de ces nouvelles, qu'il louoit le dessein qu'elle avoit d'envoyer un Prélat en France, pour être informé par son moyen des choses qui s'y passoient ; mais qu'il la conjuroit, de faire choix d'une personne, dont la droiture & le desintéressement égalassent la prudence & l'expérience dans le maniment des affaires ; que faute de prendre une précaution si nécessaire, elle auroit la douleur de voir abîmer un Royaume autrefois le plus florissant de la Chrétienté ; & qu'enfin elle voulût bien écouter favorablement le Gentilhomme, que les Seigneurs Catholiques de l'armée du Roy lui envoyoient, en attendant une plus solemnelle Ambassade, pour la féliciter de son élévation sur le Trône de Saint Pierre.

Cette Lettre n'eut pas plus d'effet que la premiére. Le Pape prévenu par le Cardinal Gaëtan & par les partisans de la Ligue, ne fut pas plûtôt couronné, qu'il ordonna à l'Evêque de Plaisance, d'assurer les Parisiens de sa Protection, & en particulier de la résolution qu'il avoit prise de leur fournir de son Trésor quinze mille livres par mois, pour récompenser la constance avec laquelle ils avoient soûtenu un si penible siége contre les hérétiques, & leur donner le moyen de résister aux nouveaux efforts, qu'ils se préparoient à faire contre la ville de Paris.

Fait assurer les Parisiens de sa protection. Lettre du Pape datée du 20. Janvier 1591.

L'Evêque de Plaisance publia aussi-tôt la Lettre du Pape, & l'envoya à toutes les Villes Liguées, faisant dans celle † qu'il leur écrivit en mê-

* Rapportée par Cayet. T. 2.
† Datée du 22. Février.

1591. même-temps, un grand éloge du zéle & de la libéralité du saint Pére qui devoient leur servir d'un nouveau motif, pour défendre leur Religion contre les hérétiques, jusqu'à la derniére goute de leur sang.

Ces promesses du Pape furent accompagnées des effets. L'argent pour le premier mois fut delivré; & ce fut en conséquence de ce payement, que la faction des Seize, comme si elle eût représenté tout le Royaume de France, eut l'insolence d'écrire au Pape pour l'en remercier, & le féliciter de son élevation au Pontificat, & de souscrire la Lettre * de cette maniére: *De votre Sainteté les très-humbles, très-dévots, & très-obéissans sujets & serviteurs, ceux du Conseil des Seize Quartiers de Paris, qui ont prié huit d'entre eux de souscrire pour toute la Compagnie, signé* Génébrard, Boucher, Aubry, de Launoy, de Bussy, de la Bruiere, Crucé, Senault.

Le Pape qui n'avoit pas daigné répondre au Duc de Luxembourg, fit l'honneur à ces séditieux, la plûpart de la lie du peuple, de les remercier de leur Lettre, par une † très-honnête qu'il leur écrivit, & où il leur confirmoit la promesse qu'il leur avoit faite, de les secourir d'argent. Il leur rendoit compte dans sa Lettre d'une levée de Gens de guerre qu'il faisoit, pour leur envoyer sous les ordres d'Hercule Sfondrate Duc de Montémarciano son neveu, & les avertissoit qu'il avoit nommé pour son Nonce en France Marcilio Landriano, qui leur feroit connoître plus en détail, avec quel zéle il étoit résolu de prendre leur protection.

Sur ces entrefaites le Cardinal Charles de Lorraine fils du Duc de Lorraine, arriva à Rome avec un Secrétaire du Duc de Mayenne, pour conjurer le Pape de hâter la levée des troupes qu'il destinoit au secours de la Ligue, & de leur faire prendre leur marche vers la Lorraine, afin de les opposer à celles que le Vicomte de Turenne avoit obtenuës des Princes Protestans d'Allemagne pour le Roy, & que le Prince d'Anhalt devoit lui conduire.

Le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne seconda parfaitement le Cardinal de Lorraine dans cette negociation. Il avoit sur cela des ordres très-forts du Roy son maître, qui, inquiet du grand amas d'or & d'argent que Sixte V. avoit fait dans le Château Saint-Ange, soupçonnoit, comme je l'ai dit, que ce Pape avoit des desseins sur le Royaume de Naples, & ne souhaitoit rien tant, sinon que son Successeur dissipât ce Trésor: ce fut pour l'y engager qu'il usa d'un très-subtil artifice. Il fit demander au Pape la permission d'aliéner quantité de biens d'Eglise, afin de s'en servir, disoit-il, à continuer la guerre qu'il faisoit aux hérétiques en France & en Flandre. La chose fut mise en delibération au Consistoire. Les Cardinaux de la faction d'Espagne bien préparez sur cet article, se déchaînérent fort contre ces alienations, que les Agens de la Ligue

Cayet. T. 1.

* Datée du 24. Février 1591.
† Datée du 12. May 1591.

Ligue aussi-bien que les Espagnols demandoient, & comme ils convenoient cependant, qu'il falloit ne rien omettre pour soûtenir la guerre contre les Huguenots, ils conclurent à fournir abondamment de l'argent que le saint Siége avoit en réserve, & effectivement il en fut depensé en très-peu de temps plus de trois millions de ducats pour ce sujet. 1591.

La levée des troupes du Duc de Montémarciano se fit avec beaucoup d'empressement; mais de quelque diligence que l'on usât, elles ne purent arriver à Verdun où elles avoient leur rendez-vous, que vers la fin de Septembre; & en attendant, le Pape se servit d'autres armes, qu'il lui étoit beaucoup plus aisé de mettre en usage.

Et publier des Monitoires contre le Roy.

Le Nonce Landriano arriva en France, & y apporta deux Monitoires que les Liguez avoient fort sollicitez. L'un (a) étoit adressé à toutes les personnes Ecclésiastiques qui suivoient le parti du Roy. Par ce Monitoire le Pape leur ordonnoit sous peine d'excommunication & de suspense, de se séparer de ce Prince & de ses intérêts dans quinze jours, & si au bout de l'autre quinzaine, ils n'avoient pas exécuté cet ordre, il les déclaroit déchus de toutes leurs dignitez & benéfices.

L'autre qui n'étoit que comminatoire, portoit le même commandement aux Princes, aux Seigneurs, aux Gentilhommes, & à tous les autres François du parti du Roy. Dans tous les deux ce Prince étoit déclaré hérétique, relaps, persécuteur de l'Eglise, excommunié, privé de ses Royaumes, & de tous ses Domaines, & l'on y promettoit aux Catholiques, de grands & de prompts secours, pour les défendre contre les Huguenots.

Effet qu'ils produisirent dans le Royaume.

Ces deux Monitoires que le Nonce fit imprimer à Reims, causérent un grand fracas par toute la France. Le Parlement de Châlons sur Marne ne les eut pas plûtôt vûs, que sur la réquisition du Procureur Général, il rendit un Arrêt (b), par lequel faisant droit sur l'appel interjetté par ledit Procureur Général au futur Concile, tant sur les deux nouveaux Monitoires, que sur les excommunications lancées contre le feu Roy, & sur les Bulles de la Légation du Cardinal Gaëtan, il déclara tous ces Actes nuls, abusifs, scandaleux, séditieux, faits contre les saintes Loix, Conciles approuvez, libertez de l'Eglise Gallicane, & ordonna qu'ils fussent brûlez dans la place publique par la main du bourreau, décerna prise de corps contre Landriano soy disant Nonce du Pape, avec promesse à quiconque le livreroit à la Justice de la Cour, de dix mille livres de récompense, &c.

Un Arrêt toute semblable (c) fut prononcé par le Parlement de Tours. Une grande multitude d'Ecrits fut répanduë par tout le Royaume touchant l'autorité du Pape, & un entre autres qui est rapporté au quatriéme Tome des Mémoires de la Ligue, où cette matiére est traitée plus à fond.

(a) Daté du 1. Mars 1591.
(b) Daté du 10. du mois de Juin 1591.
(c) Daté du 5. Août 1591.

1591. fond en faveur des Souverains, & avec plus d'ordre, qu'elle ne l'avoit jamais été.

Déclaration que le Roy y opose.

Peu de temps après l'Arrêt du Parlement de Châlons*, le Roy fit à Mante une Déclaration en son nom sur ce sujet, beaucoup plus moderée que cet Arrêt, ainsi qu'il lui convenoit. Il y exposoit qu'ayant appris que le sieur Landriano venoit en France de la part du Pape, il avoit avant qu'il y fût entré publié une Patente, par laquelle il declaroit comme il avoit déja fait à l'égard du Cardinal Gaëtan, que s'il venoit vers lui, il seroit reçû avec toutes sortes d'honneurs; mais que s'il alloit chez ses sujets Rebelles, il défendoit à tous les François de reconnoître en lui aucun caractére, & de lui obéir; il répétoit ce qu'il avoit déja dit en plusieurs autres Ecrits, qu'il étoit prêt de se soumettre à l'instruction d'un Concile ou de quelque assemblée de Prélats sur l'article de la Religion; que les Rebelles au lieu d'accepter un moyen si legitime & si nécessaire pour le bien du Royaume, avoient persisté dans leur révolte, & fait de nouvelles ligues avec les Princes étrangers les plus grands ennemis de la France. Il ajoûtoit que le feu Pape Sixte V. revenu de ses préventions, étoit entré dans ces vuës, & s'étoit fort repenti de s'être pendant un si long-temps laissé tromper par les Agens de la Ligue; mais que par un grand malheur, le successeur de ce Pape s'étoit encore laissé prévenir par leurs artifices & leurs calomnies; qu'il avoit cru sur leur parole, ce qui étoit très-faux, qu'il refusoit de se faire instruire; mais qu'il étoit toûjours dans la disposition de garder la promesse qu'il avoit faite à cet égard aux Princes & aux Seigneurs de son Royaume dès son avénement à la Couronne, & que la guerre que les Rebelles lui faisoient sans lui donner le moindre relâche, avoit été cause qu'il ne l'avoit point encore fait; que cette persuasion du Pape avoit été suivie de Monitoires, contre les Princes, Seigneurs, Officiers de la Couronne, Cardinaux, Archevêques, Evêques, & contre tous ses fidéles sujets; que la conduite qu'il avoit tenuë devoit avoir desabusé le Pape de toutes les faussetez que l'on publioit, vû qu'il n'avoit jusqu'alors rien innové sur la Religion; qu'au contraire il avoit par tout maintenu les Catholiques dans leur liberté, comme il étoit dans la résolution de le faire toûjours; qu'au reste à l'égard du sieur Landriano & des Monitoires qu'il avoit semez dans le Royaume, comme la chose ne regardoit pas seulement sa personne, mais encore tout l'Etat & les Priviléges de l'Eglise Gallicane, il laissoit à ses Parlemens le soin d'y pourvoir, la conservation de ces Priviléges leur appartenant, & qu'il leur ordonnoit, d'y mettre ordre sans délai, & de procéder incessamment contre le Nonce. Par la même Déclaration, il commandoit aussi aux Cardinaux, Archevêques & Evêques de son Royaume, de se disposer à une assemblée pour se pourvoir par les voyes de droit contre de telles entreprises; & elle se tint quelques mois après.

Dans

* Daté du 4. Juin 1591.

Dans le même-temps, & au même lieu, le Roy publia un Edit, par lequel il cassoit, révoquoit, annulloit ceux de l'an 1585. & de 1588. que les Chefs de la Ligue avoient extorquez du feu Roy & qui aneantissant l'autorité Royale, lui avoient ôté tous moyens de pacifier le Royaume, & y avoient causé de très-grands troubles, dont on voyoit les suites funestes.

1591. *Edit de ce Prince portant cassation de ceux de 1585. & 1588.*

Par le même Edit, qui révoquoit ceux dont je viens de parler, il rétablissoit les autres qui les avoient précédez, & surtout celui de l'an 1577. qui accordoit la liberté de conscience. Il déclaroit que celui qu'il publioit actuellement, n'étoit que provisionnel, & qu'il ne subsisteroit que jusqu'à ce que Dieu lui eût fait la grace de réunir tous ses Sujets par une bonne & solide paix, & qu'alors il prendroit des mesures plus particuliéres sur le fait de la Religion, comme il l'avoit promis à son avénement à la Couronne.

Cayet. T. 1. Mémoires de la Ligue. T. 1. *Il rétablit la liberté de conscience.*

Il prévoyoit bien que cet Edit ne racommoderoit pas ses affaires à Rome; mais il avoit moins d'égard, à l'effet qu'il produiroit en ce pays-là, qu'à celui qu'il devoit avoir dans le Royaume, où les peuples étoient extrêmement lassez de la guerre, & où tout le monde étoit persuadé par l'expérience de tant d'années, que la liberté de conscience étoit l'unique moyen de mettre fin à tant de maux. Tous les Catholiques du parti du Roy étoient dans cette pensée, & il n'y en avoit aucun, même parmi les plus zélez, qui ne fût content de cet expédient, pourvû qu'il fût accompagné de la conversion du Roy.

Cette multitude d'Ecrits qui parurent alors de part & d'autre ne servoit qu'à aigrir les esprits, & la guerre se fit partout cette année avec la même fureur que la précédente.

Les esprits s'aigrissent, & la guerre continuë avec fureur.

La premiére entreprise se fit par les Ligueurs le troisiéme de Janvier. Paris nonobstant les secours qu'on y avoit reçus du Prince de Parme, & les convois qui y avoient été introduits, souffroit beaucoup de la disette, parce qu'il se trouvoit encore bloqué par la reprise de Corbeil, & par saint Denis, où les Royaux s'étoient maintenus.

Le sieur de Belin à qui le Duc de Nemours avoit laissé le Commandement dans Paris, pour aller en son Gouvernement du Lionnois, fit dessein de reprendre saint Denys, pour s'ouvrir la campagne de ce côté-là. Le Chevalier d'Aumale se chargea de cette expédition, qui en effet ne paroissoit pas fort difficile, vû l'état de la Place & la circonstance du temps.

Tentative des Ligueurs sur S. Denys. Thuanus. l. 101. Cayet. T. 2. d'Aubigné T. 3. l. 3.

La garnison n'étoit que d'un assez petit nombre de Lansquenets: les murailles étoient fort basses, & il y avoit tel endroit, où elles n'étoient pas plus hautes que d'une toise: il faisoit un très-grand froid, & les fossez où il y avoit de l'eau, étoient glacez jusqu'au fond. Le sieur de Vic en étoit Gouverneur depuis très-peu de jours, Monsieur de Lavardin qui l'étoit avant lui, ayant remis ce Gouvernement entre ses mains.

Le Chevalier d'Aumale sortit de Paris la nuit avec quatre cens Fantassins, suivis de deux cens chevaux. Ils arrivérent jusqu'aux fossez de la

1591. Porte de Paris ſans être apperçus : pluſieurs échelles furent placées en un inſtant : les ſoldats ſautérent ſans peine ſur la muraille, envelopperent quelques ſentinelles, & le Chevalier d'Aumale ayant couru promptement à la porte, la fit rompre avec des léviers, pour faire entrer la Cavalerie.

De Vic dans cette ſurpriſe eut toute la préſence d'eſprit, dont il avoit beſoin. Il ſe poſta devant l'Abbaye avec ſept Gentilshommes à cheval, & ordonna aux Lanſquenets de couler le long des murailles vers la Porte de Paris, pour tâcher de la reprendre.

Le Chevalier d'Aumale qui ſe crut le maître de la Place, alla droit vers l'Abbaye à pied à la tête de ſes Fantaſſins, qui pour jetter l'épouvente & empêcher les habitans de ſortir de leurs maiſons, crioient *tuë tuë*.

De Vic réſolu de périr, ou de ſauver une place ſi importante qu'on venoit de lui confier, toute mauvaiſe qu'elle étoit, alla au devant de l'ennemi, faiſant ſonner la charge par un trompette, comme s'il avoit eu un Eſcadron entier, & n'attaqua le Chevalier d'Aumale, que quand il le vit engagé dans une ruë fort étroite qui va à l'Abbaye ; il fut ſuivi par quelques Bourgeois, qui s'étoient aſſemblez dans la Place, & tint ferme dans ce défilé.

Ils en ſont repouſſez, & le Chevalier d'Aumale leur Commandant tué.

Cependant les Lanſquenets étant tombez tout à coup ſur la Cavalerie Pariſienne, l'arrêtérent par une décharge faite de fort près, lorſqu'elle entroit dans la Ville trompettes ſonnantes comme dans une Place priſe, l'obligérent de reculer, & ſe rendirent maîtres de la porte. Les Fantaſſins de la Ligue ne l'eurent pas plûtôt appris, que la peur les ſaiſit, & la plûpart ſe debandérent pour ſe ſauver par-deſſus les murailles. Le Chevalier d'Aumale voyant qu'on l'abandonnoit, voulut faire retraite avec quelque ordre en combattant ; mais il fut tué dans la mêlée ſans être connu, & on ne le ſçut que quelques heures après.

Le Roy apprit à Senlis ce qui s'étoit paſſé à ſaint Denis. Il ne faiſoit que d'arriver des frontiéres de Flandre, juſqu'où il avoit pourſuivi l'armée du Prince de Parme, & ſe préparoit à faire une nouvelle tentative ſur Paris.

Le Roy en fait une ſur Paris, où il ne réüſſit pas mieux.

Ayant fait repoſer ſes troupes pendant quelques jours, il les y conduiſit dans l'eſpérance de le ſurprendre par la porte ſaint Honoré. Il arriva à trois heures du matin au Fauxbourg. Soixante Capitaines déguiſez en payſans conduiſoient des chevaux & des charettes : Lavardin les ſuivoit avec cinq cens Cuiraſſiers & deux cens Arquebuſiers : le Baron de Biron, venoit enſuite avec une troupe de douze cens hommes : après lui marchoit la Nouë avec les Suiſſes & quelques piéces de canon. Le Roy s'arrêta au bout du Fauxbourg avec les Ducs de Longueville, & d'Epernon, & tous ſe mirent à pied, excepté le Duc de Nevers qui demeura à cheval avec cinquante à ſoixante Gendarmes.

Douze des Capitaines déguiſez s'avancérent vers la porte Saint Honoré, conduiſant chacun un cheval chargé de farine. Ils devoient d'abord embarraſſer la porte, quand on la leur auroit ouverte, & ſoûtenus

nus

nus de ceux qui les suivoient, s'en emparer en donnant sur la garde ; une partie des troupes devoit couler le long de la riviére, & presenter l'escalade de ce côté-là. 1591.

Mais le Comte de Belin averti des mouvemens des troupes du Roy, avoit eu quelque soupçon. Il avoit pris toutes ses précautions pour ne se pas laisser surprendre, & entre autres choses, il avoit terrassé la porte de Saint Honoré par derriére.

Un des Capitaines qui conduisoit les farines cria aux sentinelles qu'on leur ouvrît la porte. Le sieur de Tremblecourt qui étoit de Garde en cet endroit, lui fit diverses questions, ausquelles il répondit en langage de paysan, & si adroitement, que ce Gentilhomme le prit pour un de ces paysans, qui pour éviter les partis ennemis venoient souvent la nuit apporter des vivres dans Paris ; il lui dit que la porte étoit barricadée ; qu'on n'entroit point par-là, & qu'il allât le long de la riviére, & par une autre porte qu'on lui ouvriroit.

Les Parisiens celebrent ce coup manqué, appellé la journée des farines.

Ces Capitaines allérent faire leur rapport au Roy, qui vit bien que les ennemis étoient sur leurs gardes. Il retira ses troupes, & les Parisiens ayant appris le danger qu'ils avoient évité, firent chanter le *Te Deum*, comme s'ils eussent remporté une grande victoire. Cette journée s'appella la journée des farines, & il fut ordonné qu'on en feroit une fête tous les ans : ce fut la cinquiéme de cette nature qui fut instituée à Paris ; car on en avoit fait une de la journée des barricades ; une de celles qu'ils appellérent la journée du pain, lorsque le Roy retira son Infanterie des Fauxbourgs, pour aller au-devant du Prince de Parme, & que le passage fut ouvert aux convois ; une de celle de l'entiére levée du siége, quand l'armée Espagnole vint jusqu'à Paris ; & une de celle de l'escalade du Fauxbourg Saint Jacques, où le Comte de Châtillon fut repoussé, & toutes ces Fêtes furent chommées jusqu'à la réduction de cette capitale à l'obéïssance du Roy.

Cayet. T. 2. Memoires de la Ligue. T. 4.

Le Duc de Mayenne qui étoit en Picardie, où il prit seulement quelques Châteaux, ayant eu nouvelle de cette entreprise, fit aussi-tôt un détachement de soldats Italiens & Espagnols des Régimens que le Prince de Parme lui avoit laissé. Il en envoya une partie à Paris, & l'autre à Meaux sous les ordres du sieur Dupesche ; & cette Ville fut la premiére, où les étrangers furent mis en garnison d'une maniére à en être les maîtres & plus forts que les Bourgeois.

Durant ce temps-là, la Châtre Gouverneur de Berri se mit en campagne avec quelques troupes, & vint assiéger Aubigni sur Nerre petite Ville de la Province. Il en leva le siége après deux assauts, sçachant que Châtillon & quelques autres Seigneurs du parti Royal venoient au secours. Il prit Sangoin sur les confins du Bourbonnois, où il n'y avoit point de garnison, assiégea Châtellet sans le pouvoir prendre, à cause qu'il étoit toûjours côtoyé par Châtillon, & puis ayant appris que le Roy étoit entré en Beausse avec son armée, il se hâta de se rendre à Orléans.

1591. Il ſépara ſes troupes & les mit en diverſes Villes, après les avoir aſſez inutilement beaucoup fatiguées.

Meſures priſes par le Roy pour ſe rendre maître de Chartres.

Il y avoit déja long-temps que le Roy formoit un deſſein ſur Chartres, pour ôter aux Pariſiens le ſecours des bleds, qui leur venoient de la Beauſſe: mais il falloit tromper ceux-ci, pour les empêcher de jetter des troupes dans Chartres, où il n'y en avoit point; car en la plûpart des Provinces, les Bourgeois ſeuls gardoient alors leurs Villes, & ne vouloient point de garniſon, ſinon en cas de ſiége.

Le Roy pour y réuſſir prit les meſures ſuivantes. S'étant retiré à Senlis après la journée des farines, il marcha en Brie, fit ſemblant d'aſſiéger Provins, où les Ligueurs firent auſſi-tôt entrer ſix cens fantaſſins & deux cens chevaux: il donna de là jalouſie à Troyes & puis à Sens, en attendant les troupes que le Maréchal de Biron lui amenoit de Normandie, où il avoit reçu de l'argent, des poudres & des boulets de la Reine d'Angleterre, & pris Harfleur, Caudebec, Feſcamp & quelques autres petites places.

Mémoires de la Ligue. T. 4.

Le Roy fit courir le bruit qu'il alloit à Tours, au ſujet d'un différend ſurvenu entre le Cardinal de Lénoncourt & le Cardinal de Vendôme, qu'on appelloit le Cardinal de Bourbon depuis la mort du vieux Cardinal de ce nom; & pour confirmer ce bruit, il fut dix jours ſans paroître. Biron eut ordre de prendre la route de cette même Ville, & puis de rebrouſſer chemin tout à coup. La choſe fut très-bien conduite, & Biron inveſtit Chartres le neuviéme de Février. Le Roy s'étant rendu à Etampes pour le venir joindre, apprit que le Capitaine de la Croix parti d'Orléans pour ſe jetter dans Chartres avec ſoixante Cuiraſſiers, & deux cens Arquebuſiers, avoit été défait, & ne s'étoit ſauvé que lui cinquiéme. Il en arriva de même au Capitaine Larchenau qui entreprit de paſſer au travers du Camp avec deux cens hommes: quelques autres furent plus heureux: mais il entra peu de monde dans la place, & le ſieur de la Bourdeſiére, qui en étoit Gouverneur, n'eut guéres, pour ſoûtenir le ſiége, que les Compagnies des Bourgeois, & quelques Gentilshommes qui s'étoient trouvez dans la Ville, lorſqu'elle fut inveſtie.

La Ville eſt inveſtie.

Il ne laiſſa pas de ſe défendre ſi bien, qu'on ſe repentit d'avoir entrepris ce ſiége; & on en ſçut fort mauvais gré au Chancelier de Chiverni. Le Roy l'avoit depuis quelques temps rétabli dans ſes charges, & on l'accuſa d'en avoir été l'auteur, tant par l'intérêt qu'il y avoit, à cauſe que pluſieurs de ſes Terres étoient aux environs, que parce que quelques-uns prétendirent, qu'une intrigue d'amour peu ſéante à un ſi grand Magiſtrat, avoit été un des motifs de cette entrepriſe. De ſorte qu'après deux aſſauts qui n'avoient point réuſſi, on étoit ſur le point de l'abandonner, lors que le Comte de Châtillon arriva au Camp. Ce Seigneur ayant viſité tous les travaux, pria le Roy de ne ſe point preſſer, & lui fit eſpérer la reddition de la place dans ſix jours.

d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 10.

En effet ayant fait faire une galerie couverte de ſon invention pour paſſer le foſſé, le mineur fut attaché à la muraille, & la Bourdeſiére dans

la

la crainte d'être emporté d'assaut, battit la chamade, & promit de se rendre, s'il n'étoit point secouru dans huit jours. 1591.

C'étoit à quoi le Duc de Mayenne ne pensoit pas : car n'osant hazarder une bataille, il avoit seulement fait diversion par le siége de Château-Thierri. Ainsi la place fut renduë le vendredi d'après Pâques, & le Gouvernement donné à Sourdis qui en étoit en possession, dans le temps que la Ville s'étoit déclarée pour la Ligue. Le Roy perdit à ce siége mille ou douze cens hommes, le sieur de Belesbat, & huit Mestres de Camp dont il ressentit fort la perte. *Et prise à composition.*

Il en fit une plus grande dans la mort du Comte de Châtillon, qui, peu de temps après le siége de Chartres, étant tombé malade à sa Terre de Châtillon sur Loin, y mourut. C'étoit un des plus braves Seigneurs de France, le plus entreprenant, le plus intrepide, qui savoit le mieux la guerre, & qui la faisoit avec le plus de vigueur & de bonheur, sçavant dans les Mathématiques & principalement dans la partie de cette science qui traite de l'Art Militaire. Il étoit fils de l'Amiral de Coligny, moins attaché que lui à la Religion Huguenote, & sans éloignement pour la Religion Catholique, sur laquelle il étoit fort disposé à se faire instruire, & qu'il auroit apparemment embrassée, s'il avoit eu le bonheur de vivre jusqu'à la conversion du Roy. *Mort du Comte de Châtillon.*

Après le siége de Chartres, l'armée Royale marcha pour faire lever le siége de Château-Thierry : mais le Vicomte Pinard fils de celui qui fut Sécretaire d'Etat sur la fin du Regne de Henri III. la rendit, & ne la deffendit pas, disoit-on, aussi long-temps qu'il le pouvoit. Plusieurs l'accusérent d'intelligence avec le Duc de Mayenne ; mais le sieur de Villeroy qui fut present au siége le disculpe parfaitement là-dessus dans ses Mémoires. Cette prise fut pour la Ligue une consolation de la perte de Chartres, quoiqu'il y eût beaucoup de différence pour l'importance de la Place, surtout par rapport à Paris. *Cette conquête est suivie de la perte de Château-Thierry.*

Ces deux siéges étant terminez, les deux armées furent mises en quartier, pour se reposer quelques tems, après une campagne qui avoit duré plus d'un an, & pendant le plus fort de l'hyver. Le Duc de Mayenne eut une raison particuliére de la finir ; c'est qu'il n'étoit pas assez fort pour tenir devant l'armée du Roy. Ce Prince de son côté en avoit aussi une autre importante, qui étoit, sous ombre de ce repos qu'il vouloit donner à ses troupes, de travailler sourdement à l'éxécution d'un dessein très avantageux pour son parti. *Les deux armées se séparent & pourquoi.*

Le Marquis de Ménelai avoit l'an 1589. surpris la Fére Place des plus fortes de Picardie, & en avoit eu depuis ce temps-là le Gouvernement. Il sçut que la Ligue traitoit avec les Espagnols, pour leur donner cette Place en récompense du nouveau secours, dont elle prévoyoit bien qu'elle auroit bien-tôt besoin. Ce Seigneur, aussi-bien que quelques autres Partisans de la Ligue, portoit très-impatiemment, qu'on mît ainsi les étrangers en possession des Places du Royaume, & il avoit trouvé fort mauvais que le Duc de Mayenne eût déja livré la Ville de Meaux aux Espagnols. Le Marquis de Piennes son pere qui *Le Gouverneur de la Fere remet cette place au Roy.* Gayet. T. 1.

1591. étoit au ſervice du Roy, profita de cette diſpoſition, & lui perſuada enfin de remettre ſa Place entre les mains de ſon légitime Souverain, plûtôt que d'être obligé de la céder aux Eſpagnols.

Et eſt enſuite aſſaſſiné par les Ligueurs.

L'affaire étoit concluë, & le Roy s'étoit rendu à Compiégne, pour aller de là à la Fére, lorſque les Ligueurs avertis du Traité conjurérent contre la vie de Ménelai, & il fut aſſaſſiné par Colas Sénéchal de Montelimard, qui eut ſon Gouvernement pour récompenſe; c'eſt ainſi que la choſe eſt racontée par quelques-uns de nos Hiſtoriens: mais le Préſident de Thou & le ſieur de Villeroy parlant de cet Aſſaſſinat, ne conviennent pas du Traité de Ménelai avec le Roy, & diſent au contraire que ce fut une calomnie du Sénéchal, qui pour faire périr ce Seigneur, & profiter de ſa dépouille, l'accuſa fauſſement d'intelligence avec ce Prince.

Thuanus l. 102. Mémoires de Villeroy. T. 1.

Quoi qu'il en ſoit de la verité de ce fait, le Roy ſéjourna peu à Compiégne, & alla rejoindre ſon armée qui s'étoit raſſemblée à Villepreux à ſix ou ſept lieuës de Paris. Il alla de là loger à Montfort l'Amaury; d'où il envoya le ſieur de la Nouë en Bretagne, pour aider de ſes conſeils le Prince de Dombes, contre le Duc de Mercœur & les Eſpagnols; puis ayant ſéjourné le lendemain à Mante, où le Duc de Nevers prit congé de lui, pour aller prendre le commandement des troupes Royales en Champagne, il vint à Vernon pour l'éxécution d'une entrepriſe ſur Louviers.

Surpriſe de Louviers.

Elle fut conduite par le Capitaine Marin & par le ſieur du Rolet Gouverneur du Pont de Larche, qui avoit gagné un Caporal de la Ville, un Prêtre & un Marchand d'huile. Le Prêtre qui étoit chargé de faire le guet au clocher, promit de laiſſer avancer les troupes auſſi proche de la Ville qu'on voudroit ſans ſonner le toccin, & les deux autres de livrer la porte.

La choſe s'éxécuta le ſixiéme de Juin. Du Rolet envoya devant ſept ſoldats déterminez avec l'écharpe noire, qui étoit toûjours celle de la Ligue. Ils s'arrêtérent ſous la porte de la Ville, où le Caporal & le Marchand s'entretenoient avec eux, comme avec des gens de l'Union. Du Rolet averti par le Marchand, qu'il étoit temps de donner, ſort de ſon embuſcade, accourt à la porte, s'en ſaiſit, fait main baſſe ſur le corps-de-garde, entre dans la Ville, & pouſſe juſqu'aux Halles. Il trouva là de la réſiſtance; car les Bourgeois au bruit de l'allarme, s'y étant rangez en bataille, s'y deffendirent, & donnérent le loiſir au ſieur de Fontaine-Martel qui étoit ſorti de la Ville, d'y rentrer, & de ſe venir mettre à leur tête avec ſa Compagnie d'hommes d'armes.

Il repouſſa du Rolet juſqu'à la porte; & le Baron de Biron qui devoit appuyer ce Capitaine, fut ſi long-temps à arriver, qu'il s'en fallut peu que les Royaux accablez par le nombre, n'abandonnaſſent la partie; mais enfin Biron ſurvenant avec de nouvelles troupes, chargea les Bourgeois, les mit en une entiére déroute, & ſe rendit maître de la Ville. Fontaine Martel y fut fait priſonnier auſſi-bien que Claude de Sainctes Evêque d'Evreux, autrefois Chanoine Régulier de Saint Auguſtin

L'Evêque d'Evreux y eſt pris.

gustin dans l'Abbaye de Saint Chéron proche de Chartres : c'étoit un très-sçavant homme & un grand Prédicateur ; mais Ligueur opiniâtre. Il s'étoit retiré à Louviers depuis que sa Ville Episcopale étoit tombée sous la puissance du Roy. On trouva dans ses papiers un écrit, où il approuvoit l'Assassinat de Henri III. & soûtenoit qu'on pouvoit traiter de même le Roy actuellement régnant.

1591.

Thuanus l. 101.

Il fut conduit à Caën, & convaincu d'avoir fait cet Ecrit. Comme non seulement il ne le désavouoit pas ; mais encore qu'il en soûtenoit la doctrine avec obstination par un malheureux entêtement trop commun en ce temps-là, on lui fit son procès, & il auroit été condamné à la mort, si le Cardinal de Bourbon & les autres Prélats qui étoient avec le Roy, n'eussent intercédé pour lui. On le condamna seulement à une prison perpétuelle, où il mourut peu de temps après.

Et condamné à une prison perpétuelle.

Le Roy ensuite de l'expédition de Louviers, Ville alors très riche, & beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, alla à Andeli, dont la Citadelle, une des plus fortes de France, appellée Château-Gaillard, lui avoit été remise peu de jours auparavant, par Mouy-Richebourg qui y commandoit pour la Ligue.

Cayet. T. 2.

Il en partit le quatorziéme de Juin, pour aller à Dieppe, où il reçut un secours de cinq cens Anglois & des munitions. De là il vint à Gisors rejoindre son armée, prévint une entreprise que le Vicomte de Tavannes & le sieur de Villars avoient projettée sur le Pont de Larche, & fit partir de Mante le Duc de Luxembourg qu'il envoyoit Ambassadeur à Venise, pour maintenir cette République dans ses intérêts.

Le Roy tint à Mante plusieurs conseils tant d'Etat que de Guerre. Dans ceux-cy on délibéra touchant les projets de la campagne ; surquoi le Roy avoit un embarras ; c'est que les Gouverneurs des Provinces & des Villes le pressoient chacun de leur côté, de faire ses conquêtes dans leur voisinage. Ce n'étoit pour la plûpart que leur intérêt particulier, qui leur faisoit faire ces instances.

Embarras du Roy touchant les projets de la Campagne.

Les Gouverneurs des Provinces vouloient étendre les bornes de leurs Gouvernemens, & y soûmettre les Villes que la Ligue y possédoit ; les Gouverneurs des Villes étoient chagrins de l'éloignement de l'armée ; parce qu'ils appréhendoient d'être attaquez & de perdre leurs places qu'ils gouvernoient en Souverains, & où ils ne pensoient qu'à s'enrichir ; se reservant sous prétexte d'entretenir leur garnison, la plus grande partie des revenus du Roy. Nonobstant ces avantages, toutes les fois qu'ils écrivoient ou qu'ils venoient à la Cour, ce n'étoit que plaintes de leur part de ce qu'on les abandonnoit ; qu'on n'avoit nul égard à leurs services, & sans faire ouvertement des menaces, ils laissoient quelquefois assez entendre, qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire leur condition meilleure, en changeant de parti : ce n'étoit point sur des ordres, mais sur des priéres réïtérées du Roy, qu'ils lui envoyoient une partie de leurs troupes, quand il étoit éloigné d'eux ; ils l'importunoient sans cesse après quelques courts services, pour les faire revenir ; & l'on peut dire que ce Prince, pendant plusieurs années, eut autant besoin de patien-

Dans le discours de l'Etat de la France l'an 1591.

ce

1591. ce & de modération, pour conserver dans son parti tant d'esprits difficiles à gouverner, que de valeur pour reconquerir ses Etats.

Le Siege de Noyon est résolu.

Ce fut le Duc de Longueville Gouverneur de Picardie, qui l'emporta cette fois, & qui fit conclure pour le siége de Noyon. Le Roy partit de Mante le seiziéme de Juillet, & marcha comme s'il eût voulu prendre la route de Champagne; le Maréchal de Biron prit Conflans sur Oyse en passant, les Anglois forcérent Armeil qu'ils pillérent, & le vingt-quatriéme du même mois le Baron de Biron investit Noyon.

Rieux Gouverneur de la petite Ville de Pierrefont, se jetta dans Noyon avec quarante Cavaliers, qui portoient chacun un Arquebusier en croupe, & le sieur de Ville qui commandoit dans la place se prépara à se bien deffendre, parce que le Vicomte de Tavannes qui avoit en ces quartiers-là quatre Régimens d'Infanterie & quatre à cinq cens chevaux, lui avoit promis de lui envoyer du secours.

Il ne fut pas si aisé à Tavannes qu'il l'avoit crû, de tenir sa parole; car quoi que cette Ville à cause de plusieurs petites riviéres, fût difficile à investir entiérement par une aussi petite armée que celle du Roy, qui ne passoit pas huit mille hommes, le Maréchal de Biron faisoit faire une garde si éxacte dans tous les quartiers, & dans les places des environs, qu'il n'entra que très-peu de secours dans Noyon durant le siége.

Divers petits combats à l'occasion des secours, qu'on vouloit jetter dans la place.

La Chanterie fut le premier qui entreprit de s'y jetter avec son Régiment: mais la garnison de Chauni étant tombée sur lui, il fut entiérement défait, & il n'y eut que lui & le Capitaine Brouilli avec douze soldats qui arrivérent dans la place: le Régiment de Tremblecourt ne fut pas plus heureux, & s'étant trop engagé, il fut aussi taillé en piéces.

Cayet. T. 2. Mémoires de Sully. T. 1. c. 32.

Après ces deux défaites, le Vicomte de Tavannes résolu à quelque prix que ce fût de sauver cette place, entreprit d'y conduire lui-même quatre cens Arquebusiers, & se mit à la tête de trois cens Cuirassiers pour leur servir d'escorte. Il partit de Roye le premier d'Août, & couvrit si bien sa marche par les bois, qu'à une heure après minuit il arriva à trois portées de mousquet de la Ville. Il avoit traversé jusques-là tout le Camp sans être reconnu, lorsque les Chevaux Legers du Roy qui faisoient la ronde, ayant apperçu une si grosse troupe s'avancer vers la Ville, entrérent en quelque défiance, & marchérent de ce côté-là avec de l'Infanterie.

A leur approche ces troupes prirent l'épouvente, & sans presque attendre qu'on les chargeât, se débandérent pour se sauver dans les bleds. Le Vicomte s'étant mis en deffense avec quelque peu de soldats qui étoient demeurez autour de lui, fut fort blessé, & fait prisonnier avec plusieurs Officiers.

Enfin le Duc d'Aumale accompagné des sieurs de Belleglises, de Lonchamp, de Gribouval, & de quelques autres Gentilshommes vinrent huit jours après avec trois cens Arquebusiers & trois cens chevaux, pour forcer le quartier des mêmes Chevaux Legers du Roy, dans le temps

temps que l'on changeoit les Gardes, & que la plûpart de ces Chevaux Legers étoient désarmez & à pied. Il en tua d'abord une quinzaine, & entre autres le Maréchal des Logis, quelques-uns firent ferme, & donnérent le temps au Baron, & aux sieurs de Largerie, de la Boissiére & de Lannoy de venir à leur secours. Il y eut là un violent combat, & il s'y fit jusqu'à douze charges. Le Duc d'Aumale craignant d'être enveloppé se sauva à la débandade, & fut poursuivi jusqu'auprès de Ham, d'où il étoit parti. Il perdit dans cette rencontre le Capitaine Dom Francisco Guévara & soixante tant soldats qu'Officiers: Lonchamp & quelques autres Gentilshommes y demeurérent prisonniers. 1591.

Cependant le siége s'avançoit; & le canon ayant fait une ouverture à un endroit de la muraille de l'Abbaye de Saint Eloy, les Anglois s'y coulérent, & surprirent la garnison, dont ils firent quarante soldats prisonniers.

Comme cette Abbaye étoit une espéce de Fort qui couvroit la Ville de ce côté-là, & faisoit sa principale fortification, le Roy qui avoit jusques-là beaucoup douté du succès de ce siége, commença d'en bien espérer; mais il apprit en même-temps, que le Duc de Mayenne approchoit avec une armée de neuf à dix mille hommes.

Ce Duc étoit parti de Rouen, où il étoit allé pour appaiser une sedition, & avoit marché vers Mante à dessein de la surprendre par une intelligence, que d'Alincourt Gouverneur de Pontoise y avoit ménagée.

Le Baron de Rosni qui en fut averti, avoit donné si bon ordre à tout, que si le Duc eût tenté l'attaque, il ne s'en fût pas retiré sans une grande perte; mais le Roy lui-même par une grande faute rendit inutiles les préparatifs qu'on avoit faits. Il trouva la chose si bien concertée, qu'il voulut y être present, & se rendit à Mante avec peu de suite.

Rosni tout surpris de son arrivée, lui dit en colére, *hé quoi, Sire, n'avez-vous pas acquis assez de gloire, & vous verra-t-on faire toûjours le Chevau-Leger? Vous gâtez tout, car il est impossible que vous ayez caché votre marche.* Le Roy qui vit bien qu'il avoit tort, rit de la brusquerie du Baron, & l'assura que personne ne sçavoit rien de son voyage. Mais quelques Paysans qui l'avoient reconnu, en avertirent le Duc de Mayenne, & ce Duc jugeant bien qu'il étoit découvert, ne se présenta point devant Mante. Il continua sa route vers la Picardie, reprit Conflans sur Oyse, ruïna la petite Ville de Lille-Adam, fut repoussé à Houdan par huit cens Suisses qu'il avoit espéré d'enlever, & vint à la Fére le jour même que le Roy avoit pensé la surprendre; & il l'auroit surprise en effet sans une femme, qui ayant apperçu dans les dehors le feu de la mêche d'un mousquetaire, avoit donné l'allarme.

Le Duc de Mayenne arrivant à Ham y trouva les restes des trois défaites dont j'ai parlé, & quantité d'Officiers & de soldats blessez. Quel- *Elle se rend par Capitulation.*

1591. que mine qu'il fit de vouloir donner la bataille pour ſauver Noyon, il avoit réſolu avec le Duc d'Aumale, & le Prince d'Aſcoli, qui lui avoit amené de Flandre un renfort de troupes, de ne point la hazarder. Pour le Roy il étoit déterminé à l'accepter, & à aller au-devant de l'ennemi, s'il s'avançoit davantage vers Noyon : mais le ſieur de Ville Gouverneur de la place, voyant qu'on ne ſe mettoit point en devoir de le délivrer, & qu'il étoit en danger d'être emporté d'aſſaut, battit la chamade le Samedi dix-ſeptiéme d'Août, & capitula pour ſe rendre le Lundi ſuivant à midi, au cas qu'il ne fût point ſecouru. Le Duc de Mayenne qu'il en fit avertir, n'ayant fait aucun mouvement pour cela, il rendit la place au jour marqué. Le Roy ne perdit en ce ſiége de perſonnes conſidérables, que le ſieur du Fourny Meſtre de Camp, qui fut tué le jour que la place fut inveſtie. Monſieur d'Etrées en fut fait Gouverneur.

Ambaſſade envoyée en Eſpagne, & pourquoi.

Le lendemain ce Prince alla avec toute ſa Cavalerie ſe préſenter devant Ham ; mais le Duc de Mayenne ne jugea pas à propos d'en ſortir, & ſe contenta de faire tirer quelques volées de canon. Durant le ſéjour qu'il qu'il fit dans cette Ville-là, arriva le Préſident Janin qu'il avoit envoyé en Eſpagne, pour tâcher de pénétrer les véritables intentions du Roy Philippe II. & à quoi il tendoit principalement dans la protection qu'il donnoit à la Ligue.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Cette Ambaſſade avoit été une ſuite de quelques négociations que Villeroy avoit entamées pour une ceſſation d'armes, & qui n'avoient point réuſſi : le Roy même ne déſaprouva point le voyage du Préſident, parce qu'il ſçavoit, que bien que Ligueur zélé, il n'aimoit pas les Eſpagnols, & qu'il étoit très-éloigné de favoriſer les deſſeins qu'on attribuoit au Roy d'Eſpagne, de vouloir s'emparer de la Couronne de France. Villeroy lui avoit encore fait entendre, que dans la ſituation où ſe trouvoit le Duc de Mayenne, il étoit impoſſible que ce Duc traitât avec Sa Majeſté que de concert avec les Eſpagnols, & que ſuppoſé qu'on en vînt là, il faudroit par le même traité régler les ſujets de querelle qui étoient entre les deux Monarchies : le Roy lui avoit répondu qu'il y conſentiroit volontiers, & qu'il le pouvoit dire de ſa part au Préſident Janin.

Mathieu. Vie de Henri IV. L. 1.

Cette marque d'eſtime & de confiance que le Roy donna au Préſident, lui fit extrémement plaiſir, & le détermina à partir ; car quoiqu'il ne vît guéres d'apparence à rien conclure avec le Roy d'Eſpagne, il ne deſeſpéroit pas que les réponſes qu'il rapporteroit de cette Cour, n'engageaſſent le Duc de Mayenne à s'accommoder avec le Roy.

Fauſſes préventions de Philippe II. ſur les affaires de France.

Il trouva Philippe II. prévenu des idées les plus chimériques ſur les affaires de France, & ſi mal inſtruit par ſes Miniſtres, qu'à l'entendre, il ne doutoit pas que ce Royaume ne fût à lui dans peu de temps. * L'Hiſtorien Dupleix dit qu'il avoit entendu de la propre bou-

* Dans l'Hiſtoire de Henri IV.

1591.

bouche du Président Janin, que ce Prince étoit si entêté là-dessus, qu'à tout propos dans l'entretien, il répétoit au Président, *ma ville de Paris, ma ville d'Orleans, ma ville de Rouen*, & autres choses semblables, comme si le Royaume eût déja été en sa puissance.

Le Président en cette affaire avoit de grands ménagemens à garder. Il ne falloit ni trop éxagérer la puissance de la Ligue, de peur de détourner le Roy d'Espagne de consentir à la paix, ni la trop rabaisser, de peur qu'il n'abandonnât le Duc de Mayenne, ni paroître trop contraire aux prétentions de ce Prince sur la Couronne de France en faveur de sa fille, pour la même raison. C'est pourquoi dans deux longues audiences qu'il eut de lui, après avoir témoigné la reconnoissances des Catholiques du Royaume pour les grands secours qu'il leur avoit donnez, il se contenta de marquer qu'on commençoit à s'y ennuyer de la guerre; qu'il y avoit à craindre que le Roy de Navarre par ses sollicitation, par ses promesses, par l'assurance qu'il donnoit de se faire instruire, n'attirât à son parti beaucoup de gens touchez des miséres, où une si funeste guerre réduisoit l'Etat; qu'il faisoit de grandes offres au Duc de Mayenne; & capables de tenter un homme moins zélé que lui pour la Religion. Il lui insinua, que ce seroit une grande gloire pour Sa Majesté Catholique, si faisant paroître son désintéressement, il contribuoit à rétablir la paix dans un Royaume autrefois si florissant, en y procurant en même-temps la fureté de la Religion.

Cette gloire si pure & si désintéressée n'étoit pas du goût du Roy d'Espagne, qui sans s'ouvrir davantage au Président, le renvoya à Dom Idiaque un de ses Ministres, pour apprendre de lui ses intentions plus en détail.

Après quelques conférences entre ces deux Ministres, où l'un tâchoit de découvrir les intentions de l'autre en cachant les siennes, enfin Idiaque déclara au Président que le Roy son Maître ne trouvoit aucune fureté dans la paix, ni dans les promesses du Roy de Navarre; que tous les Princes de la Maison de Bourbon seroient toûjours suspects sur l'article de la Religion; que l'Infante d'Espagne, comme plus proche parente du feu Roy, étoit celle qui avoit le plus de droit à la Couronne de France; qu'elle en avoit, disoit-il, un incontestable sur la Bourgogne & sur la Bretagne; que le dessein du Roy étoit de la marier à l'Archiduc Ernest, en lui donnant les Pays-Bas; que ce seroit un grand accroissement pour la Monarchie Françoise, si la Princesse avec une telle dot étoit élevée sur le Trône de France, & qu'au reste, si on ne s'accommodoit pas aux inclinations du Roy, il étoit résolu de ne pas perdre l'argent & les hommes, qu'il prodiguoit depuis long-temps en faveur de la France.

Le Président qui ne s'attendoit pas à une telle proposition (car on n'avoit point jusques là fait mention du mariage de l'Infante avec l'Archiduc) prit le parti de ne pas contredire davantage le Ministre Espagnol. Il lui dit seulement que les difficultez qu'il lui avoit faites sur tout ce qui avoit été proposé, n'étoient que pour le mieux instruire de l'état

1591.

tat des choses, & que d'ailleurs le Duc de Mayenne & les Catholiques de France avoient tant d'obligation à Sa Majesté Catholique, qu'ils seroient toûjours disposez à la satisfaire en tout.

Cette réponse plût infiniment au Roy d'Espagne. On promit au Président de fournir au Duc de Mayenne dix mille écus par mois, & outre cela, la solde aux Troupes qu'on meneroit au secours des Catholiques de France: mais que ce seroit par les mains des Ministres d'Espagne que se feroient les payemens.

Le Duc de Mayenne, quoique disposé à faire sa paix avec le Roy, en est empêché par divers incidens.

Le Président faisant semblant d'être fort content de cette promesse, prit son audience de congé, bien résolu à son retour d'engager le Duc de Mayenne à s'accommoder avec le Roy; & ce fut le Conseil qu'il lui donna en effet. Le Duc parut fort porté à le suivre: mais mille incidens qui arrivérent, en firent encore long-temps différer l'éxécution. Ce fut dans le temps du retour du Président, que le Roy étant encore au siége de Noyon, apprit que le jeune Duc de Guise s'étoit sauvé du Château de Tours, & qu'il avoit été conduit à Bourges par Maisonfort fils du sieur de la Châtre Gouverneur de Berri.

A cette nouvelle il ne dit point autre chose, sinon, *plus j'aurai d'ennemis, plus j'aurai d'honneur à les battre*. On crut pourtant qu'il ne fut pas trop fâché de cette fuite, persuadé qu'elle causeroit de la division dans la Ligue, dont plusieurs quitteroient le Duc de Mayenne, pour s'attacher au jeune Duc, de qui les intérêts ne seroient pas les mêmes que ceux de son oncle; & effectivement la chose arriva ainsi.

Mesures que prit le Roy par raport aux Monitoires du Pape.

Le Roy ne s'occupoit pas tellement de ces expéditions militaires, qu'il ne pensât à prévenir par toutes sortes de moyens, les mauvais effets que les Monitoires du Pape pouvoient produire sur l'esprit des peuples; & outre la Déclaration qu'il avoit publiée sur ce sujet, & les Arrêts rendus par les Parlemens de Châlons & de Tours, il voulut que les Cardinaux & les Prélats de son parti instruisissent ses Sujets Catholiques, de la maniére dont ils devoient se comporter en cette occasion.

Les Cardinaux de Bourbon & de Lénoncourt, l'Archevêque de Bourges, les Evêques de Nantes, de Maillesais, de Chartres, de Beauvais, du Mans, de Châlons sur Marne, & quelques-autres personnes considérables du Clergé, s'assemblérent d'abord à Mante & puis à Chartres. Ils y publiérent un Ecrit * par lequel ils exposoient aux Catholiques du Royaume, que le Pape mal informé de l'état des affaires de France tant Ecclésiastiques que temporelles & prévenu par les ennemis de l'Etat, avoit prononcé des excommunications & d'autres censures, non seulement contre les Evêques; mais encore contre les Princes, la Noblesse, & les peuples qui refuseroient de suivre le parti des Rebelles; que s'étant assemblez sur ce sujet, ils avoient jugé après une meure délibération, que tous ces Monitoires pouvoient avoir de très-fâcheuses suites, même pour la Religion, & qu'après avoir consulté sur cela les Saintes Ecri-

* Daté du 21. Septembre 1591.

1591.

Ecritures, les Canons des Conciles Généraux & autres constitutions Canoniques, les exemples tirez des Saints Péres, & les droits & les Libertez de l'Eglise Gallicane, il leur avoit paru que toutes ces censures étoient nulles & injustes, tant pour la matiére que pour la forme, & suggerées par des gens qui vouloient perdre le Royaume; & ils déclaroient que les François Catholiques ne devoient point s'en embarasser pour la conscience; qu'au reste par leur Déclaration, ils ne prétendoient donner aucune atteinte au respect dû au Souverain Pontife. Que pour lever tout scrupule aux Catholiques, l'assemblée avoit resolu d'envoyer des Députez au saint Siége, afin de l'informer de la verité des choses qu'on lui déguisoit, & le satisfaire pleinement, & qu'ils espéroient en recevoir une réponse pareille à celle, qu'un Pape fit à un Archevêque de Ravennes, à qui il récrivit sur ses remontrances, qu'il ne trouvoit point mauvais qu'on n'obéît point à des ordres, qu'il n'avoit donnez que sur de faux alléguez. Ils exhortoient tous les bons François & principalement les Ecclésiastiques, à unir leurs priéres avec celles qu'ils faisoient eux-mêmes, afin d'obtenir de Dieu les graces nécessaires, pour disposer le cœur du Roy leur légitime Souverain à la vraye Religion, & à sa réunion avec l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, de quoy ce Prince leur avoit donné espérance à son avénement à la Couronne: ils ordonnoieut aux Curez de faire publier ce Decret à leurs Prônes & de le faire afficher aux portes de leurs Eglises, afin que tout le monde s'y conformât. Cette Déclaration produisit un grand effet, & ne contribua pas peu à tirer de peine plusieurs Catholiques, que les Monitoires du Pape avoient beaucoup inquiétez.

Dans les guerres civiles, lorsque deux partis déchirent un Etat, il n'est pas surprenant que de nouveaux schismes se forment dans ces partis mêmes; ce sont pour les Chefs des embarras inévitables, & c'est ce que le Roy & le Duc de Mayenne éprouvérent cette année.

Tiers parti pour mettre la Couronne sur la tête du Cardinal de Bourbon neveu du mort.

Le Cardinal Charles de Bourbon, neveu de celui de même nom qui étoit mort l'année précédente dans sa prison de Fontenay-le Comte, se laissa tenter du desir de monter sur le Trône. Il étoit fils de Louïs Prince de Condé tué à la bataille de Jarnac, & le plus proche de la Couronne dans cette branche, après Henri de Condé II. du nom son neveu, qui n'avoit alors que trois ans, & qui étoit fils de Henri I. mort de poison à saint Jean d'Angéli. Quelques Seigneurs Catholiques mécontens de ce que le Roy différoit sa conversion, mirent ce dessein en tête au Cardinal, & voulurent former un tiers parti, pour lui transporter la Couronne, en cas que le Roy ne se convertît pas au plûtôt. On prétend que le Duc de Longueville & le Comte de Soissons entrérent dans ce complot. Davila. l. 12.

Le Cardinal étoit à Tours avec une partie du Conseil que le Roy y avoit laissé, pour régler les affaires qui se présenteroient de ce côté-là, tandis qu'il feroit occupé à faire la guerre ailleurs. Souvrai Gouverneur de la Ville eut connoissance de cette intrigue, & en avertit le

1591. le Roy, qui en reçut un avis encore plus certain par un autre endroit.

Un Italien natif de Luques nommé Scipion Balbani s'étoit mis bien avant dans la confidence du Cardinal, qui se servit de lui, pour aller traiter de cette affaire avec le Pape. Il fut chargé de représenter l'injustice qu'il y auroit à priver de la Couronne toute la Famille de Bourbon, tandis qu'il y auroit quelqu'un qui pourroit la posseder sans préjudice de la Religion Catholique, de supplier le Pape de ne l'en pas exclure pour la donner à des Etrangers, & de le seconder dans les mesures qu'il alloit prendre, pour faire valoir son droit, l'assûrant qu'il avoit déja un parti formé, & que dès qu'il se déclareroit, la plûpart des Seigneurs Catholiques ennuyez de ce que le Roy de Navarre reculoit toujours sa conversion, tourneroient de son côté.

Le Roy en est averti. Il arriva par hazard, que Desportes-Baudouin Sécretaire du Duc de Mayenne que ce Prince envoyoit à Rome pour ses affaires, rencontra Balbani en chemin. Ils eurent ensemble quelques entretiens, dans l'un desquels Balbani s'ouvrit à Desportes sur le sujet de son voyage, sans doute dans la pensée que le Duc de Mayenne seroit ravi de trouver dans le Cardinal le même avantage, qu'il avoit eu dans le feu Cardinal de Bourbon, & de mettre à la tête de la Ligue un nouveau Roy Catholique, qui autoriseroit son parti. Il lui montra ses instructions, & lui permit d'en tirer une copie, que celui-ci envoya promptement au Duc par deux endroits différens; mais un des Couriers fut pris par la garnison d'Auxerre, & la copie interceptée vint entre les mains du Roy.

Et attire le Cardinal à la Cour pour s'assurer de sa personne. Ce Prince dissimula fort sagement; & sous ombre de réunir tout son Conseil auprès de sa Personne, il envoya ordre au Cardinal de Bourbon, au Cardinal de Lénoncourt & aux autres Conseillers d'Etat qui étoient à Tours, de le venir joindre au plûtôt.

Comme les mesures n'étoient pas encore entiérement prises pour une affaire si importante; le Cardinal de Bourbon n'osa refuser de partir; & après quelques difficultez sous divers prétextes qu'il apporta, il fut contraint de se rendre auprès du Roy, qui sans faire semblant de rien, alla au devant de lui, & le reçut de la maniére du monde la plus agréable. Touchard Abbé de Bellozane autrefois Précepteur du Cardinal & le sieur du Perron qui fut dans la suite honoré du Cardinalat, étoient du complot. Le Roy les fit questionner tous deux en particulier là-dessus par le sieur de Bellegarde grand Ecuyer. L'Abbé n'avoua rien; mais du Perron fut plus sincére, ou moins fidelle à son maître, & revéla tout le mystére.

Thuanus. l. 101.

Le Roy content d'avoir le Cardinal en sa puissance, & d'être instruit de la chose, ne jugea pas à propos de faire d'éclat. L'Auteur des Notes sur le Catholicon d'Espagne prétend qu'en conséquence de ce projet d'un tiers parti, il y eut une conspiration à Mante, pour se saisir de la personne du Roy, & tuër les Maréchaux d'Aumont & de Biron; mais les circonstances avec lesquelles il rapporte ce fait, suffisent pour persua-

suader que cette conspiration n'est qu'une chimére: il ajoute que le Cardinal étant à Gaillon, sollicita Villars qui commandoit dans Rouën, de venir l'enlever, pour le conduire dans son Gouvernement & l'y faire proclamer Roy, & que celui-ci le refusa, sur ce qu'il ne vouloit point avoir de maître au dessus de lui dans sa Ville. Quoiqu'il en soit, cette affaire n'eut point de suites, du moins qui éclatassent beaucoup. 1591.

Il n'en fut pas ainsi de la division qui se mit parmi les Ligueurs. Les Seize de Paris donnoient beaucoup d'inquiétude au Duc de Mayenne. Cette faction depuis le siége de Paris y avoit repris le dessus, & étoit devenuë très-redoutable. Les grands services que les Seize avoient rendus à la Ligue, en contenant le peuple, en l'encourageant à souffrir les plus affreuses extrêmitez, pour attendre le secours du Prince de Parme, la considération qu'ils s'étoient acquise par là auprès du Pape & des Espagnols, les avoient rendus insolens à l'excès. Ils étoient parfaitement d'intelligence avec ceux-ci, qui se servoient d'eux pour arriver au but où ils tendoient deslors, de faire ajuger la Couronne à l'Infante d'Espagne, & à celui des Princes Catholiques qui seroit choisi pour l'épouser. Irritez de ce que le Duc de Mayenne avoit cassé le Conseil de l'Union, & leur avoit par ce moyen retranché une grande partie de leur crédit, ils ne pensoient qu'à secouër son autorité, & à le contraindre de se livrer absolument aux Espagnols. *Divisions parmi les Ligueurs.*

Dès le temps qu'il assiégeoit Corbeil avec le Prince de Parme après la délivrance de Paris, ils lui avoient envoyé un Mémoire * en forme de remontrance, dont la substance étoit, qu'il lui plût de faire la guerre à toute outrance à leur ennemi commun, sans jamais faire mention d'accommodement avec lui; que s'il ne se sentoit pas assez fort pour soûtenir cette guerre, il traitât avec l'Espagne, afin d'en être secouru à quelques conditions que ce fût sans rien ménager, vû le grand danger où la Religion étoit exposée, chose pour laquelle il falloit passer par dessus toutes sortes de considérations; que comme la plûpart de Messieurs du Parlement qui avoient été emprisonnez l'an 1589. avoient repris les fonctions de leurs charges, ils étoient en état de tirer vengeance en mille rencontres de l'injure qu'ils prétendoient qu'on leur avoit faite; qu'ainsi pour prevenir les injustices & les violences, qu'ils pouvoient exercer contre ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis, il étoit à propos que cet emprisonnement fût avoué par un acte public, & qu'on établît un Tribunal composé de personnes desintéressées, pour juger souverainement des causes de tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, & qu'enfin il voulût bien rétablir le Conseil de l'Union, si nécessaire pour la maintenir, & pour conserver celle qu'on avoit avec les Villes de diverses Provinces. *Divers Mémoires présentez au Duc de Mayenne par les Seize.* *Rapporté par Cayet. T. 1.

Cet Ecrit fut presenté au Duc de Mayenne par le Docteur Boucher qui porta la parole, par le Pére Bernard dit communément le petit Feuillant, & par quelques-autres des principaux de la faction des Seize.

1591. Dans le dialogue du Manant & du Maheutre.

Le Duc reçut leur Mémoire, & le montra à son Conseil, où quelques-uns dirent qu'il falloit faire jetter ces insolens par les fenêtres. Ils demeurérent huit jours au camp, & furent renvoyez sans réponse. Ils prétendoient avoir une Audience en cérémonie du Prince de Parme, comme s'ils avoient été députez d'une République : mais le Duc de Mayenne leur défendit de la demander. Cette défense n'empêcha pas le Docteur Boucher de voir le Général Espagnol, sous prétexte d'une visite qu'il rendit à l'Evêque de Plaisance, où le Prince de Parme se trouva ; & ce Docteur se mit fort peu en peine de la reprimande que le Duc de Mayenne lui en fit.

Mémoires d'Etat. T. 3. p. 44.

Aprés leur retour à Paris, ils ne laissérent pas de continuer leurs intrigues, d'écrire au nouveau Pape, comme je l'ai dit, au nom de leur Corps, de publier la réponse qu'ils en reçurent, de traiter avec le Roy d'Espagne, de comploter avec l'Ambassadeur de ce Prince, & de se prévaloir de l'absence du Duc de Mayenne, pour fortifier contre lui-même leur faction dans cette capitale.

*Rapporté par Cayet. T. 2.

La réponse qu'ils avoient reçûë du Pape, leur enfla tellement le courage, qu'ils dressérent un nouveau Mémoire * encore plus hardi que le premier, & l'envoyérent au Duc de Mayenne au mois de Juin par l'Avocat Oudinot, par le Docteur Boucher & deux autres de leurs Corps.

Ils lui demandoient entre autres choses. Premiérement qu'il leur donnât un autre Evêque que le Cardinal de Gondi, & qu'il écrivît pour cela au Pape ; parce, disoient-ils que ce Cardinal trahissoit le parti de l'Union. Secondement, qu'il purgeât le Parlement, la Chambre des Comptes & la Cour des Monnoyes de quantité de gens suspects, & remplît leur place de gens de bien, & affectionnez à la véritable Religion. En troisiéme lieu, que le Conseil d'Etat résidât à Paris, & ne le suivît point à l'armée.

Qui prennent la résolution de l'abandonner.

Ce Mémoire ne fut pas mieux reçu que le premier ; & ils en furent tellement irritez que dés qu'ils sçurent le Duc de Guise sauvé de sa prison, ils résolurent d'abandonner le Duc de Mayenne, & de mettre à leur tête ce jeune Prince son neveu.

Ils écrivent au Roy d'Espagne, pour lui offrir la Couronne de France.

Dans cette vûë, ils écrivirent une Lettre * au Roy d'Espagne, pour lui offrir la Couronne de France; & au cas qu'il ne voulût pas l'accepter lui-même, ils lui demandoient l'Infante sa fille pour Reine, & le supplioient de lui choisir un mari. Le Porteur de la lettre étoit chargé dans ses instructions, d'obtenir que ce fût le Duc de Guise.

La Lettre est interceptée & envoyée au Roy.

Ce Porteur étoit le Pere Mathieu ; non pas le Pere Mathieu Jesuite, sur quoi l'on s'est mépris dans la premiére Edition de cette Histoire : ce Jesuite étoit mort il y avoit trois ans à Ancone, où son Général lui avoit assigné sa demeure, aprés lui avoir défendu de se mêler desormais en aucune maniére des affaires de la Ligue. Le porteur de la Lettre dont

* Datée du 2. Septembre 1591.

dont il s'agit, étoit un Pere Mathieu d'un autre Ordre. La Lettre dont il se trouva saisi, fut envoyée au Roy, & le Roy l'envoya au Duc de Mayenne, qui connut mieux que jamais ce qu'il avoit à craindre de cette dangereuse faction. 1591.

Les Seize eux-mêmes surprirent une autre Lettre écrite par Brigard Procureur du Roy de l'Hôtel de Ville à son oncle, qui étoit à Saint Denis & dans le parti Royal ; & elle donna lieu à ces Factieux d'exercer leur fureur d'une maniére, qui les perdit enfin eux-mêmes.

Sur cette Lettre Brigard fut mis prisonnier à la Conciergerie, & les Seize sollicitérent violemment sa mort: mais le Parlement ayant examiné la chose, & n'ayant rien reconnu dans la Lettre de fort criminel, Brigard fut absous & délivré de prison.

Fureur des Ligueurs pour se venger de cette découverte.

Les Seize enragez de cet Arrêt, resolurent de s'en venger sur celui qui l'avoit rendu ; c'est-à-dire, sur le sieur Brisson qui faisoit alors les fonctions de premier Président, & conjurérent sa mort.

Après quantité d'Assemblées secrettes qu'ils firent entr'eux, Bussi, Louchart, le Normand & Anroux les plus furieux de cette cabale suivis de plusieurs autres, attendirent le Président sur le Pont-Saint Michel, & de leur propre autorité le saisirent & le conduisirent au petit Châtelet le quinziéme de Novembre. Il n'y fut pas plûtôt entré, qu'on le fit monter à la chambre du Conseil où Cocheri, Cromé & quelques autres s'étant assis comme Juges, Cromé lui fit prêter l'interrogatoire. Dans le même-temps Charlier, qui se disoit Lieutenant du Grand Prévôt de l'Union, arrêta le sieur Larcher Conseiller au Parlement.

Le Curé de Saint Cosme suivi de quelques Prêtres & de plusieurs Archers, alla aussi prendre le sieur Tardif Conseiller au Châtelet, & ces deux Magistrats furent conduits dans la même prison que le Président. Dès le même jour, tous trois furent condamnez à être pendus : l'Arrêt fut exécuté dans la prison, & le lendemain leurs corps parurent à une potence dans la Place de Gréve.

Quelques autres Magistrats & Officiers, du nombre desquels étoit le sieur le Picard Maître des Comptes, ayant été arrêtez, peu s'en fallut qu'ils ne subissent le même sort; mais ils se rachetérent par de l'argent.

Le Duc de Mayenne vient à Paris pour les contenir.

Ces horribles exécutions allarmérent toutes les familles considérables de Paris, qui craignirent que ces furieux, après de tels préludes, ne vinssent saccager leurs maisons, & leur couper la gorge. On envoya Couriers sur Couriers au Duc de Mayenne, qui se trouva alors à Laon, & qui tout occupé qu'il étoit de beaucoup d'autres affaires qu'il avoit sur les bras, partit sur le champ avec le sieur de Vitri & quelques troupes, & vint à grandes journées à Paris.

Les Seize sur l'avis qu'il étoit en chemin, avoient délibéré entr'eux, s'il étoit à propos de le laisser entrer dans Paris, & l'on prétend qu'ils avoient resolu de le poignarder, s'il entreprenoit de les châtier. Sa diligence les prévint, & ils le sçûrent à la porte Saint Antoine, avant que d'avoir pû prendre leurs mesures, pour s'opposer à son entrée.

1591. Dans la Lettre de Diego Ibarra au Roy d'Espagne, dont il étoit Résident auprès du Duc de Mayenne.

Il étoit en de grandes inquiétudes, dans la crainte que la garnison & le menu peuple ne se joignissent aux Seize contre le peu de troupes qu'il avoit : mais il est certain que les Ministres d'Espagne desaprouvérent la violence faite contre le Président Brisson ; & le Duc l'ayant sçû, se rassura.

Assemblée tenuë pour cet effet à l'Hôtel de Ville.

Dès qu'il fut arrivé, il fit une Assemblée dans l'Hôtel de Ville, où se trouvérent les principaux des Seize, quantité de Magistrats & des plus considérables Bourgeois. Les premiers s'efforcerent de se justifier touchant la mort du Président, & des deux Conseillers, sur ce qu'ils étoient d'intelligence avec les Huguenots : plusieurs autres demandérent Justice d'un tel attentât, & qu'il fût fait un exemple, pour empêcher dans la suite de pareilles violences.

Le Duc usant de dissimulation, & se contentant de blâmer l'emportement de ceux qui avoient eu part à ce desordre, dit qu'il ne falloit point se presser ; qu'il pourvoyeroit à ce que dans la suite semblables choses n'arrivassent plus, & même au sortir de là, il mena quelques-uns des Seize souper avec lui au Louvre, où sans parler davantage de cette affaire, le repas se fit fort gayement.

Les principaux Chefs de ces factieux sont enlevez & pendus.

Cependant le Duc fit durant la nuit poser des corps-de-gardes en divers endroits de la Ville ; & dès quatre heures du matin, le sieur de Vitri alla enlever dans leurs maisons Anroux, Emonot & Hameline, trois des plus furieux des Seize, & les conduisit au Louvre, où le bourreau s'étant rendu par l'ordre du Duc, ils furent pendus à une Solive dans la salle basse. Le sieur de Congis amena quelque temps après le Commissaire Louchart, à qui on fit venir ses trois camarades déja expédiez, & l'échelle preparée pour lui. Il fut aussi exécuté, & quelques autres furent encore arrêtez : mais Cocheri & Cromé les plus coupables de tous s'évadérent. Bussi le Clerc qui n'étoit point sorti de la Bastille dont il étoit Gouverneur, se rendit à la premiére sommation, que lui fit le Duc, à condition d'avoir la vie sauve, la permission d'emporter son argent & ses meubles, & de se retirer où il voudroit. On lui tint parole pour la vie & pour sa retraite ; mais quelques soldats ayant sçû que la plûpart du butin qu'il avoit fait durant la guerre Civile, étoit dans une maison voisine de la Bastille, la pillérent quelques jours après, sans que le Duc s'en mît fort en peine. Il se sauva à Bruxelles, où il vécut assez misérablement, s'étant fait Prévôt de Sale pour gagner sa vie, homme digne de la corde & de la rouë, s'il en fut jamais, & entre tant de scelérats, celui de tous qui méritoit le mieux la mort infâme qu'on lui épargna.

On accorde Amnistie aux autres.

Le Duc après avoir fait cet éxemple, fit grace aux autres, publia une Amnistie * de laquelle les seuls Cromé & Cocheri furent exceptez, & défenses furent faites sous peine de la vie, de faire déformais d'Assemblées particuliéres, nommément aux Seize. Cela n'empêcha pas que ceux-

* Datée du 10. Decembre 1591.

ceux-ci n'entretinssent toûjours des correspondances secrettes avec les Espagnols ; & quoy que pût faire le Duc de Mayenne, il y eut toûjours trois partis dans Paris; sçavoir le sien, celui des Royaux ou Politiques, ainsi qu'on l'appelloit, & celui des Seize & des Espagnols. 1591.

Cet acte de Justice du Duc, la prudence & la fermeté avec laquelle il se conduisit dans une affaire si délicate, lui firent beaucoup d'honneur: mais après tout le Roy en tira un plus grand avantage que lui. Car les Royaux qui étoient en assez grand nombre dans le Parlement, dans les autres Cours & parmi les plus considérables Bourgeois, commencerent à avoir plus de liberté & d'autorité, & sous ombre d'éxécuter ce que le Duc de Mayenne recommanda à tous ces Corps en partant de Paris, d'agir vigoureusement contre les Prédicateurs séditieux, contre les Seize & contre ceux qu'ils reconnoîtroient favorables aux Espagnols; ils vengeoient de temps en temps le Roy de ses plus mortels ennemis, & sous main lui acqueroient de nouveaux Partisans parmi ceux, qui d'une part irritez de la tyrannie des Seize, & de l'autre dégoûtez du Duc de Mayenne par les mauvais succès de ses armes, voyoient la guerre Civile tirer en longueur, les miséres des peuples croître de jour en jour, & le Royaume encore actuellement en proye aux étrangers, comme il étoit arrivé sous les precédens Régnes. Car dès le commencement de l'année, les deux partis pour se soûtenir, avoient résolu chacun de leur côté d'employer ce funeste moyen du secours étranger.

Avantage que le Roy tira de cette conduite du Duc.

Dans le Livre du Manant & du Maheutre.

Non seulement le Prince de Parme avoit promis au Duc de Mayenne de revenir avec son armée, s'il en étoit besoin: mais encore le Pape, ainsi que je l'ai déja dit, en avoit fait lever une pour être conduite en France sous les ordres du Duc de Monté-Marciano son neveu. Elle étoit composée de douze cens chevaux, & de deux mille fantassins Italiens, ausquels se devoient joindre en chemin quatre mille Suisses des Cantons Catholiques. Tout cela se rendit à Verdun sur la fin de Septembre, la Cavalerie en bon état, & l'Infanterie Italienne fort délabrée par les maladies qui s'y étoient mises. Le Prince d'Ascoli étoit déja en France avec trois mille hommes du Prince de Parme, & le Comte de Brissac fut envoyé vers ce temps-là à ce Prince, pour avoir de nouveaux secours.

L'un & l'autre font venir des secours étrangers.

Davila. l. 11.

Le Roy de son côté avoit agi fortement auprès de la Reine d'Angleterre & des Princes Protestans d'Allemagne, pour être aussi secouru. Cette Princesse lui avoit déja envoyé des sommes considérables & quelques troupes. Elle le secondoit de tout son crédit auprès des Princes Allemands, & elle leur avoit envoyé sur ce sujet Horace Palavicin, qui s'étant fait Protestant, avoit quitté l'Italie, & s'étoit refugié à la Cour d'Angleterre.

Jacques de Bongars natif d'Orléans dont les Lettres écrites délicatement en Latin durant ses négociations, & quelques autres ouvrages qu'il a donné au public, font connoître sa doctrine autant que son habile-

Jacobi Bongars Epistolæ.

1591. bileté dans la politique, étoit Agent du Roy en Allemagne, dès le temps que ce Prince n'étoit encore que Roy de Navarre, & continuoit à le servir dans les diverses Cours de ce Pays, & dans les Royaumes du Nord : mais le Roy par le Conseil d'Elizabet avoit principalement chargé le Vicomte de Turenne de la négociation d'Allemagne. Ce Seigneur passa d'abord en Angleterre, pour s'abboucher avec elle, & de là alla en Hollande, où le Prince Maurice lui promit deux mille fantassins, au lieu de l'argent qu'il lui demandoit. Il continua sa route vers les Princes Allemans. Il avoit ordre de négocier spécialement avec Christien I. Electeur de Saxe, qui avoit introduit le Calvinisme dans ses Etats, & qui étoit fort zélé pour cette secte. Après bien des difficultez qu'il eut à surmonter, tant à cause que les Ministres de l'Empereur le traversoient, qu'à cause du peu d'intelligence qu'il y avoit alors entre ces Princes; il en obtint enfin une armée de seize mille hommes, partie Réitres, partie Lansquenets, quatre piéces de gros canon, & quelques piéces de Campagne. Cette armée marcha sous les ordres du Prince d'Anhalt, & le Baron Donaw qui ayant commandé la derniére armée des Allemans, lorsqu'elle entra en France, voulut bien être subalterne dans celle-ci, à la tête seulement d'un Régiment de douze cens chevaux.

Thuanus. l. 101. Instruction pour M. le Vicomte de Turenne, datée de Gisors. Oct. 1590.

Le Roy va au devant de l'armée Allemande. Gayet. T. 1.

L'armée Allemande arriva sur la frontiére au même-temps que les Troupes Italiennes se rendirent à Verdun, & s'avança jusqu'à Vendi sur la riviére d'Aisne. Le Roy partit de Chauni le quinziéme de Septembre pour aller au-devant, & laissa au siége de Pierrefont qu'il avoit commencé, le Maréchal de Biron, qui fut obligé de le lever. Le vingtiéme il arriva à Méziéres, & le vingt-troisiéme à Sedan, où fut conclu le Traité de Mariage de Mademoiselle Charlotte de la Mark Dame de Sedan & de Bouillon avec le Vicomte de Turenne; c'est par-là que cette Principauté est entrée dans la Maison de la Tour d'Auvergne. La preférence du Vicomte fit autant de jaloux, qu'il y avoit eu de prétendans à ce mariage. Le Duc de Montpensier entre autres en fut très-chagrin, parce qu'il souhaitoit fort d'avoir cette Héritiére pour le Prince de Dombes son fils: mais le Roy l'appaisa, en lui promettant d'avoir soin de ce jeune Prince. La raison qui le détermina en faveur du Vicomte, fut qu'il vouloit avoir à Sedan un homme qui donnât de l'exercice au Duc de Lorraine, dont le fils avoit aussi prétendu à ce mariage, & le Vicomte de Turenne étoit tel qu'il lui falloit pour cela.

En fait la revuë.

Le Roy somma en passant Mouzon de se rendre à lui: mais les Bourgeois lui ayant demandé la permission de demeurer neutres, il la leur accorda. Le Château de Givri & Attigni furent abandonnez par la garnison de la Ligue, & l'on trouva dans ce lieu là quantité de munitions de bouche & de fourage. Le jour de saint Michel le Roy se rendit à l'Armée Allemande, dont il fit la revûë auprès de Vendi. Il la trouva très-belle, & dès le lendemain il s'avança avec quatre mille che-

chevaux jusqu'à Verdun, pour voir la contenance des Troupes Italiennes, des Lorraines & des autres que le Duc de Mayenne avoit rassemblées aux environs de cette Place; mais elles se retirérent aussi-tôt sous le canon: seulement sept Officiers Italiens se détachérent, pour faire le coup de pistolet contre les Sieurs de Prâlin, de la Curée, de Largerie & deux Chevaux-Legers qui s'étoient avancez devant les Troupes du Roy. 1591.

Ceux-ci acceptérent le défi, & furent si heureux, qu'ils tuérent chacun leur homme & amenérent les deux autres prisonniers & blessez. Comme le Roy vit qu'il n'y avoit point d'espérance d'attirer les Ennemis à la campagne, il retourna à Attigni, & quatre jours après au Camp devant Hautmont, Château très-fort par sa situation, que le Duc de Nevers assiégeoit, & où il se préparoit à donner l'assaut. Le Roy voulut lui-même pointer un canon, qui tira si heureusement, que du même coup le Capitaine qui commandoit dans la Place, son Lieutenant & un Enseigne furent emportez. La mort de ces trois Officiers effraya tellement la Garnison, qu'elle demanda à capituler: une partie prit parti dans l'Armée Royale, & l'autre fut renvoyée le bâton à la main.

Et prend le Château d'Hautmont.

Le Roy retourna l'onziéme d'Octobre à Sedan, où se fit le mariage du Vicomte de Turenne, ce qui ne l'empêcha pas de surprendre Stenay la nuit même de ses nopces. Le Roy le fit Maréchal de France l'année suivante *. Je remarque cette circonstance au sujet de la méprise d'un Auteur moderne †, selon lequel le bâton de Maréchal fut donné au Vicomte avant son mariage: le Roy, dit-il, *l'honora du bâton de Maréchal de France, afin qu'il ne parût point inégal à cette alliance.*

Il assiste au mariage du Vicomte de Turenne à Sedan.

Après bien des marches & des contre-marches, pour tenir les ennemis en inquiétude, l'Armée Royale prit, par divers endroits, la route de Normandie, & le dessein que le Roy méditoit depuis long-temps, éclata enfin. C'étoit le siége de Rouen, qui fut investi par le Maréchal de Biron le jour de saint Martin. Le Roy prit quelques jours après le même chemin. Il apprit à Oisemont que le sieur de Rubempré avoit surpris sur les Ligueurs Saint-Esprit de Rue Ville de Picardie, alors très-forte, entre les riviéres de Somme & d'Authie, & arriva devant Rouen le vingt-quatriéme de Novembre.

Et met ensuite le Siége devant Rouen.

Ce siége fut un des plus fameux qui ayent été faits durant ces guerres civiles, soit par la résistance des assiégez, soit par les grands événemens dont il fut l'occasion. J'ai déja décrit le plan de cette ville au sujet du siége qui y fut mis sous le Regne de Charles IX. & où Antoine de Bourbon

Description du plan de cette ville.

Fff 3

* Ces époques sont prouvées par les dates du Contrat de mariage, & des Lettres par lesquelles Henri IV. nomma le Duc de Bouillon à la dignité de Maréchal de France. Voyez Justel pag 270. & suivantes, & Baluze dans les preuves de l'Histoire de la Maison d'Auvergne. pag. 792.

† Mezeray dans son Histoire de France & dans son abregé sous l'an 1591.

1591. bon Roy de Navarre pére du Roy Henri IV. fut bleſſé à mort. Je vais le retracer ici, pour faciliter l'intelligence des choſes que je raconterai.

Cette Ville eſt ſituée ſur la rive Septentrionale de la Seine, qui eſt en cet endroit très-large & très-profonde : Elle avoit alors un fort beau Pont de Pierre, & au bout ſur le rivage Méridional, un Château dans une petite Iſle. Ce pont a été ruïné depuis : Il y en a encore pluſieurs arches ſur pied, & on a fait à côté un peu plus haut, un pont de bateaux, d'un artifice très-particulier.

La Ville depuis l'Orient juſqu'au couchant du côté du Nort eſt entourée d'une chaîne de montagnes, qui, de la maniére dont on fait aujourd'hui les ſiéges, la rendroient très-aiſée à prendre, tant elle en eſt commandée dans toute cette étenduë.

De toutes ces montagnes, celle de ſainte Catherine eſt la plus Orientale, la plus haute, & la plus proche de la Ville, qu'elle enfile dans toute ſa longueur. C'eſt pourquoi afin de la défendre de ce côté-là, il y avoit un Fort ſur cette montagne appellé auſſi le Fort de Sainte Catherine. Les Foſſez de la Ville étoient larges & profonds; mais non à fond de cuve, les murailles de pierre de taille avec un bon & aſſez large terre-plein par derriére, ſans baſtions excepté en deux ou trois endroits, où il y en avoit de fort bas & forts petits. En tirant vers l'Occident, entre les portes Bouvreul & Cauchoiſe, il y avoit un vieux Château, & un autre au-delà de cette derniére porte, qu'on appelle encore aujourd'hui le Vieux Palais qui domine ſur la riviére & ſur le Port.

Quelques temps avant le ſiége, le Vicomte de Tavannes étoit Gouverneur de cette Place, & Lieutenant Général en Normandie; mais André de Brancas ſieur de Villars Gouverneur du Havre, où il avoit amaſſé beaucoup d'argent par le moyen des Armateurs qu'il envoyoit en mer, avoit contraint le Duc de Mayenne à lui donner la place du Vicomte, menaçant que ſi on la lui refuſoit, il prendroit le parti du Roy. Ces menaces avoient fait faire au Duc de Mayenne un voyage à Rouen, où il avoit engagé le Vicomte de Tavannes à accepter un commandement dans l'Armée au lieu de celui de Rouen; & afin que cette ceſſion parût moins violente, il donna le titre de Gouverneur de Normandie à Henri de Lorraine ſon fils, depuis Duc d'Aiguillon : mais Villars avoit pleine & entiére puiſſance dans cette Capitale de la Province.

D'ailleurs le Duc de Mayenne ne pouvoit faire un meilleur choix, pour defendre cette importante Place. Villars étoit un des plus braves hommes de ſon temps, très-entendu dans la guerre, homme d'eſprit, fort alerte, prévoyant, ferme, capable de ſe donner ſur les ſoldats, & ſur les Bourgeois, beaucoup d'autorité, choſe ſi néceſſaire dans ces ſortes d'occaſions, avec cela plein d'ambition, & qui s'étoit propoſé de parvenir en ſe ſignalant, aux dignitez militaires les plus relévées.

Munitions dont elle é-

Dès qu'il ſe vit menacé du ſiége, dont il ne douta plus, quand il ſçut

ſçut que le Maréchal de Biron s'étoit ſaiſi de Caudebec ſur la Seine entre le Havre & Rouen, & de quelques-autres petites places des environs, il fit un amas prodigieux de munitions de guerre & de bouche, ſe pourvut d'une infinité de moulins à bras, & prit un état exact de ce que tous les particuliers avoient d'armes & de vivres. Il fit brûler les Fauxbourgs, & fortifia ſa place au dehors & au dedans. Il eut ſoin de ſe fournir de bons Officiers. Il augmenta ſes troupes de douze cens hommes de pied François & de ſix cens chevaux, leſquels joints aux Suiſſes qui y étoient déja en aſſez grand nombre, & aux Bourgeois, dont il forma pluſieurs Compagnies, lui firent une garniſon fort nombreuſe. Il arma en guerre des barques ſur la Seine, chaſſa de la Ville ceux qui lui étoient ſuſpects, choiſit pour ſon Lieutenant le ſieur de la Londe Maire de la Ville homme de tête & de main, mit Dumeſnil Bauquemare pour commander dans le Vieux Palais, Aimard de Chaſte ſieur de Jeſſan dans le Fort de l'Abbaye de Sainte Catherine, & le Capitaine Marc dans le Fort du bout du Pont. 1591. toit pourvuë.

L'Armée du Roy étoit de plus de trente-cinq mille hommes effectifs ſçavoir de trente-deux Regimens François, mais ſi peu complets, qu'à peine faiſoient-ils quatre mille hommes, de ſix mille Suiſſes, de preſque autant d'Anglois commandez par le Comte d'Eſſex, de ſept mille Réitres, & d'autant de Lanſquenets ſous le Prince d'Anhalt. Cinq à ſix mille hommes volontaires de diverſes Provinces, dès qu'ils le ſçurent attaché à ce ſiége, vinrent l'y joindre; & il reçut encore depuis qu'il fut formé, deux Regimens des Etats de Hollande. *Forces de l'Armée du Roy.* D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 14.

Le Roy prit ſon quartier à Dernetal avec les Suiſſes; le reſte de la plûpart de l'Infanterie s'étendit à droite & à gauche juſqu'au bord de la Seine au deſſous de la Ville, & juſqu'à la montagne de Sainte Catherine au deſſus. Preſque toute la Cavalerie fut miſe ſur le chemin de Dieppe dans les Villages, pour la commodité des fourrages, & le Comte de Soiſſons avec la Cavalerie de Normandie, & quelque Infanterie de la même Province, ſe poſta de l'autre côté de la Seine au-delà du Pont.

Durant qu'on ſe logeoit, Villars fit quelques ſorties; mais le Maréchal de Biron garda un ſi grand ordre dans la diſtribution des quartiers, qu'il ne put être entamé en nul endroit. Il ne put néanmoins empêcher, que Henri de Lorraine fils du Duc de Mayenne ne ſe jettât dans la place avec cinq cens chevaux, & que douze cens Fantaſſins n'y entraſſent un peu après.

La tranchée fut ouverte contre le Fort de Sainte Catherine. Quelques-uns ont prétendu que ſi le Maréchal s'étoit logé entre ce Fort & la Ville, le ſiége auroit beaucoup moins duré, parce qu'en coupant la communication de l'un avec l'autre, certains travaux que Viliars fit faire avec une grande diligence devant le Fort, & qui retardérent beaucoup les approches, n'auroient point été faits; mais ceux qui ont accuſé le Maréchal de cette faute, ont ignoré la ſituation des lieux, la montagne de Sainte Catherine étant ſi proche de la Ville, qu'il étoit très-difficile & très-dangereux de ſe loger entre deux. Ce fut le Comte *Ouverture de la Tranchée.* Cayet. T. 1.

te

1591. Mémoires de du Plessis-Mornay. T. 2. Mémoires de Sully. T. 1. c. 133.

te d'Essex qui s'offrit au Roy de s'y loger, & il lui fut défendu de le faire, par la raison que je viens de dire; mais d'autres reprochent au Maréchal quelque chose de pire que cela, c'est qu'ayant demandé au Roy le gouvernement de Rouen, quand il auroit été pris, & ce Prince lui ayant répondu qu'il l'avoit déja accordé au sieur du Hallot à la priére du Duc de Montpensier, il prit deslors la résolution de faire échouer cette entreprise, & que ce fut pour cette raison qu'il attaqua la place par l'endroit le plus fort, qui étoit la Montagne de Sainte Catherine.

Le Maréchal détourna la riviére de Robec, qui faisoit aller onze moulins dans la Ville, à quoi le Gouverneur supplea par les moulins à bras dont j'ai parlé, qu'il avoit fait faire en grand nombre: on tâcha inutilement de faire aussi changer de lit à la petite riviére d'Aubette, qui se jette dans la Seine, en coulant le long des murailles à la partie Orientale de la Ville.

Jessan dès le quinziéme de Novembre avant l'arrivée du Roy, fit une sortie du Fort de Sainte Catherine, attaqua un quartier, & enleva quatre-vingt chevaux, brûla dans une grange plusieurs soldats, qui s'y étoient retirez pour s'y défendre, & il ne se passoit guéres de jour, qu'on n'en vînt aux mains, sur tout de ce côté-là.

Le Roy vient au Camp, & fait sommer la Ville de se rendre. Réponse des Bourgeois. Mémoires de la Ligue. T. 5.

Quand le Roy fut venu au Camp, il fit sommer les Bourgeois de se rendre à lui, comme à leur légitime Souverain: surquoi une assemblée de Ville ayant été faite, il fut répondu de bouche au Héraut, que tous les Habitans étoient résolus à mourir, plûtôt que de reconnoître un hérétique pour Roy de France, & qu'ils n'avoient pas moins de zéle pour conserver l'ancienne Religion, que les Calvinistes avoient d'opiniâtreté pour étendre leur hérésie. Ensuite l'on fit une Procession générale, & nonobstant la rigueur de la saison, trois cens Bourgeois y marcherent pieds nuds. L'Evêque de Bayeux célébra Pontificalement la Messe dans la Cathédrale, où la Procession se rendit. Le Docteur Jean Dadré Pénitencier y fit un sermon fort pathétique, pour encourager les assistans à répandre jusqu'à la derniére goûte de leur sang pour l'honneur de Dieu & de l'Eglise, & tous les Auditeurs levant la main, firent serment de ne jamais reconnoître pour Roy Henri de Bourbon hérétique.

Quelques jours après le Capitaine Bois-Rosé qui avoit pris la place de Jessan tué à la défense du Fort de Sainte Catherine, fit une sortie avec cinq cens hommes, nettoya les tranchées, & poursuivit les assiégeans jusqu'à leur canon. Le Baron de Biron accourut avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, & le combat devint très-sanglant. La tranchée fut regagnée, & puis reprise à la faveur d'un renfort de deux cens hommes; Biron par un second effort, en chassa de nouveau les ennemis. Bois-Rozé ayant eu la jambe gauche cassée d'un coup de mousquet, fut contraint de faire retraite, & sa blessure le mettant hors d'état de servir, Villars mit le Chevalier Picard, pour commander dans le Fort.

Une

Une autre ſortie commandée par le Capitaine Boniface, ſe fit par les aſſiégez à la porte Cauchoiſe ſur le ſieur de ſaint Denis-Mailloc, qui s'étoit avancé avec des Troupes, pour ſe ſaiſir de l'Egliſe de ſaint Gervais quoique preſque toute ruïnée: cent ou ſix vingt hommes des aſſiégeans demeurérent ſur la place, & entre autres le Vicomte de Baqueville, Méru & Montigni, & le reſte ſe ſauva en deſordre au quartier des Anglois, ſur le Mont aux Malades. Les aſſiégez y perdirent cinquante hommes dont le plus conſidérable fut le ſieur de ſaint Sulpice. 1591.

Villars qui n'obmit rien dans ce ſiége, pour fatiguer les Royaux, & les empêcher d'avancer, parce qu'il ſçavoit bien que le ſecours qu'on lui promettoit ne pouvoit pas être ſi-tôt prêt, fit ouvrir une tranchée vers l'attaque du Fort de Sainte Catherine, la fit conduire le long du penchant de la montagne, fort proche des tranchées du Roy, & y logea ſix à ſept cens hommes, qui pendant quelques jours firent pluſieurs ſorties, juſques ſur la queuë des travaux des aſſiégeans. Mémoires de Sully. T. 1. c. 33.

Le Roy réſolut de chaſſer les ennemis de ce poſte, & d'y donner l'aſſaut une nuit, qu'il devoit monter lui-même la tranchée. Il choiſit pour l'y accompagner, trois cens Gentilshommes, les arma de hallebardes, & leur fit prendre des armes défenſives à l'épreuve. Quatre cens ſoldats partie Mouſquetaires, partie piquiers, tous gens d'élite, furent poſtez pour ſoûtenir cette Nobleſſe, & ſur le minuit qu'il faiſoit un très-grand froid, il donna le ſignal pour l'attaque.

Elle fut ſoûtenuë pendant demie heure, le Roy ſe trouvant au milieu du plus grand feu. La tranchée fut emportée, on s'y logea, & on y mit les Anglois du Général Roger Willems pour garder ce logement. *Tranchée des aſſiégez emportée par le Roy en perſonne.*

Villars ayant ſçû par quelques priſonniers, que le Roy avoit fait cette attaque en Perſonne, ne put s'empêcher de s'écrier; " ho le brave Prin-
" ce! il merite mille Couronnes, & c'eſt dommage que par ſon atta-
" chement à l'héréſie, il nous contraint à lui diſputer celle qu'il poſſé-
" de: mais, ajouta-t-il, il m'a fait trop d'honneur, & je dois le recon-
" noître. Il a payé de ſa perſonne en cette occaſion, & je veux auſſi
" payer de la mienne.

Dès la nuit ſuivante, il ſe mit à la tête de quatre cens de ſes meilleurs ſoldats armez comme l'avoient été ceux du Roy, & de huit cens tant piquiers que Mouſquetaires; il attaqua le logement, & après un combat de deux heures, en chaſſa les Anglois. *Le même poſte pris & repris*

Cette affaire devint un point d'honneur, & le Roy deux jours après, entreprit de reprendre le logement. Le Général Anglois le ſupplia de vouloir bien que ſa nation en eût l'honneur: Il le lui accorda, & ayant pris avec lui cent Gentilhommes Anglois, & les meilleurs ſoldats de cette nation que ce Général lui choiſit, il donna un nouvel aſſaut, reprit le logement, & les Anglois s'y fortifiérent de telle maniére, que Villars fit en vain de nouveaux efforts, pour les en déloger.

L'artifice & la ruſe étoient employez de part & d'autre avec la force ouverte. Du Rolet Gouverneur de Louviers traita avec Langonne Lieu-

1591. tenant du Capitaine Marc dans le Château du bout du Pont, pour se faire livrer ce poste. Ils se donnérent rendez-vous pour le vingt-septiéme de Decembre, auprès des Emmurées, qui est un Convent de Religieuses de l'Ordre de saint Dominique fort proche du Château. Langonne avoit caché des soldats en cet endroit dans des caves de maisons ruïnées, qui sortirent sur du Rolet. Il se mit en défense, & porta à Langonne un grand coup d'épée, dont il l'auroit tué, sans une côte de maille de laquelle il s'étoit armé. Du Rolet envelopé de toutes parts, fut obligé de se rendre. *

Une autre entreprise sur la porte Cauchoise ne réussit pas mieux. Elle devoit être livrée par quelques habitans de la Ville, où il y avoit bien des serviteurs du Roy. La chose fut découverte par un Avocat nommé Mauclerc, qui par l'ordre du Gouverneur contrefaisoit le Royaliste, & sçavoit par ce moyen tous les secrets de ceux de ce parti. Les coupables furent pris & exécutez, & on dressa dans toutes les places de la Ville des potences, qu'on déclara par un Arrêt du Parlement, être destinées pour ceux qui seroient convaincus d'avoir eu le moindre commerce avec les ennemis.

Lenteur du siége par la vigueur des assiégez. d'Aubigné loc. cit.

Nonobstant les soins du Maréchal de Biron & l'activité du Roy, qui montoit à son rang la tranchée de quatre jours en quatre jours, de même qu'un simple Officier Général, le siége alloit fort lentement par la vigueur & la vigilance des assiégez, & l'on n'avoit point encore pû emporter la contrescarpe du Fort à la fin de cette année 1591.

Autres événemens arrivez durant ce temps-là.

Comme ce qui s'y passa dans la suite me conduiroit trop avant dans l'année suivante, je suis obligé d'en interrompre ici le récit, à cause de la multitude des autres événemens de celle-ci en divers endroits de la France, & dont je vais rapporter les principaux.

Etat de la guerre en Poitou.

Depuis que la Ligue se fut renduë maîtresse de Poitiers un peu avant la mort du feu Roy, le Poitou devint comme il avoit été auparavant, le théatre d'une sanglante guerre ; non point qu'il y eût là de grandes armées : mais parce que la Noblesse étoit sans cesse à cheval, & qu'il se donnoit une infinité de petits combats dans les rencontres entre ceux des divers partis.

Le Prince de Conti dès le commencement de l'année, passa la Loire avec quelques troupes, pour entrer dans cette Province, & s'étant fait joindre par les Gentilshommes Royalistes, attaqua & prit Mauleon. Chemillé sur la frontiére d'Anjou lui fut rendu par capitulation, après trois assauts que la Perraudiére soûtint avec beaucoup de valeur.

Le Duc de la Trimouille avec une partie des troupes qu'il conduisoit au Prince, fit lever le siége de Bélac au Vicomte de la Guierche Com-

* Je croi que c'est de la tromperie faite au Capitaine du Rolet, que vient une coûtume qui est encore parmi la populace de Rouen, de crier, *Au Rolet*, sur ceux que l'on trompe, en mettant exprès en leur chemin quelque chose qu'ils pensent mériter d'être ramassé, & qui s'y laissent attraper.

Commandant pour la Ligue dans le haut Poitou & dans la Marche ; & après que ce Duc eut rejoint le gros, on assiégea Montmorillon, où la plûpart de l'Infanterie du Vicomte s'étoit retirée. La place fut forcée, douze cens soldats au moins y furent taillez en piéces, quinze Enseignes & trois canons pris, & plusieurs Capitaines faits prisonniers, dont quelques-uns furent pendus par represailles, & en vengeance de ce que la Guierche à la prise de l'Abbaye de Saint Javin avoit fait pendre le Capitaine Taillefer très-brave homme, & fait massacrer la plûpart des soldats contre la capitulation: quelques autres petites Places se rendirent, & le siége fut mis devant Mirebeau. 1590.

La Guierche se voyant si mal mené, pria le Duc de Mercœur de lui donner quelque renfort, & ce Duc lui envoya de Bretagne huit cens Espagnols, des quatre mille qui lui étoient venus l'année précédente. Le Vicomte avec ce secours & quelques autres troupes qu'il avoit rassemblées, se disposoit à aller attaquer le Prince de Conti, lorsqu'il apprit que Salerne Gouverneur de Loches avoit surpris son Château de la Guierche sur la riviére de Creuse. L'intérêt particulier qu'il avoit à la reprise de cette Place, d'ailleurs assez importante à cause du passage, le fit tourner de ce côté-là.

Siége & prise de Mirebeau.

Les sieurs d'Abain & de la Rochepofay Royalistes ayant eu avis de sa marche, allérent au-devant de lui avec cinq cens chevaux. Ils le chargérent avec tant de vigueur, qu'ils le rompirent. Il se jetta dans un Bac pour se sauver au-delà de la Creuse: mais le Bac trop chargé par le grand nombre de ceux qui y sautérent après lui, coula à fond: & le Vicomte avec tout ce qui étoit dedans s'y noya, plus de huit cens fantassins périrent dans cette défaite, & entre autres cinq cens Espagnols, & cent cinquante Gentilshommes.

Le Prince de Conti prit la Ville de Mirebeau par assaut, & le Château par composition; & après quelques tentatives inutiles sur Poitiers, où les intelligences qu'il y avoit, furent découvertes, il alla mettre le siége devant Selles en Berri. Lignerac s'y défendit bien : mais n'étant pas assez tôt secouru par le Duc de Nemours qui assiégeoit & prit Saint Pourfain en Bourbonnois, elle fut obligée de se rendre. La conquête de Ménetou suivit la prise de Selles : après quoi le Prince de Conti voyant la saison trop avancée pour faire de nouvelles entreprises, licentia ses troupes, & se retira à Tours.

d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 11.

Le Duc de Nemours n'ayant pû secourir Selles, congédia aussi les Régimens, qui lui étoient venus pour ce sujet du Berri & de l'Orléanois. Il avoit un peu auparavant soumis à la Ligue diverses petites places dans le Lionnois, dans la principauté de Dombes, & en Bourbonnois.

Le Maréchal d'Aumont fit une campagne moins heureuse, que celle du Prince de Conti. Il fut obligé de lever le siége d'Autun après un assaut, où il perdit bien du monde, & espérant prendre le Château de Châlons par intelligence, il en fut repoussé, & y eut encore beaucoup de ses gens tuez.

1591. *Campagne de Normandie.* Cayet. T. 2. *Du Limousin.*

Le Duc de Montpensier après un assez long siége, prit Avranche en basse Normandie, & borna-là ses expéditions. D'un autre côté le Chevalier de Crillon surprit Honfleur Port de Mer dans la même Province, & ce ne fut pas une petite perte pour le Roy.

En Limousin le Vicomte de Pompadour Lieutenant de Roy de cette Province & le sieur de Monpesat fils de la Duchesse de Mayenne Gouverneur de Perigord & de Querci pour la Ligue, attaquérent le Comte de la Rochefoucaut, qui avoit un petit corps de quatre cens chevaux & de six cens Carabins, & le défirent avec grand carnage. Le Comte de la Rochefoucaut, les sieurs de Châteauneuf, la Coste-Méziéres & plusieurs autres Gentilshommes & soldats demeurérent sur la place.

Du Querci. Peu de temps après les Royaux eurent leur revanche dans le Querci. Le même Monpesat & le Marquis de Villars son frére tenoient la Campagne avec deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux, Ponce de Lausiére Sieur de Themines Sénéchal de Querci & depuis Maréchal de France, se mit à la tête de la Noblesse du parti Royal avec le Duc de Ventadour, les Vicomtes d'Aubeterre & de Gordon, les sieurs de Noailles, de Bénac, de Devéze, de Moneins & de Vivans, & vint attaquer les Ligueurs. Il les battit en deux combats, & ceux-ci ayant fait peu de résistance dans le dernier, y perdirent douze cens hommes & tout leur bagage.

Le Duc d'Epernon bat le Duc d'Aumale dans le Boulonnois. Le Duc d'Epernon avoit eu permission du Roy, d'aller à son Gouvernement du Boulonnois avec cinq cens chevaux, sur des avis qu'il eut de quelques intelligences que les ennemis ménageoient dans Boulogne. Il y arriva sans obstacle: mais à son retour Maignieu Gouverneur de Montreuil, & le Duc d'Aumale convinrent ensemble de l'attaquer au passage de la riviére d'Authie. Le Duc d'Aumale se posta avec la meilleure partie de ses Troupes en deçà de la riviére du côté de la Somme, & Maignieu se mit en embuscade au delà du côté de Montreuil.

Le Duc d'Epernon fut chargé par celui-ci en passant; mais ce Duc ayant tourné tête, fondit sur lui avec tant de furie, qu'il le défit, le prit prisonnier avec son fils & quelques autres des principaux Officiers: le Duc d'Aumale ayant appris cette défaite se retira.

Le Duc d'Epernon voulut en chemin faisant insulter Pierrefont: mais y ayant reçû une mousquetade qui lui perça la joue & lui fit sauter quelques dents, il abandonna l'entreprise.

Etat de la guerre en Dauphiné, en Provence & en Bretagne. C'est ainsi que les François acharnez à leur propre destruction, s'égorgeoient les uns les autres dans ces Provinces: mais la guerre se faisoit avec encore plus de violence en Dauphiné, en Provence, & en Bretagne.

Dans cette derniére Province, le Duc de Mercœur ayant reçu les quatre mille Espagnols, dont j'ai parlé, leur livra le Port de Blavet; & ils s'y fortifiérent d'une maniére à faire craindre, qu'il ne fût très-difficile de les en chasser. Ce grand renfort n'empêcha pas les Royaux de tenir-

1591.

air la Campagne. Chévrier un des Partisans du Duc fut défait par le sieur de la Puchairie Gouverneur d'Angers, dans une rencontre auprès de Chambellai. Saint Laurent autre Ligueur ayant surpris la Ville de Moncontour, & assiégeant le Château, fut attaqué par le Marquis de Coët-Quen son beaupere, & taillé en piéces. Les sieurs de Molac, de Bouteillere, de Bois-feuillet, & de Combour eurent grande part à cette victoire, le dernier qui étoit gendre du Marquis, y fut tué.

Le même Saint Laurent assiégea Malétroit avec aussi peu de succès. Il fut repoussé en deux assauts par Ville-voisin, & contraint d'abandonner le siége.

Sur ces entrefaites le Prince de Dombes Gouverneur de Bretagne pour le Roy, fut renforcé de deux mille cinq cens fantassins & de cinq cens chevaux Anglois, que la Reine d'Angleterre, qui n'eût pas vû volontiers les Espagnols se rendre maîtres de la Bretagne, lui envoya. Avec ce secours & quelques troupes que lui amenérent les sieurs de Tremblaye-Gresil & de Kergomar, il attaqua l'Isle de Bréhaci : les Anglois emportérent le Fort par assaut, & la garnison fut passée au fil de l'épée.

Le Prince après cette expédition accompagné des Marquis d'Asserac & de Coët-Quen, du Baron de Molac, des sieurs Tournemine, la Hunauldaye, Kergomar, la Moussaye, Poigni, Bois-Feuillet, Liscouet, Montmartin, Tremblay, Rochegifard, Tréfumel, Bastenay, Sarroër & de plusieurs autres Gentilshommes, ayant fait un corps d'armée des troupes Angloises, de quinze cens Lansquenets, de deux mille fantassins François & de cinq cens Cavaliers, assiégea Guincamp. Le sieur de Kergulen après une assez vigoureuse résistance, rendit la place par capitulation, le Duc de Mercœur n'ayant pû arriver assez-tôt au secours.

Les deux armées s'étant ensuite trouvées fort proche l'une de l'autre entre Guincamp & Quintin le vingtiéme de Juin, on crut qu'on en viendroit à une bataille ; mais tout se termina à quelques escarmouches.

Ce fut vers ce temps-là, que le sieur de la Nouë envoyé par le Roy en Bretagne, pour servir de Lieutenant Général & de conseil au Prince de Dombes, y arriva avec la Compagnie de Gens d'armes du Comte de Montgommery & quelques autres troupes. On tint Conseil de guerre, où d'Asserac & la Hunauldaye qui avoient des Terres proche de Lambale, firent conclure pour le siége de cette place, contre l'avis du sieur de la Nouë qui doutoit fort du succès de l'entreprise, & sembloit pressentir le malheur qui lui arriva.

Vie du sieur de la Nouë.

Le siége fut poussé avec vigueur, & la bréche étant faite, on se disposa à l'assaut. La Nouë envoya un Officier pour la reconnoître : mais n'étant pas satisfait du rapport qu'on lui en fit, il voulut s'en instruire par lui-même. Il fit planter une échelle tout proche du fossé derriére quelques ruïnes, d'où il découvroit la bréche, & pouvoit voir la contenance des ennemis. Après avoir tout examiné, il fit signe de la main

Mauvais succès du siége de Lambale où le brave la Nouë fut tué.

1591. main droite aux troupes d'avancer pour donner ; mais dans l'instant une bâle de mousquet lui ayant effleuré le front, & fait détourner la tête, ce mouvement subit le fit chanceler ; & comme il n'étoit accroché à l'échelle que par son bras de fer attaché à son épaule, (car il avoit eu autrefois le bras gauche emporté au siége de Fontenay-le-Comte) il tomba, & si rudement qu'il se cassa la tête, & mourut quinze jours après. Cet accident suspendit l'assaut, & sa mort empêcha la prise de Lambale, dont on leva le siége.

Eloge de cet Officier.

Le Roy ressentit vivement cette perte, qui fut effectivement une des plus grandes qu'il pût faire. C'étoit un des plus grands Capitaines, & de l'aveu de tout le monde, un des plus honnêtes hommes de son temps. Il n'est pas seulement loué dans nos Histoires par les Historiens de la Religion Prétenduë Réformée, à laquelle sa vertu & sa regularité faisoient beaucoup d'honneur ; mais généralement par tous ceux qui ont parlé de lui ; & par les Espagnols mêmes : l'idée que ceux-ci avoient de sa personne lui coûta plusieurs années de prison, après qu'il fut tombé entre leurs mains aux Pays-Bas : & ils ne l'auroient jamais relâché, sans la prise du Comte d'Egmont, dont ils n'osérent refuser l'échange avec lui, de peur d'irriter les Seigneurs de la Maison d'Egmont toûjours très-puissante dans le Pays. Il nous reste un ouvrage de lui intitulé, *Discours Politiques & Militaires*, dont le stile net, les réfléxions judicieuses sur les guerres Civiles, & un certain caractére d'homme d'honneur qui y régne par-tout, confirment les témoignages que l'Histoire nous rend de sa vertu, de sa modération, de sa politesse & de sa prudence. Il se fit depuis sa mort quelques expéditions en Bretagne cette année ; mais peu considérables. Ce qui se passa du côté des Alpes fut plus important.

Etats de Provence convoquez à Aix par le Duc de Savoye. Bouche Hist. de Provence. T. 2. l. 10.

Le Duc de Savoye, ainsi que je l'ay raconté sous l'an 1590. ayant fait son entrée à Aix, & s'étant fait reconnoître en plein Parlement, pour Gouverneur & Lieutenant Général en Provence, sous la *Couronne de France*, avoit convoqué les Etats dans cette même Ville pour le vingt-deuxiéme de Janvier de cette année 1591. Il les y tint avec toutes les solemnitez ordinaires dans la Sale du Palais Archiepiscopal. Il y harangua, & fit fort valoir son zéle pour la défense de la Religion Catholique, & pour l'avantage des habitans du Pays, qui l'avoient invité par leurs Députez à prendre leur protection ; il protesta qu'il n'y prétendoit point faire de conquêtes pour son intérêt particulier ; Il fit l'énumeration de celles qu'il avoit déja faites, pour enlever aux hérétiques les Places dont ils s'étoient emparez : il assura les Villes de la résolution où il étoit de conserver leurs priviléges & leurs franchises ; & il exhorta les membres des Etats à contribuer de tout leur pouvoir aux moyens de chasser de la Province le sieur de la Valette, & les Huguenots, ou fauteurs des Huguenots, qui s'étoient armez en sa faveur.

Résolutions qui y furent prises.

Les principales résolutions que l'on y prit, furent que la Province auroit sur pied dix mille hommes d'Infanterie à sa solde ; que le Duc feroit

roit les frais pour l'entretien de la Cavalerie & de l'Artillerie, & qu'on députeroit à Rome & au Roy d'Espagne, pour demander des secours hommes & d'argent. Ces députations se firent, & l'on s'appliqua aussitôt après les Etats, à fournir la Ville d'Aix de munitions de guerre & de bouche, au cas qu'elle se trouvât dans la nécessité de soûtenir un siége. 1591.

La Valette de son côté, comme Gouverneur de la Province pour le Roy, fit une autre convocation d'Etats, dont l'ouverture fut faite à Riez deux jours après celle d'Aix. Ce Seigneur n'eut pas de peine à y convaincre l'Assemblée de l'injustice des armes du Duc de Savoye, & des desseins qu'il formoit sur la Provence, où ses prédécesseurs avoient autrefois usurpé les Comtez de Nice & de Barcelonnette, & qu'après s'être emparé par voye de fait du Marquisat de Saluces, il se proposoit maintenant d'envahir tout le Comté de Provence & le Dauphiné. La conclusion de son discours fut qu'il falloit assembler des troupes suffisantes pour s'opposer à cette nouvelle invasion, & députer au Roy, pour lui faire connoître l'état des choses, & lui demander du secours.

Autre convocation faite par le Gouverneur de la Province pour le Roy.

Cependant la Comtesse de Saut intriguoit à Marseille, afin d'y faire recevoir le Duc de Savoye, comme il le souhaitoit fort, à cause de l'importance de cette Place, qui lui donneroit une entrée par Mer en Provence. Elle y trouva d'abord de l'opposition : mais enfin elle en vint à bout, & le second jour de Mars, le Duc y fut reçu au bruit de l'Artillerie de la Ville & des Châteaux. Arles suivit bien-tôt cet exemple de Marseille, & le Duc voyant que tout lui réüssissoit à souhait, prit la résolution de passer en Espagne, pour aller solliciter lui-même cette Cour, de le seconder dans l'entreprise qu'il avoit faite de concert avec elle. Il fit voile le troisiéme d'Avril accompagné de Jean de Fourbin sieur de la Farre premier Consul d'Aix, de l'Evêque de Riez & de l'Avocat Fabrergue Députez de la Province, du Président Janin, que le Duc de Mayenne faisoit passer en Espagne pour les raisons dont j'ai parlé auparavant, & qui empêcha sous main que Marseille ne reçût une garnison Savoyarde. La Galére qui portoit le Nonce du Pape en Espagne, fit le voyage en même-temps, & alla de conserve avec les vaisseaux que le Duc de Savoye & les Députez montoient.

Le Duc est reçu à Marseille par les intrigues de la Comtesse de Saut : d'où il passe en Espagne pour y demander du secours.

Hist. de Lesdiguiéres. l. 4. c. 2.

La Valette, faute de troupes, n'avoit pu empêcher le soûlévement des principales Villes de la Provence, & il attendoit avec impatience Lesdiguiéres, qui lui avoit promis de lui amener tout ce qu'il pourroit tirer de soldats du Dauphiné. Ce Seigneur arriva enfin, & après avoir ravagé le Comté de Saut en punition de la révolte & des intrigues de la Comtesse, il se rendit au camp de Riez.

Ces deux Généraux n'y furent pas long-temps oisifs Ils attaquérent & prirent la petite Ville de Vinon. Ils étoient sur le point d'aller delà mettre le siége devant Digne : mais ayant eu avis que le sieur de Mesplés manquoit de vivres dans le fort de Berre que les Liguez bloquoient ils tournérent de ce côté-là pour y mener un convoy. Ils apprirent

que

1591. que le Comte Martinengue Lieutenant Général du Duc de Savoye étoit sur le chemin, & ils se hâtérent de marcher pour le surprendre.

Combat entre les Généraux du Roy & celui du Duc.

Martinengue avoit mille chevaux, & deux mille Arquebusiers, partie Espagnols, partie Savoyards, partie Provençaux, qu'il avoit partagez dans trois villages éloignez d'une demie lieuë l'un de l'autre : l'avant-garde étoit à Sparron, la bataille à Rians & l'arriére-garde à Saint Martin.

La Valette & Lesdiguiéres avoient un pareil nombre d'Arquebusiers & un peu moins de Cavalerie. Ils marchérent droit à Sparron, & étanr arrivez sur une petite hauteur, ils virent les Escadrons ennemis rangez en bataille, qui faisoient néanmoins paroître à leur contenance qu'ils avoient été surpris.

Les Royaux sans marchander, descendirent dans la plaine, & Lesdiguiéres détacha le sieur de Poligny avec un Régiment d'Infanterie, pour engager le combat. Dès la premiére salve de mousquéterie que fit ce Régiment, la Cavalerie Savoyarde quitta la plaine, & se retira sur un côteau au-dessus de Sparron, se conservant une communication par derriére avec ce village où étoit l'Infanterie, qu'il eût été dangereux d'attaquer. Aussi ne le fit-on pas : mais Lesdiguiéres ayant envoyé seulement une petite troupe vers le côteau, pour amuser les ennemis en escarmouchant, fit le tour du village, & vint fondre sur un gros Escadron du Comte de Bar qui occupoit le terrain entre le côteau & le village, le rompit à la troisiéme charge, & le poussa jusques dans le corps de bataille, qui venoit de Rians au secours de l'avant-garde ; & ainsi toute l'Infanterie qui étoit dans Sparron avec trois cens chevaux, demeura coupée.

Desavantageux au dernier.

Lesdiguiéres essuya une terrible décharge de la bataille : mais ayant soûtenu ce premier feu, il donna tête baissée avec tant de furie sur ce corps, qu'il le mit en déroute : l'arriére-garde ennemie voyant l'avant-garde & la bataille si mal menée, ne tint pas & se débanda.

Cependant la Valette qui étoit demeuré à la tête du Village de Sparron, cherchoit quelque endroit pour le forcer : mais la nuit survenant, il se contenta de l'investir de toutes parts, pour empêcher que ceux qui étoient dedans, ne s'échappassent à la faveur des ténébres.

Suites de cette expédition.

Le lendemain deux cens soldats qui s'étoient jettez les uns dans une Eglise, & les autres dans un moulin, se rendirent à discrétion ; les étrangers demeurerent prisonniers, & ceux du pays furent pendus à des arbres.

Lettres du Sieur de la Valette au sieur Barate du 21. d'Avril 1591.

Ceux qui avoient été enveloppez dans le Village au nombre de trois cens chevaux & de mille fantassins, se rendirent la vie sauve quelques heures aprés. Il y eut en cette expédition du côté des Savoyards, cinq cens hommes de tuez, en y comprenant ceux qui furent pendus, mille prisonniers, & parmi ceux-ci le Marquis Vitelli un des Généraux du Duc de Savoye, saint Romans un des principaux Chefs des Ligueurs de Pro-

Provence, sept ou huit Capitaines & plusieurs Gentilshommes : quatorze Enseignes & trois Cornettes furent prises. Les vainqueurs ne perdirent qu'environ vingt soldats, & Brionnet Gentilhomme de Dauphiné fut le seul homme de marque qui fut blessé : cette action se fit le quinziéme d'Avril. 1591.

Après cette victoire qui consterna la Ville d'Aix, la Valette conduisit des munitions dans Berre, força en passant la Bourgade de Grans, dont il fit pendre quelques habitans ; ensuite les troupes se séparérent : une partie passa en Languedoc pour renforcer le Duc de Montmorency contre le Duc de Joyeuse, Lesdiguiéres retourna en Dauphiné, où le sieur de Gouvernet prit par famine la Forteresse imprenable de Meoilhon, & la Valette se retira vers Manosque, Pertuis, & Systeron pays soûmis au Roy. Bouche Hist. de Provence. loc. cit.

Le Duc revient à Marseille avec un secours de troupes Espagnoles. Martinengue après le départ des Troupes Royales, rassembla les débris des siennes, & serra de plus près le Fort de Berre, en attendant le retour du Duc de Savoye, pour l'assiéger dans les formes. Le voyage de ce Prince ne fut pas long. Il revint d'Espagne au commencement de Juillet, & aborda au Port de Marseille avec quinze Galéres chargées d'Infanterie Espagnole. Ce fut le fruit de ses négociations avec le Roy d'Espagne, qui attaquoit la France par tous les endroits, par où il espéroit pouvoir l'entamer ; mais qui pourtant n'avoit pas envie que le Duc de Savoye se rendît maître absolu de la Provence. Ce Duc avec un tel renfort se trouva en état de mettre le siége devant le Fort de Berre, qui faute de secours, lui fut rendu le vingt-deuxiéme d'Août par capitulation. Guichenon Hist. de la Maison Royale de Savoye.

La Comtesse de Saut y ruïne ses affaires & se range au parti du Roy. La Conquête de ce Fort situé sur le bord de la mer assez proche d'Aix & de Marseille, étoit considérable : mais elle fut l'occasion de la ruïne des affaires du Duc de Savoye en Provence. La Comtesse de Saut en demanda le gouvernement pour le sieur de Besaudun qui étoit tout à elle, & les Salines qui en dépendent pour elle-même. Le refus que le Duc lui fit de l'un & de l'autre, nonobstant les grandes obligations qu'il lui avoit, l'irrita au dernier point ; & son chagrin fut augmenté par l'autorité que les Comtes de Suse & de Carces ses ennemis avoient dans le Conseil du Duc.

Il n'en fallut pas davantage à cette femme ambitieuse, qui avoit jusqu'alors dominé en Provence, & y avoit établi le Duc de Savoye, pour la determiner à ruïner son ouvrage, à abandonner la Ligue, & à embrasser le parti du Roy. Elle traita sous main avec le sieur de la Valette, non seulement pour se réunir au parti Royal ; mais même pour son mariage avec ce Seigneur, dont la femme Anne de Batarnai étoit morte à Systéron le mois de Juin dernier. Elle envoya secrétement Bédoin un de ses domestiques au Duc de Montmorency & à Lesdiguiéres, pour prendre des mesures avec eux, & elle engagea le Duc de Savoye, qui ne se défioit d'elle en aucune maniére, au siége de la Forteresse de Puech, où elle espéroit qu'il ruïneroit son armée.

Elle forma cependant son parti dans Aix : mais ses intrigues ne purent

1591. Bouche Hist de Provence. l. 10.

être si secretes, que les Ligueurs n'en eussent quelque soupçon. Il se fit une emeute, où elle eût péri avec Charles de Crequi son fils, si le Duc de Savoye ne fût accouru avec des troupes. Il arrêta la sédition, & donna des gardes à la Comtesse, résolu de la faire transporter au plûtôt à Nice: mais elle se sauva avec son fils, elle déguisée en Suisse & lui en Jardinier, & elle se refugia à Marseille, où elle avoit grand crédit. Le Duc & le Parlement y députérent, pour demander qu'on la remît entre leurs mains. Il s'y excita un grand tumulte entre les deux Partis: mais celui de la Comtesse prévalut, & elle demeura là en sureté.

Autre échec du Duc en Dauphiné.

Ces mouvemens inquiétérent d'autant plus le Duc de Savoye, qu'il venoit de recevoir un terrible échec en Dauphiné. Lesdiguiéres en avoit amené une bonne partie de ses troupes jusques vers Tarascon, pour s'y joindre au Duc de Montmorency & à Alphonse d'Ornano, à dessein de secourir le Fort de Berre: mais le Gouverneur ayant été contraint de se rendre avant qu'ils pussent être à lui, le Duc de Montmorency s'étoit retiré dans son Gouvernement de Languedoc. Lesdiguiéres, après avoir pris la petite ville de Lurs & quelques Forts, se disposoit à aller assiéger Digne, lorsque Morges son neveu qui commandoit dans Grenoble, lui envoya un Courier, pour le presser de se rapprocher de cette Ville menacée par une grosse armée, qui prenoit sa route vers ces quartiers-là.

Armée du Pape envoyée au secours de la Ligue.

C'étoit celle que le Pape envoyoit en France au secours de la Ligue. Un autre corps d'Espagnols conduit par Olivéra qui alloit en Flandre, & un autre de sept mille hommes de pied de dix compagnies de Gensd'armes & de six de Carabins qu'Amedée de Savoye frére batard du Duc commandoit, s'avançoient de ce côté-là, pour faire diversion.

Hist. de Lesdiguiéres l. 4. c. 4.

L'Armée du Pape continua son chemin vers la Franche-Comté: mais les Savoyards & les Espagnols étoient déja dans la Vallée de Grésivaudan, & assez proche de Grenoble, lorsque Lesdiguiéres y arriva. Les troupes qu'il amena avec lui, & celles qui s'y rendirent par son ordre, consistoient en trois mille Dauphinois, & six cens Provençaux conduits par Mesplés qui avoit défendu le Fort de Berre, ausquels s'étoient joint les Régimens de Prabaut, quinze cens autres soldats tirez des garnisons de Grenoble & de quelques-autres Places, les Compagnies de Gendarmes de Lesdiguiéres commandées par Poligni, celles de Mures, de Morges, de Briquemaut, de Valouses, quelques Carabins, & environ cent volontaires. Tout cela ensemble ne faisoit pas plus de la moitié de celle des ennemis: car outre les sept à huit mille Savoyards, le Capitaine Olivéra avoit quinze cens Espagnols, trois mille hommes du Milanez, deux mille Napolitains, & environ sept cens chevaux.

Le Connétable de Lesdiguiéres va au devant avec les troupes du Roy.

Lesdiguiéres ne laissa pas d'aller au-devant d'eux. Il partit de Grenoble, & arriva à Gonselin le cinquiéme de Septembre. Il y logea une partie de sa Cavalerie, le reste fut posté à Tansin, & l'Infanterie au Cheylar.

Les ennemis qui s'étoient avancez jusqu'à Morestel pour l'attaquer, quit-

quittérent ce dessein à l'approche de Lesdiguiéres, & se camperent à Pancharra, jettérent des troupes dans les Châteaux de Bayard & d'Avalon, & s'étendirent aux environs, ayant leur gauche à Grésivaudan, leur droite à la riviére d'Ysere, & derriére eux le Pays qui s'étend jusqu'en Savoye, d'où ils tiroient leur subsistance. 1591.

Le septiéme de Septembre, Lesdiguiéres s'avança avec son armée à la vûë des ennemis, & on se disposa de part & d'autre à la bataille après quelques escarmouches. Lesdiguiéres fit attaquer par ses Enfans perdus, quinze cens Savoyards, qui s'étoient saisis d'un côteau un peu au delà du Château de Bayard vers Grenoble, & en même temps fit faire un grand feu sur eux par trois cens Arquebusiers, qu'il avoit jettez dans des maisons voisines. Les Savoyards ne purent soûtenir ce choc & ce feu, & quittérent leur poste, pour aller par un grand détour gagner une plaine, & s'y remettre en bataille. Cette fuite encouragea les Royaux, & toute l'Infanterie s'étant mise en mouvement, tant à la droite qu'à la gauche, poussa vigoureusement celle des ennemis, la chassa des hayes qu'elle occupoit, & la fit reculer assez loin. *Et lui donne bataille.*

Alors leur Cavalerie parut s'ébranler pour venir à la charge, & un Commandant Espagnol s'étant avancé avec vingt Cavaliers, vint fondre avec la lance sur Lesdiguiéres même, qui détourna le coup avec son épée, dont il le tua. Cette action du Général fit jetter un cri de joye à toutes les troupes, & sembla leur inspirer une nouvelle ardeur.

Lesdiguiéres en profita, & faisant faire un partie du chemin à son avant-garde, alla audevant de la Cavalerie ennemie qui soûtint assez bien la premiére charge : mais elle plia à la seconde, & abandonna lâchement l'Infanterie, dont il fut fait un furieux carnage.

Le Marquis de Belle-Joyeuse qui commandoit deux mille hommes dans les Châteaux d'Avalon & de Bayard, fut investi, & obligé de se rendre à discrétion. Lesdiguiéres ne put empêcher que le soldat dans la premiére fureur ne taillât en piéces une bonne partie de ses troupes. Le Marquis demeura prisonnier : le reste eut permission de se retirer sans armes, & après avoir fait serment de ne jamais servir contre la France. Amédée de Savoye se sauva à Miolans, Olivéra & le Comte de Trévie s'étant cachez dans un bois prochain, y demeurérent pendant trente-six heures, & trouvérent ensuite moyen de gagner Montmélian. Près de deux mille cinq cens hommes de leurs troupes y périrent, neuf cens furent faits prisonniers, & trente-deux drapeaux avec un Guidon & une Cornette furent pris, sans compter ceux du Marquis de Belle-Joyeuse. La perte des François dans cette action qui dura peu, ne fut pas de plus de quarante hommes, parmi lesquels, il n'y eut aucun Officier de considération, non plus que parmi les blessez, excepté le sieur deVálouses, qui rechappa de ses blessures. L'Auteur de l'Histoire du Connétable de Lesdiguiéres met cette bataille au septiéme de Septembre, & les Mémoires de la Ligue au dix-huitiéme. *Perte qu'y firent les ennemis.* Mémoires de la Ligue T. 4.

Le fruit de la victoire fut la prise de Barcelonnette, d'où Lesdiguiéres étant retourné en Provence, aida la Valette à prendre Digne, tan- *Suites de cette victoire.*

1591. tandis que le Duc de Savoye ruïnoit ses troupes au siége de Puech. Le sieur de Saint Canat qui défendoit cette Place après avoir soûtenu plusieurs assauts, obligea le Duc à lever le siége le septiéme de Novembre.

Bouche Hist. de Provence l. 10.

Ce Duc pour rétablir sa réputation qui se ruïnoit dans l'esprit des Provençaux, par tant de mauvais succez, entreprit de reprendre Vinon petite Place peu forte sur le Verdon, de laquelle j'ai déja parlé; mais elle étoit importante pour son passage sur cette riviére, & coupoit les vivres à la ville d'Aix de ce côté-là.

Il y marcha au commencement de Décembre avec deux mille Arquebusiers, sept cens chevaux & deux Coulevrines. Il y trouva plus de résistance qu'il n'avoit espéré: Le sieur de Mesplés s'y défendit avec valeur, & donna le temps à la Valette de venir à son secours.

Ce Seigneur ayant promptement rassemblé cinq cens chevaux & autant de Fantassins, résolut nonobstant l'inégalité de ses forces, d'attaquer le Duc, qui de son côté ne délibéra pas, & passa le Verdon pour aller au-devant de lui le quinziéme de Décembre. Le combat fut très-opiniâtré; mais enfin la victoire demeura aux François. La nuit qui survint empêcha le carnage des fuyards. Le Duc se sauva à Aix à la faveur d'une petite Jument barbe très-vîte qu'il montoit d'ordinaire; mais son bagage & son canon demeurérent en la puissance des vainqueurs. Ainsi finit en Provence cette année 1591. d'une maniére bien différente de la précédente, où le Duc étoit entré comme en triomphe dans cette Province, qu'il regardoit déja presque comme un Pays conquis.

Le Roy entretient la guerre entre le Duc de Savoye & Genéve. Discours du sieur de Sancy au 3. vol des Mémoires d'Etat. Guichenon Hist. de Savoye.

Le Roy pour donner ailleurs de l'occupation au Duc de Savoye, se servoit avantageusement de l'animosité des habitans de Genéve, & entretenoit la guerre, que le sieur de Sancy avoit allumée entre eux & le Duc dès la fin du Regne précédent. Elle s'étoit faite l'année derniére avec divers succez, & ce Seigneur, pour ne la pas laisser rallentir, étoit retourné de ce côté-là dans le temps que le Duc étoit entré en Provence. Un des premiers coups qu'il y fit, fut d'enlever dans la forêt de Rhinsfeld, cinquante-six mille écus que le Roy d'Espagne envoyoit aux Pays-Bas, & quelques pierreries destinées à faire des présens à divers Princes d'Allemagne.

Il assembla quelques troupes, auquelles il avoit donné rendez-vous aux environs de Bâle, & ayant été joint par un Régiment Suisse, & par trois Compagnies d'Albanois, qu'André Huraut sieur de Maisse avoit levé sous-main à Venise, & que l'on soupçonnoit être soudoyez par les Vénitiens, il arriva à Genéve.

Avec ce renfort, il aida les sieurs de Burbigni & de Conforgien à prendre Boringe, & défit le secours que les Savoyards y envoyoient. Christophle d'Ivara qui commandoit la Cavalerie Espagnole dans les Troupes de Savoye, fut tué en cette rencontre.

Dans le même-temps, Guitry & Anglure-Dautricourt menérent trois cens chevaux, & quinze cens Fantassins aux Génévois, avec lesquels ils prirent Versoy, où Compois Gouverneur pour le Duc deSavoye se défendit bien. Guitry assiégea Evian, prit la Ville & ensuite le Château

par

par composition, & puis le Château de Polinge. Les François se disposoient au siége de Bonne: mais ayant eu avis qu'Amédée de Savoye s'avançoit de ce côté-là avec des troupes beaucoup superieures, ils n'exécutérent point cette entreprise. Sancy ayant attendu de pied ferme les Savoyards, il y eut une action assez chaude auprès de Monthou, où ceux-ci furent battus, & Sonnas un de leurs principaux Chefs s'étant avancé au-delà d'un défilé, fut chargé, défait, & tué avec un assez grand nombre de Gentilshommes & de soldats. 1591.

Après ces expéditions Sancy & Guitry retournérent en France. Celui-ci ayant été chargé à son retour par le Marquis de Tréfort Gouverneur de Bresse, perdit dans ce combat une bonne partie de deux Compagnies de Chevaux Légers Albanois. Le reste de la Campagne de ce côté-là se passa en courses, sans autre action considérable.

Révolte en Arragon avantageuse à la France. *Cayet. T. 2.*

La France par un grand bonheur évita une nouvelle & dangereuse tempête du côté des Pyrenées. Le Roy d'Espagne résolu de l'envelopper de toutes parts, non content d'y faire entrer ses troupes des Pays-Bas, d'en envoyer en Bretagne & en Provénce, donna à Alphonse Vargas douze mille hommes de pied & deux mille Chevaux, pour attaquer les Frontiéres de ce Royaume par la Navarre : mais la révolte du Royaume d'Arragon, au sujet de la prison d'Antonio Pérez, autrefois Secrétaire d'Etat, attira ces troupes sur les Arragonnois. Les aventures de cet Espagnol que l'on peut voir dans les Rélations qu'il en publia lui-même, firent grand bruit en Espagne, & n'eurent pas d'ailleurs beaucoup de rapport à la France, sinon par la retraite qu'il trouva dans ce Royaume, & par le secours de quinze cens hommes que Madame Catherine sœur du Roy, laquelle gouvernoit alors le Bearn, envoya aux peuples soûlevez, & enfin par l'heureuse diversion que cet événement causa, & qui coûta bien des têtes à l'Arragon.

Mort du Pape Gregoire XIV.

Je reviens maintenant au Duc de Mayenne. Il étoit encore aux environs de Verdun avec son Armée, lorsqu'il eut avis certain du siége de Rouën, & il reçut presqu'en même-temps une autre nouvelle qui le consterna fort. Ce fut celle de la mort du Pape Gregoire XIV. qui mourut le quinziéme d'Octobre dans l'onziéme mois de son Pontificat. C'étoit pour le Duc un fâcheux contre-temps, tant à cause que ce Pape s'étoit declaré hautement en faveur de la Ligue, & qu'il y avoit sujet d'appréhender que son Successeur ne tînt une autre conduite, qu'à cause que le Duc de Monté-Marciano par la mort de son oncle, n'étoit plus en pouvoir de retenir les troupes du saint Siége, qui faisoient une partie considérable de l'armée de la Ligue. Le sieur Mateucci Archevêque de Raguze Commissaire Général de l'armée Italienne proposoit déja faute d'argent, de licentier les Suisses : mais après avoir délibéré là-dessus, le Duc de Monté-Marciano dit, que dans l'incertitude où il étoit de ce qu'il devoit faire, il s'en rapporteroit au Prince de Parme; & ce Prince le pria de ne rien changer dans son armée, & d'attendre les ordres du Pape qui seroit élû. Davila. l. 12.

1591. *Innocent IX. lui succede. Et ensuite Clement VIII.* Lettre de Diego d'Ybarra au Roy d'Espagne, de Landrecy 20. Decembre 1591. *Suite du siége de Rouen.*

Ce fut Jean Antoine Fachinetti, qui prit le nom d'Innocent IX. mais étant mort dès le vingt-neuviéme de Décembre après deux mois de Pontificat, il n'eut pas le loisir de prendre de résolution déterminée sur les affaires de France, excepté qu'il envoya ordre au Duc de Monté-Marciano de congédier son Infanterie, si le Duc de Parme n'étoit entré en France le quinziéme de Decembre. Il la congédia en effet, & les Espagnols la prirent pour la plûpart à leur solde.

Hippolyte Aldobrandin fut élevé un mois après sur la Chaire de saint Pierre sous le nom de Clement VIII. Il suivit d'abord les brisées de Gregoire XIV. & promit à la Ligue de l'argent & des troupes.

Quoique le siége de Rouen n'avançât pas beaucoup, le Duc de Mayenne en étoit extrêmement inquiet, regardant cette Ville comme le plus fort boulevart de la Ligue après Paris. Il pressoit sans cesse le Prince de Parme d'exécuter les ordres qu'il avoit reçûs du Roy d'Espagne, de venir promptement avec son armée au secours de cette Place: mais il ne se pressoit point, voulant faire achepter ce secours au Duc de Mayenne beaucoup plus cher, que celui qu'il avoit donné à Paris.

Cayet. T. 2.

Un des prétextes de son retardement, étoit une Ambassade que l'Empereur avoit envoyée aux Pays-Bas, à la sollicitation du Roy d'Espagne touchant la paix avec les Etats; afin qu'étant libre de ce côté-là, on pût employer toutes les forces Espagnoles à la conquête de la France. Cette négociation ne réussit point, non plus que celle du Roy, ni celle de la Reine d'Angleterre auprès d'Amurat III. Empereur des Turcs, pour l'engager à déclarer la guerre à l'Espagne; & à attaquer le Portugal, dans le dessein d'y ranimer le parti de Dom Antoine.

Le Duc de Parme revient en France. Diverses Lettres du Prince de Parme & de Dom Diego d'Ybarra au Roy d'Espagne, datées de la fin de 1591. & du commencement de 1592. *Pretensions du Roy d'Espagne à la Couronne en faveur de l'Infante Isabelle.*

Enfin le Duc de Parme rentra en France le vingt-uniéme de Décembre, & sa premiére entrevûë avec le Duc de Mayenne fut à *Guise*, où, comme on n'y demeura qu'une nuit, on ne parla d'affaires qu'en général: mais dès le lendemain l'armée étant allée camper à la Fére, on commença des Conférences, ainsi qu'on en étoit convenu. Elles roulérent non seulement sur le secours de Rouen; mais encore sur l'article capital de l'Election d'un Roy Catholique, sur l'assemblée des Etats Généraux du Royaume, & sur la reconnoissance que le Roy d'Espagne attendoit des grands secours qu'il avoit fournis jusqu'alors.

Cette négociation fut confiée par le Duc de Mayenne au Président Janin, & par le Duc de Parme au Président Richardot & à Dom Diego d'Ybarra. Ceux-ci s'expliquérent d'abord très-nettement sur la prétention du Roy d'Espagne, de faire ajuger la Couronne de France à l'Infante Isabelle sa fille. Le Président Janin qui dans son Ambassade d'Espagne avoit été parfaitement convaincu, que c'étoit là le principal motif des secours que les Espagnols donnoient à la Ligue, & des grandes dépenses qu'ils faisoient pour cet effet, ne douta pas que si on rejettoit cette proposition, & qu'on leur ôtât toute espérance là-dessus, il ne fallût rompre avec eux. Il prévit bien qu'il n'y auroit plus rien à attendre pour le secours de Rouen, & que le Duc de Mayenne seroit con-

contraint de se soumettre au Roy sans même capituler pour la conversion de ce Prince; c'est pourquoi loin de faire paroître qu'il fût choqué ou surpris de cette proposition, il fit semblant de l'agréer : mais il ajoûta que comme il s'agissoit de changer à cet égard la Loy Salique, Loy fondamentale du Royaume, il y avoit beaucoup de précautions à prendre. 1592.

Adresse du Président Janin en cette occasion.

Qu'il falloit premiérement que les Etats Généraux du Royaume autorisassent ce changement; & que le Duc de Mayenne eût sur cela l'avis du Duc de Lorraine & des autres Princes de sa Maison; qu'on feroit inutilement une démarche si délicate, à moins qu'on n'eût gagné auparavant les Gouverneurs des Provinces & des principales Villes du Royaume; qu'on ne devoit pas espérer d'obtenir le consentement de tant de personnes qui tous avoient leurs intérêts en vûë, sans leur faire de grands avantages; qu'avant toutes choses, il falloit avoir quantité d'argent tout prêt, soit pour contenir beaucoup de Noblesse de la Ligue même, qui auroit peine à goûter une innovation dans l'Etat aussi essentielle que celle-là, soit pour attirer les Seigneurs Catholiques qui suivoient le parti du Roy de Navarre; qu'il falloit que sa Majesté Catholique fît de très-grands fonds au moins pour deux ans, afin de soûtenir le parti de l'Infante, quand elle seroit dans le Royaume; & qu'il promît de plus que cette Princesse ne choisiroit un époux, que du consentement des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Etats.

Les Ministres d'Espagne ne purent disconvenir de la nécessité qu'il y avoit, de prendre toutes ces mesures : mais Richardot dit que dès que la résolution seroit prise, de donner la Couronne à l'Infante, on pouvoit s'assurer que le Roy d'Espagne ne manqueroit à rien; qu'ayant jusqu'à present fait tant de dépense, & fourni si libéralement de si grands secours en faveur de la Religion, on ne pouvoit douter que son zéle animé par un si grand intérêt, ne mît tout en œuvre, pour consommer une affaire si importante à sa gloire, au bien de ses Royaumes & à une personne qui lui étoit aussi chére que l'Infante; qu'on devoit donc s'en rapporter à Sa Majesté Catholique; qu'il falloit sans retardement assembler les Etats : mais que quand ils seroient assemblez, les choses y devoient être conduites de telle maniére, que les conclusions y fussent prises, selon les intentions de Sa Majesté Catholique.

Le Président Janin convint sans peine de tout cela, & ajoûta que pourvû que le Roy d'Espagne fournît de l'argent & des troupes suffisamment pour soûtenir une si grande entreprise, on lui pouvoit répondre qu'il ne trouveroit pas de grandes difficultez du côté des Seigneurs & de la Noblesse; qu'on auroit le moyen de les satisfaire touchant leurs intérêts particuliers, & que pour ce qui étoit des Etats, le Duc de Mayenne y mettroit si bon ordre, qu'il en seroit entiérement le maître.

Ce sage négociateur prévoyoit bien, que l'impuissance où seroit le Roy d'Espagne de pourvoir à tout ce qu'on lui demandoit, seroit l'endroit

1591. droit par où ce Prince échoueroit dans ses projets. Il n'ignoroit pas que le Prince de Parme avoit très-peu d'argent, & qu'à peine en avoit-il autant qu'il lui en falloit, pour soutenir la guerre contre le Prince Maurice. Il lui voyoit fort peu de troupes; car l'armée qu'il avoit amenée, n'étoit pas de plus de dix mille hommes, & il lui étoit impossible d'en faire venir un plus grand nombre en France, sans abandonner plusieurs Places des Pays-Bas aux Hollandois. D'ailleurs il prévoyoit de grandes difficultez pour l'Assemblée des Etats du Royaume, à cause de la guerre, & des courses des partis dans toutes les Provinces qui rendoient les chemins impraticables. Le Duc de Mayenne par son conseil, étoit résolu de différer cette Assemblée le plus qu'il lui seroit possible, parce que supposé qu'on y reconnût l'Infante pour Reine, ce devoit être-là le terme de sa puissance, & la fin de sa Lieutenance Générale du Royaume. Enfin Villeroy de concert avec le Duc de Mayenne & avec le Président, entretenoit toûjours sous main une négociation avec le Roy, & il avoit porté parole à ce Prince; qu'il ne tenoit qu'à sa conversion, que l'accommodement se fît avec le Duc.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Lettres des Ministres Espagnols interceptées par les Royaux. Cayet. T. 2.

Les Royaux durant ces négociations du Président Janin avec les Ministres d'Espagne, interceptérent plusieurs de leurs Lettres. On ne manquoit pas de les envoyer au Duc de Mayenne, & il apprenoit par-là bien des Mystéres, qui le refroidissoient fort envers les Espagnols. Ce qui se passa de plus important en cette premiére Conférence, se réduisoit à ce que je viens de dire. Il s'en tint une autre, où se trouvérent le Duc de Mayenne & le Prince de Parme: les mêmes choses y furent répétées, & il fut seulement conclu, que le Prince de Parme auroit sur ce sujet un entretien avec le Comte de Vaudemont fils du Duc de Lorraine, le Duc de Guise & le Comte de Chaligni les seuls Princes de leur Maison, qui se trouvoient alors au Camp de la Fére.

Le Prince de Parme s'ouvrit donc à eux sur l'intention du Roy d'Espagne, de faire élire au plûtôt un Roy Catholique par les Etats de France, & sur les vûës qu'il avoit pour l'Infante, & les exhorta à seconder ses desseins par la reconnoissance qu'ils devoient avoir pour les bienfaits, dont Sa Majesté Catholique avoit comblé leur Maison dans toutes les rencontres. Mais ils lui parurent fort froids & fort irrésolus, & lui dirent que n'étant point informez des intentions du Duc de Lorraine Chef de leur famille, ni de celle du Duc de Mercœur, ni des autres Princes Lorrains, ils ne pouvoient lui rien répondre touchant un article de cette importance.

Lenteur du Prince de Parme à secourir Rouen.

Cependant le Duc de Mayenne pressoit toûjours le Prince de Parme pour le secours de Rouen, & celui-ci voulant profiter de son empressement, afin de le contraindre à prendre des engagemens plus particuliers & plus étroits avec l'Espagne, ne se hâtoit point, & faisoit à loisir reposer ses troupes aux environs de la Fére. Il étoit d'ailleurs fort embarassé sur la conduite qu'il devoit tenir; car il n'avoit point d'argent, & il sçavoit que le Duc de Mayenne étoit instruit de sa disette. La division s'augmentoit entre les Chefs. Le Duc de Monte-Marciano comme

me Général des Troupes du Saint Siége prétendoit dans les rencontres avoir le pas sur le Prince de Parme: le Duc de Mayenne & le Duc de Guise étoient dans des défiances plus grandes que jamais l'un de l'autre, & ce jeune Duc par cette raison, avoit demandé & obtenu, que le sieur de la Châtre assistât aux Conférences, pour y avoir soin de ses intérêts. 1591.

Il avoit pour le même sujet envoyé François de Péricard Evêque d'Avranches à la Cour d'Espagne, & les Espagnols n'étoient pas trop fâchez de cette mesintelligence entre l'oncle & le neveu, laquelle obligeroit l'un & l'autre à les ménager, & à rechercher leur appuy avec plus d'empressement: mais cela ne remédioit pas à l'embarras où se trouvoit le Prince de Parme, qui faute d'argent & de troupes, ne pouvoit parvenir à son but, qui étoit de s'assurer de quelques places importantes en France, pour y prendre pied, & commencer à y jetter les fondemens de la domination Espagnole.

Les Seize le sollicitoient d'augmenter le nombre des troupes Espagnoles de la garnison de Paris, pour fortifier leur faction contre le parti des Royalistes, qui prenoit peu à peu le dessus. Les Ligueurs d'Orléans lui faisoient les mêmes instances par le même motif, & il ne pouvoit y satisfaire.

Il met garnison dans la Fére.

Il voulut au moins s'assurer de la Ville de la Fére avant que d'en décamper. Il avoit mis sa grosse artillerie & quantité de munitions dans cette Place, & il déclara au Duc de Mayenne qu'il ne pouvoit les y laisser sans une garnison Espagnole pour les garder, lorsqu'il iroit faire lever le siége de Rouen. Le Duc de Mayenne lui fit de grandes difficultez là-dessus, & n'y consentit qu'à condition qu'il y auroit aussi une garnison Françoise, & que le Prince de Parme lui donnât un écrit, par lequel il lui promettoit d'en tirer la garnison Espagnole, à mesure qu'on en enleveroit les munitions. La chose fut acceptée par le Général Espagnol, sur ce que Colas qui en étoit Gouverneur, l'assura de son parfait attachement aux intérêts d'Espagne. Depuis ce temps-là le Prince de Parme & Dom Diego d'Ibarra ne cessérent point de solliciter sousmain les Gouverneurs de diverses places, de se livrer à eux; mais comme ils ne donnoient que des promesses & point d'argent, ils ne réussirent point.

Quand le Prince de Parme eut obtenu de mettre garnison dans la Fére, il décampa, & se mit en pleine marche. On ne laissoit pas de négocier en chemin faisant : mais sans rien conclure, le Président Janin arrêtant toûjours les Espagnols sur ce qu'il falloit commencer par avoir de l'argent & des Troupes, ou du moins convenir de ce qu'on pourroit attendre du Roy d'Espagne touchant ces deux articles.

On contesta sur le nombre des troupes & des millions qui seroient fournis: surquoi il fallut attendre la réponse du Roy d'Espagne, qui n'avoit pas donné là-dessus à ses Ministres des pouvoirs assez déterminez & assez amples.

1592. *Renfort envoyé de Hollande devant Rouen au Camp du Roy.*

Cependant le siége de Rouen continuoit; mais fort lentement, tant à cause de la rigueur de la saison, que par la vigilance & l'activité de Villars, qui ne donnoit nul repos aux assiégeans. Le deuxiéme de Janvier la Flote Hollandoise composée de quarante-cinq Vaisseaux, & commandée par le Comte Philippe de Nassau arriva devant Rouen. Elle amenoit un secours de trois mille hommes, parmi lesquels étoit la Compagnie des Gardes du Prince Maurice. Ce renfort fut ménagé par le sieur de Buzenval Ambassadeur du Roy chez les Etats; car on jugea à propos qu'il prît cette qualité auprès d'eux, pour faire dépit au Roy d'Espagne, en reconnoissant dès-lors par-là cette République comme Souveraine. Ces troupes furent reçûës avec beaucoup de joye du Roy, dont l'Infanterie étoit extrémement fatiguée & diminuée, outre que les Troupes Hollandoises étoient en ce temps-là en grande estime, sur-tout pour les Siéges.

Lettre du sieur du Plessis-Mornay au sieur de Buzenval 16. Mars 1592.

Heureuse sortie des assiégez. D'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 15.

On attaqua un Ravelin devant le Fort de Sainte Catherine; mais l'attaque se fit mollement, & l'on fut repoussé. Deux jours après Villars, quoique blessé à une jambe, fit une sortie à la tête de trois cens Cavaliers du côté de Dernétal, & fit en même-temps filer quinze cens Arquebusiers le long de la petite riviére qui vient de ce Bourg. Ils renversérent les gardes avancées. Le Maréchal de Biron, le Baron son fils, & Crillon Colonel du Régiment des Gardes accoururent avec quelques Anglois en petit nombre, & se présentérent pour arrêter les ennemis. Le Roy étoit alors dans la tranchée: il en sortit au bruit de l'allarme accompagné seulement de Villems Général des Anglois & du sieur d'Aubigné. Ils descendirent à cheval par le côté de la montagne, où la descente est si roide, qu'à peine un homme à pied peut s'y soûtenir.

La petite riviére étoit entre lui & le champ de bataille, & il n'y avoit pour la passer qu'une espéce de Digue, qu'on avoit faite afin d'arrêter l'eau, & qui n'étoit qu'un amas de pieux & de pierres. Villems & d'Aubigné trouvérent ce passage si dangereux, qu'ils en allérent chercher un autre à cent pas delà. Mais le Roy dans l'impatience d'arriver au lieu du combat, se hazarda à passer par cet endroit, & alla se joindre à sept Cavaliers qui vinrent au-devant de lui. Sa présence ne fut pas inutile: dès qu'il parut quatre-vingt Anglois qui avoient formé un petit bataillon, criérent vive le Roy & jettérent leurs chapeaux en l'air en signe de joye. Toute la peine du Roy fut de les contenir, & de les empêcher d'aller charger l'ennemi nonobstant leur petit nombre, la troupe grossit peu à peu, & Villars ne jugeant pas à propos de s'engager plus avant, fit retraite. Crillon dans cette escarmouche eut le bras cassé d'une arquebusade.

Autre suivie d'un sanglant combat.

Le vingt-sixiéme du même mois quelques Compagnies de Lansquenets de la Ville firent une autre sortie du côté des Chartreux, qui étoient au pied de la Montagne Sainte Catherine, entre cette Montagne & Dernétal. Ils furent vigoureusement repoussez: mais ceux du Fort étant sortis en même-tems sur les Royaux, les prirent en queuë & en flanc.

Vil-

Villars accourut par un autre endroit avec de la Cavalerie ; quelques Escadrons du Camp furent aussi envoyez contre lui. Il se donna-là un sanglant combat, qui fut opiniâtré depuis midi jusqu'à quatre heures & demie, & la nuit seule le finit. Villars y perdit cinq Capitaines, eut son cheval tué sous lui, & auroit été pris sans le jeune Baron de Mailloc, qui avec quelques autres Gentilshomme le tira du milieu d'une troupe de Royaux dont il avoit été enveloppé : ceux-ci y perdirent aussi beaucoup de monde, & ni les uns, ni les autres, ne purent s'attribuer l'honneur de la victoire. 1592.

Ouvrages pris & repris. La contrescarpe du Fort avoit été emportée peu de jours auparavant ; mais les assiégez la reprirent : les Royaux s'en rendirent maîtres une seconde fois, & en furent encore chassez le huitiéme de Février. On ne vit jamais de défense plus opiniâtre, & l'ardeur des assiégez étoit telle, que Villars fut obligé de faire défense sous de grandes peines aux Commandans des postes, de faire aucune attaque sans son ordre exprès.

Le Roy va reconnoître le secours amené par le Duc de Parme. Mémoires de Sully. T. I. c. 34. L'approche du secours jettoit le Roy dans de grandes inquiétudes ; & pour s'instruire par lui-même de la route de l'armée des ennemis, & de l'état de leurs troupes, il partit de son Camp avec quatre mille hommes de Cavalerie Françoise, autant de Réîtres, & mille Arquebusiers à cheval, que l'on appelloit dès ce temps-là du nom de Dragons, laissant le soin du siége au Maréchal de Biron. Son intention étoit d'attaquer la Cavalerie ennemie, s'il pouvoit la joindre separée de l'Infanterie : mais il avoit affaire au Prince de Parme, qui n'étoit pas homme à se laisser surprendre.

Escarmouches entre les deux Partis. Le Roy tira vers Neuchâtel, & la premiére escarmouche se fit auprès de Folleville. Elle fut plus considérable par la qualité de ceux qui s'y trouvérent que par le nombre des combattans. C'étoit d'une part les sieurs de Rosne, Balagni, Vitri, le jeune la Châtre, Saint Paul, la Mothe, qui s'étoient détachez de l'armée de la Ligue, pour aller reconnoître le Pays avec quelques Cavaliers, & de l'autre le Baron de Biron, Lavardin, Givri, Saint Géran, Marivaut, Champlivaut, la Curée, Arambure, tous gens distinguez par leur naissance, ou par leurs emplois dans leur parti. On se chargea vivement de part & d'autre : les Royaux furent poussez, Lavardin ayant eu son cheval tué sous lui, y auroit péri, si le Roy ne fût accouru lui-même pour le dégager : mais les Ligueurs voyant avancer quelques Escadrons, que le Duc de Nevers qui étoit demeuré plus loin à la tête de l'armée, avoit détachez, se retirérent suivant les ordres qu'ils en avoient, & informérent le Prince de Parme du grand nombre de Cavalerie que le Roy avoit avec lui.

Le Duc de Guise manque d'être enlevé. Mémoires de du Plessis-Mornay. T. 2. Il y eut les deux & trois jours suivans quelques autres escarmouches ; mais la plus chaude fut au Bourg de Bures, où le Roy enleva le quartier du Duc de Guise, & pensa l'enlever lui-même. Deux cens des ennemis y demeurérent sur la place ; on fit quelques prisonniers, & le bagage fut pris avec la Cornette verte du Duc. Le sieur de Pralin, & quelques autres du parti du Roy furent blessez.

1592. Cette action auroit été beaucoup plus importante, si le Duc de Guise n'avoit pas été averti de l'approche de la Cavalerie Royale, par les fuyards d'un parti de quatre-vingt chevaux défaits par Arambure, & où le Comte de Chaligni fut pris. L'aventure de ce Comte, Prince de la Maison de Lorraine & frére de la Reine Douairiére de France le chagrina autant, qu'elle apprêta à rire à toute l'armée Françoise.

Investi de tous côtez, comme il se battoit avec beaucoup de valeur, pour se démêler, il fut saisi par Chicot boufon du Roy, qui ne le lâcha point tout blessé qu'il étoit d'un coup d'épée, que le Comte lui donna.

Il y avoit long-temps que Chicot, à qui le Duc de Mayenne avoit une fois donné des coups de canne, cherchoit l'occasion de s'en venger sur le Duc ou sur quelqu'un de sa Maison; & d'Aubigné dit que ce Boufon avoit eu en deux ans cinq chevaux tuez sous lui en diverses rencontres, où il s'exposoit aux plus grands dangers pour se satisfaire; celle-ci lui coûta la vie; car il mourut de sa blessure.

T. 3. l. 3. c. 15.

Le Comte ayant été présenté au Roy, lui témoigna le chagrin du malheur qu'il avoit eu, d'être pris par un homme de cette sorte: le Roy en plaisanta avec lui, & lui dit pour le consoler, que Chicot tout boufon qu'il étoit, étoit homme de cœur. Cette prise servit à dédommager la Duchesse de Longueville qui avoit été arrêtée en Picardie avec ses filles dès le commencement de la guerre, & avoit payé une rançon de trente mille écus, dont elle fut remboursée par celle du Comte de Chaligni, que le Roy lui remit entre les mains.

Danger que le Roy courut en voulant reconnoître les ennemis de plus près.

L'échec qu'avoit reçu le Duc de Guise, fit que le Prince de Parme marcha avec plus de précaution que jamais; mais le Roy n'en fit pas de même, & il pensa lui en coûter la vie. Il s'avança jusqu'à Aumale à la tête de six mille chevaux, dont il détacha Givri pour aller à la découverte. Ce Seigneur lui manda que toute l'armée ennemie étoit à quelques lieuës de là. Surquoi on tint Conseil de Guerre, où il fut résolu de renvoyer les bagages & la plûpart des troupes à Neuchâtel, & de retenir seulement quatre cens chevaux, & cinq cens Arquebusiers à cheval au delà d'Aumale, qu'il seroit facile de ramener sans beaucoup de péril.

Le Roy demeura à la tête de ce Corps, & voulut reconnoître l'ennemi de plus près. Il fit prendre les devants à Givri avec ses Coureurs, & le suivit avec le reste accompagné d'une trentaine des plus braves Seigneurs & Gentilshommes de son armée. Il monta la côte d'au delà d'Aumale, & marcha deux lieuës sans rien rencontrer, jusqu'à ce qu'étant arrivé à une plaine, & le temps s'étant fort éclairci, Givri lui manda qu'il voyoit l'armée ennemie qui approchoit en bel ordre.

Sur ce rapport le Roy jugea qu'il n'y avoit pas d'espérance de rien tenter, & après avoir lui-même considéré cette armée d'une hauteur, il re-

retourna sur ses pas. Etant arrivé sur la hauteur d'Aumale, il fit repasser le pont de cette Ville à trois cens de ses Cavaliers, & n'en retint que cent. Il ordonna à Lavardin de se loger aux environs d'Aumale, & d'en border les fossez & les hayes avec les cinq cens Arquebusiers à cheval, pour le soûtenir dans sa retraite, s'il étoit pressé. 1592.

Tous les Seigneurs qui se trouvoient auprès du Roy, étoient au desespoir de le voir s'exposer à un tel péril, & lui envoyérent le Baron de Rosni, pour le conjurer de ne plus différer à se retirer au-delà de la riviére: mais il n'en voulut rien faire.

Cependant l'armée Espagnole avançoit toûjours, & elle ne s'arrêta qu'à peu de distance de l'Escadron du Roy. Le Prince de Parme jugea à propos de faire alte en cet endroit, parce qu'il ne doutoit pas que toute la Cavalerie Françoise beaucoup meilleure que la sienne ne fût fort proche. Ce fut par la même raison qu'il fit défense à ses Coureurs de se mêler, & de faire autre chose que le coup de pistolet: mais quand ceux-ci en caracolant, & en s'écartant sur les hauteurs voisines, lui eurent rapporté que cet Escadron étoit seul en deçà de la riviére, & qu'il ne paroissoit qu'un petit corps au-delà, il fit charger avec plusieurs Escadrons, de telle maniére que le Roy fut poussé avec le sien jusques dans le Vallon.

Ce Prince pensoit y trouver ses Arquebusiers qui devoient le soûtenir, & arrêter les ennemis par leur feu, comme il l'avoit ordonné; mais les Arquebusiers ou épouventez, ou pour prendre l'avantage de quelques hayes, s'étoient plus éloignez qu'il ne pensoit. Il ne laissa pas de tourner tête, & de faire ferme, après avoir fait le raliement. Alors il cria à haute voix, *charge, charge:* à ce cri les ennemis qui appréhendoient toûjours quelque embuscade, s'arrêtérent, persuadez que les hayes & les maisons étoient remplies d'Infanterie; mais comme ils virent que le feu que l'on fit sur quelques-uns de ceux qui s'étoient avancez, n'étoit pas fort violent, & qu'après cinquante ou soixante mousquetades, on ne tiroit plus, ils poussérent leur pointe, & serrérent le Roy de fort près. Ce Prince avoit pris le moment que les ennemis s'étoient arrêtez, pour faire repasser le pont à ses Cavaliers, & étoit demeuré à la queuë, pour empêcher le désordre de la retraite.

Il reçoit un coup de mousquet dans les reins dont il n'est que legerement blessé.

Ce fut-là qu'il reçut un coup de mousquet dans les reins au défaut de la Cuirasse; mais par bonheur la balle ne fit qu'effleurer la peau. Il perdit cinquante de ses Cavaliers dans cette action, & environ deux cens Arquebusiers à cheval qui furent coupez. Le Vicomte de Paulmi & les sieurs de la Chapelle & de Besancour y furent tuez, & Givri blessé dans une ruë d'Aumale.

Mémoires de la Ligue. T. 5. Remarques de Beauvais Nangis sur d'Avila.

Le Roy ayant repassé le pont, se mit à la tête de sa troupe. Il fit si bonne contenance, que le Prince de Parme crut encore que toute la Cavalerie étoit derriére. Ainsi ce Général fit sonner la rétraite, pour empêcher ses gens de passer le pont; & ce fut-là une de ces occasions, où il arrive que par prudence, on manque les coups les plus essentiels &

1592. & les plus décisifs: car le Roy étoit perdu, si l'armée Espagnole avoit entrepris de forcer le passage.

Raillerie qu'en fit le Duc de Parme.

Quelques Seigneurs François ne purent s'empêcher de laisser échapper certains mots, qui marquoient leur chagrin sur un si beau coup manqué: mais le Duc de Parme leur répondit que s'il avoit à recommencer, il feroit encore comme il avoit fait, parce que la raison le demandoit ainsi, & qu'il avoit crû avoir affaire à un Général d'armée, & non pas à un Capitaine de Chevaux Legers, tel qu'il connoissoit maintenant le Roy de Navarre.

Davila. l.12.

Le lendemain le Prince de Parme allant toûjours au plus seur, fit une contre-marche vers la Somme au-devant du Duc de Mayenne, qui venoit le joindre avec quelques troupes. Le Roy le suivit de nouveau; mais sans pouvoir l'entamer, par la précaution avec laquelle son arriére-garde marchoit.

Le Roy après cette excursion, ayant laissé Givri dans Neuchâtel avec quelque Infanterie & trois cens chevaux, s'approcha de Dieppe, en attendant le décampement de l'armée ennemie. Elle attaqua Neuchâtel, où Givri se défendit plus qu'il n'avoit eu ordre de faire dans une si méchante Place, & la rendit par capitulation l'onziéme de Février jour du Mardy-Gras. Le Prince de Parme y laissa une garnison, & s'avança à petites journées vers Rouen, encore fort incertain sur la maniére dont il s'y prendroit, pour secourir la Place, & toûjours fort mécontent du Duc de Mayenne, qu'il sçavoit être bien résolu aussi-bien que Villars, à ne point laisser entrer de troupes d'Espagne dans cette Ville.

Cayet. T.2.

Quand il fut arrivé à sept lieuës de Rouen, Il fit courir le bruit qu'il alloit assiéger Dieppe. Le Roy se transporta aussi-tôt de ce côté-là avec un détachement: mais sur ces entrefaites, il reçut le vingt-septiéme de Février une fâcheuse nouvelle du siége de Rouen, qui lui fit prendre d'autres mesures aussi-bien qu'aux ennemis.

Dessein du Gouverneur de Rouen de faire lever le siége indépendemment du secours.

Villars voulant avoir la gloire de faire lever le siége indépendemment du secours, se fit instruire exactement par ses espions de l'état du Camp & de la force de tous les quartiers, & ayant appellé chez lui le sieur de Guitri-Fours *, les Capitaines Canonville, Grosménil, Péricard, Perdriel, Boniface, Bois-Rosé & les autres de son Conseil, il leur proposa le dessein qu'il avoit de faire une sortie avec la plûpart de la garnison sur le quartier de Dernétal.

Les avis furent partagez à cause du danger qu'il y avoit d'être coupé, d'où pourroit s'ensuivre la perte de la Place: mais Bois-Rosé qui avoit inspiré ce dessein au Gouverneur, leur fit un plan si exact de la maniére dont on pouvoit conduire cette action avec sureté, que la chose fut concluë.

Le

* Ce Guitri étoit différent d'un autre de même nom qui étoit dans le parti Royal & qu'on appelloit Guitri-Bertichéres.

Le vingt-sixiéme de Février de très-grand matin, la Londe Maire de la Ville reçut ordre du Gouverneur, de faire mettre sous les armes les douze Capitaines des quartiers avec leurs Compagnies. On les partagea sur les murailles, excepté qu'on en fit un petit détachement, qui fut mis hors de la porte Saint Hilaire, par où l'on va à Dernétal. Après quoi la plûpart des soldats de la garnison se rendirent dans le Fort Sainte Catherine, d'où la sortie se devoit faire. Ils étoient au nombre de deux mille Fantassins, outre quatre cens autres armez de pied en cap partie Gentilshommes, partie Cavaliers à pied. 1592.

Le Capitaine Boniface avec son Régiment soûtenu des Compagnies du Chevalier d'Oise, de la Braqueterie, & de la Riviére devoit sortir du Fort par le fossé du côté de la petite riviére de Dernétal, vis-à-vis un petit bois, qui est sur le côté Septentrional de la montagne appellé le bois de Turinge : le Capitaine Jacques avec son Régiment d'Infanterie & sa Compagnie de Cavalerie qui étoit à pied, devoit marcher vers les Chartreux & Dernétal; Bois-Rosé avec sa Compagnie de Fantassins devoit enfiler un autre chemin aussi vers Dernétal, & devoit être soûtenu par Péricard, Canonville & Guitri avec leurs Compagnies de Cavalerie à pied; le Capitaine Perdriel à la tête de sa Compagnie de Cavalerie à cheval, avoit son poste marqué à quelque distance du Fort, pour favoriser la retraite.

Sur les sept heures du matin au signal d'un coup de canon, tous sortirent en bon ordre. Les uns donnérent à la tête de la tranchée, & y taillérent en piéces tout ce qu'ils y trouvérent, enclouérent deux canons, & en amenérent cinq autres à force de bras jusques sur le bord du fossé du Fort, d'où ils furent traînez dans la Place. Bois-Rosé poussa jusqu'au Parc de l'Artillerie, en chassa les Lansquenets qui le gardoient, & en enleva toutes les poudres : ensuite une partie rentra par la queuë de la tranchée, qui fut entiérement nettoyée & comblée pour la plûpart. *Grande sortie ordonnée pour cet effet.* Mémoires de Sully T. 1. c. 35.

Tout cela fut exécuté avec tant de promptitude, que le Maréchal de Biron qui se trouva éloigné de ce quartier, n'y put être assez-tôt pour l'empêcher. Il parut avec un gros de Suisses, & chargea les ennemis qui s'étant ralliez, soûtinrent la charge pendant quelque temps. Larchant Capitaine des Gardes du Roy y fut tué, & le Maréchal même blessé. Villars fit alors sonner la retraite, qui se fit en bon ordre, Perdriel s'étant avancé avec sa Cavalerie, pour soûtenir ceux qui avoient fait la sortie, jusqu'à ce qu'ils eussent regagné les fossez & fussent en sureté sous l'Artillerie du Fort.

Les Royaux outre les canons, & la plûpart de leurs poudres, y perdirent un Enseigne : cinq cens hommes, & entre-autres le Marquis d'Epinay & les deux fréres de Piles y furent tuez, & Boësse Mestre de Camp y fut fait prisonnier. La perte des assiégez ne passa pas quarante hommes. d'Aubigné. T. 3. l. 3.

Cet événement affligea beaucoup le Roy, d'autant plus qu'il causa *Elle réussit*

Cet

1592. *en partie, & jette une grande consternation dans le Camp du Roy.*

de la division dans le Camp entre les Huguenots & les Catholiques, sur ce que ceux-ci ne vouloient pas permettre qu'on enterrât les Calvinistes dans les Cimetiéres. Les murmures de plusieurs Seigneurs & Gentilhommes sur les délais de la conversion du Roy recommencérent, & il eut besoin de toute sa prudence, de toute sa modération, & de toute sa présence d'esprit ordinaire, pour les appaiser & ranimer le courage des troupes. Ce fut au contraire une extrême joye dans le Camp de la Ligue; & le Prince de Parme proposa au Duc de Mayenne d'aller sans différer, attaquer les Royaux devant Rouën, tandis que la consternation étoit parmi eux.

Cayet. T. 2.

Ce Duc n'en fut pas d'avis, & l'on raisonna beaucoup depuis sur la conduite qu'il tint en cette occasion. Le plus commun sentiment fut, qu'il appréhenda que les Espagnols ne se rendissent maîtres de Rouën, ou qu'il ne fût obligé de rompre avec eux, s'il leur en refusoit l'entrée. Il ne manquoit pas d'ailleurs de raisons, pour faire agréer son sentiment au Prince de Parme. Le grand nombre de troupes qui étoit encore au siége, la facilité que le Roy auroit d'y arriver avant eux avec sa Cavalerie, où il y avoit quantité de Noblesse, la force des retranchemens, le voisinage du Pont-de-l'Arche, & des autres Villes où ce Prince & ses troupes pourroient avoir une retraite en cas qu'il fût défait, au lieu que la Ligue n'en avoit aucune qui ne fût très-éloignée, & que l'Armée seroit entiérement dissipée, si elle étoit battuë.

Les assiégez reçoivent un secours de huit cens hommes.

Le Prince de Parme se rendit ou fit semblant de se rendre à ces raisons, & il fut seulement résolu, premiérement, de faire entrer un secours de huit cens hommes dans Rouën, ce qui fut exécuté le huitiéme de Mars, & secondement, que comme rien ne pressoit desormais, il valoit mieux faire reposer l'armée qui étoit fort fatiguée, & attendre le Printemps, où elle pourroit tenir commodément la Campagne. On prit donc ce parti; l'armée rentra en Picardie, repassa la Somme, & prit des quartiers à couvert de cette riviére.

Le Roy dès qu'elle se fut éloignée, retourna à son Camp, où il arriva le quinziéme de Mars. Il fit achever de réparer les travaux qui avoient été endommagez, & continuer le siége par le Maréchal de Biron avec peu de troupes, ayant congédié la plus grande partie de sa Noblesse, & fait cantonner la plûpart des Régimens à Gournai, à Andeli, à Gisors, à Magni, à Mante, à Meulan, à Arques, à Dieppe, à Evreux, à Passi, à Vernon, à Conches, & à Louviers; il prit son quartier dans cette derniére Place. Le siége fut poussé depuis fort foiblement, & il ne s'y passa rien de fort mémorable dans le reste du temps qu'il dura.

Le Duc de Parme, qui avoit feint de se retirer, revient tout à coup.

Le Prince de Parme parfaitement instruit de cette disposition des troupes du Roy, & ayant supputé le temps qu'il lui faudroit pour les rassembler, fit voir mieux que jamais qu'il étoit grand Capitaine; car après avoir fait reposer les siennes durant un mois, & fait courir le bruit de son retour aux Pays-Bas pour s'opposer aux nouveaux projets du Prin-

Prince Maurice, son armée par ses ordres se trouva tout-à-coup réunie au Pont Dormi sur la Somme. Il passa cette riviére à la tête de douze mille hommes de pied & de cinq mille chevaux, fit trente lieuës en quatre jours de marche, & arriva le vingtiéme d'Avril à une lieuë de Rouen. 1592.

Le Maréchal de Biron fort surpris, & n'ayant point suffisamment de troupes pour garnir ses retranchemens, n'eut point d'autre parti à prendre, que de lever le siége. Il fit promptement retirer son canon des batteries & ses soldats des tranchées, & alla se poster aux Bans, village à une lieuë au dessus de Dernétal, sur le chemin du Pont-de-l'Arche, où il se mit en bataille.

Ce qui oblige les Royaux de lever le siége.

Le Roy qui étoit allé à Dieppe, sur l'avis de quelques intelligences que les ennemis y pratiquoient, arriva la nuit suivante au Camp, & envoya par-tout des courriers porter ordre à la Noblesse & à ses autres troupes, de venir incessamment le joindre.

Le Prince de Parme campa cette même nuit dans la Vallée de Dernétal du côté des attaques & le Duc de Mayenne au Bois-Guillaume, l'un & l'autre à un quart de lieuë de Rouën. Ce Duc, & les Ducs de Guise & d'Aumale, l'Evêque de Plaisance fait Cardinal par le Pape Innocent IX. & nommé Légat par Clément VIII. entrérent le lendemain dans la Ville, & y firent chanter le *Te-Deum* pour sa délivrance.

Après cette Cérémonie tous ces Seigneurs étant retournez au Camp, on y tint Conseil de Guerre. Le Prince de Parme y proposa d'aller attaquer le Roy dans son Camp des Bans; mais le Duc de Mayenne n'en fut point d'avis. Il répresenta qu'il étoit très-difficile d'y aborder, & au Roy très-aisé de se retirer au Pont-de l'Arche, quand il le jugeroit à propos; que cependant ses troupes alloient croître de moment en moment; qu'il seroit bien-tôt plus fort qu'eux, & que tandis qu'ils étoient supérieurs en troupes, il falloit aller prendre Caudebec, où les Royaux avoient de gros magazins de bled dont l'armée avoit grand besoin; que par la prise de cette Place, qui ne résisteroit point, on rétabliroit la communication du Havre avec Rouën, de quoi cette Ville & l'Armée recevroient de grandes commoditez. Ce sentiment fut suivi, & on se mit en marche vers Caudebec.

La Place fut investie le vingt-quatriéme du mois d'Avril par l'Infanterie Wallonne, sous les ordres du sieur de Vert & du Comte de Bossu. Les Wallons eurent beaucoup de peine à se loger, à cause que la Flotte Hollandoise qui avoit descendu la riviére jusques-là, foudroyoit à coups de canons tous les environs. Le Duc de Parme fit préparer des batteries sur le bord de la riviére, pour obliger les Vaisseaux à s'éloigner, & ce fut en désignant le lieu d'une de ces batteries, qu'il reçut un coup de mousquet dans le bras droit, entre le coude & la main, où la balle demeura. Sa fermeté fut telle en cette occasion qu'il ne changea pas seulement de couleur, & que personne ne s'apperçut de sa blessure, que quand quelques momens après le sang commença à ruisseler de son bras. C'étoit la premiére fois que ce Prince avoit été blessé, quoi-

Siége de Caudebec par les Liguex.

Le Prince de Parme y est blessé & meurt peu après.

quoiqu'il se fût rencontré en une infinité d'occasions très-dangereuses:
1592. ce fut aussi la derniére : car il mourut quelques mois après à Arras.

Les batteries étant dressées sur le bord de la riviére, la Flotte fut obligée de se retirer ; & le jour suivant, le sieur de la Garde qui commandoit dans Caudebec désespérant de pouvoir deffendre la Place jusqu'à l'arrivée du secours, la rendit par capitulation. Une partie des vivres qui s'y trouvérent en grande abondance, servit à l'armée, & le reste fut employé à ravitailler Rouën. Le Vaisseau Amiral de la Flotte Hollandoise qui s'étoit assablé, ne put se relever, & vint en la puissance des ennemis.

Faute qu'il fit en s'engageant dans le pays de Caux.

Dès le même jour le Prince de Parme eut avis que le Roy approchoit avec son armée. Il en fut très-inquiet, & avec raison. On peut dire que ce Général, contre son ordinaire, en s'engageant dans le Pays de Caux, fit une des plus énormes fautes, qui se pût commettre en matiére d'Art militaire.

Ce Pays est une espéce de Péninsule, formée à la gauche du côté de Caudebec par par la Seine qui est fort large en cet endroit, & à la droite & à la pointe par la mer ; de sorte que depuis Caudebec jusqu'au bord de la mer opposé, il n'y a pas plus d'onze ou douze lieuës d'étenduë.

Le Roy rassemble son armée près d'Ivetot.

Cayet. T. 2.

Le Roy ayant donc rassemblé son armée beaucoup plus promptement, que le Prince de Parme n'avoit crû, fit tant de diligence, que le vingt-neuviéme d'Avril quatre jours après la prise de Caudebec, il arriva à demie lieuë d'Ivetot, où l'Armée de la Ligue étoit campée, résolu de s'opposer à son retour, & de la forcer à recevoir la bataille, ou de la faire périr dans un pays qui ne pouvoit pas lui fournir long-temps de quoi subsister.

Le Duc de Mayenne commandoit alors toute l'Armée de la Ligue à la place du Prince de Parme, que sa blessure avoit mis hors d'état de le faire ; & cela même fut cause qu'ils perdirent une belle occasion d'attaquer avec avantage l'avantgarde du Roy, à son approche d'Ivetot : Car dans ce Canton qui est fort rempli de Noblesse, il y avoit quantité de Parcs fermez de murailles, entre lesquels l'armée fut obligée de défiler, de sorte que l'avantgarde conduite par le Duc de Monpensier étant passée, ne pouvoit qu'avec beaucoup de temps être jointe par la bataille, & par l'arriéregarde ; & cependant l'armée ennemie paroissoit sur une hauteur peu éloignée de là.

Davila. L. 13.

Le Duc de Mayenne étoit trop habile, pour ne pas penser à profiter de cet avantage, & il en envoya donner avis au Prince de Parme. Ce Prince répondit d'abord, que pour combattre le Roy de Navarre, *il falloit des hommes vivans, & non pas des corps épuisez de sang, & demi-morts comme il étoit.* Il délibéra néanmoins avec le Duc de Mayenne, & abandonna la chose à sa prudence : mais durant cette irrésolution, le Roy qui connoissoit parfaitement le danger de ses troupes, marcha si promp-

promptement, que l'armée fut presque toute passée, avant que les ennemis fussent en état de la charger.

1592.

Escarmouches entre les deux partis.

Les armées étant si proches l'une de l'autre, les allarmes & les escarmouches furent continuelles. Il y avoit entre les deux Camps sur la droite du Roy, une petite éminence couverte d'un bois fort toufu, par le moyen duquel ce Prince, s'il en avoit été maître, eût extrêmement incommodé l'armée de la Ligue. Les plus grands efforts se firent sur ce poste. Le Duc de Mayenne s'en étoit saisi le premier, il y avoit placé le Comte de Bossu avec deux mille Wallons, & lui avoit donné ordre de s'y retrancher. Le Roy y fit marcher des troupes à trois reprises le premier jour de May, non pas pour l'emporter: mais seulement pour le reconnoître.

Le Baron de Biron y alla le premier, ensuite le Maréchal Duc de Bouillon, & puis Montigni, chacun à la tête d'une troupe de Cavalerie. Nul des trois n'en put aborder: Biron fut repoussé par le Duc de Guise qui s'étoit posté au pied de la colline, le Maréchal de Biron par de Rosne, & Montigni par le Baron de la Châtre. Mais le lendemain Biron ayant fait un nouvel effort, culbuta un gros de Cavalerie ennemie qui s'opposoit à son passage, & s'étant approché, reconnut qu'il n'y avoit à l'avenuë du bois, qu'un simple fossé, sans flancs ni redoutes, ni artillerie.

Sur son rapport, le Roy commanda le jour suivant, dès le grand matin, trois bataillons, un d'Allemands, un autre d'Anglois, & le troisiéme de François pour faire l'attaque de ce poste. Ils donnérent avec tant de furie l'épée à la main, qu'ils en chassérent les deux mille Wallons, & s'y logérent: mais le Duc de Mayenne ayant fait répandre à droite & à gauche quelques Escadrons de Cavalerie Légére & de Carabins, & attaquer en même-temps les François par Camille Capisucchi à la tête d'un Régiment Italien & des Wallons, le fossé fut repris, & l'Infanterie Françoise eût été enveloppée par la Cavalerie, si les Ducs de Nevers & de Montpensier & le Comte de Saint Paul avec trois Escadrons de Gentilshommes ne l'eussent dégagée, après avoir dissipé la Cavalerie Légére & les Carabins du Duc de Mayenne.

Les ennemis employérent toute la nuit à fortifier ce poste; ils y élevérent une redoute, le flanquerent, & y mirent quatre piéces d'artillerie; de sorte que le jour suivant, il fut hors d'insulte.

Le Roy ne voyant plus d'apparence à forcer cet endroit, songea à s'emparer d'un autre, d'où il ne pouvoit gueres moins incommoder les ennemis; & ayant fait avancer son Camp sur la droite, se saisit d'une autre colline qui commandoit le Bourg d'Ivetot, où le Duc de Guise étoit logé avec l'avantgarde. Il y fit dresser une batterie, dont il foudroyoit le Bourg de telle maniére, que le Duc de Guise fut obligé de l'abandonner, & de se retirer vers la bataille. Il ne le fit pas impunément; car ayant été chargé en queuë par le Maréchal de Bouillon & par le Baron de Biron, il y perdit plusieurs soldats; & les Barons de Courtenan & de Maison y furent faits prisonniers.

1592. Le Roy résolu de resserrer toûjours de plus près les ennemis, fit attaquer un autre poste à la portée de leur canon, au delà du petit bois dont j'ai parlé, & qui en faisoit la communication avec leur armée. Il étoit gardé par trois Compagnies Wallonnes du Regiment de Mansfeld & par trois Espagnoles de Louïs de Vélasco. Le Comte Philippe de Nassau à la tête de ses Hollandois fut chargé de cette attaque, & ayant coulé à la gauche du petit bois, vint surprendre les Wallons, & les emporta après une résistance de demie heure.

La chose étoit si importante pour l'armée de la Ligue, que le Duc de Mayenne la mit toute sous les armes, & fit marcher deux gros bataillons d'Infanterie Wallonne & Italienne, pour chasser les Hollandois. Ceux-ci soûtinrent l'assaut pendant deux heures, & furent enfin forcez, & plusieurs passez au fil de l'épée.

Comme les deux armées étoient en bataille, & que de part & d'autre on renforçoit les combattans, on ne douta point qu'on n'en vînt à un combat général : mais le Prince de Parme qui s'étoit fait transporter dans une chaise sur le champ de bataille ne voulut point s'y engager; & d'ailleurs le Roy, qui se tenoit assuré de faire périr l'armée ennemie en peu de temps, n'avoit pas son empressement ordinaire de donner bataille. Tout se passa en escarmouches de Cavalerie, dans l'une desquelles Ranuce Farnése fils du Prince de Parme ayant été abbatu sous son cheval courut grand risque d'être pris par les Anglois : la nuit approchant les deux armées rentrérent chacune dans leur Camp.

Disette dans le Camp des Liguez resserrez par l'armée Royale. Cayet. T. 2.

Ces fréquentes allarmes que le Roy donnoit à l'armée de la Ligue n'étoit pas ce qui faisoit le plus de peine au Prince de Parme. La disette commençoit à être pressante dans son Camp : la livre de pain s'y vendoit dix sols, le vin y étoit beaucoup plus cher encore à proportion, l'eau même y manquoit, parce que dans le pays de Caux, & particuliérement dans ce canton, il n'y a gueres que quelques petits ruisseaux fort éloignez les uns des autres. Les chevaux mouroient faute de fourage, & le peu d'argent que le Prince avoit apporté des Pays-Bas étoit épuisé. Le Roy au contraire recevoit de Dieppe & de saint Valery en Caux, & des environs, des convois reglez, & avoit ses fourages libres à ses derriéres dans une grande étenduë de Pays.

Ces raisons déterminérent le Prince de Parme à se rapprocher de Caudebec pour la commodité de l'eau, & parce que le pays des environs de cette Place n'étoit pas si ruïné que le reste. Il décampa la nuit du dixhuitiéme du mois sans tambour & sans trompette, & vint se loger à un quart de lieuë de Caudebec, aux dépens seulement de quelque bagage qui ne put pas suivre assez promptement. *

Quelques-uns de leurs quartiers enlevez.

Le Roy qui ne se donnoit aucun repos, & qui n'en laissoit gueres prendre aux ennemis, s'avança aussi de ce côté-là, & ayant sçu que la Cavale-

* J'ai entre les mains les Heures du Duc de Mayenne qui furent prises en cette rencontre. On y voit les Priéres qu'on y faisoit pour la prospérité des Armes de la Ligue.

lerie Légere commandée par George Basti bon Capitaine, mais actuellement malade de dissenterie, étoit logé à Ramson, separée du reste de l'armée; pour la commodité du fourage, il s'y en alla lui-même avec la plûpart de sa Cavalerie, & tandis qu'il amusoit les ennemis, par des escarmouches, le Maréchal de Biron qui avoit pris un plus grand tour, rabatit sur le Village, le força, y passa au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra. Le reste de dix-sept Cornettes qui occupoient ce quartier, fut mis en fuite, & abandonna un grand nombre de chevaux & tous les bagages. On y trouva entre-autres choses la vaisselle d'argent du Commandant, celle du Comte Charles de Croy & quelques milliers d'écus. 1592.

Le Quartier du Colonel de la Berlote fut aussi enlevé à Louvetot, où il étoit campé avec trois mille hommes, dont plusieurs furent tuez, & lui-même demeura prisonnier. Du Pleix.

Le Prince de Parme ainsi acculé entre l'armée du Roy & la Seine, n'avoit, ce semble, plus d'autre moyen de sauver son honneur & une partie de ses troupes, qu'en se faisant jour au travers de celle du Roy, pour regagner Rouen ou la Picardie, & l'armée Royale s'attendoit tous les jours à le voir venir en bataille tenter la fortune: mais les grands Capitaines trouvent des ressources, où les autres seroient à bout, & ne paroissent jamais plus grands hommes, que dans ces occasions dangereuses, où tout paroît desespéré.

Pont construit sur la Seine par lequel ils s'échapent sans que le Roy en eût rien apris.

Outre les raisons que j'ai dites, qui avoient déterminé le Prince de Parme à se rapprocher de Caudebec, il avoit, en faisant ce mouvement, encore un autre dessein qu'il tint fort secret. C'étoit de passer la Seine, pour se tirer du mauvais pas où il se trouvoit engagé. La chose étoit infiniment difficile vû la grande largeur de cette riviére devant Caudebec; & ce fut cette difficulté qu'on regarda comme une impossibilité, qui le sauva: car dans cette idée, le Roy prit si peu de précaution de ce côté-là, que sans qu'il s'en apperçût, le Prince de Parme fit passer huit Enseignes du Regiment de la Berlote dans des bateaux à l'autre bord de la riviére, où ils élevérent un Fort. Il en fit construire un autre du côté de Caudebec avec des redoutes sur le rivage, pour assûrer les deux bouts du Pont qu'il méditoit de faire, & ayant fait assembler à Rouen quantité de bateaux qui arrivérent à point nommé au retour de la marée avec les ancres, les cables, les poutres, les planches, & tout l'attirail nécessaire prêt à être mis en œuvre, le pont se trouva fait le vingt-deuxiéme de May, sans que le Roy en eût eu aucun avis; & il ne s'en apperçut qu'après que l'avantgarde & le corps de bataille, la plûpart de l'artillerie & les bagages furent passez. Il courut aussi-tôt sur les hauteurs voisines de la riviére, d'où il vit avec le plus extrême dépit sa proye lui échapper. Il donna ordre qu'on amenât au plus vîte du canon, pour tirer sur le pont, & s'avança avec sa Cavalerie vers le Camp des ennemis: mais il fut contraint de s'en éloigner par le canon du Fort & des redoutes dont j'ai parlé, & avant que le sien fût arrivé, Ranuce Farnése qui étoit resté avec l'arriéregarde, passa comme les autres, & eut

Davila. l. 13.

1592. eut le loisir de faire embarquer l'artillerie du Fort d'en deçà. Quelques barques de Quillebœuf arrivérent sur la fin du passage, & attaquérent inutilement le Pont, parce que le canon de l'autre Fort les foudroyoit. Tout étant passé, le Prince Ranuce fit mettre le feu au pont, & ne quitta point le bord malgré l'artillerie du Roy qui commençoit à tirer, que la plus grande partie des bateaux ne fût brûlée, ou emportée par le courant de la riviére.

Cette retraite fut regardée avec raison comme un prodige, & comme une des plus belles choses qu'Alexandre de Parme eût encore faite à la guerre: mais il faut avouer qu'elle ne pouvoit réussir, que par le plus grand de tous les bonheurs, & qu'il en fut autant redevable à la négligence de son ennemi, qu'à sa propre habileté. On dit qu'étant passé, il envoya un Trompette au Roy, & que ce Trompette après avoir exécuté sa commission, ajoûta qu'il avoit ordre de son Maître de demander à Sa Majesté, ce qu'elle pensoit d'une telle retraite. A quoi le Roy répondit brusquement qu'il ne se connoissoit point en retraite, & que la plus belle retraite du monde, il l'appelloit une fuite.

Ce Prince veut les poursuivre, & y trouve de l'opposition dans son Conseil.

Le Roy toutefois fut beaucoup moins déconcerté par cet événement, que par l'opposition qu'il trouva dans son Conseil, aux moyens qu'il vouloit prendre pour réparer sa faute. Son idée étoit de gagner promptement le Pont de l'Arche, afin d'y passer la Seine, de se faire précéder par quatre ou cinq mille chevaux, qui pourroient faire assez de diligence pour joindre le Prince de Parme, avant qu'il eût gagné Paris, le harcéleroient & l'obligeroient à marcher lentement; il y avoit d'autant plus d'apparence à réussir dans ce dessein que le Prince de Parme avoit la riviére d'Eure à passer, sur laquelle & aux environs étoient quantité de Places du parti Royal, où l'on envoyeroit ordre de rompre le Pont de Cocherel, & d'embarrasser les autres passages, & cependant l'armée Françoise arriveroit, & tomberoit sur celle des ennemis déja à demi détruite par la disette, les fatigues, & les maladies; & vû la superiorité & la bonté des troupes Royales, ce reste de fuyards ne pouvoit guéres leur échapper.

Raisons de cette opposition. Mémoires de Sully. T. 1. c. 35.

Ce sentiment, quoique si bien appuyé, ne fut point suivi, pour les raisons qui sont rapportées dans les Mémoires d'un des Seigneurs présent à ce Conseil. La premiére fut la difficulté que les Anglois & les Hollandois firent de repasser la Seine, sur ce que le temps pour lequel ils s'étoient engagez au service du Roy, étoit passé; & ils demandoient d'être conduits à Dieppe pour s'y rembarquer. La seconde, fut le dépit du Maréchal de Biron, qui toûjours chagrin du refus que le Roy lui avoit fait du Gouvernement de Rouen, s'appliquoit à le lui faire ressentir, en le contre-disant à toute occasion dans le Conseil. Il appuyoit néanmoins son sentiment qui étoit d'aller en Picardie, d'une raison assez spécieuse; c'étoit d'y prévenir l'arrivée du Prince de Parme, qui pourroit en y passant, se saisir de quelque Place, & il ne laissoit pas, disoit-on, de prétendre même faire par-là sa cour au Roy, qui devoit trouver sur ce chemin Gabrielle d'Etrées. La troisiéme raison étoit,

étoit, que plusieurs autres Seigneurs Catholiques ne vouloient point la destruction entiére de la Ligue, tandis que le Roy ne changeroit point de Religion, & étoient même résolus à le quitter, & à se joindre aux Ligueurs, s'il ne se convertissoit au plûtôt. La quatriéme enfin qui procédoit de la même cause, étoit que quelques-uns d'entre eux qui étoient chargez des Finances, ne fournissoient point l'argent qu'on avoit promis aux Suisses & aux Réitres; & ces troupes refusérent nettement de passer la Seine, si on ne leur donnoit pas au moins une partie de ce qui leur étoit dû. 1592.

Tout cela contraignit le Roy non seulement d'abandonner son dessein; mais encore de faire ce qu'il avoit fait après le siége de Paris; c'est-à-dire, de congédier une partie de son armée, d'en mettre une autre dans des quartiers de rafraichissement, & après avoir donné quelque argent aux Suisses, & aux Allemans, de ne se réserver qu'un Camp volant de cinq ou six mille hommes de pied & de trois mille chevaux, avec lequel il prit la route de Picardie & de Champagne, pour cotoyer le Prince de Parme: car il sçavoit qu'il étoit résolu de retourner aux Pays-Bas.

En effet ce Général appréhendant d'être coupé, usa de tant de diligence, qu'il ne fit que quatre campemens depuis Caudebec jusqu'à Saint Clou, & ne s'arrêta point pour faire reprendre haleine à ses troupes, qu'il ne fût arrivé à Château-Thierry en Champagne. Il continua de là sa route vers les Pays-Bas, sans faire autre chose en passant, que de tenter la fidelité de quelques Gouverneurs de Places, pour les gagner en faveur du Roy d'Espagne.

Propositions faites durant ce tems-là par le Roy d'Espagne.

Cependant on négocioit toûjours, & il n'y eut pas jusqu'aux Ministres d'Espagne, qui firent secretement proposer au Roy, que s'il vouloit céder à leur Maître les Duchez de Bourgogne & de Bretagne, non-seulement il abandonneroit la protection de la Ligue; mais encore il l'aideroit à s'établir sur le Trône de France. C'étoit mettre le marché bien haut, & le piége étoit trop grossier, pour que le Roy y donnât.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 35.

Le Duc de Mayenne pense à s'accommoder avec le Roy.

Le Duc de Mayenne, de son côté, donnoit lieu de croire qu'il commençoit à penser tout de bon à son accommodement avec ce Prince. Les bons conseils du Président Janin, en qui il avoit beaucoup de confiance, les hauteurs des Espagnols, la connoissance du dessein qu'ils avoient de le détruire, & de mettre en sa place son neveu le Duc de Guise à la tête de la Ligue, les promesses qu'ils faisoient à ce jeune Prince, de lui faire épouser l'Infante d'Espagne, quand ils l'auroient fait couronner Reine de France, & de lui donner le Commandement des troupes d'Espagne qui resteroient en France en l'absence du Prince de Parme, l'incertitude des événemens d'une guerre, où les bons & les mauvais succès des deux partis tenoient toûjours les choses en balance, & enfin sa mauvaise santé qui l'empêchoit d'agir par lui-même en beaucoup d'occasions, où sa présence eût été nécessaire, tout cela lui inspira de l'in-

1592. l'inclination pour la Paix, & lui fit prendre, ou parut lui faire prendre sa résolution.

La patience & l'adresse du sieur de Villeroy vinrent à bout de vaincre une infinité d'obstacles, qu'il rencontroit à chaque pas. Depuis le commencement de cette année, il eut un commerce continuel avec le sieur du Plessis-Mornay, qui étoit alors en très-grande considération auprès du Roy. Ce commerce s'entretenoit partie par Lettres, partie par des personnes interposées, ils avoient de temps en temps des Conférences, tantôt secrettes, tantôt sans en faire de mystére: mais alors le Duc de Mayenne avoit grand soin d'assurer les Espagnols, que ce n'étoit que pour amuser le Roy, & il ne les en persuadoit pas toûjours.

Mémoires de Villeroy. T. 1. Mémoires du Plessis-Mornai. T. 2.

Quelles étoient ses demandes.

Outre les grandes demandes que le Duc de Mayenne faisoit pour lui & pour les autres Princes de sa Maison, l'article de la Religion du Roy étoit ce qui arrêtoit toûjours. Le Duc de Mayenne vouloit avoir des assurances, que le Roy se feroit Catholique, & le Roy prétendoit qu'on s'en tînt à la promesse, par laquelle il s'engageoit à se faire instruire, protestant qu'il ne se résoudroit jamais à laisser croire au monde, qu'il eût changé de Religion par intérêt, & autrement que par principe de conscience.

Le Duc de Mayenne à la fin passa cet article, & se contenta de la parole du Roy à cet égard: mais il tint ferme sur deux autres points. Il déclara premiérement, qu'il ne traiteroit avec le Roy que de concert avec les principaux de son parti, & que pour cela il les assembleroit, sans même en exclure les Ministres d'Espagne, avec lesquels il ne vouloit point rompre, tandis que les affaires seroient en suspens: mais il s'engageoit à si bien faire sa partie dans cette Assemblée, que la translation de la Couronne à l'Infante d'Espagne seroit rejettée. Il déclara en second lieu qu'il ne feroit rien, qu'avec le consentement du Pape, mais qu'il agiroit lui-même auprès de sa Sainteté, pour l'engager à prendre tous les moyens possibles de rendre la tranquilité au Royaume; & qu'il falloit pour cet effet que le Roy employât le Cardinal de Gondi & le Marquis de Pisani, afin d'obtenir ce consentement du Saint Siége, ou que s'il ne jugeoit pas à propos de le solliciter en son nom, il le fît demander par les Evêques ou par les Seigneurs Catholiques de son parti.

Les particularitez de cette négociation devinrent publiques, on ne sçait pas comment. Monsieur de Villeroy dans ses Mémoires accuse le sieur du Plessis-Mornay de cette infidelité contre la parole qu'il lui avoit donnée de la part du Roy, de tenir la chose extrémement secrette; mais d'autre part l'auteur de quelques notes sur les Mémoires de du Plessis-Mornay, & Beauvais-Nangis dans les siens l'en disculpent. Le Roy en fut très-chagrin, & le Duc de Mayenne encore plus; parce que la chose pouvoit avoir pour lui de fâcheuses suites par rapport aux Espagnols; & peu s'en fallut qu'un tel éclat ne rompît toutes les mesures qu'on avoit prises de part & d'autre.

Ce

1592.

Cet incident toutesfois n'eut pas d'autre effet, que d'obliger les Espagnols à ménager davantage le Duc de Mayenne; & c'est ce qui les empêcha de donner au Duc de Guise le commandement des troupes qu'ils laissérent en Champagne, quoi qu'il fût Gouverneur de cette Province, qu'il sollicitât ce Commandement avec grande instance, & qu'ils le lui eussent fait espérer. Ils firent tout de nouveau plusieurs offres très-avantageuses au Duc de Mayenne, qui, sans les rejetter, se contenta de leur faire paroître beaucoup d'irrésolution, afin de les tenir en suspens, & ne laissa pas de continuer à traiter avec le Roy.

On presse le Roy de se déclarer sur l'article de la Religion.

Enfin le sieur de Villeroy, après avoir vû de nouveau du Plessis-Mornay, alla de nuit trouver le Roy à Gisors; il le pressa vivement de prendre sa derniére résolution, & de faire partir au plûtôt le Cardinal de Gondi & le Marquis de Pisani pour Rome.

Il lui représenta l'embarras où se trouvoit le Duc de Mayenne; que les Espagnols le sollicitoient sans cesse de renouer avec eux, & d'exécuter ce qu'il leur avoit promis, quand le Prince de Parme rentra en France; sçavoir, d'assembler les Etats, & d'y faire ajuger la Couronne à l'Infante; que ce Duc ne pouvoit plus différer à prendre son parti, de peur de se voir abandonné des Espagnols, sans avoir aucune assûrance du côté de Sa Majesté; que le moindre délay pouvoit tout gâter, d'autant plus qu'il y avoit dans les deux partis des gens, dont les uns ne vouloient point la Paix, les autres ne se contentoient pas de la parole que Sa Majesté avoit donnée de se faire instruire, jugeant cette promesse trop vague, & sa conversion demeurant toûjours par-là très-incertaine; que plusieurs Catholiques du parti Royal trouvoient mauvais que la chose fût traitée par un Huguenot, tel qu'étoit le sieur du Plessis-Mornay; en un mot que le Duc de Mayenne étant résolu de ne rien conclure sans l'agrément du Pape, c'étoit par travailler à l'obtenir, qu'il falloit commencer, & ne plus retarder la députation.

Réponse de ce Prince.

Le Roy lui répondit, qu'il étoit extrémement fâché, qu'on eût sçû qu'il traitoit avec le Duc de Mayenne; que ce n'étoit ni par sa faute, ni par celle des personnes qu'il y avoit employez, qu'il y avoit des gens à sa Cour & ailleurs qui appréhendoient autant la Paix qu'il la désiroit; que puis que le Duc de Mayenne ne vouloit rien arrêter avant que le Pape eût parlé, & sans en communiquer avec ceux de son parti, il alloit hâter le départ du Cardinal de Gondi, & du Marquis de Pisani; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui, pour donner satisfaction à ses Sujets qui souhaitoient son instruction; mais que le Duc de Mayenne devoit extrémement prendre garde, que l'Assemblée qu'il prétendoit faire fût composée de gens de qualité & d'honneur; qu'autrement il s'y pourroit prendre des résolutions très-dangereuses pour le Royaume & pour le Duc même; qu'on lui disoit tous les jours que ce Duc étoit déja tellement engagé avec les Espagnols, qu'il ne pouvoit plus s'en dégager; que le Comte de Brissac en avoit aussi parlé

1592. parlé à saint Luc; que le Cardinal Légat le disoit tout haut: mais qu'il n'en vouloit rien croire, & qu'il s'en rapportoit davantage à la franchise avec laquelle le Duc paroissoit agir avec lui depuis quelque temps; qu'il se défiât des Espagnols qui le haïssoient, & se confiât à sa bonté, & se persuadât qu'il trouveroit beaucoup mieux son compte à traiter avec lui, qu'avec les ennemis nez de l'Etat, qui le sacrifieroient le premier à leurs intérêts.

Il témoigna à Villeroy qu'il étoit très-satisfait de sa conduite; mais il lui demanda une nouvelle preuve de ses bonnes intentions, & lui fit promettre, qu'en cas que le Duc de Mayenne n'agît pas en cette affaire avec droiture & sincerité, il l'en informeroit au plûtôt, afin qu'il ne comptât plus là-dessus, & qu'il pût prendre ses mesures d'une autre maniére.

Mesures que prit le Duc de Mayenne pour ne pas se brouiller avec les Espagnols.

Les bruits qui s'étoient répandus de cette négociation, firent résoudre le Duc de Mayenne à n'en plus faire de mystére: mais il y donna toutes les couleurs dont elle avoit besoin, pour ne se point brouiller avec les Espagnols & avec ses autres Partisans. Il protesta qu'il ne concluroit rien que sous le bon plaisir du Pape, sans l'avis des Princes Souverains qui soûtenoient son parti, & sans le consentement de l'Assemblée qu'il prétendoit tenir au plûtôt; qu'il n'auroit jamais d'autres vûës, que celles qu'il avoit euës jusqu'alors, & ne suivroit point d'autres régles dans sa conduite, que sa conscience, son honneur, l'utilité publique, & le bien du Royaume, dont nul intérêt particulier ne seroit capable de le faire écarter. Mais comme l'assemblée ne se put faire que l'année suivante, que la députation de Rome n'eut aussi quelque effet qu'en ce temps-là, je remettrai à parler de la suite de cette négociation, après que j'aurai raconté ce qui se passa durant la présente année 1592. dans les diverses Provinces de ce Royaume, où tantôt un parti prévaloit, & tantôt l'autre.

Etat de la Guerre dans les Provinces. Siége de Craon en Anjou par le Prince de Conti. Cayet. T. 2.

Au mois de May, tandis que les deux principales armées étoient occupées en Normandie, le Prince de Conti assiégea la petite ville de Craon sur les confins de l'Anjou, de laquelle le sieur du Plessis de Côme étoit Gouverneur pour la Ligue, & faisoit continuellement des courses dans cette Province, dans le Maine & dans la Bretagne. Le Prince de Conti se fit joindre par le Prince de Dombes, qui lui amena la meilleure partie des troupes qu'il avoit dans cette derniére Province, entre autres quelques Compagnies de Lansquenets & les Anglois, que la Reine d'Angleterre y avoit envoyez depuis peu au nombre de deux ou trois mille. Le Duc de Montbazon, les sieurs de Damville, de Rambouillet, de Bouillé le pére & le fils, d'Avaugour, de Lestelle, de la Puchairie, le Marquis de Villaines, & plusieurs autres Gentilshommes de ces Provinces se trouvérent à ce siége: Racan étoit Maréchal de Camp des troupes du Prince de Conti, & des Pruneaux de celles du Prince de Dombes.

De Côme se défendit avec beaucoup de valeur, & donna le temps au Duc de Mercœur de venir à son secours. Ce Duc avoit gagné à son

son parti le Marquis de Belle-Isle fils du Maréchal de Retz & plusieurs autres Gentilshommes, qui, soit par zéle pour la Religion, soit pour conserver leurs Terres & leurs Châteaux, avoient embrassé le parti de la Ligue. Bois-Dauphin & les Gentilshommes du Maine, que les Royaux avoient vivement poussez dans cette Province, s'étant refugiez en Bretagne, & unis avec la Noblesse du pays de même faction, faisoient au Duc de Mercœur une très-bonne Cavalerie. Son Infanterie composée pour la plûpart d'Espagnols dont il avoit reçu un nouveau renfort, se trouvoit en fort bon état, & étoit commandée par Dom Juan d'Aguilar. 1592.

Il se mit en Campagne avec quatre canons, & s'approcha de Craon. Il arriva à la vûë de la Ville le Vendredy d'après la Pentecôte, & donna aux assiegez le signal du secours par trois coups de canon. *Secours par le Duc de Mercœur.*

Dès le lendemain matin vingt-quatriéme de May, il attaqua le Château de Bouche-deux-heures sur la riviére d'Oudon, qui passe aussi par Craon. Le sieur de Lestelle fut détaché par les Princes avec cinquante chevaux, pour aller reconnoître l'armée du Duc de Mercœur. Il le trouva forçant actuellement le Château que je viens de nommer & sa présence servit à sauver le Comte de Torigni qui y commandoit, & qui voyant la place emportée, passa la riviére à la nage, pour se rendre auprès de lui.

Cependant le Prince de Dombes par l'ordre du Prince de Conti, avoit repassé cette riviére pour le venir joindre, & n'eut pas la précaution de rompre le pont. Le Duc de Mercœur ne perdit point de temps, & envoya devant un détachement qui s'en saisit. Lestelle donna avis aux Princes que le tiers de l'armée ennemie étoit passé, & leur conseilla de charger cette avantgarde, sans attendre plus long-temps.

L'irrésolution des deux Princes fut cause de leur malheur, que plusieurs attribuérent à la trahison de quelques Officiers Généraux, qui empêchérent qu'on ne suivît le conseil de Lestelle. Le Duc de Mercœur ayant passé avec toutes ses troupes, on commença à escarmoucher; & l'escarmouche dura jusques bien avant dans l'après-midi. *Qui bat les troupes Royales dans leur retraite.*

Les Princes d'autant plus embarassez, qu'ils se trouvoient dans un terrain fort desavantageux, délibérérent, s'ils accepteroient la bataille, ou s'ils feroient retraite. Lestelle qui parla le premier, dit que la retraite étoit impossible vû la situation des deux Camps; qu'il falloit accepter la bataille, mais le plus tard que l'on pourroit, & la soûtenir jusqu'à la nuit, afin que si elle tournoit mal, on pût au moins sauver l'artillerie, & que l'Infanterie à la faveur des ténébres se mît en sureté. Ce fut là aussi le sentiment des deux Princes, & de Monsieur de Damville; mais la pluralité des voix fut pour la retraite. Le Duc de Mercœur sçut profiter du mauvais parti qu'ils prenoient: il les suivit, & à la premiére charge qu'il fit au Prince de Dombes qui commandoit l'aile gauche, & étoit le plus proche de lui, il le rompit, & toutes les troupes de ce Prince furent en un moment dissipées.

Le Prince de Conti en remontant d'un vallon qu'il venoit de passer, vit *Perte qu'elles firent en cette occasion.*

1592. vit cette déroute ; & quelque effort qu'il pût faire pour rassurer ses soldats, la peur les saisit, & ils se débandérent sans rendre de combat. Les deux Princes ainsi abandonnez, furent contraints de se sauver eux-mêmes, & se retirérent très-peu accompagnez à Château-Gontier. Mille ou douze cens soldats furent tuez en cette journée : mais comme c'est la coûtume en ces sortes de rencontres, plusieurs braves Officiers qui ne purent se résoudre à fuir si-tôt, y demeurérent ou morts ou prisonniers : entre autres le sieur de Bascon, Capitaine des Gardes du Prince de Dombes, y perdit la vie, de la Puchairie Gouverneur d'Angers y fut blessé, les sieurs de Rochepot, de Racan, de Lestelle, & d'Achon qui portoit la Cornette Blanche, furent faits prisonniers, l'artillerie & la plûpart des Cornettes & des Enseignes furent prises.

Les Princes ne se trouvant point en sureté à Château-Gontier, le Prince de Conti se retira à Angers, & le Prince de Dombes en Bretagne. Château-Gontier fut pris aussi-tôt par le Duc de Mercœur, & le Marquis de Villaines qui s'étoit retiré à Laval, fut contraint, faute de troupes, pour contenir les habitans, la plûpart Ligueurs, d'en sortir, & de l'abandonner aux ennemis.

Cette déroute ranime le parti de la Ligue.

Cette déroute fit grand tort aux affaires du Roy dans ces quartiers-là, en ranimant la Ligue dans l'Anjou & dans le Maine, où elle avoit été fort affoiblie ; & les deux Princes y perdirent beaucoup de leur réputation. Tout le détail de l'action depuis le commencement jusqu'à la fin, montre trop clairement leur peu d'habileté, ou du moins leur peu de prévoyance dans cette journée.

Mesures du Roy pour l'empêcher d'en profiter. Thuanus. l. 103.

Le Roy ayant appris cette fâcheuse nouvelle, envoya ordre au sieur de Montmartin de se jetter dans Vitré sur la frontiére de Bretagne, pour la défendre, au cas que le Duc de Mercœur en entreprît le siége. Il fit aussi partir en diligence le sieur de Lavardin pour le Maine, afin d'y rassurer par sa présence ceux du parti Royal. Le Maréchal d'Aumont alla prendre le commandement en Bretagne à la place du Prince de Dombes que le Roy appella auprès de lui, & à qui il donna, quelque temps après la déroute de Craon, le Gouvernement de Normandie, qui vaqua alors par la mort du Duc de Montpensier pére de ce jeune Prince, que j'appellerai desormais Duc de Montpensier.

Le Roy le faisoit encore venir auprès de sa Personne pour un autre dessein, qui étoit de lui faire épouser Madame Catherine sa sœur, mariage que le Comte de Soissons avoit manqué par son peu de complaisance pour le Roy, par des vûës trop intéressées, dont ont on le soupçonna, & tout récemment par un voyage de Bearn qu'il fit sans permission, & qui, au lieu d'avancer ses affaires à cet égard, les ruïna.

L'arrivée de Montmartin à Vitré avec douze cens hommes, fit rebrousser chemin au Duc de Mercœur, qui marchoit actuellement pour en faire le siége. Il rabatit sur Malétroit & le prit, le Duc de Montpensier n'ayant pû assez tôt assembler ses troupes pour secourir la Place : mais il se dédommagea en quelque sorte par la défaite de trois cens

cens Lorrains arrivez depuis peu en Bretagne, & qu'il surprit dans le Fauxbourg de Dinan. 1592.

Le Maréchal d'Aumont en allant en Bretagne prit la Ville de Mayenne sur la riviére de même nom dans le pays du Maine, & se disposoit à reprendre Laval : mais les habitans d'Angers l'ayant instamment pressé de les délivrer de Rochefort, dont la garnison couroit tout le pays, il y alla mettre le siége. La Place étoit petite, mais très-forte par sa situation ; & elle fut si-bien défenduë, qu'après deux mois & demi de siége, le Duc de Mercœur étant venu au secours, le Maréchal fut obligé de le lever.

Quelque succez que ce Duc eût en Bretagne, & nonobstant ses prétentions sur ce Duché, dont il avoit eu dessein d'abord de se rendre le maître en vertu des droits de la Duchesse sa femme, qui étoit héritiére de la Maison de Penthievre. ainsi que je l'ai déja remarqué, il commença à entrer dans les vûës du Duc de Mayenne pour leur accommodement avec le Roy. Il voyoit que le nombre des Espagnols croissoit en Bretagne, & que le Roy d'Espagne lui envoyoit beaucoup moins d'argent, que de soldats de cette nation. Dom Juan d'Aguilar ne pensoit qu'à s'assurer du Port de Blavet. Il lui avoit déclaré que de trois mois, il ne marcheroit en Campagne, voulant employer tout ce temps à achever les fortifications de ce Port, d'où il avoit chassé tous les habitans Bretons.

De plus le Duc ne trouvoit pas que les gens du pays qu'il avoit fait sonder, eussent autant d'envie qu'il se l'étoit imaginé, d'avoir un nouveau Prince, & de changer de maître en sa faveur. C'est pourquoi il commença à traiter avec du Plessis-Mornay, par l'entremise du sieur de Talouët Gouverneur de Rhedon, & à penser aux moyens de se défaire des Espagnols, en gardant son gouvernement de Bretagne. Mémoires de du Plessis Mornai T. 2.

Cependant nonobstant la retraite des deux armées hors du pays de Caux, les bords de la riviére de Seine d'entre Rouën & le Havre, ne furent pas tout-à-fait délivrez de la guerre. Le Roy s'étoit rendu maître de Caudebec, & faisoit fortifier Quillebœuf village au dessous de l'autre côté de la Riviére. Rouën étoit bloqué par ces deux places de ce côté-là, & ne pouvoit avoir communication par eau avec le Havre; & comme il l'étoit encore par le Pont-de-l'Arche, & par les autres Places que les Royaux tenoient au dessus de cette Ville, elle couroit risque d'être affamée & assiégée de nouveau. *Le Prince fait fortifier Quillebœuf.*

C'est ce qui fit résoudre le Duc de Mayenne à tâcher de se rendre maître de Quillebœuf. La chose lui devint d'autant plus facile, que Pont-Audemer qui n'en est qu'à quatre ou cinq lieuës, lui fut livré par le sieur de Haqueville Gouverneur de cette Place. Quillebœuf fut investi le quatriéme de Juillet par Villars Gouverneur de Rouën, qui commandoit une petite armée de la Ligue d'environ cinq mille hommes tant Infanterie que Cavalerie. Les Fortifications que le Roy y avoit fait commencer, n'étoient nullement en état, & leur étenduë qui étoit de près d'une lieuë de tour en rendoit la défense très-difficile. *Le Duc de Mayenne ne laisse pas de l'assiéger.* Cayet. T. 2. Thuanus. l. 103.

Mon-

1590. Monsieur de Bellegarde Grand Ecuyer de France se trouva dans la Place, lorsqu'elle fut investie, n'ayant avec lui que quarante-cinq soldats, dix Gentilshommes, & les habitans du lieu en fort petit nombre. Il s'y trouva suffisamment du canon, quelques poudres & très-peu de munitions de bouche. Il entreprit néanmoins de la défendre, & demanda du secours d'hommes & de vivres au sieur de la Garde Gouverneur de Caudebec, & au Commandeur de Chattes Gouverneur de Dieppe. Le premier lui envoya par la Seine cinquante soldats conduits par Flassac son neveu, tout le pain cuit & toute la farine qu'il avoit dans sa Place, du bled, des moulins à bras, de la poudre, des armes, & se démua presque de tout, pour sauver Quilleboeuf. Le Comte de Torigny s'y jetta avec six Gentilshommes, un page & un valet de Chambre. Le Baron de Neubourg frére de Haqueville, qui avoit livré Pont-Audemer, trouva moyen d'entrer la nuit suivante avec autant de Gentilshommes, & enfin le sieur de Crillon lui troisiéme dans un bateau chargé de vivres, y arriva le septiéme jour du siége.

Tous ces renforts moins considérables par le nombre, que par la qualité & la valeur des personnes, firent grand plaisir au grand Ecuyer, qui résolut, quoiqu'il en dût coûter, de prolonger la défense de la Place jusqu'à l'arrivée du secours.

Villars dès le quatriéme ou cinquiéme jour, ayant poussé quelques tranchées, fit sommer Monsieur de Bellegarde de se rendre, en lui représentant l'état de la Place qu'il entreprenoit de défendre, & le petit nombre de ses soldats, incapable de fournir à un circuit de si grande étenduë. La sommation fut rejettée avec fierté; & depuis le sixiéme du mois jusqu'au dix-neuviéme, les assiégez s'attendirent à l'assaut qui fut donné en effet ce jour-là, & vigoureusement repoussé. Bellegarde, Sercanne son Lieutenant, le Comte de Torigny & Crillon y firent des prodiges de valeur; & ces trois derniers étant presque seuls chacun de leur côté, chassérent de la Place les plus hardis des ennemis qui s'y étoient déja jettez.

Et il est ensuite contraint de lever le siége.

Cette résistance donna le loisir au Comte de saint Paul, & aux sieurs d'O & de Fervaques de rassembler douze cens chevaux, & quelque Infanterie; & avec ce petit corps ils marchérent à Quilleboeuf. Villars en étant averti, & sçachant de plus qu'il venoit encore un secours par eau aux assiégez envoyé de Dieppe par le Commandeur de Chattes, ne jugea pas à propos de s'opiniâtrer d'avantage & se retira à Pont-Audemer. Les vaisseaux de Dieppe arrivérent effectivement le jour que le siége fut levé, & le lendemain les troupes qui venoient par terre, parurent à la vûë de la Place.

Hardiesse du Grand Ecuyer à défendre un poste comme celui-là.

Le Comte de saint Paul fut effrayé de la hardiesse, pour ne pas dire de la témérité, avec laquelle le Grand Ecuyer, & le peu de Noblesse qui l'accompagnoit, avoient osé tenir pendant seize ou dix-sept jours, non pas dans une Ville, mais dans un Village, ou plûtôt dans un champ qui entouroit le Village, dont les fortifications n'étoient gueres que tracées, & dont le fossé aux endroits où l'on avoit commencé de le

1592.

le creuser, n'avoit pas plus de quatre pieds de profondeur & de largeur : On en acheva depuis les Ouvrages, & Rouen en fut très-incommodé : Le Grand Ecuyer partit quelque jours après pour aller trouver le Roy en Champagne, où le Maréchal de Biron avoit investi Epernai, que le Prince de Parme avoit pris en retournant aux Pays-Bas.

Siége d'Epernay par le Maréchal de Biron.

De Rosne y commandoit, & en avoit fait sortir quatre cens hommes du Régiment de la Berlote pour faire des courses. Le Roy l'ayant appris en arrivant devant la Place, résolut de couper ces troupes qui faisoient la meilleure partie de la garnison.

Défaite de la meilleure partie de la garnison qui étoit sortie pour courir la Campagne.

Il les rencontra comme elles revenoient pour rentrer dans la Place. Il avoit pris les devans & n'avoit avec lui que quatorze personnes. De ce nombre étoit le sieur Parchappe avec cinq de ses fils. C'étoit un Magistrat d'Epernay qui avoit toûjours été fidelle au Roy & à son Prédécesseur. Le Roy avec cette petite troupe fit ferme dans un chemin creux & étroit qui conduisoit à la Ville, & cependant ses troupes arrivérent, qui, ayant enveloppé les ennemis, les taillérent en piéces. Parchappe y fut blessé, & eut deux chevaux tuez sous lui, un de ses fils fut tué. Le Roy pour reconnoître la valeur & la fidélité de ce Magistrat & de ses fils l'annoblit. Ce combat est réprésenté dans une ancienne tapisserie, que l'on voit encore à Epernay dans la salle appellée la salle de l'Arquebuse, où l'on lit de fort méchans Vers Latins & François qui en font mention. La Ville fut reprise, mais il en coûta la vie au Maréchal de Biron, qui y eut la tête emportée d'une volée de canon, en l'allant reconnoître.

Lettres d'annoblissement du sieur Parchappe, datées du mois d'Août 1592.

La ville est prise, & il en coute la vie au Maréchal. Eloge de ce Seigneur.

Le Roy perdit en sa personne le plus grand Capitaine de France; car c'est ainsi que le sieur de la Nouë bon connoisseur s'en exprime dans ses discours militaires, & la suite de cette histoire la fait voir, surtout à la bataille d'Ivry. C'étoit trop peu dire, selon Brantome, & il prétend que ce Maréchal étoit le plus grand homme de guerre, qu'il y eût alors dans la Chrétienté. Le Roy avoit encore une autre raison de ressentir cette perte ; c'étoit qu'il lui avoit l'obligation essentielle d'avoir été reconnu Roy par l'armée & par la plûpart des Seigneurs Catholiques de la Cour après la mort de Henri III.

Brantome dans l'Eloge du Maréchal de Biron.

Raisons que le Roy eut de se consoler de sa perte.

Mais peut-être en auroit-il été encore plus vivement touché, si ce Seigneur ne se fût pas tant prévalu des services qu'il lui avoit rendus, s'il eût été moins impérieux & plus docile à ses ordres, si ce Prince ne l'avoit pas soupçonné d'avoir par un dépit fait manquer le siége de Rouen, ainsi que je l'ai remarqué en parlant de ce siége, & de ne vouloir pas voir finir la guerre : car on prétend qu'à la retraite du Prince de Parme d'auprès de Caudebec, nonobstant la négligence que ce Maréchal avoit euë à l'observer, on auroit pû encore défaire une grande partie des troupes Espagnoles; & on raconte que le Baron de Biron étant venu dire au Roy, que s'il vouloit lui donner quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, il se faisoit fort de tailler en piéces l'arriéregarde, le Maréchal s'y opposa, & le traita d'aventurier ; & que le sour le Baron lui ayant témoigné qu'il étoit surpris de ce qu'il l'avoit em-

1592. empêché de se signaler par un si beau coup, qui lui auroit fait tant d'honneur, il lui répondit : Je sçavois bien que tu le pouvois faire : mais si tu l'avois fait, la guerre étoit finie, & toy & moy n'aurions plus rien eu à faire, qu'à aller planter des choux à Biron.

Ces raisons firent que le Roy, qui d'ailleurs ne manquoit pas de bons Capitaines, & pouvoit par lui-même suppléer à ce défaut, se consola plus aisément de la mort du Maréchal. Nous avons de ce Seigneur un petit ouvrage sur la Milice intitulé *Maximes & instructions de l'Art de la guerre.*

Défaite d'un corps de Lorrains par le Maréchal de Bouillon.

Après la prise d'Epernay, ce Prince n'ayant pas de quoi soudoyer les Réitres & les Lansquenets, congédia le Prince d'Anhalt. Il leur fit faire une montre, où il leur donna quelque argent, & promit de les satisfaire dans peu de temps pour le reste qu'il leur devoit. Le Maréchal de Bouillon qui les avoit amenez en France les reconduisit jusqu'à la frontiére, & à son retour défit le sieur d'Amblize grand Maréchal de Lorraine, qui assiégeoit la petite Ville de Beaumont à quelques lieuës de Sedan. Sept cens Lorrains demeurérent sur la place, leur canon fut pris avec plusieurs drapeaux, le Général y fut tué d'une Arquebusade dans la tête, le sieur d'Esne Mestre de Camp fut fait prisonnier avec plusieurs autres Officiers., quatre cens Lansquenets qui mirent les armes bas après la déroute de la Cavalerie, furent renvoyez dans leur pays sans armes, s'étant obligez par serment à ne point servir pendant un an, ni contre le Roy ni contre la Ville de Strasbourg, ni contre le Maréchal de Bouillon dans toute l'étenduë de son domaine de Sedan. Le Roy pour marquer la satisfaction qu'il avoit du Duc de Bouillion en cette rencontre, lui fit présent de l'artillerie qui avoit été prise dans cette journée, excepté une piéce qu'il reserva pour le Château de Maubert-Fontaine.

Mémoires de la Ligue T. 5.

Lettre du Roy au sieur de la Guiche maître de l'artillerie dans les preuves de l'histoire de la Maison d'Auvergne par M. Baluze p. 793.

Suites de cette victoire.

Ce Maréchal perdit fort peu de monde dans ce combat, & nulle personne de considération : mais il reçut deux coups d'épée, l'un au visage, & l'autre au petit ventre dont il guérit. Il délivra par cette victoire le sieur de Montigny brave Gentilhomme Picard qui commandoit dans Beaumont, le Régiment de ce Gentilhomme, celui de Chambaret, & les Compagnies de Chevaux Légers de la Tour & de Flavigny, qu'il craignoit beaucoup plus de perdre que la Place, qui ne valoit rien, & qu'il avoit résolu de démanteler. Il empêcha aussi par le même moyen le siége de Mouson, en vûë duquel d'Amboise avoit voulu prendre Beaumont. Il emporta d'emblée, quelque temps après, Dun sur la Meuse, & répondit parfaitement à l'intention que le Roy avoit euë, en lui faisant épouser l'héritiére de la Mark, qui étoit de mettre à Sedan un homme capable de donner bien de l'exercice au Duc de Lorraine, & de le contraindre à rappeller ses troupes de l'armée de la Ligue, pour garder son propre pays.

Etat de l'armée de la Ligue dans le Languedoc.

Les armes de la Ligue ne furent pas plus heureuses en Languedoc, qu'aux environs de la Meuse. Le Duc de Joyeuse les commandoit dans ces quartiers-là. Il étoit fils du Maréchal de Joyeuse mort depuis quelque

que temps, & frére du Duc de Joyeuse & du Marquis de Saint Sauveur qui périrent à la bataille de Coutras, du Cardinal de Joyeuse, & du Comte du Bouchage qui s'étoit fait Capucin. Il étoit le cadet de tous ceux que je viens de nommer ; & depuis la mort de ses deux fréres, & la retraite du Comte du Bouchage, il avoit quitté la Croix de Commandeur de Malthe, & pris le titre de Duc Joyeuse. 1592.

Siége de Villemur levé par le Duc de Joyeuse.

Il s'étoit rendu maître de la Campagne dès le commencement de May, & étoit à la tête d'une petite armée de cinq mille hommes de pied & de sept à huit cens chevaux. Il avoit dès le commencement de ce mois défait deux Régimens d'Infanterie & deux cens chevaux commandez par le Baron de Montoison, Gondin Mestre de Camp & le sieur Violet. Il avoit pris le Château de la Trape, Monbéquin, Monbartier, Monbéton, le Fort de la Barte, le Château de Maussac, le Fort de Saint Maurice, & après avoir ravagé les environs de Montauban, il voulut ajoûter à ces Conquêtes Villemur sur la riviére de Tarn.

Le sieur de Reniers commandoit dans cette Place dont il étoit Seigneur, & il envoya demander du secours à Monsieur de Themines Sénéchal de Quercy, qui avoit quelques troupes pour deffendre cette Province. Les Habitans de Montauban voisins de Villemur, qui avoient beaucoup souffert toute cette Campagne des excursions du Duc de Joyeuse, conjurérent aussi le Sénéchal de ne les pas abandonner dans cette occasion ; & celui-ci ayant joint à ses troupes, un détachement que lui donna le Duc d'Epernon, qui alloit en Provence pour les raisons que je dirai dans la suite, se mit en Campagne, pour tâcher de sauver Villemur.

Suivi d'un combat au desavantage des Royalistes.

Mémoires de la Ligue T. 5.

Il y jetta d'abord quarante-six hommes, partie Cuirassiers, partie Arquebusiers, & assura Reniers d'un prompt secours. En effet le Duc d'Epernon jugea la chose assez importante, pour y venir lui-même ; & à son approche le Duc de Joyeuse leva le siége : mais dès que le Duc d'Epernon fut parti, il se rapprocha de Villemur, & donna une camisade aux Royalistes qu'il surprit à la Court dans la plaine de Montauban, tua quatre cens hommes, prit deux Coulevrines ; & sans la valeur & la conduite du sieur de Thémines qui accourut avec quelques troupes, il auroit encore pris quelques autres piéces d'artillerie, qu'on ramena à Montauban : cette déroute arriva le dix-neuviéme de Juillet.

Le même siége est repris par le même Général.

Le Duc de Joyeuse après cette expédition mit ses troupes en quartier de rafraîchissement, & en remplit les Places du parti de la Ligue, pour leur donner moyen de faire la récolte des bleds ; & dès qu'elle fut faite, il alla le dixiéme de Septembre investir de nouveau Villemur.

Le Baron de Maussac y commandoit au lieu du sieur de Reniers, à qui ses infirmitez ne permettoient pas de se donner les mouvemens nécessaires pour la deffense d'une Place ; il avoit avec lui le sieur de Chambert, & le Capitaine la Chaise, ausquels se joi-

1592. gnit le sieur de Desme, qui se jetta dans la Place avec quelques troupes & plusieurs autres Gentilshommes, qu'il y conduisit de Montauban.

Le Duc de Joyeuse en moins de neuf jours poussa ses tranchées jusqu'à la contrescarpe, & commença à battre en bréche avec huit canons & deux Coulevrines. Sur l'avis qu'en eut Monsieur de Thémines, il vint à Montauban, & appréhendant que le secours ne fût pas assez-tôt assemblé, il jugea à propos de conduire lui-même un renfort à la garnison. Il marcha avec tant de diligence & de précaution, qu'il entra dans la Place sans que les ennemis s'en apperçussent, avec deux cens Arquebusiers & six vingt Cavaliers à pied, parmi lesquels il y avoit plusieurs braves Gentilshommes & gens de Commandement.

Il donne un assaut où il est repoussé vigoureusement.

Il arriva fort à propos; car dès le lendemain, le Duc de Joyeuse donna l'assaut: mais il fut vigoureusement repoussé. La perte qu'il y fit rallentit beaucoup l'ardeur de ses gens, & l'empêcha de tenter un nouvel assaut, avant que d'avoir élargi la bréche, & comblé entiérement le fossé.

Ce retardement donna le temps aux troupes, que le Maréchal Duc de Montmorency Gouverneur de Languedoc pour le Roy envoyoit en grande hâte; elles arrivérent à Montauban sous la conduite des sieurs de Lecques & de Chambaut, qui joints au Vicomte de Gourdon & aux sieurs de Guiscart & de Messignac Gouverneur de la Haute-Auvergne, faisoient environ cinq cens maîtres, & deux mille cinq cens Arquebusiers. Ils marchérent aussi-tôt vers le Camp du Duc de Joyeuse, dont l'armée étoit de quatre mille hommes de pied & de six cens chevaux.

Ils firent diligence, afin de surprendre le Duc avant qu'il eût sa Cavalerie, qui étoit éloignée du Camp pour la commodité des fourages. Quand ils furent arrivez à la Forêt qui est proche de Villemur, ils firent alte; & comme ils étoient parfaitement informez de la disposition du Camp, & que pour le forcer, il n'étoit question que d'emporter deux retranchemens qui étoient sur le chemin de Villemur à la Forêt, ils disposérent tout pour les attaquer.

Les Royaux viennent l'attaquer dans ses retranchemens.

Les sieurs de Montoison & de Clousel furent chargez de le faire chacun avec leur Régiment, & dès le Soleil levant le dix-neuviéme jour d'Octobre, ils parurent à la vûë du premier retranchement. Le Duc sur l'avis de l'approche des ennemis, l'avoit bien garni, & avoit donné en même-temps un signal de trois coups de canon à sa Cavalerie, afin qu'elle vînt le rejoindre.

Où il est forcé.

Le retranchement ne fut presque point deffendu, & les Royaux l'emportérent en un moment; quatre cens Arquebusiers firent ferme au second pendant demie heure: mais toute l'armée des Royaux s'étant étenduë à droite & à gauche, & Thémines ayant fait dans le même-temps une grande sortie sur les tranchées, la terreur se répandit dans le Camp: le retranchement fut forcé, & quelques efforts que pût fai-

faire le Duc de Joyeuse, il fut abandonné de la plûpart de ses troupes qui commencérent à fuir de tous côtez, & contraint de se retirer aux Condomines, où étoit son Parc d'Artillerie. 1592.

Et se noye ensuite au passage d'une riviére.

Le Pont du Tarn sur lequel les fuyards se jettoient à corps perdu, rompit sous le poids de la foule. Les Royaux se saisirent encore d'un gué voisin du Pont par où d'autres se sauvoient; de sorte que l'Infanterie demeura à la merci des vainqueurs, qui en firent un grand carnage. Le Duc de Joyeuse même voulant passer la riviére à la nage sur son cheval, suivi de deux Gentilshommes, fut emporté par le courant de l'eau, & se noya. Deux mille hommes de l'armée de la Ligue furent tuez ou périrent dans la riviére, très peu furent faits prisonniers; parce qu'on ne fit guéres de quartier; le bagage & vingt-deux Enseignes furent prises avec cinq piéces de canon, dont étoient les deux Coulevrines que le Duc de Joyeuse avoit prises à la camisade de la Court, & il n'y eut que dix hommes de tuez du côté des Royaux.

Le corps du Duc de Joyeuse ayant été retiré de la riviére, fut porté à Villemur & ensuite rendu à sa famille. Il ne restoit plus que le Cardinal & le Capucin de tous les fils du Maréchal de ce nom; & l'un & l'autre étoient actuellement à Toulouse au voisinage de Villemur.

Les Toulousains, qui aprés les Parisiens étoient les plus emportez Ligueurs du Royaume, priérent le Cardinal de se mettre à la tête de la Ligue dans le Languedoc, & sur son refus, on prit la résolution bisarre de tirer des Capucins son autre frére. Il en quitta en effet l'habit quelque temps aprés avec la dispense du Pape, pour reprendre le Casque & la Cuirasse, & le titre de Duc de Joyeuse.

Dessein des Espagnols sur Bayonne.

Cayet. T. 2.

Cette défaite fut la chose la plus mémorable qui se passa de ce côté-là. Mais les Espagnols toûjours attentifs aux occasions de prendre pied en France, voulurent s'y ouvrir une nouvelle entrée, & formérent un dessein sur Bayonne. Le Gouverneu de Fontarabie avoit gagné à Bayonne un Médecin nommé Blancpignon, avec qui il entretenoit un commerce fréquent de Lettres, & qui l'informoit de tout ce qui se passoit dans la Place en termes de Médecine dont ils étoient convenus entre eux; & sous la figure d'un malade, qui tantôt se guérissoit, tantôt étoit en danger, tantôt avoit besoin de remédes prompts, tantôt devoit être traité avec plus de circonspection, il lui marquoit le temps & les mesures qu'il falloit prendre pour se saisir de la Ville.

Découvert & sans succès.

Blancpignon menoit toute cette affaire de concert avec un Espagnol établi depuis quelque temps dans Bayonne; & elle étoit si avancée, qu'à un certain jour marqué une flote & une armée de terre devoient tout à coup paroître devant la Place. Un Laquais venant de Fontarabie de la part du Gouverneur, fut surpris avec des Lettres dans le stile de celles qui avoient précédé, & il confessa qu'il avoit ordre de les rendre au Médecin & à l'Espagnol. La Hiliére Gouverneur de Bayonne, les fit sur le champ arrêter tous deux, & les

1592. les convainquit de la trahison. Il avoit envie de surprendre lui-même les Espagnols, en les engageant à venir avec leurs troupes devant la Place, & promit la vie à l'Espagnol, s'il vouloit écrire au Gouverneur de Fontarabie, une Lettre qu'il lui dicteroit; mais il aima mieux mourir que de trahir sa nation, & fut exécuté avec le Médecin.

Etat de la guerre en Dauphiné & en Provence.

Les plus grands efforts de la guerre, après ceux qui s'étoient faits en Normandie entre le Roy & la grande armée de la Ligue, se firent du côté des Alpes en Dauphiné & en Provence.

Le Duc de Savoye avoit été fort mal mené l'année précédente en Provence, & celle-ci ne fut pas plus heureuse pour lui. La prise de Fourques petite Ville vers le Confiant de la Robine & du Rhône lui ayant été enlevée par le Duc de Montmorenci au mois de Décembre, l'obligea d'aller au mois de Janvier à Arles qui n'en est qu'à deux lieuës, pour maintenir dans ses intérêts le Consul de cette derniére Place nommé la Riviére, qui y avoit grand crédit, & il envoya en même-temps vers Draguignan le Comte de Carces qui prit Trans.

Bouche Hist. de Provence. l. 10.

Siége de Roquebrune où la Valette est tué.

La Valette de son côté alla assiéger Roquebrune sur la riviére d'Argens, à trois lieues de Fréjus. Il y fut malheureusement blessé à mort d'une mousquetade, en faisant établir une batterie de canon l'onziéme de Février, & il en mourut quatre heures après avoir été transporté à Fréjus. C'étoit un Seigneur d'un grand mérite, bon Catholique, quoi que les Ligueurs l'eussent voulu faire passer pour Huguenot, & beaucoup plus homme de bien, que ne l'étoient en ce temps-là la plûpart des personnes de son rang & de son employ.

Sa mort n'empêcha pas la prise de Roquebrune; mais elle causa une grande consternation dans le parti Royal en Provence. Le Parlement retiré à Systéron, prit en main le Gouvernement, en attendant que le Roy y eût pourvû, & de concert avec la plûpart de la Noblesse & des principaux Officiers de l'armée, nomma le Marquis d'Oraison pour commander en deçà de la Durance, & le Baron de Montault pour commander au-delà, c'est-à-dire, dans la partie Méridionale de la Provence. Cependant on députa vers le sieur de Lesdiguiéres, pour le prier de venir se mettre à la tête de l'armée, & vers le Roy, pour lui demander un Gouverneur. Le sieur de Tourrevez chargé de cette derniére députation avoit ordre de ne désigner au Roy personne en particulier pour ce Gouvernement; mais les Capitaines Gascons que la Valette avoit mis Gouverneurs dans la plûpart des Forteresses, envoyérent de leur part Mesplés & des Garebaques à la Cour, pour demander en grace à Sa Majesté, qu'il lui plût leur donner pour Gouverneur le Duc d'Epernon frére & heritier du sieur de la Valette.

Le Duc d'Epernon son frere lui succede.

Le Roy qui n'avoit pas encore oublié le mauvais service que le Duc lui avoit rendu, par sa retraite de l'armée de devant Paris après la mort de Henri III. & qui ne se fioit que médiocrement à lui, fut choqué de cette requête: mais il étoit dans un temps, & se trouvoit en des conjonctures, où il étoit souvent contraint de suivre plûtôt les inclina-

na-

nations d'autruy que les siennes. Il fut averti que les Gascons disoient assez haut en Provence, que si on les refusoit, ils se rangeroient au parti de la Ligue, & livreroient leurs Places au Duc de Savoye. Il dissimula, & leur accorda le Duc d'Epernon: mais sans lui donner dans ses Patentes le titre de Gouverneur de Provence; il le déclara seulement Général de ses Armées en ce Pays-là, & envoya ordre à toutes les Villes de lui obéïr. 1592. Hist. du Duc d'Epernon. l. 4.

Cependant la Ville d'Arles se révolta contre le Duc de Savoye le seiziéme de Mars; le Consul la Riviére qui voulut y faire entrer des troupes de ce Duc, fut tué aussi-bien que Rides Capitaine Savoyard qui les commandoit. On cria *vive le Roy* dans la Ville, & l'on en chassa tous les Savoyards: mais nonobstant ces cris de *Vive le Roy*, & qu'elle eût secoué le joug du Duc, elle demeura dans le parti de la Ligue. Ce nouveau revers déconcerta le Duc de Savoye. On croit que dèslors il perdit l'espérance qu'il avoit conçuë, de se rendre maître de cette Province, & après avoir fait un voyage à Aix, où il exhorta fort le Parlement à demeurer fidéle à sa Personne & à la Ligue, il se retira à Nice, promettant néanmoins de revenir dans deux mois avec de nombreuses troupes, & de chasser entiérement les Royalistes de la Provence. Le Comte de Carces fut choisi par le Parlement d'Aix, pour commander les Troupes de la Ligue en son absence. *Revolte de la Ville d'Arles contre le Duc de Savoye.* Bouche Hist. de Provence. l. 10.

Lesdiguiéres sur l'avis de la mort de la Valette & sur la députation des Provençaux, se rendit en Provence au mois de May avec quinze cens hommes d'Infanterie & mille de Cavalerie. La terreur de son nom supplea au petit nombre de ses troupes. A son arrivée Béynes, Rians, Ginaservi, Aups, Bariols, Draguignan, & quelques-autres petites Places se mirent en l'obéissance du Roy, & le Chevalier d'Aiglun, & Châteauneuf de Brignoles s'étant avancez jusqu'à Pignan avec deux piéces de canon & un corps de troupes assez considérable, pour y surprendre quelques soldats Royalistes, furent défaits par les sieurs de Tourrevez & de Castillon. *Lesdiguieres va prendre le commandement de l'armée & soumet plusieurs places au Roy.*

Ces pertes qui affoiblissoient extrêmement le parti de la Ligue en Provence, firent souhaiter au Parlement d'Aix une suspension d'armes; & il en fit faire la proposition à celui de Systéron. C'étoit aussi un artifice inspiré par le Duc de Savoye, qui prétendoit par là rallentir l'ardeur, & retarder les progrez des troupes Royales, tandis que lui-même grossiroit les siennes, de celles qu'il faisoit venir de delà les Monts.

Le Parlement de Systéron, après avoir concerté sa réponse avec Lesdiguiéres, fit dire à celui d'Aix qu'il n'étoit point question de traiter, mais seulement de se soûmettre à son légitime Souverain, & que quand les Ligueurs de Provence auroient fait cette démarche, non seulement ils obtiendroient une suspension d'armes, mais encore la paix si nécessaire à toute la Province.

Cette réponse offensa le Parlement d'Aix au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il s'unit plus étroitement que jamais avec le Duc de Sa- *Le Parlement d'Aix se confirme*

1592. *de nouveau dans le parti de la Ligue.*

Savoye, qui, pour ranimer son parti dans cette Capitale, y avoit depuis peu de jours fait distribuer quelque argent. Il fut résolu qu'on envoyeroit des Députez au Roy d'Espagne, d'autres au Pape, & d'autres au Duc de Mayenne, pour les assûrer de la constance de la Ville dans le parti de la Ligue, & leur demander de nouveaux secours ; & l'on fit élever des potences en divers lieux, pour y faire pendre ceux qui oseroient desormais parler de paix & de tréve avec le Roy de Navarre.

Hist. de Lesdiguiéres l.4.c.6.

Ce nouvel éclat ne servit qu'à animer les Royalistes qui étoient maîtres de la Campagne, à faire tout le mal qu'ils pourroient aux Liguez. Lesdiguiéres courut une grande partie de la Province, défit quelques troupes Savoyardes sur la riviére de Var proche de Nice, prit la ville de Vence & quelques autres postes : il ravagea les terres des Partisans de la Ligue, & l'auroit entiérement abbatuë, sans une diversion que le Duc de Nemours fit du côté du Dauphiné, qui obligea Lesdiguiéres à y retourner avec la meilleure partie de ses troupes.

Adresse du Duc de Nemours, Gouverneur du Lyonnois, pour se rendre maître de Vienne.

Le Duc de Nemours Gouverneur du Lyonnois pour la Ligue servoit ce parti, mais dans les mêmes vûës que le Duc de Mercœur, c'est-à-dire, pour son intérêt particulier; & comme celui-ci avoit prétendu d'abord se faire Souverain de Bretagne, l'autre de même ne se proposoit pas moins, que de démembrer le Lyonnois de la Couronne, & de s'en faire un Etat: tous deux avoient formé ces projets contre les intentions du Duc de Mayenne, dont ils ne se mettoient pas fort en peine depuis longtemps.

Cayet. T. 2.

Le Duc de Nemours profita d'un chagrin que Maugiron Gouverneur de Vienne avoit reçû de la Cour, par le refus d'un Bénéfice qu'il avoit demandé pour un de ses amis; car, ainsi que je l'ai déja remarqué plusieurs fois, les Gouverneurs des Provinces & des Villes, vendoient pour la plûpart leur service au Roy au prix des graces qu'ils extorquoient de lui; & les leur refuser, c'étoit toûjours les exposer à la tentation de se livrer à la Ligue.

Maugiron traita avec le Duc, pour mettre sa place entre ses mains: mais il y avoit un obstacle, c'est qu'au mois de May, il s'étoit fait une tréve pour le Lyonnois & le Dauphiné, que le Duc de Nemours avoit signée, & il ne pouvoit entrer en armes dans cette Province sans rompre le traité. On ne manque jamais de prétexte en ces occasions. Il prit celui de la prison d'un Homme d'armes qui étoit détenu à saint Marcellin contre les conventions, à ce qu'il prétendoit, & se crut par là en droit de ne pas tenir la tréve.

Il informa le Duc de Savoye de ce dont il étoit convenu avec Maugiron. Il lui représenta que l'unique moyen pour faire sortir Lesdiguiéres de Provence, étoit de faire une diversion dans le Dauphiné, & que celle qu'il proposoit seroit d'autant plus importante, qu'elle ôteroit au parti Royal une ville aussi considérable que Vienne.

Le Duc de Savoye, qui voyoit ruïner son parti en Provence par Lesdiguiéres, ne se fit pas beaucoup prier pour cette expédition. Dom Oli-

Olivara Commandant des Troupes Espagnoles qui étoient au service du Duc de Savoye, avoit assemblé un corps de sept à huit mille hommes, partie de sa nation, partie de Savoyards & d'Italiens, pour aller du côté de Genéve, où la guerre entre le Duc & cette République ne se fit gueres cette année que par des courses, qui ruïnerent beaucoup le pays de l'un & de l'autre. 1592.

Le Duc fit partir Olivara avec cette armée qui passa le Rhône & la Saone à Lion, & parut aux environs de Vienne. Maugiron, qui n'attendoit que la venuë de cette armée, pour pouvoir dire qu'il ne s'étoit rendu, que parce qu'il n'avoit pas de quoy résister à tant de forces, capitula avec le Duc de Nemours : mais il fut fort surpris que ce Duc, au lieu de lui laisser son gouvernement, en pourvut le Marquis de Saint Sorlin, à qui il donna pour Lieutenant le sieur de Disimieux.

Maugiron, qui s'étoit entendu avec lui pour lui livrer cette place, est puni de sa trahison.

Le Duc demeura quelque temps aux environs de Vienne avec son armée forte de dix mille hommes de pied & de plus de quinze cens chevaux, dans l'espérance que quelques autres Places prendroient son parti : mais tous les Gouverneurs demeurerent fidéles au Roy, & detesterent la trahison de Maugiron. Le Duc se saisit seulement de saint Marcellin qui n'étoit pas une place de défense, & rabatit sur le Fort des Echelles aux frontiéres de Dauphiné & de Savoye, que le sieur de Belliers lui rendit après une brave résistance.

Sur ces entrefaites Lesdiguiéres étant rentré en Dauphiné, se joignit avec Alphonse d'Ornano, reprit Saint Marcellin, & quelques autres postes. Le Duc de Nemours separa ses troupes, en mit une partie dans Vienne, dans les Echelles, & dans Mirebel, & se retira sur les Terres du Duc de Savoye. Lesdiguiéres mit aussi son armée en quartier de rafraîchissement, tant pour la faire reposer, que pour se préparer à l'exécution d'un dessein important qu'il méditoit, suivant les ordres qu'il avoit depuis peu reçus de la Cour.

Expeditions de Lesdiguiéres en Dauphiné.

Le Duc de Savoye ne s'étoit point écarté de Nice durant l'expédition du Duc de Nemours, & jugeant que les conquêtes qu'il feroit de proche en proche lui feroient plus utiles, que celles qu'il pourroit faire plus avant dans la Provence, il avoit attaqué & pris Antibe, dès que Lesdiguiéres se fut éloigné. Il l'avoit extrêmement fortifiée, bien munie d'artillerie, & y avoit laissé une grosse garnison.

Sur ces entrefaites le Duc d'Epernon arriva en Provence vers la fin d'Août à la tête d'une armée de dix mille hommes, & fut reçu avec beaucoup de joye des troupes, qui avoient toûjours été fort affectionnées à la Valette son frére. Plusieurs Gentilshommes de la Ligue la quitterent à son arrivée, & la Comtesse de Saut qui en avoit été un des principaux appuis, s'étant brouillée, comme j'ai dit, avec le Duc de Savoye, vint lui présenter le sieur de Créquy son fils, & le pria de trouver bon qu'il servît le Roy sous ses ordres.

Et du Duc d'Epernon en Provence.

La premiére expédition que le Duc d'Epernon fit en Provence, fut le siége de Montauroux, qu'il prit à discretion. Le Duc de Savoye y avoit

Histoire du Duc d'Epernon l. 4.

voit une garnison de neuf cens soldats. Le Duc d'Epernon traita d'une étrange maniére ceux qui tombérent entre ses mains. Car voulant ôter l'envie aux Savoyards de venir en Provence, il fit pendre quatorze Capitaines, & envoya cinq cens soldats aux Galéres.

1592. Bouche Hist. de Provence. l. 10.

Celui-ci assemble les Etats, & fait divers bons réglemens.

Ensuite il assembla les Etats sur la fin de Septembre, publia des Réglemens pour le soulagement des peuples & pour la subsistance des soldats, ausquels il fit observer une bien plus exacte discipline qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, & se rendit si redoutable, que la ville d'Aix nonobstant les sévéres défenses qu'on y avoit faites, de jamais parler de paix ou de tréve avec les Royalistes, prit la résolution de traiter avec lui.

La négociation dura plusieurs mois: mais inutilement, parce que cette Ville consentant à renoncer à la Ligue avec les étrangers, c'est-à-dire, avec le Duc de Savoye & avec le Roy d'Espagne, ne voulut jamais se départir des engagemens qu'elle avoit pris avec le Duc de Mayenne, sans quoi le Duc refusa toûjours de traiter.

Durant les conférences qui se tinrent sur ce sujet, il ne voulut attaquer aucune Place trop voisine de la ville d'Aix: mais il alla mettre le siége devant Antibe, & la prit par capitulation le sixiéme de Décembre; le Château fut forcé quelques jours après, où il fit de nouveaux exemples de sévérité sur les Savoyards. Il prit encore la petite ville de Cannes, & ayant de là renvoyé son canon à saint Tropés & à Brignoles, avec des troupes sous prétexte de les tenir en fureté, il contraignit les habitans de ces deux Villes à souffrir qu'il y bâtit des Citadelles; ce qui fut très-mal reçu des Provençaux, & le fit même soupçonner à la Cour, de vouloir se rendre maître de la Provence.

Lesdiguiéres entreprend de porter la guerre en Piémont. Cayet. T. 2. Hist. de Lesdiguiéres. l. 4. c. 8.

Cependant Lesdiguiéres après avoir concerté par Lettres toutes choses avec le Roy, fit une entreprise dont il connoissoit parfaitement le danger; mais dont il sçavoit aussi l'importance, si elle lui réussissoit; ce fut de passer les Alpes, & d'aller porter la guerre dans le Piémont, pour ôter au Duc l'envie de retourner en Provence & en Dauphiné, & les moyens d'y soûtenir les restes de la Ligue.

Il donna rendez-vous à Ouls à ses troupes, qui n'étoient que de trois mille cinq cens fantassins & de six cens chevaux. Une partie prit avec lui le chemin de Pignerol, & l'autre celui de Suse, à dessein d'emporter d'emblée ces deux Places, où le Duc de Savoye n'avoit que très-peu de soldats. Il se rendit maître d'abord du Bourg de la Perouse le vingt-sixiéme de Septembre, & n'ayant point encore son canon, il en laissa le Château bloqué.

Il poursuivit son chemin vers Pignerol; l'escalade qu'il y présenta ne réussit point; les sieurs de Poët & de Blanieu qui commandoient le détachement destiné à l'attaque de Suse, emportérent d'abord le Fauxbourg de cette Place; mais l'artillerie du Château les obligea à s'en retirer.

Le Canon étant arrivé devant la Perouse, le Château se rendit: celui d'Osasque proche de Pignerol en fit de même après quelque résistance:

Les-

Lesdiguiéres se saisit aussi de la Tour de Luzerne & du Fort de Mirebouc, & s'assura par la prise de ces postes, la communication du Piémont avec le Dauphiné. Ensuite il alla camper le troisiéme d'Octobre à Briqueras qui est à côté de Pignerol. 1592.

Il commença à fortifier ce Bourg, & à faire des courses dans la plaine de Piémont, où la consternation fut grande. Les Milices du pays s'assemblérent aussi-tôt, & se retrancherent dans Vigon entre Briqueras & Turin à trois lieuës de cette Capitale. Le sieur Bruniquet s'y rendit, ayant sous ses ordres huit cens hommes de Chivas & du Canavais. Il fut joint par cinq cens autres, en attendant le Régiment de Purpurat, & quelques autres troupes, qui devoient y former un corps d'armée: mais Lesdiguiéres attaqua le Camp de Vigon avant que les renforts fussent arrivez, força les retranchemens, & tailla en piéces toute cette Infanterie, Bruniquet y fut tué, plusieurs Officiers faits prisonniers & dix drapeaux pris, que Lesdiguiéres envoya au Roy par le Baron de Jous. Il n'y eut du côté des François que six Officiers de blessez, du nombre desquels fut Briquemaut, & douze soldats tuez.

Il y arrive & défait les milices du pays à Vigon.

Guichenon Hist. de Savoye.

Cette défaite & la prise de Château-Dauphin, que le sieur de Poët emporta en même-temps, firent que les Vallées d'Angrogne, de Luzerne, & de la Perouse se soûmirent; & elles firent serment de fidélité au Roy, à condition qu'il conserveroit leurs Priviléges.

Trois Vallées se soumettent à lui.

Le Duc de Savoye qui étoit encore à Nice, lorsque les François marchérent en Piémont, repassa promptement les Alpes, pour défendre ses Etats. Il fit proposer un accommodement à Lesdiguiéres par le Comte de Morette, & offrit de rendre au Roy, Berre, Salon, Grasse, Places les plus considérables qu'il tenoit en Provence, pourvû que l'armée Françoise quittât le Piémont. C'étoit moins à dessein de conclure, que pour gagner du temps, & se donner le loisir d'arriver à Saluces, où Lesdiguiéres l'eût aisément prévenu, s'il n'avoit jugé plus avantageux de s'établir & de se fortifier à Briqueras.

Ce qui oblige le Duc de Savoye à lui faire des Propositions d'accommodement.

Cayet. T. 2.

Il écouta le Comte de Morette; mais sans cesser d'agir, & lui fit des propositions qu'il étoit bien assûré que le Duc n'accepteroit pas. Il envoya le sieur de Chaune Trésorier de l'armée vers quelques Princes d'Italie, pour les prier de ne se point inquiéter de son entrée dans le Piémont, & leur déclarer qu'il n'avoit point d'autre dessein, que de reprendre le Marquisat de Saluces, que le Duc avoit si injustement usurpé sur la Couronne de France. Il eut soin en même-temps de conserver la liberté de l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux dont il s'étoit emparé, & fit des ordres très-sévéres, & qui furent observez, de ne faire aucun mal aux Ecclésiastiques, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens.

Lesdiguiéres lui en fait aussi.

Histoire de Lesdiguiéres. l. 4.

Le Duc de Mantouë & les Vénitiens approuvérent son entreprise, & même par l'entremise du sieur de Maisse Ambassadeur du Roy auprès de la Seigneurie, il en obtint quelque argent pour la solde de ses troupes.

Cependant Lesdiguiéres avoit fort avancé la fortification de Briqueras,

Se fortifie dans Briqueras.

1592. ras, & y avoit reçu son canon, qu'on avoit eu beaucoup de peine à faire passer par les montagnes. Il lui vint en même-temps un renfort de deux cens Maîtres & de deux cens Arquebusiers à cheval, qu'Ornano lui avoit envoyez de Dauphiné, outre trois cens Maîtres, cent Carabins, & trois à quatre cens Arquebusiers à cheval des troupes du Duc d'Epernon.

Et forme le siége de Cahours.

Son canon & ces nouvelles troupes le mirent en état de tenter une entreprise, qui parut témeraire. Ce fut d'assiéger Cahours. C'étoit un grand Bourg fermé de murailles, comme la plûpart de ceux d'Italie. Il est situé dans une plaine au bas d'une Montagne isolée, & qui découvre le pays fort loin de toutes parts. Ce n'étoit pas une affaire que de prendre le Bourg qui ne résista pas : mais sur le haut de la montagne est un fort Château, & vis-à-vis une tour appellée Bramefan qui en est éloignée de cent ou six vingt pas. La plus grande difficulté étoit d'y conduire le canon, d'autant que le Rocher est escarpé en beaucoup d'endroits, & le chemin fort roide, & fort étroit dans les autres.

Difficulté de cette entreprise.

Lesdiguiéres y marcha avec la plûpart de ses troupes en ordre de bataille, parce que le Duc de Savoye étoit avec les siennes à Villefranche, qui n'est qu'à deux lieuës de Cahours sur le Cluson, & du même côté: mais le Duc qui ne vouloit pas exposer son Etat au risque d'une bataille, quoiqu'il fût devenu beaucoup plus fort par un secours de deux mille hommes que le Gouverneur de Milan lui avoit envoyez, passa le Cluson & se retira à Vignon.

Elle ne laisse pas de réussir.

Ainsi Lesdiguiéres étant passé sans obstacle, mit le siége devant Cahours ; & ayant fait à force de bras & de gruës, monter le canon sur la montagne, il obligea après quelques jours d'attaque, ceux qui défendoient la Tour de Bramefan, de l'abandonner & de se retirer dans le Château.

Le Duc de Savoye fort embarassé sur le parti qu'il devoit prendre, déliberoit avec ses Officiers Généraux. Les uns étoient d'avis de donner bataille, pour ne point laisser perdre une Place de cette importance, & ne pas avoir l'affront de la voir enlever à leur vûë; les autres envisageant les conséquences d'une défaite, jugerent qu'il étoit plus à propos de faire une diversion, en allant attaquer Briqueras.

Le Duc fait diversion en attaquant Briqueras.

Ce sentiment fut suivi, & le Duc après avoir répandu le bruit qu'il alloit au secours de Cahours, & avoir fait quelques mouvemens qui le firent croire, tourna tout à coup vers Briqueras, où il arriva à cinq heures du matin le vingt-deuxiéme de Novembre.

L'attaque se fit avec beaucoup de vigueur à trois endroits par trois bataillons, l'un Napolitain, l'autre Espagnol, & l'autre Piémontois. Les Bastions n'étoient pas encore tout-à-fait hors d'insulte, & les Espagnols ayant presenté l'escalade à deux, en emporterent la pointe.

Et y est repoussé avec perte.

Les assiégez s'y défendirent avec une extrême valeur, & ne laissérent pas passer les Espagnols plus avant. On se battit de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté; mais enfin les assaillans furent culbutez, & le Duc perdant l'espérance de réussir, donna le signal de la retraite.

traite. Il eut beaucoup de monde tué; mais il en coûta la vie à Souberoche Gouverneur de la Place, qui fut percé de plusieurs coups de halebarde. 1592.

Lesdiguiéres la charge à son retour.

Le bruit de la mousquéterie avoit été entendu du Camp de Cahours; & quand le Soleil fut levé, Lesdiguiéres jugea par les mouvemens des ennemis qu'on entrevoyoit du haut du rocher, qu'ils avoient manqué leur coup. Il pensa à profiter de leur découragement, & marcha avec toute sa Cavalerie vers Gréfillane, pour prendre l'occasion de les charger dans leur retraite.

Etant arrivé à Gréfillane il trouva le village occupé par les ennemis, & le pays étoit si couvert & si fourré, qu'il étoit très-difficile de les attaquer avec la Cavalerie, leur Infanterie couverte de hayes & de fossez ayant au contraire tout l'avantage possible pour se défendre.

Nonobstant cette difficulté, Gouvernet, Buons, & Merargue qui menoient l'avantgarde de Lesdiguiéres, marchérent droit à la tête du Village; mais une salve de mousquéterie, & la Cavalerie du Duc qui se présenta à l'entrée de la plaine, les obligerent à se retirer, & peu s'en fallut qu'ils ne fussent coupez.

Et lui tuë beaucoup de monde.

Lesdiguiéres courut de ce côté-là avec un petit Escadron de Volontaires, & les dégagea. Il fit mettre pied à terre à ses Arquebusiers, les jetta dans les hayes du Village, & fit faire un si grand feu sur les ennemis, qu'après avoir fait ferme quelque temps, ils l'abandonnérent. Il donna sur les plus lents à se retirer, & en tua un assez grand nombre.

Le Duc de Savoye fit paroître en cette occasion beaucoup de valeur: car pour donner exemple à ses gens, il paya de sa personne. Il se mit à pied, la demi-pique à la main, & auroit couru un grand danger d'être pris, si cinq cens Mousquetaires qui venoient du Camp de Cahours joindre Lesdiguiéres fussent arrivez assez-tôt. La précipitation de Gouvernet & des deux autres Commandans de l'avantgarde, qui commencérent le combat sans attendre l'ordre du Général, fut cause du peu de succès de cette action, où les François acquirent plus de gloire, qu'ils ne causérent de perte aux Savoyards.

Cette déroute cependant étonna tellement la garnison de Cahours, que le Comte Emanuël de l'Userne, & Dom Jeronimo de Versel furent sur le point de battre la chamade dès le soir; mais ils se ravisérent pendant la nuit. Le Duc quelques jours après y envoya cent cinquante hommes avec chacun un sac de poudre & un de farine. Ils passérent au travers du Camp à la faveur des ténébres, & eussent entré dans la Place, s'ils n'avoient point fait trop tôt leur signal, & crié *vive Savoye:* car quoi qu'ils fussent très-proche de la Ville, Lesdiguiéres qui ne dormoit jamais que tout armé durant les siéges, & qui avoit toûjours deux chevaux sellez à la porte de sa tente, fut encore assez-tôt à leurs trousses, pour en couper la plus grande partie: quatre-vingt furent tuez, & les autres blessez pour la plûpart gagnérent les fossez du Château.

1592. *Cette déroute est suivie de la prise de Cahours.* Hist. de Lesdiguiéres. l. 4. c. 11.

Ce nouveau malheur détermina les Commandans à capituler, & Lesdiguiéres leur ayant accordé une composition honorable, ils sortirent le sixiéme de Décembre à la tête de la garnison, qui étoit encore de cinq cens hommes, & furent conduits à Vigon au Camp du Duc de Savoye.

Lesdiguiéres après une si belle Campagne, ayant muni la Place de tout ce qu'elle avoit besoin pour une bonne défense, mit le sieur de Poët dans Briqueras pour y commander, & après avoir établi les contributions jusques fort près de Turin, repassa les Monts tant à cause de la rigueur de la saison qui l'empêchoit de rien entreprendre davantage, qu'à cause que le Marquis de Trefort Gouverneur de Savoye s'étoit jetté dans le Grésivaudan, où il portoit le ravage jusqu'aux portes de Grenoble. L'arrivée de Lesdiguiéres fit bien-tôt retirer les Savoyards, & chacun se mit en quartier d'hyver, les uns en deçà, les autres au-delà des Monts.

Divisions entre les Ligueurs à Paris.

Tandis que toutes ces expéditions militaires se faisoient en tant de différens endroits, les divisions augmentoient entre les Ligueurs, sur-tout à Paris. La faction des Seize dans cette Capitale, depuis l'exécution de quelques-uns de leurs principaux Chefs au sujet de la mort du Président Brisson, y étoit beaucoup affoiblie: mais non pas de telle sorte, qu'elle n'eût encore de quoi se faire craindre. Celle des Politiques avoit prévalu: elle étoit composée de beaucoup de gens de qualité, de la plûpart des Magistrats, & des plus considérables Bourgeois, dont l'intention étoit de reconnoître le Roy, pourvu qu'il se fît Catholique; ce que les Seize étoient résolus de ne pas faire même en ce cas, étant tout dévouez à la faction d'Espagne.

Les Politiques profitant de la consternation des Seize après l'exécution dont j'ai parlé, s'étoient étroitement unis entre eux, & étoient venus à bout de deux choses importantes. La premiére, d'exclure la plûpart des Seize des Offices de la Maison de Ville qui se conféroient par élection. La seconde, de faire donner la garde des seize quartiers de Paris aux Colonels de ces quartiers, selon l'ancienne maniére: parmi ces Colonels il y en avoit treize ennemis jurez de la faction des Seize, la plûpart des Capitaines & des Quarteniers l'étoient aussi, & dans les occasions ils étoient soûtenus sous-main par le Parlement, qui, excepté cinq ou six de ce corps, vouloit détruire cette méchante faction. Tous étoient très-opposez aux desseins des Espagnols, & résolus de ne pas laisser grossir dans la Ville les troupes de cette nation qui y étoient; de sorte que quand le Prince de Parme après sa retraite de Caudebec, passa auprès de Paris, les Colonels de la Ville mirent leurs Régimens sous les armes à toutes les portes, pour empêcher les Espagnols d'y entrer, & se tinrent dans leurs postes jour & nuit, jusqu'à ce que l'armée du Prince s'en fut éloignée.

Cayet. T. 2.

Mais les Seize avoient encore grand crédit parmi la populace, & pouvoient compter sur la garnison Espagnole. Le sieur de Belin Gouverneur de Paris se trouvoit fort embarrassé, ne voulant se déclarer, ni pour

un

1592.

un parti, ni pour l'autre, quoique dans le fond, il fût contraire aux Seize, suivant les ordres du Duc de Mayenne; & comme il appréhenda que cette division n'allumât une guerre entre les habitans, il fit ensorte que les principaux des deux factions s'abouchassent, & conférassent en sa présence. Ils s'assemblérent plusieurs fois; mais tout se passa en reproches & en duretez réciproques, & ils ne pûrent convenir de rien.

C'est ce qui obligea le Duc de Mayenne à venir à Paris, & le Président Janin assista de sa part à une de ces Conférences: mais elle n'eut pas plus de succès que les autres, parce que les Seize vouloient qu'on ajoûtât au serment de l'Union fait en 1591. qu'on ne traiteroit jamais d'accommodement avec le Roy de Navarre & avec ses adhérans, & les Politiques rejettoient absolument cette addition. Les Seize voyoient clairement qu'on vouloit ruïner leur faction: & effectivement on leur suscitoit souvent exprès de fâcheuses affaires, où les Tribunaux & surtout le Parlement, ne manquoient pas d'agir avec beaucoup de sévérité contre ceux d'entre eux qui se trouvoient coupables. Cela les jettoit dans d'étranges inquiétudes; ils n'osoient d'ailleurs présenter de Requête au nom de leur corps: car elles auroient supposé qu'ils avoient fait des Assemblées, qui étoient deffenduës sous peine de la corde, par l'Ordonnance que le Duc de Mayenne avoit faite, ensuite de la punition de ceux qui avoient fait mourir le Président Brisson. C'est pourquoi ils eurent recours aux Docteurs & aux Prédicateurs de leur faction, & les engagérent sur la fin de Novembre à présenter un Mémoire au Duc. Ils y protestoient que le seul intérêt de la Religion, qu'ils étoient obligez en conscience & par leur état de maintenir, leur faisoit faire les remontrances, & les demandes contenuës dans le Mémoire. Ils y réprésentoient le danger, où la Religion étoit exposée par les intelligences que les Politiques avoient avec le Roy de Navarre; que les zélez Catholiques qui avoient autrefois si utilement empêché l'effet de ces pernicieux desseins, n'osoient plus entreprendre de le faire; qu'ils n'étoient plus écoutez; qu'on les méprisoit; qu'on les maltraitoit, & qu'ils ne pouvoient avoir de justice contre leurs adversaires. Ils finissoient en suppliant le Duc, de vouloir bien avoir égard à cette remontrance. Il leur répondit qu'il en délibéreroit avec le Conseil: voici les articles dont il s'agissoit, & les réponses qui y furent faites dans un Ecrit * qui leur fut mis entre les mains.

Mémoire présenté par les Seize au Duc de Mayenne.

Premier Article du Mémoire présenté. D'ordonner que le serment de l'Union des Catholiques soit réïtéré entre les mains de Monsieur le Légat, réprésentant Sa Sainteté, Chef de cette Union Catholique, afin qu'il n'y ait plus qu'un parti avec peine ordonnée contre les contrevenans, desquels comme des Hérétiques, Politiques, détracteurs de notre Saint Pére & de son autorité, du Roy d'Espagne, & des Princes

Articles qu'il contenois avec les Réponses.

* Daté du 2. Décembre 1592.

1592. Catholiques Chefs d'icelle Union Ecclésiastiques & Prédicateurs, soit faite diligente recherche & punition, *&c.*

Réponse du Conseil d'Etat. Le serment soit réïtéré devant les Magistrats, qui donneront ordre contre les contrevenans ; & pour la punition des hérétiques & autres, il sera fait Edit, s'il est besoin, en temps & lieu.

Second article. Qu'il soit fait deffense de parler d'accord ou composition avec le Roy de Navarre Hérétique, relaps & excommunié, & ses adhérans, & ce par Edit qui soit émologué.

Réponse. Ce sont paroles vaines, qui ne méritent y avoir égard ni en faire cas.

Troisiéme article. Que les Catholiques affectionnez que l'on a éxilez & bannis soient révoquez promptement, & deffense faite à Messieurs du Parlement de ne connoître les causes desdits Catholiques, suivant l'Arrêt du Conseil Général de l'Union, & aussi de cesser les poursuites intentées contre un grand nombre desdits Catholiques, qui sont en peine pour certains hérétiques tuez durant les troubles que lesdits Sieurs du Parlement estiment crime, encore qu'ils ayent été tuez comme ennemis en temps & action de guerre.

Réponse. Monsieur (le Duc de Mayenne) rappellera les absens, quand il jugera être expédient, & que son autorité sera conservée ; & quant à la Cour de Parlement, c'est un corps auquel il ne peut toucher comme nécessaire pour l'exercice de la Justice, & au surplus capable pour connoître ce qui est crime ou non.

Quatriéme article. Que tant à sa suite qu'en ses armées, il y ait Prédicateurs, Chapelains, & Confesseurs, selon l'ancienne Ordonnance de la discipline militaire, & défense aux gens de guerre de ne loger leurs chevaux és lieux dédiez au service de Dieu.

Réponse. C'est chose que Monsieur (le Duc de Mayenne) desire faire quand il les pourra appointer, & au surplus qu'il ne permettra que les saints lieux soient polluez.

Cinquiéme article. Que tous Bénéfices soient distribuez selon le Saint Concile de Trente, & non à gens de guerre ni Laïques.

Réponse. L'injure du temps ne peut permettre un ordre, lequel il fera avec le temps.

Sixiéme article. Qu'il lui plaise lever le soupçon & crainte, touchant le voyage de Monsieur le Cardinal de Gondi à Rome.

Réponse. Il ne sçait ce que c'est que ce voyage, & ne l'avouë.

Septiéme article. Que convocation générale soit faite à Paris des Etats de France sans plus différer, pour procéder à l'élection & nomination d'un Roy Très-Chrétien & Catholique.

Réponse. Il procurera, si faire se peut licitement, que l'Assemblée soit dans un mois.

Huitiéme article. Qu'il soit donné secours promptement à la Ville de Paris, & les garnisons étrangéres augmentées, & outre icelles, y mettre

tre trois cens hommes de cheval, pour deffendre la Ville des incursions ordinaires de l'ennemi. 1592.

Réponse. Que les Ministres du Roy d'Espagne baillent à Monsieur (le Duc de Mayenne) aide & moyen, & il y avisera d'y mettre des forces telles qu'il lui plaira.

Neuviéme article. Que le Parlement soit purgé des Partisans du Roy de Navarre, ensemble les Magistrats de la Ville, Colonels & Capitaines, Lieutenans & Enseignes qui ont adhéré & adhérent à l'ennemi, & en leur lieu, y établir & commettre de bons Catholiques, & ce plûtôt que faire se pourra.

Réponse. La saison ne requiert aucun remuëment, & partant les choses demeureront en l'état qu'elles sont.

Dixiéme article. Qu'il lui plaise approfondir la conspiration, laquelle par la grace de Dieu s'est découverte le Jeudi vingt-sixiéme du présent mois (de Novembre) pour pourvoir aux maux qui en aviendront, s'il n'en est fait bonne & briéve Justice, & pour mettre la Religion & la Ville en sureté, ne perdre cette occasion.

Réponse. Monsieur (le Duc de Mayenne) a été informé que telle entreprise ne procédoit de mauvaise intention : mais du désir qu'aucuns Bourgeois avoient de trouver quelque prompt remède pour sortir de leur misére : ce que l'on doit plûtôt excuser que punir.

Ce Mémoire fait connoître l'état & la situation où se trouvoit alors Paris, l'attachement des Seize pour les Espagnols, leur foiblesse, & la haine que le Duc de Mayenne avoit contre eux, & le mépris qu'il commençoit à en faire.

Conspiration dont il y est parlé. Mémoires de Villeroy. T. 2.

La conspiration dont il est parlé dans le dixiéme article, n'étoit point autre chose, qu'une résolution que les Politiques avoient prise entre eux, de faire une députation au Roy, pour établir le trafic & le commerce entre les deux partis, & que le sieur de Villeroy sollicita longtemps en vain. Il l'avoit fait du consentement du Duc de Mayenne, pour faciliter le passage des Députez de l'Assemblée dont on étoit convenu : mais les Politiques faisoient ces demandes; parce que Paris commençoit à souffrir beaucoup du nouveau blocus, que le Roy avoit formé aux environs de la Ville, qui n'avoit plus la Seine libre, à cause de Corbeil que les Royaux tenoient au dessus, & de Saint Denis dont ils étoient toûjours maîtres au dessous, & parce qu'il leur avoit encore fermé la Marne par le Fort qu'il y avoit fait construire dans une Isle vis-à-vis de Gournay, ou Odet de la Nouë, fils de celui dont j'ai si souvent parlé, fut mis Gouverneur; & comme la garnison couroit sans cesse les environs de Paris, & rançonnoit souvent les Parisiens qui tomboient entre ses mains, ce Fort fut appellé Pille-Badaud. Cayet. T. 2.

Pour achever de déconcerter les Seize, les Politiques firent en sorte que le sieur l'Huilier Président à la Chambre des Comptes, fut élû quelques temps après Prevôt des Marchands : c'étoit un des plus animez contre cette faction, & des mieux intentionnez pour la Paix. D'ailleurs les principaux des Politiques entretenoient un commerce secret de

1592. de Lettres avec le Roy, & entre autres l'Abbé de Sainte Geneviéve, & le sieur Langlois Echevin l'informoient éxactement de tout ce qui se passoit dans Paris.

Divisions semblables à Orléans.

La division n'étoit pas moindre à Orléans qu'à Paris entre les Ligueurs. Il y avoit aussi deux factions, l'une de Politiques, composée de la plûpart des principaux de la Ville & qui s'appelloient Francs-Bourgeois, & une autre qui répondoit à celle des Seize : ceux qui en étoient s'appelloient les zélez ou les gens du Cordon, nom dont je n'ai pû découvrir, ni deviner l'origine : ceux-ci s'opiniâtroient à demander qu'on fît venir une garnison Espagnole, & les autres s'y opposoient fortement.

La Châtre Commandant pour la Ligue dans le Berri & dans l'Orléannois, vint à Orléans sur l'avis que d'Entragues Gouverneur de Baugency y avoit quelque intelligence avec les Francs-Bourgeois, pour surprendre cette place, & que le Roy même s'approchoit de ce côté-là. Sa présence ôta au Roy toute espérance de réussir dans cette entreprise ; mais elle ne diminua rien de l'animosité des deux partis qui divisoient la Ville. Comnéne Gouverneur de la Place employa toute son adresse à en empêcher les suites, tenant la balance entre l'un & l'autre autant qu'il le pouvoit. Les Gouverneurs de plusieurs autres des principales Villes de la Ligue, où de pareilles divisions regnoient, en usérent de même ; & sans cela on auroit vû partout d'étranges désordres, & répandre bien du sang.

Avantageuses au parti du Roy.

Ces divisions des Ligueurs étoient très-avantageuses au Roy. Les Politiques empêchoient que les Espagnols ne se saisissent des Places, & les chagrins qu'ils recevoient des autres Ligueurs en disposoient quelques-uns à passer à son service. Sicogne qui portoit la Cornette Blanche du Duc de Mayenne à la bataille d'Ivry, devenu suspect aux Orléannois, fut obligé de quitter Orléans. Il fut suivi de quelques Gentilshommes de ses amis, qui aussi-bien que lui prirent deslors l'Echarpe Blanche, & vinrent se rendre au Roy.

Bois-Rozé Gentilhomme qui s'étoit extrêmement signalé à la défense de Rouën, mécontent de Villars, surprit Fécamp, & s'y retrancha si-bien, que ce Gouverneur qui vint l'y attaquer, ne put le forcer, & fut contraint de le bloquer dans cette bicoque, où ce Gentilhomme lui tint tête treize mois entiers : mais il se dédommagea par la surprise du Château du Pont-de-l'Arche, sans pouvoir neanmoins prendre la Ville qui est au delà du Pont ; & les Royaux n'ayant pû non plus reprendre le Château, ce partage subsista jusqu'à ce que Villars se fût rangé long-temps après au parti du Roy. Sur la fin de cette année les Royaux manquérent le Mont saint Michel, & furent plus heureux à Pontorson, dont ils se saisirent. Il y eut plusieurs braves Gentilshommes de part & d'autre qui périrent dans ces deux occasions.

d'Aubigné. T. 3. l. 3. c. 16.

Bulle du Pape pour l'élection d'un Roy Catholique.

Le voyage de Rome auquel le Cardinal de Gondi & le Marquis de Pisani se préparoient de concert avec le Roy & le Duc de Mayenne, déplaisoit fort aux Espagnols, & au Cardinal Légat, qui n'étoit gueres

tes moins dans leurs intérêts que son Prédécesseur. Ce Prélat un peu avant le départ du Cardinal & du Marquis, qui se mirent en chemin au commencement de Novembre, publia une Bulle du Pape, par laquelle il ordonnoit à tous les Catholiques du Royaume de France de se réunir, & de procéder au plûtôt à l'Election d'un Roy, qui fût sincérement attaché à l'ancienne Religion. 1592.

Cette Bulle comme celle de Gregoire XIV. fut suivie d'un violent Arrêt * du Parlement de Châlons, & cet Arrêt d'un autre † de même force, que le Parlement de Paris y opposa pour autoriser la conduite du Pape Clément VIII.

Le Duc de Mayenne se conformant, ou faisant semblant de se conformer à la Bulle & aux intentions du Pape, prenoit ses mesures pour convoquer l'assemblée dont j'ai parlé, & délibéroit touchant le lieu où elle se tiendroit.

Mesures des Liguez pour convoquer une assemblée à cette fin.

Les Espagnols proposoient de la tenir à Soissons ou à Reims, sous prétexte de la commodité du Prince de Parme qui devoit y assister; ces Villes étant plus proches des Pays-Bas que Paris. Ils ajoûtoient que les Députez pourroient s'y rendre avec plus de facilité qu'à cette Capitale, vû qu'elle étoit investie de toutes parts des garnisons Royales, outre que les vivres y étoient fort chers depuis la construction du Fort de Gournai; mais le Président Janin s'y opposa fortement.

Mémoires de Villeroy. T. I.

Il représenta au Duc de Mayenne, que son but étant d'empêcher les Espagnols de dominer dans cette Assemblée, il falloit la faire dans un lieu, où ils ne pussent pas se rendre les plus forts; que le Prince de Parme tant pour sa sureté, que pour faire montre de ses forces aux députez, y viendroit avec une armée; qu'il s'en serviroit peut-être pour se rendre maître de Reims ou de Soissons, si l'assemblée se faisoit dans une de ces deux Villes; qu'au moins la présence de l'armée intimideroit ceux des députez qui seroient contraires aux intérêts d'Espagne; que cela ne seroit point à craindre à Paris, tant parce que le parti des Politiques opposé aux Espagnols y étoit le plus fort, que parce qu'en cas qu'on voulût faire quelque violence, on pourroit avoir une ressource dans les troupes mêmes du Roy, qui occupoient la plûpart des Places des environs, & qu'enfin les Parisiens souhaitoient extrêmement que l'assemblée se tînt dans leur Ville.

Le Duc de Mayenne suivit ce conseil, & déclara au Prince de Parme, que l'assemblée se tiendroit à Paris. Il en fut très-chagrin, & sans donner positivement son agrément à cette résolution, il dit qu'il alloit tout disposer pour son voyage de France, & y conduire les troupes nécessaires pour la sureté de l'assemblée contre les efforts du Roy de Navarre.

Le Roy d'Espagne, qui, à force de raffiner en politique, ruïnoit quel-

* Daté du 18. Novembre 1592.
† Daté du 22. Décembre.

1592. quefois ses affaires par de très-mauvais contre-temps, envoya le Duc de Féria pour présider aux négociations durant l'assemblée; & cela contre l'avis de Dom Diego d'Ibarra qui avoit expressément écrit à Dom Idiaque Ministre d'Etat du Roy d'Espagne, qu'il ne convenoit point de partager ainsi l'autorité dans cette occasion; qu'il étoit plus à propos que celui qui avoit le commandement des armes, fût aussi chargé de la négociation, & qu'infailliblement le Duc de Féria & le Prince de Parme ne s'accommoderoient point ensemble.

Lettre de d'Ibarra à Dom Idiaque.

Cependant le Roy informé des préparatifs du Prince de Parme pour sa troisiéme entrée en France, s'avança jusqu'à Corbie avec deux mille Chevaux, & y donna rendez-vous aux troupes qu'il avoit mises en quartier dans toutes les Villes de Picardie de son obéïssance, résolu, s'il en trouvoit l'occasion, de combattre les Espagnols: mais la mort du Prince de Parme qui arriva sur ces entrefaites, fit bien changer la face des affaires.

La mort du Prince de Parme change la face des affaires.

Ce Prince après avoir été prendre les eaux de Spa, dont il reçut peu de soulagement, revint à Bruxelles, & alla de là à Arras pour y tenir les Etats d'Artois, & assembler les troupes qui devoient l'accompagner en France. Il s'y trouva extrêmement affoibli, tant par la blessure qu'il avoit reçûë à Caudebec, que par d'autres incommoditez; & quoiqu'il affectât de monter tous les jours à cheval, pour ôter aux troupes & aux peuples l'idée de sa mauvaise santé, il sentoit ses forces diminuer de jour en jour, jusqu'à ce qu'enfin le deuxiéme Decembre au retour d'une de ses cavalcades, il se trouva tellement abbatu, qu'il fut contraint de se mettre au lit, & mourut ce même jour âgé seulement de quarante-six ans.

Les troupes qu'il commandoit se dissipent.

La Nouë discours Militaires & Politiques p. 339.

Ce fut la plus grande perte que le Roy d'Espagne pût faire alors, & un avantage considérable pour la France & pour les Hollandois, qui avoient en tête, dans la personne du Prince de Parme, un des plus grands Capitaines & des plus sages hommes de l'Europe. Monsieur de la Nouë qui n'avoit pas sujet d'être trop content de ce Prince, dit de lui que c'étoit *le plus dextre assailleur de Villes*, qu'il eût jamais connu. Le premier mauvais effet que l'Espagne ressentit de cette perte, fut la dissipation des Troupes assemblées pour l'expédition de France, dont une partie se mutina, & se saisit de Maubeuge & de quelques-autres Places, jusqu'à ce qu'on leur eût payé leur solde.

Cayet. T. 2.

Le Roy d'Espagne avoit, un peu auparavant, fait passer d'Italie en Flandre, quinze cens mille écus en lingots qu'on transporta sur des mulets par la Savoye & par la Franche-Comté, & qui furent monoyez à Namur: mais cet or étant destiné pour gagner les Députez de l'assemblée de France, & les Gouverneurs des Places tant de la Ligue que du Roy, les troupes n'y eurent que très-peu de part; & c'est ce qui les fit mutiner.

Le Comte de Fuente beaufrére du Duc d'Albe, que le Roy d'Espagne avoit nommé pour successeur du Prince de Parme dans le gouvernement des Pays-Bas, supposé que ce Prince vînt à manquer, n'ar-

n'arriva qu'après sa mort, & sans une commission assez expresse, pour se faire reconnoître en qualité de Gouverneur. Les Grands du pays s'y opposérent, alleguant que le Roy d'Espagne leur avoit promis, qu'après le Prince de Parme, il leur donneroit un Gouverneur Flamand. Cette contestation fit que le Gouvernement demeura entre les mains du Comte Pierre Ernest de Mansfeld, que le Prince de Parme avoit nommé son Lieutenant pour le temps de son voyage en France. Il en fit les fonctions jusqu'à l'arrivée de l'Archiduc Ernest d'Autriche frére de l'Empereur, qui ne prit ce Gouvernement qu'en 1594. & le Comte Charles de Mansfeld fils du Comte Pierre fut fait Lieutenant Général de l'armée assemblée en Artois. 1592.

On prétendit que la mort du Prince de Parme avoit fait autant de plaisir au Duc de Mayenne qu'à aucun autre, parce qu'il en avoit toûjours été traité avec beaucoup de hauteur, & toûjours contraint, comme un simple Lieutenant Général, de suivre ses ordres, soit pour les campemens, soit pour les marches, soit pour les siéges, & qu'il espéroit désormais, avoir en sa disposition les troupes d'Espagne, avec celles de la Ligue. Quoi qu'il en soit, ce Duc parut alors changer de disposition pour la Paix; & on se le persuada aisément, quand on sçut que Desportes son Sécrétaire, qu'il avoit envoyé à Rome avec l'Evêque de Lisieux, au lieu de faciliter les choses auprès du Pape, & de le disposer à écouter le Cardinal de Gondi, comme il l'avoit promis au Roy par le sieur de Villeroy, traversoit cette négociation.

Le Duc de Mayenne en devient plus disposé à la paix.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Il fit une autre démarche qui surprit encore ceux qui avoient le secret des affaires; c'est que non content d'avoir créé par son authorité de Lieutenant Général de l'Etat Royal, le sieur de la Châtre Maréchal de France, il fit connoître qu'il avoit encore dessein de conférer cette Dignité aux sieurs de Bois-Dauphin, de Rosne & de Saint Paul, pour remplir le nombre ordinaire des Maréchaux de France, & qu'il donna le Brevet d'Amiral au sieur de Villars, comme le Roy l'avoit donné un peu auparavant au Baron de Biron après la démission du Duc d'Epernon. C fut à cette occasion que Monsieur de Chanvalon lui dit en parlant de ces Maréchaux, qu'il faisoit des bâtards, qui seroient un jour légitimez à ses dépens, voulant lui faire entendre que ces Messieurs, pour être conservez en cette haute Dignité qui est le terme de l'ambition de la Noblesse de France, & la posséder par la voye de l'authorité Royale qui est la seule légitime, l'abandonneroient & se rangeroient au parti du Roy. Mais le Duc de Mayenne étoit impénétrable dans sa Politique; & il y a beaucoup d'apparence que tout son but étoit d'embarrasser de plus en plus le Roy, par les nouveaux obstacles qu'il faisoit naître à l'accommodement, & de rendre par là toûjours sa condition meilleure, supposé qu'il ne pût parvenir dans l'Assemblée de Paris à se faire élire Roy de France; ce qu'il n'avoit guéres lieu d'espérer.

Ainsi finit l'année 1592. La suivante fut moins mémorable par les expéditions militaires, mais beaucoup plus par d'autres événemens, par la mul-

1593. *Differentes*

multiplicité des intrigues des différens partis, & par le bon tour que prirent les affaires du Roy.

1593. Vûës des Liguez dans l'élection qu'ils projettoient.

L'Assemblée de Paris tenoit tous les Esprits en suspens sur la décision de la grande affaire qu'on y devoit traiter, qui étoit l'élection d'un Roy de France. Les Espagnols se proposoient de faire donner la Couronne à l'Infante d'Espagne, & à celui qu'ils jugeroient à propos de lui faire épouser. Les Princes de Lorraine songeoient à la faire tomber dans leur maison : quelques-uns y pensoien pour eux-mêmes, & les autres espéroient au moins profiter des débris de la Couronne.

Le Duc de Mayenne qui avoit en main un plus grand pouvoir, par sa dignité de Lieutenant Général de l'Etat Royal de France, par le Commandement des armées & le maniement des Finances, où il avoit mis ses creatures, eût travaillé volontiers pour lui-même à l'exclusion de tous les autres ; mais il voyoit qu'il ne pouvoit parvenir au Trône, que par le secours des Espagnols, & que ceux-ci ne l'y aideroient pas, parce qu'étant marié, il ne pouvoit épouser l'Infante qu'ils vouloient faire Reine de France. Les Ducs de Mercœur, d'Elbœuf, & d'Aumale avoient le même empêchement, & ils ne pensoient dans la révolution, qu'à se conserver leurs gouvernemens, ou si la fortune les secondoit, à s'en faire des souverainetez. Le Duc de Lorraine avoit eu de tout temps en vûë de placer le Marquis du Pont son fils sur le Trône de France : mais ce Prince y étoit regardé comme étranger ; & à parler en général, les François pour cette raison, de quelque parti qu'ils fussent, ne l'auroient pas agréé. De plus il n'étoit nullement porté par les Espagnols ni par le Légat, dont la faveur devoit être d'un grand poids en cette rencontre. Ces mêmes raisons excluoient aussi le Duc de Savoye, qui avoit borné son ambition à se conserver le Marquisat de Saluces, & à s'emparer, s'il le pouvoit, de la Provence & du Dauphiné.

Le Duc de Nemours, frére utérin du Duc de Mayenne, avoit assez de mérite, pour porter dignement la Couronne. Il avoit fait preuve de sa valeur en plusieurs rencontres, & surtout dans le siége de Paris, qu'il avoit si courageusement & si prudemment soûtenu. Il avoit avec cela assez d'ambition pour y aspirer, quoiqu'il se gardât bien de la faire paroître : mais on la découvrit par les instructions * qu'il donna au Baron de Ténissé, pour traiter avec le Duc de Mayenne, & qui furent interceptées par le sieur de Vaugrenant Commandant pour le Roy à Saint Jean-de-Laune en Bourgogne, dans un combat où il défit dix-sept Compagnies de Fantassins, prit leurs drapeaux & leur bagage quelque-temps avant l'assemblée de Paris.

Par ces instructions, le Baron étoit chargé d'engager le Duc de Mayenne, supposé que lui-même ne pût se faire élire Roy, à préférer le Duc

* Rapportées dans les Mémoires de la Ligue. T. 5.

Duc de Nemours aux autres Prétendans, en l'assûrant que sa reconnoissance n'auroit point de bornes, & que s'il l'étoit, il ne gouverneroit que par ses avis, & lui laisseroit toute la puissance dont il étoit en possession par sa Charge de Lieutenant Général du Royaume. Tenissé avoir ordre de gagner le Président Janin, en lui promettant la dignité de Chancelier de France, & devoit faire à tous les autres confidens du Duc de Mayenne, des offres proportionnées aux prétentions qu'ils pourroient avoir, pour les mettre dans ses intérêts.

Mais le Duc de Mayenne étoit trop mécontent du Duc de Nemours, & connoissoit trop son genie indocile, pour penser à son élévation. Depuis le siége de Paris le Duc de Nemours avoit toûjours voulu agir indépendemment de lui, dans l'espérance de se faire une souveraineté du Lionnois avec le secours du Duc de Savoye, qui, par les liaisons qu'ils avoient prises ensemble, se seroit emparé de la Provence & peut-être du Dauphiné. Il avoit refusé au Duc de Mayenne de lui envoyer des troupes, quand il en avoit eu besoin, sous ombre qu'il ne pouvoit s'en défaire sans exposer les Lionnois aux invasions des Royalistes. En un mot, quelques remontrances que lui eût faites le Duc de Mayenne, il n'avoit pensé qu'à ses avantages particuliers, sans nul égard pour le bien commun.

Le Duc de Mayenne traverse le Duc de Guise qui étoit le plus à portée de la Couronne.

Ainsi de tous les Princes de la Maison de Lorraine, celui qui étoit le plus à portée de la Couronne, étoit le Duc de Guise, tant à cause de la mémoire de son pére qui étoit toûjours très-chére aux Catholiques, qu'à cause du support qu'il avoit des Espagnols, & que d'ailleurs, depuis qu'il se fut sauvé de sa prison de Tours, il s'étoit attiré par ses bonnes qualitez, l'affection & l'estime de la Noblesse & des Troupes. L'Election sans doute seroit tombée sur lui, à condition d'épouser l'Infante d'Espagne, si le Duc de Mayenne n'eût rompu ses mesures, indigné de ce que ce jeune Prince étoit devenu son concurrent, & de ce qu'il avoit pris des liaisons avec ses ennemis, sur tout avec les Seize de Paris & avec les Espagnols, qui firent tous leurs efforts pour le mettre à la tête de la Ligue.

Tout cela supposé, on ne peut gueres douter que le Duc de Mayenne, quelque conduite qu'il tînt depuis en diverses occasions, ne fût deslors déterminé à empêcher l'élection d'un Roy dans l'assemblée de Paris, & qu'il n'eût résolu de s'accommoder tôt au tard avec le Roy, conformément aux avances qu'il avoit déja faites auprès de ce Prince, par l'entremise du sieur de Villeroy.

Déclaration du premier par raport à l'Assemblée indiquée.

Il agit cependant comme s'il eût été toûjours fort éloigné de ce dessein. Il publia le cinquiéme de Janvier une déclaration, qu'il avoit signée dans son Conseil dès le mois précédent, par laquelle il donnoit avis à tous les François de l'assemblée qu'il prétendoit faire le dix-septiéme du mois à Paris, pour trouver remede aux maux, qui affligeoient depuis si long-temps le Royaume, & mettre l'ancienne Religion en sureté. Dans cette Déclaration, après un assez long détail de ce que lui & ceux de son parti avoient fait, pour empêcher que l'hérésie ne devînt

1593. dominante en France, de la conduite du Roy de Navarre, qui nonobstant la parole qu'il avoit donnée après la mort du feu Roy, de se faire instruire dans six mois, ne l'avoit jamais voulu faire, des marques que ces délais donnoient de son attachement opiniâtre à ses erreurs, il invitoit les Catholiques du parti de ce Prince à concourir avec ceux de l'Union, pour assurer la Religion dans le Royaume, à s'unir avec eux dans l'assemblée, à se séparer d'un Prince hérétique, dont la domination seroit bien-tôt suivie de la corruption de tout l'Etat par l'hérésie, comme l'expérience le devoit faire craindre, par les trop funestes exemples de tant d'autres Etats. Il ajoûtoit que s'ils refusoient de contribuer à une si sainte résolution, ils en seroient responsables à Dieu & à l'Etat, & lui aussi-bien que tous ceux qui se proposoient la même fin, seroient disculpez au jugement de toute l'Europe.

Le Légat fit paroître dix jours après un Ecrit (a) aussi adressé aux Catholiques du parti du Roy sur le même sujet : mais où ce Prince étoit moins menagé, que dans celui du Duc de Mayenne. On y donnoit le nom d'Etats Généraux à l'assemblée convoquée à Paris; terme que le Duc avoit évité, exprès sans doute, pour ne pas offenser le Roy, qui avoit dans les négociations avec le sieur de Villeroy consenti à cette convocation, & qui n'y auroit jamais donné son consentement sous le nom d'assemblée des Etats, étant un acte de Souverain de convoquer de telles assemblées. Celle-ci néanmoins dans la suite eut ce nom, la maniére de parler des Ligueurs ayant prévalu.

Le Roy y oppose deux écrits pour sa Justification.

Le Roy dans la conjoncture de la députation du Cardinal de Gondi & du Marquis de Pisani pour la Cour de Rome, ne jugea pas à propos de relever l'Ecrit du Légat; mais il en fit publier (b) deux au sujet du Duc de Mayenne: l'un en son nom, dans lequel il exposoit les artifices des Chefs de la Ligue, pour maintenir les peuples dans la révolte, où ils les avoient engagez par leur ambition. Il y justifioit sa propre conduite particuliérement à l'égard de la Religion, & déclaroit coupables de léze Majesté tous ceux qui assisteroient à cette assemblée, & les en tenoit pour convaincus par la seule maniére dont l'acte de convocation avoit été fait, c'est-à-dire, en forme d'Edit scellé du grand Sceau, adressé aux Cours de Parlement, & avec toutes les autres formalitez, dont il ne fut jamais permis en France d'user, qu'aux seuls Souverains.

Memoires de Villeroy. T. I.

L'autre (c) qui fut publié deux jours auparavant, avoit été fait par le Conseil de Gaspard de Schomberg Comte de Nanteuil, & à la sollicitation de Villeroy qui lui en fit parler aussi bien qu'au Duc de Nevers, comme d'un expédient capable de rompre d'abord toutes les mesures des Espagnols. Cet Ecrit portoit ce titre : *Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne & principaux Seigneurs Catholiques tant du Con-*

(a) Daté du 15. Janvier 1593.
(b) Datez de Chartres du 29. Janvier 1593.
(c) Daté du 27. Janvier 1593.

Conseil du Roy, que autres étant auprès de sa Majesté, tendant à fin de parvenir au repos tant nécessaire à ce Royaume, pour la conservation de la Religion Catholique & de l'Etat, faite à Monsieur le Duc de Mayenne, & autres Princes de sa Maison, Prélats, sieurs & autres personnes envoyées par aucunes Villes & Communautez, se trouvant à présent assemblez dans la ville de Paris. 1593.

L'invitation que le Duc de Mayenne avoit faite dans son Ecrit à tous les Catholiques du parti du Roy, de concourir avec ceux de la Ligue, à la tranquilité de l'Etat & à la fureté de la Religion, fut l'occasion que l'on prit, pour faire à ceux-ci la proposition de conférer avec les Catholiques Royalistes sur ces deux points importans; & on leur offroit de convenir avec eux d'un lieu entre Paris & saint Denis, où l'on pût délibérer ensemble sur les moyens de parvenir à une fin si souhaitable.

Ouverture de l'Assemblée à laquelle on donne le nom d'Etats.

L'ouverture des Etats s'étoit déja faite deux jours auparavant, le vingt-sixiéme de Janvier dans la grande Salle du Louvre. Le Cardinal de Pellevé Archevêque de Reims étoit venu exprès de Rome, pour y servir de tout son crédit ses bons amis les Espagnols. Le Duc de Féria n'étant pas encore arrivé, Dom Diego d'Ibarra y tenoit sa place; Bassompierre Ambassadeur du Duc de Lorraine, étoit là pour veiller aux intérêts de son Maître.

De Rosne, le Comte de Belin Gouverneur de Paris, Villars Gouverneur de Rouen & nouvel Amiral de la Ligue, l'Archevêque de Lion, le Vicomte de Tavannes, le sieur de Villeroy & le Président Janin, & la plûpart de ce qu'il y avoit de personnes considérables du parti formoient cette assemblée avec les Députez de plusieurs Villes & des trois Etats, qui avoient eu des Passeports du Roy. Quelques autres Députez, nonobstant la révocation des Passeports que le Roy avoit faite, sur les défiances qu'il conçut du Duc de Mayenne au sujet des intrigues de Desportes son Secrétaire à Rome, n'avoient pas laissé de s'y rendre.

Le Parlement, les Gouverneurs des Provinces, & les principaux Officiers de l'armée y devoient avoir aussi droit de suffrage. C'étoit une adresse du Duc de Mayenne, qui étant plus assuré d'eux que des Députez, leur avoit fait attribuer ce droit, pour pouvoir contrebalancer la faction Espagnole.

Premiere séance. Davila. l. 13.

Le Duc de Mayenne fit l'ouverture des Etats par un discours, où il exhorta toute l'assemblée à n'avoir en vuë que le bien de la Religion & de l'Etat. Le Cardinal de Pellevé parla après lui, & fit une harangue non pas aussi ridicule que celle, que lui met en bouche la fameuse *Satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne* *, mais cependant fort longue & fort ennuyeuse. Le Baron de Sénecay Président pour la No-

* Cette Satyre est une collection de piéces faites à plaisir. Cette collection est de Nicolas Rapin qui lui a donné le titre de *Satyre Menippée*: les piéces sont de divers Auteurs.

1593. Noblesse, & du Laurent Avocat Général au Parlement de Provence Président du Tiers-Etat, haranguérent aussi, & toute cette séance se passa en ces sortes de Préliminaires, sans entrer encore en matiére.

Seconde séance.

Dans la seconde qui se fit le jour suivant, le Légat proposa qu'avant toutes choses, les membres des Etats s'obligeassent par un serment solemnel à ne se reconcilier jamais avec le Roy de Navarre, quand même il embrasseroit la Religion Catholique. L'opposition qu'il y eut à cette proposition, lui fit connoître & aux Espagnols, qu'il ne leur seroit pas si facile que plusieurs d'entre eux se l'étoient imaginé, de parvenir au but de leurs intrigues. Le Duc de Mayenne la rejetta hautement, la plûpart de l'assemblée parut applaudir à ce Duc, & l'Archevêque de Lion ayant pris la parole, se servit d'un moyen qui ferma la bouche au Légat: ce fut de dire qu'on avoit remis à la prudence du Pape, le choix des voyes les plus propres à rendre la tranquilité au Royaume de France, & à procurer la fureté de la Religion; qu'on ne sçavoit point encore quelles étoient ses intentions, & que ce seroit lui lier les mains & attenter sur son autorité, que de faire ce serment, avant que de l'avoir consulté sur un point si important.

Le Roy y envoye un Trompette portant une Déclaration des Catholiques de son parti.

Le lendemain vingt-huitiéme du mois, arriva un trompette du Roy venant de Chartres, qui dit qu'il étoit chargé d'un paquet adressé à Monsieur le Comte de Belin Gouverneur de Paris, & ajoûta en parlant fort haut, que c'étoit une déclaration des Seigneurs Catholiques du parti du Roy qui l'envoyoient à l'assemblée. On le mena au Gouverneur, & suivant les ordres qu'il en avoit, il fit en chemin le détail de tout ce que la déclaration contenoit, à tous ceux qui voulurent l'entendre.

Le Gouverneur porta le paquet au Duc de Mayenne qui étoit au lit pour une indisposition, & qui ne voulut point l'ouvrir qu'en présence des principaux de l'assemblée. Le Légat, le Cardinal de Pellevé, Diego d'Ybarra, Bassompiérre, Villeroy, le Président Janin, & plusieurs autres, s'étant rendus chez lui, il ouvrit le paquet, & en tira l'Ecrit dont j'ai parlé, où les Catholiques du parti du Roy invitoient ceux de l'assemblée de Paris, à une conférence sur les affaires de la Religion & de l'Etat. Dès qu'on en eut vû le titre, *Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, &c.* chacun fut curieux d'en sçavoir le contenu; & il fut lû par un Secrétaire d'Etat.

Le Légat après l'avoir entendu fort impatiemment, se leva tout en colére, & dit que cet Ecrit étoit plein d'hérésies. Le Cardinal de Pellevé & Diégo d'Ibarra en dirent autant, & conseillérent au Duc de Mayenne de n'y point faire de réponse, & de le supprimer. Le Duc sans s'expliquer sur ce qu'il en pensoit, écoutoit les avis qui se trouvérent fort partagez. Monsieur de Villeroy & le Président Janin opinérent à ce qu'on le lût dans l'assemblée des Etats, puisqu'il leur étoit adressé, & non au seul Duc de Mayenne; qu'ils auroient sujet de se plaindre, si on ne le leur communiquoit pas, & de croire qu'on n'agissoit pas franche-

chement avec eux ; qu'aussi bien la chose ne pouvoit demeurer secréte, vû que le Trompette avoit dit hautement le sujet qui l'amenoit, & le contenu de l'Ecrit. 1593.

Le Comte de Belin ajoûta, qu'il croyoit que ce Trompette en avoit distribué quelques exemplaires. On résolut de remettre la délibération sur cette affaire au jour suivant, où malgré les efforts du Légat, il fut conclu que l'Ecrit seroit communiqué à l'assemblée. Mémoires de Villeroy. T. 1.

Aussi-tôt après, parut l'autre Ecrit ou Manifeste du Roy, qui fit encore beaucoup d'impression sur l'esprit de plusieurs. Le Légat, afin d'en empêcher l'effet autant qu'il seroit possible, mit *la Proposition des Princes, &c.* entre les mains des Docteurs de Sorbonne pour l'examiner; & ces Docteurs conformément à ses intentions, la condamnérent comme absurde, schismatique & hérétique. Cayet. T. 2.

Le Duc de Mayenne embarrassé de cet incident, suspendit la délibération touchant le premier Ecrit, jusqu'au retour du voyage qu'il étoit obligé de faire sur les frontiéres de Picardie, pour aller au-devant du Duc de Féria Ambassadeur d'Espagne, qui étoit en marche avec l'armée des Pays-Bas commandée par le Comte Charles de Mansfeld. *On en différe la Lecture pendant que le Duc de Mayenne va au devant de l'Ambassadeur d'Espagne.*

De quelque importance que fût sa présence aux Etats, il jugea plus à propos de s'en absenter, que de laisser aller le Duc de Guise au devant des Espagnols, comme ce jeune Prince l'eût fort souhaité. Il pria l'Assemblée de traiter durant son absence, & jusqu'à l'arrivée du Duc de Féria, de quelques affaires moins importantes, & laissa les Sieurs de Villeroy & Janin, pour veiller sur la conduite du Légat & des Ministres d'Espagne.

Le Roy de son côté ayant attendu huit jours à Chartres la réponse *à la Proposition des Princes, &c.* & voyant qu'elle ne venoit point, renvoya une partie de sa Noblesse dans les Provinces, pour y tenir les Liguez en respect, & s'avança vers la Loire, avec un corps commandé par l'Amiral de Biron, qui prit en chemin faisant la petite ville de Meun à trois à quatre lieuës d'Orleans. Il continua sa route par Blois, par Tours, & arriva à Saumur le vingt-huitiéme de Février, pour y voir Madame Catherine sa sœur, qui y étoit arrivée de Bearn depuis deux mois : car c'étoit-là le principal motif de son voyage. Le Duc de Montpensier s'y rendit aussi, dans l'espérance que le Roy lui avoit donnée, de lui faire épouser cette Princesse. On fit quelques avances là-dessus; mais elle avoit toûjours de l'inclination pour le Comte de Soissons que le Roy étoit résolu de ne lui pas accorder; & rien ne fut conclu pour le Duc de Montpensier. *Le Roy, durant ce tems-là, s'avance vers la Loire avec quelques troupes.*

Plusieurs crurent à la Cour, que le Roy n'avoit pas envie de marier si-tôt cette Princesse, & qu'il étoit bien-aise de s'attacher divers Princes par l'espérance de ce Mariage. D'Aubigné raconte à ce sujet, qu'étant un jour à la Garnache en Poitou couché dans la Chambre du Roy avec Monsieur de Frontenac dans un même lit, celui-ci à qui il parloit fort bas de ce Mariage, ne l'entendant pas bien, lui dit T. 3. l. 3. c. 23.

 pour

1593. pour le faire répéter, Que dis-tu? Le Roy qui avoit l'oreille extrémement fine, lui cria de son lit: Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit, que je veux faire plusieurs gendres de ma Sœur? A quoy ils répondirent: Sire, dormez, nous en avons bien d'autres à dire à vos dépens. Cette Princesse en effet n'épousa ni le Duc de Montpensier, ni le Comte de Soissons, ni le Prince d'Anhalt qui l'avoit aussi demandée, & ne fut mariée qu'en 1599. au Marquis du Pont Fils aîné du Duc de Lorraine.

Siége de Noyon par le Comte de Mansfeld.

L'Amiral de Biron eut ordre de passer la Loire, & d'aller en Sologne mettre le siége devant Selles: mais le Roy sur la nouvelle qu'il reçut, que le Comte de Mansfeld avoit assiegé Noyon avec l'armée des Pays-Bas, fit revenir l'Amiral, & se rapprocha de Paris. Le Comte de Mansfeld n'avoit que quatre mille hommes de pied, & mille chevaux; mais il avoit été joint par douze cens Lansquenets & cent chevaux des Troupes du Pape, sous les ordres d'Appio Conti, à qui le Duc de Monté-Marciano en avoit laissé la conduite, en s'en retournant en Italie. Le Duc de Mayenne les renforça encore de trois mille fantassins François & de quinze cens chevaux, & se rendit au siége avec les Ducs de Guise & d'Aumale, & les sieurs de Rosne & de la Châtre.

Davila. l. 13.

Le Roy, qui sur la nouvelle de ce siége avoit mandé sa Noblesse, assembloit ses troupes pour secourir la place; mais elle fut si vivement attaquée, & battue avec tant de furie, que Monsieur d'Etrées qui y commandoit, ne put attendre le secours; & après avoir soutenu un assaut, où il tua beaucoup de monde aux assiégeans, il fut obligé de capituler. Appio Conti Général des troupes du Pape perdit la vie à ce siége, non point par le feu des ennemis; mais de la main d'un Colonel de Lansquenets du Camp, qui ayant refusé d'exécuter un ordre qu'il lui donnoit, & le voyant venir sur lui l'épee haute, le perça d'un épieu, dont il le tua sur la place.

La prise de Noyon avoit été precédée de plusieurs conférences du Duc de Mayenne avec le Duc de Féria, où il s'étoit passé des choses qui ne devoient pas faire espérer un si heureux & un si promt succès de cette entreprise, ni que le siége dût se faire avec autant de concert des deux nations, qu'il se fit.

Conferences du Duc de Mayenne avec le Duc de Féria à Soissons. Celui-ci veut faire abolir la Loi Salique dans le Royaume.

Davila. l. 13.

Ce fut à Soissons que ces deux Ducs se rencontrérent. Le Duc de Féria persuadé que l'assemblée de Paris étoit le coup de partie, pour réussir dans le dessein que la Cour d'Espagne s'étoit toûjours proposé, de faire transporter la Couronne à l'Infante, & qu'ayant enfin contraint le Duc de Mayenne à convoquer cette assemblée, on l'avoit réduit au point où l'on vouloit l'amener, fut d'avis que l'on commençât par abolir la Loy Salique. Sa raison étoit, que tous ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne en vertu de cette Loy fondamentale du Royaume, c'est-à-dire, tous les Princes de la Maison de Bourbon, étoient ou hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, & par conséquent déchûs de leur droit: que cela supposé, l'abolition de la Loy devoit être faite par les

les Etats, auxquels dans le cas présent, l'autorité & le pouvoir de la faire étoient dévolus: ensuite la conséquence qu'il tiroit de ces principes, étoit que la Couronne appartenoit par un droit incontestable à l'Infante Isabelle, comme étant fille d'Elizabeth de France Sœur du dernier Roy. 1593.

Il prévint l'objection qu'on lui pouvoit faire, que ceux qui étoient héritiers légitimes de la Couronne en vertu de la Loi Salique étant exclus, la nation Françoise acquéroit le droit de se choisir un Roy tel qu'elle jugeroit à propos: surquoi il répondit deux choses; la premiére, que les Etats devoient dans ce choix suivre le droit commun, qui étoit de prendre le plus prochain héritier; ce qui convenoit à l'Infante: la seconde, que le Roy d'Espagne s'étant épuisé pour défendre la Religion dans le Royaume, & pour empêcher qu'il ne tombât sous la puissance d'un Prince hérétique, qu'ayant pour cela sacrifié ses propres intérêts, & abandonné les affaires des Pays-Bas, l'équité & la reconnoissance demandoient la préférence en sa faveur.

Il ajoûta de magnifiques promesses, pour tous ceux qui seconderoient les intentions de Sa Majesté Catholique, & en particulier pour le Duc de Mayenne, l'assurant qu'il auroit tout pouvoir sous l'autorité de l'Infante: qu'on le combleroit d'honneurs & de richesses; que pour commencer à lui en donner des marques, le Roy d'Espagne le faisoit Généralissime de ses Troupes, & que le Comte de Mansfeld avoit ordre de lui céder le commandement de celles qui étoient entrées en France.

Réponse du Duc de Mayenne peu favorable aux Espagnols.

Le Duc de Mayenne écouta fort froidement ce discours du Duc de Féria, & lui répondit, qu'il étoit surpris que l'on fit de telles propositions, ayant pris si peu de mesures pour les appuyer; que l'armée d'Espagne n'étoit que de cinq mille hommes, & que pour conduire une affaire de cette importance, dont il faudroit assurer le succès en prodiguant les millions, on ne lui présentoit que vingt-cinq mille écus; qu'on avoit affaire à un Prince belliqueux, & expérimenté, qui avoit des troupes nombreuses, & les meilleures qu'il y eût en Europe; que le Prince de Parme, tout grand homme qu'il étoit, n'avoit osé lui présenter la bataille; qu'étant entré deux fois en France avec des armées beaucoup plus fortes que celles qu'amenoit le Comte de Mansfeld, tous ses efforts s'étoient réduits à faire lever deux siéges, sans avoir en aucune maniére affoibli un si redoutable ennemi; que ce Prince étoit encore en état & sur le point de venir affamer Paris; que quand il auroit rassemblé son armée, celle d'Espagne aussi foible qu'elle étoit, n'oseroit paroître en sa présence; qu'en vain on proposoit de faire reconnoître l'Infante pour Reine de France, si on n'avoit de quoi l'établir & l'affermir sur le Thrône; que la seule idée d'une domination étrangére effaroucheroit les François & principalement la Noblesse; que seroit-ce quand ils verroient qu'on leur proposeroit de faire une telle démarche, sans apparence de la pouvoir soûtenir, & que loin de rendre par ce moyen la tranquilité à l'Etat, & d'assurer la Religion, ce seroit ex-

poser l'un & l'autre à une ruïne évidente & prochaine ? Que pour dis-
1591. poser les François à abolir la loi fondamentale du Royaume, & diminuer au moins la repugnance naturelle qu'ils y avoient, il faudroit s'y prendre d'une autre maniére, les éblouïr par une montre de puissantes forces, & répandre l'argent à pleines mains, pour gagner les principaux Chefs; qu'en user autrement, c'étoit travailler en faveur du Roy de Navarre, & vouloir fortifier son parti; qu'en un mot, il se garderoit bien en de semblables conjonctures, de faire une telle proposition aux Etats, ne voyant nul moyen d'y réussir, & qu'infailliblement le desespoir porteroit les Députez à s'accorder avec les hérétiques.

Le Duc de Féria fort surpris de cette réponse, parce que les autres Ministres d'Espagne lui avoient répondu de la favorable disposition des Etats, repartit que la sédition d'Arragon, la longue maladie, & la mort du Prince de Parme avoient empêché sa Majesté Catholique de donner de plus grands secours; que c'étoit la faute des François de n'avoir pas profité de ceux qu'on leur envoyoit depuis long-temps; qu'ils avoient perdu la bataille d'Ivri; que les sommes d'argent qui étoient sorties jusqu'alors de l'épargne de sa Majesté Catholique pour la France, ne leur paroissoient peu considerables, que par l'insatiable avarice de plusieurs d'entre eux: mais qu'au reste, on ne se mît pas en peine; qu'ils marquassent, de leur côté, la reconnoissance qu'ils devoient à ce Prince en recevant l'Infante pour Reine; qu'alors picqué par son propre intérêt, & n'agissant plus dans l'incertitude sur l'utilité ou sur l'inutilité de ses dépenses, il employeroit tous ses trésors & toutes les forces de son Etat, & qu'on verroit en peu de temps cinquante mille hommes de pied & dix mille chevaux entrer en France de tous côtez, pour maintenir l'Infante, & exterminer les hérétiques.

Le Duc de Mayenne répliqua en soûriant, qu'il s'agissoit du présent, & non pas de l'avenir; que le joug d'une domination étrangére étoit un morceau bien dur pour l'estomac des François, & qu'il falloit bien des assaisonnemens pour le leur faire avaler.

Inigo de Mendoza Jurisconsulte, que le Roy d'Espagne avoit donné au Duc de Féria, pour lui servir de Conseil sur les points qui dependroient de la Jurisprudence, prit la parole, & dit au Duc de Mayenne, qu'il étoit bien assuré que tous les Députez des Etats de Paris, non seulement recevroient l'Infante, mais encore qu'ils prieroient Sa Majesté Catholique de la leur donner, & que lui seul étoit contraire à cette élection.

Dispute entre les deux Ducs sur l'autorité du Duc de Mayenne aux Etats.

Le Duc de Mayenne luy repartit avec mépris, qu'il parloit d'une affaire, où il n'entendoit rien, & qu'apparemment il prenoit les Députez des Etats pour des Indiens, mais que les Espagnols trouveroient qu'ils n'étoient pas tout-à-fait si stupides, ni si aisez à duper. Surquoy Mendoza lui ayant répété qu'il sçavoit bien la disposition des Etats, & qu'on n'auroit pas besoin de son crédit, pour faire reconnoître l'Infante: Vous vous méprenez, reprit le Duc de Mayenne, & si je ne consens à cette élection, toute la terre n'est pas capable de la faire réussir.

Le

Le Duc de Féria n'étant pas plus maître de lui que son adjoint, dit avec hauteur au Duc de Mayenne, que c'étoit lui-même qui s'abusoit; que l'élection se feroit malgré lui, & qu'il lui ôteroit le commandement de l'armée, pour le donner au Duc de Guise. 1593.

Cette menace outra le Duc de Mayenne, qui prenant le ton encore plus haut, lui repartit, qu'il le défioit de faire du pis qu'il pourroit; qu'il étoit en son pouvoir de tourner toute la France contre les Espagnols; que s'il l'entreprenoit, il les mettroit tous en huit jours hors du Royaume; qu'au reste, ils sembloient le traiter déja comme leur sujet; qu'il s'en falloit bien qu'il ne le fût encore, & que leur procédé l'empêcheroit de vouloir l'être à l'avenir: surquoi il rompit la conférence, & se retira. *Celui-ci rompt la Conférence & se retire.*

L'emportement du Duc de Féria & de son Jurisconsulte fut fort desaprouvée des autres Ministres d'Espagne; & dans le Conseil qu'ils tinrent tous ensemble, il fut résolu qu'on tâcheroit par toutes sortes de moyens, d'appaiser le Duc de Mayenne. Jean Baptiste Tassis alla le voir, pour lui faire des excuses, & il les reçut fort fiérement. Le Protonotaire Acuchi & Maluezzi Commissaires des troupes du Pape, que le Légat avoit envoyez à la conférence de Soissons, se firent les médiateurs. Le Comte de Mansfeld se joignit à eux; Tassis offrit au Duc de la part du Roy d'Espagne, s'il vouloit seconder l'élection de l'Infante, le Duché de Bourgogne en Souveraineté, le Gouvernement de Picardie sa vie durant, le titre & l'autorité de Lieutenant Général du Royaume sous la Reine, d'acquitter toutes ses dettes, & outre les vingt-cinq mille écus qu'on lui délivreroit incessamment, il lui promit un billet pour deux cens mille autres, & de lui faire expédier les Lettres Patentes de Général des troupes d'Espagne, dont il disposeroit absolument, & qui n'agiroient que par ses ordres. *Les autres le regagnent.*

Le Duc, soit qu'il se fût laissé gagner par ces offres, soit qu'il voulût seulement le faire paroître, se radoucit; & en les acceptant, se reconcilia avec le Duc de Féria: mais cependant, il envoya un ordre sécret à l'Archevêque de Lyon & au Président Janin, de faire en sorte dans les Etats, que la conférence demandée par les Catholiques du parti du Roy, fût résoluë. Il avoit deux fins dans la conduite qu'il tint en cette occasion: l'une de se rendre redoutable au Roy par sa réconciliation avec les Espagnols, & de se mettre ent état de traiter avec lui plus avantageusement, si les conjonctures de ses affaires le demandoient, & l'autre de tenir les Espagnols en inquiétude par la conférence dont il étoit question, & qui pouvoit tourner très-désavantageusement pour eux. *Et il paroît s'adoucir.* *Politique de ce Duc.*

Le Duc de Mayenne, ensuite du siége de Noyon, s'en alla à Reims, pour y conférer avec les Princes de sa maison, dont plusieurs s'y étoient rendus; & le Comte de Mansfeld, après s'être saisi de Bohaim, de saint Valeri, & d'Etaples, recula vers la frontiére. Ce fut un grand sujet de chagrin pour les Parisiens & pour le Légat, qui avoient espéré que cette armée feroit lever le blocus de Paris, au moins en partie, par- *Il éloigne de Paris l'armée de la Ligue.* Thuanus l. 105.

1593. par la prise de saint Denis. Cette retraite de Mansfeld se fit du consentement des Ministres d'Espagne & du Duc de Mayenne ; mais pour des raisons bien différentes. Le Duc de Mayenne étoit bien aise que l'armée durant les Etats, ne fut point si près de Paris, de peur que les Espagnols ne s'en prévalussent; & ceux-ci s'en éloignoient volontiers, parce que leurs troupes avoient été fort affoiblies par le siége de Noyon, & qu'ils ne vouloient point les employer au siége de saint Denis, espérant que plus les Parisiens souffriroient de la disette, & plus les Etats se presseroient de faire l'élection de l'Infante.

Mémoires de Villeroy. T. 2.

Quant à la conférence de Reims, elle fut fort inutile : elle ne servit qu'à augmenter les défiances, que les Princes de la Maison de Lorraine avoient les uns des autres ; & quelque beau semblant qu'ils fissent, ils se séparérent plus mécontens que jamais, tous n'ayant eu en vûë que de tromper leurs concurrens.

Desordre dans l'assemblée des Etats.

Pour revenir à l'assemblée de Paris, tout s'y passoit avec beaucoup de desordre & de confusion. L'aigreur & l'animosité y éclatoient dans toutes les séances, les uns étant contraires au parti Espagnol, & les autres le favorisant. On y contesta le droit d'y assister à ceux qui n'avoient pas la qualité de Députez : tantôt leurs suffrages y étoient reçus & tantôt rejettez comme illégitimes : on s'emportoit ; on se querelloit sans nul égard & nul ménagement ; mais ce fut principalement à l'occasion de la conférence proposée par les Catholiques Royaux, que les esprits s'échauférent.

Le Cardinal Légat, le Cardinal de Pellevé & toute la faction Espagnole s'y opposérent de toutes leurs forces : mais l'Archevêque de Lyon & le Président Janin, leur ayant laissé jetter tout leur feu, représentérent que cette conférence ne pouvoit produire aucun mauvais effet, & que tout au plus elle seroit inutile ; qu'on auroit soin d'y envoyer des personnes qui n'engageroient l'assemblée à rien mal à propos ; que le refus irriteroit la noblesse Catholique du parti Royal ; qu'il auroit un très-mauvais air aux yeux du peuple, qui, ennuyé de la guerre, s'offenceroit de ce qu'on rejettoit une ouverture de paix ; qu'on pourroit au contraire espérer quelque avantage de cette conférence ; que parmi les Catholiques Royaux, il y en avoit plusieurs qui voyant que le Roy de Navarre ne pensoit point à sa conversion, demeuroient malgré eux dans son parti ; que ce seroit un moyen de les en retirer, surtout au cas qu'on engageât ce Prince, comme on auroit lieu de le faire, à donner de nouvelles marques de son opiniâtreté dans sa Religion ; & qu'enfin, quoiqu'il arrivât, on seroit toûjours en pouvoir de ne rien conclure, quand même on n'auroit que le prétexte de demander, & d'attendre sur tout cela les ordres du Saint Siége.

Ces raisons firent impression sur l'esprit du Légat, qui d'ailleurs appréhendoit de passer à Rome pour tout-à-fait partial, & pour un homme entiérement livré aux Espagnols. Ainsi il donna les mains, & l'on concerta la réponse qu'il falloit faire à la proposition des Catholiques Royaux, plus d'un mois après qu'elle eût été apportée.

C'est

C'est réponse * fut envoyée à Chartres le huitiéme de Mars par un Trompette. On y offroit, pour lieu de la conférence, Montmartre, Chaillot, ou saint Maur; & sans y mettre d'autres conditions, on y déclaroit seulement qu'on ne traiteroit qu'avec des Catholiques, & sur les moyens de conserver la Religion & l'Etat. 1593. Réponse aux Mémoire des Catholiques Royaux.

L'absence du Roy & de plusieurs Princes & Seigneurs Catholiques de son parti fut cause que la chose traîna quelque temps; & après diverses Lettres écrites de part & d'autre, soit pour excuser le délai des réponses, soit sur les passeports, & touchant le lieu & les Députez, il fut convenu que l'on s'assembleroit à Suréne le vingt & uniéme d'Avril.

Dans cet intervalle le Duc de Féria arriva à Paris. Toute la noblesse de la Ligue qui étoit dans cette Capitale, alla audevant de lui, ayant à sa tête le second fils du Duc de Mayenne. Le deuxiéme jour d'Avril, le Duc de Féria alla à l'assemblée. Il y harangua, & ensuite présenta au Cardinal de Pellevé Président pour le Clergé, ses Lettres †† de creance, qui furent lûës tout haut; après quoi le Cardinal répondit à la harangue avec de grands éloges du Duc & du Roy d'Espagne.

L'arrivée du Duc de Féria ne changea rien à l'égard de la conférence qui avoit été résoluë; mais les Seize, soit d'eux mêmes, soit à l'instigation des Espagnols, se déchaînérent contre; & comme ils n'avoient pas grand crédit dans les Etats, & qu'ils avoient défense, sous peine de la corde, de présenter des Requêtes, ils firent courir divers libelles, où le Roy, les Catholiques du parti de ce Prince, les Politiques, & l'Archevêque de Lyon qui avoit opiné en faveur des conférences, étoient également maltraitez. Le mépris que l'on fit de ces Ecrits, quoique affichez en divers endroits de Paris, fit voir celui qu'on avoit pour ceux qui en étoient les auteurs, & on ne laissa pas de procéder à l'élection des Députez pour les conférences. Cayet. T. 2.

L'Assemblée choisit l'Archevêque de Lyon, le sieur de Billi Abbé de saint Vincent, & depuis Evêque de Laon, Villars Gouverneur de Rouën, le Comte de Belin Gouverneur de Paris, le Président Janin, le Baron de Talmet, les sieurs de Montigny & de Montolin, le Président le Maître, l'Avocat Bernard, & du Laurent Avocat Général au Parlement de Provence. Députez élus pour les Conférences.

Le Roy qui étoit alors à Mante, ayant assemblé son Conseil pour choisir pareillement des Députez, le choix tomba sur Renault de Beaune Archevêque de Bourges, auquel on joignit les sieurs de Chavigni, de Belliévre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pont-Carré, Emeric de Thou, & Revol, qui tous étoient du Conseil Royal.

Quoique les conférences eussent été fixées au vingt & uniéme d'A-

vril,

* Rapportée au 5. volume des Mémoires de la Ligue.
†† Datées de Madrit le 2. Janvier 1593.

1593. vril, elles furent différées jusqu'au vingt-neuviéme : & comme les Catholiques du parti Royal ne pouvoient en espérer aucun succez, qu'au cas que le Roy voulût donner des paroles plus positives, qu'il n'avoit encore fait, sur sa conversion, le sieur d'O fut chargé de la part des autres de le faire expliquer là-dessus.

Ce Seigneur lui représenta le grand intérêt qu'il avoit dans les conjonctures présentes, à ne plus tenir les esprits en suspens sur un point si essentiel, tant pour empêcher l'élection d'un nouveau Roy, à quoi tout se disposoit dans l'assemblée de Paris, que pour ne pas laisser renaître le Tiers parti qu'il avoit étouffé dans sa naissance, & dont l'idée sembloit se reveiller dans l'esprit de quelques Seigneurs Catholiques, rebutez d'une part des délais de la conversion de Sa Majesté, & de l'autre, effrayez du joug de la domination Espagnole, dont le Royaume étoit menacé; que si une fois ce Tiers parti se formoit, il deviendroit nombreux, soit par la desertion de ceux qui abandonneroient le parti Royal, soit par la jonction de plusieurs du parti de la Ligue, qui ne pourroient se résoudre à se soûmettre aux Espagnols; & qu'une nouvelle faction de cette nature multiplieroit les desordres, & augmenteroit de beaucoup la confusion du Royaume.

Dispositions du Roy par raport à sa conversion. Le Roy lui répondit qu'il étoit entiérement résolu à donner là-dessus & au plûtôt, toute satisfaction aux Catholiques qui l'avoient servi. Il lui rendit raison des délais qu'il avoit jusques-là apportez à son instruction & à sa conversion; que quand il se seroit fait Catholique immédiatement après qu'il eut été reconnu Roy par l'armée devant Paris, son changement de Religion n'auroit point donné la paix à l'Etat; que les Huguenots l'auroient abandonné; qu'ils n'auroient point manqué de se faire un nouveau Chef; que les forces de la Ligue étoient alors trop grandes, pour qu'il eût pû y résister sans l'aide des Huguenots; que les peuples étoient animez, & ne demandoient que la guerre; que les choses avoient changé depuis, & n'étoient plus en ces termes; qu'il avoit fait venir auprès de lui ceux des Seigneurs François que les Calvinistes auroient pû mettre à leur tête : (il entendoit par-là principalement les Ducs de Bouillon & de la Trimouille) que les affaires des Liguez étoient en desordre; que leur armée étoit presque reduite à rien; que les peuples étoient las de la guerre; qu'ils soupiroient après la paix; que dans cette situation, il pouvoit avec honneur, sans sembler y être contraint & violenté, quitter le Calvinisme; que la permission qu'il avoit donnée aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de son parti, de députer au Pape pour traiter de sa conversion, étoit une démarche qu'il avoit faite exprès, pour convaincre tout le monde qu'il y pensoit serieusement, & de longue main; que la Cour de Rome prévenuë par les Espagnols ne secondant pas ses intentions, il ne laisseroit pas de les exécuter, & que dans trois mois au plûtard, il assembleroit les Evêques de France pour consommer cette affaire. Vous pouvez, ajouta-t-il, dire cela de ma part à l'Archevêque de Bourges, qui doit être à

la

la tête des Députez de la conférence de Suréne, & qu'il peut y parler, & y agir sur la parole que je vous donne.

1593.

On ne peut raisonnablement douter de la sincérité de ce Prince en cette occasion, non seulement parce qu'il étoit naturellement franc & droit; mais encore parce que depuis long-temps il se faisoit instruire sous-main; & Victor Cayet Docteur en Théologie, dont nous avons une assez bonne histoire du Regne de ce Prince jusqu'à la paix de Vervins, dit qu'il le consultoit lui-même par Lettres, sur les difficultez qu'il avoit touchant divers articles de la Religion Romaine; que par son ordre, il lui envoya une instruction dès le temps du siége de Vendôme; qu'il n'étoit pas le seul des Théologiens Catholiques, avec qui le Roy conféroit sur la Religion; que par le secours des entretiens qu'il avoit avec eux, & des Ecrits qu'ils lui fournissoient, il embarrassoit souvent les Ministres Calvinistes; que lorsque Monsieur d'O lui fit la remontrance dont je viens de parler, il étoit parfaitement affermi sur l'article de la Réalité du Corps de Jesus-Christ dans le Saint Sacrement de l'Autel, article capital qui avoit donné lieu plus qu'aucun autre, à la séparation des Calvinistes d'avec l'Eglise Romaine, & qu'il n'avoit plus de difficulté que sur trois Points; sçavoir sur l'Invocation des Saints, sur la Confession auriculaire, & sur l'autorité du Pape: & certainement la conduite que tint ce Prince après sa conversion, montra qu'elle avoit été très-sincére; car bien que comme il n'arrive que trop souvent à tant d'autres Catholiques, & surtout aux grands, il n'agît pas toûjours dans la pratique conformément aux régles de la Morale Chrétienne, on ne remarqua jamais en lui rien qui pût rendre sa foi suspecte.

Monsieur d'O ayant eu cette réponse du Roy, alla la rapporter à l'Archevêque de Bourges, qui se préparoit à partir pour Suréne. Il en eut une extrême joye, & lui dit: Je ne commence que de ce moment à bien espérer de nos conférences.

Premiére entrevuë des Députez à Suréne.

Il se rendit donc à Suréne, où il trouva l'Archevêque de Lyon, & les autres Députez de la Ligue qui les attendoient. Leur premiére entrevûë se fit le vingt-neuviéme d'Avril, à deux heures après-midi; on s'embrassa de part & d'autre avec beaucoup de cordialité, & plusieurs par l'espérance d'une prochaine reconciliation, ne purent s'empêcher de laisser couler des larmes.

Quoique tout se passât avec beaucoup de civilité de part & d'autre, l'Archevêque de Bourges prit sans cérémonie la droite dans la séance avec ceux de son parti, disant seulement que venant de la part des Princes du Sang, dont il n'y en avoit aucun dans le parti de l'Union, il croyoit que cette place lui étoit dûë; l'Archevêque de Lyon ne fit là-dessus aucune difficulté.

Préliminaires qui y furent reglez.

Dans cette premiére conférence, on ne fit point autre chose, que de convenir de quelques préliminaires touchant la sureté des Députez, & la maniére des Passeports tant pour eux, que pour ceux qui iroient & viendroient de leur part. L'Archevêque de Lyon demanda qu'il fût permis à Monsieur de Villeroy, quoiqu'*il* ne fût point du nombre des Dé-

1593. Députez, d'assister aux conférences, le Duc de Mayenne le souhaitant ainsi. On le lui accorda, à condition que le sieur de Vic Gouverneur de saint Denis, y fût aussi aggrégé avec les Députez du parti Royal. On proposa aussi une suspension d'armes pour les lieux des environs. Il y eut quelques difficultez sur Monsieur de Rambouillet. L'Archevêque de Lyon proposa qu'il voulût bien n'être point du nombre des Députez, à cause de ce qui s'étoit passé à Blois, & avoir cette complaisance pour Madame la Duchesse de Guise. On lui faisoit entendre par-là que l'on croyoit qu'il avoit été des conseils, où le feu Roy avoit résolu la mort du Duc de Guise.

Ce Seigneur répondit que la raison qu'on apportoit pour l'exclure, étoit celle qui l'obligeroit pour son honneur, à ne se pas départir de la députation; que ce seroit s'avouër coupable du fait qu'on lui imposoit, & qu'il s'offroit à donner là-dessus à Madame de Guise des éclaircissemens qui la satisferoient. Cette réponse ayant été portée à Paris, on cessa d'insister sur ce point. En attendant que la suspension d'armes fût reglée, on envoya au Roy le sieur de Gesvres Sécrétaire d'Etat, pour le prier d'empêcher les courses des Garnisons, après quoi les Députez de la Ligue se retirérent à Paris, & ceux du parti Royal demeurérent à Suréne avec une garde de douze Suisses.

Seconde Conférence.

Le Lundy d'après, troisiéme de May, les Députez de la Ligue retournérent à Suréne, excepté l'Archevêque de Lyon qui étoit indisposé. Il y eut quelque contestation sur les limites des lieux où s'étendroit la suspension d'armes: le Comte de Belin & le Président Janin en conférérent en particulier, avec les sieurs de Revol & de Vic, & elles furent réglées pour toute l'étenduë du pays qui est entre Paris, Chelles, Vaujour, Aunay, Ville-Peinte, Roissi, Gonnesse, Sarcelles, Montmorency, Argenteuil; & de l'autre côté de la Seine, pour toute la campagne jusqu'à saint Germain-en-Laye, Roquencourt, Choisi-aux-Boeufs, Palaiseau, Lonjumeau, Juvisi, & de là à Villeneuve saint George, Sussi, Boissi, Amboiles, Noisi, Nulli-sur-Marne, & de là à Chelles. Cette suspension fut pour dix jours, à compter du deuxiéme du mois, sauf à la prolonger s'il étoit nécessaire.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Elle fut concluë avant le retour du Duc de Mayenne à Paris. Il parut en être mécontent, soit qu'on n'y eût pas suivi exactement ses ordres, soit à cause de la joye que les Parisiens en témoignérent, & qu'il regarda comme une marque d'un désir de la paix plus empressé qu'il n'eût voulu.

Déclaration faite dans la troisiéme par rapport au Roy.

Actes de la conférence rapportées par Cayet. T. 2.

Le Mercredy cinquiéme de May, on se rassembla. L'Archevêque de Bourges & l'Archevêque de Lyon, tous deux recommandables par leur éloquence & leur habileté, firent paroître l'une & l'autre dans les discours fort judicieux qu'ils firent ce jour-là, tant sur l'Etat où se trouvoit le Royaume, que pour la justification de leur parti, mais l'Archevêque de Lyon, après avoir délibéré en particulier avec ses Collégues, déclara *que quant à la reconnoissance du Roy de Navarre* (que l'Archevêque de Bourges avoit proposée.) *ils n'en vouloient point entendre parler, &*

& protestoient mourir plûtôt, que jamais obéir à un hérétique: que pour ce qui étoit de l'inviter à embrasser la Religion Catholique, ils ne pouvoient & ne devoient pas non plus le faire, pour plusieurs raisons qu'il apporta, dont les principales étoient, que ce Prince avoit été pressé inutilement là-dessus par les Etats de Blois un peu avant la mort du feu Roy, & depuis par le Duc de Mayenne; qu'il n'avoit point tenu la promesse qu'il avoit faite aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de son parti au camp devant Paris, de se faire instruire dans six mois; que s'ils lui faisoient une telle invitation, ils agiroient contre plusieurs sermens qu'ils avoient faits; que ce seroit violer le respect & la soumission qu'ils devoient au saint Siége qui l'avoit excommunié, & leur avoit défendu de traiter & d'avoir aucune communication avec lui; que ce Prince avoit renouvellé solemnellement les promesses qu'il avoit faites aux Calvinistes, de ne jamais changer de Religion; qu'il mettoit entre leurs mains les Charges & les Places importantes de l'Etat; qu'il répandoit les Ministres dans les Provinces, & les payoit comme des Officiers à gages; qu'il avoit renouvellé les anciens Edits de Janvier & de Juillet, en faveur des hérétiques, & fait défense d'informer sur la Religion de ceux qui seroient pourvûs d'Offices; qu'on avoit intercepté des Lettres à ses Envoyez en Angleterre, où il disoit que l'espérance qu'il donnoit de sa conversion, n'étoit que pour se conserver les Catholiques de son parti jusqu'à son établissement sur le Trône. Il représenta l'effroyable danger qu'il y avoit à mettre un Roy hérétique en possession de la Couronne de France, d'où suivroit la ruïne entiére de la Religion dans le Royaume, & peut-être dans toute la Chrêtienté. Il finit en exhortant les Députez du parti Royal, à se joindre aux autres Catholiques contre les ennemis communs de leur Religion, & à se séparer au plûtôt de leur société. 1593.

L'Archevêque de Bourges repartit à ces raisons, en apportant celles que le Roy avoit eüës de différer sa conversion, & l'impuissance où il avoit été de vaquer à cette affaire par la continuation de la guerre; qu'il n'avoit pas voulu y être contraint, ni paroître avoir changé de Religion pour aucun motif temporel; que quand il n'auroit pas été jusqu'alors dans une sincére disposition de se convertir, il y étoit à présent; & que le grand bien, qui proviendroit de sa conversion pour la Religion & pour le Royaume, devoit faire passer sur toutes autres considérations; que les prétenduës Lettres interceptées pourroient bien être une calomnie fabriquée par les ennemis du Roy, des Princes, & des Seigneurs Catholiques, qui lui étoient demeurez fidéles; que pour ce qui concernoit les Bulles des Papes, elles n'avoient point été signifiées au Roy; que les Rois de France avoient des Priviléges pour ne pouvoir être excommuniez; qu'on sçavoit que ces Bulles étoient émanées du saint Siége, par la crainte qu'on avoit des Espagnols à Rome; que tout cela étoit contre les priviléges de l'Eglise Gallicane; que les anciens Papes, loin de pousser à bout les Princes Chrêtiens, quand ils étoient hérétiques, alloient audevant d'eux pour les recevoir à bras ou-

Réponse en sa faveur.

1593. ouverts, lorsqu'ils rentroient dans le bon chemin; que la dureté en ces occasions ne servoit qu'à troubler les Etats, & à y ruïner la Religion, comme l'expérience l'avoit montré à l'égard de l'Angleterre & de la Hongrie. Au reste, ajoûta-t-il, c'est à vous, Messieurs, à bien consulter, avant que de faire votre prétenduë élection d'un nouveau Roy: car surement le nôtre ne s'enfuira pas pour lui faire place; & il ne manquera ni de courage ni de fidéles sujets, pour défendre ce que Dieu & la naissance lui ont donné.

La conférence qui avoit été tenuë à trois ou quatre reprises ce jour-là, finit après quelques contestations sur l'autorité du Pape, & sur les libertez de l'Eglise Gallicane.

Quatriéme Conférence.

On se rassembla le dixiéme du mois de May après le retour du Duc de Mayenne à Paris, & après que les Députez de la Ligue eurent en pleine assemblée rendu compte de ce qui s'étoit passé jusques-là à Suréne. L'Archevêque de Bourges sans faire de plus longs discours, leur dit: Messieurs nous nous sommes assez ouverts snr ce que nous prétendons: c'est à vous à en faire autant de votre côté, & à nous instruire à fond de vos intentions.

L'Archevêque de Lyon répondit qu'ils l'avoient fait aussi clairement qu'ils le pouvoient faire; que tout leur but dans cette conférence, étoit une sincére réunion entre les Catholiques, pour assurer la Religion, procurer le salut de l'Etat, le rétablir dans son ancienne piété & tranquillité, & de se conformer en tout à l'avis & à l'autorité du Saint-Pére, de l'obéïssance duquel ils ne se départiroient jamais.

Mais quoi, reprit l'Archevêque de Bourges, que nous répondez-vous sur la conversion du Roy, ne voulez-vous pas nous aider à le faire Catholique?

Plût à Dieu, repliqua l'Archevêque de Lyon, qu'il fût bon Catholique, & que notre saint Pére en pût être satisfait. Nous sommes enfans d'obéïssance, & ne demandons que la sureté de la Religion & le repos du Royaume.

Ne nous faites point faire de si longs voyages, reprit Monsieur de Bourges, il y a tant de montagnes à passer pour aller à Rome, & tant d'obstacles à vaincre de ce côté-là, que cette voye ne peut être que fort dangereuse dans l'état présent des affaires. Toutefois puisque vous vous en tenez-là, trouvez bon que je délibére un moment avec mes Condéputez.

Suivie d'une surséance de quelques jours.

L'Archevêque après avoir conféré quelque temps avec ses Collegues dans une chambre voisine, rentra, & dit: Nous ne pouvons, Messieurs, vous faire de plus amples ouvertures, sans en avoir communiqué avec ceux qui nous ont envoyez. C'est pourquoi nous vous demandons quelques jours de surséance. L'Archevêque de Lyon y consentit, & la suspension d'armes aux environs de Paris fut prolongée. Les Sieurs de Schomberg & de Révol furent envoyez à Mantes, où ils firent leur rapport au Conseil du Roy, & furent plus long-temps à revenir, qu'ils n'avoient promis aux Députez de la Ligue, tant à cause d'une indisposition survenuë à Mon-

Monsieur de Schomberg, qu'à cause de la résolution que le Roy prit alors, de faire incessamment une assemblée de Prélats pour traiter de sa conversion, & de rendre public le dessein qu'il avoit formé de se faire Catholique, dès qu'on l'auroit satisfait sur quelques points, sur lesquels il avoit encore des difficultez. 1593.

Ce Prince, après avoir long-temps balancé par des raisons d'Etat & de conscience, & s'être fait instruire en particulier sur la plûpart des doutes & des préjugez, dont son éducation dans le Calvinisme lui avoit rempli l'esprit touchant la pureté de la doctrine de l'Eglise Romaine, étoit déja Catholique dans le cœur; & l'assemblée des Prélats qu'il vouloit faire, n'étoit qu'une cérémonie pour consommer cette grande affaire avec plus d'éclat, & fraper davantage l'esprit des peuples, & le Roy n'en fit plus de mystere aux deux Députez.

Dans le Discours de l'Archevêque de Bourges dans la conférence suivante.

Schomberg & Révol ayant reçû cette assurance de sa propre bouche, retournérent à Suréne, où les conférences recommencérent le dix-septiéme de May. L'Archevêque de Bourges d'un air plein de joye, annonça cette nouvelle aux Députez de la Ligue, & leur dit que la conversion du Roy, sur laquelle on n'avoit eu jusques-là que des espérances, étoit maintenant une chose assurée; qu'il ne leur proposoit pas néanmoins encore de traiter immediatement avec ce Prince sur les suretez qu'ils pourroient souhaiter de lui pour la Religion Catholique dans le Royaume: mais qu'ils ne pouvoient se défendre d'entrer serieusement sur ce point en négociation avec les Princes & les Seigneurs Catholiques du parti Royal, puisqu'ils ne pouvoient s'être proposé d'autre but dans ces conférences; qu'au reste afin qu'ils ne crussent pas qu'on voulût les surprendre, on consentiroit que rien de tout ce qui seroit reglé, ne fût mis en execution, qu'après que le Roy se seroit publiquement réuni à l'Eglise; & que bien qu'une tréve générale ne pût être que préjudiciable au Roy dans la situation, où ses affaires & celles de la Ligue se trouvoient, il avoit cependant ordre de la leur proposer pour trois mois, & de les exhorter à l'accepter, afin que ce Prince ne fût point detourné par les embarras de la guerre, dans l'accomplissement d'un dessein si avantageux à la Religion & à l'Etat.

Les Conférences recommencent & l'on y annonce la Conversion du Roy.

Cette déclaration embarrassa fort l'Archevêque de Lion, & il demanda qu'avant que de répondre, il pût en conferer en particulier avec ses collegues. Après qu'ils eurent délibéré entr'eux, il dit qu'on ne pouvoit leur apprendre une nouvelle plus agréable, que la conversion du Roy de Navarre, & qu'il souhaitoit passionnément qu'elle fût sincére: mais, ajoûta-t-il, quelle preuve pouvons-nous avoir de cette sincerité? & au cas qu'elle ne fût pas telle que vous le dites, quels maux n'auroit-on point à craindre, s'il étoit une fois reconnu pour Roy de France? Ce n'est pas tout, continua-t-il, nous avons des preuves toutes récentes, que cette conversion n'est qu'une feinte; & en même temps il produisit des Lettres, par lesquelles on assûroit que le Roy avoit depuis peu fait expédier des Patentes pour une assignation de six vingt mille écus, destinez à l'entretien des Ministres & des Colléges, où les enfans

Doutes sur la sincerité de cette Conversion.

1593. sans des Calvinistes étudieroient : établissement qui tendoit à empoisonner tout le Royaume du venin de l'hérésie, & qui assurément ne s'accordoit guéres avec une véritable conversion du Roy de Navarre.

Cette replique étonna l'Archevêque de Bourges. Il répartit qu'à la verité les Huguenots avoient souvent importuné le Roy là-dessus ; que la chose avoit été proposée dans le Conseil ; que lui-même, le Cardinal de Bourbon, & le Sieur de Révol s'y étoient toûjours opposez, & en avoient représenté les conséquences, & qu'apparemment les Patentes étoient de l'an 1591. temps auquel le Roy n'avoit pas encore pris son parti pour sa conversion.

Non, reprit l'Archevêque de Lion, les Patentes dont je parle, sont de cette année : à la verité elles ne sont pas encore scellées ; mais elles sont déja signées.

Hé bien, reprit l'Archevêque de Bourges, puisqu'elles ne sont pas encore scellées, c'est à vous & à nous à prévenir ce mal, & à empêcher par notre prompte réunion, qu'une chose si dangereuse pour la Religion ne s'exécute. On ne passa pas outre, & le Sieur de Révol donna par écrit aux Députez de la Ligue, la déclaration qu'on venoit de leur faire touchant la conversion du Roy, les priant de la communiquer à l'Assemblée de Paris, & d'y faire de serieuses réflexions, conformément au zéle qu'ils devoient avoir pour leur patrie & pour le bien de la Religion. Cette déclaration fut imprimée, & répanduë par tout le Royaume, aussi bien que la Lettre circulaire * que le Roy écrivit à plusieurs Evêques & Docteurs, pour les inviter à se rendre auprès de lui au quinziéme de Juillet, & à contribuer par leurs lumiéres à sa parfaite conversion. La Lettre fut envoyée dans les Provinces dès le lendemain de la derniére conférence.

Ces deux Ecrits firent un grand effet ; & nonobstant les défenses du Cardinal Légat, trois Curez des principales Paroisses de Paris en sortirent, & se rendirent auprès du Roy, sçavoir les Sieurs Benoît Curé de Saint Eustache, Chavignac Curé de Saint Sulpice, & Morenne Curé de Saint Méri, depuis Evêque de Sées.

Embarras du Roy par raport aux Huguenots.

Lettre des Seigneurs de Genéve dans les Mémoires de Villeroy. T. 2. Mémoires de du Plessis Mornai T. 2.

Mais si cette démarche fut utile au Roy pour lui ramener plusieurs Catholiques, elle le jetta dans de grands embarras par rapport aux Huguenots. La République de Genéve lui écrivit fortement sur ce sujet. Le Sieur du Plessis Mornay, qui avoit été le plus puissant solliciteur pour les Lettres Patentes, dont il fut parlé dans la conférence de Suréne, agissoit tant par ses Lettres, que par l'entremise du Maréchal de Bouillon auprès du Roy sur toutes ces affaires. Il prévoyoit où aboutiroient les conférences de Suréne, & l'Assemblée des Prélats & des Docteurs. On voit bien néanmoins par ses Lettres, que sa veue n'étoit pas tant d'empêcher la conversion du Roy qu'il regardoit comme une chose conclue,

* Elle est rapportée dans Cayet T. 2.

duë, & dont l'Etat pourroit tirer de grands avantages, que de faire ensorte qu'en cette occasion on eût soin des intérêts & de la sureté de ceux de la Religion: mais les Ministres Calvinistes n'étoient pas si moderez. 1593.

Ils firent plusieurs assemblées particuliéres, quelques-uns parlerent là-dessus dans leurs prêches avec emportement, & d'autres publiérent divers écrits, les uns plus, les autres moins respectueux. Le Roy averti de tout ce bruit, appella les Ministres qui étoient à la Cour, & écouta avec bonté leurs remontrances, en présence du Maréchal de Bouillon qui assista aux deux premiéres. Dans la troisiéme, le Roy adressant la parole au Ministre la Faye, lui parla en ces termes: *Si je suivois votre avis, il n'y auroit ni Roy, ni Royaume en peu de temps en France. Je desire de donner la paix à tous mes Sujets, & le repos à mon ame. Avisez entre vous, ce qui est de besoin pour votre sureté: je serai toûjours prêt de vous faire contenter.*

Promesse qu'il leur fit de sa protection. Cayet. T. 2.

En effet il engagea les Seigneurs Catholiques à promettre aux Huguenots, que dans la continuation des conférences de Suréne, il ne se feroit rien à leur préjudice; que quoi qu'il arrivât, ils joüiroient des Privileges qui leur avoient été accordez par les Edits des Roys précédens, & qu'on n'omettroit rien pour entretenir l'union entre ceux des deux Religions. Cette promesse leur fut donnée par écrit, & fut signée par François d'Orléans Comte de Saint Paul, par le Chancellier, & par Messieurs de Montmorenci-Meru, de Bellegarde, de Chabot-Brion, de Schomberg, & de Lévis. Une telle assurance que le Roy donna de sa protection aux Huguenots, les calma, & retablit l'union qui commençoit à s'altérer dans son parti entre eux & les Catholiques.

Au contraire la nouvelle de la prochaine conversion du Roy augmenta les divisions dans celui de la Ligue. Les Politiques triomphoient en secret, la faction des Seize étoit au desespoir, & ses Emissaires affichérent aux Carrefours, une nouvelle protestation contre les conférences de Suréne. Les Partisans que les Espagnols avoient dans l'assemblée, ne pouvoient s'empêcher de faire paroître leur mécontentement contre l'Archevêque de Lion. Il y fit son apologie, tant sur ce qu'il avoit opiné pour faire tenir les conférences de Suréne, que sur ce qui s'y étoit passé: il soûtint pour le premier point, qu'on n'auroit pû prudemment rejetter l'invitation des Princes & des Seigneurs Catholiques du parti Royal, & dit que quand on les auroit refusez, le Roy de Navarre ne s'en seroit pas moins converti, l'état de ses affaires demandant, qu'il ne différât plus cette démarche. Pour l'autre point, il prit à témoins tous ceux qui étoient présents, qu'il n'avoit fait dans les conférences aucunes avances, qui n'eussent été auparavant concertées avec l'assemblée; & le Duc de Mayenne le disculpa lui-même parfaitement là-dessus.

Sa conversion prochaine augmente les divisions de la Ligue.

Il y en eut qui furent d'avis de rompre les conférences, & de ne point faire de réponse à l'écrit donné par le Sieur de Revol à l'Archevêque de Lion, pour le communiquer à l'assemblée. La plûpart jugé-

1593. jugérent que la chose seroit trop odieuse, & qu'il falloit faire une réponse; mais qu'il faudroit qu'elle fût bien mesurée; & on en dressa les articles.

Les Députez du parti Royal ayant attendu plusieurs jours le retour de ceux de la Ligue, s'impatientérent, & sortirent de Suréne pour se retirer à Saint Denis. On leur envoya dire, qu'on leur feroit réponse au premier jour, & on les pria de choisir le lieu, où ils jugeroient à propos de se trouver entre Paris & Saint Denis. C'étoit la faction des Seize qui causoit ces délais. Leur conduite emportée dans cette rencontre, choqua le Légat même, qui crut qu'il n'étoit pas de sa dignité de suivre davantage les impressions de cette bande de mutins. Il se réunit au Duc de Mayenne, après que ce Duc eut fait serment entre ses mains de ne point reconnoître le Roy de Navarre, quand même il se feroit Catholique, qu'on n'eût auparavant reçu là-dessus le consentement du Pape; & sur cela on reprit les conférences, que l'on avoit cru pendant quelques jours ne devoir plus être continuées.

On se rassembla le cinquiéme de Juin à la Roquette au Fauxbourg Saint Antoine, lieu appellé aujourd'hui par corruption la Raquette. L'Archevêque de Lion y fit des excuses du retardement de la réponse à l'Ecrit que lui avoit donné le Sieur de Révol, sur ce que le point dont il s'y agissoit, étant de la derniére importance, & devant être communiqué à un très-grand nombre de personnes, on n'avoit pu répondre plûtôt; & après avoir répété les raisons qu'on avoit de douter de la sincérité de la conversion du Roy, il reduisit la réponse à trois points, conformément aux ordres qu'il en avoit. Le premier, que pour la conversion du Roy de Navarre, les Catholiques du parti Royal eussent à se pourvoir auprès du Pape, à qui il appartenoit de l'absoudre, & de le recevoir dans l'Eglise; le second, qu'on ne pouvoit entrer en traité sur la fureté de la Religion, sans avoir sçû auparavant les intention du saint Siége; & le troisiéme, qu'à l'égard de la Tréve, on en délibéreroit, après qu'on auroit entendu ce qu'on répondroit sur les deux premiers articles.

Apologie de la conduite de ce Prince. L'Archevêque de Bourges réfuta de nouveau les doutes, que l'on formoit sur la sincérité de la conversion du Roy, & rapporta les raisons que ce Prince avoit eu de ne rien faire avec trop de précipitation en une affaire de cette conséquence; que pour ce qui regardoit le Pape, le Roy étoit dans la résolution de lui rendre tout le respect & toute la soumission que lui doit un Prince très-Chrétien, & de ne rien omettre pour ôter à sa Sainteté toute défiance: mais que si le Pape vouloit se mêler de décider sur la capacité ou l'incapacité de la personne de ce Prince pour la succession à la Couronne, il croyoit ceux-mêmes qui composoient l'assemblée, trop bons François, & trop instruits des droits & des loix du Royaume, & des libertez de l'Eglise Gallicane, pour appuyer en cela les prétentions de la Cour de Rome; que les autres Princes, non plus que les Rois de France, ne souffriroient point que les Papes se mêlassent du temporel de leurs Etats, & que le Roy d'Espagne même

même n'avoit jamais permis que les Légats entrassent en aucune maniére dans les affaires du Royaume de Portugal, lorsqu'il s'en étoit saisi. 1593.

Que touchant la difficulté qu'ils faisoient de traiter pour la sureté de la Religion sans le consentement du Pape, il ne pouvoit s'empêcher de leur dire, que c'étoit contre toute sorte de raison; qu'ils ne traitoient point avec le Roy, mais avec les Princes & les Seigneurs Catholiques de son parti, & que s'ils avoient sur cela quelque scrupule à cause de leur prétendu serment ou des censures du Pape, ils pouvoient s'en faire relever & dispenser par Monsieur le Légat; que les points dont on seroit convenu dans l'espace du temps qu'il y avoit jusqu'à l'assemblée des Evêques & des Docteurs que le Roy avoit convoquez, étant réglez, il n'y auroit plus d'obstacles, ni de retardement à la paix; & qu'ils devoient d'autant plus aisément se resoudre à travailler à cette affaire si nécessaire pour la tranquillité du Royaume, qu'ils ne seroient engagez à rien, supposé que le Roy n'exécutât pas sa promesse.

Que pour ce qui concernoit la Tréve proposée, elle étoit fort préjudiciable aux affaires du Roy; mais qu'il s'en remettoit à eux, & qu'on ne la leur avoit offerte, que pour faciliter le Traité; qu'au reste, il n'étoit plus question de perdre le temps en discours, & qu'il falloit desormais mettre en écrit ce qui seroit arrêté dans les conférences, afin que l'on sçût à quoi s'en tenir.

L'Archevêque de Lion s'obstina à ne rien relâcher sur les trois articles de sa réponse. L'Archevêque de Bourges après le dîner proposa un expédient pour tout accommoder; sçavoir que le Roy se feroit absoudre en France, *ad futurum Cautelam*, & par provision; qu'il iroit à la Messe ensuite de son absolution, & qu'après il envoyeroit un Ambassade à Rome, pour demander la benediction du Pape, *& lui faire l'obedience accoûtumée:* mais que pour mettre son droit à la Couronne en compromis, & à la discrétion de la Cour de Rome, sous prétexte des censures lancées contre lui, il ne le feroit jamais. Il ajoûta que Monsieur le Duc de Mayenne, s'il étoit aussi zelé pour le repos de l'Etat qu'il le faisoit paroître, pourroit se faire garent auprès du Pape de la bonne volonté du Roy, & obtenir un Bref qui autorisât Monsieur le Légat à recevoir son abjuration.

Ces expedients ayant été rejettez par l'Archevêque de Lion, on fut sur le point de rompre les conférences; & l'Archevêque de Bourges déclara aux Députez de la Ligue, qu'il alloit se retirer avec ses Collegues. Monsieur de Schomberg pria l'assemblée de ne rien précipiter, & s'offrit à aller trouver les Princes & les Seigneurs Catholiques du parti Royal à Mante, pour leur faire le rapport de l'état des choses.

Les Députez de la Ligue demandérent qu'on prorogeât la suspension d'armes qui expiroit. Ceux du parti Royal répondirent, qu'ils en avoient une défense expresse; qu'ils voyoient bien qu'on ne pensoit qu'à gagner du temps, pour faire avancer des troupes étrangéres,

1593. res, & qu'on abusoit de cette suspension, pour faire entrer des vivres dans Paris. Il fut cependant convenu de la prolonger encore pour trois jours, & avant que de se séparer, un des Députez de la Ligue laissa un Ecrit * contenant la réponse à celui que le Sieur de Révol avoit donné dans la derniére séance; cette réponse n'étoit que le précis de ce que l'Archevêque de Lion avoit dit dans la conférence.

Nouvelle conférence à la Villette près de Paris.

Le Vendredi onziéme de Juin la conférence se tint à la Villette à my-chemin de Paris à Saint Denis, dans la maison du Sieur Emeric de Thou. L'Archevêque de Bourges dit que les Sieurs de Schomberg & de Révol avoient fait leur rapport aux Princes & aux Seigneurs Catholiques du parti du Roy, de ce qui s'étoit passé à la derniére conférence, & que comme on étoit résolu de ne plus traiter que par écrit, on avoit jugé à propos de faire un précis de toute cette négociation depuis le commencement; qu'il prioit l'assemblée d'en écouter le récit, pour voir si tout ce qui s'y étoit dit d'essentiel, étoit fidelement rapporté. Le Sieur de Révol en fit la lecture, & en donna une copie aux Députez de la Ligue. L'écrit finissoit en déclarant, que si les Liguez en exigeant du Roy des conditions, qu'il ne pouvoit & ne devoit point accorder, empêchoient la Tréve, tout le Royaume seroit témoin, qu'il n'avoit pas tenu à lui de prévenir les malheurs qui en suivroient, que sa conscience en seroit déchargée, & que toute l'Europe jugeroit à qui ils devroient être imputez.

Comme les Députez de la Ligue consultoient ensemble sur cet Ecrit, sçavoir, s'ils le recevroient ou non, les Sieurs de la Châtre & de Rosne arrivérent. Les Députez les priérent de leur en dire leur avis; & après avoir délibéré, ils conclurent de le recevoir, mais en protestant qu'on y avoit inséré des termes qui ne convenoient point, & même changé certaines choses de la substance de ce qui avoit été dit dans les conférences. Ils dirent sur l'article de la Tréve, qu'ils s'étonnoient qu'on en fît tant de mention, vû que le Roy de Navarre assiégeoit actuellement Dreux, tandis que le Duc de Mayenne faisoit demeurer le Comte Charles de Mansfeld sur la frontiére avec l'armée Espagnole; que néanmoins ils feroient toûjours connoître, combien ils avoient à cœur le soulagement du peuple & la tranquillité du Royaume. On en demeura là; & les Députez de la Ligue ayant reçu l'Ecrit dont il étoit question, s'en retournérent à Paris.

On peut regarder cette conférence comme la derniére de celles qui avoient commencé à Suréne; car quoiqu'il s'en fît d'autres le mois suivant, ce ne fut plus entre les mêmes Députez, ni tout-à-fait sur la même matiére.

Vûës secretes des Députez de la Ligue.

Le Roy s'étoit bien apperçû par le manége des Députez de la Ligue, qu'ils ne cherchoient qu'à tirer les choses en longueur, à dessein de fournir Paris de vivres le plus qu'ils pourroient, & que les Ministres Espa-

* Rapporté par Cayet. T. 2.

pagnols avoient le même but, pour donner le temps à leurs troupes de s'approcher de Paris, afin d'en être appuyez dans la resolution où ils étoient, de faire faire l'élection d'un Roy par les Etats : c'est pourquoi le Roy ne voulant pas se laisser amuser plus long-temps, avoit donné ordre à l'Amiral de Biron d'investir la ville de Dreux, & quelques jours après, il fit declarer que la suspension d'armes aux environs de Paris étoit finie. *1593.* *Fin de la Tréve.*

Plusieurs raisons le déterminérent à entreprendre ce siége, quoiqu'il n'eût pas alors une armée fort nombreuse. Il sçavoit que les Troupes d'Espagne s'étoient de nouveau mutinées, & que d'ailleurs le Comte Ernest de Mansfeld Lieutenant Général des Pays-Bas en avoit à faire, pour aller au secours de Gertruidemberg assiégé par le Comte Maurice. De plus Dreux lui étoit d'une grande importance, parce que cette Place lui empêchoit la liberté de la communication de Mante avec Chartres. Enfin il jugea que dans le desordre où se trouvoient les affaires de la Ligue, & vû l'ébranlement des esprits au bruit de sa prochaine conversion, la prise d'une Ville qui avoit réputation d'être forte, emportée au voisinage de Paris, & à la vûë de ses ennemis, seroit un coup très-avantageux pour lui. *Le Roy fait le siége de Dreux & pourquoi.*

Le siége commença le septiéme de Juin. Les Fauxbourgs furent d'abord emportez; on poussa quatre tranchées, & on dressa autant de batteries. Une de ces batteries fit une assez grande bréche au boulevard de la porte de Chartres, & deux Mestres de Camp allérent pour la reconnoître. Les soldats de ce quartier les suivirent d'eux-mêmes & sans attendre d'ordre: ils y donnerent l'assaut, qui contre l'ordinaire de ces attaques précipitées réussit. Un Regiment François se logea sur le bastion: la garnison effrayée se jetta dans le Château & dans la Tour Grise. La Ville fut emportée le dix-huitiéme du mois, & le Roy n'en put empêcher le pillage. Ensuite on attaqua la Tour & le Château avec la même vivacité. Davila. l. 13.

Gravelle un des Magistrats de la Ville s'opiniâtra à défendre la Tour. On fit deux mines dessous: La premiére ayant joué, les soldats destinez à l'assaut y coururent étourdiment, sans attendre l'effet de la seconde, qui en faisant sauter une autre partie de la Tour, en accabla plusieurs avec la plûpart de ceux qui la défendoient. Gravelle ayant voulu se sauver, fut arrêté avec huit autres, & ils furent tous neuf pendus à des arbres vis-à-vis de la bréche, par où l'on avoit pris la Ville. Cayet. T. 2.

Le Gouverneur du Château avant la prise de la Tour, avoit obtenu une Tréve pour capituler, & regardant ce qui s'étoit fait à la Tour comme une infraction de la Tréve, recommença à tirer dans le temps que le Roy se promenoit assez proche de là avec Madame sa Sœur, Madame de Rohan & ses filles, & plusieurs autres Dames & Demoiselles. Elles eurent grande peur; car les bales sifflant de toutes parts, tuerent quelques-uns de leurs domestiques fort proche d'elles. Enfin au bout de quelques jours, la garnison se rendit vie & bagues sauves, & le Roy y mit pour Gouverneur le Sieur de Manou frere de *Prise de cette place.*

1593. de Monsieur d'O. Le Duc de Montpensier reçut en ce siége une arquebusade, dont la bale lui perça le menton, & coula le long de la gorge jusqu'à l'épaule : le Roy s'exposant à son ordinaire aux endroits où il faisoit le plus chaud, y eut deux Mestres de Camp tuez à ses côtez.

L'Ambassadeur d'Espagne demande la Couronne de France pour l'Infante & pour l'Archiduc Albert qui la devoit épouser.

La prise de cette Place jetta une grande consternation dans Paris : mais elle n'empêcha pas les Espagnols de presser les Etats de procéder à l'élection d'un Roy, attribuant le peu de vigueur avec laquelle on faisoit la guerre, au défaut d'un chef qui eût cette qualité. Il y avoit longtemps qu'on attendoit, qu'ils s'ouvrissent là-dessus plus distinctement qu'ils n'avoient encore fait. On sçavoit bien que le Duc de Féria avoit eu plusieurs entretiens en particulier avec le Duc de Mayenne & avec le Légat ; qu'il y avoit toûjours insisté sur l'élection de l'Infante, & que c'étoit la raison pour laquelle il s'étoit opposé si fortement à la Treve, dans la crainte qu'elle ne fût un acheminement à une paix entiére : mais il ne s'étoit point encore expliqué sur le Prince que la Cour d'Espagne destinoit pour Epoux à l'Infante. Enfin durant le siége de Dreux, après un long discours sur les obligations que la France avoit au Roy Catholique son Maître, il passa aux droits que l'Infante Claire Eugenie Isabelle avoit au Thrône de France, comme née d'Elizabeth de France fille aînée du Roy Henri II. Il dit que Sa Majesté Catholique étoit bien aise, que ses justes prétentions fussent confirmées par les Etats, & qu'il leur demandoit en son nom la Couronne de France pour cette Princesse, & pour l'Archiduc Albert qu'elle devoit épouser.

Mémoires de Villeroy. T. I.

Cette proposition est rejettée par les Etats.

Cette proposition révolta non seulement ceux qu'on appelloit Politiques, & la Noblesse qui assistoit aux Etats, mais encore le Clergé & le Tiers-Etat. Les Seize mêmes & les plus affectionnez aux parti Espagnols dirent aux Ministres d'Espagne, que si on avoit à abolir la Loy Salique en faveur de l'Infante, ce ne seroit qu'à condition qu'elle épouseroit un Prince François. Les autres parloient d'une autre maniére, & disoient que l'on commençoit à voir les souplesses de la Cour d'Espagne, & à découvrir les intentions qu'elle cachoit sous ce desinteressement affecté, dont elle se faisoit tant d'honneur, lorsqu'après la mort du feu Roy, les Ministres Espagnols protestoient que leur Roy n'avoit d'autre vûë que de sauver la Religion, sans prétendre aucun dédommagement, & que tout cela aboutissoit enfin à imposer encore aux François le joug de la Maison d'Autriche, & à les soumettre à une Reyne & à un Roy d'une famille qui avoit été de tout temps l'ennemie declarée de la Nation.

Autre proposition faite par les Espagnols.

La résistance que les Espagnols trouvérent à cette proposition, leur fit changer de langage & de mesures. Ils proposérent donc que l'Infante prît un Epoux parmi les Princes François, comprenant sous ce nom de Princes François, ceux de la Maison de Lorraine : mais que ce fût le Roy d'Espagne qui le choisît ; & ils firent entendre en secret

au Cardinal de Lorraine & au Duc de Guise, que cela les regardoit à l'exclusion de tous les autres. 1593.

Plusieurs donnérent dans cette idée, voulant seulement que la Couronne fût donnée à l'Infante & à son futur Epoux solidairement, c'est-à-dire, que celui qui l'épouseroit, ne fût pas seulement Roy par le droit de l'Infante, mais par le droit qu'il acquéreroit en vertu de l'élection. De plus ils demandoient que le Roy d'Espagne nommât celui sur qui il jetteroit les yeux; & que le mariage se fît avant la publication de l'Election.

Les Ministres Espagnols ne voulurent point accepter cette condition, disant qu'il étoit contre la dignité de l'Infante, de partir d'Espagne avant la déclaration de son Election. On proposa pour lever cette difficulté, que les Etats envoyassent, ou donnassent au Duc de Mayenne le pouvoir d'envoyer des Ambassadeurs en Espagne avec le Prince que Sa Majesté Catholique choisiroit, & qu'on y publieroit l'Election dans le même temps que le Mariage se feroit.

Les Espagnols rejettérent encore cet expédient: ce qui fit croire, qu'ils n'avoient pas envie d'exécuter la condition du Mariage avec un Prince François après l'Election de l'Infante; que leur dessein étoit de l'éluder & de faire ensorte, avec le temps & par leurs intrigues, de mettre l'Archiduc sur le Thrône de France.

Arrêt du Parlement qui achève de les déconcerter.

Sur ces entrefaites, les Députez des Princes & des Seigneurs Catholiques du parti Royal qui étoient demeurez à saint Denis, en attendant encore une réponse que les Députez de la Ligue avoient promise touchant la Tréve, leur écrivirent une Lettre *, pour leur demander cette réponse. Ce fut un nouvel embarras pour les Espagnols: mais ce que le Parlement de Paris fit à cette occasion, les déconcerta bien davantage. Car le Président le Maître informé & indigné de la conduite des Ministres Espagnols dans les Etats rendit un Arrêt † dont voici la teneur.

„ Sur la remontrance ci-devant faite par le Procureur du Roy, & la „ matiére mise en délibération, la Cour, toutes les Chambres assem„ blées, n'ayant comme elle n'a jamais eu, autre intention, que de „ maintenir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en l'Etat „ & Couronne de France, sous la protection d'un Roy Très-Chrétien, „ Catholique & François a ordonné & ordonne, que remontrances se„ ront faites cette après-dînée par Monsieur le Président le Maître, assis„ té d'un bon nombre de ladite Cour, à Monsieur de Mayenne Lieute„ nant Général de l'Etat & Couronne de France, en la présence des „ Princes & Officiers de la Couronne, étant de présent en cette Ville, „ à ce qu'aucun traité ne se fasse pour transférer la Couronne en la main „ de Princes ou Princesses Etrangers; que les Loix fondamentales de

* Rapportée par Cayet. T, 2. & datée du 23. Juin 1593.
† Daté du 28. Juin.

1593. „ ce Royaume seront gardées & les Arrêts donnez par ladite Cour, „ pour la déclaration d'un Roy Catholique & François, soient exécutez, & qu'il ait a employer l'autorité qui lui est commise, pour empêcher que sous prétexte de la Religion, la Couronne ne soit transférée en mains étrangeres contre les Loix du Royaume; & pour venir „ le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, pour „ l'extrême nécessité duquel il est rendu : & neanmoins dès-à-présent a „ déclaré & déclare tous Traitez faits & qui se feront ci-après, pour „ l'établissement d'un Prince ou Princesse étrangers, nuls & de nul effet, comme faits au préjudice de la Loy Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France.

Le Duc de Mayenne, sur l'avis qu'il eut de cet Arrêt, envoya le Comte de Belin au Président le Maître, pour le prier de venir chez l'Archevêque de Lyon où il se trouveroit. Le Président s'y rendit avec les sieurs de Fleury & d'Amours Conseillers de la Cour. Le Duc lui fit de grandes plaintes de cet Arrêt, & de ce qu'il avoit été donné en son absence. Le Président lui répondit qu'il l'en avoit fait avertir, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui de venir au Parlement. Il lui parla avec beaucoup de fermeté, sans sortir neanmoins des bornes de la bienséance; & la conversation se passa avec beaucoup plus de modération de part & d'autre, qu'on n'avoit espéré. Ce coup porté si à propos fit beaucoup d'honneur au Magistrat, & fut cause qu'après la reduction de Paris, il fut confirmé dans sa Charge par le Roy, au lieu que tous les autres Présidens établis par la Ligue furent dégradez.

Les Espagnols & le Légat plus embarrassez que jamais, tant par cet Arrêt, que par la Lettre des Deputez du parti Royal, faisoient tous leurs efforts auprès des membres des Etats pour empêcher la Tréve. Le Légat avoit quelques jours auparavant publié une protestation * par laquelle, il déclaroit qu'il sortiroit de Paris, si on en parloit davantage: mais nonobstant toutes ses intrigues & celles des Espagnols, l'ordre de la Noblesse & le Tiers-Etat furent d'avis de la Tréve, & priérent le Duc de Mayenne de la faire à telles conditions qu'il jugeroit à propos. Le seul ordre du Clergé s'y opposa.

Ils proposent de faire épouser l'Infante au Duc de Guise & de le déclarer Roy.

Les Ministres d'Espagne voyant que c'étoient leurs premiéres propositions, qui avoient choqué le Parlement & les Etats, dirent au Duc de Mayenne & aux principaux de l'assemblée, que jusques-là pour de bonnes raisons, ils n'avoient pas jugé à propos d'expliquer si distinctement les intentions du Roy leur Maître; mais que puisqu'on étoit entré en défiance des propositions trop générales qu'ils avoient faites, ils déclaroient nettement la volonté de Sa Majesté Catholique, qui étoit que le Duc de Guise épousât l'Infante, & fût déclaré Roy conjointement avec elle, pourvû que l'élection se fît sans retardement.

Le

* Rapportée par Cayet T. 2.

Le bruit s'en étant répandu, la joye fut grande parmi le peuple toûjours affectionné au nom de Guise; mais elle ne fut pas universelle, tant les intérêts étoient différens dans le parti de la Ligue. Quelque bonne mine que fît le Duc de Mayenne, il s'en falloit bien qu'il ne fût content de ce nouveau projet. Les premieres propositions des Espagnols l'avoient infiniment offensé: quand il les eut entenduës, il fut sur le point de prendre une route toute différente de celle qu'il avoit tenuë jusqu'alors, & il pensa à ressusciter le Tiers-parti en faveur du Cardinal de Bourbon. Il alla même jusqu'à lui dépêcher un Exprès avec des instructions sur ce sujet, pour traiter avec lui: mais après y avoir bien réfléchi, il changea de pensée, & fit revenir le Gentilhomme qu'il envoyoit à Gaillon, où le Cardinal étoit.

1593.

Memoires de Villeroy. T. 1.

La derniére proposition, quand il vit qu'on la recevoit avec tant d'applaudissement, lui causa encore plus d'inquiétude & de dépit contre les Espagnols, qui, sans aucun ménagement, lui préferoient son neveu. Il les arrêta par la demande qu'il leur fit de leurs pouvoirs sur cet article en présence du Légat & du Cardinal de Pellevé. Ils montrérent un endroit de leurs instructions, où il en étoit fait quelques mention par forme d'alternative. Le Duc soutint que cela ne suffisoit pas. Il insista sur ce qu'avant que de procéder à l'élection de l'Infante, il falloit avoir plus d'assurance du mariage, plus de troupes & d'argent, & qu'il vouloit lui-même être dédommagé des pertes qu'il avoit faites, & récompensé des services qu'il avoit rendus. Le crédit qu'il avoit dans les Etats, où il fut parfaitement secondé par les Politiques, fit avorter ce dernier artifice des Espagnols. Il fit même si bien comprendre au Duc de Guise son neveu, le peu de fonds qu'il devoit faire sur la puissance & sur les promesses de l'Espagne, que ce jeune Prince ne s'en laissa point trop éblouïr. Son peu d'empressement à porter la main à une Couronne, où il lui étoit trop difficile d'atteindre, acheva de déconcerter les Espagnols, & lui fit une grande réputation de prudence. Il suivit en cela l'avis de ses plus sages amis, qui lui conseillérent de se réunir avec son oncle: on dit même qu'il voulut tuër celui qui lui porta le premier la nouvelle, qu'on l'alloit proclamer Roy dans les Etats.

Difficultez que le Duc de Mayenne y oppose.

Cayet. T. 2.

Tout cela causa de grands mouvemens dans Paris. Les Seize se déchainérent de nouveau, & firent courir des Ecrits contre le Duc de Mayenne, dont le plus offensant fut un parallele entre lui & Henry III. où ils prétendoient montrer, que depuis un temps ce Duc commençoit à tenir la même conduite que Henri avoit tenuë. Quelques Prédicateurs osérent parler contre lui dans leurs Sermons; mais il les fit taire, en les menaçant de les faire jetter à la Riviére. Les Ministres d'Espagne tâchérent en vain de le regagner, pour l'empêcher d'accepter la Tréve proposée par le Roy, & il résolut de la conclure au plûtôt. Le Légat ayant reçu des lettres de Rome, par lesquelles il s'apperçut que le Pape commençoit un peu à changer de sentiment sur les affaires de France, y donna les mains, & ce fut une nécessité pour les Espagnols d'y consentir. Le Duc de Mayenne écrivit au Roy d'Espagne, pour se jus-

Tréve proposée par le Roy & acceptée.

1593. justifier sur ce point par la situation des affaires, n'ayant ni forces ni argent pour résister au Roy. Il réfuta dans sa Lettre ce que le Duc de Féria avoit écrit contre lui à ce Prince : le Sieur de Montpesat fils de la Duchesse de Mayenne porta lui-même cette Lettre en Espagne ; & on soupçonna à cette occasion, que le Duc, quoiqu'il fût toûjours secrétement en négociation avec le Roy par l'entremise du sieur de Villeroy, briguoit la Couronne pour Henri de Lorraine son Fils.

Mathieu. Hist. de Henri IV. l. 1.

Deputez nommez pour y travailler.

Quoiqu'il en soit il ne laissa pas de travailler à la Tréve, & nomma pour ce traité d'autres Députez, qui furent les sieurs de la Chastre, de Rosne, Bassompierre, de Villeroy, de Dampierre, & le Président Janin ; & tout le Royaume prévit sur cette démarche la décadence de la Ligue.

Conference du Roy avec quelques Prelats sur sa conversion. Thuanus. l. 107.

Cependant les Prélats que le Roy avoit appellez auprès de lui, pour terminer l'affaire de sa conversion, se rendirent à Saint Denis. Ce furent, outre l'Archevêque de Bourges qui étoit depuis longtemps à la Cour, Philippes du Bec Evêque de Nantes, Claude d'Angennes Evêque du Mans, Nicolas de Thou Evêque de Chartres, & Jacques Davi du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux. Le Roy conféra avec eux le vingt-troisiéme Juillet. Il les assûra de ce qu'il avoit déja dit diverses fois, qu'il n'avoit nulle peine sur le principal article, qui étoit celui du S. Sacrement de l'Autel, & qu'il lui restoit seulement quelques scrupules sur la Confession auriculaire, sur l'Invocation des Saints, & sur la puissance du Pape. Ils eurent bien-tôt dissipé ses doutes ; & il fut résolu que deux jours après, il seroit publiquement reconcilié avec l'Eglise.

Le Cardinal de Bourbon, quoiqu'il fût alors à la Cour, ne fut point de la conférence avec les autres Prélats. Le Roy, qui avoit toûjours sur le cœur le dessein que ce Cardinal avoit eu de se mettre à la tête du Tiers Parti, le regardoit comme un espion, & avoit d'ailleurs, ou affectoit de faire paroître si peu d'idée de sa doctrine, qu'il dit à ceux qui lui parloient de l'admettre à la conférence, que s'il entreprenoit de disputer tête à tête contre le Cardinal de Bourbon, il en sçavoit assez en matiére de Religion sans être Théologien, pour lui fermer la bouche.

Qui sont ceux qui y contribuerent le plus. T. 3. l. 3. c. 24.

Ceux des Prélats qui passérent pour avoir le plus contribué à la conversion du Roy antecedemment à cette conférence, furent l'Archevêque de Bourges & l'Abbé du Perron. D'Aubigné fort zelé Huguenot, & qui étoit très-chagrin de voir le Roy changer de Religion, ajoûte, que les Ministres Morlas, Rottam, Salettes & quelques autres y aidérent beaucoup par politique ; que voyant que les affaires du Roy demandoient qu'il changeât de Religion, ils lui avouerent qu'il pouvoit faire son salut dans l'Eglise Romaine, & qu'en disputant en sa présence contre du Perron, ils s'en laissoient exprès vivement pousser & vaincre ; qu'à tout cela se joignit la Marquise de Monceaux depuis Duchesse de Beaufort maîtresse de ce Prince, qui, ainsi que cet Historien le prétend, n'as-

n'aspiroit pas à moins qu'à devenir avec le temps épouse legitime du Roy; que comme elle n'y pouvoit parvenir que par le divorce qu'il souhaitoit de faire avec la Reine Marguerite, & qu'elle sçavoit que le Pape seul pouvoit décider sur un article de cette importance, elle pressoit sans cesse le Roy de se réconcilier avec le saint Siége. 1593.

Quoiqu'il en soit de la vérité de ces faits, qui au moins ne manquent pas de vrai-semblance, & sont conformes à ce qui est rapporté dans les Mémoires du Baron de Rosni, lequel, tout Huguenot qu'il étoit, conseilloit aussi au Roy de changer de Religion sur ce principe, qu'il pouvoit faire son salut dans la Religion Catholique, la chose réussit avec la satisfaction de tous les bons François. On en vit de grandes marques dès le jour même que le Roy prit pour la cérémonie de sa réconciliation. Ce fut un Dimanche vingt-cinquiéme de Juillet. Car nonobstant une nouvelle protestation, que fit le Légat contre cette réconciliation du Roy, & malgré les menaces d'excommunication contre tous ceux qui y assisteroient, & de privation de Bénéfices & de Dignitez à l'égard des Ecclésiastiques, une infinité de gens de toutes sortes d'états, sortirent de Paris, pour venir à saint Denis être spectateurs de cette solemnité.

Le jour est pris pour la ceremonie de son abjuration. T. 1. c. 38. & 40.

Procès-verbal de l'abjuration du Roy Henri IV.

Sur les huit à neuf heures du matin, le Roy vêtu d'un habit de satin blanc, un manteau noir par-dessus, marcha vers l'Abbaye de saint Denis accompagné des Princes, des Officiers de la Couronne, d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes, de toute sa garde, tambour battant, les ruës par où il passoit étant tapissées & jonchées de fleurs, & parmi les acclamations d'un grand nombre de personnes de toute condition, qui crioient de tous côtez, *Vive le Roy.*

Etant arrivé au grand Portail, il trouva l'Archevêque de Bourges à peu de distance de la porte au dedans de l'Eglise, assis en habits Pontificaux dans une chaise couverte de damas blanc aux armes de France & de Navarre; & autour de ce Prélat qui faisoit l'Office dans cette cérémonie en qualité de grand Aumônier, étoient le Cardinal de Bourbon & les autres Evêques, & puis les Religieux de l'Abbaye. L'Archevêque selon la formule ordinaire, lui demanda qui il étoit. Il répondit: *Je suis le Roy. Que demandez-vous*, reprit l'Archevêque: *Je demande*, dit le Roy, *d'être reçu au Giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Le voulez-vous*, dit encore l'Archevêque? *Oui*, repartit le Roy; *Je le veux & le desire*; & puis s'étant mis à genoux, il fit sa Profession de Foy en ces termes: *Je proteste & jure devant la face de Dieu Tout-Puissant, de vivre & mourir en la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, de la protéger & défendre envers tous au péril de mon sang & de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à icelle Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.* Il mit cette formule par écrit entre les mains du Prélat, qui lui ayant présenté son anneau à baiser, lui donna à haute voix sa bénédiction & l'absolution des censures encouruës pour l'hérésie qu'il avoit professée; ce qui fut suivi de nouveaux cris de

Il la fait dans l'Eglise de S. Denis entre les mains de l'Archevêque de Bourges.

1593. de *Vive le Roy*, dont non seulement toute l'Eglise; mais toute la ville retentirent.

S'étant relevé, il fut conduit par les Evêques au grand Autel, où il réïtera son serment sur les saints Evangiles, & ayant passé derriére, il se confessa à l'Archevêque de Bourges, tandis que l'on chantoit le *Te Deum*.

Ce spectacle tira les larmes des yeux de plusieurs personnes, & on vit par la suite qu'il avoit changé à son égard le cœur d'une infinité de Parisiens, qui, après leur retour à Paris, ne le nommoient plus le Bearnois ou le Roy de Navarre comme auparavant, mais simplement le Roy.

Réjouïssances qui terminent cette Cérémonie.

Après s'être confessé, il entendit la Messe avec beaucoup de modestie & de pieté. Elle fut suivie d'un *Vive le Roy* chanté en Musique, d'une largesse de quantité d'argent qu'on jetta au peuple, du son des tambours & des trompettes, & d'un grand bruit d'artillerie. Après le dîner, il assista aux Vêpres & au Sermon, qui fut fait par l'Archevêque de Bourges. Il alla de là en devotion à Montmartre, & toute la cérémonie de ce jour finit par des feux de joye, dont non seulement la Ville, mais encore les Bourgs & les Villages d'alentour, & toute la Vallée de Montmorency furent éclairez pendant la nuit.

T. 2. Lettre au Maréchal de Bouillon, datée du 10 d'Août.

Du Plessis Mornay dans ses Mémoires assûre que le Roy étant à la porte de l'Abbaye, & au moment de faire son abjuration, on lui proposa de jurer, qu'il déclareroit la guerre aux Huguenots, & qu'il le refusa; & on dit que ce fut le Cardinal de Bourbon, qui lui fit cette proposition si à contre-temps.

Dès le même jour le Roy envoya des Couriers à tous les Parlemens, pour les informer de sa conversion, & des raisons qui l'avoient obligé de la différer si long-temps, quelque envie qu'il eût de se faire instruire, conformément à la parole qu'il en avoit donnée aux Princes & aux Seigneurs Catholiques immédiatement après la mort du feu Roy. Les Villes qui lui étoient soumises, firent éclater leur joye, par les plus grandes réjouïssances. Plusieurs Catholiques, même dans les villes de la Ligue, en benirent Dieu en secret; car pour les autres, ils ne firent jamais paroître plus de fureur contre le Roy.

Insolence du Docteur Boucher dans un sermon. Cayet. T. 2.

Le Docteur Boucher se signala dans Paris à son ordinaire. Dès le temps de l'ouverture des Etats, il avoit commencé un sermon, par ces paroles du Psalmiste, *Eripe me de luto facis*, & y avoit donné cette interpretation, aussi fade & aussi ridicule qu'insolente, *Seigneur débourbez-nous, ôtez-nous cette race de Bourbon.* Il monta en Chaire dans saint Merri un jour ou deux après la réconciliation du Roy, vomit contre lui mille outrages, & dit entre-autres choses, que la cérémonie qui s'étoit faite à saint Denis, n'étoit qu'une farce, & que ce Prince ayant été le matin à la Messe, avoit été au Prêche la nuit suivante. Ces Sermons furent imprimez, & les Parisiens étant rentrez dans le devoir en eurent tant de honte, qu'après la réduction de Paris, la premiere chose qu'ils firent dès le lendemain, fut de les faire jetter au feu par la main

main de l'Exécuteur de la Justice, pour commencer à expier par-là le crime de leur longue & opiniâtre révolte contre leurs Souverains. 1593.

Nonobstant ces déchaînemens des Ligueurs, le traité de Tréve pour lequel on s'étoit assemblé à la Villette, fut conclu, & signé peu de jours après pour trois mois, & publié à Paris & à saint Denis, le premier jour d'Août. Le Duc de Savoye en fut nommément exclus, & il fut seulement dit dans le vingtiéme article, que s'il vouloit y être compris, il pourroit dans l'espace d'un mois envoyer sa déclaration, sur laquelle on délibéreroit, & qu'on ne concluroit rien sur ce point, que du consentement des deux partis; c'est-à-dire, de celui du Roy & de celui de la Ligue.

Conclusion de la Tréve.

Cayet. T. 2.

Plusieurs furent très-choquez, de ce que le Roy avoit paru en cette occasion, traiter avec le Duc de Mayenne comme d'égal à égal, & surtout, de ces termes inserez dans ce même article vingtiéme : *Les Chefs des deux Partis*: mais les plus sages après y avoir bien refléchi, louérent la prudence du Roy, de ne s'être point arrêté à ces formalitez, vû les avantages qu'il pouvoit retirer, & qu'il retira en effet de cette Tréve, & de ce qu'il avoit à craindre, s'il eût refusé de les passer. Car s'il ne l'eût pas fait, le Duc de Mayenne qui s'opiniâtroit là-dessus, auroit peut-être consenti à l'élection d'un nouveau Roy dans les Etats, & on auroit imputé au Roy de s'être opposé à ce qui pouvoit procurer quelque repos alors si nécessaire à l'Etat. Cette conduite, & la prolongation de la Tréve qui se fit dans la suite, justifierent si bien ses bonnes intentions pour le soulagement de ses peuples, que cela seul lui acquit plus de villes & de serviteurs dans l'espace de quelques mois, qu'il n'en auroit pû gagner en dix ans.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Lettre de du Plessis-Mornai au Roy du 8. d'Août.

La Tréve empêcha qu'on ne parlât desormais dans les Etats de l'Election de l'Infante; mais le Duc de Mayenne, pour être toûjours en état de traiter avantageusement avec le Roy, résolut de maintenir & d'affermir son parti. Il fit pour cela deux choses de concert avec le Légat: La premiére fut un nouveau serment entre les mains de ce Cardinal de maintenir la Ligue, & de ne point faire la paix avec le Roy de Navarre, quelque acte de Catholique qu'il fît; & cela à certaines conditions dont le Duc de Féria convint au nom du Roy d'Espagne. Le Cardinal de Pellevé, les Ducs de Guise, d'Aumale, d'Elbœuf, les sieurs de la Châtre, de Rosne & de saint Paul, Maréchaux de la Ligue, & Tournabon Florentin Agent du Duc de Mercœur le firent aussi. Ce serment fut fort secret, & on ne le sçut que par une Lettre interceptée du Cardinal Légat écrite à Rome. La seconde chose que fit le Duc de Mayenne pour gagner les bonnes graces du Pape, qu'il prévoyoit desormais devoir faire pancher la balance de quel côté il voudroit, malgré les Espagnols, fut de faire recevoir le Concile de Trente, & de le faire autoriser par les Etats. L'un & l'autre se firent avec beaucoup d'appareil: La reception du Concile fut publiée *sans restrictions ni modifi-*

Ce que fit le Duc de Mayenne pour affermir son parti.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

1593. *difications quelconques.* Ce sont les termes de la déclaration sur la publication du Concile.

Les Députez des Provinces avoient néanmoins été d'avis, qu'on y mît cette restriction. *Que si aux immunitez & franchises du Royaume, il y avoit quelque chose qui meritât d'être entretenuë, sa Sainteté étant requise d'y pourvoir, il n'y feroit aucune difficulté*; & ce fut cette restriction qui, dans la suite, rendit la réception du Concile sans effet en ce Royaume.

Le Roy envoye une Ambassade au Pape.

Le Roy de son côté, afin de satisfaire à la promesse qu'il avoit faite aux Evêques, d'envoyer un Ambassadeur au Pape, pour lui rendre compte de sa conversion, & des raisons que ces Prélats avoient euës de lui donner l'absolution, sans attendre les ordres du saint Siége, nomma le Duc de Nevers pour cette Ambassade, & le fit précéder par le sieur de la Clielle avec une Lettre * pour le saint Pére fort respectueuse, & qu'il signa en ces termes, *Votre bon & dévot Fils Henri.*

Qui refuse d'abord de la recevoir.

Le succès de cette Ambassade étoit fort incertain, vû la maniére dont le Pape en avoit usé jusques-là à l'égard du Cardinal de Gondi, & du Marquis de Pisani Députez à Rome de la part des Princes & des Seigneurs Catholiques du parti Royal. Le Roy, pour leur ménager un plus favorable accès, avoit inutilement employé le crédit de la République de Venise & du Grand Duc. Le Cardinal s'étoit arrêté à Florence & le Marquis à Dezenzano sur le lac de Garde, ville de la Seigneurie de Venise, en attendant que ces deux puissances agissent auprès du Pape en leur faveur. Mais Clement VIII. ne vouloit rien écouter, irrité qu'il étoit de la maniére dont les Parlemens de Tours & de Châlons avoient traité les Bulles de ses prédécesseurs, & prévenu toûjours contre le Roy par les Espagnols, & par Desportes Secrétaire du Duc de Mayenne, qui, au lieu de faciliter la chose ainsi que le Duc s'y étoit engagé, la traversoit.

Davila. l. 13.

Ce Pape résista constamment aux instances des Ambassadeurs de Venise & du Grand Duc, & dès qu'il sçut le Cardinal de Gondi arrivé à Florence, il y envoya le Pére Alexandre Franceschi Dominiquain son Théologien, qui l'alla trouver à l'Ambrosiane, maison de plaisance du Grand Duc. Il lui fit défense de la part de sa Sainteté, & en termes très-durs, de mettre le pied dans les Terres de l'Eglise, & la lui donna par écrit. Le Grand Duc se tint très offensé de cette dénonciation faite au Cardinal, sans qu'on lui en eût rien communiqué, & dans son propre Palais, où il étoit actuellement, & de la maniére dont elle lui avoit été faite: mais il dissimula, pour ne se point mettre hors d'état de servir le Roy. La même défense fut intimée au Marquis de Pisani par le Nonce qui residoit à Venise, & qui lui ajouta, que s'il entroit dans l'Etat Ecclésiastique, on procéderoit contre lui comme contre un homme déja suspect d'hérésie.

Le

* Datée de S. Denis 18. Août 1593.

1593.

Le Cardinal obéït; mais il ne se rebuta point, & envoya son Sécretaire à Rome, qui ayant obtenu audience du Pape par l'entremise de l'Ambassadeur du grand Duc, plaida la cause de son Maître. Il représenta au Pape, qu'à la verité le Cardinal de Gondi n'avoit jamais voulu signer la Ligue ; mais qu'il n'avoit toûjours refusé de le faire, que parce que parfaitement instruit des affaires de France, il avoit reconnu que ce parti n'étoit formé que par l'ambition, & nullement pour l'intérêt de la Religion; qu'il avoit sur cela rendu compte de sa conduite au Pape Sixte V. qui l'avoit approuvée; que si durant le siége de Paris, il avoit traité avec le Roy de Navarre, ce n'avoit été que par le consentement du Légat ; que le voyage, qu'il avoit entrepris, n'étoit que pour informer sa Sainteté du veritable état des affaires du Royaume de France ; qu'il avoit beaucoup de choses d'importance à lui communiquer là-dessus, dont il ne pouvoit être bien averti que par lui, & qu'au reste s'il le trouvoit coupable, il se soumettoit en tout à sa justice.

Ces raisons & quelques autres que le Sécretaire déduisit, & qui furent appuyées par l'Ambassadeur du Grand Duc, & par celui de Venise, firent impression sur l'esprit du Pape ; & même après cette audience, il dépêcha le Protonotaire Acuchi à son Légat en France, pour lui recommander d'aller bride en main, & de ne rien précipiter: mais le Légat vendu aux Espagnols, dont on dit qu'il esperoit un jour le Souverain Pontificat, suivit toûjours davantage ses intérêts particuliers, que les intentions de son Maître. Le Pape accorda depuis au Cardinal de Gondi la permission de venir à Rome, & après quelques entretiens, il lui fit assez connoître qu'il n'étoit pas tout-à-fait si contraire au Roy, qu'il l'avoit paru jusqu'alors, & qu'il affecta encore assez long-temps de le paroître.

Prudence du Pape en cette conjoncture.

Il falloit dans ces conjonctures, & pour bien mener une affaire si délicate, un Pape d'une aussi grande prudence que l'étoit Clément VIII. Sa propre réputation, l'honneur du saint Siége, & la sureté de la Religion en France, demandoient de lui de ne pas reconnoître le Roy, & de ne pas lui accorder l'absolution qu'il sollicitoit, sans être bien assuré de la sincerité de sa conversion. Il devoit avoir de grands égards pour le Roy d'Espagne; car quoiqu'il fût très-convaincu que les secours que ce Prince avoit toûjours donné aux Catholiques de France, étoient autant l'effet de son ambition, que de son zéle pour la Religion, il étoit toutefois certain, que sans lui l'hérésie auroit pris le dessus en France, & que c'étoit l'unique Souverain dans la Chrétienté, sur qui l'Eglise pût compter contre les Hérétiques. Par ces raisons, il devoit beaucoup le ménager, & ne pas faire de démarches qui choquassent ouvertement ses desseins & ses intérêts ; ainsi le Pape, quoique très-bien intentionné pour le Roy, résolut d'attendre du temps & des événemens, les occasions de le favoriser, en suivant toûjours au dehors la conduite, que lui & ses prédécesseurs avoient tenuë jusqu'alors, lui faisant cependant entre-

1593. entrevoir, qu'il ne manquoit pas d'envie de le satisfaire, s'il pouvoit s'assurer que sa conversion fût véritable.

Davila. L. 14. Le Cardinal Pierre Aldobrandin neveu du Pape avoit à son service un nommé Jacques Sannésio, qui étoit comme son Intendant, homme d'assez bon esprit, mais qui ne brilloit pas fort à la Cour, & tel qu'on ne pouvoit guéres croire qu'il dût être employé à une négociation importante. Le Pape d'ailleurs étoit assuré de sa discrétion & de sa fidelité; & il sçavoit qu'il étoit en commerce d'amitié avec un François natif d'auprès d'Auch en Gascogne, qui s'étant mis au service de Monsieur de Foix autrefois Ambassadeur de France à Rome, étoit demeuré en cette Cour au service du Cardinal d'Est. La Reine Douairiere de France se servoit de lui, pour demander au Pape, tantôt des Bulles pour l'érection de quelque Monastére, tantôt pour obtenir des Indulgences, & d'autres choses semblables; ce qui lui donnoit occasion de venir quelquefois au Palais.

C'étoit Arnaud d'Offat, homme dont le grand mérite suppléa à une naissance fort obscure, pour l'élever avec le temps au plus hautes dignitez de l'Eglise, & qui s'en fraya le chemin par cette heureuse conjoncture.

Le Pape s'ouvrit à Sannésio du dessein qu'il avoit, & lui donna ordre de parler comme de lui-même à d'Offat des affaires de France, sans qu'ils parussent avoir plus de commerce ensemble, qu'ils n'en avoient auparavant, & pour cela de ne le voir guéres ailleurs, que dans un coin de l'antichambre du Palais, où ils avoient coûtume de se rencontrer.

L'un & l'autre ravis de se voir chargez d'une si importante négociation, s'y comportérent avec toute la circonspection & toute la prudence possible, & ils s'étoient déja entretenus plusieurs fois sur ce sujet, lorsque le sieur de la Clielle arriva à Rome, portant la Lettre du Roy au Pape.

Suivant l'ordre qu'il en avoit, il s'adressa à Séraphino Oliviéri Auditeur de Rote, que le Roy sçavoit être dans ses intérêts. C'étoit un homme fort bien venu du Pape, qui prenoit plaisir à s'entretenir avec lui, parce qu'il avoit la conversation fort agréable & réjouïssante.

La Clielle lui mit la Lettre du Roy entre les mains, & le pria de la donner au Pape, & de lui en obtenir une audience. Oliviéri ne lui promit ni l'un, ni l'autre, y prévoyant de grandes difficultez: mais il l'assura qu'il feroit de son mieux pour y réüssir. Il alla un jour à l'Audience pour quelques affaires particulieres, & ayant mis le Pape en belle humeur, il lui dit qu'il avoit encore à lui parler d'une autre affaire, qu'il avoit peine à lui dire, mais dont il avoit cru pour de bonnes raisons, pouvoir se charger; c'est, lui dit-il, qu'on m'a mis entre les mains une Lettre du Roy de Navarre pour votre Sainteté.

Feinte difficulté qu'il fit de recevoir Le Pape à ce mot, entra en grosse colére, & fut sur le point de chasser Oliviéri, qui sans se démonter, se mit à plaisanter sur la Lettre; & sur

sur ce qu'il se fâchoit, & le voyant un peu revenu de sa premiére chaleur, il lui dit: *Saint Pére, quand ce seroit le Diable qui vous demanderoit audience, s'il y avoit espérance de le convertir, vous ne pourriez pas en conscience la lui refuser.* Cette plaisanterie ayant fait rire le Pape, & Oliviéri le trouvant radouci, le pria de lire la Lettre, & d'accorder une audience à la Clielle, dont il pourroit apprendre des choses, qu'il seroit bien-aise de sçavoir. Il lui représenta que cela ne l'engageroit à rien; que personne ne sçavoit le sujet du voyage de ce Gentilhomme, & qu'il se présenteroit à sa Sainteté, non point comme un Envoyé du Roy de Navarre, mais comme un simple étranger, qui étoit bien-aise de lui baiser les pieds. Le Pape refusa toûjours de recevoir la Lettre: mais pour l'audience, il dit qu'il y penseroit; & dès le même soir il fit dire par Sannésio à d'Ossat, de s'abboucher avec le Gentilhomme venu de France, de lui donner bonne espérance de sa négociation, en l'avertissant, mais comme de lui-même, de ne point se rebuter des difficultez qu'il y trouveroit.

1593. *voir une Lettre que le Roy lui écrivoit.*

Le lendemain sur le soir Silvio Antoniani Maître de Chambre du Pape alla chez Oliviéri, y prit la Clielle dans son carrosse, & l'ayant mené au Palais, le conduisit par un escalier dérobé au Cabinet du Pape.

Ce Gentilhomme en entrant se jetta aux pieds de sa Sainteté, lui dit qu'il venoit de la part du Roy son Maître, pour les lui baiser, & lui présenter une Lettre dont il l'avoit chargé.

A ces mote le Pape l'interrompit, & d'un air irrité lui dit qu'on l'avoit trompé; qu'on lui avoit demandé audience pour un Gentilhomme particulier, & non pas pour l'Agent d'un hérétique relaps & excommunié, & lui ordonna de se retirer de sa présence sans tarder.

La Clielle qui étoit préparé à cette Comédie, lui demanda pardon, le supplia de ne pas trouver mauvais qu'il eût exécuté les ordres du Roy son Maître, qui voudroit lui rendre en personne ses soumissions, & les marques du profond respect, dont il étoit pénétré pour sa personne & pour sa dignité: mais que puisque sa Sainteté ne vouloit pas l'entendre, il laisseroit au moins la Lettre qu'on lui avoit confiée avec le Mémoire de ses instructions. Il mit l'un & l'autre sur la table du Pape, & lui ayant de nouveau baisé les pieds, il se retira.

Le lendemain, il reçut ordre d'aller chez le Cardinal François Tolet. Ce Cardinal avoit été tout récemment transféré de la Compagnie des Jésuites dans le Sacré Collége. Le Pape se fioit extrêmement à lui, & il étoit si persuadé de sa droiture, qu'il le fit entrer plus avant qu'aucun autre dans le secret de l'affaire du Roy de France, tout Espagnol qu'il étoit. La Clielle eut trois entretiens avec ce Cardinal sur l'état du Royaume de France, & sur les dispositions où étoit le Roy au regard de la Religion: mais il n'en eut point d'autre réponse, sinon que le Pape ne pouvoit point écouter ce Prince, ni lui accorder l'absolution, parce qu'il avoit déja autrefois envoyé au saint siége l'abjuration de son hé-

1593. hérésie; & qu'il y étoit retombé depuis. Cette abjuration étoit celle, que le Roy avoit faite pour sauver sa vie ensuite du massacre de la saint Barthelemi, & sur laquelle il avoit écrit à Grégoire XIII. après avoir mis sa profession de Foy entre les mains de celui qui étoit alors Nonce en France.

Réponse donnée au Gentilhomme qui l'avoit aportée.

La Clielle ne sçachant où tout ce manége aboutiroit, se disposoit lentement à son retour en France, lorsque d'Ossat, la nuit de devant le jour de son départ vint le trouver, & lui apporta la réponse suivante, sur laquelle il eut ordre de garder un très-grand secret; que le Roy continuât à montrer par sa conduite la sincérité de sa conversion, & que bien que le Pape fût résolu à ne pas recevoir l'Ambassade du Duc de Nevers, ne croyant pas le pouvoir faire en conscience, avant que d'avoir éprouvé la constance du Roy dans la Religion, néanmoins ce Prince ne s'impatientât pas, & qu'en temps & lieu on lui donneroit contentement.

Cette assurance, quoiqu'en termes assez généraux, passa l'espérance que la Clielle avoit conçuë du succès de sa négociation. Il partit sans voir même Oliviéri à qui il avoit l'obligation de son audience, pour ne donner au Pape aucun lieu de soupçonner, qu'il lui eût fait part de son secret, & se hâta de porter au Roy cette bonne nouvelle.

Cependant le Duc de Nevers s'étoit mis en chemin pour Rome par la Suisse & le pays des Grisons; & comme il étoit à Peschiano dans la Valteline, le Pére Antoine Possevin Jésuite y arriva, & lui présenta un Bref * qui n'étoit qu'une Lettre de créance, sur ce que ce Pére avoit à lui dire de la part du Pape. Le Duc ayant lû le Bref, lui demanda quels étoient ses ordres? Je n'en ai point d'autres, répondit Possevin, sinon de vous dire que le Pape vous verra avec plaisir à Rome comme Louïs de Gonzague Duc de Nevers : mais qu'il ne peut vous y recevoir comme Ambassadeur d'un Roy, qu'il ne reconnoît point pour tel; qu'au reste il a de la joye de la conversion de ce Prince, & qu'il souhaiteroit qu'elle fût telle qu'elle devroit être.

Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

Le Duc pria Possevin de faire entendre au Pape l'importance de l'affaire dont il s'agissoit, lui donna des Lettres pour lui & pour le Cardinal de saint George son neveu contenant les raisons, qui devoient engager le Pape à le recevoir comme Ambassadeur du Roy, & s'en alla à Mantouë, resolu de continuer son voyage. Il s'abboucha en cette Ville-là avec le Cardinal de Gondi, le Marquis de Pisani & le sieur de Maisse Ambassadeur du Roy auprès de la Seigneurie de Venise, tandis que l'Ambassadeur de cette République à Rome & celui du grand Duc agissoient en faveur du Roy auprès du Pape & du Cardinal Tolet : mais le Pape suivant toûjours le systême qu'il avoit pris, le Pére Possevin fut renvoyé vers le Duc, & lui présenta une Lettre † du Cardinal de saint George,

* Daté du 29. Septembre 1593. rapporté par Cayet T. 2.
† Datée du 25. d'Octobre.

George, par laquelle il lui mandoit *que le Pape persistant en sa résolution, ne vouloit le recevoir comme Ambassadeur, quoiqu'il se pût assûrer d'être bien aimé de sa Sainteté.* 1593.

Le Duc de Nevers Ambassadeur du Roi arrive à Rome.

Le Duc après quelque délibération ne laissa pas de poursuivre sa route. Possevin le vint encore trouver à Moucha à cinq journées de Rome chargé d'une nouvelle Lettre (a) du Cardinal de saint George qui lui écrivoit par ordre du Pape, de n'entrer à Rome qu'avec très-peu de monde & peu d'équipage, & qu'il feroit plaisir à sa Sainteté, de n'y pas séjourner plus de dix jours. Il eut avis en même-temps que les Cardinaux avoient défense de recevoir ses visites, & de lui en faire. Il en fut très-offensé: mais résolu d'essuyer tous ces desagrémens pour le service du Roy son maître, il passa outre, & arriva à Rome le vingt & uniéme de Novembre accompagné de cinquante Gentilhommes outre ses Domestiques; & pour satisfaire le Pape, il n'entra que sur le soir fort tard, non point par la porte Del Popolo, où le peuple accouru de toutes parts l'attendoit; mais par la porte Angélica, proche de laquelle étoit son Palais de la Rovéré.

Comment il fut reçu du Pape.

Dès le même soir, il alla baiser les pieds du Pape, le supplia de ne pas limiter à dix jours son séjour à Rome, & de lui permettre de voir les Cardinaux, tant pour donner à quelques-uns d'entre eux des Lettres du Roy, que pour leur communiquer les affaires, qu'il avoit à traiter avec sa Sainteté. Le Pape répondit qu'il y penseroit: ensuite étant tombé dans l'entretien sur l'état des affaires de France, & sur la conversion du Roy, il dit qu'il ne pouvoit sans péché accorder l'absolution à ce Prince, même *dans le for de la conscience.*

Le Duc ne releva pas cette parole: mais continuant ce qu'il avoit commencé à dire touchant les fausses informations qu'on avoit envoyées à sa Sainteté sur ce qui se passoit en France, il la supplia de lui donner audience en présence de l'Ambassadeur d'Espagne, des Agens de la Ligue, & d'une assemblée de Cardinaux, & dit qu'il se faisoit fort de confondre les ennemis du Roy, & de les convaincre de fausseté sur une infinité de faits qu'ils avoient publiez à Rome. Le Pape ne voulut pas la lui accorder; mais il lui dit que le Mardi suivant, il lui donneroit une plus longue audience.

Audience dans laquelle il lui expose l'état du Royaume.

Le Duc y vint accompagné de soixante & dix Gentilshommes François. Il lui fit un exposé fort en détail de l'état du Royaume, & des forces du Roy, qui avoit dans son parti tous les Princes du Sang, les Officiers de la Couronne, & les trois quarts de la Noblesse de France, les Parlemens de Bretagne, de Bourdeaux, & de Toulouse, les Chefs des autres, c'est-à-dire, les Premiers Présidens & les Procureurs Généraux, excepté le Premier Président de Toulouse (b) qui avoit été massacré par les Ligueurs avec l'Avocat Général (c) tous deux très-bons Catho-

(a) Datée du 6. Novembre.
(b) Duranti.
(c) Dafis.

1593. Catholiques; que les deux tiers des Villes étoient déclarez pour lui qu'il avoit déja réduit une fois Paris aux derniéres extrêmitez, & qu'il le serroit actuellement d'une maniére à le replonger encore bien-tôt dans les mêmes miséres; qu'il bloquoit Orléans qui faisoit la communication entre les deux moitiez du Royaume; & qu'il étoit maître de la riviére de Loire jusqu'à Nantes; que tout cela montroit evidemment la supériorité du Roy; qu'au contraire la foiblesse de la Ligue étoit extrême; qu'elle avoit été contrainte de se jetter entre les brás des Espagnols & du saint Siége, & qu'à moins qu'ils ne lui fournissent des secours très-puissans & continuels, elle succomberoit de l'aveu même du Duc de Mayenne, dont il montra au Pape des Lettres originales, que ce Duc écrivoit au Roy d'Espagne, & qu'on avoit interceptées; que le Duc de Mayenne soûtenoit très-mal la dignité de Lieutenant Général du Royaume qu'il avoit usurpée, & qu'il ne tenoit que d'une assemblée séditieuse, composée pour la plûpart de Marchands, de Banquiers, de Procureurs, de Curez, de Docteurs, & d'autres pareilles gens tous ignorans dans les matiéres d'Etat, & dont l'insolence l'avoit obligé à casser ce prétendu Conseil, & à faire une sevére justice des plus mutins, quoiqu'il n'eût reçu que d'eux seuls toute son autorité; que pour se la conserver, il avoit devoré les plus desagréables rebuts de la fierté Espagnole, & surtout du Prince de Parme, qui en diverses occasions l'avoit traité avec une hauteur, que le seul besoin qu'on avoit de lui, pouvoit faire supporter à un Prince de la naissance du Duc de Mayenne; qu'avec tout cela, il se brouilloit sans cesse avec les Espagnols, & que ces brouilleries fréquentes étoient un présage de la décadence entiére & prochaine de la Ligue; que les troupes des Espagnols en France n'étoient comparables, ni en valeur, ni en nombre à celles du Roy; qu'ils promettoient vingt mille hommes; mais que quand ils en auroient trente mille, & que le Roy d'Espagne vivroit encore cinquante ans, ils ne viendroient jamais à bout de conquérir le Royaume de France; que le Roy les déferoit sans combattre, & en se tenant seulement sur la défensive; que l'élection d'un Roy étranger avoit revolté tous les François; que le Parlement de Paris, quoique du parti de la Ligue, s'y étoit fortement opposé; & qu'un nouveau Roy élû ne feroit rien autre chose, que d'achever la ruïne du Royaume, & la destruction des Eglises & des Catholiques, & d'augmenter le déréglement des Ecclésiastiques, auquel il étoit impossible de remédier, tandis que le feu de la guerre embraseroit l'Etat.

Il s'étendit encore sur la partialité du Légat, & sur son devouement au parti des Espagnols, & le prouva par des Lettres de ce Cardinal au Nonce d'Espagne qui avoient été surprises. Enfin, saint Pere, ajoûta-t-il, les Catholiques du parti du Roy se sont obligez par serment à soûtenir sa Couronne. Ils l'ont fait jusqu'à présent: mais vous pouvez-vous assûrer que depuis la conversion du Roy, ils se feront hacher en piéces, plûtôt que de souffrir l'injustice, que les Rebelles & les Espagnols veulent faire à ce Prince.

Le Pape écouta fort tranquillement tout ce discours: mais avant que de

de l'entendre, il avoit sa réponse toute prête, qui fut qu'il ne croiroit jamais que le Roy fût converti, à moins qu'un Ange du Ciel ne vînt l'en assurer, & il ajouta des choses aussi outrageantes pour les Catholiques du parti du Roy, qu'avantageuses à ceux du parti de la Ligue. Le Duc de Nevers les releva, mais avec moins de force qu'il n'auroit fait, s'il n'eût pas suivi sa principale vûë, qui étoit de gagner le Pape par ses maniéres complaisantes & soumises. Il demanda avec instance la prolongation du terme de son séjour à Rome, à quoi le Pape répondit comme la premiére fois, qu'il y penseroit; mais qu'il pourroit encore lui parler le Jeudy suivant. 1593.

Autre où il l'assure de la sincerité de la conversion du Roy.

Il retourna ce jour là à l'audience, accompagné seulement de deux Prélats Italiens, le Pape lui ayant fait dire par son Maître de Chambre, que ce grand cortége de Noblesse Françoise qu'il avoit amené aux deux premiéres Audiences, ne lui plaisoit point. Il commença par demander, qu'il lui fût permis de demeurer à Rome. Le Pape lui fit la même réponse, qu'il y penseroit, & quelque instance qu'il fît, il n'en put tirer autre chose là-dessus. C'est pourquoi desesperant d'avoir une audience en Consistoire, comme il l'auroit souhaité, il ne crut pas devoir différer davantage de présenter au Pape la lettre dont le Roy l'avoit chargé; & en la lui présentant, il l'assura de la part de ce Prince, de la sincérité de sa conversion, du desir qu'il avoit de recevoir sa benediction & son absolution, de son respect pour sa personne & pour le saint Siége, & que si la guerre qu'il avoit à soutenir contre ses sujets rebelles & ses autres ennemis ne l'en eût empêché, il seroit venu en personne lui demander la grace, qu'il le supplioit par sa Lettre & par la bouche de son Ambassadeur de lui accorder. Le Duc ajoûta qu'il avoit amené avec lui l'Evêque * du Mans, & un des plus considérables Religieux † de l'Abbaye de saint Denis, & le Doyen de Notre Dame de Paris Louis Seguier; qu'ils avoient été choisis, pour rendre compte au S. Siége de la conduite qu'on avoit tenue dans la reconciliation du Roy avec l'Eglise; qu'ils le feroient avec tout le respect qu'ils devoient à sa Sainteté, & lui apprendroient des choses qu'elle seroit bien-aise de sçavoir. Le Pape lui répondit qu'il y penseroit; & jamais le *Vederemo* des Italiens ne fut plus souvent mis en usage, que durant cette négociation.

Politique de la Cour de Rome en cette affaire.

Le Lundi suivant le Maître de Chambre du Pape vint trouver le Duc de Nevers, & lui dit que s'il vouloit encore parler à sa Sainteté, il le pourroit faire; mais qu'il se disposât à partir au premier jour, parce qu'un plus long séjour qu'il feroit à Rome, donneroit de l'ombrage à ceux, que le saint Siége croyoit avec justice devoir ménager (il entendoit les Espagnols & les Liguears) que n'étant venu à Rome que comme particulier, il n'étoit pas nécessaire, qu'il rendît visite aux Cardinaux;

* Claude d'Angennes.
† Le Sieur Gobelin.

1593. naux; qu'à l'égard de l'Evêque du Mans, & des deux autres personnes dont il avoit parlé à sa Sainteté, elle ne vouloit point leur permettre de lui baiser les pieds, qu'auparavant ils ne se fussent presentez au Cardinal de sainte Sévérine chef de l'Inquisition & Grand Pénitencier.

Le Duc de Nevers connut par-là, qu'un avis qu'on lui avoit donné de France étoit vrai, sçavoir qu'on avoit écrit de Rome au Cardinal Légat & au Duc de Féria, qu'ils ne se missent point en peine de l'Ambassade envoyée au Pape par le Roy pour son absolution; qu'on ne souffriroit pas que l'Ambassadeur demeurât long-tems à Rome, & qu'ils en avertissent les partisans de la Ligue, afin qu'ils ne se hâtassent pas de se ranger au parti du Navarrois. Il vit bien qu'on vouloit absolument l'empêcher d'instruire les Cardinaux de ce qu'il avoit ordre de leur dire de la part du Roy, & que le dessein étoit d'engager l'Evêque du Mans & ses deux collégues dans un labyrinte de procédures dangereuses pour eux, en les faisant comparoître devant le Cardinal chef de l'Inquisition. Il pria le Maître de la Chambre, de lui donner par écrit ce qu'il venoit de lui dire; & sur le refus qu'il en fit, n'ayant point ordre de le donner, il le pria de demander cet ordre au Pape, & de l'excuser s'il différoit d'aller à l'audience jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu.

Le soir du même jour, le Cardinal Tolet rendit une visite au Duc de Nevers, & ne lui dit rien autre chose, que ce que le Maître de Chambre lui avoit déja dit, sinon qu'il lui ôta toute espérance d'avoir l'écrit qu'il demandoit, & sur ce que ce Cardinal le pressa de consentir, que l'Evêque du Mans & les deux autres personnes qui l'accompagnoient comparussent devant le Cardinal de sainte Sévérine, afin qu'ils vissent ensuite le Pape, il répondit qu'ils ne le feroient pas; qu'il avoit essuyé plusieurs affronts qu'on avoit faits à sa personne, à son caractére, & au Roy son Maître; qu'il les avoit souffert avec patience, pour convaincre le Pape de la soumission avec laquelle ce Prince recherchoit son amitié; mais qu'il ne permettroit jamais qu'on en fît à l'Evêque du Mans & à ses Collégues, & que lui en dût-il coûter la vie, il l'empêcheroit par toutes sortes de voyes.

Le Cardinal Tolet alla faire au Pape le rapport de cet entretien, & le Maître de Chambre vint le lendemain répéter au Duc, que le Pape ne verroit point l'Evêque du Mans, avant que ce Prélat se fût presenté au Cardinal chef de l'Inquisition, & qu'il ne vouloit point qu'on lui parlât davantage de la visite des Cardinaux. Il demanda au Duc si le Pére Possevin ne lui avoit pas declaré de la part de sa Sainteté, quand il le vit à Moucha, qu'elle ne vouloit point qu'il lui parlât des affaires du Navarrois, lorsqu'il seroit arrivé à Rome? Le Duc répondit, que non, & que s'il lui avoit fait cette déclaration, il eût délibéré sur ce qu'il auroit eu à faire: mais qu'il le conjuroit de supplier de nouveau sa Sainteté de lui accorder ses demandes, & sur tout de prolonger le terme de sa demeure à Rome.

Cette réponse attira une terrible tempête au Pére Possevin, qui fut obligé de s'évader de Rome, de peur d'être arrêté. On raisonna beau-

coup

coup sur cette fuite, & quand on sçut depuis ce que le Pape avoit fait dire en secret au sieur de la Clielle, qu'on ne s'allarmât point du traitement qu'il feroit au Duc de Nevers, plusieurs jugérent que la colére du Pape contre Possevin étoit une chose affectée. Le Duc de Nevers dans ses Mémoires l'attribue à la liberté, avec laquelle ce Pére avoit conseillé au Pape, & à quelques-uns des Cardinaux de se rendre faciles aux demandes du Roy, de donner la paix à la France, & de prévenir les maux que la dureté dont on usoit envers ce Prince, pouvoit causer. 1593.

L'Evêque du Mans & le sieur Seguier furent aussi contraints de s'enfermer dans l'appartement du Duc de Nevers, de peur qu'on ne se saisît de leurs personnes. On arrêta leurs bagages & leurs Mulets, & Dom Gobelin Religieux de saint Denis qui étoit venu de la part de sa Communauté, pour justifier ce qui s'étoit passé dans l'Abbaye à la réconciliation du Roy, fut saisi d'une telle frayeur, que la fiévre le prit; & il en mourut quelque temps après à Ferrare.

Le Duc de Nevers qui apprehenda pour lui-même, parce que les dix jours finissoient le lendemain, fit prier le Maître de Chambre de demander les ordres du Pape touchant son départ. Sur quoi on lui manda que sa Sainteté vouloit bien lui accorder encore une audience pour le cinquiéme de Décembre.

Autre audience donnée à l'Ambassadeur.

Il se rendit ce jour-là au Palais. Le Pape se plaignit de ce que l'Evêque du Mans avoit refusé d'aller trouver le Cardinal de sainte Sévérine: mais que puisqu'il avoit tant de peine à se résoudre à cette démarche, il se contenteroit qu'il se présentât devant le Cardinal d'Arragon chef de la Congregation établie pour les affaires de France. Le Duc répéta au Pape ce qu'il avoit dit là-dessus au Cardinal Tolet, & le supplia de vouloir bien seulement permettre à l'Evêque & aux deux autres de lui baiser les pieds, même sans écouter ce qu'ils avoient à lui dire, & qu'après cela il les renvoyât aux Cardinaux ses neveux qui étoient ses Ministres; que le Cardinal d'Arragon pourroit s'y trouver aussi-bien que tels autres Cardinaux que sa Sainteté jugeroit à propos. Le Pape rejetta encore cette demande, & lui ajouta que la seule considération qu'il avoit pour lui l'avoit empêché jusqu'alors de faire justice de ces Députez, & qu'avant que de s'y résoudre, il en délibéreroit encore.

Le Duc voyant le Pape toûjours infléxible, & apprehendant que cette audience ne fût la derniére qu'on lui accorderoit, se jetta à ses pieds, le conjura par les plus puissans motifs de recevoir dans le sein de l'Eglise un Roy penitent, & de lui imposer telles satisfactions, qu'il jugeroit à propos, ce Prince étant résolu de les accepter, pourvû qu'il obtînt l'absolution du Chef de l'Eglise, qui lui tenoit la place de Jesus-Christ.

Le Pape l'interrompant à chaque parole, & ne répondant que par des négatives, le Duc tira de sa proche la procuration qu'il avoit du Roy sur tout ce qu'il avoit demandé & offert, & la lui présenta décachetée & ouverte, entrecoupant ses paroles de sanglots & de larmes qui

1593. émûrent le Pape, mais sans le fléchir. Il lui commanda de se lever & de se rasseoir; & le Duc après de nouvelles instances aussi inutiles que les précédentes, lui présenta un Mémoire contenant en substance tout ce qu'il avoit dit, le supplia de le lire, & de lui faire sçavoir enfin sa derniére résolution. Le Pape le reçut, & en le congédiant, lui promit de lui envoyer incessamment ses derniers ordres.

Son séjour à Rome est prolongé.

Quoique le terme des dix jours fût passé, & que le Pape n'eût point accordé la prolongation, on fit dire sous-main au Duc qu'il pouvoit demeurer le reste du mois, jusqu'au commmencement de Janvier; ce qui lui fit beaucoup de plaisir.

Diversité de sentimens entre les Cardinaux sur cette affaire.

Cependant on raisonnoit fort à Rome sur cette grande affaire, les uns étant pour l'absolution du Roy, & les autres contre. Quelques Cardinaux murmurérent assez haut de ce qu'un point de cette importance n'étoit point traité en Consistoire; mais seulement entre le Pape & quelques Cardinaux. Ces murmures qui revinrent au Pape, donnérent occasion au Consistoire, qui fut tenu le vingtiéme de Décembre. Le Pape s'y expliqua d'une maniére à faire connoître qu'il étoit fort choqué de la liberté qu'on se donnoit de raisonner sur sa conduite. Il dit qu'il n'avoit rien fait jusques-là que suivant les régles de la prudence, qu'il agiroit dans cette affaire comme il jugeroit à propos, & que si quelqu'un osoit desormais s'ingérer à en parler, il lui feroit sentir combien il en étoit offensé.

L'Ambassadeur voyant qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, se retire à Venise.

Le Duc de Nevers eut avis, que le Pape dans ce Consistoire s'étoit assez ouvert sur la résolution où il étoit, de ne point ratifier l'absolution donnée au Roy par l'Archevêque de Bourges, & il sçut que le sieur Montorio un des Prélats qui avoient accompagné le Cardinal Légat à Paris, en étoit venu de sa part & de la part du Duc de Mayenne, pour dire au Pape qu'il étoit à propos dans la situation des affaires de France, de tirer les choses en longueur, & d'amuser le Duc quelque temps à Rome; sur quoi ce Prince fit mettre entre les mains du Pape un Mémorial ou Requête, par laquelle il le supplioit de vouloir bien lui donner une réponse sur le Mémoire qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter le cinquiéme de Décembre, & de la lui donner par écrit, afin que le Roy son Maître sçût à quoi il devoit s'en tenir.

Cette réponse par écrit lui fut refusée: mais on lui dit que le Pape lui donneroit une audience le deuxiéme de Janvier. Cette audience ne fut pas plus favorable que les précédentes. Le bruit cependant courut alors dans Rome; que l'Evêque du Mans avoit eu un entretien secret avec le Pape. Quelques jours après le Duc voyant qu'il perdoit son temps, & qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, conformément à ce que le Légat avoit fait dire au Pape par le Prélat Montorio, il sortit de Rome pour aller à Venise. Je reviens à ce qui se passa en France, depuis la conclusion de la Tréve jusqu'à la fin de 1593. & aux autres choses qui se firent cette même année en diverses Provinces.

Affaires de France. Dessein for-

Les pernicieuses maximes de plusieurs Docteurs & Théologiens de la Ligue, débitées hardiment dans les Chaires de Paris & de quelques autres

tres

tres Villes de France, inſpirérent encore à un ſcélerat le deſſein d'attenter ſur la vie du Roy, & de le faire périr de la même maniére que ſon Prédéceſſeur. Ce furieux s'appelloit Pierre Barriére batelier de la riviére de Loire à Orléans. Il s'ouvrit à Lyon & à Paris ſur ce qu'il méditoit, à pluſieurs Eccleſiaſtiques tant Séculiers que Réguliers, qui le confirmérent dans ſa réſolution.

1593. *Attentat formé contre la vie du Roy.* Thuanus. l. 107.

Le dernier qu'il conſulta à Lyon, fut un Dominicain Florentin, nommé Séraphin Bianchi homme prudent, qui le remit au lendemain, pour recevoir ſa réponſe. Le Dominicain cependant pria le ſieur Brancaléon Gentilhomme domeſtique de la Reine Douairiére, de ſe trouver chez lui, & de bien enviſager l'homme qui s'y rendroit à l'heure qu'il lui marqua.

Ce Gentilhomme ne manqua pas au rendez-vous : il obſerva Barriére à loiſir, & quand celui-ci ſe fut retiré, Bianchi dit à Brancaléon de quoi il s'agiſſoit, & le conjura d'aller promptement trouver le Roy, afin qu'on pût arrêter cet aſſaſſin, avant qu'il approchât de ſa perſonne Royale.

Le peu de ſureté qu'il y avoit dant les chemins, empêcha Brancaléon de ſe rendre à la Cour avant Barriére, dont il avoit cependant envoyé le Portrait au Roy. Ce Prince quelque temps après raconta lui-même, en admirant la protection de Dieu ſur ſa perſonne, ce qui lui étoit arrivé à cet égard ; ſçavoir qu'étant ſur le chemin de Brie-Comte-Robert, & ayant été obligé de mettre pied à terre, il appella une eſpéce de Payſan qui étoit là proche, & lui donna ſon cheval à tenir ; (c'étoit Barriére lui-même) & qu'il le vit fouiller dans ſes chauſſes, apparemment pour tirer ſon coûteau : mais qu'il ne le tira point. Ce malheureux avoua depuis dans ſon interrogatoire, qu'il étoit venu à ſaint Denis à la Meſſe que le Roy entendit après ſon abjuration ; qu'il s'approcha de lui pour faire ſon coup, mais qu'il s'étoit ſenti arrêter le bras par une force inviſible, & qu'il s'étoit trouvé le cœur tout changé, après la cérémonie ; qu'étant retourné à Paris, on lui fit entendre que la converſion du Roy n'étoit qu'une feinte, & qu'il reprit ſon premier deſſein ; qu'il vint à Melun, où Brancaléon l'ayant reconnu, il fut arrêté. Il varia fort dans ſes dépoſitions ; & dans la queſtion, il chargea un Ecléſiaſtique de Lyon, un Capucin, un Jéſuite, le ſieur Aubri Curé de ſaint André des Arcs, qui l'avoient, diſoit-il, exhorté à ce crime, lorſqu'il les avoit conſultez. Pour ce qui eſt du Jéſuite qui s'appelloit le Pére Varade, ceux de ſa Compagnie s'en défendirent fortement, lorſque l'année ſuivante on voulut les charger de ce crime, & le Roy lui-même dans le temps qu'il les rappella en France, voulut bien de ſa propre bouche les diſculper ſur ce fait. Barriére ajoûta qu'on lui avoit perſuadé, s'il étoit ſurpris, de dire que c'étoit le Comte de Soiſſons, qui l'avoit engagé à ce parricide ; dequoi le Roy néanmoins n'eut aucune inquiétude, parce que cet article lui fut dit en préſence du Comte même, & qu'il vit bien que cet homme ne le connoiſſoit point. Il fut con-

Comment découvert & puni.

Mathieu Hiſtoire de Henri IV, l. 1.

Cayet. T. 2.

Défenſes des Jéſuites rapportées au 6. T. de l'Univerſité de Paris; Mathieu. l. 3.

condamné à être tiré à quatre chevaux, & l'Arrêt fut exécuté le dernier jour d'Août.

1593.

Mésintelligence des Chefs de la Ligue.

La mesintelligence des Chefs de la Ligue, dont on avoit déja vû tant de marques, parut en ce même mois d'Août avec un grand éclat.

Le Duc de Nemours ne cachoit guéres le dessein qu'il avoit de se faire une souveraineté de son gouvernement du Lyonnois & des Provinces voisines, & ayant assez connu que dans les Etats de Paris, on ne penseroit point à lui dans l'élection d'un Roy, il n'avoit point voulu y envoyer de Députez, nonobstant les instances que le Duc de Mayenne lui en avoit faites. Il avoit changé les Magistrats de Lyon de sa propre autorité; & en attendant qu'il pût bâtir deux Citadelles, pour se rendre maître absolu dans cette Ville, il s'étoit assuré des principaux postes, y avoit fait faire des retranchemens, & y tenoit des troupes. Il avoit tâché de s'emparer de Mâcon, & de quelques-autres Places sur les confins du Lyonnois, & même de Bourg en Bresse qui appartenoit au Duc de Savoye; mais ses intelligences n'avoient pas réussi.

Le Duc de Mayenne prévient les projets du Duc de Nemours qui vouloit se faire Souverain du Lyonnois. Thuanus l. 107.

Plusieurs autres démarches qu'il avoit faites, & qui tendoient toutes au même but, avoient forr chagriné le Duc de Mayenne, qui résolut de prévenir les ambitieux projets de ce Prince. Il en conféra avec l'Archevêque de Lyon, & ce Prélat après avoir tout concerté avec lui, s'en alla dans son Diocése à l'occasion de la Tréve, qui lui permettoit de faire ce voyage.

Il se comporta dans cette rencontre avec beaucoup de prudence. Il gagna sous main les principaux Bourgeois, qui d'ailleurs étoient fort irritez contre le Duc de Nemours au sujet des deux Citadelles, dont ils sçavoient qu'il avoit fait le projet, & il attendit une occasion favorable, où il put dire qu'il avoit plûtôt repoussé la violence, qu'il ne l'avoit faite lui-même.

Il sçut que Diximieux Gouverneur de Vienne arriveroit bien-tôt avec des troupes, & que le Duc par leur moyen, & secondé de quantité de Noblesse qu'il avoit auprès de lui, devoit lever l'étendart de la revolte, & se rendre tellement maître de la Ville, qu'il pût faire tout ce qu'il jugeroit à propos, sans apprehender de résistance de la part des Bourgeois.

Il avertit ceux des habitans qui étoient de garde à la porte du Rhône, que Diximieux devoit entrer le dix-neuviéme d'Août dans Lyon par cette porte. Ils s'y tinrent fort alerte, & dès qu'ils sçurent qu'il approchoit, ils fermérent la barriére. Il voulut la forcer, il y eut quelques coups tirez, & un Bourgeois fut tué : mais Diximieux s'étant trop avancé, fut pris lui-même, & ses troupes repoussées.

Ce dernier est mis prisonnier à Pierre Encise.

Au bruit de l'escarmouche les Bourgeois prirent les armes. Le Duc de Nemours accourut à cheval à la tête de quelques Gentilshommes vers la porte. Il fut surpris, lorsqu'on lui vint dire que sur le modéle des barricades de Paris, les Lyonnois en avoient fait dans les principales ruës. Il se trouva enveloppé, & fut contraint de se laisser condui-

re

re à son Hôtel, où les Bourgeois mirent une grosse garde. Le lendemain on l'obligea à en faire sortir la sienne, & l'Archevêque pendant ce temps-là s'étant saisi du Château de Pierre-Encise, l'y fit ensuite renfermer. 1593.

Cette nouvelle étant venuë à Paris, Anne d'Est mére du Duc de Mayenne, & qui l'étoit aussi du Duc de Nemours qu'elle avoit eu de son second mariage, fit de grands reproches au premier, d'avoir traité son frére de la sorte. Il s'en excusa, sur ce qu'il n'étoit pas responsable d'un tumulte populaire, que le Duc de Nemours avoit excité lui-même, par les entreprises qu'il avoit faites sur la liberté des Bourgeois. On capitula pour sa délivrance : il fut convenu, qu'on lui donneroit au lieu du Gouvernement du Lyonnois, celui de Guyenne & de quelques places de Gascogne qui obéïssoient à la Ligue, à condition que le Marquis de Saint Sorlin frére du Duc de Nemours remettroit entre les mains des Gouverneurs qu'on nommeroit, quelques places d'Auvergne dont il s'étoit emparé. Ce traité ne fut point mis en exécution, par les obstacles que le Duc de Mayenne y fit naître, & le Duc de Nemours demeura cependant toûjours prisonnier.

Troupes de la Ligue battuës en Bretagne.

Vers ce même-temps, Saint Luc qui commandoit en Bretagne pour le Roy, en attendant l'arrivée du Maréchal d'Aumont, battit quelques troupes de la Ligue auprès de Laval, investit dans la Guierche quatre mille hommes, que le Duc de Mercœur y avoit envoyez, pour relever les fortifications de cette place, & les obligea d'en sortir par capitulation, en y laissant leurs armes & leurs bagages. Le Duc de Mercœur mit le siége devant Montcontour, ou Sarouet qui y commandoit, se défendit avec beaucoup de valeur ; & le Duc ne fut pas trop fâché de la nouvelle de la Tréve, pour avoir un honnête prétexte de lever le siége.

En Poitou, le sieur de Malicorne Gouverneur de cette Province pour le Roy, le Duc de la Trimouille, les sieurs de Mortemar & de Parabére avoient bloqué Poitiers, & le serroient de fort près. Le Comte de Brissac s'y étoit jetté pour le défendre avec de bonnes troupes. Il fit de si fréquentes & de si vigoureuses sorties, qu'il obligea les Royaux à laisser les passages libres aux vivres. Dans une de ses sorties, il fut blessé de trois coups d'Epée & renversé de son cheval : le Baron de Saint Jemme jeune Seigneur de seize ans, se signala en cette occasion. Il mit pied à terre pour remonter son Général, & ayant saisi la queuë du cheval qu'il lui avoit donné, tous deux se tirérent de la mêlée.

Dupleix Hist. de Henri IV.

Elles remportent quelques avantages en Poitou & en Berri.

Un service si considérable rendu à la Ligue par le Comte de Brissac, fut mal reconnu par le Duc d'Elbœuf, qui étant entré quelques jours après dans Poitiers, l'obligea d'en sortir. Ce fut un grand chagrin pour le Duc de Mayenne, qui voyoit les Princes de sa Maison n'avoir plus guéres de déférence pour lui, & contribuer par là plus qu'aucuns autres à la ruïne de la Ligue. Elle ne laissa pas néanmoins vers ce temps-là d'avoir quelques autres petits avantages. Sablé que le Maréchal d'Au-

1593. d'Aumont avoit pris, se révolta contre Landebrie son Gouverneur : les Bourgeois le massacrérent, & redevinrent Ligueurs moins par haine contre le Roy, que contre le Commandant qu'il leur avoit donné, & dont ils étoient maltraitez. Selles en Berry dont le Prince de Conti s'étoit rendu maître, fut aussi surprise par les troupes du sieur de la Châtre.

Etat de la guerre dans le Perigord. David Bouchard Vicomte d'Aubeterre étoit souvent aux mains en Perigord & aux environs, avec le sieur de Montpesat fils de la Duchesse de Mayenne. Il prit Corny à discrétion, excepté que les Capitaines eurent la vie sauve : cinq ou six cens soldats furent faits prisoniers, & les armes, les bagages, les drapeaux, les enseignes & quatre cens chevaux, furent la proye des vainqueurs ; mais la prise la plus considérable fut celle des papiers de Monpesat. On y trouva le secret du voyage que le Duc de Mayenne avoit résolu de lui faire faire en Espagne, pour faire élire Roy par les Etats de Paris, Henri de Lorraine son fils aîné, & de plus la promesse du secours de mer, que les Espagnols destinoient pour Blaye alors assiégée par le Maréchal de Matignon. Aubeterre après le siége de Corny, fit celui de Lile petite ville en Perigord, où il fut blessé d'une mousquetade, dont il mourut au bout de neuf jours.

Thuanus. l. 107.

Siége de Blaye en Guyenne. Il se fit quelques autres petites expéditions de ce côté-là peu considérables, en comparaison de celle du siége que le Maréchal de Matignon avoit mis devant Blaye Place importante par sa situation vers l'embouchure de la Garonne, & pour la liberté du commerce de Bourdeaux qu'elle incommodoit fort.

Histoire du Maréchal de Matignon l. 3. chap. 21. Le Maréchal avant que de s'engager à ce Siége, se saisit du Château de Ha, qui étoit un des forts de Bourdeaux, & qu'il ne croyoit pas être assez en assurance entre les mains de Merville. Il avoit aussi eu ordre du Roy de traiter avec Lussan Gouverneur de Blaye, pour tâcher de l'attirer dans son parti : mais celui-ci demanda des choses si extraordinaires, qu'on ne put les lui accorder : ainsi le Maréchal s'étant assuré du secours d'une flotte Hollandoise qui étoit à la Rochelle, & de quelques vaisseaux Anglois, il s'approcha de Blaye avec son armée, pour l'assiéger par terre.

Il commença par l'attaque du Fauxbourg, qu'il emporta après deux heures de combat, & il s'y logea. Lussan se défendit avec beaucoup de valeur & de conduite, & avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ayant prévû le siége, il s'étoit ménagé diverses ressources. Le premier dont il fut secouru, fut le Baron de Castelnau Gouverneur de Marmande, qui ayant ramassé vingt-cinq bateaux, mit dessus huit cens hommes commandez par les Capitaines Lioux & Gilet, & leur fit descendre la Garonne. Ils passérent la nuit devant Bourdeaux sans être apperçus ; mais quand ils arrivérent au confiant de la Dordogne & de la Garonne, ils y trouvérent les vaisseaux Anglois & Hollandois qui leur lâchérent quelques volées de canon. Ils n'étoient pas en état de leur répondre ; c'est pourquoi ils s'échouérent sur le bord de la Riviére à quelque distance de Blaye. Ils marchérent de là en bataille, défirent quelques pay-

paysans qui voulurent s'opposer à leur passage, forcérent un quartier du Camp du Maréchal, & entrérent dans la Ville. 1593.

La tranchée fut conduite jusqu'au pied d'une Demie-lune ou ravelin, qui fut insulté, & d'abord emporté : mais cette fortification s'étant trouvée retranchée & palissadée à la gorge, les assaillans ne purent s'y maintenir. Le Comte de la Roche fils du Maréchal y donna un second assaut avec son Régiment, & il y eut l'épaule cassée d'une arquebusade, dans le temps qu'il ordonnoit le logement. Sa blessure découragea les soldats, & la bréche fut une seconde fois abandonnée.

La flotte Espagnole vient au secours & est battuë.

Peu de jours après, parut la flotte d'Espagne composée de seize gros navires, montant par l'embouchure de la Garonne, à la faveur du vent & de la marée, les Anglois & les Hollandois les attendirent. Le combat fut violent : deux vaisseaux Anglois furent brûlez, & trois des Espagnols pris. Ceux-ci auroient sans doute remporté la victoire, si le Maréchal ayant fait conduire douze canons sur le rivage, ne les eût obligez par ce nouveau feu, à se laisser aller au courant de la riviére pour prendre le large.

Trois semaines se passérent sans autre action entre les deux Flottes, tandis que les assiégez par leurs continuelles sorties fatiguoient beaucoup les assiégeans. Dans cet intervalle le Maréchal fit armer quinze vaisseaux au Port de Bourdeaux, & le Capitaine la Limaille fameux homme de Mer de ce temps-là lui avoit promis de venir par l'embouchure de la riviére avec une Escadre qu'il commandoit, attaquer les Espagnols, dans le même-temps que les Vaisseaux de Bourdeaux, les Anglois & les Hollandois, tomberoient de leur côté sur eux.

Autre combat naval où les Espagnols sont encore défaits.

Le Maréchal monta lui-même sur le meilleur vaisseau au jour marqué, & alla livrer bataille aux Espagnols. Il leur coula à fonds quatre Gallions, dissipa le reste ; & si la Limaille fût arrivé, il n'en seroit pas échapé un seul ; mais soit par trahison, comme quelques-uns le soupçonnérent, soit par le défaut d'un vent favorable, ainsi que la Limaille l'assura, il manqua au rendez-vous.

Ils ne laissent pas de jetter la nuit du secours dans la place, ce qui en fait lever le siége.

A quelques jours de là, les Espagnols s'étant reconnus, entrérent dans la riviére pendant une nuit fort obscure, & jettérent dans la Place des vivres, des munitions & des troupes fraîches. Ce nouveau secours fit desespérer au Maréchal de la prise de Blaye, & après avoir fait retirer son canon des batteries ; il leva le siége. Il y perdit un assez grand nombre de soldats, surtout des Régimens de Poyanne & de Panissaut dont les Mestres de Camp furent tuez, aussi-bien que le Capitaine Dimanche & Antoine de Gourgues, qui s'étoit signalé un peu auparavant par la prise de Castillon dans le Médoc. Thuanus. l. 107.

Le Maréchal partit un peu après pour la Cour, ayant eu ordre du Roy de lui amener le plus qu'il pourroit de troupes. Il mit ordre à la sureté des Places de Guyenne, & communiqua la bonne nouvelle de la prochaine conversion du Roy au Parlement de Bourdeaux. Le Parlement fut ravi d'avoir donné une preuve de sa fidélité envers son légiti-

1593. gitime Souverain, & de n'avoir pas écouté le scrupule de quelques-uns de ce Corps, qui avoient opiné à prendre le parti de la Ligue sur l'exemple du Parlement de Toulouse.

Etat des affaires du côté des Alpes. Thuanus. l. 107. Hist. de Lesdiguiéres l. 4. c. 12.

Du côté des Alpes Lesdiguiéres s'étoit rendu si redoutable au Duc de Savoye, que ce Prince fit un effort, pour mettre sur pied avec le secours des Espagnols, une armée de dix mille hommes de pied & de quinze cens chevaux, à dessein de reprendre Briqueras & Cahours, qui tenoient le Piémont en de continuelles allarmes. Il voulut amuser Lesdiguiéres par une négociation pour un traité de Paix : mais ce Généarl n'étoit pas homme à se laisser surprendre. Il mit ces deux Places en si bon état, que le Duc n'osa en tenter le siége. Ce Prince tourna du côté d'Exiles petite Place dans les montagnes commandée de toutes parts, & qu'il est impossible de secourir, quand les avenuës en sont une fois saisies.

Le Duc de Savoye prend Exiles.

Dès que Lesdiguiéres le vit avancer de ce côté-là, il détacha Blacons qui se jetta dans la Place avec quelques troupes. Il y arrêta plusieurs jours le Duc, soûtint quatre assauts, & ne pouvant plus tenir, parce que le canon de l'ennemi donnoit de revers dans la Place de tous côtez, il se rendit par la plus honorable capitulation.

Les François ont leur revanche sur les troupes Espagnoles.

Peu de temps après les François eurent leur revanche ; car Roderic de Tolède Général des troupes Espagnoles, s'étant engagé dans les montagnes proche du village de Salbertran avec trois mille Espagnols, Lesdiguiéres qui connoissoit en perfection tout ce pays-là, le fit investir de toutes parts ; & attaquer dans le temps qu'il faisoit retraite, pour sortir du mauvais pas où il s'étoit engagé. Ce fut moins un combat qu'une tuerie. Quinze cens hommes demeurérent sur la place, & Roderic lui-même, qui ne voulut point se rendre à un Arquebusier à cheval, parce qu'il n'étoit pas Gentilhomme. Plusieurs furent faits prisonniers, & de ce nombre étoient la plûpart des Commandans : dix-huit Enseignes furent prises ; & une victoire si sanglante pour les ennemis, ne coûta à Lesdiguiéres que trois ou quatre soldats ; il n'y eut pas même beaucoup de blessez ; & parmi ceux qui le furent, il n'y eut personne de marque.

Lesdiguiéres après cette expédition revint vers Grenoble, pour empêcher les courses que le Marquis de Tréfort, un des Généraux du Duc de Savoye, faisoit dans la vallée de Grésivaudan : de-là il envoya Belliers & la Buisse son frere en Savoye, où ils se saisirent de quelques postes, pour faciliter le passage à trois mille Suisses levez par les ordres du Roy : mais le Duc de Savoye, qui appréhendoit que cette guerre ne lui devînt de plus en plus funeste, jugea à propos d'en arrêter, ou du moins d'en suspendre le cours, en acceptant le traité de Tréve que la Ligue avoit faite avec le Roy, où il étoit dit, qu'il pourroit y entrer, pourvû qu'il le fît dans l'espace d'un mois. Il prit ce parti, & Lesdiguiéres n'en fut pas trop fâché, tant parce que cette suspension d'armes procureroit quelque repos à ses troupes, que parce qu'elle lui donneroit moyen de ravitailler Cahours & Briqueras. Il s'y transporta pour

ce

ce sujet, dès que la Tréve eut été signée par le sieur de Poët, à qui il donna la commission de la conclure. 1593.

Affaires de Provence.

La diversion que Lesdiguiéres avoit faite en Piémont, empêcha le Duc de Savoye de rien entreprendre en Provence : mais ce pays n'en fut pas pour cela plus tranquille. J'ai dit en rapportant ce qui s'y étoit passé sur la fin de l'an 1592. que la ville d'Aix, comme la capitale & le siége du Parlement, étoit entrée en négociation avec le Duc d'Epernon pour la paix, & qu'elle consentoit à renoncer à toutes Ligues étrangéres, c'est-à-dire, avec le Roy d'Espagne, & le Duc de Savoye ; mais sans se séparer de celle de France & du Duc de Mayenne.

Bouche Hist. de Provence. l. 10 Hist. du Duc d'Epernon. l. 14.

Les Conférences furent continuées pendant le mois de Janvier de l'année suivante, mais sans nul effet, parce que les Députez de la Ville, & ceux du Comte de Carces pourvû du Gouvernement de la Provence par le Duc de Mayenne ; ne vouloient point démordre de l'article que je viens de dire. Le Duc d'Epernon au contraire s'opiniâtroit là-dessus, quoique sur ce même point il eût eu de la condescendance pour Arles qui obtint de lui une espéce de neutralité, à trois conditions, la premiére de le reconnoître pour légitime Gouverneur de Provence ; la seconde, de lui céder le Fort de Trinquetaille ; & la troisiéme, d'abandonner au Duc de Montmorenci Gouverneur de Languedoc, le Fort de la Mothe.

Ainsi la guerre recommença. Le Duc d'Epernon prit Lambesc, Saint-Canat, Gardane & Rocquevaire, & pensa surprendre Marseille : ce qui donna lieu à Casaux & à Louïs d'Aix Consuls de cette Ville, de demander du secours au Roy d'Espagne & au Duc de Savoye : la ville d'Aix en fit autant : mais ces deux Princes avoient trop affaire ailleurs de leurs troupes, pour penser à leur en envoyer.

Siége d'Aix par le Duc d'Epernon.

Le Duc d'Epernon prit la résolution d'assiéger cette Capitale, & après s'être rendu maître de quelques autres petites Villes, il parut avec son armée devant la place le vingt-deuxiéme de Juin. Comme il n'avoit pas assez de troupes pour l'assiéger dans les formes, il se saisit seulement des hauteurs, se retrancha à une portée de mousquet de la Ville, & après y avoir fortifié son camp, & avoir fait de bons épaulemens à l'épreuve du canon, il commença à bâtir dans cet endroit un très-grand Fort, en façon de Citadelle, & en avança beaucoup les travaux en très-peu de temps. Il se donna une infinité de combats entre l'armée du Duc & la garnison commandée par le Comte de Carces ; & le neuviéme de Juillet comme on sçut dans la Ville que le Duc d'Epernon jouoit dans une tente, un Canonier braqua vers cet endroit deux canons, qui furent tirez si juste, que deux Officiers qui jouoient avec le Duc, en furent tuez, & lui dangereusement blessé à la cuisse & au côté, des éclats des chaises & de la table.

Danger qu'il y courut par l'adresse d'un Canonier.

Au commencement d'Août, il y eut quelques nouveaux pourparlers touchant une Tréve ; & le vingt-troisiéme du même mois, la nouvelle de celle que le Roy avoit faite avec le Duc de Mayenne étant arrivée à Aix,

1593. Aix, le Comte de Carces députa au Duc d'Epernon, pour le sommer de l'observer, & de lever le siége, l'assûrant qu'on l'avoit fait publier dans la Ville, où l'on avoit fait aussi des réjouïssances pour la conversion du Roy. Le Duc répondit qu'il n'avoit reçû aucun ordre de la Cour : mais enfin cet ordre vint, & il fut obligé de faire publier la Tréve, tant à Manosque où étoit le Parlement Royal, que dans son camp. Le sieur Vitelli Gouverneur de Berre pour le Duc de Savoye demanda à y être compris, & on le lui accorda à condition qu'il tiendroit cette Place & la conserveroit pour le Roy de France, sans spécifier, si c'étoit pour le Roy Henri IV, ou pour celui que l'Assemblée de Paris pourroit élire. Le sieur de Gaud Gouverneur de Grasse au nom du Duc de Savoye, n'eut pas le temps de faire pour son maître, ce qu'avoit fait Vitelli; car les Bourgeois l'ayant surpris, le chassérent de leur Ville.

Il reçoit ordre de faire une Tréve.

Ce qui rompt ses desseins secrets.

La Tréve chagrina beaucoup le Duc d'Epernon, que l'on soupçonnoit alors plus que jamais, d'avoir dessein dans cette guerre, de se rendre maître de la Provence, & de se mettre en état de garder ce Gouvernement malgré la Cour. Il auroit pû y réussir, tant le Prince étoit dépendant de ceux qui suivoient son parti, s'il avoit eu le talent de se faire aimer, comme le feu sieur de la Valette son frére : mais ce Duc étoit un homme fier, hautain, dur, sévére, qui vouloit que tout le monde pliât sous lui, & beaucoup plus appliqué à affermir son autorité par la crainte, que par l'affection des peuples. Les Provençaux las de la guerre, qui les ruïnoit de fond en comble, lui avoient sçû très-mauvais gré, de n'avoir voulu rien accorder à la ville d'Aix, qui lui avoit proposé la Tréve dès la fin de l'année précédente. Ils regardoient les Citadelles qu'il avoit fait bâtir à Saint-Tropez, & en quelques autres Villes, & celle qu'il avoit élevée aux portes d'Aix, comme un joug qui alloit opprimer leur liberté. La sévérité dont il usoit à la prise des Villes, où il faisoit pendre quelquefois les Officiers de la garnison, & envoyoit les soldats aux Galéres, aigrissoit & revoltoit les familles de ceux qui souffroient ces rudes traitemens. On écrivoit mille Lettres contre lui à la Cour, tandis qu'il s'y plaignoit lui-même d'une maniére qui approchoit de la menace, sur la prétendue injustice qu'on lui faisoit, de ne lui avoir pas donné encore des Patentes de Gouverneur. Il en fut d'abord plus écouté que ceux qui l'y accusoient, & on lui avoit déja fait expédier les Patentes qu'il demandoit avec tant d'empressement : mais sur un nouvel avis que l'on reçut, de l'extrême animosité des Provençaux contre lui, on différa de les lui envoyer ; & même le Roy résolut de le rappeller; car dans le fond, quelques caresses qu'il lui fît, il ne l'aimoit pas, & comme je l'ai déja dit, il ne lui pardonna jamais sa retraite du Camp de devant Paris, après la mort du feu Roy.

Dans l'Instruction du sieur de la Fin Envoyé au Connétable de Montmorenci.

Mais d'ailleurs il appréhendoit de le chagriner, de peur qu'il ne se jettât dans le parti de la Ligue, & qu'il ne prît des liaisons avec le Duc de Savoye & avec le Roy d'Espagne. De plus le Duc s'étoit étroitement uni avec le Maréchal Duc de Montmorenci, que le Roy avoit depuis

peu

1593.

peu honoré de l'épée de Connétable, à cause des grands services qu'il lui avoit rendus, en se déclarant toûjours hautement contre la Ligue, & en lui conservant le Languedoc. Cette affaire devoit être conduite avec beaucoup de circonspection, & le Roy y avoit besoin d'un homme de tête & de main.

Lesdiguiéres en qui il reconnoissoit ces deux qualitez, étoit à portée d'agir en Provence suivant ses ordres, & le sieur de la Mote qui avoit été envoyé à la Cour par les Mécontens, avoit demandé au Roy de la part de la Noblesse du Pays, qu'on y fit venir ce Seigneur avec des troupes, pour les défendre contre la tyrannie du Duc d'Epernon, ainsi qu'ils parloient.

Histoire de Lesdiguiéres, l. 5. c. 3.

Le Roy prit ce parti. Il fit confidence à Lesdiguiéres de la résolution qu'il avoit prise de retirer le Duc d'Epernon de Provence, & le conjura de l'aider dans une affaire si délicate, de toute sa prudence, de toute son adresse, & de tout le zéle qu'il avoit pour le bien de l'Etat.

Mesures que prit le Roy pour le retirer de Provence.

Le principal moyen dont on devoit se servir, étoit d'animer sous-main les Gentilshommes mécontens du Duc, de les engager à mépriser ses ordres, & même à se révolter hautement contre lui, afin que le Roy sous ce prétexte pût dire au Duc, que contre son inclination, il étoit contraint de le rappeller, pour rétablir la tranquillité dans la Province, étant très-dangereux dans la situation où il se trouvoit, de mécontenter tout un pays, qui étoit frontiére des Etats de Savoye, & où la faction Savoyarde n'étoit pas encore entiérement dissipée.

La plus grande difficulté étoit de faire entrer dans cette conspiration contre le Duc les Gouverneurs de plusieurs Places, qui lui étoient extrêmement attachez. Il y en avoit cinq entre autres qui pouvoient donner le branle à tout le reste, sçavoir le Marquis d'Oraison qui commandoit dans Manosque, Saint-Canat Gouverneur de Pertuis, Buoux de Forcalquier, Valavoire de saint Maximin, & de Crottes Gentilhomme de Dauphiné, qui l'étoit de Digne. Le Roy leur écrivit une Lettre * qui contenoit un commandement général de prendre ses ordres de Monsieur de Lesdiguiéres.

Bouche Hist. de Provence l. 10.

Ce Seigneur la leur envoya par le sieur de Janson, avec une Lettre de Créance en ces termes : *Je vous envoye la Lettre que Sa Majesté vous écrit par le sieur de Janson, auquel j'ai commis la Créance. Croyez par lui l'intention de Sa Majesté, & employez-moi qui serai tout appareillé, quand le besoin m'y appellera. A Piémore le 12. d'Octobre.* Celle que le Roy écrivoit à ces Gentilshommes ne contenoit que ce peu de paroles : *Faites ce que Monsieur de Lesdiguiéres vous dira, ou vous envoyera dire, & croyez que je ne perdrai point le souvenir de ce service : mais le vous reconnoîtrai.* Buoux Gouverneur de Forcalquier entiérement dévoué au Duc d'Epernon, soupçonnant quelque mystére dans cette Let-

* Datée du 5. d'Août.

1593. Lettre, ne voulut point la recevoir. Les quatre autres la lûrent, & écoutérent ce que le sieur de Janson avoit à leur dire de la part de Monsieur de Lesdiguiéres. Il les trouva fort portez à suivre les intentions du Roy; mais fort embarrassez du danger qu'il y avoit pour eux dans l'exécution. Ils voyoient que le Duc avoit dans la Province un assez grand nombre de troupes à sa dévotion, & surtout quantité de Gascons; qu'il étoit soûtenu par le Connétable son ami & son parent, qui lui prêtoit ses troupes dans le besoin; qu'il étoit extrêmement craint partout; qu'eux étant sans Chef, peu de gens oseroient se déclarer à leur exemple, & que s'ils succomboient, le Roy peut-être les desavoueroit, & les sacrifieroit à la haine du Duc. Toutefois après bien des réfléxions & des difficultez ausquelles Janson répondit du mieux qu'il lui fut possible, ils lui firent espérer qu'ils exécuteroient les ordres du Roy.

S'étant assemblez entre eux pour conférer sur une affaire si dangereuse, ils convinrent de s'ouvrir au Comte de Carces, & de lui demander, si, en cas de besoin, il les secourroit contre le Duc d'Epernon. Ils lui députérent Saint-Canat, sous prétexte d'aller à Aix porter ses plaintes de quelque infraction faite à la Tréve, dont il avoit été nommé un des conservateurs, du consentement des Chefs des deux partis.

Le Comte de Carces, qui, outre la haine qui lui étoit commune avec presque tous les Provençaux contre le Duc d'Epernon, étoit à la tête du parti de la Ligue, promit à Saint-Canat de donner refuge dans toutes les Places de sa dépendance tant à lui, qu'à ceux de la part de qui il venoit, & de les soûtenir de toutes ses forces contre le Duc d'Epernon. Il leur en donna une promesse par écrit, & il laissa même entrevoir à ce Gentilhomme, que s'il pouvoit espérer pour lui le Gouvernement de Provence possédé par feu son pére sous le précédent Regne, il feroit pour le service du Roy quelque chose de plus qu'on ne lui proposoit de faire. Plusieurs autres Gentilshommes, qui avoient paru jusques là fort attachez au Duc, entrérent dans le complot, & entre autres les sieurs de Besaudun, de Meyrargue, & d'Escaravaque Gouverneur de Toulon.

Tous les Gouverneurs de cette Province mettent les troupes Gasconnes hors de leurs places.

La chose fut tenuë fort secrette, jusqu'au voyage que le Duc d'Epernon fit de Provence à Pesenas, pour y voir le Connétable. Peu de jours après qu'il en fut sorti, tous ces Gouverneurs au même jour, qui fut le vingtiéme de Novembre, mirent adroitement hors de leurs Villes sous divers prétextes, les troupes Gasconnes, & celles qu'ils croyoient affectionnées au Duc d'Epernon, & dès qu'elles furent dehors, ils firent crier par le peuple, *vive le Roy, & la liberté*. Il fallut seulement que le Gouverneur de Toulon attaquât la Citadelle, où Signac Gentilhomme Gascon se défendit pendant trois jours. Il y fut tué d'un coup de pertuisanne à l'assaut qu'on y donna, & la plûpart de la garnison fut taillée en piéces. Les habitans de Tarascon, de Tretz, de Gardane, d'Eguilles chassérent les garnisons que le Duc y avoit mises. Le château de Bouc fut forcé : on n'y fit quartier qu'au Chevalier de Castelet, & aux

aux soldats Provençaux; & les Gascons furent ou pendus ou passez au fil de l'épée. Les garnisons de Cabriéres & de Marignane furent pareillement obligées de les abandonner deux jours après: & toute la Provence étoit perduë pour le Duc, si les auteurs de ce soulévement, au lieu de ne penser qu'à faire révolter les Villes contre lui, avoient eu la prévoyance de former un petit corps, pour empêcher son retour. 1593.

Le Duc ne laisse pas de revenir à Aix & d'y recommencer la guerre.

La chose étoit très-aisée: car il lui falloit, pour rentrer en Provence, passer le Rhône, & ensuite la Durance, avant que de pouvoir joindre le gros de ses troupes au voisinage de la ville d'Aix. Deux mille hommes l'auroient arrêté au passage de ces riviéres: mais faute de cette précaution, il les passa l'une & l'autre sans obstacle, à la tête de quatre cens chevaux qu'il assembla promptement en Languedoc, & arriva à son Fort devant Aix. Les habitans de la Ville qui avoient fait de grandes réjouïssances, dans la pensée qu'ils étoient entiérement délivrez de lui, furent fort surpris de le revoir en état de leur faire plus de mal que jamais; car la Tréve ayant été rompuë par tant d'hostilitez, les ravages & les combats recommencérent aux environs de cette Ville, & en d'autres endroits de la Provence, qui se soulevérent encore contre le Duc. Ce qu'il y avoit en cela de singulier, c'est que ce Seigneur prétendoit qu'il faisoit la guerre aux Provençaux, comme à des rebelles, sous l'autorité Royale, & que ceux qui s'étoient soulevez soûtenoient aussi, qu'ils la faisoient au Duc d'Epernon, suivant les intentions du Roy. Le Comte de Carces & la Ville d'Aix qui étoient prêts de reconnoître ce Prince, si la Provence eût pû entiérement secouer le joug de ce Duc, suspendirent pour quelques jours leurs résolutions, agissant néanmoins toûjours de concert avec ceux du parti Royal, qui s'étoient déclarez contre les Gascons. Je raporterai sous l'année prochaine la suite de ces mouvemens, qui furent fort avantageux au Roy.

Soulévement de Paysans dans le Périgord, le Limousin & le Poitou. Thuanus. l. 107.

Comme les guerres civiles produisent de jour en jour de nouveaux désordres, il se fit cette année un soulévement de Paysans dans le Périgord, le Limousin & le Poitou, tout semblable à celui des Gautiers de Normandie, dont le Duc de Montpensier avoit, ainsi que je l'ai raconté, fait quatre ans auparavant un si grand massacre. Ils s'attroupérent, se firent des Chefs & des Officiers, refusérent de payer les impôts, coururent la campagne, & ne faisoient nul quartier aux Gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, pour se venger, disoient-ils, des violences qu'ils en avoient souffertes, & des extorsions des Gouverneurs des Villes & des Châteaux. On leur donna le nom de Croquans, parce qu'ils croquoient (c'étoit le terme populaire) c'est-à-dire, qu'ils mangeoient & buvoient tout ce qu'ils trouvoient à manger & à boire dans les maisons des Gentilshommes, & que tout leur butin étoit employé à faire bonne chere. Les ravages qu'ils firent, durérent plus de deux ans. Il en périt beaucoup par le fer en diverses rencontres qu'ils eurent avec les troupes, que les Gouverneurs des Places lâchoient souvent sur eux:

1593.

quelques-uns rentrérent d'eux-mêmes dans le devoir, & le reste par une amnistie qui leur fut accordée.

La Tréve qui avoit été rompuë en Provence le vingtiéme de Novembre, devoit bien-tôt expirer aux environs de Paris & dans tout le Royaume : car elle n'étoit que pour trois mois, & avoit été publiée dès le mois d'Août. Cependant le Duc de Mayenne, avant que de se déterminer à s'accommoder avec le Roy, ou à continuer de fomenter la Ligue, vouloit avoir des nouvelles de Rome, touchant le succès de l'Ambassade du Duc de Nevers, & en attendoit aussi d'Espagne sur la négociation du sieur de Montpesat : c'est-pourquoi il fit de grandes instances auprès du Roy, pour obtenir la prolongation de cette Tréve.

Le Roy au contraire, qui pénétroit la politique du Duc de Mayenne, & prévoyoit que la prolongation de la Tréve ne serviroit qu'à remplir les magazins de Paris, & à donner le temps aux Espagnols d'accroître le nombre de leurs troupes, vouloit ou la paix ou la guerre. Le sieur de Villeroy faisoit tous les efforts possibles, pour engager le Duc à faire la paix. La foiblesse de la Ligue, le peu de fonds que l'on pouvoit faire sur les Espagnols, & sur tout les grands avantages que le Duc pouvoit obtenir du Roy pour lui & pour sa famille, étoient les motifs qu'il lui rebatoit sans cesse, pour le déterminer à cette résolution, & ausquels le Duc n'avoit rien à opposer, sinon qu'il ne pouvoit reconnoître le Roy qu'avec le consentement du Pape, & que pour cet effet, il alloit envoyer à Rome le Baron de Senneçey & le Cardinal de Joyeuse.

Mémoires de Villeroy. T. 1.

Le Roy est extrêmement irrité d'une Lettre interceptée, où il connut les dispositions du Duc de Mayenne.

Il se tint des conférences à Andresi, à Milly & en d'autres endroits sur tout cela, où le Duc se servoit tantôt du sieur de Villeroy, tantôt du Président Janin, tantôt du Comte de Belin. Mais Monsieur de Villeroy étant allé à Fontainebleau, fut surpris, lorsque le Roy lui montra la Lettre interceptée du Légat, où étoit contenu le serment que le Duc de Mayenne & ses principaux confidens avoient fait entre ses mains, de ne pas reconnoître le Roy de Navarre, quand même il se feroit Catholique. Il en fut extrêmement irrité, & peu s'en fallut, qu'il ne prît le parti de quitter le Duc de Mayenne, qui tandis qu'il lui faisoit des protestations de ne souhaiter rien plus passionnément que la tranquillité du Royaume, s'engageoit par serment à n'en finir jamais les troubles, & l'employoit à négocier avec le Roy, ayant actuellement intention de ne se réconcilier jamais avec lui.

Le Roy ayant montré ces Lettres à Monsieur de Villeroy, lui demanda, s'il lui conseilloit après cela, d'accorder au Duc de Mayenne la prolongation de la Tréve. Il lui mit entre les mains la Lettre originale, pour la montrer au Duc, non pas tant à cause du serment qui y étoit rapporté tout au long, qu'à cause que le Légat y parloit fort desavantageusement du Duc, & entre autres épithétes, lui donnoit celle du plus grand trompeur qui fût au monde.

Celui-ci se justifie.

Villeroy étant retourné à Paris, fit voir la Lettre au Duc de Mayenne, qui en fut fort étonné ; & n'eut point autre chose à répondre, sinon qu'il n'avoit fait ce serment, que pour empêcher qu'on ne procédât dans

1593.

dans les États à l'élection d'un Roy; qu'il n'eût pas pû peut-être, disoit-il, empêcher sans cela, & après quoi le Pape auroit été engagé à soutenir cette élection, & par conséquent à refuser l'absolution au Roy; que ses intentions avoient été toûjours très-droites pour la paix; que le voyage du Cardinal de Joyeuse & du Baron de Senneçey à Rome, tendoit à ce but; & que ce n'étoit que pour en attendre l'effet, conformément à ce que le Roy souhaitoit lui-même, qu'il demandoit la prolongation de la Tréve; que le refus qu'on lui en feroit, pourroit rompre ses mesures, & l'obliger à des démarches qui éloigneroient la paix; que pour marque qu'il agissoit de bonne foi, il alloit donner permission aux Députez des États de se retirer chez eux, & que par leur retraite, l'élection d'un Roy, étoit une affaire désespérée pour les Espagnols.

Et obtient la prolongation de la Tréve qu'il demandoit.

Il pria Monsieur de Villeroy de rendre compte de tout cela au Roy. Il le fit; & l'ayant assûré de la sincérité du procédé du Duc de Mayenne, il obtint enfin la prolongation. Il se rendit à Poissy avec les Députez du parti Royal, & il fut arrêté que la Tréve seroit encore continuée pendant les mois de Novembre & de Décembre.

La Tréve n'empêcha point le Roy, d'aller avec des troupes en Normandie, au secours du sieur de Bois-Rozé, qui avoit traité avec lui, pour lui remettre entre les mains Fescamp, que Villars Gouverneur de Rouen assiégeoit depuis plusieurs mois. Cet incident causa une nouvelle difficulté; le Duc de Mayenne prétendant que c'étoit violer la Tréve, vû que Fescamp appartenoit à la Ligue, & que Bois-Rozé s'en étoit saisi en se révoltant contre Villars : mais le Roy répondit qu'il avoit traité avec ce Gentilhomme avant la Tréve, & que par conséquent ce n'étoit point une contravention.

Bois-Rozé remit la Place au Roy, & le Duc ne disputa point là-dessus; au contraire, il demanda une nouvelle prolongation de la Tréve. Le Roy rejetta cette proposition avec d'autant plus de hauteur, qu'on lui apporta alors les papiers du sieur de Montpesat qui avoient été pris à Corny, ainsi que je l'ai dit. On y trouva les instructions qui avoient été données à ce Seigneur pour son voyage à la Cour d'Espagne, où il devoit proposer de marier le fils aîné du Duc de Mayenne à l'Infante, en mettant l'un & l'autre sur le Trône de France.

Nouvel incident qui fait voir qu'il n'agissoit pas de bonne foi.

Ce nouvel incident convainquit le sieur de Villeroy, que le Duc de Mayenne n'agissoit pas sincérement avec le Roy: C'est-pourquoi après lui avoir de nouveau représenté qu'il s'alloit perdre, s'il différoit de traiter de son accommodement, & que plus il retarderoit, moins les conditions séroient avantageuses pour lui & pour sa Maison, il prit congé de lui, pour se retirer à Pontoise avec toute sa Famille. Il prit dès-lors la résolution d'engager d'Alincourt son Fils qui en étoit Gouverneur, à traiter avec le Roy, & dès qu'il y fut, ayant fait connoître à ce Prince l'envie qu'il avoit de lui faire ce bon service, il obtint de lui une prolongation de trois mois de Tréve pour Pontoise, afin d'amener son fils à ce qu'il souhaitoit.

1593. *Assemblée des Eglises Réformées de France au sujet de la conversion du Roy.*

Cependant le Roy, que les Seigneurs Huguenots qu'il avoit à sa Cour, fatiguoient sans cesse de leurs plaintes sur sa conversion, & sur les malheurs qu'ils en apprehendoient pour tous ceux qui faisoient profession de leur Religion, leur avoit accordé une assemblée de Députez de leurs Eglises, d'où ils pourroient lui présenter leur Requête, & lui exposer leurs griefs.

Histoire du progrès du Calvinisme. l. 7. *Dispositions de ce Prince à leur égard.*

Il donna audience à Mante le douziéme de Décembre au sieur Faydeau, chargé de parler au nom des autres en leur présence; & après avoir reçu fort obligeamment leurs complimens, il leur dit qu'il les avoit fait venir pour trois raisons. La premiére, pour les assûrer que sa conversion n'avoit rien diminué de l'affection qu'il avoit toûjours euë pour eux; la seconde, que les Chefs de la Ligue témoignant quelque disposition à la Paix, il vouloit être instruit des demandes que lui pourroient faire ceux de la Religion, afin qu'il ne se fît rien dans le traité à leur préjudice; la troisiéme qu'ayant entendu dire que parmi eux il se faisoit de grandes plaintes contre lui, il étoit bien-aisé de les entendre pour les satisfaire.

Ayant reçu leur cahier, il leur ordonna de choisir quelques personnes d'entre eux, pour conférer avec les Commissaires, qu'il nommeroit. Les Huguenots choisirent Monsieur de Rohan, & les sieurs de Monlouet, de Pujols, de Montigni, de la Mothe & Faydeau; & le Roy pour examiner leurs demandes, nomma Monsieur le Chancelier, les sieurs de Belliévre, d'Escars, Schomberg, & de Pontcarré. L'Auteur * de l'Histoire du progrès du Calvinisme, ouvrage composé sur des piéces les plus authentiques, dit que le Mémoire qu'ils présentérent, contenoit plus de quatre-vingt articles.

Demandes qu'il leur accorde provisionnellement.

Les conférences commencérent à Vernon chez Monsieur le Chancelier. La plus importante demande, fut qu'il y eût un libre exercice de la Religion Huguenote dans toutes les Villes du Royaume, & même à la Cour: Surquoi, après plusieurs assemblées, & un long examen de ce point dans le Conseil du Roy, il fut arrêté le vingt-septiéme de Décembre par maniére de provision seulement: Premiérement que Sa Majesté envoyeroit des Lettres de jussion à tous les Parlemens & aux autres Cours, pour vérifier de nouveau l'Edit de Poitiers, & les articles dont on étoit convenu à Bergerac & à Flex du temps du feu Roy; Secondement, que l'exercice de la Religion prétenduë Reformée se feroit dans les Villes & dans les autres Lieux, que les Calvinistes avoient pris depuis le commencement des troubles de la Ligue jusqu'à la Tréve faite par le feu Roy à Tours; & en troisiéme lieu, que l'exercice de la Religion Catholique seroit rétabli dans tous les endroits où il avoit cessé.

Les Huguenots n'en sont point contens, & présentent en vain une nouvelle Requête.

Cette réponse ne satisfit point les Calvinistes, eux qui avoient regardé autrefois l'Edit de Poitiers comme une chose si avantageuse, que le Prince

* Le sieur Soulier.

Prince de Condé le fit publier aux flambeaux à saint Jean d'Angeli la nuit même qu'il l'eût reçu. Ils présentérent une nouvelle Requête au mois de Janvier suivant; mais ils n'eurent point d'autre réponse du Roy, sinon que l'état de ses affaires ne lui permettoit point de leur accorder d'autre liberté, que celle qui leur étoit donnée par l'Edit de Poitiers. Du Plessis-Mornay, & quelques-autres Seigneurs de la même Religion bons serviteurs du Roy, tâchérent d'adoucir les Députez, en leur représentant que sa Majesté étoit obligée autant que jamais, à ménager les Catholiques. Ils s'en retournérent sans faire plus d'instance: mais ils firent bien voir dans la suite, qu'ils n'étoient pas gens à se contenter si aisément.

1593.

Mémoires de du Plessis-Mornai T. 2.

Jusques-là la conversion du Roy n'avoit encore produit aucun événement important, excepté d'avoir empêché l'élection d'un Roy dans l'assemblée de Paris. Depuis cinq mois qu'il avoit fait son abjuration, nulle Ville considérable du Royaume n'avoit abandonné la Ligue. Plusieurs Huguenots s'en applaudissoient en secret, par le chagrin qu'ils avoient de la conversion de ce Prince: mais enfin sur les derniers jours de l'année 1593. la Ville de Meaux donna une exemple, qui fut bien-tôt suivi de plusieurs autres.

Le sieur de Vitri en étoit Gouverneur. Il avoit été le premier des Seigneurs Catholiques qui après la mort du feu Roy, ne voulant point se soûmettre à un souverain Huguenot, avoit quitté le Camp Royal, pour aller se rendre à Paris, & se devouer au service de la Ligue. Cette faute qui pouvoit être excusée par le spécieux motif de la conscience & du zéle de la Religion, fut avantageusement reparée par la conduite qu'il tint, lorsqu'il se fut bien convaincu de la sincére conversion du Roy. Voici comme la chose se passa.

La Ville de Meaux se soumet au Roy.

Vitri un peu après la cérémonie de l'abjuration du Roy à saint Denis, représenta au Duc de Mayenne, que rien ne pouvoit plus empêcher les Catholiques bons François de se soûmettre à leur Prince légitime, & lui déclara qu'il étoit résolu à prendre ce parti. Le Duc le pria de ne rien précipiter. Il lui dit qu'on négocioit une Tréve; que cette Tréve selon toutes les apparences, aboutiroit à la paix, & qu'il étoit plus convenable que l'accommodement avec le Roy se fît par un traité général, que par des traitez particuliers.

Dans le recit de la reduction de Meaux au 2. T. des Mémoires du Duc de Nevers.

Ce Seigneur eut cette complaisance pour le Duc; ce qui ne l'empêchoit point, non plus que quelques-autres, d'aller de temps en temps pendant la Tréve saluer le Roy, & même d'être quelquefois de ses parties de chasse: mais quand il vit que la Tréve alloit finir, & la guerre recommencer par l'opiniâtreté du Duc de Mayenne, il jugea à propos de ne pas différer d'avantage l'exécution de son dessein.

Le vingt-quatriéme de Décembre, il fit sortir toute la garnison, & assembler les principaux Bourgeois & Officiers de la Ville de Meaux. Il leur dit que le Roy s'étant fait Catholique, il avoit levé l'obstacle qui empêchoit ses Sujets de le reconnoître pour leur légitime Souverain; que pour lui il étoit résolu de se ranger à son devoir; qu'il en avoit

1593. avoit averti le Duc de Mayenne, & lui avoit même écrit qu'il étoit sur le point de partir, pour se rendre auprès du Roy. Il ajouta que ses Officiers & ses soldats étoient dans la même résolution; qu'il avoit été en son pouvoir de livrer la Ville au Roy: mais qu'en ayant été constitué Gouverneur par la Ligue, un scrupule d'honneur & de fidélité envers ce parti qui la lui avoit confiée, l'avoit empêché de le faire, & que pour eux il les laissoit en liberté de prendre telle résolution qu'ils voudroient. Il remit les clefs des portes entre les mains des Magistrats, & sortit pour aller joindre ses troupes, qui l'attendoient à un demi quart de lieuë de là.

Cette déclaration surprit beaucoup les Magistrats, qui, après avoir un peu délibéré entre eux, résolurent de suivre l'exemple de leur Gouverneur; & au sortir de leur assemblée, ils criérent tous, *Vive le Roy*. Le peuple y répondit par un cri semblable, & les Bourgeois dès le lendemain qui étoit le jour de Noël, prirent tous l'Echarpe blanche. Comme Madame de Vitry accompagnée de ses Enfans & de ses Domestiques étoit déja dans la ruë pour s'en aller, les Magistrats vinrent au devant d'elle, la priérent non seulement de s'arrêter; mais encore de faire revenir Monsieur son mari, en l'assûrant que la ville de Meaux vouloit se soumettre au Roy aussi-bien que lui. Elle rentra dans son Hôtel à leur priére, & ils mirent un Corps-de-Garde à la porte, pour empêcher qu'elle ne les quittât.

Ils députérent vers Monsieur de Vitry un des principaux d'entre eux, qui l'informa de tout ce qui se passoit, le supplia de retourner à la Ville, & d'envoyer avertir le Roy de la résolution que les Habitans avoient prise de se donner à lui.

Monsieur de Vitry revint sur ses pas, & rentra dans la Ville accompagné seulement de quatre Cavaliers. Il loua fort la prudence & la fidélité des Magistrats, & promit aux Bourgeois, qu'ils auroient bientôt des marques de la bonté du Roy, pour le grand exemple qu'ils donnoient aux autres Villes du Royaume.

Sur cette heureuse nouvelle, le Roy s'achemina à Meaux, & y arriva au commencement de Janvier. Il y fut reçu avec de grands témoignages de joye. Il y rendit le Gouvernement à Vitry, & en donna la survivance à son fils, conformément à la priére que lui en firent les Bourgeois. Il les assura qu'il n'y auroit point dans leur Ville d'exercice d'autre Religion que de la Catholique. Il déchargea les Ecclésiastiques du payement des décimes jusqu'au mois d'Octobre de la même année, confirma dans les bénéfices & dans les Charges, ceux que le Duc de Mayenne en avoit pourvus, à condition seulement qu'ils prendroient de nouvelles provisions de lui. Il exempta le peuple de tout tribut pour neuf ans; & afin de lui marquer sa confiance, il ne laissa pour toute garnison dans la Ville, que la seule compagnie d'Hommes d'armes de leur Gouverneur.

1594. *Comment ce Prince y fut reçu.* Thuanus. l. 108. Cayet. T. 2.

Il parut aussi-tôt après deux manifestes, l'un au nom de Monsieur de Vitry adressé à la Noblesse de France, & l'autre des Bourgeois de

Meaux

Meaux à la ville de Paris, où ils justifioient la conduite qu'ils avoient tenuë, & dont la substance étoit, que tandis que le Roy avoit été dans l'hérésie, ils avoient fait en faveur de la Ligue tout le devoir de bons Catholiques pour la sûreté de la Religion : mais que ce Prince étant rentré dans l'Eglise par sa conversion, ils auroient crû mériter l'infame nom de Rebelles, s'ils avoient été plus long-temps à le reconnoître pour leur légitime Souverain. 1594.

Il revient à S. Denis, bien instruit des intrigues du Duc de Mayenne à la Cour d'Espagne.

Le Roy retourna à saint Dénis, pour être à portée de profiter des mouvemens, que la réduction de Meaux pourroit exciter dans Paris, & de l'effet d'une déclaration, qu'il avoit fait publier le vingt-septiéme de Décembre dans le temps qu'il s'approchoit de Meaux, touchant le refus de la continuation de la Tréve, & où il faisoit bien connoître qu'il étoit parfaitement instruit des intrigues du Duc de Mayenne à la Cour d'Espagne.

Il en avoit beaucoup appris par un paquet intercepté depuis peu, & il en sçut encore davantage par le Roy d'Espagne même. La ruse dont il se servit pour avoir ces lumiéres, mérite d'être racontée.

Ruse qu'il employa pour les découvrir.

Dans le temps qu'ils étoit du côté de Dieppe pour le secours de Bois-Rozé assiégé dans Fécamp par le sieur de Villars, on lui amena le porteur du paquet. Il fit mettre secrettement cet homme en lieu de sûreté, avec défense de lui laisser voir personne. On lui saisit tous ses papiers, qui consistoient en des Mémoires du Duc de Mayenne & des Ministres Espagnols, qu'il portoit en Espagne avec une Lettre de Créance, par laquelle on disoit au Roy d'Espagne, qu'il pouvoit ajoûter foi à tout ce que cet homme lui diroit.

La pensée vint au Roy de faire porter cette Lettre de Créance au Roy d'Espagne, pour tirer de sa propre bouche les mesures qu'il prenoit sur les affaires de France. Il falloit un homme adroit, maître de sa contenance, present à lui & intrépide, pour s'acquitter d'une commission si délicate. Il choisit pour cela la Varenne alors son Porte-manteau, dont il s'étoit utilement servi en diverses occasions, & en qui il avoit beaucoup de confiance pour ses affaires les plus sécretes. Outre la Lettre de Créance, on lui donna un Mémoire tout différent de celui qui avoit été déchifré ; mais fait sur le même chifre, & on l'instruisit à fond de quantité de choses, sur lesquelles il auroit à répondre.

Cayet. T. 2. Mémoires de Beauvais-Nangis.

Dès qu'il fut arrivé en Espagne, il rendit ses dépêches, & il eut audience du Roy. Il fit si bien son personnage, que ce Prince lui parla à cœur ouvert, & lui ordonna entre autres choses, d'assûrer le Duc de Mayenne & les Ministres d'Espagne qui étoient à Paris, qu'il étoit certain que le Pape n'approuveroit jamais la conversion du Prince de Bearn, à moins que ce Prince n'allât à Rome en personne ; & que s'il y alloit, il envoyeroit de bons ordres à ses Agens, pour empêcher qu'on ne l'en laissât partir si aisément ; que ceux de l'Union devoient compter sur toute sa puissance, pourvû que de leur part ils répondissent à ses bonnes intentions ; & qu'il falloit avoir grand soin, que les Pré-

1594. Prédicateurs de Paris, & des autres Villes liguées fissent leur devoir à l'ordinaire, pour bien persuader aux peuples que la conversion du Prince de Bearn n'étoit qu'une feinte.

La Varenne fut ensuite introduit chez l'Infante, qui, après diverses questions qu'elle lui fit sur ce qui se passoit en France, lui parla à diverses reprises du Prince de Bearn. Il lui en montra un portrait qu'il avoit sur lui : elle le regarda assez long-temps, & tandis qu'elle le regardoit, la Varenne remarqua quelque émotion sur son visage. Il lui dit que le bruit avoit été en France, qu'on avoit parlé de la marier avec ce Prince, & cela étoit vrai ; car les Ministres d'Espagne tâchoient de s'ouvrir toutes sortes de chemins, pour arriver à leur fin. Elle ne lui répondit rien là-dessus : mais elle retint le portrait. La Varenne après avoir reçu ses ordres du Roy d'Espagne, retourna chez la Princesse, pour prendre congé d'elle : mais au sortir de là, il eut avis que le duplicata du paquet qui avoit été surpris en France, venoit d'arriver avec l'avis de la surprise. Il ne perdit pas un moment, & par la grande diligence qu'il fit, il fut assez heureux pour éviter d'être arrêté ; car s'il l'avoit été, il ne s'agissoit pas moins pour lui, que de la torture & de la corde. Le danger où il s'étoit exposé, & ses autres services, lui valûrent depuis d'être Controlleur général des Postes, & puis Gouverneur de la Ville & du Château d'Angers.

Ce fut principalement ce que le Roy avoit appris par cette voye, qui l'empêcha d'accorder la prolongation de la Tréve, pour laquelle le Duc de Mayenne lui faisoit de si grandes instances, sous prétexte d'avoir le temps de recevoir la résolution du Pape sur l'absolution, que le Duc de Nevers sollicitoit à Rome. Le Roy toutefois lui offrit de la prolonger encore pour un mois, à condition que pendant ce temps-là, on commenceroit tout de bon les négociations de la paix, & qu'il seroit pourvû incessamment au soulagement des peuples, par des réglemens que l'on feroit pour le payement des tailles : mais le Duc n'en voulut point à ces conditions.

C'est ce que le Roy fit extrêmement valoir dans la * déclaration dont j'ai parlé, aussi-bien qu'un autre point qu'il avoit appris par la Varenne ; sçavoir que les Députez du Duc de Mayenne faisoient le voyage de Rome aux dépens du Roy d'Espagne, & par conséquent pour agir selon les intentions de ce Prince, & nullement pour procurer la tranquillité de l'Etat.

Il offre amnistie à tous les Partisans de la Ligue à condition de le reconnoître dans un mois.

La conclusion de cette déclaration étoit une exhortation à tous les Partisans de la Ligue, de se remettre sous son obéïssance dans un mois. Le Roy leur y promettoit l'amnistie pour tout le passé, de les conserver dans toutes leurs charges, dignitez & bénéfices, & il faisoit en même-temps commandement à ses Parlemens & à tous autres Juges, de procéder après ce terme expiré, contre tous ceux qui demeureroient opi-

* Datée du 27. Décembre 1593.

opiniâtres, comme contre des criminels de Léze-Majesté au premier chef. 1594.

Cette Déclaration fit grand bruit dans Paris, aussi-bien que la nouvelle qui se répandit, & qui n'étoit point sans fondement, que Villeroy & son fils d'Alincourt traitoient avec le Roy pour lui livrer Pontoise. Plusieurs Députez des Villes liguées pressérent le Duc de Mayenne de faire la paix; & c'est ce qui réveilla la défiance des Seize, & leur animosité contre les Politiques. Ce fut alors que parut le libelle *du Manant & du Maheutre*, ouvrage de la faction des Seize, où le Duc étoit très-maltraité; & il fut convaincu plus que jamais, que si cette faction reprenoit le dessus dans Paris, il en seroit la victime. *Effet que produisit cette déclaration.*

Néanmoins comme elle étoit appuyée par les Ministres d'Espagne, & qu'il s'en falloit beaucoup qu'il n'eût dans la Ville toute l'autorité qu'il y avoit euë autrefois, il fut contraint de condescendre à la priére que les Espagnols incitez par les Seize, lui firent, de mettre hors de Paris au moins les principaux des Politiques.

Le sieur d'Aubrai un des Colonels de la Ville le plus accrédité fut le premier à qui on signifia l'ordre de quitter Paris. On l'intima aussi-tôt après à quelques autres: les uns se retirérent à leurs maisons de campagne, les autres à saint Denis, & en diverses Places de l'obéïssance du Roy.

Comme le Comte de Belin avoit éte employé à quelques négociations avec le Roy, pour la prolongation de la Tréve, les Seize prirent aussi de l'ombrage de lui, & firent proposer au Duc de Mayenne par les Ministres d'Espagne, de lui ôter le Gouvernement, & de le donner au Duc de Guise. Cette proposition déplut fort au Duc de Mayenne, qui sans délibérer, donna l'exclusion au Duc de Guise. Ensuite on lui proposa le Comte de Brissac que les Seize regardoient comme un homme irréconciliable avec le Roy, se souvenant de la vigueur qu'il avoit fait paroître à la Journée des Barricades, où il eut plus de part qu'aucun autre.

Le Duc y consentit quoique malgré lui: mais en même-tems, il augmenta la garnison Françoise de Paris, pour être en état de contenir les Seize, & la garnison étrangére, de laquelle il se défioit beaucoup: ou plûtôt comme quelques-uns le conjecturérent, sa vûë étoit de se servir des François contre les Seize, s'ils remuoient, & des Wallons, des Napolitains, & des Espagnols, contre les Politiques, supposé qu'ils entreprissent de livrer la Ville au Roy. Le Parlement s'opposa fort à la déposition du Comte de Belin: mais le Duc lui ayant dit, qu'il ne pouvoit l'empêcher, la chose fut exécutée malgré les remontrances; & le Comte se retira auprès du Roy Cayet. T. 3.

Sur ces entrefaites le Duc de Lorraine prévoyant la décadence prochaine de la Ligue, fit demander au Roy la prolongation de la Tréve pour ses Etats; à quoi il consentit, à condition qu'il traiteroit de la Paix avec lui; & elle fut concluë en effet quelque temps après. *Paix concluë avec le Duc de Lorraine.*

1594.

Fin de la Tréve avec la Ligue suivie de nouvelles hostilitez.

La Tréve avec la Ligue étant finie, les hostilitez avoient recommencé dès le premier jour de Janvier. La garnison de saint Denis attaqua Charenton, en chassa les Liguez, & par la prise de ce poste Paris fut serré de plus près que jamais, tant par cet endroit au dessus, que par saint Denis au dessous.

Louïse de Lorraine Reine Douairiére de France étant arrivée de Touraine à Mante sur la fin de l'année précédente, présenta une Requête au commencement de celle-ci à deux fins; la premiére que l'on fit justice de l'assassinat du feu Roy, & la seconde qu'on rendît au Prince les honneurs funébres avec les cérémonies ordinaires. Le Roy lui donna audience avec grand appareil dans l'Eglise de Notre-Dame de Mante; & le sieur de la Guesle Procureur Général parla sur ce sujet avec beaucoup d'éloquence. Le Roy promit de faire la justice que l'on demandoit; mais pour la cérémonie des funérailles, il dit qu'il falloit la différer à un autre temps, où elle se pourroit faire avec un appareil convenable.

Siége & prise de la Ferté-Milon par le Roy en personne.

Deux jours après le Roy alla au siége de la Ferté-Milon, Ville du Gouvernement de l'Isle de France, qu'il avoit fait investir par l'Amiral de Biron. Il s'en rendit maître après quelque résistance, & de là il alla à Mante, afin de donner ordre à la cérémonie de son Sacre, qui se devoit faire à Chartres le vingt-septiéme de Février. Il envoya la plus grande partie de ses troupes dans le Gastinois. Elle prirent Joigny dans le Senonois; plusieurs Châteaux fortifiez dans ces quartiers-là furent pris, ou se soûmirent. La retraite de ce Prince d'auprès de Paris, n'étoit pas sans dessein. Il vouloit diminuer l'inquiétude du Duc de Mayenne, des Espagnols & des Seize, & donner le temps aux Politiques de former leur parti, pour lui livrer Paris, ainsi qu'ils le lui avoient promis. La réduction de Lyon qui se fit au commencement de Février, fut un nouvel exemple pour la Capitale, beaucoup plus capable de l'ébranler, que celui de Meaux.

Suivis de la réduction de Lyon.

Depuis le soulévement des Bourgeois de Lyon contre le Duc de Nemours, & la prison de ce Duc, le Roy avoit conçu beaucoup d'espérance de les gagner à son parti, parce qu'ils étoient très-mécontens du gouvernement de la Ligue, & qu'il avoit là beaucoup de bons serviteurs, qui n'avoient jusques alors osé se déclarer. Il avoit même déja fort ébranlé l'Archevêque de Lyon, par l'espérance qu'il lui avoit donnée du Gouvernement du Lyonnois.

Comment cette derniére affaire fut conduite.

Dans les instructions données au sieur de la Fin.

Afin de ménager une si importante affaire, le sieur de la Fin envoyé par le Roy au Connétable pour un autre sujet, eut ordre de prendre son chemin par l'Auvergne, & puis par le Lyonnois, & d'engager le sieur de Chevrieres Seigneur puissant & accrédité dans le pays, à seconder le Roy pour la réduction de Lyon, en lui promettant le gouvernement de cette Ville, au cas qu'il la pût soûmettre sans le secours de l'Archevêque; & supposé qu'il ne le pût sans cela, on l'assuroit au moins du Commandement des Armes dans le Lyonnois. Le sieur de la Fin étoit accompagné de Saint-André Président au Parlement de Gre-

Grenoble, & Conseiller d'Etat, qui avoit aussi tout le secret, & devoit demeurer à Lyon, où la Tréve lui permettoit de s'arrêter, tandis que son Collégue iroit trouver le Connétable en Languedoc. Il étoit chargé de Lettres pour quelques-uns des Echevins, & pour quelques-autres des principaux Bourgeois & Magistrats affectionnez au service du Roy. 1594.

Comme ils avoient ordre de ne rien précipiter, les choses s'acheminoient lentement: mais enfin la vigoureuse résolution que prirent les sieurs Jacques Echevin, de Liergues, & de Seve ôta l'honneur de l'exécution à l'Archevêque & à Monsieur de Chevrieres.

On avoit surpris des Lettres du Roy d'Espagne datées de Madrid du onziéme de Janvier & écrites à ses Partisans de Lyon, par lesquelles on apprit que le Duc de Terranova Gouverneur de Milan devoit bien-tôt faire passer des troupes en France, & entre-autres douze cens Suisses; que ceux-ci sous prétexte de secourir Lyon contre le Marquis de Saint-Sorlin frére du Duc de Nemours, s'approcheroient de la Ville, y entreroient à la faveur des Ligueurs & s'en rendroient les maîtres. C'est ce qui détermina l'Echevin Jacques, & les Sieurs de Liergues & de Seve à se hâter d'assurer la place au Roy. Ils en donnérent avis au Colonel Alphonse Ornano, & le priérent de s'avancer avec les troupes qu'il commandoit en Dauphiné, & cependant ils avertirent tous les Bourgeois du parti Royal de se tenir prêts à les seconder.

Dans le recit de la reduction de Lyon au T. 2. des Mémoires du Duc de Nevers.

Ornano ne manqua pas au jour marqué qui étoit un Lundy septiéme de Février, de se rendre proche du Fauxbourg de la Guillotiére pendant la nuit. Le sieur Jacques accompagné de ses deux amis, & d'une troupe de Bourgeois d'élite bien armez, attaqua entre trois & quatre heures du matin le Corps-de-Garde de l'Herberie au bout du pont, où commandoit Thierry autre Echevin, Ligueur opiniâtre, & le forcérent après beaucoup de résistance. Le bruit des Arquebusades donna l'allarme par toute la Ville. Les Bourgeois du parti Royal qui étoient avertis & sous les armes, sortirent aussi-tôt de leurs maisons; & par les bons ordres qui avoient été donnez, les principaux quartiers de la Ville se trouverent barricadez; car sur le modéle des barricades de Paris, cette maniére de se rendre maître des Villes, étoit devenuë à la mode dans les soulévemens.

On commença à crier par tout, *Vive la liberté Françoise*. Cela vouloit dire qu'il falloit secouër le joug des étrangers; & sous ce nom étoient compris les Princes de la Maison de Lorraine, aussi-bien que les Espagnols, & les Savoyards.

L'Archevêque de Lyon réveillé par l'allarme, sort de son Palais avec les Barons de Lux & de Chasseul ses neveux, pour aller à l'Hôtel de Ville. Il y arriva après avoir été deux heures avant que de pouvoir passer le Pont de Saonne. Il témoigna sa surprise sur cette sédition, & remontra qu'il falloit au moins demeurer neutres, jusqu'à ce qu'on eût sçu la résolution du Pape sur l'absolution du Roy, & le succez de la négociation du Duc de Nevers: mais un murmure sourd qui se fit

1594. dans la Troupe, & qui marquoit que cette harangue de l'Archevêque ne plaisoit pas, la lui fit bien-tôt finir, & sans rien dire davantage, il se retira à l'Archevêché beaucoup plus vîte qu'il n'en étoit venu.

Néanmoins l'Echevin Jacques empêcha qu'on ne criât encore *Vive le Roy* : mais il se saisit de l'Arsenal, fit arrêter sept autres Echevins, quelques Bourgeois Partisans de la Ligue, & quelques Penons ; (on appelle ainsi à Lyon, les Capitaines de Quartiers :) C'est tout ce qui se fit ce jour-là : mais durant la nuit, le sieur Jacques & les principaux de son parti allérent dans tous les quartiers animer le peuple, à achever ce qu'il avoit si-bien commencé. Le Mardi matin, on vit paroître de tous côtez la plûpart des habitans avec des Panaches & des Echarpes Blanches : chacun courut à l'envi chez les Marchands, acheter des étoffes de cette couleur qui étoit celle des Echarpes Royales ; de sorte qu'à dix heures, toutes les boutiques étoient vuidées de taffetas & de crespon blanc, tous jusqu'aux enfans, voulant paroître dans les ruës avec cette livrée. Tous les Quartiers retentissoient des cris de *Vive le Roy*. On alluma des feux dans toutes les ruës, on y foula aux pieds les armes d'Espagne, de Savoye & de Nemours qu'on arrachoit de tous les lieux où elles se trouvoient ; & la populace ayant fait une effigie de la Ligue sous la figure d'une vieille sorciére, la jetta au feu après lui avoir dit mille injures, & fait toutes sortes d'imprécations. Les Armes du Roy furent aussi-tôt élevées en divers lieux, & sur les barricades même : les plus considérables Bourgeois du parti Royal firent mettre des tables devant leurs maisons, où le peuple venoit boire la santé du Roy, tandis que ceux qui étoient connus pour Ligueurs, se cachoient où ils pouvoient, dans la crainte d'être mis en piéces.

Mesures prises pour assurer cette ville au Roy.

Sur les deux heures après-midy le Colonel Ornano accompagné des sieurs Dandelot, de Chevriéres, de la Baume, de Mures & d'un grand nombre d'autres Gentilhommes, tous avec l'Echarpe-Blanche, entra à pied tout botté dans la Ville, & ayant assemblé les principaux Bourgeois du parti Royal, regla avec eux tout ce qu'il falloit faire pour l'assûrer parfaitement au Roy, & pour modérer l'ardeur du peuple contre les Ligueurs. On commença par la déposition des sept Echevins qui avoient été arrêtez, de Rubis Procureur de la Maison de Ville, homme qui s'étoit toûjours signalé par ses emportemens, soit dans ses écrits, soit dans ses discours, tant contre le feu Roy que contre le Roy regnant, & l'on mit en leur place des personnes bien intentionnées. On fit sortir de la Ville les Echevins déposez, & quelques-autres dont on avoit lieu de se défier : mais on ne toucha ni à leurs maisons ni à leurs biens. On fit quelques-autres changemens pour les Capitaines des Quartiers, & le Colonel d'Ornano ne s'éloigna point de la Ville, qu'il n'eût reçu les ordres du Roy. L'Archevêque très-mécontent de ce qui s'étoit passé, parce qu'il n'en avoit ni l'honneur ni le profit qu'il espéroit en tirer, voulut s'en aller ; mais on le pria de demeurer, & il y consentit. Le Roy confirma les Priviléges des Bourgeois. Il promit, que ni dans la Ville, ni dans les Fauxbourgs, il n'y auroit d'exercice

d'au-

d'aucune autre Religion que de la Catholique ; qu'il n'y bâtiroit jamais de Citadelle, & qu'il n'y resteroit pour toute garnison, que six cens Suisses. Le Roy avoua ce qui avoit été fait pour l'emprisonnement du Duc de Nemours, qui demeura son prisonnier, & qu'il fut ravi d'avoir en sa puissance. La déclaration qu'il envoya sur ce sujet, fut très-agréable à la Ville, qui dès le lendemain se trouva dans une tranquillité, qu'elle n'avoit point goûtée depuis plusieurs années. 1594.

La soûmission de Lion à l'obéïssance du Roy fut suivie peu de jours après de celles d'Orléans & de Bourges. Le sieur de la Châtre, qui avoit les Gouvernemens de l'Orléannois & du Berri, après avoir écrit une Lettre très-pressante au Duc de Mayenne, afin de lui persuader de faire la paix, obtint du Roy une prolongation de la Tréve pour trois mois : mais on ne la lui accorda qu'à condition que pendant ce temps-là, il traiteroit de la paix. La Châtre n'eut pas beaucoup de peine à y engager le Berri ; mais la faction du Cordon ou des Zélez qui étoit à Orléans, opposée à celle des Politiques, n'en vouloit point entendre parler. Il fit arrêter les plus mutins, & les mit hors de la Ville ; il s'assûra des postes les plus importans, pointa du canon devant sa maison, & après avoir pris toutes ces précautions contre la sédition, il fit une Assemblée dans l'Hôtel de Ville, où se trouvérent l'Evêque, le Maire, les Echevins, & les plus considerables Habitans. Il leur fit un plan de l'état des affaires de la Ligue, dont il leur démontra la foiblesse & la ruïne prochaine, par la mauvaise intelligence des Chefs, qui ne songeoient plus qu'à leurs intérêts particuliers, & à faire séparément leur paix avec le Roy : il leur fit un grand détail de toutes les menées des Espagnols, qui, sous ombre de protéger la Religion dans le Royaume, avoient pour but principal de se l'asservir, ou s'ils ne le pouvoient pas, d'y perpétuer la guerre. Il les assûra que quelque mine que fît le Pape, son intention étoit de rétablir la tranquillité dans le Royaume, sans quoi la Religion couroit un extrême danger, & d'empêcher les Espagnols de s'en emparer ; qu'il ne différoit d'accorder l'Absolution au Roy, que par la seule crainte du Roy d'Espagne, dont l'Ambassadeur avoit osé lui faire les plus terribles menaces * s'il l'accordoit ; que le Pape en avoit été outré jusqu'à verser des larmes, & à en tomber malade ; qu'il avoit ensuite mandé au Duc de Mayenne de ne point embarrasser le Saint Siége de la décision de cette affaire, mais de lui suggérer les moyens de la terminer ; que les Espagnols n'étoient nullement en état de soûtenir la Ligue, même en supposant l'effet des promesses qu'ils faisoient, à quoi le passé montroit assez qu'on ne devoit nullement se fier ; qu'enfin on n'avoit pris les armes, que pour empêcher qu'un Prince Hérétique ne montât sur le Trône de France, & que la conversion du Roy ôtoit entiérement ce prétexte ; que le Berri dont il étoit Gouverneur, étoit tout disposé à se soûmettre à son légitime Souverain ; que le Duc de Lorraine

Orléans & Bourges suivent son exemple.

Cayet. T. 2. Mémoires du Duc de Nevers. T. 2.

* Raportées au T. 2, des Mémoires du Duc de Nevers.

1594. raine étoit en traité pour la paix avec le Roy; que Lion s'étoit déja remis dans l'obéïssance de ce Prince; qu'il sçavoit que Rouen, Pontoise, les Villes de Picardie pensoient sérieusement à prendre le même parti; que la Provence étoit presque toute soûmise; qu'il étoit important pour la Ville d'Orléans qu'elle ne fût pas des derniéres à rentrer dans son devoir, & que si les Habitans différoient plus longtemps à le faire, il les prioit de trouver bon qu'il les quittât, pour n'être pas enveloppé dans les malheurs dont ils étoient menacez.

L'Evêque, le Maire, les Echevins & la plûpart de ceux qui composoient l'Assemblée, avec lesquels il avoit concerté auparavant toutes choses, applaudirent à ce discours, le remerciérent de ses sages & salutaires conseils, le priérent de ne les point abandonner, & l'assurérent qu'ils en passeroient en tout par son avis.

La chose étant ainsi concluë, on lût le Traité que les Députez d'Orléans pour la prolongation de la Tréve, avoient dès-lors fait avec le Roy: les conditions étoient la plûpart semblables à celles qui avoient été accordées à Meaux & à Lion. Quant à ce qui concernoit le sieur de la Châtre en particulier, il fut confirmé dans sa dignité de Maréchal de France, & dans ses Gouvernemens, & il reprit sur le champ le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, qu'il n'avoit point porté depuis l'an 1589. Le peuple averti de cette résolution, en témoigna sa joye par des cris de *Vive le Roy*, & par des feux allumez dans toutes les ruës: on alla chanter le *Te-Deum* à la Cathédrale, & le bruit du canon annonça à tout le voisinage une si importante nouvelle. Les Députez partirent aussi-tôt pour aller à Tours y faire enregistrer le Traité par le Parlement, ce qui fut fait le dernier jour de Février, tant pour Orléans, que pour la Ville de Bourges.

Le Roy se rend à Chartres pour y être sacré.

Après de si heureux succès, le Roy s'en alla à Chartres, pour la cérémonie de son Sacre. Quelques-uns lui avoient proposé une difficulté là-dessus; sçavoir, que le lieu destiné de tout temps pour cette cérémonie, étoit la Ville de Reims, où se conservoit la Sainte Ampoulle, dont on se servoit pour l'onction des Rois de France dans leur Sacre: mais on répondit que cette Ville étant en la puissance de la Ligue, il étoit impossible d'observer cette coûtume, & que la chose n'étoit pas sans exemple; que la même difficulté s'étoit rencontrée en l'an 1108. pour le Sacre de Louïs le Gros, & que sur les fortes raisons que le sçavant Evêque Yves de Chartres apporta alors, ce Prince avoit été Sacré à Orléans par l'Archevêque de Sens & ses Suffragans. Ainsi l'on passa outre, & au lieu de la Sainte Ampoulle de Reims, on fit venir celle de Saint Martin, qui se garde dans l'Abbaye de Marmoutier à Tours.

Yvo Carnot. Ep. 7.

Par qui se fit cette cérémonie.

Le vingt-septiéme de Février qui tomboit un Dimanche, le Sacre se fit avec grand appareil, & avec toutes les cérémonies accoûtumées. Le Roy fut sacré par Nicolas de Thou Evêque de Chartres, accompagné de Philippe du Bec Evêque de Nantes, de Henri Maignan Evêque de Digne, de Henri Descoubleau Evêque de Maillesais, de Claude de Laubes-

1594.

bespine Evêque d'Orléans, & de Charles Miron Evêque d'Angers. Ces Prélats représentoient les Pairs Ecclésiastiques, qui étoient ou dans le parti de la Ligue, ou morts, ou absens pour diverses causes. Le Prince de Conti, le Comte de Soissons, le Duc de Montpensier, les Ducs de Luxembourg, de Retz & de Ventadour y firent les fonctions des Pairs Laïques, c'est-à-dire, des Ducs de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine, des Comtes de Toulouse, de Flandre & de Champagne.

La cérémonie du Sacre ayant occupé toute la matinée, le Roy alla le soir à Vêpres à la Cathédrale, ou il reçut de la main de l'Evêque de Chartres les Colliers des deux Ordres. Il fit le serment ordinaire, & reçut les hommages des Commandeurs, Chevaliers & Officiers qui tous lui baisérent la main.

Lettre du Légat aux Catholiques qui produisit un effet tout contraire à ses intentions. Mémoires de Villeroy. T. 1.

Le Sacre du Roy, à qui il ne manquoit plus rien de tout ce qui rend nos Souverains respectables à leurs Sujets, & les relations qu'on en répandit par toute la France, firent de grandes impressions sur l'esprit des peuples : mais l'Ecrit que le Légat publia dans cette conjoncture, n'en fit pas moins contre son intention en faveur de ce Prince. C'étoit une Lettre adressée à tous les bons Catholiques de France, par laquelle il les avertissoit que le Pape n'avoit point voulu recevoir le Duc de Nevers comme Ambassadeur de France, & que sa Sainteté étoit resoluë à ne jamais donner l'absolution au Roy. Il croyoit par-là suspendre la décadence de la Ligue, & l'empressement des Villes liguées à l'abandonner: mais la chose tourna tout autrement ; car comme dans cette Lettre on ne rendoit nulle raison du refus de l'absolution du Roy, elle ne put persuader que ce fussent là les véritables sentimens du Pape. Elle fut regardée au contraire comme un effet de la partialité du Légat, & des artifices des Espagnols, qui vouloient fomenter la guerre en France.

Mesures prises pour livrer Paris au Roy.

En effet un grand nombre de Gentilshommes déserterent des troupes de la Ligue, pour passer dans celles du Roy: les Partisans de ce Prince se multiplioient dans la plûpart des Villes autant que le nombre des Ligueurs s'y diminuoit, & surtout à Paris, où les Politiques voyant leur partie à peu-près faite, commencérent à prendre des mesures plus prochaines pour la livrer au Roy.

Le Duc de Mayenne se doutoit bien qu'il y avoit quelques intrigues secretes, n'ignorant pas que les Politiques faisoient souvent des Assemblées entre eux : mais il ne sçavoit comment y remédier. Il n'y avoit qu'un moyen de le faire, qui étoit de chasser de Paris ceux que l'on soupçonnoit d'intelligence avec le Roy: mais comme il le disoit dans une de ses Lettres*, *s'il eût usé de cette voye à l'endroit de plusieurs Parisiens qui avoient tant bien mérité du parti de l'Union, c'eût été donner une frayeur aux autres grandes Villes qui étoient en la main des peuples, & avis de penser à leur salut, pour se garantir de pareils inconvéniens.*

D'ail-

* Rapportée par Cayet T. 3.

1594. D'ailleurs il ne pouvoit faire sortir les Politiques de Paris, sans que les Seize y demeurassent les maîtres; & c'eût été se mettre à la discrétion de gens qui le haïssoient à mort, & qui depuis long-temps avoient en vûë de lui ôter toute autorité. Il sçavoit encore que Rouen traitoit actuellement avec le Roy, & prévoyoit que ce nouvel éxemple entraîneroit infailliblement Paris.

Le Duc de Mayenne en sort & se retire à Soissons.

Dans ces fâcheuses conjonctures, il ne voyoit nulle sureté pour lui à y demeurer, & il prit la résolution au commencement de Mars, de s'en aller à Soissons avec la Duchesse sa femme & son fils aîné, sous prétexte de s'approcher de l'armée Espagnole, qui s'étoit avancée sur la frontiére de Picardie sous les ordres du Comte de Mansfeld. Cette armée étoit sa derniére ressource, pour maintenir les Villes liguées dans son parti, ou plûtôt pour se mettre en état de faire une paix tolérable avec le Roy. Il éxigea du Comte de Brissac avant que de partir, une promesse très-expresse de bien veiller à la conservation de Paris, & d'être très-attentif sur toutes les démarches des Politiques, pour prévenir l'exécution de leurs desseins: mais dans la situation où étoient les choses, les promesses & les sermens n'étoient pas des liens assez forts, pour résister à l'intérêt, & à diverses raisons que les circonstances faisoient naître de s'en croire dispensé.

Le Comte de Brissac à qui il en avoit laissé la garde, est celui qui la remet au Roy.

Brissac apparemment étoit d'abord résolu de tenir parole au Duc de Mayenne: mais après avoir étudié la disposition des divers partis qui étoient dans Paris, & leur forces, & connu l'inclination de la plûpart des principales familles pour le Roy, il vit bien la difficulté qu'il auroit à couper pied à toutes les intelligences, & que tôt ou tard, quelque vigilance qu'il apportât, il succomberoit. Ces réfléxions firent renaître ses ressentimens contre la maison de Lorraine, pour le traitement qu'il avoit reçu du Duc d'Elbœuf, qui l'avoit fait sortir de Poitiers, nonobstant la valeur avec laquelle il avoit soûtenu & fait lever le Blocus de cette Place. Il se représenta l'éxemple du Maréchal de la Châtre, celui de Villars Gouverneur de Rouen qui traitoit actuellement avec le Roy, & les avantages qui lui reviendroient en les imitant.

Enfin la justice qu'il y avoit à se soûmettre à son légitime Souverain, depuis que l'obstacle de la Religion étoit levé, se présenta à son esprit d'une toute autre maniére, qu'il ne l'avoit envisagé jusqu'alors.

Les sollicitations secretes, & les promesses que le Roy lui faisoit, achevérent de le déterminer. Il s'ouvrit au Sieur Lullier Prévôt des Marchands qu'il sçavoit être tout-à-fait dans les intérêts de ce Prince, & à Langlois Echevin homme d'esprit & discret s'il en fut jamais, & qui sans donner aucun soupçon, soit par ses paroles, soit par sa conduite, étoit celui qui travailloit le plus efficacement dans Paris pour le Roy. Le Président le Maître, le Procureur Général Molé depuis Président au Parlement, les Conseillers d'Amours & du Vair qui fut depuis premier Président au Parlement de Provence, Néret Echevin, quelques Colonels

&

& Capitaines des Bourgeois eurent communication du dessein du Comte de Brissac. Le Duc de Mayenne dans son Apologie * qu'il envoya cette année au Roy d'Espagne, fait entendre que le Comte de Brissac se servit pour séduire quelques-uns des Parisiens, des blancs-signez qu'il lui avoit laissez, en leur faisant à croire qu'il ne traitoit pour la reddition de Paris que de concert avec lui. Il ne fut donc plus question que de la maniére, dont on s'y prendroit pour l'exécution. 1594.

Le sieur de Saint-Luc qui avoit épousé la sœur du Comte de Brissac, se trouvoit alors à la Cour, & étoit en differend avec le Comte sur quelques biens de la famille. Saint-Luc par ordre du Roy, lui proposa de mettre leur affaire en arbitrage, afin d'avoir lieu sous ce prétexte, de lui parler sur la reddition de Paris. Ils convinrent de quelques gens de Justice pour arbitres. Ils se virent à l'Abbaye de Saint Antoine, & le Comte donna sa parole à Saint-Luc, de servir le Roy de tout son possible. Ils se séparérent en apparence fort mécontens l'un de l'autre, chacun ayant affecté de ne se point relâcher sur ses intérêts. *De quelle maniére ce projet fut conduit.* Cayet. T. 3. D'Aubigné, T. 3. l. 4. c. 3. Mémoires de Sully. T. 1. c. 47.

On se déchaîna exprès à la Cour contre le Comte de Brissac, comme contre un partisan outré des Espagnols, & le Roy en public ne parloit de lui qu'avec menace de le châtier sévérement comme il le méritoit.

Le jour dont on convint pour introduire le Roy dans Paris, fut le vingt-deuxiéme de Mars. Ce Prince un peu auparavant, afin d'ôter tout soupçon, s'en éloigna & alla de Saint Denis à Senlis. Le vingt & uniéme il assembla la plus grande partie de ses troupes dans la vallée de Montmorenci. Il fit courir le bruit que c'étoit pour aller au devant des Espagnols qui étoient déja dans le Beauvoisis, & fit charger quantité de bâteaux sur des chariots, comme pour aller passer la riviére d'Oise à l'Isle-Adam. Le soir de ce même jour, le Prévôt des Marchands & l'Echevin Langlois donnérent ordre aux Capitaines de leur intelligence d'envoyer des billets chez les Bourgeois Royalistes de leurs Quartiers, à qui on n'avoit pas jugé à propos de confier le secret, pour les avertir que la paix étoit faite; que les Députez du Roy entreroient le lendemain dans Paris; qu'ils eussent à s'armer pour les défendre, quand ils viendroient annoncer cette nouvelle au peuple, & pour resister aux Espagnols & aux autres étrangers, s'ils se mettoient en devoir de leur faire violence.

Le même soir le Comte de Brissac appella le Capitaine Jacques Ferrarois, dont le Régiment étoit en garnison dans Paris. Il lui dit qu'il avoit eu avis qu'un convoy d'argent que l'on menoit au Roy, étoit passé vers Palaiseau; qu'il ne falloit pas manquer un si beau coup; qu'il le chargeoit de cette commission, comme un homme capable de la bien exécuter, & qu'il pouvoit prendre avec lui les troupes qu'il commandoit, & autant d'autres qu'il jugeroit à propos. Ce Capi-

* Rapportée par Cayet. T. 3.

1594. Capitaine dont le Comte vouloit se défaire, sortit par la porte saint Jacques qui fut aussi-tôt refermée, & battit la campagne toute la nuit, pour chercher ce qu'il ne devoit pas trouver.

Les jours précédens, il étoit entré dans Paris beaucoup de Gens de guerre du parti Royal, partie deguisez, partie comme deserteurs, que le Prévôt des Marchands & les Echevins avoient mis en divers Quartiers, pour les employer dans le besoin.

La porte neuve étoit bouchée depuis long-temps. Brissac feignant qu'il vouloit la faire murer, pour ôter toute inquiétude de ce côté-là, y avoit fait porter des materiaux & des outils, & en avoit fait tirer la terre, afin qu'on la pût ouvrir. C'étoit par cette porte & par celle de saint Denis, que les troupes Royales devoient entrer. Les Echevins Néret & Langlois y mirent de nombreux Corps-de-gardes de leur intelligence. Ils en firent autant à celles de saint Honoré & de saint Martin; & le Capitaine Jean Greffier fut posté au Boulevart des Célêstins avec plusieurs Bourgeois, & un bon nombre de bateliers, pour faciliter l'entrée de la garnison de Meulan & de celle de Corbeil, qui venoit par la riviére sous les ordres du sieur de la Noüe Commandant du Fort de Gournai. Le sieur de la Chevalerie Lieutenant Provincial d'Artillerie qui demeuroit à l'Arsenal, devoit les recevoir, & de concert avec la Noüe, les faire marcher où il seroit nécessaire.

L'Ambassadeur d'Espagne en est averti.

Comme dans le grand nombre de personnes, à qui on ne peut se dispenser de communiquer le secret en ces sortes d'occasions, il est difficile qu'il n'y en ait toûjours quelques-uns qui ne le gardent pas, le Duc de Féria & Dom Diego d'Ibarra furent avertis, qu'il devoit y avoir cette nuit-là une entreprise sur Paris. Ils mirent tous les Espagnols sous les armes aux avenues de leurs quartiers, & envoyérent au Comte de Brissac pour lui faire part de leur inquiétude. Il alla les trouver, tâcha de les rassurer, & ajoûta, que quoiqu'il ne crût pas qu'il y eût rien à craindre, il alloit lui-même faire la ronde sur les murailles.

Il demanda exprès au Duc de Féria quelques Capitaines Espagnols pour s'en faire accompagner, & ausquels ce Duc commanda en secret, au cas qu'il se fît quelque mouvement, de commencer par tuer le Comte. Ils n'entendirent pas le moindre bruit dans toute la campagne, parce qu'il n'étoit que minuit, & que les Troupes Royales ne devoient s'approcher des portes, que vers les quatre heures du matin. Le Comte reconduisit les Capitaines Espagnols sur les deux heures à leur quartier: Il dit un peu en colére au Duc de Féria, qu'on prenoit trop aisément l'allarme sur des bruits populaires; & en s'en retournant, il commanda au Corps-de-garde le plus proche du logis des Espagnols, de tirer sur eux s'ils en sortoient.

Les Seize n'étoient pas moins inquiéts que les Espagnols, parce qu'il étoit échappé à quelques-uns de leurs voisins de leur dire, que la paix étoit faite entre le Roy & le Duc de Mayenne, & que s'ils entendoient quelque bruit pendant la nuit, ils leur conseilloient de ne point sortir de leurs maisons. Ils furent alerte jusqu'à près de trois heures du matin:

matin: mais voyant qu'il ne paroissoit nul sujet d'allarme, ils se tranquillisérent. 1594.

Ce fut vers cette heure-là que les Bourgeois du parti Royal commencérent à se rendre aux lieux qui leur avoient été assignez. L'Echevin Langlois sortit sur les quatre heures par la porte saint Denis, pour aller audevant des troupes du Roy : mais le mauvais temps les avoit retardées. Etant sorti une seconde fois quelque temps après, il rencontra Monsieur de Vitri, accompagné de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, à qui il livra la porte. Le Roy qui s'étoit avancé jusqu'aux Thuilleries, fit marcher Monsieur d'O à la porte neuve. Ce Seigneur y fut reçu, & tourna à gauche sur le rampart vers la porte saint Honoré dont il se saisit. Il fit amener quelques piéces de canon qui étoient sur la muraille, & les fit pointer pour enfiler la ruë saint Honoré. D'autres troupes coulérent vers saint Germain l'Auxerrois. Louis de Montmorenci Bouteville qui les conduisoit, tomba sur un Corps-de-garde de soixante Lansquenets, qui s'étant mis en défense, & refusant de crier, *vive le Roy*, furent partie tuez, partie jettez dans la riviére.

La chose ne laisse pas de réussir, & le Roy est introduit dans la Ville.

On se saisit ensuite du Palais, de la tête des Ponts, & des deux Châtelets sans aucune résistance.

Le Roy averti que tous ces postes étoient occupez, entra par la porte neuve avec le reste des troupes commandées par le Duc de Retz. Le Comte de Brissac vint audevant de Sa Majesté, & lui présenta une belle Echarpe en broderie. Ce Prince l'embrassa, lui donna la sienne, & le fit sur le champ Maréchal de France. Aussi-tôt arrivérent le Prévôt des Marchands & les Echevins à la tête d'une grosse troupe de Bourgeois sous les armes, & présentérent au Roy les clefs de la Ville. Il les reçut de la maniére que méritoit le grand service qu'ils venoient de lui rendre.

Il récompense le Comte de Brissac du Baton de Maréchal de France.

Les rélations de cette entrée du Roy dans Paris varient sur plusieurs circonstances; mais toutes conviennent qu'elle se fit sans aucune effusion de sang, excepté le Corps-de-garde de Lansquenets dont j'ai parlé, & deux ou trois Bourgeois qu'on trouva courans étourdiment dans une ruë, pour animer le peuple à prendre les armes contre le Roy.

Cependant le Duc de Féria averti de ce qui se passoit, avoit assemblé toutes ses troupes au Temple & aux environs, résolu de se défendre, si on l'attaquoit. Le Roy lui envoya le Comte de Brissac lui demander le Capitaine Saint-Quentin Colonel des Wallons, qu'il avoit fait arrêter sur quelque soupçon d'intelligence avec les Royaux. Dès qu'il lui eut été remis entre les mains, le Comte dit au Duc de Féria qu'il n'avoit rien à craindre; qu'il avoit affaire à un Prince clément & généreux, & que pourvû que lui & ses troupes ne se rendissent pas indignes de sa bonté, on ne leur feroit aucun mauvais traitement. La capitulation fut aussitôt dressée: le Roy leur permit de sortir le jour même de Paris tambour battant, enseignes deployées, avec tous leurs bagages, mais la méche éteinte.

Les Espagnols sortent de la Ville par Capitulation.

Alexandre Montano Colonel des Napolitains s'étant saisi de la porte

 Bussy,

1594. Buſſy, s'y retrancha & fit mine de s'y vouloir défendre: mais ſur l'ordre qu'il reçut du Duc de Féria, il la quitta, & accepta la capitulation. Le Roy envoya Saint-Luc au Cardinal Légat, & aux Ducheſſes de Montpenſier & de Nemours pour les raſſurer, & l'on mit des Corps-de-garde devant leurs portes; moins pour les garder, que pour empêcher quelque violence du peuple.

Le Cardinal de Pellevé étoit alors malade à l'extrêmité dans ſon Hôtel; & au moment qu'on luy vint apporter la nouvelle, que le Roy étoit maître de la Ville, & que tout y étoit tranquille, il ſe tourna de l'autre côté ſans dire mot, & expira.

Dès que le Roy ſçut que ſes Capitaines s'étoient aſſurez de tous les quartiers de la Ville, & qu'il n'y avoit plus rien à craindre, il alla à Notre-Dame entendre la Meſſe, & fit chanter le *Te Deum*. Pendant ce temps-là toutes les boutiques s'ouvrirent, chacun prit l'Echarpe Blanche, & on n'entendit dans la Ville d'autre bruit, que celui des cris de *Vive le Roy*, qui retentiſſoient de toutes parts.

Ils sont charmez de la generosité du Roy.

Le Roy après avoir dîné au Château du Louvre, alla à la porte ſaint Denis, pour voir ſortir les troupes d'Eſpagne, qui étoient au nombre de trois mille hommes. Le Duc de Féria, Diégo d'Ibarra & Jean Baptiſte Taxis le ſaluerent profondément en paſſant: Le Roy leur rendit le ſalut fort humainement, & leur dit en riant: Recommandez-moy, Meſſieurs, à votre Maître; mais n'y revenez plus. Tous les Soldats le chapeau à la main firent de profondes inclinations, & furent ſi charmez de la bonté que ce Prince avoit euë de les laiſſer aller en liberté, que quelques-uns entrérent à ſon ſervice: pluſieurs autres promirent volontairement, de ne plus jamais porter les armes contre lui. Monſieur de Saint-Luc & le Baron de Salignac les conduiſirent juſqu'au Bourget, & leur donnérent une eſcorte juſqu'à Guiſe.

Le Cardinal Légat invité par le Roy à le venir voir, le pria de l'en diſpenſer, & fut conduit juſqu'à Montargis par Monſieur du Perron Evêque d'Evreux. Pluſieurs des Seize & quelques autres Ligueurs ſortirent auſſi de Paris, nonobſtant l'amniſtie qui fut publiée. Le ſieur de Bourg qui commandoit à la Baſtille, & étoit très-attaché au Duc de Mayenne, refuſa pendant cinq jours de la rendre, & tira même le canon ſur la ruë ſaint Antoine. Il la rendit enfin à condition, qu'il ſortiroit lui & ſes ſoldats avec leurs armes; & le même jour, le Château de Vincennes fut rendu aux mêmes conditions par le Capitaine Beaulieu.

Les principaux Seigneurs qui accompagnérent le Roy en cette expédition, furent le Comte de Saint Paul, les Maréchaux de Retz & de Matignon, les ſieurs d'O, & de Saint-Luc, de Bellegarde grand Ecuyer, les ſieurs d'Humiéres & de Sancy, le Baron de Roſni, le Comte de Torigni fils du Maréchal de Matignon, le Marquis de Cœuvres, le Comte de Belin, de Vic Gouverneur de ſaint Denis, de Vitri Gouverneur de Meaux, de Salignac, des Acres, de Marſilli, d'Haraucour, de Bouteville, d'Edoudeville, de Mouchy, de Saint Angel, du Rollet Gouverneur du Pont-de-l'Arche, de Bellangreville, de Trigny,

Trigny, de Favas, de Chambaret, de Marin, de Manicamp & Heil Colonel d'un Régiment Suisse. 1594.

Les jours suivans le Roy s'occupa à donner ses ordres dans Paris, tant pour la Police, que pour les sûretez qu'il y devoit prendre, à réduire en maniére de Déclaration ou d'Edit, les conditions dont il étoit convenu avec le Comte de Brissac avant la réduction de la Ville, à délibérer comment il en useroit à l'égard des membres du Palement qui étoient demeurez à Paris, tandis que ceux qui avoient été fidelles au feu Roy représentoient ce corps dans les villes de Tours & de Châlons. Sur cet article, le Roy fit grace à tous les Présidens & Conseillers en les laissant dans leurs Charges, mais à condition, que ceux que le Roy avoit mis dans ses Parlemens de Tours & de Châlons, précéderoient les autres, quoique plus anciens.

Le Roy donne ses ordres dans cette Capitale.

Le lundy vingt-huitiéme de Mars, Monsieur le Chancelier accompagné de plusieurs Officiers de la Couronne, des Pairs de France, des Conseillers d'Etat, des Maîtres des Requêtes, alla au Palais, & y fit lire l'Edit ou Déclaration du Roy, sur la réduction de sa ville de Paris, & les Lettres de rétablissement de la Cour de Parlement, Antoine Loisel faisant la fonction d'Avocat Général, & Pierre Pithou celle de Procureur Général. Après ce rétablissement, tous les Conseillers & Officiers de la Cour qui étoient à Paris, prêtérent serment de fidélité entre les mains de Monsieur le Chancelier. La même chose se fit le même jour à la Chambre des Comptes, à la Cour des Monnoyes & au Chatelet.

Il reçoit les soumissions du Parlement.

Pour ce qui est de l'Edit ou Déclaration, outre une abolition générale pour tout ce qui étoit avenu dans la ville de Paris à l'occasion des troubles, les principaux articles étoient, que dans cette Capitale, & à dix lieuës à la ronde, il n'y auroit point d'exercice d'autre Religion que de la Catholique; que le Roy rétablissoit les Parisiens dans tous leurs anciens priviléges; que les provisions d'Offices accordées par le Duc de Mayenne demeureroient nulles; mais que les pourvûs en prendroient de nouvelles : dans cet article étoient exceptez les Présidens des Cours Souveraines; que les bénéfices non consistoriaux de la Ville conferez par le Duc de Mayenne, seroient conservez à ceux qui les avoient, en prenant du Roy de nouvelles expéditions; que les comptes rendus durant les troubles devant les Officiers des comptes par les Comptables, ne seroient point sujets à révision, &c. mais que ceux qui se trouveroient coupables de l'assassinat du feu Roy, ou de conspiration contre la vie de Sa Majesté actuellement regnante, ne jouïroient point du bénéfice de l'Edit.

Fait publier un Edit ou Déclaration.

Cayet. T. 3.

Le lendemain vingt-neuviéme de Mars jour de l'Octave de la réduction de la Ville, on fit une Procession générale, où le Roy assista avec les Officiers de la Couronne & tous les Corps. Cette Procession s'appella depuis la Procession du Roy, & se fait tous les ans à Paris en mémoire de ce grand événement, le vingt-deuxiéme de Mars, jour auquel la Ville fut remise en l'obéïssance de son Souverain légitime.

Et assiste à une Procession générale instituée en mémoire de la réduction de la Ville.

1594. Le trentiéme du même mois fut vérifié en Parlement un Edit portant création de deux Charges de Président, l'une de la Cour pour le sieur le Maître, qui auparavant ne l'avoit exercée que par commission du Duc de Mayenne, l'autre en la Chambre des Comptes, pour le sieur Lullier Prévôt des Marchands. On créa une nouvelle Charge de Maître des Requêtes pour l'Echevin Langlois. Ce fut en récompense des services que ces trois Magistrats avoient rendus au Roy dans la réduction de Paris.

Arrêt du Parlement qui révoque, entre autres choses, le pouvoir donné au Duc de Mayenne.

Le même jour le Parlement, toutes les Chambres assemblées, rendit un Arrêt, par lequel tous Décrêts, Arrêts, Ordonnances, Sermens donnez, faits, prêtez, depuis le vingt-neuviéme de Décembre de l'an 1588. au préjudice de l'autorité de nos Rois & Loix du Royaume, furent déclarez révoquez, cassez, annulez, & spécialement tout ce qui avoit été fait contre l'honneur du Roy Henry III. tant de son vivant que depuis son décès; fut ordonné qu'il seroit informé du détestable parricide commis en sa personne, & procédé extraordinairement contre tous ceux qui en seroient trouvez coupables. Le pouvoir ci-devant donné au Duc de Mayenne sous le titre de Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France, fut révoqué. Défenses faites de lui donner cette qualité, ni rendre aucune obéïssance, sous peine de crime de lézé-Majesté au premier chef; & sous les mêmes peines, enjoint au Duc de Mayenne & autres Princes de la Maison de Lorraine, de reconnoître le Roy Henri IV. du nom, Roy de France & de Navarre, pour leur Roy & Souverain Seigneur. Enjoint pareillement à tous autres Princes, Prélats, Seigneurs, Gentilshommes, Villes, Communautez, de renoncer au parti de la Ligue, de rendre au Roy service, obéïssance, fidélité, à peine pour les Princes, Seigneurs & Gentilshommes, d'être dégradez de noblesse, & de confiscation de corps & de biens; pour les autres, & pour les Places qui seroient réfractaires, de razement & de démolition: fut révoqué & cassé, tout ce qui avoit été fait & arrêté par les Députez de la derniére assemblée de Paris sous le nom d'Etats Généraux, &c.

L'Université fait ses soumissions au Roy & lui jure fidélité.

Après la publication de cet Arrêt, le second jour d'Avril, Maître Jacques d'Amboise Recteur de l'Université, quelques Docteurs & Suppôts vinrent de leur propre mouvement se prosterner aux pieds du Roy, pour le supplier de vouloir bien par sa grande bonté les tenir pour ses serviteurs très-obéïssans & fidelles sujets: & nonobstant le scrupule de quelques-uns d'entre eux, sur ce que le Pape n'avoit pas encore accordé l'absolution au Roy, il se fit le vingt-deuxiéme du même mois d'Avril, d'un commun consentement, une assemblée dans les Ecoles de Théologie du Collége de Navarre, où assistérent de la part du Roy, l'Archevêque de Bourges nommé Archevêque de Sens & grand Aumônier de France, Monsieur d'O rétabli dans son Gouvernement de Paris & de l'Isle de France, & Monsieur Séguier Lieutenant Civil, & conservateur des priviléges de l'Université; & en leur présence, le Recteur au nom de toutes les Facultez, des Chefs de Communautez & des

des Curez des Paroisses de Paris, jura de garder foy & loyauté au Roy, de renoncer à toutes ligues, sermens, associations, unions prétenduës faites contraires à la Déclaration qui fut présentée & signée. Par cette Déclaration ils reconnoissoient le Roy Henri IV. du nom pour leur Roy & légitime Seigneur, vrai Roy, Roy très-Chrétien, nonobstant que notre saint Pére le Pape ne l'eût pas encore reconnu publiquement pour tel, vû qu'il étoit notoire que ce Prince avoit fait de son côté tout ce qui dépendoit de lui à cet égard, & que saint Paul nous assûrant que toute puissance vient de Dieu, on ne pouvoit sans résister aux ordres de Dieu, & sans encourir la damnation, résister à la puissance de Sa Majesté. Tous lui jurérent fidélité & obéïssance jusqu'à la mort. Ils firent tous ce serment en mettant la main sur les saints Evangiles, & déclarérent que quiconque auroit d'autres sentimens, ils le retrancheroient de leurs corps comme rebelle, & criminel de léze-Majesté, exhortant tous les vrais François & sincéres Catholiques à suivre leur exemple.

1594.

Négociation pour la réduction de Rouen.

Après tous ces Arrêts, ces Déclarations, cette soumission de tous les Corps, Paris reprit bien-tôt son ancienne forme & splendeur: & pendant ce temps-là on négocioit pour la réduction de Rouen.

Le sieur de Villars Gouverneur de cette Place ayant inutilement pressé le Duc de Mayenne, de faire la paix avec le Roy, se résolut de faire la sienne en particulier. Il envoya le sieur Desportes Abbé de Tyron au Baron de Rosni, pour faire connoître ses intentions à ce Prince, qui ne crut pouvoir choisir personne plus capable de bien conduire ce traité, que ce Baron même, dont il avoit éprouvé le sincére attachement pour sa personne & pour les intérêts de l'Etat, soit dans la guerre, soit dans les autres affaires.

Mémoires de Sully T. 1. c. 44. 45. &c.

Il lui fit expédier de très-amples pouvoirs, & l'envoya à Rouen, où il arriva le premier jour de Mars. Il fut agréablement surpris de ce que le Gouverneur n'y fit point un mystére de son arrivée, & que bien loin d'avoir besoin de gardes pour sa sûreté, le peuple lui donnoit mille bénédictions, comme à celui qui venoit lui apporter la paix.

Le Gouverneur ne le logea pas néanmoins dans son hôtel, & ne voulut point d'abord traiter avec lui par lui-même; mais il lui envoya sur le soir l'Abbé Desportes, qui lui dit que pour avoir trop long-temps différé son voyage, il se pourroit trouver des difficultez qu'on auroit prévenuës, s'il étoit venu plutôt; que Dom Simon Antoine Envoyé d'Espagne, & la Chapelle-Marteau un des principaux Chefs des Seize étoient à Rouen; qu'ils faisoient tous leurs efforts auprès de Monsieur de Villars pour le dissuader de traiter avec le Roy. Il lui montra même des Lettres de quelques Seigneurs Catholiques de la Cour, dont il avoit coupé les signatures, qui jaloux de le voir chargé d'une si importante négociation, conseilloient au Gouverneur de refuser l'entremise d'un Huguenot. Il ajoûta que le Roy d'Espagne, & Monsieur le Duc de Mayenne faisoient à Monsieur de Villars les offres les plus avantageuses, & qu'il en paroissoit ébranlé: Cependant, ajoûta l'Abbé de

1594. de Tyron, ne vous rebutez point, je vous seconderai : il faut seulement vous armer de patience contre les fougues de Monsieur de Villars.

Conditions outrées que demandoit le sieur de Villars gouverneur de la Ville.

Le Baron de Rosni le remercia de cette confidence. Il vit bien qu'il y avoit de l'artifice, & que tout cela se disoit pour le rendre plus facile à accorder au sieur de Villars les conditions outrées qu'il vouloit obtenir du Roy. En effet dès la premiére entrevuë qu'ils eurent chez Madame de Simiers sœur de Monsieur de Vitry, Villars demanda entre autres choses, que Monsieur de Montpensier Gouverneur de Normandie pour le Roy n'en exerçât point les fonctions pendant trois ans, dans toutes les Villes & les Baillages de Rouen & de Caux, & qu'il n'eût aucune autorité sur lui dans ce district ; que la dignité d'Amiral qui lui avoit été conférée par la Ligue, lui fût confirmée, & cédée par Monsieur de Biron, à qui le Roy l'avoit donnée ; que Fescamp qui lui avoit été enlevé par Bois-Rozé, & que ce Gentilhomme avoit remis au Roy, & où il avoit été laissé pour Gouverneur, lui fût ôté, & uni à son Gouvernement de Rouën ; que les Abbayes de Jumiéges, de Tyron, de Bonport, de Valasse, de saint Taurin dont le Roy avoit disposé en faveur de ses serviteurs, fussent laissées ou données à ceux qu'il nommeroit ; que celle de Montiviliers fût accordée à la sœur de Madame de Simiers ; que l'exercice de la Religion Huguenote ne fût permis au plus qu'à six lieuës de Rouen ; que tous les Officiers pourvûs par la Ligue fussent conservez dans leurs Charges ; qu'on lui entretînt dans les Places qu'il soumettroit au Roy, quinze cens hommes de pied, & trois cens chevaux ; qu'on lui donnât douze cens mille livres pour payer ses dettes, & de plus soixante mille livres de pension.

On conféra pendant trois ou quatre jours sur tous ces articles. Monsieur de Rosni accorda tout, excepté ce qui regardoit Monsieur de Montpensier, Biron, & Bois-Rozé. Il dit que ces trois points passoient ses pouvoirs, eu égard à la qualité des deux premiers, & au tort que l'on faisoit au troisiéme. Villars répondit en colére, qu'il vouloit tout ou rien ; qu'on lui faisoit des offres de la part du Roy d'Espagne & du Duc de Mayenne qui passoient tout ce qu'il demandoit au Roy, & qu'il étoit inutile de conférer davantage.

Monsieur de Rosni lui dit que la réponse qu'il lui faisoit, ne devoit pas l'offenser ; que ce n'étoit point un refus : mais que la chose étoit si importante, qu'il ne devoit pas la passer sans avoir consulté le Roy ; qu'il lui dépêcheroit incessamment un courier ; qu'il appuyeroit ses demandes ; qu'il lui offroit même de signer le traité à ces conditions, mais seulement sous le bon plaisir du Roy, & qu'il lui donneroit un Ecrit signé de sa main, par lequel il déclareroit le traité nul, s'il n'étoit pas ratifié par sa Majesté.

Villars qui sentoit bien qu'on avoit un extrême empressement de conclure avec lui à quelque prix que ce fût, se fit beaucoup prier : mais enfin sur les instances de Madame de Simiers, de l'Abbé de Tyron, & du

du sieur de la Font qui étoit fort dans sa confidence, il signa & reçut le billet du Baron, qui envoya son courier à la Cour. 1594.

Le Roy ayant reçu sa dépêche, lui écrivit une Lettre datée de Senlis le huitiéme de Mars, par laquelle il lui ordonnoit de passer tous les articles, pour diverses raisons qu'il lui apportoit. La principale étoit, qu'il seroit plus avantageux de traiter avec les particuliers, à quelques conditions que ce pût être, que de traiter avec le Chef du parti, afin que cette qualité ne lui demeurât pas après la paix, au grand préjudice de l'autorité Royale. *Le Roy les passe.*

Monsieur de Rosni, sur sur cette réponse, ajoûta une Apostille au Traité déja signé en ces termes. *Ces trois articles ont été depuis accordez, en vertu des Lettres à moi écrites de la propre main du Roy*, & le porta à Monsieur de Villars : mais durant le voyage du courier, il étoit arrivé une affaire qui pensa tout rompre.

Du Rolet Gouverneur de Louviers & du Pont de l'Arche appréhendoit extrêmement le succès de cette négociation, qui feroit que ses Gouvernemens n'étant plus frontiéres, deviendroient très-peu considérables, & lui ôteroient les grosses contributions qu'il tiroit des environs de Rouen. Il avoit souvent proposé une entreprise sur cette Ville, prétendant avoir un moyen infaillible de la surprendre, & d'en enlever le Gouverneur, dans l'espérance de joindre ce Gouvernement à ceux qu'il avoit déja. Mais le Roy ne lui ayant pas paru fort vif là-dessus, il avoit toûjours différé l'éxécution de son dessein. Voyant donc passer le Baron de Rosni par le Pont de l'Arche, pour aller à Rouen, il crut qu'il falloit se presser. Il fit partir un Capitaine nommé Lepré qui s'étant joint avec les Domestiques de Monsieur de Rosni, entra dans Rouen, comme s'il eût été de sa suite. Dès qu'il y fut arrivé, il s'abboucha avec ceux qui étoient de l'intelligence de du Rolet, & prit des mesures, pour se saisir du vieux Palais, & faire tuer Villars, au cas qu'il ne pût l'enlever. Lepré fut trahi & arrêté, & le Gouverneur informé de tous ses desseins. *Evénement qui pensa tout rompre.*

Comme il sçut que cet homme étoit entré à la suite du Baron de Rosni, il ne douta point que cette conspiration n'eût été tramée de concert avec ce Seigneur ; & quoi que lui pût dire l'Abbé de Tyron, pour lui faire suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'il fût parfaitement éclairci de toutes choses, il ne put jamais s'ôter cette idée de l'esprit.

Rosni qui ne pensoit à rien moins, après avoir apostillé le Traité de la maniére que j'ai dit, alla tout joyeux chez l'Abbé de Tyron où Villars dînoit. Il avoit dans sa poche une écharpe blanche dont il vouloit lui faire present, dès qu'il lui auroit donné en le saluant le titre de Monsieur l'Amiral de France, & de Gouverneur en Chef des Baillages de Rouen & du pays de Caux. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'à son entrée dans la salle, Villars lui jettant un regard farouche, vint à lui comme un forcené ; & sans lui donner le temps d'ouvrir la bouche, lui arracha des mains le Traité qu'il tenoit, & le jetta au feu, en

1594. en jurant & pouvant à peine parler, tant il étoit hors de lui. Tout ce que conçut Monsieur de Rosni, fut qu'il lui parloit d'une trahison; qu'on avoit voulu lui ôter la vie & son honneur; qu'il le menaçoit de s'en venger sur lui & contre son Prince de Bearn, & que dans demie-heure, il alloit conclure avec l'Envoyé d'Espagne & la Chapelle-Marteau.

Le Baron l'écouta avec beaucoup de sang froid, & lui dit que ne comprenant rien dans tout le furieux discours qu'il venoit de lui faire, où il avoit dit beaucoup de choses outrageantes contre le Roy, & contre lui, il voyoit seulement qu'il ne cherchoit qu'un prétexte, pour manquer à sa parole. A ce mot, Villars qui se promenoit à grands pas dans la salle, reprit en jurant toûjours, qu'il ne lui étoit jamais arrivé, & qu'il ne lui arriveroit jamais de manquer à sa parole: Ni à mois non plus, repartit Rosni, & nous verrons aujourd'hui lequel de nous deux soutiendra mieux son caractére. Je suis en votre puissance, & sur la trahison que vous me reprochez, je ne demande ni faveur ni grace.

Le Traité ne laisse pas d'être conclu & ratifié.

Après ces premiéres saillies, & cette réponse de Rosni, Villars parut se calmer un peu. L'Abbe de Tyron prit la parole, & lui dit qu'il croyoit Monsieur de Rosni trop galand homme, pour être capable de la chose dont il l'accusoit, & trop habile pour se livrer entre ses mains dans une pareille conjoncture; & que le Capitaine prisonnier, loin de le charger en aucune maniére, le déchargeoit entiérement. Madame de Simiers arriva là dessus; on s'éclaircit du fait par un nouvel interrogatoire du Capitaine qui fut pendu aussi-tôt après. On conféra de nouveau, & le traité fut enfin conclu: mais on convint qu'on ne publieroit rien de tout ce qui s'étoit fait, que le Roy ne l'eût ratifié par une Lettre. Elle arriva au bout de quatre jours, & le Roy y parloit du sieur de Villars d'une maniére qui le charma. Villars pria Monsieur de Rosni d'assurer le Roy qu'il n'auroit jamais de serviteur plus fidelle que lui; qu'il alloit donner tous les ordres pour la réduction de Rouen, & des autres Villes qui étoient en sa puissance, & que la chose seroit exécutée dans peu de jours.

Le Baron de Rosni, suivant l'ordre du Roy, fit un voyage à la Cour; & après la réduction de Paris, qui se fit à son arrivée, ce Prince concerta avec lui la maniére dont il s'y prendroit, pour faire agréer au Baron de Biron, & au Duc de Montpensier les articles du Traité de Rouen, où ils étoient intéressez. Voici comme il s'y prit.

On y fait consentir l'Amiral de Biron & le Duc de Montpensier Gouverneur de Normandie.

Il se fit rendre compte de la négociation en leur présence. Rosni dit que tout étoit réglé à deux articles près, qui concernoient Monsieur le Duc de Montpensier & Monsieur de Biron, & qu'il n'avoit eu garde de les passer, persuadé que Sa Majesté plutôt que de les chagriner, aimeroit mieux perdre Rouen & Villars. Le Roy le loua de ne s'être pas engagé sur cet article, & ajoûta qu'il étoit vrai, que quand il lui en devroit coûter toute la Province de Normandie, il ne concluëroit rien

rien là-dessus, sans le consentement du Duc de Montpensier & du Baron de Biron. 1594.

Rosni reprit, & dit qu'il n'avoit pas néanmoins ôté toute espérance à Villars sur ce point, dans la pensée que Monsieur le Duc de Montpensier & Monsieur de Biron, voyant de quelle importance il étoit pour les affaires de Sa Majesté, que Rouen & d'autres Villes de Normandie fussent réduites sous sa puissance, voudroient bien peut-être se contententer de quelque autre récompense, qu'elle leur pourroit donner, & qui le dédommageroit de ce qu'ils céderoient pour un si grand bien.

Le Roy repartit qu'il s'en rapporteroit à eux, & qu'il les faisoit maîtres de l'affaire. Cette honnêteté les engagea apparemment un peu malgré eux, à dire que leur intérêt particulier ne seroit jamais un obstacle au bien public, ni à celui du Roy, & qu'ils le prioient de passer outre, sans avoir égard à eux. Le Roy leur témoigna, qu'ils lui faisoient un plaisir très-sensible; mais qu'il ne vouloit pas qu'ils en souffrissent. Après avoir éxaminé ce qu'il pourroit faire en leur faveur, il fut arrêté que Monsieur de Biron, en dédommagement de sa charge d'Amiral, seroit fait Maréchal de France, & que pour récompenser Monsieur le Duc de Montpensier du Gouvernement de Rouën, & du Baillage de Caux que Villars vouloit garder pendant trois ans, on ajoûteroit à son Gouvernement de Normandie, le Perche & le Maine: mais ce second point fut sans éxécution, par la cession volontaire que Villars, après la réduction de Rouen, fit au Duc du Gouvernement de cette Capitale.

Après un si heureux denouëment, Monsieur de Rosni retourna à Rouen, & y arriva le vingt-cinquiéme de Mars. L'Envoyé d'Espagne & la Chapelle-Marteau ayant fait inutilement tous leurs efforts, pour regagner le Gouverneur à la Ligue, furent congédiez le lendemain, & escortez jusqu'à Soissons. Le même jour, quelques Régimens entrérent dans le Fort de sainte Cathérine, dans le vieux Palais & dans le Château. Les corps de garde furent renforcez en divers endroits de la Ville, & le jour d'après qui étoit le vingt-septiéme de Mars, Rosni alla le matin conduit par les Sieurs de Perdriel, d'Issencourt & de la Font avec quelques Gardes du Gouverneur, le trouver à l'Abbaye de saint Ouën.

Il le rencontra dans une grande Place, qui est devant l'Eglise, où il s'entretenoit avec Monsieur de Médavid, & le Président de Boquemare, toute les ruës des environs étant remplies de peuple.

Le Baron de Rosni, en l'abordant, lui dit: Il faut, Monsieur, que vous vous fassiez connoître aujourd'hui pour ce que vous êtes, c'est-à-dire, pour bon François. La Capitale du Royaume à donné un bel exemple à la Capitale de Normandie: elle doit l'imiter. Il tira en même temps une riche écharpe blanche, & la lui présenta. Villars la reçut, se la mit en baudrier à la maniére de ce temps-là, & dit en jurant selon sa coûtume; *allons mord.... la Ligue est que chacun crie, vive le Roy.*

Preuve que Villars donna au Roy de sa fidelité.

1594. *Roy*. Cette parole fut suivie des cris & des acclamations de tout le peuple, & le signal ayant été donné de la tour de l'Abbaye, les canons du Fort sainte Catherine, du vieux Palais, du Château, des vaisseaux qui étoient au Port, la mousquéterie, les cloches des Eglises annoncérent à toute la campagne la nouvelle de la réduction de Rouën. On alla de-là chanter le *Te Deum*. Monsieur de Rosni y demeura jusqu'à la Messe, où sa Religion ne lui permit pas d'assister. Des couriers furent dépêchez à Verneuil, à Pont-Audemer, à Honfleur, à Montivilliers, à Tombelaine, & aux autres lieux dont Villars avoit le commandement, & qui éxécutérent ses ordres. Il n'y eut que Honfleur, où le Chevalier de Crillon commandoit, qui s'opiniâtra encore à tenir pour le parti de la Ligue, & que le Duc de Montpensier obligea au bout de quelque temps à se soumettre.

Peu de jours après arrivérent des Lettres du Roy au Baron de Rosni & au sieur de Villars. Le dessus de la Lettre adressée à celui-ci, étoit *A mon Cousin de Villars Amiral de France, Gouverneur en chef de Rouen, du Havre, & des Baillages de Rouen & de Caux*. Le Roy l'invitoit par sa Lettre à se rendre auplutôt auprès de lui, pour entendre de sa propre bouche, combien il étoit satisfait de ses services : mais comme Villars vouloit paroître à la Cour avec grand équipage, il pria le Roy de lui donner quelques jours pour se préparer à son voyage. Monsieur de Rosni prit congé de lui, & alla coucher à Louviers, où il lui arriva une avanture qui fit beaucoup rire le Roy, quand il la lui raconta. C'étoit au sujet du troisiéme article qui avoit fait de la difficulté pour le Traité de Rouën.

Avanture arrivée à Bois-Rozé Gouverneur de Fescamp, qui divertit extrêmement ce Prince.

Bois-Rozé qui avoit appris que, par ce Traité, Fescamp étoit donné à Monsieur de Villars, en avoit été outré; & il partit pour aller à la Cour en faire ses plaintes. Il arriva à Louviers un peu après le Baron de Rosni, & dans la même hôtellerie. On lui dit qu'il y venoit d'arriver un Seigneur de la Cour, qu'on disoit être fort puissant auprès du Roy : mais dont on ne put lui dire le nom.

Il monta à la chambre; & après lui avoir fait excuse, de ce que n'ayant pas l'honneur de le connoître n'y d'en être connu, il prenoit la liberté de s'adresser à lui, il lui dit qu'il imploroit son secours au sujet d'une extrême injustice qu'on lui avoit faite, & qu'il le supplioit de le favoriser de son crédit auprès du Roy. Le Baron lui répondit, qu'il se faisoit un plaisir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il étoit à son service.

Ma principale affaire, reprit Bois-Rozé, est contre Monsieur de Rosni, qu'au Diable soit-il donné, tant il m'a fait de mal, sans l'avoir en rien offensé. Je m'appelle Bois-Rozé Gouverneur de Fescamp : il m'a fait perdre mon Gouvernement, & a fait bien pis encore à Messieurs de Montpensier & de Biron, tant il abuse de son pouvoir & de son crédit aux dépens des bons serviteurs du Roy : mais ajoûta-t-il en jurant, il en pourroit tant faire qu'il s'en repentiroit, & que quelqu'un aussi étourdi que lui, lui pourroit jouer quelque mauvais tour.

Le

1594.

Le Baron lui répondit en soûriant, qu'apparemment Monsieur de Rosni n'avoit rien fait que par l'ordre du Roy son Maître; qu'il le connoissoit, & sçavoit qu'il affectionnoit tous les bons François; qu'il ne doutoit pas même qu'il n'eût agi en cette occasion auprès du Roy, pour le faire dédommager du Gouvernement de Fescamp; qu'il falloit lui rendre justice, & faire refléxion que pour l'intérêt de quelques particuliers, il ne convenoit pas qu'on manquât une affaire aussi importante au Roy & à l'Etat, que l'étoit la réduction de Rouen. Il l'assûra qu'il pouvoit compter sur lui, & que dès qu'il seroit arrivé à la Cour, il n'avoit qu'à le venir trouver, & qu'il seroit content.

Bois-Rozé s'étant retiré fort satisfait, demanda à un Page qu'il rencontra, le nom de son Maître. Le Page lui dit, que c'étoit Monsieur le Baron de Rosni. Il en fut si épouventé, qu'il monta sur le champ à cheval, & alla chercher un autre logis; & dès le lendemain il partit à la pointe du jour, pour prévenir le Roy, sur ce que Monsieur de Rosni pourroit dire & faire contre lui: mais ce Seigneur content de s'être réjouï de cette rencontre, lui rendit toutes sortes de bons offices: il le fit dédommager du gouvernement de Fescamp plus avantageusement qu'il ne demandoit; & depuis ayant eu la Charge de Grand Maître de l'Artillerie de France, il le fit son Lieutenant Général au département de Normandie.

L'Amiral de Villars arriva quelque temps après à Paris ayant plus de cent Gentilshommes à sa suite. Il fut reçu du Roy avec de grandes marques de bonté, & lui fit sa cour d'une maniére qui satisfit extrêmement ce Prince; car ayant été rendre ses respects au Duc de Montpensier, & en ayant été reçu assez froidement, comme il jugea bien que l'article du Traité de Rouen en étoit cause, il lui dit: Je confesse, Monsieur, que j'ai manqué à ce que je devois à un Prince du Sang Royal. Je viens vous en faire satisfaction, & sans capituler avec vous, vous dire que je vous reconnois pour mon Gouverneur en Chef, & pour mon Seigneur & Maître après le Roy. Le Duc de Montpensier charmé de cette honnêteté, l'embrassa, & lui dit qu'au titre près, qu'il lui cédoit si généreusement, il auroit tout pouvoir en Normandie, & le premier rang parmi ses amis.

Plusieurs autres Villes se soumettent à lui.

Cayet. T. 2. Thuanus l. 109. &c.

Paris, Lion, Rouen, Orléans les plus considérables Villes de la Ligue & du Royaume s'étant soûmises, plusieurs autres en diverses Provinces s'empressérent de suivre leur exemple. Troyes en Champagne se rendit au mois d'Avril. Le Maréchal de Biron s'en étoit approché de concert avec les principaux Bourgeois, qui dès qu'il fut assez près pour les soûtenir, priérent le Prince de Joinville frére du Duc de Guise de se retirer; ce qu'il n'osa refuser de faire, n'ayant point de garnison pour contenir le peuple. Joachim de Dinteville en fut fait Gouverneur. Sens de concert avec le Sieur de Bellau son Gouverneur, en fit autant; & ce Gentilhomme fut confirmé dans son Gouvernement. Le sieur de Montluc Sénéchal d'Agenois, vint faire ses soûmissions au Roy, pour Agen, Villeneuve, & Marmande.

1594. En Picardie Abbeville & Montreuil firent aussi leur accommodement. Beauvais & Amiens étoient dans la même disposition : mais la présence des Ducs de Mayenne & d'Aumale les arrêta. Le Marquis de Canillac engagea la ville de Riom en Auvergne à se déclarer pour le Roy. Louïs de sainte Marthe Lieutenant Général de Poitiers travailla efficacement à la réduction de cette Ville. Le Duc d'Elbœuf qui s'étoit saisi de ce Gouvernement de sa propre autorité, malgré le Duc de Mayenne, consentit secrétement au Traité, parce qu'il pensoit à se faire comprendre dans celui que ce Duc devoit faire bien-tôt avec le Roy, ainsi qu'il croyoit : mais voyant qu'il tiroit les choses en longueur, il traita en particulier; & le Roy en reçevant sa soûmission, le fit Gouverneur du Poitou. Cette clause néanmoins à la priére du Duc d'Elbœuf, demeura quelque temps secréte. Il en fit ajoûter encore une autre au Traité, qui fut que l'exercice de la Religion Catholique seroit rétabli à la Rochelle, à Fontenai, à Niort, & en quelques autres Places de ces quartiers-là. Après ce Traité, qui ne fut tout-à-fait conclu qu'au mois de Juillet, il ne resta plus à la Ligue dans le Poitou, que le Château de Mirebeau.

Irrésolution du Duc de Mayenne.

Il est assez difficile de comprendre, comment le Duc de Mayenne voyant le train que prenoient les choses, ne se déterminoit point à traiter avec le Roy. Toute sa ressource étoit dans l'armée Espagnole, dans les grandes promesses que lui faisoient les Ministres d'Espagne, & dans quelques Villes de Picardie, de Champagne & de Bourgogne, où il avoit des garnisons: mais il devoit prévoir qu'ayant aussi peu de troupes qu'il en avoit; c'étoit une necessité pour lui de devenir l'esclave des Espagnols, & de ne plus agir que dépendemment de leur volonté. Il en fut bien-tôt réduit-là, & après avoir balancé comme il faisoit depuis plus d'un an, & comme il fit encore les deux années suivantes, le fruit de ses irrésolutions fut un accommodement très-peu avantageux pour sa fortune, & très-désavantageux pour la réputation d'un Prince tel que lui, qui avoit passé pour être d'une politique & d'une prudence consommée.

L'Archiduc Ernest perd toute espérance de devenir Roy de France.

Sur ces entrefaites Ernest Archiduc d'Autriche, frére de l'Empereur, étoit arrivé aux Pays-Bas au commencement de cette année 1594. & y avoit pris possession du Gouvernement, conformément à ce qui avoit été résolu au Conseil d'Espagne après la mort du feu Prince de Parme. On lui avoit fait une peinture des affaires de France & des armées d'Espagne, bien différente de la vérité. Il vit aussi-tôt après son arrivée, les principales Villes du Royaume se soûmettre au Roy, & perdit toute l'espérance dont on l'avoit flatté, de monter sur le Trône de France, par son mariage avec l'Infante d'Espagne. C'est pourquoi abandonnant ce dessein chimérique, il ne pensa plus qu'à conserver la ville de la Fére, qui avoit été livrée aux Espagnols, quand le Prince de Parme vint au secours de Rouen, & à augmenter son Gouvernement de quelques Villes de la frontiére de France voisine des Pays-Bas.

Il ordonna au Comte Charles de Mansfeld, de ramener son armée qui s'étoit avancée en France au mois de Mars, & de faire le siége de la Capelle Ville de Picardie dans la Thierache. Il fallut que le Duc de Mayenne pour tout secours, se contentât de cette diversion, tandis qu'avec le peu de troupes qu'il avoit, il tâchoit de retenir dans le parti de la Ligue, Amiens, Laon, & quelques autres places de cette Province. 1594.

La Capelle petite Ville, mais très-bien fortifiée pour ce temps-là, fut attaquée avec beaucoup de vigueur, & contrainte après quatorze jours de siége, de se rendre à composition, le neuviéme de May. Le Maréchal de Biron, n'ayant pû y arriver avant la reddition, ni engager le Comte de Mansfeld à la bataille qu'il lui présenta, reçut ordre du Roy d'investir Laon; & ce Prince se rendit lui-même au siége.

Il assiége & prend la Capelle.

Cette place très-forte par sa situation sur une montagne, étoit un des principaux boulevarts de la Ligue en ces quartiers-là. Charles Emanuël de Lorraine second fils du Duc de Mayenne y étoit avec le Président Janin: Le sieur du Bourg brave Gentilhomme en étoit Gouverneur. A la nouvelle de ce siége, le Duc de Mayenne courut à Bruxelles solliciter l'Archiduc pour le secours de la Place; il rapporta sur cela des ordres au Comte de Mansfeld; & deux cens Napolitains de l'armée de ce Comte s'y jettérent, avant que le siége fût tout-à-fait formé. L'armée du Roy étoit de cinq mille cinq cens Suisses, de six mille fantassins François, & de trois mille cinq cens chevaux. Celle du Comte de Mansfeld après la prise de la Capelle, ne se trouva plus que de sept mille hommes de pied & de neuf cens chevaux. Il n'osa tenter le secours, & tâcha seulement d'y faire entrer deux convois.

L'Amiral de Biron, fait Maréchal de France, assiége de son côté la Ville de Laon.

Dans une Lettre du Duc de Mayenne au Roy d'Espagne rapportée par Cayet. T. 2.

Le premier escorté par sept cens hommes, fut surpris & enlevé le dix-septiéme de Juin, l'escorte entiérement défaite, & il n'y eut que quarante, tant Espagnols qu'Italiens, qui entrérent dans la Place: mais la Garde Gouvesneur de Caudebec fut tué du côté du Roy en ce combat. Le même malheur arriva le lendemain au second convoy. Le Maréchal de Biron & les sieurs de Givri & de Sancy allérent au-devant avec un détachement du Camp. Treize cens hommes de pied & trois cens chevaux de l'armée Espagnole qui escortoient le convoy, soûtinrent le choc pendant une heure à la faveur de leurs chariots. Le Maréchal de Biron appréhendant qu'il ne leur vînt du secours, mit pied à terre avec la Noblesse qui l'avoit suivi, & avec presque toute sa Cavalerie, à qui il fit prendre des hallebardes, & après avoir essuyé un grand feu, enfonça les Espagnols qui ne purent tenir contre ce nouvel effort. Ils furent rompus; huit cens demeurérent sur la place, deux Capitaines furent faits prisonniers, le reste se dissipa dans la forêt. Les charettes chargées de munitions, & douze cens chevaux qui les tiroient demeurérent en la puissance des vainqueurs, & la Cavalerie fut poursuivie jusqu'aux portes de la Fére. Le sieur de la Curée du côté du Roy y fut blessé d'une Arquebusade au bras.

Les Espagnols tâchent en vain d'y jetter du secours.

Dans le Discours du sieur de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 52.

Le

1594. Le Comte de Mansfeld nonobstant cette défaite, demeura encore trois jours dans son Camp, qu'il avoit retranché à une lieuë de Laon; & puis s'étant approché de celui du Roy comme pour lui livrer bataille, il prit le chemin de la Fére, & de là regagna l'Artois.

Les assiégez sont contraints de capituler.

Le Roy ayant reçû des munitions qui lui avoient manqué pendant plusieurs jours, pressa le siége. Monsieur de Givri qui étoit un de ses meilleurs Officiers, fut tué d'une mousquetade. L'armée fut renforcée de quelques troupes de Balagny Gouverneur de Cambray, qui avoit fait son accommodement avec le Roy. Les assiégez tinrent encore un mois, & soûtinrent trois assauts: mais ayant perdu toute espérance de secours, ils capitulérent le vingt-deuxiéme de Juillet. Ils obtinrent une suspension d'armes jusqu'au second jour d'Août, à condition de rendre la Place ce jour-là, si elle n'étoit pas secouruë: le secours n'ayant point paru, elle fut remise entre les mains du Roy, qui en donna le Gouvernement au sieur de Marivaut. On perdit peu de temps après François Louïs d'Etrées Marquis de Cœuvres, qui mourut des blessures qu'il avoit reçûë à ce siége âgé de dix-neuf ans.

Diversion du Prince Maurice aux Pays-Bas.

La diversion du Prince Maurice aux Pays-Bas contribua beaucoup à la prise de cette Place. Il fit lever le blocus de Couverden que les Espagnols avoient formé dès le mois de Septembre précédent. Il alla ensuite assiéger Groningue, & l'obligea de capituler le même jour que Laon avoit capitulé avec le Roy.

Amiens & plusieurs autres Villes de Picardie se soumettent au Roi.

Tant de mauvais succès déconcertérent fort l'Archiduc, & le Duc de Mayenne; mais celui-ci fit encore d'autres pertes, Saint Chamant Baron de Pesche Gouverneur de Château-Thierry embrassa le parti Royal; les Bourgeois d'Amiens se soûlevérent contre le Duc d'Aumale, le chassérent, & s'étant rendus maîtres de leur Ville, se soûmirent au Roy. Il y entra en triomphe le quatorziéme d'Août: Beauvais, Peronne, & Dourlens suivirent l'éxemple de leur Capitale.

Immédiatement après la prise de Laon, le Roy sur les instances de Balagny, alla jusqu'à Cambray, pour y confirmer le Traité qu'il avoit fait avec lui. Entre une infinité de conditions toutes très-avantageuses à ce Seigneur, & dont plusieurs étoient très-onereuses pour le Roy, les deux principales de ce Traité furent, que Balagny auroit le bâton de Maréchal, & la possession héréditaire de Cambray & du Cambresis sous la protection de la Couronne de France. Ainsi par un effet des plus bizarres de la fortune & du désordre des guerres Civiles, le bâtard d'un Evêque * que sa seule naissance devoit tenir dans le plus bas lieu, devint non seulement Maréchal de France, mais encore Prince Souverain; aussi sa Principauté ne fut elle pas de longue durée, & la maniére tyrannique dont lui & sa femme † gouvernérent, la leur fit bien-tôt perdre.

On

* Jean de Mont-luc Evêque de Valence.
† Renée de Clermont d'Amboise.

1594.

On fit enſuite le ſiége de Noyon, que le ſieur Deſcluſeaux qui y commandoit pour la Ligue, s'opiniâtra à défendre pendant quelque temps; mais par le conſeil des amis qu'il avoit à la Cour, il traita avec le Roy pour la reddition de la Place, & pour ſe remettre lui-même ſous ſon obéïſſance. Il le fit au commencement d'Octobre; de ſorte qu'il ne reſta plus à la Ligue de ce côté-là que trois Villes; ſçavoir, Soiſſons, Ham & la Fére, où les garniſons étoient plus fortes que la Bourgeoiſie.

Le Duc de Guiſe fait auſſi ſon accommodement.

L'avantage d'aſſûrer cette frontiére contre les Eſpagnols, rendoit au Roy très-importantes les conquêtes qu'il faiſoit dans ces quartiers. La Tréve qu'il conclut avec le Duc de Lorraine, ne lui fut pas moins avantageuſe: mais l'accommodement du Duc de Guiſe qui ſe fit en même-temps, fut comme le dernier coup de foudre, qui mit la Ligue aux abois.

Ce Traité ſoûmit au Roy la Champagne, dont le Duc de Guiſe n'auroit pas été en pouvoir de diſpoſer, ſans une action de vigueur qu'il fit, & qui l'en rendit le maître.

Le ſieur de Saint-Paul, homme qui de ſimple ſoldat, étoit monté par ſa bravoure aux plus hauts emplois dans les armées de la Ligue, & juſqu'à la dignité de Maréchal de France, avoit été fait Lieutenant Général de Champagne par le Duc de Mayenne. Il y commanda en cette qualité, tandis que le Duc de Guiſe fut priſonnier au Château de Tours. Il s'y rendit ſi puiſſant, qu'il y agit toûjours avec indépendance de ce Prince. On prétendit que n'eſpérant pas, vû ſon peu de naiſſance, trouver de ſi grands avantages en traitant avec le Roy, qu'en ſe jettant parmi les Eſpagnols, ſon deſſein étoit de leur livrer la Champagne, & quelques places dans le Rethelois, qu'il avoit enlevées au Duc de Nevers.

Il en uſoit toûjours fort mal avec le Duc de Guiſe; & ce Prince indigné de l'audace d'un homme, qui étoit redevable de ſon élevation & de ſa fortune au Duc ſon pére & au Duc de Mayenne ſon oncle, cherchoit l'occaſion de s'en délivrer. Etant venu à Reims au mois de May de cette année 1594. quelques Bourgeois ſe plaignirent à lui comme à leur Gouverneur, de ce que Saint-Paul avoit fait bâtir un Fort à la porte Mars, où il avoit mis une garniſon de deux cens Etrangers ſous quatre Capitaines, & le ſuppliérent de les décharger du joug de cette garniſon & de ce Fort, perſuadez que Saint-Paul vouloit commencer par-là à ſe rendre maître de leur Ville, pour la mettre entre les mains des Eſpagnols.

Le Duc leur promit d'en parler à Saint-Paul, & lui en parla en effet diverſes fois. Saint-Paul éluda toûjours, & enfin lui dit nettement que le Fort ſubſiſteroit & que la garniſon y demeureroit. Le lendemain le Duc ayant ſçû, qu'après cette derniére converſation, il avoit parlé fort inſolemment ſur ce ſujet, il alla entendre la Meſſe à l'Abbaye de ſaint Pierre & le joignit dans le Cloître, où il le pria de nouveau d'accorder aux Bourgeois ce qu'ils ſouhaitoient. Il répondit d'un ton hau-

1594. hautain que céla ne se pouvoit faire, & ne se feroit pas, & en disant cela, il mit la main sur la garde de son épée. Le Duc outré de cette nouvelle insulte, tira la sienne, & lui en donna au travers du corps. Le Baron de la Tour, & un Suisse qui étoient avec Saint-Paul, mirent l'épée à la main: mais quelques Gentilshommes de la suite du Duc étant accourus, la Tour & le Suisse furent contraints de se sauver.

Le Duc de Guise depuis cette mort, ne sortit plus de Reims, & conclut quelque tems après le Traité, pour lequel il avoit dèslors commencé à négocier avec le Roy.

Dès qu'il avoit vû les principales Villes du Royaume rentrer à l'envi sous l'obéïssance de ce Prince, & qu'il n'auroit plus qu'un très-foible appuy dans les Espagnols, il avoit jugé à propos de laisser le Duc de Mayenne son oncle s'opiniâtrer dans sa révolte; & de concert avec la Duchesse de Guise, Douairiére sa mére, il offrit au Roy de se soûmettre à lui à des conditions, qui missent son honneur à couvert, & lui assurassent un établissement digne de sa naissance.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 56. & suiv.

Le Roy reçut cette offre avec joye, accorda des Passeports aux sieurs de la Rochette, Pericard, & Bigot, que le Duc choisit pour cette négociation. Le Roy nomma pour conférer avec eux le Chancelier de Chiverni, le Duc de Retz, & les Secrétaires d'Etat Rusé & de Gêvres. Ils s'assemblérent souvent durant quinze jours, sans pouvoir rien conclure, sur trois articles que le Duc demandoit. Le premier étoit, la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy, qu'il souhaitoit avoir comme ayant été possedée par le feu Duc son pére, & dont le Roy avoit disposé en faveur du Comte de Soissons. Le second étoit le Gouvernement de Champagne qu'il vouloit se conserver, & que le Roy avoit donné au Duc de Nevers. Le troisiéme étoient les Bénéfices du feu Cardinal de Guise, dont il prétendoit gratifier ses serviteurs; mais le Roy avoit déja pourvû Monsieur du Bec de l'Archevêché de Reims.

Articles que le Duc demandoit.

Madame de Guise ennuyée de ces longueurs, supplia le Roy de charger de cette affaire le Baron de Rosni, qui avoit si heureusement négocié avec l'Amiral de Villars au sujet de la reduction de la Normandie, & dans plusieurs autres occasions pour le service de Sa Majesté. Il y consentit, & fit expédier un plein pouvoir à ce Seigneur.

Il s'en désiste, & obtient plusieurs autres conditions avantageuses.

La Duchesse ne fut pas trompée dans son espérance: car dès la seconde conférence la chose fut concluë. Les Agens du Duc de Guise se desistérent sur les trois articles dont j'ai parlé, & outre plusieurs autres conditions avantageuses qu'ils obtinrent, tant pour lui que pour ses amis, pour les Villes de Champagne, & pour la sureté de la Religion en ce pays-là, on le dédommagea par le Gouvernement de Provence qui lui fut accordé: & bien en prit au Duc que la chose fut terminée sans différer davantage; car dès le lendemain des Députez des Bourgeois de Reims résolus de se soûmettre au Roy, vinrent trouver Monsieur de Rosni, pour lui dire qu'on les faisoit languir; que le Duc de Guise marchandoit trop: mais qu'eux lui promettoient de le lui livrer,

qu'ils

qu'ils avoient si bien pris leurs mesures, qu'ils étoient maîtres de leur Ville & du Duc : & que pourvû que le Roy leur donnât un aveu par écrit sur ce qu'ils feroient, ils mettroient en sa puissance l'un & l'autre. 1594.

Le Baron de Rosny alla sur le champ donner avis au Roy, tant de la conclusion du Traité, que de l'offre des Bourgeois de Reims. Ce Prince, après avoir fait quelques tours dans son cabinet, sans répondre, dit en soûriant : Voilà ce que c'est que la faveur d'un peuple volage & inconstant; mais nous avons engagé notre parole, il faut la tenir. Il fit venir les Députez de Reims; leur fit beaucoup d'amitiez, les remercia de leur bonne volonté sans l'accepter, & leur accorda plusieurs demandes qu'ils lui firent.

Quand le Traité fut exposé dans le Conseil, plusieurs le désapprouverent, & entre-autres le Chancelier, qui avoit un peu de chagrin de le voir conclu sans lui, y ayant d'abord été employé. Il proposa surtout le grand inconvenient qu'il y avoit, à donner le Gouvernement de Provence à un Prince d'une Maison, qui prétendoit avoir des droits sur ce pays; que l'exemple du Duc de Mercœur, qui s'étoit voulu impatroniser de la Bretagne sur de pareilles prétentions, en montroit la conséquence; que la Provence étoit frontiére des Etats du Duc de Savoye, avec qui le Duc de Guise pourroit prendre des liaisons très-préjudiciables à l'Etat; que si le Duc vouloit en prendre avec le Roy d'Espagne, les Ports de Marseille & de Toulon donneroient, quand il le voudroit, une entrée libre aux Espagnols; & comme nonobstant ses remontrances, le Roy voulut que l'on passât outre, il fit sa protestation, & l'insera dans les Patentes accordées au Duc de Guise pour ce Gouvernement, lorsqu'il y apposa le Sceau.

Plusieurs places de Champagne rentrent par là dans l'obéïssance du Roy.

Dès que le Traité fut ratifié, Reims, saint Disier, Rocroy, Guise, Fismes, Joinville, Montcornet en Ardennes, & quelques-autres Places dont le Duc étoit le Maître, furent remises sous l'obéïssance du Roy : ce qui n'empêcha pas que sur les raisons de politique proposées par le Chancelier, le Baron de Rosni ne fût fort blâmé de plusieurs pour ce Traité : de sorte qu'il se crut obligé de faire son apologie. Il la présenta au Roy, qui lui défendit de la faire paroître : mais elle a été inserée depuis dans les Mémoires de ce Seigneur.

Apologie du Baron de Rosny Auteur de ce Traité.

Elle contenoit plusieurs raisons très-solides. La premiére, qu'il étoit question d'un dédommagement pour la Charge de Grand-Maître de la Maison du Roy, pour le Gouvernement de Campagne, & pour les Bénéfices du Cardinal de Guise. La seconde, qu'il falloit éloigner le Duc de la Lorraine, des Pays-Bas, de la Picardie, & de la Bourgogne, d'où supposé qu'il ne fût pas sincérement reconcilié avec le Roy, il auroit pû être toûjours appuyé par les Espagnols, & par le Duc de Mayenne. La troisiéme étoit la maniére franche avec laquelle la Duchesse Douairiére & le Duc de Guise avoient jusques-là rejetté la nouvelle Union, qu'on leur avoit proposée de faire avec les autres Princes de leur Maison, & qui répondoit au Roy de la résolution où l'un & l'autre étoient de lui être fidé-

 les.

1594. les. La quatriéme, étoit l'envie & les justes motifs qu'il sçavoit que le Roy avoit, de retirer le Duc d'Epernon de Provence : Et à cette occasion il exposoit la maniére hautaine, & peu respectueuse dont ce Duc avoit toûjours usé à l'égard du Roy, ses vûës toûjours ambitieuses & intéressées, son peu de soûmission aux ordres qu'il recevoit de la Cour, la nécessité qu'il y avoit de lui ôter le Gouvernement de Provence, pour le repos & la tranquillité du pays, la difficulté qu'il y auroit de le faire, si on ne lui opposoit un homme du rang & du caractére du Duc de Guise, qui secondé de Lesdiguiéres & d'Ornano le contraindroit bien-tôt à abandonner la partie, & l'ameneroit au point où il falloit le réduire, qui étoit de le mettre dans la dépendance, où il devoit être de son Maître.

Le Roy demanda en riant à Rosny, où il en avoit tant appris sur cette matiére, & lui fit assez entendre qu'à cet égard & en tout le reste, il étoit parfaitement entré dans ses vûës en cette affaire : & ainsi, malgré les murmures des Politiques, ou des envieux du Baron de Rosny, on s'en tint à ce qu'il avoit fait.

La Ligue se soutient encore en Bretagne.

Le voisinage du Roy & de son armée avoit beaucoup contribué à ramener les Villes de Picardie & de Champagne à leur devoir: mais il ne pouvoit être partout, & la Ligue ailleurs presque abbatuë, se soûtenoit encore en Bretagne à la faveur des Espagnols, que le Duc de Mercœur y avoit introduits.

Cayet. T. 2.

Louïse de Lorraine Reine Douairiére de France avoit plusieurs fois inutilement sollicité ce Duc qui étoit son frére, à faire son accommodement; car quoiqu'il ne s'accordât nullement avec le Duc de Mayenne, il paroissoit vouloir régler ses démarches sur les siennes : mais comme dans le commencement d'une guerre civile, le soulévement d'une Province entraîne souvent celui des autres, aussi quand une fois les peuples commencent à se reconnoître, le bon exemple est suivi comme le mauvais.

S. Malo ne laisse pas de se soumettre aussi.

La Ville de saint Malo qui s'étoit déclarée pour la Ligue, mais sans vouloir recevoir de Gouverneur, étoit maîtresse de son fort; & ayant pris la résolution de reconnoître le Roy comme son légitime souverain, elle n'y trouva nul obstacle. Cette Place à cause de son Port, de ses richesses, & de la valeur de ses Habitans, ne fut pas une petite conquête.

Thuanus. l. 121.

Lesonet Gouverneur de Concarneau, & Talouet Gouverneur de Rhedon, après avoir représenté au Duc de Mercœur, que le Roy s'étant fait Catholique, rien ne pouvoit plus justifier leurs armes, abandonnérent la Ligue quelque temps après, & prirent l'Echape-Blanche.

Aussi bien que Morlaix.

Dans le même-temps, le Maréchal d'Aumont Commandant en Bretagne pour le Roy, après avoir soûmis Laval dans le Maine, vint se présenter devant Morlaix qui lui ouvrit ses portes : mais le sieur de Carné qui en étoit Gouverneur, se jetta dans le Château avec soixante Gentils-hommes & cinq cens soldats, pour le défendre jusqu'à l'arrivée du secours, que le Duc de Mercœur lui avoit promis. Ce secours arriva, composé de cinq mille Espagnols, sous les ordres de Dom Jean d'Aguilar, & des autres troupes du Duc. Le Maréchal dans le même-temps fut joint par le Géné-

Général Noris qui commandoit les Anglois envoyez au Roy par la Reine d'Angleterre. Ce renfort lui fit une armée de six mille hommes, où étoient le Marquis de Coëtquen, Liscouët, Molac & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes du pays; ce dernier commandoit l'Infanterie. Le Maréchal se prépara au combat; car il ne doutoit pas que les ennemis notablement plus forts que lui, ne lui livrassent la bataille : mais le Général Espagnol ne jugea pas à propos de la hazarder; ce qui fit que Carné, qui commençoit à manquer de beaucoup de choses nécessaires pour se défendre, capitula & rendit le Château. 1594.

De-là, le Maréchal alla à Quimper qui se rendit; & après cette prise, il se disposa à assiéger Crodon, Place que les Espagnols fortifioient actuellement à l'entrée de la Baye de Brest. Elle fut défenduë avec beaucoup de valeur par Thomas Praxeda Espagnol, qui soûtint plusieurs assauts : il fut tué au dernier, & la Place fut emportée. Les Assiégeans y perdirent beaucoup de monde, & entre autres Liscouët, Romegat brave Gentilhomme de Xaintonge, & Forbisket Anglois qui commandoit la Flotte, sur laquelle les troupes d'Angleterre avoient passé en Bretagne.

Et Quimper, & Crodon après avoir soutenu un siége.

Dans le dernier assaut, un soldat Anglois fit une action de générosité, qui méritoit que son nom fût marqué dans l'Histoire. Il y avoit ordre, sous peine de la vie, de ne faire quartier à aucun Espagnol. Cet Anglois en sauva un, & fut déféré pour ce sujet au Maréchal d'Aumont qui le fit venir devant lui, pour le condamner dans le Conseil de Guerre. Il avoua le fait, & ajoûta qu'il étoit prêt de souffrir la mort, pourvû qu'on accordât la vie à l'Espagnol. Le Maréchal surpris lui demanda, quel si grand intérêt il prenoit à la conservation de cet homme. C'est, dit-il, Monsieur, qu'en pareille rencontre, il m'a sauvé une fois la vie à moi-même, & la reconnoissance m'oblige à la lui sauver aux dépens de la mienne. Le Maréchal charmé de son bon cœur accorda la vie à l'un & à l'autre, fit leur éloge, & admira la Providence, qui ménage ainsi les occasions de récompenser la vertu. Ce Général prit encore quelques autres Places, la mesintelligence qui étoit entre le Duc de Mercœur & Dom Jean d'Aguilar, lui facilitant ses conquêtes. Il mit ensuite ses troupes en quartier de rafraîchissement.

Generosité d'un soldat Anglois dans la prise de cette derniére place.

Durant ce temps-là le Duc de Nemours se sauva du Château de Pierre-Encise, & son évasion ralluma pour quelque temps la guerre dans le Lyonnois. Ce Prince avoit contrefait le malade; & un jour ayant fait mettre son Valet de Chambre dans son lit, il prit ses habits, lui fit couper les cheveux, & s'en fit une peruque : il s'attacha au menton une barbe semblable à celle de ce Valet, qui n'avoit point fait couper la sienne depuis la prison de son maître; & portant le soir un bassin qu'il fit semblant d'aller vuider dans le fossé, passa les sentinelles qui ne se défioient de rien de pareil, gagna un trou qui avoit été fait à la muraille, & descendit avec une corde. Il fut reçu par Albigny

Le Duc de Nemours se sauve du Château de Pierre-Encise.

1594. qui l'attendoit avec des chevaux frais, & se sauva à Vienne en Dauphiné.

Rassemble des troupes, & fait quelques expéditions. Il y rassembla quelque Troupes, ausquelles se joignirent trois mille Suisses, que lui envoya le Duc de Savoye, & s'étant mis en campagne avec du canon, il prit Feurs en Forêt, saint Germain, saint Bonnet, Montbrison, & quelques autres petites Places : mais le Connétable de Montmorency & Lesdiguiéres ayant envoyé des troupes de ce côté-là, il mit fin à ses conquêtes, & quitta la Campagne.

Etat de la Ligue en Provence. La Ville d'Aix se soumet. Bouche Hist. de Provence. L. 10. Les mouvemens de Provence furent plus considérables. Dès le commencement de cette année la Ville d'Aix cria *Vive le Roy*, & envoya des Députez à la Cour, pour demander la conservation de ses Priviléges. Genebrard Archevêque de la Ville si fameux par sa grande érudition, & Ligueur des plus opiniâtres, s'opposa fortement à cette résolution. Il monta en Chaire le jour des Rois pour l'empêcher : le fruit du Sermon fut une dangereuse sédition; mais elle fut reprimée. L'Archevêque cinq jours après sortit de la Ville, & se retira à Marseille.

Le Roy fut redevable de cette prompte reduction de la ville d'Aix à la haine du Comte de Carces & des Provençaux contre le Duc d'Epernon, à qui elle fut annoncée par le bruit de la Mousqueterie, du canon, & des cloches, & par les acclamations du peuple. Il en fut très-chagrin, parce qu'elle lui ôtoit le moyen de se venger de cette Ville, & tout prétexte de continuer ses hostilitez contre les Bourgeois. Il fit toutefois semblant d'en être fort satisfait. Il en envoya faire compliment au Parlement, & au Comte de Carces, & celui qui le fit, leur dit de sa part, que la guerre étoit finie, & qu'ils pouvoient lui députer quelques personnes, pour traiter avec lui des moyens, de rétablir entiérement la tranquillité dans la Provence.

A cela il fut répondu, qu'il ne tiendroit qu'à Monsieur le Duc d'Epernon de rendre la paix aux peuples, en leur ôtant l'unique sujet de crainte & de mécontentement qu'ils pouvoient avoir, qui étoient les Citadelles qu'il avoit fait bâtir en divers lieux, & en particulier le Fort ou Citadelle de sainte Eutrope, que les habitans d'Aix ne pouvoient voir sans frayeur à une portée de mousquet de leur Ville, & qu'ils regardoient comme un joug, & un moyen d'opprimer leur liberté ; que pour le reste, ils traiteroient avec le Roy même, & qu'ils attendroient ses ordres.

Sur cette réponse la Duc d'Epernon prétendit que la Ville d'Aix persévéroit dans sa révolte, puisqu'elle ne vouloit pas se soumettre à la volonté de celui qui étoit révêtu de l'autorité du Roy, & il continua les hostilitez. Le canon du Fort de sainte Eutrope recommença à tirer contre la Ville. Il alla attaquer Aiguilles, & la garnison s'étant renduë à discrétion, il en fit sabrer plusieurs, & pendre quelques autres. Saint Canat, Lambesc, Marignane, saint Maximin, Tretz & Rioms appréhendant un pareil traitement, lui ouvrirent leurs portes. Après quoi, il revint au Fort de sainte Eutrope, où il y eut une grosse escarmouche le dix-neuviéme de Février entre la garnison du Fort & les Bourgeois

geois

geois de la Ville, & plusieurs y furent tuez ou blessez de part & d'autre. 1594.

Ainsi la Provence fut plus troublée que jamais, plusieurs Villes, & entre autres Marseille & Arles tenant encore pour la Ligue, quoique celle-ci gardât une espéce de neutralité. Le reste des Places prétendoit tenir pour le Roy, les unes parce qu'elles étoient dans le parti du Gouverneur général, qui avoit en main l'autorité Royale, & les autres étant contre, suivant, disoient-elles, les intentions du Roy.

Troubles en cette Province.

Le Comte de Carces & le Duc assemblérent chacun de leur côté les Etats de la Province, où des levées de troupes furent résoluës. Sur ces entrefaites le sieur de la Fin arriva à Aix le quatriéme d'Avril.

Etats assemblez par les deux partis.

J'ai dit que ce Gentilhomme avoit été envoyé par le Roy, tant pour négocier la réduction de Lyon, que pour traiter avec le Connétable, & l'engager à pacifier les troubles de Provence. Il avoit déja eu quelques conférences sur ce sujet avec ce Seigneur & avec le Duc d'Epernon, sans avoir pû rien conclure, n'ayant osé s'ouvrir au Connétable sur les sécrétes intentions du Roy, d'ôter le Commandement de Provence au Duc qui étoit parent du Connétable, & fort lié d'amitié avec lui.

La Fin publioit en Provence que son unique commission, étoit de réunir les esprits & de pacifier les différends: mais en effet c'étoit pour fomenter l'animosité de la Noblesse Provençale contre le Duc, & seconder Lesdiguiéres & Ornano quand ils viendroient en Provence au secours de cette Noblesse. Il avoit concerté la chose avec ces deux Généraux, sous ombre de les accommoder sur quelques contestations survenuës entre eux.

Lesdiguiéres sollicité par les Etats tenus à Aix, où présida le Comte de Carces, ne fut pas long-temps sans paroître sur la frontiére, avec cinq à six cens chevaux & quinze cens Arquebusiers, pour se joindre aux troupes du Comte de Carces, au cas que le Duc ne se conformât pas à une Déclaration qu'il lui envoya, dattée du huitiéme de Mars. Par cette Déclaration il lui faisoit sçavoir, qu'il alloit entrer en Provence avec des troupes, & le prioit de n'en prendre aucun ombrage, puisque c'étoit par ordre du Roy, dont il le croyoit très-fidelle serviteur. Il l'assuroit que ces troupes seroient à ses ordres, dès qu'il s'agiroit du service de sa Majesté, dont la volonté étoit qu'il se fît une suspension d'armes; que la Noblesse & le Parlement d'Aix étoient prêts de l'accepter, pourvû qu'il retirât ses troupes des maisons, des Châteaux, & des Villes dont il s'étoit saisi, depuis que la Ville d'Aix étoit rentrée en l'obéïssance du Roy, & qu'il fît aussi raser le Fort de sainte Eutrope, qui n'étoit plus nécessaire après la soûmission des habitans d'Aix; que rien toutefois ne s'éxécuteroit avant les ordres de Monsieur le Connétable, à qui il lui étoit ordonné de rendre toute obéïssance.

Histoire de Lesdiguiéres. l. 5. c. 4

Cet-

1594. *Rencontre entre les troupes du Duc d'Epernon & celles du Roy.*

Cette Déclaration choqua beaucoup le Duc d'Epernon, qui n'en tint aucun compte, & commença à rassembler ses troupes. Lesdiguiéres s'avança avec les siennes jusqu'à Pertuis, & ayant eu avis que le Duc venoit à lui, se hâta de passer la Durance. Il traversa cette riviére le vingt-septiéme d'Avril dans le territoire d'Ourgon; & vint se poster entre ce Bourg & Senas, en un endroit fort avantageux & naturellement retranché.

Le Duc à la tête d'une armée de dix mille hommes de pied & de douze cens chevaux, parut aussi-tôt après à la vûë de ce camp. On fut quelques jours à se regarder, Lesdiguiéres beaucoup plus foible que le Duc, ne voulant pas perdre l'avantage de son terrain, & le Duc n'osant entreprendre de l'y forcer. On envoyoit seulement de part & d'autre quelques partis en campagne. Un de ces partis de trente chevaux, à la tête duquel étoient les sieurs de Morges neveu de Lesdiguiéres, Besaudun Maréchal de Camp, & Meirargues, tomba dans une embuscade de cent Maîtres, qui le chargea & le défit. Besaudun y fut pris, & le Duc d'Epernon le fit inhumainement massacrer en sa présence, parce que ce Gentilhomme non content d'avoir pris le parti contraire, parloit souvent fort mal de lui; qu'il avoit fait courir des libelles injurieux à sa réputation, & que le feu sieur d'Ampus frére de Besaudun avoit autrefois fait tuer de sang froid d'Estampes Gentilhomme Gascon, parent du Duc.

Bouche. l. 10.

C'est là tout ce qui se passa en cette rencontre, dont quelques-uns de nos Historiens ont parlé comme d'une bataille; mais l'Historien de Provence qui me paroît homme fort exact & fort instruit, & l'Auteur de l'histoire de Lesdiguiéres s'accordant à fort peu près sur les circonstances de ce fait, & en particulier sur le petit nombre des combattans, disent l'un & l'autre, que ce n'étoient que deux partis, qui se rencontrérent dans la campagne.

Ce qui les empécha d'en venir à une bataile.

La chose n'en seroit pas demeurée là, tant à cause du voisinage des deux armées, qu'à cause de l'envie que les deux Chefs avoient de s'éprouver l'un contre l'autre, si le sieur de la Fin ne fût venu peu de jours après leur ordonner de la part du Roy, de mettre les armes bas; & si le Connétable n'avoit trouvé un milieu sur l'article principal, qui concernoit le Fort de sainte Eutrope. Il fut arrêté que les troupes du Duc d'Epernon en sortiroient, & qu'en attendant d'autres ordres du Roy, la garde en seroit confiée au sieur de la Fin, comme à une personne neutre. La chose fut éxécutée, & la Tréve publiée le premier jour de May, pendant laquelle le Duc d'Epernon entra dans Aix. On ne l'y regarda pas de fort bon œil, & il fut fort choqué de la défiance que l'on parut y avoir de lui, par les précautions qu'on y prit.

Tréve concluë avec le Duc.

Au contraire Lesdiguiéres y fut reçû deux jours après avec toutes sortes d'honneurs & de témoignages de joye. Ce qui mortifia le plus le Duc, fut que le Roy suspendit pour tout ce même mois, ses fonctions de Commandant de Provence. Cependant le Parlement qui résidoit

fidoit à Manofque, retouna à Aix par un nouvel ordre de la Cour; & tous les membres s'étant réunis se trouvérent parfaitement d'accord, pour secouer la domination du Duc d'Epernon. 1594.

Au commencement de Juillet le sieur de la Fin avec deux Conseillers du Parlement & un de la Chambre des Comptes, fut député vers le Connétable qui étoit toûjours en Languedoc, pour le supplier de donner l'ordre de razer le Fort de sainte Eutrope. La Fin lui fit assez entendre que c'étoit l'intention du Roy, & les autres l'en conjurérent au nom du Parlement & de la Ville, l'assurant que rien ne contribuëroit plus à rendre la tranquillité à la Province, & à attacher les Provençaux au service de Sa Majesté.

Le Connétable toûjours favorable au Duc d'Epernon, ne donna que des réponses générales, & fit seulement espérer aux Deputez, que l'on satisferoit avec le temps les habitans de la Ville d'Aix : ce qui ayant été rapporté à Lesdiguiéres qui avoit des ordres secrets de la Cour sur cet article, il résolut de ne pas différer plus long-temps à les éxécuter.

Ce Seigneur homme prévoyant, & qui prenoit toûjours ses mesures de longue main, tira le fruit d'un artifice qu'il avoit préparé dès le temps qu'on fit le Traité, par lequel le Fort de sainte Eutrope avoit été mis comme en séquestre entre les mains du sieur de la Fin. Un des articles portoit, que les cinq cens hommes que l'on devoit mettre en garnison dans le Fort, seroient tirez du Comtat, comme d'un pays neutre. Lesdiguiéres appella alors un de ses Officiers nommé Sabliéres, en qui il se fioit beaucoup, & qui de concert avec lui se retira de son armée, sous prétexte d'un mécontentement; fit deserter la plus grande partie de son Régiment vers le Comtat, & alla ensuite offrir son service au sieur de la Fin, en lui promettant de faire promptement la levée des soldats, dont il vouloit composer la garnison du Fort de sainte Eutrope. La Fin accepta son offre. La levée en fut faite en peu de jours presque toute composée des soldats deserteurs, & Sabliéres entra dans le Fort: mais la Fin mit au dessus de lui le Capitaine Jean, auquel il lui ordonna d'obéïr.

Les choses étant ainsi disposées, Lesdiguiéres fit mettre en prison à Montelimar un Capitaine des troupes du Duc d'Epernon nommé Garontre, par représailles pour Saint Bonnet Capitaine de ses gardes, que le Duc avoit arrêté prisonnier, nonobstant un passeport qu'il lui avoit donné lui-même. Le Duc pour se venger de la prise de son Officier, fit quelques hostilitez; & c'étoit ce que prétendoit Lesdiguiéres, pour pouvoir imputer au Duc la rupture de la Tréve. *Il la rompt par des hostilitez.*

Le huitiéme de Juillet Lesdiguiéres & le Comte de Carces s'étant trouvez à Aix, firent une partie de chasse, & au retour Lesdiguiéres s'étant approché du Fort, envoya prier le Capitaine Jean qui y commandoit, de lui venir parler. Il lui déclara qu'il avoit ordre de faire razer le Fort, & lui commanda de la part du Roy de le lui remettre. Le Capitaine s'excusant sur ce que Monsieur de la Fin le lui Hist. de Lesdiguiéres, l. 5. c. 5.

1594. avoit confié, & qu'il ne pouvoit s'en dessaisir sans un commandement exprès de sa part, Lesdiguiéres lui répondit, que le Roy étoit maître dans son Royaume, & s'avança sur le champ vers la porte, où il trouva Sabliéres qui la lui livra.

Lorsque Lesdiguiéres sortit pour aller à la chasse, il avoit donné ordre au Baron de la Crose premier Consul de la ville d'Aix, de mettre la milice de la Ville sous les armes, sans qu'il lui en eût dit la raison. Dès qu'il fut maître du Fort, il y fit entrer cette milice, & en même temps commanda aux Bourgeois de fournir des pionniers, pour en faire la démolition. Jamais commandement ne fut éxécuté avec plus de joye & de promptitude. Toutes sortes de gens mirent la main à l'œuvre, & au bout de vingt-quatre heures, il n'y resta pas pierre sur pierre.

Fréjus & quelques autres villes chassent les Garnisons qu'il y avoit mises.

A cette nouvelle Fréjus & quelques autres Villes chassérent les garnisons du Duc. Lesdiguiéres laissa le commandement des troupes au Comte de Carces; & après avoir fait renouveller le serment de fidélité aux Bourgeois d'Aix, & des autres Villes qui venoient de se soûmettre, il retourna en Dauphiné avec la Cavalerie qu'il avoit amenée. Le Connétable fut si irrité de cette entreprise, que le sieur de la Fin s'étant alors trouvé à Pesenas, il le fit mettre en prison, persuadé qu'il avoit été du complot: & il y a en effet beaucoup d'apparence, qu'ayant eu le secret pour la négociation avec la Noblesse de Provence & la Ville d'Aix, il s'entendoit aussi avec Lesdiguiéres. Le Connétable s'appaisa à son égard, & il fut mis peu de temps après en liberté par ordre du Roy.

La prise du Fort Sainte Eutrope mit le Duc d'Epernon au désespoir: il fut encore plus outré de voir que le Roy continuant de suspendre le Commandement qu'il lui avoit donné en Provence, envoya le Duc de Damville frére du Connétable, pour présider aux Etats qui devoient se tenir à Aix au mois de Septembre: mais avant ce temps-là, le Connétable fit une assemblée à Beaucaire, où les Députez du Parlement d'Aix, & le Duc d'Epernon assistérent avec plusieurs personnes de qualité des deux partis.

Nouvelle Tréve aussi mal observée que la précédente.

Le Connétable entreprit inutilement de les accommoder, & on convint seulement d'une nouvelle Tréve pour trois mois, en attendant qu'on eut sçû plus distinctement la volonté du Roy. Cette Tréve fut très-mal observée, chacun de son côté tâchant de surprendre des Places, & tendant continuellement des embûches à ses ennemis. Vers la fin de cette année, arriva la nouvelle du Traité du Duc de Guise avec le Roy, par lequel on lui donnoit le Gouvernement de Provence. Ce fut un nouveau coup de foudre pour le Duc d'Epernon, mais qui ne finit pas les troubles de cette Province.

Le Duc de Savoye profite de ces troubles, & assiége Briqueras.

Cependant le Duc de Savoye ne manqua pas de profiter de ces troubles & de l'éloignement de Lesdiguiéres, pour attaquer les Places où ce Géneral s'étoit établi en Piémont. Il vint avec des troupes d'Espagne assiéger Briqueras avec huit mille hommes de pied & quinze cens che-

chevaux, & pouvoit être encore renforcé par quatre mille Lansquenets, qui étoient dans le Milanez en quartier de rafraîchissement sous les ordres du Colonel Lodron. La basse Ville fut emportée d'assaut le premier d'Octobre. Il y eut bien du sang répandu de part & d'autre en cette occasion : mais la plus grande perte fut du côté des assaillans.

1594. Cayet. T. 2. Histoire de Lesdiguiéres. l. 5. c. 6.

Espinouse & Maseran qui défendoient la Place, se retranchérent dans la haute Ville, sur l'avis qu'ils eurent que Lesdiguiéres venoit à leur secours. Il s'étoit effectivement avancé avec cinq mille hommes de pied & mille chevaux, résolu de donner bataille au Duc de Savoye, s'il venoit au-devant de lui: mais ce Prince demeura dans ses retranchemens, qu'il avoit rendu inaccessibles, & que Lesdiguiéres jugea tels. Il fit en vain diversion en attaquant quelques postes qu'il prit, sans que le Duc changeât de résolution. Enfin la Place étant ouverte en cinq endroits, par où l'on pouvoit monter à cheval, les Commandans à qui il ne restoit plus que deux cens hommes en état de combattre, capitulérent après sept semaines de siége. Ils obtinrent les conditions les plus honorables, & entre autres, que le Duc payeroit le prix des canons & des munitions qu'ils laisseroient dans la Place; à quoi il s'obligea par un Ecrit particulier.

La place étant prise, Lesdiguieres ne laisse pas de s'assurer une autre communication avec Cahours.

Lesdiguiéres voyant la perte de cette Place inévitable, pensa à s'assurer un passage dans le Piémont pour la communication avec Cahours; & pour cet effet il attaqua & prit un Fort, que le Duc de Savoye avoit fait élever sur un côteau proche de Pignerol. Après cette expédition, il mit ses troupes en quartier d'hyver, parce que le Duc de Savoye y avoit aussi mis les siennes. Il fit un voyage à Digne, pour appaiser un différend survenu entre le Gouverneur & les habitans. A son retour, il fit passer, malgré des difficultez qui paroissoient insurmontables, un très grand convoi à Cahours; & puis lorsque le Duc de Savoye y pensoit le moins, d'autant que les montagnes étoient toutes couvertes de neiges, il investit Exilles le premier de Janvier, & en forma le siége, dont je parlerai sous l'année suivante.

Embarras où étoit durant ce temps-là le Duc de Mayenne.

Cependant le Duc de Mayenne se trouvoit dans d'étranges embarras, & sans doute il n'étoit pas à se repentir de n'avoir point conclu sa paix avec le Roy dans un temps, où il l'auroit fait acheter bien cher à ce Prince, & à des conditions qu'il ne pouvoit plus en espérer. Les Ministres Espagnols de leur côté désesperez du mauvais succès de leurs intrigues, le chargeoient auprès du Roy d'Espagne, & le rendoient responsable de tous les malheurs qui étoient arrivez.

On le rend suspect aux Espagnols.

Le Duc de Féria écrivit sur ce sujet à la Cour d'Espagne une Lettre * qui fut interceptée, dont le précis étoit, que le Duc de Mayenne avoit fait tout ce qu'il falloit faire pour perdre la Religion en France, sous prétexte de la défendre; qu'il avoit eu toujours de secrétes intelligen-

* Rapportée par Cayet. T. 2.

1594. ces avec le Roy de Navarre; qu'il n'avoit cessé de soûtenir le parti des Politiques, jusqu'à repandre le sang des plus zélez Catholiques; (il entendoit par cet article la justice que le Duc avoit faite des plus furieux des Seize, en les faisant pendre pour l'attentat commis contre le Président Brisson;) qu'il avoit laissé échaper en diverses rencontres le Roy de Navarre, le pouvant ruïner; qu'il avoit laissé prendre Dreux, afin d'intimider les Etats assemblez à Paris, & les obliger à consentir à la Tréve; qu'il avoit fait livrer les principales Villes du parti de la Ligue au Roy de Navarre; qu'il étoit cause que les sieurs de la Châtre & de Villars avoient embrassé le parti de ce Prince; qu'il avoit prévu la prise des villes de Meaux, de Paris, de Lyon, d'Amiens & de Beauvais, & y avoit consenti; qu'il s'étoit assûré une retraite dans son Gouvernement de Bourgogne, où il devoit se retirer bien-tôt; & que dès qu'il y auroit amassé beaucoup d'argent, il y feroit publier la paix qu'il avoit concluë depuis long-temps; qu'il n'avoit jamais pensé qu'à ses intérêts particuliers; qu'il étoit hay & méprisé de tout le monde; qu'il étoit sans pouvoir & sans autorité; qu'il s'en falloit défaire, l'arrêter prisonnier, & le contraindre à mettre Soissons entre les mains des Espagnols.

Il se défend par une Apologie.

Cette Lettre ayant été surprise & portée au Roy, il la fit mettre entre les mains du Duc de Mayenne, qui en fut cruellement offensé. Il écrivit une longue Apologie qu'il adressa au Roy d'Espagne, où il réfutoit de point en point les accusations contenues dans la Lettre, & lui demandoit la permission de prouver son innocence les armes à la main, & de se battre contre le Duc de Féria, nonobstant l'inégalité qu'il y avoit entre eux pour le rang & pour la naissance.

Le Duc de Féria suivant ce qu'il avoit écrit en Espagne, & Diego d'Ibarra pressoient effectivement l'Archiduc de faire arrêter le Duc de Mayenne, qui étoit allé à Bruxelles, pour conférer avec ce Prince sur les moyens d'empêcher la ruïne entiére de la Ligue. L'Archiduc, ou par générosité, ou parce qu'il ne vouloit pas faire un coup de si grand éclat, sans en avoir des ordres exprès de la Cour d'Espagne, ne se rendit point aux instances de ces deux Ministres, & laissa aller le Duc de Mayenne.

Et vient en Bourgogne pour maintenir cette Province dans son parti. Cayet. T. 3.

Ce Duc vint en diligence en Bourgogne pressé par le Président Janin, qui lui manda que sa présence y étoit nécessaire, & que s'il différoit plus long-temps à s'y rendre, il couroit risque de perdre tout ce qu'il avoit de Places dans cette Province, comme il y avoit déja perdu Avalon, Mâcon, & Auxerre.

En effet le sieur Jacques Verne Maire de Dijon qui avoit été continué dans cette Charge pendant six ans, parce qu'il avoit toûjours paru très-zélé Ligueur, traitoit alors avec le Roy, pour lui livrer cette Capitale du Duché de Bourgogne: mais ses pratiques furent découvertes, & le Duc de Mayenne donna ordre de l'arrêter & de lui faire son procès. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & l'arrêt fut exécuté, deux jours avant que ce Duc arrivât à Dijon, où il entra au commencement de Novembre.

Du-

Durant le sejour qu'il y fit, il courut des bruits bien différens sur les desseins qu'il méditoit. Les uns ont écrit qu'il commença en ce temps-là à traiter sérieusement avec le Roy, & que la plus importante condition qu'il demanda, étoit de conserver son gouvernement de Bourgogne, où il prétendoit désormais vivre comme un particulier, sans se mêler davantage des affaires publiques, & qu'il offrit au Roy de lui mettre son fils aîné entre les mains comme un ôtage de sa fidélité: mais que cet article lui fut absolument refusé.

1594. *Divers desseins qu'on lui imputa*

D'autres ont dit que son dessein étoit d'obtenir du Roy d'Espagne qui avoit d'anciennes prétentions sur le Duché de Bourgogne, qu'on érigeât pour lui ce Duché en Royaume sous la protection de Sa Majesté Catholique, & de s'y cantonner avec toutes ses forces qu'il y rassembleroit; que comme cette Province est voisine de la Lorraine, & de la Franche-Comté, il espéroit s'y soûtenir à la faveur non seulement des forces d'Espagne, mais encore de celles qu'il recevroit d'Allemagne & de Savoye, & des diversions qu'il feroit en Picardie, par le moyen des Villes de Soissons, de Ham & de la Fére qu'il tenoit encore de ce côté-là. Quoiqu'il en soit de ce projet, surquoi on ne peut rien dire de certain, le Roy envoya le Maréchal de Biron en Bourgogne, où il poussa vivement le Duc de Mayenne l'année suivante.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 55.

Ce Duc avoit toûjours pour prétexte de sa conduite & de son irrésolution, que le Pape n'avoit pas encore voulu reconnoître le Roy, & qu'il lui refusoit l'absolution. Il faisoit extrémement valoir sur ce point la maniére dont on en avoit usé à Rome à l'égard du Duc de Nevers qui en étoit sorti, sans avoir pû rien obtenir.

Le Duc de Nevers à son retour avoit rencontré le quinziéme de Janvier sur la route de Florence, le Cardinal de Joyeuse & le Baron de Senecey qui alloient à Rome de la part du Duc de Mayenne & de la Ligue; & sans se dire mot les deux troupes avoient passé l'une d'un côté du chemin, & l'autre de l'autre. Le Cardinal de Joyeuse, dès qu'il fut arrivé à Rome, avoit eu audience du Pape le vingt-quatriéme du même mois, & lui avoit demandé des secours d'hommes & d'argent pour ceux de l'Union Catholique: mais il n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il ne pouvoit rien résoudre, sans en avoir communiqué avec le Roy d'Espagne, & que pour ce qui étoit de l'argent en particulier, il ne falloit plus lui parler d'en donner, étant obligé à de grandes dépenses, pour aider les Chrétiens de Hongrie contre le Turc.

Il est mécontent de la Cour de Rome. Cayet. T. 3.

Cette réponse chagrina fort le Duc de Mayenne, qui néanmoins ne désespéra pas d'obtenir quelque chose du Pape par le crédit des Espagnols, les croyant maîtres du terrain à la Cour de Rome depuis le départ du Duc de Nevers, parce qu'il n'y paroissoit plus personne qui pût agir pour le Roy: mais il se trompoit beaucoup; car d'Ossat qui ne lui étoit point suspect, à cause qu'il avoit en cette Cour la qualité d'Agent de la Reine Douairiére, & qu'il n'avoit paru avoir aucun commerce avec le Duc de Nevers, continuoit d'y agir très-efficacement pour le Roy.

1594. *Diverses Lettres de d'Offat de l'année 1594. & 1595.*

Le Pape qui dans le fond étoit très-bien intentionné pour la France, parce qu'il voyoit la décadence de la Ligue, se servit secrétement de lui dans la suite, pour ménager la reconciliation; & le Roy par le même canal traita depuis avec le Pape & avec le Cardinal Aldobrandin son neveu, aussi-bien que par l'entremise de Ferdinand grand Duc de Toscane qui avoit le secret.

Qui devient plus favorable au Roy.

Le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, qui obtint enfin la permission de venir à Rome, avoit si bien instruit le Pape de ce qui se passoit en France, qu'il lui avoit fait agréer, que le Roy lui envoyât Monsieur du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux; & le Pape lui avoit promis d'écouter favorablement ce Prélat. Le Cardinal étant retourné en France, apprit cette bonne nouvelle au Roy, qui ordonna à d'Offat d'en remercier le Pape de sa part, & de prendre cette occasion de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans les mystéres de la Cour Romaine sur son sujet. Le Pape confirma à d'Offat ce qu'il avoit dit au Cardinal; & dans les audiences qui lui furent données sur cet article, & dans celles qu'il eut du Cardinal Aldobrandin, non seulement il connut que le Pape vouloit se réconcilier avec le Roy; mais encore qu'il avoit pour cela de l'empressement. Il entrevit même par plusieurs choses qui lui revinrent de divers endroits, qu'on appréhendoit d'y trouver des difficultez du côté du Roy & du Royaume, & qu'on avoit de l'inquiétude, sur ce que l'Evêque d'Evreux ne s'étoit pas encore mis en chemin.

Il donna avis de tout au Roy, & lui marqua la maniére dont il jugeoit qu'il s'y falloit prendre, pour ne point faire de fausses démarches dans cette importante affaire. Il le rassura sur le voyage d'Espagne de Jean-François Aldobrandin frére du Cardinal, qui autant qu'il l'avoit pû découvrir (& ses conjectures se trouvérent véritables,) n'y étoit envoyé, que pour faire agréer au Roy d'Espagne, qu'on accordât l'Absolution au Roy, vû que non seulement les Princes & les Seigneurs de France, mais encore plusieurs Puissances de l'Europe la sollicitoient fortement.

Conditions auxquelles l'Espagne consentoit de faire la paix avec la France.

Ce Seigneur étoit encore chargé de traiter avec le Roy d'Espagne des conditions ausquelles il voudroit faire la Paix ou une Tréve avec la France, afin qu'on les proposât au Roy, & qu'on l'engageât à les passer, avant que de lui donner l'Absolution; mais d'Offat crut devoir prévenir le Cardinal neveu sur ce point; & dans une longue conférence qu'il eut avec lui, il lui fit comprendre qu'il ne convenoit nullement de faire un pareil marché pour une Absolution; que l'Absolution étoit une chose purement spirituelle, pour laquelle le Roy se soûmettroit volontiers au Pape; mais que la Paix & la Tréve étoient des choses temporelles, dont il prétendroit être le Maître. On entra fort avant en matiére dans cette conférence, & le Cardinal dit à d'Offat que le Pape exigeroit du Roy trois autres conditions qui ne regardoient point purement le temporel; sçavoir le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bearn, la publication du Concile de Trente en France, & de retirer le Prince de Condé des mains des Huguenots, pour le faire

faire élever dans la Religion Catholique, ce jeune Prince, qui n'étoit alors âgé que de six à sept ans, étant l'héritier présomptif de la Couronne, au cas que le Roy n'eût point d'enfans. 1594.

D'Ossat représenta aussi au Cardinal, que bien que le Roy fut très-disposé à satisfaire le Pape sur ces trois articles, il se trouveroit beaucoup de difficultez dans l'exécution; qu'il falloit attendre du temps & des conjonctures les moyens d'y réussir, sans rejetter le Royaume dans le trouble; & que si on exigeoit du Roy qu'il accomplît ces conditions avant son Absolution; ce seroit peut-être l'éloigner beaucoup, & lui ôter les avantages qu'elle lui procureroit, si on la lui donnoit au plûtôt. *Difficultez dans l'exécution.*

Il ajoûta qu'il ne falloit pas encore s'attendre, que le Roy accordât une autre chose qu'on sembloit vouloir éxiger de lui, sçavoir qu'il renonçât à l'alliance d'Angleterre & des Etats de Hollande, & qu'il fît la guerre aux Hérétiques. Il dit pour ce second article, que le Roy employeroit tout son pouvoir & toute sa prudence, à ramener les Huguenots à la véritable Religion; mais qu'il ne convenoit nullement à la tranquillité de son Etat, de leur faire la guerre; & pour l'autre, qu'il avoit trouvé en succédant à la Couronne, les alliances faites avec l'Angleterre & les Etats; qu'il avoit de bonnes & de justes raisons de les entretenir; que le Roy d'Espagne qui vouloit passer pour si grand Catholique, avoit souvent recherché lui-même l'alliance avec la Reine d'Angleterre, & qu'il avoit eu long-temps un Ambassadeur auprès de cette Princesse.

La maniére dont le Cardinal Neveu répondit à toutes ces remontrances, confirma d'Ossat dans la pensée qu'il avoit, que la Cour de Rome souhaitoit fort sa réconciliation avec le Roy: car à l'égard de la guerre contre les Hérétiques, & des alliances avec l'Angleterre & les Etats de Hollande, de la publication du Concile de Trente, & de l'éducation du Prince de Condé, le Cardinal dit qu'on ne prétendoit point éxiger du Roy des choses impossibles, & que touchant la Paix ou la Tréve avec le Roy d'Espagne, le Pape se contenteroit de la voye d'exhortation, sans en venir à la contrainte. C'étoit-là l'état ou les affaires du Roy étoient à Rome sur la fin de cette année 1594. & jusqu'où l'habileté du négociateur les avoit amenées.

Mais pour ce qui est de la Paix avec le Roy d'Espagne, les choses prenoient dès-lors un train tout contraire aux intentions du Pape. Plusieurs Seigneurs, sur tout les Huguenots, & entre autres le Duc de Bouillon pressoient fort le Roy de porter la guerre aux Pays-Bas, & de la déclarer dans les formes aux Espagnols; car quoique ceux-ci la fissent ouvertement au Roy, ce Prince néanmoins s'étoit tenu jusques-là sur la défensive, & le commerce s'entretenoit entre les Marchands François, & ceux des Pays-Bas Sujets du Roy d'Espagne; mais sur la fin de cette année le Duc de Bouillon envoya des partis dans le Luxembourg, & se saisit de quelques petites Villes. On fit sur saint Omer *Les Seigneurs Huguenots en détournent le Roy.* Mémoires de Sully. T. [illegible]. 54.

une

1594. une entreprise qui manqua, aussi bien que celle que les Espagnols firent sur Montreuil en Picardie.

Le motif des Seigneurs Huguenots pour détourner le Roy de la Paix avec l'Espagne, étoit l'appréhension qu'ils avoient, que si elle étoit une fois bien établie, il ne se fît une Ligue entre les deux Roys & avec le Pape & les autres Princes Catholiques, pour détruire la Religion prétenduë Réformée en France; & le Duc de Bouillon dans une conférence qu'il eut à Sedan avec le Baron de Rosni, ne lui dissimula point, que c'étoit-là une des raisons qui lui faisoient conseiller au Roy, de ne point traiter avec le Roy d'Espagne.

Ils tiennent une Assemblée generale sans sa permission. Soulier Hist. de l'Edit de Nantes, l. 7.

Ce fut aussi dans cette crainte, quoique très-mal fondée, que les Huguenots s'assemblérent à Sainte-Foy sur la Dordogne, & que sans consulter le Roy, ni lui en demander la permission, ils ordonnérent dans cette Assemblée, qu'il s'en feroit tous les ans une générale, pour délibérer entre eux de leurs affaires; *qu'il seroit établi un Conseil Politique dans chaque Province*; que ces Conseils *pourroient faire arrêter & saisir les deniers Royaux, pour les employer aux payement de leurs garnisons, & qu'ils établiroient des subsides & des peages dans les lieux, où il n'y auroit point d'Election.*

Déclaration en leur faveur.

Après un coup si audacieux ils envoyérent des Députez au Roy de la part de leur Assemblée, pour lui faire les mêmes demandes qu'ils lui avoient faites à Mante, & ausquelles il fit les mêmes réponses. Elles furent suivies d'une Déclaration du quinziéme de Novembre portant confirmation de l'Edit de Poitiers, & des Conférences de Flex & de Nerac, avec une abolition générale pour tous les actes d'hostilité, que les Huguenots avoient faits jusqu'alors.

Qui demeure sans effet dans les Provinces.

Cette Déclaration fut publiée au Parlement de Paris le sixiéme du mois de Février suivant; les autres Cours refusérent de la vérifier, & elle demeura sans effet dans les Provinces. Les Parlemens par ce refus firent, contre leur intention, un grand plaisir aux Huguenots, qui vouloient obtenir un Edit plus avantageux pour eux, que celui de Poitiers; & qu'ils obtinrent dans la suite. Ce fut le fameux Edit de Nantes. Ils étoient en effet si peu résolus de s'en tenir à celui de Poitiers, qu'ils firent de grandes reprimandes à leurs fréres de l'Isle de France, de ce qu'ils en avoient poursuivi l'enregistrement au Parlement de Paris; & il fallut que les Députez de ceux-ci protestassent dans une Assemblée qui se tint à Saumur, qu'ils n'avoient sollicité cet enregistrement ni directement, ni indirectement.

Mémoires de Sully T. 1. c. 55.

Le Roy étoit persuadé que c'étoit le Duc de Bouillon & quelques autres Seigneurs de la même Religion, qui animoient sous main les Huguenots à faire ces entreprises contre son autorité: mais il étoit obligé de dissimuler; & sans s'arrêter aux autres raisons qu'ils lui apportoient, pour l'engager à déclarer la guerre aux Espagnols, celle qui le faisoit pancher le plus fortement à suivre leur conseil étoit l'espérance d'étouffer toutes les semences d'une guerre Civile, en occupant tant d'esprits remuans d'une guerre étrangére.

Il

Il s'y resolut; & après avoir pris son parti là-dessus, il écrivit d'Amiens aux Etats d'Artois & de Haynaut une Lettre * datée du dix-septiéme de Décembre, dont la substance étoit: que ne pouvant plus supporter les entreprises du Roy d'Espagne sur son Royaume, il les avertissoit que contre son inclination, il seroit forcé à lui déclarer la guerre; que les Provinces d'Artois & de Haynaut étant les frontiéres de la domination d'Espagne, elles en souffriroient plus que les autres; qu'elles fissent donc ensorte que le Roy d'Espagne rappellât les troupes qu'il avoit en France, & cessât de soûtenir ce qui y restoit de Rebelles; parce que s'il différoit de le faire au-delà du mois de Janvier, il lui déclareroit la guerre.

1594. *Le Roy écrit aux Etats d'Artois & de Haynaut.*

* Raportée par Cayet. T. 3.

Ces Lettres ayant été envoyées à l'Archiduc, & étant demeurées sans réponse, le Roy tint sa parole, comme je le diray, après que j'auray raconté l'accident qui lui arriva, le vingt-septiéme de ce même mois de Décembre, lors qu'il fut retourné à Paris, & les suites qu'il eut.

Ce Prince arrivant de Picardie, & étant encore botté dans la Chambre de la Marquise de Monceaux, à l'Hôtel de Schomberg derriére le Louvre, entouré de Princes & de Courtisans, un jeune homme âgé de dix-huit à dix-neuf ans se coula sans être apperçû, jusqu'auprès du Roy, & lui porta un coup de coûteau, dont il prétendoit le frapper à la gorge: mais ce Prince par bonheur s'étant courbé dans le moment, pour embrasser les sieurs de Raigni & de Montigni qui l'abordoient en le saluant très-profondément, il reçut le coup dans la lévre supérieure au côté droit, & en eut une dent rompuë.

Il est blessé d'un coup de coûteau à la lévre.

Mémoires de Chiverni. Lettre du Roy au sieur du Plessis-Mornai du 27. Dec.

L'Assassin qui s'appelloit Jean Châtel fils d'un drapier de Paris, fut arrêté sur le champ. La blessure du Roy ayant été sçuë, toute la Ville en fut allarmée: mais dès qu'on eut appris qu'elle n'étoit nullement dangereuse, on courut en foule à Notre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir preservé ce Prince d'un si grand péril; on y chanta le *Te-Deum*, & le Roy y assista lui même sur les huit heures du soir. Ce fut à cette occasion qu'il s'éleva une terrible tempête contre les Jésuites, ou plûtôt que celle qui se formoit depuis quelque temps contre eux, éclata tout à coup sur ce nouvel incident.

L'assassin interrogé, suivant la coûtume, sur son nom, son Païs, son âge, son état, ses occupations, dit entre autres choses qu'il avoit étudié sous les Jésuites. Il n'en fallut pas davantage aux ennemis de cette Societé, pour l'envelopper dans le procès, & pour tâcher de la perdre avec le criminel. Comme avec le temps cette affaire des Jésuites devint une affaire d'Etat; qu'elle entra même dans les négociations touchant l'Absolution du Roy; que les Corps les plus considérables de Paris, & plusieurs personnes des plus distinguées de la Cour & du Royaume contribuérent les uns à la disgrace, les autres à la défense & au rétablissement de cette Compagnie, je dois à l'éxemple de presque tous les Ecrivains de notre Histoire, entrer dans quelque détail sur ce sujet.

Tempête qui s'éleve contre les Jésuites à cette occasion.

1594. *Histoire de cette Compagnie.*

Quoi qu'il n'y eût pas beaucoup d'années que cette Compagnie avoit été instituée, elle s'étoit déja fort étenduë dans le monde. Quelques-uns de ce Corps s'étoient beaucoup distinguez au Concile de Trente, où ils assistérent en qualité de Théologiens du Pape. D'autres par leurs missions avoient fait de grands biens pour la reformation des mœurs en plusieurs quartiers d'Italie; l'Empereur & les autres Princes Catholiques d'Allemagne les avoient opposez avec succès aux Docteurs Hérétiques, & disoient hautement que les Colléges & les maisons qu'ils leur avoient fondées dans les principales Villes de leur domination, étoient autant de boulevarts de la Religion contre l'héréfie. La sainteté, les miracles de François Xavier, & les progrès surprenans que le Christianisme avoit faits par son moyen dans les Indes, avoient attiré par tout une grande considération à ses confréres d'Europe; & même avant la mort de Saint Ignace de Loyola leur Fondateur, il n'y eut guéres que la France de tous les Pays Catholiques, qui ne les demandât pas avec empressement: quoique leur Compagnie fût née dans le Royaume, & dans le sein de l'Université de Paris.

Hist. Academ Paris. T.6.p.916.

L'an 1540. qui fut celui de l'approbation de cette Compagnie par le Saint Siége, Saint Ignace envoya quelques-uns de ses Novices étudier à Paris. Ils demeurérent d'abord au Collége des Trésoriers, & puis en celui des Lombards, où l'on ne les regardoit point encore alors comme des Religieux, parce qu'on ne les connoissoit point en France, & que suivant leur Institut, ils avoient l'habit ordinaire des Ecclésiastiques. Quelque temps après, la guerre s'étant allumée entre Charles V. & François I. comme ils étoient la plûpart Espagnols ou Italiens, ils furent contraints de sortir du Royaume, en vertu d'une Ordonnance qui en chassoit tous les Sujets de l'Empereur.

La paix étant faite, quelques-uns d'eux y furent renvoyez, & Guillaume du Prat alors Evêque de Clermont s'étant instruit de leur Institut au Concile de Trente, les logea à la ruë de la Harpe à son Hôtel de Clermont, qui lui appartenoit comme à l'Evêque de cette ville-là, & qui fut dès-lors appellé le Collége de Clermont, quoyqu'alors les Jésuites n'y enseignassent pas. Ce Prélat est regardé par les Jésuites comme leur premier pére & leur protecteur en France, où il leur fonda plusieurs Colléges.

Le Parlement refuse d'enregistrer leurs Lettres d'établissement en France.

Comme jusques-là les Jésuites ne travailloient au salut du prochain ni dans les Chaires, ni dans les Classes, on les laissoit à Paris fort tranquiles: mais dès que par la faveur du Cardinal Charles de Lorraine, ils eurent obtenu un Edit du Roy Henri II. pour leur établissement en 1550. ils virent susciter contre eux de grandes persécutions. Plusieurs Docteurs les entreprirent, & prêchérent publiquement contre leur Institut; & nonobstant que le Conseil, après l'éxamen de leurs Constitutions, eût déclaré qu'il n'y avoit rien de contraire aux Loix de l'Etat, le Parlement refusa d'enregistrer les Patentes de leur établissement. Ensuite d'une seconde jussion de la part du Roy pour cet enregistrement, le

Hist. Academ Parif. loc. cit.

le Procureur Général requit qu'il en fût communiqué à l'Evêque de Paris ; & le Roy y consentit. 1594.

Cet Evêque étoit Eustache du Bellai fort prévenu contre ces Péres ; il déclara que ce nouvel Institut étoit contraire aux Concordats faits entre le saint Siége & la Couronne de France, & aux droits Episcopaux.

La Faculté de Théologie de Paris donne un Decret contre eux. Rapporté dans l'Histoire de l'Université. T. 6.

Cette déclaration fut suivie d'un très-violent decret de la Faculté de Théologie de Paris, où tout ce qui auroit pû être dit de plus atroce contre une nouvelle secte d'Hérétiques, fut avancé contre les Jésuites. On leur suscita depuis mille affaires, qui les empêchérent de poursuivre l'enregistrement de leurs Patentes durant tout le reste du Regne de Henri II.

Mais les difficultez augmentérent sous celui de François II. successeur de Henri ; parce qu'alors les Seigneurs Huguenots commencérent à partager l'autorité avec les Seigneurs Catholiques à la Cour & au Conseil. Le Roy, nonobstant les oppositions qu'il y trouva, ordonna de nouveau l'enregistrement ; & après trois jussions, les gens du Roy y consentirent : mais la mort de ce jeune Prince le suspendit encore.

L'Enregistrement se fait, & les Jésuites s'établissent en la ruë S. Jacques.

Charles IX. qui haïssoit sincérement les Hérétiques, instruit des grands services que les Jésuites rendoient à la Religion en Allemagne & aux Pays-Bas, reprit le dessein de son prédécesseur. Il trouva la même resistance dans le Parlement : mais enfin la chose ayant été remise à l'Assemblée qui fut appellée le Colloque de Poissi, elle passa, moyennant des conditions fort dures, & l'enregistrement fut fait. Les Jésuites quittérent l'Hôtel de Clermont ; ils vinrent s'établir à une Maison de la ruë saint Jacques appellée l'Hôtel de Langres ; & parce qu'alors on les appelloit les Ecoliers & les Prêtres du Collége de Clermont, ce même nom demeura à leur nouvelle Maison. Julien de Saint Germain Recteur de l'Université les y incorpora, & leur donna communication de tous les priviléges des autres membres de l'Université. Quelque-temps après ils ouvrirent leurs Classes en 1564. & soit par l'attrait de la nouveauté, soit par le mérite des Maîtres, les écoliers y vinrent avec une telle affluence, que si elles avoient été assez grandes, il n'en seroit guéres resté dans les autres Colléges. Voici comme en parle l'Historien de l'Université : „ [Les Jésuites] ayant été admis par l'Assemblée [de Poissy] & par le Parlement aux mêmes conditions, commencérent à enseigner l'an 1564. & ils le faisoient *gratis* : ce *gratis* plût beaucoup à bien des gens ; & l'opposition de l'Université, à laquelle se joignirent l'Evêque, le Clergé de Paris, la Ville & les Ordres Mendians, ne servit de rien. Il arriva de là, que leurs Classes furent extrémement fréquentées, & celles de l'Université dépeuplées ; ce qui diminua beaucoup l'éclat de l'Université, & fut en même-tems un très-grand bien pour la Religion Catholique, par l'aveu même de ceux qui les ont le plus violemment persécutez.

Hist. Academ Paris. T. 6.

Ils commencent à enseigner. Hist. Academ. Paris. P. 916.

L'Université jalouse

Ce succès anima l'Université contre eux plus que jamais, & fut la sour-

1594. *de leurs succès leur suscite des affaires.*

source d'une infinité d'affaires qu'on leur suscita dans la suite. Elle s'adressa au Cardinal de Châtillon Evêque de Beauvais & Huguenot dès ce tems-là, qui étoit Conservateur de ses Priviléges. Elle ne pouvoit avoir un plus favorable protecteur dans cette conjoncture ; & nonobstant la bonne volonté du Roy, qui, par de nouvelles Lettres Patentes, leva toutes les modifications apposées à la réception des Jésuites par le Colloque de Poissi, on leur intenta procès au Parlement, où ils eurent huit parties qui avoient chacune leur Avocat. Ces parties étoient l'Evêque de Paris, le Cardinal de Châtillon, l'Université, le Prévôt des Marchands, les Chanceliers de l'Université & de Sainte Geneviéve, l'Exécuteur du Testament du feu Evêque de Clermont, & les Gouverneurs des Pauvres de Clermont. L'Avocat de l'Université fut Etienne Pasquier qui étoit encore fort jeune. Elle le choisit, parce que les sieurs de Montolon, Chauvelin, Choart, & Chyppart Avocats Jurez de l'Université ayant été consultez, avoient répondu qu'ils trouvoient juste la cause des Jésuites, & qu'ils ne pouvoient se résoudre à plaider contre eux en cette occasion.

Dans le Plaidoyé du sieur Versoris & du sieur Dumesnil.

Hist. Acad. Paris. T. 6. p. 592.

Le sieur Versoris habile homme & encore plus homme de bien, fut le seul qui voulût ou qui osât prendre la défense de la cause des Jésuites contre de si puissantes parties, & devant une Cour qui passoit pour n'être pas favorable à ses cliens : Mais il démêla si bien l'affaire, que quoique la cause ne fût pas jugée au fond, les Jésuites furent maintenus par provision au droit de continuer leurs Classes, & de faire les autres fonctions de leur état.

Ils sont maintenus & enseignent avec encore plus d'éclat qu'auparavant.

Ils le firent avec encore plus d'éclat qu'auparavant, non seulement dans les Humanitez, mais encore dans la Théologie, où le sçavant Maldonat avoit souvent pour Auditeurs les plus célébres Avocats, des Conseillers, des Présidens, & même des Evêques, qui se faisoient garder des places dans la Classe plusieurs heures avant que la leçon commençât.

Les persécutions passées furent utiles à ceux qui les avoient souffertes, comme il arrive quelquefois. Elles les firent connoître aussi-bien que leur Institut. Plusieurs de ceux, qui, faute d'être assez instruits, avoient le plus crié contre eux, devinrent leurs amis, & on les laissa assez en repos, surtout depuis l'an 1573. jusqu'en l'an 1580. soit parce que depuis la journée de saint Barthélemy, le parti de l'Hérésie étoit moins puissant à la Cour, soit que les Chaires de l'Université s'étant insensiblement remplies de Disciples des Jésuites, ces Disciples ne voulussent pas se déclarer si fort contre leurs anciens Maîtres, soit à cause de l'éloignement du Cardinal de Châtillon qui avoit passé en Angleterre, ou qu'enfin Pierre de Gondi successeur de Monsieur du Bellai, & qui protégeoit autant les Jésuites, que son prédécesseur leur avoit été contraire, rompît les mesures de leurs ennemis, & les empêchât de remuer.

Ils tentent inutilement de se faire aggreger au Corps de l'Université.

Il paroît même que pendant ce temps-là, les Jésuites étoient en assez bonne intelligence avec l'Université, vû que leurs écoliers étoient quelquefois admis aux dégrez comme les autres, nonobstant un Décret

cret qui avoit été fait, pour les en exclure. Le Cardinal Charles de Bourbon en 1578. reçut un Bref du Pape Grégoire XIII. qui le chargeoit de travailler à pacifier les différends entre l'Université & les Jésuites. Ce Pape en écrivit aussi au Cardinal de Guise, aux Evêques de Paris, d'Auxerre, d'Evreux & d'Angers. Ce dernier appellé Guillaume Rusé qui étoit Confesseur du Roy, & le Cardinal de Bourbon proposérent à l'Université d'unir les Jésuites à leur Corps, afin que les uns & les autres n'eussent plus que le même intérêt, pour rendre les Etudes à Paris plus florissantes que jamais. Il se fit sur cela plusieurs conférences dans l'Abbaye de saint Germain des Prez, entre le Recteur & les Suppots de l'Université d'une part, & les Supérieurs des Jésuites de l'autre : mais toûjours inutilement. 1594.

Ensuite survinrent les funestes attentats de la Ligue, qui, en mettant tout le Royaume en feu, produisirent une espéce de Tréve entre ces deux Compagnies.

Ces deux Compagnies s'unissent contre leur Souverain dans le temps de la Ligue.

La haine de l'Hérésie, & le zéle pour la véritable Religion ne les unirent que trop étroitement contre leur légitime Souverain. La maniére dont j'ai raconté ce qui se passa durant ces temps malheureux, fait assez voir que je n'ai prétendu ni trop charger, ni trop épargner les uns & les autres. Le détail que j'ai fait des négociations du Pére Mathieu Jésuite Lorrain à Rome, & chez les Suisses en faveur de la Ligue, montre que mon affection pour la Compagnie dont je suis, ne m'a point fait trahir la vérité, ni omettre les faits que j'ai trouvez dans des Mémoires sûrs, & que si je n'ai pas copié les invectives continuelles de d'Aubigné, & de quelques autres Historiens Huguenots ou favorables aux Huguenots contre les Jésuites, c'est que ce ne sont, pour la plûpart, que des choses vagues & sans preuves.

Les Prédicateurs Jésuites étoient néanmoins les plus moderez des Ligueurs.

Mais aussi la raison de mon état ne doit pas m'empêcher de rendre une justice à mes Confréres, que tout Historien desintéressé leur rendroit, sçavoir que parmi tant de Docteurs, de Théologiens, de Prédicateurs qui se signalérent à Paris par leurs emportemens effroyables ; dans leurs Livres, & dans leurs Sermons contre la Majesté Royale, & contre les personnes sacrées des Rois Henri III. & Henri IV. à peine trouva-t-on un ou deux Jésuites accusez de ces excez, même par les Historiens Huguenots, dans les endroits où ces Historiens rapportent avec affectation les noms & les paroles de tant de Théologiens & de Prédicateurs factieux ; & un Historien contemporain rend ce témoignage aux Jésuites, *qu'on trouvoit plus d'ordre, de modestie, de gravité & de tempérament dans leurs Sermons, que dans quelques autres.* Ils ne parurent point dans Paris le jour des Barricades. On ne les vit point assister à la Procession bizarre de 1590. où les Religieux de la plûpart des Communautez de Paris marchérent armez de pied en cap, & assurément il n'y avoit aucun Corps Ecclésiastique dans Paris, qui pour se disculper, pût dire avec plus de vérité qu'eux, ce que le Recteur de l'Université dit dans sa harangue au Roy, après la réduction de Paris, qu'il falloit que Sa Majesté pardonnât à la folie commune les fautes que les particuliers du

Mathieu, l. 3.

 Corps

1594. Corps avoient commises dans leurs discours & dans leurs Ecrits contre la Majesté Royale. Ainsi ces Peres, qui n'étoient au plus coupables que de la faute commune à une infinité de gens beaucoup plus distinguez qu'eux, en portérent pourtant presque seuls toute la peine, au sujet du nouvel attentat de Jean Châtel.

Ce ne fut après tout, ainsi que je l'ai déja dit, qu'un incident, qui servit aux ennemis de cette Compagnie, pour précipiter sa perte, & pour faire éclore la nouvelle conspiration qui se tramoit contre elle depuis quelques mois : car de ce que ce scélérat avoit étudié quelque temps auparavant chez eux, c'étoit une raison trop légére, pour rappeller ce qui s'étoit passé avant la réduction de Paris, sur quoi on avoit donné une amnistie générale, outre qu'il avoit étudié depuis à l'Université.

L'Université ne laisse pas de demander qu'ils fussent chassez du Royaume, par la bouche d'Antoine Arnaud son Avocat.

Jacques d'Amboise Recteur de l'Université, dès le mois de May précédent, avoit présenté au Parlement une Requête, où il concluoit que cette secte (c'est ainsi qu'il qualifioit la Compagnie des Jésuites) fût chassée non seulement de l'Université de Paris ; mais encore de tout le Royaume. L'Avocat Antoine Arnaud qui plaida sur cette Requête, conclut de même son plaidoyé, requérant que ces ennemis du Roy, & ces partisans d'Espagne fussent mis hors du Royaume.

Hist. Academ. Parif. T. 6. p. 817 & seq. Dans l'avertissement touchant les additions aux Lettres de Bongars.

Une démarche si hardie du Recteur de l'Université fit comprendre aux Jésuites, qu'ils avoient à la Cour des parties fort puissantes ; que les Huguenots abusoient des préventions du nouveau Roy, & qu'on lui donnoit une idée de leur Société toute contraire à celle que ses quatre Prédécesseurs en avoient euë : c'est ce qu'on voit expressément marqué dans les Lettres de Jacques Bongars grand Huguenot, duquel j'ai déja parlé, au sujet des négociations d'Allemagne, où il étoit employé par le Roy : „ Nous sommes ici occupez, dit-il, à faire chasser les „ Jésuites L'Université, les Curez des Paroisses & toute la Ville ont „ conjuré contre ces pestes publiques. Cette cause se plaidera sans dé„ lai au Parlement. De telles Epithétes sortant de la plume d'un Huguenot font beaucoup d'honneur à la Société.

Elle se réduit à demander que les Jésuites se conformassent aux Réglemens de l'Université.

Mais la Requête du Recteur excita un si grand bruit parmi les Catholiques, & causa tant de scandale, que la Faculté de Théologie, pour en empêcher les suites, fit un Décret le neuviéme de Juillet, par lequel elle déclara que son sentiment étoit, que les Péres de la Compagnie de Jésus se soumissent aux Réglemens de l'Université ; mais qu'elle n'étoit nullement d'avis, qu'on les chassât du Royaume.

La Faculté des Arts, celle de Médecine & celle du Droit firent une pareille Déclaration, & protestérent qu'elles n'entroient dans ce Procès, que pour la Discipline de l'Université; que non seulement elles ne demandoient point qu'on chassât les Jésuites du Royaume, ni de l'Université ; mais qu'elles n'avoient jamais eu ce dessein, & qu'elles ne consentoient point qu'on agît là-dessus en leur nom. Nonobstant ces désaveus, le Recteur qui fut exprès continué dans sa Charge, poussa sa pointe ; & c'est ce qui confirma tout le monde dans la pensée, qu'il ne

ne faisoit que prêter son nom & celui de l'Université aux Hérétiques de la Cour. Il fit en sorte dans la suite que la Faculté des Arts & celles du Droit Canon & de Médecine se déclarassent aussi contre les Jésuites. 1594.

Le plus grand malheur de ces Péres étoit que leurs amis intimidez par la puissance de la Faction contraire, n'osoient entreprendre de les protéger, au moins ouvertement ; & qu'il ne leur fut pas possible de trouver un Avocat, pour défendre leur cause.

Ceux-ci ne peuvent trouver un Avocat pour plaider leur cause.

Ils auroient eû une ressource dans la personne du Cardinal de Bourbon neveu du Cardinal de même nom, qui les avoit quelques années auparavant établis dans leur Maison Professe de Paris, & au Collége de Rouen. Sa qualité de Prince du sang, & la considération que le Roy affectoit de faire paroître pour lui, quoique dans le fond il ne l'aimât guéres, auroient été un frein capable d'arrêter au moins les plus grands efforts de leurs ennemis : mais ce Cardinal étoit alors dans une langueur, qui ne lui permettoit pas d'agir comme il l'auroit souhaité, & dont il mourut en effet à la fin de ce même mois de Juillet.

Il fit cependant tout ce qui dépendoit de lui. Il écrivit au Baron de Rosni qui étoit avec le Roy à l'armée de Picardie, pour le prier de faire un voyage à Paris, où il s'ouvriroit à lui sur des affaires qu'il vouloit lui communiquer avant que de mourir.

Mémoires de Sully T. 1 c. 50. 51. 52.

Le Cardinal de Bourbon s'intéresse pour eux.

Ce Seigneur s'étant rendu à ses ordres, le Cardinal lui exposa les choses, dont il souhaitoit qu'il parlât au Roy, avec tout le zéle qu'il lui connoissoit pour son service. La premiére étoit, de conjurer le Roy de faire tous ses efforts, pour avoir au plûtôt l'Absolution du saint Siége, l'assûrant que le Pape étoit fort disposé à la lui accorder, qu'une des raisons qui le devoient engager à finir cette affaire sans délai, étoit son divorce avec la Reine Marguerite, afin qu'il pût par un nouveau mariage légitime, avoir un Successeur pour l'affermissement de sa Couronne. La seconde étoit, d'obtenir du Roy que l'Archevêque de Glasco, qu'il avoit toûjours aimé tendrement, pût finir ses jours à Paris, & que Monsieur d'O ne vînt pas à bout de faire chasser ce Prélat qui étoit vieux & tout cassé, & qu'il sçavoit être dans la résolution de ne se plus mêler d'aucune affaire. La troisiéme étoit, de faire cesser la persécution de la Sorbonne, de l'Université, & des Curez de Paris contre les Jésuites ; que si ce qui se passoit là-dessus se faisoit par la volonté du Roy, il se contenteroit de lui en faire de simples & humbles remontrances, que vous même, lui dit-il, tout Huguenot que vous êtes, jugeriez être raisonnables ; que ce n'étoit point la saison de persécuter des personnes, qui étoient chéries & honorées de tous les bons Catholiques ; que le Roy n'ignoroit pas que bien des gens n'étoient pas encore parfaitement persuadez de la sincérité de sa conversion ; que Messieurs de Longueville, de Nevers, & même le Maréchal de Biron, depuis que le Roy lui avoit refusé le Gouvernement de Laon, & plusieurs autres Seigneurs Catholiques se laissoient prévenir de ces soupçons ; qu'il

1594. qu'il ne parloit pas sans connoissance là-dessus, & que ce cela lui étoit revenu par Messieurs d'Entragues, d'Humiéres, & de Sourdis; qu'il falloit attendre à voir comment les Péres de cette Société se comporteroient dans la suite; que s'ils s'écartoient de leur devoir, il seroit le premier à se déclarer contre eux; & que son exemple seroit suivi de tous les autres.

Le Baron de Rosni se charge d'en parler au Roy.

Le Baron de Rosni lui promit d'éxécuter les choses dont il le chargeoit, d'agir efficacement auprès du Roy suivant ses intentions; & il demeura exprès trois jours à Paris, pour s'instruire de ce qui s'y passoit. Il découvrit en effet qu'il se faisoit des complots & des cabales contre le service du Roy, & en faveur de l'Espagne, par Monsieur & Madame d'Entragues, & par le Comte d'Auvergne, dont il donna avis au Chancelier de Chiverni, & aux sieurs de Belliévre, de Pontcarré & de Maisse; & à l'égard des Jésuites, il recommanda fortement leurs intérêts à ces Messieurs, qui lui promirent d'avoir grand égard à sa recommandation. Il sçut aussi une chose qui fit grand plaisir au Cardinal, que nonobstant les oppositions que le Parlement avoit faites jusqu'alors à la réception des Jésuites, plusieurs de ce Corps leur étoient devenus favorables, & que pour empêcher que les invectives atroces qu'on avoit coûtume de faire contre eux en pareilles rencontres, ne fussent entenduës du peuple, ils avoient ordonné que la cause se plaidât à huis clos, & qu'outre Duret Avocat du Cardinal de Bourbon, que ce Prince avoit obligé de plaider pour les Jésuites, Versoris prendroit encore leur défense contre Arnaud & Dolé Avocats de l'Université.

Le Baron de Rosni agit auprès du Roy ainsi qu'il l'avoit promis, & envoya au Cardinal la Lettre qu'il écrivoit en faveur de l'Archevêque de Glasco, & une autre qu'il adressoit au Chancelier & à son Conseil, pour leur recommander les affaires des Jésuites.

Diverses Requêtes présentées en leur faveur.

Hist. Acad. Parienf. T. 6. p 819.

Le Cardinal de Bourbon fit encore plus pour eux; car il présenta une Requête au Parlement, pour être reçû Partie Intervenante dans le Procès; & tout moribond qu'il étoit, après se l'être fait lire, il écrivit au bas ces paroles de sa main: *Si l'état où je suis me le permettoit, j'irois moi-même vous présenter cette Requête.*

Monsieur le Duc de Nevers en fit autant que le Cardinal de Bourbon, & présenta aussi deux Requêtes au Parlement pour l'intérêt qu'il avoit dans cette affaire à cause de son Collége de Nevers, où il exposoit les grands services que son Duché & l'Eglise recevoient en ce païs-là des Jésuites.

François de la Rochefoucauld Evêque de Clermont, la ville de Bourges & quelques autres du Royaume présentérent de semblables Requêtes, & envoyérent des Députez avec des Procurations, pour s'opposer aux prétentions du Recteur de l'Université de Paris. Messire d'Escars Evêque de Langres donna aussi de grandes marques de son affection aux Jésuites en une occasion si importante.

Leur cause est enfin plaidée, &

La cause fut plaidée: plusieurs Seigneurs qui avoient droit de séance au Parlement, s'y rendirent pour favoriser les Jésuites. Monsieur de la Gues-

Guesle Procureur Général, & Monsieur Seguier Avocat Général prirent hautement leur protection. Enfin ces Péres furent encore maintenus par provision dans leurs fonctions ordinaires. Les Plaidoyers & les Requêtes de part & d'autre furent imprimez, & l'on y voit une étrange contraste de choses atroces dites d'une part contre les Jésuites, & de l'autre des éloges infinis en leur honneur. Ainsi le procès ne fut point jugé pour le fond; & la Requête du Recteur de l'Université, par laquelle il demandoit que les Jésuites fussent non seulement exclus de l'Université, mais encore chassez de toute la France, n'eut alors aucun effet. Ce fut contre l'avis de quelques-uns des Juges, & en particulier du Président Augustin de Thou, qui vouloit qu'on finît l'affaire suivant les demandes du Recteur contre les Jésuites.

1594. *ils sont maintenus par provision.* Mémoires du Chancelier de Chiverni. Thuanus. l. 112. p. 519.

Mais à peine avoient-ils respiré après une telle bourasque, que la malheureuse affaire de Jean Châtel arriva; & quoi qu'ils n'y eussent aucune part, elle donna lieu à leurs parties de les pousser à outrance; & enfin ils succombérent.

L'attentat de Jean Châtel donne lieu à les persécuter de nouveau.

A peine eut-on arrêté ce scélérat, que par ordre de Monsieur le Chancelier, on procéda à l'Interrogatoire. Le Criminel dit entre autres choses, ainsi que je l'ai déja marqué, qu'il avoit étudié trois ans sous les Jésuites; & c'est par-là qu'on les fit entrer dans ce procès.

Thuanus. l. 112.

Le bruit se répandit aussi-tôt dans tout Paris, que cet attentat avoit été commis par le conseil des Jésuites, & même que c'étoit un Jésuite déguisé qui avoit fait le coup. La populace se soûleva, & sans les Gardes que l'on mit autour de leur Collége & de leur Maison Professe, ils étoient en danger d'être mis en piéces. Plusieurs personnes de la Cour remplirent l'esprit du Roy de soupçons contre eux, & lui conseillérent de s'en défaire: Monsieur de Sancy alors attaché au parti Calviniste, ayant agi plus fortement que nul autre pour cet effet, en reçut de grands complimens du Sieur du Plessis-Mornay, qui, en qualité de très zélé Huguenot, haïssoit mortellement la Société.

On les soupçonne d'en être les auteurs.

Lettre de du Plessis-Mornai au Sieur de Sancy du 30. Janv. 1595.

La précaution qu'on avoit prise de mettre des Gardes aux Maisons des Jésuites, étoit en même-temps pour les sauver de la fureur du peuple, & pour empêcher qu'aucun d'eux ne s'échapât. On commença les procédures contre eux au Parlement, & on continua celles qu'on avoit commencées contre Châtel.

on procede contre eux au Parlement.

Le Conseiller Louïs Masure & quelques autres furent nommez Commissaires pour aller faire la visite du Collége des Jésuites, & s'emparer des papiers qui s'y rencontreroient. Un d'eux se trouva saisi de quelques écrits contre la dignité des Rois en général, & de quelques autres libelles injurieux en particulier à la mémoire du feu Roy Henri III. & au Roy actuellement régnant.

Papiers injurieux aux Rois trouvez dans leur Collége. Thuanus. lib. cit.

Ce Jésuite s'appelloit Jean Guignard natif de Chartres, Bibliothéquaire du Collége. Il protesta & soûtint toûjours jusqu'à la mort, que ces écrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon général que le Roy, lorsqu'il se fut rendu maître de cette Capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient tombez dans de pareilles fautes, excep-

1594. tant seulement de l'amnistie les personnes qui avoient été ou les auteurs ou les complices de la mort du feu Roy, ou coupables de conspiration contre sa propre personne. On l'arrêta sur le champ, & on le conduisit à la Conciergerie, où il fut mis dans un cachot.

Il y avoit encore dans le Collége un autre Jésuite nommé Guéret, dont Châtel avoit été écolier en Philosophie. Il fut aussi envoyé en prison avec quelques-uns de ses Confréres; & les autres furent très-étroitement gardez tant dans leur Collége, que dans leur Maison Professe à la ruë S. Antoine.

Dépositions de Châtel à leur décharge.

Le P. Guéret fut confronté à Jean Châtel, qui étant interrogé s'il ne ne lui avoit point parlé de son exécrable dessein, répondit qu'il n'en avoit jamais rien dit à personne qu'à son propre pére, qui avoit fait tout son possible ponr l'en détourner.

Dupleix hist. de Henri IV. sous l'an 1594.

Ces réponses avoient été faites d'abord devant le Grand Prévôt de l'Hôtel: mais le Parlement ayant été saisi de l'affaire, Châtel fut appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, & persista dans les mêmes réponses qu'il avoit faites au Prevôt de l'Hôtel.

C'étoit là le point capital; & il semble que par là les Jésuites, hormis le Pere Guignard, devoient être tirez d'intrigue: car Châtel étant sorti de leurs Classes il y avoit déja sept mois, c'est-à-dire fort peu après la réduction de Paris, il ne pouvoit plus guéres les charger de rien, dont ils n'eussent été déchargez par l'amnistie générale, que le Roy avoit accordée aussi-tôt après que cette Ville fut venuë en sa puissance: mais il s'agissoit de la sureté du Roy; & le Parlement espéroit toûjours à force d'interrogatoires & de tortures, tirer quelque éclaircissement sur les complices du criminel.

Enquis de nouveau par qui il avoit été persuadé de tuer le Roy, il répondit qu'en plusieurs lieux il avoit entendu dire, qu'il étoit permis de le faire. Cette réponse n'apprenoit rien qu'on ne sçût déja, puisqu'il étoit notoire que depuis le massacre des Princes de Guise à Blois, c'étoit là la folie ou plûtôt la fureur de la Ligue; que ces damnables maximes se débitoient à Paris dans les Chaires, dans les Libelles, & jusques dans les Tribunaux de la Pénitence. Interrogé s'il n'avoit pas entendu dire la même chose chez les Jésuites, il répondit qu'oui: mais sans pouvoir nommer personne en particulier.

Cayet. T. 3.

Arrêt contre lui & contre la Société.

Sur ces dépositions qui enveloppoient beaucoup de Docteurs, de Prédicateurs, de Confesseurs, & de particuliers de divers Corps, on jugea à propos de faire un exemple sur les seuls Jésuites: & on forma le vingtneuviéme de Décembre l'Arrêt contre Châtel, & contre la Société; par lequel ce malheureux étoit condamné à être écartelé, & les Prêtres du Collége de Clermont, & tous autres soi-disans de ladite Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Etat, à vuider dedans trois jours après la signification du présent Arrêt, hors de Paris, & autres Villes & Lieux où sont leurs Colléges, & quinzaine après hors du Royaume, sur peine, où ils seront trouvez ledit temps passé, d'être pris comme criminels & coupables dudit

dit crime de léze-Majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenans, employez en œuvres pitoyables, & distribution faite d'iceux, ainsi que par la Cour sera ordonné : outre fait défense à tous sujets du Roy d'envoyer des écoliers aux Colléges de ladite Société qui sont hors du Royaume, pour y être instruits, sur la même peine du crime de léze Majesté. 1594.

Circonstance remarquable de cet Arrêt en ce qui regarde les Jésuites.

Il y a touchant cet Arrêt une circonstance très-digne de remarque; sçavoir, que pour l'article qui ordonnoit l'exil de la Société des Jésuites, on passa pardessus les formalitez ordinaires. C'est ce que Monsieur le Premier Président de Harlai nous apprend lui-même dans la Remontrance qu'il fit au Roy quelques années après pour s'opposer au rétablissement des Jésuites dans le Royaume, laquelle est rapportée dans l'Histoire du Président de Thou qui y étoit présent *. On n'observa point en cette rencontre, dit le Premier Président, l'ordre des procédures, & les parties ne furent point entenduës. Il en apporte la raison; c'est, ajoûte-t-il, que dans une telle conjoncture on crut devoir se comporter comme dans une émeute populaire, & comme dans un brigandage public, à la vûë du danger que le Roy avoit couru, & dont tout le Parlement avoit été consterné. Cette circonstance, qui montre le juste zéle de cet illustre Corps pour la conservation de la personne du Souverain, diminuë aussi beaucoup l'ignominie dont la Société fut alors flétrie par son exil.

L'Arrêt fut éxécuté à l'égard de Châtel le même jour qu'il fut prononcé, & les Jésuites qui étoient tous en prison ou gardez étroitement dans leurs Maisons, n'en sçûrent la teneur que deux jours après; c'est-à-dire le Samedy trente-uniéme de Decembre, que Doron premier Huissier vint le leur signifier dans leur Collége.

Hist. MS. dans les Archives du Collége des Jésuites de Paris.

Le Pére Clément Dupuy Provincial des Jésuites qui se trouva alors dans le Collége, ayant entendu la lecture de cet Arrêt, dit à l'Officier, que lui & les siens étoient prêts d'obéïr : mais qu'il supplioit la Cour de six choses. La premiére, qu'on lui remît entre les mains huit de ses inférieurs qui étoient dans les prisons; la seconde, que le terme du départ fût prolongé de quelques jours, pour avoir le temps de payer les créanciers de leurs Maisons; la troisiéme, qu'il lui fût permis de prendre sur ce qui appartenoit au Collége, de quoi faire le voyage jusques hors du Royaume; la quatriéme, que chacun pût emporter ses Ecrits; la cinquiéme, qu'on donnât escorte ou quelque sureté pour le chemin; la sixiéme, que quantité de Livres d'hérétiques qui étoient dans leur Bibliothéque, fussent remis entre les mains de Monsieur le Cardinal de Gondi Evêque de Paris.

L'Officier répondit, qu'il falloit faire ces demandes au Parlement par une Requête. Elle fut présentée le Lundy suivant deuxiéme de Janvier: 1595.

* *Eo factum, ut tanti periculi sensu attoniti patres, non servato juris ordine, neque partibus auditis, ut in seditione & publica grassatione, societatem toto regno tam salutari SC. exulare jusserint.* Thuanus. l. 132.

vier : mais elle ne fut point répondue. Il paroît seulement que la Cour consentit tacitement à la prolongation du terme du départ pour quelques jours.

1595.

Exécution du P. Guignard.

Cependant on travailloit avec chaleur au procès des huit Jésuites prisonniers. Le Pére Guignard, sur les Ecrits dont j'ai parlé, fut condamné le septiéme de Janvier à être pendu. On le conduisit d'abord devant l'Eglise de Notre-Dame, pour faire amende honorable. Le Sieur Rapin Lieutenant de Robe-Courte, lui dictant la formule, pour demander pardon à Dieu, au Roy, & à la Justice, il répondit, qu'il demandoit pardon à Dieu; mais que pour le Roy il ne l'avoit point offensé. Le Sieur Rapin lui disant qu'il l'avoit offensé par ses Ecrits; il repartit, que si on avoit trouvé quelque chose contre Sa Majesté dans ses papiers, il en avoit obtenu le pardon par l'amnistie générale, & que sa conscience ne lui reprochoit point d'avoir rien dit ni écrit depuis ce temps-là qui pût offenser le Roy. Vous avez au moins, reprit l'Officier, contrevenu à l'Arrêt publié depuis la réduction de Paris, par lequel il étoit ordonné de brûler toutes ces sortes d'Ecritures.

Ce fut là sans doute en effet le motif de sa condamnation : mais dans laquelle une infinité d'autres que lui auroient été enveloppez, si on avoit fait la recherche des Cabinets & des Bibliothéques de Paris, où tant d'Ecrits de cette nature se sont conservez ; sans quoi ils ne seroient pas venus jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, ce Pére tint ferme à dire qu'il qu'il n'avoit point offensé le Roy. On passa pardessus cette formalité, & on le conduisit à la Place de Gréve, où il fut exécuté en présence d'une foule extraordinaire de gens de toutes sortes d'états, dont les sentimens parurent fort divers sur une telle exécution.

Bannissement du P. Guéret. Spondanus ad. an. 1595.

Dès le jour des Innocens, le Pére Guéret avoit été transporté du Fort-l'Evêque à la Conciergerie, & mis dans un cachot, où il demeura jusqu'au dixiéme de Janvier. Pendant ce temps-là, il subit plusieurs fois l'interrogatoire. Il répondit toûjours avec autant de sagesse que de modestie, & fut condamné à la question. Il la soûtint avec une fermeté & une patience qui toucha les assistans.

N'ayant rien confessé, on se contenta de le condamner au bannissement perpétuel; & comme ce n'est point la coûtume que les Arrêts énoncent le motif de la condamnation, on n'y dit rien à sa charge : on y marque seulement sa qualité de *Prêtre soy-disant de la Congrégation & Société du Nom de Jesus, & ci-devant Précepteur de Jean Châtel.*

Pour les autres Jésuites prisonniers, il n'en est fait aucune mention dans cet Arrêt, comme étant compris avec tous les autres dans celui du bannissement de la Société.

Il fut dit par le même Arrêt, que la Maison de Pierre Châtel pere de Jean Châtel seroit rasée, & la place appliquée au public, dans laquelle place, il seroit mis & érigé un pillier éminent de pierre de taille avec un Tableau ou seroient écrites les raisons de cette démolition & érection

du

du pillier, lequel feroit fait des deniers provenans des démolitions de cette Maison.

Le soir de l'exécution du Pére Guignard, on intima l'ordre aux Jésuites de sortir de Paris dès le lendemain Dimanche huitiéme de Janvier, excepté ceux qui étoient prisonniers, & qui ne partirent que deux jours après. Ils furent tous conduits à la Maison Professe : on leur donna à chacun huit écus, & trois charettes pour les vieillards & les malades, qui ne pouvoient faire le voyage à pied.

Ordre intimé à tous les autres de sortir de Paris

Le peuple qui étoit en foule dans les ruës pour les voir passer, fit bien connoître qu'il avoit changé de sentiment à leur égard, & qu'il jugeoit alors tout autrement de ceux, dont ils avoient voulu brûler les maisons le jour de la blessure du Roy. Leurs disciples qui étoient en très-grand nombre, les conduisirent les larmes aux yeux. Le Huissier Bernard que le Parlement avoit commis pour la sureté de leur voyage, les quitta dès le soir. Le Duc de Nevers l'ayant appris, & appréhendant pour ces Péres les insultes & les violences des Huguenots dans leur route, il alla au Roy, leur fit expédier un passeport, & avec sa permission, leur envoya quelques Archers de sa Compagnie, & son Capitaine des Gardes, qui les escortérent jusqu'à S. Disier. De là ils allérent en Lorraine, où ils furent reçus à bras ouverts. Le Duc de Nevers malgré les raisons de politique qui empêchoient tous les amis des Jésuites de les servir dans ces fâcheuses conjonctures, prit toûjours hautement leur protection, & eut assez d'autorité, pour les retenir trois mois dans son Collége de Nevers, au-delà du terme de l'Arrêt du bannissement.

Mémoires du Chancelier de Chiverni. Hist. Academ. Paris. T. 6.

Les Parlemens de Rouen & de Dijon se conformérent à celui de Paris, & les Jésuites furent bannis de toute l'étenduë de leur ressort : mais ceux de Bourdeaux & de Toulouse les retinrent, & le Roy ne fit pas de fort grandes instances, pour les obliger à suivre l'éxemple des autres Parlemens. Bien plus dans la suite, nonobstant tous les efforts des ennemis des Jésuites, le Roy accordoit sans nulle peine la permission, que quantité de personnes de qualité lui demandoient, d'envoyer leurs enfans étudier aux Colléges de Douai, de Pont-à-Mousson, de Verdun, de Dole & de Besançon.

Ils sont aussi bannis de Rouen & de Dijon.

Lettre 40. de l'an 1595.

Cette conduite du Roy fit multiplier les libelles diffamatoires, qu'on répandoit par-tout contre les Jésuites. Le Recteur de l'Université fit une harangue publique contre eux, où il les accusa d'attirer toute la jeune noblesse du Royaume dans les pays étrangers, ce qui produisoit, disoit-il, deux grands inconveniens ; le premier, que par ce moyen beaucoup d'argent sortoit de France, & le second, que les Jésuites inspiroient à tous ces jeunes Gentilshommes de l'aversion contre le Roy & contre leur Patrie.

Quelque plausibles que fussent ces motifs, ils ne firent nulle impression sur les parens des enfans, ni sur l'esprit du Roy : mais ce qui fit la pleine justification des Jésuites, fut la maniére dont ce Prince les rappella peu d'années après, les bienfaits dont il les combla, & plus que

 tout

1595. tout le reste, la confiance dont il les honora toûjours depuis, sans s'en repentir jamais: en quoi les Successeurs de ce grand & sage Roy ont bien voulu l'imiter, & si on le peut dire, le surpasser, nonobstant les efforts tant de fois réïtérez de tant de puissantes cabales formées pour les ruïner dans l'esprit de ces Princes.

Effet que fit à Rome la nouvelle & le sujet de leur éxil. Diverses Lettres de d'Ossat de l'an 1595. La nouvelle de l'attentat commis sur la Personne du Roy, & du bannissement des Jésuites à cette occasion, étant arrivée à Rome, y fit grand bruit. Le Pape témoigna une grande horreur du premier, & bien du chagrin du second: l'un & l'autre firent le sujet de diverses audiences que le sieur d'Ossat eut du Pape & du Cardinal Aldobrandin son neveu. On lui dit qu'il étoit fort surprenant, qu'étant constant par l'Arrêt même du Parlement, que Jean Châtel n'avoit chargé en rien les Jésuites du cas particulier dont il s'agissoit, ont eût chassé du Royaume toute cette Compagnie, & que quand même il y auroit eu quelque particulier coupable, il ne paroîtroit pas juste de punir tout le Corps, qui d'ailleurs servoit par tout utilement la Religion; qu'une telle conduite ne pouvoit manquer de causer un grand scandale dans un tems où le Roy parloit de se réconcilier avec l'Eglise; qu'outre le mérite de cette Société en général, il étoit lui-même témoin des bons services, que quelques Jésuites s'étoient efforcez de rendre au Roy dans l'affaire de sa réconciliation avec le saint Siége. Il parloit du Cardinal Tolet & du Pére Possevin, & nomma encore le Pére Commolet autrefois grand Ligueur, mais qui étoit actuellement à Rome, & agissoit auprès des Cardinaux pour l'Absolution du Roy; que l'on disoit que le bannissement des Jésuites n'étoit que l'exécution d'une résolution prise & jurée dans une assemblée de Montauban; qu'on alloit aussi bannir du Royaume les Minimes, les Capucins, & les Chartreux, & même quelques Laïques, & entre autres l'Avocat Général Seguier; qu'on assuroit qu'il avoit déja été privé de sa Charge, & chassé hors de Paris, pour s'être opposé à l'éxil des Jésuites, & n'avoir pas été d'avis, qu'on annullât les provisions données par les Légats; qu'on venoit de renouveller en faveur des Huguenots l'Edit de l'an 1577. que le Maréchal de Bouillon étant entré en armes dans le Duché de Luxembourg, y faisoit saccager toutes les Eglises, s'y saisissoit des Vases Sacrez, & fouloit lui-même aux pieds le saint Sacrement; que le Parlement avoit déclaré hérétique cette proposition, que le Roy ne devoit être ni reçu, ni reconnu, s'il n'avoit l'Absolution du saint Siége, & que ce n'étoit pas là le moyen d'accommoder les affaires, qui avoient commencé de prendre un si bon train.

Le sieur d'Ossat appliquoit tous ses soins à éclaircir, ou a désabuser le Pape sur toutes ces nouvelles, qui se répandoient les unes après les autres, à mesure qu'il venoit des Courriers de France, & que les Espagnols faisoient fort valoir.

Sur l'article particulier de la persécution commencée contre les Catholiques & les Religieux, qui inquiétoit le Pape plus que tout le reste, d'Ossat l'assura que le bannissement des Jésuites n'étoit nullement l'éxécution des résolutions prises dans l'Assemblée de Montauban; que c'étoit-

toit-là une pure chimére; qu'il y avoit douze ans que cette Assemblée s'étoit tenuë, & que le Roy n'agissoit point du tout en conséquence de ce qui y avoit été projetté; qu'à l'égard des Chartreux, des Minimes & des Capucins, on n'avoit jamais pensé à les chasser de France; que nonobstant la profession publique, que ces Religieux faisoient de ne point reconnoître le Roy, avant qu'il eût reçu son Absolution du saint Siége, ce Prince & son Conseil avoient pris le parti de dissimuler leur partialité & leur désobéïssance: mais que quand on avoit vû qu'au sujet de l'opiniâtreté de ces Religieux, on prenoit occasion d'attenter sur la vie du Roy, d'où dépendoit le repos du Royaume, & même la sureté de la Religion, on les avoit admonestez que s'ils continuoient dans leur désobéïssance, on les obligeroit à sortir du Royaume; & qu'en ce cas ce seroient eux qui se banniroient eux-mêmes, & non le Roy, ni son Conseil, ni sa Justice qui les condamneroient à l'éxil. 1595.

Le Pape parut se radoucir beaucoup par ces réponses du sieur d'Ossat. Il témoigna qu'il étoit toûjours disposé à donner l'Absolution au Roy, pourvu que de son côté il fit les démarches qu'il lui convenoit de faire; & quelque temps après ayant appellé les Cardinaux protecteurs des trois Ordres Religieux que j'ai nommez, il leur ordonna de mander aux Supérieurs de France, qu'il leur permettoit & à leurs inférieurs de prier Dieu pour le Roy.

Le Pape paroit résolu d'accorder enfin l'Absolution au Roy.

Jean François Aldobrandin neveu du Pape, qui étoit allé vers le Roy d'Espagne, pour le faire consentir à l'Absolution du Roy de France, & lui offrir la médiation du saint Siége pour la paix entre les deux Couronnes, écrivit vers ce temps-là, qu'il ne voyoit nulle apparence de réüssir dans sa négociation, & qu'on étoit plus déterminé que jamais en cette Cour à continuer la guerre. Il est fort vrai-semblable que le Pape sur cette nouvelle, prit dès-lors la résolution de ne plus s'embarrasser des Espagnols, & de passer outre pour l'Absolution du Roy, quoy qu'il en dût arriver.

C'est dequoi le sieur d'Ossat, qui étoit toûjours regardé à la Cour de Rome comme simple Agent de la Reine Douairiére, sans que les Espagnols crussent qu'il agît pour les affaires du Roy, fut très-persuadé par la maniére dont le Pape lui parla, dans l'audience qu'il lui donna le douziéme d'Avril. Car sur ce qu'il disoit au Pape que Monsieur du Perron Evêque d'Evreux devoit être actuellement en chemin pour Rome, & que dès que les Espagnols le sçauroient, ils redoubleroient tous leurs efforts & tous leurs artifices, pour traverser cette négociation, il lui répondit, *qu'il sçavoit combien cette réconciliation du Roy importoit, & connoissoit aussi les intérêts des uns & des autres, & il n'y auroit ni Espagne, ni Angleterre, qui le gardassent de faire ce qui seroit expédient pour le bien de la Religion & de la Chrétienté.*

Les Espagnols tâchent de l'en détourner.

En effet, quoique les Espagnols pussent faire, il alla son chemin, bien que toûjours fort inquiet, sur ce qu'il ne recevoit point de nouvelles du départ de Monsieur du Perron. D'Ossat lui-même, qui avoit conseillé au Roy l'année précédente, de ne point précipiter cette am-

bas-

1595. baſſade, & de ſe contenter de témoigner une grande envie de ſon Abſolution, mais ſans trop d'empreſſement, portoit impatiemment ce délai, à cauſe des favorables diſpoſitions du Pape. Les Eſpagnols ſe prévaloient de ce retardement, & publioient que quoique l'on dît, Monſieur du Perron ne viendroit point; que le Roy de France amuſoit le Pape; que quand il ſe verroit bien affermi ſur ſon Trône, il ſe mocqueroit de lui, leveroit le maſque & retourneroit au Prêche. Ils tâchoient à cette occaſion de jetter des ſcrupules dans l'eſprit du Pape, & diſoient ſouvent, afin qu'on le lui rapportât, que pour vouloir conſerver l'union de la France avec le ſaint Siége, il couroit riſque d'en faire ſéparer l'Eſpagne avec tous les Etats qui en dépendoient.

Ils ſollicitoient ſans ceſſe les Cardinaux: ils leur offroient des penſions, pour leſquelles il y avoit un fond de vingt mille écus qui avoient été réſervez par le Roy d'Eſpagne ſur l'Archevêché de Tolède, & dont on gratifieroit ceux d'entre eux, qui voudroient contribuer à faire changer le Pape, ou du moins à l'obliger d'éxiger des conditions ſi rudes du Roy de France, qu'il ne pût les accepter. Quelques-uns même de ceux qui s'étoient déclarez ouvertement pour l'Abſolution, ſembloient ſe laiſſer ébranler. Mais enfin la nouvelle qui arriva que Monſieur du Perron étoit parti le dernier jour de May pour ſon voyage de Rome, déconcerta toutes ces menées. Le Pape en fit paroître une joye extrême, & ce Prélat arriva le douziéme de Juillet. Il fut admis dès le jour même à baiſer les pieds du Pape, dont il fut auſſi-bien reçu, qu'il le pouvoit ſouhaiter.

M. du Perron Evêque d'Evreux arrive à Rome de la part du Roy pour ce ſujet.

Il viſita enſuite les deux neveux du Pape, tous les Cardinaux, & avant les audiences où cette importante affaire devoit ſe traiter, il concerta tout avec le ſieur d'Oſſat, que le Roy lui avoit adjoint pour cette négociation.

Quelles étoient ſes inſtructions. Rapportées dans les Ambaſſades du Cardinal du Perron.

Monſieur du Perron avoit des inſtructions fort éxactes & fort préciſes, qu'il eut ordre de communiquer en paſſant au grand Duc, comme à un Prince très-attaché au Roy, & qui avoit beaucoup travaillé juſqu'alors à lui rendre la Cour de Rome favorable. Il y étoit ſurtout recommandé aux ſieurs du Perron & d'Oſſat, de ſe conduire avec telle circonſpection, qu'en demandant l'Abſolution pour le Roy, celle qui lui avoit été donnée à Saint Denis ne fût point annullée, afin que ſi le Pape refuſoit de la lui donner, l'Abſolution qu'il avoit reçûë des Prélats de France ſubſiſtât, & ne pût être revoquée en doute. C'eſt pour cette raiſon que le Roy avoit donné à Monſieur du Perron deux procurations, *l'une pour demander l'Abſolution au Pape purement & ſimplement, & l'autre qui faiſoit mention de valider les choſes paſſées, entant que beſoin ſeroit, d'y ajoûter l'Abſolution ſouveraine de ſa Sainteté, pour plus grande ſureté de ſon ame*, ſa Majeſté ſe remettant à la prudence & à la fidélité des ſieurs du Perron & d'Oſſat, d'uſer de l'une ou de l'autre, ſuivant la diſpoſition en laquelle ils trouveroient ſa Sainteté & les affaires de Rome.

Ils devoient faire entendre au Pape, que la choſe ne pouvoit ſouffrir de

de plus longs délais, tant pour le bien de l'Etat, que pour celui de la Religion, & pour la sureté de la personne du Roy, & que le sieur du Perron avoit ordre de retourner en France après trente jours, s'il voyoit que les choses tirassent en longueur. Ce Prélat pour ne pas laisser le Pape dans le doute sur cet ordre, avoit fait exprès répandre le bruit en passant par Bologne & par Florence, & puis étant à Rome, qu'il avoit défense de dépêcher aucun Courier en France avant la conclusion de l'affaire ; & c'est ainsi qu'il répondit toûjours au sujet de plusieurs difficultez qu'on lui fit dans le cours de cette négociation, sur lesquelles on lui proposoit d'envoyer à la Cour demander des éclaircissemens.

1595. Lettres de Monsieur du Perron au Roy du 6. Nov. 1595.

De plus ces deux Agens avoient défenses de souffrir qu'on inserât dans le Traité aucunes propositions ou conditions qui pussent blesser l'honneur & les intérêts du Roy, sous quelque prétexte que ce fût, comme seroit par éxemple, de l'obliger avant que de lui accorder l'Absolution, à traiter de Paix ou de Tréve avec le Roy d'Espagne, avec le Duc de Savoye, ou avec ses Sujets Rebelles, à faire la guerre aux Huguenots, & pour cela à revoquer les Edits faits par les Roys ses prédécesseurs, & qu'il avoit confirmez pour la tranquillité du Royaume, à rompre la bonne intelligence qu'il avoit avec les Princes de différente Religion, & autres choses semblables.

Il leur recommandoit encore en particulier & très-expressément, de ne jamais admettre le terme de réhabilitation à son égard, prévoyant bien qu'à cause des censures publiées contre sa personne, par lesquelles le Pape l'avoit déclaré déchu du droit que sa naissance lui donnoit à la Couronne, la Cour de Rome s'efforceroit d'insérer ce terme dans la Bulle pour l'Absolution, ou en quelque autre acte: c'étoient là les points les plus essentiels de l'instruction du sieur du Perron.

Assemblée des Cardinaux sur cette affaire.

Le Pape avoit déja fait commencer des priéres publiques, pour implorer les lumiéres du Ciel dans une affaire de cette conséquence. Il les fit redoubler à l'arrivée de Monsieur du Perron; & après deux audiences, dans l'une desquelles ce Prélat lui présenta deux Lettres du Roy, & dans l'autre la requête de ce Prince pour son Absolution, il assembla tous les Cardinaux le Mécredi second jour d'Août. Il leur exposa la conduite qu'il avoit tenuë jusqu'alors à l'égard de la France, & leur fit envisager l'importance du sujet dont il s'agissoit, & qui étoit telle, ajoûta-t-il, que depuis plusieurs siécles, le Saint Siége n'en avoit eu aucune qui méritât d'être traitée avec plus d'attention, & de désintéressement, & où la passion dût avoir moins de part, vû les conséquences pour l'Eglise, pour la Religion, & pour un des plus grands Royaumes de la Chrétienté. Il leur dit qu'il vouloit avoir leurs avis là-dessus, & qu'il les en entretiendroit tous en particulier. Il les pria de méditer sur cette affaire, avec toute la réfléxion qu'elle méritoit & de n'avoir en vûë dans les conseils qu'ils lui donneroient, que l'honneur de

30. Lettre du sieur d'Ossat de l'an 1595.

1595. de Dieu, l'avantage de la Religion, & le bien commun de la Chrétienté.

C'étoit un grand trait de prudence à ce sage Pontife, d'en user de la sorte. Car il avoit prévû que s'il demandoit les avis des Cardinaux en plein Consistoire, il y en auroit plusieurs, que la crainte de déplaire au Roy d'Espagne empêcheroit de dire avec liberté ce qu'ils penseroient, outre qu'en leur parlant en particulier, il pourroit lui-même avec plus de facilité les faire entrer dans ses vûës, & appuyer de son autorité la force de ses raisons.

Les trois quarts d'entre eux sont pour l'absolution du Roy.

La chose réussit, & les trois quarts des Cardinaux furent pour accorder l'absolution au Roy: mais ils n'étoient pas tous de même avis sur les conditions ausquelles on la devoit donner. Ceux de la faction d'Espagne qui étoit très-forte, vouloient qu'avant toutes choses, le Roy révoquât l'Edit de 1577. qu'il avoit confirmé en faveur des Huguenots; qu'on l'obligeât à exclure de toutes Charges & Dignitez ceux de cette Religion; qu'on ne la tolerât point dans le Royaume; que le Roy cessât de faire la guerre aux restes de la Ligue; qu'il en rétablît les Chefs dans toutes les Charges & Gouvernemens qu'ils avoient possedez, & qu'il les reçût en grace aux conditions dont le Pape conviendroit avec lui par l'entremise du Légat qu'il envoyeroit en France; que l'on fît une Tréve avec l'Espagne, pour parvenir à une Paix entre les deux Couronnes, dont le Pape seroit le médiateur; que les Jésuites fussent rappellez de leur éxil, & rétablis dans le Royaume; qu'on effaçât dans l'Arrêt rendu contre Jean Châtel cette clause, que le Roy devoit être reconnu pour Roy, quand même il n'auroit pas l'Absolution du Pape. On proposoit encore plusieurs autres conditions également dures & peu convenables à la Majesté Royale, aux intérêts du Roy, & au repos du Royaume.

Thuanus. l. 113.

Lettre 30. du Cardinal d'Ossat de l'an 1595.

Il y avoit des Cardinaux qui détournoient le Pape de donner l'Absolution au Roy dans Rome, & lui conseilloient d'envoyer un Légat en France pour cette fonction. C'étoit à l'instance du Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne, qui desespérant de rompre le coup, qui alloit achever d'abattre la Ligue, vouloit l'éloigner le plus qu'il lui seroit possible. Si le Pape avoit pris ce parti, le dessein du Duc de Sesse étoit de faire ensorte, que le Légat qu'on envoyeroit, ne partît pas si-tôt, & d'obtenir de lui qu'il fît lentement le voyage, dans l'espérance que durant cet intervalle, il pourroit arriver tels incidens, que l'Absolution ne se donneroit jamais: & ce fut là un des articles, sur lesquels on disputa le plus avec les sieurs du Perron & d'Ossat.

Priéres publiques ordonnées dans Rome à cette occasion.

Pendant que cette affaire se traitoit, on continuoit les Priéres publiques & les Processions dans Rome. Le Pape le jour de sainte Marie-aux-Neiges, alla accompagné d'un très-petit nombre de personnes pieds nuds, depuis son Palais de Montécavallo jusqu'à l'Eglise de sainte Marie Majour, & y dit la Messe toûjours pieds nuds. Il s'en retourna de même, après avoir été en priéres très-long-temps. On le vit dans tout le chemin verser une grande abondance de larmes, la tête baissée, sans regar-

garder personne ni donner de bénédiction. Il en fit autant le jour de l'Assomption; & tout Rome étoit dans l'attente de ce grand événement. 1595.

Enfin les sieurs du Perron & d'Ossat ayant toûjours tenu ferme suivant leurs instructions, & protestant qu'ils ne pouvoient se relâcher plus qu'ils avoient fait sur aucun article, sans passer leur commission, & sans offenser le Roy, on convint des conditions suivantes, au nombre de quinze, rapportées dans le Livre des Ambassades du Cardinal du Perron; en voici la teneur.

Conditions dont les Agens du Roy convinrent là-dessus avec le Pape.

„ Que ce Prélat & le sieur d'Ossat, comme Procureurs pour le Roy, „ prêteroient le serment accoûtumé d'obéïr au Mandement du saint Sié- „ ge & de l'Eglise.

„ Qu'ils abjureront pardevant le Pape le Calvinisme, & toutes autres „ hérésies, & feront profession de Foy.

„ Que le Roy restituera l'éxercice de la Religion Catholique en la Prin- „ cipauté de Bearn, & y nommera au plûtôt des Evêques Catholiques, „ & jusques à ce que les biens puissent être restituez aux Eglises, „ donnera & assignera du sien aux deux Evêques, de quoi s'entretenir „ dignement.

„ Que le Roy dans un an, ôtera Monsieur le Prince de Condé d'en- „ tre les mains des hérétiques, & le consignera entre les mains de per- „ sonnes Catholiques, pour le nourrir en la Religion Catholique, & „ piété Chrêtienne.

„ Que les Concordats seront gardez & entretenus, tant à la provision „ des Bénéfices, qu'és autres choses.

„ Que le Roy ne nommera aux Evêchez & Abbayes, & autres Béné- „ fices, ausquels il a droit de nomination, personnes hérétiques, ni sus- „ pectes d'hérésie.

„ Que le Roy fera publier & observer le Concile de Trente, excepté „ aux choses qui ne se pourront exécuter, sans troubler la tranquillité „ du Royaume, & s'il s'y en trouve de telles.

„ Que le Roy aura en particuliére recommandation & protection l'Or- „ dre Ecclésiastique, & ne souffrira que les personnes Ecclésiastiques „ soient opprimées ou vexées, par ceux qui portent l'Epée, ni par au- „ tres, ni que leur biens soient détenus; & s'il y en a d'occupez, les „ fera rendre au plûtôt par tout le Royaume, où qu'ils soient situez, „ sans aucune forme, ni figure de procès.

„ Que si le Roy avoit fait quelque infeodation des Châteaux & lieux „ qui appartiennent à l'Eglise, en faveur de Catholiques ou d'Hérétiqués, il les révoquera.

„ Que le Roy montrera par faits & par dits, & même en donnant les „ honneurs & dignitez du Royaume, que les Catholiques lui sont très- „ chers; de façon que chacun connoisse clairement, qu'il desire qu'en „ la France, soit & florisse une seule Religion, & icelle la Catholique, „ Apostolique & Romaine, de laquelle il fait profession.

„ Que le Roy, s'il n'a légitime empêchement, dira tous les jours le „ Chapelet de Notre-Dame; & le Mercredi, les Litanies; & le Samedi,

1595. „ le Rosaire de Notre-Dame, laquelle il prendra pour son Avocate ès „ Cieux; & gardera les jeûnes, & autres Commandemens de l'Eglise; „ oira la Messe tous les jours; & les jours de Fête, Messe haute.

„ Qu'il se confessera, & communiera en public quatre fois pour le „ moins par chacun an.

„ Qu'il bâtira en chacune Province du Royaume, & en la Principauté de Bearn, un Monastére d'hommes, ou de femmes, de Religion „ Monastique, ou des Mendians des Religions Reformées.

„ Qu'il ratifiera en France entre les mains du Légat, ou d'autres Ministres du saint Siége, l'abjuration & la profession de foy & les autres „ promesses faites par ses Procureurs, & envoyera au Pape, l'instrument „ de la ratification.

„ Qu'il écrira aux Princes Catholiques, en se conjouïssant de ce qu'il „ aura été reçu en la grace de l'Eglise Romaine, en laquelle il fait profession de vouloir demeurer à jamais.

„ Qu'il commandera que par tout son Royaume graces soient rendues „ à Dieu pour un si grand bien reçu de lui.

Ces articles furent aussi-tôt envoyez au Roy par les sieurs du Perron & d'Ossat, avec des notes sur chacun, pour lui marquer qu'ils ne s'étoient en aucune maniére écartez de leurs instructions; & ce Prince en fut très-satisfait.

La Cérémonie de l'Absolution se fait avec beaucoup d'appareil. Lettres 32. & 33. du Sieur d'Ossat de l'an 1595.

Le Pape designa le dix-septiéme de Décembre, pour donner l'Absolution au Roy, & la cérémonie se fit avec un très-grand appareil. Dès que le Pape eut prononcé les derniers mots de l'Absolution, le bruit des trompettes & des tambours se fit entendre de toutes parts: le canon du Château-Saint-Ange y répondit, nonobstant les instances de l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit fait tous ses efforts, pour empêcher qu'on ne fit aucune réjouïssance publique, & qu'au moins on la différat, jusqu'à ce que les conditions de l'Absolution eussent été ratifiées en France, & que le Roy eût envoyé un Ambassadeur à Rome. Le Peuple fit paroître par ses acclamations une joye incroyable. Plusieurs mirent les armes de France sur les portes de leurs Maisons, & les plus pauvres achetoient avec empressement le Portrait du Roy, qu'on avoit eu soin de faire graver, pour en distribuer un grand nombre après la cérémonie. La Bulle d'absolution fut expédiée quelques jours après, & envoyée en France.

Actions de graces solemnelles indiquées par tout le Royaume de France.

Le Roy après l'avoir reçûë, écrivit à tous les Evêques, & leur enjoignit de faire rendre dans leurs Diocéses de solemnelles actions de graces à Dieu, pour une chose qu'il avoit tant souhaitée. Il écrivit ensuite au Pape & aux Cardinaux des Lettres de remerciement sur ce sujet; & il le fit en des termes & d'une maniére qui servirent beaucoup à mettre cette Cour dans ses intérêts, & à la lui rendre aussi favorable, qu'elle lui avoit été contraire.

Combien le Roy fut bien servi dans cette négociation.

Ce Prince fut admirablement bien servi dans toute cette importante négociation. Le Grand Duc & la République de Venise préparérent les voyes, & l'aidérent beaucoup à bien disposer l'esprit du Pape, dès que

que l'affaire eut été entamée. Le sieur d'Ossat la conduisit, & la suivit avec toute l'adresse, toute la prudence & toute la circonspection possible. Monsieur du Perron y mit avec lui la derniére main, & la consomma. L'un & l'autre en furent bien récompensez dans la suite. Les deux neveux du Pape, les Cardinaux d'Arragon, Paleotto, Médicis, Valier, Gallo, Sarnano, Morosini, Pierbénédetto, Justiniano, del Monté, Montalto, Sasso les secondérent de toute leur autorité, & de tout le crédit qu'ils avoient auprès du Pape. Le Cardinal de Joyeuse, quoique le Duc de Joyeuse, son frére, fût encore alors un des principaux Chefs de la Ligue dans le Pays de Toulouse, & que par cette raison ce Cardinal eût grand intérêt à faire différer l'Absolution du Roy, jusqu'à ce que son frére eût fait son accommodement aux conditions avantageuses qu'il pouvoit espérer, fit paroître un très-grand desintéressement à cette occasion. Le Pape lui rendit ce témoignage, que lorsqu'il le consulta là-dessus, ce Cardinal l'avoit fort pressé de ne point retarder cette Absolution, tant il la jugeoit nécessaire pour le bien de la France, de la Religion & de toute la Chrétienté, & que bien qu'il vît clairement le grand dommage que sa Maison, & son frére en particulier en pouvoient souffrir, il voulut qu'on n'y eût aucun égard. Le Pape ajoûta que ces instances du Cardinal furent ce qui le détermina le plus fortement à accorder l'Absolution sans un plus long délai. En effet le Cardinal de Joyeuse fut un de ceux qui firent paroître le plus de joye, quand il vit la chose terminée. Il chanta le *Te Deum* dans l'Eglise de saint Louïs, fit mettre les armes de France & de Navarre sur son Hôtel, & se distingua par les marques de réjouïssance, qu'il donna dans tout son quartier.

1595.

Lettre 35. du sieur d'Ossat de l'an 1595.

Le Cardinal de Plaisance qui avoit été Légat en France durant l'assemblée de Paris, & qui avoit tant travaillé en faveur de l'Infante d'Espagne, pour lui faire donner la Couronne, fut un de ceux qui parlérent le plus vivement au Pape pour l'Absolution du Roy : de quoi les Espagnols qui lui avoient procuré le chapeau de Cardinal, furent très-irritez contre lui.

Les sieurs Delbenne, Lomellin, & Séraphin Olivieri, gens qui avoient beaucoup de manége & d'accès auprès des Cardinaux & du Pape, servirent aussi très-utilement le Roy. Ce dernier, qui, comme je l'ai remarqué, étoit en possession de plaisanter avec le Pape, & de lui dire en riant les véritez les plus importantes, s'entretenant un jour avec lui, & le Pape lui ayant demandé ce qu'on disoit dans Rome sur les affaires présentes : *On dit, saint Pére*, répondit Séraphin, *que Clément VII. a perdu l'Angleterre, & que Clément VIII. s'il n'y prend garde, perdra aussi la France*; paroles qui firent grande impression sur le Pape.

Mais celui dont les sieurs du Perron & d'Ossat éxaltérent le plus les services en cette rencontre dans leurs Lettres au Roy, & à Monsieur de Villeroy Sécrétaire d'Etat, fut le Cardinal Tolet, jusqu'à dire qu'après Dieu & le Pape, *le Roy doit reconnoître tenir son Absolution de lui.* Sa prudence & sa doctrine, jointe à une vertu & à une probité recon-

Lettre 32. du Card. d'Ossat an. 1595.

 nuë,

1595. nuë, lui avoient attiré toute créance dans l'esprit du Pape. Il soûtint parfaitement ce caractére dans cette occasion ; car tout Espagnol qu'il étoit, & dans le temps que ceux de sa Compagnie étoient le plus maltraitez en France, & malgré toutes les sollicitations de l'Ambassadeur d'Espagne. il n'envisagea que la justice de la cause du Roy & le bien de la Religion, & ne prit point d'autres régles de sa conduite.

Le Roy n'oublia pas les obligations qu'il lui avoit, & ce Cardinal étant mort l'année suivante, ce Prince par reconnoissance, lui fit faire un service dans Notre-Dame de Paris, avec une magnificence Royale. J'ai mis tout de suite ce qui regardoit cette importante affaire, quoi qu'elle n'eût été consommée que sur la fin de cette année 1595. dont je vais maintenant rapporter les autres événemens.

Evénemens de la guerre, qui durant ce temps-là, avoit été déclarée à l'Espagne.

La guerre avoit été déclarée à l'Espagne dans toutes les formes, & par un Manifeste daté du dix-septiéme de Janvier. Elle se faisoit avec différents succès sur les frontiéres de France & des Pays-Bas, où le Roy ne pouvoit pas envoyer toutes ses forces, parce que les restes de la Ligue suscitoient encore de nouveaux troubles en diverses Provinces du Royaume.

Les François faisoient des courses jusqu'aux portes d'Arras & de Mons, & les Espagnols avec les Ligueurs, jusques à celles d'Amiens & de Péronne : mais les Places de la Ligue qui incommodoient le plus, étoient la Fére & Soissons. Il y avoit dans cette derniére Ville une forte Garnison, dont les partis venoient jusqu'à Paris ; de sorte qu'un jour quelques jeunes Seigneurs qui éxerçoient leurs chevaux dans le manége des Thuilleries, furent enlevez ; mais le Baron de Saint Blancard frére du Maréchal de Biron courut après, chargea le parti, & délivra les prisonniers.

Cayet. T. 3.

Le Roy pour empêcher ces courses, mit une grosse Garnison dans Crespy en Valois, & ordonna aux sieurs de Moussi, de Gadencourt, d'Edouville & de Beyne, qui occupoient divers postes de ce côté-là, d'être fort alerte, & d'avoir toûjours des partis en campagne entre Soissons & Paris. On se dressoit de part & d'autre de continuelles embuscades : Ponsenac qui commandoit à Soissons, en disposa une à demie lieuë de Crespy, pour enlever d'Edouville qui devoit avec trente hommes aller à Velli en Laonnois. D'Edouville en fut averti, & s'étant fait soûtenir par Moussi, Gadencourt & Beyne, il chargea si heureusement la troupe ennemie, composée de deux cens Cuirassiers, & de deux Compagnies d'Argoulets ou Dragons à cheval, qu'il la défit entiérement. Cinquante furent tuez sur la place, soixante blessez ; plusieurs faits prisonniers, & entre autres Bellefont, & le Baron de Conan qui commandoient le parti : dix-neuf Officiers de la Garnison, presque tous Capitaines se trouvérent parmi les morts, ou parmi les prisonniers.

Mémoires de la Ligue T. 6.

Le Duc de Bouillon continuoit le ravage qu'il avoit commencé sur la fin de l'année précédente dans le Luxembourg. Les Etats de Hollande inutilement sollicitez à la paix par l'Archiduc, avoient joint quelques trou-

troupes à celles de France, sous les ordres du Comte Philippe de Nassau. Quatre Compagnies de ce Prince avoient été enlevées par le Comte de Mansfeld, n'ayant pû être secouruës par les François à cause du débordement des eaux : le Duc de Bouillon eut sa revanche sur onze Compagnies des troupes d'Espagne, qu'il défit auprès de Virton : mais faute d'assez grandes forces, il ne fit dans cette Province aucune conquête qu'il pût conserver.

1595. Annales de Grotius, l. 3. & 4. Mémoires de la Ligue T. 6.

D'autre part la Tréve continuant entre la France & le Duc de Lorraine, & ce Duc résolu à conclure la paix ayant congédié ses troupes, le Roy les prit à son service, au nombre de cinq mille hommes de pied & de mille chevaux. Leurs Chefs étoient le sieur de saint George Baron d'Aussonville & le sieur de Tremblecourt, qui ayant pris l'écharpe blanche, & s'étant de plus fait avouer par le Comte Maurice Stathouder des Provinces-Unies, entrérent brusquement en Franche-Comté, où ils se rendirent maîtres de Vezoul, & firent des courses dans la Province. S'ils avoient pû s'y établir, & que le Duc de Bouillon eût pû pareillement se maintenir dans le Luxembourg, c'eût été un grand embarras pour les Espagnols, à qui on auroit par ce moyen, coupé la communication de l'Italie & de l'Allemagne avec les Pays-Bas, & il leur auroit été très-difficile d'y faire venir des secours : c'est ce qui les obligea à s'opposer promptement à ces entreprises ; & comme ils avoient envoyé le Comte de Mansfeld dans le Luxembourg, pour empêcher le Duc de Bouillon de s'y fortifier, ils firent aussi marcher en diligence vers la Bourgogne, Velasco Connétable de Castille & Gouverneur de Milan, qui se vint poster sur la riviére de Saone, où évitant le combat, en attendant le reste de ses troupes, il fit rallentir la premiére boutade des François.

Le Roy prend à son service les troupes du Duc de Lorraine. Lettre du Roy au sieur Du-Plessis du 12. Fév. 1595.

Sur ces entrefaites, l'Archiduc Ernest Gouverneur des Pays-Bas mourut. C'étoit un bon Prince, mais peu habile pour le Gouvernement, & encore moins propre à la guerre. Cette mort ne causa pas tant de désordres dans les affaires des Pays-Bas Espagnols, qu'il y avoit lieu d'en appréhender. Le Comte de Fuente fut nommé Gouverneur par l'Archiduc, en attendant les ordres de la Cour d'Espagne : ce Comte étoit une des meilleures têtes, & un des plus grands Capitaines de son temps.

Mort de l'Archiduc Ernest Gouverneur des Pays-Bas.

Sa premiére expédition, fut le siége de Huy, que Hérauguiére Gouverneur de Bréda avoit un peu auparavant surpris sur l'Evêque de Liége. La Ville fut prise d'assaut par les Espagnols, & Hérauguiére qui s'étoit retiré dans le Château, contraint de se rendre par Capitulation, mais le Comte se préparoit à de plus hautes entreprises.

Le Comte de Fuente son successeur prend la Ville de Huy.

Le Roy de son côté n'en méditoit pas de moins importantes. Le Duc de Mayenne après le danger qu'il courut d'être arrêté à Bruxelles, s'étoit retiré en son Gouvernement de Bourgogne, où le Président Janin qui étoit à la Cour, pour traiter en son nom avec le Roy, lui manda, qu'on n'y vouloit plus entendre parler des conditions avantageuses, qu'on lui avoit offertes avant la prise de Laon. Cette nouvelle le fit résou-

Le Duc de Mayenne prend toutes les précautions possibles pour s'assurer de Beaune.

1595. Thuanus l. 112.

ſoudre à tout hazarder, & à tâcher de ſe maintenir en Bourgogne contre les armes du Roy, par le ſecours & les diverſions des Eſpagnols. Il avoit raſé les Fauxbourgs de Beaune, qui étoient fort vaſtes & peuplez, & fait murer toutes les portes, excepté deux, dont il avoit partagé la Garde entre les Bourgeois & la Garniſon; & après avoir donné aux Bourgeois l'eſpérance de la paix, & de ſon accommodement avec le Roy, il s'étoit retiré à Dijon.

La défiance qu'il avoit des Bourgeois de Beaune, lui faiſoit prendre toutes ces précautions. Le nouvel avis qu'on lui donna des intelligences qu'ils entretenoient avec le Maréchal de Biron, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de cette Province, & qui actuellement battoit le Château de l'abbaye de Moutier Saint-Jean, fit revenir ce Duc à Beaune le premier jour de Février. Il fit murer encore une porte, & mit deux Corps de Garde à l'autre, dont l'un composé de Bourgeois qu'il vouloit toûjours ménager, fut poſté auprès de la porte au dedans de la Ville, & l'autre au dehors à la barriére qui n'étoit que de ſoldats, & qu'il regardoit comme le plus important, & le plus propre pour empêcher la ſurpriſe. Il recommanda la Ville au Capitaine Montmoyen, & lui dit en s'en allant, *que qui la lui ôteroit, lui arracheroit le cœur du ventre.*

Cayet. vol. 3.

Et cette Ville ne laiſſe pas de ſe ſoumettre Roy.

Montmoyen, par les ordres ſecrets du Duc, arrêta après ſon départ pluſieurs Bourgeois, du nombre deſquels fut le Maire nommé Belin: mais il le relâcha par la crainte d'un ſoulévement. Il fit en cela une grande faute; car ce Maire homme de très-grande autorité dans la Ville, & de beaucoup de réſolution, voyant le péril où il étoit, prit ſon parti de concert avec le ſieur Brunet *Antique-Maire*, ainſi qu'il eſt qualifié dans une Rélation manuſcrite fort éxacte que j'ai vûë, c'eſt-à-dire, à ce que je croi, qui avoit été Maire quelque-temps auparavant; & le cinquiéme de Février, ayant donné ordre ſécrétement à tous les Bourgeois de s'armer, ſans attendre l'heure dont il étoit convenu avec le Maréchal de Biron, il fit ſonner la cloche de l'horloge de la Ville, qui étoit le ſignal pour les Bourgeois.

Dans le moment, tous ſortirent en armes de leurs maiſons; & le Maire ayant paru devant la ſienne l'épée à la main avec l'écharpe blanche, cria *Vive le Roy*. Ce cri ſe fit en même temps dans tous les quartiers de la Ville; on ſe jetta ſur les ſoldats qui ne s'attendoient à rien moins; la porte où étoient les Corps de Garde, fut fermée par celui qui commandoit les Bourgeois en ce quartier-là; les ſoldats qui étoient dehors à la barriére, demeurérent expoſez au feu que l'on fit ſur eux de deſſus les murailles, & ils demandérent quartier. On ſe battit furieuſement en divers endroits: mais les Bourgeois s'emparérent de toutes les ruës, excepté de la ruë de la belle Croix voiſine du Château, qui fut la ſeule où la Garniſon ne put être forcée.

Les Bourgeois ſe retranchérent à l'entrée du côté de la Ville, ils rompirent les portes qui avoient été bouchées, & envoyérent au Maréchal de Biron, qui n'étoit qu'à demi-lieuë de là, & qui accourut à toutes jam-

jambes avec de la Cavalerie. Il se disposa à attaquer la ruë de la Belle-Croix : mais les soldats qui la gardoient, capitulérent, & eurent permission de se retirer avec leurs armes & leur bagage. Il investit aussitôt le Château, pour en faire le siége. Oudineau que le Duc de Mayenne avoit fait Grand-Prevôt, fut surpris portant deux Lettres, l'une pour le Capitaine Montmoyen, où il y avoit une liste des Bourgeois qu'il devoit mettre en prison, & une autre pour le Gouverneur de Dijon avec un ordre pareil, d'arrêter certains Bourgeois de cette Ville, qui y étoient nommez. 1595.

Le Maréchal de Biron envoya celle-ci à Dijon, & elle ne contribua pas peu à engager les Bourgeois à suivre l'exemple de Beaune quelque temps après. Le siége du Château de Beaune fut formé, & sur la nouvelle que le Duc de Mayenne assembloit six ou sept mille hommes pour le secourir, toute la Noblesse du parti Royal se rendit auprès du Maréchal. Le Roy lui envoya encore quelques troupes, sous les ordres des sieurs Guillaume de Tavannes, de Sipierre & de Ragni. La Place tint un mois ; mais la bréche étant faite, le Capitaine Montmoyen capitula le jour de Pâque fleurie, & la rendit.

Le Château est attaqué & pris dans les formes.

Thuanus. l. 112.

Le Roy reçut cette nouvelle au Bois de Vincennes, où il s'étoit retiré pour faire ses dévotions. Il fit chanter le *Te Deum* dans la Chapelle, & puis à Paris. Un peu après le Baron de Séneçey abandonna la Ligue, & rendit Aussonne au Roy, à condition qu'il auroit la Lieutenance de Roy de la Province. Nuits & Autun imitérent dans le même temps l'éxemple de Beaune & d'Aussonne.

Ces succès des armes du Roy encouragérent les Bourgeois de Dijon à éxécuter le dessein qu'ils avoient depuis long-temps, de secouer le joug de la Ligue. Ils prirent brusquement les armes contre le Vicomte de Tavannes & contre François Boyot de Francesque Gouverneur du Château, & secondez par le Maréchal de Biron, qui leur envoya un secours fort à propos, se rendirent maîtres de la Ville. Francesque se retira dans le Château, & le Vicomte de Tavannes dans celui de Talan, Place assez forte à quelque distance de Dijon.

La soumission de Beaune est suivie de celle de Dijon.

Sur ces entrefaites, le Connétable de Montmorenci ayant gagné le sieur de Disimieux Gouverneur de Vienne, acquit cette Place au Roy : c'étoit l'unique passage que le Duc de Nemours eût sur le Rhosne, & par où les restes de la Ligue, en Auvergne, en Lyonnois, & en Forès pouvoient recevoir du secours des Etrangers. Cette circonstance rendoit très-importante la réduction de cette Ville. Le Duc de Nemours, dont elle faisoit la principale ressource, conçut tant de chagrin de sa perte, qu'il en tomba malade, & après une langueur de quatre mois, mourut à Annecy. C'étoit un jeune Prince d'un mérite égal à sa naissance ; mais d'une ambition démesurée, & qui se voyant exclus du Trône de France, où il avoit aspiré aussi-bien qu'au mariage de l'Infante d'Espagne qui seul l'y pouvoit conduire, avoit toûjours regardé comme son pis aller, de se faire un Etat souverain du Lyonnois, du Beaujolois, & du Forès. Il s'étoit rendu dans cette vûë entié-

D'autre part, le Connétable de Montmorenci gagne la Ville de Vienne au Roy.

1595. tiérement indépendant du Duc de Mayenne, & avoit par cette mésintelligence beaucoup affoibli le parti de la Ligue. Sa mort acquit encore au Roy quelques petites Places dont il étoit maître, la plûpart de ses amis & serviteurs trouvant mieux leur compte à prendre ce parti, qu'à suivre celui qui dépérissoit tous les jours.

Mémoires de Sully T. 1. c. 59.

Toutes ces conquêtes ne donnoient guéres plus de joye au Roy, qu'elles lui causoient d'embarras, à cause des différentes vûës de ses Généraux, qui se trouvant en si beau chemin, le sollicitoient chacun de leur côté, de leur envoyer des troupes, & même de venir en personne, pour achever de dissiper ses Ennemis dans leurs Gouvernemens.

Le Connétable de Montmorenci après la réduction de Vienne, & après avoir mis en fuite tout ce qui restoit dans ces quartiers-là de troupes aux Ducs de Savoye & de Nemours, avoit dessein d'entrer dans la Bresse & de commencer par quelque action considérable, à faire avec quelque éclat les fonctions de sa dignité de Connétable. Le Maréchal de Biron de son côté vouloit attirer le Roy en Bourgogne, où il faisoit actuellement le siége du Château de Dijon, qui étoit fort, & celui du Château de Talan encore plus difficile à prendre: mais d'ailleurs le Roy étoit inquiet pour la frontiére de Picardie, & surtout pour Cambrai, que le Comte de Fuente avoit déja bloqué, & qu'il se préparoit à assiéger dans les formes.

Ce Prince marche en Bourgogne pour achever de la soumettre.

Le Roy, après avoir beaucoup déliberé, résolut d'aller joindre le Maréchal de Biron, & promit au Connétable de se rendre à Lyon, quand il auroit soûmis la Bourgogne. Ce fut le sieur de Sancy qui avoit alors beaucoup de crédit sur l'esprit de ce Prince, & le Chancelier de Chiverni qui lui firent prendre cette résolution, par le moyen de la Marquise de Monceaux, non pas que cette Dame aimât Sancy: au contraire elle lui en vouloit, pour quelques railleries qu'il avoit fait sur ses amours: mais il fit agir auprès d'elle une autre Dame qui la prit par un endroit fort sensible. Elle lui fit espérer, qu'après la prise des Châteaux de Dijon & de Talan, le Roy réunissant son armée à ce Corps de Lorrains qu'il avoit pris à son service, & qui s'étoit rendu maître de Vezoul en Franche-Comté, cette Province ne seroit point en état de résister à l'armée Royale; que le Roy en feroit la conquête en une seule campagne; qu'on en pourroit donner la Souveraineté honorifique aux Cantons Suisses, & la proprieté à son fils César, qu'elle avoit eu du Roy, & qui étoit né durant le siége de Laon.

Ordres qu'il donne à son départ.

Le Roy ayant pris la résolution d'aller en Bourgogne, chargea du soin des frontiéres de Picardie, Messieurs de Nevers, de Saint Pol, de Bouillon, & l'Amiral de Villars, & au cas qu'ils unissent leur forces ensemble, c'étoit le Duc de Nevers qui devoit en avoir le commandement général. Il établit deux Conseils à Paris, tant pour les Finances, que pour les autres affaires, dont il fit Chef le Prince de Conti: le Comte de Soissons, qui prétendoit à cet honneur, en fut très-chagrin: mais il y avoit une si grande antipathie entre le Roy & ce Prince, que le Roy ne

ne lui accordoit des graces, que quand il ne pouvoit les lui refuser, & le Comte ne pouvant se résoudre à la complaisance, recevoit souvent des déboires, dont il ne pouvoit se venger, que par des murmures fort inutiles. 1595.

Le Roy partit de Paris, fit sa premiére entrée à Troyes le trentiéme de May, & prit le chemin de Bourgogne, à la tête d'un assez gros corps de troupes, qui s'étoient renduës auprès de lui de divers endroits. Il apprit en arrivant que le Connétable de Castille avoit repris Vezoul en Franche-Comté, & il ne douta pas que son dessein ne fût de venir avec le Duc de Mayenne au secours des Châteaux de Dijon & de Talan. Il donna ses ordres pour assurer les deux siéges, fit faire de nouveaux retranchemens au Camp, & coupa la communication entre les deux Châteaux, que le Maréchal de Biron, faute d'avoir assez de troupes, n'avoit pû empêcher jusqu'alors.

Comme il vouloit venir à bout de cette entreprise à quelque prix que ce fût, il partit du Camp, & marcha au-devant des Espagnols, pour retarder leur marche le plus qu'il lui seroit possible; & déterminé à leur livrer bataille, s'il ne pouvoit autrement les empêcher d'approcher de Dijon, il donna rendez-vous à ses troupes à Lux & à Fontaine Françoise.

Relation du sieur Balthazar de la journée de Fontaine Françoise au Baron de Rosni.

En les attendant il passa la riviére de Vigenne à la tête de cent cinquante chevaux & d'autant d'Arquebusiers à cheval, & il en détacha le Marquis de Mirebeau avec cinquante à soixante Cavaliers, pour apprendre des nouvelles des ennemis, tandis que lui reconnoîtroit le pays, & choisiroit un champ de bataille, au cas qu'il en fallût venir à une action. Le Roy n'eut pas fait une lieuë de chemin, qu'il vit revenir Mirebeau en désordre, & qui lui dit qu'ayant été brusquement chargé par un gros de quatre cens chevaux, il n'avoit point eu le moyen de reconnoître les troupes ennemies aussi distinctement qu'il l'eût souhaité: mais que selon toutes les apparences l'armée Espagnole étoit fort proche, & qu'elle venoit pour se loger à Saint-Seine.

Il envoye reconnoître l'Armée Espagnole.

Le Maréchal de Biron étant arrivé dans le moment avec quelque Cavalerie s'offrit à aller lui-même reconnoître les ennemis, pour en rapporter des nouvelles plus certaines. Il n'eut pas fait mille pas à la tête de trois cens chevaux, qu'il apperçut comme une garde avancée de soixante sur une colline. Il alla à eux, les écarta, & découvrit de là toute l'armée Espagnole qui marchoit en bataille, & dont quatre cens chevaux plus avancez en poursuivoient vivement environ cent cinquante commandez par le Baron d'Aussonville, qui venoit joindre le Roy.

Les quatre cens chevaux abandonnant ce Baron, pour ne pas trop s'écarter de leur gros, tournérent vers le Maréchal de Biron, & à quelque distance de lui, au lieu de venir le charger, se séparérent en deux troupes, & prirent à droite & à gauche, à dessein de reconnoître ce qu'il y avoit derriére les Escadrons François.

Ces quatre cens chevaux étoient soûtenus de six cens autres, qui firent la même manœuvre. Le Maréchal qui pénétra leur dessein, sépara

Un détachement de la sienne re-

1595. Pousse la Cavalerie ennemie.

ra aussi sa troupe en trois Escadrons, envoya sur sa droite le Marquis de Mirebeau, & sur la gauche le Baron de Lux, & lui avec le troisiéme Escadron, fit ferme au lieu ou il étoit : par ce moyen il empêcha quelque temps les ennemis de reconnoître ses derriéres : mais deux Escadrons de cent cinquante chevaux chacun, ayant chargé très-vigoureusement Mirebeau & de Lux, celui-ci fut fort mal-mené : le Maréchal courut à son secours, & le dégagea au moment qu'il étoit prêt d'être pris, ayant eu son cheval tué sous lui.

Cette charge où la Cavalerie ennemie fut repoussée, permit au Baron de Lux de rallier ses gens : mais le Maréchal voyant plusieurs Escadrons s'avancer pour l'envelopper pensa à la retraite, qui se fit avec assez de désordre. Il y reçut un coup de sabre sur la tête, & un coup de lance dans le bas ventre, mais qui n'entroit pas fort avant.

Un autre détachement est culbuté jusques sur l'Escadron du Roy. Valeur de ce Prince qui, quoi qu'inférieur en nombre, renverse les ennemis les uns sur les autres.

Le Roy envoya cent chevaux au-devant du Maréchal, pour faciliter sa retraite & arrêter l'ennemi : mais ils furent encore culbutez & poussez jusqu'à l'Escadron du Roy, qui n'eut jamais plus besoin de sa valeur, & de sa présence d'esprit qu'en cette occasion.

Il n'avoit avec lui que trois cens chevaux, & il s'en voyoit huit cens sur les bras en six Escadrons, dont le succès animoit le courage. Il appella auprès de sa personne tout ce qu'il y avoit de Seigneurs & d'Officiers de distinction, donna au Duc de la Trimouille la moitié de sa troupe à conduire, prit l'autre avec lui, & cria : A moi Messieurs, & faites comme vous m'allez voir faire. Il se met à la tête de son Escadron & va enfoncer un de ceux des ennemis, quoi qu'il n'eût ni pot ni casque en tête : le Duc de la Trimouille en fit autant avec le sien, & la charge se fit avec telle furie, que les deux Escadrons ennemis furent percez & renversez sur les autres. Le Maréchal qui avoit rallié six vingt chevaux accourut tout blessé qu'il étoit, & acheva la déroute.

Ils alloient pousser jusqu'à un corps de trois cens chevaux, où étoit le Duc de Mayenne, si le Roy n'eût fait faire alte, sur ce qu'il apperçut des hayes toutes bordées de Mousquetaires, devant lesquelles il falloit passer, & essuyer un très-grand feu. Deux grosses troupes de Cavalerie ennemie parurent sortant d'un bois voisin. Le Roy les chargea encore, & les ayant dissipées revint se poster au lieu où il étoit d'abord. Il y vit arriver fort à-propos huit cens chevaux de ses troupes, où étoient le Comte de Chiverni, le Chevalier d'Oise, les sieurs de Vitri, de Clermont, de Rissé, de la Curée, d'Arambure, d'Heure, de Saint Géran, & la Boulaye.

Le Connétable de Castille se retire pour éviter un combat general.

Ces nouvelles troupes firent croire au Connétable de Castille, que toute l'armée Royale arrivoit ; & sur l'expérience de ce qui venoit de se passer, il appréhenda que la partie ne fût trop dangereuse pour lui. C'est pourquoi comme il ne vouloit pas hazarder une bataille, il rassembla toute sa Cavalerie à la tête de son armée, & fit défiler par derriére ses Bataillons vers la riviére de Saône. Le Roy le poursuivit, & le harcela sans cesse, jusqu'à ce que ce Général eût mis cette riviere en-

entre les François & lui, à la faveur d'un pont qu'il y avoit au-dessous du Bourg de Grey. 1595.

Plusieurs ont écrit, que le Duc de Mayenne fit de fortes instances au Connétable de Castille, pour qu'il lui donnât encore seulement quinze cens chevaux, avec lesquels il lui répondoit d'envelopper cette poignée de gens qu'ils avoient en tête ; mais la prudence du Général Espagnol l'empêcha de les lui accorder, parce qu'il ne pouvoit se persuader, que le Roy s'exposât de la sorte, sans être soûtenu au moins de toute sa Cavalerie : & c'est la seconde fois qu'un tel préjugé sauva ce Prince, & l'empêcha de perir ; car sur un semblable raisonnement, Aléxandre de Parme l'avoit manqué à Aumale l'an 1592.

Monsieur de Thiange qui étoit alors dans le parti de la Ligue, a dit depuis qu'en cette rencontre il conduisoit une des troupes qui combattirent, qu'ayant reconnu le Roy, il s'étoit arrêté, & que ce Prince le fit charger en même-temps si furieusement par le Marquis de Mirebeau, que son Escadron fut en un moment dissipé. Mathieu Hist. de Henri IV. l. 1.

Ce fut-là une de ces occasions, où l'on vit ce que peut la présence d'un Prince guerrier à la tête de sa Noblesse : car les ennemis dans toutes les charges qui se firent, étoient six contre un, & furent battus comme s'ils n'avoient été qu'un contre six. Entre ceux qui eurent part à cette fameuse journée, & qui furent presque toûjours aux côtez du Roy, sont nommez les Ducs d'Elbœuf, & de la Trimouille, le Marquis de Pisani, les sieurs de Dinteville, de Roquelaure, de Château-vieux, de Liancour, de Montigni, de Mirepoix, & le Marquis de Tresnel. Quelques-uns d'entre eux conjurérent plusieurs fois le Roy de se retirer sur un cheval Turc extrémement vîte, qu'on tenoit tout prêt : mais il ne voulut jamais abandonner la partie. Le Roy dans une Lettre * qu'il écrivit au sieur du Plessis-Mornay, fait un grand éloge de la valeur que les sieurs de Mirebeau & la Curée firent paroître dans ce combat. Cayet. T. 3.

Une témérité quand elle est heureuse, ne fait guéres de tort pour l'ordinaire à un Général en matiére de guerre : mais il me paroît qu'en ces rencontres ce grand Prince en fut accusé sans sujet. Il avoit pour maxime celle de tous les grands Capitaines, qui est de s'instruire éxactement par eux-mêmes des forces & de la disposition des ennemis, sans s'en rapporter à d'autres, quand il s'agit d'une action importante & décisive. C'est pour cela qu'en de telles conjonctures il alloit en personne à la découverte : ces précautions toûjours si utiles, pour le succès des grandes entreprises, ne sont pas d'ordinaire sans quelque péril ; un accident imprévû, un hazard, l'adresse de l'ennemi le font naître quelques-fois ; & c'est alors que l'honneur oblige un Général à soûtenir par sa valeur, ce qu'il n'a entrepris que par prudence, & à payer alors de sa personne, comme un Officier subalterne, sans nul égard à son rang & à sa dignité. *Divers Jugemens portez de cette derniére action du Roy.*

 Quel-

* Datée du 9. Juin 1595.

1595. *Legere perte qu'il y fit.* Quelque vigoureuse qu'eût été cette action de la part des François; leur perte fut très-petite. Ils n'y eurent que six hommes de tuez, un de pris & quelques blessez. Les Espagnols y perdirent six vingt soldats, & quelques Officiers, soixante autres demeurérent prisonniers, & environ deux cens furent blessez: on leur prit aussi un drapeau dans la derniére charge que le Roy leur fit.

Suivie de la prise des Châteaux de Dijon & de Talan. Cayet. T. 3. Ce Prince se sçut très-bon gré du danger qu'il avoit couru, non seulement parce qu'après de tels exemples, personne n'eût osé se trop ménager : mais encore parce que le Connétable de Castille jugeant par cette épreuve des gens à qui il avoit affaire, n'osa s'engager plus avant, & s'étant retranché sous Grey Ville de la Franche-Comté, laissa prendre les Châteaux de Dijon, & de Talan. De sorte qu'il ne resta plus au Duc de Mayenne en Bourgogne, que les seules Villes de Seure & de Châlons sur-Saône, où il se retira se voyant abandonné par les Espagnols.

Le Roy entre en Franche-Comté. Après la prise des deux Châteaux le Roy entra en Franche-Comté, ravagea le plat pays, & auroit pû y faire quelque entreprise plus considerable, si les Suisses y eussent voulu consentir : mais nonobstant les beaux projets formez en faveur de la Marquise de Monceaux & de son fils, que les Cantons ne goûtérent pas, ils demandérent au Roy la confirmation du Traité de Neutralité fait en 1580. entre cette Province & le Duché de Bourgogne. Il se fit dès-lors une suspension d'armes de ce côté-là ; on commença les conférences sur ce sujet, où assistérent le Marquis de Pisani & Monsieur de Sillery alors Ambassadeur du Roy chez les Suisses, les Députez du Roy d'Espagne, & ceux des Cantons; la chose fut entiérement concluë quelque temps après, & le Traité ratifié par le Roy le vingt-troisiéme de Septembre suivant. Au Recueil des Traitez par Leonard. T. 2.

Et passe de là à Lyon. Le Roy après avoir satisfait au désir du Maréchal de Biron, qui sans son arrivée étoit en danger d'être accablé par le Duc de Mayenne & par le Connétable de Castille, voulut aussi contenter le Connétable de Montmorenci. Ce Seigneur le sollicitoit fort de venir à Lyon, où sa présence devoit produire de grands effets, & d'où il pourroit donner ses ordres de plus près pour rétablir la tranquilité en Provence.

Où il est reçu avec beaucoup de magnificence. Elle est racontée en détail par Cayet. vol. 3. Il fut reçu le quatriéme de Septembre dans cette Ville, une des plus considérables de son Etat, avec une magnificence qui effaça celle de toutes les entrées qu'il avoit faites jusques-là dans les autres Villes, qui s'étoient soûmises à son obéïssance. Ses maniéres franches & populaires lui gagnérent les cœurs. Tous les Ordres, & tous les particuliers de quelque distinction s'empressérent en toutes maniéres à lui témoigner leur joye ; & il eut surtout un grand plaisir, de voir l'Archevêque de Lyon, autrefois l'ame de la Ligue & le conseil du Duc de Mayenne, venir à la tête du Clergé lui rendre son obéïssance.

Il y reçoit divers Députez. Sur l'éxemple de la République de Venise, qui lui avoit envoyé une très-solemnelle ambassade qu'il reçut à Paris au commencement de cette année, les Députez de plusieurs Princes Allemans, des Suisses, des Gri-

Grisons, & de quelques Républiques d'Italie vinrent le complimenter durant cette cérémonie. Trois jours après le Connétable le mena à Mont-Luel Ville des Etats de Savoye à trois lieuës de Lyon, de laquelle il s'étoit emparé quelque temps auparavant, & qui lui donnoit un assez grand Pays pour la commodité des quartiers d'hyver. 1595.

Plusieurs choses importantes se passérent durant le séjour du Roy à Lyon. La mort du Duc de Nemours qui arriva vers ce temps-là, fit rentrer quelques places du Lyonnois & de la Principauté de Dombes dans l'obéïssance. Le Gouvernement du Lyonnois possedé par ce Duc, fut donné à Monsieur de la Guiche, & la Charge de Grand Maître de l'Artillerie fut cédée par celui-ci à Monsieur de Saint-Luc.

Soumission de quelques places de l'Anjou.

Lettre de du Plessis-Mornai à M. de Lomenie du 23. Dec. 1595.

Monsieur de Bois-Dauphin qui maintenoit le parti de la Ligue en Anjou & dans le Maine, y tenoit encore Châteaugontier & Sablé, & avoit paru jusques-là ne point vouloir se séparer d'intérêt d'avec le Duc de Mercœur: mais par le conseil du sieur du Plessis-Mornai, il traita séparément avec le Roy, qui signa le Traité à Lyon. Sa dignité de Maréchal de France qu'il avoit euë de la Ligue, lui fut confirmée après la signature du Traité, dans lequel néanmoins le Roy ne lui permit pas de prendre ce titre. Les sieurs Ourceau & du Breuil qui avoient conduit cette négociation, furent récompensez, le premier d'une Charge de Maître des Requêtes, & l'autre fut fait Conseiller au Parlement de Bretagne: & ainsi fut vérifiée la prédiction que Monsieur de Chanvalon avoit faite au Duc de Mayenne, au sujet de la création qu'il fit de quatre Maréchaux de France, que ces bâtards se feroient un jour légitimer à ses dépens. Cela fut vrai des Maréchaux de la Châtre & de Bois-Dauphin; mais du Rhosne prit l'Echape-rouge, & demeura avec les Espagnols. Pour Saint-Pol qui étoit le quatriéme, il avoit été tué par le Duc de Guise comme je l'ai dit auparavant.

Tréve avec le Duc de Mayenne & le Duc de Savoye, qui achéve de ruïner la Ligue.

Ce fut encore à Lyon, que le Roy reçut nouvelle certaine, que le Pape étoit prêt de lui donner son Absolution. Cette nouvelle fit un grand effet. Le Duc de Joyeuse qui en eut avis du Cardinal son frére, commença à penser sérieusement à se remettre en l'obéïssance du Roy avec Toulouse, & les autres Places qu'il maintenoit dans les intérêts de la Ligue; ce qui fut executé au mois de Février de l'année suivante. Enfin le coup mortel fut dans le même lieu porté à la Ligue, par les traitez de Tréve que le Roy y fit avec le Duc de Mayenne & le Duc de Savoye.

Le Duc de Mayenne si mal secondé par les Espagnols pour le secours du Château de Dijon, vit bien que desormais il ne pouvoit plus faire aucun fond sur eux; & prenant occasion de la résolution où le Pape étoit de donner l'Absolution au Roy, dont le refus lui avoit jusques-là servi de prétexte pour continuer la guerre, envoya à Lyon vers ce Prince, pour lui proposer une Tréve. Le Roy n'ignoroit pas le désordre des affaires du Duc: mais il ne vouloit point le pousser à bout, ni le contrain-

1595. dre à se retirer avec les Espagnols, qui pourroient profiter de son desespoir, des lumiéres qu'il leur donneroit sur les moyens d'attaquer le Royaume, & des intelligences qu'il pourroit y entretenir. Par toutes ces considérations fondées sur trop d'éxemples tirez de l'Histoire des Rois de la branche des Valois, & par les sollicitations de Gabrielle d'Etrées qui le possedoit alors entiérement, & à qui le Duc de Mayenne avoit eu recours, il témoigna recevoir avec joye la proposition du Duc. La Tréve lui fut accordée pour trois mois à plusieurs conditions, qui devoient beaucoup contribuer au repos du Royaume: mais on lui en imposa une, sans laquelle on ne l'auroit pas écouté. Ce fut de donner sa parole, que durant cette Tréve on travailleroit sérieusement & sincérement au Traité de Paix.

Thuanus. l. 113. Dans le Traité de Tréve daté du 13. Septembre 1595.

Il y eut beaucoup de différence entre ce Traité de Tréve & celui qui fut fait en 1593. Le Roy ne permit point qu'on employât en ce dernier le terme d'Union ou de Ligue: dans l'autre Traité de Tréve, le Roy avoit souffert qu'on ne l'y nommât point avec le titre de Roy; mais dans celui-ci il s'y qualifia Roy de France & de Navarre sans parler de quelques autres formalitez, qui marquoient assez que le Duc de Mayenne traitoit avec lui comme avec son Souverain.

Le Duc de Mercœur continuë la guerre en Bretagne.

Pendant cette Tréve, le Marquis de Saint-Sorlin qui avoit pris le nom de Duc de Nemours après la mort de son frére aîné, se disposa aussi à traiter avec le Roy: mais le Duc de Mercœur n'eut aucun égard à ce Traité, & toûjours secondé par les Espagnols, il continua la guerre en Bretagne. Pour ce qui est du Traité avec le Duc de Savoye, avant que d'en dire la conlusion, je dois toucher les expéditions militaires, qui se firent du côté de ses Etats par le sieur de Lesdiguiéres.

Conquêtes faites sur le Duc de Savoye avant son Traité. Hist. de Lesdiguiéres. l. 5. c. 7. &c.

Ce Seigneur avoit assiégé le Fort d'Exiles le premier jour de cette année 1595. & l'avoit pris après un siége de près d'un mois, & après avoir repoussé le Duc, qui étoit venu au secours avec une armée de neuf à dix mille hommes. Ce Fort repris fermoit au Duc de Savoye de ce côté-là l'entrée du Dauphiné: mais il falloit ravitailler Cahours, qui sans cela couroit risque d'avoir le même sort que Briqueras, étant au-delà des montagnes & fort proche de Pignerol. Lesdiguiéres prit si-bien ses mesures, qu'il y fit conduire par Saint-Jurs un convoi de trois cens quintaux de bled & de farine, & que l'escorte, malgré les embuscades du Duc de Savoye, le vint réjoindre sans aucun fâcheux accident.

Après tout, quelque chére que fût cette Conquête à Lesdiguiéres, parce qu'elle lui avoit été très-glorieuse, il fallut qu'il se résolût à la perdre. Il lui étoit aussi difficile de conserver cette Place, qu'il étoit aisé au Duc de Savoye de l'assiéger. Ce Prince l'investit, & se retrancha devant d'une maniére à ne pouvoir être forcé dans ses retranchemens. Lesdiguiéres y vint avec une petite armée au mois de May, & employa toutes sortes de moyens & de stratagêmes pour attirer le Duc à un combat; mais il ne voulut jamais le hazarder. Enfin la garnison man-

manquant de toutes sortes de vivres, après avoir été réduite à manger, non seulement les chevaux, mais encore les chiens & les rats, fut obligée de capituler, & Lesdiguiéres de penser à la retraite qu'il fit non sans danger, mais avec tant de prudence & d'ordre, qu'elle lui fit presque autant d'honneur qu'une victoire. Il se dédommagea ensuite de la perte de Cahours par la prise de quelques postes dans les montagnes. 1595.

Durant ce temps-là le Duc de Savoye traitoit de sa paix avec le Roy par l'entremise de Zamet, qui eut diverses conférences avec le Président de Sillery. On crut l'affaire concluë moyennant quelques sommes d'argent, que le Duc donneroit au Roy qui en avoit grand besoin, & la restitution de quelques petites Places que le Duc occupoit en Provence & en Dauphiné. Le Roy même inquiet sur les affaires de Picardie, de Bretagne, & de Provence, alla jusqu'à se relâcher sur le Marquisat de Saluces, & jusqu'à consentir qu'un des fils du Duc de Savoye en fût mis en possession, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France: mais le Duc qui agissoit toûjours par les impressions de la Cour d'Espagne, & qui n'étoit entré en Traité que par la peur de l'approche du Roy, & pour gagner du temps, rejetta avec hauteur l'article de l'hommage: c'est ce qui empêcha la conclusion de la paix; tout se termina à une Tréve jusqu'à la fin de cette année 1595. & elle fut continuée à diverses reprises, jusqu'au mois de Mars de l'an 1597. Cayet, vol. 3.

De quelle maniére le Roy en récompensa Lesdiguiéres.

Histoire de Lesdiguiéres. l. 5. c. 11.

Lesdiguiéres se servit de cette conjoncture, pour venir faire sa Cour. Lorsqu'il arriva à Lyon accompagné du jeune Crequi son gendre fils de la Comtesse de Saut, le Roy couroit la Bague dans la Place de Bellecour. Ce Prince l'ayant apperçû de loin, piqua vers lui la lance en arrêt, & lui cria en riant, *Ha vieux Huguenot, tu en mourras.* Lesdiguiéres étant dans le moment sauté à terre, pour saluer son Roy, qu'il n'avoit point vû depuis très-long-temps, en fut reçu avec toutes les caresses que ses grands services méritoient. Ce Prince l'assura qu'il n'y avoit rien qui dépendît de lui, à quoi il ne pût prétendre. Il le fit le lendemain Conseiller d'Etat, & lui en envoya le Brévet par le sieur de Calignon Chancelier de Navarre.

Suite des troubles de Provence.

Le Connétable conseilla au Roy de ne point quitter Lyon, avant que d'avoir mis ordre aux troubles de Provence qui continuoient toûjours, par la haine que les Provençaux avoient contre le Duc d'Epernon, & par la fierté de ce Duc qui s'opiniâtroit à ne pas desemparer, & à se maintenir dans ce Pays quoi qu'il lui en dût arriver.

Une Tréve qui s'y étoit faite sur la fin de l'année derniére, avoit été prolongée pour trois mois par les ordres exprès du Roy. Le Duc d'Epernon n'y avoit eu aucun égard, & avoit fait plusieurs hostilitez pendant ce temps-là contre les Villes & les Personnes contraires à son parti. Les uns & les autres députérent à la Cour pour justifier leur conduite, & accuser celle de leurs adversaires.

Cependant le Comte de Carces, Chef du parti opposé à celui du Duc d'Epernon, surprit la Ville de Salon, & assiégea le sieur de Saint Ro-

 mans

1595. Bouche Hist. de Provence. l. 10.

mans dans le Château. C'étoit un brave soldat, zélé Partisan de la Ligue, & qui sans se livrer au Duc d'Epernon, ne vouloit point non plus reconnoître les ordres du Comte, depuis que celui-ci avoit reconnu le Roy.

Aléxandre Vitelli Commandant de Berre pour le Duc de Savoye assembla des troupes pour secourir Saint Romans, & le Duc d'Epernon se joignit à lui, non pas pour l'amour de Saint Romans, mais par haine contre le Comte de Carces : ils se présentérent devant la Ville, d'où le Comte fit une sortie, & les repoussa.

Le Duc d'Epernon à son retour se saisit d'un lieu nommé Alenson, d'où il pouvoit beaucoup incommoder le Comte de Carces dans Salon. Cela lui attira un terrible Arrêt du Parlement d'Aix, par lequel il fut ordonné qu'informations seroient faites de sa conduite, & envoyées au Roy & à Monsieur le Connétable. On publia par tout la défense de porter les armes sous ses ordres, de lui fournir des munitions & des vivres, & un commandement à tous ceux qui étoient à son service, de l'abandonner comme un rebelle, & comme un ennemi de l'Etat, qui avoit tenté de donner du secours au Château de Salon tenu par un homme revolté contre le Roy; & en même-temps on députa à Monsieur de Lesdiguiéres, pour le prier de venir avec ses troupes en Provence.

Le Duc sans s'embarasser de tant de fracas, ayant assemblé toutes ses forces, alla assiéger le Comte de Carces dans Salon, qui se trouva ainsi entre deux feux, entre celui du Château & celui de la campagne. Le Connétable averti de tous ces désordres, envoya par Maridat son Sécrétaire, commandement au Duc de se retirer de devant Salon, au Comte, de lever le siége de devant le Château, & à Saint Romans, de mettre sa place en sequestre entre les mains de Duménil-Conin Gentilhomme de Languedoc, en attendant que le Roy en eût autrement ordonné.

L'approche de Lesdiguiéres avec ses troupes, plûtôt que l'ordre du Connétable, fit abandonner l'entreprise de Salon au Duc. Vitelli fut blessé en cette expédition, & alla mourir en son Gouvernement de Berre. Le Comte de Carces n'obéït point. Saint Romans se voyant sur le point d'être forcé, voulut s'échapper, & se cassa la cuisse en sautant d'un lieu trop haut; & le Comte se rendit maître du Château, excepté des Eglises des Cordeliers & de Saint Laurent.

Le Roy envoye sur les lieux pour s'en informer.

Sur ces entrefaites le sieur du Fresne Conseiller d'Etat envoyé par le Roy arriva en Provence le quinziéme d'Avril, pour s'instruire sur les lieux, du véritable état des choses, dont les deux partis avoient jusqu'alors informé la Cour si diversement. Il fit tout ce qu'il put en parlant en particulier au Duc d'Epernon, pour l'engager à renoncer de lui-même au Gouvernement de Provence, l'assurant qu'il feroit un extrême plaisir au Roy, qui trouveroit bien moyen de le dédommager. Le Duc entendant cette proposition, changea de couleur, & s'emportant avec une extrême violence, il répondit qu'il avoit arraché la Provence des mains du Duc de Savoye & de la Ligue aux dépens de

son

son sang, de celui de ses amis, de ses parens, & de son propre frére; qu'on ne pouvoit lui en ôter le Gouvernement sans ruïner sa réputation; qu'il s'y maintiendroit contre quiconque entreprendroit de le lui enlever, & qu'il ne le quitteroit qu'avec la vie. 1595.

Le sieur du Fresne tâcha en vain de l'adoucir, en lui représentant les malheurs où ces résolutions extrêmes alloient plonger la Provence; & le trouvant infléxible, il lui déclara enfin, que le Roy le vouloit absolument, & qu'il avoit ordre de sa part, de lui dire, que s'il n'obéïssoit au plûtôt, il viendroit lui-même l'en chasser, & lui faire sentir les effets de son indignation. Hé bien, repartit le Duc en furie, qu'il vienne; je lui serviray de Fourrier, non pas pour lui préparer les logis, mais pour brûler tous ceux qui seront sur son passage.

Il fait signifier au Duc d'Epernon qu'il eût à renoncer au Gouvernement de la Province.

Réponse insolente du Duc, qui ne laisse pas de signer la Tréve peu après.

Nonobstant ces paroles insolentes, & toutes ces rodomontades, ayant fait de plus sérieuses refléxions, il signa quelques jours après les articles de la Tréve que le Roy avoit commandée aux deux partis.

Autre insolence d'un Ligueur de Marseille.

Le sieur du Fresne avoit aussi ordre de la Cour, de faire son possible pour ramener par la douceur Marseille à l'obéïssance du Roy. Deux hommes depuis long-temps dominoient dans cette Ville, ou plûtôt la tyrannisoient. L'un s'appelloit Casaux Consul de la Ville, & l'autre Louïs d'Aix Viguier. Ils s'étoient rendus indépendans & du Duc d'Epernon & du Comte de Carces, se promettant d'être bien appuyez du Roy d'Espagne, dont ils recevoient tous les jours les Vaisseaux & les Galéres dans leur Port. Le sieur du Fresne leur envoya un Trompette, pour leur porter les Lettres que le Roy leur écrivoit. Le Trompette rencontra auprès de Marseille Louïs d'Aix qui revenoit d'une Maison de campagne: il alla le saluer, & lui présenta les Lettres. Ce brutal après les avoir lûës, ordonna à ses gens de se saisir du Trompette, lui fit couper les oreilles, & foula aux pieds les Lettres du Roy, en jurant, & disant des paroles les plus outrageuses à la personne de ce Prince; desquelles il fut depuis bien puni.

La Tréve étant expirée, elle fut prolongée par le commandement du Roy à diverses reprises, mais très-mal observée par les deux partis, qui ne cessérent point de faire des entreprises l'un sur l'autre à toute occasion.

Tout ce que je viens de raconter s'étoit passé en Provence, avant l'arrivée du Roy à Lyon; & dès que l'on sçut qu'il en approchoit, tous les Ordres de la Province lui envoyérent des Députez pour le complimenter, & le supplier de faire en sorte que son voisinage ne fût pas inutile à leur patrie, & d'employer toute son autorité Royale, pour y rétablir la tranquillité.

Le Duc d'Epernon reçut ordre de se rendre à la Cour: il obéït, mais si tard, qu'il n'étoit pas encore à Valence, quand le Roy fut obligé de partir de Lyon en poste le vingt-quatriéme de Septembre, sur la nouvelle que les Espagnols poussoient vivement le siége de Cambray.

1595. p. 172. L'Auteur de l'Histoire du Duc d'Epernon se prévaut beaucoup de cette obéïssance, pour réfuter les bruits qui coururent, que ce Duc entretenoit des intelligences avec le Roy d'Espagne & avec le Duc de Savoye, prétendant que s'il s'étoit senti coupable de ce crime, il ne se fût pas exposé à aller à la Cour: mais outre qu'il retarda tant son voyage, qu'il ne put s'y rendre avant le départ du Roy, il y a deux fâcheuses preuves contre ce Duc en cette matiére.

Intelligences du Duc d'Epernon avec les Espagnols.

La premiére est une Lettre * du Cardinal d'Ossat à Monsieur de Villeroy, où il l'avertit que dans le temps que le Duc d'Epernon faisoit les plus grandes protestations de fidélité & d'obéïssance au Roy, " il avoit „ envoyé à Turin à Monsieur de Savoye, & à Milan au Connétable de „ Castille, duquel il avoit obtenu soixante mille écus, à sçavoir cinq „ mille en comptant, dont on lui achetoit à Milan des armes & des che- „ vaux, & cinquante-cinq mille en une Lettre de change, pour les „ prendre à Gennes, & dit-on, que c'est par avance de deux mois d'u- „ ne pension de trente mille écus par mois qu'on lui donne pour être „ bon François, comme il écrit par deçà qu'il sera toute sa vie; & fait „ dire que l'argent qu'il prend à Milan, c'est argent qu'il y avoit en ban- „ que, comme si cela même d'avoir mis argent en banque en une Ville „ du Roy d'Espagne, quand ainsi seroit, & l'y tenir pour bien assûré, „ n'étoit point en ce temps un grand signe de n'être guere bon Fran- „ çois. Ceux qu'il a envoyez à Turin & à Milan s'appellent l'un de „ Mons & l'autre Caumeny, ou d'un nom semblable. Il y a ja plusieurs „ jours qu'il court un bruit par deçà qu'il a promis Boulongne aux Es- „ pagnols, &c.

Cette Lettre entre dans un si grand détail, qu'il est difficile de croire que tout y soit faux: mais l'autre preuve ne paroît guéres moins forte.

P. 351. „ Elle est tirée de l'Histoire du Maréchal de Matignon, où il est raconté „ que ce Maréchal ayant découvert une entreprise qui se tramoit sur „ Bayonne par les Espagnols, & ayant fait saisir un nommé Château- „ Martin, celui-ci avoit avoué qu'il avoit eû part à l'entreprise de „ Bayonne, & qu'il ajoûta dans la question que Monsieur le Duc d'E- „ pernon avoit auprès du Roy d'Espagne, un homme qui négocioit „ cette affaire: parce que demandant des forces & de l'argent à sa Ma- „ jesté Catholique pour son secours en Provence, ce Roy lui deman- „ doit en récompense Boulogne, ou qu'il essayât de lui mettre Bayonne „ entre les mains; que le moyen étoit que Monsieur d'Epernon trouvât „ un homme affidé qui en achetât le Gouvernement du sieur de la Hil- „ liére, & que le Roy d'Espagne en fourniroit l'argent; que celui qui „ étoit proposé pour trafiquer du Gouvernement, se nommoit Médéra- „ no du Royaume de Navarre, & marié en Gascogne; que le sieur d'E- „ pernon se faisoit fort de réussir en ce dessein, & qu'il y employeroit „ des gens qui ne l'oseroient dédire.

A

* Datée du 17. Janvier 1596.

A tout cela on peut ajoûter une Lettre * du Duc de Mayenne au Duc de Mercœur, où il lui parloit en ces termes ; *Je viens de recevoir nouvelles, que Monsieur d'Epernon se range de notre parti.* Il paroît difficile de bien défendre ce Seigneur sur tous ces faits ; & d'ailleurs il n'est pas fort surprenant que l'ambition dans un esprit fier & hautain, tel que l'étoit le Duc d'Epernon, qui se voyoit poussé à bout par la Cour, & sur le point d'être dégradé, lui inspirât d'aussi mauvais conseils, & le disposât à prêter l'oreille aux sollicitations, que les Espagnols & le Duc de Savoye lui faisoient pour le gagner. Quoi qu'il en soit, le Roy avant que de partir de Lyon, donna ordre au Connétable, au Marquis de Pisani, aux sieurs de Roquelaure & du Fresne d'aller attendre le Duc à Valence, pour lui déclarer ses intentions, qui étoient, qu'il eût au plutôt à quitter la Provence, à n'en plus troubler la paix, & à en laisser la possession libre au Duc de Guise. 1595.

On lui signifie de nouveau les ordres du Roy auxquels il a peine à obéir.

L'autorité du Connétable qui étoit son parent, & les conseils de Roquelaure qui étoit son ami, & avoit toûjours répondu au Roy de sa fidélité, l'ébranlérent beaucoup : mais ils ne le déterminérent pas entiérement. Il retourna en Provence fort inquiet & fort chagrin, & y trouva les esprits d'autant plus mal disposez à son égard, qu'ils l'étoient mieux alors envers le Roy, pour deux raisons : la premiére, que la nouvelle de l'Absolution de ce Prince avoit été publiée par le Cardinal Aquaviva Légat d'Avignon ; & l'autre, que sa Majesté avoit déclaré qu'elle tiendroit ferme sur la résolution qu'elle avoit prise, de mettre le Duc de Guise en possession du Gouvernement de Provence.

Sur l'avis de l'Absolution, Arles & les Villes circonvoisines qui n'avoient point encore voulu reconnoître le Roy, & gardoient cependant une espéce de neutralité, se soûmirent d'elles-mêmes à son obéïssance. Elles députérent Robert de Quiqueran Baron de Beaujeu avec quelques autres, pour aller rendre leurs hommages à leur légitime Souverain, & lui faire serment de fidélité, & se réunirent aux autres Villes de Provence contre le Duc d'Epernon.

Il est abandonné de ses amis.

Les amis de ce Duc commencérent à l'abandonner : le sieur de Buoulx, le Chevalier de Buoulx son frére, le Capitaine Boyer, & le sieur de Ramefort, sur lesquels il avoit toûjours le plus compté, se déclarérent contre lui. Boyer alla offrir son service au Parlement d'Aix, & prit de lui une commission pour lever des troupes, & servir le Duc de Guise contre le Duc d'Epernon. Le Chevalier de Buoulx se saisit au nom du Roy des villes de Riez & de Montiers, & fit prisonniers tous les Gascons qui y étoient. La Garnison d'Aulps composée de soldats de même Nation fut égorgée par les Bourgeois, & Monsieur de Lesdiguiéres venu de Dauphiné par ordre du Roy, pour installer le Duc de Guise qui n'étoit pas loin à la tête de quelques troupes qu'il amenoit, ayant sommé Ramefort de lui rendre Systéron, celui-ci à la vérité refu-

* Datée du 26. Janvier 1595. au T. 2. des Mémoires de du Plessis-Mornay.

1595. fusa de déférer à la sommation, parce que Lesdiguiéres étoit Huguenot; mais il promit de remettre la Place au Duc de Guise, dès qu'il le verroit dans le Camp; & il le fit.

Forcalquier & quelques autres Places, suivirent encore ces exemples: mais le dernier coup qui atterra le Duc d'Epernon, fut la vérification des Lettres Patentes du Duc de Guise au Parlement d'Aix pour le Gouvernement de Provence, & l'Arrêt qui fut rendu en conséquence, par lequel tous les Gascons & autres qui tenoient le parti du Duc d'Epernon, étoient déclarez atteints & convaincus de félonnie, si dans huit jours ils ne sortoient de la Provence, & de toutes les Villes & Places qu'ils occupoient; & de plus il étoit ordonné à tous Gentilshommes & gens de guerre qui avoient suivi ce parti, de venir faire serment de fidélité devant la Cour, & de se rendre sous les drapeaux du Duc de Guise, s'ils vouloient servir. Plusieurs obéïrent, & désertérent des troupes du Duc d'Epernon: mais peu s'en fallut que ce Seigneur ne mît fin aux troubles de Provence par sa mort, qu'il n'évita que par un des plus surprenants bonheurs, qu'on lise dans l'Histoire, & qui par cette raison mérite d'y avoir place.

Moyen dont se servit un Paysan pour le faire périr.

Il étoit à Brignole toûjours pensant à se roidir contre sa mauvaise fortune, lorsqu'un Paysan nommé Bergue ou Bigue, pour le faire périr, & pour venger sa patrie des maux qu'il y avoit causez, s'avisa du moyen que je vais dire. Il remplit de poudre à canon deux assez grands sacs, & mit du bled par-dessus. Dans chacun de ces sacs il y avoit un pistolet bandé, & par le moyen d'une petite corde, qu'on ne pouvoit manquer de tirer en remuant le sac, le pistolet devoit faire feu & enflammer la poudre.

Il porta ces sacs au logis où demeuroit le Duc, & les mit dans une salle basse, au-dessous de l'endroit où ce Seigneur avoit coûtume de manger. Dès qu'il le sçut à table, il sortit de la maison, & pria un valet de ce logis de lui aller querir des cordes qu'il avoit enfermées dans un des sacs; & durant qu'il y alloit, il sortit de la Ville à grande hâte, pour voir de loin l'effet de son stratagême.

Le Duc est le seul qui en échape.

Dès que le valet eut touché la ficelle de l'ouverture du sac, le pistolet se débanda, la poudre prit feu dans les deux sacs, le plancher sauta, & tous ceux qui étoient dans la chambre du Duc d'Epernon tombérent en bas, la plûpart tuez. Lui seul demeura assis sur sa chaise, qui par hazard portoit sur la poutre; & parmi tout ce fracas où tant de gens périrent, il en fut quitte pour une partie de sa barbe qui fut grillée.

Surprise de Grasse par le Duc de Savoye, malgré la Tréve.

Le Paysan courut aussi-tôt à Aix, porter la nouvelle de la mort du Duc d'Epernon: mais ce Duc fit bien-tôt connoître qu'il se portoit bien. Ce fut sur la fin de cette année 1595. que cecy arriva, aussi-bien que la surprise de Grasse, dont le Duc de Savoye étoit encore le maître, & que la mort du Gouverneur, qui fut tué par deux Capitaines de la Garnison, remit sous l'obéïssance du Roy; de sorte qu'il ne resta plus que

Ber-

terre dans cette Province au Duc de Savoye. Le Duc d'Epernon, malgré tous ces revers, s'opiniâtra à demeurer en Provence, & y parut encore en campagne l'année suivante, comme je dirai, après que j'aurai raconté ce qui se passa durant celle-ci en Bretagne, & sur la frontiére de Picardie. Ce fut sur cette frontiére que la guerre se fit plus vivement, & moins heureusement pour le Roy. 1595.

Etat de la Guerre en Picardie. Cayet. T. 3.

La campagne commença de ce côté-là par un accident très-facheux. Le Roy prévoyant que les Espagnols y feroient leurs plus grands efforts, fit partir Monsieur de Longueville Gouverneur de cette Province, pour faire la visite de toutes les places, & donner les ordres pour leur défense. Comme il entroit à cheval dans Dourlens, & s'entretenoit avec le Capitaine Ramelle, homme fort entendu dans les Fortifications, la Garnison rangée en haye lui fit par honneur une salve de mousquéterie; mais il partit une bale qui jetta le Capitaine Ramelle mort sur la place, & blessa si dangereusement le Duc de Longueville, qu'il en mourut peu de jours après. Le Roy perdit à la mort de ce Prince, un très-fidelle, très-zélé & très brave serviteur. Le Gouvernement de Picardie fut donné au Comte de Saint-Pol son frére, & le Duc de Bouillon fut chargé du Commandement de l'armée.

Prise du Catelet par les Espagnols. d'Aubigné. T. 3. l. 4. c. 9.

Dès que la campagne put fournir des fourages, le Comte de Fuente fit avancer son armée de ce côté-là. Il y avoit douze mille hommes de pied, trois mille chevaux & vingt piéces de canon. Ces troupes investirent le Catelet, assez mauvaise Place, & très mal pourvûë de munitions. Liraumont qui en étoit Gouverneur, ne laissa pas de s'y bien défendre. Il tint cinq semaines, & capitula le vingt-cinquiéme de Juin à des conditions honorables.

La brave résistance qu'il fit, donna lieu au Comte de Saint-Pol & au Maréchal de Bouillon de faire une entreprise, dont le succès dédommagea la France de la perte du Catelet.

Il y avoit encore trois Places entre Paris & cette frontiére dont les ennemis étoient les maîtres; sçavoir Soissons, la Fére & Ham. Soissons étoit gardé par une grosse Garnison du Duc de Mayenne. La Fére étoit en la puissance des Espagnols. Le Duc d'Aumale s'étoit saisi de Ham, & il avoit fait Gomeron Gouverneur du Château où il y avoit une Garnison Françoise. Celle de la Ville étoit composée de cinq cens Napolitains sous les ordres de Michel Caraccioli, de cinq cens Lansquenets, de deux cens Espagnols, de deux cens cinquante Walons & d'autant de François.

Cette Place qui n'est éloignée que d'environ cinq lieuës de Saint-Quentin & de la Fére, & qui ouvre le chemin de cet endroit de la Picardie jusqu'à Beauvais, étoit regardée pour ces raisons, comme très-importante par les Espagnols; & ils avoient grande envie de l'avoir entiérement à leur disposition. Ils en avoient traité avec le Duc d'Aumale à Bruxelles, où Gomeron Gouverneur du Château fut mandé: on lui fit de si grandes offres, qu'il se laissa corrompre, & envoya ordre à sa femme & à d'Orvilliers son beaufrére, qu'il avoit laissé pour com-

1595. commander en son absence, de livrer le Château aux Espagnols qui étoient dans la Ville. Quelques-uns ont écrit qu'il envoya cet ordre malgré lui, & pour se tirer des mains des Espagnols qui le retenoient à Bruxelles.

Le Gouverneur de Ham livre cette place au Roy.

Quoi qu'il en soit, Monsieur d'Humiéres ayant eu avis de cette négociation, en prévint l'effet, & agit si bien auprès d'Orvilliers & de Madame de Gomeron, qu'il les détermina à se donner plutôt au Roy qu'aux Espagnols, en les assûrant que ce Gouvernement leur seroit conservé, & que les Officiers Espagnols & ceux de la Ligue qui seroient pris dans la Ville, serviroient d'autant d'otages, pour empêcher qu'on n'attentât à Bruxelles sur la vie de Gomeron.

D'Orvilliers convint avec d'Humiéres, de lui donner entrée par le Château, pour fondre ensuite sur la Garnison de la Ville, & la tailler en piéces, ou la prendre prisonniére. Ce Seigneur en donna avis au Comte de Saint-Pol & au Maréchal de Bouillon qui marchérent aussitôt de ce côté-là avec leurs troupes.

La nuit du vingtiéme de Juin d'Humiéres fut introduit dans le Château avec quelques troupes : dequoi la garnison de la Ville étant avertie, elle se barricada. L'assaut fut donné aux retranchemens : d'Humiéres fnt repoussé deux fois, & tué à la seconde attaque d'une mousquetade à la tête.

Ce qui ne se fit pas sans carnage de part & d'autre.

Le Marechal de Bouillon qui arriva sur ces entrefaites, donna un nouvel assaut, & se saisit de quelques maisons. Les Espagnols pour en chasser les François, y mirent le feu. Ce combat dura douze heures, & les mêmes postes furent pris & repris plusieurs fois, jusqu'à ce que le Maréchal de Bouillon à la faveur de la flamme des maisons que le vent poussoit contre les Espagnols, se fit un passage, & suivi de quelques Officiers, & de plusieurs soldats, perça jusqu'à la porte de Noyon, la fit rompre, & introduisit le Comte de Saint-Pol avec le reste des troupes qu'il avoit amenées. Alors la garnison de la Ville déja épuisée par une si longue résistance, fut accablée. Il en périt huit cens hommes, & quatre cens demeurérent prisonniers. Du côté des François, outre Monsieur d'Humiéres qui fut très-regreté, la Croix Mestre de Camp, les sieurs de Maziéres & de Bayencour, vingt autres Gentilshommes, & environ cent soldats furent tuez.

Le Comte de Fuente ayant été averti du dessein des François, étoit parti en diligence du Catelet avec quatre mille hommes d'Infanterie, & les mieux montez de sa Cavalerie pour venir au secours de Ham : mais étant déja assez proche, il apprit la défaite de la garnison. Il en fut si outré, qu'il fit sur le champ couper la tête à Gomeron, & retourna au siége du Catelet qui se rendit cinq jours après.

Les Espagnols assiégent Dourlens.

Ce Général après avoir mené un convoy à la Fére, & fait quelques ravages aux environs de Péronne, tourna tout-à-coup vers Dourlens, & l'investit le treiziéme de Juillet. Il ne put empêcher, que près de quinze cens hommes, parmi lesquels il y avoit beaucoup de Noblesse, ne se jettassent dans la Place, pour la défendre sous les ordres du sieur d'Ha-

d'Haraucour qui commandoit dans la Ville, & de Ronsoy fils de Monsieur de Piennes Gouverneur du Château. 1595.

Valentin de Pardieu sieur de la Mothe Gouverneur de Graveline faisant dresser une batterie contre la Place, reçut une Arquebusade dans la tête, dont il mourut aussi-tôt après. C'étoit un des meilleurs & des plus expérimentez Capitaines des troupes Espagnoles, François d'origine, mais dont le pére s'étoit engagé au service d'Espagne sous le Regne de Charles-Quint, & avoit établi sa Maison dans les Pays-Bas.

Quoique les Généraux François qui commandoient sur les frontiéres de Picardie, c'est-à-dire le Duc de Nevers, le Maréchal de Bouillon, le Comte de Saint-Pol & l'Amiral de Villars eussent beaucoup moins de troupes que les Espagnols, leur activité & leur expérience pouvoient beaucoup traverser ce siége, & le Comte de Fuente n'étoit point sans inquiétude sur le succès de son entreprise: mais le sieur de Rosne le rassura, par le peu d'intelligence qu'il y avoit entre ces Généraux; & l'expérience montra bien qu'il ne se trompoit pas.

Les François veulent jetter du secours dans la place. Cayet. T. 3. Dupleix. D'Aubigné, T. 3. l. 4. c. 9.

Le Duc de Nevers qui devoit commander toutes les troupes de Picardie, ayant reçu la nouvelle du siége de Dourlens, partit pour se rendre à la tête de l'Armée; mais les autres Généraux prétendant se signaler avant son arrivée, convinrent entre eux de faire entrer un convoy dans la Place, & six cens hommes d'Infanterie. Le Maréchal de Bouillon, le Comte de Saint-Pol, & l'Amiral de Villars escortérent eux-mêmes ce convoy, à dessein de reconnoître en même-temps du plus près qu'il seroit possible, la situation du Camp des Espagnols. Ils prirent pour cela seulement douze à quinze cens chevaux. Le Maréchal marchoit à la tête avec quatre cens, l'Amiral suivoit avec une autre troupe à peu près égale, & le Comte de Saint-Pol avec cinq cens faisoit comme l'arriére-garde de cette Cavalerie. L'Infanterie & le convoy qu'on devoit faire entrer dans la Place, étoient à la queuë.

Cependant le Comte de Fuente bien averti par ses espions de l'approche des François, n'ayant laissé dans ses tranchées, qu'autant de troupes qu'il en falloit pour repousser les sorties des assiégez, s'avança avec le reste de son armée, & la rangea entre ses retranchemens & un côteau qu'il avoit devant lui. Le Maréchal arrivant sur le haut de ce côteau, fut fort surpris de trouver l'armée Espagnole en bataille, & si proche de lui: car deux gros de Cavalerie, à droite & à gauche, chacun de huit cens chevaux, n'étoient qu'à quatre cens pas: un peu plus loin, paroissoient trois autres Escadrons & toute l'Infanterie derriére en très-bel ordre sous le Commandement du sieur de Rosne, ayant devant elle six piéces de canon.

L'Armée Espagnole les en empêche.

Monsieur de Bouillon vit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que celui de la retraite, & la jugea en même-temps très-difficile. Il envoya un Aide de Camp au Comte de Saint-Pol, pour le prier de faire retourner l'Infanterie sur ses pas avec les chariots du convoi, & de ga-

1595. gner un bois qui étoit ſur le chemin du retour, où il le ſuivroit bien-tôt. Il envoya en même-temps dire à l'Amiral de Villars qui avoit étendu ſa troupe ſur la gauche, qu'il n'étoit point à propos de s'engager, qu'il ſe contentât de tenir en échec le Corps de Cavalerie qu'il avoit en tête; que pour lui, il étoit trop près de l'ennemi pour ſe retirer, ſans faire une charge; que ſi-tôt qu'il l'auroit faite, il iroit le joindre vers une hauteur qu'il lui marqua, & où il feroit ſon ralliement; que durant le combat, il gagnât cette hauteur; qu'il s'y arrêtât, & que quand il l'auroit rejoint, ils ſuivroient enſemble leur Infanterie, qui auroit le temps de gagner le bois.

Le Comte de Saint-Pol ſuivit exactement l'avis du Maréchal de Bouillon, & fit acheminer ſon Infanterie vers le bois: mais Villars répondit bruſquement à l'Ayde de Camp, que puiſque le Maréchal vouloit charger, il chargeroit auſſi de ſon côté.

Et le convoy après quelques charges fort vigoureuſes tombe entre les mains des ennemis.

Lettre du Duc de Nevers à M. de Sancy écrite de S. Quentin du 21. d'Août.

Le Maréchal ſans attendre la réponſe de l'Amiral, ſuppoſant qu'il exécuteroit ſes ordres, chargea ſi furieuſement les Eſcadrons ennemis les plus proches de lui, qu'il les renverſa, & puis à la faveur de la fumée & de la pouſſiére, il fit ſa retraite vers le lieu, où il croyoit que l'Amiral l'attendoit: mais il le trouva aux mains avec l'autre gros de la Cavalerie Eſpagnole, où il s'étoit tellement enfoncé, qu'il y prit trois Cornettes, & en perdit une. Le Maréchal voulut faire avertir l'Amiral de ſe dégager au plûtôt: mais ce fut inutilement; car de nouveaux Eſcadrons détachez par le Comte de Fuente, & quelques Mouſquetaires étoient tombez ſur ce Seigneur, & l'avoient enveloppé. Une partie de ſa troupe ſe rallia au Maréchal, qui voyant toute l'armée Eſpagnole s'ébranler, fit ſa retraite en aſſez bon ordre, & joignit le Comte de Saint-Pol: mais l'Infanterie ne put aſſez-tôt gagner le bois. Elle fut coupée, & preſque toute priſe ou diſſipée. Le Convoy & ce qu'il y avoit de bagages, tombérent entre les mains des ennemis.

L'Amiral après s'être aſſez long-temps défendu avec toute la valeur poſſible, demeura pris ſous ſon cheval qui, en tombant mort, lui avoit caſſé la cuiſſe. Il ſe rendit priſonnier au ſieur de la Chapelle Lieutenant du Vicomte d'Eſtauges: Seſſeval Maréchal de Camp, le Capitaine Perdriel, le ſieur de Lonchamp, le Comte de Belin & quelques autres furent auſſi faits priſonniers. Des Officiers François de la Ligue qui portoient l'Echarpe-rouge dans l'Armée Eſpagnole, traitérent fort mal l'Amiral, & Seſſeval. Ils leur reprochérent qu'après avoir été ſi conſidérez de leur parti, & en avoir reçu tant de biens & d'honneurs, ils l'avoient lâchement abandonné. L'un & l'autre répondirent avec beaucoup de fierté: mais dans le moment ſurvint une querelle entre les Eſpagnols & ces Officiers François de leur parti touchant ces deux Seigneurs priſonniers, qu'ils ſe diſputérent les uns aux autres. Quelques-uns ont crû que la choſe étoit concertée; & pour terminer la querelle, ils furent tous deux maſſacrez ſur le champ. Haqueville & quelques autres de la troupe de l'Amiral furent tuez, ſoixante demeurérent priſonniers & furent conduits à Arras.

Les

Les Espagnols animez par ce succez poussérent le siége avez plus de vigueur qu'ils n'avoient encore fait, nonobstant un secours de soixante cuirassiers & de vingt mulets chargez de poudre, que le Duc de Nevers trouva moyen de feire entrer dans la Place, par l'adresse du sieur de Rinseval qui commandoit ce convoi. La bréche fut faite à un bastion du Château : les Espagnols après un violent assaut, se logérent sur la pointe le dernier jour de Juillet, & un peu après cet assaut, étant brusquement sautez de leur logement, dans le retranchement, que l'on avoit fait à la gorge, ils l'emportérent malgré la résistance de plusieurs Gentilshommes, qui y furent tuez. La terreur se répandit tout à coup dans la garnison ; elle se sauva dans la Ville, & abandonna le sieur de Ronsoy Gouverneur du Château qui fut fort blessé & pris. 1595.

Les Espagnols poursuivirent les François l'épée dans les reins, & entrérent avec eux pêle-mêle dans la ville, où il se fit un carnage épouventable, la premiére fureur du soldat n'épargnant ni âge ni sexe ; & plus de deux mille personnes, tant des gens de guerre que des habitans furent passez au fil de l'épée. De ce nombre furent le Comte de Dinan second fils de Monsieur de Piennes & frére de Ronsoy, les sieurs de Chalency & d'Argenvilliers, six Capitaines de Cavalerie, & presque tous les Officiers de l'Infanterie. Ceux qui s'étoient sauvez dans les Eglises furent pour la plûpart épargnez. Haraucour Gouverneur de la Ville, qui entendoit beaucoup mieux la guerre de Campagne, qu'à défendre une Place, Gribouval, les Mestres de Camp Saint-Ravi, Villerey & Prouilli & vingt autres Personnes de qualité tous blessez furent faits prisonniers. Enfin dans cette rencontre, & durant tout le siége, il périt un très-grand nombre de Noblesse Françoise.

Ils entrent dans la Ville pêle-mêle avec les François, & y commettent de grands désordres.

La petite armée qui venoit au secours, où il n'y avoit que seize cens chevaux, & deux mille cinq cens hommes de pied, n'étoit qu'à deux lieuës de Dourlens, quand ce malheur arriva, & elle se retira à Péquigni. Le Duc de Nevers chagrin contre le Maréchal de Bouillon, qui n'avoit pas attendu son arrivée pour l'expédition dont j'ai parlé, n'avoit point voulu en prendre le commandement, quoi que dès le commencement de la campagne, il en eût été nommé Général par le Roy. On tint conseil de guerre dans ces fâcheuses conjonctures ; & après bien des contestations, on prit le parti de séparer les troupes. Le Comte de Saint-Pol & le Maréchal de Bouillon avec une partie, allérent couvrir le Boulonnois, & le Duc de Nevers se retira à Amiens, pour veiller à la sureté de cette Place, de Corbie, & de Saint-Quentin.

L'Armée qui venoit au secours est obligée de se retirer.

Cayet. vol. 3.

Lettre du Duc de Nevers à M. de Sancy du 21. d'Août.

Pendant que les Espagnols faisoient par tout des feux de joye pour tant de victoires, on amusa le peuple de Paris par un Arrêt infamant qui fut publié contre le Duc d'Aumale, qu'on avoit vû parmi les Espagnols devant Dourlens avec l'Echarpe rouge. Il fut déclaré criminel de léze-Majesté au premier Chef, & son Effigie vêtuë à Espagnole avec l'Echarpe & les Jarretiéres rouges, fut traînée depuis la Conciergerie jusqu'à la Gréve, où le Boureau la coupa en qua-

Arrêt infamant rendu contre le Duc d'Aumale, & pourquoi.

1595. quatre quartiers. Tous ses biens furent confisquez, & Madame de Montpensier sœur du feu Duc de Guise appréhendant à cette occasion la fureur du peuple, ou qu'on ne la recherchât pour les anciens troubles de Paris, où elle avoit eu la meilleure part, se réfugia à saint Germain auprès de Madame Sœur du Roy, qui lui donna volontiers un appartement dans le Château. Mais elle fut bien-tôt rassurée par la promesse que le Roy lui fit, qu'elle ne seroit jamais inquiétée pour le passé, & que l'amnistie qu'il avoit donnée, seroit toûjours fidélement observée.

Le Comte de Fuente ne demeura pas en si beau chemin. Dès qu'il eut donné ses ordres pour la réparation des bréches de Dourlens, il se mit en marche avec son armée reduite à dix mille hommes, & roda en remontant le long de la riviére de Somme, pour voir si quelque Ville étonnée de ce qui venoit de se passer à Dourlens, n'envoyeroit point lui offrir ses clefs : mais le Duc de Nvers avoit si-bien pourvû à tout, que cette promenade fut inutile au Général Espagnol, qui prenant sa route par le Catelet, vint tomber sur Cambrai, qu'il investit.

Cambray est investi par les Espagnols.

Cette Place fut toûjours fort incommode aux Espagnols, tandis qu'elle demeura entre les mains des François, qui faisoient de-là des courses dans les Provinces voisines, & les obligeoient à avoir de grosses garnisons dans les Villes. Les siéges du Catelet & de Dourlens n'avoient été entrepris que dans la vûë de celui de Cambrai : mais le Comte de Fuente n'auroit pas été en état de le faire, à cause de la diminution de son armée, s'il ne lui étoit venu du renfort d'ailleurs, & si on ne lui avoit fourni de nouveaux secours d'argent pour cette entreprise.

Levée du Siége de Groll par le Comte Maurice. Suivie de la défaite du Comte Philippe de Nassau qui est blessé & meurt peu après.

Annales de Grotius, l. 4.

Le Général Mondragon Gouverneur de la Citadelle d'Anvers avoit été laissé en Brabant, pour veiller sur les démarches du Comte Maurice, qui de concert avec le Roy tenoit les Espagnols en échec, & attiroit de ce côté-là une partie de leurs troupes. Le Comte assiégea Groll au Comté de Zutphen; mais Mondragon y étant accouru avec une armée, que l'on disoit être beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'étoit en effet, ce Prince apprehendant qu'elle ne lui coupât les convois, leva le siége. Ce mauvais succès fut bien-tôt suivi d'un autre encore assez fâcheux, qui fut la défaite du Comte Philippe de Nassau Gouverneur de Nimégue. Il s'étoit avancé avec cinq cens chevaux, pour empêcher un fourrage de Mondragon, & celui-ci le surprit, ayant été averti de sa marche. Ce jeune Prince fut blessé & pris, & mourut de ses blessures. Le Comte Ernest de Nassau son frére, & le Comte de Solms furent aussi du nombre des prisonniers. Ces disgraces obligérent le Comte Maurice de séparer ses troupes.

Mondragon en fit autant des siennes : mais il en envoya une partie au Comte de Fuente, qui fut encore joint par cinq mille hommes que la Province de Haynaut soudoya volontiers pour le siége de Cambray. Cette Province ajoûta deux cens mille Florins, pour les frais, Arras cent mille, Tournai deux cens mille. Louïs de Barlemont Archevêque de Cambrai, exclus depuis si long-temps de sa Ville dont il étoit Seigneur,

Cayet. vol. 3.

gneur, en promit quarante mille, de l'Artillerie, des munitions & des Pionniers. Tous ces secours mirent le Général Espagnol en état de faire dans les formes le siége de cette Place, que le Colonel la Berlotte bloquoit depuis long-temps, & autour de laquelle il avoit déja fait quelques travaux. 1595.

Mais une des raisons qui déterminérent le plus fortement le Comte de Fuente à entreprendre ce siége, nonobstant les grandes difficultez qu'il y prévoyoit, étoit la disposition où il sçavoit que les Cambrésiens étoient à l'égard du Maréchal de Balagni, qui depuis sa réconciliation avec le Roy avoit pris le titre de Prince de Cambrai, sous la protection de la Couronne de France. Il s'étoit attiré la haine de tous les habitans par son avarice & par sa dureté, & il en ressentit les mauvais effets dans la suite.

Lettre du Duc de Nevers au Conseil d'Etat du 7. Sept.

Dès qu'il vit sa Place investie, il écrivit Lettres sur Lettres au Duc de Nevers pour avoir du secours. Ce Duc se trouva fort embarassé à cause du peu de troupes qu'il avoit, & qu'il lui paroissoit fort dangereux de dégarnir les Villes frontiéres, sur tout depuis la découverte d'une conspiration tramée à Amiens, pour livrer cette Ville aux Espagnols; mais le Duc ayant assemblé son Conseil, il fut résolu, vû l'importance de l'affaire, de tout hazarder pour secourir Cambray.

Les troupes effrayées de ce qui étoit arrivé à Dourlens, n'avoient guéres d'envie de s'exposer à la défense de Cambray, & aux périls qu'il faudroit essuyer pour y entrer: mais le Duc de Nevers les y engagea, en mettant à leur tête le Duc de Rethelois son fils qui n'avoit que quinze à seize ans, comme un gage qui leur répondoit, qu'on ne les abandonneroit pas à la merci des Espagnols.

Le Duc de Nevers jette du secours dans Cambray.

Ce jeune Prince partit avec trois cens hommes de Cavalerie-Légére & cent Arquebusiers à cheval, sous les ordres du sieur de Bussi & du sieur de Tommelet Maréchal de Camp. Ils firent grande diligence, & arrivérent la nuit du seiziéme d'Août à la vûë de Cambray. Ils forcérent quelques Corps-de-garde, & entrérent dans la Place, n'ayant perdu que trois Chevaux-Légers, huit Argoulets ou Dragons, & quelques Valets. Ce ne fut pas sans un très-grand risque; car les Espagnols ayant été avertis de leur marche, toute la Cavalerie du Camp monta à cheval pour les couper; mais un chemin creux qu'ils mirent entre eux & cette Cavalerie, empêcha qu'ils n'en fussent attaquez.

Ce secours encouragea la garnison; mais il n'étoit pas suffisant pour contenir la Bourgeoisie, dont on avoit grand sujet de se défier. Balagny redoubla ses instances, pour avoir encore douze cens Arquebusiers. La chose n'étoit pas difficile à executer, pourvû que la marche de ces troupes fût secréte; car les Espagnols n'avoient point d'autres circonvallations que quelques Forts, qu'ils avoient élevez de distance en distance. Il ne se trouvoit pas plus de douze cens chevaux dans leur armée; ils n'avoient que de très-foibles Corps-de-gardes sur les chemins qui aboutissoient à la porte de la Citadelle, à la porte Neuve, & aux portes de

Lettre du Duc de Nevers au Conseil d'Etat du 7. Sept.

 saint

1595. saint Quentin & du saint Sépulchre, & il sortoit & rentroit toutes les nuits par ces portes des hommes envoyez par Balagni aux Généraux des troupes Françoises de Picardie : mais la mesintelligence des Ducs de Nevers & de Bouillon empêchoit qu'on ne prît aucune résolution. Tous deux refusoient de prendre sur eux le risque que le secours pourroit courir. Le Duc de Bouillon alléguoit que le Duc de Nevers avoit été nommé Généralissime de l'Armée de Picardie, & celui-ci disoit, que quoi qu'il eût cette commission, il n'avoit point voulu jusques-là s'en servir, ni commander au Duc de Bouillon, avec qui il avoit depuis longtemps de grands différends ; que d'ailleurs Cambray n'étoit point de la Picardie, & que ce Duc pouvoit agir pour le secours indépendemment de lui.

Après bien des contestations le sieur de Vic se chargea de conduire le secours ; on le lui confia ; mais il n'étoit pas si fort que Balagni le demandoit. Il le conduisit heureusement dans la Ville : sa présence valoit tout le secours ensemble, car c'étoit le plus habile homme qu'il y eût alors en France pour la défense d'une Place, & les Espagnols s'en apperçurent bien-tôt.

Cayet. vol. 3.

Forces des assiégeans.

Le Comte de Fuente ayant reçu un renfort de huit mille hommes depuis qu'il eut commencé le siége, le poussoit avec beaucoup de vigueur. Il avoit la plus nombreuse artillerie qui eût peut-être été jusqu'alors employée à l'attaque d'une Place : elle étoit de soixante & dix canons. L'attaque étoit à la partie occidentale de la Ville, comme à l'endroit le plus foible, & une batterie de trente grosses piéces la foudroyoit de ce côté-là.

De Vic y fit faire une contrebatterie, qui démonta neuf canons des Espagnols, leur tua beaucoup de monde, les obligea à changer leur batterie, & ils furent dix jours sans tirer. De deux autres qu'ils firent pendant ce temps-là, une de quatorze piéces & l'autre de huit, la premiére fut encore démontée ; & une mine ayant été faite sous la seconde, quoiqu'elle n'eût pas eu tout l'effet qu'on en espéroit, deux canons furent enterrez & la terre tellement éboulée, qu'il fallut recommencer cet ouvrage.

Ils ne laissent pas de déliberer s'ils leveront le siége.

Les Espagnols furent si fort déconcertez par une si vigoureuse résistance, & par plusieurs inventions de feux d'artifice, & d'autres choses semblables que le sieur de Vic imaginoit tous les jours, que le Comte de Fuente délibéra, s'il léveroit le siége. Plusieurs des Chefs en furent d'avis, représentant qu'on ne pouvoit prendre la Place que par le moyen du canon, & que toutes leurs batteries jusqu'alors n'avoient pas plûtôt été élevées, que celles de la Ville les avoient ruïnées ; que le Duc de Nevers étoit à Peronne avec quatre mille hommes de pied & quinze cens chevaux ; que ses troupes augmentoient tous les jours, & que le Roy étoit en chemin, pour venir en personne faire lever le siége ; qu'enfin l'automne ordinairement pluvieuse en ces quartiers-là, rendroit l'entreprise non seulement plus difficile, mais encore la retraite dan-

dangereuse, si on étoit obligé de la faire, comme il y avoit grand sujet de l'appréhender. 1595.

L'Archevêque de Cambray qui étoit au Camp & de ce Conseil, ne put disconvenir de la force de ces raisons: mais il représenta le desespoir où la levée du siége jetteroit les Provinces & les Villes voisines, après les efforts & les dépenses qu'elles avoient faites, & pria qu'on différât encore seulement quelques jours à prendre la derniére résolution. Le sieur de Rosne & le Colonel la Berlotte appuyérent son avis, & celui-ci s'offrit à prendre soin de l'artillerie, se faisant fort de l'employer avec plus de succès, qu'on n'avoit fait jusqu'alors.

Ils different de le faire pour attendre l'effet de quelques intelligences.

Ce qui avoit fait demander par l'Archevêque le délai de quelques jours, étoit l'espérance de voir l'effet des intelligences qu'il avoit dans la Ville, & il ne fut pas trompé.

Aux autres sujets de haine que les habitans avoient pour Balagni, étoit survenu un nouveau mécontentement. Ce Seigneur prévoyant que l'argent pourroit lui manquer, avoit fait battre une monnoye de cuivre du poids d'une demie-once, où d'un côté il avoit fait graver les armes du Roy comme protecteur de Cambray, & les siennes de l'autre comme Prince de cette Ville. Il la faisoit valoir vingt sous; on en payoit les soldats, & il vouloit que les Habitans la reçussent sur ce pied dans l'achapt des denrées, avec promesse qu'après le siége levé, il leur en feroit donner la valeur en monnoye ordinaire: mais lui-même refusoit de recevoir ces piéces de cuivre des habitans, & vouloit qu'ils payassent les impôts & les autres subsides en argent, & en bonne monnoye. C'est ce qui les irrita furieusement, & ce qui les fit soûlever le deuxiéme d'Octobre, après qu'ils eurent concerté la chose avec les Espagnols.

Quelle fut l'occasion du mécontentement des Bourgeois.

Le Colonel la Berlotte avoit mis quarante piéces de canon en plusieurs batteries contre divers endroits des murailles. Il les fit tirer toutes ensemble ce jour-là; & tandis que la garnison étoit partagée aux diverses attaques, pour faire des retranchemens derriére les bréches, & servir & transporter le canon où il étoit besoin, les habitans se saisirent de la grande Place, s'y mirent en bataille, & firent des barricades dans toutes les ruës. Ils avoient gagné deux cens Suisses qui étoient en garnison dans la Ville, & qui se joignirent à eux avec deux cens Cavaliers du pays, que ces habitans soudoyoient.

Ils se soulévent de concert avec les Espagnols.

Balagny & de Vic accoururent, & employérent les priéres & les promesses pour appaiser ce soulevement: mais tout cela fut inutile. Les habitans se saisirent d'une des portes de la Ville, & ayant fait publier le Traité qu'ils avoient fait secrétement avec le Comte de Fuente pour la conservation de leur liberté, & de leurs Priviléges, ils firent entrer quelques troupes de l'Armée Espagnole, afin de se fortifier contre les François.

A qui ils ouvrent une des portes de la Ville.

Ceux-ci voyant les Espagnols dans la Ville, abandonnérent les murailles, & se retirérent dans la Citadelle. Balagni avoit fait une faute essentielle pour un homme qui vouloit se maintenir dans sa principauté mal-

1595. malgré les Bourgeois, dont il ne pouvoit ignorer la mauvaise disposition à son égard; c'est qu'il n'avoit que très-peu fortifié la Citadelle du côté de la Ville, & n'avoit pas eu soin d'en remplir les Magazins; de sorte que tant de monde renfermé dans la Citadelle ne pouvoit y subsister que très-peu de jours. Aussi les Espagnols s'étant rendus maîtres de la Ville, se tinrent essurez d'avoir bien-tôt la Citadelle.

Et les François sont obligez de capituler.

En effet, les François sommez de se rendre, ayant délibéré entre eux, demandérent une Tréve de vingt quatre heures qui leur fut accordée, & puis prolongée de jour en jour le reste de la semaine. Cependant les Espagnols investirent tellement la Citadelle avec toutes leurs troupes, dont ils n'avoient plus besoin pour le siége de la Ville, qu'il étoit impossible d'envoyer des convois aux assiégez, & de les secourir qu'avec une armée considérable que le Duc de Nevers n'avoit point. Ainsi par son avis même ils capitulérent, & obtinrent toutes les conditions les plus avantageuses; tant le Comte de Fuente avoit envie de mettre fin à une entreprise, où il avoit été en si grand péril d'échouer.

La Citadelle lui fut livrée le neuviéme d'Octobre, & Balagni de Prince Souverain qu'il étoit, redevint particulier. Il ne fut plaint de personne, tant à cause que tout le monde étoit indigné de ce que le bâtard d'un Evêque avoit poussé son ambition jusqu'à vouloir devenir souverain, qu'à cause que dans toutes les guerres passées, il n'avoit jamais eu en vûë que son intérêt propre, tantôt favorable aux Espagnols, tantôt à la Ligue, tantôt à la France & au Roy, selon qu'il lui convenoit pour arriver au but où il visoit.

Renée d'Amboise son épouse femme d'un courage au-dessus de son sexe, mais d'une fierté & d'une ambition encore plus grande, après avoir reproché à son mari d'avoir assez de lâcheté pour survivre à son malheur, mourut de chagrin deux jours avant la reddition de la Citadelle, & avec joye, disent quelques Historiens, de ce qu'elle mouroit avant que de cesser d'être Princesse.

Le Comte de Fuente mit garnison dans la Citadelle, & nonobstant les remontrances de l'Archevêque, le Roy d'Espagne demeura depuis ce temps-là Maître absolu de la Place, dont il n'étoit auparavant que le Protecteur. Les armes du feu Duc d'Alençon qui s'étoit emparé de cette Place sous le précédent Regne, & celles de Balagni furent abbatuës, & brisées dans tous les lieux où l'on les trouva, & le Comte de Fuente après avoir donné ordre à la sureté de sa conquête, s'en alla à Bruxelles. Il y fut reçu comme en triomphe, ainsi qu'il le méritoit après tant d'importans services, qu'il avoit rendus dans cette campagne au Roy son Maître.

Reproche que le Roy en fit au Duc de Nevers. Mathieu Hist. de Henri IV. l. 2.

Le Roy, qui, après avoir beaucoup travaillé à rétablir la tranquillité dans la Provence & dans le Lionnois, avoit pris la poste pour venir en personne secourir Cambray, apprit étant à Beauvais, que la Place étoit renduë aux Espagnols. Cette nouvelle lui causa un extrême chagrin. Il vouloit néanmoins poursuivre sa route; & sur ce que le Duc de Nevers lui représentoit l'inutilité de ce voyage, il lui repartit en colére: C'est

C'eſt bien à vous à me conſeiller là-deſſus, vous qui n'avez jamais approché de cette Place plus près que de ſept lieuës. 1595.

Cette parole fut un coup de poignard pour le Duc de Nevers, dont il eut le cœur ſi ſerré, qu'il en tomba malade, & mourut au bout de quinze jours à Neſle en Picardie. C'étoit un Prince qui avoit ſervi dignement l'Etat ſous cinq Roys, reconnu pour auſſi ſage dans le Conſeil, qu'habile & vaillant dans la guerre, ſincérement homme de bien, & dont le caractére diſtinctif étoit une droiture de cœur à l'épreuve de tout intérêt. Henriette de Cléves ſa femme l'engagea d'abord dans la Ligue; mais dès qu'il eut pénêtré les deſſeins ambitieux du Duc de Guiſe, il s'en retira, & ſe dévoua entiérement au ſervice du Roy Henri III. Après la mort de ce Prince, l'attachement qu'il avoit pour la Religion Catholique, & le péril où il la voyoit ſous la domination d'un Roy Huguenot, que d'ailleurs il reconnoiſſoit pour Roy légitime, firent qu'il ſe retira dans ſon Duché de Nevers, ſans prendre aucun parti: mais dès qu'il vit ce Prince penſer ſerieuſement à ſa converſion, il rentra à ſon ſervice, & lui fut toûjours très-fidéle & très-attaché. *Qui en mourut de chagrin.*

Le Roy ayant appris ſa maladie, & ce qui la lui avoit cauſée, eut un regret extrême de la dureté qu'il lui avoit dite; & c'eſt-là un de ces éxemples qui apprennent aux Princes, combien ils doivent toûjours ſe poſſéder. Le Roy lui fit dire durant ſa maladie, qu'il vouloit l'aller voir: mais le Duc le pria de n'en pas prendre la peine; qu'il n'étoit pas en état d'être vû de ſa Majeſté, & qu'il lui recommandoit ſeulement le Duc de Réthelois ſon fils.

Un peu auparavant mourut auſſi à Paris Antoine ſoy-diſant Roy de Portugal, âgé de ſoixante & quatre ans, ne laiſſant guéres à ſes deux fils, que les vaines prétentions qu'il avoit euës ſur ce Royaume, & qui avoient été ſi funeſtes à la France.

Le Roy ayant aſſemblé les troupes qu'il avoit deſtinées pour le ſecours de Cambray, ne les voulut pas laiſſer tout-à-fait inutiles, & fit bloquer au commencement de Novembre la Fére, que les Eſpagnols avoient en leur puiſſance, & où commandoit le Vice-Senéchal de Montelimar, qui la leur avoit livrée. La ſituation de la Place, la forte garniſon qui y étoit, & la rigueur de la ſaiſon rendirent ce blocus, & puis le ſiége très-difficiles & très-longs, & l'Armée Royale y fut occupée juſqu'au mois de May de l'année ſuivante. *Ce Prince fait bloquer La Fére.*

La guerre de Bretagne faiſoit encore alors une grande diverſion, qui empêchoit le Roy d'avoir ſur les frontiéres de Picardie les forces neceſſaires pour reſiſter aux Eſpagnols: & c'eſt l'unique des expéditions militaires de cette année, qui me reſte à raconter.

Il y avoit eu dès l'année précédente, & il y eut dans tout le cours de celle-ci, des conférences à Ancenis, & en quelques autres endroits pour l'accommodement du Duc de Mercœur avec le Roy, qui regardoit cette affaire comme la plus importante qu'il eût alors, à cauſe des troupes Eſpagnoles qui étoient dans cette Province, & en poſ- *Etat de la guerre en Bretagne.* Mémoires du Pleſſis-Mornai au T. 2.

1595. session du Port de Blavet. Il y employa l'entremise de la Reine Douairiére sœur du Duc de Mercœur. Elle se transporta en Bretagne, & assista aux conférences d'Ancenis avec le sieur du Plessis Mornai, l'Archevêque de Reims * oncle de ce Seigneur, le sieur de Saint-Luc Lieutenant du Maréchal d'Aumont en Bretagne, les sieurs de Châteauneuf, de Rochepot, & les Présidens de Marigni & de la Grée. Cette négociation inquiéta fort les Espagnols, qui commencérent à être un peu plus souples à l'égard du Duc de Mercœur, qu'ils n'avoient été jusqu'alors. Ils lui promirent de nouvelles troupes, & de l'argent, & de lui transporter les droits de l'Infante sur la Bretagne, au cas qu'elle mourût sans hoirs: & quelque temps après arriva un Secrétaire du Roy d'Espagne, qui lui offrit de la part de son Maître une pension de trois cens mille écus par an, s'il vouloit se déclarer Espagnol, c'est-à-dire, faire la guerre au nom & sous les ordres du Roy d'Espagne, & prendre l'Echarpe rouge. Il lui en apporta une enrichie de pierreries qu'il lui présenta, & qu'il le pressa de recevoir.

Ce Duc un des plus raffinez politiques de son temps lui donna de belles espérances: mais sans se trop engager, & envoya en Espagne Tournabuon Florentin de nation, qui étoit son plus grand confident, & dont il écoutoit fort les conseils. Ce n'étoit pas à dessein de rien conclure; mais seulement de connoître la disposition de la Cour d'Espagne à son égard, & de donner de l'inquiétude à celle de France, afin qu'au cas qu'il fût obligé de s'accommoder, il pût faire ses conditions meilleures.

Il tira en longueur par mille artifices, & par une infinité de difficultez qu'il faisoit naître de jour en jour dans les négociations d'Ancenis, attendant quel tour prendroient les affaires du Roy, & dans l'espérance de profiter de son éloignement pendant son voyage de Lyon, dont le bruit courut long-temps avant qu'il le fît.

Les affaires auroient été bien-tôt terminées par un piége qu'on avoit tendu à ce Duc, & dont il auroit eu peine à s'échapper, sans un contre-temps fâcheux qui en empêcha le succès.

Contre-temps qui empêcha qu'on ne se rendît maître du Duc de Mercœur.

Le Baron de Kamor fort affectionné au parti du Duc de Mercœur étoit amoureux de la Dame de Kervenau, auprès de laquelle le sieur du Plessis-Mornai avoit si-bien agi, qu'elle lui avoit promis d'engager le Baron à enlever le Duc de Mercœur, & à le conduire à Rennes: elle en étoit venuë à bout, & du Plessis envoya au Baron de ses propres soldats pour l'éxécution de ce coup important: mais comme il étoit en chemin pour aller trouver le Duc, il fut rencontré par le Maréchal d'Aumont, qui ne sçachant rien de ce mystére, l'attaqua, & le défit: & le Baron prétendant avoir satisfait sa Maîtresse par cette tentative, ne voulut point pousser sa complaisance plus loin.

Quelles étoient les vuës de ce Prince.

Le Duc de Mercœur avoit résolu d'être le dernier de la Ligue à quitter

* Philippe du Bec.

ter les armes, & de faire son Traité de sorte, qu'il fût toûjours regardé de tous les Catholiques, comme le plus zélé protecteur de la Religion. Sa vûë étoit, si dans la suite il arrivoit quelque révolution dans l'Etat, ou que le Roy favorisât trop les Huguenots, & alienât de lui les Catholiques, d'être regardé d'eux comme une ressource & un refuge, sur lequel ils pourroient compter, après les preuves qu'il auroit données de sa constance à soûtenir la Religion, dans le temps même que le Duc de Joyeuse, & les autres Chefs les plus considérables de la Ligue pensoient à mettre les armes bas. 1595.

Pour cela il étoit déterminé à ne rien écouter, qu'on ne le confirmât dans son Gouvernement de Bretagne avec une pleine autorité, & avec pouvoir de mettre tels Gouverneurs & telles garnisons qu'il jugeroit à propos dans toutes les Places. Tant que dura la négociation, il proposa toûjours pour premier & principal article, que nul éxercice de la Religion Protestante ne se feroit dans la Province, & que l'Edit de pacification de l'an 1577. que le Roy avoit confirmé, n'y seroit ni reçu, ni éxécuté.

Le Roy, qui pénétroit ses desseins, avoit ordonné à ses Plenipotentiaires de ne passer nul de ces articles, aimant mieux, quelque desir qu'il eût de la paix, achever de conquérir le reste de son Royaume par les armes, que de laisser dans son Etat des semences de révolte, & aucun Seigneur si puissant, que ses sujets mal intentionnez pussent jamais le regarder comme un Chef capable de soûtenir leur rebellion.

Le Roy lui fait proposer une Tréve & à quelles conditions.

Comme il vit de ce côté-là si peu de disposition à la paix, il fit proposer la continuation de la Tréve, qui avoit été faite pour quelques mois; que cependant les conférences se continueroient pour la paix; que pour en lever les obstacles & procurer le repos des peuples, tous les étrangers sortiroient de la Province; & il fit dire par ses Députez, qu'il étoit prêt d'en retirer les Anglois, si le Duc vouloit en faire sortir les Espagnols.

Elle est concluë pour quatre mois.

Il faisoit d'autant plus volontiers cette offre, qu'il sçavoit que la Reine d'Angleterre étoit résoluë à rappeller ses troupes, pour s'en servir contre les révoltez d'Irlande, & que ce secours étant ôté au Maréchal d'Aumont, le Duc de Mercœur demeureroit maître de la Campagne. De plus il faisoit connoître par-là aux peuples qui étoient fort ennuyez de la guerre, que ce n'étoit pas sa faute, s'ils ne jouïssoient pas du repos qu'ils desiroient; mais le Duc éluda toûjours; & ce ne fut qu'au mois de Décembre, qu'une Tréve fut concluë pour quatre mois.

Ces négociations furent cause, qu'il ne se fit pas en Bretagne de fort grands exploits militaires. Le Roy y acquit Rhedon de Belle-Isle: mais ce fut sans coup ferir, & par la soumission volontaire du Marquis de Belle-Isle & du sieur de Talouet Gouverneur de Rhedon.

Mort du Maréchal d'Aumont.

Le Maréchal d'Aumont après avoir pris Moncontour & quelques Châteaux, assiégea Comper, Bourg fortifié dans l'Evêché de saint Malo, qui

1595. *dont le bâton est donné à Jean de Beaumanoir Sieur de Lavardin.*

qui appartenoit au Comte de Laval, situé sur la petite riviére de Démen, qui va assez loin de là se jetter dans la Villaine. Ce fut devant cette Bicoque, que ce Seigneur illustre par la constante fidélité qu'il eut toûjours pour ses Souverains légitimes, & par les grands services qu'il leur rendit dans la guerre, trouva la mort ; car ayant été blessé d'une mousquetade au bras, & s'étant retiré à Montfort pour se faire pancer, la blessure qui d'abord ne parut pas dangereuse, devint mortelle par la fiévre qui survint, & qui l'emporta. Il mourut le dix-neuviéme d'Août à Rennes, laissant à deux fils de grands éxemples, & peu de biens. Le bâton de Maréchal de France vaquant par sa mort fut donné à Jean de Beaumanoir sieur de Lavardin, dont il a été fait souvent mention dans cette Histoire, & Saint-Luc qui étoit Lieutenant du feu Maréchal, prit le commandement des Armes dans le Pays.

Dupl. sous l'an 1595.

L'accident du Maréchal fit lever le siége de Comper ; mais au mois de Novembre suivant, il fut surpris, & emporté par les sieurs Dandigni, deux fréres Gentilshommes Bretons, à qui l'Histoire, à cette occasion, donne en même-temps l'éloge de courage & d'habileté dans les belles Lettres, qualitez qui se trouvoient alors rarement alliées dans la Noblesse Françoise.

Négociations pour la paix avec le Duc de Lorraine. Quelles en furent les conditions.

Les négociations pour la paix du Duc de Lorraine avec le Roy se firent plus heureusement, que celle de Bretagne. Le Traité, qui, dès l'année précédente, en avoit été projetté à saint Germain-en Laye, fut conclu sur la fin de celle-ci. Par le troisiéme article, la ville de Marsal étoit cédée au Duc de Lorraine, quoi qu'elle eût été usurpée sur l'Evêché de Metz. Par le quatriéme, les Gouvernemens de Toul & de Verdun étoient donnez à un des fils du Duc de Lorraine, à qui en cas de mort, un autre fils du Duc devoit succéder. Par le second, il étoit dit qu'il seroit fait justice à Messieurs les enfans du Duc de Lorraine pour les biens de la succession de la feuë Reine Catherine de Médicis leur Grande-mére, sans préjudice des droits que le Duc prétendoit tant de son chef que de celui de ses enfans sur les Duchez de Bretagne & d'Anjou, & sur les Comtez de Provence, de Blois & de Coucy. Par le douziéme, le Roy comme garant de la dot de la feuë Duchesse de Lorraine Claude de France, s'obligeoit à payer les rentes constituées pour cette dot, & tant pour cela que pour d'autres dettes, promettoit la somme de neuf cens mille écus.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 2.

Ce Traité fut ratifié par le Roy au mois de Décembre à Folembray, & par le Duc de Lorraine à Nancy au mois de Mars suivant ; mais plusieurs articles furent retranchez dans la ratification ; & quand on en fit la vérification au Parlement, le vingt-quatriéme de Décembre de l'an 1601. le second article où il étoit fait mention des prétentions du Duc de Lorraine sur les Duchez de Bretagne & d'Anjou, & sur les Comtez de Provence, de Blois, & de Coucy, fut ôté, & les neuf cens mille écus du douziéme, furent reduits à deux cens cinquante mille.

Embarras que les Huguenots causérent au Roy.

Ce ne furent pas seulement les Espagnols & les restes de la Ligue, qui donnérent cette année au Roy beaucoup d'embarras ; mais encore les Hu-

Huguenots qui le fatiguoient sans cesse par leurs requêtes, & qu'il avoit inutilement tâché de satisfaire par la confirmation de l'Edit de 1577. Ils s'étoient tenus trop heureux de l'avoir obtenu, lorsque le feu Roy le leur accorda : mais ils le comptérent pour rien depuis, parce qu'en effet ce n'étoit rien pour eux, eu égard aux grandes espérances qu'ils avoient conçûës de rendre leur Religion dominante, au cas que le Roy pour lequel ils avoient tant combattu, fût élevé sur le Trône. 1595.

On soupçonna quelques grands Seigneurs, & en particulier le Duc de Bouillon, de les pousser sous-main à faire du bruit. Le Roy commençoit à se défier fort de ce Duc, dont la conduite qu'il étudioit depuis quelque temps, lui donnoit lieu de croire, qu'il avoit dessein de se faire Chef & Protecteur des Prétendus Réformez dans le Royaume.

Ils tiennent une assemblée à Saumur.

Hist. de l'Edit de Nantes. l. 7.

Procès verbal de l'assemblée de Saumur.

Ceux-ci firent une assemblée à Saumur le vingt-quatriéme de Février. On y commença par la lecture du Brévet, qui leur donnoit permission de faire cette assemblée ; mais comme ils prétendoient avoir droit de la faire sans cette permission, ils protestérent après la lecture du Brévet, *que c'étoit sans s'y lier & s'astreindre, & sans préjudicier en aucune façon à la liberté de leurs Eglises, de se pouvoir assembler sans telles & semblables Lettres* : & parce qu'ils avoient des affaires importantes à traiter qui demandoient le secret ; il fut résolu que le Président, & tous les Deputez des Provinces feroient serment, de ne point réveler ce qui seroit proposé ou conclu. Ils y renouvellérent les Réglemens faits à l'Assemblée de Sainte-Foy. Il y fut arrêté qu'on présenteroit de nouveau le Cahier de l'Assemblée de Mantes de l'an 1593. qu'on feroit un manifeste justificatif de leurs demandes & de leur conduite ; qu'on choisiroit un Agent ou Procureur pour le tenir à la Cour, & y avoir soin de leurs intérêts ; que sans accepter l'Edit de 1577. les Eglises particuliéres des Bailliages pourroient se servir de ce qui leur y étoit accordé, pourvû qu'elles déclarassent, que ce n'étoit qu'en attendant que Sa Majesté eût plus amplement & plus favorablement pourvû à leurs justes demandes ; qu'ils ne rendroient aucunes Places de celles qu'ils tenoient ; & que si le Roy en vouloit entiérement ôter les garnisons, ou reduire ces garnisons à si peu de soldats, qu'ils ne fussent pas suffisans pour les défendre, & que pour cet effet il fît défense aux Receveurs Généraux de leur délivrer de l'argent pour leur entretien, les Gouverneurs de ces Places, pourroient arrêter l'argent entre les mains des Receveurs, jusqu'à ce qu'on eût fait les remontrances convenables au Roy, & que s'il ne les recevoit pas, on verroit ce que l'on auroit à faire.

Ils députérent vers le Roy qui étoit alors à Lyon, les sieurs de la Nouë & de la Grimaudaye, pour représenter les services que ceux de la Religion lui avoient rendus, se plaindre de ce que dans les capitulations accordées aux Villes de la Ligue, qui s'étoient soûmises, on avoit violé l'Edit même de 1577. & faire les autres remontrances conformes à ce qui avoit été arrêté dans l'assemblée de Saumur qui les députoit.

1595. Réponse du Roy à leurs Députez.

Ces Députez ayant présenté au Roy leur Cahier, il prit quelques jours pour l'éxaminer. Il leur répondit le vingtiéme de Septembre, qu'il vouloit qu'on s'en tînt à l'Edit de 1577, & à la teneur des conférences de Nerac & de Flex, & qu'il les feroit au plûtôt vérifier dans les Provinces. Il leur dit en particulier sur les capitulations des Villes de la Ligue, que certaines exceptions faites par ces Traitez ne donnoient pas beaucoup d'atteinte à l'Edit, & que le grand bien qui en étoit revenu à son Etat, méritoit bien que ses sujets souffrissent pour une si grande raison, ce petit dommage; que pour ce qui étoit de la réduction de leurs garnisons, dont ils faisoient de si grandes plaintes, la guerre qu'il soûtenoit contre l'Espagne, l'avoit réduit à retrancher les dépenses extraordinaires, & que néanmoins il avoit traité à cet égard plus favorablement leurs Places de sureté, que les autres Villes, même celles des frontiéres.

Massacre de la Châtaigneraye.

Ces réponses ne satisfirent point les Huguenots; mais ils ne se trouvérent pas encore en état de remuer, & ils différérent à les éxaminer dans d'autres assemblées qu'ils firent l'année suivante. Deux choses les irritérent furieusement vers ce temps-là: la premiére fut le massacre qui se fit à la Châtaigneraye, dont les habitans Huguenots s'étant assemblez dans la maison d'un Gentilhomme nommé Vaudoré pour faire le Prêche, furent surpris par la Garnison de Rochefort, Place alors fortifiée sur la Loire en Anjou, & qui tenoit pour le Duc de Mercœur. Tout y fut passé au fil de l'épée, sans qu'on épargnât ni les femmes ni les enfans, les soldats criant qu'ils avoient ordre de Monsieur le Duc de Mercœur, de ne faire desormais nul quartier à aucun Huguenot. Madame de la Châtaigneraye fut fort soupçonnée d'avoir fait faire ce coup. La Noblesse du Poitou s'assembla sur ce sujet à Fontenai, pour délibérer des moyens d'en avoir raison, & elle se tint extrémement offensée de cette différence, que les ennemis faisoient entre les sujets Catholiques du Roy & les Huguenots. Le sieur du Plessis-Mornai en fut autant irrité qu'aucun autre, & chercha long-temps quelque occasion favorable de faire réprésailles sur les Ligueurs; il ne la trouva pas: car il n'en est fait mention ni dans ses Lettres, ni dans nos Histoires.

Lettre de M. Du-Plessis-Mornay, à M. de Lomenie du 4. Sept. 1595. & du 16. Sept.

Le Roy retire de leurs mains le jeune Prince Henri de Condé.

L. 111.

L'autre chose qui tint fort au cœur au commun des Huguenots, parce qu'ils n'en sçavoient pas le mystére, fut l'éxécution de la promesse que le Roy avoit faite au Pape, de retirer de leurs mains le jeune Prince Henri de Condé, qui n'avoit alors que sept ans. Le Président de Thou nous apprend que le Duc de Mayenne envoyant à Rome le Baron de Séneçey, l'avoit chargé de bien recommander au Pape, que supposé qu'il donnât jamais l'Absolution au Roy, il éxigeât de lui, d'enlever aux Protestans, & de faire élever dans la Religion Catholique ce jeune Prince, qui étoit son héritier présomptif, & devoit par l'ordre de la naissance lui succéder à la Couronne, supposé qu'il n'eût point d'enfans; que le Roy l'ayant sçû, & ne voulant pas que les Protestans crussent, que c'étoit par l'ordre du Pape, qu'il leur ôtoit ce Prince, il avoit dessors traité avec leurs Chefs pour se le faire rendre, & que ce

ne

ne fut qu'à cette condition, qu'il leur promit de confirmer l'Edit de 1577. 1595.

En effet les ſieurs d'Oſſat & du Perron informez ſans doute de ce fait, & qui ne manquérent pas d'en inſtruire le Pape, ne voulurent jamais permettre que cette condition fût un préliminaire du Traité pour l'Abſolution du Roy. Clément VIII. ſe contenta de la parole qu'ils lui donnérent de ſa part, que cela ſe feroit en temps & lieu, & dès que les conjonctures le permettroient; & il accorda un an pour l'éxécution. Quand donc le Roy demanda le Prince de Condé aux Chefs du parti, ils ne firent pas grande difficulté de le lui donner, comme ils s'y étoient engagez, de quelque importance qu'il leur fût d'avoir en leur puiſſance l'héritier préſomptif de la Couronne, & de l'élever dans la Religion Huguenote; & c'eſt pourquoi le ſieur du Pleſſis-Mornai, qui ſçavoit alors la plûpart des ſecrets du Roy, écrivant ſur ce ſujet à un de ſes amis, & lui apprenant que le Marquis de Piſani étoit déja en Xaintonge pour cette affaire, lui prédit qu'il ne trouveroit ſur cela aucune réſiſtance. Lettre du 24. d'Octobre 1595.

Toutefois le Roy colora de deux autres prétextes le voyage du Marquis. Le premier étoit d'arrêter les ſuites d'un ſoulévement, qui s'étoit fait en Xaintonge à l'occaſion des impôts; l'autre étoit d'amener à Paris Madame Catherine Charlotte de la Trimouille Princeſſe de Condé Douairiére & mére du jeune Prince, laquelle avoit préſenté Requête au Roy, pour y être transférée & jugée par le Parlement de Paris, ſur le crime dont on la chargeoit.

La maniére extraordinaire & violente dont le feu Prince de Condé étoit mort en 1588. avoit fait beaucoup parler, & la Princeſſe ſa femme fut ſoupçonnée, & accuſée de l'avoir empoiſonné. Les Huguenots l'arrêtérent à ſaint Jean d'Angeli, & nommérent des Commiſſaires, pour lui faire ſon Procès. Elle ne voulut jamais les reconnoître pour ſes Juges, & prétendoit qu'en qualité de Princeſſe femme d'un Prince du ſang, elle devoit être jugée par la Cour des Pairs, qui eſt le Parlement de Paris. Elle préſenta donc ſa Requête au Roy ſur ce ſujet, & demanda en même-temps d'être miſe en liberté, à la charge de ſe préſenter dans le terme qui lui ſeroit preſcrit, ſous la caution des Seigneurs, qui ſouſcrivirent à ſa Requête: c'étoient le Comte d'Auvergne, le Duc de Montmorency, le Maréchal de Damville, le Duc de Thouars-la-Trimouille, les Maréchaux de Briſſac & de Bouillon, & quelques autres ſes parens ou ſes alliez.

Le Roy lui accorda ſa demande, & envoya ordre à Jean de la Roche-Beaucourt ſieur de ſainte Même Gouverneur de ſaint Jean d'Angély, de la mettre en liberté, & de l'envoyer à Paris, & de remettre en même-temps le jeune Prince de Condé ſon fils entre les mains du Marquis de Piſani, qu'il lui donnoit pour Gouverneur. Sainte Même nonobſtant les ſollicitations des Rochellois & de pluſieurs autres Huguenots, qui vouloient que ce Prince fût toûjours en leur puiſſance, obéït à l'ordre du Roy.

L'un

1595. *La Princesse sa Mere est justifiée du soupçon d'avoir empoisonné le Prince son Mary, & embrasse la Religion Romaine.* *De quelle maniére le jeune Prince son fils fut élevé.*

L'un & l'autre furent amenez à la Cour. La Princesse se présenta au Parlement de Paris, où après les procédures ordinaires, elle fut justifiée l'année suivante par un Arrêt: ensuite elle fit abjuration de l'hérésie, entre les mains du Cardinal de Médicis, alors Légat du Pape en France; ce qu'elle avoit toûjours refusé de faire avant sa justification, de peur qu'on ne regardât son changement de Religion, comme un moyen qu'elle auroit pris, pour se tirer d'une si fâcheuse affaire.

Pour ce qui est du Prince de Condé, outre le Marquis de Pisani qui fut chargé de son éducation, on lui donna pour Précepteur, le sieur Nicolas le Févre, homme d'une probité & d'une piété reconnuë, & d'une grande capacité. Le jeune Prince son disciple qui avoit beaucoup de vivacité d'esprit, une très-heureuse mémoire, & un jugement très-solide, dont il donna de grandes preuves dans toute la suite de sa vie, profita si bien de ses leçons en matiére de Religion, que quelques années après il n'y avoit point de Docteur Calviniste qui osât lui tenir tête sur les controverses. Il fut effectivement depuis un des plus solides appuis de la Religion Catholique, à laquelle il rendit de grands services, aussi-bien qu'à l'Etat sous ce Regne, & sous le suivant.

Le Pape & tous les bons Catholiques eurent une extrême joye, de voir ce Prince en sûreté contre l'hérésie, & d'avoir en sa personne un héritier présomptif de la Couronne, élevé dans la Religion Catholique; car c'étoit-là un point capital sans lequel les sincéres Catholiques du Royaume ne pouvoient avoir l'esprit en repos: & ainsi finit l'année 1595. mêlée de bonheurs & de malheurs. La suivante ne fut pas moins variée: mais au milieu de ces vicissitudes de la fortune, tantôt contraire, tantôt favorable, le Roy affermissoit toûjours son Trône & son autorité. Il applanissoit de plus en plus le chemin à la tranquillité, qu'il avoit toûjours en vûë de rétablir dans son Etat, & il en vint à bout avec le temps.

1596. *La paix est enfin concluë avec le Duc de Mayenne.*

Cette année 1596. commença par le Traité de paix, qui enfin fut conclu avec le Duc de Mayenne. Ce Duc ayant obtenu l'année précédente une Tréve de trois mois, fit déclarer dans les Provinces à tous ceux qui y maintenoient encore le parti de la Ligue, que la réconciliation du Roy avec le saint Siége étant faite, la cause qui lui avoit fait prendre les armes contre ce Prince, ne subsistoit plus; qu'il étoit tout-à-fait résolu de se soûmettre à lui, & de le reconnoître pour son Roy, & pour son légitime Souverain; qu'il les exhortoit à en faire de même, à lui envoyer leurs prétentions; qu'il les présenteroit à Sa Majesté, & que comme Chef de l'Union qu'il avoit jurée avec eux, il ménageroit leurs intérêts. Tous, excepté le Duc de Mercœur, & plusieurs de ceux qui s'étoient attachez à sa fortune, consentirent que le Duc de Mayenne traitât pour eux; & ses Agens étant convenus de tous les articles, le Traité fut signé. Ils furent publiez au nombre de trente & un dans un Edit du Roy fait à Folembrai, au mois de Janvier, sous ce titre: *Edit du Roy sur les articles accordez à Monsieur le Duc de Mayenne pour la paix du Royaume.*

Le

Le Roy, comme j'ai dit en parlant du Traité de Tréve de l'année précédente, ne vouloit pas réduire le Duc au désespoir, de peur qu'il ne se jettât entre les bras des Espagnols, & qu'il ne leur livrât les Places de Sens, de Châlons sur Saonne, & de Soissons qu'il tenoit encore. C'est pourquoi il conçut son Edit en des termes honorables pour ce Prince, & lui accorda plusieurs choses qu'il lui auroit refusées sans les raisons que je viens de dire

1596.

Il le louoit d'abord du dessein qu'il avoit pris de contribuer à la tranquillité du Royaume, dès qu'il eut sçû que le saint Siége avoit approuvé qu'il le fît. Il relevoit son affection pour sa patrie, en ce que durant sa plus grande prospérité, il n'avoit jamais voulu consentir au demembrement de l'Etat, & de ce que pouvant faire encore durer la guerre par des moyens qui auroient été très-préjudiciables au bien public, il avoit préféré la paix à toute autre considération.

Articles du Traité.

Par le premier article, il lui accordoit pour Place de sûreté, la Ville de Seure, Châlons & Soissons, durant six ans. Il lui assûroit le Gouvernement de Châlons, pour un de ses enfans, en détachant cette Ville du Gouvernement de Bourgogne. Il consentoit que dans l'espace de six ans, il n'y eût à deux lieuës de Soissons, d'autre éxercice de Religion, que de la Catholique; & que nulles personnes d'autre Religion ne fussent admises aux Charges, & aux Offices de la Ville.

Par le quatriéme, tous Ecclésiastiques, Gentilshommes & Officiers qui avoient suivi le parti du Duc, étoient rétablis dans leurs biens, Charges, Bénéfices; pourvû qu'ils fissent serment de fidélité au Roy.

Par quelques autres l'amnistie étoit accordée pour tout ce qui s'étoit fait durant les guerres, excepté à ceux qui avoient eu part à l'assassinat du feu Roy.

Et comme cette exception pouvoit être tirée à consequence pour le Duc de Mayenne, & pour les autres Princes & Princesses qui avoient suivi son parti, le Roy les en déclaroit parfaitement disculpez par les informations qu'il en avoit fait faire pendant sept ans.

Par le douziéme, il déclaroit aussi que le Duc n'avoit eu aucune part à l'assassinat du Marquis de Maignelai Gouverneur de la Fére, & défendoit que l'on fît aucunes recherches sur ce fait contre le sieur de Maigny Lieutenant du Duc, & contre les soldats de ses Gardes qui avoient assisté à cette mort.

Par le vingt-sixiéme, Marseille & les autres Villes de Provence devoient jouïr du bénéfice de l'Edit, en se soumettant au Roy. Cette mention particuliére de Marseille n'étoit pas nécessaire, vû l'article de l'amnistie générale: mais on la fit exprès, pour engager les Bourgeois de cette Ville à sécouer le joug de ceux qui la gouvernoient, & qui pensoient à la mettre entre les mains des Espagnols.

Par le vingt-septiéme le Roy déclaroit, qu'il étoit prêt d'écouter les demandes des Ducs de Mercœur & d'Aumale, s'ils vouloient suivre l'exemple du Duc de Mayenne, & ordonnoit la surséance de l'Arrêt

 du

1596. du Parlement rendu contre le Duc d'Aumale, quelque temps après la prise de Dourlens.

Par le vingt-neuviéme le Roy se chargeoit d'acquitter les dettes du Duc de Mayenne, jusqu'à la concurrence de trois cens cinquante mille écus.

Il y eut encore quelques autres articles secrets qui ne furent point énoncez dans cet Edit, dont le principal fut, que le Duc de Mayenne quitteroit son Gouvernement de Bourgogne, & qu'en dédommagement, son fils aîné auroit celui de l'Isle de France vacant par la mort de Monsieur d'O, excepté Paris; que ce jeune Prince seroit reçu au Parlement Pair de France & Duc d'Eguillon & fait grand Chambellan, Charge que le Duc son pére avoit possédée, & qu'il remettoit entre les mains du Roy.

Le Duc de Joyeuse & les sieurs de Villars & Montpesat, tous deux fils de la Duchesse de Mayenne de son premier mariage, les sieurs de l'Estrange qui commandoit au Puy, saint Offange Gouverneur de Rochefort en Anjou, Duplessis Gouverneur de Craon, la Séverie Gouverneur de la Garnache, avoient mis entre les mains du Duc de Mayenne leurs demandes, pour les présenter au Roy, qui y avoit répondu après les avoir examinées dans son Conseil.

Il étoit dit par le vingt-huitiéme article de l'Edit, qu'ils jouïroient de ce que le Roy leur avoit accordé, pourvû que le Duc de Mayenne fît connoître qu'ils l'acceptoient: mais de ceux-là, saint Offange & Duplessis, ou n'étant pas contens des modifications que le Roy avoir mises à leurs requêtes, ou regagnez par le Duc de Mercœur, persistérent dans le parti de ce Duc.

Edit particulier pour le Duc de Joyeuse.

Quant au Duc de Joyeuse, il obtint un Edit particulier pour lui, pour Toulouse, & pour les autres Villes de Languedoc qu'il avoit en sa disposition, & gagna par son Traité la dignité de Maréchal de France, & une des Lieutenances générales du Languedoc. Le nouveau Duc de Nemours fut aussi reçu en grace. Le Gouvernement général de quelques Places qu'il tenoit encore, lui fut conservé, & les Gouverneurs particuliers de ces Places furent aussi confirmez dans leurs Gouvernemens, à condition de faire au plutôt serment de fidélité au Roy.

Le Duc de Mayenne vient trouver le Roy & en est très-bien reçu.

Cette importante affaire de la réconciliation du Duc de Mayenne étant consommée, ce Duc obtint permission du Roy de lui venir baiser les mains; & il le vint trouver à Monceaux. Il en fut reçu avec tout l'agrément qu'il pouvoit souhaiter. Jamais réconciliation ne fut plus sincére: le Duc depuis ce temps-là, renonça à toutes intrigues, & mérita par sa conduite, que le Roy dans la suite eût en lui toute confiance, & l'employât dans des affaires très-importantes.

Cet événement fut un grand sujet de raisonnemens & de réfléxions sur les intentions du Duc de Mayenne, & sur toute la conduite qu'il avoit tenuë, depuis qu'il fut déclaré Chef de la Ligue, après la mort de ses deux fréres.

Le

Le ressentiment de cette mort, & le danger où il étoit lui-même exposé dans cette conjoncture, avoient paru à la plûpart justifier alors sa révolte. Le péril où se trouva la Religion par la mort du feu Roy, & par le grand nombre de Noblesse qui reconnut Henri IV. pour successeur à la Couronne sans autre précaution, que la promesse qu'il leur fit de se faire instruire, & d'éxaminer les deux Religions, avoit fourni à ce Duc un beau prétexte de suivre ses premiers projets, & le chemin que la fortune sembloit lui ouvrir, pour parvenir jusqu'au Trône même. Il sçut en profiter; & s'il eût eu affaire à un ennemi moins courageux, moins heureux & moins habile, il pouvoit se promettre tout de l'autorité qu'il s'étoit acquise dans le Royaume. 1596. *Divers raisonnemens sur cette réconciliation.*

Mais quand il se vit presque entiérement abbatu par la perte de la bataille d'Ivry: quand il sçut après le voyage du Président Janin en Espagne, que Philippe II. prétendoit au Royaume de France pour lui ou pour l'Infante sa fille; quand enfin après la conversion du Roy, il apperçut, que l'inclination des peuples lassez de la guerre, se tournoit ouvertement vers ce Prince; que lui-même ne pouvoit plus compter sur les Espagnols, qui ne pensoient plus qu'à le décréditer, & à le perdre, & qu'ils lui préféroient & à ses enfans, le Duc de Guise son neveu, au cas qu'ils fussent contraints de souffrir, que l'on mît un Prince François sur le Trône, il devoit, ce semble, en suivant le conseil de ses plus sages serviteurs & amis, s'accommoder avec le Roy: & au lieu d'amuser ce Prince par des négociations, qu'il entretenoit, sans vouloir rien conclure, au lieu de tromper Monsieur de Villeroy, qui jugeant de ce qu'il feroit, par ce qu'il devoit faire selon ses véritables intérêts, n'oublioit rien ni auprès de lui, ni auprès du Roy pour faire l'accommodement, la prudence paroissoit demander qu'il le fît sans plus différer.

Il auroit eu en ce cas l'honneur d'avoir rendu la tranquillité à l'Etat. Il auroit convaincu tout le public, qu'il n'avoit jamais eu en vûë que la sûreté de la Religion, puisque dès qu'il l'auroit crûë en assûrance par la conversion du Roy, il eût aussi-tôt mis les armes bas, & il auroit obtenu pour lui & pour les siens, les conditions les plus avantageuses. Il auroit toûjours été regardé par tous les Catholiques, comme le protecteur de la Religion: il n'auroit pas même entiérement perdu la qualité de leur Chef; & supposé que le Roy eût manqué aux paroles qu'il avoit données de maintenir la Religion Catholique dans le Royaume, tous les Catholiques, & même plusieurs de ceux du parti du Roy, se feroient réunis sous ses étendarts: le Pape, le Roy d'Espagne, le Duc de Savoye dans l'espérance d'une nouvelle révolution, l'auroient ménagé, & eussent entretenu correspondance avec lui. C'étoient là les raisons & les motifs, que Monsieur de Villeroy ne cessoit de lui rebattre dans le temps des négociations: mais comme le dit ce sage Politique, l'espérance de regner, & de se conserver au moins la qualité de Chef de parti, transporta toûjours ce Duc, qui, pour vouloir trop avoir, n'eut à la fin presque rien; & s'il n'avoit eu affai- Mémoires de Villeroy. T. I.

 re

1596. re à un Prince aussi droit, aussi sincére, aussi généreux que le Roy, il eût couru risque de se voir dans la fuite, non seulement méprisé, mais entiérement ruïné, & peut-être de périr avec infamie: car quels moyens n'a point un Souverain de se venger quand il le veut, & de se défaire d'un sujet qu'il a en sa puissance, & qui n'a plus ni appui ni ressource ?

Imposteur nommé la Ramée qui se disoit fils de Charles IX.

Il parut en ce temps-là une espéce de Fanatique nommé François de la Ramée, qui se disoit fils de Charles IX. & d'Elisabeth d'Autriche femme de ce Prince. Il prétendoit que la Reine mére Cathérine de Médicis l'avoit enlevé après sa naissance; & qu'ayant été exposé, comme un enfant dont on vouloit se défaire, il avoit été recueilli par un Gentilhomme de Poitou, nommé Gilles la Ramée, dont il avoit pris le surnom, après avoir été élevé chez lui. Sur ce fondement il disoit, qu'il étoit le légitime Roy de France, & faisoit beaucoup valoir certaines révélations, que lui & un Laboureur de Vaux en Champagne soûtenoient qu'ils avoient euës. Quelques Seigneurs donnoient, ou faisoient semblant de donner dans ces chiméres, & fournissoient libéralement par compassion, disoient-ils, à son entretien. Dans un autre temps on se feroit apparemment contenté d'enfermer cet homme aux Petites Maisons comme un fou : mais dans les conjonctures où les moindres choses étoient à craindre en cette matiére, le Parlement de Paris confirma la Sentence du Siége Royal de Reims, par laquelle la Ramée avoit été condamné à être pendu, & il fut éxécuté dans la Place de Gréve.

Thuanus. vol. 5. p. 699. Extrait des Regiſtres du Parlement de Paris an. 1596.

Après que le Duc de Mayenne fut rentré dans l'obéïssance, le Roy n'eut plus d'inquiétude du côté de la Bourgogne, & ce Traité lui facilita les moyens de s'en délivrer du côté de la Provence.

Etat de la Provence.

Bouche Hist. de Provence.

Le Duc d'Epernon refusoit toûjours d'en sortir, nonobstant les ordres de la Cour, & quoique le Duc de Guise eût été reçû en qualité de Gouverneur de la Province par le Parlement d'Aix. Le Château de Barbantane, qui tenoit pour le Duc d'Epernon, fut pris le deuxiéme de Janvier par le sieur de Crose après un assez long siége, & la défaite de la Garnison de Graveson, qui étoit venuë au secours. Monsieur de Lesdiguiéres prit Vinon par capitulation, & quelques autres Places. Ensuite il vint à Aix, pour se faire recevoir Lieutenant de Roy de la Province sous Monsieur le Duc de Guise. Il présenta les Lettres Patentes du Roy pour cette Charge, afin de les faire vérifier au Parlement. Cette Cour les envoya aux trois Etats de la Province, qui consentirent à la vérification, à cause des grands services que ce Seigneur leur avoit rendus : mais les intrigues du Comte de Carces, & du Marquis d'Oraison qui prétendoient à cette Charge, firent révoquer le consentement de la Noblesse, sur ce que Monsieur de Lesdiguiéres étoit Huguenot. Il en fut vivement piqué; mais désespérant de venir à bout de cette affaire, & étant prié par le Duc de Guise de s'en désister pour le bien public, il se retira en Dauphiné.

Le

Le Parlement d'Aix voulant de plus en plus signaler son zéle pour le service du Roy par l'anéantissement entier de la Ligue, informa suivant ses ordres contre Gilbert Génébrard Archevêque de cette Ville, qui avoit été depuis peu d'années pourvû par le Pape de cet Archevêché. Il fut un des plus opiniâtres Ligueurs ; & cette qualité qui l'avoit fait élever à cette dignité, la lui fit perdre. Un livre qu'il avoit composé depuis peu fort contraire aux libertez de l'Eglise Gallicane, & l'opposition qu'il fit à la résolution que la Ville avoit prise de se soumettre au Roy, parce que l'Absolution n'avoit pas encore été donnée à ce Prince par le Pape, furent les principaux motifs de l'Arrêt, qui fut rendu contre lui le vingt-sixiéme de Janvier. Par cet Arrêt il fut déclaré convaincu de crime de léze-Majesté, & condamné au bannissement hors du Royaume; ses biens acquis & confisquez au Roy, & le livre dont je viens de parler, mis entre les mains du Bourreau pour être brûlé. Il s'en alla à Avignon; & ayant depuis eu permission de se retirer à un assez riche Prieuré qu'il avoit en Bourgogne, il y mourut treize mois après l'Arrêt de son éxil. Le sieur de Vallegrand nommé à cet Archevêché par le Roy, en eut l'œconomat, & obtint depuis ses Bulles du Pape : mais l'affaire capitale pour le repos de la Provence, étoit la réduction de Marseille.

1596. Arrêt rendu contre Génébrard Archevêque d'Aix.

Charles de Casaux, & Louïs d'Aix dont j'ai déja parlé, gouvernoient absolument cette Ville depuis cinq ou six ans, le premier en qualité de premier Consul, & l'autre en qualité de Viguier; & contre les Coûtumes & les Priviléges des Bourgeois, ils s'étoient maintenus dans ces Charges par les mêmes violences qu'ils y étoient montez. Ils s'étoient donné des Compagnies de Gardes, avoient levé des Soldats, fait fondre du canon, & ne voulant reconnoître ni le Roy, ni le Duc d'Epernon, ni les Chefs de la Ligue, ils entretenoient seulement quelque commerce avec le Duc de Mayenne; mais sans nulle dépendance, & ils éxerçoient impunément toutes sortes de violences sur le peuple, auquel ils s'étoient rendus redoutables par un grand nombre de scélérats, gens déterminez, qui étoient à leur dévotion.

Violences commises à Marseille par deux hommes qui tyrannisoient cette Ville.

La brutalité avec laquelle, comme je l'ai raconté, l'un d'eux fit couper les oreilles au Trompette du sieur du Frêne envoyé Commissaire par le Roy en Provence, ne fut rien en comparaison de celle qu'ils commirent le mois d'Octobre suivant contre la Majesté Royale. Car le jour de l'élection des nouveaux Magistrats, ils firent brûler publiquement le portrait du Roy. Ce Prince nonobstant de si effroyables excès, vû l'importance de Marseille, leur fit faire de grandes offres, s'ils vouloient lui remettre la Place entre les mains : mais ils refusérent toûjours de le faire, alléguant le prétexte de la Religion, qui, disoient-ils, ne pouvoit jamais être en assûrance sous le Regne du Roy de Navarre.

Le Roy ne laisse pas de leur faire de grandes offres pour les gagner.

Tout leur appui étoit le Roy d'Espagne qui les entretenoit dans la révolte, & à la faveur duquel ils espéroient se maintenir dans leur tyrannie. Ils étoient résolus, si on les attaquoit, de livrer leur Place à ce

 Prin-

1596. Prince, & d'y recevoir Garnison Espagnole. En effet ils avoient dans leur Port la Flote de l'Amiral Doria avec un nombre considérable de soldats Espagnols prêts à les secourir au besoin, & dont une partie étoit logée dans la Ville: mais toutes leurs précautions furent rendues inutiles, par la maniére dont l'entreprise, que le Duc de Guise avoit formée sur leur Ville, fut conduite; le bonheur après tout y eut autant de part, que la bravoure & la prudence.

La plûpart des honnêtes gens de la Ville gemissoient de se voir asservis à cet indigne joug: mais nul n'osoit entreprendre de le secouer, tant ceux d'entre eux que l'on pouvoit soupçonner de quelque mécontentement, étoient veillez de près: aussi ce ne fut point par leur moyen que la Ville recouvra sa liberté.

Un Etranger est l'Auteur de la délivrance de cette ville.

Un nommé Pierre de Libertat en fut l'Auteur. Il étoit Corse de nation, très-avant dans la confidence des deux Tyrans, jusques-là qu'ils l'avoient fait Capitaine de la porte Royale, qui étoit la seule qu'on tenoit ouverte tous les matins, jusqu'à ce qu'on eût été battre l'estrade, pour éviter les surprises. Cet étranger qui avoit & du bon sens & du cœur, & étoit plus jaloux encore de sa fortune, que de la conservation de ses deux Patrons, fit réfléxion que difficilement ils pourroient tenir contre la puissance Royale, & contre les forces de toute la Province; que tôt ou tard ils succomberoient ou à la force ouverte ou aux embuches secrétes qu'on leur tendoit tous les jours, & que leur chute entraîneroit la sienne.

Après avoir long-temps délibéré, il se résolut de traiter avec le Duc de Guise, pour lui livrer la Ville. Il communiqua son dessein à Geofroy du Pré Notaire, homme d'esprit & de résolution, & ils firent au Duc ouverture de leur projet, par un Docteur nommé *Nicolas* du Bausset, qui après être sorti de la prison, où d'Aix & Casaux l'avoient renfermé, faisoit son séjour ordinaire à Aubagne Bourg à trois lieuës de Marseille. On eut bien-tôt conclu le Traité, par lequel le Duc promit cinquante mille écus à Libertat, la Charge de Viguier, & les autres Magistratures les plus considérables de la Ville pour ses parens & pour ses amis.

Mesures prises pour la livrer au Duc de Guise.

On prit pour le jour de l'éxécution le dix-septiéme de Février. Le Duc de Guise devoit ce jour-là se trouver avec des troupes aux environs de Marseille; & comme tous les matins Casaux & d'Aix sortoient avec quelque Cavalerie par la porte Royale, ne s'en rapportant qu'à eux-mêmes sur les précautions contre la surprise, Libertat qui commandoit à cette porte, devoit en faire tomber la herse dès qu'ils seroient dehors, pour empêcher qu'ils ne pussent rentrer, ni échapper aux troupes qui fondroient sur eux.

Le Duc de Guise pour mieux couvrir son dessein, vint à Toulon avec ses troupes, assiégea & prit la Ville d'Hiéres, & quelques Bourgades le long du bord de la mer, qui n'avoient pas encore voulu le reconnoître. Il envoya des partis courir la campagne, & le Marquis d'Oraison s'avança le quatorziéme de Février jusqu'à Aubagne avec cent

Mai-

Maîtres. L'allarme fut donnée à la Ville: Casaux & d'Aix toûjours alerte renforcérent tous les Corps-de-garde, & en firent un nouveau de cinq ou six cens Espagnols, à la maison du Baron de Meoilhon, où étoient autrefois les Capucines; mais le lendemain le Marquis s'éloigna vers la Cioutat. 1596.

Le jour d'après seiziéme de Février, il revint à Aubagne, où il demeura avec sa Cavalerie, & fit avancer de l'Infanterie vers Masaugue, saint Julien, Allauch, saint Marcel, & se mit en embuscade tout proche de Marseille avec deux cens Arquebusiers & soixante Maîtres, qui surprirent un parti de la garnison, dont dix furent tuez & trente faits prisonniers. Sur cette nouvelle allarme, Casaux fit sortir toute sa Cavalerie & l'Infanterie Espagnole, qui allérent jusqu'à saint Julien, & n'y ayant trouvé personne, elles revinrent tambour battant, & traversérent toute la Ville, pour donner de la terreur aux Bourgeois Royalistes, & les contenir.

Le dix-septiéme de Février, jour de l'entreprise, le Marquis d'Oraison partit d'Aubagne devant le jour avec sa Cavalerie, pour s'approcher de Marseille, devant être suivi par le Duc de Guise, qui venoit du côté de Toulon par Aubagne.

Evénemens qui pensérent tout déconcerter.

Deux choses pensérent tout déconcerter: la premiére fut, qu'un Paysan ayant découvert la Cavalerie du Marquis d'Oraison qui s'approchoit de Marseille, courut vîte, pour en donner avis dans la Ville; l'autre que Casaux s'étant trouvé mal durant la nuit, ne sortit point le matin de la Ville contre son ordinaire, & qu'il n'y eût que Louïs d'Aix, qui, avec douze Mousquetaires à cheval, alla pour découvrir aux environs ce qui s'y passoit. Il apperçut de loin quelques Cavaliers, sur lesquels il détacha huit des plus résolus de sa troupe, qui chargérent ces Cavaliers, & les poursuivirent assez loin.

Le sieur d'Allamanon qui commandoit les embuscades qu'on avoit mises dans les environs, voyant ses gens si vivement poursuivis, ne douta point que l'entreprise ne fût découverte, & crut même que Libertat avoit trahi. Il piqua vers le Duc de Guise, & lui conseilla de faire retirer les troupes les plus avancées, qui couroient risque d'être enveloppées par la garnison, d'autant plus qu'on ne donnoit aucuns signaux de la Ville. Le Duc étoit sur le point de prendre ce parti, lorsqu'on lui vint dire que la herse de la porte Royale étoit abbatuë. C'étoit un des signaux dont on étoit convenu: surquoi il fit approcher quelques troupes vers la ville: mais elles n'eurent pas plûtôt paru, que le canon des remparts & du Fort de Notre-Dame de la Garde commença à tirer dessus, & les obligea à se retirer au Plan saint Michel. Cela confirma le Duc de Guise dans la pensée qu'il étoit trahi: Il ne se pressa pas néanmoins de faire sa retraite, & se mit seulement en état de repousser la garnison, si elle sortoit.

Un des Tyrans est tué.

Cependant Libertat envisageant le péril où il se trouvoit, ne se perdit point, & prit son parti en homme de résolution. Il étoit persuadé que Louïs d'Aix étant dehors, s'il pouvoit se défaire de Casaux resté dans

la

1596. la Ville, les Royaliſtes & le peuple ſe voyant délivrez de l'un & de l'autre ſe joindroient à lui contre les Eſpagnols, & contre la faction des deux Tyrans. Il envoya dire à Caſaux, que ſa préſence étoit néceſſaire à la porte Royale, vû que les ennemis rodoient en grand nombre aux environs de la Place, & qu'il le prioit de s'y rendre inceſſamment. Caſaux vint auſſi-tôt accompagné de douze Mouſquetaires. Libertat qui n'avoit avec lui que deux de ſes fréres, & deux de ſes couſins, étoit entre les deux portes ayant l'épée à la main. Caſaux en l'abordant lui dit: *Hé bien, Capitaine, qu'eſt-ce que ceci? Voilà bien du mouvement. Vous l'allez voir, Monſieur le Conſul*, repartit Libertat; & en même-temps lui ayant donné de ſon épée au travers du corps, & un autre coup de demie picque dans le cou, il le renverſa ſur le carreau. Les Mouſquetaires qui eſcortoient Caſaux, ſe mirent en défenſe, & tirérent quelques coups ſur Libertat: mais celui-ci avec les quatre qui l'accompagnoient, les chargea avec tant de vigueur, qu'après avoir tué le Sergent, il les mit en fuite, & auſſi-tôt il cria, *Vive le Roy*.

Le peuple dans la ſurpriſe, répondit à Libertat par le même cri, qui paſſa de ruë en ruë. Le Préſident Bernard bon ſerviteur du Roy voyant l'affaire en ſi bon chemin, ſortit de ſa maiſon la demie pique à la main tout malade qu'il étoit. Il fut joint par les ſieurs de Bourgogne, de Cabre, de Ruffy, de Boyer, de ſaint Jacques, & de quelques autres: il anima la populace contre les deux Tyrans, & ſuivi de plus de deux mille perſonnes, marcha vers la porte Royale, pour ſeconder Libertat.

Et l'autre ſe défend inutilement.

Le bruit qui ſe faiſoit dans la Ville, fit tourner tête de ce côté-là à Louïs d'Aix, qui trouvant la herſe abbatuë, vit bien que les choſes y alloient mal pour lui: mais dans l'eſpérance d'y apporter reméde, ou de périr en combattant, il va au pied de la muraille, proche de laquelle il avoit poſté les cinq cens Eſpagnols, ſe fait tirer avec des cordes dans la Ville, & s'étant mis à la tête de quatre cens hommes de ſa faction que le fils de Caſaux avoit raſſemblez, il marche avec cette troupe vers la porte Royale, ayant fait avertir Doria de mettre à terre les ſoldats de ſes Galéres, pour ſe rendre maîtres de la porte en dehors: mais ayant été repouſſé par Libertat, il alla ſe retrancher dans le Corps-de-Garde de la Maiſon de Ville.

Le Duc de Guiſe entre dans la Ville.

Durant ce tumulte, Libertat fit ſortir par le Guichet le Capitaine Imperialé d'une des plus illuſtres & des plus anciennes Maiſons de Genes, qui s'étoit établi à Marſeille, & l'envoya au Duc de Guiſe, pour l'avertir de l'état des choſes, & le hâter de venir à ſon ſecours. Le Duc accourut avec toute ſa Cavalerie, que ſon Infanterie ſuivoit à grand pas, & à ſon arrivée, la herſe ayant été levée, il entra, & ſe ſaiſit de la porte. Il marcha droit au Corps-de-garde de la Loge, où Louïs d'Aix fit mine de ſe vouloir défendre; mais ne voyant pas d'apparence de réſiſter long-temps, il s'échappa au travers de la preſſe avec les fils de Caſaux. Ils gagnérent enſemble le port, où s'étant jettez dans un bat-

batteau, d'Aix se fit conduire au Monastere de saint Victor, & Fabio de Casaux au Fort de Notre-Dame de la Garde. 1596.

Le Duc de Guise ayant reçu son Infanterie, alla pour attaquer le Corps-de-garde des cinq cens Espagnols dont j'ai parlé. Ils s'enfuirent à son approche, se sauvérent vers le Port, & la plûpart se jettérent dans la mer, pour gagner leurs Galéres. Dom Carlo Doria qui par une sage précaution s'étoit saisi de la chaîne, ayant recueilli ceux qui purent aborder, quitta le Port, & prit le large. C'est ainsi que cette importante Ville fut reduite à l'obéïssance de son legitime Souverain.

Et s'en rend maître pour le Roy.

Le Duc de Guise fit faire dès le lendemain une Procession générale en action de graces pour une si belle conquête, & ayant assemblé tout ce qu'il y avoit là de Noblesse, de Magistrats, & de Bourgeois reconnus pour n'avoir point eu de part à la révolte, il destitua les Officiers créez par les deux Tyrans, donna le bâton de Viguier à Libertat, & plusieurs Charges à ses parens & à ses amis, suivant les conventions faites avec lui. Le Roy le confirma dans cette Charge, y ajoûta le Commandement de deux Galéres avec celui de la porte Royale & du Fort de Notre-Dame de la Garde; & quelques jours après dans une nouvelle assemblée, il fut résolu que l'on graveroit sur un marbre, ou sur une lame de cuivre la belle action de Libertat, pour être honorablement placée dans la Maison de Ville.

Ce brave homme ne jouït pas long-temps des honneurs qu'on lui faisoit, & des biens dont le Roy le combla; car il mourut l'année suivante: & comme la chose étoit encore récente, on illustra sa mémoire par de nouvelles marques d'honneur. Le Président du Vair fit son oraison Funébre, que l'on voit imprimée parmi les autres ouvrages de ce Magistrat: on lui éleva une statuë dans la Salle de l'Hôtel de Ville avec son éloge, & il fut ordonné que tous les ans le dix-huitiéme de Février, il seroit fait un service pour lui dans l'Eglise de l'Observance, où le Viguier & les Consuls seroient obligez d'assister.

Honneurs rendus à l'Etranger qui fut l'Auteur de cette réduction.

Quoy que la Ville fût renduë, il y avoit encore deux Forts à prendre, sçavoir celui de Notre-Dame de la Garde, & le Monastére de saint Victor. Celui-ci ne fit pas grande résistance; car Louïs d'Aix qui s'y étoit posté, apprehendant que la garnison ne le livrât au Duc de Guise, en sortit une nuit; & dès qu'on le sçut dehors, la Place fut renduë.

Il vouloit entrer dans le Fort de Notre-Dame de la Garde, où il croyoit être plus en sureté: mais on lui en refusa l'entrée. Il fut obligé de se cacher à la campagne, jusqu'à ce qu'au prix d'une chaîne d'or & d'une Turquoise, un Pescheur le porta dans son bâteau jusqu'à la Flotte d'Espagne.

Le Fort de Notre-Dame de la Garde ne fit guéres plus de résistance; & les fils de Casaux qui s'y étoient retirez, s'en étant évadez avant la Capitulation, se sauvérent à Genes. Le Roy regarda la prise de Marseille comme une affaire de si grande conséquence, qu'en apprenant

1596. cette nouvelle, il dit plein de joye : *C'est maintenant que je suis Roy* : & en effet tandis que cette porte étoit ouverte aux Espagnols & au Duc de Savoye, à l'extremité du Royaume entre l'Espagne & l'Italie, il avoit toûjours sujet de craindre, que ces deux ennemis n'inondassent la France de leurs troupes, & n'y penetrassent très-avant, vû principalement qu'il étoit alors très-occupé, & même très-mal mené du côté des Pays-Bas.

La nouvelle de la reduction de cette Place ne causa guéres moins de joye en Italie qu'en France. Dès qu'on y avoit sçû que les Espagnols y envoyoient des Galéres avec des troupes pour s'en saisir, l'Ambassadeur de Venise & celui de Toscane conjointement avec les sieurs du Perron & d'Ossat, firent de grandes instances auprès du Pape, pour l'engager à traverser cette entreprise; mais il n'étoit plus guéres question de négocier là-dessus, & la chose auroit réussi aux Espagnols, si le Duc de Guise ne se fût hâté de les prévenir; car la Ville étoit déja venduë au Roy d'Espagne au prix de cinq cens mille écus, & de vingt mille écus de rente dans le Royaume de Naples pour chacun des deux Tyrans.

Lettre du sieur d'Ossat à M. de Villeroy du 17. Janvier 1596.

Le Duc d'Epernon en est entiérement déconcerté.

La prise de Marseille fut aussi le coup, qui dompta l'opiniâtreté du Duc d'Epernon en Provence: quelques-uns prétendirent que si le Roy d'Espagne n'avoit point été prévenu par le Duc de Guise, & que Casaux & d'Aix l'eussent mis en possession de cette Ville, le Duc d'Epernon espéroit en avoir le Gouvernement, & par ce moyen, se maintenir malgré la Cour dans cette Province. Ce n'étoient que des conjectures, mais assez bien fondées sur ce que j'ai dit auparavant: quoi qu'il en soit, la prise de cette Place le déconcerta entiérement.

Il est battu à saint Tropez qui se rend aussi au Duc de Guise.

Il avoit encore la Ville de saint Tropez en sa disposition, qu'il avoit très-bien fortifiée. Mesplez en avoit été Gouverneur; c'étoit un excellent homme de guerre, qui avoit eu grande part les années précédentes dans la plûpart des avantages que le Duc avoit remportez sur les Ligueurs & sur les Provençaux soûlevez contre lui; mais on le lui rendit suspect, & il lui ôta ce Gouvernement. Mesplez irrité de cet affront, se jetta dans le parti du Duc de Guise qui assiégea saint Tropez. Le Duc d'Epernon accourut au secours avec trois cens Maîtres & deux cens Fantassins : le Duc de Guise alla audevant avec six cens Fantassins & cent cinquante Gendarmes, le battit au passage de la riviére d'Argens le vingt-cinquiéme de Février, & lui enleva son bagage. C'est ainsi qu'en parle un des plus exacts Historiens de Provence. L'Auteur de l'Histoire du Duc d'Epernon ne convient pas de ce fait, & dit que le Duc d'Epernon fit une très-belle retraite; qu'il passa la riviére avant que le Duc de Guise l'eût pu joindre; qu'il le repoussa, lorsqu'il voulut la passer après lui, & lui tua plusieurs soldats.

Bouche. l. 10.

Hist. du Duc d'Epernon. l. 4.

La défaite ou la retraite du Duc d'Epernon lui fit perdre saint Tropez & quelques autres petites Places, dont la perte lui ôta tout moyen de tenir plus long-temps en Provence. Il lui vint une nouvel ordre du Roy d'en sortir au plûtôt; sur quoi il dépêcha à la Cour son Sécrétaire nommé Guet, qui fut présenté au Roy par Monsieur de Roquelaure toûjours

jours ami fidéle du Duc d'Epernon, lorsque tout le monde étoit déclaré contre lui. 1596.

Le Roy reçut très-mal cet Envoyé, & lui dit que peu s'en falloit qu'il ne lui fît couper la tête, pour avoir eu la hardiesse de venir le trouver de la part d'un homme, qui avoit intelligence avec les ennemis de l'Etat. Guet répondit que si cela étoit vray, il consentoit à subir le châtiment, dont Sa Majesté le menaçoit.

Et obtient grace du Roy par le moyen de M. de Roquelaure.

Lettre du sieur du Plessis Mornai au Roy du 30. Décembre 1595.

L'état des affaires de ce Prince, l'obligeoit encore à se ménager avec les grands Seigneurs de son état, & on appréhendoit que les Gouverneurs particuliers des Villes de Xaintonge & d'Angoumois, dont le Duc d'Epernon avoit le Gouvernement général, ne se révoltassent. Cette crainte rendit le Roy plus facile à pardonner à ce Duc, & Monsieur de Roquelaure obtint non seulement sa grace, mais encore promesse d'un dédommagemenr pour le Gouvernement de Provence. Il partit pour en assurer le Duc, qui sur sa parole se rendit à la Cour. Les Provençaux afin de hâter son départ, consentirent à lui faire un présent de cinquante mille écus, & un de trente mille pour les Officiers de ses troupes. Il fut assez bien reçu du Roy, qui lui donna quelque temps après le Gouvernement de Limousin, bien moins considérable que celui de Provence : mais qu'il trouvoit fort à sa bienséance, parce qu'il étoit voisin des Gouvernemens d'Angoumois, de Xaintonge & du Pays d'Aunix qu'il avoit déja. C'est ainsi que finirent les troubles de Provence, où tout fut soûmis au Roy, excepté Berre, dont le Duc de Savoye s'étoit emparé depuis quelques années, & qu'il conserva jusqu'à la paix de Vervins.

Etat de la Picardie.

La joye que le Roy reçut de ces heureux succès en Provence, fut bien tempérée par les disgraces qui lui arrivérent en Picardie. L'Archiduc Albert d'Autriche encore alors Cardinal étoit arrivé aux Pays-Bas, pour en prendre le Gouvernement que le Comte de Fuente n'avoit eu que par *interim*. Ce Prince après avoit fait quelques tentatives inutiles, pour engager les Etats de Hollande à faire la paix, ne pensoit qu'à signaler les armes d'Espagne, que son Prédecesseur avoit renduës si glorieuses l'année précédente, par la prise du Catelet, de Dourlens & de Cambray. Il avoit apporté beaucoup d'argent, & amené de nouvelles troupes; de sorte qu'outre le Corps d'armée qu'il opposoit aux Etats, il pouvoit en former encore un de quinze mille Fantassins & de quatre mille chevaux, pour entrer en France.

Sa premiére vûë fut de délivrer la Fére, qui avoit été bloquée dès le mois de Novembre, & qui étoit alors serrée de fort près : mais le danger de s'engager si avant, & de s'exposer à une bataille contre une armée composée des meilleurs troupes du Royaume, & commandée par le Roy en personne, le détourna de ce dessein, & lui fit prendre celui d'une diversion, que lui proposa le sieur de Rosne.

Ce Gentilhomme natif de Champagne sur les confins de la Lorraine, étoit un des plus habiles Capitaines de son temps. Le Duc de Mayenne auquel il avoit toûjours été fort attaché, & qui connoissoit son mérite,

1596. avoit conseillé au Roy de le rappeller auprès de lui, & avoit voulu le comprendre dans son Traité d'accommodement: mais le Roy ne l'écouta point, résolu d'exclure de ce Traité, autant qu'il lui seroit possible, les créatures du Duc, afin qu'ils ne lui eussent point l'obligation des avantages qu'il leur procureroit, se reservant à les en gratifier lui-même pour se les attacher.

Mathieu. l. 2.

Un secret mal gardé fait perdre au Roy un bon Officier & la Ville de Calais.

En effet il avoit sous main fait parler à de Rosne, pour l'engager à quitter les Espagnols & l'attirer auprès de lui, en lui promettant d'avoir soin de sa fortune. De Rosne s'y trouva fort disposé, & fit dire au Roy qu'une seule chose l'arrêtoit à Bruxelles; qu'il y devoit vingt mille écus, & que si sa Majesté vouloit lui fournir dequoi s'acquitter de cette dette, il ne tarderoit pas à se rendre auprès de sa personne, pour lui offrir ses services.

Cette négociation ne fut pas tenuë assez secréte, & étant venuë à la connoissance de quelques anciens Ligueurs encore mal affectionnez au service du Roy, ou de quelques jaloux de la fortune de Rosne, ils en donnérent avis à Diego d'Ibarra, & lui envoyérent la copie du Traité.

Celui-ci en fit aussi-tôt part à l'Archiduc & au Conseil d'Etat, où il fut résolu de faire un éxemple sur le sieur de Rosne, & de lui faire trancher la tête; que cependant il falloit l'entendre avant que de le condamner.

Il étoit à table, lorsqu'on l'envoya querir; & étant en chemin pour se rendre chez l'Archiduc, un laquais lui mit un billet en main, où ces mots étoient écrits: *Sauvez-vous si vous pouvez; autrement vous êtes perdu.* Il déchira le billet après l'avoir lû, & se douta bien de quoi il s'agissoit. Il eut besoin en cette occasion de toute sa présence d'esprit, & il s'en servit fort à propos. Il entra dans la Salle où le Conseil étoit assemblé, & faisant bonne contenance, il dit d'un visage gay: Messieurs j'étois sur le point de vous venir trouver, pour vous communiquer un dessein des plus glorieux, & des plus avantageux pour la gloire & le service du Roy d'Espagne.

Diego d'Ibarra qui le haïssoit depuis long-temps, par les mêmes raisons qui l'avoient toûjours fait déclarer contre le Duc de Mayenne, lui dit en l'interrompant, qu'on l'avoit mandé pour autre chose. Je ne sçay pas, reprit de Rosne d'un ton également ferme, pourquoi vous m'avez mandé; mais je suis venu pour vous dire, que si vous négligez ce que j'ai à vous proposer, le service du Roy en souffrira, & pour ma décharge, je lui en écriray.

Le Comte de Fuente qui présidoit au Conseil, le pria de se retirer pour un moment. Il dit ensuite qu'il étoit d'avis de ne rien précipiter; qu'on étoit maître de la personne du sieur de Rosne; qu'il falloit l'écouter; qu'on s'étoit souvent très-bien trouvé de ses conseils, & que supposé même qu'il pût être utile pour l'exécution de celui qu'il vouloit proposer, il faudroit s'en servir, mais en le veillant de près.

On s'en tint là malgré l'animosité de Diego d'Ibarra, & on fit rentrer de Rosne. 1596.

Il leur dit, que depuis qu'il étoit au service de la Ligue & de l'Espagne, il avoit reconnu que la Maison d'Autriche avoit toûjours eu grande envie d'enlever deux Places à la France, sçavoir Metz & Calais; que depuis le Regne de Henri II. les Empereurs avoient fait tous leurs efforts, pour retirer la premiére des mains des François par la voye de la négociation, sans y pouvoir réussir, & que le Roy d'Espagne regardoit Calais comme une Place, dont il lui seroit extrêmement important d'être le maître, & comme un frein dont il brideroit en même-temps la France & l'Angleterre. Il les assura qu'il avoit des moyens très-surs de prendre ces deux Places; que Metz pressoit moins que l'autre dans les conjonctures présentes: mais qu'on ne pouvoit s'assurer trop tôt de Calais; qu'il répondoit de la prendre en peu de jours; & il fit en même-temps l'exposition d'un projet qui rendoit la chose si facile, que le Conseil en fut surpris & charmé. Ma fidélité, ajoûta-t-il, peut vous être suspecte, & j'ai sujet de le croire; mais quand je ne serois pas en votre puissance, comme j'y suis, ma femme & mes enfans que vous avez dans vos Etats, ne sont-ils pas des ôtages qui vous répondent de moy?

Le Comte de Fuente fit de grands remercimens au sieur de Rosne, des lumiéres qu'il venoit de communiquer au Conseil, loua beaucoup son zéle pour la Couronne d'Espagne, & lui promit de faire faire à Monsieur l'Archiduc de sérieuses réfléxions sur ce projet: ainsi loin de penser à se saisir de sa personne, on ne songea plus qu'à lui fournir les moyens d'éxécuter l'entreprise sur Calais. C'est ainsi que de Rosne se tira de ce mauvais pas, & qu'un défaut de secret causa un très-grand mal au Royaume; car il tint parole aux Espagnols, & voyant qu'il n'y avoit de sureté pour lui & pour toute sa famille, qu'autant qu'il les convaincroit de sa fidélité par le succès, il n'oublia rien pour y réussir.

L'Archiduc fit courir le bruit, qu'il vouloit aller faire lever le siége de la Fére, & en fit assurer la garnison par George Basta, qui fut assez heureux pour conduire dans la Ville le quatorziéme de Mars, deux cens chevaux chargez chacun d'un sac de farine, & de les ramener sans être coupé à son retour, nonobstant les embuscades qu'on lui dressa. Cayet, vol. 3.

Le Roy avoit fait faire une digue à quelque distance de cette Place, pour arrêter le cours de la riviére d'Oyse, dans l'espérance que les Ingénieurs lui avoient donnée, de noyer la Ville, qui est située dans des marais & dans un lieu fort bas. A la vérité l'inondation, quand on lâcha les eaux, fut extraordinaire: mais bien moindre, qu'on n'avoit espéré; car elle ne mit pas plus de trois pieds d'eau dans l'endroit le plus bas de la Ville. Elle gâta quelques magazins; ce qui fit que les vivres y devinrent fort chers. Les soldats n'avoient plus qu'une livre de pain par jour, & l'on commençoit à manger les chevaux, faute d'autre vian-

1596. viande. C'est ce qui détermina le Roy à ne la prendre que par famine, sans exposer ses soldats au feu d'une Place si meurtriére ; & sur le faux avis qu'il eut, que l'Archiduc venoit au secours avec toutes ses troupes, il fit venir les siennes de toutes parts, pour lui livrer bataille.

L'Archiduc, afin de le confirmer dans cette pensée, fit prendre la route de Valenciennes à son armée, & le Roy ne douta plus qu'il ne vînt à lui, sur l'avis qu'il reçut que le Duc d'Arscot s'étoit avancé jusqu'au Catelet avec l'avant-garde : mais il commença à se détromper, quand il sçut, qu'Ambroise Landriano un des Généraux de l'armée ennemie, après un long détour & une marche forcée, étoit arrivé avec la Cavalerie Légére aux environs de Montreuil, & il crut que l'Archiduc alloit s'attacher à cette Place.

Mais ce n'étoit encore qu'une feinte, & l'on ne découvrit le véritable dessein de l'ennemi, que quelques jours après, quand on apprit que Rosne ayant traversé l'Artois avec une extrême diligence à la tête de cinq mille hommes de pied & de trois cens chevaux, avoit pris sa route par saint Omer, & étoit arrivé aux environs de Calais le cinquiéme d'Avril. Augustin Méxie Gouverneur de Cambrai l'y suivit avec dix-sept compagnies d'Infanterie, & huit grosses piéces de canon, & toute l'armée de l'Archiduc prit la même route.

Mauvais état de cette place. Si Calais avoit été en état de défense, le Roy auroit eu tout le temps de prendre la Fére qui étoit très-pressée, & d'aller ensuite au secours de la Place assiégée; mais il s'en falloit beaucoup que Calais eût tout ce qui étoit nécessaire pour soûtenir un long siége.

Le Gouverneur nommé Vidossan étoit neveu du Capitaine Gourdan, qui y avoit été mis pour y commander l'an 1558. lorsqu'elle fut prise sur les Anglois par le Duc de Guise. Vidossan étoit homme de cœur, mais sans expérience pour la défense d'une Place; & la considération des services de son oncle, plutôt que son mérite, lui avoit fait confier un poste de cette importance. Ni lui ni son prédécesseur n'avoient eu soin d'en réparer les fortifications, plus attentifs à s'enrichir, soit par les contributions, soit par le commerce, qu'à la conservation de la Place. Nonobstant les avis que l'on donna à Vidossan, que l'armée Espagnole pourroit bien l'attaquer, il n'avoit eu soin ni d'augmenter sa Garnison, ni de prendre les autres précautions nécessaires en ces rencontres.

Prise de quelques postes. Les choses étant en un si mauvais état, Rosne en arrivant s'empara du Pont de Nieulé, qu'il prit sans résistance. Ce poste, s'il avoit été bien fortifié & bien défendu, auroit pû seul arrêter long-temps les ennemis, ausquels il auroit été impossible, sans l'avoir pris, de former le siége de la Place, n'y ayant pour y aborder, que ce seul passage.

De Rosne fit ensuite l'attaque du Fort de Risban, qui est à l'embouchure du Port, autre poste de la derniére importance, pour empêcher ou recevoir les secours par mer : mais il n'étoit pas en meilleur état que le

le Fort du Pont de Nieulé ; & il fut emporté avec presque autant de facilité. On y établit des batteries, qui foudroyoient l'entrée du Port, malgré lesquelles néanmoins un vaisseau Hollandois y entra, porta des poudres & des Canonniers aux Assiégez, & en sortit, en essuyant un très-grand feu. Un autre Hollandois s'offrit au Comte de saint Pol qui s'étoit avancé de ce côté-là avec quinze cens hommes, d'y transporter une partie de ses troupes ; mais le Comte ne jugea pas à propos de les exposer à un si grand péril.

1596. Annales de Grotius, l. 5.

L'Archiduc, après la prise de ces deux postes, passa le Pont de Nieulé, & forma le siége. Le quinziéme du mois d'Avril, il fit l'attaque du Fauxbourg du Courguet, & en chassa deux Compagnies de Hollandois, qui après la perte d'un de leurs Capitaines & de quelques soldats, se retirérent dans la Ville.

Qui facilite à l'Archiduc le moyen d'en faire le Siége dans les formes.

L'épouvente y fut si grande, que les Bourgeois pressérent Vidossan de capituler. Il n'eut pas assez d'autorité, ou assez de fermeté, pour s'opposer à cette résolution ; & le dix-septiéme du mois le canon ayant commencé à tirer contre la Ville, il battit la chamade, & demanda pour se resoudre, huit jours de Tréve qu'on lui accorda. Au bout de ce terme, il demanda encore vingt-quatre heures, que l'Archiduc lui refusa, averti par quelques Bourgeois avec qui de Rosne avoit intelligence, de la consternation où l'on étoit dans la Ville. La capitulation fut concluë, par laquelle on rendoit la Ville à l'Archiduc avec toute l'artillerie qui s'y trouvoit : les Habitans avoient la liberté de se retirer dans le Château avec la garnison, ou de demeurer dans leurs maisons avec sureté pour leurs personnes & pour leurs biens, & on accordoit au Gouverneur une Tréve de six jours, à condition de rendre le Château, s'il n'étoit secouru dans ce terme.

Le mauvais état de la ville oblige le Gouverneur de capituler.

Cependant le Roy, dès qu'il sçut que le siége de Calais étoit formé, laissa le Commandement du Camp de la Fére au Connétable, & en partit avec une partie de sa Cavalerie & quelque Infanterie au nombre d'environ quatre mille hommes, & se rendit à Boulogne. Il n'y arriva qu'après la prise du Fauxbourg de Calais, & y apprit la Capitulation de la Ville.

Le Roy en aprend la nouvelle à Boulogne.

Son premier soin fut de faire passer quelques secours dans le Château, pour encourager le Gouvernenr, & le mettre en droit de ne se pas rendre à la fin des six jours de Tréve conformément à la capitulation de la Ville. Le sieur le Noir de la Maison de Campagnole Capitaine au Regiment de Picardie, dont le frére étoit Lieutenant de Roy de Boulogne, s'offrit pour cette hazardeuse commission, & il l'éxécuta heureusement à la faveur de la nuit & de la basse marée. Il ranima le courage de la garnison, & Vidossan lui promit de périr plûtôt que de rendre la Place.

Et jette du secours dans le Château.

Hist. du Duc d'Epernon. l. 5.

Le Roy monta lui-même sur mer ayant avec lui sur ses vaisseaux beaucoup de Noblesse & de soldats, pour forcer le Port, & jetter des muuitions, & une partie de ses troupes dans la Place ; mais les vents contraires l'obligérent à relâcher à Boulogne. Le sieur Matelet qui fut depuis

1596. Mémoires de Sully T. I. c. 60.

puis Gouverneur de Foix, fit une seconde tentative qui lui réussit; & malgré le grand feu du Risban & des Espagnols retranchez dans les Dunes, entra dans le Château. Il y avoit un autre moyen bien plus sûr d'en empêcher la prise, s'il avoit dépendu du Roy. Le Comte d'Essex étoit dans la Manche avec une nombreuse flote que la Reine d'Angleterre avoit armée, pour se tenir en garde contre les Espagnols. Il y avoit dessus de très-nombreuses troupes; & selon toutes les apparences, si le Comte d'Essex eût fait seulement semblant de venir attaquer le camp Espagnol, il auroit fait lever le siége, d'autant plus que le Roy en ce cas se fût approché de Calais avec ses troupes, & que le Prince Maurice, qui en avoit aussi de fort proches sur quelques vaisseaux, étoit prêt, en cas d'attaque, de se joindre aux Anglois.

Grotius l. 5.

Il envoye une Ambassade à la Reine d'Angleterre pour lui demander du secours. Conversation fort vive entre l'Ambassadeur & cette Princesse. Discours de M. de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat. Mathieu l. 2.

Le Roy avoit dépêché Monsieur de Sancy en Angleterre pour ce sujet, & faisoit de grandes instances, afin d'engager la Reine à le secourir comme son Allié en un si pressant besoin. Cette Princesse après plusieurs mauvaises excuses, qui faisoient déja assez connoître son intention, lui dit nettement : *Je vois bien que Calais est perdu, si je n'en entreprends la défense, & je le ferai si le Roy me le veut laisser. Madame*, repartit Sancy, *le Roy est tout proche, pour empêcher qu'il ne se perde, ou pour être à portée de le reprendre, s'il se perdoit. Mais quoi*, reprit la Reine, *puisqu'il est perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il soit entre mes mains, qu'en celles des Espagnols? Nous voulons*, repliqua Sancy, *qu'il ne soit ni à l'un ni à l'autre : mais nous aimerions encore mieux qu'il fût aux Espagnols, qu'à vous.* La Reine aussi surprise que choquée de cette réponse, lui dit un peu émuë : *Monsieur l'Ambassadeur, je ne croi pas, que le Roy vous ait donné charge de me tenir un tel langage. Non, Madame*, reprit Sancy, *il ne me l'a pas commandé; mais c'est qu'il n'a jamais crû qu'au terme où sont ses affaires, votre Majesté lui eût voulu faire une telle demande. Le Roy mon maître chérit si parfaitement l'honneur de votre amitié, qu'il ne voit rien au monde qui puisse l'en dédommager, s'il la perdoit. Si vous teniez Calais, vous deviendriez son ennemie : car la France ne peut tenir pour amis ceux qui la dépouillent de si belles piéces. On a employé trop de temps & de peine, pour en faire sortir les Anglois. Si les Espagnols le prennent, ils n'y demeureront pas si long-temps & nous sommes persuadez, Madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres pour les en chasser.*

Réponse desagréable qu'elle fit faire au Roy.

Cette vive conversation fut brusquement interrompuë par la Reine, qui dit qu'elle feroit sçavoir au Roy ses intentions par l'Ambassadeur qu'elle avoit auprès de lui. C'étoit Milord Sidney, qui dit nettement à ce Prince, que la Reine avoit des desseins plus importans pour le bien particulier de ses Etats, que de secourir Calais; qu'elle feroit toutefois ses efforts, pour empêcher les Espagnols de le prendre, pourvû seulement, qu'il consentît à l'engager à la Couronne d'Angleterre, jusqu'au payement des sommes prêtées à Sa Majesté depuis tant d'années qu'on l'aidoit à soûtenir la guerre contre ses ennemis.

Le Roy reçut une telle proposition aussi mal qu'elle le méritoit, & tour-

tournant le dos au Milord, lui dit, *que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un Lion que d'une Lionne.* 1596.

Il pria le Prince Maurice de suppléer au deffaut des Anglois : mais ce Prince s'en excusa, sur ce qu'il ne pouvoit pas, sans la jonction des Anglois, exposer ainsi ses troupes dont il avoit affaire, pour se défendre dans son propre pays contre les Espagnols.

Tandis que le temps se passoit ainsi en négociations inutiles, l'Archiduc fit pousser très-vivement les travaux du siége; & le canon ayant fait de très-grandes bréches aux murailles du Château, il y fit donner l'assaut le vingt-quatriéme du mois sur le midi. Vidossan tenant la parole qu'il avoit donnée au Capitaine le Noir, paya parfaitement de sa personne sur la bréche, & il y fut tué. L'assaut fut soûtenu pendant une heure avec beaucoup de courage; mais au bout de ce temps, les Espagnols redoublant leurs efforts se rendirent maîtres de la Place, & firent passer par le fil de l'épée tous ceux qui y étoient pour la défendre. Huit cens François y périrent, peu y furent faits prisonniers, du nombre desquels fut le Capitaine le Noir.

Assaut donné durant ce temps-là au Chateau de Calais dont les Espagnols se rendent maîtres.

Le sieur de Rosne engagé plus fortement que jamais avec les Espagnols par l'heureux succès de cette grande entreprise, & se trouvant parmi eux dans la plus haute considération, ne pensa plus à les quitter: mais à s'attirer de plus en plus leur estime & leur confiance par de nouveaux exploits. Il proposa le siége d'Ardres à trois lieuës de Calais, petite Ville; mais très-bien fortifiée.

Il y avoit une Garnison de quinze cens hommes, sous les ordres de du Bois d'Annebourg Gentilhomme du pays de Caux, homme brave, & entendu dans la défense d'une Place. Le Comte de Belin, les sieurs de Rambures & de Mont-luc, & plusieurs autres Officiers s'y étoient jettez par ordre du Roy, qui étoit retourné au siége de la Fére, se promettant de venir à bout de celle-ci, avant qu'Ardres, ou Montreuil, ou Boulogne, qu'il avoit également bien fournis, fussent emportez par les Espagnols, s'ils s'attachoient à quelqu'une de ces trois Places, & prétendant venir au secours avec toute son armée, quand la Fére se seroit renduë.

Rosne, malgré l'opposition de presque tout le Conseil de guerre, fit conclure au siége d'Ardres, & répondit du succès; il fut investi le sixiéme de May. Le Fauxbourg qui est du côté de Boulogne, fut d'abord forcé par Méxie Gouverneur de Cambrai; mais le sieur de Montagu de la Maison des Vicomtes de Lavedan, étant sorti sur les ennemis, les en chassa, leur tua trois cens hommes; & la Berlotte un des principaux Officiers de l'armée Espagnole, y fut blessé. Ce Fauxbourg fut depuis abandonné. Mont-luc fit le dix-neuviéme une autre sortie, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre, & il y fut tué; il étoit petit-fils du Maréchal de ce nom.

Ils entreprennent ensuite le siége d'Ardres. Thuanus. l. 116. Cayet. T. 3.

Ces commencemens d'une si vigoureuse résistance firent espérer au Roy que les Espagnols seroient arrêtez long-temps devant cette Place, dont on n'avoit encore ruïné aucunes défenses, le canon des ennemis bat-

Qui se rend au bout de quatre jours.

1596. battant seulement un ravelin : mais il fut fort surpris d'apprendre qu'elle s'étoit renduë quatre jours après la reprise du Fauxbourg le vingt-troisiéme de May jour de l'Ascension, & que la Garnison en étoit sortie forte de douze cens hommes. Les Historiens varient sur les causes de cette lâche reddition, dans une conjoncture, où il étoit si important pour l'Etat de faire durer ce siége. Il paroît par les suites, qu'on en rejetta la faute sur le Comte de Belin, qui avoit le Commandement dans la Place, au-dessus du Gouverneur, en qualité de Lieutenant de Roy de Picardie. Les uns le soupçonnérent de trahison, parce qu'il avoit été autrefois grand Ligueur : ceux qui lui étoient les plus favorables ne l'accusoient que de lâcheté, & on lui fit son procès. Il se disculpa, aidé, dit-on, de la faveur des Dames, & on lui ôta seulement la Lieutenance de Roy de Picardie, mais on l'en dédommagea dans la suite par le colier de l'Ordre, & par d'autres emplois considérables.

d'Aubigné l. 4. c. 10. Thuanus l. 119.

Le Roy de son côté se rend maître de la Fére.

La perte de cette Place soûleva d'autant plus les esprits, que la veille du jour qu'elle fut renduë, la Fére avoit capitulé, & que le Roy s'en étant rendu maître, étoit en état d'aller au secours des Assiégez. Après tout, cette conquête consola un peu des autres pertes ; parce que par la prise de la Fére, les ennemis n'avoient plus aucune Ville en France en deçà de la riviére de Somme. Le Commandement en fut confié au sieur de Manicamp, & le titre de Gouverneur avec les appointemens fut donné au jeune Prince César fils du Roy & de la Marquise de Monceaux.

Mémoires de Sulli T. 1. c. 61.

Mort du sieur de Rosne à qui les Espagnols étoient redevables de leurs conquêtes.

L'Archiduc après avoir ravagé le Boulonnois, dont il emmena tout le bétail, mit de fortes garnisons dans Ardres & dans Calais, & se retira au Pays-Bas. Rosne ne jouït pas long-temps de la gloire qu'il avoit acquise; car il fut tué d'une volée de canon au commencement d'Août, au siége de Hulst, un des plus difficiles que les Espagnols eussent encore entrepris, que ce Général avoit fort avancé, & dont le succès lui fut attribué, même par les Historiens de cette Nation. On prétendoit aussi que la gloire non seulement de cette campagne, mais encore de la précédente, lui étoit duë ; & que ce fut lui qui conduisit le siége de Dourlens, & qui empêcha les Espagnols de lever celui de Cambrai.

Cayet. vol. 3.

On fit à cette occasion le paralléle de ce Seigneur avec Godefroy d'Harcour, qui, sous le Regne de Philippe de Valois, s'étant réfugié chez Edouard Roy d'Angleterre, l'emmena en Normandie, le fit passer en Picardie où ce Prince gagna la Bataille de Creci, & prit Calais. On fit aussi alors une autre réfléxion qui n'étoit pas nouvelle, & qu'on a faite encore depuis, & de nos jours ; sçavoir que les ennemis de la Couronne de France n'ont jamais mieux réussi contre elle, que quand ils ont eu à leur tête des Généraux François, dont ils ont mis le mécontentement à profit. Mais de Rosne fut plus excusable que la plûpart de ceux dont il avoit suivi l'exemple, & que les autres qui ont suivi le sien ; car étant prêt de rentrer dans son devoir, il ne fut rengagé avec les

les Espagnols, que par nécessité, & pour sauver sa vie; sa mort sans cela allant être résoluë dans le Conseil de Bruxelles. 1596.

Le Roy voyant l'armée Espagnole sortie de Picardie, mit la sienne en quartier de rafraichissement, pour la laisser reposer des fatigues qu'elle avoit souffertes à un Blocus & à un siége qui avoient duré ensemble plus de six mois.

Traité de Ligue entre la France & l'Angleterre contre l'Espagne.

Discours du sieur de Sancy au 3. vol. des Mémoires d'Etat. Recueil de Traitez par Leonard T. 2. Thuanus. l. 116.

Malgré la mauvaise maniére dont la Reine d'Angleterre en avoit usé à son égard, un nouveau Traité de Ligue offensive & défensive fut conclu entre eux en ce même mois de May contre le Roy d'Espagne, par l'entremise du Duc de Bouillon & de Monsieur de Sancy. Le Roy en jura solemnellement l'observaion, le dix-neuviéme d'Octobre, à Rouen dans l'Eglise de l'Abbaye de saint Ouen, en présence de Gilbert Talbot Comte de Shreusburi Ambassadeur d'Angleterre, & les Etats confédérez de Hollande entrérent dans cette Ligue, par les instances du sieur de Buzenval, qui faisoit chez eux les fonctions d'Ambassadeur de France.

Ce Traité, quoique proposé contre l'ennemi commun, ne se fit qu'avec beaucoup de difficultez, fondées principalement sur ce que le Roy d'Espagne voulant détacher ces trois puissances les unes des autres, leur faisoit à toutes séparément parler de paix, & que chacune appréhendoit que ses Alliez ne l'abandonnassent: mais cet artifice même des Espagnols bien exposé par le Duc de Bouillon, & par Monsieur de Sancy en Angleterre, & par le sieur de Buzenval en Hollande, fut enfin ce qui fit conclure au plûtôt le Traité avec cette condition, que nul des Alliez ne traiteroit jamais avec l'Espagne, sans le consentement des autres, ou du moins sans les avoir avertis long-temps auparavant; & dès lors on fit de concert, au moins en général, les projets pour la campagne prochaine.

Mort du Pape Leon XI. qui avoit été envoyé Légat en France.

Lettre du sieur d'Ossat à M. de Villeroy du 5. d'Avril 1596.

Sur ces entrefaites, Aléxandre de Médicis dit communément le Cardinal de Florence, parce qu'il en étoit Archevêque, arriva en France avec la qualité de Légat du saint Siége. Il étoit fort proche parent du grand Duc de Toscane, homme de bien, sage, modéré, plein de droiture & de franchise, & par toutes ces qualitez, il mérita d'être élevé sur la Chaire de saint Pierre après la mort de Clément VIII. qui le lui avoit prédit; mais il n'eut pas le temps d'y faire usage de tant de vertus, la mort l'ayant enlevé à l'Eglise vingt-sept jours après son éxaltation, où il avoit pris le nom de Leon XI. Il étoit fort agréable au Roy, parce qu'il avoit été un de ceux qui avoient le plus contribué à son Absolution. Le Pape en cette rencontre marqua l'empressement qu'il avoit pour l'union parfaite de ce Royaume avec le saint Siége: car quoiqu'il fût un peu chagrin, de ce que le Roy différoit si long-temps à lui envoyer un Ambassadeur, comme on le lui avoit promis, & qu'il s'en fût plaint diverses fois, il se contenta des excuses que le sieur d'Ossat lui fit, sur ce que le Roy étoit occupé au siége de la Fére, & à défendre les frontiéres de Picardie contre les Espagnols, & sans vou-

1596. loir trop disputer sur le cérémonial à cet égard, il fit partir le Légat.

Cayet. T. 3. Ce Cardinal ayant été reçu sur sa route par les Gouverneurs avec tous les honneurs possibles, arriva à Chantelou proche de Montlheri au mois de Juillet, & y séjourna quelque temps, en attendant que tout fût prêt pour son entrée à Paris. Il y fut salué par quantité de Prélats & de personnes de qualité : le Roy vint en poste de la frontiére lui rendre visite avec plusieurs Princes & Seigneurs, & voulut que le Duc de Mayenne fût de ce nombre, pour faire connoître au Légat avec quelle bonté & quelle franchise il traitoit ceux-mêmes qui avoient été les Chefs de la Ligue. Thuanus. l. 116.

Comment il avoit été reçu à Paris. Il fit son entrée à Paris le jour de saint Jacques : les Princes de Condé & de Montpensier allérent au-devant de lui, & l'accompagnérent jusqu'à l'Eglise de saint Jacques du haut pas. Il s'arrêta en cet endroit, pour recevoir les complimens & les harangues du Clergé, du Parlement, de l'Université, & des autres Corps. Il fut l'après-dînée conduit à Notre-Dame sous un dais de damas rouge porté par les plus considérables Bourgeois de Paris. Les deux Princes du sang le suivoient immédiatement ; ensuite marchoient quantité de Prélats en violet, & puis le Parlement, & les autres Cours. Les Lettres de sa Légation furent présentées au Parlement, qui y mit les restrictions ordinaires pour la conservation des libertez & des priviléges du Roy, du Royaume, & de l'Eglise Gallicane. Cette formalité causa quelques contestations ; mais par la modération du Légat, & par les tempéramens que le Roy imagina, elles n'eurent aucunes fâcheuses suites.

Quelques Seigneurs de la Cour, & quelques Magistrats, les uns par zéle, les autres par chagrin, firent plusieurs plaintes au Légat sur divers points, qu'ils regardoient comme dangereux pour la Religion, & principalement sur ce que Madame, sœur du Roy, qui logeoit à l'Hôtel, qu'on appelle aujourd'hui l'Hôtel de Soissons, y faisoit tenir le Prêche, où tous ceux qui vouloient y assister, étoient reçus : mais le Légat beaucoup plus froid, qu'ils n'avoient espéré sur tous ces griefs, leur répondit, qu'il étoit envoyé pour contribuer au repos & à la tranquilité du Royaume ; que le Pape & lui étoient très-persuadez de la sincérité de la conversion du Roy, & de ses bonnes intentions pour la Religion ; qu'il falloit s'en rapporter à sa prudence, & qu'ils devoient s'assûrer, qu'avec le temps Sa Majesté mettroit ordre à tout au contentement des Catholiques.

Quels étoient les motifs de sa Legation. La peste qui étoit alors à Paris, empêcha que la cérémonie de l'entrée du Légat ne fût encore plus magnifique, & l'obligea aussi-bien que le Roy à s'en retirer au plutôt. L'un & l'autre agirent toûjours depuis avec beaucoup de concert, & le Légat suivant ses instructions, ne se proposa jamais que deux fins dans l'exercice de sa Légation : l'une de faire ensorte, que le Roy exécutât les promesses qu'il avoit faites au sujet de son Absolution, & l'autre d'empêcher, que les

res-

restes de la Ligue n'excitassent de nouveaux troubles dans le Royaume, & que tous ceux qui fomentoient encore ce parti, se rangeassent à l'obéïssance qu'ils devoient à leur légitime Souverain. 1596.

Pour ce second article, il n'y avoit plus que le Duc de Mercœur à réduire. Le Légat lui en écrivit : il lui déclara que le Pape ayant reconnu le Roy, il devoit rentrer dans l'obéïssance, & lui fit entendre que s'il ne le faisoit, il pourroit bien s'attirer une excommunication de la part du saint Siége. Le Duc par cette déclaration, n'avoit plus ni cause, ni prétexte de différer son accommodement, d'autant plus qu'on lui accordoit des conditions les plus avantageuses : mais toûjours sollicité & soûtenu par le Roy d'Espagne, & toûjours occupé des vastes projets que son ambition lui faisoit former, il ne pouvoit se déterminer : de sorte que par mille artifices, il prolongea encore les négociations durant toute cette année. Ces artifices étoient si visibles, que les moins éclairez les appercevoient. Le sieur du Plessis-Mornay, qui étoit principalement chargé de la conduite de cette affaire, en avertissoit tous les jours le Roy, & l'assûroit, que l'unique moyen de réduire le Duc, étoit, que sa Majesté vînt en Bretagne à la tête de ses troupes : mais les bréches que les Espagnols avoient faites à la Picardie par la prise d'Ardres & de Calais, ne permettoient pas à ce Prince de s'en écarter si loin ; & il ne put employer ce moyen, que plus d'un an après.

Diverses Lettres rapportées au 2. T. des Mémoires de du Plessis-Mornai de l'an 1596.

La campagne pour les entreprises considérables sur les frontiéres de Picardie & des Pays-Bas, finit au mois de May après la prise d'Ardres par les Espagnols, & après celle de la Fére par le Roy : car les Espagnols étoient occupez du côté des Hollandois au siége de Hulst, & le Roy n'étoit pas en état de reprendre les deux Places importantes qui leur avoient si peu coûté, & qu'ils avoient très-bien fortifiées, & munies depuis qu'ils les avoient prises.

Les troupes Françoises ne demeurérent pas cependant sans rien faire. Le Maréchal de Balagni, après avoir perdu sa Principauté étoit dans le Comté de Marle en Tierrache avec quelques troupes, ayant sous ses ordres les sieurs de Montigni, de Gié, le Marquis de Boisy, le Comte de Charlus, Villiers-Houdan, & quelques autres Seigneurs & Gentilshommes. L'envie de se venger des Espagnols ne lui faisoit perdre aucune occasion de faire des courses dans le Haynaut & dans les autres Provinces voisines. Il le fit souvent avec succès : mais sans autre avantage, que du butin qu'il trouvoit dans le pays, & de la défaite de quelques partis des troupes d'Espagne.

Etat des affaires au Pays-Bas. Cayet. vol. 3.

Le Maréchal de Biron étant arrivé sur la fin d'Août avec la plûpart des troupes qu'il commandoit en Bourgogne, & s'étant joint avec le Comte de saint Pol, il se donna quelques combats plus considérables, dans l'un desquels le Marquis de Varambon Gouverneur d'Artois fut pris. La petite ville de saint Pol fut forcée & pillée : le Maréchal fit une course au-delà d'Arras jusqu'à Douai, & traita l'Artois

Mémoires de Sully. T. 1. c. 62.

1596. tois avec la même rigueur, que le Boulonnois avoit été traité par l'Archiduc après la prise de Calais & d'Ardres.

Les Huguenots continuent à embarasser le Roy en Picardie.

Un des plus grands maux que les malheureux succès des affaires du Roy en Picardie avoient produits, étoit l'audace des Huguenots, qui devenoient de jour en jour plus intraitables: parce qu'ils voyoient bien que ce Prince n'étoit pas en état de les contenir dans le devoir; & ils pensoient à profiter de ces conjonctures, pour extorquer de lui tout ce qu'ils pourroient en faveur de leur Secte.

J'ay parlé sous l'année précédente de leur assemblée de Saumur, des demandes que les Députez de cette assemblée firent au Roy à Lyon, de la réponse qu'il y fit en les exhortant à se contenter de ce qui avoit été reglé par l'Edit de 1577. & dans les conférences de Flex & de Nérac, & à ne le point presser touchant l'entretien des garnisons de leurs Places de sureté, vû l'impuissance où il étoit de trouver de l'argent pour cela, n'en ayant pas à beaucoup près autant qu'il lui en falloit pour la défense des frontiéres du Royaume contre les Espagnols.

Diverses Lettres de du Plessis-Mornai de 1596.

Ils ne furent nullement satisfaits de cette réponse. D'ailleurs les Parlemens en usoient de temps en temps à leur égard avec sévérité pour les contenir, & quelques-uns refusoient encore d'enregistrer la confirmation de l'Edit de 1577. c'étoit-là pour les Huguenots autant de sujets de nouvelles plaintes, qui étoient appuyées par des Seigneurs de la Cour, sur tout par le Duc de Bouillon, qui sans prendre encore le titre de Chef & de Protecteur de la Secte, se comportoit comme s'il eût déja été reconnu pour tel. Il étoit secondé par le sieur du Plessis-Mornay, qui à la vérité étoit zélé serviteur du Roy, & affectionné au bien de l'Etat: mais qu'on voyoit en certaines rencontres, flater un peu trop l'indocilité de ceux de sa Religion.

Hist. de l'Edit de Nantes. Procès-verbal de l'assemblée de Loudun.

Ils tiennent une Assemblée à Loudun.

Ils s'assemblérent cette année à Loudun dans la maison du sieur de Choupes, pour éxaminer les réponses que le Roy avoit faites à leurs Requêtes. Les Députez du bas Languedoc y demandérent d'abord, si cette assemblée étoit légitime, si on avoit pû la convoquer sans des Lettres expresses du Roy, & si l'on pouvoit en convoquer d'autres dans la suite sans sa permission: à quoi il fut répondu, qu'il seroit bon de l'obtenir; mais que si on ne le pouvoit pas, il y avoit assez de raisons, pour tenir l'assemblée sans cela.

Et présentent une Requête au Roy.

Après la lecture de la réponse faite par le Roy à leur derniére Requête, ils en dressérent une autre, par laquelle il représentoient à Sa Majesté, que l'Edit de Poitiers de 1577. ne pourvoyoit point suffisamment à leur sureté, ils la supplioient de leur accorder le libre éxercice de leur Religion dans tous les lieux de son obéïssance, de fournir à l'entretien de leurs Ministres, & des garnisons dans leurs Places de sureté, & lui demandoient la création de trois ou quatre Chambres mi-parties outre celle de Languedoc.

Vulson Député des Eglises de Dauphiné fut le porteur de cette Requête; & la présenta au Roy au Camp de la Fére. La Réponse du Roy fut

fut à peu près la même que celle qu'il avoit donnée à leur précédente Requête, qu'il falloit s'en tenir à l'Edit de Poitiers, & qu'il avoit envoyé des ordres aux Parlemens pour la vérification ; qu'on leur laisseroit les places de sureté, & que si dans les Traitez faits pour la réduction des Villes de la Ligue, l'Edit de Poitiers avoit reçu quelque atteinte, on trouveroit les moyens de les en dédommager. Il les exhortoit à se fier à sa parole & à sa protection, & leur ordonna de congédier leur assemblée: mais loin de le faire, les membres de cette assemblée commencérent à comploter entre eux, & à agir comme s'ils avoient déja été résolus à un soûlevement général. 1596.

Mécontens de sa Réponse ils semblent se disposer à la révolte.

Un nommé Ernard fut chargé de convoquer à Niort une autre assemblée des Gouverneurs des Villes, & de la Noblesse Huguenote du Poitou, de la Xaintonge, d'Aunix & de l'Angoumois, pour l'érection d'un Conseil Provincial. Ils devoient après l'avoir tenuë se rendre à Loudun, où l'on invita Monsieur de Clermont, & les principaux Seigneurs Huguenots de la Cour, pour s'unir avec toutes les Eglises.

Il fut ordonné de la part de l'assemblée de Loudun à tous ceux du parti, de faire par tout l'éxercice de leur Religion, & de ne point souffrir qu'on dît la Messe dans les Places dont ils étoient les maîtres ; que pour l'entretien des garnisons, les Conseils Provinciaux arrêteroient entre les mains des Receveurs tous les deniers Royaux ; que là où il n'y auroit ni Election, ni Recepte, ils établiroient des péages sur les riviéres, & ailleurs pour les marchandises, & que le Conseil Provincial de Normandie assisteroit le sieur de Courtaumer, pour reprendre la ville d'Argentan, que les troupes du Roy lui avoient ôtée.

On envoya des gens de confiance à Monsieur de Lesdiguiéres, & aux autres grands Seigneurs Huguenots, pour sonder leur disposition, leur faire entendre les intentions de l'assemblée, & les prier de s'y trouver pour la rendre plus célébre.

Les sieurs Claude de la Trimouille, du Plessis-Mornay, de Parabére, tous les Gouverneurs des Places Huguenotes de ces quartiers-là, & plusieurs autres tant Seigneurs que Gentilshommes s'y rendirent. Le sieur de la Nouë Présìdent de l'assemblée leur fit entendre le sujet pour lequel on les avoit appellez. Ils approuvérent ce qui avoit été fait, & jurérent d'employer leurs vies, & tout ce qui dépendroit d'eux, pour le mettre en éxécution.

Il fut résolu qu'on augmenteroit les garnisons ; que celle de l'Isle-Bouchard cassée par le Roy seroit rétablie, aussi-bien que le péage de Royan qui avoit été supprimé, & que les deniers qui en proviendroient, seroient employez à l'entretien des garnisons de Pons, de Taillebourg, & des autres Villes voisines : & ce nouveau Sénat s'attribuant une autorité souveraine, déclara qu'à cet effet, il feroit expédier les provisions nécessaires. Le lendemain vingtiéme de Juin, on exigea le serment de tous ceux qui avoient assisté à l'assemblée pour l'éxécution de ce qui y avoit été résolu, & ensuite on confirma & on augmenta les articles

1596.

cles de l'assemblée de sainte Foy, tenuë en 1594. qui revenoient à peu près à ceux de Loudun; mais qui descendoient en de plus grands détails.

Moyens qu'ils prirent pour l'exécution de leurs desseins.

Les Sieurs Tixier, Brunier & Vulson furent nommez pour aller en Guyenne, en Languedoc, en Dauphiné, afin d'assembler les Eglises de ce pays-là, & y faire jurer l'union concluë à Loudun; ce qu'ils exécutérent avec beaucoup d'exactitude.

Les deniers Royaux furent aussi-tôt saisis dans toutes ces Provinces, les garnisons augmentées, les Places fortifiées; & par ce moyen le Roy fut privé de beaucoup de secours tant d'hommes que d'argent, dont il avoit un extrême besoin en Picardie pour la défense du Royaume. Il étoit alors à Abbeville, & du Plessis-Mornai, comme on le voit par les Lettres de ce Seigneur, l'avertissant de ce qui se passoit à Loudun, lui en faisoit envisager les suites, & lui conseilloit de donner quelque satisfaction aux Huguenots.

Le Roy par son avis, avant que l'assemblée se séparât, & de peur que les Députez n'allassent chacun dans leurs Provinces allumer le feu de la sédition, envoya à Loudun les sieurs de Vic & de Calignon, tous deux de son Conseil d'Etat, avec des instructions * sur ce qu'ils avoient à faire: le premier étoit Catholique, & le second Huguenot.

Leur voyage fut fort inutile, parce qu'ils n'avoient ordre que de faire des plaintes, & ne pouvoient accorder que l'éxécution du Traité de Poitiers, avec le dédommagement pour les lieux, où l'éxercice de la Religion Prétenduë Reformée avoit été aboli contre cet Edit par les Traitez que le Roy avoit faits avec diverses Villes, lorsqu'elles abandonnérent le parti de la Ligue.

Remontrances que le Roy leur fit faire.

L'Assemblée de Loudun députa au Roy pour se plaindre à son tour du peu de pouvoir qu'il avoit donné aux sieurs de Vic & de Calignon: mais le Roy sans lui répondre & la satisfaire sur cet article, renvoya les deux mêmes personnes, pour lui faire faire de nouvelles réfléxions sur la conduite qu'elle tenoit. Outre les motifs qu'ils devoient proposer de nouveau à l'assemblée, tirez du danger où ils exposoient l'État par des contre-temps si fâcheux, ils eurent ordre premiérement de leur représenter, que si le Roy consentoit au rétablissement de leurs garnisons dans les Provinces de Guyenne, d'Angoumois, de Poitou, de Xaintonge, il seroit obligé d'en faire de même, pour les Villes Catholiques de ces Pays-là; qu'il ne pouvoit suffire à tant de dépenses faute d'argent, & que des deux côtez on lui enleveroit des soldats, dont il avoit plus de besoin que jamais sur la frontiére.

Disette d'argent & d'autres choses où ce Prince se trouvoit.

Cette raison sur tout à l'égard de l'argent n'étoit que trop réelle, & dès le temps du siége de la Fére, ce Prince étoit tout-à-fait à l'étroit à cet égard. On le voit par une Lettre † qu'il écrivit en ce temps-là au Baron

* Datées d'Amiens le 9. Juillet.
† Datée du 15. d'Avril 1596.

Baron de Rosni dont je vais rapporter l'extrait, qui servira non seulement à faire connoître la vérité de ce fait ; mais encore à faire admirer la prudence, le courage, & la constance de ce Prince, qui avoit en même-temps sur les bras les forces très-puissantes de l'ennemi étranger, & les restes de la Ligue laquelle se maintenoit encore en Bretagne, & qui étant très-mal servi par ceux qu'il avoit chargé du soin de ses Finances, & qui le laissoient manquer de tout, & si fort traversé par quelques Seigneurs Huguenots, qui travailloient sous-main à soulever contre lui tous ceux de cette Religion, se soutint néanmoins parmi tous ces embarras ; par la seule force & grandeur de son génie. Voici ce qu'il écrivit sur ce sujet au Baron de Rosni. 1596.

„ Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit; qui est tel „ que je suis fort proche des ennemis, & n'ai quasi pas un cheval, „ sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse „ endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints trouez „ au coude, ma marmite est souvent renversée, & depuis deux jours, „ je dîne & soupe chez les uns & chez les autres, mes pourvoyeurs di- „ sant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il „ y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent: partant jugez si je mé- „ rite d'être ainsi traité, & si je dois plus long-temps souffrir que les „ Financiers & Trésoriers me fassent mourir de faim, & qu'eux tiennent „ des tables friandes & bien servies ; que ma Maison soit pleine de ne- „ cessitez, & les leurs de richesses & d'opulence, & si vous n'êtes pas „ obligé de me venir assister loyalement comme je vous en prie, &c. Le dessein du Roy dans cette Lettre, étoit d'engager le Baron de Rosni à se charger des Finances, que ceux qu'il y employoit, administroient si mal.

Pour revenir à l'assemblée de Loudun, la seconde chose que les Envoyez du Roy devoient y proposer, étoit que cette assemblée fût transportée à Vendôme ou à Gergeau, lieux plus commodes par leur situation pour les Députez, & plus proche du lieu où étoit le Roy; & en troisiéme lieu, il ordonna à ses deux Envoyez de déclarer avec fermeté à l'assemblée, que si elle persévéroit dans la faute qu'elle avoit faite par de telles entreprises sur l'autorité Royale, il regarderoit leur conduite, comme une désobéissance inexcusable, & qu'il seroit obligé de prendre les moyens qui lui conviendroient, pour y pourvoir.

Ils firent encore entendre à l'assemblée de Loudun, que le Roy alloit faire à Rouen au mois de Novembre une assemblée des *Notables*, où il souhaitoit que les Huguenots envoyassent leur Députez, pour y délibérer avec les autres sur les moyens d'achever de rendre la tranquillité au Royaume, & de se mettre en état d'en repousser les Espagnols. Sur quoi le Maire de la Rochelle, dit qu'il avoit en particulier un ordre exprès du Roy de s'y trouver.

On délibéra de nouveau dans l'assemblée sur les propositions faites par les Envoyez, & sans desavouer les attentats qu'elle avoit commis contre l'autorité Royale, elle consentit seulement d'être transferée à Vendôme,

L'Assemblée de Loudun est transférée à Vendôme.

1596\. me, & d'envoyer des Députez à Rouen, en leur faisant promettre de s'en tenir exactement aux instructions qu'on leur donneroit. Ils eurent ordre principalement de ne se point relâcher sur trois points. Le premier étoit l'éxercice de leur Religion par tout le Royaume sans restriction. Le second regardoit les nouvelles Chambres mi-parties qu'ile demandoient dans les ressorts des Parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes & de Dijon. Le troisiéme étoit l'entretien des Ministres, & des Garnisons des Villes dont ils étoient les maîtres.

Le Roy en convoque une des Notables à Rouen.

Mémoires de Sully. t. 1. c. 69.

Cependant le Roy fit son entrée à Rouen, qui fut des plus magnifiques, & y tint l'assemblée des *Notables*: c'est le nom qu'on avoit déja donné quelquefois à de telles assemblées, qui n'étoient pas des Etats Généraux du Royaume dans toutes les formes; mais qui y suppléoient en quelque façon, & étoient composées de Princes, de Seigneurs, de Prélats, & des personnes des plus distinguées de tous les ordres, que le Prince consultoit sur les moyens de pourvoir aux besoins & aux dangers de l'Etat. Celle-ci fut moins considérable que quelques autres, car il y eut peu de Noblesse, & le gros fut principalement de Magistrats, & de gens de Finances. On y fit divers projets, principalement sur les moyens d'assûrer des fonds au Roy, & de trouver de l'argent pour la guerre; mais ils étoient la plûpart si chimériques, qu'on n'en tira aucune utilité.

Suite de celle de Vendôme.

Hist. de l'Edit de Nantes.

A l'égard des Députez des Huguenots de l'assemblée de Loudun, qui s'étoit transportée à Vendôme selon les intentions du Roy, dès qu'ils furent arrivez à Rouen, le Roy nomma pour conférer avec eux, Monsieur le Connétable, les sieurs de Belliévre, de Sillery, de Vic & de Forget Sécrétaire d'Etat. Ces conférences traînérent en longueur à cause des autres affaires. Durant ce temps-là, les Députez faisoient sçavoir à Vendôme ce qu'on leur proposoit, & en recevoient des réponses. Les Huguenots se relâchérent sur l'article de l'éxercice de leur Religion, qu'ils vouloient d'abord avoir par tout sans restriction.

Concessions faites aux Huguenots touchant l'exercice de leur Religion.

On leur accorda, qu'il se feroit dans tous les lieux où il s'étoit fait depuis le commencement de la présente année 1596. & outre cela on leur permit d'avoir un nouveau Prêche dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, où par l'Edit de Poitiers ils en avoient déja un. Le Roy en leur donnant cette nouvelle permission, déclara que c'étoit pour les dédommager, de ceux qu'on leur avoit ôtez par les capitulations faites avec les Villes de la Ligue. On éluda de répondre sur les autres articles: mais l'assemblée de Vendôme s'obstina à en poursuivre la réponse.

1597\.

On leur accorde une Chambre de l'Edit dans chaque Parlement & un fonds pour l'entretien de leurs Garnisons & de leurs Ministres.

Le Roy y envoya encore sur ce sujet les sieurs de Vic & de Calignon qui leur représentérent touchant le second article des Chambres my-parties dans les ressorts des Parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes & de Dijon, que l'établissement de ces Chambres causeroit des divisions dans l'Etat; que les Parlemens ne pourroient se résoudre à en faire la vérification, & qu'ils devoient se contenter d'une Chambre de l'Edit en chaque Parlement: & pour ce qui étoit du troisiéme qui concernoit l'entretien des Garnisons dans leurs Places de sureté, le

le Roy leur fit de nouveau représenter que cela l'obligeroit à en mettre aussi dans les Villes Catholiques, & diminueroit extrêmement ses armées; mais pour leur faire connoître combien il avoit à cœur de les satisfaire, il leur promit de faire un fonds de cinquante mille écus pour l'entretien des Garnisons qu'ils avoient actuellement, & pour celui de leurs Ministres. 1597.

Les sieurs de Vic & de Calignon leur déclarérent en même temps, que le Roy ne leur accordoit ces nouvelles graces, qu'à condition, qu'ils cesseroient d'arrêter les deniers Royaux, & de faire des levées sur le peuple, étant résolu de ne pas souffrir plus long-temps ces sortes d'attentats contre son autorité Royale. Tout ceci fut dit & intimé par les Envoyez du Roy à l'assemblée de Vendôme, le troisiéme de Février de l'an 1597. Ils s'étendirent sur la conduite indigne qu'elle tenoit à l'égard du Roy, en lui suscitant de si grands embarras, dans un temps où il étoit occupé à défendre le Royaume contre les Espagnols, avec tant de fatigues & de dangers de sa propre personne, au lieu de l'aider, & de le seconder, comme devoient de fidelles sujets, & comme le devroient faire ceux de la Religion, avec d'autant plus de zéle, que c'étoit à la persuasion des plus considérables Seigneurs Huguenots, qu'il avoit déclaré la guerre à l'Espagne.

Ils ne s'en contentent pas & menacent de prendre les armes.

Ces réponses & ces réprésentations furent reçûes fort froidement de l'assemblée de Vendôme, & dès le lendemain le sieur Vulson Député de Dauphiné déclara au nom de tous aux Envoyez du Roy; *qu'ils ne pouvoient se contenter desdites réponses, ni sur le point de la Religion, ni de la Justice, ni des suretez, & que les oppressions qu'on leur faisoit ordinairement, les obligeroient de chercher quelque soulagement en eux-mêmes, si Messieurs du Conseil n'y donnoient ordre.*

Ces derniéres paroles, qu'on les *obligeroit de chercher quelque soulagement en eux-mêmes*, marquoient assez clairement le dessein où ils étoient d'avoir recours aux armes, & de se soûlever; & celui qu'ils prirent de quitter Vendôme & de transporter de leur propre autorité l'assemblée à Saumur, pour être plus proche des Places dont ils étoient les maîtres au delà de la Loire, le fit assez connoître.

Inquiétude que le Roy en conçut.

Cette opiniâtreté des Huguenots inquiétoit le Roy d'autant plus, qu'il sçavoit que le Duc de Mercœur & les Espagnols faisoient grand fond sur cette division; que le Duc ne continuoit de tirer les négociations en longueur, que pour prendre ses mesures, selon la maniére dont cette affaire tourneroit, & que les Espagnols en espéroient au moins une diversion considérable des troupes Royales. D'ailleurs ce Prince appréhendoit que s'il accordoit aux Huguenots ce qu'ils demandoient, les Catholiques ne prissent l'allarme, comme ils avoient fait sous le Regne de son prédécesseur, & que les membres dispersez de la Ligue ne se réunissent, pour la former de nouveau.

Il se forme une nouvelle faction fomentée

Il sçut que le cinquiéme de Mars, d'Orival que l'assemblée avoit envoyé au Duc de Bouillon, y avoit rapporté sa réponse, & qu'il avoit dit publiquement, que ce Duc approuvoit tout ce que l'assemblée avoit fait;

1597. *par le Duc de Bouillon.* Procès-verbal de l'assemblée de Saumur.

fait; qu'il ne falloit point qu'elle se séparât; qu'il étoit à propos de déclarer aux Envoyez du Roy qu'on la continueroit, jusqu'à ce que l'on vît l'éxécution des choses qu'elle demandoit; qu'il falloit y inviter tous les grands Seigneurs du parti, & que le Duc avoit proposé lui-même à Messieurs de Lesdiguiéres & de la Force, & à quelques autres de s'y rendre.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 79.

Après cela le Roy ne douta plus de ce qu'il avoit seulement soupçonné jusqu'alors, & qui étoit très-vrai, que le Duc de Bouillon ne fût ou l'auteur, ou le principal fauteur de cette nouvelle faction qui se formoit, & que l'espérance de se voir Chef & protecteur de parti, ne l'emportât sur la reconnoissance qu'il lui devoit, pour les grands biens dont il l'avoit comblé.

Surprise d'Amiens par les Espagnols.

Les choses en étoient-là, lorsque la fâcheuse nouvelle de la surprise d'Amiens par les Espagnols arriva. Cet événement en de telles conjonctures auroit abbatu un courage moins ferme que celui du Roy, tant il pouvoit avoir de funestes suites. La prise d'Amiens ouvroit le chemin à l'ennemi jusqu'à la Capitale du Royaume, lui donnoit le moyen de courir non seulement dans toute la Picardie, mais encore dans les Provinces voisines, obligeoit le Roy à rassembler de ce côté-là toutes ses forces, à affoiblir celles qu'il destinoit contre le Duc de Savoye, qui faisoit de grands préparatifs pour se jetter dans le Dauphiné & dans la Provence: & de plus cet accident rehaussoit la fierté du Duc de Mercœur, que le Roy n'avoit pas désespéré de pouvoir dès cette année mettre à la raison: voici comme la chose arriva.

Comment arriva.

Cayet. vol. 3. D'Aubigné. T. 3. l. 4. c. 17. Mémoires de Sully. T. 1. c. 73.

Hernand Teillo-Porto-Carréro vieux Officier Espagnol, homme de petite taille, mais d'un grand cœur, & de beaucoup d'esprit, & qui s'étoit signalé en quantité d'occasions dans les Troupes d'Espagne, étoit alors Gouverneur de Dourlens. Il avoit été plusieurs fois à Amiens, tandis que cette Ville tenoit pour la Ligue, & selon la coûtume des gens de guerre, qui font le métier avec application, il n'avoit pas manqué de reconnoître parfaitement les dehors & les dedans de cette Place. Ces sortes de connoissances peuvent être utiles en certaines occasions, qu'on ne prévoit pas toûjours, mais qui peuvent se présenter.

Dès qu'il fut fait Gouverneur de Dourlens qui n'est qu'à six ou sept lieuës d'Amiens, il avoit toûjours eu en tête de surprendre cette Place. Il y étoit venu plusieurs fois déguisé tantôt en Religieux, tantôt d'une autre maniére, & avoit remarqué que la Garde s'y faisoit assez négligemment par les Bourgeois, qui seuls gardoient leur Ville. Le Roy n'étoit pas sans inquiétude pour cette Place, qui depuis la prise de Dourlens étoit la plus exposée. Il avoit eu dessein d'y envoyer quelques Compagnies de Suisses: mais les Bourgeois s'y étoient opposez; & de peur de les mécontenter & de les soûlever, il n'avoit pas voulu les contraindre à recevoir cette Garnison, d'autant plus que la campagne n'étoit pas encore prête de commencer, & il avoit cessé de faire instance là-dessus, parce que son projet étoit d'assembler

son

son armée de ce côté-là, de couvrir cette Place, & d'être à portée d'y jetter des troupes, au cas que les Espagnols pensassent à en former le siége. 1597.

Ces raisons-là mêmes firent que Porto-Carréro se hâta d'exécuter son entreprise. Il la proposa à l'Archiduc Albert, qui l'approuva, & lui promit les troupes nécessaires pour cet effet. Quelque temps auparavant les Garnisons de Dourlens & des autres Places voisines avoient été notablement renforcées, & l'on n'en avoit pris aucun ombrage du côté de France, parce que les troupes Françoises commençant à se mettre en mouvement, on regarda cette augmentation de Garnisons, comme une simple précaution de l'Archiduc: mais ce Prince, pour avoir un prétexte de faire avancer un plus grand nombre de troupes, fit en sorte sous-main, que la Garnison de saint Pol se mutinât, chose assez ordinaire depuis plusieurs années parmi les troupes Espagnoles, & en même-temps sous ombre de punir les mutins, il envoya sur cette frontiére plusieurs Régimens qui s'assemblérent en corps sous Dourlens au nombre de cinq mille hommes d'Infanterie, & de sept cens chevaux.

Porto-Carréro se mit à la tête de ce Corps, la nuit du dixiéme au onziéme de Mars, sur la route de Dourlens à Amiens, & plaça sur tous les chemins & sur tous les sentiers qui conduisoient à cette Ville, des Vedétes & des Sentinelles pour arrêter tous ceux qui iroient de ce côté-là. Il prit cinq cens hommes choisis, qu'il fit cacher dans des hayes & dans des masures fort proche de la Ville. Trente autres habillez en paysans & en paysannes armez sous leurs habits, les uns avec des hotes, les autres avec des panniers, comme des gens qui alloient au marché, s'avancérent jusqu'à la porte de Montrescu. Ils conduisoient trois chariots, un desquels devoit s'arrêter sous la porte, à l'endroit qui répondoit à la herse, pour la soûtenir lorsqu'on l'abbatroit.

Un sac de noix répandu facilite aux ennemis l'entrée de cette ville.

Dès que la porte fut ouverte, deux des chariots entrérent: quatre soldats qui conduisoient le troisiéme s'arrêtérent à l'endroit marqué, les autres soldats allant devant, après, & aux côtez. Un d'eux ayant sur ses épaules un sac de noix, & le remuant comme pour le porter plus commodément, délia la fisselle qui le fermoit, & le répandit devant le Corps de garde. Aussi-tôt les Bourgeois de la garde accourent, & en faisant des huées sur le paysan, commencent à se jetter sur les noix. Au même instant les soldats déguisez mettent les uns la bayonnette, les autres le pistolet à la main, tuent quelques Bourgeois, mettent les autres en fuite, & se saisissent du Corps-de-garde & des armes qui y étoient. On coupa les traits des chevaux du chariot arrêté sous la porte, de peur qu'effarez du tumulte ils ne le tirassent plus avant, & les deux autres furent mis en travers dans la ruë pour servir de retranchement contre les Bourgeois, qui pourroient venir au secours.

Les Bourgeois qui étoient en sentinelle sur la porte, coupent aussi-tôt les cordes de la herse, qui étant tombée sur le chariot, laissa un passage libre par dessous; car les deux côtez furent bouchez, la herse n'é-

1597. n'étant pas toute d'une piéce, mais en façon d'orgues, & composée de poutrillons détachez les uns des autres. Le signal fut donné aux cinq cens hommes cachez au voisinage. Ils accoururent promptement : quelques soldats montérent sur la porte, tuérent la sentinelle, relevérent la herse, & ouvrirent le passage. Les cinq cens hommes entrérent dans la Ville sans résistance, & un moment après arrivérent quelques Compagnies de Cavalerie qui y entrérent aussi.

La plupart des Bourgeois étoient alors au Sermon du Prédicateur du Carême dans la Cathédrale, & entendant sonner fortement l'allarme au Béfroy, sortirent en foule pour courir aux armes. Ils furent fort surpris de voir au sortir de l'Eglise, les ruës remplies de soldats avec l'Echarpe rouge qui marchoient en bataille, la méche allumée sur le serpentin, & qui les couchoieut en jouë. Comme ces Bourgeois n'étoient pas en état de faire aucune résistance, chacun s'enfuit, les uns d'un côté les autres d'un autre, & les Espagnols, en moins de demie-heure, se saisirent des Places, des ramparts, de la Maison de Ville, & furent tout-à-fait maîtres de la Place sans combat. Le Comte de saint Pol qui étoit dans la Ville n'eut que le temps de gagner la riviére, qu'il passa dans un bateau, & se sauva à Corbie.

Où ils font un grand butin. Porto-Carréro commença par désarmer tous les Bourgeois : après quoi les maisons furent pillées sans beaucoup de désordre, & les Espagnols y firent un butin inestimable. Le plus grand malheur pour le Roy fut qu'un peu auparavant il avoit fait transporter dans cette Ville, qu'il avoit destinée pour être sa Place-d'Armes pendant la campagne, quantité d'artillerie, de munitions, d'outils à remuer la terre, & tout l'argent qu'il avoit pû ramasser pour la solde des soldats.

Le Comte de saint Pol qui s'étoit sauvé à Corbie, en fit aussi-tôt sortir la garnison, dans la pensée que peut-être les Bourgeois d'Amiens auroient fait de la résistance en quelque endroit de la Ville, & que s'ils se défendoient encore il pourroit y entrer. Il prit en chemin sept à huit cens Suisses logez en un Bourg sur le chemin. Un jeune Gentilhomme nommé saint Surin, Enseigne d'une Compagnie commandée par son frére, fit en cette occasion une action qui mérite de n'être pas oubliée dans l'Histoire. Il trouva une échelle dans le fossé, avec laquelle il monta sur la muraille, & entra dans la Ville. Il alla vers la porte par où, les Espagnols étoient entrez : il en rencontra deux, dont il en tua un d'un coup d'épée au travers du corps, blessa l'autre, & le mit en fuite : trouvant la porte fermée & le verrouil arrêté par un clou, il l'arracha, ouvrit la porte, & courut au-devant des troupes, pour les hâter de venir se saisir de la porte qu'il avoit ouverte : mais les Espagnols avertis de ce qu'il venoit de faire, prévinrent les François, & levérent le Pont levis. Porto-Carréro fut fait Gouverneur de la Ville, qu'il avoit si heureusement surprise, & reçut d'autres récompenses & d'autres marques d'honneur du Roy son Maître, qu'il avoit si bien servi.

Le Roy tient Le Roy apprit cette nouvelle la nuit d'après, au sortir d'un bal que le

le Maréchal de Biron avoit donné. Il en fut consterné : il envoya querir sur le champ quelques-uns de ses Officiers d'armée, & plusieurs Seigneurs pour la leur apprendre, & demander leur avis sur un si fâcheux accident, & sur les moyens d'en prévenir les suites. Il étoit difficile d'en imaginer d'aussi efficaces & d'aussi prompts, qu'il en eût été besoin, & il étoit principalement question de trouver de l'argent.

1597. Conseil sur cette fâcheuse nouvelle. Mémoires de Sully T. I. c. 73.

Le Baron de Rosni, qui depuis quelque-tems étoit un des Chefs du Conseil des Finances, tâcha de consoler un peu le Roy, qui lui parut plus abbatu qu'il ne l'avoit jamais vû, & lui dit en général, que quoi que la chose fût difficile, elle ne lui paroissoit pas impossible. Il entra avec lui dans son cabinet, & lui promit de lui apporter bien-tôt un Mémoire, dont il pourroit être content. En effet étant allé chez lui pour méditer sur cette affaire, & digérer un peu les choses qu'il avoit proposées en gros au Roy, il revint quelques heures après, & lui présenta le Mémoire qu'il lui avoit promis.

Le Baron de Rosni lui présente un mémoire à ce sujet dont il est fort content.

Le Roy en fut si satisfait, qu'il le copia de sa propre main, & dit au Baron, qu'il prétendoit s'en faire beaucoup d'honneur dans un Conseil qu'on alloit tenir, où il appelleroit les principaux Seigneurs de la Cour, les plus considérables Magistrats de Paris, & quelques-uns de l'assemblée des Notables de Rouen qui en étoient venus.

Il envoya aussi-tôt ordre à tous ceux qui devoient assister à ce Conseil, de se rendre auprès de lui. Il leur fit comprendre la dangereuse situation, où le Royaume se trouvoit par la perte d'Amiens, qu'il étoit résolu à quelque prix que ce fût de reprendre cette Place, & de commencer par là la campagne; qu'il avoit besoin pour cela de secours extraordinaires; qu'il falloit avoir dequoi faire les préparatifs de ce siége qui seroit long; qu'il lui falloit des magazins, des munitions de guerre en quantité, de l'artillerie, beaucoup de Pionniers pour une circonvallation qui ne pût être forcée par l'armée Espagnole, étant très-dangereux dans les conjonctures présentes de donner une bataille; qu'il verroit en cette occasion l'amour & le zéle de tous tant qu'ils étoient pour leur patrie, que quoi qu'il arrivât, il étoit résolu à cette entreprise, à en venir à bout ou à y périr; qu'il les prioit de l'aider de leurs conseils, & de lui suggérer les moyens de trouver de l'argent, sans quoi il étoit impossible de rien faire & de sauver l'Etat.

Autre Conseil tenu sur cette affaire.

Le Roy ayant fini son discours, & voyant qu'ils se regardoient tous les uns les autres sans dire mot, il leur dit qu'il falloit parler, & ne pas se séparer, sans prendre quelque résolution.

Les Seigneurs dirent que s'agissant de trouver de l'argent, c'étoit à Messieurs des Finances à en fournir les expédiens. Ceux-ci repartirent qu'il n'étoit pas difficile d'en proposer plusieurs : mais que le point étoit de les mettre en éxécution. Ils proposérent de lever de nouveaux impôts sur le peuple; mais en même-temps, ils ajoûtérent que la campagne étoit ruïnée, & les Villes épuisées par une si longue guerre, & que les séditions étoient à craindre. D'autres furent d'avis, de faire des

1597. des créations de Charges, & sur tous ces projets, les opinions se trouvérent fort partagées.

Le Roy les ayant écoutez, leur dit que quelque peu versé qu'il fût dans les affaires de Finances, la nécessité de l'Etat l'avoit obligé à rêver là-dessus; & il tira de sa poche son Mémoire qu'il leur lut. Il ajoûta que s'ils pouvoient lui suggérer des moyens plus faciles, que ceux qu'il venoit de leur proposer, il les prendroit volontiers: mais que s'ils n'imaginoient rien de mieux, il étoit résolu à se servir de ceux-là. Personne n'ayant rien repliqué, il reprit la parole, & dit qu'il voyoit bien, que ce qu'il proposoit étoit ce qu'on pouvoit trouver de meilleur, & qu'il falloit s'en tenir là.

Contenu du Mémoire que le Roy y lut.

Les quatre points principaux de ce Mémoire étoient premiérement, que tous les Aisez lui fissent un prêt chacun selon leurs facultez; qu'il les rembourseroit dans deux ans, & leur payeroit l'intérêt de leur somme; qu'outre sa parole Royale qu'il engageoit, & dont ils sçavoient qu'il étoit très-jaloux, il leur assigneroit un fond assuré, dont il étoit convenu avec son Conseil. Secondement, qu'il falloit augmenter la Gabelle de quinze sols sur chaque minot de sel. Troisiémement, qu'il vouloit faire un établissement de Comptables Triennaux; & en quatriéme lieu, que les malversations ayant été infinies & exorbitantes dans les Finances depuis un très grand nombre d'années, il étoit résolu de faire rendre compte à ceux qu'on en croyoit coupables, & employer les taxes qu'on leur imposeroit, à sauver l'Etat qu'ils avoient ruïné; que pour ce qui concernoit les Aisez il ne prétendoit leur faire aucune violence; mais qu'il sçauroit beaucoup de gré à ceux qui feroient paroître en cette occasion l'affection qu'ils avoient pour lui & pour leur patrie; & qu'à l'égard de ceux qui avoient mal-versé, il ne leur feroit aucun quartier.

Chacun y applaudit & en peu de temps on trouve les secours dont le Roy avoit besoin.

Tout le monde applaudit à ces expédiens, & en très-peu de temps, on amassa une somme de trois cens mille écus des prêts volontaires des Aisez, & douze cens mille des Triennaux, & autant des Financiers, qui aimérent mieux venir à composition, & fournir cette somme par forme de prêt à jamais rendre, que de s'exposer aux recherches dont le Roy les menaçoit.

Cet heureux succès du Mémoire du Baron de Rosni lui valut l'administration des Finances, que le Roy lui destinoit depuis long-temps. Ce ne fut pas sans chagriner beaucoup les sieurs de Schomberg & de Sancy, qui jusques-là avoient eu la plus grande autorité dans le Conseil des Finances, que le Roy avoit fait sédentaire à Paris. Ils dissimulérent neanmoins leur chagrin, par la joye qu'ils affectérent de faire paroître, de la liberté que le Roy leur donnoit d'aller servir au siége d'Amiens; & le sieur de Sancy sur tout, témoigna qu'il seroit ravi d'y faire la fonction de sa Charge de Colonel Général des Suisses, dont Sa Majesté l'avoit honoré.

Mémoires de Sully T. 1. c. 74.

Ce Prince part de Paris pour al-

Le Roy, assûré de ce secours, partit de Paris peu de jours après, pour aller rassurer la frontiére. Il alla à Beauvais, à Montdidier & à Corbie, où

où sa présence & la promesse qu'il leur fit de reprendre au plûtôt Amiens, relevérent le courage des Habitans; & effectivement dès lors il commanda au Maréchal de Biron de faire le blocus de cette Place avec trois à quatre mille hommes qu'il avoit assemblez, & lui-même en personne quelques jours après, ayant fait une marche fort secréte de douze à treize lieuës, pensa surprendre Arras sur la fin de Mars.

1597. *ler rassurer la Frontiére.* Thuanus. l. 118.

Il avoit fait couler quelques soldats jusqu'aux portes de la Place. Ils avoient trouvé moyen de baisser les ponts-levis: deux petards avoient déja rompu deux portes, & un troisiéme alloit être appliqué à la herse pour la faire sauter, lorsque quelques pierres étant tombées d'enhaut sur celui qui portoit le petard, le renversérent dans le fossé. Ce malheur donna le temps aux Bourgeois & à la Garnison d'accourir à la défense des portes, & le Roy déja si avancé dans son entreprise, fut contraint de l'abandonner, sans avoir fait néanmoins une fort grande perte.

Lettre du Roy au Comte de Schomberg du 30. Mars 1596.

Ce Prince tâchoit ainsi, au péril de sa propre personne, de ranimer le courage des siens: mais avant que de venir au siége d'Amiens, qui ne se formoit qu'à mesure que les troupes arrivoient, je raconterai la maniére dont les Huguenots assemblez à Saumur se comportérent à l'égard de ce Prince en une occasion si pressante, dans laquelle ils lui firent évidemment connoître le danger où le Royaume étoit, de retomber dans une guerre civile aussi funeste que celle qu'il venoit de terminer presque entiérement par la destruction de la Ligue.

Quelques heures après avoir reçu la nouvelle de la perte d'Amiens, il leur écrivit pour la leur apprendre. La Lettre * ne pouvoit être plus touchante, ni écrite d'une maniére plus capable de les engager à se desister de leurs excessives demandes, ou du moins à les différer à un autre temps.

Il écrit aux Huguenots une Lettre fort touchante sur la perte d'Amiens.

Elle leur fut portée par le sieur de Monglat, & en même-temps Monsieur de Lesdiguiéres leur écrivit, que le grand armement que le Duc de Savoye faisoit, l'obligeoit à partir de la Cour, pour se rendre en diligence dans le Dauphiné, & il les conjuroit que la perte d'Amiens, & le mauvais état où se trouvoient les affaires du Roy, ne fussent point pour eux un motif de trop éxiger de ce Prince.

Hist. de l'Edit de Nantes. l. 7.

Monglat fut écouté dans l'assemblée le dix-neuviéme de Mars, & n'oublia pour l'ébranler, ni motifs d'honneur, ni motifs de zéle pour la patrie, ni raisons prises de l'obéïssance & de l'affection qu'ils devoient à leur légitime Souverain: mais tout cela fut inutile sur des gens que l'esprit de révolte animé par celui de l'hérésie possédoit déja.

Ils firent une réponse † à la Lettre du Roy par des condoléances sur la perte de la ville d'Amiens, & de grandes assurances du desir qu'ils avoient de le servir: mais que ce ne seroit qu'à condition qu'il leur accor-

Réponse dure qu'il en reçut.

* Datée de Paris le 12. Mars 1596.
† Datée de Saumur du 25. Mars 1596.

corderoit avant toutes choses, ce qu'ils lui avoient demandé par leurs
1597. Requêtes : & Monglat eut le chagrin de voir cette assemblée de Rebelles expédier en sa présence de nouvelles ordonnances à leurs Conseils Provinciaux de Poitou, de Guyenne, de Languedoc & de Xaintonge; pour enlever l'argent des Bureaux des Officiers du Roy, & s'en servir pour le payement des Garnisons des Villes Huguenotes.

Le Roy avoit ordonné au sieur de Neslé Gouverneur de Chauvigni, Château appartenant à l'Evêque de Poitiers, d'en sortir avec sa Garnison : mais l'assemblée de Saumur le lui défendit, & elle fut obéïe.

Autres traits de leur mauvaise disposition envers le Roy.

Le sieur du Coudrai dans le même temps répresenta à l'assemblée que la Ville de la Rochelle étoit poursuivie pour une somme de douze mille écus, que les Eglises Réformées de France avoient empruntée de quelques Marchands Anglois après la journée de la saint Barthélemi, & demanda qu'elle fût déchargée de cette caution. L'assemblée eut l'insolence de décider tout d'une voix, que la ville de la Rochelle seroit déchargée, & *que Sa Majesté seroit tenuë d'acquitter ladite somme, ou de faire cesser la poursuite, & qu'à cet effet il en seroit mis un article dans le cahier.*

Ils firent plus encore; car suivant le conseil que leur avoit donné le Maréchal de Bouillon, de continuer l'assemblée pour le moins pendant deux ans, ils résolurent le premier d'Avril, qu'elle seroit augmentée de nouveaux Députez, & transférée à Châtelleraud, voulant toûjours s'éloigner de plus en plus du Roy, & s'approcher des pays, où ils avoient le plus de Places à leur dévotion. Ce fut le sieur du Plessis-Mornay qui dressa le Mémoire, qu'on envoya dans les Provinces pour cette nouvelle convocation.

Hist. de l'Edit de Nantes l. 7.

Les sieurs de Schomberg, de Thou, de Vic & de Calignon firent aussi inutilement que Monsieur de Monglat le voyage de Saumur. Les Lettres que le Roy écrivit aux sieurs de la Trimouille, de la Nouë, de Parabere, de du Plessis-Mornay, qui étoient des plus considérables du parti, ne firent aucun effet. Ce dernier, comme je l'ai déja dit, étoit véritablement bon serviteur du Roy : mais sa Religion le faisoit autant mollir en ces occasions, qu'il étoit ardent & appliqué dans les négociations dont il étoit chargé pour ramener la Bretagne à l'obéïssance.

Ce Prince ne se rebute point, & leur écrit de nouveau.

Le Roy ne se rebuta point : il envoya de nouveau Monglat avec le Marquis de la Force, & les chargea encore d'une Lettre * pour l'assemblée des Huguenots. Il fit partir le lendemain le sieur de Vic, qui eut ordre de leur accorder de sa part, premiérement l'établissement d'une Chambre de l'Edit à Tours pour les ressorts des Parlemens de Paris & de Rouen. Secondement, cent soixante mille écus, pour l'entretien des Garnisons des Villes Huguenotes pendant six ans, s'ils vouloient

* Datée du 19. d'Avril 1596.

loient s'en rapporter à sa parole Royale, & seulement pendant deux ans, s'ils vouloient avoir cette promesse par écrit. Troisiémement, quarante mille écus pour l'entretien de leurs Ministres : mais tout cela à condition, qu'ils casseroient toutes les ordonnances qu'ils avoient faites pour arrêter ses deniers, & qu'ils se sépareroient, sans plus tenir aucune forme d'assemblée ou de Conseil général sous quelque prétexte que ce fût, la conséquence en étant trop grande, d'autant que les Catholiques en voudroient faire de même. 1597.

Le sieur de Vic avoit ordre encore de leur répréſenter, que le Duc de Mercœur fondoit de grandes espérances sur cette malheureuse division, & sur les nouvelles graces qui pourroient être accordées à ceux de la Religion, pour soûlever par ce motif les Catholiques, & les maintenir en Bretagne dans la révolte, & que l'on avoit connu les sentimens & les intentions de ce Duc par des Lettres interceptées.

Ce qui ne sert qu'à rendre les Huguenots plus fiers.

Hist. de l'Edit de Nantes. l. 8.

Serment d'union qu'ils firent dans leur Assemblée de Châtelleraud.

Cette condescendance du Roy ne lui fut pas plus utile que ses refus : elle ne servit qu'à faire croire aux Huguenots qu'on les craignoit, & à les persuader qu'en tenant bon, ils auroient tout le reste. Ils suivirent leur dessein de se transporter à Châtelleraud, & ils y firent l'ouverture de leur nouvelle assemblée, le seiziéme de Juin. Tous les assistans y firent un serment assez semblable à ceux que les Ligueurs avoient faits autrefois dans l'établissement de la Ligue ; c'est-à-dire que protestant de leur obéïssance & de leur soumission envers le Roy, ils y ajoutoient des clauses & des conditions, qui exprimoient assez nettement la révolte.

Plus de deux cens Députez signérent ce serment, & le Duc de Bouillon étant arrivé le vingt-septiéme du mois à Châtelleraud, le signa aussi. Il étoit en cela d'autant plus blâmable, que c'étoit lui qui avoit persuadé au Roy de déclarer la guerre aux Espagnols, & qu'après l'y avoir engagé contre l'avis de la plûpart de son Conseil, non seulement il l'abandonnoit, mais encore il formoit un parti contre lui, & lui ôtoit par une telle diversion, les moyens de soûtenir cette guerre, le mettoit dans un danger éminent d'y succomber, & de se voir réduit à un état pire que celui où s'étoit trouvé son prédécesseur, insulté & attaqué par une Ligue au dedans du Royaume, peu sûr de ses autres sujets, parmi lesquels l'esprit de l'ancienne Ligue n'étoit pas encore entiérement éteint, & en même-temps accablé par les ennemis étrangers.

Mémoires de Sully T. 1.c.74.

Vers ce temps-là le Baron de Rosni ayant fait un voyage à l'armée, pour y escorter lui-même un convoi d'argent, le Roy lui déchargea son cœur sur l'embarras où il se trouvoit. Il lui dit qu'on lui mandoit de Châtelleraud, que l'assemblée des Huguenots pensoit à éxiger de lui un nouvel Edit, par lequel il leur accordât toutes les demandes outrées qu'ils lui avoient faites jusqu'alors ; qu'il étoit bien assûré que tous les Parlemens s'y opposeroient, & que cependant sur le refus, les Huguenots étoient résolus de prendre les armes ; qu'il sçavoit que plu-

1597. ſieurs Egliſes n'étoient pas de cet avis : mais qu'il appréhendoit que les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, le ſieur du Pleſſis & quelques autres qui avoient le plus de crédit dans la ſecte, ne les attiraſſent dans la conſpiration ; que ſi cela arrivoit, tout étoit perdu ; qu'il alloit ſe trouver entre les Huguenots & les Eſpagnols, contraint de partager ſes troupes au-delà de la Loire contre les uns, & en deçà contre les autres ; & qu'il le prioit d'écrire au Duc de la Trimouille dont il ſçavoit qu'il étoit ami particulier, pour l'engager à rompre ce funeſte coup.

Ils entrent en fureur ſur la nouvelle que le Pape travailloit à la paix avec les Eſpagnols.

Le Baron de Roſni, bien que zélé Huguenot, étoit attaché au Roy, modéré & affectionné au bien du Royaume. Il éxécuta ce que ce Prince ſouhaitoit de lui, & écrivit une Lettre très-preſſante à Monſieur de la Trimouille : mais en même-temps il ſe répandit une nouvelle qui mit les Huguenots en fureur. Ils ſçurent, ce qui étoit vrai, que le Pape travailloit actuellement à moyenner la paix entre les deux Rois, & qu'il avoit pour ce ſujet envoyé en Eſpagne le Général des Cordeliers.

Et députent ſur cela au Roy. Hiſt. de l'Edit de Nantes. l. 8.

Sur cet avis, ils députérent au Roy le ſieur Conſtans Gouverneur de Marans, pour lui faire leurs plaintes là-deſſus. Ce Député ayant été admis à l'audience, parla ſuivant ſes instructions, c'eſt-à-dire, avec beaucoup d'audace. Il dit qu'on avoit juſques-là tiré exprès les affaires en longueur, pour avancer un Traité avec le Roy d'Eſpagne, qui ne pouvoit leur être que très-ſuſpect, ſoit parce que le Pape, ce cruel ennemi de leur Religion, étoit le principal promoteur de ce Traité ; ſoit parce qu'il s'agiſſoit de la paix avec un Prince, dont les Traitez avoient toûjours eu pour principal fondement, l'extirpation de la prétenduë héréſie ; ſoit enfin parce qu'il étoit ſouvent échappé aux principaux du Conſeil de Sa Majeſté, de dire qu'il falloit abſolument faire la paix avec l'Eſpagne, pour mettre les Huguenots à la raiſon, que ce Traité leur paroiſſoit d'autant plus à craindre, qu'on avoit plus affecté de le cacher & qu'on ſçavoit pourtant qu'il étoit fort avancé par les ſoins du Général des Cordeliers & de Monſieur de Belliévre ; que ceux de la Religion Réformée ſe tenoient fort aſſurez que Sa Majeſté ne ſe porteroit jamais de ſon propre mouvement à rien faire contre ſes fidéles ſujets, qui lui avoient rendu tant de ſervices ; mais qu'ils n'ignoroient pas auſſi, combien les Princes étoient ſujets & faciles à ſe laiſſer aller aux mauvais conſeils des perſonnes artificieuſes & violentes qui les approchoient ; qu'on n'en avoit veu que trop d'éxemples dans les regnes précdens ; qu'en ce cas ceux de la Religion ſeroient obligez d'avoir recours à une défenſe néceſſaire contre l'abus qu'on voudroit faire de ſon autorité ; qu'étant unis comme ils l'étoient, & comme ils le ſeroient toûjours, ils eſpéroient pouvoir ſe défendre ; que l'expérience avoit fait connoître l'inutilité des efforts qu'on avoient faits pour les détruire, que ces efforts n'avoient ſervi qu'à les fortifier & à les multiplier ; qu'ils eſpéroient que Sa Majeſté, ayant tout bien conſidéré, prendroit le parti le plus ſage & le plus convenable ; mais qu'il ne devoit point trouver étrange, que

que de leur côté ils se prémunissent contre le mal, selon la prudence que Dieu leur inspireroit. 1597.

Moderation de ce Prince en cette occasion.

Le Roy écouta cette audacieuse remontrance avec la modération, à laquelle ces fréquentes incartades, tantôt des Huguenots & tantôt des Catholiques, l'avoient accoûtumé depuis tant d'années. Il renvoya le Député avec de très grandes assurances de son affection pour ceux de la Religion, dont il auroit toûjours le repos & la sureté fort à cœur, & il leur donna parole, que pourvû qu'ils lui fussent fidéles, ils trouveroient toûjours en lui un protecteur & un pére.

Qui n'empêche pas les Huguenots de se disposer à la révolte.

Cette réponse n'empêcha pas les Huguenots, de prendre dèslors des mesures plus prochaines pour l'éxécution de la révolte qu'ils projettoient. Comptant déja sur les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, ils envoyérent vers Monsieur de Lesdiguiéres, pour s'assurer aussi de son secours en cas de besoin. La chose leur étoit de la derniére conséquence, ce Seigneur étant Lieutenant de Roy de Dauphiné par la démission d'Alphonse d'Ornano, que le Roy avoit fait depuis quelque temps Maréchal de France. Il avoit en sa disposition les troupes qu'on devoit opposer au Duc de Savoye, & il ne pouvoit manquer de donner un très-grand poids au parti qu'il embrasseroit.

Histoire de Lesdiguiéres l.6.c.3.

Les grands services que Monsieur de Lesdiguiéres avoit rendus jusqu'alors au Roy, furent infiniment relevez par la conduite qu'il tint en cette occasion. Non seulement il blâma fort les Huguenots de ce qu'ils abandonnoient leur Souverain dans un temps, où il avoit besoin de toutes les forces de son Royaume, & leur reprocha l'ingratitude dont ils usoient envers un Prince de qui ils avoient reçu tant de biens; mais encore il leur déclara, qu'il les deféreroit à Sa Majesté, & qu'il tourneroit ses armes contre eux, s'ils persistoient dans leurs mauvais desseins & dans leur méconnoissance.

Le Roy leur accorde la meilleure partie de ce qu'ils demandoient.

Telle étoit la disposition de ceux qui composoient l'assemblée, lorsque Monsieur de Schomberg arriva à Châtelleraud, le vingt-quatriéme de Juillet avec des pouvoirs plus amples du Roy sur une partie des articles de leur Requête. L'Assemblée nomma pour conférer avec lui, Messieurs de Bouillon, de la Trimouille, de Parabére, de la Nouë, d'Aubigné & de la Mothe. Il leur fut accordé en cette conférence, que l'éxercice public de leur Religion se feroit dans tous les lieux, où il avoit été fait publiquement pendant l'année 1596. & la présente année 1597. qu'ils auroient un second Prêche dans chaque Bailliage à deux lieuës des principales Villes, aux Fauxbourgs desquelles il ne pourroit être établi alors sans trouble & sans crainte de sédition de la part des Catholiques, comme à Rouen, à Dijon, à Orléans, à Tours, à Angers, à Poitiers, à Bourdeaux, à Bourges, à Lyon, à Rennes, à Châlons, à Besiers, à Vienne & en quelques autres lieux; & pour ce qui étoit de Paris, Monsieur de Schomberg se chargea d'écrire au Roy, pour un Prêche à quatre lieuës de cette Capitale; qu'il leur seroit fourni une somme de cent quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons de leurs Places de sureté, avec permission de garder ces Places l'espace de huit ans, & que

1597. pour les Gouvernemens de ces mêmes Places qui viendroient à vaquer, le Roy y pourvoyeroit sur la nomination de ceux de la Religion; qu'il y auroit quarante mille écus tous les ans destinez pour l'entretien de leurs Ministres, & qu'ils auroient des Chambres my-parties & des Chambres de l'Edit.

C'étoit-là presque tout ce que les Huguenots avoient demandé; & même le rapport de cette conférence ayant été fait à l'assemblée, elle avoua qu'il y avoit là dequoi se contenter. Cela fit espérer à Monsieur de Schomberg, que ce trouble alloit finir; & c'est ainsi qu'il en écrivit au Roy par le sieur de Montmartin en partant de Châtelleraud pour se rendre à Angers, où l'on alloit traiter de la prolongation de la Tréve avec les Ligueurs de Bretagne. Il ajoûtoit au Roy dans sa Lettre, qu'il devoit faire en sorte que les Ducs de Bouillon & de la Trimouille allassent au plûtôt le joindre à l'armée, & conclure sans délai, de peur de quelque nouvel incident.

C'étoit bien l'intention du Roy de faire l'un & l'autre s'il avoit pû, étant bien informé que les Seigneurs qui étoient à Châtelleraud, faisoient leur possible, pour rompre cet accommodement: mais il sollicita en vain les deux Ducs de venir à l'armée; & le Duc de Bouillon, bien loin de deférer en cela à ses ordres ou plûtôt à ses priéres, s'en alla à sa Vicomté de Turenne: ce qui donna au Roy de nouveaux soupçons touchant les intentions de ce Seigneur.

Et ils ne laissent pas de traverser son Traité avec les Espagnols.

Le Roy ayant lû le Traité fait par Monsieur de Schomberg, mit des restrictions à quelques-uns des articles: c'en fut assez pour exciter de nouvelles clameurs dans l'assemblée de Châtelleraud qui cependant inquiéte du Traité commencé ou plûtôt projetté avec l'Espagne, résolut de le traverser par le moyen de la Reine d'Angleterre & des Etats de Hollande.

On envoya sur ce sujet le sieur de Saint-Germain à cette Princesse, & le sieur de la Forest au Prince Maurice avec des instructions *, où les Huguenots se faisoient beaucoup d'honneur de ce qu'ils avoient fait dans leurs assemblées, & de tout ce qu'ils avoient obtenu en faveur de leur Religion. Les deux Envoyez avoient ordre de faire envisager à la Reine d'Angleterre & au Prince Maurice, les conséquences de la paix avec l'Espagne pour l'intérêt des Eglises Reformées, & les supplioient, s'ils ne jugeoient pas à propos d'empêcher que ce Traité ne se fît, d'employer leur autorité & toute leur puissance, pour maintenir au moins les Protestans de ce Royaume en possession de ce qui leur avoit été accordé, & de faire insérer dans le Traité la clause suivante, *que la Reine & le Prince Maurice tiendront pour rupture ou contravention à icelui, la guerre qui se fera, ou qu'on souffrira être faite contre eux en ce Royaume, directement ou indirectement, par force ouverte, ou par revocation, infraction, ou inexécution des Edits faits avec eux.* Ces envoyez furent assez

* Rapportées dans l'Histoire de l'Edit de Nantes, l. 8.

assez bien reçus dans les deux Cours: mais ils ne rapportérent que des réponses générales. 1597.

Cependant le siége d'Amiens, dont le succès avoit été long-temps incertain, finit heureusement pour le Roy, qui ne gagna pas peu, d'avoir pendant six ou sept mois empêché par la voye de la négociation, que les Huguenots ne s'emportassent aux derniéres extrêmitez durant le cours de ce siége. Je vais en reprendre l'histoire, & en marquer les principaux événemens.

Siége d'Amiens entrepris durant ce temps-là par Sa Majesté.

Le Roy aussi-tôt après la surprise d'Amiens, avoit envoyé en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, pour solliciter du secours. Le sieur Ancel qui fut chargé de négocier auprès des Princes Allemands, ne put rien obtenir, les Espagnols par leur argent, & par les créatures qu'ils avoient dans les Conseils de ces Princes, ayant rompu toutes ses mesures. La Reine d'Angleterre promit quatre mille Anglois, & le Prince Maurice s'engagea à faire une puissante diversion à l'autre extrêmité des Pays-Bas.

Mesures des Espagnols pour défendre cette place.

Thuanus l. 118. D'Avila. l. 15. Mémoires de Sully. T. 1.

D'autre part Porto-Carréro n'oublia rien pour conserver sa conquête. Il s'étoit pourvû d'une forte garnison, & de bons Officiers, & avoit profité de l'argent, de l'artillerie & des munitions que le Roy avoit mis dans cette Place. Il en rasa d'abord les Fauxbourgs, & éleva une digue au-dessus d'Amiens, par le moyen de laquelle il détourna le bras de la Somme qui coule dans la Ville, & en fit dégorger l'eau dans le fossé du grand Ravelin qui couvroit la porte de Montrescu, où elle s'éleva à la hauteur de huit pieds, & se répandit dans la campagne: car il prévoyoit que ce seroit par-là, que la principale attaque se feroit. Il manda à l'Archiduc que le Maréchal de Biron bloquoit déja la Place, & le pria de se presser de lui envoyer encore quelques renforts, & les autres choses nécessaires pour la défense, avant que les Troupes Françoises que le Roy faisoit venir de toutes parts, eussent fermé toutes les avenues.

L'Archiduc, au commencement d'Avril, lui envoya cinq cens chevaux sous la conduite de Dom Juan de Gusman. Ce Capitaine fut chargé par le Maréchal fort proche de la Place, & vivement poursuivi jusqu'à ce qu'il se fût mis sous le feu des remparts à la faveur d'une sortie de Cavalerie & d'Infanterie qui arrêta les François. Plusieurs soldats des troupes Espagnoles furent tuez, la plûpart des autres blessez: Roger Taccon & François Déza deux des Officiers qui commandoient la sortie, y reçurent chacun une blessure, & Déza mourut quelques jours après de la sienne.

Forces de l'Armée Françoise.

Le Maréchal s'étoit campé à Lompré Village sur la Somme au-dessous d'Amiens du côté de Dourlens, & s'étoit retranché dans la campagne vers le pays ennemi, où il faisoit de fréquentes courses, pour empêcher qu'il n'entrât de nouveaux convois dans la Ville. Un peu après l'entrée de Dom Gusman dans Amiens, il fit une tentative sur Dourlens, qu'il avoit conduite fort secrétement: mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, il ne put l'exécuter. Quatre mille Anglois arrivérent au mois de

1597. de May à l'armée Françoise, qui se trouva au mois de Juin forte de treize mille hommes de pied, & de trois mille chevaux. Le Baron de Rosni nouveau sur-Intendant des Finances fit en sorte par son application & ses soins, que tout abondât au Camp. Il fournit de l'argent pour la paye des soldats; & comme cet article étoit important, pour empêcher les troupes de se débander, c'étoit Monsieur de Villeroy qui le distribuoit ordinairement lui-même. Ces précautions empêchérent la désertion & les maladies dans le Camp, au lieu qu'elles se mirent dans la Ville, & firent un grand ravage parmi la garnison.

Le Maréchal de Biron fit des lignes de circonvallation, qui commençoient à Lompré au-dessous d'Amiens, & venoient rejoindre la riviére au-dessus. Il y avoit des Forts de distance en distance, & les retranchemens étoient si bons, qu'il eût été difficile aux ennemis de les forcer. On ne se mit pas si fort en peine de fortifier le camp en deçà de la riviére, parce qu'on n'appréhendoit guéres, que les Espagnols osassent la passer en présence de l'armée Françoise.

Le Roy y va en personne, & mene avec lui la Marquise de Monceaux.

Le Roy ayant fait un voyage à Paris au commencement de Juin, afin d'y donner ses ordres par lui-même pour la subsistance de l'armée, & faire ensorte que l'on continuât de fournir toutes les choses nécessaires au camp, y revint quelques jours après avec le Connétable, & prit son logement à la Magdelaine, au-delà de la Somme vers l'Artois, & s'y logea. La présence de la Marquise de Monceaux qu'il amena avec lui, fit beaucoup murmurer les principaux Officiers de l'armée. Le Maréchal de Biron en parla avec sa liberté ordinaire: mais le Roy le plus raisonnable des hommes sur tout le reste se laissoit toûjours dominer par l'amour, même dans les plus grands dangers de sa personne & de son Etat. Ce logement de la Magdelaine étoit si proche de la Ville, que le canon y donnoit; mais quoi qu'on pût dire à ce Prince, pour l'obliger à en prendre un autre, il voulut y demeurer, afin d'être plus à portée de donner ses ordres dans les occasions subites.

Peu de jours après le retour du Roy au camp, un soldat qui étoit entré dans la Ville déguisé en Augustin, fit dire au Maréchal, qu'il étoit convenu avec quelques Bourgeois de lui livrer une Tour à l'Orient de la Ville; qu'il n'avoit qu'à tenir des soldats prêts, & à préparer des échelles pour y entrer: mais un de ceux qui étoient du complot, le découvrit au Gouverneur, & il en coûta la vie à ceux qui y avoient eû part. Quelques Religieux Augustins que l'on soupçonna de cette intelligence, furent mis en prison.

Fréquentes sorties des Assiégez.

Les sorties des Assiégez furent fréquentes, & quelquefois fort sanglantes, tantôt avec avantage pour les uns, & tantôt pour les autres. Il y eut un violent combat à une Chapelle, que le Maréchal de Biron faisoit fortifier, pour y établir une batterie. Le Marquis de Monténégro qui avoit le principal Commandement dans la Place sous le Gouverneur, accompagné du Capitaine Taccon, sortit à la tête de cinq Compagnies de Cavalerie, & de deux d'Infanterie, & vint fondre sur les travailleurs

& fur les foldats qui les foutenoient. Ceux-ci reçurent avec valeur les affaillans; mais étant inférieurs en nombre, & ayant été pris en flanc, ils étoient prêts d'abandonner le pofte, lorfqu'un Régiment Anglois arriva, qui leur fit reprendre cœur. On fe mêla avec plus de furie qu'auparavant. Les Efpagnols furent obligez de faire retraite, & ils furent pourfuivis jufques fur la contrefcarpe, où les Anglois & les François plantérent leurs enfeignes en figne de leur victoire. Plus de deux cens hommes de chaque côté furent tuez dans cette efcarmouche: mais la perte des Efpagnols fut eftimée plus confidérable par la mort de Dom Juan de Gufman Seigneur d'une des plus illuftres familles d'Efpagne, qui y périt avec quelques autres Officiers. Le Maréchal après avoir repouffé cette attaque, établit fa batterie d'onze groffes piéces de canon contre le ravelin de la porte par où les Efpagnols avoient pris la Place.

Tout le but du Gouverneur étoit de retarder autant qu'il lui feroit poffible, les travaux des Affiégeans, afin de donner le temps au fecours promis par l'Archiduc, que le défaut d'argent, & la lenteur de la marche des renforts qui lui venoient d'Allemagne & d'Italie, empêchoient d'affembler fi promptement fon armée. Ce fut pour cet effet que non feulement Porto-Carréro dans les premiers mois du fiége fit tant de forties; mais encore que le Gouverneur de Cambray avec un corps de Cavalerie qu'il avoit affemblé fous Dourlens, donnoit de continuelles allarmes au camp.

Une autre fortie fort vigoureufe fe fit le dix-feptiéme de Juillet fous les ordres de François d'Arco & de Diégo Durand. Ils fortirent en même-temps par divers endroits avec cinq cens hommes d'Infanterie, foûtenus de quelque Cavalerie du Régiment d'Auria, & furprirent le Régiment de Picardie, qui fut très-maltraité. Montigny, Fleffan & Fouquerolles tous trois Meftres de camp y furent tuez, & Henri d'Avila Auteur de l'Hiftoire Italienne des guerres civiles de France y fut bleffé d'un coup de pertuifane. La tranchée ayant été nettoyée, les ennemis pouflérent jufqu'aux batteries pour enclouer le canon. Le Maréchal de Biron fuivi de quelque peu d'Officiers & de foldats fit ferme dans un endroit très-étroit, & les arrêta: mais il auroit été accablé par le nombre, fi le Prince de Joinville ne fût venu à fon fecours du quartier voifin avec cent hommes. Le combat fut là très-opiniâtré: mais les Efpagnols nonobftant la réfiftance commencoient à forcer le défilé, lorfque le Roy arriva du pofte de la Magdelaine, & s'étant mis à pied, la demie pique à la main accompagné des Comtes de faint Pol & d'Auvergne, & d'un grand nombre de Nobleffe, ranima fes gens par fa préfence & par fa valeur. Le Duc de Mayenne qui étoit très-éloigné de ce quartier, y accourut avec cinq à fix cens hommes, effuyant le feu du canon de la Place. Ce renfort obligea les Efpagnols à faire retraite; ils la firent en combattant, & furent pourfuivis par le Prince de Joinville qui les conduifit jufqu'à leur contrefcarpe. Le Roy fort en peine de ce Prince, le vit avec joye re-

1591. venir tout couvert du sang des ennemis, qu'il avoit tuez de sa main, & lui donna les éloges que méritoit sa valeur. D'Avila qui grossit ordinairement les objets, dit que les François eurent huit cens hommes tuez en cette sortie : mais cela ne s'accorde gueres avec ce que dit le Président de Thou, que Monsieur de Villeroy qui faisoit lui-même les montres, trouva que durant tout le siége, le Roy ne perdit pas plus de six cens hommes.

Ils cessent d'en faire, & pourquoi.

Depuis ce temps-là Porto-Carréro ne fit plus de sorties pour deux raisons. La première, parce que sa Garnison diminuoit tous les jours par ces combats, & beaucoup plus encore par les maladies, qui devinrent contagieuses. La seconde, parce qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre les Bourgeois : de sorte qu'aux moindres allarmes, il faisoit monter à cheval toute sa Cavalerie qui alloit par les ruës, pour empêcher que les Habitans ne s'y attroupassent. Ainsi le Maréchal qui nonobstant la présence du Connétable, étoit chargé de tout le soin du siége, avança ses tranchées avec plus de facilité qu'auparavant, & fut en état le premier jour d'Août d'attaquer la contrescarpe. Elle fut emportée après que les Assiégez eurent fait jouer une mine, qui fit sauter en l'air une quarantaine de soldats.

On se logea sur le chemin couvert, & on y éleva un Cavalier pour battre les boulevarts. On fit la descente du fossé avec beaucoup de peine, & comme selon la maniére de fortifier les Places de ce temps-là, les fossez des villes de guerre étoient pleins de Casemattes & de Caponniéres, il fallut les ruïner & en chasser les ennemis, qui disputérent leur terrain pied à pied, pendant plus de vingt jours. On en vint à bout par les mines ; & le canon ayant fait bréche au ravelin qui couvroit la porte, l'assaut y fut donné d'un côté par les Anglois, & de l'autre par les François.

Ils l'emportérent le vingt-quatriéme d'Août au soir : mais le lendemain à la pointe du jour, leur logement n'étant pas encore tout-à-fait en état, le Capitaine Diégo Durand les y attaqua, & les en chassa. Il fut repris dès le même soir, & l'on s'y établit parfaitement.

Les François gagnent le Corps de la place.

Porto-Carréro voyant les ennemis au corps de la Place, fit perfectionner les retranchemens qu'il avoit faits sur la muraille, & cependant le Maréchal fit travailler à une mine qui joua le vingt-huitiéme d'Août, & réussit mal ; car elle ne combla point le fossé, comme on l'avoit prétendu ; mais elle eut un autre effet qui n'auroit pas été moins utile aux Assiégeans, s'il l'avoient prévû. Les décombres tombérent du côté de la Ville en si grande quantité, qu'elles bouchérent la communication dn la muraille avec une Tour avancée dans le fossé, où il y avoit très-peu de soldats sous les ordres du Capitaine Ollava ; & si l'on avoit eu des échelles prêtes, il auroit été facile de l'emporter par escalade ; mais le Gouverneur fit pendant la nuit ranger toutes ces ruïnes, & rétablit la communication. On travailla sous cette Tour ; elle fut renversée par la mine, & quatre jours après les François non seulement en furent maîtres.

tres, mais encore d'une partie de la muraille, où ils se logérent, n'étant séparez des ennemis que par leurs retranchemens, que Féderic Paciotto fameux Ingénieur avoit mis en très-bon état. 1597.

Cependant le Roy eut avis que l'Archiduc s'étoit mis en marche avec son armée, & que Contréra Commissaire des Troupes d'Espagne étoit parti de Douay avec quelque Cavalerie, pour reconnoître les chemins & la situation du camp.

Sur cet avis le Roy ayant chargé le Duc de Mayenne de la conduite du siége, prit avec lui le Maréchal de Biron, donna ordre au Comte d'Auvergne de le suivre avec huit cens chevaux, & marcha sur le chemin de Dourlens à la tête de six cens.

Le Roy charge un parti ennemi & revient ensuite au Camp.

Il prit les devants avec cent, suivi de près par le sieur de Montigni Commandant de la Cavalerie Légére qui conduisoit le reste. En descendant d'une colline, il apperçut la troupe de Contréra qui sortoit d'un bois qui est à peu près à mi-chemin de Dourlens à Amiens. Les deux troupes étant si proches, il n'y avoit pas moyen de se retirer sans combattre. Le Roy prit sur le champ son parti & alla droit aux ennemis.

Contréra surpris, & ne doutant point que ce petit corps ne fût soûtenu de plusieurs Escadrons, cria à ses Cavaliers de se débander vers Bapaume, où ils se sauvérent. On leur prit dans la poursuite trois Etendars, & deux cens chevaux qu'ils abandonnérent pour se mettre en sureté dans les bois: mais le Roy n'eut pas pour cela tout ce qu'il prétendoit, qui étoit d'empêcher que les ennemis ne reconnussent son Camp: car Jean Jacques de Belle-Joyeuse, & Emanuël de Véga qui avoient pris par un autre chemin, arrivérent à la vûë du Camp, dont ils considérent à loisir toutes les avenues, & en allérent rendre compte à l'Archiduc.

Le Roy étant revenu à son armée, pressa les travaux & les attaques plus vivement que jamais, pour emporter la Place avant l'arrivée de l'Archiduc. Il fit donner un assaut le quatriéme de Septembre aux retranchemens, où ses troupes furent repoussées: mais les assiégez y firent la plus grande perte qui pût leur arriver; car Porto-Carréro s'étant avancé pendant l'assaut pour rafraîchir ses gens, fut tué sur la place d'une mousquetade, qu'il reçut au côté droit.

Cet accident néanmoins n'abbatit pas le courage d'une garnison composée des plus braves Officiers, & des meilleurs soldats des troupes d'Espagne. Le Commandement fut déféré au Marquis de Monténégro très-vaillant homme, & qui avoit signalé sa valeur & sa conduite dans tout le cours de ce siége.

Il fait attaquer les retranchemens des Assiégez.

Les retranchemens étoient si bien construits, & si bien flanquez, que l'on fut obligé de les attaquer par tranchées. Monsieur de Saint Luc grand Maître de l'artillerie y étant venu, pour presser l'établissement d'une batterie, y fut tué d'une mousquetade dans la tête le huitiéme de Septembre. C'étoit un Seigneur qui au mérite de la valeur, joignoit

1597. toute la politeſſe d'un courtiſan, l'habileté d'un homme de Lettres; beaucoup d'eſprit & d'agrément dans toute ſa perſonne, qualitez qui le faiſoient aimer, & eſtimer de tout le monde.

Cette mort fit bien des prétendans à la Charge de Grand-Maître d'Artillerie. Monſieur de Villeroy la demanda pour d'Alincourt ſon fils, ou pour ſon neveu Château-neuf-Laubeſpine; & Montigny la ſollicita pour lui-même: mais le Roy la deſtina au Baron de Roſni, qui ne l'eut pourtant pas pour cette fois, car la Marquiſe de Monceaux étant venuë à la traverſe, l'obtint pour Monſieur d'Etrées ſon pére, à condition que dès qu'il vaqueroit quelque autre charge conſidérable, ce Seigneur la prendroit, en cédant celle de Grand-Maître de l'Artillerie au Baron de Roſni.

Mémoires de Sulli T. 1. c. 74.

Qui, par leur reſiſtance, donnent le temps à l'Archiduc de venir à leur ſecours.

La conſtance des aſſiégez donna le temps à l'Archiduc de venir à leur ſecours à la tête de ſon armée, qui étoit de vingt mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Le vieux Comte Pierre de Mansfeld en étoit le Maréchal de Camp Général, & ne pouvant monter à cheval à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmitez, il ſe faiſoit porter dans une litiére. Le Duc d'Aumale étoit auſſi dans cette armée.

Aprés avoir délibéré, s'il ne ſeroit point plus à propos de faire une diverſion par le ſiége de ſaint Quentin ou de Peronne, que de venir attaquer les François dans leurs Lignes, ils s'étoient déterminez à ce dernier parti, ſur l'avis qu'ils avoient eu, que les aſſiégez étoient extrêmement preſſez, & qu'il leur ſeroit impoſſible de tenir aſſez longtemps, pour donner le loiſir à leur armée de faire un ſiége. Enſuite il fut queſtion de ſçavoir, comment ils s'y prendroient pour le ſecours d'Amiens.

Quelques-uns propoſérent dans le Conſeil, d'aller paſſer la riviére de Somme au-deſſous de Corbie, afin de jetter autant de troupes dans la Place qu'il en ſeroit néceſſaire, pour la defendre pied à pied, & prolonger le ſiége juſques bien avant dans l'Automne qui approchoit, & qui étant ordinairement pluvieuſe en Picardie, incommoderoit fort les François, & les obligeroit peut-être à abandonner une entrepriſe qui les fatiguoit depuis ſix mois. La choſe paroiſſoit aiſée à éxécuter, parce que le Camp n'étoit point fortifié de ce côté-là qui regarde la France, & que les François n'y avoient que quelques Corps-de-garde, qu'il ſeroit aiſé à un détachement d'éviter, ou de forcer: mais il fut oppoſé à cela que l'armée n'avoit des vivres que pour très-peu de jours; que tout ce pays-là étoit ruïné; qu'on n'y trouveroit nuls fourrages pour la ſubſiſtance de la Cavalerie; & que ſi le Roy remontant la Somme avec la meilleure partie de ſes troupes, ſe poſtoit à la tête des guez qu'on auroit paſſez, le retour ſeroit fermé, & l'armée en danger de périr. Ainſi la réſolution fut priſe d'aller droit aux retranchemens par le chemin de Dourlens.

Dès que l'on ſçut les Eſpagnols en pleine marche de ce côté-là, on délibéra dans le Camp ſur la conduite qu'on avoit à tenir en cette rencontre. L'armée avoit été beaucoup renforcée par les Troupes que le

Duc

Duc de Montpensier avoit amenées depuis quelques jours, & elle étoit alors de près de vingt mille hommes de pied & de huit mille chevaux. 1597.

L'avis du Maréchal de Biron fut d'aller avec toute la Cavalerie audevant des ennemis qui en avoient beaucoup moins, & de moins bonne que la Françoise, de les arrêter aux défilez, & de prendre les occasions qui se présenteroient d'attaquer quelque partie de leur armée, assurant que pour peu qu'on retardât leur marche, ils retourneroient sur leurs pas, faute de vivres. Il se fondoit sur l'expérience de la journée de Fontaine-Françoise, où le Roy avec un très-petit corps de Cavalerie, avoit arrêté l'armée du Connétable de Castille, qui venoit au secours de la Citadelle de Dijon & l'avoit obligé en le harcelant, de se retirer & de laisser prendre cette Place. Mais le Duc de Mayenne dit au contraire, qu'il connoissoit parfaitement les troupes d'Espagne; qu'elles étoient composées pour la plupart de vieilles bandes braves & aguerries; qu'elles étoient conduites par Mansfeld expérimenté Capitaine; que de se presenter devant une telle armée sans Infanterie, c'étoit trop hazarder; que si par malheur on étoit battu, l'Infanterie se voyant sans Cavalerie perdroit cœur, qu'elle courroit risque d'être entiérement défaite, & que les suites en seroient terribles pour l'Etat.

Le Roy prenant la parole, lui demanda ce qu'il jugeoit donc à propos de faire? Votre dessein, Sire, reprit le Duc est de prendre Amiens, & non point de gagner une bataille. Vos retranchemens sont très-forts; laissez votre armée derriére: je connois les Espagnols; ils ne hazarderont pas volontiers, & n'entreprendront point de vous forcer. Le Roy après avoir réfléchi quelque temps sur ces deux avis, s'en tint à celui du Duc. Il résolut d'attendre les Espagnols, & fit la disposition de son armée telle que je vais dire.

Disposition de l'Armée du Roy.

Il laissa dans les logemens de l'attaque le Régiment de Navarre, & un Régiment Suisse, pour soûtenir les efforts que le Commandant de la Place pourroit faire durant l'assaut du Camp. Le Roy eut une raison particuliére de confier ce poste au Régiment de Navarre; c'est que ce Régiment s'étoit rendu si redoutable à la garnison dès le commencement du siége, que depuis ce temps-là elle n'osa jamais faire une sortie, lorsqu'elle sçavoit qu'il étoit à la tranchée. Le sieur de Vic fut envoyé avec quinze cens Fantassins vers le village de saint Sauveur au-dessus de Lompré, pour se fortifier en une Chapelle sur le rivage de la riviére de Somme. On posta de gros Corps-de-garde au-dessus & au-dessous d'Amiens le long des bords de la même riviére; le reste de l'Infanterie fut logé dans les retranchemens au-delà de Somme vers l'ennemi, & la Cavalerie fut rangée devant les retranchemens, sur lesquels on mit la plûpart du canon du Camp. Telle fut la maniére dont l'armée fut disposée, pour attendre l'arrivée de l'Archiduc.

d'Aubigné T. 4. l. 4. c. 18.

L'Archiduc s'en approche.

Ce Prince vint camper à l'Abbaye de Bertaucour. Si-tôt qu'il y fut, il fit faire une décharge de toute son artillerie, pour avertir les assiégez de l'approche du secours, & marcha le lendemain avec beaucoup de pré-

1597. précaution ayant appris que le Duc de Montpensier étoit avec un gros corps de Cavalerie à Vignacour assez près de là. Il s'avança à quelque distance de Pequigni, & laissant cette Place & la riviére de Somme à droite, il rabatit vers Amiens. Le Roy qui étoit allé de ce côté-là avec quelque Cavalerie, escarmouchoit de temps en temps en se retirant vers son camp, où il se rendit enfin.

Lettre du Roy au sieur du Plessis Mornai du 17. Sept. 1597.

La route que prit l'Archiduc ne laissa pas de l'inquiéter; car il venoit droit à Loupré, village où étoit le pont de communication de l'armée sur la riviére de Somme à cinq cens pas du Camp, & qu'on avoit très-imprudemment négligé de fortifier avec autant de soin que le reste. Une précaution que le Roy prit, & la trop grande prudence des Chefs de l'armée Espagnole firent éviter le mal, dont la Françoise étoit menacée.

Avant que l'armée Espagnole arrivât à Lompré, il falloit qu'elle passât sur une éminence à quelque distance de ce Village. Le Roy donna ordre au sieur de Durasfort qui commandoit l'artillerie depuis la mort de Monsieur de Saint-Luc, de faire avancer plusieurs piéces, pour battre sur l'éminence & faire grand feu sur l'armée Espagnole, dès qu'elle y paroîtroit. L'ordre fut promptement éxécuté, & les canons si bien pointez, qu'il n'y avoit presque point de coups perdus, & que des files entiéres étoient enlevées.

Puis il recule au lieu d'avancer.

Ce feu n'eût pas pû durer, si les Espagnols avoient eu assez de résolution pour l'essuyer pendant quelque temps & s'ils fussent promptement descendus de la colline, pour venir attaquer Lompré, où l'Infanfanterie qui le gardoit, n'avoit pas une contenance fort assurée, la fuite des Vivandiers qui avoient leur quartier à saint Sauveur, ayant déja jetté beaucoup de terreur dans le Camp: mais l'Archiduc, soit pour ménager ses gens, soit pour être mieux informé de la situation du Camp, recula au lieu d'avancer, & s'arrêta pour se camper un peu au delà de l'éminence dans un lieu plus bas, & où le canon ne pouvoit aller, sinon en bondissant de dessus l'éminence. Il différa l'attaque jusqu'au lendemain; & l'on convint parmi les François, que jamais on ne vit mieux la vérité d'un Proverbe militaire fort ancien en France, que *si l'Ost*, c'est-à-dire l'armée, *sçavoit ce qui se passe dans l'Ost, l'Ost viendroit aisément à bout de l'Ost.*

Ce parti que les ennemis prirent, réjouït extrêmement le Roy, & le rassura. Le Duc de Mayenne fit aussi-tôt assembler un très-grand nombre de Pionniers & de soldats, qui travalllérent toute la nuit avec tant de succès, que le lendemain matin cette partie foible des retranchemens se trouva être la plus inaccessible, & de plus difficile attaque.

Dans le temps que l'Archiduc s'étoit arrêté avec son armée sur la colline, Charles de Longueval Comte de Buquoi s'en étoit détaché avec mille fantassins choisis de tous les Régimens, & s'étoit approché de la riviére au-dessous de Lompré, à dessein d'y jetter un pont, tandis que les François occupez de l'approche de l'armée ne penseroient qu'à s'en défendre. Il prétendoit faire passer par là un convoi de munitions, & se

se jetter dans la Place avec son Infanterie par le côté de France, où, comme j'ai dit, il n'y avoit point de circonvallation. 1597.

Le Comte de Buquoi trouva de la résistance dans une chapelle dont j'ai parlé, qui étoit sur l'autre bord de la riviére, & où le sieur de Vic qui avoit été envoyé de ce côté-là avec quinze cens hommes d'Infanterie, avoit laissé quelques soldats : mais le feu des Espagnols beaucoup supérieur, les avoit écartez : le pont fut jetté avec une promptitude merveilleuse, & le Capitaine Fabrice Sammango avoit déja passé avec trois cens soldats, & une partie du convoi, lorsque les sieurs de Fervaques, de Montigni, de la Noüe & de Vic arrivérent fort à propos avec leurs détachemens, & chargérent si furieusement les trois cens Espagnols, qu'ils les taillérent en piéces. Ils écartérent à leur tour par un grand feu le Comte de Buquoi, qui fut obligé de faire retraite, en abandonnant le pont qu'il avoit fait jetter sur la riviére.

Cette dangereuse journée ayant fini si heureusement, donna la victoire au Roy : car l'Archiduc après avoir fait reconnoître de tous côtez les retranchemens, les trouva si forts, sur tout ceux de Lompré, qu'il désespéra de les forcer, & de passer sur le corps à huit mille hommes de Cavalerie soûtenus du canon du camp, & qu'il falloit rompre avant que d'en aborder ; de sorte que voyant d'ailleurs les François si alerte, pour garder tous les passages de la riviére, il prit le parti de se retirer dès le même jour : c'étoit le seiziéme de septembre. Comme les vivres n'abondoient pas dans son armée, il ne fit nulles feintes, pour inquiéter les François, & reprit la route des Pays-Bas. *Et se retire enfin tout à fait.*

Le Roy le suivit avec la plus grande partie de son armée : & comme l'arriére-garde ennemie marcha toûjours en très-bon ordre sous la conduite du Gouverneur de Cambrai & d'Ambroise Landriano, il n'y eut que de légéres escarmouches. Quand l'Archiduc eut passé un Vallon un peu en deçà de l'Abbaye de Bertaucout, il rangea son armée en bataille comme pour défier les François au combat ; mais voyant que le Roy rangeoit pareillement la sienne, il continua sa marche, passa la riviére d'Authie, & gagna Arras sans être poursuivi.

Le Roy étant retourné au Camp, envoya un Trompette sommer le Marquis de Monténégro de se rendre, vû la retraite du secours. Ce Commandant après avoir délibéré avec son Conseil, renvoya le Trompette, & pria le Roy de vouloir lui permettre, avant que de prendre sa résolution, d'envoyer à l'Archiduc, pour lui rendre compte de l'état de sa Place ; ce qui lui fut accordé. *Le Roy fait sommer le Commandant de la Place.*

L'Archiduc répondit au Marquis, qu'il étoit content des preuves de courage, & de fidélité, qu'il avoit données au Roy d'Espagne dans la défense de sa Place ; qu'il pouvoit capituler, & qu'il tâchât seulement de le faire aux conditions les plus honorables qu'il seroit possible.

Le Roy ne se rendit pas difficile là-dessus. Monténégro, outre les marques d'honneur ordinaires qui lui furent accordées, demanda qu'on ne touchât point au Tombeau de Porto-Carréro, & des autres Officiers morts durant le siége, à quoi le Roy consentit, à une condition, sçavoir *Qui consent à la Capitulation.*

1597. voir qu'il n'y eût rien, soit de peint, soit de gravé, qui fût injurieux à la nation Françoise. Le tombeau de ce brave homme étoit dans le Chœur de la Cathédrale de l'Eglise d'Amiens, mais on en ôta l'Epitaphe, parce qu'elle n'étoit pas honorable aux habitans d'Amiens. Les François furent surpris, quand ils virent la cuirasse, le casque & les autres armes dont il se servoit: elles étoient si petites, qu'on les eût prises pour l'armure d'un enfant, tant sa taille répondoit peu à la grandeur de son courage. Monténégro obtint encore la permission d'envoyer la capitulation à l'Archiduc, pour la lui faire agréer, & de ne rendre la Place que dans six jours, durant lesquels il y auroit suspension d'armes, & sans être obligé de tenir le Traité, au cas qu'il fût secouru de deux mille hommes qui entrassent dans la Ville.

Et qui est ensuite fort bien reçu de Sa Majesté.

Ce terme étant expiré le vingt-sixiéme de Septembre, le Marquis de Monténégro sortit avec sa garnison; & le Roy voulant lui faire honneur, envoya le Connétable, le Maréchal de Biron, & Hercules de Rohan Duc de Montbazon à la porte de Beauvais au-devant de lui. Ils l'amenérent au Roy qu'il trouva à cheval à demie lieuë de-là, accompagné du Prince de Conti, du Duc de Montpensier, du Prince de Joinville, des Ducs de Mayenne & de Nemours à la tête d'un grand corps de Cavalerie. Il descendit de cheval, & accollant la botte du Roy, il lui dit en Italien * *qu'egli rendeva quella piazza in mano d'un Rè Soldato, poiche non era piaciuto al suo Rè, di farlo soccorer da Capitani Soldati.*

Davila. l. 15.

Le Roy lui fit beaucoup de caresses, & loua fort sa valeur. Il voulut voir tous les principaux Officiers, & sçavoir leurs noms; & ensuite il leur donna une escorte, pour les faire conduire en sûreté jusqu'à Dourlens. Il entra sur les quatre heures dans la Ville à la tête de mille Cavaliers; alla entendre le *Te Deum* dans la Cathédrale, & retourna coucher à son Camp. Il donna le Gouvernement d'Amiens à Monsieur de Vic, auquel il laissa une Garnison de vingt Compagnies d'Infanterie, & de trois de Cavalerie; & puis pour rendre, disoit-il, la visite à l'Archiduc Albert, qui l'étoit venu voir en son camp avec tant d'appareil, il alla lui-même faire une course jusqu'aux portes d'Arras, où ce Prince étoit demeuré malade. Après avoir fait le dégât aux environs, pendant lequel il y eut quelques escarmouches entre ses troupes & le Régiment de d'Avalos qui étoit dans les Fauxbourgs, il revint camper à Pas. Il donna en ce lieu-là le bâton de Maréchal de France à Urbain de Laval de Bois-Dauphin, conformément au Traité qu'il avoit fait avec ce Seigneur, qui, en rentrant à son service, lui avoit remis quelques Places qu'il tenoit pour la Ligue en Anjou & dans le Maine.

Réglement que ce Monarque fit dans la Ville.

Le Roy de retour à Amiens, fit un réglement par lequel il réunissoit au Domaine plusieurs droits & octrois dont les Bourgeois jouïssoient

* Qu'il remettoit la Place entre les mains d'un Roy soldat, puisqu'il n'avoit pas plû au Roy son Maître de la secourir par des Capitaines soldats.

soient auparavant, & ordonna que desormais ils auroient un Governeur & recevroient une Garnison, quand il jugeroit à propos d'y en envoyer. C'étoit une punition pour la faute qu'ils avoient faite, en refusant d'admettre les troupes qu'il avoit voulu y loger un peu avant la surprise : mais il confirma en même-temps leurs autres privileges. De plus il fit dresser le plan d'une Citadelle, la jugeant nécessaire pour la conservation d'une Place de cette importance, qui étoit la frontiére & le boulevart de l'Etat, & y fit travailler avec une extrême diligence : mais la paix étant survenuë, on discontinua les travaux & elle ne fut tout-à-fait achevée que sous le Regne suivant. Ce Prince espérant profiter de la consternation, où les Espagnols étoient depuis la prise d'Amiens, fit investir Dourlens le neuviéme jour d'Octobre : mais étant survenu des pluyes extraordinaires qui rendoient impratiquable le terrain fort gras aux environs de cette Place, il ne s'opiniâtra pas à cette entreprise, & l'abandonna dès le treiziéme du même mois. 1597.

Conferences pour la paix entre les deux Couronnes.

Mémorial de la Chambre des Comptes cotté 4. q. fol. 61. 1.

Lettres du Roy au Baron de Rosni du 9. d'Octobre. 1597.

Cependant le Général des Cordeliers étoit revenu d'Espagne, & avoit rendu compte au Pape de sa négociation en cette Cour. Il en avoit rapporté le consentement du Roy d'Espagne pour le Traité de paix entre les deux Couronnes. L'Archiduc reçut des ordres là-dessus, & envoya le Président Richardot sur les frontiéres de Picardie & d'Artois, où il s'aboucha avec Monsieur de Villeroy. Il fut arrêté que l'on conviendroit au plutôt d'un lieu, pour y commencer les conférences. Cette importante affaire fut concluë plutôt & plus facilement, qu'on n'auroit dû l'espérer : mais avant la conclusion plusieurs autres choses importantes se passérent en France, dont je vais toucher les principales.

François de Luxembourg est envoyé à Rome durant ce temps-là en qualité d'Ambassadeur.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat.

Dans les notes sur les Lettres du Card. d'Ossat, p. 444.

On attendoit à Rome avec beaucoup d'impatience, que le Roy y envoyât un Ambassadeur, & le Pape avoit souvent témoigné du chagrin de ce qu'il différoit si long-temps à le faire. Il prétendoit même que l'arrivée de l'Ambassadeur à Rome devoit avoir précédé celle de son Légat en France, & je ne sçai quelles raisons le Roy avoit euës de ne se pas presser davantage là-dessus. François de Luxembourg Duc de Piney fut choisy pour cette Ambassade. Il avoit déja été envoyé deux fois à Rome sous le Pontificat du Pape Sixte V. premiérement par Henry III. & en second lieu après la mort de ce Prince, par les Seigneurs qui avoient reconnu le Roy de Navarre pour légitime successeur de la Couronne de France. Ce Seigneur avoit beaucoup de mérite : mais si l'on en croit le Chevalier Delphino Ambassadeur de Venise à Rome dans le temps de cette derniére Ambassade, il manquoit d'une certaine vigueur, & de la vivacité requise dans un homme de cet emploi, pour avancer les affaires de son Maître ; le Marquis de Pisani qui étoit Ambassadeur ordinaire à Rome, lorsqu'il y vint du temps de Henri III. n'en avoit pas une idée plus avantageuse sur ce point.

Difficulté dans le compliment d'Obédience.

Il fut reçû avec joye du Pape, & il ne se trouva qu'une seule difficulté dans la fonction qu'il devoit faire d'abord. C'étoit au sujet du compliment d'Obédience dont il étoit chargé de la part du Roy, & sur la

1597. *qu'il devoit faire au Pape.*

la maniére dont seroit reçû ce compliment, à cause du Roy d'Espagne qui disputoit au Roy le titre de Roy de Navarre. Le Pape avoit prévenu Monsieur d'Ossat sur cet article, & lui avoit dit qu'il ne pourroit pas se dispenser de mettre dans la réponse au compliment d'Obédience ces paroles, *sans préjudice du Roy Catholique.* Monsieur d'Ossat en avoit écrit à la Cour, & son sentiment étoit, qu'il ne falloit pas beaucoup contester sur cette formalité, vû qu'elle avoit été admise, lorsque le Roy Antoine de Navarre pére du Roy, envoya au Pape Pie IV. faire son compliment d'Obédience en 1560. & que la même chose s'étoit faite, lorsque le Roy lui-même après la saint Barthélemi, envoya en 1573. le sieur de Duras au Pape Grégoire XIII. pour le même sujet. Il ajoûtoit que le Pape lui paroissoit là-dessus si déterminé, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût le faire changer d'avis, à cause de ces éxemples qui autorisoient le Roy d'Espagne à éxiger que l'on gardât la même conduite en cette rencontre.

Quelle étoit sur cela l'instruction de l'Ambassadeur.

Dans les instructions de l'Ambassade de M. de Luxembourg.

Monsieur de Luxembourg avoit néantmoins sur ce point une instruction particuliére, selon laquelle il devoit demander au Pape que dans la réponse que l'on feroit à la harangue d'Obédience, qui se faisoit suivant la coûtume, par un Orateur que l'Ambassadeur choisissoit, on ne mît point cette clause, *sans préjudice du Roy d'Espagne.* Il ne prétendoit point cependant empêcher, que les Ministres Espagnols fissent les protestations qu'ils jugeroient à propos, & que sa Sainteté leur en donnât acte.

Les raisons dont il devoit se servir pour obtenir cet article, étoient premiérement, que ces protestations suffiroient au Roy d'Espagne pour la conservation du droit qu'il prétendoit sur la Navarre; que d'autres Princes en cas semblables s'en étoient contentez, & en particulier le feu Roy Henri III. lorsque Batori envoya faire son compliment d'Obédience au Pape Gregoire XIII. pour le Royaume de Pologne, dont il fut élu Roy après la retraite de ce Prince, qui en porta toûjours le titre.

Secondement, parce que la Lettre du Roy à Sa Sainteté sur l'Obédience, ne faisoit point mention du Royaume de Navarre, & qu'il n'en seroit point parlé non plus dans la harangue qui se devoit faire dans le Consistoire.

Troisiémement, parce que le Roy possédoit du Royaume de Navarre, toute cette partie qu'on appelle la basse Navarre, où il avoit un Parlement, d'autres Siéges & Jurisdictions, un Chancelier & d'autres Magistrats, & que le Roy d'Espagne ne prétendoit & ne pouvoit prétendre aucun droit sur cette partie.

En quatriéme lieu, parce que les deux actes où l'on avoit ajoûté la clause, n'avoient point dû se faire de cette maniére, & que par conséquent on ne devoit pas les prendre pour modéles; que le premier avoit été fait à l'insçû du Roy Antoine, & le second dans un temps où le Roy actuellement regnant étoit mineur, & nullement en liberté après la saint Barthélemi.

En-

Enfin l'Instruction portoit que si Monsieur de Luxembourg ne pouvoit faire charger de résolution au Pape là-dessus, il eût au moins soin de deux choses : la première, qu'il fût bien exprimé, que les protestations du Roy d'Espagne ne regardoient que le Royaume de Navarre, & nullement le Royaume de France, cette précaution étant nécessaire contre l'ambition des Espagnols, dont on ne pouvoit trop se donner de garde : & la seconde, qu'après ces paroles, *sans préjudice du Roy d'Espagne pour le regard du Royaume de Navarre*, il fît ajoûter celles-ci, *que cette protestation s'entende aussi être ajoûtée, sans préjudice de Sa Majesté très-Chrétienne au même Royaume de Navarre.* 1597. *Précautions par le moyen desquelles tout fut ajusté.*

Comme Monsieur de Luxembourg ne put obtenir du Pape, que la formule fût changée, il fut obligé de se contenter de ces deux précautions, qui furent agréées & insérées dans un Bref spécialement expédié sur cet article. Les choses ayant été ainsi réglées, il fit son entrée, & puis son compliment d'Obédience avec les cérémonies accoûtumées, & demeura à Rome en qualité d'Ambassadeur, & chargé des affaires de France. Il eut ordre d'agir de concert avec Monsieur d'Ossat qui avoit été nommé Evêque de Rennes, & faisoit dèslors à Rome une toute autre figure, que celle qu'il avoit faite, lorsqu'il conduisoit sécrétement l'importante négociation touchant la réconciliation du Roy avec le saint Siége.

Les avis que Monsieur de Luxembourg, l'Evêque de Rennes & Monsieur de Silleri Envoyé en Piémont pour traiter de la paix, donnoient au Roy des préparatifs du Duc de Savoye, & des levées que les Espagnols faisoient dans leurs Etats d'Italie, l'obligérent à faire partir Monsieur de Lesdiguiéres pour le Dauphiné, où il retourna non seulement avec la qualité de Lieutenant de Roy de cette Province ; mais encore celle de Lieutenant Général des armées en Savoye & en Piémont. *Mesures prises en Dauphiné contre les préparatifs du Duc de Savoye.* Hist. de Lesdiguiéres, l.6.c. 3. &c. Guichenon Hist de Savoye.

Son crédit, au défaut de l'argent du Trésor Royal que le siége d'Amiens absorboit entiérement, lui fit trouver les moyens de lever une armée de six mille hommes de pied & de six cens chevaux qu'il assembla aux environs de Grenoble. Le dessein principal qu'il se proposa, fut de se saisir du mont Cénis, & du petit saint Bernard, les deux seuls passages par où les ennemis pouvoient avoir une entrée en France. Il fit semblant d'enfiler la vallée d'Oysans : mais prenant tout à coup à côté vers la montagne de Vaujani qui sépare la Savoye du Dauphiné, il s'empara d'un passage que des paysans avoient barricadé, lesquels se dissipérent dès qu'il parut. De-là il marcha vers saint Jean de Maurienne Ville capitale de la Vallée, que l'épouvente des Bourgeois lui fit rendre, dès qu'il se présenta le vingt-troisiéme de Juin. Il étoit temps qu'il y arrivât ; car dès ce même jour le Comte de Salines Général de la Cavalerie du Duc de Savoye devoit y entrer avec huit cens Fantassins, & deux cens chevaux. *M. de Lesdiguiéres s'empare de S. Jean de Maurienne.*

Lesdiguiéres poussa ce Général Savoyard de poste en poste jusqu'au mont Cénis, & s'étant saisi de quelques Châteaux, se rendit maître de *Et de plusieurs autres postes.*

1597. de ce passage, ainsi qu'il l'avoit prétendu. Il prit encore quelques petites Places qui coupoient la communication de la Maurienne avec le reste de la Savoye, & lui assuroient la sienne avec le Dauphiné; & puis ayant eu avis que quinze cens Espagnols venoient par le petit saint Bernard pour entrer en Savoye, il tourna de ce côté-là. Créqui son gendre vint avec l'Infanterie se loger à Aiguebelle sur l'Arg vis-à-vis de la Tour Charbonniére : mais les Espagnols ne parurent point.

Le Duc de Savoye voyant dans ses Etats un ennemi dont il avoit éprouvé tant de fois la valeur & l'adresse, & qu'il appelloit ordinairement le renard de Dauphiné, vint par le Val d'Aost & la Tarentaize à Montmélian qui est éloigné de trois ou quatre lieuës d'Aiguebelle, & forma son armée à Conflans sous les ordres du Comte Martinengue son Lieutenant Général. Dès qu'il y fut arrivé, il apprit que Lesdiguiéres étoit venu la nuit avec sa Cavalerie, quatre cens Arquebusiers & quantité de Charpentiers; qu'il s'étoit saisi du Pont de Montmélian, & en avoit rompu la longueur de quarante pieds : c'étoit à dessein d'empêcher le secours de la Tour Charbonniére qu'il vouloit assiéger, & qu'il prit en peu de jours, aussi-bien que les postes de la Rochete, de Chaumousset, & de Lueille, outre un autre que le Duc de Savoye commençoit à fortifier au-delà de la riviére qui fut emporté l'épée à la main par Créqui & en même-temps démoli. Une partie des Savoyards fut taillée en piéces dans le Fort, & beaucoup se noyérent au passage de la riviére.

La guerre dans ces pays de montagnes est toute différente de celle que l'on fait ailleurs. Elle demande beaucoup de vigueur & de vigilance, pour se saisir à coups de main des postes avantageux, & se donner de garde d'être coupé par les détours des montagnes; & c'étoit en ces deux qualitez que Lesdiguiéres n'avoit point d'égal. Il courut un grand danger vers ce fort que le Duc de Savoye commençoit à bâtir; car un Mousquetaire l'ayant reconnu, le coucha en jouë de deux cens pas, & tira si juste, que la bale donna dans son chapeau au-dessus du cordon; mais sans le blesser.

Forces du Duc de Savoye.

Cependant le Duc de Savoye avoit reçu toutes les troupes qu'il attendoit, composées pour la plupart de Suisses, d'Espagnols, de Napolitains, qui avec les Savoyards lui faisoient une armée de sept mille hommes de pied, & de sept à huit cens chevaux beaucoup plus forte que celle de France.

Il l'amena sous Montmélian, & fit jetter un Pont de batteaux sur l'Izére qui étoit défendu par le canon du Château, résolu de la passer pour chasser les François de la Maurienne.

Lesdiguiéres s'avança de ce côté-là, afin d'empêcher le Duc de se saisir du poste de Pontchara & de pénétrer dans le Dauphiné, sur les confins duquel est placé Montmélian. Il posta son Infanterie aux Molettes, sa Cavalerie à la Chapelle-Blanche, & prit son quartier aux Essals. Le Duc passa avec son armée, & vint se camper à sainte Héléne.

Les

Les Molettes & ſainte Héléne, ſont deux côteaux à l'entrée du Dauphiné, à demie lieuë de Montmélian, & éloignez l'un de l'autre d'une portée de canon. 1597.

Il y a entre ces deux côteaux & Montmélian un large marais qui s'étend en ſe rétréciſſant juſqu'aux Molettes, & aboutit à un grand pré de mille arpens appellé le Pré de Praquin, dont il eſt ſéparé par un ruiſſeau aſſez creux, & large de ſix pieds. Ce pré à la main gauche en allant vers Montmélian va juſqu'au bord de l'Izére, & à un bois de haute fuſtaye. Il eſt bordé à la droite par des buiſſons, & touche à d'autres prairies, où commence à s'élever le côteau de ſainte Héléne, au-deſſus duquel eſt le Château.

Eſcarmouche avantageuſe aux François.

Ce fut par ce penchant que l'armée du Duc deſcendit dans le grand pré, & elle y fut rangée en bataille ſur le midy, avant que celle de France fût encore en état de la repouſſer, ſi elle eût entrepris de paſſer le ruiſſeau: mais ſoit que le Duc de Savoye n'eût pû découvrir l'état de l'armée Françoiſe à cauſe des buiſſons qui étoient entre deux, ſoit comme le bruit en courut, que les Suiſſes euſſent fait d'abord difficulté de marcher ſur les Terres de France, & d'y attaquer les François, n'étant venus au ſervice du Duc que pour défendre ſon pays, il ne profita point de cet avantage, & donna le temps à Leſdiguiéres de faire occuper les bords du ruiſſeau. Il y eut là auſſi-tôt après, une vive eſcarmouche qui dura cinq heures. Elle fut ſi bien conduite par Leſdiguiéres, que cinq cens hommes du Duc y furent tuez ou bleſſez. Les François n'y perdirent que trente hommes, & n'y eurent pas plus de quatre-vingt bleſſez. Leſdiguiéres y eut un cheval tué ſous lui. La nuit étant ſurvenue, le combat finit, & les deux armées ſe retirérent l'une aux Molettes, & l'autre à ſainte Héléne.

Le lendemain l'armée du Duc parut en bataille au même endroit: mais Leſdiguiéres qui dès le jour précédent l'avoit éxaminée, & jugé ſi bien poſtée, qu'il ne pourroit l'aller attaquer ſans déſavantage, avoit fait retrancher toute la nuit le bord du ruiſſeau, ſur lequel il avoit jetté & fortifié deux Ponts; de ſorte que le Duc n'oſa non plus hazarder de paſſer le ruiſſeau: on fut ainſi en préſence quatre jours, pendant leſquels le camp François fut à loiſir bien retranché de toutes parts.

Il y eut encore quelques eſcarmouches, & même des défis de part & d'autre. Philippin de Savoye frére bâtard du Duc fit appeller Monſieur de Créqui, pour faire le coup de piſtolet. Ce Seigneur ſe rendit au lieu marqué; mais Dom Philippin n'y parut point, en ayant été empêché par le Duc. Cet appel eut des ſuites, dont je parleray dans une autre occaſion.

Le cinquiéme jour le Duc de Savoye commençant à manquer de vivres & de fourages, ſe réſolut à l'attaque du camp; & tandis qu'il faiſoit battre avec quatre coulevrines les retranchemens des deux Ponts du ruiſſeau, il fit couler à couvert du bois trois mille Arquebuſiers, avec ordre de ſe tenir prêts à attaquer le camp par derriére au ſignal qu'il don-

neroit; & cependant il tint sa Cavalerie rangée dans un vallon, pour entrer dans le camp dès qu'il seroit forcé.

1597.

Leur Camp est attaqué par les Savoyards qui sont repoussez avec perte.

Le signal fut donné sur les trois heures après midi, par un coup de canon tiré du Château sainte Héléne, & en même-temps l'attaque commença tant par le ruisseau, que par les derriéres du camp. Une troisiéme attaque se fit par le marais au quartier de Créqui, par cinq cens Espagnols sous les ordres du Colonel Ambroise. C'étoit l'endroit le plus foible: la nature du terrain n'ayant pas permis de le fortifier si-bien que le reste. Mais l'attaque fut soûtenuë par tout avec une pareille valeur. Créqui blessé d'une mousquetade au bras, sortit pour un moment de la mêlée, afin de faire bander sa playe, & revint aussi-tôt à la défense de son quartier.

Les Savoyards rebutez de la résistance qu'ils trouvoient par tout, commencérent à plier, & à se retirer en désordre. Alors Lesdiguiéres sortant de son camp, les suivit, & les poussa l'épée dans les reins. Mille ou douze cens furent tuez ou blessez, tant dans les attaques que dans la fuite, presque sans aucune perte du côté des François, parce qu'ils avoient combattu à l'abry de leurs retranchemens. On s'étonna de la témérité du Duc de Savoye: mais on dit depuis, qu'il avoit tenté cette entreprise sur un faux avis, que Lesdiguiéres étoit allé avec cinq cens chevaux du côté de Chamberri.

Autre défaite de deux détachemens de leur armée.

Cette campagne fut presque une suite continuelle de défaites des troupes du Duc de Savoye. Il voulut faire une diversion dans le Briançonnois où le Colonel Pontus se jetta par son ordre avec un corps considérable de troupes: mais ce dessein ayant été connu à Lesdiguiéres par des Lettres interceptées de la Duchesse de Savoye, Dise-Rosans qui commandoit dans Exiles, se mit en embuscade avec ses troupes secondées des milices du pays qu'il assembla fort promptement, & Pontus fut attaqué si inopinément & si vivement, qu'il lui en coûta douze cens hommes.

Peu de jours après le Comte de Salines fut envoyé par le Duc dans le Grésivaudan pour y faire le ravage; mais Lesdiguiéres toûjours exactement averti de toutes les démarches de l'ennemi, fit passer pendant la nuit dans une Isle de l'Izére deux cens maîtres commandez par la Baume-Dostun, & par saint Jurs, pour attendre le Comte au passage. Dès la pointe du jour, ils virent marcher le long du bord de la riviére ce Commandant avec cinq cens chevaux. Ils lui laissérent prendre quelque avance, & passérent l'autre bras de la riviére ayant de l'eau jusqu'à la selle. Ils le suivirent, & tombérent sur lui lorsqu'il y pensoit le moins, le défirent à plate coûture, tuérent deux cens hommes sur la place, & firent quatre-vingt prisonniers, du nombre desquels furent plusieurs personnes de qualité, quelques Officiers, & le Comte de Salines lui-même. Cette action fut si heureusement conduite, que la Baume & Saint Jurs n'y perdirent que six hommes.

Fort de Barreaux construit par le Duc.

Tandis que tout cela se passoit, le Duc de Savoye, qui après le combat des Molettes avoit repassé l'Izére, s'étoit campé à Barreaux, &

& Lesdiguiéres au Château de Bayard, la riviére entre eux deux. Il prit fantaisie au Duc de faire un fort à Barreaux, dont on ne put comprendre l'utilité; car Montmélian n'étoit pas loin de-là, & lui donnoit le moyen indépendemment de ce nouveau Fort, de faire des courses dans le Dauphiné. On ne sçauroit s'imaginer quel autre motif l'engageoit à cela, que la prétenduë gloire d'avoir bâti un Fort sur les Terres de France à la vûë de l'armée Françoise; & en effet pour se faire honneur de ce beau projet, il en envoya le plan dans toutes les Cours d'Italie: c'étoit un Pentagone fortifié selon toutes les régles, & qui avoit très-belle apparence sur le papier. 1597.

Et pris peu après par Lesdiguiéres.

Lesdiguiéres le lui laissa construire nonobstant que les principaux Officiers de son armée le pressassent de s'y opposer. Quelques-uns s'en plaignirent à la Cour; & le Roy en écrivit à Lesdiguiéres avec quelque chagrin: mais il laissa parler ses Officiers, & envoya au Roy le Baron de Luz, lui dire qu'un Fort comme celui-là étoit très-nécessaire à Sa Majesté en cet endroit, pour brider la Garnison de Montmélian; que puisque le Duc de Savoye vouloit bien en faire la dépense, il falloit le laisser faire, & que dès qu'il seroit en défense & bien fourni de canon & de munitions, il lui promettoit de le prendre, sans qu'il en coûtât rien à son Epargne. Le Roy convaincu de la justesse des vûës de ce Général, s'en rapporta à lui; & il vit peu de temps après l'effet de ses promesses.

Le premier manque son coup sur Romans.

Quelques troupes du Duc furent encore battuës du côté de Barcelonnette: mais ce qui le chagrina le plus, c'est qu'il fut prévenu à Romans Ville du Dauphiné, où il avoit intelligence avec le Comte de la Roche qui pour je ne sçai quel mécontentement, étoit convenu de lui livrer la Citadelle dont il étoit Gouverneur. Saint Ferreol son Lieutenant & fidelle serviteur du Roy ayant eu quelque connoissance de cette conspiration, en avertit Lesdiguiéres, qui y envoya le sieur de Poët avec douze cens hommes. Celui-ci secondé des Bourgeois assiégea la Citadelle, & contraignit le Comte de la Roche de la lui remettre entre les mains.

Et sur S. Jean de Maurienne.

Le Duc fit une autre tentative sur saint Jean de Maurienne qui ne lui réussit pas mieux que le reste. Le Comte de Sarraval & le Colonel Ferrier s'en approchérent avec douze Compagnies d'Infanterie & deux Cornettes de Cavalerie. Lesdiguiéres sur l'avis de leur marche, y envoya les Régimens de Créqui & de Fontcouverte, l'un & l'autre commandez par Monsieur de Créqui. Ce Seigneur fit tant de diligence nonobstant la difficulté des chemins, qu'il surprit le Comte & le Colonel, les défit entiérement & prit tous leurs drapeaux. Le Colonel y fut tué, & le Comte fait prisonnier. Les drapeaux furent envoyez au Roy qui venoit de prendre Amiens. Il les envoya à Notre Dame de Paris, où l'on les voyoit encore l'an 1666. lorsque l'Auteur de l'Histoire de Monsieur de Lesdiguiéres la faisoit imprimer. Après tous ces exploits l'hyver obligea les deux armées de quitter la campagne, le Duc étant

Ce qui le détermine à penser à la paix.

étant plus déterminé que jamais par les mauvais succès de la guerre de cette année, à faire au plûtôt la paix.

1597. Hist. de Lesdiguiéres, l. 6. c. 8.

Le Duc de Mercœur, quoi qu'il en fît paroître plus d'envie que lui, n'étoit pas dans le fonds dans une disposition si favorable à cet égard, nonobstant que deux flottes d'Espagne qui lui apportoient du secours, eussent été dissipées l'une après l'autre par la tempête.

Fin de la Tréve avec le Duc de Mercœur.

Les négociations qui avoient duré si longtemps, & où il n'avoit eû d'autre but que d'amuser le Roy, n'ayant abouti à rien, & la Tréve ayant fini, les hostilitez recommencérent de part & d'autre. Les espérances du Duc s'étoient ranimées par les grandes affaires que le Roy avoit sur les bras depuis la perte d'Amiens, & par les séditieuses assemblées des Huguenots dont j'ai parlé.

Le Maréchal de Brissac Lieutenant Général en Bretagne avoit peu de troupes, & les vivres devinrent si rares dans le pays aux mois d'Avril, de May, & de Juin, que ne pouvant mettre sa Cavalerie & son Infanterie en corps, il les fit cantonner dans les villages & dans les bourgs aux environs de Rennes, où elles se retranchérent.

Desseins de ce Duc traversez par le Maréchal de Brissac. Cayet. vol. 3.

Le Duc de Mercœur étoit plus au large. Il avoit plus de forces; & dès que la Tréve fut expirée, il étoit parti de Nantes, & étoit allé à Château-Briant, où il assembloit des Troupes, pour entrer en Anjou: mais ses desseins furent traversez par la vigilance du Maréchal de Brissac, qui, attentif à toutes les démarches des partisans du Duc, donna avis au sieur de la Tremblaye, que saint Laurent Gouverneur de Dinan s'alloit mettre en marche avec cinq cens fantassins & cent chevaux, pour aller joindre le Duc à Château-Briant.

La Tremblaye étoit logé à Messac avec de l'Infanterie, ayant avec lui les sieurs de la Troche, de Tévi, de Courbe, de Beaumont, & de la Pommeraie. Il résolut de donner une camisade à Saint-Laurent, & partit le dix-neuviéme de Juillet pour aller à Maure, où il sçavoit qu'il devoit arriver ce même soir; mais il vint trop tard. Saint Laurent s'étant remis en marche dès quatre heures du matin vers Bois-de-la-Roche; la Tremblaye le suivit, & n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'il découvrit Tréméréuc frére de Saint-Laurent qui faisoit l'arriére-garde. Il le chargea; mais celui-ci après avoir bien soûtenu la charge, continua sa marche en bon ordre durant une lieuë & demie, n'ayant perdu qu'une cinquantaine de ses gens, dont quelques-uns furent tuez d'abord, & les autres dans la retraite. La Tremblaye après avoir fait alte quelque-temps, se remit aux trousses de Tréméréuc, qui se voyant pressé, se jetta dans un champ entouré de fossez, où il fit ferme. Il y fut forcé après quelque résistance, & pris prisonnier: le reste de sa troupe fut tué, ou pris, ou dissipé, & très-peu échappérent; car ceux qui avoient pris la fuite, furent pour la plûpart assommez par les paysans. Saint Laurent qui avoit pris les devans avec six cens Cavaliers, revint sur ses pas pour secourir son frére: mais le trouvant défait, & n'ayant plus d'Infanterie, il reprit le chemin de Dinan.

Il rassembla quelques garnisons voisines, & s'empara de Saint-Suliac sur la riviére de Dinan, d'où il incommodoit fort les environs de Saint-Malo. Les Bourgeois de cette Ville envoyérent prier la Tremblaye de les délivrer de ces mauvais voisins, & ils convinrent avec lui, que tandis qu'il attaqueroit Saint-Suliac par terre, ils feroient remonter la riviére à deux Galéres armées, pour les attaquer par eau. La Tremblaye se rendit à Saint-Suliac à l'heure marquée, & les deux Galéres ayant rompu à coup de canon les palissades du Bourg, il fut emporté l'épée à la main, & de deux cens cinquante soldats qui le défendoient, on ne fit quartier qu'à très-peu, qui furent pendus aussi-tôt après. 1597.

De-là la Tremblaye alla attaquer le Château du Plessis-Bertrand, où il fut malheureusement tué d'un coup de mousquet dans la tête. Sa mort fit abandonner le siége; mais au retour, les Gentilshommes qui commandoient sous lui, ayant rencontré le Capitaine Château-Gaillard, qui alloit avec sa Compagnie joindre Saint-Laurent, ils l'enveloppérent, le prirent prisonnier & l'obligérent en le menaçant de le tuer, à leur dire où Saint-Laurent avoit donné rendez-vous à ses Troupes.

Il le leur marqua, & leur dit que les Troupes qu'il assembloit, étoient pour le secours du Plessis-Bertrand. Ils profitérent de cette connoissance, & dressérent une embuscade à Saint-Laurent qui y donna: trois cens des siens restérent sur la place, plusieurs Gentilshommes & Capitaines furent faits prisonniers, & entre-autres les Capitaines Thoulot & son frére, Fontaine fils du sieur de Foumebon, & le Gouverneur de Lamballe.

Toutes ces petites défaites arrivées les unes sur les autres coutérent bien des soldats au Duc de Mercœur, & le déconcertérent tellement, qu'il ne put rien entreprendre de toute la Campagne. Le Maréchal de Brissac regretta fort le sieur de la Tremblaye qui étoit un très-brave Gentilhomme, & qui avoit péri en servant si utilement son Roy; mais par malheur pour lui il avoit depuis peu embrassé le Calvinisme. La nouvelle de la prise d'Amiens étant arrivée quelque-temps après, rabatit beaucoup de la fierté du Duc de Mercœur, qui convint avec le Maréchal d'une nouvelle suspension d'armes. Elle fut publiée le dix-septiéme d'Octobre, & devoit durer jusqu'au dernier jour de Décembre.

Et suivis d'une nouvelle suspension d'armes.

Elle avoit été extrêmement souhaitée par les Sujets fidelles du Roy, parce que les troupes du Duc de Mercœur faisoient de grands ravages dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, & dans le Vendômois. Il y eut même de ses gens qui se hazardérent de venir par divers chemins jusqu'à Paris, & qui s'y étant réunis, enlevérent des prisonniers dans les Faux-bourgs. Il avoit dans la route des Gentilshommes de ses amis, qui facilitoient ces sortes de courses; ce qui donna lieu à un Arrêt du Parlement contre tous ceux qui recéleroient ces coureurs. Deux Avocats l'un de Beauvais, l'autre de Paris furent arrêtez, & ayant été convaincus que par leur moyen le Duc de Mercœur entretenoit commerce en Flandre avec l'Archiduc, ils furent rompus vifs dans la Place de Gréve.

Lettre de du Plessis-Mornai du 4. Juillet 1597.

1597. *Restes de la faction des Seize surpris & punis.*

Vers le même-temps quelques restes de la Faction des Seize réveillez par la perte d'Amiens, firent des assemblées; & ayant été surpris, cinq furent pendus d'abord, & deux autres trois jours après, quelques-uns furent bannis, & sur ces nouvelles semences de sédition, on renforça les Gardes des portes de Paris.

Differend entre les Huguenots qui les empêche de prendre les armes. Cayet. vol. 3.

Tout cela fit voir de quelle importance il étoit au Roy d'avoir repris Amiens. Les Huguenots en furent consternez : mais ils n'en parurent pas plus dociles; & l'on crut que la seule chose qui les empêcha de prendre incessamment les armes, fut un différend qui survint touchant le maniement de l'argent qu'on léveroit pour la guerre ; les Seigneurs qui prétendoient se faire leurs Chefs, c'est-à-dire, les Ducs de Bouillon & de la Trimouille voulant l'avoir en leur disposition, & les Ministres s'obstinant à ce que ces Finances du parti fussent entre les mains de ceux, qui seroient nommez par les assemblées.

Les choses se disposent de leur part à un accommodement. Lettre du Sieur du Plessis-Mornay à l'assemblée de Châtelleraud du 2. Novemb. 1597.

Après tout, l'heureuse campagne du Roy, la réception magnifique qu'on lui fit à Paris, l'attachement que les Catholiques faisoient paroître pour ce Prince, dont les maniéres bonnes & populaires, & les périls où il s'étoit exposé pour sauver l'Etat, les avoit gagnez la plûpart, firent faire de sérieuses réfléxions à plusieurs Huguenots. Quelques-uns firent leur cour aux dépens des autres & révélérent au Roy les secrets des assemblées. Il sçut profiter de ces lumiéres, & parla plus ferme. Il déclara qu'il vouloit voir la fin des assemblées, & publia qu'au printemps prochain il iroit avec toutes ses forces accabler les restes de la Ligue en Bretagne. Comme cette Province est voisine du Poitou, les Huguenots appréhendérent fort d'avoir leur part de la tempête, qui devoit fondre de ce côté-là. Ils commencérent à parler avec un peu plus de modération, & à souhaiter tout de bon, qu'avant le départ du Roy pour la Bretagne, les affaires fussent reglées à leur égard. Ce Prince ne le souhaitoit pas moins, étant bien assûré que si les Huguenots étoient une fois appaisez, tirez d'allarmes, & en bonne intelligence avec lui, la guerre de Bretagne seroit bien-tôt terminée : ainsi lui & les Huguenots tendant au même but, les choses commencérent à se disposer pour l'accommodement, & elles tournérent de telle maniére, que l'une & l'autre affaire furent consommées presqu'en même-temps.

1598. *Préparatifs pour la Campagne de Bretagne.* Mémoires de Sully T. 1. c. 78.

Le Roy, dès qu'il fut de retour de sa campagne de Picardie, fit ses préparatifs pour celle de Bretagne. L'armée qu'il y destina étoit de douze mille hommes de pied & de deux mille chevaux avec un équipage d'artillerie de douze canons. Il envoya le Connétable en Picardie, qui y eut sous ses ordres un corps de six mille hommes d'Infanterie & de douze cens de Cavalerie, pour garder cette frontiére, tandis qu'il seroit occupé à l'autre extrémité du Royaume.

La présence du Roy dans cette Province fait rentrer tous les Rebelles dans le devoir.

Il se mit en chemin le dix-huitiéme de Février, & il n'y fut pas plûtôt, qu'il vit par expérience ce que les Seigneurs Bretons fidelles lui avoient fait dire plusieurs fois, que sa seule présence suffiroit pour obliger les Rebelles à rentrer dans son obéïssance. Plessis de Cosne vint au devant

vant de lui, & traita pour la reddition de Craon en Anjou, & de Monte Jean. Heurtaud, & la Houssaye-saint-Offange son frére vinrent le premier de Mars se soumettre, celui-ci en lui rendant saint Symphorien, & l'autre Rochefort sur la Loire. Comme la garnison de cette Place avoit exercé d'étranges violences sur les sujets du Roy, Heurtaud fut mal reçu : mais par le crédit du sieur de la Varenne qui étoit en grande faveur, il obtint sa grace. Un peu après, Mirebeau en Poitou fut rendu par Villebois, Ancenis par Bourcani, & Tiffauges par Champagnac. 1598.

Le Duc de Mercœur consterné de toutes ces desertions, & desespérant de tenir contre une armée Royale, dont la seule approche avoit déja eu de si fâcheux effets, prit la voye la plus sûre pour éviter son entiére ruïne. Ce fut de s'adresser à la Marquise de Monceaux, à qui il sçavoit bien que le Roy ne pouvoit rien refuser ; & ayant obtenu par son moyen un passeport pour la Duchesse sa femme, il l'envoya à Angers, où le Roy s'étoit arrété.

Le Duc de Mercœur a recours à la négociation. Mémoires de Sully T. 1. c. 78.

La premiére proposition par laquelle elle demanda que le Gouvernement de Bretagne demeurât au Duc son mari, fut rejettée, & ne voyant nulle espérance de l'obtenir, elle en fit une autre, qui fut le mariage de sa fille unique avec Cesar Monsieur ; (c'est le titre que l'on donnoit au fils que le Roy avoit eu de la Marquise de Monceaux) & que moyennant ce mariage, le Gouvernement fût donné à ce jeune Prince. La condition étoit trop avantageuse à la Marquise de Monceaux, pour n'être pas acceptée. On convint des articles du traité de mariage : le Duc & la Duchesse de Mercœur constituérent pour leur fille, cinquante mille livres de rente sur le Duché de Penthiévre & sur la Principauté de Martigues. Le Roy y ajoûta quelques jours après le Duché de Vendômois, dont il fit la donation au petit Prince. La Marquise de Monceaux le déclara aussi son héritier, & lui donna le Duché de Beaufort dont le Roy lui fit présent ; le Duc de Mercœur se démit dans les formes de son Gouvernement de Bretagne en sa faveur, & le Roy se reserva la nomination des Lieutenans Généraux à sa volonté. C'est de là que sont venus tant de grands biens dans la Maison de Vendôme.

Propositions qu'il fit faire au Roy par la Duchesse sa femme.

L'Article de la démission du Gouvernement de Bretagne qui étoit le capital soit pour le Roy, soit pour le Duc, étant arrêté, le reste des articles du Traité qui regardoient l'amnistie pour le passé, la sureté pour tous ceux qui avoient suivi le parti du Duc, la confirmation dans les Emplois pour ceux qui en avoient dans la Province, à condition néanmoins de prendre de nouvelles provisions du Roy, tous ces articles & d'autres pareils qu'on a coûtume de mettre dans ces sortes de Traitez, ne souffrirent que peu de difficulté.

Elles sont reçues & le Traité est signé.

De cette maniére toute la Bretagne fut soûmise au Roy avant la fin de Mars, excepté le Port de Blavet, & quelques peu d'autres postes, dont les Espagnols s'étoient rendus les maîtres. C'est là où aboutirent tous les artifices du Duc de Mercœur, qui s'étoit laissé aveugler par son ambition ; car on ne doute point, que s'il eût traité dans le même-temps

1598. que le Duc de Mayenne, ou avant que le Roy eût repris Amiens, il ne fût demeuré en possession de son Gouvernement; & c'est ce qui fit dire de lui, ce qu'il avoit dit plusieurs fois lui-même du Duc de Mayenne, qu'il n'avoit sçû ni faire la guerre, ni faire la paix.

Ce qui mit fin à la Ligue qui avoit duré vingt-deux ans.

Par cette soumission du Duc de Mercœur, la Ligue fut enfin aneantie, vingt-deux ans après qu'elle eut été formée en Picardie par le sieur d'Humiéres, & treize ans après qu'elle eut été mise en mouvement par Henri Duc de Guise, dont l'ambition causa un si long & si funeste incendie par tout le Royaume, où lui-même fut enveloppé.

Le Roy va ensuite à Nantes pour y consommer l'affaire des Huguenots.

Le Traité du Duc de Mercœur ayant été conclu à Angers, le Roy pour y mettre la derniére main, alla en Bretagne, où il n'étoit guéres connu des Bretons, que par la réputation de sa valeur. Sa présence augmenta beaucoup l'idée qu'ils avoient de lui. Ils furent charmez de ses maniéres, & les Etats, de leur propre mouvement, lui firent présent de huit cens mille écus. Après qu'il eut séjourné quelque-temps à Rennes capitale de la Province, il alla à Nantes pour y consommer l'affaire des Huguenots. Il le fit par le fameux Edit appellé l'Edit de Nantes, du nom de la Ville où il fut fait.

Les Sieurs de Schomberg, de Thou & de Calignon n'ayant pû venir à bout de satisfaire l'assemblée de Châtelleraud, nonobstant la condescendance du Roy, qui se laissa extorquer presque tous les articles de leurs Requêtes les uns après les autres, ce Prince ordonna de nouveau au Duc de Bouillon & de la Trimouille de se rendre auprès de lui. Ils obéïrent enfin cette fois là, & en leur absence le sieur de la Nouë présida à l'assemblée de Châtelleraud, qui eut ordre d'envoyer des Députez à Nantes avec un plein pouvoir de conclure. Elle n'osa non plus désobéïr; car le sieur du Plessis-Mornay lui fit entendre, comme il le lui avoit été commandé, que si elle formoit de nouvelles difficultez, le Roy prendroit d'autres mesures.

Celebre Edit donné en cette Ville pour la sureté de leur Religion.

Ces Députez furent les sieurs Constans, de la Mothe, de Cases, & Chamier Ministre de Montélimar, qui, après d'assez vives contestations avec les Commissaires nommez par le Roy, se relâchérent sur certains points, & obtinrent enfin un Edit pour leur sureté beaucoup plus ample, que tous ceux qu'ils avoient obtenus sous les précédens Regnes. Le Roy, qui se voyoit à la veille d'avoir la paix avec l'Espagne, voulut aussi l'établir audedans de son Etat à quelque prix que ce fût. L'Edit fut signé le dernier jour d'Avril, & contenoit quatre-vingt-onze articles, outre cinquante-six autres secrets qui devinrent bien-tôt publics.

Articles principaux qu'il contenoit.

Les principaux étoient la liberté de conscience pour les Huguenots par tout le Royaume: mais sans exercice public, hormis dans les lieux qui furent spécifiez, & qui étoient en grand nombre, & hors des Villes, excepté celles où il étoit déja établi les deux années précédentes 1596. & 1597. au mois d'Août, c'est-à-dire, dans toutes celles que les Huguenots appelloient leurs Places de sureté, qui étoient la plûpart au delà de la Loire, & dans le Dauphiné. Mais ce fut à condition,

1598.

dition, que l'éxercice public de la Religion Catholique feroit rétabli dans toutes celles où il avoit été aboli.

Les Huguenots étoient déclarez capables de toutes les Charges, Emplois, Dignitez, leurs enfans pouvoient comme ceux des Catholiques étudier dans les Colléges & Universitez, & leurs pauvres & leurs malades être reçus dans les Hôpitaux. Les Chambres de l'Edit & my-parties devoient être érigées en divers endroits, & ceux de la Religion s'obligoient de renoncer à toutes pratiques, intelligences, négociations au-dedans & au-dehors du Royaume, de diffoudre toutes leurs affemblées, & de n'en plus faire de nouvelles, excepté celles que l'Edit leur permettoit en quelques rencontres, où ils ne pourroient fe trouver avec des armes.

Cet article touchant les Affemblées, qui eft le quatre-vingt-deuxiéme dans les éxemplaires imprimez de cet Edit, paroît avoir été mis à la place d'un autre qui fit grand bruit, par lequel il étoit permis aux Huguenots de tenir des affemblées en tel lieu, en tel temps, & toutes les fois que bon leur fembleroit, fans en demander permiffion au Roy ni aux Magiftrats. Les Miniftres Proteftans & autres Docteurs des Pays étrangers y pouvoient être admis, & pareillement ceux de France pouvoient aller aux Synodes des pays des autres Princes de la même Religion. Tout le monde fe recria fort là-deffus : on en répréfenta au Roy les conféquences, & que c'étoit donner aux Huguenots le moyen d'entretenir des liaifons hors du Royaume, & aux Princes étrangers d'avoir des intelligences dans le cœur de l'Etat.

Mémoires de Sully T. 1. c. 89.

Le Roy comprit l'importance de la chofe, & ayant appellé les fieurs de Schomberg, de Thou, de Calignon & Janin qu'il avoit choifis pour Commiffaires dans la conférence de Nantes avec les Députez de Châtelleraud, il les blâma d'avoir paffé cet article contre l'ordre qu'il leur avoit donné, de n'en admettre aucun de cette nature fans le confulter. Ils fe défendirent fur ce que Meffieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Pleffis-Mornay & les Députez de Châtelleraud s'étoient tellement opiniâtrez fur ce point, qu'il y avoit fujet de craindre, que fi on ne l'accordoit, le Traité ne fût rompu contre l'intention de fa Majefté qui vouloit abfolument le terminer.

Si nous en croyons le Duc de Sully dans fes Mémoires, l'Auteur de cet article étoit le Duc de Bouillon, qui avoit alors en vûë deux chofes ; la premiére que fon Eglife de Sedan pût être du Corps des Eglifes de France; la feconde de fe faire, nonobftant cela, reconnoître pour Prince étranger ; & afin d'y parvenir, il penfoit à mettre Sedan en fief d'Empire, afin de s'affurer un rang en France, d'autant que non feulement les Ducs & Pairs, mais encore les Maréchaux de France plus anciens lui difputoient le pas & la preffeance : quoi qu'il en foit le Roy fit fi-bien, que cet article de l'Edit fut changé en celui dont je viens de parler.

Par l'article vingt & uniéme, défenfe fut faite aux Huguenots d'imprimer & de vendre publiquement des Livres concernans leur Religion

 hors

1598. hors des Villes & des lieux, où ils auroient l'éxercice public, & ceux qu'ils feroient imprimer ailleurs devoient être revûs par les Officiers du Roy & par des Théologiens conformément aux anciennes Ordonnances. Les autres articles descendoient dans de grands détails sur tout touchant l'administration de la Justice.

Les Députez de l'assemblée de Chatelleraud y retournérent fort contens, & y portérent l'Edit signé, avec deux Brevets, l'un contenant la permission que le Roy donnoit à ceux de la Religion Prétenduë Réformée de garder pendant huit ans, les Villes & les Places dont ils étoient en possession, & avec cette permission, la promesse de leur fournir par an cent quatre-vingt mille écus, pour en soudoyer les Garnisons. Par l'autre Brevet, le Roy s'engageoit au payement de la somme de quarante-cinq mille écus tous les ans pour la subsistance des Ministres; & ce payement étoit pour suppléer à un article de la Requête des Huguenots, par lequel ils avoient demandé qu'il leur fût accordé de payer les dixmes à leurs Ministres, au lieu de les payer aux Curez & aux autres Décimateurs.

Hist. de l'Edit de Nantes l. 8.

L'Assemblée de Châtelleraud députe au Roy pour l'en remercier.

L'Assemblée de Châtelleraud ayant reçu l'Edit & les deux Brevets, ordonna que dès le lendemain on feroit des priéres pour la prospérité du Roy, & lui fit une nouvelle députation, pour le remercier de tant de graces. Nous verrons dans la suite le peu de reconnoissance que les Huguenots en eurent, & comme le terme des huit ans étant expiré, ils refusérent de remettre les Places entre les mains de leur Souverain.

Le Roy voulut qu'on procédât incessament à l'éxécution de l'Edit, tant pour le rétablissement de l'éxercice public de la Religion Catholique dans les lieux où il avoit été interrompu, que pour les autres points avantageux aux Huguenots, & il envoya des Commissaires dans les Provinces pour cet effet.

Ce Monarque fait vérifier l'Edit au Parlement par son autorité.

Hist. de l'Edit de Nantes. l. 8.

Cet Edit ne fut ni publié ni vérifié, tandis que le Légat demeura en France, parce qu'il en fit paroître beaucoup de mécontentement, aussi-bien que le Pape, qui s'en plaignit à l'Evêque de Rennes. Le Parlement, l'assemblée du Clergé, le Recteur de l'Université, la Sorbonne en murmurérent hautement. Il y eut des Prédicateurs qui le blâmérent dans leurs Sermons, & entre-autres le Pére Brulart Capucin frére de Monsieur de Sillery: mais le Roy parla si ferme là-dessus, qu'il fit cesser ces discours séditieux: il obligea enfin par toute son autorité le Parlement de Paris à vérifier l'Edit le vingt-cinquiéme de Février de l'année suivante en lui permettant d'y mettre quelques modifications; & ce Prince ne fut pas trop fâché qu'on y en mît.

Au reste, jamais Edit ne fut plus extorqué que celui-là; & quand les Huguenots n'y auroient pas depuis fait autant de contraventions qu'ils en firent, & par lesquelles ils en méritérent cent fois la cassation, la seule maniére dont il avoit été obtenu suffiroit pour autoriser, & justifier la conduite que Louïs le Grand a tenuë à leur égard en abolissant cet Edit.

Les

Les autres Parlemens suivirent l'éxemple du Parlement de Paris pour la vérification, & entrérent dans les raisons que le Roy avoit exposées aux Députez de ce Corps, dans le dernier discours qu'il leur fit sur ce sujet. Ce discours est un des monumens qui donnent la plus grande idée de la prudence, de la bonté & en même-temps de la vigueur & de la Religion de ce Prince, & il mérite d'être rapporté ici tout du long. Le voici.

1598. *Discours qu'il y fit à ce sujet.* Rapporté dans l'histoire de l'Edit de Nantes. L. 8.

„ Messieurs, j'ai reçu les supplications, & remontrances de ma Cour „ de Parlement, tant de bouche que par écrit, qui m'ont été portées „ par Monsieur le Président Seguier. Je recevrai toûjours toutes celles „ que me ferez de bonne part, comme gens affectionnez à mon servi- „ ce, & qui le doivent être. J'ai fait voir vos derniéres à mon Conseil, „ & fait refaire mon Edit, on plutôt l'Edit du feu Roy, en plusieurs „ articles, tant sur ce que vous m'avez remontré, que sur l'avis de mon „ Conseil. Je veux croire qu'aucuns de vous ont eu des considérations „ de la Religion: mais la Religion Catholique ne peut êrre maintenuë „ quê par la paix; & la paix de l'Etat est la paix de l'Eglise. Si donc „ vous aimez la paix, vous m'aimerez aussi; ce que vous n'avez pas „ fait, en doutant de moi; car vous faites ce que les Etrangers, & mes „ ennemis mêmes m'ont voulu faire. N'est-ce pas un grand cas? Tous les „ Princes de la Chrêtienté me tiennent pour le fils aîné de l'Eglise, pour „ le Roy Très-Chrêtien; le Pape me tient pour Catholique, & vous qui „ êtes mon Parlement, me voulez faire entrer en défiance envers mes su- „ jets, & voulez qu'ils doutent de ma croyance. Je suis Catholique, Roy „ Catholique, Catholique-Romain; mais je ressemble le Berger qui veut „ ramener ses brebis en la bergerie avec douceur. Ne vous fiez-vous „ pas aux paroles qu'avez eu de moy? Le Pape & le Roy d'Espagne „ s'y sont bien fiez, & vous en voulez encore douter. Je sçai bien „ que mon Royaume ne se peut sauver que par la conservation de la „ Religion Catholique; mais la Religion & l'Etat ne se peut sauver que „ par ma personne. Vos difficultez sur mon Edit apportent de grands „ troubles en mes affaires; car il y a des esprits foibles, induits par „ suppositions sur infinies choses qu'on leur dit qui ne sont point: jus- „ ques-là, qu'il est venu un homme me demander, si on faisoit deux „ Eglises dans Paris l'une des Catholiques & l'autre des Huguenots, & „ qu'il seroit bien étrange de voir que des Huguenots eussent des E- „ glises dans Paris pour Prêche.

„ Je prens bien les avis de tous mes serviteurs; lorsqu'on m'en don- „ ne de bons, je les embrasse; & si je trouve leur opinion meilleure „ que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous, „ que quand il me voudra venir trouver, & me dire: Sire, vous fai- „ tes telle chose qui est injuste à toute raison, que je ne l'écoute fort „ volontiers. Il s'agit maintenant de faire cesser tous faux bruits; il ne „ faut plus faire de distinction de Catholiques & de Huguenots; il faut „ que tous soient bons François, & que les Catholiques convertissent „ les Huguenots par l'éxemple de leur bonne vie; mais il ne faut pas

„ don-

1598. „ donner occasion aux mauvais bruits qui courent par tout le Royau„ me ; vous en êtes la cause : car pour n'avoir promptement vérifié „ l'Edit, on dit en divers lieux, que c'est l'Edit de Janvier. Je sçai „ que les Catholiques sont le plus grand nombre de cet Etat ; mais ils „ ne feront rien & ne le peuvent être sans mon assistance. J'ai un des„ sein dès long-temps, & désire l'éxécuter ; mais je ne le puis faire „ sans la paix. Je vous dirai encore une fois ; je suis Roy Berger, qui „ ne veux répandre le sang de mes brebis ; mais les veux rassembler „ avec douceur. Je vous dis encore, je suis Roy Catholique, &c. Je „ veux donner ordre, que les Catholiques soient de bonne vie. J'ai „ donné à cette fin des Bénéfices à quelques-uns de mes serviteurs, à „ ce qu'ils nourrissent leurs enfans, pour être capables un jour des „ Charges de l'Eglise.

„ Vous empêchez mes desseins par les troubles que vos longueurs en„ tretiennent dans cet Etat.....

„ Vos refus ont donné occasion aux Huguenots de me demander „ permission de s'assembler : cela leur a fait connoître ce qu'ils pou„ voient. Si vous donniez de l'argent aux Huguenots, vous ne feriez „ pas tant pour eux que vous avez fait, je crois qu'ils ont gagné ceux „ d'entre-vous qui résistent à ma volonté.

„ Quand on faisoit des Edits contre ceux de la Religion, lorsque j'é„ tois avec eux, je faisois des caprioles, je disois : Loué soit Dieu; „ car tantôt nous aurons quatre mille hommes, & tantôt six mille ; & „ nous les trouvions enfin ; car ceux qui étoient dispersez auparavant, „ étoient contraints de se réunir.

„ Il y a vingt-cinq ans que je commande au parti de ceux de la Reli„ gion ; cela m'a fait connoître tout le monde. Je sçai ceux qui veu„ lent la guerre, & connois ceux qui veulent la paix. Je connois ceux „ qui faisoient la guerre pour la Religion Catholique ; ceux qui la fai„ soient pour l'ambition, ceux qui la faisoient pour la Faction d'Espa„ gne, & enfin ceux qui n'avoient envie que de voler parmi ceux de „ la Religion, où il y en a eu de toutes sortes, aussi-bien que par„ mi les Catholiques. J'ai bien eu de la peine à faire obéïr les Hugue„ nots.

„ Le feu Roy ayant beaucoup à souffrir dans son Etat, j'ai toûjours „ aimé la paix, j'ai toûjours été bon patriote ; Monsieur de Belliévre est „ bon témoin, ayant traité avec moi par plusieurs fois. Cela étoit cau„ se qu'on parloit mal de moi & de plusieurs autres, qui aimoient l'or„ dre & la paix, & on nous appelloit des chiens muets. Blicon étoit „ un de ceux-là. Monsieur le Connétable qui est ici présent, le sçait „ bien.

„ Il faut que je vous fasse un conte, de deux de la Religion, qui me „ vinrent trouver à Rouen : Je ne les nommerai point en cette Compa„ gnie. L'un des deux me fit un grand discours sur le fait de la Reli„ gion, & sur ce qu'il me disoit avoir tout abandonné pour la liberté de „ la conscience, & qu'il valoit mieux quitter le monde, que blesser

„ son

» son ame. Après qu'il eut tout dit, je commençai à dire à ceux qui » étoient auprès de moi, qui avoient entendu ce discours : Messieurs, » n'en croyez rien. Il se retourna vers moi, & dit : Sire, pourquoi ? » Je lui fis réponse, que c'étoit de lui de qui je parlois, & qu'il ne fal- » loit pas croire ce qu'il disoit, parce que toutes les fois qu'il y avoit » eu des Edits contre ceux de la Religion, il étoit allé à Messe ; & s'il » n'y en avoit assez d'une, il en oyoit deux ; voire trois. Quant à » l'autre qui me vint parler de la même façon de la Religion, je lui dis: » Vous sçavez bien que vous étiez un voleur, un larron & un traître, » bien que vous fussiez de mon Conseil ; & ce fut l'occasion pour la- » quelle je vous en chassai. Vous ne connoissez pas les maux de mon » Etat, non plus que les biens, si-bien que moi. Je reconnois toutes » les maladies qui y sont, & puis dire sans me flater, que je les con- » nois mieux que tous les Rois qui ont été devant moy : j'en connois » aussi les remedes. Les maux où j'ai été, & les nécessitez dans les- » quelles je me suis trouvé, me les ont appris ; ce que je n'eusse pû » si-bien sçavoir, sans l'expérience que j'en ai eu. J'ai reçu plus de » biens & plus de graces de Dieu, que pas un de vous, je ne desire » en demeurer ingrat : mon naturel n'est pas disposé à l'ingratitude, » combien qu'envers Dieu je ne puisse être autre ; mais pour le moins, » j'espére qu'il me fera la grace d'avoir toûjours de bons desseins. Je » suis Catholique, & ne veux que personne en mon Royaume affecte » de paroître plus Catholique que moi. Estre Catholique par intérêt, » c'est ne valoir rien. Je tiens une maxime, qu'il ne faut pas diviser » l'Etat d'avec la Religion. Les refus que mes autres Parlemens ont » fait de vérifier ma Déclaration de l'an mil cinq cens quatre-vingt- » quatorze, comme vous l'avez fait, ont été cause que les Huguenots » ont demandé à Châtelleraud plus qu'ils n'avoient fait auparavant. » Les principaux qui s'y sont trouvez, & qui vouloient le bien de » cet Etat, ne demandoient point qu'il y eût des Conseillers de leur » Religion au Parlement ; mais la pluralité des voix l'a emporté des » mutins, des brouillons, comme est une compagnie, quand le plus » de voix l'emporte sur la meilleure opinion ; je sçai ce que c'est de » telles assemblées ; ce sont autant de Rois que de Consultans ; je m'y » suis trouvé sous le Regne du feu Roy, j'avois bien de la peine à les » faire obéïr ; enfin j'en vins à bout : je veux dire, qu'il y a bien eu ci- » devant des Rois dans mon Royaume ; mais je les ai chassez, & leur » ai fait connoître qu'ils n'étoient Rois qu'en papier & en peintu- » re.

1598.

» On dit que je veux favoriser ceux de la Religion, & on veut entrer en » quelque méfiance de moi. Si j'avois envie de ruïner la Religion Catholi- » que, je ne m'y conduirois de la façon, & si je le desirois, vous ne m'en » sçauriez empêcher ; je ferois venir vingt-mille hommes ; je chasserois » d'ici ceux qu'il me plairoit ; & quand j'aurois commandé que quel- » qu'un sortît, il faudroit obéïr. Je dirois : Messieurs les Juges, il faut » vérifier l'Edit, ou je vous ferai mourir : mais alors je ferois le tyran :

1598. „ je n'ai point conquis ce Royaume par tyrannie, je l'ai par nature, & „ par mon travail. Je désire faire deux mariages, l'un de ma sœur, (je „ l'ai fait) l'autre de la France avec la paix. Ce dernier ne peut être, „ que mon Edit ne soit vérifié. Vérifiez le donc, je vous prie: ma Ju- „ stice est mon bras droit: mais quand je serois sans bras droit, je sau- „ verois toûjours bien l'Etat, étant gauche. Il est vrai que j'aurois plus „ de peine, mais je le sauverois pourtant, & mieux que vous. Il im- „ porte plus que vous ne pensez, de n'entrer point en défiance de moi. „ Vous êtes ici ou Présidens ou Conseillers, & n'êtes pas assurez que „ vos enfans le feront. Pour moi je suis bien certain, que si j'ai des en- „ fans, ils seront Rois.

„ Je sçai que la plus grande difficulté que vous m'avez faite en mon „ Edit, est sur les Officiers; la nécessité m'y a contraint. Quand je „ fis la Déclaration de l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze, je „ vous promis à la vérité, que je ne mettrois point de Conseillers, ni „ autres Officiers qu'ils ne fussent Catholiques, en ma Cour de Parle- „ ment.

„ Le refus de vérifier cette Déclaration à Bourdeaux & ailleurs, a „ donné lieu aux Huguenots de demander des Conseillers de la Reli- „ gion en mes Parlemens. J'ai été contraint par la nécessité de mes af- „ faires de l'accorder. Je pensois bien que par le moyen des suppressions, „ je rémédirois au mal qui est en mon Royaume touchant le nombre „ effréné des Officiers; la nécessité qui est la Loi du temps, m'a fait di- „ re, ores une chose, ores une autre. Je ne veux mettre des Conseil- „ lers de la Religion en mon Parlement, que jusqu'au nombre porté par „ mon Edit, & encore n'y en aura-t-il que quatre; car les deux au- „ tres, je leur ai promis, vacation avenant, ou autrement par mort. „ Et vous sçavez qu'il y a suppression des Offices de mon Parlement, „ mort avenant. Mes affaires ne me permettent pas de pourvoir dans „ les Offices, que des Catholiques, parce que je sçai que c'est le bien „ de l'Etat: & tandis que j'ai été parmi ceux de la Religion, je n'ai „ pourvu aux Offices que des Catholiques, reconnoissant qu'il étoit „ nécessaire d'en user ainsi pour le bien du Royaume. Je ne veux met- „ tre aussi des Lieutenans Généraux & Procureurs, que des Catholi- „ ques dans les Principales Villes. Je sçai bien ce qui importe à telles „ Charges, & à quoi elles s'étendent. J'ai été à la Rochelle, où j'ai „ vu la puissance d'un Lieutenant Général, quoi que ceux de la Ville „ fassent tout ce qu'ils peuvent pour maintenir leur autorité, & aux „ autres lieux. Monsieur le Lieutenant, & Monsieur le Gouverneur s'en- „ tendant, tout est fait, & en matiére de Justice & de Finances, il „ n'en faut faire aucun état. Vous m'empêchez de faire un bien par mon „ Edit vérifié. J'ai envie, lorsque l'occasion s'en présentera, de mettre „ des Officiers Catholiques aux Villes que tiennent ceux de la Religion. „ Par éxemple j'ai commencé à Nismes, où j'ai mis un Viguier Catho- „ lique, nonobstant que ceux de la Religion en eussent offert quinze „ cens écus plus que les Catholiques: Monsieur le Connétable en est

„ té-

1598.

„ témoin, & Monsieur le Chancelier qui en a expédié les Lettres. Di-
„ tes donc à ceux de mon Parlement, ce que je vous dis de mon in-
„ tention touchant le nombre des Conseillers, & ma résolution sur mes
„ Lieutenans Généraux ou Particuliers.

„ Je ne veux pas que personne se dise plus Catholique que moi; car
„ ceux qui veulent se faire paroître tels, le font à dessein. J'aime mon
„ Parlement de Paris par dessus tous les autres : il faut que je reconnois-
„ se la vérité, que c'est le seul lieu où la Justice se rend aujourd'hui
„ dans mon Royaume; il n'est point corrompu par argent. En la plu-
„ part des autres, la justice s'y vend, & qui donne deux mille écus
„ l'emporte sur celui qui donne moins. Je le sçai, parce que j'ai ai-
„ dé autrefois à boursiller: mais cela me servoit à des desseins particu-
„ liers.

„ Vos longueurs & vos difficultez donnent sujet de remuemens étran-
„ ges dans les Villes. L'on a fait des Processions contre l'Edit même à
„ Tours, où elles se devoient moins faire qu'en tout autre lieu, d'autant
„ que j'ai fait celui qui en est Archevêque; l'on en a fait aussi au Mans,
„ pour inspirer aux Juges à rejetter l'Edit. Cela ne s'est fait que par
„ mauvaise inspiration : empêchez que de telles choses n'arrivent plus.
„ Je vous prie que je n'aye plus à parler de cette affaire, & que ce soit
„ pour la derniére fois. Faites-le, je vous le commande, & vous en
„ prie.

Le Roy ayant fini son discours, dit tout haut en se levant : „ J'ai fait
„ faire aujourd'hui une dépêche générale à tous les Evêques de mon Ro-
„ yaume, afin qu'ils avisent de mettre de bons Prédicateurs pour ce
„ Carême. Je sçai que c'est par ce moyen que la Ligue a été établie sous
„ le feu Roy : mais je châtierai bien ceux qui parleront mal à propos, &
„ j'ôterai tous les instrumens de sédition & de division.

Suite de la négociation pour la paix entre les deux Couronnes.

Durant le voyage du Roy en Bretagne, & pendant que l'on négocioit avec les Huguenots, le Traité de paix entre les deux Couronnes s'avançoit fort à Vervins petite Ville en Picardie dans la Tierache, voisine des frontiéres de la Monarchie d'Espagne de ce côté-là.

Dès le temps que le Pape pensoit à accorder l'Absolution au Roy, il avoit en vûë de faire cette paix; & même il sembloit que la Cour de Rome en voulût faire une condition, ou un préliminaire de l'Absolution: mais, ainsi que je l'ai observé en parlant de la négociation des Sieurs d'Ossat & du Perron, ils avoient une défense expresse dans leurs instructions, d'engager en quelque maniére que ce fût le Roy sur cet article, ce Prince ne voulant point absolument que son Absolution donnât aucune atteinte à son autorité Royale, & aux intérêts temporels de sa Couronne.

Diverses Lettres du sieur d'Ossat de l'an 1597.

Après l'Absolution donnée, le Pape parla souvent de cette affaire au sieur d'Ossat, & il souhaitoit que le Roy commençât par renoncer à l'alliance qu'il avoit avec la Reine d'Angleterre. C'étoit encore un point dont la discussion avoit été interdite aux Agens du Roy avant l'Absolution, & sur lequel il fut toûjours répondu depuis au Pape, qu'on n'y en-

1598. entendroit jamais, parce que toutes les raisons, de prudence, de politique, de sincérité & d'honneur obligeoient le Roy à ne pas se brouiller avec cette Princesse, dont l'appui lui avoit jusques-là été si utile, & lui étoit encore très-nécessaire contre la puissance d'Espagne.

Le Pape proposa une suspension d'armes entre les deux Couronnes. Cette proposition fut encore rejettée, par la raison que le Roy d'Espagne délivré d'inquiétude du côté de la France, fondroit avec toutes ses forces sur les Etats de Hollande, & sur l'Angleterre, & qu'après les avoir ou ruïnez ou obligez à faire une paix desavantageuse, il reviendroit tomber sur la France, qui, abandonnée de ses Alliez qu'elle auroit elle-même abandonnez la premiére, se trouveroit seule chargée de tout le poids de la guerre: mais on répondit que pour la paix qui se pourroit faire du consentement des Alliez de France, le Roy y seroit toûjours très-disposé, sur tout si elle se traitoit à Rome, où Sa Sainteté étant aussi-bien intentionnée qu'elle l'étoit, pourroit par son autorité lever une infinité d'obstacles qui se présenteroient dans ce Traité. Monsieur d'Ossat ne laissa pas de faire entendre au sujet de la suspension d'armes, qu'on pourroit y penser, supposé que le Roy d'Espagne voulût consentir en la concluant, à la restitution de Calais, d'Ardres, & des autres Places qu'il avoit prises sur la France, parce que ce seroit là une barriére qui mettroit la France en sureté contre les mauvais desseins des Espagnols, dont on n'avoit que trop de sujet de les soupçonner dans tous les Traitez qu'ils faisoient.

Le Pape n'insista pas davantage là-dessus, persuadé qu'il étoit que le Roy d'Espagne n'accepteroit jamais une telle condition. Le sieur d'Ossat ajoûta que tous ces projets seroient fort inutiles, jusqu'à ce que Sa Sainteté fût instruite plus en particulier sur les intentions du Roy d'Espagne; mais qu'elle pouvoit s'assûrer qne le Roy son Maître de son côté apporteroit toutes les facilitez au Traité, & s'en rapporteroit à elle, pourvû que son honneur & la sûreté de son Etat n'y fussent point intéressez. Ce sage Ministre prit encore une précaution en cette occasion, qui fut de bien faire comprendre au Pape, que quoique le Roy son Maître fût fort disposé à faire la Paix avec le Roy d'Espagne, cependant il ne la lui demandoit pas.

Il avoit deux raisons de parler au Pape de cette maniére. La premiére, pour faire voir que le Roy ne craignoit pas les Espagnols: la seconde, pour rendre inutiles les artifices de ceux-ci, qui ne cherchant qu'à fomenter les troubles de France, faisoient par leurs Emissaires courir le bruit parmi les Huguenots que le Roy recherchoit la paix avec l'Espagne, à dessein de s'unir avec elle, pour exterminer la Religion Prétenduë Réformée. Il répandoient la même chose en Angleterre & en Hollande, afin de le brouiller avez ses Alliez, tandis qu'ils tâchoient de soûlever de nouveau les Catholiques contre lui, au sujet de la vérification qui s'étoit faite de l'Edit de 1577. Le Roy fit sçavoir à Monsieur d'Ossat tous ces manéges, & lui ordonna d'en informer le Pape, de l'assû-

ſûrer en même-temps de la réſolution où il étoit de ne faire jamais la paix aux dépens de ſon honneur, & que s'il arrivoit qu'il accordât encore plus aux Huguenots, qu'il ne leur accordoit par l'Edit de 1577. ce ne ſeroit que par contrainte, & pour l'avantage même de la Religion Catholique.

1598. Lettre du Roy datée du 7. Mars 1597.

Le Pape qui ſouhaitoit paſſionnément la paix entre les deux Couronnes, tant pour voir la France en repos, qu'à cauſe des grands progrez du Turc du côté de la Hongrie, fit ſonder le Roy d'Eſpagne conformément à ce que lui avoit dit Monſieur d'Oſſat.

Le Pape envoye pour cet effet en Eſpagne le Général des Cordeliers.

Il envoya en Eſpagne le Pére Bonaventure Catalagironé Général des Cordeliers, Sicilien de nation, & depuis Patriarche titulaire de Conſtantinople, ſous prétexte d'aller faire la viſite des Couvents de ſon Ordre. Il le chargea de voir le Roy d'Eſpagne de ſa part, & de tâcher de découvrir ſi ce Prince avoit du panchant & de la diſpoſition à la paix avec la France.

Diſpoſitions favorables où il trouva le Roy Philippe.

Cayet. Chronologie ſeptenaire.

Il ne lui en parut pas éloigné, & même le Général comprit aſſez qu'il en avoit grande envie pour pluſieurs raiſons d'Etat aiſées à deviner. Philippe II. étoit fort âgé & fort infirme. Il avoit un ſucceſſeur jeune, & dont le génie aſſez médiocre ne lui paroiſſoit pas capable de ſoûtenir le poids de tant de groſſes affaires où l'Eſpagne ſe trouvoit alors engagée. Il avoit formé le deſſein de donner en Souveraineté les Pays-Bas à ſa fille Iſabelle Claire Eugénie, en lui faiſant épouſer l'Archiduc Albert qui les gouvernoit actuellement. Il prévoyoit que s'il mouroit avant que d'avoir fait la paix avec la France, cette Princeſſe attaquée de tous côtez par les François, les Anglois & les Hollandois, ſuccomberoit infailliblement; que cette partie de la Monarchie Eſpagnole deviendroit la proye de ces trois puiſſants voiſins, & qu'ayant tant de peine à la défendre lui-même, ſon ſucceſſeur, quand il le pourroit, ne voudroit pas faire toutes les dépenſes néceſſaires pour la conſervation d'un bien qu'il regarderoit comme démembré de ſa Couronne. Il n'ignoroit pas combien il y avoit de mécontens dans ſes Etats ſur tout en Portugal, & en Italie, le panchant que les Eſprits mutins avoient à remuer dans un changement de Gouvernement, & principalement dans un Etat tel que celui d'Eſpagne, dont les parties ſont ſi éloignées les unes des autres, & enfin la jalouſie des Princes Etrangers contre la puiſſance d'Eſpagne, qui leur étoit formidable à tous.

De ſi fortes raiſons le faiſoient incliner à la paix avec la France. Le Général des Cordeliers en rendit compte au Pape qui réſolut de profiter de cette bonne diſpoſition, & preſſa plus fortement que jamais le Roy de s'y rendre facile de ſon côté.

La ſurpriſe d'Amiens arrivée ſur ces entrefaites fut un contretemps dont le Pape eut un extrême chagrin, dans la crainte que les Eſpagnols qui s'étoient ouvert par-là un chemin juſqu'à Paris, ne conçûſſent de nouvelles eſpérances ſur le Royaume de France. En effet quand cette nouvelle fut venuë au Roy d'Eſpagne, le Gé-

1598. Mémoires de Sulli T. 1. c. 78.

Général des Cordeliers dans la premiére audience qu'il eût de lui, le trouva fort changé sur le chapitre de la paix. D'autre part le Roy déclara au Légat qu'il ne falloit pas y penser avant qu'on eût repris Amiens, parce qu'il étoit de son honneur de ne pas laisser croire dans le monde, qu'il l'auroit faite par force : mais la maniére dont il s'y prit pour réparer cette perte, & en prévenir les suites, fit reprendre au Roy d'Espagne ses premiéres pensées, & le Général des Cordeliers étant retourné à Rome, le Pape l'envoya en France, pour travailler à cette grande affaire de concert avec le Légat.

La reprise d'Amiens acheve de faciliter la paix, & l'on envoye à Vervins des Plénipotentiaires de part & d'autre.

La reprise d'Amiens facilita beaucoup les choses, d'autant plus que les Espagnols étoient consternez des grands avantages que le Prince Maurice avoit remportez sur eux ; car outre le combat de Tournhout en Brabant, qui avoit précédé la surprise d'Amiens, & où il leur avoit défait un corps de cinq mille cinq cens hommes toutes vieilles troupes dont deux mille étoient restez sur la place, & cinq cens avoient été faits prisonniers, il faisoit tous les jours sur eux de nouvelles conquêtes à l'autre extrémité des Pays-Bas : ainsi l'on convint dèslors de tenir les conférences à Vervins pour la paix. Le Roy choisit pour ses Plénipotentiaires Messieurs de Belliévre & de Sillery : le Général des Cordeliers alla à Bruxelles solliciter le Cardinal Archiduc pour le déterminer à envoyer au plûtôt les siens : car le Roy d'Espagne avoit donné à ce Prince des pouvoirs pour traiter de cette paix.

Le Roy avant que de s'engager si avant avoit, suivant les Traitez, donné avis de tout à ses Alliez, c'est-à-dire, à la Reine d'Angleterre & aux Etats de Hollande, & leur avoit proposé d'entrer eux-mêmes dans ce Traité, s'ils jugeoient qu'il fût de leur intérêt de faire la paix avec l'Espagne.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 79. Mémoires de Belliévre & de Silleri.

Cette proposition déplut fort à Elizabeth & aux Etats. *Ils firent* dire au Roy qu'ils lui envoyeroient des Ambassadeurs pour lui faire sçavoir leurs intentions. Milord Cécile & le Comte Justin de Nassau passérent en France, le premier de la part de la Reine d'Angleterre, & l'autre envoyé par les Etats pour détourner le Roy de la paix : mais ils furent si long-temps à venir, qu'ils n'arrivérent que quand le Traité étoit déja fort avancé à Vervins ; & sans ce retardement l'affaire auroit été concluë en très-peu de temps.

Les Huguenots traversent le Traité.

Dès qu'ils furent arrivez à Rennes où le Roy étoit alors, le Duc de Bouillon & quelques autres Seigneurs Huguenots, dont les desseins ambitieux ne s'accommodoient pas de cette paix, allérent les trouver & les exhortérent à ne rien oublier pour empêcher le Traité avec les Espagnols, à s'y opposer de toutes leurs forces au nom de leurs Maîtres, & jusqu'à menacer le Roy de conclure une Ligue offensive avec le Roy d'Espagne, & de faire valoir toutes les anciennes prétentions que ce Prince & l'Angleterre avoient sur diverses Provinces de France.

Aussi bien que les Ambassadeurs d'Angleterre & des Etats Generaux.

Les deux Ambassadeurs, quoique chargez de traverser les négociations, n'avoient point ordre d'user de ces moyens violens, & dans une au-

audience particuliére où le Roy seul les écouta, ils lui proposérent de faire un nouveau Traité d'alliance perpétuelle avec la Hollande & l'Angleterre, dont nul des trois ne pourroit se départir sans le consentement exprès des deux autres. Ils lui offrirent pour l'y engager, de lui entretenir durant toute la guerre dix mille hommes de pied & mille chevaux aux dépens de l'Angleterre & des Etats, & des vaisseaux bien armez autant qu'il en auroit besoin pour la sûreté des côtes de France, & pour les entreprises qu'il voudroit faire. 1598.

Le Roy leur marqua sa reconnoissance des offres avantageuses qu'ils lui faisoient: mais il les pria de considérer que l'état de ses affaires étoit bien différent de celui d'Angleterre & de Hollande; qu'elles étoient dans l'abondance, bien cultivées & conservées; que l'ordre, la discipline, la police, les loix y étoient en vigueur, les fonds des Finances assurez; que la mer, les canaux, les riviéres, les rendoient presque inaccessibles à leurs ennemis; qu'au contraire la France étoit désolée par tout; que la plûpart des Terres y étoient en friche; que la longueur des guerres y avoit mis tout en désordre, accoûtumé les peuples au brigandage & à la désobéïssance; que la Couronne n'avoit plus de revenus certains; qu'il s'étoit glissé une infinité d'abus dans la Justice, parmi les gens de guerre & les Ecclésiastiques; que le Royaume étoit tellement situé, qu'il pouvoit être attaqué par mer & par terre en mille endroits, & que pour en empêcher l'entrée à l'ennemi, il falloit avoir presque autant d'armées, qu'il y avoit de Provinces; que la paix étoit l'unique reméde qu'il pouvoit apporter à tant de maux & à tant de dangers, où lui & ses Sujets étoient tous les jours exposez; & qu'il les prioit de faire entrer la Reine d'Angleterre & les Etats de Hollande dans de si fortes raisons dont il les faisoit eux-mêmes les juges; qu'au reste la paix n'empêcheroit pas qu'au cas que ni la Reine, ni les Etats ne voulussent point être compris dans le Traité, il ne leur rendît service; que même la paix lui donneroit moyen de les aider d'argent, sans que les Espagnols pussent y trouver à redire, ayant toûjours pour prétexte, de leur payer celui qu'ils lui avoient prêté dans ses plus pressants besoins.

Effectivement toutes ces raisons étoient si fortes, que les deux Ambassadeurs ne purent y répondre. Ils promirent au Roy d'en rendre un fidelle compte, l'un à la Reine, l'autre aux Etats. Mais il comprit par leurs discours, qu'on ne vouloit ni en Angleterre, ni en Hollande, entendre parler de paix avec le Roy d'Espagne. Ce Prince les en faisoit alors solliciter par l'Empereur Rodolphe, par Sigismond Roy de Pologne, par Christierne Roy de Dannemarc: mais les Envoyez de ces Princes eurent sur cet article un refus net & précis, fondé sur la défiance que ces deux Puissances avoient de la sincérité des Espagnols dans les Traitez; c'est au moins la raison qu'ils en apportérent: mais apparemment la caducité du Roy d'Espagne qui ne pouvoit pas vivre long-temps, & l'espérance d'un Gouvernement plus foible sous le Regne de son successeur, & des avantages que les Hollandois principalement en tireroient pour

1598. pour l'établissement de leur République, furent les plus forts motifs qui les firent s'opiniâtrer à refuser la paix.

Le sieur Barneveld qui avoit alors grande autorité Hollande, & qui fut toûjours le bras droit du Prince Maurice, tandis que l'ambition de ce Prince ne le porta pas jusqu'à vouloir opprimer la liberté des Etats, arriva quelque temps après le Comte Justin de Nassau, & fit de nouveaux efforts pour engager le Roy à rompre le Traité : mais il n'en put venir à bont, & la Reine d'Angleterre employa aussi depuis inutilement toutes sortes de moyens durant le cours de cette négociation, pour la traverser.

Mémoires du Sieur du Maurier. Mémoires de Belliévre & de Sillery.

On ne laisse pas de continuer les Conferences.

Journal du Traité de Vervins par le Secrétaire du Légat. Observations sur les Traitez des Princes par le sieur Amelot de la Houssaye.

La premiére séance se tint le neuviéme de Février. Dans la suivante il y eut une difficulté sur la maniére dont les Plénipotentiaires d'Espagne avoient été nommez : c'étoient le Président Richardot, le Commandeur de Taxis, & le sieur Verreikein Sécrétaire Trésorier des Chartes du Conseil d'Etat des Pays-Bas. Il étoit porté dans leurs Patentes, qu'ils avoient reçû de Monsieur l'Archiduc Albert plein pouvoir de traiter, & le même que ce Prince avoit reçû du Roy d'Espagne. Messieurs de Belliévre & de Sillery Plénipotentiaires de France déclarérent, qu'ils ne pouvoient les reconnoître en qualité de Plénipotentiaires du Roy d'Espagne, vû que le seul Archiduc avoit cette qualité, & que n'étant pas Souverain, mais seulement Gouverneur des Pays-Bas, il ne pouvoit pas subroger d'autres personnes en sa place. Sur cet incident le Roy d'Espagne fut obligé d'envoyer un autre *Mandement* de Madrid, par lequel il promettoit de ratifier tout ce que l'Archiduc ou ses *Subdéléguez* concluëroient avec les Commissaires de France.

Le Roy d'Espagne n'avoit point voulu envoyer immédiatement des Députez aux Conférences pour éluder la contestation touchant la préséance entre les Plénipotentiaires. Le terme de *Subdéléguez mis dans le* nouveau Mandement étoit apparemment à même fin, pour pouvoir dire que n'ayant point la qualité d'Ambassadeurs, ils avoient cedé sans conséquence en cette occasion. Quoi qu'il en soit, comme ceux de France les virent suffisamment autorisez par le Roy d'Espagne, & qu'ils ne disputeroient point le rang pour la séance, ils ne leur firent plus de peine sur ce point-là.

Le Cardinal Légat durant les séances étoit au bout de la table: François de Gonsague Evêque de Mantouë Nonce du Pape étoit à sa droite; les Députez d'Espagne à côté du Nonce; ceux de France à gauche immédiatement après le Légat; & le Général des Cordeliers à l'autre bout de la table. Le Légat conçut une grande espérance du succès de cette négociation, par la maniére dont Taxis second Plénipotentiaire d'Espagne parla dès la seconde séance. Il déclara nettement que pour montrer la franchise avec laquelle Sa Majesté Catholique vouloit procéder en ce Traité, elle étoit prête à rendre au Roy de France les Places qu'elle avoit prises en Picardie, de raser les fortifications du Port de Blavet en Bretagne, & à en retirer la Garnison. C'est

ainsi

ainsi que le Sécrétaire du Légat en parle dans son Journal * du Traité de Vervins, & Messieurs de Sillery & de Belliévre dans leurs Lettres au Roy & à Monsieur de Villeroy, beaucoup plus croyables que quelques Historiens, qui voulant toûjours dans ces occasions donner à leurs Lecteurs de belles scénes de politique, fournissent quelquefois du fond de leur imagination des contrastes & des difficultez qui ue furent jamais. Il n'y en eut aucune à cet égard, sinon pour le temps de l'évacuation des Places, & le Légat par sa prudence leva cette difficulté; ce fait est encore confirmé par une Lettre du Cardinal d'Ossat, & par une autre écrite par le Roy même au Duc de Luxembourg, où il est dit qu'on avoit déclaré de sa part aux Espagnols, qu'il n'entreroit point en Traité sans une assûrance positive qu'on lui rendroit toutes ses Places.

1598.

Lettres du Cardinal d'Ossat datee du 17...... 1599.

Lettre datée du 17. Decembre 1598.

Le Légat eut plus de peine sur la difficulté que les François firent, d'admettre l'Ambassadeur de Savoye aux conférences, & sur ce que le pouvoir des Plénipotentiaires d'Espagne ne faisoit nulle mention des Alliez du Roy, que ce Prince vouloit être compris dans le Traité, supposé qu'eux-mêmes le souhaitassent. Le Légat obtint un Passeport pour l'Ambassadeur de Savoye; & pour ce qui est des Alliez de la France, c'est-à-dire, de l'Angleterre & des Etats, on dépêcha un Courier en Espagne par la France, qui rapporta quelque temps après le consentement du Roy d'Espagne, pour admettre les Plénipotentiaires des Anglois & des Etats aux conférences, s'ils demandoient d'y être admis.

Ceux d'Espagne proposérent de comprendre le Duc de Mercœur dans le Traité; mais on rejetta cette proposition, sur ce qu'il ne convenoit pas au Roy de traiter avec un sujet; & puis la nouvelle de l'accommodement du Duc leva cette difficulté.

L'affaire de Savoye fut une de celles qui prolongérent le plus les conférences. Gaspard de Genéve Marquis de Lullins, Ambassadeur du Duc, demanda que son Maître fût compris dans le Traité, & que les différends qu'il avoit avec la France fussent remis à l'arbitrage du Pape. Il fallut envoyer sur cela un Courier au Roy qui y consentit, à condition que le Duc lui rendît avant toutes choses, ce qu'il tenoit encore en Provence.

Et le Traité est enfin conclu.

Le Légat qui sçavoit que le Roy vouloit la paix, & que l'Archiduc la desiroit aussi, par l'envie d'épouser au plûtôt l'Infante qui lui apportoit la Souveraineté des Pays-Bas, ne s'étonnoit point des difficultez qui se présentoient de temps en temps; & il vint à bout en effet de les lever toutes par son adresse & par sa modération. Le Traité fut enfin heureusement conclu, & lui fut remis entre les mains le deuxiéme jour de May, signé des Plénipotentiaires, à condition de le tenir secret, & de ne le montrer à personne qu'à la fin du mois, si les Prin-

* Rapporté au second Tome des Mémoires du Duc de Nevers.

1598. Princes intéressez ne jugeoient pas à propos de le rendre public avant ce temps-là.

Teneur des principaux articles. Le principal article fut celui de la restitution de Blavet en Bretagne & des Places occupées par le Roy d'Espagne en Picardie, sçavoir de Calais, d'Ardres, de Montulin, de Dourlens, de la Capelle, & du Catelet. Le Roy de son côté remettoit le Roy Catholique en possession libre du Comté de Charolois, pour en joüir lui & ses successeurs en le tenant sous la Souveraineté des Roys de France. On avoit parlé en quelques Conférences de remettre Cambray dans son ancien état, c'est-à-dire, d'en rendre la Souveraineté à l'Archevêque : mais le Roy ne jugea pas à propos d'insister beaucoup là-dessus.

Par le vingt-troisiéme article étoient reservez au Roy très-Chrétien de France & de Navarre & à ses successeurs & ayant cause, tous les droits, actions & prétentions qu'il entendoit lui appartenir à cause de ses dits Royaumes, Pays & Seigneuries, ausquels n'auroit été par lui ou par ses prédécesseurs expressément renoncé, pour en faire poursuite par voye amiable ou de justice, & non par les armes. Il s'agissoit principalement en cet article du Royaume de Navarre. Par le vingt-quatriéme étoient pareillement reservez au Roy d'Espagne & à la serenissime Infante sa fille aînée, & à leurs successeurs, pour les poursuivre de la même maniére, tous les droits, actions & prétentions qu'ils pourroient avoir sur quelques pays du Royaume de France, c'étoit-à-dire sur le Duché de Bourgogne, & sur celui de Bretagne.

Pour le Duc de Savoye, il s'obligea à commencer par restituer au Roy la Ville & le Château de Berre qu'il tenoit encore en Provence, & cela dans deux mois ; & quant aux autres différens qui concernoient principalement le Marquisat de Saluces, ils furent remis, ainsi qu'on étoit convenu, au jugement du Pape qui s'obligeoit à les terminer dans l'espace d'un an. Il ne fut point fait mention des Anglois ni des Etats dans le Traité, parce qu'ils ne voulurent point y entrer.

Ce Traité fut dressé sur le plan de celui du Câteau Cambresis de l'an 1559. Il ne pouvoit être plus glorieux pour le Roy qui ne rendoit rien, & rentroit en possession de toutes les Places de son Etat dont les ennemis s'étoient emparez.

Mémoires de Belliévre & de Silleri.

Récit de ce qui se passa durant ce temps-là en Savoye. Durant cette négociation qui dura quatre mois, il ne se passa rien de mémorable sur la frontiére de Picardie : mais la guerre, nonobstant la rigueur de la saison, s'étoit faite avec chaleur en Savoye. Le Duc plus heureux que l'année précédente, avoit repris Aiguebelle & la Tour Charbonniére, & il avoit défait & pris prisonnier Créqui qui étoit accouru au secours. Lesdiguiéres de son côté avoit tenu sa parole au Roy, en surprenant le Fort de Barreaux, qu'il emporta par escalade.

Hist. de Lesdiguiéres, l.6.c.9.

La conclusion du Traité de Vervins termina aussi la guerre de ce côté-là : mais sans appaiser l'animosité de deux grands Seigneurs, qui ne put s'éteindre que dans le sang de l'un d'eux. Ce différend, quoique particulier, fit tant de bruit par toute l'Europe, qu'il n'a été omis

omis dans aucunes de nos Histoires, & doit pour cette raison avoir place dans celle-ci. 1598.

J'ai dit que le jour qui précéda le combat des Molettes, il s'étoit fait non seulement plusieurs escarmouches entre les deux camps des François & des Savoyards, mais encore quelques défis, entre autres celui de Dom Philippin de Savoye à Monsieur de Créqui, & que ce duel fut empêché par le Duc qui retint son frére.

Querelle de Dom Philippin de Savoye avec M. de Créqui.

Ce duel avoit une autre cause que l'émulation des deux nations, & l'envie que Dom Philippin faisoit paroître de s'éprouver avec Créqui, qui passoit pour une des plus vigoureuses épées de France. Il y avoit entre eux un sujet particulier de querelle. Quelques troupes du Duc de Savoye ayant été battuës auprès du Château de Chamousset, Dom Philippin prit pour se sauver, l'habit d'un Paysan, & lui donna le sien avec l'écharpe qu'il portoit, & cette écharpe fut venduë à fort bon marché à un Sergent du Régiment de Créqui. Le lendemain un Trompette du Duc de Savoye étant venu au Camp de Lesdiguiéres, pour s'informer des morts & des prisonniers faits dans la derniére action, Créqui le chargea de dire à Dom Philippin qu'il fût une autre fois plus soigneux de conserver les présens des Dames, faisant allusion à l'écharpe qu'il avoit laissée au Paysan.

Dont Philippin piqué vivement de ce reproche, voulut en avoir raison, & fit le défi dont j'ai parlé; mais n'ayant pas alors eu la liberté de se battre, il fit entendre à Créqui, lorsqu'après la conclusion de la paix de Vervins ce Seigneur sortit de sa prison de Turin, qu'il vouloit le voir l'épée à la main. Ce nouveau défi se fit à Chamberry, où Créqui étoit allé saluer le Duc, qui ayant eu avis du dessein de son frére, en empêcha une seconde fois l'éxécution.

Créqui étant de retour à Grenoble, Dom Philippin lui envoya demander son écharpe, à quoi Créqui répondit, qu'il vînt la querir lui-même. Cette réponse qui marquoit un extrême mépris pour sa personne, l'outra à l'excès; & il fit si-bien, que s'étant échappé de la Cour, il vint à Giére qui étoit le rendez-vous qu'il avoit donné à Créqui. Ils s'y battirent seul à seul. Philippin fut porté par terre d'un coup d'épée, & obligé de demander la vie. Monsieur de Créqui lui envoya un Chirurgien qui le pansa & le guérit.

Ils se battent, & le premier est obligé de demander la vie à l'autre.

Etant de retour à la Cour de Savoye, le Duc lui fit défense de paroître devant lui qu'il n'eût eû sa revanche: d'autres ajoûtent qu'une Demoiselle qu'il voyoit, le renvoya avec insulte, lui disant qu'elle ne vouloit point du reste d'un Gentilhomme François.

Dom Philippin au désespoir fit appeller Créqui de nouveau par le Baron d'Artignac. Créqui qui avoit droit de refuser le cartel après lui avoir donné la vie, l'accepta néanmoins; & le lieu du combat fut assigné à saint André dans l'Etat du Duc de Savoye sur le bord du Rhône. On convint de la maniére dont il se feroit; qu'ils se battroient en chemise l'épée à une main & le poignard à l'autre, jusqu'à ce que l'un

Ils se battent de nouveau avec chacun un second.

1598. l'un des deux eût perdu la vie ; que douze Gentilshommes du Dauphiné & autant de Savoye seroient présens à une certaine distance, pour venir après le combat enlever le corps du vaincu, & empêcher qu'on ne fît aucun mal au vainqueur. Ils avoient chacun un second; le Baron d'Artignac étoit celui de Dom Philippin, & le sieur de la Buisse celui de Créqui: mais on convint que ces deux seconds ne se battroient point, & demeureroient seulement tout proche des deux combattans.

Et le bâtard de Savoye est tué.

Dès qu'ils eurent mis l'épée à la main, Dom Philippin que la fureur transportoit, & qui ne se mettoit pas en peine d'être tué, pourvû qu'il perçât son ennemi, commença à pousser Créqui d'une terrible force, & le fit reculer plusieurs pas, celui-ci se contentant de parer, & conservant tout son sang froid, chose qui assûre d'ordinaire la victoire dans ces sortes de rencontres. En effet prenant son temps à propos, il lui allongea un coup, dont il le perça & le renversa par terre. Il lui offrit la vie, s'il vouloit la lui demander : mais il n'étoit plus temps, Dom Philippin avoit perdu la parole dans le moment, & mourut fort peu après. Créqui tout glorieux repassa le Rhône, & alla rejoindre les douze Gentilshommes Dauphinois qui avoient été fort allarmez du commencement du combat, & qui le voyant reculer, lui avoient crié plusieurs fois, qu'il se souvînt de l'honneur de la France. Ainsi périt le bâtard de Savoye, qui s'opiniâtrant à venger un affront dans le sang de son ennemi, ne s'en lava que dans le sien.

Cayet sous l'an. 1598. Thuanus. l. 120.

Cependant le Traité de Vervins ayant été ratifié, l'Archiduc Albert envoya à Paris le Duc d'Arscot, & l'Amirante d'Arragon qui assistérent dans Notre-Dame au serment que le Roy fit publiquement de l'observer. Le Maréchal de Biron que le Roy fit alors Duc & Pair, fut envoyé à Bruxelles au mois de Juillet avec Messieurs de Belliévre & de Sillery pour une pareille cérémonie, qui fut faite par l'Archiduc: après quoy se fit la restitution réciproque des Places & du Comté de Charolois, aussi-bien que de la Ville & du Château de Berre en Provence par le Duc de Savoye.

Amelot observations sur les Traitez des Princes. Coloma, l. 11.

Quelques-uns ont écrit que le Maréchal de Biron ne sortit pas de Bruxelles aussi fidelle à son Roy, qu'il y étoit entré, & que dèslors il donna commencement aux intrigues qui causérent sa perte dans la suite. Si cela est vrai, c'est une nouvelle marque du peu de sincérité avec laquelle les Espagnols procédoient : mais il y a longtemps que la bonne foi est bannie de la plûpart des Traitez des Princes les plus solemnellement jurez.

Traité fait avec le Grand Duc de Toscane, à quelle occasion.

Un autre Traité se fit en même-temps que celui de Vervins : ce fut avec le Grand Duc de Toscane, & par Monsieur d'Ossat.

Quelque-temps après la mort de Henri III. le Capitaine Bausset Provençal se trouva Gouverneur de l'Isle & du Château d'If. Il étoit du parti de la Ligue ; mais de ceux qui ne vouloient point de la domination des Espagnols. Il appréhenda qu'ils ne formassent quelque des-

dessein sur son Gouvernement; & comme il n'avoit pss des troupes suffisantes pour le défendre, il s'addressa au Grand Duc, & le supplia de lui en envoyer, à condition seulement qu'elles garderoient son Isle au nom du Prince qui seroit déclaré Roy de France, & qu'elles ne la rendroient qu'à celui qui seroit & Roy & Catholique. 1598.

Les Princes ne demandent pas mieux que d'être toûjours saisis; & le Grand Duc dans le bouleversement où étoit alors la France, ne pouvoit qu'être loué de donner un secours qu'on lui demandoit tant contre les Espagnols, que contre les Hérétiques. Il prétendoit de plus se faire un mérite auprès de celui, qui seroit reconnu pour Roy de France, en lui conservant un poste si avantageux par rapport à Marseille que le Château d'If pouvoit beaucoup incommoder, & tenir en crainte: mais outre cela, comme tous les Princes voisins de la France pensoient à profiter de ses débris, il se préparoit par là à tout événement une entrée en Provence, sur laquelle il pourroit selon les conjonctures, former des prétentions, la Duchesse sa femme étant de la Maison de Lorraine qui en a toûjours eu sur cette Province.

Il envoya donc cinq cens hommes à Bausset, qui en homme habile & prudent, ne les admit jamais dans le Château d'If, & les logea seulement dans l'Isle, jusqu'à ce que l'an 1597. ayant laissé la garde de sa Forteresse à son fils beaucoup moins vigilant que lui, le Commandant de la Garnison Florentine nommé Philippe Fulvio s'en saisit. Bouche Hist. de Provence.

Le Duc de Guise & les Marseillois fort surpris de cette entreprise, en demandérent raison au Commandant, qui répondit, qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Duc son Maître, & du consentement du Roy. Il disoit vrai pour le premier, & faux pour le second. Le Roy qui se préparoit alors à faire le siége d'Amiens, s'en tint rrès-offensé; mais il dissimula, & laissa faire le Duc de Guise & les Marseillois qui bâtirent un Fort dans l'Isle de Ratonneau voisine du Château d'If, pour tenir cette Forteresse en bride. Les Florentins en bâtirent un autre dans l'Isle de Pomégue, & Dom Jean de Médicis frére bâtard du Duc vint avec quatre Galéres & de nouveaux soldats, pour soûtenir ceux qui le fortifioient. Dans les instructions de M. d'Ossat.

Un Agent du Duc de Florence qui étoit auprès du Roy, protestoit que Philippe Fulvio s'étoit emparé du Château d'If à l'insçû du Duc, & par le mécontentement qu'il avoit du Capitaine Bausset qui en usoit mal avec les Florentins: mais le Roy avoit en main des Lettres du grand Duc & de son Secrétaire qu'on avoit interceptées, qui lui faisoient connoître que l'entreprise s'étoit faite par l'ordre de ce Prince; & comme il n'étoit pas en état alors de s'en ressentir, & que d'ailleurs il avoit reçû de grands services du Duc pour son Absolution, & même des secours considérables d'argent, il faisoit semblant d'ajoûter foy à ce que l'Agent lui disoit.

Après la reprise d'Amiens, le Roy ayant eu connoissance de quelques autres intrigues que le Grand Duc avoit tramées en Provence pour la

1598. la surprise de quelques Places, & voyant qu'il éludoit les demandes réïtérées qu'il lui faisoit, de lui remettre le Château d'If, & le Fort de Pomégue, il commença à lui parler plus ferme. Le Duc pressé enfin se déclara, & dit qu'il étoit prêt de rendre les Isles, pourvû que le Roy lui rendît l'argent qu'il lui avoit prêté : mais qu'en attendant il garderoit ces Places qui lui serviroient de garantie. Le Roy ne pouvoit pas encore rendre au Duc les sommes qu'il lui devoit. Elles montoient à plus de deux cens mille écus d'or, & il lui en avoit assigné le payement en divers termes, sur les Parties Casuelles, le fond le plus clair qu'il eût en ce temps-là. Ce fut-là le sujet de la négociation dont Monsieur d'Ossat fut chargé. Il eut ordre d'y procéder avec beaucoup de circonspection & de douceur, le Roy pour les obligations qu'il avoit au Grand Duc, voulant le ménager. Il avertit même Monsieur d'Ossat de ne pas lui faire connoître que l'on sçût rien de ses mauvais desseins sur la Provence, de peur que le ressentiment qu'il jugeroit bien que le Roy devroit en avoir, ne l'effarouchât, & ne lui fit croire qu'on le regardoit comme un ennemi : mais Monsieur d'Ossat avoit ordre, si le Grand Duc s'opiniâtroit à retenir les Isles jusqu'à l'entier payement des sommes qu'il avoit prêtées, de lui faire entendre qu'on ne le souffriroit pas ; que la reconnoissance avoit des bornes, & que celles que le Roy mettoit à la sienne étoient son honneur, l'injure & l'affront qu'on lui faisoit, & l'intérêt de son Etat.

Comme le Roy ne vouloit point que ce sujet de brouillerie qu'il avoit avec le grand Duc, fût connu, Monsieur d'Ossat, pour aller à Florence négocier l'affaire dont il étoit chargé, prit l'occasion du voyage que le Pape alloit faire à Ferrare. Ce voyage du Pape se faisoit au sujet d'un événement considérable, qui venoit de mettre les Princes d'*Italie* en grand mouvement.

Diverses Lettres de M. d'Ossat de l'an 1598.

Alphonse II. du nom Duc de Ferrare étoit mort au mois d'Octobre de l'an 1597. sans enfans. & le Duché de Ferrare fief de l'Eglise revenoit par-là au saint Siége. Alphonse qui de son vivant avoit inutilement sollicité la Cour de Rome de lui accorder l'investiture de ce fief pour quelqu'un de ses parens, ne laissa pas de déclarer par son Testament son Légataire universel César d'Est son parent, mais fils d'un bâtard de la Maison d'Est. César s'empara de Ferrare aussi-tôt après la mort d'Alphonse, & écrivit à tous les Princes de l'Europe, pour leur demander du secours, dans l'espérance de se maintenir en possession de ce Duché. Plusieurs Princes d'Italie, & surtout les Vénitiens aimoient mieux qu'il demeurât entre ses mains, que de le voir entre les mains du Pape à cause du voisinage de leurs Etats, & des prétentions que le saint Siége avoit sur la Poléfine. Le Roy en cette occasion fit offre au Pape de prendre son parti ; & cette offre le lui attacha extrêmement & toute la Cour de Rome.

Clément VIII. fit paroître en cette rencontre qu'il étoit aussi grand Prince que grand Pape. Il commença par faire usage des armes spirituelles : mais il les soûtint avec beaucoup de promptitude par les armes tem-

temporelles. Le Cardinal Aldobrandin marcha sans tarder à Ferrare avec une armée; & César d'Est n'étant pas encore préparé à se défendre, fut contraint d'abandonner la partie, & de se contenter d'être Duc de Modéne & de Reggio dont l'Empereur lui accorda l'investiture. C'est depuis ce temps-là que le Ferrarois est sous la domination du Pape. 1598.

Ce fut donc sous prétexte du voyage que le Pape fit alors à Ferrare, que Monsieur d'Ossat alla à Florence, où il exposa au Grand Duc les intentions du Roy. Sa négociation, quoiqu'avec beaucoup de peine, eut le succès qu'il désiroit; & le Traité fut conclu le premier jour de May qui fut la veille de la conclusion de celui de Vervins.

Articles qu'il contenoit.

Le Duc consentit à retirer toutes ses troupes des *Isles* de Marseille, à condition que le Roy se déclareroit son débiteur de deux cens mille sept cens trente-sept écus d'or sols, dont il s'acquitteroit chaque année de cinquante mille écus, & lui donneroit pour caution douze personnes en France qu'il lui nommeroit.

Cet article des cautions fit de la peine au Roy, tant à cause de ceux que le Duc pourroit nommer, qui ne se chargeroient pas volontiers d'un tel engagement, qu'à cause des conséquences, les Cantons Suisses sur tout à qui il devoit beaucoup, pouvant se prévaloir d'un tel exemple, pour demander de pareilles cautions: mais quelque temps après le grand Duc qui vouloit conserver l'amitié du Roy, le déchargea de cette obligation par une contre-Lettre, qu'il accorda généreusement à Monsieur d'Ossat, lorsqu'il lui porta la ratification du Traité.

Le Roy remedie aux desordres du Royaume.

Par ces deux Traitez qui se firent & s'éxécutérent en même-temps, le Roy devint entiérement maître de tout son Royaume, & pensa à rémédier aux désordres, que de si longues guerres y avoient causez. Il mit sur tout ordre à ses Finances par les soins du Baron de Rosni, qui ne se distingua pas moins par son habileté dans cette administration, qu'il avoit fait par sa valeur dans les emplois de la guerre. Le Roy pour épargner la dépense, licentia plusieurs Régimens, & en réforma quelques autres. Il fit un Edit par lequel il fut défendu de porter des armes à feu, avec certaines restrictions pour les Officiers de sa Maison, & pour la Noblesse. C'étoit un des bons moyens qu'il pût prendre, pour empêcher les désordres & la suite des querelles dans son Royaume, où la longueur des guerres avoit fait presque autant de soldats, qu'il y avoit d'habitans: mais pour contenir les esprits brouillons & les langues indiscrétes toûjours dangereuses sur tout dans un Etat, où le calme n'étoit pas encore bien affermi, il fit un exemple sur Guillaume Rose Evêque de Senlis.

Il punit une indiscretion de l'Evêque de Senlis.

Ce Prélat autrefois Ligueur des plus opiniâtres, ne pouvoit s'empêcher de louer & d'exalter la Ligue. Il fut accusé de s'être fait honneur d'y avoir souscrit des premiers, & d'avoir dit que si les mêmes circonstances de temps se rencontroient, il en feroit encore autant. De plus il avoit fort loué un Livre séditieux d'un Avocat nommé Louïs d'Orléans, & y avoit fait des notes aux marges. Ayant été convaincu de

ces

1598. ces faits, il comparut dans la Grand'Chambre, & là debout & tête nuë il fut admonesté, obligé d'avouer sa faute, de dire qu'il avoit parlé inconsidérément & témérairement, & de déclarer qu'il detestoit le Livre de l'Avocat : après quoi il fut condamné à cent écus d'amende au profit des prisonniers.

Le Roy écouta les remontrances, que le Clergé de France alors assemblé à Paris lui fit par la bouche de François de la Guesle Archevêque de Tours, qui entre-autres choses, lui demanda la publication du Concile de Trente avec les modifications requises pour les Libertez de l'Eglise Gallicane, & qu'il voulût bien desormais ne plus se charger la conscience de la nomination aux Evêchez & aux autres Bénéfices. Le Roy répondit en termes Généraux, qu'il avoit fort à cœur le rétablissement de la discipline Ecclésiastique dans le Royaume ; mais qu'il falloit aller pied à pied, & ne rien précipiter, & qu'il espéroit que bien-tôt l'Eglise de France reprendroit son ancienne splendeur, pourvû que les Prélats par l'attachement à leurs devoirs, le secondassent dans une si sainte œuvre, comme il l'espéroit.

Au mois d'Octobre il fut attaqué tout à coup d'une violente & dangereuse fiévre, qui allarma étrangement tous ses bons sujets : mais elle n'eut point de suite, & cette allarme ne servit qu'à augmenter leur amour pour ce grand Roy. L'Espagne venoit de perdre le sien, qui mourut le treiziéme de Septembre à l'âge de soixante & onze ans, accablé depuis quelque temps de maux aussi douloureux qu'humilians.

Mort du Roy d'Espagne.

Et son caractere.

Ce fut un Monarque, qui sans prétendre jamais à la réputation de vaillant, se contenta de celle de Prince sage & Religieux. Les Rois de France qui regnérent de son temps sur tout Henri III. & Henri IV. ne convenoient pas que cette derniére qualité lui fût donnée à fort juste titre. Ils prétendoient avoir trop de preuves, que la Religion étoit un voile, dont il couvroit souvent son ambition, & Henri IV. sçavoit par sa propre expérience, que le zéle de ce Prince contre les hérétiques ne l'empêchoit pas de les rechercher, & de le animer même contre les Catholiques, quand il y trouvoit son intérêt. Pour ce qui est de la sagesse & de la prudence, il possédoit en perfection cette partie de l'art de gouverner, qui apprend à allumer le feu chez ses voisins, pour avoir la paix chez soy ; en quoi il étoit parfaitement servi par ses Ambassadeurs, dont il faisoit toûjours un très-bon choix ; & il excita plus de mouvemens en Europe, sur tout en France, en Angleterre & en Portugal, sans sortir de son Cabinet, que l'Empereur Charles V. son pére n'avoit fait à la tête de ses armées, & en tant de différentes expéditions, où il se trouvoit en personne : mais si on mesure la prudence de ce Prince par le succès de sa politique, je ne sçai si la postérité a dû lui conserver ce titre de prudent, que les Espagnols lui ont donné comme son caractére distinctif ; toutes ses plus grandes entreprises, excepté celle de Portugal, lui ayant très-mal réussi. Il perdit la Goulette en Afrique, & tout ce qu'il possédoit dans le Royaume

me de Thunis, dont la conservation lui étoit si importante pour le commerce & la sureté de ses Etats, tant d'Espagne que d'Italie, contre les Turcs. Il se conduisit dans les troubles des Pays-Bas d'une maniére peu convenable, & par une sévérité à contretemps, il en perdit la plus grande partie, que ses Successeurs n'ont jamais pû recouvrer. Il ruïna encore ses affaires dans ce Pays-là par la vaine espérance dont il se flatta, de conquerir les Royaumes de France & d'Angleterre, contre l'avis d'Alexandre de Parme qui lui prédit plus d'une fois, qu'en poursuivant une proye qu'il n'attrapperoit jamais, il ne pourroit réparer les pertes que ces diversions lui causoient. On trouva dans ses papiers après sa mort, qu'en tant de projets inutiles, il avoit dépensé cinq mille cinq cens quatorze millions d'or; & tout cela aboutit au Traité de paix de Vervins, qu'il fit avec sagesse; mais qui effectivement lui fut très-honteux, en faisant voir son impuissance de continuer la guerre, & la nécessité où il étoit de la finir avec un Prince, qu'il avoit crû pouvoir accabler, & de qui il l'acheta aux dépens de tant de Villes, qu'il avoit prises sur lui. 1598.

Tout prude qu'il étoit, les intrigues d'amour, & les jalousies, si l'on en croit plusieurs Historiens, excitérent beaucoup de brouilleries dans sa Cour, & dans sa famille. La mort de son fils Dom Carlos; la mort d'Elizabeth de France sa femme qui suivit de près celle de ce jeune Prince, la persécution d'Antonio Pérez donnérent lieu à bien des bruits vrais ou faux très-désavantageux à sa réputation. Après tout, sa grande puissance, le profond secret avec lequel il conduisoit ses desseins, ses entreprises hardies, quoique d'ordinaire malheureuses, le firent toûjours redouter de tous les Princes de l'Europe, & tout ce que purent faire de son vivant les Rois de France & la Reine d'Angleterre souvent unis contre lui, fut d'arrêter ses progrès, & d'empécher qu'il n'envahît leurs Etats, sans faire sur lui aucunes conquêtes qu'ils pussent conserver.

Il fit dans son Testament, touchant l'article de la Navarre, ce que son Prédécesseur avoir fait; c'est-à-dire, qu'il chargea son successeur de faire éxaminer les droits qu'il avoit sur cet Etat, prétendant se décharger par là d'un scrupule, avec lequel il n'osoit paroître au Tribunal de Dieu.

Il faisoit encore par son Testament, donation des Pays-Bas, du Comté de Bourgogne, & du Charolois à sa fille Isabelle-Claire-Eugenie sous la protection d'Espagne, & ordonnoit son mariage avec l'Archiduc Albert, qui remettoit son Chapeau de Cardinal au Pape. L'Archiduc ne laissa pas de craindre que Philippe III. ne s'opposât à cette derniére volonté de son pére: mais il la ratifia, & elle fut éxécutée.

Mariage de son fils Philippe III, & autres.

La paix étant bien affermie entre les deux Couronnes, elle fut suivie de divers mariages, sçavoir de celui de Philippe III. Roy d'Espagne âgé de vingt ans avec Marguerite d'Autriche fille du défunt Archiduc Charles, & de celui de l'Archiduc Albert avec l'Infante Claire-Euge-

1598.

nie sœur du Roy Regnant. Tous deux furent faits à Ferrare par le Pape même. Marguerite d'Autriche étoit présente, & elle fut épousée par Procureur au nom de Philippe III. L'Archiduc Albert étoit chargé de cette procuration, & lui-même épousa l'Infante, le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne répondant pour cette Princesse. Les deux nopces furent faites au mois d'Avril suivant à Valence en Espagne, après lesquelles l'Archiduc & l'Infante vinrent prendre possession de leurs nouveaux Etats.

Divers Princes pensent à celui de Madame Catherine sœur du Roy.

Chronologie septenaire de Cayet. sous l'an 1598. Mémoires de Sully T. 1.c. 64.

Dans le même temps, le Roy de son côté pensa au mariage de Madame Catherine sa Sœur, qu'il avoit destinée au Duc de Bar fils aîné du Duc de Lorraine. On n'a guéres vû de Princesse, sur laquelle ayent été formez plus de différents projets en matiére de mariage. Dès l'an 1558. comme elle n'étoit qu'au berceau, on parla de la marier à François Duc d'Alençon quatriéme fils du Roy Henri II. & le même Prince l'an 1582. fit instance pour l'éxécution de ce projet.

Henri III. à son retour de Pologne eut dessein de l'épouser; & la chose eût été faite infailliblement, si elle avoit été du voyage de Lyon, où la Cour alla audevant de ce Prince: mais la Reine Mére Catherine de Médicis l'empêcha, en disant au Roy qu'elle étoit naine & contrefaite, ce qui n'étoit pas fort vrai: car elle étoit d'une médiocre stature, quoiqu'un tant soit peu boiteuse. Mais c'est que la Reine-Mére haïssoit beaucoup le Roy de Navarre frére de cette Princesse pour plusieurs raisons que j'ai touchées dans l'Histoire du Regne de Henri III. & en particuliers, parce qu'un Astrologue Italien, à ce que l'on disoit, lui avoit prédit que ce Prince monteroit sur le Trône de France après la mort de tous ses fils.

Le Duc de Lorraine qui fut depuis son beau-pére, la rechercha aussi: mais elle n'en voulut point, tant parce qu'il étoit trop vieux, que parce qu'il avoit déja des fils de son premier mariage, qui auroient exclu de la succession du Duché ceux du second.

Ensuite le Roy d'Espagne, nonobstant les liaisons qu'il avoit avec les Ligueurs, la demanda en mariage à deux conditions; la premiére qu'elle se fît Catholique, & la seconde que le Roy de Navarre son frére s'unît avec lui pour faire la guerre à la France: mais ces conditions furent rejettées par l'un & par l'autre.

L'an 1583. le Duc de Savoye fit de grandes avances, pour parvenir à épouser cette Princesse, & promit de lui laisser toute liberté sur sa Religion. Le feu Prince de Condé l'avoit aussi recherchée: le Roy d'Ecosse jetta pareillement les yeux sur elle, & la Reine d'Angleterre entra dans cette négociation. Le Prince d'Anhalt étant venu au secours du Roy à son avénement à la Couronne avec l'Armée Allemande, la demanda pour lui. Tous ces projets n'eurent point de suite par diverses raisons d'Etat ou d'inclination, & le Roy trop occupé des affaires de la guerre, vouloit d'ailleurs mettre ce mariage à profit.

Celui de tous, qui pendant un assez long-temps prétendit à ce grand parti avec plus d'espérance de réussir, fut le Comte de Soissons. Le

Roy

Roy lui en parla lui même, pour l'attirer à son parti durant la plus grande chaleur de la Ligue; & en effet il le gagna par là. Le Comte lui amena quelques troupes, & le servit bien à la bataille de Coutras, après laquelle ils allérent de compagnie en Bearn. Le Prince agréa fort à la Princesse, & la Princesse au Prince, & la chose auroit été concluë, sans les soupçons qu'on donna au Roy du Comte de Soissons, qui, lui dit-on, après qu'il auroit épousé sa sœur, avoit dessein de se retirer à la Cour de France, pour obtenir la confiscation des biens de la Maison de Navarre, & joüir de ceux dont il pourroit se saisir, sans se mettre autrement en peine de lui. 1598. Mémoires de Sully. T. 1. c. 39.

Soit que cela fût vrai, soit qu'il fût faux, le Comte de Soissons fut obligé de s'en retourner sans avoir rien fait; ce qui n'empêcha pas que l'inclination, & les correspondances entre le Prince & la Princesse, ne continuassent, jusques-là qu'ils résolurent de se marier sans attendre le consentement du Roy, qui étoit alors occupé au siége de Rouen. Le Comte de Soissons pour cet effet quitta la Cour sous prétexte d'un voyage qu'il fit à Nogent, & alla une seconde fois en poste en Bearn: mais cette intrigue ne put être conduite si sécrétement, que le Roy n'en eût avis, & quand le Comte arriva, il trouva le sieur de Pangeas qui avoit ordre & pouvoir du Roy de s'opposer au mariage. Le Comte nonobstant cette opposition vouloit passer outre: mais Jean de Gassion alors second Président du Conseil Souverain de Bearn, fit prendre les armes aux Bourgeois, & le Comte de Soissons, de peur d'être arrêté, fut contraint de se sauver en diligence. Le Roy fut sensible à ce service que Gassion lui avoit rendu: de sorte qu'après la mort du Premier Président, ne pouvant lui donner cette Charge, à cause qu'il étoit Calviniste, il la laissa vacante jusqu'a la mort de Gassion, afin qu'il fût toûjours à la tête de ce Conseil.

Ces oppositions ne firent qu'irriter la passion du Prince & de la Princesse; & par le moyen de la Comtesse de Guiche, chagrine contre le Roy qui l'avoit autrefois aimée & qui ne l'aimoit plus, ils se donnérent mutuellement par écrit une promesse de mariage; mais le Roy quelque-temps après, par l'adresse du Baron de Rosni, tira de l'un & de l'autre une retractation de cette promesse.

Le Duc de Montpensier, étoit venu depuis sur les rangs, le Roy lui ayant donné espérance de ce mariage. Cette concurrence produisit une grande animosité entre le Duc & le Comte de Soissons, qui furent plusieurs fois sur le point d'en venir à un duel à cette occasion, jusqu'à ce que le Roy, assez long-temps après, déclara nettement à sa sœur, qu'il vouloit absolument qu'elle ne pensât plus au Comte de Soissons, qui ne se ménageoit auprès de lui en aucune maniére, & paroissoit plutôt s'appliquer à lui déplaire en toute rencontre.

Cette déclaration fut très-chagrinante pour la Princesse: mais il fallut obéir. La paix cependant ayant été concluë à Vervins, le Roy lui proposa le Duc de Bar qu'elle agréa, & ils furent fiancez quelque temps après. Il y avoit une difficulté du côté de la Religion de cette 1599. *Qui epouse enfin le Duc de Bar.*

1599. Princesse qui étoit fort entêtée du Calvinisme. Le Pape prétendoit que ce mariage ne pouvoit point se faire sans qu'il donnât une dispense, tant à cause de l'hérésie, qu'à cause qu'elle & le Duc étoient parens au troisiéme & au quattriéme dégré. Nul Prélat de France par la même raison ne vouloit se charger de les marier. Le Pape avoit écrit au Duc de Bar, pour le détourner de ce mariage, à moins que la Princesse ne se convertît. Cet obstacle embarassoit beaucoup le Duc de Bar, parce qu'il regardoit une telle alliance comme fort avantageuse pour lui : toutesfois d'autant que le Roy souhaitoit aussi que la chose s'éxécutât, on ne laissa pas de faire le mariage, & Charles de Bourbon Archevêque de Rouen frére bâtard du Roy s'étant laissé gagner, ils furent mariez par ce Prélat au commencement du mois de Janvier. On supposa que quand la chose seroit faite, on obtiendroit la dispense avec le temps ; & que peut-être on viendroit à bout de convertir la Princesse.

Mémoires de Sully T. 1. c. 88.

En effet le Duc, dans cette vûë, l'engageoit de temps en temps à des conférences avec des Docteurs Catholiques, & sur tout avec le pére Commolet Jésuite : mais comme quelques Calvinistes de France, & en particulier du Plessis-Mornay qu'elle estimoit fort, n'oublioient rien, pour l'affermir de plus en plus dans son hérésie par leurs Lettres, & par leurs Livres qu'ils lui envoyoient, ces conférences ausquelles elle ne condescendoit que par complaisance pour le Duc, ne l'ébranloient point, étant bien résoluë, ainsi qu'elle l'écrivoit un jour au sieur du *Plessis*-Mornay, de n'aller à la Messe, que quand il seroit Pape.

Lettre de Madame au sieur du Plessis-Mornai du mois de May 1599. Lettres du sieur du Plessis-Mornay à Madame du 30. May 1599.

Le Pape à la fin se laissa fléchir : la dispense fut accordée trois ans après, à condition que le mariage seroit contracté de nouveau ; que Madame suivant la promesse qu'elle en donna, écouteroit serieusement les instructions des Théologiens Catholiques, & que tous les enfans qui naîtroient de ce mariage, seroient élevez dans l'ancienne Religion : mais le courrier qui apportoit une si bonne nouvelle tant souhaitée du Duc de Bar, n'arriva en Lorraine, qu'après la mort de cette Princesse, qui avoit expiré dans son hérésie le treiziéme de Février de l'an 1603.

Et meurt.

Le Cardinal de Florence Légat du Pape étoit parti sur la fin du mois d'Août, pour retourner à Rome, comblé des bénédictions que les peuples de France lui avoient données pour la paix de Vervins, & des honneurs que le Roy lui fit ; car il alla le visiter lui-même à son Hôtel avant son départ. Mais le Cardinal étoit toûjours un peu chagrin de trois choses ; la premiére étoit le mariage dont je viens de parler ; la seconde étoit l'Edit de Nantes qu'il n'avoit pû empêcher, & dont on n'avoit retardé l'enregistrement que par égard pour lui ; & la troisiéme fut un nouvel Arrêt du Parlement contre les Jésuites, en confirmation de celui qui avoit été rendu en 1595. & qui les bannissoit tout de nouveau du ressort de quelques Parlemens, où ils avoient été retenus. Il avoit reçu sur ce dernier article plusieurs Lettres du Pape, qui avoit fort à cœur le rétablissement de cette Compagnie en France. Monsieur d'Ossat lui en avoit toûjours donné quelque espérance, & dès le temps de

Diverses Lettres de M. d'Ossat de l'an 1598. & 1599.

l'Ab-

l'Absolution du Roy ; ce qui ne s'accordoit pas avec le nouvel Arrêt : mais ce Prélat pressé par le Pape écrivit à la Cour si fortement là-dessus, que l'Arrêt ne fut point mis en éxécution. 1599.

Le départ du Légat fut suivi quelques mois après de celui du Président de Sillery, qui alla à Rome en qualité d'Ambassadeur de France après le retour du Duc de Luxembourg, pour travailler à deux affaires importantes de concert avec Monsieur d'Ossat, qui fut honoré le troisiéme jour de Mars de la dignité de Cardinal, aussi-bien que Monsieur Descoubleau de Sourdis depuis Archevêque de Bourdeaux. Le Roy avoit fortement sollicité le chapeau pour ce Prélat, à l'instance de la Marquise de Monceaux, qu'on nommoit alors la Duchesse de Beaufort.

Le Président de Sillery est envoyé Ambassadeur à Rome, & pourquoi.
Mémoires de Sully T. 1.

Les deux affaires dont le Président de Sillery fut chargé étoient celle du Marquisat de Saluces remise à l'arbitrage du Pape, & la dissolution du mariage du Roy & de la Reine Marguerite sœur du feu Roy Henri III. Je commencerai par celle-ci.

Ce n'étoit pas seulement depuis la paix, que le Roy avoit pris le dessein de faire casser son mariage avec la Reine Marguerite. Il y pensoit même avant sa conversion, & dès l'an 1592. il travailloit à obtenir là-dessus le consentement de cette Princesse.

Le Roy pense à faire casser son mariage avec la Reine Marguerite.

Leurs humeurs sympathisoient si peu, que quoiqu'il en dût couter le rang de Reine de France à Marguerite, elle s'y résolut sans beaucoup de peine ; peut-être même la chose auroit-elle été faite bien plutôt, sans que le Roy se fit Catholique, & qu'après cette démarche, c'étoit une necessité pour lui d'avoir sur ce divorce une Sentence du saint Siége. Il falloit avant que d'en venir là, qu'on le reconnut pour Roy à Rome, ce qui ne se fit pas si-tôt, & quand il eut reçu son Absolution, les guerres qu'il eut à soûtenir l'empêchérent de presser cette affaire.

Lettre du sieur du Plessis-Mornai du 14. Avril 1592.

Dès que Monsieur de Sillery fut arrivé à Rome, le Cardinal d'Ossat & lui en parlérent au Pape, qui ayant fait examminer la chose par des Cardinaux & des Théologiens, nomma des Commissaires, pour en faire une plus exacte discussion sur les lieux. Ce furent le Cardinal François de Joyeuse retourné depuis peu de Rome en France, Gaspard Silingardi Evêque de Modéne, que le Pape envoya avec la qualité de Nonce auprès du Roy, & Horatio del Monté Archevêque d'Arles.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat, de l'an 1599.

Comme les deux parties se trouvérent consentantes, & qu'il n'y avoit point d'enfans du mariage, tout consistoit à bien vérifier les faits, sur lesquels la Requête pour le divorce étoit fondée. Il y en avoit trois principaux. Le premier étoit, que la Reine Marguerite n'ayant encore que dix-neuf ans, avoit été violentée dans ce mariage par le Roy Charles IX. son frére & par la Reine Catherine de Médicis sa mére : Le second que Marguerite & le Roy étoient parens au troisiéme dégré, & que ni lui, ni elle n'avoient point demandé la dispense de consanguinité, le Roy parce qu'il étoit Huguenot, & la Princesse parce qu'elle ne consentoit pas

Causes de ce Divorce.
Recueil des actes touchant ce divorce parmi les Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Joyeuse.

1599.

pas à ce mariage. Il est bien vrai que le Roy Charles IX. l'avoit obtenuë de Rome; mais il l'avoit demandée sans consulter la Princesse. Il est vrai encore que depuis le mariage consommé, le Roy de Navarre l'avoit demandée lui-même, mais c'étoit sur un faux allégué, disant par la crainte de la mort après la saint Barthelemi, qu'il étoit Catholique, quoi qu'il ne le fût pas en effet : outre que cette dispense n'avoit point été présentée à l'Évêque de Paris, ni insinuée. Le troisiéme fait étoit *la cognation spirituelle*, Henri II. pére de Marguerite ayant été Parrain du Roy; car bien que cet empêchement de mariage entre les enfans du Parrain & le baptisé eût été retranché par le Concile de Trente, cependant ce Concile n'ayant point été reçu en France, il y faisoit une difficulté particuliére.

Elles sont examinées juridiquement.

Le Roy & la Reine furent interrogez juridiquement sur ces trois points, & sur plusieurs autres motifs de la Requête présentée au Pape pour le divorce. La Reine attesta avec serment, qu'elle avoit été forcée contre sa volonté à ce mariage; qu'elle n'avoit non seulement jamais demandé la dispense; mais qu'il n'y avoit qu'un an ou deux qu'elle sçavoit qu'il y en eût eu une, & que depuis qu'elle en eût eu connoissance, elle n'avoit eu nulle intention de l'accepter ni de s'en servir, y ayant quatorze ans qu'elle n'avoit veu le Roy.

L'article de la violence faite fut éxaminée avec toute l'exactitude possible. Neuf témoins furent ouïs, la plûpart gens de qualité : c'étoient le Cardinal Pierre de Gondi, le Maréchal de Retz, Estienne le Roy Abbé Commendataire de Saint-Martin de Nevers, Jerôme de Gondi Premier Gentilhomme de la Chambre, Claude Pinart Conseiller d'Etat, Nicolas Brulart Conseiller d'Etat, Estienne Pean sieur du Sauger Secrétaire de la feuë Reine-Mére, Charlotte de Beaulieu femme de François de la Trimouille Marquis de Nermoutier, Françoise Miquelot fille de Chambre de la Reine Mére. Tous attestérent unanimement la violence & les menaces qu'on avoit faites à la Princesse, avec diverses circonstances qui rendoient la chose indubitable.

Et le Mariage est déclaré nul.

Surquoi le Cardinal de Joyeuse, l'Archevêque d'Arles, & le Nónce du Pape rendirent leur Sentence le dix-septiéme de Décembre, par laquelle ils déclarérent nul, le mariage contracté entre Henri Roy de France & de Navarre, & Marguerite Duchesse de Valois. La procédure ayant été envoyée à Rome, le Pape approuva tout ce qui s'étoit fait, & le Roy fut entiérement libre, pour contracter un autre mariage selon les vœux de toute la France, qui souhaitoit passionnément de lui voir un successeur; & il n'y avoit pas lieu de l'espérer de la Reine Marguerite qui avoit déja quarante-six ans, & qui passoit pour être stérile.

Comment cette Princesse vécut depuis.

Cette Princesse vécut depuis avec plus de douceur & de régularité, qu'elle n'avoit fait dans les premiéres années de son mariage. Le Roy lui ayant rendu son amitié que ses anciens déportemens lui avoient fait perdre, elle s'occupa de l'étude & des conversations sçavantes qu'elle avoit toûjours aimées, & fit de grandes aumônes aux pauvres, des re-

venus

venus considérables qu'elle tiroit des Comtez d'Auvergne & de Clermont, & de la Baronnie de la Tour. Elle mourut en 1615. dans son Hôtel du Fauxbourg saint Germain, & son cœur fut déposé dans l'Eglise des Augustins, qu'on appelle encore aujourd'hui les Augustins de la Reine Marguerite, parce que cette Princesse fut leur fondatrice. On y voit au-dessous de son cœur, son épitaphe composée par l'Avocat Général Servin. 1599.

Négociation du Président de Sillery pour le Marquisat de Saluces.

La seconde chose pour laquelle Monsieur de Sillery avoit été envoyé en Ambassade à Rome, regardoit, ainsi que je l'ai dit, le différend du Marquisat de Saluces qui par le Traité de Vervins avoit été remis à l'arbitrage du Pape. Monsieur d'Ossat avant l'arrivée de l'Ambassadeur, avoit déja eu quelques audiences là-dessus, & comme le Pape craignoit sur tout, que si ce Marquisat revenoit au Roy, il n'y mît un Gouverneur Huguenot, avec danger que l'hérésie ne se coulât en Italie, ce Cardinal l'assura que Sa Majesté étoit résoluë de donner ce Gouvernement à un Catholique, de même qu'il avoit déja envoyé un Ambassadeur Catholique en Angleterre; & cette promesse fit beaucoup de plaisir au Pape.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat de l'an 1599.

Le Cardinal lui promit encore d'engager le Roy à écrire aux Magistrats de Genéve, pour les prier de permettre dans leur Ville l'exercice de la Religion Catholique: mais tout cela ne fut pas capable de faire goûter au Pape la nouvelle qui vint quelque temps après, de l'enregistrement de l'Edit de Nantes, & elle lui causa une extrême affliction. Le Cardinal d'Ossat l'adoucit un peu, en lui représentant que le Roy ne l'avoit fait que par necessité, pour rétablir la paix dans son Etat, en lui faisant envisager l'avantage que l'Eglise de France en retireroit par le rétablissement de l'exercice public de la Religion Catholique en quantité de Villes du Royaume, où il avoit été aboli, & en lui donnant espérance que durant la paix, il seroit beaucoup plus facile de ramener un grand nombre de Huguenots, par les soins que le Roy & les Evêques donneroient à leur conversion, que par une guerre civile, qui sans l'enregistrement de l'Edit de Nantes paroissoit inévitable.

Cependant le Duc de Savoye, qui n'avoit nullement envie de lâcher ce qu'il avoit pris, n'oublioit rien pour gagner le Pape, se couvrant toûjours du prétexte de la Religion, qu'on ne pouvoit, disoit-il, conserver saine & entiére en Italie, si on y donnoit entrée aux hérésies, en remettant le Marquisat de Saluces entre les mains du Roy de France. Il fit demander permission au Pape, d'aller lui-même à Rome, pour lui représenter ses droits: mais le Pape ne jugea pas à propos de consentir à ce voyage, de peur de se rendre suspect au Roy. Ainsi le Duc se contenta d'y envoyer le Comte de Verruë en qualité de son Ambassadeur, & le fit accompagner de Louïs Morozzo Président du Sénat de Turin, & de Jean Vando Sénateur, & premier Professeur en l'Université de cette Ville. Les Envoyez des deux Princes firent à Rome divers écrits, qui furent mis entre les mains du Pape, & de ses Ministres.

Guichenon Hist de Savoye.

Le Duc avoit envoyé un peu auparavant à la Cour de France Pierre Leo-

1599. Leonard Roncas son Secrétaire d'Etat, pour faire des plaintes au Roy au sujet de quelques courses que les troupes Françoises de la frontiére avoient faites sur ses Terres, & de ce que Monsieur de Lesdiguiéres ne tenoit pas assez la main à empêcher ces infractions du Traité de paix: mais le principal dessein de Roncas étoit de reconnoître la disposition du Roy à l'égard du Marquisat de Saluces. Il trouva ce Prince dans la resolution de le retirer de gré ou de force; surquoi le Duc prit celle d'aller lui-même trouver le Roy, & de traiter immédiatement avec lui de cette affaire, comptant beaucoup sur sa propre adresse, & sur son habileté à négocier.

Mais comme il ne vouloit pas que l'on crût, qu'il avoit pris de lui-même ce dessein que tout le monde n'approuveroit pas, il obligea Roncas à dire en plein Conseil, où il faisoit le rapport de sa négociation, que le Roy auroit extrêmement souhaité de voir son Altesse, dans l'espérance que tous deux traitant ensemble, les choses pourroient aisément s'accommoder.

Le Duc de Savoye vient à la Cour de France pour ce sujet.

Dèslors le bruit se répandit par tout, que le Duc devoit aller à la Cour de France. Peu le crurent, & ceux qui se piquoient le plus de politique, s'en moquérent. Ce voyage se fit néanmoins; mais ce ne fut que plusieurs mois après. Le Duc de Savoye pensoit seulement alors à faire prolonger le terme du compromis, qui expiroit au deuxiéme de May, jour auquel le Traité de Vervins avoit été signé l'année précédente; & il y avoit été dit expressément, que le Pape rendroit son jugement sur le Marquisat de Saluces, dans cet espace de temps.

Le Duc agissoit auprès du Pape pour cette prolongation. Il envoya le Chevalier Berton en France pour ce même sujet, & pour dire au Roy que son Maître vouloit venir lui mettre sa personne & tous ses intérêts entre les mains. Il envoya en même-temps le Comte Alphonse de Langusque en Espagne, pour prévenir le jeune Roy sur ce voyage, & tâcher de découvrir ce qu'il pourroit espérer de lui, au cas qu'il fût obligé de rompre avec la France au sujet du Marquisat de Saluces. Les Ministres d'Espagne lui firent sur ce second point les plus belles promesses du monde, jusqu'à lui dire que s'il étoit attaqué par les François, Sa Majesté Catholique monteroit aussi-tôt à cheval, pour aller à la tête de ses armées le secourir. C'est ainsi que l'on parloit en Espagne à l'Ambassadeur de Savoye; mais le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne à Rome, avoit dit au contraire plusieurs fois au Comte de Verruë, que son Altesse ne devoit pas se flatter jusqu'au point de croire, que le Conseil d'Espagne voulût engager le jeune Roy à une nouvelle guerre avec la France pour la défense du Marquisat de Saluces.

Et le Marquisat est mis en sequestre entre les mains du Pape.

Le Roy accorda aux instances du Pape la prolongation du compromis; & le Général des Cordeliers nommé alors Patriarche titulaire de Constantinople étant venu en France, obtint encore une autre chose, qui fut que le Marquisat de Saluces seroit mis en sequestre entre les mains du Pape. On crut à la Cour de France avoir fait un

un bon coup, d'avoir par ce moyen commencé à déposséder le Duc de Savoye de ce Marquisat; mais cette démarche ne fut nullement du goût du Cardinal d'Ossat; & il en avoit de bonnes raisons qu'il écrivit à Monsieur de Villeroy. „ La premiére, que le Roy renonçoit par „ là tacitement au possessoire qui étoit le plus sûr & le plus clair de ses „ droits, dont il ne falloit jamais se départir. La seconde, que quand „ bien Monsieur de Savoye subiroit de bonne foi ledit séquestre, en „ souffrant que tous les gens de guerre qu'il a au Marquisat en soient „ ôtez, le Marquisat sera entre les mains du Pape pour autant de temps „ qu'il lui plaira, desquelles ne sera si facile de le ravoir, comme „ de celles de Monsieur de Savoye; d'autant que le Roy, quand il „ en faudroit venir-là, ne commencera pas si facilement la guerre con„ tre un Pape & contre le saint Siége, comme il feroit contre Savoye „ & Piémont; & cette considération peut encore empirer, si le Pape „ vient à mourir, & qu'il lui succéde quelqu'un qui eût plus d'incli„ nation à l'Espagne qu'à la France, comme il peut avenir. La troi„ siéme, que le Roy tient une grande partie de la Bresse, & se pour„ roit servir des Places & forces qu'il a, pour prendre par surprise, ou „ par siége la Ville & Citadelle de Bourg: là où après ce séquestre, il „ n'y tiendra plus rien; & s'il en veut quelque chose, faudra qu'il „ l'ôte au Pape & au saint Siége, avant que de pouvoir toucher à ce „ que Monsieur de Savoye en tient. La quatriéme, qu'il faudra que sa „ Majesté se surcharge de dépense, pour entretenir au moins une gran„ de partie des garnisons dudit Marquisat, que Monsieur de Savoye „ ne voudra plus payer, & le Pape encore moins, & ainsi Monsieur „ de Savoye qui se consumoit en frais & en soin pour le soupçon per„ petuel auquel il étoit du Roy & des Habitans mêmes dudit Marqui„ sat, sera soulagé d'autant de dépense & de soucy: mais ce qui me „ fait porter ceci avec moins d'impatience, ajoûte le Cardinal, est la „ mauvaise foy dont Monsieur de Savoye sans doute usera en la procé„ dure de ce séquestre qui donnera le moyen au Roy de retirer sa parole „ sans y rien laisser de sa réputation.

1599. Lettre du Cardinal d'Ossat du 11. d'Août 1599.

Cette prédiction du Cardinal d'Ossat se trouva vraye à cet égard, ainsi que je le dirai bien-tôt, en parlant du voyage du Duc en France, avant lequel il se fit plusieurs changemens à la Cour par la mort & par la retraite de quelques personnes de considération, qui y occupoient de grandes Places.

Mort du Chancelier de Chiverni. Pompone de Belliévre lui succeder.

Le Chancelier de Chiverni signalé par sa fidélité au service de son Souverain, & par les grands services qu'il lui rendit depuis qu'il l'eut rappellé à la Cour, mourut cette année, & il en fut fort regretté. Ce Prince donna sa place à un homme qui le remplaça bien: ce fut Pompone de Belliévre illustre par ses Ambassades, où il avoit toûjours très-bien soûtenu les intérêts & l'honneur de la Couronne dans des temps & dans des occasions, où les ennemis de ce Royaume pouvoient impunément y donner atteinte. Lui seul sembla desaprouver le choix que le Roy faisoit de sa personne, entrant dans cette grande Charge, disoit-il, dans

1599. un temps où son grand âge eût dû la lui faire quitter, s'il l'avoit euë plûtôt: mais il ne laissa pas de s'en acquitter avec toute la dignité & tout l'avantage pour l'Etat, que son intégrité, sa prudence & sa grande expérience faisoient attendre de lui.

Autres morts considérables.

Gaspard de Schomberg Allemand de naissance, mais établi en France depuis long-temps, fut une autre perte pour le Roy qui l'affectionnoit fort par l'attachement que ce Seigneur avoit pour sa personne, & à cause de plusieurs importants services qu'il lui avoit rendus, soit dans la guerre, soit dans les négociations, & en dernier lieu dans les affaires de Bretagne & dans celles des Huguenots. François de Vivonne Marquis de Pisani, ne fut pas moins regretté du Roy. On a fait souvent dans cette Histoire mention de ce Seigneur également recommandable par sa valeur, par sa sagesse & par sa probité. Le choix que le Roy fit de sa personne pour l'employ de Gouverneur du jeune Prince de Condé héritier présomptif de la Couronne, fut une marque de la grande estime qu'il en faisoit. La réputation qu'il s'acquit à Rome, où il fut long-temps Ambassadeur, & les signalez services qu'il y rendit à la Couronne dans les temps les plus difficiles, rendront sa mémoire immortelle & chére à toute la France. Il eut pour successeur auprès du Prince de Condé le Comté de Belin. Ce choix fit connoître que la reddition de la ville d'Ardres aux Espagnols ne l'avoit pas entiérement ruïné dans l'esprit du Roy, ou du moins qu'à la Cour on revient avec le temps des plus grandes & des plus justes disgraces.

Pierre d'Espinac Archevêque de Lyon, qui avoit joué un si grand rolle durant la Ligue, décéda pareillement. Comme depuis la reddition de Paris, il n'étoit plus en crédit, sa mort n'attira l'attention que de ceux qui prétendoient à un si bel Archevêché. Mais on peut dire que de toutes ces morts il n'y en eut point qui fit plus d'éclat, que celle de Gabriele d'Etrées Marquise de Monceaux & Duchesse de Beaufort, tant pour la maniére, que pour les circonstances où elle arriva.

Circonstances de celle de Gabriele d'Etrées, Marquise de Monceaux & Duchesse de Beaufort.

Cette Dame d'une beauté singuliére, qui avoit charmé le Roy, rouloit depuis longtemps les plus hauts desseins, & ne visoit pas à moins, qu'à devenir Reine de France. C'étoit plûtôt à la sollicitation de ses parens & de ses Alliez, que d'elle-même; car elle étoit d'un esprit mediocre, & naturellement modérée. Le Roy par un amour aveugle, l'entretenoit dans ces projets ambitieux, & il avoit autant d'envie de la faire Reine, qu'elle en avoit elle-même de l'être. C'étoit un des motifs qui lui donnoit le plus d'empressement pour son divorce avec la Reine Marguerite; & comme il ne cachoit pas assez ses intentions là-dessus, cela même fit un obstacle de la part de cette Princesse; car elle avoit peine à céder la place à une personne si fort au-dessous d'elle pour la naissance, & qui bien que de grande qualité, n'étoit point Princesse. Monsieur de Sancy dans un discours imprimé parmi les Mémoires d'Etat, se fait grand honneur de la maniére libre avec laquelle il parloit au Roy là-dessus, même en présence de la Duchesse de

de Beaufort, & il attribuë sa disgrace à cette liberté. Mais la providence de Dieu & peut-être sa justice pourvûrent par une autre voye aux inconvéniens qu'on pouvoit appréhender de ce mariage. 1599.

Elle étoit à Fontainebleau sur la fin du Carême, & le Roy ne voulant pas, pour éviter le scandale, qu'elle s'y trouvât avec lui pendant les Fêtes, jugea à propos qu'elle les allât passer à Paris. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin, où en se séparant, elle lui parla comme si elle avoit eu quelque pressentiment de ce qui devoit lui arriver. Elle lui recommanda ses deux fils César & Aléxandre, & sa fille Henriette, & ses serviteurs, & lui dit beaucoup d'autres choses qui l'attendrirent fort.

Il lui donna la Varenne pour l'accompagner. Le lendemain qui étoit le Jeudi-saint, étant allée aux Ténébres au petit saint Antoine, elle y eut quelques éblouïssemens qui l'empêchérent des les entendre toutes entiéres, & elle retourna au Logis du sieur Zamet où elle avoit dîné. Elle y fut frappée d'une violente apopléxie, de laquelle étant un peu revenuë, la premiére & même l'unique chose qu'elle dit, fut qu'on la transportât au Logis de Madame de Sourdis au Cloître saint Germain: & comme elle fit paroître sur cela beaucoup d'inquiétude & d'empressement, la Varenne l'y fit porter. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle eut de nouvelles attaques de son mal. Elle étoit fort prête d'accoucher: ce qui empêcha qu'on ne lui donnât de certains remédes dont on auroit pû se servir, si elle n'avoit pas été dans cet état. Elle mourut le Samedy-saint dixiéme d'Avril. Dès qu'elle eut expiré, son visage devint tout livide, & les convulsions lui avoient fait tourner le cou, comme si on le lui avoit tors, & d'une maniére qui faisoit horreur.

Ces accidens qui peuvent arriver fort naturellement, ne laissérent pas de donner lieu à mille contes ridicules. Il y en eut qui les attribuérent à l'opération du Diable, à qui, disoient-ils, elle s'étoit donnée pour posséder absolument le cœur du Roy. D'autres prétendirent qu'elle avoit été empoisonnée; & il semble par la relation de cette mort que le sieur de la Varenne envoya au Baron de Rosni, qu'elle eut elle-même quelque soupçon là-dessus, vû l'empressement avec lequel elle voulut sortir toute malade qu'elle étoit, du logis du sieur Zamet où elle avoit fait son dernier repas. *Contes ridicules qu'on en fit.* Lettre du sieur de la Varenne au Baron de Rosni.

Quoi qu'il en soit, le Roy qui s'étoit mis en chemin pour venir à Paris, & n'en étoit pas à quatre lieuës lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort, retourna sur ses pas à Fontainebleau. L'extrême amour qu'il avoit pour cette Dame, lui fit faire certaines choses que tout le monde n'approuva pas. Il prit d'abord le dueil en noir contre la coûtume de nos Rois, & aussi-tôt après en violet qu'il porta trois mois. La Cour le prit aussi par complaisance, & le porta aussi long-temps. Après tout, cet accident fit faire au Roy de sérieuses réfléxions; mais l'effet qu'elles produisirent sur son esprit, fut de peu de durée; car ce *Le Roy en prend le deuil.* Mémoires de Chiverny.

1599. Mémoires de Sulli T. 1. c. 92.

Prince obsédé de gens qui connoissoient son foible, & n'avoient en vûë que leur fortune sans nul égard ni pour sa réputation, ni pour sa conscience, ni pour le bien de son Etat, usoient de toutes sortes d'artifices, pour le jetter en d'autres engagemens, dans l'espérance d'avoir part à ses faveurs & à ses graces par le moyen d'une nouvelle Maîtresse.

Il aime Mademoiselle d'Entragues, qui lui demande une promesse de mariage.

Mademoiselle d'Entragues, qui n'avoit guéres moins de beauté, & étoit beaucoup plus artificieuse que la Duchesse de Beaufort, le charma. Elle étoit fille d'une mere qui avoit aussi été maîtresse de Charles IX. & dont elle avoit eu le Comte d'Auvergne. Cette Demoiselle repondoit fort à l'inclination du Roy; mais, lui disoit-elle, je suis gardée à vûë par mes parens qui pour leur honneur & pour leur conscience, ne me permettront jamais de vous satisfaire, à moins que vous ne me donniez une promesse de mariage. Ce refus ne fit qu'irriter sa passion, & il se résolut à lui donner ce qu'elle lui demandoit: mais comme la raison prenoit de temps en temps le dessus dans l'esprit de ce grand Prince, il ne se pressoit pas de lui mettre en main cette promesse, quoi qu'il l'eût déja couchée par écrit; & avant que de la donner, il en parla au Baron de Rosni.

C'est un grand avantage pour un Roy, d'avoir des serviteurs fidelles & sincéres, qui dans les conseils qu'ils leur donnent, envisagent son bien & son honneur, plutôt que l'avancement de leur fortune en flattant sa passion.

Liberté du Baron de Rosni à qui ce Prince en demandoit son avis.

Ce Seigneur refusa d'abord de dire son avis sur une telle matiére; mais pressé de le faire avec toute liberté, il prit le papier que le Roy tenoit à la main, & le déchira, en disant: *Voilà, Sire, puisqu'il vous plaît le sçavoir, ce que je pense d'une telle promesse. Comment, morbleu, dit le Roy fort surpris, je croi que vous êtes fou. Il est vrai, Sire,* reprit le Baron, *je suis un fou & un sot, & voudrois l'être si fort, que je le fusse tout seul en France.*

Il continua avec la même liberté, & fit souvenir le Roy de ce que Sa Majesté même lui avoit dit autrefois de cette Demoiselle, qui ne vaut pas, ajouta-t-il, les cent mille écus que vous m'avez déja obligé de lui donner. Il lui representa les conséquences d'une telle promesse donnée par écrit, & qu'on ne lui demandoit, que pour la rendre publique; qu'elle le perdroit de réputation & donneroit lieu aux intrigues de quantité de gens mal intentionnez dont sa Cour étoit remplie; qu'elle empêcheroit son divorce avec la Reine Marguerite, qui toute résoluë qu'elle avoit été depuis plusieurs années à y donner son consentement, avoit changé de résolution sur le bruit qui avoit couru, qu'il vouloit épouser la Duchesse de Beaufort; que la même raison la feroit persister dans ce refus, quand elle sçauroit qu'il auroit eu seulement la première pensée d'épouser la Demoiselle d'Entragues, & que surement le Pape informé d'un dessein si indigne d'un si grand Roy, ne donneroit jamais les mains au divorce; que les peuples qui n'aspiroient qu'à lui voir un successeur d'un mariage légitime & digne de lui, changeroient en haine & en mépris,

pris,

pris, l'affection & l'estime qu'ils avoient pour sa Personne, & qu'il le prioit d'envisager serieusement de telles consequences. 1599.

Le Roy tout pensif se retira dans son cabinet, & demanda de l'encre & du papier au sieur de Lomenie, & l'on crut que c'étoit pour écrire de nouveau la promesse qui avoit été déchirée : il en sortit un demi-quart d'heure après, & monta à cheval pour aller à la chasse, sans dire un seul mot au Baron de Rosni qu'il rencontra.

Comment récompensée.

Ce Seigneur se crut disgracié : mais il en fut désabusé, lorsque le Roy quelques jours après le fit Grand-Maître de l'Artillerie, dédommageant Monsieur d'Etrées pére de la Duchesse de Beaufort, qui avoit été pourvû de cette Charge durant le siege d'Amiens. Les amours ne laissérent pas de continuer entre le Roy & Mademoiselle d'Entragues, dont il eut des enfans ; mais ce fut apparemment sans condition, quoique des copies de la promesse dont j'ai parlé, vrayes ou fausses, eussent couru tout le Royaume.

Retraite de la Marquise de Belle-Isle & du Maréchal de Joyeuse.

Mémoires de Sully T. 1. c. 91.

Je ne sçai si la funeste mort de la Duchesse de Beaufort, fut la cause de la retraite de deux personnes qui faisoient grande figure à la Cour : mais elle se fit aussi-tôt après. L'une fut d'Antoinette d'Orléans fille du Duc de Longueville, Marquise Douairiére de Belle-Isle, qui se fit Feuillentine, & l'autre de Henri Duc de Joyeuse & Maréchal de France, qui étant sorti des Capucins, pour se mettre à la tête de l'armée de la Ligue en Languedoc, renonça de nouveau au monde, pour reprendre l'habit de Capucin.

On rapporte plusieurs motifs d'une si généreuse résolution, qui devoit lui avoir beaucoup coûté, après avoir gouté une seconde fois les délices & les grandeurs de la Cour avec assez de liberté. Les uns disent que pressé par le Pape de rentrer dans l'Ordre des Capucins, les causes de la dispense qu'il avoit euë pour en sortir ne subsistant plus, les remords de sa conscience l'obligérent de satisfaire à ce devoir : mais cette raison est évidemment fausse, parce qu'après avoir eu cette dispense, & être sorti de cet Ordre, le Pape par un Bref daté du cinquiéme de May de l'an 1595. l'avoit fait passer dans la Religion des Chevaliers de Malte, & par un autre du dix-huitiéme de Septembre 1596. il lui avoit permis l'usufruit & la disposition de tous les biens de sa famille, tant de ceux qu'il possédoit actuellement, que de ceux qui pourroient lui écheoir par quelque voye que ce fût, & cela jusqu'à la fin de sa vie.

Ces Brefs sont rapportez dans les Mémoires pour l'Hist. du Card. de Joyeuse.

D'autres ont attribué sa retraite à quelques mots piquants, que le Roy dit en certaines occasions sur sa sortie des Capucins. D'autres enfin, à un Sermon fort touchant, qu'il entendit du Pére Laurent Capucin à saint Germain l'Auxerrois pendant le Carême, qui précéda de peu de jours son retour chez les Capucins : & dont il parut extrêmement touché. Mais on a sçû de feu Monsieur Sublet des Noyers Secrétaire d'Etat de Louïs XIII. que le coup venoit de plus loin.

A quoi la derniére est attribuée.

Il racontoit que Monsieur Sublet de la Guichonniére Maître des Comptes son pére, grand homme de bien, & qui avoit fort à cœur le

1599. le salut du Maréchal, dont il administroit les revenus, l'avoit fait rentrer dans lui-même par l'innocent & saint artifice que je vais dire.

Vie de S. François de Borgia par le Pére Verjus.

Le Jésuite Ribadeneira avoit composé en Espagnol la Vie de François de Borgia autrefois Duc de Candie, mort Général de sa Compagnie en odeur de sainteté, & qui depuis a été canonisé. Cette vie avoit été traduite en François; & Sublet l'ayant lûë, crut qu'elle pourroit faire impression sur l'esprit du Maréchal. Il la fit relier avec une propreté extraordinaire, & n'y épargna pour l'embellir, ni l'or ni l'émail.

Un soir le Maréchal s'étant mis au lit, & tous ses gens s'étant retirez, le sieur Sublet resta seul comme pour l'entretenir des affaires de sa maison, ayant sous le bras le Livre dont je parle. La beauté de la relieure excita la curiosité du Maréchal, qui lui demanda à le voir. Ce sage vieillard s'excusa en riant, de le lui laisser, disant que ce n'étoit pas un Livre à son usage, & qu'il pourroit bien se repentir de l'avoir lû. Il le lui donna enfin à condition de ne l'ouvrir que le lendemain, parce que s'il se mettoit une fois à le lire, il ne pourroit le quitter, & y perdroit le repos de la nuit.

Le Maréchal le lui promit; mais il ne put s'empêcher d'en commencer la lecture, qui l'attacha si fort, & en même-temps le toucha si vivement, qu'il y reconnut sa condamnation par les éxemples héroïques de la vertu du Seigneur Espagnol, qui ne lui cédoit ni en richesses, ni en faveur auprès de son Souverain: mais qui avoit été beaucoup plus fidéle à la grace que lui. Il passa la nuit en de violentes agitations d'esprit; & ayant fait appeller de grand matin Monsieur Sublet, il lui dit en se jettant à son cou tout baigné de larmes: Il faut, mon cher pére, il faut suivre la voix de Dieu, & vos sages conseils: je ne vous demande que peu de temps pour mettre ordre à mes affaires, & je reprendrai aussi-tôt après le saint état de vie que j'ai quitté. Il le fit, en effet, dès qu'il eut marié sa fille unique au Duc de Montpensier, & parut peu de temps après en Chaire, où, quoique peu sçavant, il fit par son éxemple beaucoup plus que par ses discours, un très-grand nombre de conversions; un Duc en Chaire, ainsi qu'on l'avoit dit en Espagne de celui dont la vie avoit converti ce Seigneur, étant une conviction infiniment forte du mépris que le monde mérite.

Ce furent là les plus considérables changemens qui se firent à la Cour, laquelle, depuis la paix de Vervins, n'étant plus occupée de projets de guerre, ne fournissoit guéres que ces sortes d'événemens particuliers.

Etat des affaires de l'Archiduc.

Cependant l'Archiduc Albert revint dans ses Etats des Pays-Bas après son mariage avec l'Infante Isabelle, & trouva que bien qu'il fût délivré d'un aussi puissant ennemi que le Roy de France, il ne lui seroit pas si facile qu'il l'avoit espéré, de venir à bout des Hollandois toûjours soûtenus de la Reine d'Angleterre.

Le Prince Maurice fait fortifier la ville de

La guerre s'étoit faite avec divers succès durant son absence, & les Espagnols étoient entrez dans l'Isle de Bommel. Cette Isle est formée par les riviéres du Rhin & de la Meuse. Ils regardoient la Ville qui don-

donne le nom à l'Isle, comme une des plus importantes conquêtes qu'ils pussent faire, parce qu'ils pouvoient de-là entrer fort avant dans le pays des Etats, & les Hollandois par la même raison en appréhendoient extrêmement la perte. C'est pourquoi le Prince Maurice y accourut en personne, pour rassurer par sa presence le courage des habitans consternez de la descente des Espagnols dans l'Isle. Il pourvut à leur défense, & ce fut là proprement que l'on commença à mettre en usage, la maniére que l'on a suivie depuis, d'entourer les Places de beaucoup de dehors, de faire à ces dehors des fossez comme à la Ville même, & de les renfermer d'un espéce de Parapet appellé chemin couvert à angles saillans & à angles rentrans, au devant duquel on fait un glacis, qui en rend les approches très-difficiles aux ennemis.

1599. Bommel à la moderne.

Cette nouvelle maniére de défense a fait depuis imaginer aux Ingeneurs, diverses methodes d'attaquer. Cet art est parvenu à sa perfection de nos temps, & je croi que ce fut là une des principales raisons, qui fit donner depuis aux armées de Hollande, le glorieux nom d'Ecole de la Guerre. Le Prince Maurice par cette invention, mit la Ville de Bommel en assurance.

Ce qui fit appeller la Hollande l'Ecole de la guerre.

Il fut secouru non seulement des Anglois, mais encore par les François, qui accoûtumez à la guerre, & s'ennuyant déja de la paix, venoient en foule en Hollande. Le sieur de la Nouë entre-autres, fils de ce fameux Capitaine qui avoit autrefois commandé les troupes des Etats, y en mena grand nombre; & c'est ce qui donna sujet à l'Archiduc, d'envoyer au Roy, pour faire des plaintes de trois choses. Premiérement de ce que nonobstant la paix jurée à Vervins, les troupes Hollandoises étoient pleines de François; secondement, de ce que le Roy fournissoit de l'argent aux Etats; & en troisiéme lieu, de ce que quelques François avoient tenté de surprendre Cambrai.

Plusieurs François y vont servir.

Le Roy le satisfit sur ces trois Chefs. Il répondit sur l'article de l'argent fourni aux Hollandois, que c'étoit des dettes qu'il acquittoit, & les prêts qu'ils lui avoient faits durant les guerres passées. Touchant celui de Cambrai, il désavoua les auteurs de l'entreprise; ceux d'entre-eux qui furent pris par les Espagnols, protestérent qu'ils l'avoient fait sans l'aveu du Roy, & que c'étoit à l'instigation du Maréchal de Balagny, qui de son propre mouvement, & dans l'espérance de se rétablir dans son ancienne Principauté, avoit ménagé des intelligences dans la Place. Enfin à l'égard des François qui alloient servir en Hollande, le Roy fit publier par tout de sévéres défenses à tous ses sujets de le faire: mais soit par l'inquiétude naturelle à la nation, soit par ce qu'on ne crut pas que le Roy prétendît éxiger sur cet article, une obéïssance trop exacte, les Regimens Hollandois furent toûjours bien fournis d'Officiers & de soldats François.

Il y en eut qui prirent un autre parti; ce fut d'aller servir en Hongrie, où Vaubecourt Gentilhomme de Champagne surprit Javarin avec le petard, instrument de guerre jusqu'alors inconnu aux Turcs, & le

De même qu'en Hongrie.

Duc

Duc de Mercœur, invité par l'Empereur à prendre part à cette guerre, y alla l'année suivante avec l'agrément du Roy, s'y signala, & y acquit beaucoup plus de véritable gloire, qu'il n'avoit fait dans les guerres civiles de France.

1599.

Dessein de deux Jacobins contre la vie du Roy découvert.
Duplaix.

Quoique la Ligue fût entiérement détruite, les maximes pernicieuses qu'elle avoit inspirées à ses Sectateurs, regnoient encore dans quelques esprits. Deux Jacobins de Flandre, l'un nommé Charles Ridicovi, & l'autre Pierre Arger avoient résolu entre-eux d'assassiner le Roy, dans le temps qu'il n'avoit pas encore reçu l'Absolution du Pape. Ils vinrent tous deux en France à diverses fois, pour éxécuter leur détestable dessein, sans avoir pû en trouver l'occasion. Ridicovi ayant sçû que ce Prince avoit été absous par le saint Siége, non seulement ne pensa plus à éxécurer ce qu'il avoit projetté; mais encore il déféra son complice. Tous deux furent saisis. Arger convaincu d'avoir persisté dans sa damnable résolution, fut puni de mort, & Ridicovi mis au Fort l'Evêque, où il demeura deux ans sous le nom d'Avenin, qu'il avoit pris au lieu de son véritable nom. Il trouva moyen de s'échapper avant l'éxécution de l'Arrêt de bannissement prononcé contre lui: mais ayant été arrêté de nouveau, & un Curé de l'Evêché de Langres ayant attesté, que ce malheureux homme avoit repris sa premiére pensée d'attenter sur la Personne du Roy, il fut puni du même supplice que son confrére.

Autre avis semblable donné par un Capucin.

Un Capucin de Milan donna encore avis, qu'un homme qui étoit sorti de l'Ordre, où il avoit été frére lai, méditoit un pareil attentât. Celui-cy fut surpris en habit de marmiton, & ayant paru embarrassé dans l'interrogatoire, & apportant de mauvaises raisons, pour lesquelles il avoit quitté son habit, & suivoit la Cour, il fut aussi puni de mort.

C'étoit un horrible scandale, de voir sortir ces monstres des lieux consacrez à la plus haute sainteté, & les Huguenots sçurent toûjours fort bien le dire, & le reprocher aux Catholiques: mais ce reproche leur sieoit mal; car outre que les Catholiques detestoient alors généralement autant qu'eux, ces horribles desseins, ausquels durant la fureur de la Ligue, on ne peut nier que plusieurs n'eussent applaudi, c'est qu'on avoit trop clairement connu depuis deux ans, l'esprit de la Secte Huguenote, & sa disposition à l'égard du Roy, qu'elle ne tendoit pas à moins, qu'à ôter la Couronne à ce Prince, qu'elle se vantoit de lui avoir mise sur la tête. L'éxemple de Poltrot qui assassina François Duc de Guise, la conjuration d'Amboise, & quelques autres faits semblables, montrent assez que l'esprit de faction est toûjours le même, & toûjours capable des mêmes excès, sur tout quand le motif de la Religion peut servir de prétexte, pour colorer les plus grands crimes.

Suite de l'affaire du Marquisat de Saluces.

Cependant les Agens que le Duc de Savoye envoyoit les uns sur les autres à la Cour de France, ne recevoient du Roy & de ses Ministres que des réponses ou générales, où peu agréables. Enfin on leur déclara que le Duc ayant laissé passer l'année du compromis, & les deux mois

mois de la prorogation que le Roy en avoit faite à la priére du Pape, Sa Majesté étoit résoluë de ravoir le Marquisat de Saluces; qu'il étoit de sa reputation plus encore que de son intérêt, qu'on ne pût pas dire dans l'Europe, qu'il eût été forcé à lâcher une partie de son Etat usurpée d'une maniére si indigne par un Prince qui lui étoit si inférieur; qu'au reste si le Duc vouloit remettre de bonne grace le Marquisat de Saluces, il pourroit ensuite traiter sur cet article même, représenter les droits qu'il y prétendoit avoir, & compter sur la bonté du Roy, qui ne se laissoit jamais vaincre en honnêteté & en libéralité. 1599. Mémoires de Sully T. I. c. 91.

Ces derniéres paroles ne donnoient qu'une fort petite espérance au Duc de Savoye, d'avoir ce Marquisat, soit à condition d'hommage, soit par une échange. Il n'en désespéroit pas néantmoins tout-à-fait; & pour gagner le Roy, il affecta en diverses occasions, de se comporter avec beaucoup de froideur envers les Espagnols. Il fit beaucoup valoir auprès du Roy, le refus qu'il venoit de faire, d'envoyer en Espagne son fils aîné, & sa fille aînée que Philippe III. lui demandoit pour les faire élever à sa Cour: mais ses Envoyez lui donnérent une autre espérance qui le flatta beaucoup.

Ils l'assurérent qu'ils avoient reconnu qu'à la Cour de France il y avoit beaucoup de grands Seigneurs mécontens, & que quelques-uns d'entre eux, pour peu qu'ils pussent espérer d'être secondez, paroissoient disposez à exciter de grandes brouilleries dans l'Etat. Ce fut ce qui acheva de déterminer le Duc à venir lui-même à la Cour à deux fins. La premiére, de gagner le Roy par ses souplesses, sur lesquelles il comptoit beaucoup, s'estimant le plus habile négociateur de l'Europe, ayant effectivement un grand esprit, beaucoup d'adresse, de manége, de patience, sans être d'ailleurs trop scrupuleux en fait de sincérité. *Vuës du Duc de Savoye en venant à la Cour.*

Son autre vûë étoit de prendre des liaisons avec les mécontens, & s'il pouvoit y réussir, de prolonger la négociation, jusqu'à ce que le Roy occupé à démêler les brouilleries qu'il lui susciteroit dans le Royaume, ne fût plus en état de le venir inquiéter dans ses Etats.

Il lui fit donc agréer son voyage à la Cour, en lui protestant qu'il n'y venoit que pour recevoir ses ordres, lier avec lui une amitié très-étroite, & se rapporter de tout à sa justice & à sa bonté.

Il partit de Chamberri le premier de Décembre avec un train de douze cens chevaux, accompagné de la plûpart de ses Ministres, des Seigneurs de sa Cour, & de sa plus leste Noblesse. Guichenon Hist. de Savoye.

Le Roy avoit donné ordre partout de le recevoir comme sa propre personne. Monsieur de la Guiche Gouverneur de Lyon lui rendit les plus grands honneurs, jusqu'à lui présenter le dais qu'il refusa. Il prit la poste jusqu'à Rouanne: il s'embarqua sur la riviére de Loire, & descendit par eau jusqu'à Orléans.

Il y trouva le Duc de Nemours qui l'y attendoit, & le Maréchal de Biron sur la route de Fontainebleau où la Cour étoit alors, & un peu plus loin, le Duc de Montpensier qui avoient tous étéenvoyez pour le

le complimenter. Le Roy se disposoit à aller lui-même le recevoir sur le chemin : mais le Duc pour lui épargner cette peine, partit de grand matin avec le Duc de Nemours & quelques Seigneurs de sa suite, & arriva à Fontainebleau, comme le Roy sortoit de la Messe, & alloit monter à cheval.

1599.

Comment il fut reçu du Roy.

En approchant du Roy, il mit un genouil en terre. Ce Prince le releva aussi-tôt, l'embrassa, lui fit les plus aimables caresses, & le régala magnifiquement pendant sept jours, durant lesquels il lui tint souvent compagnie, lui montrant lui-même les augmentations qu'il avoit faites au Château, se promenant souvent avec lui dans les jardins, le menant à la chasse ; mais sans jamais lui parler d'affaires, ce qui l'inquiétoit fort, parce qu'il s'étoit attendu que le Roy lui en feroit la premiére ouverture ; mais il avoit affaire à un Prince aussi habile que lui, qui le connoissoit à fond & qui étoit bien preparé contre ses artifices.

1600.

Il tâche de mettre diverses personnes dans ses intérêts. Mathieu l. 2.

Le huitiéme jour, le Roy le mena à Paris, où il lui avoit fait préparer un appartement au Louvre. Le Duc l'en remercia, & alla descendre à l'Hôtel du Duc de Nemours son parent, & Prince de la Maison de Savoye. Les Fêtes de Noël se passérent partie en dévotions, partie en divertissemens, en bals, en tournois, en courses de bagues.

Le premier jour de l'an, le Duc fit des profusions en Etrennes aux personnes les plus considérables de la Cour, & particuliérement à Mademoiselle d'Entragues qu'il vouloit mettre dans ses intérêts, comme il avoit toûjours tâché d'y avoir la feuë Duchesse de Beaufort. Le Maréchal de Biron refusa deux beaux chevaux dont il lui voulut faire présent, disant qu'il ne lui convenoit pas de rien recevoir d'un Prince qui étoit en différend avec son Roy, soit qu'effectivement il en usât ainsi par ce scrupule, soit pour mieux cacher les intrigues que quelques-uns ont prétendu qu'il avoit déja avec le Duc.

Ce Prince & le Roy se firent aussi réciproquement des présens assez magnifiques. Le Duc, dit-on, dépensa bien quatre cens mille écus en bijoux & en autres largesses ; mais rien ne lui fit plus d'honneur, & ne lui donna plus de réputation de galand homme, que la maniére dont il se comporta en jouant un jour aux cartes avec le Roy au jeu de la Prime, qui étoit alors fort en usage à la Cour.

Generosité qu'il fit en jouant avec Henri IV. T. 3 l. 5. c. 5.

Il s'agissoit de quatre mille pistoles. Le Roy croyant avoir un jeu sûr, le jetta sur la table. Le Duc toutefois avoit ce qu'ils appelloient un fredon de quatre cinq qui le faisoit gagner : mais ayant montré son jeu au Duc de Guise, & à d'Aubigné qui rapporte ce trait dans son Histoire, il mêla les cartes, comme s'il eût perdu, & laissa l'enjeu au Roy.

La politique avoit beaucoup plus de part que la générosité dans ces libéralitez du Duc de Savoye : mais il s'ennuyoit fort de ce que le Roy ne lui donnoit aucune occasion de parler du principal sujet de son voyage. Il en jetta quelques mots dans un entretien ; & la réponse du Roy

lui

lui fit assez connoître, que son intention étoit de retirer de ses mains le Marquisat de Saluces. La maniére dont les principaux du Conseil lui parlérent, ne lui laissérent aucun lieu d'en douter, & il demanda enfin au Roy que l'on conférât là-dessus. 1600.

Les Commissaires furent nommez de part & d'autre. Ceux du Roy furent le Connétable, le Chancelier, le Baron de Rosni, le Maréchal de Biron, & Monsieur de Villeroy. Le Duc choisit pour les siens le Marquis de Lullins, le Commandeur Berton, les sieurs Dominique Belly grand Chancelier de Savoye, & Roncas. Le Patriarche de Constantinople faisant depuis peu la fonction de Nonce en France, assista aussi aux Conférences.

On nomme des Commissaires sur l'affaire du Marquisat.

Sur l'affaire du Marquisat de Saluces dont il s'agissoit, il y avoit deux points à vuider. Le premier étoit les droits que le Roy d'une part, & le Duc de l'autre, prétendoient avoir sur ce Marquisat. Le second regardoit ce qu'on appelle le possessoire, sur quoi le Roy demandoit qu'on lui fît justice, avant l'éxamen du fond : c'est-à-dire qu'avant que l'on jugeât des prétentions de l'une & de l'autre partie, on le rétablît dans la possession, où les Rois de France étoient avant que le Duc s'en fût emparé durant la guerre civile, & lorsque les deux Etats étoient en paix l'un avec l'autre. Les Ambassadeurs de France & de Savoye à Rome avoient déja fait chacun leurs productions devant le Pape, & le Duc demandoit que le pétitoire fût jugé en même temps que le possessoire, parce qu'il lui seroit impossible de soûtenir son droit, si une fois le Marquisat de Saluces étoit remis entre les mains du Roy, à moins qu'il n'eût recours à ses Alliez ; & que s'il étoit contraint à leur demander du secours, cela causeroit une fâcheuse guerre en Italie. D'ailleurs il prétendoit que ses prédécesseurs ayant été dépouillez de ce Domaine, il lui avoit été permis de le recouvrer, l'occasion favorable s'étant présentée de le faire.

En quoi elle consistoit.

Outre ces raisons, le Duc produisoit quelques hommages faits pour le Marquisat de Saluces à ses prédécesseurs, tandis qu'ils n'étoient encore que Comtes de Savoye, & n'avoient point encore le titre de Duc qui ne fut donné qu'en 1416. à Amédée VIII. du nom par l'Empereur Sigismond. Monsieur de Sillery Ambassadeur de France à Rome montroit au contraire des hommages faits pour ce Marquisat aux Dauphins de Viennois, & que par conséquent c'étoit un fief mouvant du Dauphiné. Il produisoit trois investitures données par François I. aux Marquis de Saluces, & faisoit grand fond sur ce que le dernier de ces trois Marquis étant mort sans hoirs, le Marquisat avoit été réuni à la Couronne de France. Il ajoûta que dans le Traité de Câteau-Cambresis entre Henri II. & Philippe II. Roy d'Espagne, par lequel le Duc de Savoye fut rétabli dans la plus grande partie de ses Etats, ce Duc ne fit pas seulement la moindre mention du Marquisat de Saluces; que Henri II. l'avoit possédé paisiblement, & que ses trois enfans & successeurs au Royaume, l'avoient possédé de même, jusqu'à l'invasion du Duc actuellement regnant; que les hommages faits à quelques Com-

1600. tes de Savoye, ou au Duc de Milan, ou à quelques autres, n'avoient été faits que par force, ou par cabale, ou seulement de quelques Terres du Marquisat, & qu'Amedée VIII. premier Duc de Savoye ayant eu quelques prétentions sur ce Marquisat, en avoit remis la décision au Parlement de Paris qui l'en avoit débouté par deux Arrêts avec dépens.

Toutes ces raisons furent de nouveau produites de part & d'autre par les Commissaires du Roy & du Duc de Savoye dans les conférences de Paris. Ceux du Duc ajoûtérent que ce Marquisat coûtoit au Roy, pour le garder, dix fois plus qu'il n'en tiroit de revenu.

Guichenon Hist. de Savoye.

Propositions d'accommodement inutiles.

Après qu'on eut exposé ses droits des deux côtez, l'on chercha les voyes d'accommodement. La premiére proposition qui fut faite par les Commissaires de Savoye, fut qu'on laissât ce Marquisat au Duc, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France, proposition que le Roy avoit semblé agréer dans un Traité qui avoit été commencé à Bourgoin l'an 1595. par Monsieur de Sillery, ou bien qu'en récompense du Marquisat que le Duc garderoit en Souveraineté, le Roy se contentât de quelques Villes & Châteaux qu'il avoit pris en Bresse durant la guerre.

Cette proposition ayant été rejettée, ils en firent une autre; sçavoir, que le Marquisat demeurant au Duc en Souveraineté, son Altesse remettroit au Roy le Fort de Demont au pied de l'Argentiére avec l'artillerie qui y étoit, Roquesparviéres & Cental qui seroit démoli, & outre cela, tous les Forts, Villes & Bourgades qui sont entre Demont, Roquesparviéres & Cental, la vallée de Barcelonnette, Terresneuves & autres lieux au delà de l'Argentiére, le Fort de saint Jean en Pragelas dans l'état où il étoit, Château-Dauphin & Pont: ils y ajoûtérent depuis Busque avec la Jurisdiction & le Mandement.

Le Patriarche de Constantinople, qui suivant l'inclination du Pape, avoit grande envie que le Marquisat demeurât au Duc, representa à ce Prince, qu'on n'avanceroit rien, tandis qu'à toutes ses offres on n'ajoûteroit pas quelque Place, qui donnât au Roy un passage en Italie: sur quoi le Duc offrit Cony avec son Mandement, à la reserve de Saint Dalmace & la Vallée de Sture jusqu'à l'Argentiére; mais le Roy tint ferme, pour être réintégré au Marquisât de Saluces, ou du moins pour le séquestre entre les mains du Pape, auquel il avoit consenti dès l'année précédente, en attendant qu'on eût discuté les droits des parties.

Le Duc voyant que les choses tournoient tout d'une autre maniére qu'il n'avoit espéré, consentit, ou fit semblant de consentir à la réintégrande: mais il y ajoûta les conditions suivantes; que le Roy ne nommeroit point pour Gouverneur au Marquisat une personne qui lui fût désagréable; que l'on ne mettroit dans les Places fortes, que des Garnisons Suisses prises des six Cantons Catholiques; que le Gouverneur feroit serment de rendre le Marquisat à celui à qui il seroit ajugé par

par le Pape qui décideroit le différend dans l'espace de deux ou trois ans pour le plus tard; qu'il ne se feroit aucun changement dans le Marquisat, que celui des Garnisons, & que le Roy rendroit tout ce qu'il avoit pris dans la Bresse. 1600.

Le Patriarche de Constantinople se chargea de proposer ce projet d'accommodement au Roy qui refusa de l'accepter, à moins que l'on n'y changeât plusieurs des conditions. Il dit qu'il ne pouvoit consentir que les Places fortifiées fussent tenuës par des Garnisons Suisses; que ce ne seroit plus une réintégrande, mais un dépôt du Marquisat entre les mains des Cantons; qu'il vouloit bien néanmoins que pendant deux ans, les Villes fussent gardées par des Suisses, mais que les Garnisons des Citadelles & des Châteaux, & tous les Officiers seroient François: & qu'au reste il s'obligeoit volontiers à nommer pour Gouverneur du Marquisat, une personne que le Duc de Savoye ne pourroit nullement regarder comme son ennemi.

Autres qui sont acceptées & suivies de la Conclusion du Traité.

Cette réponse n'ayant pas satisfait le Duc, le Roy fit lui-même au Patriarche une derniére proposition qui étoit, ou de s'en tenir à ce même projet ainsi réformé, ou bien à un autre qu'il lui proposa: sçavoir que le Duc gardât le Marquisat de Saluces en toute Souveraineté, & que son Altesse donnât par forme d'échange, ou de récompense, tout le pays de Bresse, Barcellonnette avec son Vicariat jusqu'à l'Argentiére, le Val de Sture, celui de la Pérouse avec ses dépendances, & la Ville & le Château de Pignerol avec son territoire; que toutes les autres Villes & Terres occupées de part & d'autre, fussent restituées dans le même temps que l'échange s'éxécuteroit, & que le Duc fît démolir le Fort de Béche-Dauphin, moyennant quoi il promettoit de s'employer pour terminer les différends que le Duc avoit avec le Canton de Berne & avec Genéve par la voye de la Justice. Ce projet fut mis par écrit; & après que le Duc en eut délibéré avec son Conseil, les articles furent signez le vingt-septiéme de Février; & il fut dit que le Duc opteroit dans le premier de Juin suivant.

Le Duc se retire mécontent.

Dès que cet écrit fut signé, le Duc fort peu content du succès de son voyage se disposa à retourner dans ses Etats. On ne comptoit guéres à la Cour sur sa signature, parce que dans l'alternative dont il s'agissoit, il n'avoit pas ce qu'on sçavoit qu'il s'étoit proposé, sçavoir, de faire tellement son Traité, que l'entrée de ses Etats fût fermée aux troupes Françoises; or soit qu'il rendît le Marquisat de Saluces, soit qu'en le retenant il cédât Pignerol & les autres Places nommées dans le Traité, la porte en étoit toûjours ouverte au Roy: & l'on fut persuadé, qu'il n'avoit signé que pour se retirer de la Cour de France, & que parce que le délai qu'on lui accordoit pour la conclusion, lui donnoit le loisir de délibérer, & de chercher les moyens de rompre, s'il jugeoit la rupture avantageuse pour lui.

Ce fut par cette raison, que quelques-uns du Conseil proposérent au Roy de l'arrêter, d'autant que par ce moyen il auroit le Marquisat de Saluces, sans qu'il lui en coutât ni guerre, ni dépense, & que d'ailleurs l'u- D'Aubigné. T. 3. l. 5 c. 5.

1600. l'usurpation que le Duc avoit faite de ce Marquisat en pleine paix, justifieroit la conduite qu'on tiendroit à son égard, & la feroit regarder comme une représaille : mais le Roy répondit d'une maniére veritablement Royale à ceux qui lui donnoient ce Conseil, que la parole d'un Prince est inviolable ; que la perfidie de ses ennemis ne doit lui servir qu'à donner du lustre à sa fidélité, & que quoiqu'il en dût arriver, il aimoit mieux imiter la conduite que François I. tint à l'égard de Charles V. que le mauvais exemple du Duc de Savoye. Comme il sçut que ce Prince avoit quelque inquiétude là-dessus, il lui fit dire, qu'il retourneroit dans ses Etats avec la même liberté, qu'il en étoit sorti.

Le Duc rassuré par cette nouvelle promesse, quitta le dessein qu'il avoit proposé à quelques-uns de ses confidens, de s'échaper secrétement de la Cour, & en partit avec l'agrément du Roy au commencement de Mars, laissant le sieur Berliet-Chiloup Archevêque de Tarentaize avec la qualité de son Ambassadeur à la Cour de France. Le Roy suivi de toute la Cour l'accompagna jusqu'au pont de Charenton, & lui donna le Baron de Lux pour le conduire jusques sur la frontiére.

Il arriva le quatorziéme de Mars à Bourg en Bresse. Il dépêcha de-là un courier au Roy avec des Lettres de remerciement, pour tous les honneurs qu'il lui avoit faits, & passa à Chamberri, où il demeura jusqu'au vingtiéme de May.

On le somme de faire l'option contenuë au Traité de Paris.

Avant qu'il en partît, le Patriarche de Constantinople, & le sieur Brulart de Berni frére du Président de Sillery l'y vinrent trouver, pour le sommer de faire l'option dont on étoit convenu dans le Traité de Paris; d'autant que le premier de Juin, qui étoit le terme marqué par la conclusion du Traité, étoit déja fort proche. Il leur promit de leur faire sçavoir sa résolution à Turin, & cependant il renvoya Roncas à la Cour de France, pour obtenir du Roy un nouveau délai. C'étoit afin de donner le temps à Belly son Chancelier qu'il avoit envoyé en Espagne, de le raccommoder avec cette Cour, & de sçavoir s'il en pourroit obtenir du secours en cas de rupture avec la France.

Guichenon Hist. de Savoye.

Cet Envoyé avoit été assez mal reçu. On lui dit qu'on sçavoit les propositions que le Duc de Savoye avoit faites à Paris, & que pour obtenir que le Marquisat de Saluces lui demeurât, il avoit offert au Roy de France de l'aider à la conquête du Duché de Milan. Le Chancelier nia ce fait, quoiqu'il fût très-véritable, & fit extrêmement valoir les intelligences que le Duc avoit ménagées en France. On fit semblant de le croire sur le premier article; & comme entre les Princes l'intérêt fait oublier les plus grandes injures, on l'assura que non seulement on n'abandonneroit pas le Duc de Savoye ; mais qu'en cas de guerre, on le secoureroit de toutes les forces d'Espagne.

Et il le refuse.

Cependant Roncas fit si-bien, qu'il obtint une prolongation de tout le mois de Juillet pour l'éxécution du Traité ; & le Roy qui prévoyoit ce qui arriveroit de toutes les irrésolutions affectées du Duc, vint à Lyon, dans l'espérance que ce Prince le voyant si près de ses Etats, feroit intimidé, & prendroit enfin le parti de la paix; mais le contraire arriva, & le

le Marquis de Lullins étant venu trouver le Roy, lui déclara de la part du Duc, que les conditions du Traité de Paris, étoient si dures, que son Maître ne pouvoit les accepter. 1600.

Sur cette déclaration le Roy envoya Monsieur de Montmorency-Fosseuse en Piémont, pour sommer de nouveau le Duc touchant l'éxécution du Traité. Il répondit nettement qu'il ne rendroit point le Marquisat de Saluces, & que si le Roy entreprenoit de le lui enlever par force, il lui prépareroit de son côté de la besoigne pour quarante ans. Lettre 244. du Cardinal d'Ossat.

Une réponse si fiére lui auroit fait déclarer la guerre sur le champ; mais Roncas étant revenu trouver le Roy, & lui ayant promis que le Duc lui donneroit satisfaction, il y eut encore quelques conférences entre le Marquis de Lullins & l'Archevêque de Tarentaize d'une part, & le Président Janin & le sieur de Berni de l'autre: ils arrêtérent de nouveau à Lyon les articles du Traité le vingt-uniéme de Juillet, mais sans le signer, Roncas ayant supplié le Roy de trouver bon que le Duc son Maître le vît, avant que ses Ambassadeurs le signassent. Le Roy y consentit, en lui déclarant que s'il n'étoit signé dans le cinquiéme d'Août, il n'en vouloit plus entendre parler. Roncas le porta à Turin: mais le Duc au lieu de le renvoyer vers le Roy, se contenta de dépêcher un courrier à ses Ambassadeurs, par lequel il leur ordonna de conclure le Traité, sans donner autre assurance qu'il le signeroit.

Il engagea le Patriarche de Constantinople qui passoit par Turin pour aller à Rome, à retourner à Lyon, pour assurer de nouveau le Roy de la restitution du Marquisat: mais il n'étoit plus temps: car le Roy indigné de se voir ainsi amusé, avoit donné ordre au Marquis de Lullins de se retirer, & avoit déclaré la guerre au Duc. *Le Roy lui déclare la guerre.*

Tous les retardemens de ce Prince n'avoient eu pour but, que de donner le temps au Comte de Fuente Gouverneur du Milanez, d'assembler son armée. Il vouloit encore voir le succès d'une conférence, qui se tint au mois de Juin à Boulogne en Picardie avec permission du Roy, pour la paix entre la Reine d'Angleterre & l'Archiduc, laquelle fut sans effet. Et ce qu'on oseroit à peine croire, s'il n'avoit pas déja été publié dans les Lettres du Cardinal d'Ossat, ce Duc faisoit grand fond sur les exécrables desseins qui se formoient de temps en temps contre la vie du Roy. Lettre 233. du Cardinal d'Ossat. Lettre 234.

Mais les Espagnols qui promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient tenir, ne furent pas assez à temps au secours du Duc, qui se vit bien-tôt enlever une grande partie de ses Etats d'en deçà les Monts: car le Roy à qui toutes ces ruses du Duc de Savoye ne faisoient point prendre le change, avoit fait avancer ses troupes, dont il fit deux corps: l'un, sous les ordres de Monsieur de Lesdiguiéres, devoit entrer en Savoye par Chamberry, & l'autre commandé par le Maréchal de Biron étoit destiné pour fondre dans la Bresse.

Ce Maréchal se mit en marche l'onziéme d'Août. Dès le lendemain il surprit Bourg capitale de cette Province, & l'emporta par le moyen du *Expéditions du Maréchal de Biron dans la Bresse.*

1600. du petard sans résistance. Il n'y eut que quelques Suisses qui s'étant retranchez dans un bastion, se rendirent par capitulation. La Ville fut pillée: le Maréchal laissa la citadelle bloquée sous les ordres du Baron de Lux, & alla se saisir de Pont-d'Ains, de Poucin, des Alimes, d'Ambronay, de saint Denis de Chausson, de saint Rambert, de Belley, de Pierre Châtel, de Seyssel, qui étoit la seule Place du Bugey où il y eût garnison, du Fort de la Cluse, & du pays de Gex. Le Duc de Guise dans le même-temps, manqua de surprendre le Château de Nice, & y fit quelque perte. Les Savoyards prétendirent que le Duc de Guise en fuyant, y avoit perdu son chapeau & son épée, & en formérent une espéce de trophée dans l'Eglise de sainte Réparate.

Le Patriarche de Constantinople étant venu le quinziéme d'Août à Grenoble où le Roy étoit, fit tous ses efforts, pour suspendre la guerre: mais le Roy, sans avoir égard à ses remontrances, se contenta de le renvoyer à ses Ministres qu'il trouveroit à Lyon, pour conférer avec eux.

Et de M. de Lesdiguieres en Savoye. Hist. de Lesdiguiéres, l. 6. c. 12.

Tandis que le Maréchal de Biron soumettoit la Bresse & les pays des environs, Lesdiguiéres entra en Savoye: Créqui s'empara de la Ville de Montmelian & bloqua le Château: Crillon avec le Régiment des Gardes se saisit des Fauxbourgs de Chamberry; & le Roy s'étant avancé jusqu'au Fort des Barraux, & ayant fait de-là sommer Jacob Gouverneur de Chamberry, celui-ci fut contraint par les Bourgeois de rendre la Ville. Ensuite le Roy prit Miolans, & Lesdiguiéres s'empara de Conflans, passage pour entrer dans la Tarentaize: Charbonniere, qui est la clef de la Maurienne, se rendit aussi après quelques jours de défense le dix-neuviéme de Septembre. Après quoi Lesdiguiéres soumit toutes les Places de cette Vallée jusqu'au pied du Mont Cénis. De là il passa dans la Tarentaize, où il ne trouva pas plus de résistance. Ainsi toute la Savoye fut enlevée au Duc, excepté le Château de Montmelian & le Fort de Sainte Catherine proche de Genéve, vers lequel Monsieur de Sancy étoit avec quelques troupes, moins à dessein d'assiéger ce Fort qui n'étoit pas aisé à prendre, que pour tenir les Savoyards en inquiétude.

Lesdiguiéres & Rosny qui avoit été fait depuis peu Grand-Maître de l'Artillerie, assiégérent le Château de Montmelian, nonobstant la réputation de cette Place, qui passoit pour une des plus fortes de l'Europe. Rosny fit guinder six canons sur une Montagne qui la commandoit, & où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'y en conduire; ce qui étonna fort le Comte de Brandis Gouverneur du Château.

L'Ambassadeur d'Espagne à Rome presse le Pape de s'entremettre d'un accommodement.

Durant toutes ces expéditions, Tassis Ambassadeur d'Espagne auprès du Roy tenoit bonne contenance, & ne faisoit point paroître que le Roy d'Espagne prît beaucoup d'intérêt aux pertes du Duc de Savoye; mais le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome se donnoit de grands mouvemens auprès du Pape, pour l'engager à reprendre la médiation entre le Roy & le Duc, lui marquant en même-temps que son Maître souhaitoit fort que le Roy de France se contentât d'un dé-

dédommagement en deçà des Alpes pour le Marquisat de Saluces & que Pignerol n'y fût pas compris. 1600.

Le Pape s'excusa d'abord, sur ce que le Duc de Savoye ne s'étoit pas fié à lui; qu'il avoit refusé le séquestre du Marquisat, auquel le Roy avoit consenti; qu'il avoit mieux aimé aller negocier lui-même à la Cour de France; que le Duc l'avoit même soupçonné de vouloir faire tomber le Marquisat de Saluces à quelqu'un de ses parens; de quoi ayant été très-offensé comme d'une chose très-éloignée de sa pensée, il s'étoit déporté de l'arbitrage. Néanmoins, il se laissa gagner, & envoya au Roy le Cardinal Aldobrandin son neveu avec le titre de Légat, pour tâcher de moyenner la paix. Mémoires du Cardinal Bentivoglio. c. 5. *Legat envoyé en France pour ce sujet.*

Le Cardinal étant arrivé à Tortone, le Duc s'y rendit avec l'Archevêque de Bari Nonce du Pape à Turin, & Dom Mendez de Ledesma Ambassadeur d'Espagne auprès du Duc de Savoye. Leurs conférences se terminérent à prier le Légat, d'engager le Roy à recevoir le pays de Bresse en dédommagement du Marquisat de Saluces. Leur vûë commune étoit, d'éloigner les François autant qu'il seroit possible du Piémont & du Duché de Milan. Cependant le siége de Montmélian se poussoit avec vigueur. Le Roy en rappella Lesdiguiéres, pour satisfaire la jalousie du Maréchal de Biron contre ce Seigneur. Il donna ses ordres pour le siége de la Citadelle de Bourg, & alla lui-même reconnoître le Fort de sainte Catherine. Chap. 6.

Le Légat arriva à Chamberri au commencement de Novembre, ayant passé auprès de Montmélian, dont le Gouverneur avoit capitulé dès le quatorziéme d'Octobre, & promis de se rendre le seiziéme de Novembre, s'il n'étoit secouru.

Le Duc de Savoye, sur une si fâcheuse nouvelle, étoit parti de Turin avec une armée de dix mille hommes de pied, de quatre mille cinq cens Arquebusiers à cheval, & de huit cens Maîtres, pour venir au secours. Il avoit pris sa route par le Val d'Aost, passé le petit saint Bernard, & étoit venu camper à Aixme, le douziéme de Novembre: mais les neiges, & les troupes que le Roy avoit à Conflans, & à Montiers l'empêchérent de passer outre. Le Roy, sur le bruit qui courut que le Duc pensoit à entrer dans le Foucigny, alla en personne au passage du Cornet, & le Maréchal de Biron, à celui de Notre-Dame de la Gorge. Ces précautions firent que le Duc désespera de forcer aucun de ces passages. Guichenon Hist. de Savoye.

Le Légat étant à Chamberry, fit donner avis de son arrivée au Roy, qui refusa de l'admettre à son audience avant la prise de Montmélian, qu'on n'attendoit pas si-tôt, à cause de l'approche du Duc de Savoye. Ce Prince eut en ce tems-là un petit avantage sur le Comte de Soissons & sur Lesdiguiéres, dans un choc où ils perdirent trois cens Cavaliers, outre quelques prisonniers: mais Brandis Gouverneur de Montmélian, n'attendit pas le terme de la capitulation, & se rendit le neuviéme de Novembre.

Ce Gouverneur ayant si mal servi son Maître, n'osa paroître devant lui,

1600. lui, & se retira en France, & puis à Brandis en Suisse: mais étant quelque-temps après venu à Casal, il y fut enlevé, & mené en prison à Turin.

Le Roy le va recevoir à Chamberri. Mémoires de Bentivoglio, c. 8. Le Roy après cette conquête alla à Chamberry pour voir le Légat, & y arriva le vingt-cinquiéme de Novembre. Sur l'ouverture que ce Cardinal lui fit de la paix, & de la restitution du Marquisat de Saluces, à condition qu'on rendît au Duc les Places prises sur lui, le Roy répondit qu'il n'étoit plus question de cette restitution pure & simple, puisque le Duc l'avoit refusée si long-temps: mais qu'il prétendoit au contraire qu'on lui restituât tous les revenus du Marquisat depuis l'usurpation avec les frais de la guerre, lesquels seuls montoient à huit cent mille écus; & sur les instances que lui fit le Légat, de vouloir bien écouter les sieurs Arconas & des Alymes Envoyez du Duc, qu'il avoit amenez avec lui, & d'accorder une Tréve, afin de faciliter la conclusion du Traité de paix, le Roy lui dit, que pour la Tréve, il ne l'accorderoit pas: mais qu'à sa considération il recevroit bien les deux Envoyez, à qui il permit de venir lui faire la revérence. *Et l'envoye ensuite à Lyon pour traiter avec M. de Villeroy.* Il ajoûta au Légat que sa présence étant nécessaire à son armée, & ses affaires ne lui permettant pas de traiter avec lui, il le prioit de s'adresser à Monsieur de Villeroy, qui lui feroit sçavoir plus en particulier ses intentions. Le Légat alla trouver Monsieur de Villeroy à Lyon; & je dois remarquer ici que l'on obmit en cette occasion une formalité, qui s'observoit toûjours en France; sçavoir la limitation des pouvoirs du Légat par le Parlement de Paris; & la raison pourquoi on négligea cette formalité, fut que le Roy ne pensoit qu'à terminer au plûtôt de maniere ou d'autre l'affaire de Savoye. Thuanus l. 125.

Ce Prince qui ne vouloit plus être la dupe des artifices du Duc, & qui prévoyoit que tandis que la Citadelle de Bourg & le Fort sainte Catherine tiendroient, il auroit peine à le mettre à la raison, alla lui-même presser ces deux siéges. Celui de sainte Catherine finit le seiziéme de Décembre par la prise de cette Place, qui avoit infiniment coûté au Duc de Savoye à fortifier, & qu'il regardoit non seulement comme un frein pour Genéve, mais encore comme un moyen de se faciliter la prise de cette Ville, si jamais l'occasion favorable de l'assiéger se présentoit.

Pour ce qui est du siége de la Citadelle de Bourg, la bravoure de Bouvens qui en étoit Gouverneur, le fit durer beaucoup plus longtemps. Il ne se rendit que l'année suivante, un peu avant la conclusion de la paix. Le Légat en traita pendant l'absence du Roy avec le Président Janin & le Président de Sillery, qui ne faisoit que de revenir de son Ambassade de Rome, & avec les sieurs Arconas & des Alymes Plénipotentiaires du Duc de Savoye. Mathieu l. 2.

Propositions des Ministres de Savoye. La premiére proposition que ceux-ci firent, fut la restitution du Marquisat de Saluces, pourvû que le Roy voulût bien aussi rendre au Duc de Savoye ce qu'il avoit pris sur lui. Les deux Plénipotentiaires de France répondirent ce que le Roy avoit déja dit au Légat, qu'il falloit

Y i

y ajoûter les frais qui avoient été faits pour une guerre, que le Duc s'étoit attirée, après tous les moyens justes qu'on lui avoit proposez de la prévenir. Le Légat proposa un autre systême plus conforme aux intentions du Pape, du Roy d'Espagne, & même du Duc de Savoye, qui fut que le Duc cédât au Roy la Bresse avec Bourg & la Citadelle qu'on assiégeoit actuellement. Il fut répondu à cette proposition que le Duc de Savoye étant à Paris, l'avoit déja faite, & beaucoup plus ample, cédant avec la Bresse plusieurs autres territoires, & que l'état où il se trouvoit, ne comportoit pas qu'il diminuât ses offres. Le Légat en convint, & ajoûta encore le Bugey & le Val Romey. 1600.

Le Roy consulté là-dessus, agréa la chose: mais il fit dire par ses Ministres, qu'il ne prétendoit accorder au Duc de Savoye que le seul Marquisat de Saluces, & que les Châteaux de Démont, de Cental & Roquesparviére étant des dépendances du Comté de Provence, ils ne pouvoient être compris dans cette cession du Marquisat. Les Ambassadeurs de Savoye furent surpris de cette replique, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus; mais comme leur but principal étoit de conserver le Marquisat de Saluces, ils offrirent au lieu de ces Places, le Bailliage de Gex, & cent mille écus pour l'Artillerie qui avoit été prise dans Carmagnole, lorsque le Duc envahit le Marquisat.

Evénement qui pensa rompre le Traité sur le point de sa conclusion.

L'offre fut acceptée, & ces points essentiels étant reglez, on ne doutoit plus de la conclusion du Traité, lorsqu'un nouvel incident la suspendit tout à coup. Le Roy ayant pris le Fort de Sainte Catherine, fut extrêmement sollicité par les Bourgeois de Genéve de le faire démolir, parce que le voisinage de ce Fort incommodoit beaucoup leur Ville, & les tenoit en une inquiétude continuelle; car ils n'ignoroient pas que l'intention du Duc de Savoye, en le faisant construire, avoit été de les tenir toûjours bloquez de ce côté-là. Le Roy pour leur faire plaisir ordonna la démolition; & elle fut faite.

Le Légat s'en tint fort offensé, parce que dans les conférences on lui avoit promis, qu'au cas que la paix se fît, on rendroit au Duc de Savoye toutes ses Places en l'état où elles étoient, quand on les avoit prises; & Messieurs de Belliévre & de Villeroy lui avoient donné leur parole spécialement pour le Fort de sainte Catherine, ne sçachant pas que le Roy avoit fait une promesse contraire à ceux de Genéve. Le Légat avoit lui-même écrit à Rome ce que ces deux Messieurs lui avoient promis touchant ce Fort, parce qu'il sçavoit que cela seroit fort agréable au Pape; de sorte que dans la colére, il dit qu'il retiroit toutes ses paroles, puisqu'on ne lui tenoit pas celles qu'on lui avoit données, & qu'il ne vouloit plus se mêler de cette négociation.

Tassis Ambassadeur d'Espagne appréhendant cette rupture, supplia le Roy de trouver quelque moyen de satisfaire le Légat, & ajoûta qu'il l'en conjuroit d'autant plus instamment, que si la guerre se poussoit davantage contre la Savoye, il prévoyoit que le Roy son Maître ne pourroit s'empêcher d'y prendre part.

Réponse vigoureuse du

A ces derniéres paroles le Roy regarda Tassis d'un œil irrité, & lui

 dit:

1600. Roy à l'Ambassadeur d'Espagne qui paroissoit le menacer.

dit : *Monsieur l'Ambassadeur, on ne me fera rien faire par force ni par menaces, & quand il me plaira, je porterai la guerre jusques dans le milieu des Etats du Roy votre Maître.*

Les choses en étant là, les conférences cessérent, & les Ambassadeurs de Savoye affectoient de n'en paroître pas fort inquiétez. Ils espéroient en effet que la vigoureuse défense que Bouvens faisoit à la Citadelle de Bourg, donneroit le loisir au Duc de la secourir, ou du moins de la ravitailler de maniére qu'elle pût occuper encore long-temps les forces du Roy, qui se ruïneroient par la rigueur de la saison : mais ayant reçû une Lettre de ce Gouverneur, par laquelle il leur apprenoit le mauvais état de sa garnison, & que la disette de vivres l'obligeroit à se rendre incessamment, pour n'être pas contraint, s'il attendoit plus long-temps, à faire une capitulation honteuse, ils changérent de pensée & de conduite, & pressérent le Légat de reprendre le Traité.

Il refusa de le faire, à moins qu'ils ne lui donnassent une déclaration par écrit, que c'étoit à leur priére qu'il reprenoit la négociation, comme une chose avantageuse au Duc de Savoye, & nécessaire à ses Etats, & qu'ils signeroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils le firent ; & lui qui avoit autant d'envie qu'eux, de ne pas laisser son ouvrage imparfait, pour l'honneur qui lui reviendroit d'avoir fait cette paix, & délivré l'Italie de la crainte d'une dangereuse guerre qui la menaçoit, résolut, nonobstant le chagrin que lui causoit la démolition du Fort de sainte Catherine, de renouer l'affaire.

Il eût fort souhaité que le Roy l'eût lui-même remis sur les voyes : mais il n'osoit l'espérer ; & le Roy effectivement ne crut pas le pouvoir faire avec honneur. Un ordre que ce Prince donna à Monsieur de Rosny, inquiéta plus que jamais le Légat ; mais il lui fournit en même-temps une ouverture pour rentrer en matiére.

Adresse de M. de Rosni pour renouer la négociation.

L'ordre que le Roy donna à Monsieur de Rosny, étoit d'aller à Paris, afin d'y faire les préparatifs pour la campagne de Piémont au commencement du printemps. Ce Seigneur alla prendre tout botté congé du Légat, & affecta de lui dire le sujet de son voyage. Le Légat lui répondit qu'il étoit bien fâché de voir tant de peines qu'il avoit prises, & tant de soins qu'il s'étoit donnez, demeurez inutiles, & qu'il voyoit bien que le Roy, quelque semblant qu'il fît de vouloir la paix, étoit résolu à la guerre : à quoi Rosny repartit, que si la paix étoit bonne avant la démolition du Fort de sainte Catherine, elle l'étoit encore après ; qu'il étoit surpris qu'on demeurât en si beau chemin pour si peu de chose ; que le fond en demeureroit au Duc de Savoye, & que pour cinquante mille écus, il remettroit ce Fort sur pied dès qu'il le jugeroit à propos.

Mémoires de Sully. T. 1. c. 97.

Mais, reprit le Légat, il y a encore beaucoup d'autres points à vuider, & il lui en marqua jusqu'à sept, le conjurant en même temps de l'aider à renouer les Conférences. Rosny, qui sçavoit parfaitement les intentions du Roy, lui répliqua que de ces sept points, il y en avoit quatre

quatre sur lesquels le Roy ne ne se relâcheroit jamais, sçavoir la restitution de Château-Dauphin, la démolition de Béche-Dauphin, la cession de quelques Villages aux environs de Genéve, & les deux rives du Rhône qu'il vouloit avoir entiérement libres depuis Lyon jusqu'à Genéve. 1600.

Le Légat, après avoir fait deux ou trois tours de Chambre sans dire mot, lui demanda, si supposé qu'il accordât ces quatre articles, le Roy se relâcheroit sur les trois autres, qui étoient cent cinquante mille écus qu'il éxigeoit du Duc de Savoye pour les frais de la guerre, la liberté d'un passage sur le Rhône, pour aller de Savoye en Franche Comté, & le pouvoir de fortifier selon sa volonté, les lieux qui lui seroient cédez.

Monsieur de Rosni répondit, qu'il n'avoit aucune charge du Roy là-dessus, & que ce n'étoit que par occasion & de lui-même qu'il lui parloit : mais, ajouta-t-il, je croi pouvoir vous assurer, que par la considération qu'il a pour vous, il ne se rendra pas difficile sur ces articles.

Il alla sur le champ trouver le Roy à la priére du Légat : il lui rendit compte de tout ce qui venoit de se passer, & retourna quelques heures après dire au Légat, que l'affaire étoit concluë.

Ils dressérent ensemble les articles du Traité, dont voicy les plus importans conçûs en ces termes ; „ Que le Duc de Savoye céde au Roy „ toute la Bresse, tout le Rhône compris d'un & d'autre côté depuis „ Genéve jusqu'à Lyon, sans aucune chose en reserver, que le Pont „ de Grésin & quelques autres Villages pour le passage de Savoye en „ Franche Comté, ésquels lieux néanmoins ni proche des rives du Rhô- „ ne, ledit Duc ne pourra passer aucuns gens de Guerre par le Pont „ de Grésin sans permission du Roy ; & suivant cela sera la Citadelle „ de Bourg remise és mains de Sa Majesté. *Articles du Traité.*

„ Plus céde ledit Duc au Roy, les Villages d'Aire, Chancy, Avuly, „ Pont-Arly, Seyssel, Chana & Pierre-Châtel.

„ Plus ledit Duc céde au Roy le Bailliage de Gex.

„ Plus restituëra ledit Duc au Roy la ville & Châtellenie & Tour du „ Pont du Château-Dauphin, & tout autre lieu des dépendances du „ Dauphiné deçà les monts.

„ Plus démolira ledit Duc les fortifications de Béche-Dauphin.

„ Plus payera ledit Duc au Roy cent mille écus pour la permission du „ passage du Pont de Grésin.

„ Plus moyennant ce que dessus, le Roy céde audit Duc tout le „ Marquisat de Saluces, & les Places de Cental, de Démont & de „ Roquesparviéres.

„ Plus restituëra le Roy audit Duc tout ce qui a été occupé sur ses „ Pays pendant les guerres : mais pourra retenir l'artillerie, & les mu- „ nitions étant ésdites Places.

Sous le nom de Bresse furent compris le Bugey & le Val Romey, qui furent expressément nommez dans l'exemplaire authentique du Traité. Le Duc de Savoye fit de nouveau beaucoup de chicanes ; mais enfin la

 paix

1600. Guichenon Hist. de Savoye.

paix fut signée à Lyon le dix-septiéme de Janvier de l'an 1601. Il y eut encore bien des longueurs pour les ratifications, & la paix ne fut jurée à Paris par le Roy, qu'au mois de Décembre suivant, comme elle l'avoit été quelque temps auparavant par le Duc à Turin.

Jugemens divers qu'on en porta.

Ce Traité fut le sujet de l'entretien de toute l'Europe. Les uns en jugeant d'une façon & les autres d'une autre. Les uns disoient que le Roy en avoit eu tout le profit, & le Duc tout l'honneur; le Duc étant demeuré en possession du Marquisat de Saluces, qui avoit été le sujet de la guerre. Lesdiguiéres en recevant cette nouvelle, dit dans la même pensée, que le Roy avoit fait la paix en Marchand, & le Duc de Savoye en Prince. Il vouloit dire qu'en cédant le Marquisat de Saluces, le Roy s'étoit épargné les grandes dépenses qu'il falloit faire, pour conserver ce Marquisat, & qui alloient bien au-delà des revenus qu'on en retiroit; & qu'il avoit acquis un Pays qui lui produiroit beaucoup plus que le Marquisat; mais qu'il eût été de sa gloire de ne pas laisser à un Prince beaucoup moins puissant que lui, un Pays dépendant de la Couronne, qu'il avoit usurpé.

Il y avoit en tout cela, comme il arrive dans tous les Traitez, des avantages & des désavantages. Le Roy entroit en possession d'un Pays contigu à ses Etats, poussoit de ce côté là ses frontiéres jusqu'aux Alpes, épargnoit au Lyonnois les grandes incommoditez qu'il recevoit de la Citadelle de Bourg en temps de guerre, se faisoit une communication aisée avec Genéve, les Suisses & l'Allemagne. D'autre part aussi il se fermoit la porte d'Italie, & y laissoit dominer les Espagnols: mais le plus important avantage qu'il retiroit de cette paix, étoit de délivrer entiérement son Royaume de la guerre, & de pouvoir à loisir y rétablir l'ordre, la tranquillité & la police, de régler ses Finances, & de se mettre en état de reprimer les Factieux, qui y étoient en grand nombre, & dont il n'ignoroit pas déslors une partie des intrigues. Je suis persuadé que les soupçons qu'il avoit déslors du Maréchal de Biron, ne contribuérent pas peu à lui faire prendre ce parti; & à en juger par l'événement, rien n'eût été plus funeste au Roy, que la continuation de la guerre, qui l'auroit obligé de passer les Monts, & facilité dans le Royaume aux séditieux, les moyens d'y allumer de tous côtez une guerre civile. Je vais raconter les autres choses qui se passérent pendant l'année 1600. dont la principale fut le mariage du Roy tant souhaité de ses Sujets.

Le Roy pense à se marier.

J'ai déja dit que ce Prince étoit tellement passionné pour la feuë Duchesse de Beaufort, qu'il avoit presque entiérement pris la résolution de l'épouser. Dans le dernier entretien qu'il eut après la paix de Vervins avec le Cardinal de Médicis qui partoit pour retourner à Rome, il voulut le faire parler là-dessus; mais le Légat changea tout à coup de discours, & le Roy vit bien que loin d'entrer dans ses vûës, il lui seroit très-contraire sur cet article. Parmi ceux à qui le Roy s'en ouvrit, il y en avoit qui le confirmoient dans ce dessein pour faire leur cour, en flattant son inclination: d'autres par intérêt, leur fortune dépendant

de

de l'élévation de la Duchesse : quelques-uns plus sincéres lui remontroient les conséquences dangereuses de ce mariage. Il y en avoit une inévitable, & que les moins éclairez prévoyoient, c'est que s'il se marioit avec la Duchesse, & qu'en conséquence de ce mariage, il faisoit déclarer légitimes les deux fils qu'il avoit eus d'elle, comme il sembloit que c'étoit son intention, ceux qu'il auroit dans la suite, n'auroient garde après sa mort de les reconnoître pour tels, ce qui replongeroit le Royaume dans le malheur des guerres civiles

1600.

Mémoires de Sully T. 1. c. 79.

Malgré de si grands inconvéniens, Monsieur de Sillery allant à Rome, pour faire casser le Mariage du Roy avec la Reine Marguerite, avoit ordre dans ses instructions de poursuivre cette affaire, & devoit après avoir obtenu le divorce, tâcher encore d'obtenir l'agrément du Pape pour le mariage du Roy avec la Duchesse, & la légitimation des deux enfans déja nez, pour les faire reconnoître fils de France. Si Monsieur de Silleri venoit à bout de cet article, il avoit assurance d'avoir à son retour les Sceaux & la dignité de Chancelier dès qu'elle vaqueroit; mais la mort de la Duchesse de Beaufort délivra l'Ambassadeur de la peine d'une si difficile négociation, & l'empêcha de succéder à Monsieur de Chiverni dans la Charge de Chancelier, dont il fut néantmoins honoré après Monsieur de Belliévre.

Il jette les yeux sur Marie de Médicis.

La fantaisie que le Roy eut ensuite d'épouser Mademoiselle d'Entragues lui ayant passé, il songea sérieusement à un mariage plus digne de lui, & après avoir tout bien éxaminé, il trouva que nulle Princesse ne lui convenoit mieux, que Marie de Médicis, fille de François Grand Duc de Toscane, & niéce de Ferdinand actuellement regnant. Une alliance si honnorable & si avantageuse à la Maison de Médicis, fut acceptée avec empressement; & Monsieur de Sillery étant allé de Rome à Florence pour ce sujet, avec Monsieur d'Alincourt fils de Monsieur de Villeroy, convint au nom du Roy des articles du Traité de mariage.

Lettres du Cardinal d'Ossat. lettre 230.

Qu'il envoye épouser par Procureur.

La chose ayant été concluë, & Monsieur d'Alincourt en ayant apporté la nouvelle à la Cour, Roger de Bellegarde Grand Ecuyer de France, fut choisi pour aller épouser la Princesse au nom du Roy. Il arriva à Florence sur la fin de Septembre, accompagné de quarante, tant Seigneurs que Gentilshommes. Le Cardinal Aldobrandin qui alloit en Savoye, pour faire la paix entre le Duc & le Roy, fit la cérémonie du mariage, & après toutes les réjoüissances ordinaires en ces sortes d'occasions, la nouvelle Reine partit le treiziéme d'Octobre. Elle s'embarqua le dix-septiéme à Livourne sur une Galére la plus magniquement & la plus richement parée qu'on eût jamais vûë sur cette mer. Cette Galére fut escortée par six autres Galéres du Grand Duc, par cinq du Pape, & cinq de Malthe; & la Princesse après avoir essuyé plusieurs tempêtes, arriva au Port de Marseille le troisiéme de Novembre.

La nouvelle Reine vient en France.

Le Duc de Guise Gouverneur de Provence accompagné de quantité de Noblesse, des Cardinaux de Joyeuse, de Gondi & de Sourdis, &

1600.

& de plusieurs autres Prélats, vint la recevoir, & le Connétable ayant avec lui le Chancelier, & les Ducs de Nemours & de Ventadour, la complimenta de la part du Roy.

Le Roy l'épouse de nouveau à Lyon.

Après avoir séjourné treize jours à Marseille, pour se reposer de la fatigue du trajet, elle alla à Aix, où on lui fit une magnifique entrée, & puis à Avignon. Elle remonta le Rhône par Valence, par Vienne, & arriva à Lyon le deuxiéme de Décembre, où Monsieur de Roquelaure vint de nouveau la saluer de la part du Roy, & lui fit espérer de le voir bien-tôt. Il étoit allé donner ses ordres au siége du Fort de sainte Catherine, & il se rendit sept jours après à Lyon. Ce fut-là que la cérémonie des nopces fut faite par le Cardinal Aldobrandin. Les affaires de Savoye retinrent encore quelque temps le Roy & la nouvelle Reine dans ces quartiers-là, & ce ne fut que sur la fin de l'hiver qu'ils allérent à Paris. Les Parisiens se disposoient à faire de grandes magnificences pour l'entrée de la Reine ; mais le Roy leur envoya ordre de différer cette cérémonie, à laquelle on ne pensa que fort long-temps après.

La guerre & la paix de Savoye, & le mariage du Roy, qui sont les plus grands événemens de cette année 1600. furent précédez d'un autre beaucoup moins considérable, & d'une espéce toute différente, mais qui fit assez de bruit en France, pour n'être pas omis en cette Histoire, le parti Catholique & le parti Huguenot y ayant pris un très-grand intérêt.

Traité de du Plessis-Mornai sur les prétendus abus de la Messe, qui fait beaucoup de bruit en France.

Monsieur du Plessis-Mornai Seigneur recommandable par sa valeur, & par les emplois qu'il avoit eus dans les armées, & qui ne l'étoit pas moins par son habileté dans le maniement des affaires d'Etat, étoit un des plus zélez Huguenots qu'il y eût dans le Royaume. On voit dans quelques-unes de ses Lettres, la joïe qu'il ressentoit, lorsque *les Ministres Huguenots faisoient quelque Prosélyte*, ou qu'il *s'établissoit quelque nouvelle Eglise de sa secte*. Il s'y trouve de temps en temps des sentimens de piété, & souvent des maximes de probité & d'honneur, qui font regretter qu'un homme de ce caractére se trouvât malheureusement engagé dans l'hérésie, & en fût autant entêté qu'il l'étoit. Il fut toûjours très-attaché & très-fidelle au Roy, même depuis la conversion de ce Prince : mais, comme je l'ai déja remarqué, on s'apperçoit dans les écrits qu'il nous a laissez touchant les assemblées des Huguenots à Saumur & à Châtelleraud que l'attachement qu'il devoit à son Souverain, & celui qu'il avoit pour sa Religion se combattoient souvent l'un l'autre dans son esprit, & que l'amour de la Secte l'emportoit quelques fois sur le devoir de sujet.

Après la paix de Vervins, & l'Edit de Nantes, il revint à la Cour, & libre de tant de négociations, où le Roy l'avoit employé, comme il étoit sçavant, qu'il aimoit l'Etude, & qu'il écrivoit poliment, il s'occupa à composer des Livres en faveur du Calvinisme. Il en fit paroître un sur les prétendus abus de la Messe, où entrérent diverses matiéres de Controverse. Cet ouvrage étoit plein d'une infinité de passages

tirez

tirez des Saints Péres, & même de quelques anciens Scolastiques, pour montrer que l'Eglise Romaine s'étoit écartée de la Doctrine de l'antiquité en plusieurs points. Ces passages pour la plûpart lui avoient été fournis par les Docteurs de Genéve, & par les Ministres de France; & comptant sur leur exactitude & sur leur bonne foy, il les avoit employez dans son ouvrage, sans les voir lui-méme dans les Livres, d'où on l'assuroit qu'ils avoient été extraits. 1600.

Plusieurs Théologiens Catholiques ayant lû ce Livre, y trouvérent un très-grand nombre de passages falsifiez. Ils en firent beaucoup de bruit: plusieurs Prédicateurs en parlérent dans leurs Sermons, & le refutérent. Madame, sœur du Roy, Duchesse de Bar, écrivit au sieur du Plessis ce que le Jésuite Commolet lui en avoit dit. Il s'en mocqua, & lui répondit ce qu'il avoit déja répondu à Monsieur Dandelot qui lui en avoit parlé, qu'il étoit prêt de soûtenir son Livre devant quiconque, & de vérifier tous les passages qu'il avoit citez.

Lettres du sieur du Plessis à la Duchesse de Bar du 30. May 1599.

Des discours on en vint aux Ecrits. Quelques Docteurs de Paris & le Jésuite Fronton-du-Duc qui avoit dèslors beaucoup de réputation parmi les Sçavans, écrivirent contre ce Livre. Ces écrits donnérent de l'inquiétude aux gens de la Secte, & quelques-uns des plus considérables pressérent le sieur du Plessis de se défendre. Il répondit que ceux qui l'attaquoient étoient ou des Jésuites, ou des Moines, ou des Pédans; qu'il ne vouloit pas se compromettre avec eux: mais que si quelque homme de distinction se faisoit son adversaire, il lui répondroit de maniére à lui fermer la bouche. Monsieur du Perron Evêque d'Evreux ayant dit au sieur de Sainte-Marie du Mont encore alors Huguenot, qu'il étoit prêt d'entrer en lice, Monsieur du Plessis ne put plus s'en dédire, & Sainte-Marie engagea le combat.

Le Jésuite Fronton-du-Duc écrit contre; & du Plessis ayant dédaigné de lui répondre, ne peut se dispenser d'entrer en lice avec M. du Perron Evêque d'Evreux.

L'Evêque d'Evreux fit un écrit qu'il imprima, par lequel il s'obligeoit à montrer cinq cens énormes faussetez dans le Livre du sieur du Plessis, & que s'il plaisoit au Roy de vouloir bien qu'il en vînt à la preuve, il tiendroit exactement sa promesse. Du Plessis répondit au défi de l'Evêque, & fit présenter une Requête au Roy par le Duc de Bouillon, pour lui demander des Commissaires. Le Roy y consentit, & commanda à Monsieur le Chancelier de Belliévre de voir les deux tenans, & de nommer des Juges de la dispute.

Cayet sous l'an 1600. Thuanus. l. 123. Lettre du Cardinal d'Ossat 224.

L'Evêque de Modéne Nonce du Pape allarmé de cette conférence sur la Religion, en écrivit à Rome, & remontra au Roy les conséquences d'une dispute snr la Religion en présence de Juges Laïques. Le Pape en témoigna aussi son chagrin au Cardinal d'Ossat: mais ce Cardinal lui répondit qu'il ne s'agissoit point de disputer sur la Religion, & qu'il n'étoit question seulement, que de la vérification de quelques passages, sans entrer dans le fond des controverses. Le Roy dit la même chose au Nonce, & enfin après divers détours de Monsieur de Mornay, qui, commençant à appréhender de s'être trop engagé, cherchoit à éluder la conférence, le jour fut assigné, & le Roy lui donna

1600. & à l'Evêque d'Evreux rendez-vous à Fontainebleau, où la Cour alloit passer le mois de May.

Le Roy nomme des Commissaires pour juger de la dispute.

Le Chancelier nomma pour Juges trois Catholiques, sçavoir le Président Jacques Auguste de Thou, le sieur Pithou célébre Avocat, & le sieur le Févre Précepteur de Monsieur le Prince, & deux Calvinistes, sçavoir Monsieur de Calignon Chancelier de Navarre, & le fameux Isaac Casaubon. Le Chancelier de Navarre étant tombé malade, le sieur de Fresne Cannaye Président en la Chambre de l'Edit de Languedoc fut mis en sa place, & le Precepteur de Monsieur le Prince n'ayant pû non plus venir à la conférence, on lui substitua le sieur Martin Docteur en Médecine, & fort habile dans la Langue Grecque.

Les deux parties agreérent ces Juges, qui étoient les plus sçavans hommes du Royaume; car quoiqu'il n'y eût que deux Calvinistes contre trois Catholiques, le sieur de Mornai étoit ami particulier du sieur Pithou & du Président de Thou, outre qu'il étoit allié de celui-ci, qui d'ailleurs n'avoit jamais été fort contraire aux Huguenots, & qui faisoit profession d'honorer beaucoup les sçavants de cette Secte.

On s'assemble pour cet effet à Fontainebleau.

Le quatriéme de May on s'assembla à une heure après-midi dans une Salle du Palais de Fontainebleau. Au milieu de la Salle étoit une assez grande table: le Roy étoit assis à l'un des bouts, ayant au retour à sa main droite l'Evêque d'Evreux, & à sa gauche le sieur de Mornay vis-à-vis de l'Evêque, & à l'autre bout de la table étoient les sieurs Pasquier & Vassaut *, que le Roy avoit nommez pour Sécrétaires de la conférence, & le sieur Desbordes-Mercier fils du fameux Mercier Professeur en Langue hébraïque, que Monsieur de Mornay avoit demandé au Roy pour adjoints à Pasquier & à Vassaut.

A droite à côté du Roy étoient assis le Chancelier & les Juges de la conférence; derriére étoient l'Archevêque de Lyon, les Evêques de Beauvais, de Nevers & de Castres, & à la main gauche du Roy les quatre Sécrétaires d'Etat. Aux deux côtez derriére l'Evêque d'Evreux & Monsieur de Mornay sur des bancs, étoient les Princes de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbœuf, d'Aiguillon, de Joinville, les Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Etat, & d'autres gens de qualité, tant Catholiques que Protestans.

Il y avoit dans la Salle environ deux cens personnes en tout, qui avoient eu permission d'entrer, & parmi eux se trouvoient plusieurs Ministres Huguenots.

Discours du Chancelier sur le sujet de cette Conference.

Tout le monde étant placé, Monsieur le Chancelier fit un petit discours, où, entre autres choses, il dit expressément que cette conférence se faisoit entre deux sçavans hommes, non point sur des points de Religion, ce que Sa Majesté ne voudroit pas permettre sans en avoir eu

* Ils étoient Commis de Messieurs de Villeroy & de Fresne Sécrétaires d'Etat.

sur le consentement du Pape, mais seulement pour l'éxamen de simples faits, & de quelques passages, sur la vérification desquels rouloit tout le différend.

1600

Le Roy prenant la parole répéta cette prosestation. Il ajoûta qu'il n'avoit nul doute sur aucun article de la Religion Catholique, & ordonna à Monsieur le Chancelier de prendre garde, qu'aucun des disputans ne passât du fait au droit; & s'ils le faisoient, d'avoir soin de les contenir dans les bornes, & leur recommanda à tous deux de s'abstenir de toutes paroles aigres & offensantes.

Prologue des deux Tenans.

L'Evêque d'Evreux commença la conférence par louër beaucoup le Roy de ce qu'il venoit de dire, & du respect qu'il témoignoit pour le saint Siége. Il parla de Monsieur de Mornay avec bien de l'estime, & protesta qu'il ne prétendoit point le convaincre de fausseté: mais seulement ceux qui lui avoient fourni les passages citez dans son Livre, & ausquels ils s'en étoit un peu trop rapporté.

Monsieur de Mornai dit aussi en peu de paroles, qu'il étoit là pour répondre sur un Livre qu'il n'avoit point composé pour se faire réputation: mais dans le dessein que les Eglises Reformées en profitassent; qu'il se trouveroit heureux si cet ouvrage pouvoit leur être utile, & que s'il croyoit qu'il dût leur être dommageable, il le brûleroit de sa propre main; qu'il ne seroit point surprenant qu'entre quatre mille passages, il y en eût quelqu'un où il se fût mépris: mais qu'il se rendoit ce témoignage à lui-même, que si cela étoit, il ne l'avoit point fait de mauvaise foy, qu'au reste il protestoit que cette dispute lui étoit personnelle, & que quoi qu'il en arrivât, elle ne pouvoit préjudicier à la doctrine des Eglises Reformées.

L'Evêque d'Evreux entreprend de prouver la fausseté de cinq cens passages alleguez par son adversaire.

Après ces préliminaires on vint au fait dont il s'agissoit. L'Evêque d'Evreux avoit deux jours auparavant fourni à son adversaire une liste de soixante passages, qu'il prétendoit avoir été ou falsifiez ou tronquez, ou pris à contre sens, promettant, quand on auroit conféré sur ceux-là, d'en donner d'autres jusqu'à la concurrence de cinq cens, ainsi qu'il s'y étoit engagé. Monsieur de Mornai en avoit choisi dix-neuf de ces soixante, comme les plus aisez à soûtenir dans cette première conférence; & les deux premiers qu'il produisit furent des textes du Docteur Scot Franciscain, & un autre de Durand Dominiquain, où il prétendoit, qu'ils tenoient une Doctrine contraire à celle de l'Eglise Romaine sur le Sacrement de l'Eucharistie.

Il le fait à l'egard de quatre seulement.

Ce Seigneur, en se préparant à la dispute, les avoit lûs dans ces deux Auteurs; mais n'étant pas fait à la méthode Scolastique de leur temps, qui consistoit ordinairement à apporter d'abord les preuves du dogme qu'ils veulent combattre, pour les refuter ensuite comme des objections, il avoit cru que ces Docteurs l'établissoient en effet. L'Evêque qui avoit apperçu la méprise, la fit sentir à tous les auditeurs, en lisant la suite du texte des deux Théologiens, & tout le monde convint, que le sieur de Mornai avoit pris l'objection pour leur assertion.

Deux autres passages étoient de saint Chrysostome touchant l'invocation

1600.

tion des Saints. L'Evêque montra que ces passages étoient tronquez; & qu'en ajoûtant ce qui en avoit été retranché, le saint Docteur disoit seulement, qu'il ne falloit pas tant s'appuyer sur le secours des Saints, que la confiance que nous avions en leur crédit auprès de Dieu, nous rendît négligens dans l'affaire de notre salut. Le sieur de Mornai fort embarassé répondit mal, & d'une maniére que le Roy même releva, en lui disant, ce qui étoit vrai, que dans sa réponse il s'écartoit des principes de la Doctrine Calviniste.

La difficulté de repliquer plûtôt que le respect qu'il avoit pour le Roy, lui imposa silence sur ces deux articles. Il ne réussit pas mieux sur cinq autres passages qui regardoient encore l'invocation des Saints & de la sainte Vierge, l'adoration de la Croix, & l'honneur que les Catholiques rendent aux Images. Ces passages se trouvérent encore ou falsifiez, ou tronquez, ou supposez, & cela de l'aveu de tous les Juges, dont Monsieur le Chancelier recueilloit les voix sur chaque passage, après qu'on l'avoit examiné.

Après quoi la dispute finit par une maladie du Sieur de Mornai.

Cette conférence ayant duré jusqu'à sept heures du soir, on la finit, pour recommencer le lendemain l'éxamen des autres passages : mais le sieur de la Riviére Premier Medecin vint trouver le Roy le matin, & lui dit qu'il n'y auroit point de conférence, vû la violente maladie, où Monsieur de Mornay étoit tombé pendant la nuit. Elle n'eut pas toutesfois les suites qu'on en appréhendoit; mais dès qu'il put monter à cheval, il partit de Fontainebleau pour Paris, sans prendre congé ni du Roy, ni de Monsieur le Chancelier, & puis il se retira à son Gouvernement de Saumur.

Bon mot du Roy à la louange de l'Evêque d'Evreux.
Cayet sous l'an 1600.

Il fit courir un petit imprimé de cette conférence à son avantage, où il se plaignoit fort d'une Lettre que le Roy avoit écrite au Duc d'Epernon sur ce sujet, dans laquelle il disoit *que le Diocése d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur*. L'Evêque d'Evreux réfuta la relation de son adversaire par une autre plus véritable : mais quoique pût faire ou dire le sieur de Mornay, sa défaite étoit si notoire, que ceux même de son parti n'en pouvoient disconvenir. Le Président de Thou aussi-bien que la plûpart des autres Ecrivains de ce temps-là, rendent au Prélat la justice qu'ils lui doivent. Il suffit pour ne laisser nul doute là-dessus, de rapporter la réponse que le Baron de Rosni, tout bon Huguenot qu'il étoit, fit au Roy à cette occasion, & qu'on lit dans ses Mémoires. „ Le sieur du Plessis, dit-il, se défendit si foiblement, qu'il „ faisoit rire les uns, mettoit les autres en colére, & faisoit pitié aux „ autres; ce que voyant le Roy, il vint demander au Baron de Rosni: „ Hé bien, que vous en semble de votre Pape? Il me semble, dit le „ Baron, qu'il est plus Pape que vous ne pensez; car ne voyez-vous „ pas, qu'il donne un Chapeau rouge à Monsieur d'Evreux? Mais au „ fond je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se défendît si mal. Si „ notre Religion n'avoit un meilleur fondement, que ses jambes & ses „ bras en croix (car il les tenoit ainsi) je la quitterois plûtôt aujour„ d'hui que demain.

l. 123.

Le Baron de Rosni lui attribuë la victoire.
Mémoires de Sulli T. 2. c. 95.

Ce

Ce Seigneur ne fut pas assez heureux pour en venir jusques-là : mais le Président de Fresne-Cannaye un des Juges Huguenots de la conférence sçut mieux en profiter : car convaincu de la mauvaise foi des Ministres Calvinistes, qui, pour établir leur doctrine, ne faisoient nulle conscience de falsifier tant de passages de Docteurs & de Péres de l'Eglise, en leur faisant dire tout le contraire de ce qu'ils pensoient, il s'appliqua à s'instruire lui-même à fond de sa Religion, & quelque temps après il fit abjuration de l'hérésie. 1600.

Cette conférence servit encore à persuader de plus en plus les Catholiques, que le Roy étoit sincérement converti ; car non seulement il parut qu'il avoit beaucoup de joye de l'avantage que l'Evêque d'Evreux remportoit sur son adversaire ; mais encore il l'encourageoit, en faisant lui-même des réfléxions fort sensées sur les mauvaises réponses qu'on donnoit à ce Prélat. Les Ministres Protestans furent très-mortifiez de cette disgrace du sieur de Mornay, qu'ils regardoient comme le pilier de la Secte, & le sçavant de leur parti à la Cour. Ses amis le blâmérent fort de s'être si imprudemment engagé : d'autres & même des Huguenots qui ne s'embarassoient pas tant de leur Religion, en raillérent, & l'on rit beaucoup d'un bon mot, que dit un Capitaine Huguenot sur le succès de cette dispute. Un Ministre qui y étoit présent, lui disant avec douleur, *que l'Evêque d'Evreux avoit déja emporté plusieurs passages sur du Plessis : Qu'importe*, repartit le Capitaine, *pourvû que celui de Saumur lui demeure*. C'étoit le Gouvernement de Monsieur du Plessis-Mornay, qui étoit un passage important sur la riviére de Loire qu'il avoit eu pour récompense de l'union menagée par son moyen entre le Roy & le feu Roy Henri III.

Autre bon mot d'un Capitaine Huguenot sur le succès de cette dispute. Mathieu, l. 2. Dupleix.

Cependant quoique le Roy eût fait publier & enregistrer l'Edit de Nantes dans les Parlemens, & qu'il en procurât l'observation, pour les articles favorables aux Huguenots, ceux-ci s'opposoient autant qu'il leur étoit possible à l'éxécution des autres articles, qui étoient avantageux aux Catholiques.

Exécution de l'Edit de Nantes tant pour les Catholiques, que pour les Réformez. Hist. du progrez du Calvinismes. l. 8.

En vertu d'un de ces articles, les Catholiques du Languedoc s'étant présentez, pour être reçus comme ceux de la Religion, aux Charges & aux Emplois electifs des Villes de cette Province, on refusa de les y admettre. Ils en firent leurs plaintes au Roy, qui ordonna qu'on leur feroit droit là-dessus. Les Huguenots refusérent d'obéïr : ils firent une remontrance au Roy, & il fallut que Monsieur le Connétable Gouverneur de cette Province interposât toute son autorité, pour suspendre au moins les Elections jusqu'à nouvel ordre.

Les Huguenots députérent sur ce sujet à l'assemblée de la Secte, qu'on tenoit encore à Saumur, nonobstant l'Edit de Nantes, & contre la volonté du Roy qui leur avoit fait dire de se séparer. Il fut résolu dans cette assemblée, de faire une nouvelle remontrance au Roy, sur l'ordre qu'il avoit envoyé en Languedoc. Elle se fit aussi inutilement que la premiére : mais après avoir consulté les plus puissants Seigneurs du parti, & entre-autres les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, on hazarda

encore une troisiéme remontrance. Le Roy y répondit comme aux autres le cinquiéme de Février, & il fallut enfin obéïr.

1601.

Fermeté du Roy à cet égard.

Comme il n'avoit plus de guerre sur les bras, ses ordres commencérent à être plus efficaces, qu'ils n'avoient été jusqu'alors. Les Huguenots malgré qu'ils en eussent, rompirent l'assemblée de Saumur, & sur les représentations qu'ils firent encore, touchant cet article, il leur fut seulement accordé, de pouvoir entretenir à la Cour, un ou deux Députez de leur Religion, pour y avoir soin de leurs intérêts. Il leur fut permis, pour en faire le choix, de convoquer une nouvelle assemblée à Sainte Foy en Guyenne au mois d'Octobre, où présidérent le Comte de Jarnac & Béraud Ministre de Montauban. Ils y choisirent pour leurs Résidens à la Cour, les sieurs de Saint-Germain & Desbordes, & y firent divers Reglemens, par lesquels le Roy connut la necessité de veiller de près sur les démarches de ce turbulent parti qui avoit ses Chefs, quoiqu'ils n'osassent pas encore prendre ce titre; & c'étoient les Ducs de Bouillon & de la Trimouille.

Le Roy ne l'ignoroit pas: mais il dissimuloit tant à leur égard, qu'à l'égard de plusieurs autres grands Seigneurs, soit Huguenots, soit Catholiques, qu'il espéroit par le moyen de la paix, reduire peu à peu à la soumission qu'ils devoient à leur Souverain, & ausquels le besoin qu'il avoit eu d'eux, & la licence des guerres civiles avoient inspiré un certain esprit de fierté & d'indépendance, dont ils ne pouvoient se défaire.

Il conçoit de l'inquiétude d'un armement des Espagnols.

Cependant nonobstant la signature & la ratification de la paix, on n'étoit pas hors de toute crainte de la guerre. L'esprit inquiet du Duc de Savoye, certaines intrigues qu'il avoit dans le Royaume, dont le Roy avoit quelque connoissance, mais qu'il ne démêloit pas encore assez, le grand nombre de troupes Espagnoles qui étoient dans le Milanez que le Comte de Fuente Gouverneur de ce Duché ne congedioit point, & même qu'il augmentoit tous les jours, contre l'article vingt-quatriéme du Traité de Paix, tout cela tenoit le Roy en suspens. Il en étoit d'autant plus inquiet, qu'il sçavoit que le Comte de Fuente avoit traversé la paix de toutes ses forces; qu'elle ne s'étoit faite que malgré lui, & que le souvenir des grands succès qu'il avoit eus en Picardie durant son Gouvernement des Pays-Bas, lui faisoit souhaiter passionnément la guerre, pour s'essayer de nouveau contre les François, & dans l'espérance d'acquerir une nouvelle gloire, en les battant, & en faisant de nouvelles conquêtes sur eux.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat de l'an 1601.

Le Cardinal d'Ossat, l'Ambassadeur de Venise, & celui du Grand Duc qui n'avoient pas moins d'inquiétude là-dessus, en parloient souvent au Pape. Il les rassuroit, soit qu'il sçût le véritable dessein de l'armement des Espagnols, soit qu'il fût bien informé de la disposition du Conseil d'Espagne, pour entretenir la paix avez la France: mais les soupçons redoublérent à l'occasion de quelques intelligences, qui furent découvertes, & qu'on sçut avoir été pratiquées par le Comte de Fuente pour surprendre Marseille, & par l'Archidue Albert, pour s'em-

pa-

parer de Mets au profit de l'Empereur, qui regardoit toûjours cette Place aussi-bien que Thoul & Verdun, comme démembrées de l'Empire. 1601.

Toutes ces incertitudes durérent jusqu'au mois de Juillet, que la plûpart des troupes du Comte de Fuente furent partagées en trois. Une partie alla aux Pays-Bas joindre l'Archiduc Albert, une autre en Croatie pour grossir les troupes de l'Archiduc Ferdinand, & la troisiéme fut mise sur les Galéres sous les ordres de Doria pour une expédition contre les Turcs en Afrique. C'étoit pour attaquer Alger, entreprise qui ne réussit point, à cause du mauvais temps & des vents contraires : mais n'y ayant plus guéres de sujet d'appréhender la rupture de ce côté-là, il arriva une chose en Espagne fort capable de brouiller les deux Couronnes.

Elle cesse en aprenant à quoi cet armement étoit destiné.

Antoine de Silly Comte de la Rochepot étoit Ambassadeur de France en cette Cour avec très-peu d'agrément : l'antipathie des deux nations étoit si grande, & les Espagnols s'y laissoient tellement emporter, qu'ils ne pouvoient voir un François sans émotion. De là naissoient de fréquentes querelles, & des plaintes de la part de l'Ambassadeur, à qui on ne se mettoit pas fort en peine de rendre justice : mais l'insulte qu'on lui fit le dix-septiéme de Juillet ne pouvoit pas se dissimuler.

Evénement qui pensa brouiller les deux Cours. Cayet. Lettre 291. du Cardinal d'Ossat. Thuanus. Dupleix.

Lorsque la Cour étoit à Vailladolid, le neveu de l'Ambassadeur alla se baigner avec d'autres jeunes Gentilshommes François. Quelques gens du peuple s'étant assemblez sur le bord de la riviére, commencérent à leur dire des injures, & jettérent dans l'eau les habits de quelques-uns de ceux qui se baignoient. Irritez de cette insolence, ils allérent l'épée à la main sur cette canaille, & nonobstant leur petit nombre, la mirent en fuite. Il s'y trouva quelques Gentilshommes Espagnols, qui s'étant mis en défense, deux d'entre eux furent tuez, & quelques autres blessez: après quoi les François se refugiérent dans l'Hôtel de l'Ambassadeur. Alors le peuple s'attroupa, força les portes de l'Hôtel, le pilla comme une Place prise d'assaut, & l'Alcade étant survenu, se saisit du neveu de l'Ambassadeur, & de plusieurs François qu'il conduisit en prison.

Le Roy de France averti de cet attentat, ordonna à son Ambassadeur de sortir d'Espagne, & fit publier une interdiction de tout commerce avec les Espagnols. Le Roy d'Espagne appréhendant les suites de cet accident, avoit d'abord commandé à l'Alcade, d'aller demander pardon à l'Ambassadeur. Il le fit, & protesta qu'il n'avoit arrêté le neveu, & les gens de ce Seigneur, que pour les soustraire à la fureur du Peuple : mais comme on ne relâchoit point les prisonniers, à cause de l'opposition des parens de ceux qui avoient été tuez, l'Ambassadeur ne voulut point recevoir ces excuses.

Le Nonce du Pape n'oublia rien pour accommoder l'affaire, & le Pape informé de ce qui s'étoit passé, agit fortement auprès des deux Rois, pour la terminer. Il en vint à bout : les prisonniers furent délivrez, & les procédures remises entre les mains du Nonce, après

Le Pape vient à bout de les accommoder.

1601. près qu'on eut fait satisfaction à l'Ambassadeur, que le Roy ne jugea pas à propos de laisser plus long-temps en cette Cour.

Il envoya à sa place Emeric de Barrault Sénéchal de Basadois, homme ferme & vigoureux. Il en donna une preuve quelque temps après: car étant avec le Roy d'Espagne à une Comédie, dont une Scéne représentoit la bataille de Pavie, & où l'on voyoit François I. demandant la vie à nn Capitaine Espagnol, qui lui tenoit le pied sur la gorge, il sortit de sa place, monta sur le Théatre, & passa son épée au travers du corps de l'Acteur. Durant que l'on travailloit à l'accommodement dont je viens de parler, le Roy, voulant pourvoir à sa frontiére de Picardie, au cas qu'on en vînt à la guerre, alla à Calais. Ce voyage inquiéta extrêmement l'Archiduc Albert, alors occupé au siége d'Ostende si fameux par sa longueur; car il dura plus de trois ans. Il envoya au Roy le Comte de Solre, pour le prier de ne point faire retomber sur lui, la juste indignation de l'affront fait à son Ambassadeur en Espagne, & pour lui protester qu'il faisoit tous ses efforts, afin de lui en procurer une pleine satisfaction.

Notes d'Amelot sur la 171. Lettre du Cardinal d'Ossat.

Mémoires de Sully l. 2. c. 4.

Le Roy reçut le Comte avec beaucoup de bonté, & envoya le Duc d'Aiguillon fils du Duc de Mayenne à l'Archiduc, pour l'assurer de la résolution où il étoit d'observer religieusement la paix, pourvû qu'on le satisfît sur ce qui étoit arrivé à Vailladolid, & que son intention n'étoit point de l'en rendre responsable, supposé qu'en cas de guerre, il ne prît point parti pour le Roy d'Espagne.

Cayet. sous l'an 1601.

La Reine d'Angleterre propose une entrevuë au Roy.

Pendant que le Roy étoit à Calais, la Reine d'Angleterre se trouva par hazard à Douvres, ou y vint exprès. Elle lui envoya de là, pour le saluër, Milord Edmond, qui dit au Roy que la Reine sa Maîtresse avoit une extrême passion de le voir; que l'occasion étoit la plus favorable du monde; qu'elle feroit la moitié du trajet, & qu'elle le prioit de vouloir bien en faire autant.

Qui ne juge pas à propos de l'accepter.

Le Roy fut embarassé de cette proposition, & après y avoir pensé, il ne jugea pas à propos de l'accepter. Ses véritables raisons étoient, qu'il n'avoit pas alors un équipage digne de la Majesté Royale pour une telle entrevûë, & qu'il ne se fioit que médiocrement à cette Princesse, qu'il sçavoit être mécontente de lui tant à cause de sa conversion à la Religion Catholique, qu'à cause de la paix de Vervins: mais celle qu'il apporta au Lord pour s'excuser de voir la Reine, fut le danger qu'il y avoit à s'exposer sur la Mer, & qu'il ne faudroit qu'un coup de vent, pour le jetter sur les côtes de l'obéïssance de l'Archiduc, risque que la prudence ne lui permettoit pas de courir.

Il lui envoye plusieurs Seigneurs de sa Cour.

Il envoya quelques jours après à la Reine d'Angleterre, le Maréchal de Biron avec deux cens tant Seigneurs que Gentilshommes; & de ce nombre étoient Monsieur de Créqui, & le Comte d'Auvergne qui y alloit par pure curiosité, & avec dessein de ne se pas faire connoître.

Qui en sont très-bien reçus.

La Reine reçut à Vigne le Maréchal, qui lui fit les complimens & les excuses du Roy. Elle lui demanda le nom des Seigneurs les plus apparents de la troupe, & fit de grandes caresses à Monsieur de Créqui,

qui. Elle lui parla avec de grands éloges de Monsieur de Lesdiguiéres beau-pére de ce Seigneur, & dit qu'elle en faisoit tant de cas, que s'il y avoit deux Lesdiguiéres en France, elle en demanderoit un au Roy: compliment qui déplut beaucoup au Maréchal de Biron, fort jaloux de la gloire & du crédit de Lesdiguiéres.

1601. Hist. de Lesdiguiéres, l. 7. c. 3.

Elle lui demanda, lequel de tous ces Messieurs étoit le Comte d'Auvergne. Ce Comte qui pensoit être là *incognito*, fut un peu surpris: mais ne pouvant pas se cacher, il approcha de la Reine, qui lui fit beaucoup d'amitiez, & le distingua extrêmement dans tout le temps qu'il fut à sa Cour.

Parmi les divertissemens qu'elle donna à toute cette Noblesse Françoise, elle avoit de fréquens entretiens tantôt avec les uns & tantôt avec les autres. Causant une fois avec le Maréchal de Biron, la triste aventure du Comte d'Essex vint dans le discours. Ce Comte avoit été son favori pendant un grand nombre d'années: mais sa fierté & le grand nombre d'ennemis qu'il avoit, le perdirent; & il n'y avoit que quelques mois, que la Reine lassée de ses hauteurs, lui avoit fait couper la tête pour crime de trahison, vraye ou supposée; car les Historiens ne conviennent pas sur cet article.

Conversation de cette Princesse avec le Maréchal où elle semble lui prédire sa destinée.

Quelques-uns ont écrit, qu'elle fit voir au Maréchal sur la Tour de Londres plusieurs têtes, & entre autres celle du Comte d'Essex, en lui disant que c'étoit ainsi qu'on punissoit les Rebelles en Angleterre. Cette circonstance a été inventée; car Vigne où elle reçut l'Ambassade, est fort éloignée de Londres: mais ce qui est certain, c'est qu'en lui parlant du Comte d'Essex, elle mêla dans son discours de grandes maximes sur la soumission & la fidelité que les Sujets doivent à leur Souverain, & qu'en racontant la funeste fin du Comte, elle traça parfaitement la destinée du Maréchal; soit que cela se fît sans dessein, soit que sçachant déja quelque chose de ses intrigues avec les ennemis de l'Etat, elle voulût lui faire envisager ce qu'il avoit à craindre: mais si elle eut cette intention, le Maréchal n'en profita pas; ainsi que je le dirai bien-tôt.

Naissance du Dauphin.

Le Maréchal ayant repassé la mer, se rendit auprès du Roy à Fontainebleau, où toute la Cour étoit en joye pour la naissance du Dauphin, qui nâquit dans ce Château le vingt-septiéme de Septembre sur les onze heures du soir. Cette joye se répandit bien-tôt par toute la France. Les peuples la firent éclater par les *Te Deum*, par les feux de joye, & par toutes les sortes de réjouïssances qu'ils purent imaginer. Il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il n'étoit né de successeur de la Couronne avec la qualité de Dauphin, parce que François II. étoit venu au monde avant que Henri II. son pére fût sur le Trône, & Henri lui-même ne porta ce titre, qu'après la mort de François Dauphin son frére aîné qui nâquit en 1517.

Et d'Anne d'Autriche fille du Roy d'Espagne.

La naissance d'Anne d'Autriche fille de Philippe III. Roy d'Espagne, ne précéda que de cinq jours celle du Dauphin; & ainsi ces deux grandes Monarchies eurent en même-temps l'espérance de voir mon-

1602. que s'il vouloit se rendre secrétement en France, il pourroit lui parler plus en détail sur ce qu'il lui disoit maintenant seulement en général. Picoté rendit compte de cet entretien aux Ministres d'Espagne, qui ne négligérent pas cette ouverture, dans l'espérance, si elle avoit des suites, d'ôter au Roy un homme tel que le Maréchal de Biron, soit en l'attirant à leur parti, soit en le faisant périr par la justice du Roy même, si la conspiration étoit découverte.

Il écoute diverses propositions de la part des Espagnols.

Le Maréchal entretint depuis commerce avec Picoté, & écouta les propositions de mariage qu'on lui fit depuis, tantôt avec Marie d'Autriche niéce de l'Empereur Maximilien II. & cousine de l'Empereur Rodolphe actuellement regnant; tantôt avec la sœur naturelle du Duc de Savoye, tantôt avec la troisiéme fille de ce Duc, qui étoient autant de leures qu'on lui présentoit, pour le faire révolter contre le Roy.

Cayet sous l'an 1602.

Ces folles idées lui firent refuser à son retour de Bruxelles, quelques partis considérables que le Roy, qui vouloit le marier, lui proposa; & il ne faisoit point de façon de dire, qu'il avoit de plus hautes vûës, & qu'il prétendoit épouser une Princesse. Au lieu de se contrefaire pour cacher ses desseins, sa fougue qui l'emportoit souvent sur sa prudence, ne lui permettoit pas de se ménager. Son prétendu mécontentement éclatoit à toute occasion: il se plaignoit de l'ingratitude du Roy, qui ne reconnoissoit point ses services, & il se donnoit même la liberté de tenir quelquefois des discours fort insolens sur la conduite de ce Prince.

Le Duc de Savoye acheve de l'engager dans le précipice.

Guichenon Hist. de Savoye.

La venuë du Duc de Savoye à la Cour de France acheva d'engager le Maréchal dans le précipice. Quelques-uns ont crû que la partie étoit tout-à-fait liée avant ce voyage; d'autres disent plus vrai-semblablement qu'elle n'étoit encore qu'en projet. L'Historien de Savoye prétend que le Duc n'avoit nul dessein formé à cet égard, & que ce fut le Maréchal qui le mit lui-même sur les voyes, de la maniére que je vais le dire sur son rapport.

L'Ambassadeur d'Espagne étant allé voir le Duc de Savoye, lui reprocha qu'il n'étoit venu en France, que pour se liguer avec le Roy contre l'Espagne. Il étoit vrai que le Duc de Savoye en avoit fait la proposition au Roy; mais il le nia. L'Ambassadeur le lui soûtint, & ajoûta que le Roy le lui avoit dit lui-même.

Le Duc outré de colére, étant à la chasse avec le Maréchal de Biron, lui dit mille choses désobligeantes du Roy, s'attendant, dit cet Historien, qu'il les releveroit; que de l'humeur dont il étoit, il mettroit la main à l'épée, & que le Duc ne pouvant se venger sur le Roy même, il feroit au moins porter au favori la peine de l'infidélité qui lui avoit été faite: mais le Maréchal, loin de se fâcher, encherit encore sur ce que le Duc lui disoit, & lui découvrit qu'il y avoit déja un parti formé dans l'Etat, dont le Comte d'Auvergne, le Connétable & lui étoient les Chefs; qu'ils seroient sous-main appuyez d'un Prince du

du sang, c'étoit le Comte de Soissons; & qu'ils étoient résolus de le mettre sur le Trône à la place du Roy.

Alors le Duc lui fit offre de toute sa puissance, lui promit d'engager le Roy d'Espagne dans ce parti, & sous pretexte de rendre compte à ce Prince de ce qui se passoit touchant la négociation au sujet du Marquisat de Saluces, il envoya Belly son Chancelier en Espagne, pour lui faire part de ce qu'il avoit négocié avec Biron.

Quoi qu'il en soit de cette rélation, où la querelle que le Duc vouloit faire au Maréchal, pour lui faire mettre l'épée à la main, n'est guéres vrai-semblable : il est certain qu'ils traitérent dèslors ensemble; que le Duc de Savoye n'oublia rien pour lui aigrir l'asprit contre le Roy, & entre autres choses, il eut grand soin de lui faire rapporter une parole que ce Prince lui avoit dite, à l'occasion des éloges qu'il lui faisoit du Maréchal & de son pére; à quoi le Roy avoit répondu brusquement, qu'il avoit eu beaucoup plus de peine à modérer la fierté & la brutalité des deux Birons, qu'il n'en avoit tiré de service. Le Maréchal outré à l'excès de ces paroles, dit en furieux, que s'il avoit été présent, lorsqu'elles furent proférées, il eût couvert de sang, sans rien excepter, tout ce qui se fût trouvé à l'entour de lui, & soi-même.

Plusieurs dèslors conjecturérent, qu'il machinoit quelque chose; & son affectation même à refuser aux étrennes les présens du Duc que les autres recevoient, à détourner le Roy de l'échange du Marquisat de Saluces avec la Bresse, à se déchaîner dans le Conseil contre le Duc, fut dèslors suspecte aux plus éclairez. Ces conjectures furent confirmées par un mot que le Duc de Savoye laissa échapper à son départ, au sujet de quelques railleries qu'on avoit faites touchant l'inutilité de son voyage à la Cour; sur quoi il dit, *Qu'il n'étoit pas venu en France pour recueillir, mais pour semer.* Enfin la plus commune opinion fut, que la raison qui fit rompre au Duc de Savoye le Traité de Paris, étoit l'espérance d'un prompt & général soulévement dans le Royaume. D'Aubigné. T. 3. l. 5. c. 6.

Nonobstant quelques soupçons que le Roy avoit dèslors du Maréchal, il ne laissa pas de lui confier l'armée qui devoit entrer dans la Bresse; & le Baron de Rosni dit dans ses Mémoires, que le Maréchal y eut beaucoup plus de succès, qu'il ne prétendoit en avoir; que quand il surprit la ville de Bresse, ce ne fut que malgré lui, qu'il avoit fait avertir le Gouverneur de se tenir sur ses gardes; que l'armée qui devoit arriver la nuit, n'arriva qu'un peu devant le jour; que sous prétexte que l'attaque faite de jour seroit trop hazardeuse, il voulut se retirer; mais que les principaux Officiers furent d'avis d'insulter la Place, & que la chose réussit contre l'espérance & l'intention du Maréchal. *Accusations dont on le chargeoit.* Mémoires de Sully T. 1. c. 95.

On l'accusa encore de n'avoir pas défait l'armée de Savoye, qu'il ne tint qu'à lui de surprendre, lorsque le Duc vint pour tenter le secours de Montmélian, & que sous ombre d'aller reconnoître un passage, il avoit Cayet sous l'année 1602.

1602. avoit fait avertir d'Albigni Lieutenant Général du Duc de se retirer, & lui avoit envoyé un état de l'armée Françoise.

Il choisit pour son confident le plus grand fourbe du Royaume.

Il falloit des confidens au Maréchal pour conduire secrétement toutes ses intrigues, & il jetta les yeux sur le sieur de la Fin. C'étoit un homme de qualité frére du sieur de Beauvais la Nocle, autrefois aussi remuant & aussi intrigant que lui, & dont j'ai souvent fait mention dans l'Histoire du Regne de Henri III. La Fin avoit été employé avec distinction dans les armées: ce fut lui qui fut emporté d'assaut dans Lagni par le Duc de Parme, lorsqu'il vint faire lever le siége de Paris en faveur de la Ligue: ce fut lui que le Roy envoya encore en Provence, pour accommoder les différends entre le Duc d'Epernon & Monsieur de Lesdiguiéres, & qui, dit-on, les trompa tous deux, sur tout le Duc d'Epernon. D'Aubigné en parle comme d'un homme sans foy, sans honneur, sans Religion, & comme du plus habile fourbe qui fût en France.

T. 3 l. 5. c. 6.

Le choix d'un homme de ce caractére ne fait pas beaucoup d'honneur à la prudence du Maréchal de Biron; mais il le sçavoit mécontent de la Cour, d'où il s'étoit retiré dans une de ses Terres; & d'ailleurs il le connoissoit pour homme adroit, d'un esprit vif & entreprenant: il l'avoit toûjours regardé comme son ami, & il étoit son parent. Il se servit encore d'un Curé & d'un Religieux de l'Ordre de Cisteaux, nommé Fargues: ces deux-ci ne faisoient guéres que la fonction de couriers. C'étoit la fin & Picoté, & depuis encore Renasé Sécrétaire de la Fin, & le Baron de Lux qui eurent tout le secret.

Il traite par son moyen avec les Espagnols.

Quelque temps avant la conclusion de la paix avec le Duc de Savoye, la Fin se trouva *incognito* à Somo sur le Pô, & y conféra avec le Comte de Fuente, l'Ambassadeur d'Espagne & Picoté. Le Traité y fut conclu, par lequel Biron devoit épouser la troisiéme fille du Duc dotée de cinq cens mille écus; & le Roy d'Espagne transportoit à cette Princesse tous ses droits de Souveraineté sur la Bourgogne dont le Maréchal étoit Gouverneur, & dont les limites devoient être beaucoup étenduës, pour former ce nouvel Etat.

Afin d'engager les Seigneurs de France dans ce parti, on ne pensoit pas à moins, qu'à faire des grands Gouvernemens, autant de Principautez, qui n'auroient pas plus de dépendance du Roy de France, que les Princes de l'Empire n'en ont de l'Empereur, & que les grands vassaux après leurs usurpations n'en eurent d'abord du temps de Hugues Capet. On y traita encore des projets de la campagne, de la jonction des troupes du Milanez avec celles de Savoye, & des diversions que le Maréchal & ses amis feroient en divers endroits du Royaume, pour occuper tellement le Roy, qu'il ne penseroit plus au Marquisat de Saluces: mais la paix que le Légat fit d'autorité, & sur laquelle le Duc n'osa le dédire, suspendit l'exécution du Traité de Somo, & donna beaucoup à penser au Maréchal, qui appréhenda fort qu'une affaire de cette nature venant à traîner si long-temps, ne parvînt à la connoissance du Roy.

Le

Le repentir de s'être si fort engagé suivit ces réflexions, & l'idée qu'il avoit de la bonté de son maître, le fit résoudre à lui avouer une partie de son crime, pour en obtenir le pardon. Un jour qu'il se promenoit à Lyon avec le Roy, après avoir paru quelque temps rêveur, il lui dit : Sire, il faut que je vous décharge ma conscience. Les soupçons que vous avez eu de ma conduite, ne sont pas tout-à-fait faux ; je vous avouërai, que le chagrin du refus que vous me fîtes il y a quelque temps, du Gouvernement de la Citadelle de Bourg pour un de mes amis, me mit en fureur, & me fit écouter quelques propositions du Duc de Savoye contre votre service, & entre autres le mariage avec une de ses filles. Je vous supplie de me le pardonner : j'en suis tout confus, & tout-à-fait repentant. Le Roy ayant reçû cet aveu avec beaucoup de bonté, lui fit diverses questions sur les liaisons qu'il avoit eûes avec le Duc de Savoye, & sur les points particuliers dont il étoit question entre-eux : à quoi le Maréchal répondit, en découvrant le moins qu'il pût de ses intrigues.

1602. *Il s'en repent ensuite & avouë sa faute au Roy.* Mathieu l. 3. Cayet sous l'an 1602.

Le Roy ne jugea pas à propos de le pousser davantage. Il lui dit qu'il oublioit tout le passé ; mais qu'il prît bien garde à ne jamais retomber dans une pareille faute. Ce Prince, qui à force de ménager depuis beaucoup d'années tant d'esprits turbulens dont il avoit besoin, pour se soûtenir contre ses ennemis, avoit acquis une habitude de clémence, qui s'accordoit parfaitement avec son cœur naturellement très-bon, en usa depuis avec le Maréchal, avec autant de bonté qu'auparavant : car ce fut depuis ce temps-là qu'étant à Calais, il l'envoya à la Reine d'Angleterre, pour la complimenter à la tête de la plus illustre Noblesse de France ; qu'il le nomma Ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'Alliance avec les Cantons, & qu'il lui fit encore un présent de trente mille écus : ce qui joint à quelques autres exemples, donna lieu de dire de lui, qu'il donnoit les récompenses à ceux qui lui avoient fait du mal, plûtôt qu'à ceux qui s'étoient sacrifiez pour son service : mais on doit justifier ce Prince sur cet article, & c'est la vérité, que quand il en usoit de la sorte, c'étoit d'ordinaire par politique & par la nécessité de ses affaires, & nullement par bizarrerie, où par entêtement pour ses Favoris ; foible qu'il n'eut jamais.

Qui la lui pardonne. Mémoires de Sully T. 2. c. 4. Notes d'Amelot sur la Lettre 314. du Cardinal d'Ossat.

Soit que le retour de Biron ne fût pas sincére, soit que de nouveau tenté par le Duc de Savoye & par le Comte de Fuente, il eût repris ses premiers projets, il est constant qu'il continua ses intrigues avec eux. Le Roy en reçut des avis certains de divers endroits, & sçut de plus qu'il avoit signé une association avec le Comte d'Auvergne & le Duc de Bouillon, pour se maintenir & se défendre les uns les autres, envers tous, & contre tous *sans nul excepter* ; ainsi que le portoit en termes exprès leur promesse mutuelle qui fut mise par écrit ; & qu'en conséquence de cette association, ils usoient de toutes sortes d'artifices, pour fomenter le mécontentement tant des particuliers, que des

Le Maréchal ne laisse pas de reprendre ses premiers engagemens. Mémoires de Sully T. 2. c. 7.

1602. des Villes & des Provinces, & pour faire de nouveaux mécontens.

Ils ne laissérent pas échapper une occasion qui se présenta en ce temps-là, d'aigrir l'esprit des peuples. On avoit résolu dans l'Assemblée des Notables de Rouen en 1596. que pour aider le Roy dans les dépenses qu'il étoit obligé de faire pour la conservation de l'Etat, on imposeroit un sou pour livre sur toutes les denrées qui entreroient dans les Villes & dans les gros Bourgs, ou qui en sortiroient. La publication s'en fit dans une espéce de pancarte, qui fut affichée aux portes des Villes & des Bourgs fermez; ce qui fit donner à ce subside le nom de Pancarte. Cet impôt ne devoit durer que trois ans : mais le Roy qui en retiroit un argent fort net, jugea à propos de prolonger ce terme. Cette prolongation causa des soûlévemens surtout dans les pays d'au-delà de la Loire. Le Roy pour les appaiser, fit un voyage jusqu'à Poitiers. On fit quelques éxemples sur les plus mutins, & les Villes se soûmirent; mais de peur d'irriter les peuples du Poitou & de la Guyenne, le Roy ayant été satisfait de leur obéïssance, abolit le subside, & il sçut en même temps que les trois Seigneurs que j'ai nommez, s'étoient extrêmement prévalus de ces mouvemens, & qu'ils avoient partout des gens apostez, pour allumer à cette occasion le feu de la sédition.

Mémoires de Sully T. 1. c. 10.

La Fin son Confident se laisse gagner par le Roy.

Le Roy, sur cette nouvelle connoissance, résolut enfin de creuser l'affaire; & comme il avoit appris que le sieur de la Fin avoit été le grand Agent du Maréchal de Biron dans toute cette intrigue, il mit tout en œuvre pour le détacher de ce Seigneur, & en vint à bout par le moyen du Vidame de Chartres, qui assura de la part du Roy le sieur de la Fin dont il étoit neveu, d'une abolition entiére pour le passé, pourvû qu'il découvrît tous les mystéres que l'on vouloit sçavoir.

La Fin qui avoit appréhendé aussi-bien que Biron, qu'on ne découvrît avec le temps tout leur manége, avoit usé d'une précaution, pour se mettre en sûreté aux dépens du Maréchal, supposé que d'autres moyens lui manquassent; & ce qui l'y détermina encore, fut la jalousie qu'il conçut contre le Baron de Lux, en qui Biron lui paroissoit depuis quelque temps prendre plus de confiance, qu'il n'en avoit en lui.

Dupleix. Hist. de Henri IV.

Il dit un jour au Maréchal, qu'il étoit dangereux de garder en original le Traité de Somo; que si par malheur on l'arrêtoit sur les soupçons qu'il sçavoit qu'on avoit de lui à la Cour, & qu'on le trouvât saisi de cet écrit, il n'en faudroit pas davantage, pour lui faire son procès, & pour justifier à toute l'Europe la sévérité dont le Roy useroit contre sa personne; qu'il suffisoit de garder une copie des articles, & qu'il falloit brûler l'original.

Le Maréchal se reposoit sur son lit, lorsqu'il lui fit cette proposition, & il la trouva prudente. Il lui mit l'original en main, pour en tirer une copie. Quand il l'eut faite, il la donna au Maréchal, & chifonna l'original, comme pour le jetter dans le feu en sa présence : mais il y substitua

tua adroitement un autre papier de même grandeur, qu'il tenoit tout prêt, qu'il brûla, & se réserva l'original. 1602.

Cette perfidie, comme je le dirai bien-tôt, fut la principale cause de la perte de Biron. Le Comte de Fuente sur ces entrefaites eut quelque défiance de la Fin; & après un entretien qu'il eut avec lui, il l'envoya au Duc de Savoye, auquel il conseilla de s'assûrer de cet homme. La Fin en ayant eu quelque soupçon, au lieu d'aller trouver le Duc, revint en France par le Pays des Grisons, & se contenta de dépêcher au Duc Renasé son Sécretaire, qui fut arrêté, & envoyé prisonnier à Quiers.

Cayet sous l'an 1602.

La détention de Renasé fut un nouveau motif pour le sieur de la Fin de trahir Biron, & de se rendre aux sollicitations du Vidame de Chartres. Il manda à ce Maréchal, que le Roy l'appelloit à la Cour, & qu'il ne pouvoit pas, sans se rendre suspect, désobéir à cet ordre. Le Maréchal lui conseilla lui-même d'y aller, en lui disant qu'il comptoit sur son adresse & sur sa fidélité. „ Vous avez, lui ajoûta-t-il dans sa Lettre, ma fortune & ma vie entre vos mains: brûlez vos papiers, ne „ menez avec vous aucun de ceux qui vous ont accompagné en Pié„ mont, ne faites nulle mention de Renasé votre Sécretaire; car il n'est „ plus au monde: attendez vous à être mal reçû du Roy; mais vous „ l'adoucirez en l'assûrant que vous n'avez été en Italie, que pour un „ voyage de dévotion à Notre-Dame de Lorrette. Vous avouerez „ qu'en passant par Milan, on vous a parlé du mariage d'une des filles „ du Duc de Savoye avec moi; mais que je n'y ai point voulu consen„ tir, sçachant que le Roy avoit dessein de me marier.

A qui il découvre toute l'intrigue.

La Fin étant arrivé à Fontainebleau au mois de Mars, découvrit au Roy toute la conspiration. Il en dit même beaucoup plus qu'il n'y en avoit, & nomma parmi les conjurez, le Baron de Rosni. Le Roy qui connoissoit parfaitement la fidélité de ce Seigneur, n'en eut aucun soupçon, & après en avoit raillé avec lui, lui ordonna de donner un rendez-vous à la Fin dans la forêt, pour tirer de lui l'éxacte vérité de la conspiration.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 7.

Après cet entretien, le Baron eut ordre du Roy d'éxaminer avec Messieurs de Belliévre & de Villeroy, tous les Mémoires, Lettres & autres papiers, que la Fin avoit fournis contre le Maréchal de Biron, le Maréchal de Bouillon, le Comte d'Auvergne & quelques autres.

Cette affaire devoit être menée avec beaucoup de prudence & sans précipitation: car on avoit en vûë surtout, de s'assurer du Maréchal de Biron qui étoit en Bourgogne; & la chose n'étoit pas aisée. Le Roy se conduisit en cette rencontre avec toute la sagesse possible. Le Baron de Lux confident du Maréchal étoit alors à la Cour. Le Roy l'appella, & lui dit qu'il avoit beaucoup de joye d'avoir entendu la Fin; que l'entretien qu'il avoit eu avec lui, le tiroit d'inquiétude; qu'il voyoit maintenant clair dans cette affaire; qu'il étoit convaincu que tous les bruits qui avoient couru des mauvais desseins du Maréchal, étoient faux, & n'avoient pour fondement que ses Rodomontades, à quoi il devoit pren-

Prudence du Roy dans cette affaire.

1602. prendre garde, parce que ses ennemis en abusoient pour le perdre. Le Baron de Lux écrivit tout ce détail au Maréchal, & la Fin lui manda en même-temps qu'en parlant au Roy & aux Ministres, il ne lui étoit pas échapé un mot qui pût lui nuire.

Ce fut en ce temps-là, que le Roy fit son voyage de Poitou. Etant prêt de partir, il écrivit une Lettre au Maréchal, par laquelle il lui donnoit ordre de le venir trouver, ayant à lui parler de certaines affaires, où il avoit besoin de lui. Il s'en excusa sur ce qu'il avoit avis que les Espagnols devoient faire passer un grand nombre de troupes au Pont de Grésin sous prétexte de les envoyer aux Pays-Bas, disant que sa présence en cette conjoncture étoit nécessaire en Bourgogne; & de plus que les Etats de cette Province étant convoquez pour le vingt-deuxiéme de May, il étoit de l'intérêt de Sa Majesté qu'il y assistât.

Il engage le Maréchal à venir à la Cour. Mémoires de Sully T. 2. c. 10.

Le Roy ne jugea pas à propos de le presser alors; mais à son retour de Poitou, ayant eu de nouveaux avis des mouvemens qui se préparoient dans cette Province, en Xaintonge, en Périgord & en Guyenne, où il sçut qu'il alloit & venoit souvent des couriers, il envoya en Bourgogne le sieur des Escures intime ami du Maréchal; mais qui n'entroit pas dans ses intrigues, pour lui dire, que le Roy vouloit absolument qu'il le vînt trouver; & que s'il ne venoit, il l'iroit trouver lui-même.

Le Roy y étoit effectivement résolu, d'autant plus que sous prétexte de refondre les Canons, & de rebattre la poudre des magazins des principales Villes de Bourgogne, le Baron de Rosni comme Grand-Maître de l'artillerie, les en avoit fait enlever la plûpart: de sorte que le Marechal n'étoit guéres en état de se défendre. Il s'apperçut trop tard du tour qu'on lui avoit joué, & jura qu'il s'en vengeroit sur Rosni. Des Escures ne put rien gagner sur l'esprit du Maréchal: mais le Président Janin qui lui fut envoyé après le retour de des Escures, lui fit comprendre les suites de sa désobéïssance, & que quelque innocent qu'il fût, ce refus le rendroit suspect, & même coupable. Enfin il l'assûra si fortement de la bonne volonté du Roy pour lui, qu'il lui fit prendre la résolution de partir.

Cayet sous l'an 1602.

Hist. du Duc d'Epernon sous l'an 1602.

On prétend qu'il reçut sur la route, de la part de ses amis, plusieurs Lettres, où on lui conseilloit de ne pas venir à la Cour; qu'il y alloit de sa tête, & qu'il feroit mieux de se retirer en Franche-Comté. Le conseil que lui donna le Duc d'Epernon, étoit le plus sage. Quand ce Seigneur, qui étoit son ami, le sçut assez près de Paris, il lui envoya secrétement un Gentilhomme nommé Plessis-Bausonniére, qui lui dit de sa part, que la démarche qu'il faisoit, méritoit bien qu'il y pensât; que s'il venoit sous l'espérance que la Fin n'eût pas dit au Roy tout ce qu'il sçavoit, il se trompoit fort; que pour lui il ignoroit ces secrets, aussi-bien que le sujet des entretiens de la Fin avec le Roy & avec ses Ministres: mais qu'il étoit assûré qu'il y en avoit eu de fréquens; & il lui en marquoit les temps & les lieux; qu'ainsi il ne devoit prendre conseil

que

que de sa conscience ; que si elle lui reprochoit quelques choses, il ne devoit pas s'attendre qu'elles fussent demeurées secrétes, & que l'unique parti qu'il avoit à prendre, étoit de recourir à la clémence du Roy. 1602.

Biron reçut mal cet avertissement. Il répondit au Gentilhomme, que le Duc d'Epernon lui faisoit tort de soupçonner sa fidélité ; qu'il venoit à la Cour pour faire mentir & mourir ceux qui parleroient mal de sa conduite ; puis mettant la main sur la garde de son épée, il dit en jurant à son ordinaire, que si quelqu'un osoit entreprendre sur sa personne, il couperoit autant de bras & de têtes qu'il s'en présenteroit devant lui.

Il arriva à Fontainebleau le mercredi treiziéme de Juin à six heures du matin. La Fin l'alla saluer comme il descendoit de cheval ; & jouant toûjours parfaitement son personnage de traître, il lui dit à l'oreille : *Mon Maître, courage & bon bec, ils ne sçavent rien.* Mémoires de Sully T. 2. c. 10.

Le Roy, dès qu'il parut dans sa chambre, lui sauta au cou, & lui dit en riant : *Vous avez bien fait de venir, car autrement je vous allois querir.* Le Maréchal lui fit ses excuses, & lui apporta plusieurs raisons de son retardement : mais d'une maniére froide qui déplut fort au Roy. Ce Prince le mena dans les jardins, & après quelques discours indifférens sur ses nouveaux bâtimens & d'autres choses pareilles, il entama le discours touchant les sujets de mécontentement qu'il avoit de lui ; & sans entrer trop avant en matiére pour ne lui pas faire connoître tout ce qu'il sçavoit, il lui dit que pourvû qu'il lui confessât la vérité, sans lui rien déguiser, il ne lui en coûteroit que le repentir de ses fautes. *Le presse de lui confesser la vérité.* Cayet.

Biron toûjours le même, malgré le danger où il se trouvoit, répondit fierement, qu'il n'étoit point venu pour se justifier : mais pour sçavoir ses accusateurs, & qu'il n'avoit point besoin de pardon, puisqu'il n'avoit point fait de faute. Le Roy n'en put rien tirer davantage, non plus que le Baron de Rosni, qui par ordre de ce Prince, l'entretint long-temps, & l'assura plusieurs fois qu'un simple aveu le rétabliroit entiérement dans les bonnes graces du Roy.

Après le dîner, le Roy l'appella dans son cabinet, & le conjura de nouveau de lui parler à cœur ouvert ; mais il lui répondit toûjours, qu'il ne pouvoit lui dire autre chose, que ce qu'il lui avoit dit autrefois dans le Cloître des Cordeliers de Lyon, & le pria encore de lui nommer ses accusateurs. Le Roy rompant le discours, dit : Allons jouer une partie de Paume, & prit pour second, le Comte de Soissons, contre le Duc d'Epernon, & le Maréchal.

On a écrit à l'occasion de cette partie de Paume, que quand elle fut faite, le Duc d'Epernon dit au Maréchal, en riant : *Monsieur vous jouez bien ; mais vous faites mal vos parties* : mais l'Historien Dupleix nous assure qu'il avoit ouï dire plusieurs fois au Duc d'Epernon, que jamais il n'avoit dit rien de semblable, étant trop ami du Maréchal, pour lui dire par raillerie une parole si piquante, & n'étant pas assez instruit de ses secrets, pour la lui dire par maniére d'avertissement. Dans l'Histoire de Henri IV.

 Le

1602. Le soir le Comte de Soissons fut envoyé par le Roy au Maréchal, pour faire encore une tentative, & tâcher de vaincre son opiniâtreté : mais ce fut inutilement. Le lendemain le Roy s'étant levê de grand matin, & ce bon Prince ne pouvant se résoudre à punir un crime aussi atroce que celui du Maréchal, dans une personne qui l'avoit si long-temps & si utilement servi, lui parla encore à deux diverses reprises : & comme il fit toûjours les mêmes réponses, & les mêmes plaintes, enfin le Roy outré assembla son Conseil secret, dont étoient entre autres Monsieur le Chancelier, Monsieur de Villeroy, & le Baron de Rosni. Il leur dit la résolution où il étoit de faire arrêter le Maréchal, & de lui faire faire son procès, puisqu'il ne vouloit pas profiter de sa clémence par un aveu sincére de son crime. Il leur demanda si dans les papiers qu'ils avoient vûs, il y avoit dequoi le condamner à la mort, ne voulant pas sans cela faire aucun éclat. Ils lui répondirent que les conspirations du Maréchal étoient si avérées, qu'il n'y avoit nul Tribunal, où il ne fût condamné.

Et n'en pouvant rien tirer, le fait arrêter avec le Comte d'Auvergne.

Après cette assurance, il appella Messieurs de Vitri & de Pralin, & leur donna ses ordres pour arrêter le Maréchal & le Comte d'Auvergne, les avertissant de si bien prendre leurs mesures, que la chose s'éxécutât sans bruit, & sans désordre.

Le Comte d'Auvergne & le Maréchal vinrent après souper chez le Roy, & le Maréchal se mit à jouër à la Prime avec la Reine. Un Gentilhomme Bourguignon nommé Mergé lui vint dire à l'oreille qu'on devoit l'arrêter : mais il parla si bas que le Maréchal ne l'entendit point. Le Comte d'Auvergne à qui Mergé avoit dit que le Maréchal ne s'étoit point ébranlé de ce qu'il venoit de lui dire, entra dans la Chambre & s'approchant du Maréchal, lui dit tout bas : *Il ne fait pas bon ici pour nous.*

Le Maréchal n'ayant pas fait semblant de l'entendre, continua de jouër. Sur le minuit, le Roy étant entré chez la Reine, fit finir le jeu, & ordonna qu'on se retirât. En rentrant dans son appartement, *il dit* au Maréchal : *Adieu Baron de Biron ; vous sçavez ce que je vous ay dit.*

Le Maréchal sortant de l'antichambre, Vitry lui saisit la main droite de sa gauche & de l'autre son épée, en lui disant : *Monsieur, le Roy m'a commandé de lui rendre compte de votre Personne, donnez moy votre épée.* Quelques Gentilshommes de la suite du Maréchal firent mine de vouloir se mettre en défense ; mais les Gardes qui accompagnoient Vitry, les saisirent. Le Maréchal demanda à parler au Roy : *Le Roy*, reprit Vitri, *est retiré ; donnez-moy votre épée. Ha ! mon épée, dit-il, en soupirant, qui a rendu tant de services au Roy.* Il la donna, & on le conduisit dans une chambre où il fut bien gardé toute la nuit. Il la passa dans une espéce de fureur, parlant tout haut, se plaignant sans cesse du Roy, & invectivant contre son ingratitude.

Cayet sous l'an 1602.

Il avoit résolu de s'échaper cette nuit-là même, & ses chevaux étoient déja sellez, quand il fut arrêté : mais il auroit eu bien de la peine

à

à le faire ; toutes les avenuës de Fontainebleau, & tous les passages sur les chemins étant occupez par des Troupes. Le Comte d'Auvergne fut aussi arrêté par Pralin à la porte du Château, & il fut mené dans un autre appartement. 1602.

Le Baron de Rosni qui s'étoit retiré chez lui, attendoit avec impatience le succès de cette affaire, prêt à monter à cheval avec ses gens, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. La Varenne vint lui dire comme tout s'étoit fait ; il alla trouver le Roy qui lui dit : „ Nos gens sont pris, „ montez à cheval & allez leur préparer leur logis à la Bastille, je les „ envoyerai par bateau : ils vous suivront de près, faites les descendre „ par la porte de l'Arsenal du côté de l'eau, & les conduisez par les „ jardins. Faites en sorte d'empêcher la foule du peuple : allez au Par- „ lement & à l'Hôtel de Ville, & leur faites entendre ce qui s'est passé: „ dont ils sçauront les causes à mon arrivée, & je m'assure qu'ils les trou- „ veront justes. Dès le lendemain les prisonniers partirent bien escortez, & arrivérent le quinziéme de Juin à la Bastille, où l'on les logea dans des Chambres separées. Mémoires de Sully T. 2.

On délibéra dans le Conseil secret, si on n'arrêteroit pas aussi les Ducs d'Epernon & de Bouillon, & quelques-uns en furent d'avis. Le Roy les connoissoit pour gens qui lui étoient fort peu affectionnez. Il avoit été averti de l'entretien du Maréchal de Biron avec le Plessis-Baussonniére, que le Duc d'Epernon lui avoit envoyé sur le chemin de Bourgogne à Fontainebleau. Il sçavoit que le Duc de Bouillon étoit le principal auteur de toutes les peines que les Huguenots lui avoient faites durant & après le siége d'Amiens, & que c'étoit lui qui les entretenoit dans cette aigreur, & dans cet esprit de révolte & d'indépendance, où l'on les voyoit depuis si long-temps : mais il connoissoit le Duc d'Epernon trop sage & trop prudent, pour s'être engagé dans des entreprises aussi mal concertées, que celles du Maréchal de Biron. D'ailleurs dans un entretien que le Duc avoit eu avec lui, il ne lui avoit point fait un mystére du voyage de Baussonniére, & lui avoit promis de demeurer à la Cour auprès de sa Personne, jusqu'à ce que l'affaire du Maréchal fût terminée. Le Duc de Bouillon avoit parlé d'une maniére qui le satisfit moins : & ce qui lui déplut davantage, fut que ce Seigneur, sous prétexte de ses affaires particuliéres, lui avoit demandé permission d'aller passer quelque temps dans ses Terres : mais comme dans les piéces fournies par le sieur de la Fin, il n'y avoit rien qui le chargeât beaucoup, non plus que le Duc d'Epernon, il conclut à ne les point arrêter.

Le Roy arriva à Paris le même jour, que les prisonniers furent amenez à la Bastille, & fut reçu avec d'autant plus de joye de tout le peuple, qu'on avoit conçû plus d'indignation de la perfidie du Maréchal, & d'admiration pour la clémence de ce Prince ; car on n'ignoroit pas la disposition où il avoit été de lui faire grace, s'il avoit seulement voulu se reconnoître.

Trois jours après, le Roy étant à saint Maur-des-Fossez, tous les parens du Maréchal vinrent se jetter à ses pieds. Monsieur de la For- Cayet sous l'an 1602.

1602. ce portoit la parole : il n'oublia aucun des motifs les plus capables de toucher le Roy, & demanda seulement, que pour sauver l'honneur de la Famille, la peine de mort fût changée en une prison perpétuelle.

Le Roy répondit avec beaucoup de bonté, que son indignation ne s'étendroit sur aucun des parens du Maréchal, & qu'il donneroit des marques de son affection à tous ceux de sa Maison qui s'en rendroient dignes; qu'il y avoit plusieurs grandes Familles en France, dont les fautes commises par quelques-uns de leurs ancêtres, & le châtiment qui en avoit été fait, n'avoient point terni le lustre; qu'au reste l'affaire étoit entre les mains de la Justice; qu'il la laisseroit agir, & qu'il leur permettoit de solliciter les Juges pour leur parent.

Le sieur de la Force reprit en disant : Au moins, Sire, nous avons la consolation, qu'on ne trouve point qu'il ait eu aucun mauvais dessein contre votre Personne ; à quoi le Roy, sans s'expliquer sur ce point, repartit : Faites ce que vous pourrez, pour prouver son innocence, & je vous seconderai.

Il envoye une Commission au Parlement, pour faire le procès au Maréchal.

Dès le dix-huitiéme du mois de Juin le Roy envoya Commission au Parlement, pour faire le procès au Maréchal de Biron, (dans cette commission il n'est point fait mention du Comte d'Auvergne) & Messieurs Nicolas Potier de Blanc-Menil Président à Mortier, Estienne Fleury, & Philbert de Turin Conseillers de la Cour se transportérent à la Bastille avec Monsieur le Premier Président Achilles de Harlay, pour lui faire prêter l'interrogatoire.

On lui confronta d'abord le sieur de la Fin, & comme le Maréchal étoit toûjours persuadé qu'il lui avoit gardé le secret, il ne le récusa point: au contraire il déclara qu'il le reconnoissoit pour Gentilhomme, homme d'honneur, son ami & son parent.

Dépositions de la Fin son confident,

Après cette déclaration on reçut les dépositions de la Fin, dont voici les principales; que le Maréchal avoit eu un grand commerce avec un nommé Picoté de la Ville d'Orléans réfugié aux Pays-Bas au sujet de la Ligue, & que celui-ci avoit fait de sa part plusieurs voyages en Flandre & en Espagne.

Que pendant que le Duc de Savoye étoit à Paris, lui (la Fin) ne bougeoit du logis du Maréchal, & n'en sortoit que la nuit, pour aller conférer avec le Duc, qui le chargeoit souvent de messages vers ledit Maréchal.

Que le Duc par son moyen avoit offert au Maréchal une de ses filles en mariage; ce que ledit Maréchal avoit eu fort agréable; que depuis le Roy étant en Savoye, le Maréchal avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour la conservation dudit Duc, à la ruïne de l'armée du Roy, & de la propre personne de Sa Majesté.

Que lorsque le Maréchal étoit devant Bourg (en Bresse,) il avoit envoyé plusieurs instructions écrites de sa propre main au Duc de Savoye, tant par quelques soldats, que par Renasé, touchant les forces du

du Roy, des moyens de le défaire, des défauts qui se trouvoient dans ses Places, & le tout fort en détail. 1602.

Que lorsqu'il fut question de prendre le Fort de sainte Catherine, le Maréchal avertit celui qui y commandoit de faire promptement des palissades hors de la place, d'autant qu'ayant été sçû qu'il n'y avoit que quatre cens hommes dedans, le sieur de Vitry s'étoit offert au Roy de l'escalader en plein jour.

Que le Maréchal avoit aussi averti ledit Gouverneur du Fort sainte Catherine, de pointer ses canons, & qu'il meneroit le Roy le lendemain reconnoître la Place, où afin qu'on ne le tuât pas lui-même (Maréchal) on le distingueroit par un panache noir: mais que si cela manquoit, il étoit aisé de mettre hors de la Place quelques Cavaliers en embuscade à la faveur du fossé, qui pourroient facilement enlever le Roy, parce qu'il le meneroit si avant lui troisiéme, qu'il ne se pourroit dégager.

Que depuis, lui (la Fin) avoit fait certains voyages à saint Claude, Milan, Turin, Pavie & en Suisse, où il avoit conféré tant avec le Duc de Savoye & Roncas son Secrétaire, le Comte de Fuente & l'Amirante d'Arragon, qu'aux pays des Suisses avec un Docteur Agent d'Espagne nommé Alphonse Casal, avec lesquels il avoit traité des suretez que l'on pourroit prendre les uns des autres, avec charge même de conclure; mais que lui (la Fin) ne l'avoit jamais voulu faire.

Que les clauses dudit Traité étoient; que l'on promettoit au Maréchal la belle sœur du Roy d'Espagne, ou sa niéce de Savoye en mariage, la Lieutenance par toutes ses armées, dix-huit cens mille écus pour la guerre de France, le Duché de Bourgogne en propriété sous l'hommage d'Espagne, & que ledit sieur Maréchal promettoit servitude perpetuelle, & affection à l'Espagne, & de bouleverser tous les Ordres & Etats de France, & de rendre ce Royaume électif à la nomination des Pairs, à la mode de l'Empire.

Cette déposition ayant été lûë au Maréchal, il s'emporta en une infinité d'injures contre la Fin, & en parla comme du plus méchant homme du monde, dont on ne devoit pas recevoir le témoignage contre un homme de sa qualité: mais outre qu'il ne l'avoit pas récusé d'abord, & qu'au contraire il l'avoit reconnu pour homme d'honneur, lorsqu'on le lui confronta, c'est que la Fin lui soûtint en sa présence, tout ce qu'il avoit déposé, & d'une maniére qui avoit un grand air de vérité. Mais de plus il avoit fourni aux Juges des Lettres & d'autres écrits de la main du Maréchal sur plusieurs de ces Chefs.

Autres, que le Maréchal ne put desavouer.

Une autre chose déconcerta beaucoup le Maréchal. Il avoit dit dans son interrogatoire que si Renasé étoit là, il démentiroit la Fin sur tout ce qu'il avoit avancé. Ce Renasé étoit le Secrétaire de la Fin, qui, ainsi que je l'ai dit, avoit été arrêté par le Duc de Savoye, & mis en prison à Quiers sur quelque défiance qu'on eut de lui & de son Maître. Le Maréchal étoit persuadé que le Duc l'avoit fait mourir: mais il s'étoit sauvé de prison.

On

1602. On fit paroître cet homme devant lui quatre jours après qu'il en eut parlé dans son interrogatoire. Il en fut étrangement consterné, & il crut qu'il avoit été trahi non seulement par la Fin, mais encore par le Roy d'Espagne, & par le Duc de Savoye. Renasé lui soutint que par son ordre, il avoit fait les voyages marquez dans la déposition de la Fin, & d'autres encore, & qu'il avoit porté des Lettres & des avis au Duc de Savoye, & aux Gouverneurs ou Commandans des Places, qui avoient été assiegées par les François dans la derniére guerre.

Un Secretaire du Maréchal nomme Hébert avoua, qu'il avoit écrit de sa main des Lettres en chiffres addressées au Duc de Savoye, contenant leurs intelligences, & fait des copies d'autres écrites par le Maréchal même; qu'il avoit par son commandement fait un voyage à Milan depuis quatre mois: mais seulement pour diverses empletes, dont il montreroit le bordereau. On produisit alors au Maréchal plusieurs des Lettres & Mémoires dont on avoit fait mention. Il en reconnut une partie, & desavoua les autres. Un Mémoire où il étoit parlé de l'état de l'armée du Roy, contenoit qu'il y avoit eu à la revûë seize cens passe-volans; que la Noblesse ne seroit plus que quinze jours à l'armée, & qu'elle étoit résoluë de se retirer; que le Roy n'avoit plus d'argent, & étoit hors d'état, par ce défaut, de renouveller l'Alliance avec les Suisses; qu'il étoit obligé de s'éloigner de l'Armée, pour aller recevoir la nouvelle Reine; que le Duc d'Epernon l'accompagneroit dans ce voyage, ne voulant pas demeurer à l'Armée; que Monsieur de Montpensier en avoit refusé le commandement; que lui Maréchal, n'en avoit pas voulu non plus; mais que le Comte de Soissons l'avoit accepté. Il y donnoit ensuite des avis au Duc de Savoye pour la défense de ses Places. Il y marquoit que la prise de Montmélian avoit découragé tous les gens de bien; qu'il falloit que le Duc fît une *diversion* en Provence, eu y faisant passer promptement des troupes & de l'argent; qu'autrement tout étoit perdu; il y avoit plusieurs autres avis de cette nature.

Comme c'étoit-là un des points capitaux de son procès, il tâcha de se défendre là-dessus: mais il ne put dire autre chose pour sa défense, sinon que la Fin lui avoit fait écrire ce Mémoire, uniquement pour se souvenir des fautes qui s'étoient faites dans cette campagne, & non pour l'envoyer aux ennemis, & qu'il avoit crû que la Fin l'avoit jetté au feu.

Un Valet de Chambre du Roy qui avoit couché dans la chambre du Maréchal la premiére nuit de sa prison, déposa qu'il l'avoit sollicité d'écrire à ses Secrétaires, qu'ils eussent à se cacher pour quelque temps, & d'avertir le Comte de Roussy, de donner le même avis à ses autres Secrétaires qui étoient restez à Dijon, & que s'ils étoient interrogez, ils assuraissent que leur maître n'écrivoit jamais en chiffre.

Tous les témoins ayant été ouïs & les interrogatoires achevez, Monsieur le Chancelier accompagné de Messieurs de Maisse & de Pontcarré

Con-

Conseillers d'Etat, vint au Parlement le Mardy vingt-troisiéme de Juillet, où les Gens du Roy demandérent défaut contre Messieurs les Pairs de France, qui avoient été ajournez deux fois pour assister au jugement, sans avoir comparu, ni envoyé leurs excuses, & qu'il fût passé outre; ce qui fut accordé. 1602.

Madame de Biron mére du Maréchal présenta une Requête, par laquelle elle demandoit qu'on donnât un Conseil à son fils pour se défendre; à quoi les Gens du Roy firent opposition, attendu l'action criminelle & l'état du procès; sur quoi fut dit néant par Arrêt.

Il comparoît au Parlement.

On employa trois Séances à la revision des piéces, sur lesquelles le Procureur Général ayant donné ses conclusions, on fit comparoître le Maréchal au Parlement le vingt-septiéme de Juillet. Il y fut mené par Monsieur de Montigny Gouverneur de Paris, qui l'alla prendre à cinq heures du matin, & le conduisit dans un carosse par l'Arsenal au bord de la riviére, où il le fit entrer dans un bateau fermé d'ais. Monsieur de Montigny & Monsieur de Vitry Capitaine des Gardes se mirent dans le bateau avec lui. Il y avoit des soldats sur les deux bords de la riviére, & dans deux autres bateaux, entre lesquels étoit celui du Maréchal. Il fut ainsi conduit par eau jusqu'à l'Isle du Palais, dans lequel il entra par la porte de la Tournelle. Il fut conduit à la Grand'Chambre, où il y avoit cent douze Juges de toutes les Chambres assemblées, & au lieu de sellette ordinaire, on lui donna un assez haut tabouret pour s'asseoir.

Où toutes les dépositions lui sont luës, réduites à cinq points principaux.

Toutes les dépositions furent reduites à cinq points. Il étoit accusé, premiérement d'avoir eu commerce avec un nommé Picoté natif d'Orleans refugié en Flandre, pour prendre intelligence avec l'Archiduc, & de fait avoit donné audit Picoté cent cinquante écus pour deux voyages faits à cette fin.

Secondement, d'avoir traité avec le Duc de Savoye, trois jours après l'arrivée de ce Duc à Paris sans la permission du Roy, de lui avoir offert toute assistance envers tous & contre tous, sur l'espérance de son mariage avec la troisiéme fille du Duc.

Troisiémement, d'avoir conjuré avec ledit Duc, tant pour la perte de Bourg, qu'autres Places, de lui avoir écrit & donné avis d'entreprendre sur l'armée du Roy & sur sa personne même, de lui avoir écrit à cette fin plusieurs choses importantes pour son service.

Quatriémement, d'avoir voulu conduire le Roy devant le Fort de sainte Catherine, pour le faire tuer, & à cette fin donné avis au Capitaine qui commandoit dans la Place, du lieu & du signal pour reconnoître sa Majesté.

Cinquiémement, d'avoir envoyé la Fin traiter avec le Duc de Savoye & avec le Comte de Fuente contre le service du Roy.

Il fut interrogé de nouveau sur tous ces articles. Il répondit avec beaucoup de présence d'esprit, & d'une maniére à éblouïr les Juges, s'ils n'avoient eu par des écrits, des preuves trop évidentes de ses crimes. Cet interrogatoire ayant fini sur les dix heures, il fut reconduit à la Bastille de la même maniére qu'il en avoit été amené.

Le Parlement se rassemble.

Le lundy vingt-neuviéme de Juillet le Parlement se rassembla, Monsieur

1602. Il s'assemble de nouveau & condamne le Maréchal à la mort.

sieur le Chancelier étant à la tête. Monsieur de Fleuri qui étoit le Rapporteur, après avoir lû les conclusions du Procureur Général, opina le premier à la mort. Son avis fut suivi de tous, & en conséquence Monsieur le Chancelier prononça l'Arrêt qui condamnoit le Maréchal à avoir la tête tranchée dans la Place de Gréve.

Le lendemain mardi trentiéme du mois tout fut préparé dans cette Place pour l'éxécution, & le Maréchal entendant grand bruit dans la Ville, & voyant par les grilles de sa fenêtre, le peuple accourir en foule aux environs de la Bastille, il s'écria : *Je suis jugé, & je suis mort.*

L'éxécution neanmoins fut différée jusqu'au lendemain, & les parens obtinrent du Roy qu'elle se feroit dans la Bastille. Ce jour-là Monsieur le Chancelier accompagné de trois Maîtres des Requêtes, & suivi d'Audienciers & de Huissiers alla après le dîner du Maréchal, lui prononcer son Arrêt.

Son intrepidité l'abandonne à la nouvelle de cet Arrêt.

On vit en cette occasion, la différence qu'il y a pour les plus intrépides, entre voir pour ainsi dire venir la mort de loin, & l'affronter dans un assaut ou dans une bataille. Ce Seigneur qui n'avoit jamais tremblé dans les plus affreux dangers, parut en cette conjoncture un tout autre homme. Il ne se posséda nullement : tantôt c'étoient des emportemens, tantôt des priéres à Monsieur le Chancelier, tantôt des imprécations sur-tout contre la Fin, tantôt même quelques extravagances.

Monsieur le Chancelier s'étant retiré, le Docteur Garnier qui fut depuis Evêque de Montpellier, & le sieur Maignan Curé de saint Nicolas des Champs eurent beaucoup de peine à le calmer, & à le resoudre à se préparer à la mort. Ils vinrent enfin à bout de le faire confesser, & sa confession dura près d'une heure.

Sur les cinq heures du soir, le Greffier vint lui dire qu'il falloit descendre. Il fit effort pour rassûrer sa contenance, jettant seulement de temps en temps quelques soûpirs en descendant l'escalier, & lâchant quelques paroles qui marquoient la peine qu'il avoit à pardonner au sieur de la Fin.

Il est conduit sur l'échafaut.

Il parut devant l'assemblée avec un air plus fier que ferme ; & s'étant mis à genoux au pied de l'échelle, par où il devoit monter sur l'échafaut, il jetta son chapeau, & pria Dieu environ un demy-quart d'heure, ayant à ses costez les deux Docteurs, qui tâchoient de lui inspirer les sentimens convenables à un Chrétien dans une telle conjoncture : ensuite s'étant relevé, il monta sur l'échafaut. Il regarda de toutes parts, & voyant les soldats rangez à l'entour, il leur dit ces paroles : *O que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une mousquetade au travers du corps! Helas, quelle pitié!*

Le Greffier lui lut de nouveau son Arrêt ; & quand ce vint à ces mots, *Pour avoir attenté sur la vie du Roy :* il l'interrompit, & cria : *Cela est faux, ostez cela, je n'y songeay jamais.*

Après la lecture de l'Arrêt, les deux Docteurs l'exhortérent encore à penser à Dieu. Il fit une courte priére, & puis se banda lui-même les yeux de son mouchoir : mais aussi-tôt il se l'ôta, & se tourna vers le Bourreau. Plusieurs crurent que c'étoit à dessein de lui arracher son coutelas ; mais

le

le Bourreau l'avoit laissé entre les mains de son valet, qui le tenoit caché. 1602.

On lui dit qu'il falloit lui couper les cheveux. A ces mots il entra en fureur, & dit en jurant : *Que l'on ne m'approche pas, & si l'on me met en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.* Il prononça ces paroles d'une maniére si terrible, que plusieurs des assistans regardérent vers la porte, pour s'enfuir. Il appella le sieur Baranton, qui l'avoit gardé pendant sa prison, & le pria de lui rendre ce dernier office. Ce Gentilhomme monta sur l'échafaut, lui retroussa ses cheveux, & lui banda les yeux. Le Maréchal cria au Bourreau : *Dépêche, dépêche.* Celui-ci lui répondit : Monsieur, il faut dire auparavant votre *In manus :* mais dans le moment ayant pris son coutelas de la main de son valet, il lui coupa la tête qui tomba de l'échafaut à terre.

Et est exécuté dans la Bastille.

Ainsi mourut Charles de Gontaud Maréchal de Biron, précipité dans cet abîme de malheur par sa fierté, par sa présomption, par sa vanité qui n'eurent jamais d'égales.

Caractére de ce Seigneur.

Sa vaillance, où il entroit beaucoup de témérité, avoit été presque toûjours heureuse ; car jamais Général ne ménagea moins sa vie, & ne se tira avec plus de bonheur des plus grands & des plus fréquens dangers. Dans les Lettres par lesquelles le Roy érigea la Terre de Biron en Duché-Pairie après le siége d'Amiens, il est marqué que le Maréchal avoit reçû trente-deux blessures. Cette intrépidité étoit la qualité dont il se faisoit le plus d'honneur : mais ce n'étoit pas son unique mérite. Il avoit fort bon esprit, & réussit bien en diverses négociations que le Roy lui confia : il n'étoit point ignorant comme la plûpart de la Noblesse de ce temps-là, & quoiqu'il eût été tiré de fort bonne heure des études, il y avoit suppléé par la lecture ; jusques-là qu'il entendoit le Grec. D'Aubigné en apporte une preuve. Il dit qu'un jour le Roy étant au Frêne, il vit une inscription Gréque, dont il demanda l'interprétation à quelques gens de robe qui se trouvérent à sa suite, & qui ne purent la lui donner. Biron prit un crayon, écrivit ce qu'elle signifioit sur un papier qu'il jetta par dessus son épaule, & s'échappa dans le logis, comme s'il avoit eu honte d'en tant sçavoir pour un Cavalier, & jusqu'à faire confusion à des gens, qui devoient se mieux connoître que lui en pareille matiére. Il étoit sobre, & n'étoit point débauché ; faisant son plus grand plaisir de la guerre : mais il n'avoit guéres de Religion & railloit également de la Messe & du Prêche ; sa mére & Madame de Brissambourg sa tante paternelle l'avoient d'abord élevé dans le Calvinisme : mais le Maréchal son pére le fit changer de Religion.

T. 3. l. 5. chap. 12.

Cayet sous l'an 1602.

Il étoit entêté de l'Astrologie judiciaire. On a écrit que deux Astrologues lui prédirent sa fin malheureuse, & qu'un des deux lui dit, que s'il pouvoit éviter le coup d'un Bourguignon par derriére, il seroit Roy ; que s'étant souvenu de cette prédiction, lorsqu'il fut mis à la Bastille, il demanda de quel pays étoit le Bourreau de Paris, & que lui ayant été répondu qu'il étoit de Bourgogne, il dit : Je suis mort.

Son desastre fit beaucoup de bruit dans l'Europe par la réputation qu'il avoit par-tout d'un grand homme de guerre. Cet exemple de sévérité au-

Effet que fit le bruit de sa mort.

1602. auquel le Roy se détermina avec tant de peine, étoit nécessaire pour la sûreté & le repos de l'Etat. Il fut fort approuvé de la Reine d'Angleterre, qui avoit dit plusieurs fois sur la connoissance qu'elle avoit des intrigues de plusieurs Seigneurs François, que le Roy son frére étoit trop bon, & qu'il ne seroit point maître chez lui, qu'ils n'eût fait couper autant de têtes à Paris, qu'elle en avoit fait couper à Londres.

Le Roy fait grace au Comte d'Auvergne. d'Aubigné. T. 3. l. 5. c. 24.

Ce Prince néanmoins toûjours porté à la clémence, ne passa pas outre. Il accorda la grace au Comte d'Auvergne qu'il crut plus coupable d'avoir sçû une partie des secrets de Biron sans les révéler, que d'y avoir autrement eu part. Les priéres & les larmes de Mademoiselle d'Entragues, appellée alors la Marquise de Verneuil qui étoit sa sœur de mére, facilitérent cette grace; & il en fut quitte pour deux mois de prison, après avoir dit tout ce qu'il sçavoit.

Et au Baron de Lux.

Le Baron de Lux beaucoup plus criminel, eut ordre de venir à la Cour, & parole du Roy pour son pardon, pourvû qu'il ne voulût lui rien cacher. Il obéït, & apprit bien des choses au Roy, qu'il ne sçavoit pas. Elles demeurérent pour la plûpart sécrétes, & ce Prince sage fit toûjours semblant de les ignorer, afin de n'être pas obligé de punir bien des coupables.

Le Duc de Bouillon se retire en Allemagne. Mathieu. l. 3. Diverses Lettres du Duc de Bouillon au Roy au 3. vol. des Mémoires d'Etat. Mémoires de Sulli T. 2. c. 11.

Il pressa le Duc de Bouillon qui s'étoit retiré à Turenne de revenir à la Cour, sous de pareilles assûrances: mais ce Duc ne jugea pas à propos de s'y fier. Il se sauva depuis à Genéve, & de là à Heydelberg.

Le Prince de Joinville qui étant allé servir dans l'armée de l'Archiduc, s'étoit laissé gagner par les Espagnols, fut arrêté. Il y avoit de quoi le perdre dans ce qu'il avoua en présence du Roy & du Baron de Rosni; mais c'étoient des choses si mal concertées, que le Roy se contenta d'envoyer querir Monsieur & Madame de Guise, & de le mettre entre leurs mains: *Mon neveu*, dit-il au Duc de Guise, *c'est vôtre cadet, & un enfant qui s'est mis de belles follies dans la tête: vous m'en répondrez: je vous le donne en garde, & vous le rendrez sage, s'il y a moyen.*

Le Comte de Châtillon-Coligni très-lié avec le Duc de Bouillon, n'auroit peut-être pas été si doucement traité, si on l'eût tenu. Un coup de canon qui lui emporta la tête à Ostende, prévint l'effet des mauvais desseins qu'il machinoit: c'étoit de se mettre suivant l'éxemple de son pére & de son grand pére, à la tête du parti Huguenot. Le Roy étant à Calais apprit sa mort. Il en eut d'abord une fort grande douleur, regardant ce jeune Seigneur, comme un des plus accomplis de la Cour, & comme pouvant être un jour un des plus grands Capitaines de l'Europe: mais étant instruit depuis des discours qu'il tenoit, & des marques qu'il donna même dans les troupes du Prince Maurice, d'un esprit factieux, & porté à la révolte, il fut bien aise d'en être défait, & de le voir soustrait à sa justice.

Hébert Secrétaire du Maréchal de Biron fut mis à la question, & la soûtint avec constance sans rien avouër. Il se justifia encore mieux, lors-

lorsque de lui-même il vint faire au Roy une confession que les tourmens n'avoient pû lui arracher. 1602.

Monbarrot Gouverneur de Rennes accusé d'intelligence avec le feu Maréchal, fut mis à la Bastille. Les grands services qu'il avoit rendus au Roy en Bretagne contre le Duc de Mercœur, lui firent accorder la vie : mais le Baron de Fontanelle qui n'avoit pas un si bon titre pour obtenir sa grace, fut, pour un pareil crime, rompu tout vif en Gréve. Le Roy en épargna beaucoup d'autres, dont il tint quelques-uns long-temps en inquiétude, par le silence qu'il affecta sur ce que leur propre conscience leur reprochoit.

Le Roy s'assure de la Bourgogne.

Un de ses premiers soins fut de s'assûrer de toutes les Places de Bourgogne. C'étoit-là qu'étoit le fort du parti du Maréchal de Biron. Le Maréchal de Lavardin y fut envoyé avec des troupes, & remit dans le devoir cette Province, où il y avoit eu quelques mouvemens, quand on y sçut l'emprisonnement de Biron: la Lieutenance Générale en fut donnée à Monsieur de Bellegarde Grand Ecuyer de France, sous Monsieur le Dauphin qui en fut nommé Gouverneur.

Cayet sous l'an 1602.

Et reçoit diverses Ambassades sur la decouverte de cette conspiration.

Mathieu. l. 3.

Tous les Ambassadeurs des Puissances Etrangéres vinrent faire au Roy leurs complimens sur la découverte d'une si dangereuse conspiration. La Reine d'Angleterre & le Roy d'Ecosse en envoyérent exprès pour ce sujet à la Cour de France. Le Comte de Tassis s'acquitta de ce devoir au nom du Roy d'Espagne son maître ; & l'Archiduc Albert pria le Roy par son Envoyé, de ne le rendre en aucune maniére responsable de la conduite du Comte de Fuente dans cette affaire.

Le Duc de Savoye fit comme les autres : il envoya le Comte de Visque pour féliciter le Roy, & encore plus pour reconnoître quelle étoit la disposition de la Cour après la mort de Biron. Cet Envoyé eut son audience à Monçeaux en même-temps que ceux d'Angleterre & d'Ecosse : mais le Roy sçut mettre beaucoup de distinction entre lui & les autres, par la différente maniére dont il reçut leurs complimens. Les Courtisans qui sçavoient ses sentimens à l'égard du Duc de Savoye, firent leur cour en faisant fort mauvais visage au Comte de Visque, & pas un seul n'alla l'accoster dans la Chambre du Roy; au lieu qu'ils combloient d'honnêtetez les Envoyez d'Ecosse & d'Angleterre. De Visque se tira de son compliment du mieux qu'il lui fut possible, & rejetta tout sur le Comte de Fuente.

Mémoires de Sully.

Les Suisses lui en envoyent aussi une pour le renouvellement de leur alliance avec la France.

Toutes ces Ambassades furent suivies d'une autre, qui fut reçûë avec beaucoup d'appareil & grand éclat. Ce fut celle des Suisses pour le renouvellement de leur alliance avec la Couronne de France.

Cette alliance qui avoit commencé sous Charles VII. mais qui n'avoit été bien cimentée, que sous le Regne de Louïs XI. avoit été renouvellée de temps en temps par les Rois leurs successeurs. Le Roy actuellement regnant l'avoit confirmée en 1592. de la maniére qu'elle avoit été concluë par Monsieur de Sanci sur la fin du Regne de Henri III. & im-

1602. immediatement après la paix de Vervins, il leur avoit envoyé le sieur de Morte-Fontaine Conseiller d'Etat, pour leur faire part de cette paix, leur marquer le soin qu'il avoit eu de les y faire comprendre, & les empêcher de prendre des liaisons avec les ennemis de la France, qui se servoient de toutes sortes de moyens, pour les brouiller avec elle. L'Ambassadeur les assûra que si-tôt que le Roy seroit en état de s'acquitter à leur égard, il le feroit, & qu'ils devoient en être d'autant plus persuadez, que l'année précédente, nonobstant qu'il fût si pressé par ses ennemis, & que ses Finances pussent à peine suffire pour soûtenir la guerre, il leur avoit fait donner cent mille écus.

Dans la proposition ou discours du sieur de Morte-Fontaine dans la Diéte des Suisses.

Le même Ambassadeur y retourna en l'année 1600. pour leur proposer le renouvellement d'alliance, & comme il mourut à Soleure durant cette négociation, le Roy y envoya le sieur Emeric de Vic Président au Parlement de Toulouse, & Conseiller d'Etat. Il eut beaucoup de peine à déconcerter les artifices des Ambassadeurs d'Espagne & de Savoye, qui le traversoient de toutes leurs forces. Il en vint pourtant à bout : l'affaire fut concluë dans une Diéte générale à Soleure, où Monsieur de Silleri vint le joindre, & on réussit également chez les Grisons.

Reception faite à ces Ambassadeurs.

Le Roy, quelque temps avant que le Maréchal de Biron fût arrêté, l'avoit envoyé en Suisse porter la ratification du Traité, & il n'étoit plus question que d'en jurer l'observation avec les solemnitez ordinaires: ce fut pour cette cérémonie, que les Cantons envoyérent leurs Députez à Paris. Ils partirent au mois de Septembre au nombre de quarante-deux. Ils furent reçus par tout avec beaucoup d'honneur, & magnifiquement traitez dans toute la route, & arrivérent le quatorziéme d'Octobre à Charenton.

Cayet sous l'an 1602.

Après un grand repas qu'on leur y donna, le Duc de Montbazon & Monsieur de Montigny Gouverneur de Paris accompagnez de plus de cent Gentilshommes dans un équipage fort leste, allérent les prendre pour les amener à Paris. Durant la marche chaque Député avoit deux Gentilshommes, l'un à droite, & l'autre à gauche.

Le sieur de Bragelonne Prévôt des Marchands accompagné de tous les Officiers de Ville, des Archers & de plusieurs des plus considérables Bourgeois, vint les complimenter à cinquante pas de la porte saint Antoine, & les conduisit au Logis de la Chasse dans la ruë saint Martin qu'on leur avoit préparé, & où l'on leur avoit apprêté un souper magnifique.

Le lendemain Monsieur le Chancelier leur donna à dîner, & après le repas le Duc d'Aiguillon suivi de cinquante jeunes Gentilshommes arriva, pour les conduire au Louvre où ils devoient avoir leur premiére audience du Roy.

Monsieur le Duc de Montpensier avec quantité de Seigneurs les reçut dans la Cour, & le Comte de Soissons au bas du grand escalier, par où il les mena à la Chambre du Roy. Le premier Député fit en deux mots son compliment à Sa Majesté en Langue Suisse, & lui dit le sujet de

de son Ambassade. Le Roy y répondit fort obligeamment, & leur toucha à tous dans la main, aussi-bien qu'au Colonel Galatis, & à quelques autres Officiers qui avoient servi en France, & qui étoient venus à la suite des Ambassadeurs. Ils firent la revérence à la Reine, & allérent le Mardy septiéme d'Octobre à saint Germain saluer Monsieur le Dauphin, qui leur toucha aussi à tous dans la main. 1602.

Etant de retour à Paris, ils firent supplier le Roy de leur permettre avant la cérémonie du serment, de lui proposer trois articles dont ils étoient chargez par leurs Superieurs. Monsieur le Chancelier fut nommé pour les écouter.

Le premier étoit, l'augmentation de la somme de quatre cens mille écus qu'on devoit leur payer tous les ans; le second, la conservation des Priviléges de ceux de leur nation qui trafiquoient en France; & le troisiéme, qu'on leur donnât les deux déclarations qu'on leur avoit promises, l'une pour les cinq petits Cantons touchant la continuation de leur alliance avec les Duchez de Milan & de Savoye, sans toutefois préjudicier à celle qu'ils avoient faite avec Sa Majesté; l'autre pour les Cantons Protestans, qui avoient demandé que l'on mît une exception dans le Traité; sçavoir qu'ils ne seroient point obligez à faire la guerre en France contre les gens de leur Religion.

Le Roy répondit à la premiére demande, que les guerres civiles & étrangéres qui avoient ruïné ses sujets, ne pouvoient lui permettre d'augmenter ses dépenses, & qu'ils devoient se contenter de ce qui leur avoit été promis. Pour ce qui est des déclarations ausquelles on s'étoit obligé, on les leur accorda. Le refus du premier article les chagrina un peu: mais enfin on leur fit entendre raison.

Le Dimanche vingtiéme d'Octobre fut choisi pour la cérémonie du serment. Monsieur de Vic les alla prendre à leur Logis, & les mena dans douze carosses à l'Evêché.

Cérémonie de ce renouvellement de Traité.

La cérémonie se fit dans Notre-Dame avec un superbe appareil. Tous les Princes du Sang, les Cardinaux, les Prélats, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs à Paris & à la Cour, y assistérent. Dès que le Roy fut assis sur le Trône, qu'on lui avoit élevé dans le Chœur, les Princes de Condé & de Conty allérent querir les Ambassadeurs à l'Evêché, & les conduisirent jusqu'à leurs places, qu'on avoit marquées sur deux bancs couverts de riches tapis à la gauche du Roy.

Après la Messe qui fut célébrée par l'Archevêque de Vienne, & durant laquelle les Députez Protestans se tinrent hors du Chœur, ce Prélat apporta le Livre des Evangiles, & le sieur Vaguer Sécrétaire d'Etat du Canton de Soleure s'approcha, ayant à ses côtez Messieurs de Sillery & de Vic, & portant entre ses mains un coussin de velours cramoisi, sur lequel étoit un double éxemplaire du Traité d'Alliance, l'un en François, & l'autre en Allemand, scellez du Sceau du Roy & de ceux des Cantons & des Grisons.

Ils firent une profonde révérence au Roy, auquel Monsieur de Sillery dit, que ces Traitez d'Alliance étoient les mêmes que ceux que les Rois

ses

1602. ses Prédécesseurs avoient faits avec Messieurs des Ligues, & que ce qui y avoit été ajoûté, étoit à l'avantage de Sa Majesté.

L'Envoyé du Canton de Berne qui portoit la parole, dit que Messieurs des Ligues leurs Superieurs avoient reputé à grand honneur, la recherche que Sa Majesté avoit faite de leur Alliance; qu'ils étoient envoyez pour en jurer l'observation en leur nom, & pour supplier Sa Majesté de l'observer avec autant de fidélité, qu'ils étoient résolus de le faire.

Le Roy ètant debout & tête couverte, leur répondit qu'ayant toûjours eu une haute estime de la valeur de leur nation, qui avoit jusqu'alors eu part à ses victoires, il souhaitoit beaucoup leur alliance; qu'il acceptoit l'offre de leur secours, & leur promettoit de les assister de toutes ses forces, contre tous ceux qui voudroient entreprendre sur leur liberté; qu'au reste il n'avoit jamais manqué à ses promesses, & qu'il étoit prêt à jurer d'observer inviolablement le Traité d'alliance.

Monsieur le Chancelier, après avoir salué le Roy en mettant un genouil en terre, se tourna vers les Ambassadeurs, & étendit plus au long la courte priére du Roy. Il montra les avantages réciproques de cette alliance; qu'elle avoit été très-utile aux deux nations, & le prouva par plusieurs éxemples; qu'elle avoit été jusques-là très-sincére & sans soupçon d'infidélité; au lieu que quelques autres Princes qui vouloient l'empêcher, & attirer les Cantons dans leur parti, avoient toûjours dû leur être suspects, par les atteintes que leurs prédécesseurs avoient tant de fois tâché de donner à leur liberté, & que dans le fond ils n'étoient guéres moins les ennemis des Cantons, qu'ils l'étoient de la France.

Serment prêté par les Ambassadeurs.

Quand le Chancelier eut fini son discours, les Ambassadeurs s'avancérent pour la prestation du serment, & mettant les uns après les autres la main sur les Evangiles, selon l'ordre & le rang de dignité des Cantons, le Chancelier leur disoit: *Vous jurez & promettez sur les saints Evangiles au nom de vos Seigneurs & Supérieurs, de bien & fidellement observer le Traité d'alliance fait entre Sa Majesté & vos Supérieurs, sans aller ni faire aucune chose au contraire directement ou indirectement.*

Et par le Roy.

Après qu'ils eurent tous juré, le Roy dit aussi, *Qu'il juroit & promettoit d'observer le Traité ainsi qu'il avoit été convenu.* La cérémonie finit par le *Te Deum*, & les Ambassadeurs furent conduits de l'Eglise dans la salle de l'Evêché, où le festin étoit préparé.

Grand repas par lequel finit la Cérémonie.

Monsieur le Prince prit sa place au bout de la table; les Princes de Conti, de Soissons, de Montpensier, le Connétable, les Ducs de Nevers, d'Aiguillon, les Comtes d'Auvergne & de Sommerive, & quelques autres s'assirent à sa droite. Les quarante-deux Ambassadeurs, & parmi eux quelques Gentilshommes François à la gauche.

Sur la fin du repas qui dura bien deux heures & demie, le Roy qui avoit dîné dans une autre Salle, vint les voir. Il défendit que personne ne bougeât de sa place, & se mit au bout de la table sans s'asseoir.

Il

Il se fit apporter du vin, & but à la santé des bons compéres amis & alliez, qui lui en firent raison sur le champ; & après avoir causé quelque temps avec eux, il s'en retourna au Louvre. Le soir il se fit des feux de joye par toute la Ville, & l'on fit trois décharges du canon de la Bastille & de l'Arsenal. 1602.

Le lendemain les Ambassadeurs furent régalez à la Maison de Ville, & les jours suivants chez Monsieur le Comte de Soissons, chez Monsieur le Connétable, & chez Madame de Longueville. Le vendredy ils eurent leur audience de congé du Roy, dans la galerie haute du Louvre, où ce Prince leur fit encore beaucoup de caresses, leur donna à tous chacun une chaîne d'or, avec une médaille d'un or dont on avoit depuis peu découvert une mine vers la Bresse, & les fit reconduire avec toutes sortes d'honneurs, & défrayer jusqu'aux frontiéres de leur pays. Ils furent charmez de la bonté & de la politesse du Prince, dont ils avoient déja depuis long-temps une si haute idée pour la valeur.

Thuanus. l. 129.

Médailles frapées à ce sujet.

EXAURO FRANCIGENA ANNO FOEDERIS FELICITER RENOVATI EFFOSSO.





Cependant le Roy s'appliquoit à policer son Royaume. Il fit cette année plusieurs Réglemens tant pour reformer les abus dans la monnoye, qui

Police rétablie dans le Royaume.

1602. Cayet sous l'an 1602. qui causoient la ruïne du commerce, que pour profiter des mines de toutes espéces, qui furent découvertes alors en diverses Provinces de France. Il regla le salaire des Avocats non sans peine, vû la résistance qu'ils y firent, ayant par complot pendant quelques jours abandonné le Barreau, & il fut ordonné conformément au cent soixante & uniéme article des Ordonnances faites à Blois sous le feu Roy, qu'eux & les Procureurs écriroient & parapheroient de leur main à la fin des écritures, ce qu'ils auroient reçu des parties. C'étoit pour éviter les fraudes dans la taxe des dépens après les Sentences & les Arrêts : & comme la fureur des duels entre les Gentilshommes & les Officiers d'armée, étoit venuë à un tel excès, qu'il en perissoit plus par ces damnables combats singuliers, que par les guerres mêmes, jusques-là qu'il y eut telle année, où l'on compta quatre mille Gentilshommes qui avoient été tuez de cette sorte, le Roy publia un sévére Edit contre ceux qui feroient les appels, contre ceux qui ayant été appellez, n'auroient pas refusé le combat, contre les Seconds, & contre tous les autres qui y auroient part ; mais cet Edit n'eut pas un fort grand effet, & on prétend qu'il y eut un peu de la faute du Roy, qui en certaines occasions laissa échapper des paroles de raillerie sur quelques-uns de ceux qui avoient, en conséquence de l'Edit, refusé de tirer l'épée. C'étoit au regne de Louïs le Grand qu'étoit réservé le reméde efficace d'un si grand mal, où le Prince a sçu faire le discernement de la véritable valeur, d'avec le courage brutal, & a obtenu par sa constance & par sa sévérité, une parfaite soumission sur un point si important, & qui paroissoit en même-temps si difficile à la Noblesse de son Royaume.

Affaires de Savoye. Le Roy en s'occupant ainsi à policer son Etat, avoit toûjours l'œil sur les démarches du Duc de Savoye, dont la conduite passée, & la part qu'il avoit euë à la conspiration du Maréchal de Biron lui donnoient toûjours de la défiance. Ce Duc avoit nonobstant la paix, des troupes sur pied, à qui il faisoit faire de fréquens mouvemens.

Le Duc manque de surprendre Genéve par escalade. Guichenon Hist. de Savoye. Thuanus. l. 129. Le Comte de Fuente Gouverneur du Milanez en parfaite intelligence avec lui, tantôt assembloit les siennes, & tantôt les renvoyoit dans leurs quartiers, sans que l'on pût penetrer leurs desseins. Enfin le Duc vers le milieu du mois de Décembre tourna tout-à-coup vers Genéve. Il avoit si-bien & si secrétement pris ses mesures, qu'il surprit cette Place par escalade ; & déja deux cens de ses soldats conduits par Brignolet Gouverneur de Bonne, s'étoient rendus maîtres de la muraille, avoient forcé le Corps-de-Garde de la porte neuve, & fait sauter cette porte avec le petard, pour y faire entrer le reste de l'armée qui étoit tout proche en embuscade, lorsque les Bourgeois reveillez par le bruit coururent aux armes de toutes parts : mais c'en étoit fait, si un des soldats du Corps-de-Garde de la porte neuve, n'eût eu assez de présence d'esprit, pour aller vîte abattre la herse, qui empêcha les Savoyards d'entrer en plus grand nombre.

Il est obligé de s'en retourner, L'allarme s'étant répanduë par tout, les Milices de la Ville coururent chacun à leur poste. Ils eurent bien-tôt ou assommé ou investi ce peu

de

de Savoyards qu'ils trouvérent fur les murailles, & qui ayant voulu regagner leurs échelles, les trouvérent renversées par le canon du Bastion voisin. Ceux qui furent pris, parmi lesquels il y avoit plusieurs Gentilshommes, furent pendus, leurs têtes, & celles des autres qui avoient été tuez en combattant, plantées sur le Bastion, & leurs corps jettez dans la riviére.

1602. après y avoir perdu plusieurs officiers & soldats.

Le Duc de Savoye qui avoit été présent à cette expédition, repassa les Alpes avec beaucoup de précipitation. Les Genévois envoyérent au Roy des Députez, pour le prier de ne les pas abandonner, si le Duc, comme ils l'apprehendoient, venoit les assiéger. Il le leur promit, & le fit entendre au Duc de Savoye. Le Nonce du Pape à la Cour de France, prévoyant que si le Roy entroit dans cette querelle, le Roy d'Espagne ne manqueroit pas d'y prendre part en faveur du Duc de Savoye, pria le Roy d'interposer son autorité auprès des Suisses, pour ménager un accommodement. Monsieur de Vic Ambassadeur chez les Cantons eut ordre d'y travailler. L'affaire fut mise en négociation, & terminée à saint Julien l'année suivante 1603. par un Traité.

1603. Traité de S. Julien qui suivit cette expédition.

Dans le temps que l'on negocioit, le Roy sous prétexte d'aller à Nancy voir Madame sa sœur Duchesse de Bar, que l'on disoit être grosse, & qui cependant ne l'étoit pas, alla à Metz au commencement de Mars, pour s'assurer de cette Place, où il étoit arrivé bien des brouilleries; & c'étoit là le véritable, ou du moins un des principaux motifs de ce voyage.

Le Roy va en Lorraine pour s'assurer de la Ville de Metz.

Le feu Roy avoit donné le Gouvernement de cette importante Place au Duc d'Epernon qui avoit mis une de ses créatures, pour commander dans la Ville & dans la Citadelle: c'étoit Raimond de Comminges sieur de Soubole Gentilhomme distingué par sa valeur, & dont la fidélité n'avoit pû être ébranlée durant les guerres civiles, par les offres avantageuses que lui firent les ennemis de l'Etat, & ceux de son Souverain: mais il avoit de grands démêlez avec les Bourgeois, & la haine qu'ils lui portoient étoit si violente, qu'on avoit sujet de craindre, qu'elle ne les engageât à livrer la Ville aux Espagnols, dont les garnisons de Thionville & des autres Places du Luxembourg étoient à portée de les seconder. On avoit même de grands soupçons là-dessus de quelques-uns des principaux de la Ville. La conjoncture que le Roy prit pour remédier au danger, étoit favorable; car les Espagnols étoient alors occupez au siége d'Ostende, & le Prince Maurice les tenoit en haleine en divers endroits des Pays-Bas. De sorte que le Roy prit toutes ses mesures à loisir, sans crainte d'être prévenu par les intelligences, que les Espagnols pouvoient avoir dans la Place.

Le Duc d'Epernon étoit lui-même fort mécontent de Soubole, qui n'avoit pas depuis quelques années toute la déférence qu'il éxigeoit de ceux que sa faveur avoit avancez; & soit par ressentiment, soit qu'il prévît bien qu'il ne seroit pas le maître de cette affaire, il avoit consenti qu'on destituât ce Commandant. Il auroit bien souhaité que le Roy en eût pris un autre de sa main: mais c'étoit ce que ce Prince qui ne l'aimoit

moit pas, & qui n'avoit nulle confiance en lui, n'avoit garde de faire. Le sieur de la Varenne fut secrétement envoyé à Soubole, pour l'engager à mettre la Place entre les mains du Roy, & la chose se fit ainsi, dès que ce Prince parut. Monsieur de Montigny fut fait Commandant de la Ville, & d'Arcy son frére de la Citadelle. Le seul titre de Gouverneur avec les appointemens demeura au Duc d'Epernon, qui fit semblant d'en être fort content.

1603. Thuanus. l. 129. Mémoires de Sully T. 2. c. 14.

Il y reçoit visite de divers Princes d'Allemagne.

Le Roy reçut à Metz quelques Princes d'Allemagne qui vinrent le visiter, & les Ambassadeurs de plusieurs autres, que le peu de séjour qu'il fit en cette Ville empêcha d'y venir en personne. Il accommoda le différend qui étoit depuis long-temps entre le Cardinal Charles de Lorraine, & Jean George de Brandebourg pour l'Evêché de Strasbourg. Il partagea entre-eux deux par une Sentence arbitrale, les Terres de cet Evêché, & donna au Marquis de Brandebourg celles qui étoient les plus voisines de la Ville, à laquelle ce Prince étoit plus agréable que le Cardinal, qui fut mis en possession des autres.

L'Electeur Palatin le sollicite en faveur du Duc de Bouillon.

L'Envoyé de Fréderic de Baviére Electeur Palatin, chez qui le Duc de Bouillon s'étoit retiré, présenta au Roy des Lettres de la part de son Maître, où il lui demandoit le rétablissement de ce Duc dans ses bonnes graces. Il y protestoit qu'avant l'arrivée de Monsieur de Bouillon à Heydelberg, il ne sçavoit rien de sa disgrace; qu'il croyoit que l'unique sujet de ce voyage étoit une pure visite, qu'il rendoit à Madame l'Electrice sa belle-sœur; que le sieur de Bongars Agent du Roy en Allemagne pouvoit lui rendre témoignage là-dessus, & qu'il avoit été fort surpris d'apprendre du Duc, qu'il s'étoit sauvé du Royaume par la crainte d'être arrêté pour les choses dont on l'avoit accusé à Sa Majesté; que si elles étoient véritables, il ne voudroit ni le protéger, ni même se faire son intercesseur pour obtenir sa grace; mais qu'il le connoissoit d'une vertu, d'un zéle pour l'état, & d'un attachement à son Prince, qui lui ôtoient tout soupçon sur sa fidélité.

Qui pourtant ne revient pas.

Le Roy répondit à l'Electeur, qu'il avoit pris en très-bonne part ce qu'il lui avoit écrit touchant le Duc de Bouillon; qu'il avoit eu raison de bien juger de sa fidélité, non seulement par les régles du devoir d'un véritable sujet, mais encore par les grands bienfaits dont la liberalité de son Souverain l'avoit comblé; qu'il avoit porté lui-même un semblable jugement de ce Duc; que c'étoit pour cette raison qu'il l'avoit appellé à la Cour, afin d'entendre de sa propre bouche, & en secret sa justification sur les choses dont on l'avoit chargé; que n'ayant pas obéï, il rendoit dès-là fort suspecte cette fidélité dont il se faisoit tant d'honneur, & montroit, quoi qu'il pût dire, qu'il ne faisoit pas un si grand fond sur son innocence. Mais, ajoutoit le Roy, je veux bien à votre considération oublier cette nouvelle faute, pourvû que dans deux mois il se rende auprès de moy, pour m'éclaircir sur certains points dont je veux être instruit. Vous pouvez l'assurer que personne ne souhaite plus que moi de le trouver innocent des choses dont on l'accuse, personne n'a plus à cœur l'augmentation de sa fortune & de

de sa gloire, & n'est plus disposé à le défendre & à le protéger contre ses accusateurs : mais s'il persévére dans sa désobéïssance, j'espére que vous le jugerez vous-même indigne de votre protection. Ces Lettres furent sans effet, & le Duc ne revint en France que plusieurs années après. 1603.

Le Roy poursuivit son voyage, & alla à Nancy pour voir Madame sa sœur & le Duc de Lorraine, qu'il tâcha de détacher des intérêts de la Maison d'Autriche ; & après avoir demeuré quelque temps en cette Cour, il revint à Paris sur la fin d'Avril.

Mort de la Reine Elizabeth d'Angleterre, & son caractere.

Etant en chemin, il apprit la mort d'Elizabeth Reine d'Angleterre. Cette Princesse étoit morte le quatriéme d'Avril dans sa soixante & dixiéme année après un Regne de plus de quarante-cinq ans, fort regrettée des peuples qu'elle avoit toûjours gouvernez avec beaucoup de douceur, excepté les Catholiques qu'elle persécuta à outrance, respectée des grands qu'elle sçut tenir dans le devoir & dans la soumission par des exemples de sévérité qu'elle fit à l'égard de quelques-uns, redoutée de ses ennemis, & surtout des Espagnols à qui elle fit bien du mal & causa de grandes pertes, recherchée des autres puissances qu'elle attaquoit ou secouroit, ou abandonnoit, selon que ses intérêts le demandoient, estimée dans toute l'Europe par la supériorité de son génie, & pour son habileté dans le Gouvernement, en quoi non seulement peu de Princesses, mais encore très-peu de Rois l'ont égalée.

Le Roy qui en avoit reçu bien plus de secours que de mauvais offices, l'aimoit : mais ce qui lui fit le plus regretter sa perte, fut que les mesures qu'il avoit prises avec elle pour abbattre la puissance d'Espagne, étoient rompuës & qu'il ne pouvoit pas autant compter à cet égard, sur celui qu'il prévoyoit devoir succéder à cette Princesse. Mémoires de Sully T. 2. c. 14.

Changements qu'elle pouvoit produire dans les affaires de l'Europe.

La mort d'une Reine de ce caractére étoit capable de produire de grands changemens dans la situation des affaires de l'Europe. Elle étoit ennemie déclarée de l'Espagne, dont elle tenoit en crainte toutes les côtes, & tous les Etats dans les Indes par les Flotes qu'elle mettoit en mer : elle protegeoit les Hollandois, & leur fournissoit de grands secours contre l'Archiduc. S'il arrivoit que son Successeur ne tînt pas la même conduite, comme il y avoit au moins sujet d'en douter, il falloit que la France fût en garde plus que jamais contre les Espagnols, & contre les Anglois même.

Jacques VI. Roy d'Ecosse lui succede.

Ce successeur fut Jacques VI. Roy d'Ecosse fils de la Reine Marie Stuart, & premier de ce nom en Angleterre. Elizabeth n'avoit jamais voulu le déclarer pendant sa vie : mais elle avoit mis entre les mains de Robert Cecile son premier Sécrétaire un écrit cacheté, où elle leguoit sa Couronne à ce Prince, avec défense de l'ouvrir que quand elle seroit morte. Cecile en fit l'ouverture en présence du Conseil d'Etat, & après quelque délibération, cette derniére volonté de la feuë Reine fut publiée dès le jour même de sa mort dans Londres ; & l'on dépêcha des couriers dans toutes les Provinces pour la notifier. Elle fut reçuë par tout avec applaudissement, & Milord Robert Carrey fut dé-

1603. député, pour en porter la nouvelle au Roy d'Ecosse. Ce Prince dix jours après l'avoir reçûë, partit pour aller prendre possession de son nouvel Etat, & arriva à Londres au commencement de May. Il y fut Couronné Roy d'Angleterre & d'Irlande avec le consentement & la joye universelle du peuple & des Grands du Royaume.

Les Catholiques Anglois espérérent que ce Prince fils d'une Reine martyre de la Religion Romaine, leur accorderoit au moins la liberté de conscience: mais leur espérance fut vaine, & une Requête peu prudente, & qu'ils se hatérent trop de lui présenter, eut un effet tout contraire à leur desir: car ce Prince pour ôter tout soupçon aux Anglois, & la crainte qu'il ne voulût changer quelque chose dans la Religion, fit publier une Déclaration, par laquelle il approuva & confirma la Confession de Foy reçûë dans l'Eglise Anglicane, à laquelle il demeura toûjours attaché.

Le Roy lui envoye un Ambassadeur Extraordinaire, & pourquoi.

Quoique Christophle de Harlay, Comte de Beaumont, Ambassadeur de France en Angleterre, eût déja complimenté par ordre de la Cour le nouveau Roy sur son avénement à la Couronne d'Angleterre, le Roy de France sous prétexte de lui rendre cet honneur avec plus de cérémonie, résolut de lui envoyer un Ambassadeur extraordinaire. C'étoit à dessein de découvrir ses intentions, &, selon la disposition où on le trouveroit, de renouveller avec lui les Traitez faits avec la feuë Reine, & de rompre les liaisons qu'on disoit qu'il avoit prises avec l'Espagne, dans le temps qui n'étoit encore que Roy d'Ecosse.

Le Roy choisit pour cette ambassade le Baron de Rosni, à qui il donna dans ses instructions le titre de Marquis, que ce Seigneur, autant que j'ai pû le remarquer, n'avoit jamais pris auparavant. Ces instructions, outre l'ordre qui y étoit donné au Marquis de Rosni, de complimenter le Roy, la Reine d'Angleterre & leurs enfans, de renouveller l'alliance, & les anciens Traitez entre les deux Couronnes, contenoit la maniére dont il devoit se comporter, selon qu'il verroit ce Prince porté à la paix ou à la guerre, attentif ou peu sensible à ce qu'il devoit appréhender de la grandeur de la Monarchie Espagnole, & des intrigues de la Cour d'Espagne; & suivant la bonne volonté ou l'indifférence qu'il feroit paroître pour les Etats de Hollande. Il avoit ordre de communiquer sur ce dernier article avec les Députez des Etats, s'ils étoient encore en Angleterre, & sur tout avec le sieur de Barneveld, qui avoit toûjours paru au Roy homme de grande prudence, & à qui on pouvoit se confier avec sureté.

Mémoires de Sully. c. 11. 16. & 17.

Mais outre ces instructions qui furent expédiées & lûës dans le Conseil d'Etat, le Roy lui en donna une secréte, suivant laquelle il devoit tâcher d'entrer dans la confidence du Roy d'Angleterre le plus avant qu'il pourroit, en lui faisant paroître un grand zéle pour la Religion Protestante, une extrême inquiétude sur l'état où elle étoit en France sous le regne d'un Prince qui l'avoit abandonnée pour embrasser celle de l'Eglise Romaine, & enfin en lui marquant que les Huguenots François fai-

faisoient grand fond sur la protection d'un Roy tel que lui, devenu si puissant par l'union de trois Royaumes dont il étoit en paisible possession; que pour lui en particulier, il le supplioit de le regarder comme un serviteur qui lui étoit tout dévoué, & que quand il s'agiroit de maintenir la Religion dans laquelle il avoit été élevé, il n'y auroit ni espérance de fortune, ni patrie, ni maître, dont les avantages lui fussent plus chers que ceux de sa conscience. 1603.

Le Marquis de Rosni approuva fort cet expédient, comme très-propre à inspirer au Roy d'Angleterre les mêmes vûës, & la même politique que la Reine Elizabeth avoit suivies, & à l'engager à se mettre à la tête d'une Ligue des Princes Protestans d'Allemagne & du Nord, que le Roy avoit dessein de former contre la Maison d'Aûtriche, & qui devoit être proposée au Roy d'Angleterre dans cette négociation, supposé qu'il y eût apparence d'y réussir: mais ce Seigneur trouva cette Commission un peu délicate pour lui en particulier. Il représenta au Roy, que le Roy d'Angleterre communiqueroit peut-être à d'autres la fausse confidence qu'il lui feroit; qu'il y avoit du danger que par ce moyen la chose ne fût sçûë en France, & qu'il pourroit arriver telles conjonctures, que de pareilles démarches lui feroient de grosses affaires. C'est pourquoi il pria le Roy de lui donner cet ordre par écrit.

Le Roy jugea cette précaution sage. Il écrivit l'instruction de sa main, la signa & après l'avoir lûë au Marquis de Rosni, la cacheta, & la lui mit entre les mains. Une retention d'urine qui mit la vie du Roy en danger, retarda de quelques jours l'expédition des autres instructions; mais cet accident n'ayant point eu de suite, le Marquis de Rosni partit pour l'Angleterre au commencement de Juin, avec une suite de deux cens Gentilshommes ou Officiers d'armée.

Le Sieur de Vic Gouverneur de Calais & Vice-Amiral de France, lui avoit préparé un Vaisseau pour le passer: mais deux Remberges Angloises étant arrivées de la part du Roy d'Angleterre pour le prendre, il monta sur une des deux, de peur de choquer les Anglois, s'il refusoit de s'en servir. Monsieur de Vic avec quelques vaisseaux François, & plusieurs autres des Etats qui s'étoient trouvez à cette rade dans le temps de l'embarquement, le suivirent pour l'escorter par honneur jusqu'à Douvre: mais à peine fut-on en Mer, qu'il arriva une chose très-embarassante.

Monsieur de Vic qui étoit sorti du Port des derniers, s'avança vers la Remberge Angloise qui portoit l'Ambassadeur, son vaisseau ayant le Pavillon au grand Mast. Dès que les Anglois l'eurent apperçû, il se fit un grand murmure parmi eux, & le Vice-Amiral d'Angleterre sans en rien dire au Marquis de Rosni, fit pointer cinquante canons contre le Vaisseau de Vic. *Aventure desagréable qui arrive en mer à cet Ambassadeur.*

Monsieur de Rosni se doutant bien de ce dont il s'agissoit, fit avancer sa Remberge vers le Vice-Amiral, & lui demanda ce qu'il prétendoit faire? couler à fond, repartit-il, le Vice-Amiral de France, ou l'obliger à ôter son Pavillon. L'Ambassadeur appréhendant les suites de ce désa-

1603.

désagréable incident pour l'essentiel de sa négociation, lui dit que c'étoit par son ordre, que Monsieur de Vic avoit mis son Pavillon, prétendant qu'il lui devoit cet honneur d'arriver auprès de lui de la sorte; mais que si-tôt qu'il l'auroit joint, il le baisseroit, dès qu'on lui feroit le signal; & en même-temps il dépêcha un Gentilhomme au Vice-Amiral de France, pour le résoudre à passer dans cette occasion sur le point d'honneur. Il le fit avec beaucoup de répugnance, bien résolu de s'en venger à la premiére rencontre. Telle étoit alors la foiblesse de la France sur la Mer, où elle étoit contrainte d'essuyer de temps en temps de pareilles insultes; & c'est dequoi gémit le Cardinal d'Ossat dans une de ses Lettres, à l'occasion de quatre Galéres du Grand Duc, qui gourmandoient impunément les François sur les côtes de Provence, lorsque ce Prince refusoit de rendre les Isles d'If & de Pomégue, dont il s'étoit emparé durant les guerres civiles. Au reste le Roy d'Angleterre désavoua la conduite de son Vice-Amiral, & en fit faire des excuses à Monsieur de Rosni.

Et dont le Roy d'Angleterre lui fit des excuses.

A cela près les Anglois rendirent toutes sortes d'honneurs à l'Ambassadeur de France, qui fit son voyage en partie par terre & en partie par la Tamise jusqu'à Londres.

Le Roy d'Angleterre lui envoya Mylord Cecile, pour lui offrir contre la coûtume, l'audience, sans qu'il l'eût encore demandée, & partit de Grenwic exprès pour la lui donner, avant que de l'accorder au Comte d'Aremberg Envoyé de l'Archiduc Albert, quoiqu'il fût venu le premier. Monsieur de Rosni remarqua, que depuis son arrivée on en usoit mieux envers le Prince Henri de Nassau & envers les autres Députez des Etats, qu'on n'avoit fait jusqu'alors. Il jugea par les empressemens de Milord Cecile pour l'engager à se charger de faire quelque proposition de sa part au Roy son Maître, que ce Ministre souhaitoit fort d'être employé dans la négociation qui se devoit faire, & que quelque mine qu'il fît, il ne se tenoit pas assuré d'avoir autant de crédit sous le nouveau regne, qu'il en avoit eu sous le précédent.

Diverses Lettres du Marquis de Rosni au Roi datées de Juin & de Juillet 1603. dans les Mémoires de Sully. T. 2.

La Cour d'Angleterre fut alors comme le rendez-vous des Ambassadeurs de la plûpart des Puissances de l'Europe d'en deçà des Alpes. Outre les Envoyez de France, de l'Archiduc, & des Etats, ceux des Roys du Nord, de l'Electeur Palatin, & de quelques autres Princes s'y trouvérent, & Tassis Ambassadeur d'Espagne étoit en chemin pour s'y rendre. On y mit sur le tapis les plus importantes affaires qui pussent être traitées en ce temps-là; & comme la puissance du Roy d'Espagne étoit redoutable à tous les autres Potentats, les principales délibérations roulérent sur les moyens de la détruire, ou du moins de l'empêcher de s'accroître. C'étoit où tendoient tous les Ministres des autres Princes: il n'y en avoit aucun qui ne se proposât ce but, & qui ne fût volontiers entré dans une Ligue générale contre ce Monarque, si la difficulté de ces sortes d'unions à cause des intérêts particuliers de chaque Prince, l'incertitude du succès, & la crainte que quelques-uns d'eux avoient des troubles domestiques, ne les eussent rendus plus lents dans l'éxécution d'un tel projet.

Le dessein d'abaisser l'Espagne étoit le but de tous les Ministres Etrangers en cette Cour.

L'Am-

L'Ambassadeur de France & ceux des Etats Généraux, comme y étant les plus intéressez, étoient les plus vifs là-dessus. Ceux-ci, pour qui on avoit assez peu de considération à la Cour d'Angleterre, fondoient toute leur espérance sur le crédit de l'Ambassadeur de France, qui s'étoit rendu fort agréable au Roy, tant par ses maniéres franches & nobles, que par la conduite sage & modérée qu'il tenoit. 1603.

Barneveld qui avoit le secret de l'Ambassade des Etats, n'oublioit rien pour l'engager à prendre en main leurs intérêts, & à persuader aux deux Roys de déclarer la guerre à l'Espagne. Il représentoit à l'Ambassadeur de France, que sans cela Ostende étoit perduë, & que supposé que les Espagnols se rendissent maîtres de cette Place, il étoit impossible aux Etats de se soûtenir par leurs seules forces; qu'ils seroient obligez de faire la paix, toute dangereuse qu'elle devoit être pour eux; que dès la premiére ouverture qu'ils en feroient, les Espagnols les recevroient à bras ouverts: que si-tôt qu'elle seroit concluë, l'Espagne fondroit sur la France avec toutes ses forces tant de mer que de terre, que l'on sçavoit être actuellement très-considérables. Il assura le Marquis de Rosni, que le Roy d'Espagne avoit fait proposer au Roy d'Angleterre une Ligue offensive contre la France, & qu'il le sollicitoit de faire valoir les anciennes prétentions des Anglois sur la Normandie, sur le Poitou, & sur les autres Provinces qu'ils avoient autrefois possedées dans le Royaume, tandis que l'Espagne prendroit pour sujet de la guerre, les droits qu'elle prétendoit avoir sur la Bretagne & sur la Bourgogne; que la Reine d'Angleterre qui avoit un empire très-absolu sur l'esprit du Roy son mari, étoit Espagnole d'inclination; que dès qu'elle seroit arrivée, & que Tassis Ambassadeur d'Espagne seroit passé en Angleterre, ils agiroient de concert, & qu'on étoit en danger de voir de funestes effets de leurs intrigues.

Vuës particulieres des Hollandois à cet égard.

Le Marquis de Rosni & le Roy, à qui Barneveld avoit fait sçavoir ce projet de Ligue, ne purent le croire, & s'imaginérent que c'étoit une adresse des Hollandois, pour obliger la Cour de France à prendre hautement leur protection, par la crainte qu'ils ne fissent leur paix avec l'Espagne: mais cet avis leur vint encore d'autres endroits, & le Comte de Nortumberland qui paroissoit être dans les intérêts de France, le confirma à Monsieur de Rosni. Ce Seigneur fut fort alerte, pour découvrir ce qui se passoit là-dessus, sans qu'il pût en avoir aucune autre connoissance, sinon qu'il sçut depuis, que la Reine d'Angleterre n'étoit pas si dévouée à l'Espagne, qu'on l'avoit publié.

Indépendemment de tout cela, il étoit trop de l'intérêt de la France, que les Etats ne fissent pas la paix avec l'Espagne, pour rien negliger de tout ce qui pourroit l'empêcher; & c'étoit un des points essentiels de la négociation du Marquis de Rosni: mais pour y réussir c'étoit une nécessité d'assurer aux Etats la protection, soit des deux Roys conjointement, soit au moins celle du Roy de France. Le Roy n'étoit guéres en état de s'en charger seul: ses Finances n'étoient pas encore fort abondantes, les peuples respiroient à peine après un si long temps de guerres civi-

1603. civiles; il se défioit des Huguenots, toûjours incitez sous-main à la révolte par le Duc de Bouillon, & par quelques-autres Seigneurs du même parti; il sçavoit que du Plessis-Mornay qui lui avoit été si long-temps très-fidelle, toûjours entêté de sa Secte, & chagrin de l'affront qu'il avoit reçu à la conférence de Fontainebleau, étoit en continuel commerce avec le Duc de Bouillon pour les intérêts du parti.

Embarras qui empêchoient le Roy d'Angleterre d'y entrer.

D'ailleurs le Marquis de Rosni étoit fort embarrassé à reconnoître la disposition de la Cour d'Angleterre & du Conseil d'Etat. Il connoissoit le Roy d'Angleterre pour un Prince fin & dissimulé, & en même-temps plus occupé de sa passion pour la chasse, que des affaires de son Royaume, qu'il abandonnoit à ses Ministres. Il le voyoit homme de bien dans sa Religion jusqu'au scrupule, & jusqu'à s'en faire un, de soûtenir les Etats dans leur révolte contre leur Souverain; de sorte que bien que dans ses premiéres audiences, ce Prince lui eût protesté qu'il vouloit toûjours être très-étroitement uni avec le Roy de France, il ne pouvoit compter sur ses protestations générales, ainsi qu'il le disoit dans plusieurs Lettres, qu'il écrivit au Roy durant le cours de sa négociation.

Il voyoit de grandes dispositions à de nouveaux mouvemens en Angleterre, plusieurs Seigneurs mécontens, & qui ne dissimuloient pas fort leur mécontentement, de grandes jalousies entre les Anglois & les Ecossois, lesquelles vrai-semblablement augmenteroient après l'arrivée de la Reine, qui devoit bientôt partir d'Ecosse.

C'étoient-là de puissants motifs pour le Roy d'Angleterre, de ne pas s'engager en une guerre avec l'Espagne, qui avoit de dangereux Emissaires dans le Royaume, où le parti Catholique à la premiére occasion seroit toûjours prêt à se soulever, pour peu qu'il fût secondé des Espagnols.

Les Ministres d'Angleterre étoient fort suspects au Marquis de Rosni, surtout Milord Cécile le plus habile & le plus expérimenté de tous, & qui avoit encore le principal maniement des affaires. Il s'étoit apperçû de son peu de sincérité & de sa mauvaise intention pour la France, par les faux rapports que ce Lord avoit faits au Roy d'Angleterre, des conférences qu'ils avoient euës ensemble. Il ne fut guéres plus content des Ambassadeurs des Roys de Suéde & de Dannemark, lorsqu'il leur proposa la Ligue entre les Princes Protestans, la France, & quelques autres Etats contre l'Espagne. A la vérité ils l'eussent fort souhaitée; mais le Roy de Dannemarc avoit encore beaucoup de choses à regler dans son Etat, avant que de pouvoir s'engager dans une telle entreprise. Le Roy de Suéde se défioit du Roy de Pologne son neveu, qui sembloit vouloir renouveller ses prétentions sur la Suéde, & les deux Roys eussent voulu que les Roys de France & d'Angleterre qui devoient être les Chefs de la Ligue, fussent avant toutes choses entrez en action.

L'Ambassadeur de France

L'Ambassadeur, dans de si difficiles conjonctures, crut ne pouvoir prendre un meilleur parti, que de traiter immediatement avec le Roy d'An-

d'Angleterre, & par le crédit qu'il s'étoit d'abord acquis dans son esprit, il le lui fit agréer. Il se servit habilement en cette rencontre, du peu de droiture & de l'infidélité dont il avoit convaincu Milord Cécile, touchant le faux rapport dont j'ai parlé, & du chagrin que le Roy d'Angleterre en avoit fait paroître en sa présence contre ce Ministre.

1603. *traite immediatement avec ce Monarque.*

Il lui représenta donc dans une audience particuliére, tous les motifs les plus capables de l'engager à demeurer étroitement uni avec le Roy de France, ce que les deux Royaumes sans cette union avoient à craindre de la redoutable puissance d'Espagne, & du projet que la Maison d'Autriche dès le temps de Charles V. avoit formé, de la Monarchie universelle. Il lui remit sous les yeux les pernicieuses intrigues de la Cour d'Espagne contre les Royaumes de France & d'Angleterre, les conspirations tramées contre la vie de la feuë Reine Elizabeth, & contre celle du Roy de France, le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur les Traitez avec les Espagnols, qui se servoient même de la paix pour la ruïne de ceux avec qui ils l'avoient jurée, témoin ce qu'ils avoient fait à l'égard de la France depuis la paix de Vervins, l'appuy qu'ils avoient donné au Duc de Savoye, pour se maintenir dans son injuste usurpation du Marquisat de Saluces, la conjuration du Maréchal de Biron, laquelle tendoit à renverser la Monarchie Françoise de fond en comble, & jusqu'à faire périr le Roy même; que le dessein des Espagnols dans la paix qu'ils lui proposoient, étoit d'accabler les Etats de Hollande, pour retomber ensuite avec toutes leurs forces sur la France ou sur l'Angleterre; que quand une fois ils seroient venus à bout des Etats, il ne seroit plus temps de s'unir pour arrêter leurs conquêtes; qu'avant qu'on se fût mis en devoir de leur résister, ils auroient fait des progrès qui les mettroient en état de repousser les efforts des deux Couronnes, & que s'ils se rendoient une fois maîtres d'Ostende, il falloit que les Etats leur demandassent la paix la corde au cou.

Le Roy d'Angleterre lui répondit, qu'il comprenoit parfaitement la force de ces raisons; mais que la conclusion étoit, qu'il falloit déclarer la guerre à l'Espagne, chose que la situation de ses affaires ne lui permettoit pas de faire si-tôt, & avant que de s'être bien affermi sur le Trône d'Angleterre.

Non, Sire, reprit le Marquis de Rosni, ce n'est point là la conclusion que je prétens tirer. J'ai ordre du Roy mon Maître de me regler sur vos avis & sur vos intérêts, sans excepter même la paix que vous pourriez faire avec l'Espagne: mais vous en voyez trop les conséquences, pour embrasser ce parti. Je ne prétens point vous engager à une guerre ouverte; mais seulement vous remontrer la nécessité qu'il y a de s'y préparer, au cas qu'il fallût en venir jusques-là. Ce que je me propose, est de vous convaincre de quelle importance il est pour vous & pour le Roy mon Maître, de ne pas laisser perdre Ostende, ni accabler les Etats de Hollande, ni les contraindre en les abandonnant, de faire une

Il lui fait comprendre l'importance qu'il y avoit de ne pas abandonner les Hollandois.

1603. paix funeste pour eux, pour l'Angleterre, & pour la France. C'est de vous faire connoître la nécessité de les aider, & de les protéger de concert avec la France, & de leur fournir des moyens de se soûtenir contre l'Espagne, jusqu'à ce que vous soyez en état d'attaquer avec sûreté conjointement avec le Roy de France, cette redoutable Monarchie, qui veut engloutir toute l'Europe.

Le Roy d'Angleterre lui repartit, qu'il regardoit les choses dont il lui parloit, comme les plus importantes dont il pût l'entretenir; qu'elles méritoient qu'on y pensât à loisir: qu'il en conféreroit avec deux ou trois personnes de son Conseil; mais qu'il pouvoit l'assurer que déja il étoit bien résolu de ne point laisser perdre Ostende, ni de précipiter les Etats de Hollande dans le desespoir.

Un voyage de quelques jours que le Roy d'Angleterre fit pour aller au-devant de la Reine, retarda une autre audience particuliére qu'il avoit promise au Marquis de Rosni: mais il donna ordre à Milord Cécile & à quelques autres du Conseil, de conférer avec ce Seigneur, pour ébaucher les matiéres, & éclaircir certains points du Traité que l'on projettoit. Milord Cécile dans cette conférence qui se tint le vingt-septiéme de Juin, parut toûjours fin, artificieux, & mal-intentionné pour la France à son ordinaire; & on n'y avança presque point.

Le vingt-neuviéme du même mois, le Roy d'Angleterre fit l'honneur à Monsieur de Rosni & à Monsieur de Beaumont, & aux principaux de leur suite, de leur donner à dîner. Le Roy d'Angleterre y but la santé du Roy & de la Reine de France & de leurs enfans, & dit tout bas à l'oreille du Marquis de Rosni, qu'il alloit boire aussi *au double parentage qui se devoit faire*; c'étoit-à-dire au mariage du Dauphin avec une fille du Roy d'Angleterre; & du Prince de Galles avec *Madame* de France, dont il s'étoit dit quelque chose dans un des entretiens que le Roy d'Angleterre avoit eu avec l'Ambassadeur.

Rosni reçut ces honnêtetez avec de grands témoignages de joye. Il dit au Roy d'Angleterre que le Roy d'Espagne avoit déja fait porter quelques paroles, pour le mariage de l'Infante avec Monsieur le Dauphin: mais qu'assûrément le Roy préféreroit toûjours l'alliance d'un ami à celle d'un ennemi. J'en ferai de même, repartit le Roy d'Angleterre: il m'a aussi offert sa fille pour mon fils, & il l'offre à tous les Princes pour les abuser.

Après le dîner, il dit à Monsieur de Rosni qu'il pouvoit conférer encore lendemain avec ses Ministres; qu'il étoit toûjours résolu d'assister les Etats, au moins couvertement, & que c'étoit sur la maniére de le faire, que se tiendroit la conférence.

Conférence tenuë à ce sujet avec les Ministres d'Angleterre, sans succès.

Elle se tint chez l'Ambassadeur de France, & les Députez des Etats de Hollande y assistérent. Milord Cécile conformément à ce que le Roy d'Angleterre avoit dit le jour précédent, déclara que l'intention de son Maître, étoit de secourir les Etats; mais sans déclarer la guerre à l'Espagne; qu'il fourniroit quatre mille hommes de pied & mille chevaux, & mettroit deux flottes en mer, l'une qu'il envoyeroit sur les

cô-

côtes d'Espagne, pour tenir les Espagnols en inquiétude, & l'autre aux Indes à même dessein, & demanda que le Roy de France aidât les Hollandois de huit mille Fantassins, & de deux mille Chevaux. 1603.

Cette proposition agréa fort au Marquis de Rosni : mais le Lord ajoûta une condition qui fut, que le Roy de France payeroit en deux ans toutes les sommes qu'il avoit empruntées à la feuë Reine d'Angleterre, pour être employées au payement des troupes Angloises.

Une telle condition fut rejettée par l'Ambassadeur, qui dit qu'on demandoit au Roy une chose impossible, lorsqu'on éxigeoit de lui qu'il payât en deux ans tout l'argent qu'il devoit à l'Angleterre ; que ces dettes se payeroient infailliblement ; que c'étoit l'intention du Roy, mais que ce seroit peu à peu ; qu'il vouloit bien payer cette année même deux cens mille livres, & que pour le reste, on y satisferoit dès que les affaires des Finances auroient été mises en meilleur état, à quoi on travailloit avec beaucoup d'application.

Milord Cécile tenant ferme sur ce point, & faisant fort valoir les offres que l'Espagne faisoit au Roy d'Angleterre, l'Ambassadeur coupa court, & après avoir pris à témoins les Députez des Etats, de la bonne volonté que le Roy son Maître avoit pour leur conservation, il pria Milord Cécile de rapporter au Roy d'Angleterre ce qui s'étoit passé dans cette conférence, & d'obtenir pour lui son audience de congé. C'étoit sans préjudice d'une autre particuliére, que le Roy d'Angleterre lui avoit assignée à Grenwic où il alla immédiatement après la conférence.

Autre particuliere avec le Monarque Anglois.

L'entretien dura quatre heures entiéres. L'Ambassadeur y développa tout au long les intérêts de tous les Princes de l'Europe qu'il sçavoit parfaitement, & il remarqua que le Roy d'Angleterre prenoit grand plaisir à l'entendre. Il lui fit un très-beau plan & fort plausible de la Ligue des deux Rois du Nord, & de tous les Princes Protestans d'Allemagne avec la France & l'Angleterre contre la Maison d'Autriche, dont il ne lui avoit encore parlé qu'en général : il lui fit comprendre, qu'il n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, de faire sortir l'Empire de cette Maison, & de réduire le Roy d'Espagne dans ses Etats d'au-delà des Pyrénées. Il ajoûta que les Vénitiens, & quelques autres Princes d'Italie, & le Duc de Savoye même, pourvû que l'on sçût à propos piquer son ambition, y pourroient entrer.

Ce fut à cette occasion qu'il fit au Roy d'Angleterre la fausse confidence contenuë dans ses instructions secrétes, pour maintenir la Religion Protestante en France, & l'empêcher de tomber dans l'oppression, & qu'après l'avoir engagé par serment à lui garder le secret, il l'assûra de son dévouëment entier & sans reserve pour sa personne, supposé qu'il voulût prendre en main la protection des Huguenots de France & de la Religion Protestante, à la conservation de laquelle il étoit prêt de tout sacrifier. Il le conjura ensuite de conclure lui-même le Traité pro-

1603. posé entre la France & l'Angleterre, sans s'arrêter aux chicanes de ses Ministres, qui n'agissoient pas avec assez de franchise, & qui avoient plus en vûë leurs intérêts particuliers, que ceux de Sa Majesté.

Qui consent à une Ligue avec la France.

Le Roy d'Angleterre partie ébloui par les beaux détails que l'Ambassadeur lui avoit faits de la situation de l'Europe, partie charmé de la confiance qu'il lui témoignoit en s'ouvrant à lui sur des matiéres aussi délicates, que celle de la protection des Huguenots de France, partie convaincu par les fortes raisons qui montroient l'importance de son union étroite avec le Roy, & de la conservation des Etats de Hollande, l'embrassa, & lui dit qu'il ne doutât plus de la conclusion du Traité; que s'il avoit un plein pouvoir de son Maître, il pouvoit s'assûrer qu'il remporteroit en France ce Traité signé, que s'il ne l'avoit pas, il porteroit le Traité avec lui pour le faire signer au Roy, & que pourvû que dans l'espace de six semaines on le renvoyât signé en Angleterre, il y seroit aussi-tôt ratifié. Ils convinrent ensemble des articles, & le Roy d'Angleterre ayant sur le champ appellé les principaux de son Conseil, il ordonna à Milord Cécile de le copier, sans y rien stipuler touchant le terme de deux ans pour le payement des sommes duës par le Roy de France à l'Angleterre. Il ajoûta qu'il vouloit dès le lendemain donner assûrance de sa protection aux Envoyez des Etats; & c'étoit-là la premiére fois qu'il se servit de ce nom d'Etats, au lieu de celui de Rebelles, qu'il leur donnoit assez souvent.

Articles de ce Traité où les Hollandois étoient aussi compris.

Les articles de ce Traité furent, que les anciens Traitez de la France avec l'Ecosse, & ceux du Roy de France avec la feuë Reine Elizabeth seroient renouvellez; que les deux Rois agiroient de concert par leurs Envoyez ou Ambassadeurs auprès du Roy d'Espagne, de l'Archiduc, & de l'Archiduchesse, pour les engager à laisser *les Etats de* Hollande en repos, ou au moins à les reconnoître pour leurs sujets ou pour sujets de l'Empire, à des conditions telles, qu'ils ne pussent appréhender d'être opprimez, ni les deux Rois prendre une juste jalousie à cet égard.

Qu'au cas que leurs sollicitations fussent inutiles, les deux Couronnes conviendroient entre elles d'un nombre suffisant de soldats pour le secours des Hollandois; que ces troupes seroient levées en Angleterre; que le Roy de France les soudoyeroit, & mettroit l'argent entre les mains des Etats; que la moitié des sommes requises, seroit purement & simplement fournie par le Roy de France, & l'autre aussi par lui-même; mais en déduction de l'argent qu'il devoit à la Couronne d'Angleterre.

Qu'au cas que les Espagnols offensez de ces secours qui seroient fournis le plus secrétement qu'il seroit possible, déclarassent la guerre au Roy d'Angleterre seul, le Roy de France lui fourniroit au moins six mille hommes à ses dépens, & lui payeroit dans ce cas en quatre ans, & par payemens égaux, les sommes qu'il lui devoit.

Que si le Roy de France étoit pareillement attaqué seul, il seroit aidé

dé à son choix d'une armée de terre ou d'une armée de mer composée au moins de six mille hommes, par le Roy d'Angleterre, qui ne pourroit alors lui demander le payement de ses dettes. 1603.

Que si les deux Rois étoient tous deux attaquez, ils feroient l'un & l'autre pour soûtenir la guerre, des efforts dignes de deux si puissants Monarques; que le Roy de France entreroit dans les Pays-Bas avec une armée qui seroit au moins de vingt-mille hommes; qu'il tiendroit en Guyenne, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, dans la Bresse & en Bourgogne des troupes assez nombreuses, pour donner de tous ces côtez-là de la jalousie aux Etats d'Espagne, & de plus un nombre suffisant de Galéres sur la Méditerranée pour le même sujet.

Que le Roy d'Angleterre de son côté auroit deux flotes en mer, l'une pour envoyer aux Indes, & l'autre pour croiser sur les côtes d'Espagne, & y attaquer les Espagnols selon les occasions; qu'il fourniroit au moins six mille hommes de terre levez & soudoyez à ses dépens; que tant que cette guerre dureroit, il ne pourroit éxiger le payement de l'argent que le Roy de France lui devroit de reste.

Que l'un ne pourroit faire sa paix sans l'autre; que le Traité pour la défensive seroit rendu public, & que pour l'offensive, il demeureroit secret entre les deux Rois.

Quelques jours après la conclusion de ce Traité, le Marquis de Rosni fort satisfait de l'heureux succès d'une négociation si difficile, eut son audience de congé, & après avoir essuyé une violente tempête dans la traverse, arriva à Boulogne. Dès qu'il eut gagné Abbeville, il prit la poste, & vint à Villers-Coterets trouver le Roy qui l'y attendoit avec grande impatience.

Durant son séjour à la Cour d'Angleterre, il y gagna à la France plusieurs Seigneurs & Dames qui y avoient grand crédit, auxquels on fit depuis de la part du Roy de riches présens, & même des pensions à quelques-uns d'eux.

Le Roy ne tarda pas à signer un tel Traité. Il le renvoya en Angleterre à Monsieur de Beaumont de Harlai Ambassadeur ordinaire de France en cette Cour. Ce Ministre le présenta au Roy d'Angleterre qui le signa sans faire aucune difficulté, & sans y rien changer, nonobstant la crainte qu'on avoit à la Cour de France du contraire, & contre l'espérance de l'Ambassadeur même, qui ne fut tiré d'inquiétude, que lorsqu'il vit la chose entiérement consommée. Une clause y fut ajoûtée, qui marquoit encore plus que tout le reste, l'union étroite des deux Rois; sçavoir, que celui des deux qui survivroit à l'autre, prendroit en sa protection les enfans & la Reine femme du mort, & les aideroit de ses conseils & de toute sa puissance contre leurs ennemis.

Diverses Lettres de M. de Harlay Ambassadeur en Angleterre du mois de Juillet & Août 1603 Thuanus. l. 129.

En éxécution de ce Traité, le Roy d'Angleterre fit passer six mille hommes à Ostende, de quoi le Comte de Tassis, qui arriva peu de temps après à Londres en qualité d'Ambassadeur d'Espagne, fit de grandes plaintes, qui ne produisirent alors aucun effet.

Du-

1603. *Négociation à Rome sur le rétablissement des Jésuites en France.*

Durant cette négociation d'Angleterre, il s'en faisoit une autre à Rome sur un point moins important; mais que le Pape avoit fort à cœur: c'étoit le rétablissement des Jésuites en France.

La haine des Huguenots, les préventions de plusieurs des principaux du Parlement de Paris, & la jalousie de quelques autres Corps contre cette Compagnie d'une part, & de l'autre le desir de plusieurs zélez Catholiques de tous les états, qui souhaitoient leur retour en France, & surtout les pressantes sollicitations du Pape tenoient le Roy en suspens sur cette affaire.

Diverses Lettres du Cardinal d'Ossat depuis 1596. jusqu'à 1603.

J'ay déja dit que depuis qu'ils avoient été chassez de France, à l'occasion de l'attentat commis par Jean Châtel sur la personne du Roy, & dont ce furieux ne chargea jamais aucun de leur Compagnie, le Pape ne perdit nulle occasion de solliciter le Roy en leur faveur. Il proposa leur rappel en France, comme un préliminaire de l'Absolution de ce Prince, & sur les remontrances qu'on lui fit touchant les difficultez que le Parlement feroit, à cause que la chose étoit trop récente, il se contenta de l'espérance qu'on lui donna, de le lui accorder avec le temps. Depuis, dans presque toutes les audiences qu'il donnoit à Monsieur d'Ossat & aux autres Agens du Roy, il leur faisoit de nouvelles instances là-dessus; & il chargea le Cardinal Légat en l'envoyant à Vervins pour travailler à la paix, de témoigner au Roy, combien il avoit cette affaire à cœur.

Le Pape fut très-irrité lorsqu'il apprit l'an 1597. que le Parlement par un nouvel Arrêt du vingt-uniéme d'Août, avoit tout de nouveau flêtri la Société des Jésuites, en faisant défense en termes très-injurieux pour eux, à toutes personnes, Corps, Communautez des Villes, &c. de recevoir aucun des Prêtres ou autres de cette Compagnie pour enseigner, quand même ils l'auroient quittée.

Le Pape fut encore bien plus outré d'un autre Arrêt du Conseil Privé du vingt-uniéme de Novembre de la même année, par lequel il étoit ordonné que les Jésuites sortiroient de la ville de Tournon, où ils étoient demeurez après l'Arrêt de l'an 1594. Le Parlement de Toulouse les y avoit maintenus, cette Ville étant de son ressort, où le Parlement de Paris n'avoit point de droit de faire éxécuter ses Arrêts.

Le Pape en fait écrire au Roy.

Le Pape ayant appris cette nouvelle, envoya querir sur le champ Monsieur de Luxembourg alors Ambassadeur à Rome, sans attendre le lendemain qui étoit le jour ordinaire de l'audience, & lui parla d'une maniére très-forte là-dessus. Cet Ambassadeur en conféra avec Monsieur d'Ossat, qui en écrivit à la Cour une Lettre fort pressante: & cette Lettre est un monument qui seul peut servir d'apologie aux Jésuites contre toutes les satyres de leurs ennemis, tant elle est pleine de leurs éloges d'autant moins suspects, que ce Prélat n'avoit nulle liaison particuliére avec eux, & qu'il ne prenoit que peu d'intérêt à ce qui les regardoit, comme il le dit plusieurs fois lui-même dans ses Lettres. Celle qu'il écrivit à cette occasion, fit surseoir l'éxécution du dernier Arrêt, & l'espérance qu'on donna au Pape que l'on ne passeroit pas outre, l'a-

l'adoucit : mais sa Sainteté pour agir plus efficacement, résolut d'envoyer au Roy Horatio del Monté Évêque d'Atrie & nommé par Sa Majesté à l'Archevêché d'Arles, afin de demander le rétablissement des Jésuites en France, & des passeports pour le Pére Laurent Magio, destiné par Claude Aquaviva leur Général, pour visiter quelques Maisons qu'ils avoient encore dans le Royaume. L'Evêque avoit ordre d'obtenir au moins du Roy des Commissaires pour éxaminer la cause des Jésuites, & qu'il leur fût permis de défendre leur innocence & leur réputation dans un jugement réglé. Le passeport fut accordé ; le Visiteur vint à la Cour, & il eut l'honneur de saluer le Roy, qui lui permit de faire sa visite ; & lui donna de bonnes espérances pour ses confréres.

1603.

Hist. societ. l. 12. part. V.

Cependant les choses demeuroient toûjours en suspens, le Roy voulant différer à prendre sa résolution là-dessus, jusqu'après la conclusion de la paix. Le Pape portoit fort impatiemment ce délai ; & un jour le Cardinal d'Offat lui ayant dit dans une audience, qu'il avoit commandement du Roy de lui ramentevoir de temps en temps la Dispense de mariage d'entre Monsieur le Duc de Bar, & Madame sœur de Sa Majesté : *Et moy*, repartit le Pape, *je ramentois au Roy la publication du Concile de Trente, & le rétablissement des Péres Jésuites.*

Qui ne se hâte point de prendre là-dessus sa résolution.

Ce Cardinal & le Comte de Béthune eurent enfin ordre de traiter avec sa Sainteté sur cet article, & le Roy assûra le Cardinal Aldobrandin à Lyon durant la négociation de la paix avec le Duc de Savoye, de la résolution qu'il avoit prise de rappeller les Jésuites dans son Royaume, & même de leur fonder un Collége à la Fléche, lieu où il avoit été conçu, *comme les estimant*, disoit-il, *plus propres & plus capables que les autres, pour instruire la jeunesse :* & dèslors il fit espérer au Cardinal, qu'il feroit abattre la Pyramide élevée auprès du Palais, à l'occasion du supplice de Jean Châtel.

Il leur donne pourtant des espérances.

Lettres du Roy au Cardinal d'Offat de Lyon le 20. Janvier 1601. dans l'appendix de la nouv. édition des Lettres du Cardinal d'Offat.

La chose traîna toutefois encore assez long-temps, & depuis l'audience que le Roy donna au Pére Magio, les Jésuites ne purent approcher de la Cour, que cette année 1603. durant le voyage que le Roy fit à Metz. Ce fut là que le sieur de la Varenne obtint pour eux de ce Prince, la permission de venir se jetter à ses pieds.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 15.

Le Pére Ignace Armand leur Provincial accompagné de trois autres de sa Compagnie, fut admis dans le Cabinet du Roy en présence de Messieurs d'Épernon, de Villeroy, de Gévre & de la Varenne. Le Provincial se mit à genoux : le Roy le fit aussi-tôt lever, & écouta sa harangue avec beaucoup de bonté. Elle fut longue, mais éloquente, & serrée. Il y disculpa en général sa Compagnie sur les principaux points, par lesquels ses ennemis s'efforçoient depuis long-temps de la rendre odieuse au Roy & au Public, & il implora pour elle la justice & la clemence de Sa Majesté, qui y répondit en ces termes : *Je ne veux point de mal aux Jésuites, & le mal que je désire à homme qui vive, m'avienne. Ma Cour de Parlement à fait quelque chose contre vous ; ce n'a pas été sans y bien penser.*

Et permet à leur Provincial de se venir jetter à ses pieds.

Thuanus. l. 129.

Mathieu. l. 3.

1603. Le Pére Armand lui ayant présenté la harangue qu'il venoit de prononcer, le Roy la remit entre les mains de Monsieur de Villeroy. Il la lut ensuite en particulier, & ayant fait rappeller ce Pére, il lui dit : *Si votre affaire n'étoit entre les mains du Pape, je vous dépêcherois maintenant ; mais vous jugez bien qu'il n'est pas expédient d'y rien faire sans lui: je vous veux avoir, vous estime utiles au public & à mon Etat.* Il les remit pour une plus ample réponse à son retour à Paris : le Pére Armand lui demanda, si Sa Majesté auroit agréable que les trois Provinciaux de leur Compagnie en France accompagnez de trois autres de leur corps, se trouvassent à son retour pour recevoir ses commandemens : *Il n'en faut pas tant*, dit le Roy, *il suffit que vous & le Pére Coton y veniez.*

Le Pere Coton a le bonheur de plaire à Sa Majesté.

Le Pére Pierre Coton, que le Roy ne connoissoit encore que par sa réputation, s'étoit acquis une grande estime en Provence, en Languedoc, & en Dauphiné, par sa vertu, par sa doctrine, par un rare talent pour la Chaire, par les conversions des Huguenots qu'il avoit faites en grand nombre dans ces pays-là, & par plusieurs avantages qu'il avoit remportez sur les plus fameux Ministres Calvinistes dans des disputes publiques & par ses écrits. Il avoit avec tous ces talens un exterieur très-agréable, un air doux & modeste, des maniéres très-insinuantes dont il étoit difficile de se défendre, & un entretien charmant.

Vie du Pére Coton. l. 1.

Etant venu à Grenoble, Monsieur de Lesdiguiéres, qui, tout Huguenot qu'il étoit, estimoit son mérite sur les rapports qu'on lui en avoit faits, eut envie de l'entendre prêcher ; & pour ne pas offenser les Ministres Huguenots, il fit faire une fenêtre à une espéce de Tribune de l'Eglise, où il pouvoit aller sans être vû, & entendoit de là le Sermon. Il y prit tant de goût, qu'il voulut connoître plus particuliérement le Prédicateur, & il en fut si content, que sans plus rien ménager, il le voyoit très-souvent. Il traita même dèslors, pour établir une Maison de Jésuites à Grenoble ; & ce fut lui principalement, qui sur les choses avantageuses qu'il écrivit au Roy du Pére Coton, fit naître à ce Prince l'envie de le voir & de l'entendre.

Ce Pére eut ordre de venir à la Cour, & s'y rendit à Fontainebleau avec le Pére Armand, le jour de la Fête-Dieu. Ils assistérent à la Messe du Roy, qui les appella après la Messe, embrassa tendrement le Pére Coton, & l'entretint pendant une heure. On vit bien par la maniére dont il le congédia, que dans ce premier entretien, il avoit conçû pour lui autant de tendresse que d'estime, & il lui commanda de se préparer à prêcher devant lui, le Dimanche suivant.

Il prêche devant elle avec succès.

Quoique ce dangereux Theatre, où le Prédicateur devoit paroître pour la premiére fois, dût lui donner de l'inquiétude, le Roy en fit paroître beaucoup plus que lui : aussi l'applaudissement qu'il reçut généralement de toute la Cour dans cette rencontre, fit au Roy plus de plaisir qu'au Prédicateur même. Ce Prince lui dit obligeamment après son Sermon, qu'il avoit fait ce jour-là ce que personne n'avoit pû faire avant

avant lui ; c'étoit d'avoir plû à tout le monde dans un lieu, où plaire aux uns, est d'ordinaire une raison de déplaire aux autres.

Le Pére Coton se servit de cette extraordinaire bienveillance du Roy, pour l'engager à terminer au plûtôt l'affaire du rétablissement de sa Compagnie dans le Royaume. Il vit bien que le Roy y étoit tout-à-fait résolu; mais ce Prince sage qui vouloit procéder avec prudence dans une affaire de cette nature, lui ordonna de rendre une visite à Monsieur le Président de Harlay, qu'il sçavoit y être le plus opposé ; & cette visite fut fort inutile. Cependant il étoit assuré de la protection du Duc d'Epernon, qui l'avoit promise au Pére Armand dès le temps de l'Audience de Metz. Monsieur de Villeroy, les Présidens Janin & de Sillery, & presque tous les Seigneurs Catholiques de la Cour étoient à cet égard aussi-bien intentionnez qu'il le pouvoit souhaiter ; & il espéra plus que jamais une conclusion prompte & favorable, lorsqu'il sçut que vers le commencement d'Août, le Roy avoit reçu des Lettres du Pape, par lesquelles il le remercioit de ce qu'il avoit déja fait en faveur des Jésuites, & le conjuroit de lui donner enfin la satisfaction qu'il attendoit & souhaitoit depuis si long-temps sur cet article.

Et employe son crédit pour avancer le rétablissement de sa compagnie.

Hist. du Duc d'Epernon sous l'an 1603.

Vie du P. Coton, l. 2.

En effet le Roy concerta dèslors avec le Nonce, le Pére Armand, & le Pére Coton, l'Edit du rétablissement. Sur ces entrefaites l'Archevêché d'Arles étant venu à vaquer, il pressa deux fois vivement le Pére Coton de l'accepter ; & le refus que ce Pére en fit, fondé sur les Constitutions de sa Compagnie, où les Profés font vœu de renoncer à toutes les Dignitez Ecclesiastiques, excepté dans le cas d'un commandement absolu du Pape, augmenta de beaucoup l'estime que le Roy faisoit de sa personne, & lui donna grande idée du désintéressement de cette Compagnie.

Lettre du P Coton à M. de Chenevoux son frére aîné.

Quoique le Roy eût pris son parti, néanmoins, pour ne point choquer si directement le Parlement de Paris, il eût bien voulu que son Conseil lui eût fait lui-même la proposition du rétablissement des Jésuites, & il lui ordonna de s'assembler sur cette affaire.

Le Roy assemble son Conseil sur cette affaire.

Ce Tribunal étoit composé pour la plûpart de personnes favorables aux Jésuites, & le Roy n'y appréhendoit guéres que l'opposition du Marquis de Rosni, tant parce qu'il étoit Huguenot, que parce que le Roy d'Angleterre, dans une des audiences sécrétes qu'il lui avoit données durant le cours de la négociation dont j'ai parlé, lui avoit extrémement recommandé d'employer tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit de son maître, pour l'empêcher de recevoir jamais les Jésuites en France, par la raison, disoit-il, que selon leurs Constitutions, ils devoient avoir pour leurs Superieurs une obéïssance aveugle, chose qui lui paroissoit infiniment dangereuse. C'étoient les bizares préventions où l'on l'avoit mis là-dessus, & les interprétations chimériques qu'on donnoit en Angleterre à ces termes d'obéïssance aveugle, qui l'avoient fait parler de la sorte.

Mémoires de Sully T. 2. c. 21. 30.

A ce Conseil qui se tint chez Monsieur le Chancelier de Belliévre, se trouvérent Monsieur le Connétable, Monsieur de Rosni, Messieurs de

1603. de Châteauneuf, de Poncarré, de Villeroy, de Calignon, de Maiſſe, de Sillery, de Vic, de Caumartin, & les Préſidens de Thou & Janin. Le ſieur de la Varenne y fut le porteur de la Requête des Jéſuites & des propoſitions qu'ils faiſoient, pour obtenir leur rappel dans le Royaume.

Meſſieurs de Belliévre, de Villeroy, & de Sillery étoient convenus enſemble, de faire parler le Marquis de Roſni le premier. Il refuſa de le faire, & dit qu'il opineroit à ſon rang. Il y eut à cette occaſion quelques paroles aigres entre lui & Monſieur de Silleri. Cependant Monſieur de Roſni, ſans déclarer ſa penſée ſur le fond de l'affaire, dit qu'avant toutes choſes il falloit ſçavoir l'intention du Roy. Le Préſident de Thou fut d'avis de renvoyer la Requête au Parlement : mais Monſieur le Connétable ayant appuyé celui du Marquis de Roſni, on ne prit aucune réſolution ſinon qu'il falloit conſulter le Roy.

Le lendemain matin, le Marquis de Roſny alla trouver le Roy. Il lui dit ce qui s'étoit paſſé dans le Conſeil, le pria de le diſpenſer d'y aſſiſter quand on y traiteroit de cette affaire, vû que s'il ſuivoit ſes propres lumiéres, il ne conſentiroit jamais au rétabliſſement des Jéſuites ; & il le fit reſſouvenir de ce que le Roy d'Angleterre l'avoit chargé de lui dire ſur ce ſujet. *Ho bien*, reprit le Roy, *dites-moy ce que vous apprehendez de ces gens-là, & je vous dirai ce que j'en eſpére.*

Prévention du Marquis de Roſni contre la Société.

Il s'en excuſa d'abord, ſur ce qu'il plaideroit inutilement contre des gens, qui avoient déja gagné leur cauſe dans l'eſprit de Sa Majeſté ; mais le Roy lui ayant commandé de lui dire ſes penſées, il apporta pluſieurs raiſons priſes du dévouëment que les Jéſuites avoient pour la Maiſon d'Autriche, de la haine qu'ils avoient contre les Huguenots, contre leſquels, s'ils avoient une fois ſa confiance, ils ne manqueroient pas de l'animer, & de l'engager peut-être à leur faire la guerre, & à rompre l'alliance qu'il avoit contractée avec le Roy d'Angleterre, ce qui étoit capable de renverſer tout l'Etat. Il ajoûta ce qu'on diſoit de l'obéïſſance aveugle qu'ils avoient pour leur Général, & parla de certains Mémoires qu'il avoit, diſoit-il, reçûs d'Italie, où l'on lui faiſoit mention des cabales qui ſe tramoient en France par quelques Seigneurs autrefois Partiſans de la Ligue, & qui prétendoient obliger le Roy à faire une aſſociation avec l'Eſpagne, & à rompre avec les Princes Proteſtans ſes Alliez.

Réponſe du Roy.

Le Roy l'ayant écouté, lui dit, qu'il prenoit en bonne part toutes les choſes qu'il venoit de lui expoſer, & que dans une audience qu'il avoit donnée au Pére Magio, ce Pére étoit convenu de l'attachement que les Jéſuites avoient pour la Maiſon d'Autriche : ſur quoi le Roy ajoûta à M. de Roſni, que cela n'étoit pas fort ſurprenant, vû que dans tous les Etats dépendans de cette Maiſon, ils étoient chéris, honnorez, révérez, comblez de bienfaits, & qu'au contraire, ils avoient toûjours été maltraitez, décriez, perſécutez en France, & que quand on y changeroit de conduite à leur égard, leurs inclinations & leurs attachemens changeroient

toient aussi; que pour se laisser porter par leurs conseils à maltraiter ceux de la Religion, ou à leur faire la guerre, cela n'arriveroit jamais, & qu'il pouvoit s'en assurer; qu'au reste toutes les défiances qu'on lui vouloit donner d'eux pour son Etat & pour sa propre personne, étoient une des raisons qui lui paroissoient les plus fortes pour les rétablir: vû que s'ils étoient capables de pareils desseins, ils seroient beaucoup plus à craindre pour lui, quand ils le verroient irréconciliable avec eux, que quand il les auroit reçus en ses bonnes graces, & qu'il leur auroit fait autant de bien, qu'ils en recevoient des autres Princes Catholiques. *Sire*, repartit Monsieur de Rosni, *je n'ai rien à repliquer à cette derniére raison; & puisqu'ainsi est, je me résous de devenir même le solliciteur du rétablissement des Jesuites, autant ou plus que le sçauroit être la Varenne, comme j'espére que dès le premier Conseil qui se tiendra sur ce sujet, votre Majesté en aura des preuves. Je ne vous nieray point*, repartit le Roy, *que ce ne me soit un plaisir fort singulier de vous voir en cette disposition.* Dès le lendemain le Pére Coton, par ordre du Roy, alla rendre visite à Monsieur le Marquis de Rosni, & en fut reçû avec toute l'honnêteté possible. L'affaire passa ensuite sans beaucoup de difficulté au Conseil; & l'Edit du rétablissement fut dressé peu de temps après à Rouen, dans un voyage que le Roy fit en Normandie au mois de Septembre.

1603.

Le Marquis s'y rend, & l'affaire aiant passé au Conseil l'Edit de rétablissement est dressé peu après.

Par cet Edit, ils eurent permission de demeurer aux lieux du ressort des Parlemens, qui n'avoient pas voulu se conformer à l'Arrêt de celui de Paris de l'an 1594. & d'où ils n'étoient pas sortis; c'est-à-dire à Toulouse, à Auch, à Agen, à Rodez, à Bourdeaux, à Perigueux, à Limoges, à Tournon, au Puy, à Aubenas, à Besiers; & il leur fut accordé de retourner à Lyon & à Dijon.

Articles qu'il contenoit.

Par le même article de l'Edit, le Roy leur fit donation de sa Maison Royale de la Fléche, & leur permit comme dans les autres lieux dont il a été fait mention, d'y avoir un Collége.

Les principales conditions comprises dans cet Edit, sous lesquelles on les rétablissoit dans le Royaume, étoient que leurs Supérieurs seroient tous François naturels, & qu'ils ne pourroient avoir parmi eux aucun étranger, sans la permission du Roy.

Qu'ils auroient toûjours quelqu'un de leur Compagnie auprès de Sa Majesté, François de nation, & en qualité de son Prédicateur, pour lui répondre de la conduite de ceux de sa Compagnie dans les occasions.

Les Jésuites, selon leur Institut, peuvent garder leurs biens & heriter de leurs parens jusqu'à leurs derniers Vœux, qui se font ordinairement à l'âge de trente-trois ou de trente-quatre ans, & au cas qu'ils sortent de leur Compagnie avant ce temps-là, ils les conservent, comme il se pratique en France à l'égard de plusieurs Communautez qui s'y sont établies depuis.

Les Jésuites jouïssent de ce droit en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Espagne, en Pologne, & dans tous les pays où ils ont des Maisons: mais le Roy, pour ne pas faire trop de peine sur cela au Parlement de Paris,

1603. ris, leur ôta ce premier droit; sçavoir de garder la possession de leurs biens & d'hériter jusqu'à leurs derniers Vœux : mais il leur conserva celui d'y rentrer, au cas qu'ils sortissent de leur Compagnie avant que de les avoir faits.

Enfin il leur fut permis par le dernier article, de rentrer en possession des biens & des maisons qu'ils possédoient dans le temps de leur éxil.

Mathieu. l. 3.

Cet Edit causa beaucoup de joye dans plusieurs Villes du Royaume, tant dans celles où les Jésuites étoient demeurez, que dans d'autres qui souhaitoient les avoir, & qui espéroient que le Roy ne se rendroit pas difficile à les leur accorder, veu que lui-même les mettoit en possession de sa Maison de la Fléche: mais les principaux du Parlement de Paris en furent très-chagrins: d'autant que par l'Edit, l'Arrêt de 1594 ne subsistoit plus; & ce fut là le plus grand obstacle que le Roy eut à vaincre.

Difficultez que le Roy eut à le faire vérifier au Parlement.

Il manda Monsieur le Premier Président de Harlay à Fontainebleau, lui dit les raisons qu'il avoit pour le rétablissement des Jésuites dans le Royaume, & qu'il vouloit que l'Edit qu'il en avoit fait, fût vérifié au Parlement. Ensuite, il lui envoya le Pére Coton pour traiter avec lui, & lui fit dire par le sieur de la Varenne, qu'il lui feroit plaisir de le recevoir avec bonté. Le sieur Rusé de Beaulieu Secrétaire d'Etat eut ordre d'écrire de sa part au Procureur Général, de poursuivre comme d'office la vérification de l'Edit. Le Roy étant de retour à Paris, fit venir au Louvre plusieurs des Présidens & des Conseillers des Chambres, les exhorta à se conformer à sa volonté; & après leur avoir fait un assez long discours sur ce sujet, il leur dit en riant : *Messieurs, je vous ai fait un Sermon, & vous invite à un autre qui sera du Pére Coton, que j'irai entendre cet après-dînée.*

Comme le Parlement ne se pressoit point d'enregistrer l'Edit, Monsieur le Chancelier commanda de la part du Roy au Premier Président, de ne plus différer l'exécution de ses ordres. La proposition fut faite par ce Magistrat le vingt-troisiéme de Décembre: l'Edit fut mis sur le Bureau, & le sieur de Fleury alors Doyen de la Grand'Chambre en fut le Rapporteur.

Les avis furent partagez. Les uns opinérent à refuser l'Edit; les autres à le verifier, & quelques-uns même à demander au Roy, que les Jésuites étant reçus dans le Royaume, fussent remis dans l'exercice de leur Collége de Paris. La pluralité des voix fut pour faire des remontrances.

Quand on vint dire au Roy la veille de Noël, que les Députez venoient pour ce sujet, il répondit, *qu'ils se dépêchassent; qu'il tenoit ces remontrances pour faites, & qu'ils ne sçauroient rien remontrer, qu'il n'eût bien considéré.* Il ajoûta quelques autres paroles qui dûrent faire sentir au Parlement, qu'il étoit choqué de cette conduite.

Nonobstant cela, le Premier Président à la tête des principaux du Corps, fit sa remontrance, & n'y oublia rien de tout ce qui se pouvoit dire de plus fâcheux contre les Jésuites. Il parla avec tant de force & d'é-

d'éloquence, que tous les amis de ces Péres appréhendérent que le Roy n'en fût ébranlé.

1603.

Mais ce grand Prince sçavoit maintenir ses résolutions, & se faire obéir. Il répondit à tous les points de la harangue du Premier Président. Son discours a été rapporté par Mathieu son Historiographe, à qui il fournissoit lui-même les Mémoires pour son Histoire : d'autres encore l'ont transcrit dans leurs Histoires, & il aura aussi sa place dans celle-ci, comme un monument qui marque que ce Prince avoit autant de force & de présence d'esprit, que de prudence & de valeur.

Discours qu'il fit au Premier Président à ce sujet. L. 3. Hist. de Dupleix. Mémoires d'Estat, T. 4. p. 400.

» Je vous sçai bon gré (leur dit-il) du soin que vous avez de ma Personne & de mon Etat: J'ai toutes vos conceptions en la mienne; mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultez qui vous semblent grandes & considérables, & n'avez pas sçû que tout ce que vous avez dit, a été pensé & considéré par moy il y a huit ou neuf ans, & que les meilleures résolutions pour l'avenir, se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ay plus de connoissance qu'autre qui soit. On reconnut à Poissy non l'ambition des Jésuites, mais la suffisance; & je ne sçai pas comme vous trouvez ambitieux, ceux qui refusent les dignitez, & les Prélatures, & qui font Vœu de n'y point aspirer. Pour les Ecclesiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, & j'ai observé que quand j'ai commencé à parler de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposoient, particuliérement ceux de la Religion Prétenduë, & les Ecclésiastiques mal vivans: & c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnez, c'a été sans les connoître. L'Université a occasion de les regretter, puisque par leur absence, elle a été comme deserte, & les Ecoliers nonobstant tous vos Arrêts, les ont été chercher au dedans & au dehors de mon Royaume : ils attirent à eux les beaux esprits (dites-vous) & choisissent les meilleurs; & c'est dequoi je les estime. Quand je fais des troupes de gens de guerre, je veux que l'on choisisse les meilleurs soldats, & desirerois de tout mon cœur, que nul n'entrât en vos Compagnies qui n'en fût bien digne; que par tout la vertu fût la marque & fit la distinction des honneurs. Ils entrent comme ils peuvent dans les Villes : aussi font bien les autres, & suis moi-même entré en mon Royaume comme j'ai pû. Il faut avouer qu'avec leur patience & bonne vie ils viennent à bout de tout, & que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer de leur premiére Institution, les fera durer long-temps. Quant à ce que l'on reprend en leurs Doctrine, je ne l'ai pû croire, parce que je n'ai pas trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont été en leurs Colléges, non pas même de ceux qui ont changé leur Religion, qui ait soûtenu leur avoir ouï dire ou enseigner, qu'il est permis de tuer les Tyrans, ni d'attenter sur les Roys. Barriére ne fut pas confessé par un Jésuite en son entreprise, & un Jésuite lui dit qu'il seroit damné, s'il osoit l'entreprendre. Quand

» Châ-

1603. „ Châtel les auroit accusez, ce qu'il n'a pas fait, & qu'un Jésuite même „ eût fait ce coup, duquel je ne me veux plus souvenir, & confesse que „ Dieu voulut alors m'humilier & sauver (dont je lui rends graces) faudroit-il que tous les Jésuites en pâtissent, & que tous les Apôtres fussent chassez pour un Judas? S'ils sont obligez plus étroitement que les „ autres au commandement du Pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des Infidéles; & je n'estime pas que les Vœux d'obéïssance „ qu'ils font, les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. „ Mais vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome, que le Cardinal Bellarmin n'a pas donné en ses Ecrits autant de jurisdiction & „ d'autorité au Pape sur les choses temporelles, que les autres lui en donnent ordinairement. Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'étoit „ l'injure du temps: ils croyoient bien faire, & ont été trompez comme „ plusieurs autres. Je veux croire que c'a été avec moindre malice que „ les autres; & m'assure que la même conscience jointe à la grace que „ je leur fais, les rendra autant, voire même plus affectionnez à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le Roy d'Espagne s'en sert: Je dis „ aussi que je m'en veux servir, & que la France ne doit pas être de pire „ condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les „ tiens nécessaires à mon Etat, & s'ils y ont été par tolérance, je veux „ qu'ils y soient par Arrêt. Dieu m'a reservé la gloire de les y rétablir „ par Edit. Ils sont nez en mon Royaume, & sous mon obéïssance, je „ ne veux pas entrer en ombrage de mes naturels Sujets, & si l'on craint „ qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce que je voudrai. Laissez moi conduire cette affaire, j'en „ ai manié d'autres bien plus difficiles, & ne pensez plus qu'à faire ce „ que je vous dis & ordonne.

Le Parlement après les Fêtes de Noël, s'assembla de nouveau sur cette affaire. Le Président y fit connoître la volonté du Roy, & il fut conclu qu'avant la vérification, on mettroit quelques modifications à l'Edit. Ils les envoyérent à la Cour: le Roy consentit qu'elles fussent examinées, & les mit entre les mains de Monsieur le Chancelier, & de Messieurs de Villeroy, de Sillery, de Châteauneuf, Janin & de Maisse.

Suivi enfin de l'Enregistrement de l'Edit.

Après leur rapport, le Roy envoya le sieur de Maisse au Parlement le dernier jour de l'année, pour lui déclarer qu'il entendoit, que ce fût là leur derniére assemblée sur ce sujet. Il fut enfin obéï: la vérification fut faite purement & simplement, & sans aucune modification; & l'Edit fut enregistré le deuxiéme de Janvier.

1604. Le dépit qu'en conçurent les Huguenots alla dans quelques-uns jusqu'à la fureur: leurs Historiens n'ont pû le dissimuler, & d'Aubigné entre-autres, s'est exprimé là-dessus d'une maniére indigne d'un homme de sa qualité.

Append. de l'Hist. de d'Aubigné.

Accident fâcheux qui en arriva au P. Coton.

Mais la consommation de cet ouvrage pensa couter cher au Pére Coton. Ce Pére dix ou douze jours après retournant le soir dans le carosse d'un de ses amis, au logement que le Roy lui avoit fait prendre auprès du Louvre, un jeune homme grand & puissant, mit la tête dans le carosse,

rosse, pour remarquer où il étoit placé: puis étant monté derriére, il enfonça son épée au travers des cuirs, & perça le cou de ce Pére jusqu'aux clavicules. On le porta chez un Chirurgien proche de là, qui ayant sondé la playe, s'écria que le plus habile Anatomiste n'eût pû faire une incision plus heureuse, tant l'épée avoit passé juste entre la veine jugulaire & les muscles, où le coup auroit été mortel. 1604.

Cet accident, qui n'eut point de fâcheuses suites, ne servit qu'à redoubler l'affection du Roy, de la Reine & de la Cour pour ce saint homme, & à faire voir la rage des ennemis de sa personne & de sa Societé. Il eut encore à essuyer depuis aussi-bien qu'elle, beaucoup de calomnies, que sa constance, sa vertu & la sage conduite de ses confréres rendirent inutile. L'année suivante, la pyramide élevée proche du Palais, fut abattuë par ordre du Roy. Dans la suite plusieurs Villes obtinrent la permission de leur fonder des Colléges & des Maisons. Ils eurent des Lettres Patentes pour ouvrir leur Collége de Paris, & y enseigner. L'Université y fit opposition: cet article demeura indécis pendant plusieurs années, & la triste mort du Roy étant survenuë, la chose ne leur fut accordée que sous le regne suivant.

Mais qui n'eut point de suites.

Le Pape eut une grande joye du rétablissement des Jésuites en France. Le Cardinal d'Ossat, qui, pour lui faire plaisir, avoit longtemps sollicité cette affaire à la Cour par ses Lettres, n'en eut guéres moins; parce que les délais qu'on y apporta étoient la matiére ordinaire des reproches que sa Sainteté lui faisoit du peu de considération que le Roy avoit pour elle, après tant de témoignages si essentiels de sa sincére affection pour ce Prince; outre que cela rendoit le Pape chagrin & difficile, sur plusieurs demandes qu'on lui faisoit de la part de la Cour. Le Cardinal obtint aussi en même-temps, & après trois ou quatre ans de refus, la dispense pour le mariage de Madame Catherine avec le Duc de Bar: mais tant de peines furent inutiles, parce que la Princesse mourut, avant que la dispense fût arrivée en Lorraine.

Joye que le Pape en conçut.

Ce Cardinal la suivit de près, étant mort lui-même le treiziéme de Mars. Ce fut une très-grande perte pour le Roy, à qui il avoit rendu de signalez services à Rome dans les conjonctures les plus difficiles, & dans les affaires les plus délicates. Il étoit en état de l'y servir encore aussi utilement dans la suite, vû le grand crédit qu'il s'étoit acquis en cette Cour par sa rare prudence, par sa probité, par son désintéressement, par l'application qu'il avoit à entretenir la bonne intelligence entre les deux Puissances. Ses Lettres sont un des plus excellens monumens qui nous soient restez pour l'Histoire de ce temps-là; & rien n'est plus propre à former un esprit pour la négociation & pour le ministére: employ où son seul mérite le fit entrer, n'ayant d'ailleurs ni naissance, ni d'abord aucun appuy. Il fut remplacé par Jacques Davy du Perron Evêque d'Evreux, que le Pape honora cette même année du Chapeau de Cardinal, & qui fut envoyé depuis à Rome. Le Comte de Bethune, frére du Marquis de Rosni Ambassadeur ordinaire, y demeura chargé de toutes les affaires après la mort du Cardinal d'Ossat.

Mort de la Duchesse de Bar & du Cardinal d'Ossat.

Jacques Davy du Perron Evêque d'Evreux est élevé à la pourpre.

1604.

L'autorité du Roy s'affermissoit tous les jours de plus en plus, & il profitoit de la paix, pour rétablir ses Finances, & fournir ses magazins d'armes & de munitions de guerre, pour faire des alliances dans les Pays Etrangers, principalement avec les Princes Protestans d'Allemagne, & se mettre en état d'attaquer la Maison d'Autriche, ou de se défendre contre cette Puissance, selon les occasions que lui ou elle auroient de rallumer la guerre : car ces occasions naissoient de temps en temps, & la haine & la jalousie réciproque des deux Maisons étoit telle, qu'il paroissoit difficile que bien-tôt on n'en vînt à une rupture.

Mémoires de Sully T. 2. c. 31.

Semences de guerre civile en France entretenuës par les Espagnols.

Le Roy d'Espagne avoit un avantage sur le Roy, c'est qu'au lieu que tout étoit tranquille dans les Etats de la domination Espagnole, & tous les Sujets fort soumis, il y avoit encore des semences de guerre civile en France, & quantité de mécontens. Le Duc de Bouillon réfugié chez l'Electeur Palatin avoit ses partisans dans le Royaume, & beaucoup de crédit & d'autorité parmi les Huguenots, dont le parti étoit redoutable, & fort disposé à la révolte. On leur donnoit de continuelles défiances du Roy, comme si ce Prince en affermissant son Trône & sa puissance, eût eu en vûë de les opprimer, quand une fois il se seroit mis en état de ne les plus craindre. Le Duc de la Trimouille Seigneur très-puissant dans le Poitou, le sieur du Plessis-Mornay, & quelques autres les entretenoient dans leurs soupçons. Le Duc de Rohan fut accusé, mais sans preuve, de n'être pas mieux intentionné : on ne se tenoit pas à la Cour trop sûr de Lesdiguiéres dans le Dauphiné, où il étoit tout-puissant, & où il avoit favorisé l'evasion du Duc de Bouillon, en lui facilitant le passage du Rhône, quoiqu'il se fût chargé de l'empêcher ; & le Roy sçavoit même qu'on avoit été jusqu'à solliciter le jeune Prince de Condé, pour l'engager à former un parti.

Mémoires de Sully T. 2. c. 31. c. 46.

Mémoires de Sully. T. 2. p. 551.

Les Espagnols étoient aux aguets, & entretenoient sous main cet esprit de révolte. Ils avoient de grandes liaisons avec le Comte d'Auvergne, & même avec la Marquise de Verneuil Maîtresse du Roy, avec d'Entragues son frére, avec son pére & avec sa mére ; mais ils sçurent encore moins de secrets du cabinet par cette voye, que par une autre qui ne fut découverte, qu'après qu'ils en eurent tiré bien des lumiéres dont ils pouvoient se servir utilement à l'avantage de leur Etat, & à la ruïne du Royaume de France.

Ils corrompent un Domestique de M. de Villeroy.

Thuanus. l. 132.

Ce fut par le moyen d'un nommé Nicolas l'Hôte natif d'Orléans, fils d'un Domestique de Monsieur de Villeroy Secrétaire d'Etat, qui ayant reconnu dans ce jeune homme dont il étoit parain, beaucoup d'esprit & d'adresse, s'en servit en diverses rencontres, & prit tant de confiance en lui, qu'il lui faisoit pour l'ordinaire transcrire les dépêches les plus importantes, après qu'elles avoient été déchifrées.

Qui leur revéle plusieurs secrets importans.

Ce malheureux se laissa corrompre en France par l'Ambassadeur d'Espagne, à qui il révéloit tous les secrets dont il avoit connoissance, & ayant été donné par son Maître comme un homme intelligent, à Monsieur de Rochepot qui alla Ambassadeur en Espagne après la paix de Vervins, il y continua sa trahison pour une pension de douze cens écus d'or qu'on lui assûra.

Etant

Etant revenu en France avec Monsieur de Rochepot, & étant rentré dans son ancien emploi chez Monsieur de Villeroy, il servoit l'Ambassadeur d'Espagne comme auparavant. Monsieur de Barraut qui avoit succédé à Monsieur de Rochepot dans son Ambassade, fut un jour fort surpris, lorsqu'en parlant au Nonce du Pape d'une affaire fort secréte qui étoit dans une de ses dépêches de la Cour de France, le Nonce lui dit qu'il la sçavoit déja par les Ministres d'Espagne. 1604.

L'Ambassadeur comprit par-là, que quelqu'un sans doute trahissoit le secret de la Cour ; & comme il ne sçavoit sur qui faire tomber ses soupçons, un nommé Rafis autre François de Bourdeaux refugié en Espagne pour quelque cas particulier, qui l'avoit empêché d'être compris dans l'amnistie générale accordée aux Ligueurs, vint le trouver, & ennuyé de son exil, s'offrit à lui découvrir un mystére important pour le Roy, s'il vouloit lui obtenir sa grace, & quelque récompense. *La trahison est découverte.*

L'Ambassadeur lui engagea sa parole pour l'une & pour l'autre, & apprit de lui les intrigues de l'Hôte qui les lui avoit confiées, lorsqu'il étoit en Espagne, & entretenoit encore correspondance par Lettres avec lui; & afin que l'Ambassadeur n'en doutât point, il lui montra quelques-unes de celles qu'il avoit reçuës.

Monsieur de Barraut bien-aise de cette importante découverte, le fit partir en poste, & lui donna des Lettres de créance pour Monsieur de Villeroy, lui ordonna de porter celles qu'il avoit de la main de l'Hôte, & pour plus grande sûreté, le fit accompagner par le sieur Descartes Secrétaire de l'Ambassade.

Les Ministres d'Espagne qui sçavoient que Rafis avoit le secret de l'Hôte, ne furent pas plûtôt avertis de ce départ précipité, qu'ils dépêchérent un courier à Balthazar de Zuniga Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, & ce courier fit tant de diligence, qu'il arriva avant Rafis.

L'Ambassadeur d'Espagne que le courier trouva à Paris, en donna aussi-tôt avis à l'Hôte qui étoit à Fontainebleau, & que la seule vûë de Rafis, lequel arriva en même-temps que la Lettre de l'Ambassadeur, détermina à la fuite. Monsieur de Villeroy avoit déja donné ses ordres pour l'arrêter; mais il s'échappa, & étant poursuivi par le Lieutenant du Prévôt, qui avoit eu la précaution de se saisir du Bac de Fay sur la Marne, il se noya en passant cette riviére en un endroit, où il croyoit qu'il y eût un gué. *Et le traître se noyé en passant une riviere pour se sauver.*

On lui fit son procès après sa mort, & son corps fut mis en quatre quartiers. Cette affaire mit Monsieur de Villeroy extrêmement en peine, tant parce qu'il avoit confié les secrets de l'Etat à ce traître, que parce que s'étant chargé de l'arrêter, il l'avoit manqué. Ses ennemis publiérent contre lui des choses très-fâcheuses à cette occasion. Les Huguenots qui le regardoient comme l'homme le plus contraire qu'ils eussent dans le Conseil, disoient hautement que le Roy devoit voir par-là ce qui lui en coûtoit, pour donner sa confiance à des gens qui avoient été autrefois de la

1604. *Mémoires de Sully T. 2. c. 33.*

Ligue. Monsieur de Villeroy se crut obligé de faire son apologie qu'il rendit publique ; mais le Roy persuadé de sa fidélité & de son attachement à sa personne, & de son véritable zéle pour l'Etat, ne l'en considéra pas moins depuis, & cette conduite du Maître imposa silence aux envieux.

Broüilleries à la Cour entre la Reine & la Marquise de Verneuil Maîtresse du Roy.

Ceci arriva sur la fin d'Avril dans le temps que le Roy avoit d'autres chagrins, & d'autres inquiétudes d'autant plus sensibles, qu'elles lui venoient de sa Cour & de sa famille même. La Marquise de Verneuil sa Maîtresse & la Reine étoient furieusement brouillées ; & la haine qu'elles avoient l'une contre l'autre, éclatoit de temps en temps sans ménagement. La Marquise parloit quelquefois insolemment à la Reine, jusqu'à faire comparaison de ses enfans avec ceux de cette Princesse, fondée sur une promesse de mariage, qu'elle prétendoit avoir par écrit de la main du Roy. La Reine de son côté traitoit à toute occasion la Marquise avec hauteur, & avec le mépris qu'elle méritoit, & qu'elle s'attiroit par son indigne couduite. Quelques gens de la Cour, comme c'est assez l'ordinaire, contribuoient à allumer ce feu de plus en plus. Le contrecoup de cette mésintelligence retomboit sur le Roy, qui portoit par-là la peine de la malheureuse passion à laquelle il s'abandonnoit.

La Reine toûjours chagrine ne pouvoit gagner sur elle de se contraindre, & quelques caresses que lui fît le Roy, il n'en recevoit que de la froideur. Elle avoit par tout des Espions, pour éclairer toutes ses démarches, & il les connoissoit bien. Elle ne pouvoit souffrir les enfans naturels du Roy, même ceux qu'il avoit eus avant son mariage. Il la voyoit absolument gouvernée par Eléonor Galigay sa Dame d'atour, & par son mary Concini depuis connu sous le nom de Maréchal d'Ancre, qui lui aigrissoient sans cesse l'esprit. D'ailleurs la Marquise lui faisoit de continuelles plaintes de la Reine ; & abusant de l'empire qu'elle avoit pris sur son cœur, elle osa une fois lui parler de cette Princesse en des termes si outrageux, qu'il leva la main pour lui donner un soufflet. Elle le menaçoit de le quitter : tantôt c'étoit par dépit qu'elle vouloit ou faisoit semblant de le vouloir faire, tantôt c'étoit, disoit-elle, pour calmer les remords de sa conscience, qui lui reprochoit continuellement ses désordres, quoiqu'elle ne passât pas pour être trop sensible par cet endroit-là. Le Roy, pour augmenter lui-même sa peine, s'imaginoit qu'elle aimoit ailleurs. Bien des gens à la Cour le pensoient ainsi, & l'en croyoient capable. Les foiblesses de ce Prince étoient extrêmes là-dessus ; mais il avoit la discrétion de les cacher, & ne s'en ouvroit guéres qu'au Marquis de Rosni, celui de toute la Cour en qui il avoit le plus de confiance, & dont il se servoit tantôt pour remontrer à la Reine, que ses maniéres froides & peu agréables étoient cause que le Roy ne se détachoit point de ses amours ; tantôt ponr sonder la Marquise, & pénétrer ses véritables intentions sur sa retraite de la Cour.

La derniére est la dupe de ses propres finesses.

C'est ce qu'elle tâcha toûjours de cacher avec beaucoup d'artifice ; mais enfin elle fut la dupe de ses propres finesses. Le Roy se rebuta, &

& ayant été instruit de ses correspondances, de celles de son frére d'Entragues, & de leur pére & de leur mere avec la Cour d'Espagne, il résolut de les faire tous arrêter. Mais avant que d'éxécuter la résolution qu'il avoit prise, de se saisir de tous ceux de cette famille, il voulut s'assûrer de la personne du Comte d'Auvergne, qui, ainsi que je l'ai déja dit, étoit aussi frére de mére de la Marquise, & fils du Roy Charles IX. 1604.

Le Comte d'Auvergne, Prince de beaucoup d'esprit & de courage, avoit été arrêté avec le Maréchal de Biron, & avoit obtenu sa grace & la liberté à la sollicitation de la Marquise de Verneuil, du Connétable & de Monsieur de Ventadour, qui étoient venus tous ensemble se jetter aux pieds du Roy. Il avoit fait une confession qui paroissoit sincére, des liaisons qu'il avoit prises avec le Maréchal de Biron & le Duc de Bouillon, & de ses correspondances avec les Espagnols: & pour marquer son attachement à la personne du Roy, il lui avoit demandé la permission d'entretenir son commerce ordinaire en Espagne, afin de lui découvrir les secrets de cette Cour: proposition que le Roy avoit trouvé fort étrange, regardant le métier d'Espion, comme très-indigne d'un homme de cette qualité. Il avoit néanmoins accepté cette offre, suivant la maxime des Princes qui profitent des trahisons, tandis qu'ils ont pour les traîtres la haine & le mépris qu'ils méritent.

Le Roy prend la résolution de faire de nouveau arrêter le Comte d'Auvergne, & pourquoi.

Mémoires de Sully. T. 2. c. 64.

Mais le Comte, par une trahison beaucoup plus criminelle, avoit continué des correspondances non pas feintes, mais véritables avec les Espagnols, ausquels il découvroit tout ce qu'il pouvoit apprendre des secrets de l'Etat.

Ses intrigues furent reconnuës par des Lettres que Monsieur de Lomenie intercepta. Le Comte en ayant eu avis, jugea qu'il ne faisoit pas sûr pour lui à la Cour, & prit quelques prétextes de s'en aller en Auvergne, bien résolu de ne plus revenir auprès du Roy, & même de sortir du Royaume, s'il ne se trouvoit pas assez en sûreté en Auvergne.

Il n'y fut pas long-temps, que le Roy lui envoya le sieur d'Escures, pour le rappeller auprès de sa personne. Il refusa de revenir, à moins qu'on ne lui donnât une abolition de tout le passé, disant que le Roy avoit fait paroître des soupçons de sa conduite; qu'il étoit mal avec les Princes du sang, avec Monsieur le Grand Ecuyer, & même avec la Marquise de Verneuil sa sœur, & avec tous ceux qui étoient dans les bonnes graces du Roy; qu'il ne recevoit aucune Lettre de Monsieur le Connétable, ni de Messieurs de Rosni, de Villeroy & de Sillery: marque certaine qu'il étoit entiérement ruïné dans l'esprit du Roy: & il ajoûtoit qu'il connoissoit assez le méchant esprit de la Marquise de Verneuil, pour la croire capable de se réconcilier avec le Roy aux dépens de son propre frére.

Ce furent-là les réponses qu'il donna au sieur d'Escures. Depuis ce temps-là il étoit en de continuelles allarmes. Il n'entroit plus dans les Vil-

Difficultez qu'il y avoit d'y réussir.

1604.

Villes, ne parloit plus à ses amis que dans les bois & à la campagne; il n'alloit jamais à la chasse, qu'il n'eût des vedétes sur toutes les hauteurs, qui l'avertissoient par le son du cor, de tout ce qu'ils découvroient de gens dans les campagnes; de sorte qu'il étoit très-difficile de le surprendre.

Par qui la chose fut éxécutée.

Mais les Souverains ont les mains longues, & le Roy étoit alors beaucoup mieux servi qu'autrefois. On employa à cette capture Murat Trésorier de l'Etraordinaire des guerres, homme adroit & résolu, qui concerta la chose avec le sieur d'Escures, pour ne pas manquer son coup, & fit donner le comte d'Auvergne dans le piége.

On fit une montre des Chevaux-Legers de Monsieur de Vendôme, & le Comte y fut invité, comme Colonel de la Cavalerie Légére de France. Il y vint sur un cheval dont il connoissoit la vîtesse, & qu'il sçavoit pouvoir courir dix lieuës d'une haleine, bien résolu de ne se pas laisser trop approcher, ni de s'engager dans aucun lieu étroit ou fermé.

Durant la revûë le sieur de Néreſtan arriva comme par hazard, & vint lui faire la révérence, suivi seulement de quatre laquais qui n'avoient point d'armes; mais qui étoient quatre soldats déguisez & déterminez; deux desquels dans le temps qu'il embrassoit Nérestan saisirent les rénes du cheval, & les deux autres le prenant par la botte, le renversérent par terre. Il fut mené avec bonne escorte à Paris, & mis à la Bastille dans le même appartement, d'où son ami le Maréchal de Biron avoit été conduit au supplice.

Le Roy apprend de sa bouche diverses circonstances de la conspiration du Maréchal de Biron.

Comme il vit qu'il n'avoit point d'autre espérance de sauver sa vie, que dans la bonté du Roy, & par l'aveu de toutes ses intrigues passées, il lui découvrit une grande partie de celles qu'il avoit au-dedans & au dehors du Royaume, & lui mit entre les mains la Lettre d'association faite entre lui, le Maréchal de Biron, & le Duc de Bouillon. Ce fut la premiére preuve bien évidente que l'on eut, de la part que ce Duc avoit euë à la conspiration de Biron; & l'on n'auroit pas manqué de l'arrêter, si on l'avoit euë dans le temps de la prise de ce Maréchal. Celle du Comte d'Auvergne fut un coup de partie; car on eut par sa confession, la connoissance éxacte de tous les mystéres; & le Duc de la Trimouille étant mort dans ce même temps-là, & le Duc de Bouillon n'étant plus dans le Royaume, on se rassûra, les autres personnes mal-intentionnées étant gens de peu de conséquence.

Ce Prince retire ensuite la promesse de Mariage qu'il avoit donnée à la Marquise de Verneuil.

Tiré d'une Copie de cet Acte.

Le Roy, après cette prise & la confession du Comte d'Auvergne qui lui donna de nouvelles lumiéres sur la conduite des Entragues, pensa à éxécuter le dessein qu'il avoit formé contre eux. Il commença par ordonner à d'Entragues le pére, de lui remettre en main l'écrit ou promesse, dont la Marquise se faisoit tant d'honneur, & qui dans le fond & de la maniére dont elle étoit conçuë, ne pouvoit lui être guére utile, ni à ses enfans. Il obéït, & rendit cet écrit en présence du Comte de Soissons, du Duc de Montpensier, de Monsieur le Chancelier, des sieurs de Sillery, de la Guesle Procureur Général, Janin, Villeroy & de Ges-

Oeuvres : ces deux derniers certifiant que c'étoit le vrai & seul écrit fait par le Roy & donné à la Marquise de Verneuil. 1604.

La Reine eut une grande joye de ce qu'on avoit retiré cet écrit ; car quoique les prétentions que la Marquise fondoit là-dessus, fussent très-chimériques, cette Princesse en avoit beaucoup d'inquiétude : mais sa joye fut complete, lorsque quelque temps après le Roy encore plus instruit des intrigues de la Marquise de Verneuil & de son pére avec le Comte de Tassis Ambassadeur d'Espagne à la Cour d'Angleterre, & avec Zuniga qui faisoit la même fonction en celle de France, fit arrêter le pére & la fille. D'Entragues fut mis à la Conciergerie, & la Marquise renfermée dans son Hôtel avec des Gardes. Morgan Gentilhomme Anglois Catholique, qui étoit leur entremetteur, fut mis dans une autre prison. Je parlerai bien-tôt de leur procès, qui ne leur fut fait qu'au commencement de l'année suivante.

Et la fait aussi arrêter elle & son pere.

Cependant le Roy d'Espagne faisoit tous ses efforts, pour conclure la paix avec l'Angleterre, & dès le temps de l'Ambassade du Marquis de Rosni en cette Cour, il en avoit fait faire des propositions par des gens obscurs, & dont on ne se défioit point. Le Comte de Tassis y étant arrivé en qualité d'Ambassadeur après le départ de Monsieur de Rosni, avoit beaucoup avancé cette affaire ; & il la mit en tel état, que lorsque Ferdinand de Vélasco, Connétable de Castille, Ambassadeur extraordinaire y arriva, il n'eut plus qu'à signer le Traité.

Paix des Espagnols avec les Anglois.

D'Ossat Lettre 348. l'an 1602. Mémoires de Sully. T. 2.

Ce Traité de paix étoit sans préjudice de la Ligue défensive qui avoit été faite l'année précédente par le Roy d'Angleterre avec la France : car quoique par un des articles il fût dit, que le Roy d'Angleterre & le Roy d'Espagne ne protégeroient point les Rebelles des deux Etats, on ajoûtoit que les fautes des particuliers en cette matiére ne romproient point le Traité, & qu'on auroit de part & d'autre toute liberté de les punir personnellement : de sorte que ce Traité n'empêcha pas les Anglois de prendre parti dans les troupes de Hollande, où il y en eut toûjours un grand nombre, aussi-bien que de François ; & les Etats parurent se mettre si peu en peine de ce Traité, qu'ils rejettérent fiérement la proposition qu'on leur fit de la part de l'Empereur, de faire la paix avec l'Espagne. A la vérité ils perdirent cette année Ostende après un siége de plus de trois ans ; mais ils prirent dans le même temps l'Ecluse, & eurent d'autres avantages sur les troupes de l'Archiduc.

Sans préjudice du Traité fait par ces derniers avec la France.

Grotius Annales des Pays-Bas. l. 14.

De plus ils faisoient grand fond sur les sujets de rupture qui arrivoient fréquemment entre la France & l'Espagne, & ils espéroient toûjours que la guerre se rallumeroit entre les deux Couronnes. Les impôts exorbitans que les Espagnols mirent sur les vaisseaux Marchands François qui trafiquoient dans leurs Ports, & l'interdiction du commerce entre les deux Etats, que le Roy, pour cette raison, fit publier en France, étoit un commencement de division qui pouvoit avoir des suites : mais le Pape s'étant mêlé de ce différend, il fut terminé par le Cardinal Bufalo Nonce alors à la Cour de France.

1604. *Etablissement des François au Canada.* Les François se servirent de la paix, pour aller à l'éxemple des Espagnols, des Portugais & des Hollandois, chercher de nouvelles Terres au-delà des Mers, & prendre part à la conquête du nouveau monde : mais comme ils ne s'en étoient avisez qu'après les autres, ils furent les plus mal partagez. Les Pays où se trouvent les mines d'or, & ceux où se pêchent les perles avoient déja été occupez, & ils se contentérent du Canada dans l'Amérique Septentrionale, pays plus sain ; mais qui ne fournit pas des marchandises si précieuses.

Dès le temps de François I. Jean Vérazan Florentin en avoit pris possession au nom de ce Prince l'an 1525. mais il fut pris & mangé par les Sauvages. En 1534. Jean Cartier de Saint-Malo s'instruisit un peu plus en détail des qualitez du Pays : le sieur du Pont-Gravé de la même Ville en 1602. & 1603. pénétra beaucoup plus avant, & reconnut assez éxactement la grande riviére appellée le fleuve de Saint-Laurent, & enfin cette année 1604. Pierre de Gua sieur de Mont, Gentilhomme Xaintongeois, accompagné de Samuel de Champlein qui a fait une relation de ce voyage, y commença l'établissement d'une Colonie. Elle accrut depuis peu à peu, & donna au Canada le nom de nouvelle France.

Commencement du Canal de Briare. *Edit pour la Paulette.* On entreprit cette même année la communication de la Loire & de la Seine par le Canal de Briare ; mais ce travail si utile pour le Commerce, ne put être achevé que sous le Regne suivant. On fit aussi dans le même temps l'Edit pour la Paulette, ainsi appellé du nom de Charles Paulet qui en fut le Traitant. En vertu de cet Edit l'Officier ayant payé le soixantiéme denier de sa charge tous les ans dans le temps que la Paulette est ouverte, la Charge demeure à ses héritiers, s'il meurt dans le cours de l'année, autrement elle tombe aux Parties Casuelles, & est venduë au profit du Roy. Cet Edit du Conseil fut publié sans être vérifié au Parlement. Il causa d'abord de grands murmures : mais les Officiers y trouvant leur Compte, pour assûrer leurs Charges à leurs héritiers, ils s'y soumirent volontiers avec le temps. Il n'a été enregistré au Parlement qu'au mois de Décembre de l'an 1665. en présence du Roy.

1605. *On fait le Procès au Comte d'Auvergne, au sieur d'Entragues, & à la Marquise de Verneuil.* Thuanus. l. 134. L'année suivante commença par le procès du Comte d'Auvergne, du sieur d'Entragues, de la Marquise de Verneuil sa fille, & du sieur Morgan. On y travailla avec chaleur : l'interrogatoire roula principalement sur les entrevûës, qu'ils avoient euës avec le Comte de Tassis & Zuniga Ambassadeur d'Espagne, sur le billet de promesse de mariage que le Roy avoit laissé à la Marquise de Verneuil, dont on disoit qu'ils avoient envoyé une copie au Roy d'Espagne, & sur le complot fait avec ce Prince touchant l'enlevement projetté de la Marquise & de ses enfans, pour être conduits en Espagne, au cas que le Roy vînt à manquer. Ce dernier point étoit extrêmement délicat : car on voyoit bien que le dessein du Roy d'Espagne, supposé qu'il eût eu en sa puissauce le billet & les enfans que la Marquise avoit eus du Roy, étoit de prendre la défense de leur prétendu droit à la Couronne contre les enfans légitimes.

Ils

Ils confessérent qu'ils avoient vû quelquefois Taffis & Zuniga. Le Comte d'Auvergne avoua que ces deux Ministres d'Espagne leur avoient demandé le billet, & qu'Entragues le leur avoit lû deux fois. Toutes leurs réponses ayant été examinées, aussi-bien que quantité de leurs Lettres qui avoient été surprises, & plusieurs témoins ayant été ouïs, le Parlement le premier jour de Février rendit l'Arrêt, par lequel Charles de Valois Comte d'Auvergne, François Balzac d'Entragues & Thomas Morgan atteints & convaincus de léze-Majesté au premier Chef, & de conspiration contre le Roy & l'Etat, furent condamnez à avoir la tête tranchée en la Place de Gréve; & Henriette de Balzac Marquise de Verneuil à être renfermée dans l'Abbaye de Beaumont lez-Tours, en attendant de plus amples informations sur son sujet en particulier.

1605. Leur Arrêt est prononcé.

Quand on eut rendu compte au Roy de l'Arrêt, il en sursit l'éxécution; & après avoir été jusqu'au quinziéme d'Avril sans déclarer ses intentions, il commua la peine de mort statuée contre le Comte d'Auvergne & le sieur d'Entragues, en celle de la prison perpétuelle, & leur fit grace pour leurs biens qui avoient été confisquez, en les privant seulement de leurs Gouvernemens, & de leurs Charges.

Et la peine de mort commuée en une prison perpétuelle.

Plusieurs des Juges se plaignirent au Roy, de ce que par ces sortes de graces, il rendoit leurs jugemens illusoires, & les exposoit à la haine des parties; à quoi il répondit qu'ils avoient fait la fonction de bons Juges, & qu'il vouloit à son tour faire celle de bon Roy. Il permit même à Monsieur d'Entragues quelque temps après, d'aller demeurer en sa Maison de Malherbe en Beauffe; mais pour le Comte d'Auvergne, il ne sortit point de la Bastille du vivant du Roy; & même sous le regne suivant, il y demeura jusqu'à l'an 1616. que la Reine-Mére l'en retira, pour se servir utilement de lui contre le parti qui lui étoit contraire à la Cour.

Le lieu de la retraite de la Marquise fut aussi changé, & au lieu de l'Abbaye de Beaumont, où elle devoit être renfermée, elle eut permission d'aller demeurer à Verneuil: & pour la délivrer de l'inquiétude, *du plus emplement informé*, le Roy par d'autres Lettres la fit décharger absolument: ce qui fit croire à plusieurs qu'il y avoit encore dans son cœur quelques restes de tendresse pour cette Dame; & cela étoit vrai.

Dans le même-temps que l'on découvrit les intrigues du Comte d'Auvergne & des Entragues avec les Espagnols, le Roy fut informé de celles du Duc de Bouillon, qui de concert avec ce Comte tâchoit de soulever les peuples en Limousin, en Périgord, en Quercy & en Guyenne; mais avec beaucoup plus de circonspection: car il ne se trouva jamais aucun écrit de sa main: il donnoit de bouche tous ses ordres, & n'agissoit que par des émissaires affidez.

Intrigues du Duc de Bouillon découvertes.

Les Huguenots dont il avoit toûjours affecté de se déclarer le zélé Protecteur, étoient ceux sur lesquels il faisoit le plus de fond, à cause du grand nombre de Villes qu'ils avoient en leur puissance dans ces quartiers-là. Il fomentoit leurs mécontentemens & leurs défiances, par les

1605. les allarmes continuelles qu'il leur donnoit de la mauvaise volonté du Roy pour eux, & du dessein qu'il attribuoit à ce Prince, de les opprimer & de les exterminer insensiblement avec le temps. Les impôts & les subsides, que la nécessité des affaires du Roy l'avoient obligé de lever, étoit le motif dont il se servoit à l'égard des autres. Il piquoit la Noblesse par le prétendu mépris que l'on faisoit d'elle, depuis que la paix l'avoit renduë inutile, & il les amusoit tous de l'espérance d'être soûtenus d'une nombreuse armée d'Allemands bien soudoyée, qu'il obtiendroit, quand il en seroit temps, par le moyen de l'Electeur Palatin : à quoi on ajoûtoit, pour animer les parens & les amis du feu Maréchal de Biron, la vengeance de son ignominieuse mort.

Le Roy avoit de temps en temps des avis, qu'il se tramoit quelque chose dans ces Provinces ; & supposé qu'ils fussent véritables, il se doutoit bien de l'Auteur de toutes ces pratiques, mais on ne lui en faisoit que des rapports fort confus & fort généraux, sur lesquels il ne pouvoit faire autre chose, que de chercher des voyes de s'en éclaircir.

Les Huguenots obtiennent la permission de faire une Assemblée à Châtelleraud.

Histoire du progrez du Calvinisme, l. 8.

Sur ces entrefaites les Huguenots lui demandérent permission de faire une assemblée générale, comme ils faisoient de temps en temps. Le prétexte de celle-cy étoit l'Election des nouveaux Députez, qui devoient être nommez à la place de ceux qu'ils avoient eu jusques-là à la Cour pour les affaires de leurs Eglises, ainsi que le Roy le leur avoit permis : & ils demandoient que cette assemblée fût tenuë à la Rochelle. Le Roy leur accorda de faire leur assemblée à quatre conditions ; la premiére qu'elle se feroit à Châtelleraud, & qu'elle tiendroit lieu de celle que le Synode de Gap avoit assignée à la Rochelle : la seconde qu'un homme de grande qualité de leur Religion y assisteroit en son nom, en présence duquel on traiteroit tout ce qui seroit proposé dans l'assemblée : la troisiéme que les Provinces n'y députeroient chacune que deux personnes, & la quatriéme, qu'il ne s'y traiteroit que de la nomination des Députez Généraux pour résider à la Cour.

Le Roy avoit de grande raisons de ne leur accorder cette assemblée qu'à ces conditions. Il s'étoit passé deux ans auparavant des choses dans celle de Gap qui les rendoient très-nécessaires. Ils avoient osé écrire au Duc de Savoye au nom de leur Synode, en faveur des Vaudois des Vallées de Piémont. Ils y avoient reçu des Lettres de l'Electeur Palatin & du Duc de Bouillon, ausquelles ils avoient fait réponse. Il y fut délibéré sur la réunion des Luthériens avec les Calvinistes, & Regnaut Ministre de Bourdeaux avoit été choisi, pour négocier cette réunion auprès de l'Electeur Palatin, avec les Universitez de Hollande & les Eglises de Genéve, de Suisse & d'Allemagne, & ils avoient écrit aux sieurs de Gordon & de Fontaine qui étoient en Angleterre, pour travailler en ce pays-là à cette réunion. Enfin ils avoient ajoûté un article à leur Confession de Foy, par lequel on étoit obligé de croire que le Pape étoit l'Antechrist ; ce qui avoit infiniment choqué la Cour de Rome, & dont le Nonce avoit fait grand bruit à la Cour de France.

La

1605.

La raison pour laquelle le Roy voulut que l'assemblée se tînt à Châtelleraud, étoit qu'il avoit jetté les yeux sur le Marquis de Rosni, pour l'y faire assister de sa part, & que cette Place étant dans son Gouvernement de Poitou, il y auroit plus d'autorité qu'ailleurs. Ils firent en vain leurs remontrances sur tous ces points, & ils furent obligez de s'accommoder à la volonté du Roy.

Le Marquis de Rosni y assiste de la part du Roy. Mémoires de Sully. p. 581. & suivantes.

Le Marquis de Rosni se transporta à Châtelleraud au mois de Juillet. Plusieurs choses lui furent recommandées dans ses instructions, & par les Lettres qu'il reçut du Roy & de ses Ministres durant l'assemblée; entre-autres que si les Huguenots parloient de s'y choisir un Protecteur, il leur fît entendre avec vigueur, que le Roy se tiendroit infiniment offensé d'une telle proposition, Sa Majesté ne voulant pas absolument qu'ils en eussent un autre qu'elle, dont ils devoient être contens, après les bien-faits qu'ils en avoient reçûs, & après la condescendance qu'il avoit euë pour eux dans l'Edit de Nantes; qu'il fît ensorte qu'on lui nommât six Députez pour la Cour, dont le Roy en choisiroit deux : qu'il empêchât qu'on ne présentât dans l'assemblée des Lettres du Duc de Bouillon, ni d'aucun Prince étranger, & qu'on n'y parlât du sieur de Blacons que le Roy vouloit retirer du Gouvernement d'Orange, pour remettre cette Place entre les mains du Prince de ce nom, à qui elle appartenoit comme à l'héritier de ses ancêtres; & qu'il ne souffrît point qu'aucun Député de quelque particulier que ce fût, comme par exemple du Maréchal de Lesdiguiéres, prît séance dans l'assemblée.

L'autorité du Marquis de Rosni, la prudence avec laquelle il mania les esprits, la persuasion où les Huguenots étoient de son affection & de son attachement pour leur Religion, la fermeté avec laquelle il leur fit comprendre que le Roy étoit maintenant en état de se faire obéïr, firent tourner les choses comme on l'avoit souhaité, & ils sçûrent beaucoup de gré à ce Seigneur, de ce qu'il leur fut accordé de garder leurs Places de sureté encore pour quatre ans.

La Reine Marguerite vient à la Cour.

Durant cette assemblée, le Roy reçut plusieurs éclaircissemens sur la conspiration qui se formoit dans les Provinces d'au-delà de la Loire. Outre ceux qu'on avoit déja eus par le sieur Murat Lieutenant Général à Riom, & par le sieur de Vivans Gentilhomme Huguenot, mais trés-fidéle au Roy, & par quelques autres voyes, le détail le plus exact fut celui que l'on eut par la Reine Marguerite, qui arriva alors à la Cour, où elle n'étoit point venuë depuis vingt ans qu'elle s'étoit séparée du Roy. On ne laissa pas d'être un peu surpris de son arrivée; car quoiqu'elle eût eu permission de venir, on ne l'attendoit pas si-tôt : mais apréhendant que cette permission ne fût révoquée, elle partit du Château d'Usson en Auvergne sans en donner avis, & l'on n'apprit son départ qu'après qu'elle eût fait une grande partie du chemin.

On n'eut pas lieu de se repentir de la grace qui lui avoit été accordée; car depuis qu'elle fut revenuë à la Cour, elle s'y comporta avec beaucoup de discrétion, n'entra plus dans aucune intrigue, soit d'E-

1605.

d'Etat, soit de galanterie, choses qui lui avoient attiré toutes ses disgraces, & elle prit le parti de la dévotion.

Et donne au Roy de grandes lumiéres sur une Conspiration qui se tramoit au delà de la Loire.

Mais ce qui la remit entiérement dans les bonnes graces du Roy, fut les lumiéres qu'elle lui donna sur les affaires de la conspiration qui l'inquiétoient le plus alors. Il sçut par son moyen, que les factieux avoient traité avec les Espagnols, pour leur livrer Marseille, Toulon, Besiers, Narbonne & Leucate; que la Chapelle Biron & plus de trente Gentilshommes dont il entretenoit la plûpart, étoient de ce complot; mais que voyant le peu d'apparence qu'il y avoit à y réussir, ils cherchoient les moyens de s'en retirer, & qu'ils le feroient, pourvû que le Roy leur accordât leur grace; qu'il y en avoit encore d'autres dont on lui avoit caché les noms, & dont on lui avoit dit seulement en général, que c'étoient gens de qualité, parens de Monsieur le Duc de Montpensier, & du Cardinal de Joyeuse; qu'il étoit venu quelque argent d'Espagne, qui avoit été distribué sous le nom & par les ordres du Duc de Bouillon; que la somme ne passoit pas dix ou douze mille écus: mais que le Duc avoit fait dire à ceux qui l'avoient reçûë, que ce n'étoit que des erres pour ce qui devoit être libéralement distribué dans la suite.

Mesures que prit le Roy pour l'étouffer.

Toutes ces découvertes firent prendre au Roy des mesures, pour étouffer tant de mauvais desseins dans leur naissance. Il envoya ordre au Duc d'Epernon qui étoit en Guyenne, de lever quelques troupes. Il en fit faire d'autres pour servir de recruës au Régiment des Gardes, & pour le mettre sur le pied de trois mille hommes. Il envoya Monsieur de Thémines, pour se saisir de quelques-uns des Rebelles dont on sçavoit les noms. Les deux Lucquisses fréres Gentilhommes du Languedoc qui avoient ménagé des intelligences pour surprendre Narbonne, furent arrêtez par le Chevalier de Montmorency & avouérent tout. Blanchart Intendant du Duc de Bouillon en qui il se fioit le plus, se voyant en danger d'être pris, eut recours à la bonté du Roy, & lui fit une ample déclaration de toute la cabale. Quelques autres Gentilshommes l'imitérent, & obtinrent aussi leur grace: mais ce qui déconcerta le plus les Rebelles, fut la résolution que le Roy prit d'aller lui-même sur les lieux, pour les châtier; & quoique bien des gens de la Cour le détournassent de ce voyage comme inutile, veu que la conjuration étoit découverte, il le fit toutefois, & partit à la my-Septembre avec son Régiment des Gardes de trois mille hommes, & huit à neuf cens Chevaux, tant Gendarmes que de Cavalerie Légére. Il fit marcher par un autre chemin six piéces d'Artillerie, & devoit être joint dans le Limousin, par trois autres mille Fantassins sous les ordres du Duc d'Epernon.

Lettre du Roy à M. de Rosni. du dernier de Septembre 1605.

Mémoires de Sully T. 2. p. 640.

Le Duc de Bouillon lui écrit une Lettre fort soumise.

Le Duc de Bouillon qui n'eût jamais cru que le Roy dût en venir jusques-là, ni que sans crainte d'effaroucher les Huguenots, il eût jamais osé attaquer les Places qu'ils tenoient, & dont quelques-unes étoient de celles qu'on appelloit Places de sureté, fut fort surpris de le voir se mettre en campagne pour cet effet. Il pensa alors à lui-même & à ses pro-

pres affaires ; & quand il sçut que le Roy étoit prêt à se mettre en marche, il lui écrivit de Sédan, où il étoit venu de Heydelberg, une Lettre fort soumise. Il y faisoit de grandes protestations d'obéïssance ; il y témoignoit la douleur qu'il avoit de voir que sa fidélité lui fût suspecte, & l'avertissoit que le Gentilhomme qui étoit le porteur de la Lettre, l'étoit en même-temps des ordres, qu'il envoyoit aux Capitaines ausquels il avoit confié la garde de ses Places, d'obéïr aux commandemens de Sa Majesté. 1605.

Cette Lettre n'empêcha pas le Roy de partir. Il se fit devancer par Jean-Jacques de Mesme sieur de Roissy Maître des Requêtes, qui eut ordre d'informer de toutes ces cabales sur les lieux, & de faire le procès aux coupables. Il envoya pareillement le sieur de Feuillas autre Maître des Requêtes pour la même fonction en Perigord, & en même temps des Officiers pour se saisir des Places du Duc. Il en choisit exprès de ceux de la Religion, pour ne point trop allarmer les Huguenots ; & les portes leur furent ouvertes, dès qu'ils se présentérent. *Le Roy ne laisse pas de se rendre sur les lieux.* Thuanus. l. 134.

Reignac & Vassignac que le Duc avoit mis dans le Château de Turenne, qui étoient le plus en état & en résolution de se défendre, obéïrent comme les autres, & cédérent la Place au sieur de Villepion qui s'en saisit & s'y logea avec soixante soldats des Gardes. Les sieurs de Roissy & Feuillas assistez de quelques autres Magistrats, tinrent ce qu'on appelle en France les grands Jours dans ces quartiers-là. Il en coûta la tête à neuf ou dix des plus coupables. Vassignac & Reignac & quelques-autres qui s'étoient évadez, furent citez, condamnez & éxécutez en effigie, & dégradez de Noblesse, & il fut ordonné que leurs maisons seroient rasées. De cette sorte tout le pays fut soumis & pacifié en peu de temps, & le Roy après avoir passé huit jours à Limoges, revint à Paris. *Et de faire châtier les Rebelles.*

Une des choses qui lui firent le plus de plaisir dans ce voyage, fut la députation des Habitans de la Rochelle, qui lui envoyérent non seulement faire leurs soumissions ; mais encore le pressérent de leur faire l'honneur de venir dans leur Ville, l'assurant qu'ils l'y recevroient avec une extrême joye, & qu'ils avoient tant de confiance en sa bonté, que s'il le jugeoit à propos, ils y verroient sans crainte toute son armée. Il caressa fort leurs Députez, loua leur affection, & les exhorta à continuer dans la fidélité & dans l'attachement qu'ils lui témoignoient.

Une révolte prudemment dissipée & sévérement punie, ne sert qu'à affermir l'autorité du Prince ; & la maniére dont le Roy se comporta à l'occasion de celle-cy, fit comprendre aux factieux, que désormais ils ne pourroient pas brouiller aussi impunément qu'au temps passé; mais ce qui acheva de les déconcerter, fut le nouvel éxemple de sévérité que le Roy fit dans la personne de Louïs d'Alagon Baron de Mairargues Seigneur des plus qualifiez de Provence.

Il avoit traité avec les Espagnols pour leur livrer Marseille ; car même depuis la paix de Vervins, ils avoient toûjours eu envie de surpren- *Punition particuliére d'un Sei-*

1605. dre cette importante Place. Mairargues avoit différé à éxécuter son criminel dessein jusqu'à l'année prochaine, qu'il espéroit être élû Viguier de Marseille, Charge qui lui eût donné toute sorte de facilité pour le faire réussir. Il y commandoit deux Galéres, & s'étoit ouvert à un Forçat homme d'esprit & adroit dont il prétendoit se servir.

Celui-ci jugeant de l'imprudence de ce Gentilhomme, par la confidence même qu'il faisoit d'un secret de cette nature à un homme de son état & de son caractére, aima mieux acheter sa liberté & une bonne récompense en le décelant, que de s'exposer au danger d'un tel complot, dont le succès lui paroissoit fort douteux. Il en donna avis au Duc de Guise Gouverneur de la Province, qui en avertit le Roy.

Comme Mairargues étoit allié au Duc de Montpensier & à la Maison de Joyeuse, le Roy manda au Duc de Guise de ne rien précipiter jusqu'à ce qu'on eût des preuves plus convaincantes, de veiller cependant sur la conduite de ce Gentilhomme, & de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de la Ville.

Sur ces entrefaites on tint les Etats en Provence, & Mairargues fut député à la Cour, pour présenter le cahier. Dès qu'il y fut arrivé, le Roy donna ordre au sieur de la Varenne de faire connoissance avec lui, & d'éxaminer de près toutes ses démarches. La Varenne apperçut qu'il avoit un fréquent commerce avec Zuniga Ambassadeur d'*Espagne*, & que Bruneau Flamand Secrétaire de cet Ambassadeur le voyoit souvent.

Il sçut le cinquiéme de Décembre, que ce Secrétaire étoit chez Mairargues. Il y alla sur les neuf heures du soir avec de Fontis Lieutenant de Robe-Courte, & ayant laissé des Archers au voisinage, il demanda à parler à Mairargues. On lui dit qu'il étoit enfermé dans son cabinet avec un étranger. Etant monté à la chambre, il entendit une partie de ce qu'ils disoient touchant les affaires dont il étoit question; & quand ils sortirent du cabinet, il les arrêta, l'un & l'autre, les fouilla, & l'on trouva dans un des bas du Secrétaire sous sa jarretiére, un Mémoire Espagnol qui apprit une partie de ce qu'on vouloit sçavoir. On conduisit celui-ci au Châtelet, & Mairargues à la Bastille.

Les sieurs de Boissise & Janin furent choisis pour Commissaires, & les interrogérent separément en présence de Monsieur de Lomenie Secrétaire d'Etat. Mairargues fut bien-tôt convaincu. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & à être écartelé après sa mort. Le Roy par considération pour le Duc de Montpensier & pour le Cardinal de Joyeuse, leur envoya offrir de commuer la peine portée par l'Arrêt en une prison perpétuelle: mais ils répondirent, qu'il falloit défaire le monde de tous ces scélérats, & que s'il n'y avoit point de Bourreau pour punir celui-ci, tout leur parent qu'il étoit, ils en serviroient eux-mêmes; ainsi il fut éxécuté en Gréve, & sa tête fut portée à Marseille, & plantée au bout d'une pique sur la Tour d'une des portes de la Ville.

Ce-

Cependant l'Ambassadeur d'Espagne fit grand bruit de la prison de son Secrétaire, & se plaignit avec beaucoup de fierté, de ce qu'on violoit le droit des gens en sa personne. Le Roy ne manquoit pas de réponse à des plaintes si mal fondées, & lui remit devant les yeux toutes les indignes pratiques des Espagnols contre son Royaume & contre sa propre personne; que c'étoient eux-mêmes qui violoient le droit des gens; que les Ambassadeurs n'étoient pas à la Cour des Princes, pour y tramer des trahisons contre leur Etat; & il le congédia en lui disant, qu'il lui feroit justice & à son Secrétaire: cependant quelques jours aprés, il fit sortir le Secrétaire de prison, & le lui renvoya. 1605.

Le même jour que Mairargues fut éxécuté, le Roy courut un très-grand risque de la vie. Comme ce Prince passoit le soir à cheval sur le Pont neuf enveloppé de son manteau, un homme ayant percé au-travers des Gardes, le saisit par derriére, le renversa sur la croupe de son cheval, & l'auroit tué d'une bayonnette qu'on trouva sur lui, si dans le moment il n'avoit été saisi par des valets de pied. *Le Roy court un grand péril.* Thuanus l. 134.

Il s'appelloit Jean de Lisle natif de Vineux auprés de Senlis. Ayant été conduit en prison & interrogé par le Président Janin, il ne fit que des réponses extravagantes. Il dit entre autres choses, qu'il étoit Roy de tout le monde, & qu'il avoit voulu se défaire de Henri, qui lui retenoit une partie de son Empire. On fit des informations sur le lieu de sa naissance, & il fut attesté que depuis long-temps il étoit véritablement fou, & furieux. Le Roy ne voulut point qu'on le condamnât à la mort, mais seulement qu'on le mît dans une prison où il mourut peu de temps aprés.

Rome vit cette année trois Papes sur le Siége Pontifical l'un aprés l'autre, sçavoir Clément VIII. qui mourut le troisiéme de Mars, fort regretté du Roy pour la maniére dont ce Pontife s'étoit conduit à l'égard de la France, & pour les marques singuliéres d'estime & d'affection paternelle, qu'il avoit toûjours fait paroître pour sa personne. Il eut pour successeur Aléxandre de Médicis Cardinal de Florence qui avoit été Légat en France, & s'y étoit acquis une grande réputation de sagesse par la conduite qu'il tint durant sa Légation, & au Traité de Vervins pour la conclusion de la paix entre les deux Couronnes. Il prit le nom de Leon XI. & mourut le vingt-cinquiéme jour d'aprés son élection. Le Cardinal Camille Borghese fut élû en sa place à l'âge de cinquante-trois ans, & prit le nom de Paul V. Quoique la faction Espagnole fût alors très-puissante à Rome, toutefois ces deux derniers Papes furent l'ouvrage du Cardinal de Joyeuse, homme très-habile dans le manége de cette Cour. *Trois Papes à Rome cette année.* Thuanus l. 134. Diverses Lettres du Cardinal du Perron au Roy de l'an 1605.

Ces trois Papes eurent extrêmement à cœur la publication du Concile de Trente en France; & Clément VIII. en avoit fait une infinité de fois solliciter le Roy de sa part, tant par le Cardinal d'Ossat, que par ses Légats & par ses Nonces. Ce Prince y trouvoit tant d'obstacles, qu'il avoit toûjours reculé, & éludé les pressantes instances qu'on lui en faisoit. L'assemblée du Clergé de France qui se tint cette année à Paris

chez

1605. chez les Auguſtins, les lui renouvella; mais l'ayant contentée ſur quelques autres points, il remit celui-là à un autre temps, à cauſe des grandes difficultez qu'il y prévoyoit de la part des Parlemens, & qui l'avoient empêché juſques-là de ſatisfaire là-deſſus la Cour de Rome.

Dettes immenſes dont le Roy ſe trouvoit chargé. Mémoires de Sully T. 2. p. 557. 632.

Une autre affaire de différente nature donna du chagrin au Roy. Monſieur de Roſni en qualité de Sur-Intendant des Finances lui avoit dreſſé un Mémoire éxact des dettes dont la Couronne ſe trouvoit chargée, ou du moins qu'on lui demandoit, & qui montoient juſqu'à plus de trois cens ſept millions. On en devoit près de trente-ſix aux Suiſſes, plus de ſept à l'Angleterre, plus de neuf aux Etats de Hollande. Il y avoit de très-gros articles pour quantité de Seigneurs, de Gentilshommes & d'autres qui en ſoumettant leurs Gouvernemens, ou contribuant à la réduction des Villes, lorſqu'ils paſſoient de la Ligue à ſon parti, lui avoient vendu très-chérement leur devoir & leur fidélité.

Ces ſommes exorbitantes dont il ſe trouvoit accablé, lui faiſoient chercher les moyens de ſe ſoulager d'une partie de cette charge, ſoit par compoſition, ſoit autrement; & il penſa ſurtout à faire éxaminer les Contrats de rentes de la Maiſon de Ville, où il y avoit eu pluſieurs abus. Ce dernier article allarma les Pariſiens qui appréhendoient ou la ſuppreſſion, ou la réduction des rentes. On lui fit ſur cela des remontrances; & comme le Sur-Intendant ne parut pas les écouter volontiers, on vint aux plaintes & aux murmures. Le Roy craignant à cette occaſion quelques fâcheux mouvemens dans Paris, prit le parti de remettre cette diſcuſſion à un autre temps, & d'achever cependant de mettre le Duc de Bouillon à la raiſon.

Ce Duc étoit fort déconcerté, depuis que ſes intrigues avoient été découvertes & diſſipées dans les Provinces de delà la Loire, & qu'il avoit été contraint de conſentir, que le Roy mît garniſon dans les Places qui lui appartenoient en ces quartiers-là. Il eut recours aux interceſſions des Puiſſances étrangéres, & en particulier aux Cantons: mais le Roy leur ayant fait entendre, qu'il ne trouvoit pas bon que les Etrangers s'ingéraſſent dans un différend entre lui & un de ſes Sujets dont il n'éxigeoit que la ſoumiſſion, l'obéïſſance & la fidélité qui lui étoient dûës, ils ne lui en parlérent pas davantage.

Le Duc de Bouillon ne réuſſit pas mieux auprès du Roy de la Grande Bretagne; car c'eſt le titre qu'on réſolut en Angleterre de donner à ce Prince depuis l'union des trois Royaumes. Le Marquis de Roſni dès le temps de ſon Ambaſſade, l'avoit prévenu ſur cet article conformément à ſes inſtructions. Le Roy de la Grande Bretagne lui avoit promis de ne ſe comporter à cet égard, que de la maniére dont le Roy le jugeroit à propos; & depuis qu'il fut inſtruit plus à fond des intrigues du Duc de Bouillon, pour la révolte des Provinces de delà la Loire, & qu'il en eut ſçû le détail par Monſieur de Vitry que le Roy lui envoya ſur ce ſujet, il avoit fait dire au Duc de Bouillon, qu'il ne ſe mêleroit point de ſes affaires.

Le Duc n'ayant plus de ressource de ce côté-là, agit auprès du Roy par l'entremise des sieurs de la Nouë & de Nérencour, qui firent diverses propositions de sa part: mais le Roy tint toûjours ferme, & déclara au Duc, qu'avant toutes choses, il falloit qu'il se résolût à le recevoir dans la Ville & le Château de Sedan avec autant de troupes qu'il jugeroit à propos d'y faire entrer: & qu'à cette condition, il lui accorderoit sa grace, & l'abolition pour tout le passé.

1605. *Le Duc de Bouillon se soumet.* Thuanus. l. 136.

Cet article paroissoit infiniment dur au Duc de Bouillon: mais il fallut pourtant se résoudre à le passer; car le Roy préparoit une armée de vingt-cinq mille hommes, & le Marquis de Rosni que ce Prince fit en ce temps-là Duc, en érigeant sa Terre de Sulli en Duché & Pairie, travailloit en diligence à un équipage d'artillerie, avec lequel il lui avoit répondu de venir à bout de Sedan en moins d'un mois.

En effet le Roy se mit en campagne dès la fin de Mars, & arriva avec la plûpart de ses troupes à Donchéri à deux lieuës de Sedan. La Reine relevée depuis peu de ses couches d'une seconde fille étoit du voyage, bien intentionnée pour le Duc de Bouillon. Elle l'en avoit fait assûrer avant que de partir de Paris, & lui avoit conseillé de se confier à la clémence du Roy, plûtôt que de s'abandonner à son désespoir. Le Duc de Sully lui conseilloit la même chose, & le servoit auprès du Roy; mais en éxigeant de lui la soumission qu'il devoit à son Souverain.

1606.

Lettre du Duc de Sully au Duc de Bouillon.

On crut que ces conseils lui étoient donnez de concert avec le Roy même, qui dans le fond ne vouloit pas perdre le Duc: mais seulement lui faire sentir le poids de son autorité pour l'éxemple, & pour le contenir dans la suite dans son devoir, lui & les autres Grands du Royaume.

Lettre du Duc de Bouillon au Duc de Sully au 3. vol. des Mémoires d'Estat.

Il fit supplier le Roy de ne pas passer outre, & de vouloir bien lui accorder encore une conférence avec quelqu'un de ses Ministres. Le Roy y consentit; & lui envoya Monsieur de Villeroy, avec qui il s'aboucha au village de Torcy.

L'affaire fut bien-tôt terminée; car ayant reçû de la bouche de Monsieur de Villeroy de nouvelles assûrances de la bonté que le Roy & la Reine conservoient pour lui, il se soumit à tout, & promit de livrer Sedan & le Château à condition de l'abolition, & de son rétablissement dans les bonnes graces de Sa Majesté.

Et obtient sa grace en livrant Sedan au Roy.

Le Traité ayant été signé de part & d'autre, il vint à Donchéri, où le Roy étoit encore au lit. Il se jetta à ses genoux en présence de la Reine, & lui demanda pardon de tout le passé. Le Roy le lui accorda, & l'Acte d'abolition fut aussi-tôt expédié, & envoyé à Paris, pour être enregistré au Parlement: ce qui fut fait sur le champ, sans que le Duc de Bouillon fût obligé d'y comparoître, le Roy ayant bien voulu le dispenser de cette formalité.

Nérencour fut mis par le Roy avec une Garnison dans le Château de Sedan pour quatre ans, ainsi que portoit un de articles du Traité. Ensuite ce Prince fit son entrée à Sédan, où il demeura trois jours, & puis

1606. reprit le chemin de Paris à petites journées, bien content de voir non seulement les peuples, mais encore les grands s'accoûtumer à respecter l'autorité Royale. Le Duc le suivit quelques jours après, & revint à la Cour, où il reprit son ancien rang. Le Roy affecta selon sa coûtume en pareilles rencontres, de paroître avoir oublié le passé; & il ne se faisoit pas en cela grande violence, étant naturellement porté à la clémence & à l'oubli des injures les plus atroces, lorsqu'il croyoit sincére le retour de ceux qui l'avoient le plus offensé. Il le fit bien connoître au Duc de Bouillon, en lui remettant au bout d'un mois la ville & le Château de Sedan.

Ce Prince court un nouveau danger au bac de Neuilly.

Le Roy quelques jours après revenant de saint Germain à Paris, courut un nouveau danger; & il semble qu'il étoit de sa destinée de ne point passer presque d'année sans quelque accident, où il alloit de sa vie. Il n'y avoit point encore alors de Pont à Neuilly; mais seulement un bac. Le Roy avoit avec lui dans son carosse, la Reine, les Ducs de Montpensier & de Vendôme, & la Princesse de Conti. Il pleuvoit; & pour s'épargner la pluye, ils ne descendirent point du carosse pour entrer dans le bac. Les chevaux de volée n'ayant pas bien enfilé, le carosse versa dans la riviére. Le Roy se dégagea le premier, & comme il sçavoit nager, il fut aisément secouru. André de Vivonne Seigneur de la Chataigneraye piquant son cheval dans la riviére sauva la Reine, & le Duc de Vendôme: le Duc de Montpensier & la Princesse de Conti furent tirez les derniers. Il n'en coûta que les chevaux qui furent tous noyez; & après que la premiére frayeur fût passée, on se réjouit sur ce que, pour éviter un peu de pluye, on s'étoit si bien trempé dans la Seine. Ce malheur valut à la Châtaigneraye, outre un beau présent de pierreries que lui fit la Reine, la Charge de Capitaine des Gardes de cette Princesse, qu'elle lui donna quelque temps après.

La comparaison que le Comte d'Auvergne, toûjours renfermé dans la Bastille, fit de son sort avec celui du Duc de Bouillon, augmenta son chagrin; d'autant plus que sa disgrace donna lieu à une autre fâcheuse affaire qu'on lui suscita.

Le Roy Henri III. lui avoit fait donation du Comté d'Auvergne, & de quelques autres Domaines qu'il avoit héritez de la Reine Catherine de Médicis sa mére, à qui ils avoient été donnez par son contract de mariage avec Henri II. Mais comme ces biens avoient été par le même contract substituez aux filles au défaut des mâles, la Reine Marguerite qui étoit aussi fille de la Reine Catherine, prétendoit que la donation du feu Roy son frére avoit été nulle, & que ces biens maternels après la mort de ce Prince, lui appartenoient.

Le Procès fut porté au Parlement, qui après s'être fait rapporter le contract, & avoir examiné la substitution, la trouva selon les régles, & ajugea le Comté d'Auvergne & les autres Domaines dont il étoit question, à la Reine Marguerite. Cette Princesse en ayant été mise en possession, en fit quelque temps après donation entre vifs au Roy & à Monsieur le Dauphin, à condition qu'ils seroient unis pour toûjours à la Couronne,

tonne. Elle s'en reserva seulement l'usufruit, auquel elle renonça encore depuis pour une grosse pension qu'on lui assûra. 1606.

L'arrivée de la Duchesse de Mantouë sœur de la Reine, qui avoit pris sa route par Paris, pour conduire sa fille en Lorraine, & l'y marier avec le Duc de Bar, fit avancer la cérémonie du baptême de Monsieur le Dauphin & de ses deux sœurs. La Duchesse fut la marreine du Dauphin, & le Pape Paul V. le parrein. La cérémonie se fit à Fontainebleau par le Cardinal de Gondi Evêque de Paris, & le Cardinal de Joyeuse y représenta la personne du Pape, qui l'avoit fait son Légat pour cette fonction. Le jeune Prince y reçut le nom de Louïs. Ce nom lui fut donné en mémoire de saint Louïs, dont le dernier fils Robert Comte de Clermont étoit la tige de la branche de Bourbon, qui étoit montée sur le Trône dans la personne du Roy. Il lui fut aussi donné à l'honneur de Louïs XII. dont le souvenir étoit encore alors très-cher à la France par la douceur de son Gouvernement. *Baptême du Dauphin.*

L'aînée des deux sœurs du Dauphin fut tenuë sur les Fonts au nom de l'Archiduchesse Isabelle Claire Eugénie Dame des Pays-Bas, & Diane de Valois Duchesse d'Angoulême qui la représentoit, donna le nom d'Elizabeth à la petite Princesse qui n'eut point de parrein. Celui de la cadéte fut Monsieur le Duc de Lorraine, & Madame la Grande Duchesse fut la marreine, qui fut représentée par le Prince Dom Jean de Médicis. La Princesse fut nommée Christine du nom de sa marreine. Il se fit à cette occasion de grandes réjoüissances. La magnificence y auroit été beaucoup plus grande, si la cérémonie se fût faite à Paris, comme on l'avoit projetté d'abord: mais la maladie contagieuse qui fut pendant l'Eté assez violente dans cette Capitale, l'empêcha, & les grands préparatifs qu'on y avoit faits, furent pour la plûpart inutiles. *Et de ses deux sœurs.* Mathieu. l. 3.

Les changemens de Pontificat arrivez à Rome durant cette année, étoient autant d'obstacles au grand dessein que les plus considérables Etats d'Italie méditoient depuis long-temps, de se précautionner par une Ligue contre la puissance d'Espagne qui leur étoit formidable; & leur crainte avoit redoublé, depuis que le Comte de Fuente étoit Gouverneur du Milanez. *Les Etats d'Italie pensent à se précautionner contre les Espagnols.*

Cet homme d'un esprit remuant & inquiet, s'il en fut jamais, les tenoit en de continuelles allarmes, tantôt faisant des levées de troupes, sans que l'on pût deviner où il les destinoit, tantôt bâtissant des Forts sur les frontiéres de son Gouvernement, qui inquiétoient divers Princes dont les Terres y confinoient. Celui à qui il donna son nom à l'entrée de la Valteline, pour couper la communication des Vénitiens avec les Grisons & rendre leur alliance inutile, fit grand bruit, & fut dans la suite l'occasion d'une guerre. Il envahit en 1602. Final sur les Seigneurs de la Maison de Carréto, sans qu'ils ayent jamais pû depuis en avoir raison. Il fit certaines démarches qui persuadérent aux Génois qu'il vouloit s'emparer de Savone. Il avoit fait l'année précédente citer divers Princes pour des fiefs qu'ils possédoient, & qu'il prétendoit relever du Duché de Milan. Toutes ces entreprises donnoient beau- *Caractère du Comte de Fuente Gouverneur du Milanez.* Diverses Lettres des Cardinaux d'Ossat & du Perron.

 coup

1606. coup d'inquiétude à tous les Princes d'Italie, & il n'y en avoit pas un seul qui ne fût d'avis de faire une Ligue.

Le Pape, les Vénitiens, le Grand Duc de Toscane convenoient de la nécessité qu'il y avoit de la faire, & le Duc de Savoye même n'en paroissoit pas fort éloigné : mais selon la coûtume de ces Princes de delà les Monts, il se faisoit beaucoup de projets, & rien ne s'éxécutoit.

Ils en traitoient souvent avec les Ministres du Roy à Rome, qui faisoient tout leur possible pour les encourager : mais la difficulté d'être secourus par la France depuis la cession du Marquisat de Saluces, ralentissoit les plus échaufez : surquoi quelques-uns ne désespérerent pas d'engager le Duc de Savoye à remettre les choses dans leur ancien état, & à proposer lui-même au Roy de reprendre ce Marquisat en rendant la Bresse.

Differend entre le Pape & les Venitiens.

Mais sur ces entrefaites, il survint une affaire qui pensa allumer la guerre entre deux des plus considérables Puissances de l'Italie, c'est-à-dire, entre le Pape & les Vénitiens : & c'étoit un grand contre-temps pour la Ligue des Princes d'Italie contre l'Espagne. La France prit part à ce différend, & eut tout l'honneur de l'accommodement qui le termina.

Le Pape Paul V. à en juger par la conduite qu'il tint en diverses rencontres, ne fut pas plûtôt élevé sur la Chaire de saint Pierre, qu'il se proposa de porter le plus loin qu'il lui seroit possible, l'autorité du saint Siége, au moins en Italie; car à l'égard de la France & de l'Angleterre, il garda des mesures, & usa de beaucoup de circonspection; & même à l'égard de celle-ci, il écoutoit volontiers les conseils que le Roy de France lui donnoit, & s'y conformoit pour l'ordinaire.

Diverses Lettres du Cardinal du Perron.

Il entreprit avec chaleur de maintenir les immunitez Ecclésiastiques, qui ont beaucoup plus d'étenduë en Italie, qu'ailleurs; & dès le commencement de son Pontificat, il fit respecter son autorité sur ce sujet à Génes, à Luques & à Naples même, & les Espagnols s'y opposérent inutilement. Ce fut aussi ce qui donna lieu aux brouilleries dont je parle entre lui & la République de Venise.

Historie particolare delle cose passate tra Paolo V. e la Republica di Venezia.

En quoi consistoit.

Ce différend roula principalement sur trois articles. Le premier étoit une défense que le Senat avoit faite à tous ses sujets de bâtir de nouvelles Eglises, des Hôpitaux, & des Monastéres sans sa permission. Le second fut au sujet d'une Loy qui avoit été portée, par laquelle il avoit été défendu aux Laïques d'aliéner leurs biens en faveur des Ecclésiastiques; & le troisiéme fut la connoissance que le Tribunal séculier s'étoit attribuée des crimes d'un Chanoine de Vicence, & du Comte Brandélino Valdémarino Abbé de Nervéze tous deux grands scélérats.

Le Pape demandoit que le Sénat révoquât la défense & la Loy, comme injustes, comme contraires à l'honneur de Dieu, & aux droits des Ecclesiastiques, & prétendoit que le jugement du Chanoine & de l'Abbé étoit de la compétence de son Nonce, entre les mains duquel il vouloit qu'on remît ces deux prisonniers.

Les

Les Brefs qu'il écrivit à la République sur tous ces articles, n'ayant point eu d'effet, il employa les censures & excommunia le Doge Léonard Donato, & les Sénateurs, & interdit tout l'Etat de Vénise. Cet interdit causa de grands troubles, les uns par respect pour le saint Siége, voulant l'observer, les autres pour se conformer aux ordres du Sénat, tenant leurs Eglises ouvertes, & y faisant l'Office Divin à l'ordinaire. Vendrumino nouvellement élu Patriarche de Venise se retira à Padouë, & Barbaro Patriarche d'Aquilée étant sur le point de publier l'Interdit dans son Diocése, en fut empêché par les menaces du Doge, qui, ayant assemblé le peuple de cette Métropolitaine, lui fit entendre qu'il ne s'agissoit pas en cette rencontre de la Religion, mais du salut & de la liberté de la République. Les Jésuites, pour ne se pas trouver engagez dans cette tempête, quittérent avec la permission du Senat, qu'ils n'obtinrent pas sans peine, les établissemens qu'ils avoient dans l'Etat de Vénise, & en sortirent. Les Religieux de quelques autres Ordres nouvellement instituez en firent autant; les anciens demeurérent, & ne gardérent point l'interdit. 1606.

Comme le Sénat prévit que cette affaire pourroit aboutir à une guerre, il s'y prépara. Il fit une levée de six mille Grisons. Il écrivit à François Comte de Vaudemont, à qui la République avoit donné quelque temps auparavant la charge de Général de ses troupes, pour le faire venir en Italie, & lui expédia des Commissions pour lever six mille fantassins & six cens chevaux: mais ce Prince qui avoit peine à se résoudre à faire la guerre au saint Siége, après avoir balancé quelque temps, se démit du Généralat des troupes Vénitiennes. Enfin le rendez-vous de l'armée fut donné à Soncino sur les Frontiéres du Milanez; & le Pape assembla la sienne auprès de Ferrare sous les ordres de Ranuce Duc de Parme.

Durant ce temps-là on publia de part & d'autre des Manifestes & divers autres écrits de Théologiens & de Canonistes, qui ne servoient qu'à aigrir les esprits; mais on étoit plus attentif encore aux démarches que feroient les Princes de l'Europe dans une affaire, qui devoit selon toutes les apparences, avoir de grandes suites.

Les Princes d'Italie s'y trouvoient fort embarassez, appréhendant de se voir enveloppez dans l'incendie qui la menaçoit, & ils attendoient à se déclarer que la France & l'Espagne eussent fait connoître leurs intentions. Il n'y eut que le Duc de Savoye qui fit offrir sous-main son service aux Vénitiens, au cas que le Comte de Fuente entreprît quelque chose sur leurs Etats. On entrevit aussi que le Duc d'Urbin & le Duc de Modene penchoient du côté de cette République.

Diverses Lettres du Cardinal du Perron.

La Cour d'Espagne ne vouloit point dans le fond s'engager dans la guerre: mais elle auroit été ravie que les deux parties l'eussent faite, afin de les voir s'affoiblir l'une l'autre; & ses Ministres faisoient tout leur possible, pour irriter de plus en plus le Pape.

Philippe III. ne laissa pas de lui écrire une Lettre, par laquelle il lui offrit toutes les forces de ses Etats pour le défendre. Son Ambassadeur

1606. aussi-bien que celui de l'Empereur & celui du Duc de Savoye gardérent l'interdit à Venise, & ne se trouvérent plus dans l'Eglise de saint Marc avec le Doge. Monsieur de Fresne-Canaye Ambassadeur de France y alla à son ordinaire ; & le Pape ne parut pas le trouver mauvais.

Mathieu. Hist. de Henri IV. l. 3.

Le Roy travaille à l'accommoder.

Quoique le Roy eût aussi fait offre de son secours au Pape, cependant le parti qu'il prit fut de travailler à l'accommoder avec la République de Venise. C'est à quoi le Cardinal du Perron & Monsieur d'*Alincour* qui avoit succédé au Comte de Béthune dans l'Ambassade de Rome, tâchérent toûjours de le porter ; & le but qu'ils se proposérent, fut que le Roy eût seul la gloire de cette médiation & de l'accommodement.

Les Espagnols s'en apperçurent. Dom François de Castro Gouverneur de Gayéte & neveu du Duc de Lermes premier Ministre d'Espagne fut envoyé à Vénise, pour sonder l'esprit des Vénitiens ; & quoiqu'il eût été un de ceux qui avoient le plus aigri les affaires, le principal dessein de son voyage étoit de faire en sorte, que supposé que les choses tournassent à la paix, le Roy son Maître y eût au moins quelque part.

Mais le Pape se défioit trop des Espagnols, pour agréer leur médiation. Au contraire il témoigna toûjours aux Ministres du Roy la satisfaction qu'il auroit de ses bons offices, & que c'étoit le seul Prince auquel il voulût confier ses intérêts.

Il ne fut pas long-temps sans se repentir d'avoir fait tant d'*éclat*, & d'avoir été si vîte dans cette affaire ; & il fit connoître à l'Ambassadeur de France, que si des Lettres qu'il lui présenta de la part du Roy, étoient arrivées trois ou quatre jours plûtôt, il auroit au moins suspendu une partie de ce qu'il avoit fait contre les Vénitiens.

Il envoye pour cet effet le Cardinal de Joyeuse à Rome.

Dans l'instruction donnée au Cardinal de Joyeuse.

Le Roy informé par le Nonce de France, de la disposition où le Pape étoit à cet égard, fit partir au mois d'Octobre le Cardinal de Joyeuse, sous prétexte d'aller résider quelque temps à Rome comme Cardinal, & en particulier de rendre compte au Pape de la Légation, dont il l'avoit honoré pour le Baptême de Monsieur le Dauphin. Messieurs d'Alincour Ambassadeur à Rome, & de Fresne-Canaye Ambassadeur à Vénise furent avertis du véritable sujet pour lequel on envoyoit le Cardinal à Rome, afin d'agir suivant les mêmes vûës avec les deux parties, & en l'attendant d'avancer les choses le plus qu'ils pourroient.

Le Cardinal n'arriva à Ferrare que sur la fin de l'année. Il y demeura quelque temps, & y attendit l'agrément du Pape pour passer à Vénise, où il se rendit au commencement de l'année 1607.

1607. *Diverses Propositions faites aux Parties.*

Les Ministres du Roy à Rome & à Vénise avoient déja, sur ses *ordres*, fait quelques propositions touchant l'accommodement. Monsieur d'Alincour proposa au Pape une suspension mutuelle, c'est-à-dire, que de son côté, il suspendît ses censures, & les Vénitiens l'éxécution de leurs Ordonnances, & qu'ils revoquassent les Patentes, par lesquelles le Sénat avoit enjoint au Clergé de n'avoir nul égard à l'Interdit.

Le

1607.

Le Pape après beaucoup de résistance, pressé par l'Ambassadeur qui lui remontra les funestes conséquences de cette dissension, agréa la suspension proposée, protestant que c'étoit uniquement par considération pour le Roy, qu'il avoit cette condescendance. Un courier fut aussitôt dépêché à Monsieur de Fresne-Canaye, afin qu'il fît la même proposition à la Seigneurie, qui ne put se résoudre à y consentir, parce qu'elle prétendit que cette démarche donneroit atteinte à son autorité souveraine, & sembleroit remettre à l'arbitrage d'autrui, le droit de disposer à sa volonté de ce qui lui appartenoit.

Mais les Vénitiens pour convaincre le Roy de l'inclination qu'ils avoient à la paix, & de leur déférence pour ses conseils, proposérent un autre expédient; ce fut d'engager le Pape à changer la suspension en une entiére révocation qui se feroit de part & d'autre; & même ils s'offrirent à remettre entre les mains du Roy les deux prisonniers Ecclésiastiques, qui faisoient en partie le sujet de la querelle, pour en disposer comme bon lui sembleroit.

Monsieur d'Alincour ayant proposé cet expédient au Pape, il en parut très-irrité sur l'article des deux prisonniers, disant que c'étoit à lui-même que les Vénitiens devoient satisfaction là-dessus, & que c'étoit lui faire insulte, que de proposer de remettre les deux prisonniers entre les mains d'un autre. „ Il ajouta toutefois ces paroles, que si au moins la „ République se fût mise en devoir de me demander conjointement avec „ Sa Majesté, la révocation de mes censures, & qu'elle remît entre les „ mains des Juges Ecclésiastiques de Venise & non en celles de Sa Ma„ jesté les deux prisonniers..... Il s'arrêta là sans rien dire davantage.

L'Ambassadeur reprenant la parole, lui demanda, si au cas que les Vénitiens fissent ce qu'elle venoit de dire, sa Sainteté s'en contenteroit? surquoi il ne voulut point répondre, & dit seulement qu'il sçavoit de bonne part, & de Vénise même, que si le Roy parloit plus ferme aux Vénitiens qu'il n'avoit fait jusqu'à présent, il leur feroit entendre raison.

Lettre du Card. du Perron du 21. Sept. 1606.

Le Roy le fit; & l'Ambassadeur de France par son ordre se plaignit aux Vénitiens du peu d'égard qu'ils paroissoient avoir pour les conseils de Sa Majesté, & pour la peine qu'elle vouloit bien prendre de les tirer du mauvais pas où ils s'étoient engagez; mais il en usa aussi de même à l'égard du Pape.

Il affecta de lui parler plus froidement que de coutume sur cette affaire, & comme d'une chose à laquelle le Roy ne prenoit intérêt, que par la seule considération qu'il avoit pour le saint Siége. Quelque temps après le Cardinal du Perron, dans un entretien de trois ou quatre heures qu'il eut avec le Pape, parla sur le même ton & lui dit avec beaucoup de liberté & de fermeté ses pensées là-dessus.

Autre Lettre du dernier Octobre. Autre Lettre du 15. Novembre.

Cette conduite eut son effet, & le Pape & les Vénitiens parurent plus faciles. Dom François de Castro qui étoit toûjours à Venise, vit bien par ce qui lui revenoit de divers endroits, que les choses s'acheminoient à l'accommodement; & au lieu qu'auparavant il avoit agi avec assez de

1607. Autre Lettre du 1. Décembre.

de hauteur auprès des Vénitiens, en les exhortant à satisfaire le Pape, il commença à prendre des maniéres d'un homme plus neutre, & fit tout ce qu'il put pour se fauxfiler avec l'Ambassadeur de France, à dessein de l'engager à concerter avec lui les moyens de la réconciliation. C'étoit afin de pouvoir dire que le Roy d'Espagne y avoit eu quelque part: mais quoi qu'il pût faire, Monsieur de Fresne-Canaye ne s'ouvrit jamais à lui, & éluda toûjours sur les avances qu'il fit, pour s'ingérer dans l'affaire.

Ainsi le Cardinal de Joyeuse trouva à son arrivée à Venise les choses assez bien disposées, quoiqu'à en juger par les apparences, on les crût comme desespérées: car le Pape, vrai-semblablement, pour intimider les Vénitiens, commença à faire des préparatifs extraordinaires de guerre. Les Espagnols en firent autant dans tous leurs Etats d'Italie, & il parut que ces deux Puissances agissoient tellement de concert, qu'on ne douta plus que dans peu on ne les vît fondre l'une & l'autre sur les Terres de la République. D'autre part les Vénitiens se mettroient aussi en état de défense, & le Roy de son côté armoit à tout événement.

On consent de part & d'autre à une suspension jusqu'à un entier accommodement.

La sage conduite du Cardinal de Joyeuse surmonta toutes les difficultez, & après avoir réprésenté au Conseil de Venise les conséquences de ce différend pour le repos de l'Italie & de toute l'Europe, les dangers où une guerre qui étoit prête à s'allumer, exposeroit leur République, la peine qu'ils auroient à contenir au-dedans de leur Etat les peuples que le zéle pour la patrie d'une part, & l'inquiétude des consciences de l'autre partageroient infailliblement, il fut arrêté entre-eux, que l'éxécution des Loix qui concernoient les Ecclésiastiques, & qui avoient donné lieu à la querelle, seroit suspenduë, jusqu'à ce que les parties fussent convenuës à l'amiable là-dessus; que les deux prisonniers seroient mis entre les mains d'un Délégué du Pape; que les Edits publiez contre l'Interdit seroient révoquez, & que les Religieux qui s'étoient retirez des Terres de la Seigneurie, seroient rétablis; que le Pape de son côté révoqueroit l'interdit, & qu'en même-temps que Monsieur d'Alincour & le Cardinal de Joyeuse présenteroient au Pape ces articles, il leur mettroit entre les mains un plein pouvoir adressé à ce Cardinal touchant l'Interdit.

Lettre du Card. Ubaldini Nonce en France datée du 5. de Fév. 1608. & du 15. d'Avril.

Il y eut de grandes & de longues contestations sur l'article du rétablissement des Ordres Religieux, parce que les Vénitiens s'obstinérent à en exclure les Jésuites, qui s'étoient, disoient-ils, bannis d'eux mêmes, & contre lesquels ensuite de leur retraite, le Sénat avoit rendu un Arrêt d'Exil perpétuel. Ils firent valoir à cette occasion toutes les choses les plus atroces, que les hérétiques & les autres ennemis de cette Societé, avoient tant de fois publiées contre elle. Le Cardinal quelque envie qu'il eût de servir ces Péres, conformément aux ordres du Roy qui avoit fort à cœur leur rétablissement, & les difficultez qu'il prévit de la part du Pape, fut obligé de passer cet article aux Vénitiens.

Il arriva à Rome sur la fin de Mars, & n'eut à vaincre la résistance du Pape, que sur deux points. L'un étoit le rétablissement des Jésuites, & l'autre le lieu où devoit se faire la révocation des Censures, parce que le Pape à la persuasion des Espagnols, qui traversoient cette affaire par le chagrin de ce qu'elle s'étoit concluë sans eux, vouloit que la révocation se fît à Rome, & les Vénitiens, que ce fût à Venise. Les Ministres du Roy en vinrent néanmoins à bout; le Cardinal du Perron faisant espérer au Pape sur l'article des Jésuites, qu'après que les choses seroient pacifiées, sa Sainteté & le Roy employeroient plus efficacement leur crédit là-dessus auprès de la Seigneurie. Il en arriva cependant autrement; car ce ne fut que sous le regne de Louïs XIV. & sous le Pontificat d'Alexandre VII. en 1657. que la Societé fut rétablie dans les Etats de Venise. Pour l'autre article, on prit un temperament; sçavoir que ce seroit Monsieur d'Alincour Ambassadeur de France à Rome, qui demanderoit au Pape la révocation des Censures, & non pas Monsieur de Fresne-Canaye, qui faisoit la même fonction à Venise.

1607. Lettre du Cardinal du Perron du 13. & 29. de Mars 1607.

Le Cardinal de Joyeuse étoit sur le point de retourner à Venise, lorsque le Pape reçut une Lettre de Dom François de Castro, par laquelle il l'assuroit que s'il vouloit tenir ferme sur l'article des Jésuites, les Vénitiens y donneroient infailliblement les mains. Cette Lettre fit qu'il chargea le Cardinal de Joyeuse de faire encore de nouvelles instances sur ce point, & de declarer au Doge, que sans cela il romproit l'accommodement: mais c'étoit-là un artifice du ministre Espagnol concerté avec le Doge, qui voulant faire plaisir au Roy d'Espagne, en le faisant entrer pour quelque chose dans cette affaire, étoit convenu de deux points avec les Agens d'Espagne à Rome: le premier qu'ils représenteroient au Pape, que jamais la République n'accepteroit cette condition du rétablissement des Jésuites; & le second, qu'ils feroient en sorte par leurs instances, que le Pape se relâcheroit sur cet article. Ils l'avoient effectivement obtenu de lui avant l'audience du Cardinal de Joyeuse & le Pape ne fit tant de difficulté là-dessus dans cette audience, où il termina l'affaire avec le Cardinal, que pour se faire auprès du Roy un mérite de sa condescendance. Ainsi le manége de Castro n'étoit que pour faire renaître cette difficulté, & pour pouvoir dire qu'elle n'avoit été levée que par le moyen des Espagnols. Le Doge découvrit lui-même ce mystére au Cardinal de Joyeuse, quand tout le reste fut réglé; & le Président de Thou dans son histoire dit qu'il avoit sçû tout ce manége du Cardinal même.

Thuanus. l. 137.

Les Espagnols toûjours dans la même vûë firent encore une tentative, qui fut d'engager le Pape à proposer au Cardinal de Joyeuse, de prendre pour adjoint dans la révocation des Censures & dans la conclusion du Traité, le Cardinal Zapata: mais le Cardinal de Joyeuse rejetta avec fermeté cette proposition, & dit qu'il abandonneroit plûtôt entiérement l'affaire, que de permettre qu'ayant coûté tant de peine au Roy & à ses Ministres, un autre en partageât l'honneur avec Sa Majesté.

1607. *Il est enfin conclu, & le Roy en a tout l'honneur.*

Le Pape n'ayant pas davantage insisté là-dessus, le Cardinal retourna à Vénise; & après quelques conférences & quelques nouvelles difficultez qui furent levées, il consomma cette grande affaire. Le succès d'une telle négociation, & celui que les Ministres de France avoient eu dans les deux derniers Conclaves, augmentérent extraordinairement la réputation du Roy en Italie, & rétablirent parfaitement la considération de la Nation Françoise en cette Cour, où depuis les guerres civiles elle étoit tombée dans un grand mépris. Tout étant conclu à Vénise, le Cardinal envoya le Traité au Pape qui le ratifia le dernier jour d'Avril. Il retourna peu de temps après en France, aussi-bien que le Cardinal du Perron, que le Roy avoit fait depuis peu Archevêque de Sens & Grand Aumônier de France.

Lettre du Card. du Perron du 1. May 1607.

Chagrin qu'en eurent les Huguenots & pourquoi.

Cet accommodement causa autant de joye à la plûpart des Princes d'Italie en les délivrant de l'appréhension de la guerre, qu'il donna de chagrin aux Protestans, qui ne projettoient rien de moins, que d'engager la République de Venise dans leur parti, & dans l'hérésie, à l'occasion du différend dont il s'agissoit.

Ce que je vais raconter de ce fait, est tiré de trois Lettres * du Cardinal Ubaldini alors Nonce en France.

Le Roy depuis l'accommodement avoit fort exhorté le Pape & la Seigneurie à avoir l'un pour l'autre toute la condescendance possible dans les démêlez qui pourroient survenir, afin de maintenir entre eux une parfaite intelligence.

Le Pape suivit ce conseil, & donna aux Vénitiens en diverses occasions de grandes marques de bienveillance & d'une parfaite réconciliation. Peu de temps après il y eut un nouveau conflit de Jurisdiction, touchant l'Abbaye de Vanguadizza, où le Pape se comporta encore d'une maniére tout-à-fait conforme aux sages conseils du Roy, & les plus prudens des Sénateurs Vénitiens en usérent de même. Néanmoins quand on traita de cette affaire, il y en eut plusieurs qui s'emportérent fort contre le Pape, & firent tous leurs efforts pour ranimer les dissensions: mais le grand nombre envisageant les véritables intérêts de la République, & touché de la conduite honnête du Pape, l'emporta; & la chose se termina à l'amiable.

Le Roy fit témoigner au Nonce Ubaldini par Monsieur de Villeroy, la satisfaction qu'il avoit de la modération que le Pape avoit fait paroître en cette rencontre, & on lui communiqua par son ordre, une Lettre qu'on avoit interceptée, qui faisoit connoître combien il étoit à propos dans ces conjonctures, que le saint Siége se ménageât avec la République de Venise.

Découverte du dessein qu'ils avoient formé d'introduire leur Religion à Vénise.

Cette Lettre étoit écrite par un Ministre de Genéve, à un Huguenot de Paris des plus considérables: en voici le contenu. Ce Ministre y di-

* Ces Lettres sont dans la Bibliothéque de M. l'Abbé d'Etrées datées du 28. d'Août 1609. du 16. de Septembre & du 13. d'Octobre.

disoit que lui-même avoit séjourné quelque temps à Vénise; qu'il y avoit introduit l'Evangile, & que dans quelques années on en verroit de grands fruits; que Fra Fulgentio très saint Prédicateur Evàngélique travailloit infatigablement dans cette vigne; que plusieurs des Sénateurs, & en particulier le Doge, avoient ouvert les yeux à la vérité; qu'ils avoient résolu de ne se pas déclarer si-tôt, d'attendre une conjoncture plus favorable, & que le nombre de leurs partisans fût augmenté; que l'on croyoit que l'auteur d'une Lettre écrite contre le Pape & contre les Jésuites, étoit un Gentilhomme Vénitien nommé Dominique de Molino; qu'il ne restoit desormais aux Réformateurs de la Religion, qu'à prier Dieu de permettre que le Pape suscitât quelque nouvelle querelle aux Vénitiens, pour avoir lieu d'introduire la Religion Réformée dans la République. 1607.

Le Nonce également surpris & réjouï de cette découverte, pria Monsieur de Villeroy d'assurer le Roy de la reconnoissance du Pape, & de le conjurer d'user de toute l'autorité qu'il s'étoit acquise dans le Sénat de Venise, pour empêcher que l'hérésie ne prît pied dans cette République, & ne se répandît de là dans le reste de l'Italie. Monsieur de Villeroy lui répondit, que le Roy avoit déja pris des mesures pour cet effet, & que Monsieur de Champigny * son Ambassadeur à Venise qui étoit parfaitement informé de tout, feroit son devoir.

En effet le Roy avoit envoyé à l'Ambassadeur une copie de la Lettre du Ministre de Genéve, avec ordre de demander sur ce sujet une audience au Sénat, d'y parler fortement, & de l'exhorter efficacement de sa part à ouvrir les yeux sur le danger où la République étoit exposée, si elle ne prenoit les précautions nécessaires pour le prévenir.

L'Ambassadeur éxécuta son ordre avec exactitude & beaucoup de prudence. Il montra d'abord la Lettre en particulier à quelques-uns des principaux Sénateurs, qu'il sçavoit être très bons Catholiques. Ils le conjurérent de ne pas différer d'éxécuter ses ordres, & lui dirent que s'il ne le faisoit pas, ils ne pourroient se dispenser de rendre compte de ce qu'il leur avoit dit, à l'Inquisition de l'Etat & au Conseil des Dix.

Il délibéra avec eux de la maniére dont il s'y prendroit. Il fut conclu que l'on feroit une autre copie de la Lettre; qu'on en ôteroit le nom du Doge qui y étoit nommé, comme un de ceux qui favorisoit le plus l'hérésie. On en usa ainsi par égard pour sa dignité, & de peur qu'il ne traversât cette affaire. On en retrancha encore un article où il étoit fait mention des Jésuites: mais l'Ambassadeur refusa d'ôter le nom de Fra Paolo, & celui de Fra Fulgentio, comme quelques-uns le vouloient. Ce Fra Fulgentio étoit de l'Ordre des Servites, comme Fra Paolo, & c'est celui qui a écrit sa vie.

L'Ambassadeur ayant été introduit à l'audience, parla avec beaucoup

* C'est celui qui fut depuis Sur-Intendant des Finances, & puis Premier Président.

1607. coup de force sur le sujet qui la lui avoit fait demander ; & s'étendit fort sur l'intérêt que la République avoit à fermer l'entrée de ses Etats à l'hérésie. Ensuite il produisit la Lettre, dont la lecture, dit le Cardinal Ubaldini, fit pâlir un des Sénateurs qu'il ne nomme point.

Il y en eut un autre qui soûtint que cette Lettre étoit supposée, & qu'elle avoit été fabriquée par quelque Jésuite, qui par le moyen du Pére Cotton vouloit décrier la République dans l'esprit du Roy, & dans le monde. Sur quoi l'Ambassadeur reprit avec fermeté, que le Roy étoit trop sage, pour se laisser imposer d'une maniére si grossiére; que la Lettre étoit véritable, & que le Roy en étoit si assûré, qu'il la soûtiendroit toûjours comme telle. En effet le Roy en parla depuis de la même maniére au sieur Foscarini Ambassadeur de Vénise à la Cour de France, & lui dit, que s'il n'avoit été bien assûré de la vérité du fait, il se seroit bien gardé d'en faire part à un Sénat aussi sage que celui de la Seigneurie.

Lettre du Cardinal Ubaldini du 8. Nov. 1609.

Les Sénateurs qui n'étoient point de la faction favorable aux Hérétiques furent épouventez de la Lettre. Plusieurs déclamérent contre Fra Paolo & Fra Fulgentio, & le Sénat témoigna qu'il se tenoit très-obligé au Roy de ses bons offices dans une affaire si importante. Il fut ordonné aux Inquisiteurs de l'Etat, de s'appliquer avec diligence à leur ministére, pour prévenir les malheurs qu'on avoit à craindre de l'hérésie, & des artifices des Hérétiques. On fit défense à Fra Fulgentio de prêcher désormais : Fra Paolo perdit beaucoup du crédit qu'il avoit dans la République, & lui & les autres Théologiens qui avoient embrassé ses sentimens, furent depuis beaucoup plus réservez dans leurs discours & dans leurs écrits, prévoyant que dans la suite ils auroient beaucoup plus à craindre de la République, que du Pape même.

Reflexions de l'Auteur là-dessus.

On peut faire sur ce récit plusieurs réfléxions importantes: car premiérement on y voit l'attention des Hérétiques à profiter de toutes les conjonctures, pour étendre leur secte, & que les Vénitiens nonobstant leur mauvaise disposition à l'égard du Pape, comprirent de quelle conséquence il étoit pour la sûreté de leur Etat, de couper pied d'abord à toutes ces funestes intrigues. Secondement on doit remarquer le sincére attachement que le Roy avoit pour la Religion Catholique, nonobstant les soupçons que quelques faux zélez avoient encore alors de lui là-dessus : & en troisiéme lieu on y trouve dequoi réfuter les vaines apologies que l'on voit faire à certaines gens, de Fra Paolo, & de Fra Fulgentio, & de leurs semblables sur l'article de leur Religion, comme s'ils ne s'étoient attiré la haine & les censures des Papes, que pour avoir entrepris la défense des intérêts temporels de la République. Les liaisons avec les Novateurs supposent d'ordinaire de deux choses l'une, ou que l'on est de leur Religion, ou qu'on n'en a point du tout.

Monsieur d'Alincour dont le Roy venoit de récompenser les services, & ceux de Monsieur de Villeroy son pére par le Gouvernement de Lyon, demeura encore quelque temps à Rome après l'accommodement du

du Pape avec les Vénitiens, & y soûtint dignement l'honneur de la Nation en une occasion qui se présenta. 1607.

Après la cérémonie du compliment d'obédience que le Duc de Féria vint faire au Pape de la part de Philippe III. Roy d'Espagne, comme sa Sainteté passa dans la Salle du Consistoire accompagné de ce Duc & de l'Ambassadeur Ordinaire d'Espagne, Monsieur d'Alincour les y suivit, pour y prendre la place qui lui étoit dûë à la droite du Pape, & bien préparé à s'y maintenir, si les deux Ambassadeurs Espagnols entreprenoient de lui faire quelque difficulté sur la presséance : mais dès qu'ils l'eurent apperçu, ils prirent la gauche, & de-là se retirérent au bout de la salle, sans faire le moindre semblant de disputer la place à l'Ambassadeur de France.

Presséance des Ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne. Lettre du Cardinal du Perron du 16. May 1607.

Le Pape entretenant ensuite ce Seigneur, lui dit que le Roy de France n'avoit pas autant de soin que le Roy d'Espagne, de se faire des créatures à Rome & dans l'Italie ; sur quoi le Pape n'étoit pas tout-à-fait bien instruit de ce qui se passoit à sa Cour, car depuis que le Cardinal d'Ossat & le Cardinal du Perron y avoient été chargez des affaires de France, ils avoient travaillé plus efficacement qu'il ne pensoit à cela même, & avoient mis plusieurs tant Cardinaux que Prélats, & d'autres personnes dans les intérêts de la Couronne.

Mathieu. l. 3.

L'Ambassadeur lui répondit, que les Espagnols usoient en cela de certains moyens que le Roy ne jugeoit pas convenable à un grand Prince d'employer : mais sur ce que le Pape lui dit, qu'entre autres choses le Roy d'Espagne honoroit volontiers plusieurs Seigneurs Italiens du collier de la Toison d'or, & que le Roy n'avoit encore donné à aucun le collier de l'Ordre du saint Esprit, l'Ambassadeur repartit, que sur l'article de l'Ordre du saint Esprit, il y avoit un obstacle qui n'étoit point pour celui de la Toison d'or ; sçavoir, que le Roy de France qui étoit Grand-Maître de cet Ordre, faisoit un serment qui en excluoit les Etrangers : mais que si sa Sainteté vouloit dispenser le Roy de ce serment, assurément il seroit ravi de suivre ses conseils là-dessus.

Le Pape consentit à donner cette dispense ; & l'Ambassadeur l'ayant fait sçavoir à la Cour, le Roy le chargea de donner en son nom le collier de ses Ordres au Duc de Sforce & au Duc de saint Gémini des Urfins. La cérémonie s'en fit dans l'Eglise de saint Louïs avec une grande pompe. Le Pape permit à Monsieur d'Alincour d'y inviter tous les Barons Romains, lui accorda les Suisses & les Chevanx-Legers de sa garde, & trouva bon même que dans l'instant qu'il donneroit le Collier & le Cordon-Bleu à ces deux Seigneurs, on fît une décharge du canon. L'éclat de cette Cérémonie fit beaucoup de peine aux Espagnols, & ils se gardérent bien d'y paroître.

Après la consommation de l'important ouvrage de la paix entre le Pape & des Vénitiens, le Roy fit encore une chose très-agréable au saint Siége, sur laquelle le Pape Clément VIII. lui avoit souvent fait de grandes instances, parce que ce Prince s'y étoit engagé en recevant son Absolution ; mais la prudence la lui avoit fait différer jusqu'à cette an-

Rétablissement de la Religion Catholique dans le Bearn.

1607. année. Ce fut le rétablissement de la Religion Catholique dans le Béarn, où à peine il en restoit quelques vestiges. Il permit aux Jésuites & à quelques autres Ecclésiastiques & Religieux d'y faire des Missions, dont le succès avec le temps & de la patience surpassa dans la suite l'espérance du Roy & des Missionaires.

Dupleix. Hist. de Henri IV.

Naissance d'un second fils de France.

La naissance d'un second fils de France le seiziéme d'Avril, fut un nouveau sujet de joye pour tout le Royaume: on lui donna le titre de Duc d'Orléans: mais il mourut dans sa cinquiéme année.

Edit d'Union de la Navarre à la Couronne.

Le Roy publia en celle-ci un Edit mémorable, par lequel il unit à la Couronne de France la Navarre & ses autres Etats patrimoniaux. Il étoit contraire à un autre, qu'il avoit fait quelque temps après qu'il fut parvenu à la Couronne de France. Comme alors il n'avoit point d'enfans; qu'il desespéroit d'en avoir de la Reine Marguerite, & que cette Princesse n'étoit plus avec lui depuis long-temps, il avoit déclaré sa sœur Catherine de Navarre héritiére de ses biens paternels & maternels. Il avoit voulu faire passer cet Edit au Parlement de Paris transféré à Tours: mais Jacques de la Guesle Procureur Général s'y étoit opposé, & se rendit partie pour l'intérêt de la Couronne, à laquelle sont dévolus tous les biens qui en relévent, dès-là que le Prince qui les posséde monte sur le Trône.

La chose en étoit demeurée là: mais le Roy se voyant des enfans, & Madame Catherine Duchesse de Bar sa sœur étant morte, il changea d'avis là-dessus & publia au mois de Juillet le nouvel Edit dont je parle, par lequel approuvant l'ancienne opposition de son Procureur Général, & l'Arrêt du Parlement qui avoit été rendu en conséquence, il déclara que ses biens patrimoniaux demeureroient à perpétuité unis à la Couronne; & cet Edit fut enregistré dans tous les Parlemens du Royaume. Par-là les Duchez de Vendôme, d'Albret & de Beaumont, les Comtez de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Rouergue, de Périgord, & de Marle, la Vicomté de Limoges, & d'autres Villes & Seigneuries qui étoient de son patrimoine, devinrent des Domaines de la Couronne. La Principauté de Bearn, comme mouvante du Duché d'Aquitaine, eût dû aussi être comprise dans l'Edit: mais le Roy eut quelques raisons de ne l'y pas comprendre alors, & la réunion à la Couronne n'en fut faite que sous le Regne suivant.

Le Roy s'étoit acquis une si grande réputation, premiérement par sa valeur dans la guerre, & puis par sa prudence depuis la paix, & enfin par sa droiture & sa franchise envers ses Alliez, que cette haute estime où il étoit, commençoit à le mettre sur le pied d'être l'arbitre des différends des Princes de l'Europe: & c'étoit un honneur auquel ses prédécesseurs, depuis un très-long-temps, avoient cessé de prétendre.

Les Etats de Hollande & les Archiducs prennent

A peine avoit-il terminé l'affaire de la Cour de Rome, avec la République de Venise, que les Etats de Hollande, & les Archiducs, ainsi qu'on parloit alors, c'est-à-dire, l'Archiduc Albert & l'Archiduchesse sa femme, agréérent sa médiation pour mettre fin à une guerre qui les ruïnoit

noit les uns & les autres : car on prétend que la longueur du siége d'Ostende avoit coûté cinquante mille hommes aux Espagnols, & que les Hollandois à la défense de cette Place, & dans les diversions qu'ils avoient faites par d'autres siéges ou expéditions, en avoient perdu beaucoup davantage. Il arriva donc, comme c'est assez l'ordinaire, que lorsque la guerre se faisoit entre les deux nations avec de plus grands efforts, elle étoit plus prête de finir.

1607. *le Roy tout arbitre de leurs differends.*

Le Roy toutefois n'eut pas d'abord sujet en cette rencontre, d'être fort content des Hollandois, qui firent à son insçû des démarches qu'ils ne devoient pas cacher à un Allié, dont ils avoient reçû tant de bons offices, & duquel ils n'avoient nul sujet de se défier : mais également jaloux de leur liberté, ennuyez de la guerre, & accablez des dettes qu'ils avoient contractées pour la soûtenir, ils s'étoient imaginez que ce Prince ne cherchoit qu'à la fomenter, & qu'il espéroit que quand ils seroient à bout, ils se verroient obligez de se jetter entre ses bras, & de le reconnoître pour leur Souverain, par la crainte de retomber sous la Domination d'Espagne. Ceux qui vouloient la paix en Hollande, faisoient exprès courir ce bruit, pour allarmer les Archiducs, & les déterminer à faire eux-mêmes les premiéres avances ; à quoi on sçavoit bien qu'ils avoient beaucoup de penchant.

Dans les instructions des sieurs Janin & de Buzenval. Annales de Grotius l. 15.

Philippe III. Roy d'Espagne beaucoup plus agréablement occupé de ses plaisirs, que des affaires de son Etat, souhaitoit aussi extrêmement la fin de cette guerre. Il étoit fatigué des plaintes des Portugais & de ses autres Sujets, dont les Hollandois désoloient le commerce dans les Indes, & qui étoient sans cesse en allarmes, par les flottes qui paroissoient continuellement sur les côtes d'Espagne & de Portugal. Ce Prince se voyoit à la veille d'une nouvelle guerre en Italie, au sujet des brouilleries du Pape & des Vénitiens; & pouvant à peine subvenir aux dépenses de celle des Pays-Bas, où ses troupes se mutinoient souvent faute de paye, il se trouvoit dans d'étranges embarras.

Il couroit uu bruit que les Hollandois offroient des vaisseaux aux Mahométans d'Afrique, pour les faire passer en Espagne, & les remettre en possession du Royaume de Grenade, d'où le Roy Ferdinand avoit autrefois chassé tous ceux de cette nation, qui n'avoient pas voulu embrasser la Religion Chrétienne. Ce projet parut d'autant moins chimérique au Conseil d'Espagne, qu'il avoit sçû qu'en 1605. ces restes de Mahométans mal convertis, & toûjours très-maltraitez des Espagnols, s'étoient offerts au Roy de France de se soulever, s'il vouloit les assûrer d'une armée de vingt mille hommes. Il avoit même été averti que deux Capitaines Gascons, l'un nommé Pannissaut & l'autre la Claverie, envoyez par la Cour de France pour s'instruire sur les lieux de l'état des choses, y étoient demeurez cachez assez long-temps. On parloit encore de la venuë d'un Chaoux en France de la part du Grand Seigneur, qui en effet y arriva cette année 1607. & eut audience du Roy : mais il n'étoit chargé que de complimens, & de nulles autres affaires.

Toutes ces raisons appuyées des instances des Archiducs dont le pays étoit

1607. étoit tout ruïné, faisoient que le Roy d'Espagne pensoit sérieusement à faire la paix avec les Etats, & il consentit, que les Archiducs cherchassent le moyen d'en faire quelque ouverture.

Les Archiducs font faire aux Hollandois la première ouverture d'accommodement.

Ils se servirent pour cet effet d'un Gentilhomme nommé Valrave de Vittenhorst, qui avoit beaucoup de parens en Hollande. D'abord il ne parla qu'à quelques particuliers: mais étant allé à la Haye sur la fin de l'année précédente, il traita avec quelques-uns des principaux des Etats, & les assûra de la part des Archiducs de leur disposition à une paix ou à une Tréve, & qu'il ne tiendroit nullement à eux, qu'on n'entrât au plûtôt en négociation.

La chose ayant été divulguée, causa un grand partage dans les esprits. Elle fut approuvée de la plûpart à cause des miséres que produisoit la guerre, & des avantages que l'on pouvoit espérer de la paix. Les autres sur le préjugé du peu de sûreté qu'il y avoit à traiter avec les Espagnols, ne pouvoient goûter cette proposition. Le Prince Maurice qui s'étoit fait tant de réputation, & avoit acquis un si grand crédit durant la guerre, prévoyoit bien que la paix diminueroit fort l'un & l'autre. Ceux qui étoient attachez à lui, & dont la fortune dépendoit de son autorité & de sa grandeur, lui en faisoient envisager la décadence, comme le plus grand mal qui pût arriver à une personne de son rang: mais le sieur Barneveld, dont les conseils passoient pour des oracles dans les Etats, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du Prince Maurice, parce que ce Prince lui avoit l'obligation d'avoir été mis à la tête des armées après la mort du Prince d'Orange son pére, fit taire ce parti, & consentir le Prince à la négociation proposée. Il se servit principalement de cette raison, que depuis long-temps les Anglois n'étoient guéres que spectateurs de leurs guerres; que la France à la verité les secouroit, mais d'une maniére qui ne pouvoit pas les rendre supérieurs à leurs ennemis; que quand ces deux Puissances verroient qu'on entameroit le Traité de paix, ils prendroient apparemment le parti d'agir plus efficacement en faveur des Etats, pour les mettre en pouvoir de soûtenir une guerre qui étoit si utile aux deux Couronnes, & empêchoit les Espagnols de tourner leurs forces contre elle.

Grotius, l. 16.

Sur ces raisons il fut résolu d'écouter Vittenhorst & Gevarts Greffier de Tournehout qui s'étoit joint à lui; & dès qu'ils eurent produit leurs Lettres de créance de la part des Archiducs, ils furent introduits dans les Etats.

Discours de leurs Députez aux Etats.

Leurs discours roulérent sur l'avantage qui reviendroit de la paix tant aux Archiducs, qu'aux Etats, & sur la résolution où le Prince & la Princesse étoient d'y contribuer de tout leur possible: mais comme ils y jettérent quelques mots touchant les droits & les prétentions de l'Archiduchesse sur les Provinces-unies, on ne leur répondit point autre chose, sinon qu'il n'étoit plus question de cela; que les Provinces-unies étoient un Etat libre, reconnu pour tel par les Princes Etrangers, qui leur envoyoient des Ambassadeurs, & chez qui elles envoyoient elles-mêmes des Ministres avec cette qualité, pour faire

avec

avec eux des Traitez & des alliances, comme il se pratique entre Souverains ; que tandis que les Archiducs voudroient disputer sur ce point-là, il n'y auroit ni paix, ni tréve; & que les Etats avoient encore depuis peu déclaré très-nettement à l'Empereur leurs intentions là-dessus. 1607.

Vittenhorst étant retourné à Bruxelles avec cette réponse, écrivit delà quelque temps après aux Etats, que les Archiducs étoient si bien intentionnez pour la paix, que les formalitez ne les empêcheroient point d'en traiter; qu'ils ne prétendoient point par le Traité étendre leur Domination, & qu'ils seroient contens que les choses demeurassent dans l'état, où elles se trouvoient actuellement.

Vittenhorst en partant de la Haye avoit laissé à Ryswick, Village voisin, un Cordelier déguisé nommé Jean Neyen natif d'Anvers, mais originaire de Zélande, & fils d'un pére qui avoit autrefois suivi le parti du Prince d'Orange. Il étoit Provincial de son Ordre, homme adroit; mais qui avoit des maniéres franches & ouvertes, & étoit fort propre par cet endroit, à traiter avec les gens du pays.

Ceux-ci ne veulent traiter que comme peuples libres.

Il avoit des amis dans les Etats, & les Archiducs l'avoient chargé de découvrir les difficultez qui pourroient empêcher la paix, & de les en informer. Il s'acquitta bien de sa commission, & sur de nouveaux ordres qu'il reçut, il trouva moyen d'avoir une audience secréte du Prince Maurice, qui lui répéta qu'on n'entameroit jamais la négociation, à moins que les Archiducs ne fussent résolus de traiter avec les Etats, comme avec des peuples libres.

Les autres y consentent, & l'on convient d'un armistice pour huit mois.

Il alla à Bruxelles rendre compte de cette conférence, & il en rapporta une Lettre des Archiducs, par laquelle ils consentoient de traiter à cette condition, pourvû que devant la fin du mois d'Août, les Etats leur fissent sçavoir leurs intentions, & arrêtassent le lieu & le temps des conférences. La proposition fut acceptée, & l'on convint d'une suspension d'armes pour huit mois.

Cette résolution fut diversement reçûë dans les Provinces-unies, selon que les uns se trouvérent affectionnez à la paix, ou portez à la continuation de la guerre; & plusieurs Ministres dans leurs Prêches en firent les uns de grands éloges, & les autres la blâmérent avec de violentes invectives. Nonobstant ce bruit, & le partage des opinions, la suspension d'armes fut concluë & publiée; & il est remarquable que deux des plus importans Traitez qui se soient faits en ce temps-là, furent l'un & l'autre entamez par deux Cordeliers, celui de Vervins par le Pére Calata Gironé, & l'autre par le Pére Neyen. C'étoit assez la maniére de la Maison d'Autriche depuis Ferdinand le Catholique, de faire ainsi sonder le gué par des personnes de cette sorte, que l'on pouvoit impunément desavouer, si le succès de leurs premiéres démarches ne répondoit pas aux espérances qu'on en avoit conçûës.

Dans l'instruction des sieurs Janin & Buzenval.

Cette nouvelle étant venuë en France, & les Etats ayant donné avis au Roy de la suspension d'armes, il se tint extrêmement offensé, de ce qu'ils l'avoient concluë sans son consentement. Il nomma le Président

1607. dent Janin & le sieur de Buzenval qui avoit resîdé long-temps en Hollande, pour y aller de sa part. Il les chargea de faire ses plaintes aux Etats de leur conduite, d'assister à la négociation, supposé que l'on passât outre, d'y veiller à ses intérêts, & d'empêcher qu'il ne s'y conclût rien de désavantageux aux Etats & à leurs Alliez. Le sieur de la Place de Russy déja choisi pour faire la fonction de Résident de France en Hollande, fut adjoint au Président Janin & à Monsieur de Buzenval. Ils arrivérent le vingt-deuxiéme de May à Flessingue en Zélande, & le vingt-quatriéme à la Haye.

Lettres du Président Janin du 21. & 29. May 1607.

Diversité de sentimens sur cette résolution.

Ils y trouvérent les opinions fort partagées sur l'importante affaire dont il s'agissoit. Le Prince Maurice leur fit paroître un grand éloignement de la paix, & Barneveld au contraire beaucoup de penchant à la conclure, l'un & l'autre pour les raisons que j'ai déja touchées. Les Ambassadeurs ne leur parlérent qu'en général des vûës du Roy, qui en effet n'en avoit point encore de bien déterminées, & vouloit avant que de faire aucune démarche, être informé de la disposition des esprits & de la situation des choses en Hollande. Outre qu'il ignoroit de quelle maniére le Roy d'Angleterre se comporteroit en cette occasion, & s'il voudroit agir ou non de concert avec la France.

Discours que fit à la Haye le Président Janin Chef de l'Ambassade de France.

Le Président Janin Chef de l'Ambassade parla pour la premiére fois dans les Etats le vingt-huitiéme de May. Il dit que le Roy avoit été fort surpris de la démarche qu'ils avoient faite pour la Tréve, sans consulter un allié aussi puissant & aussi-bien intentionné pour eux qu'il l'étoit. Après cette plainte, il leur témoigna que le Roy approuvoit fort le refus qu'ils avoient fait aux Archiducs, d'entrer en Traité avec eux, avant que d'en être reconnus pour peuples libres & indépendans. Il les assura que Sa Majesté avoit leurs intérêts fort à cœur; qu'elle les avoit toûjours fort affectionnez, non seulement quand elle avoit eu besoin de leur secours durant les guerres civiles, mais encore depuis que Dieu l'avoit mis en état de s'en passer, & de resister avec ses seules forces, aux plus puissans ennemis qui entreprendroient de l'attaquer. Il les exhorta à procéder avec beaucoup de circonspection dans leur négociation avec les Archiducs, supposé qu'on en vînt là, leur fit un détail des points ausquels ils devoient faire le plus d'attention, leur conseilla d'écouter les avis de tous leurs Alliez, & en particulier ceux du Roy d'Angleterre, dont l'amitié leur avoit été si utile; il leur proposa de la part du Roy qui n'avoit en veuë que leur sureté & leur liberté, de nommer des personnes qui pussent instruire de leurs affaires ceux qu'il leur députoit, & leur recommanda surtout de faire ensorte, que s'ils avoient la paix au-dehors, elle ne fût point troublée au-dedans par les factions & par les intérêts particuliers.

Réponse des Etats.

Ce discours fut très-bien reçu des Etats, qui y répondirent par la bouche du sieur Barneveld, & firent d'abord des excuses, de ce qu'ils avoient accepté la Tréve sans consulter le Roy, sur ce que leur ayant été proposée par l'Archiduc, ils avoient crû ne pas devoir différer l'acceptation d'une proposition si avantageuse à l'état présent de leurs affaires:

res: mais que leur intention avoit toûjours été de ne pas passer plus avant, sans prendre les conseils de sa Majesté, à qui ils se reconnoissoient redevables du salut de leur République; qu'ils ne prendroient aucune résolution dans la suite, que celle qui lui seroit la plus agréable, & qu'elle jugeroit être la plus utile à leur Etat, & qu'ils nommeroient incessamment des Députez, pour donner une connoissance exacte à ses Ministres de la situation de leurs affaires, & pour conférer avec eux des mesures qu'ils avoient à prendre.

1607. Lettre du Président Janin du 29. May 1607.

Dans le temps que les Ambassadeurs François étoient en chemin pour la Hollande, un Envoyé des Archiducs arriva à la Cour de France, pour complimenter le Roy sur la naissance de Monsieur le Duc d'Orleans. Cet Envoyé après son compliment, fit part au Roy de la suspension d'armes concluë avec les Etats. Il lui dit que ses Maîtres espéroient qu'il seroit content des conditions de cette Tréve, comme ils étoient très-satisfaits du choix qu'il avoit fait du Président Janin pour l'Ambassade de Hollande, parce que c'étoit un homme prudent, modéré & qui aimoit la paix; qu'ils s'assuroient que sa Majesté travailleroit à la procurer aux Pays-Bas, comme elle l'avoit procurée à l'Italie par l'accommodement des Vénitiens avec le Pape; à quoi le Roy répondit qu'il ne desiroit rien plus que le repos de ses voisins, & en particulier celui des Archiducs: mais qu'on auroit peine à y parvenir, tandis qu'on ne leveroit pas les ombrages, que l'on avoit avec raison de l'inquiétude & de l'ambition des Espagnols, & que l'unique moyen de le faire, étoit de renvoyer des Pays-Bas les Troupes Espagnoles. L'Envoyé assûra le Roy que c'étoit aussi là l'intention des Archiducs; mais qu'ils étoient obligez de garder des mesures; que si la paix se faisoit, on en renvoyeroit la plûpart; qu'on n'en retiendroit qu'autant qu'il en faudroit pour garder les Citadelles, & qu'avec le temps, on s'en déferoit entiérement.

Lettre de M. de Villeroy au Président Janin.

Il est certain à en juger par toute la conduite des Archiducs, qu'ils vouloient sincérement la paix: & l'on voit même par une autre Lettre * de Monsieur de Villeroy au Président Janin, qu'au cas que l'Espagne s'y opposât, ils avoient eu quelque pensée de s'appuyer du Roy de France, pour la faire malgré les Espagnols, & de se rendre tout-à-fait indépendans d'eux.

Cependant on doutoit fort que le Roy d'Espagne agreât & ratifiât la suspension d'armes, & qu'on entrât en négociation pour la paix, sous la condition que les Archiducs avoient acceptée, de traiter avec les Etats comme avec des peuples libres, d'autant que cette ratification seroit une renonciation à sa Souveraineté sur les Provinces-Unies.

Difficulté de la part de l'Espagne.

Deux raisons augmentoient ce doute. La premiére que l'accommodement des Vénitiens avec le Pape ne laissoit plus au Roy d'Espagne

* Du 7. Juin 1607.

aucun ſujet de craindre la guerre en Italie, & la ſeconde étoit que
1607. l'Amiral Hemskerke venoit de gagner une grande bataille navale ſur les Eſpagnols proche de Cadix, & qu'il n'étoit guéres de l'humeur Eſpagnole de paſſer une condition ſi peu honorable à la nation dans une telle conjoncture, de peur qu'elle ne parût y avoir été contrainte par cette nouvelle diſgrace.

On ne pouvoit néanmoins ſans cette ratification paſſer outre; & tout ce que pouvoient faire les Ambaſſadeurs François en Hollande, *étoit* de délibérer avec le Prince Maurice & Barneveld ſur ce qu'il conviendroit de faire, ſuppoſé que le Roy d'Eſpagne donnât ou ne donnât pas la ratification.

Au cas qu'il ne la donnât point, les Etats qui ne trouvoient point de ſureté à traiter avec les ſeuls Archiducs, penchoient plus à la continuation de la guerre, qu'à la paix: mais ils repréſentoient au Roy qu'ils ne pouvoient la continuer ſans de plus grands ſecours, & lui demandoient quatre millions par an, pour les aider à ſoûtenir les dépenſes qui les abîmoient: mais ſuppoſé que la ratification vînt, ils préféroient la paix; & il étoit ſeulement queſtion de la rendre ſtable, & d'empêcher que les Eſpagnols ne s'en ſerviſſent pour les diviſer entre-eux, les ruïner & les perdre par leurs intrigues & leurs artifices ordinaires.

L'avis qui prévaloit là-deſſus étoit, de faire intervenir le Roy de France & le Roy d'Angleterre pour la garantie du Traité, & *de les* engager par ce moyen, à prendre la protection des Provinces-Unies, au cas que les Eſpagnols n'obſervaſſent pas exactement le Traité. Le Prince Maurice faiſoit toûjours tous ſes efforts, pour faire prendre une autre parti, qui étoit que ſans s'amuſer à une paix dangereuſe, & qui pourroit cauſer dans la ſuite de la diviſion dans les Provinces-*Unies, les* deux Rois déclaraſſent ouvertement la guerre à l'Eſpagne, *aſſurant* que s'ils la faiſoient tout de bon, les Eſpagnols ne tiendroient pas dans les Pays-Bas.

Qui conſent enfin à la Tréve.

Les Ambaſſadeurs de France traitoient ſans ceſſe ſur tout cela avec les Etats, & avec le ſieur Vivoord Agent d'Angleterre en Hollande: le ſieur de la Borderie Ambaſſadeur de France auprés du Roy de la grande Bretagne en faiſoit de même avec les Miniſtres de ce Prince, lorſqu'enfin contre toutes les apparences, la ratification de la Tréve aux conditions marquées arriva d'Eſpagne. Un plein-pouvoir fut envoyé aux Archiducs de traiter avec les Etats; & dèſlors aprés quelques difficultez ſur certains termes de la ratification, on penſa ſérieuſement à entrer en négociation. Les Hollandois, de peur d'offenſer leurs autres Alliez par la trop grande confiance qu'ils feroient paroître *au* Roy de France, s'ils l'admettoient tout ſeul dans ce Traité, *prierent* le Roy d'Angleterre, le Roy de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg & le Palatin, d'envoyer à la Haye leurs Miniſtres, pour les aider de leurs conſeils & contribuer au ferme établiſſement de leur République.

Grotius l. 16.

que. Le Roy, qui, au cas que la paix ne se fît pas, ne vouloit point être seul chargé de la défense des Etats, trouva bon qu'ils en usassent ainsi. 1607.

Les Hollandois demandérent six semaines aux Archiducs, avant que de commencer la négociation, pour faire admettre la ratification d'Espagne par les sept Provinces qui composoient leur République; & dans cet intervalle le Président Janin, de concert avec Barneveld, fit en sorte que les Etats lui proposassent d'eux-mêmes aussi bien qu'aux Ministres d'Angleterre, de faire entre les deux Rois le Traité de garantie, supposé que la paix se fît; & celui d'une Ligue au moins défensive en faveur de la République, au cas qu'il fallût continuer la guerre.

On propose aux Rois de France & d'Angleterre d'en être les garants.

Négociation du Président Janin.

Les Anglois, qui vouloient toûjours ménager l'Espagne & les Archiducs, répondirent qu'ils feroient volontiers le Traité de garantie; mais que pour l'autre, il seroit assez temps d'y penser, quand on verroit la paix entiérement désespérée. Les François repartirent, que les deux Rois ayant en vûë de procurer la paix aux Etats, il falloit faire les deux Traitez avant qu'on entamât la négociation, par la raison que les Archiducs & le Roy d'Espagne voyant les deux Princes résolus à prendre la défense de la République, se rendroient beaucoup plus faciles à accorder toutes les conditions nécessaires pour sa fureté, & que c'étoit l'unique moyen infaillible, de leur faire conclure la paix malgré qu'ils en eussent.

Cette conduite des Anglois causoit un grand embarras au Roy, qui, ainsi que je viens de le dire, ne vouloit point se charger seul de la protection & de la défense des Etats, à cause de la dépense qu'il y faudroit faire. Neanmoins il donna ordre au Président Janin, supposé que les Anglois s'opiniâtrassent à ne pas faire le Traité de la Ligue avant la négociation, de le conclure avec les Etats en son nom seul, en y ajoûtant que le Ray d'Angleterre pourroit y entrer dans la suite s'il le jugeoit à propos.

Lettre de Roy au Président Janin du 23. Nov. 1607.

Le délai que les Etats avoient demandé, pour donner communication aux Provinces de la ratification du Roy d'Espagne, & quelques autres difficultez qui survinrent, firent que de toute cette année 1607. on n'entra point en conférence sur la paix.

Dès que les Provinces eurent donné leur consentement, les Archiducs chargérent le Provincial des Jésuites de Flandre qui alloit à Rome & devoit passer par la France, de demander une audience au Roy de leur part, & de le remercier en leur nom des soins qu'il avoit pris pour une chose qu'ils souhaitoient beaucoup, & qui devoit procurer le repos à l'Europe, de lui dire qu'ils avoient sçu que Sa Majesté s'étoit tenuë un peu offensée, de ce qu'ayant témoigné à leur Ambassadeur ses bonnes intentions là dessus, ils sembloient lui en avoir tenu si peu de compte; de l'assurer qu'il n'y avoit eu en cela de leur côté ni mépris ni indiffersnce; que l'unique raison qui les avoit empêchez de conférer avec elle sur ce sujet, avoit été l'incertitude où l'on étoit, si les Etats se résoudroient à traiter de la paix; mais que depuis qu'ils avoient fait sçavoir leur résolution d'en traiter, ls étoient bien aise de lui témoi-

Lettre de M. de Villeroy au Président Janin du 10. Janv. 1608.

1607. moigner leur reconnoiſſance des bons offices que ſes Ambaſſadeurs leur avoient rendus en cette occaſion.

Le Roy répondit, qu'après ce qu'il avoit dit à l'Ambaſſadeur des Archiducs, ils n'avoient pas dû continuer dans leurs défiances, & que de ſon côté il n'avoit pas dû faire paroître plus d'empreſſement, ſans en être prié; qu'il n'avoit pas laiſſé d'ordonner à ſes Ambaſſadeurs d'agir efficacement pour la paix; & que puiſque l'on commençoit quoique trop tard, à lui en ſçavoir quelque gré, il y travailleroit avec plus d'application que jamais.

Le Provincial ſelon les ordres qu'il en avoit, lui fit encore quelques autres propoſitions, comme celle du mariage de Madame Chriſtine de France avec le Prince d'Eſpagne, auquel, en ce cas, les Pays-Bas ſeroient donnez en Souveraineté après la mort des Archiducs, qui n'avoient point d'enfans. Le Roy fit à cette propoſition une réponſe obligeante, telle que la méritoient ces projets qu'il prévoyoit bien devoir être ſans effet. Après tout ſans la défiance que le Roy avoit du peu de ſincérité de la Cour d'Eſpagne dans cette offre, elle auroit pu être acceptée; & ſi elle l'avoit été, les Hollandois étoient perdus: car une des conditions étoit que le Roy joindroit toutes ſes forces à celles d'Eſpagne, pour accabler les Etats & les ſoûmettre à l'Archiduc. Mais peu de temps après il ſe paſſa une choſe en Hollande, qui dût moins déplaire aux Archiducs, qu'à la Cour d'Eſpagne. Ce fut le Traité de Ligue défenſive entre la France & les Etats, pour maintenir le Traité de paix, quand il ſeroit fait.

Lettre du Nonce Ubaldini datée du 22. d'Octobre 1608.

Traité de Ligue défenſive entre la France & les Etats pour le maintien de la paix à faire.

Suivant les principaux articles de ce Traité, le Roy s'obligeoit envers les Hollandois contre tous ceux qui entreprendroient de violer la paix, à leur fournir dix mille hommes à ſes frais & dépens pour autant de temps qu'ils en auroient beſoin: & au cas qu'un plus grand ſecours fût néceſſaire, il s'engageoit à le donner; mais à condition que la dépenſe qu'il feroit alors ne ſeroit que par forme de prêt, & qu'elle lui ſeroit renduë après la guerre.

Pareillement les Etats s'obligeoient, ſi le Roy étoit attaqué, à lui ſoudoyer cinq mille hommes, & plus s'il en étoit beſoin, & aux mêmes conditions que je viens de dire, excepté qu'il ſeroit libre au Roy de prendre l'équivalent en vaiſſeaux, & en autres choſes néceſſaires, pour fairs la guerre ſur la mer. Ce Traité devoit ſubſiſter même après la mort du Roy à l'égard de ſon ſucceſſeur, pourvû qu'il le confirmât dans l'an & jour de ſon avénement à la Couronne.

Les Anglois n'y ſont point compris.

Il ſe fit avec le Roy ſeul, & non avec le Roy d'Angleterre, les Ambaſſadeurs de ce Prince ayant demandé du temps, pour ſçavoir plus particuliérement ſes intentions, au ſujet de quelque conteſtation qu'ils avoient euë dans leurs conférences avec les Députez des Etats, touchant les Villes ôtagéres on cautionaires, ainſi qu'ils parloient, que les Anglois tenoient en Zélande, & touchant le commerce & les ſommes dont les Hollandois leur étoient redevables.

Ce

Ce Traité ne fut signé que le vingt-cinquiéme de Janvier quoiqu'il soit daté du vingt-troisiéme. C'est qu'après qu'il eut été mis au net, les Anglois se raviférent, & dirent qu'ils vouloient y être compris, & puis ils se dédirent : ainsi on ne ne le signa que deux jours après.

1608. Lettre du Président Janin du 28. Janv. 1608.

Il causa beaucoup de joye dans les Villes des Provinces-Unies ; & ce fut Barneveld qui le fit conclure par la grande autorité qu'il avoit dans les Etats, où il dominoit presque absolument.

Les Députez des Archiducs pour les conférences de la paix arrivérent à la Haye le premier jour de Février : c'étoient le Marquis Spinola, le Secrétaire Mancidor, le Pére Neyen, le sieur Verreiken, & le Président Richardot, qui depuis très-long-temps avoit toûjours été employé dans les négociations par les Rois d'Espagne, & qui avoit le secret de celle-ci.

Première Conférence pour la paix : Les Espagnols reconnoissent les Provinces-Unies pour Etats libres. Lettre du Président Janin du 16. Fév. 1608.

Leur premiére conférence avec les Députez des Etats dont le Chef étoit Barneveld, se passa à éxaminer les pouvoirs ou procurations des uns & des autres : elles furent réciproquement agréées, étant expressément marqué dans celle des Archiducs & du Roy d'Espagne, qu'ils reconnoissoient les Provinces-Unies pour Etats libres, & qu'ils ne prétendoient rien sur eux. Barneveld demanda que dèslors on mît cette clause en éxécution, & que l'on déclarât qu'on alloit traiter avec les Etats comme avec des peuples libres, ce qui leur fut accordé ; mais un des Etats fit une difficulté, sur ce qu'ayant regardé le sceau de la procuration des Archiducs, & ayant vû les écussons des sept Provinces-Unies, il dit que ces Princes marquoient par là qu'ils conservoient leurs prétentions sur ces Provinces, quoi qu'ils parussent y renoncer par leur procuration.

Le Président Richardot répondit, qu'on ne devoit pas chicaner là-dessus ; que les Archiducs prenoient dans leurs titres celui de Ducs de Bourgogne, & le Roy d'Angleterre celui de Roy de France, sans que les François y trouvassent à redire. La contestation ne fut point vuidée dans cette conférence : mais le Président Richardot étant venu voir le Président Janin, ce Ministre lui représenta, que les Etats ne devoient point se relâcher, & ne se relâcheroient point sur cet article ; que l'éxemple qu'il apportoit des Archiducs & du Roy d'Angleterre étoit contre lui, vû que ces Princes prétendoient par là marquer leurs droits sur les Etats dont ils mettoient les noms parmi leurs titres, & qu'au contraire les Archiducs avoient déclaré qu'ils renonçoient à ceux qu'ils avoient sur les Provinces-Unies : sur quoi le Président Richardot consentit encore à passer sur ce point, quoi qu'il avouât qu'il étoit fort honteux pour ses Maîtres.

Dans ce même entretien qu'il eut avec le Président Janin, ils disputérent sur un autre article de grande importante. Richardot prétendoit que les Archiducs cédant leurs droits sur les sept Proviuces-Unies, les Hollandois devoient leur rendre les Places qu'ils tenoient en Brabant & en Flandre, dont les garnisons pouvoient courir jusqu'aux portes de

Bru-

1608. Bruxelles, & offrit de leur donner en échange quelques Places que les Espagnols avoient dans la Province d'Owerissel, & la Ville de Linguen qui appartenoit au Prince Maurice.

Le Président Janin lui dit que ce différend pourroit s'accommoder, si les Archiducs y ajoûtoient celles qu'ils tenoient dans la Gueldre: mais Richardot rejetta cette proposition. La raison pour laquelle les Archiducs vouloient garder les Places de Gueldre, étoit les prétentions qu'eux & l'Empereur avoient sur les Duchez de Cléves & de Juliers, qui furent depuis un sujet de guerre, & que ces Places de Gueldre faisoient la communication des Pays-bas avec ces Duchez.

Le Président Janin lui proposa quelques autres expédients, & entre autres de remettre cette dispute après la conclusion de la paix & qu'alors on traiteroit des échanges des Places, dont on pourroit faire arbitres les Rois de France & d'Angleterre: mais ce point demeura indécis.

Autre Conférence sur l'article du Commerce dans les Indes.

Dans une autre conférence entre les Députez des Archiducs & ceux des Etats, on en agita un autre qui n'étoit pas de moindre conséquence; c'étoit sur le Commerce des Indes tant Orientales qu'Occidentales. Les Archiducs vouloient que les Hollandois y renonçassent, & ceux-ci étoient résolus de s'en conserver la liberté, comme étant une chose essentielle, pour rendre leur Etat riche & florissant. Ils ne demandoient point qu'on le leur accordât absolument, mais seulement qu'ils pussent faire ce commerce comme les François le faisoient; c'est-à-dire, qu'au-delà de la Ligne, sans préjudice de la paix, on se battroit dans les rencontres, & que les plus forts l'emporteroient.

Le Président Richardot & le Marquis Spinola firent paroître en cette rencontre beaucoup d'indignation, & dirent que les Rtats devoient se contenter de la permission qu'on leur accordoit de trafiquer en Espagne. On s'échaufa de part & d'autre là-dessus, & cette contestation fit beaucoup de bruit dans les Provinces-Unies, parce qu'un très-grand nombre de particuliers étoient intéressez à ce commerce. On cria par tout, qu'il valoit mieux continuer la guerre, & le Prince Maurice qui persistoit toûjours à ne point vouloir la paix, vit par-là beaucoup grossir sa Faction, & diminuer celle de Barneveld.

Le Président Janin eut avec celui-ci, & püis avec le Président Richardot quelques entretiens particuliers sur ce sujet. Les Etats mêmes souhaitérent d'avoir là-dessus l'avis des Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Dannemarck & des Princes n'Allemagne, & les priérent d'assister à leur assemblée. Ils s'y trouvérent deux ou trois fois, sans pouvoir rien imaginer qui pût satisfaire les Hollandois. Le Président Janin leur proposa de remettre la décision de cet article jusqu'à ce qu'on fût convenu des autres: mais il étoit regardé comme si capital, soit par les Etats, soit par les Espagnols, qu'on ne crut pas devoir passer plus outre sans l'avoir reglé.

Autre Lettre du 17. Février.

Prolongation de la Tréve.

Comme les Députez des Archiducs & ceux des Etats s'étoient mutuellement donné les articles que les uns & les autres prétendoient ob-

tenir

tenir dans le Traité, & qu'ils ne convenoient presque sur rien, les Ambassadeurs François se plaignirent aux Etats de la lenteur avec laquelle on procédoit, & dirent que le Roy trouvoit fort mauvais qu'une affaire qui pour leurs propres intérêts devoit être finie en six semaines, prenoit le train de durer plusieurs mois, & leur ajoûtérent, qu'ils ne devoient pas s'attendre que le Roy continuât à leur fournir les sommes dont il les avoit aidez jusques-là. Cette déclaration les étonna ; mais elles ne les rendit pas plus faciles, & la conférence des Députez des deux partis tenuë l'onziéme de Mars, finit avec un mécontentement réciproque, & des paroles d'aigreur qui firent appréhender une entiére rupture. On s'adoucit néanmoins de part & d'autre, & on résolut de prolonger la Trêve jusqu'à la fin de May, pour donner le loisir aux Archiducs d'envoyer en Espagne, & d'en avoir réponse sur l'Article du Commerce des Indes. La Trêve fut encore prolongée pour un an, mais à condition que si dans deux mois on n'avoit conclu avec les Archiducs, on romproit absolument les conférences. Un voyage que le Président Janin fit à la Cour de France, pour mieux informer le Roy de tout le détail de la négociation, & d'où il ne revint en Hollande qu'à la my-Août, fut cause que les conférences furent prolongées au-delà du terme marqué, parce que les Députez des Archiducs, & ceux des Etats par considération pour le Roy, ne jugérent pas qu'il convînt de se séparer en l'absence de son principal Ministre.

1608.

Lettre du Président Janin du 24. d'Août.

Difficulté survenuë de la part de l'Espagne.

Le Président trouva à son retour les choses plus embrouillées, & les esprits plus aigris que jamais. Le Président Richardot lui dit, que quoique le Pére Néyen qu'on avoit envoyé en Espagne, ne fût pas revenu, cependant on avoit reçu les ordres de cette Cour, dont le contenu étoit, que le Roy Catholique ne vouloit rien changer ni ajoûter aux propositions faites aux Etats pour la paix, & qu'il ne leur céderoit jamais la Souveraineté qu'à deux conditions : l'une que l'exercice de la Religion Catholique fût rétabli dans toute l'étenduë des Provinces-Unies avec une entiére liberté & sans aucune restriction ; l'autre que dès le jour que la paix seroit concluë, les Etats s'abstinssent du Commerce des Indes, & qu'on leur accorderoit seulement autant de temps qu'il en faudroit pour en faire revenir leurs navires & les marchandises qu'ils y avoient.

On avoit toûjours soupçonné les Espagnols de réserver pour la fin l'article de la Religion, afin de rompre au cas qu'il ne pussent pas faire un Traité avantageux pour le reste. Le Président Janin, sur ce que lui rapporta Richardot de la réponse du Roy d'Espagne, dit : Je vois donc bien, Monsieur, que la rupture est certaine. Je ne le crois pas, repartit Richardot, parce que les Etats ont autant besoin de la paix que leurs ennemis, & que le Roy de France a tant d'autorité sur eux, que s'il veut bien insister un peu fortement sur l'article de la Religion, infailliblement ils le passeront.

Le Président Janin fit inutilement tous ses efforts pour engager les Ambassadeurs des Archiducs à se relâcher au moins en partie sur cet arti-

1608. cle, & à attendre après la conclusion du Traité, à ménager quelque avantage pour les Catholiques de Hollande, l'assûrant qu'il étoit chargé par le Roy d'y travailler, & lui répondant d'en venir à bout; mais que sans cela il n'y avoit plus rien à espérer pour la paix, & qu'il falloit se retirer chacun chez soi.

En effet Barneveld même que tout le monde sçavoit avoir été jusques-là si hautement déclaré pour la paix, proposa au Président Janin de dire aux Ambassadeurs des Archiducs, que les Etats vouloient qu'ils sortissent incessamment de la Haye, parce qu'ils voyoient bien qu'ils n'étoient venus, que pour les amuser & les tromper. Ce n'est pas que Barneveld eût en effet envie de rompre les conférences; mais il espéroit qu'une telle déclaration embarrasseroit ces Ambassadeurs, & les feroit changer de langage, dans la persuasion où il étoit, que quelque mine que fissent les Archiducs, ils n'étoient ni préparez, ni résolus à la guerre: & de plus il se justifioit par-là auprès de la faction du Prince Maurice, qui l'accusoit de vouloir la paix, même aux dépens du bien public.

Mais le Président n'approuva pas cet expédient: premiérement, parce que si les Espagnols le prenoient au mot, & que l'on rompît les conférences, cette rupture arrivant immédiatement après son retour de la Cour de France, ils s'en prévaudroient, pour publier dans toute l'Europe, que c'étoit le Roy qui avoit empêché l'accommodement; & secondement, parce qu'ils se feroient honneur à leur ordinaire, d'avoir sacrifié leurs intérêts au bien de la Religion, sur le refus qu'on leur auroit fait d'en procurer la sûreté dans les Provinces-Unies.

Article de la Religion. Le parti que l'on prit fut de prier les Ambassadeurs des Archiducs de venir dans l'assemblée des Etats, afin d'y déclarer nettement les intentions de leurs Maîtres. Ils le firent de la même maniére que le Président Richardot l'avoit fait au Président Janin, & dirent que l'avance que faisoient leurs Maîtres & le Roy Catholique, de reconnoître la Souveraineté des Provinces-Unies, étoit si considérable, qu'elle valoit bien la peine que les Etats de leur part passassent sur les articles de la Religion & du commerce des Indes, & que sans cela il ne falloit pas penser à la paix.

Le lendemain vingt-uniéme jour d'Août, les Etats priérent les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, de leur donner conseil là-dessus. Les Ambassadeurs des deux nations délibérérent entre eux, & les opinions furent partagées: les Anglois opinérent à ne se point relâcher sur le point de la Religion, & les François au contraire furent d'avis, qu'il falloit au moins trouver quelque tempérament, d'autant plus que le nombre des Catholiques étant fort grand dans les Provinces-Unies, il étoit du bien des Etats, que chacun eût sujet d'être content, sans quoi ils n'y auroit jamais d'union & de concorde assûrée entre eux. Pour ce qui est du commerce des Indes, les Anglois aussi-bien que les François convinrent qu'il falloit imaginer quelque expédient, pour contenter les Espagnols.

1608.

Cet avis ayant été rapporté aux Etats, ils dirent que si après le Traité, le Roy de France leur proposoit quelque chose en faveur des Catholiques, ils tâcheroient de le satisfaire, vû les grandes obligations qu'ils lui avoient; mais qu'ils ne s'engageroient à rien sur ce point par le Traité, ni à la sollicitation du Roy d'Espagne; que les Catholiques de l'Etat, si la chose se faisoit ainsi, regarderoient ce qu'on leur accorderoit, comme une obligation qu'ils auroient à ce Prince; qu'il n'en faudroit pas davantage pour les lui affectionner, pour causer des partialitez dans l'Etat, & y fomenter un parti favorable à l'Espagne.

La paix paroît desespérée.

Une telle réponse fit croire aux Ambassadeurs François, que la paix étoit une affaire désespérée: de sorte qu'ils prirent la résolution de n'en plus parler: mais de proposer seulement une Tréve pour plusieurs années. Cet expédient fut approuvé par les Anglois, & il fut résolu qu'on en feroit la proposition de la part des deux Rois.

Cette proposition se fit par le Président Janin le vingt-septiéme d'Août: mais les esprits étoient tellement disposez, qu'elle auroit été absolument rejettée, sans trois conditions que le Président y ajoûta: la premiére, que les Archiducs traiteroient là-dessus avec les Etats, comme avec des peuples libres; la seconde, que durant la Tréve ceux-ci auroient le commerce libre dans tous les Etats d'Espagne, même aux Indes; la troisiéme qu'ils demeureroient en possession de toutes les Places & Pays qu'ils possédoient actuellement. Les Etats répondirent qu'ils en délibéreroient, quand les Députez des Archiducs leur auroient fait connoître qu'ils ne rejetteroient pas absolument ce parti.

Le Président Janin conféra sur ce sujet avec le Président Richardot, qui lui dit, que selon toutes les apparences, les Archiducs ne voudroient pas faire une Tréve de cette nature, en reconnoissant par un nouvel Acte les Etats pour peuples libres: mais qu'il faudroit ajoûter ce Traité à celui qui avoit été fait pour la suspension d'armes, où cette clause étoit exprimée, & que cela reviendroit au même; que ces Princes avoient tant d'inclination pour l'accommodement, qu'ils s'en tiendroient à la proposition faite aux Etats par les Ambassadeurs des deux Roys, & s'obligeroient à la faire exécuter: mais que le Roy d'Espagne ne ratifieroit point expressément ce Traité, se contentant d'en souffrir l'exécution en ce qui le touchoit sur l'article du commerce.

La réponse de Richardot ayant été communiquée aux Etats, y causa un grand trouble. Tous dirent qu'on voyoit bien que les Espagnols n'avoient en vûë que de les tromper; qu'on sçavoit bien que les Archiducs avoient un plein pouvoir du Roy d'Espagne pour traiter; qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en servir, & que ce refus de la ratification expresse du Roy d'Espagne n'étoit qu'un artifice, par lequel il vouloit se conserver le moyen de rompre la Tréve, quand il le jugeroit à propos.

Intrigues du Prince Maurice.

Le Prince Maurice & sa faction se prévalurent de cette disposition des esprits, pour faire changer de sentiment aux Provinces qui étoient les

 plus

1608. plus portées à la paix. On sema des Ecrits par tout, dont le but étoit de montrer qu'il falloit ou la paix, ou la guerre, & qu'une Tréve quelque longue qu'elle fût, tendoit à la ruïne de leur République. On y rendoit Barneveld odieux, & on le faisoit passer pour un homme vendu aux Espagnols, pour trahir sa patrie. La chose alla si loin, qu'il demanda aux Etats la permission de se retirer. Il s'absenta en effet quelques jours des assemblées, & n'y revint qu'après que les Etats lui eurent député, pour le prier d'y assister comme à l'ordinaire, en l'assûrant qu'ils étoient très-convaincus de sa fidélité, & très-reconnoissans des bons services qu'il rendoit à la République.

La faction du Prince Maurice n'en demeura pas là, & elle entreprit même de rendre suspectes aux Provinces les intentions du Roy, à l'occasion d'un Ambassadeur Extraordinaire, que le Roy d'Espagne venoit d'envoyer à la Cour de France. C'étoit Dom Pédro de Toléde chargé de proposer au Roy les mariages de l'Infante d'Espagne avec Monsieur le Dauphin & de l'Infant avec une fille de France. Le Nonce avoit ordre du Pape de seconder l'Ambassadeur d'Espagne, & l'on n'avoit point fait mystére de cette négociation. On fit donc entendre aux Provinces que le Roy de France alloit s'unir avec le Roy d'Espagne aux dépens des Etats, & que cette union projettée étoit la cause du changement de la conduite des Ambassadeurs des Archiducs, & de la proposition d'une Tréve pernicieuse, au lieu de celle qu'on avoit d'abord faite d'une paix qui pouvoit être utile, supposé la garantie des deux Roys.

Les Députez des Archiducs sont obligez de se retirer.

Tous ces bruits & tous ces écrits animérent tellement le peuple contre les Députez des Archiducs, qu'ils avoient sujet d'en craindre quelque insulte. C'est pourquoi comme les choses n'avançoient point du tout, les personnes les plus sages des Etats, & les Ambassadeurs de France leur conseillérent de se retirer, leur absence pouvant contribuer à diminuer l'aigreur des esprits. Ils suivirent leur avis, & retournérent à Bruxelles sur la fin de Septembre.

La Négociation ne laisse pas de continuer pour cela.

On ne laissa pas de négocier toûjours, comme les Ambassadeurs de France le leur avoient promis : car depuis quelque temps ils agissoient tout-à-fait de concert, & la bonne intelligence étoit telle entre eux, comme on le voit par quelques Lettres que les Présidens Janin & Richardot s'écrivirent depuis, qu'elle alloit jusqu'à une entiére confiance.

Dans les négociations du Président Janin.

Les libelles dont j'ai parlé avoient fait tant d'impression sur les esprits, que le Président Janin crut qu'il étoit nécessaire de les réfuter. Il fit un Ecrit qu'il publia, après l'avoir lû tout du long le treiziéme d'Octobre dans l'assemblée des Etats, & en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, de Dannemark, des Electeurs Palatin & de Brandebourg, du Marquis d'Anspach, & du Landgrave de Hesse qui l'avoient autorisé. Il y montra les avantages de la Tréve pour les Provinces-Unies aux conditions proposées, la foiblesse des raisons alléguées dans les Ecrits qui avoient couru, & les inconvéniens de la guerre beaucoup plus grands, que

que ceux qu'on oppoſoit à la Tréve, quand ceux-ci euſſent été auſſi réels qu'on le prétendoit. 1608.

Ce diſcours fut bien reçû de l'aſſemblée ; & c'eſt ce qui obligea le Prince Maurice d'y repliquer par une Lettre, qu'il adreſſa aux Provinces, afin qu'elles empêchaſſent leurs Députez aux Etats, de ſe preſſer d'accepter la Tréve. Ces contrebatteries étoient cauſe que les choſes demeuroient toûjours en ſuſpens ; & cependant le Préſident Richardot écrivit au Préſident Janin, que s'il ne pouvoit faire autrement, il ajoûtât au Mémoire préſenté aux Etats touchant la Tréve, le nom du Roy d'Eſpagne, & que les Archiducs tant en leur nom qu'au nom du Roy d'Eſpagne, *ont déclaré & déclarent, ſelon qu'ils ont déja fait par la Tréve du vingt-quatriéme d'Avril, qu'ils ſont contens de traiter avec les dits ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies, en qualité & comme les tenant pour Pays, Provinces & Etats libres, ſur leſquels ils ne prétendent rien.*

Cette clauſe propoſée par le Préſident Janin comme de lui-même, ainſi que Richardot l'en avoit prié, adoucit un peu les Etats ; & comme il leur repréſenta en même-temps, qu'ayant la garantie des deux Roys, ils n'avoient rien à craindre de la puiſſance d'Eſpagne, ils parurent un peu plus dociles. Deux Lettres que le Roy écrivit, l'une aux Etats, & l'autre au Prince Maurice leur donnérent beaucoup à penſer. La premiére ne contenoit qu'un ſimple conſeil d'accepter la Tréve à des conditions raiſonnables : il y faiſoit toutefois aſſez entendre, qu'il n'étoit pas trop content des Etats, qui ſembloient faire ſi peu de compte de ſes avis : mais la ſeconde étoit très-vive, & leur déclaroit qu'après s'être intéreſſé à leurs affaires comme un ami véritable & ſincére, il ne s'en inquiéteroit pas davantage, & les laiſſeroit prendre tel parti qu'ils jugeroient à propos. Le Prince Maurice que cette Lettre regardoit principalement, en fut très-inquiet, ſçachant que ſans l'appuy du Roy, ſa fortune tomberoit, ſoit durant la paix, ſoit durant la guerre, & il déſavoua en préſence des Ambaſſadeurs François, tout ce qu'un nommé Lambert qu'il avoit envoyé à la Cour de France, y pourroit avoir dit de mal à propos : mais nonobſtant ce deſaveu, il continua d'animer les Provinces à la guerre ; & cette négociation traîna encore près de ſix mois. C'étoient toûjours les Provinces de Hollande & de Zélande qui étoient les plus difficiles à ſatisfaire, parce que le Prince Maurice y avoit beaucoup de crédit.

Dès que les Députez de Zélande furent de retour à la Haye, d'où ils étoient partis pour aller prendre de nouvelles inſtructions des Villes de cette Province, les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre firent une nouvelle remontrance à l'aſſemblée, pour engager tous les membres qui la compoſoient à ſe réunir dans le même avis, & pour leur faire envisager les pernicieuſes conſéquences de leur déſunion. *Inſtances des Ambaſſadeurs de France pour porter les Etats à ſe raſſembler.*

La réſiſtance de la Zélande & de quelques Villes de Hollande étoit principalement fondée ſur ce qu'elles prétendoient, que la liberté & l'indépendance que les Eſpagnols leur accordoient, n'étoient point exprimées

1608. mées en termes assez forts & assez formels, & sur ce que le Roy d'Espagne refusoit d'en donner une plus ample déclaration.

Les Ambassadeurs leur représentérent, qu'on étoit surpris par tout, de ce que des gens aussi sages qu'eux, hésitoient si long-temps à recevoir l'offre qu'on leur faisoit de les reconnoître pour des peuples libres & indépendans, qui étoit l'unique but, où ils avoient visé depuis quarante ans, & un avantage qu'ils s'étoient procuré à la pointe de l'épée, aux dépens de tant de sang, & avec tant de dangers & de fatigues, & que l'ayant obtenu, ils s'amusassent à pointiller sur des formalitez inutiles, qui ne rendroient le Traité ni plus sûr, ni plus authentique; que le refus que le Roy d'Espagne faisoit d'une plus ample déclaration de leur liberté & de leur indépendance d'ailleurs suffisamment exprimées, n'étoit que pour épargner à une aussi puissante Monarchie que la sienne, quelque partie de la honte & du deshonneur que lui faisoit un Traité de cette nature.

Discours que leur fit le Président Janin.

„ Mais on se promet peut-être, dit le Président Janin qui portoit la „ parole à l'ordinaire, & est vrai-semblable, que c'est l'espérance de „ ceux qui rejettent opiniâtrément la Tréve, que les Roys sont trop inté„ ressez en votre conservation, pour vous laisser perdre, & que par „ raison d'Etat, ils seront contraints de vous servir. Ne faites pas une „ faute irréparable sur un fondement si peu assûré ; car vous y seriez „ trompez; & afin que personne n'en puisse douter ci-après, nous vous „ déclarons, comme en ayant charge & commandement exprès de nos „ Roys, que si vos adversaires refusent la Tréve, selon les articles qui „ vous ont été présentez de notre part, c'est leur intention de vous as„ sister & secourir de leurs forces & moyens, non seulement comme du „ passé, mais plus puissamment, s'il en est besoin: comme au contraire „ si la rupture avient de votre côté, & que vous méprisiez le conseil „ qu'ils vous donnent, vous ne devez attendre aucun secours d'eux, „ pour ce que le refus que vous aurez fait d'accepter des conditions si „ sûres, honorables & avantageuses pour votre Etat, rendront vo„ tre guerre injuste, & eux ne veulent rien faire qui soit sujet à blâ„ me, & dont ils puissent recevoir du reproche, au lieu d'en être prisez „ & louez.

„ Recevez-donc, continua-t-il en finissant son discours, le conseil „ que nos Roys vous donnent, le jugeant non seulement utile, mais du „ tout nécessaire en l'état auquel sont vos affaires, & à l'inclination du „ plus grand nombre des Provinces. Nous en prions de toute affection „ Messieurs de la Province de Zélande; & comme leur Province est vé„ ritablement l'une des plus importantes de cet Etat, qu'ils veuillent „ aussi être les premiers à se laisser vaincre, puisqu'il est ainsi requis pour „ le salut commun de tous. Nous faisons la même priére à son Excel„ lence le Prince Maurice, à Monsieur le Comte Guillaume, qui ont „ travaillé, & couru beaucoup de périls, pour établir, affermir & a„ grandir cet Etat, & qu'à présent les choses sont reduites à cette né„ cessité, de ne pouvoir choisir autre conseil, que celui que nous leur

„ don-

1608.

„ donnons, d'en faire autant avec nous envers la Province de Zélande, „ afin de se rendre auteurs par ce moyen, de leur réunion, sans laquelle ils ne peuvent attendre que la ruïne entiére de leur Etat, & qu'ils „ puissent dire avec joye & contentement, ce que dit Phocion grand „ & sage Capitaine à ses concitoyens de la Ville d'Athénes, & d'un „ conseil qu'il avoit dissuadé, qui néanmoins entrepris & exécuté contre „ son avis succéda heureusement, qu'il ne se repentoit pas d'avoir rejetté un conseil qu'il jugeoit en sa conscience leur devoir être dommageable; mais qu'il étoit très-aise que le succès en eût été meilleur & „ plus heureux qu'il n'avoit pensé.

Ce fut le dix-huitiéme de Novembre, que ce discours fut prononcé dans l'assemblée des Etats: & comme les Députez de Zélande n'avoient point d'autre pouvoir que de proposer les raisons contre la Tréve, il fallut qu'ils retournassent, pour prendre de nouveaux ordres. Les Etats les firent accompagner de leurs Députez, pour représenter aux Zélandois l'utilité & la nécessité de la Tréve, & pour aller dans les Villes de cette Province, faire aux Bourguemaîtres les mêmes remontrances.

Le Prince Maurice parut un peu ébranlé. Les Ambassadeurs de France ménagérent chez eux une entrevuë entre lui & Barneveld. Ils les réconciliérent ensemble; & c'est ce qu'ils étoient obligez de faire de temps en temps entre les Chefs des deux partis, dont l'un vouloit la tréve, & l'autre la guerre: ainsi il y avoit beaucoup d'apparence, que la division qu'on appréhendoit entre les Provinces, n'arriveroit point. Il n'étoit plus guéres question que de l'agrément du Roy d'Espagne, parce que les Archiducs avoient promis de s'en tenir au projet que les Ambassadeurs de France & d'Angleterre avoient proposé aux Etats; mais on doutoit fort que le Roy d'Espagne donnât cet agrément, vû que depuis si long-temps la réponse ne venoit point, quoiqu'il y eût sans cesse des couriers en chemin, qui alloient de Flandre en Espagne, & d'Espagne en Flandre pour ce sujet.

C'est ce qui obligea les Ambassadeurs de France & d'Angleterre d'écrire au Président Richardot, pour qu'il obtînt une Lettre de Monsieur l'Archiduc, par laquelle il confirmât ce que ce Président avoit écrit au Président Janin, que si l'on ne pouvoit amener les Etats à consentir à la Tréve sans y faire mention du Roy d'Espagne, on pouvoit promettre cet article, sçavoir, *que les Archiducs tant en leur nom qu'au nom du Roy d'Espagne, sont contens de traiter avec lesdits sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies, en qualité & comme les tenans pour Pays, Provinces & Etats libres sur lesquels ils ne prétendent rien.*

Bon effet qu'il produisit.

L'Abbé de Preaux neveu de Monsieur de Villeroy fut chargé de porter cette Lettre, & d'agir à Bruxelles, pour avoir celle que l'on demandoit de l'Archiduc. Il obtint ce qu'il souhaitoit; & dèslors les Ambassadeurs des deux Roys commencérent à avoir plus d'espérance que jamais, de mettre fin à cette importante affaire.

La déclaration que le Roy fit faire en même-temps par le Nonce à Dom

1608. Lettre de M. de Villeroy au Président Janin du 16. Dec. 1608.

Dom Pédro de Tolède, de la résolution où il étoit de prendre hautement le parti des Hollandois, & de les défendre avec toutes ses forces, si l'Espagne refusoit la Tréve suivant le projet agréé par les Archiducs, ne contribua pas peu à l'avancement de la négociation : mais comme la suspension d'armes expiroit à la fin de l'année, on la prolongea jusqu'au quinziéme de Février de la suivante, en résolution de tout terminer dans cet intervalle. Les Ambassadeurs des deux Roys déclarérent de nouveau aux Etats, qu'il falloit s'en tenir au projet agréé par eux & par les Archiducs, puisqu'enfin la Zélande & Amsterdam consentoient à traiter de la Tréve sur ce plan, ainsi que leurs Députez l'avoient déclaré à leur retour.

Projet sur lequel il fut résolu de négocier.

Les Etats y consentirent, & donnérent un écrit aux Ambassadeurs, où ils exprimérent les principaux articles de ce projet ; „ sçavoir que les „ Archiducs déclareront tant en leur nom qu'en celui du Roy d'Espa„ gne, qu'ils sont contens de traiter avec lesdits sieurs Etats Généraux „ en qualité & comme les tenans pour Pays, Provinces & Etats libres, „ sur lesquels ils ne prétendent rien . . . qu'aussi ne seront admis aucuns „ points és causes Ecclésiastiques ni seculiéres contre ladite liberté, ni „ nouveaux délais sur le trafic & navigations aux Indes.

„ Ils ajoutérent qu'en cas que de la part du sieur Roy d'Espagne ou „ des Archiducs soit soutenu le contraire, & qu'ils y persistent plus que „ huit jours, le Traité sera rompu, &c. Le Président Janin obtint encore des Etats, que cette déclaration seroit mise au bas du projet.

Cet écrit fut exigé par les Ambassadeurs médiateurs, pour abréger la négociation, & obliger les Etats à ne se point dédire de la conclusion, les autres articles ne devant pas vrai-semblablement produire des difficultez insurmontables : mais il falloit prendre la même précaution du côté des Archiducs ; car quoique les Lettres de l'Archiduc & du Président Richardot dont j'ai parlé, écrites au Président Janin & aux autres Ambassadeurs, continssent une pareille promesse touchant ces principaux articles, néanmoins leurs délais, sous prétexte d'attendre le retour du Confesseur de l'Archiduc envoyé à la Cour d'Espagne pour en avoir encore quelques réponses, les faisoient soupçonner de n'agir pas avec sincérité, & donnoient sujet de craindre que le Roy Catholique ne revoquât, ou ne modifiât le plein pouvoir de traiter, qu'il avoit donné aux Archiducs.

1609. *Les Parties s'assemblent à Anvers.*

Cependant on étoit convenu, que les Ambassadeurs des deux Roys & ceux des Archiducs se trouveroient à Anvers, principalement pour convenir de ces préliminaires. Les premiers s'y rendirent l'onziéme de Février, & y trouvérent le Président Richardot. Ils lui déclarérent de bouche, comme ils avoient déja faits par Lettres, qu'ils vouloient avoir l'Ecrit des Archiducs sur les points dont il étoit question, afin d'être assurez qu'ils ne travailleroient point inutilement pour la Tréve, & lui déclarérent que s'ils ne l'avoient le vingt-quatriéme du mois, ils se retireroient, & romproient la négociation ; & pour lui montrer que c'é-

c'étoit une résolution prise, ils firent demeurer au Port les Navires qui les avoient amenez. 1609.

Richardot eut beaucoup de peine à s'y résoudre. Il demanda quelques jours pour délibérer, & de plus que la suspension d'armes fût prolongée jusqu'à la fin du mois; ce qui lui fut accordé. Il fallut enfin que les Archiducs qui ne vouloient point rentrer en guerre, en passassent par là; & le Président Richardot rapporta de Bruxelles, où il étoit allé pour ce sujet, un acte de ces Princes, par lequel eux & le Roy d'Espagne consentoient qu'on traitât avec les Provinces-Unies, comme avec des peuples libres. Cet acte contenoit aussi les autres articles, excepté que sans faire mention des Indes, on avoit mis en général que la Tréve qu'on alloit conclure seroit par tout.

Cette omission devoit faire de la difficulté de la part des Etats: mais les Ambassadeurs des deux Roys espérérent venir à bout de cet obstacle, veu que la clause générale de la Tréve universelle renfermoit suffisamment la particuliére, & que l'on pourroit suppléer par quelque autre expédient à une telle omission. Ainsi ils mandérent aux Etats qu'ils pouvoient envoyer leurs Députez à Bergopsom, comme on en étoit convenu, supposé qu'on pût obtenir des Archiducs l'acte dont il étoit question, & l'on prolongea encore de vingt jours la suspension d'armes pour expédier le reste.

Les Ambassadeurs se rendirent à Bergopsom, où les Députez des Etats les attendoient; & ayant fait lire dans leur assemblée un écrit contenant tout ce qui avoit été traité avec les Plénipotentiaires des Archiducs, il y fut approuvé; & de là ils passérent tous ensemble à Anvers, pour regler avec ceux-ci le reste des articles.

Mort du Duc de Cléves & de Juliers qui fait un nouvel obstacle à la Négociation.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Jean Guillaume Duc de Cléves & de Juliers qui ne laissoit point d'enfans; & cet incident étoit capable de renverser tout ce qui avoit été fait jusques-là pour la Tréve.

Lettre du Roy au Président Janin du 3. Avril 1609.

Ce Prince avoit eu quatre sœurs: l'aînée avoit été mariée à un Prince de la Maison de Brandebourg. Elle n'avoit laissé qu'une fille, que l'Electeur de ce nom avoit épousée; & en vertu de ce mariage il prétendoit à la succession.

Le Duc de Neubourg oncle de l'Electeur Palatin avoit épousé la seconde sœur du Duc de Cléves, dont il avoit des enfans mâles qui en cette qualité, quoi que fils de la cadette, soûtenoient qu'ils devoient être préferez à l'Electrice de Brandebourg.

Le Duc des deux Ponts avoit épousé la troisiéme, dont il avoit aussi laissé des fils. La quatriéme avoit été mariée au Marquis de Burgau fils de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche, & n'en avoit point eu d'enfans; de sorte que le différend ne pouvoit être qu'entre le Marquis de Brandebourg, dont la femme étoit fille de la sœur aînée du Dnc de Cléves, & le fils aîné du Duc de Neubourg comme enfant mâle de la seconde.

Le Roy avoit prévû les inconveniens de la mort du Duc de Cléves, &

& avoit fait son possible, pour engager les Princes intéressez à convenir entre eux sur leurs prétentions, avant qu'elle arrivât; mais il n'avoit pû en venir à bout.

L'Electeur de Brandebourg qui avoit depuis peu succédé aux Etats de feu son pére, étoit actuellement dans la Prusse Ducale, pour obtenir du Roy de Pologne l'investiture de ce Duché. Le Duc de Neubourg, n'étoit ni assez puissant pour s'emparer de la succession par les armes, n'étant point aidé par l'Empereur avec qui il étoit brouillé, ni en état de soutenir la guerre contre l'Electeur de Brandebourg, qui seroit secondé par l'Electeur Palatin son ami. Quant à l'Empereur, outre les brouilleries qui étoient entre lui & son frére le Roy de Hongrie, ses propres sujets de la Religion Protestante lui donnoient trop d'occupation en Bohême & en Autriche, pour pouvoir par lui-même entrer dans cette querelle: mais il y avoit beaucoup d'apparence, qu'il se serviroit de l'Archiduc Albert, & que ce Prince envoyeroit ses troupes des Pays-bas, pour se saisir des Etats de Cléves & de Juliers, sous prétexte de les tenir en sequestre au nom de l'Empereur, parce que ces Etats relevoient nuëment de l'Empire. C'étoit ce que le Roy appréhendoit, & ce qu'il étoit résolu de ne point souffrir, prévoyant bien que la Maison d'Autriche étant une fois en possession, feroit valoir les prétentions du Marquis de Burgau, & en obtiendroit une partie par l'accommodement.

Pour ces raisons le Roy envoya ordre au Président Janin, de déclarer nettement ses intentions au Président Richardot, & de lui faire entendre, qu'il ne pourroit souffrir, que l'Archiduc entreprît rien par voye de fait contre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ses amis & alliez, & qu'il espéroit que les peines qu'il avoit prises pour lui procurer la Tréve, l'empêcheroient de l'offenser en cette rencontre. Il ordonna aussi au Président Janin de parler de cette affaire aux Etats, qui étoient encore plus intéressez que lui, à ne pas permettre que l'Archiduc se saisît d'un Pays, qui lui donneroit une entrée libre dans les Provinces-Unies, de faire entrer le Prince Maurice & Barneveld dans ses vûës, & de suspendre, s'il en étoit besoin, la conclusion de la Tréve: parce qu'il étoit résolu de faire ouvertement la guerre à l'Espagne & aux Archiducs, plûtôt que de permettre, que les Duchez de Cléves & de Juliers tombassent entre leurs mains.

Le Roy s'attendoit bien que ces remontrances seroient du goût des Etats; & effectivement ils paroissoient résolus, supposé qu'ils dûssent être secondez du Roy, à ne pas souffrir que la Maison d'Autriche prît pied dans les Duchez dont il s'agissoit.

On ne laisse pas de passer outre, & de conclurre une nouvelle Treve pour douze ans.

Lorsque ces ordres du Roy furent apportez au Président Janin, il n'étoit plus temps de suspendre la conclusion du Traité, d'autant que tous les articles qui concernoient les deux Puissances étoient reglez, & qu'il n'y avoit plus rien à terminer que ce qui regardoit les intérêts de quelques particuliers. On delibéra là-dessus; & après avoir tout bien consideré, on jugea que les choses étant si avancées, il ne convenoit pas de

de reculer; que les droits des prétendans pourroient être débattus sans préjudice de la Tréve, & qu'elle pourroit même subsister en cas que la guerre s'allumât de ce côté-là, d'autant que les Archiducs & les Etats aussi-bien que la France, ne devoient agir pour le parti qu'ils prendroient, que comme auxiliaires. Ainsi le Traité de Tréve pour douze ans, contenant trente-huit articles, fut conclu & signé le neuviéme d'Avril. 1609.

„ Il commençoit ainsi. Comme ainsi soit que les Sérénissimes Princes Archiducs Albert & Isabella Clara Eugenia, &c. ayent dès le vingt-quatriéme d'Avril 1607. fait une Tréve, & cessation d'armes pour huit mois avec Illustres Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, en qualité & comme les tenans pour Etats, Provinces & Pays libres, sur lesquels ils ne prétendoient rien, laquelle Tréve devoit être ratifiée avec pareille déclaration par la Majesté du Roy Catholique, en ce qui le pouvoit toucher, & lesdites ratifications & déclarations delivrées ausdits sieurs Etats trois mois après icelle Tréve, comme il s'est fait par Lettres Patentes du dix-huitiéme Septembre audit an: & outre ce, procuration spéciale donnée ausdits sieurs Archiducs du dixiéme Janvier 1608. pour, tant en son nom comme au leur, faire tout ce qu'ils jugeroient convenable, pour parvenir à une bonne paix ou Tréve à longues années, &c.

Teneur de ce Traité, où la souveraineté des Etats est reconnuë.

Cette reconnoissance de la liberté des Etats par les Archiducs & par le Roy d'Espagne fut non seulement exprimée dans cette espéce d'exorde du Traité; mais encore dans le premier article, que l'on peut regarder comme le capital, & qui dût être bien dur & bien difficile à passer pour le Roy d'Espagne, dont les deux derniers prédécesseurs avoient porté si haut la puissance de cette Monarchie, & s'étoient rendus si redoutables à toute l'Europe.

Par le second article, le temps de la Tréve étoit déterminé à douze ans tant par mer que par terre, entre le Roy d'Espagne, les Archiducs & les Etats Généraux, sans exception de lieux & de personnes. Sous cette généralité étoient comprises les Indes, autre point qui avoit beaucoup coûté au Roy d'Espagne à lâcher.

Par le troisiéme chacun demeuroit en possession de ce qu'il tenoit; & les Bourgs, Villages & Hameaux étoient joints aux Villes dont ils dépendoient. Cet article avoit aussi été fort disputé, à cause des Villes que les Hollandois tenoient en Flandre & en Brabant, & par lesquelles leur Domaine s'étendoit jusques fort proche de Bruxelles & d'Anvers.

Par plusieurs des articles suivans, la maniére & la sureté du commerce étoient réglées avec beaucoup d'avantage pour les Hollandois; & il y eut encore un article secret à part, pour expliquer plus en détail ce qu'on leur accordoit là-dessus dans les autres.

Par le trente-septiéme, les Archiducs s'obligeoient à donner dans trois mois en bonne & dûë forme, la ratification du Roy d'Espagne pour ce Traité. Les autres contenoient les clauses ordinaires dans la plûpart des

1609. Traitez, & concernoient les droits des particuliers, spécialement de la Maison de Nassau, dont le Roy avoit extrêmement recommandé les intérêts à ses Plénipotentiaires, & à quoi l'on avoit pourvû à leur sollicitation dans les Etats, indépendemment du Traité; & de plus par un article à part, les Archiducs s'obligeoient à payer en deux termes aux héritiers du feu Prince d'Orange, trois cens mille florins pour quelque prétentions de cette Maison.

L'article de la liberté de la Religion pour les Catholiques dans les Provinces-Unies, au moins pour les dépendances des Villes du Brabant qui restérent aux Hollandois, ne fut point exprimé dans le Traité, & les Etats refusérent constamment de consentir qu'il y fût inséré: mais les Ambassadeurs François promirent aux Archiducs qu'après le Traité conclu, ils solliciteroient fortement la chose de la part du Roy, & qu'ils l'obtiendroient.

L'approbation que les Plénipotentiaires de l'Archiduc donnérent à cet expédient, qui ôtoit au Roy d'Espagne, & laissoit au Roy de France l'honneur d'obtenir des Hollandois un point de cette nature & de cette importance, persuada plus que tout le reste, que les Espagnols vouloient tout de bon voir la fin de la guerre.

Les Ambassadeurs François tinrent leur parole, & tirérent promesse des Etats & de Monsieur le Prince Maurice, que le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine seroit publiquement en usage dans les lieux dont il étoit question, comme il y avoit été au temps passé. Ils en donnérent un certificat par écrit aux Députez des Archiducs, promirent au nom du Roy, que si dans la suite il se faisoit quelque contravention à cet égard, sa Majesté employeroit les instances les plus fortes, pour y mettre ordre. Ils exhortérent aussi les Etats à permettre aux Catholiques dans toute l'étenduë de leur domination l'exercice particulier de leur Religion au moins par tolérance; conseil auquel ils se conformérent dans la suite.

Les Rois de France & d'Angleterre s'obligent à les garantir.

Peu de temps après les deux Roys firent & signérent le Traité de garantie, où celui de la Ligue défensive fait avant la Tréve, fut compris. Ainsi fut établie la Souveraineté de la République de Hollande. Elle reconnut par sa Lettre de remerciement au Roy, qu'elle lui en avoit toute l'obligation, & après lui à la grande prudence du Président Janin, qui en effet répondit parfaitement à l'idée qu'on avoit de sa personne, comme d'un des plus habiles hommes qu'il y eût en Europe, pour conduire une négociation.

Importance de cette négociation.

Il ne s'étoit guéres vû de long-temps d'affaire plus difficile à manier. Il s'agissoit de soustraire à la domination du plus puissant Prince de l'Europe, une partie considérable de son Etat, de l'amener jusqu'à reconnoître expressément & par un acte public & authentique pour souverains legitimes de leurs pays, des peuples qui constamment avoient été ses sujets, qu'il avoit toûjours traitez de rebelles, & qui avoient effectivement secoué le joug par une révolte. Le Président se rendit tellement maître de cette affaire, que les Hollandois en passérent presque par tout

ce

ce qu'il voulut, nonobstant les embarras que lui causoient les factions opposées de Barneveld & du Prince Maurice, qui partageoient les Etats. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour ce Président fut que même le Roy d'Espagne & les Archiducs eurent recours à son autorité & à son adresse, pour modérer les prétentions excessives des Hollandois, & qu'ils furent contraints de lui remettre leurs intérêts entre les mains. Les Anglois à la faveur de la médiation qui leur étoit commune avec la France, traversérent long-temps sous-main ce Traité; mais ils furent obligez les quatre derniers mois, de suivre en tout les conseils & la direction du Président; & on convint par tout, que cette Tréve qui donna moyen aux Etats d'établir & de régler leur Gouvernement, fut son ouvrage. La Lettre dont je viens de parler, par laquelle les Etats témoignérent au Roy leur reconnoissance, doit être inserée ici pour la gloire de ce Prince & de son principal Ministre.

LETTRE DES ETATS GENERAUX AU ROY, du 22. de Juin 1609.

SIRE,

Lettre de remerciement des Etats Generaux au Roy.

„ Le Sieur Président Janin Ambassadeur de votre Majesté, prenant „ congé de Nous pour s'en retourner en France, Nous avons jugé être „ de notre devoir de remercier bien-humblement votre Majesté, que „ son bon plaisir a été d'envoyer par deçà un tel Personnage, qui nous „ a laissé beaucoup de témoignages de sa très-grande expérience, ju„ gement, prudence, & bonne conduite és grandes affaires, & qui „ par magnanimité & singuliére dextérité a surmonté toutes sortes de „ difficultez qui se sont offertes: tellement que tous les gens de bien „ ont grand contentement de lui & de ses actions, louent & remer„ cient de bon cœur votre Majesté particuliérement de ce bienfait, „ comme nous faisons aussi de ses Lettres du dix-septiéme May, & de „ la Ligue & garantie de la Tréve concluë entre votre Majesté & le „ Roy de la grande Bretagne, & Nous conjointement. Ledit sieur Pré„ sident retourne si bien informé & instruit de la présente constitution „ de notre Etat, que celle-ci ne portera que son rapport, fors que „ nous assûrons votre Majesté, qu'après Dieu nous tenons la conser„ vation de cet Etat des mains d'icelle, & que nous & notre poste„ rité demeurerons à jamais obligez de la reconnoître avec toutes sor„ tes de gratitudes, & bien humbles services, & n'ayant rien plus cher „ ni plus en recommandation, que de suivre ses très-sages conseils & „ avis, & de les tenir pour régle en la conduite & direction de nos af„ faires, nous avons ferme confiance, que votre Majesté nous conti-

 „ nuera

1609. „ nuera ses paternelles affections, secours & assistance, comme nous „ l'en prions bien humblement, & le Créateur, SIRE, de vouloir „ conserver la Royale Personne de votre Majesté en très-parfaite santé „ & très-longue vie. De la Haye ce vingt-deuxiéme de Juin 1609. „ De votre Majesté les bien-humbles serviteurs, les Etats Généraux des „ Pays-Bas-Unis. *Et plus-bas:* Par Ordonnance d'iceux.

AERCENS.

L'Expérience a montré que leur postérité n'a pas toûjours tenu à l'égard de nos Roys, la parole qu'ils donnoient pour elle dans cette Lettre: mais les intérêts de l'Etat qui sont les regles des Souverains, changent par la suite des temps, & la puissance de Loüis le Grand étant devenuë aussi redoutable à toute l'Europe, que celle de Henri le Grand leur avoit été utile, ils ont cru devoir changer de conduite, & pouvoir oublier par le changement des conjonctures, les obligations qu'ils avoient à la Couronne de France.

Après le détail que je viens de faire de cette fameuse négociation, dont je n'ai point voulu interrompre l'Histoire, & qui m'a conduit jusqu'à l'an 1609. je vais reprendre en peu de mots la suite de ce qui se passa de plus remarquable en France l'année precédente.

Naissance d'un troisiéme fils de France.

La paix qu'on avoit alors au dedans & au-dehors de l'Etat, ne pouvoit guéres fournir de grands évenemens. La naissance d'un troisiéme fils de France, & la mort de quelques personnes illustres de la Cour furent les plus importans. Le Prince dont la Reine accoucha le vingt-cinquiéme d'Avril 1608. à Fontainebleau, & à qui on donna le titre de Duc d'Anjou, fut depuis dans la cérémonie publique du Baptême, nommé Gaston, nom fort ordinaire aux Princes de la Maison de Foix, dont il descendoit par la Reine Catherine de Navarre Comtesse de Foix sa trisayeule, & on y ajoûta celui de Jean Baptiste. Il fut depuis appellé Duc d'Orleans après la mort du jeune Prince son frére, qui étoit né un an avant lui.

Mort de Henri de Bourbon Duc de Montpensier.

La joye que la naissance de ce Prince causa au Roy, le consola de la perte qu'il avoit faite deux mois auparavant de Henri de Bourbon Duc de Montpensier, Prince plein de bonnes qualitez. Il mourut n'étant âgé que de trente-cinq ans, & ne laissa qu'une fille toute jeune, qui fut depuis mariée au jeune Prince Gaston dont je viens de parler.

Cette mort fut suivie quelques mois après de celle de Pomponne de Belliévre Chancelier de France, qui avoit servi dans les Ambassades & en d'autres Emplois sous cinq de nos Roys avec la réputation d'une grande prudence, & dont le Roy régnant disoit, qu'il ne connoissoit point de plus homme de bien à la Cour. Nicolas Brulart sieur de Sillery qui avoit déja les Sceaux, lui succéda dans la dignité de Chancelier de France.

Le Duc de Nevers est envoyé à

Le Roy depuis l'exaltation de Paul V. sur la Chaire de saint Pierre, ne lui avoit point encore envoyé l'Ambassade qu'on appelle d'Obédien-

ce.

ce. Il choisit pour cette fonction Charles de Gonzague Duc de Nevers, qui s'étant embarqué le premier d'Octobre 1608. avec un magnifique équipage, fit le vingt-cinquiéme de Novembre son entrée à Rome, où Monsieur de Bréves étoit alors Ambassadeur ordinaire. Le Duc reçut en cette rencontre autant d'honneur & de satisfaction de la Cour de Rome, que le feu Duc de Nevers son pére en avoit eu de mécontentement en 1599. sous le Pontificat de Clément VIII. lorsqu'il y fut envoyé, pour traiter de l'Absolution du Roy.

1609. Rome pour l'Ambassade d'Obédience.

La mort de Ferdinand de Médicis grand Duc de Toscane oncle de la Reine fit prendre le deuil à la Cour, au commencement de l'année suivante 1609. mais on le quitta pour la cérémonie du mariage de deux Princes. L'un fut celui du Duc de Vendôme fils naturel du Roy avec Françoise de Lorraine fille unique & héritiére du Duc de Mercœur. C'étoit un des articles du Traité que ce Duc avoit fait avec le Roy, lorsqu'il se soûmit à lui, & lui remit entre les mains le Gouvernement de Bretagne, où il avoit entretenu le parti de la Ligue si long-temps, & avec tant d'opiniâtreté.

Mariage du Duc de Vendôme avec la fille du Duc de Mercœur.

L'autre mariage fut celui de Henri Prince de Condé premier Prince du Sang, avec Charlote Marguerite de Montmorenci fille du Connétable, Dame d'une beauté singuliére : mais dont les attraits quelques mois après son mariage causérent bien du fracas à la Cour.

Et du Prince de Condé avec Marguerite de Montmorenci.

Le Roy toûjours foible de ce côté-là, avoit eu quelque commencement de passion pour Mademoiselle de Montmorenci avant qu'elle fût mariée. On s'en étoit apperçû, & on avoit espéré en même-temps, que quand elle seroit une fois engagée par le mariage, il n'y penseroit plus: mais le contraire arriva, & de telle maniére que ce Prince ne sauvoit pas même trop les apparences.

Amour du Roy pour cette Dame.

On peut aisément s'imaginer le chagrin, que cet amour causa au Prince de Condé, qui n'y vit point de meilleur reméde, que d'éloigner la Princesse de la Cour ; ce qu'il fit, en l'envoyant à une maison de campagne. Le Roy plus touché encore de son absence, qu'il n'affectoit de paroître offensé des soupçons du Prince Condé, le pria de la faire revenir à la Cour, & sur quelque difficulté qu'il en fit, se fâcha contre lui.

Chagrin qu'en eut le Prince son Epoux.

Le Prince qui avoit pris son parti là-dessus, parut condescendre à la volonté du Roy ; & faisant semblant d'aller querir lui-même la Princesse, fit sous-main préparer des relais sur la route des Pays-Bas, & au lieu de prendre le chemin de Paris, gagna Landreci en grande diligence.

Qui se retire aux Pays-Bas.

Le Cardinal Bentivoglio relatione della fuga del Prencipe di Condé.

Y étant arrivé, il dépêcha un Gentilhomme vers l'Archiduc Albert qui étoit alors à Mariemont, pour lui dire en général le sujet de sa retraite, & le prier de lui permettre de l'aller trouver. Cette demande embarassa fort l'Archiduc qui appréhendoit de se brouiller avec le Roy. Il s'excusa au Prince sur l'entrevûë qu'il lui demandoit, & lui fit entendre par le Gentilhomme, qu'il ne pourroit pas non plus lui permettre de séjourner dans ses Etats: mais qu'il auroit toute liberté d'y passer, s'il vouloit

1609. loit se retirer ailleurs. Sur ce refus, le Prince qui ne pouvoit plus reculer, passa au Duché de Juliers, & de là à Cologne, où le Magistrat lui permit de demeurer, comme dans une Ville libre, & parfaitement neutre par rapport à la France & à l'Espagne.

Le Roy envoye à l'Archiduc pour le prier de ne lui point donner retraite.

Dès que le Roy eut le premier avis de la retraite du Prince de Condé, il envoya après lui Monsieur de Praslin, avec ordre, s'il ne pouvoit le joindre avant qu'il fût sorti du Royaume, d'aller trouver l'Archiduc, pour le prier de le faire arrêter dans ses Etats. Monsieur de Praslin & Monsieur de Berni Ambassadeur de France à Bruxelles pressérent vivement l'Archiduc là-dessus, en lui représentant qu'il ne pouvoit faire un plus sensible plaisir au Roy, qui attendoit ce bon office de son amitié; que des esprits brouillons avoient par leurs mauvais conseils, fait faire une telle équipée à ce jeune Prince, dans l'espérance d'exciter de nouveaux troubles dans le Royaume; que ses prétendus soupçons n'étoient qu'un prétexte imaginé exprès, & que le plus grand service qu'il pût rendre au Prince de Condé même, étoit en l'arrêtant de prévenir les suites fâcheuses, où il s'exposoit par legéreté & par imprudence.

Réponse de l'Archiduc.

La réponse de l'Archiduc fut, qu'il croyoit avoir fait à l'égard du Roy tout ce qu'il pouvoit exiger de lui, en n'accordant pas au Prince de Condé la permission de séjourner dans ses Etats; qu'il n'avoit pas cru qu'il lui convînt de refuser le passage à une personne de ce rang; d'ailleurs qu'il le croyoit actuellement sorti de dessus ses Terres; qu'au reste pour marquer au Roy combien il avoit à cœur sa satisfaction & le repos de son Royaume, il s'offroit à faire tout son possible par ses conseils, pour ramener le Prince, & le faire rentrer dans son devoir.

Quoique le Prince de Condé n'eût pû obtenir pour lui la permission de demeurer aux Pays-Bas, on avoit cependant accordé à la Princesse sa femme de venir à Bruxelles, en attendant qu'elle pût être conduite commodément au lieu, où le Prince s'arrêteroit. Elle avoit encore demandé cette permission pour avoir la satisfaction de voir la Princesse d'Orange sœur de son mari, laquelle étoit alors à Breda. Philippe Prince d'Orange, & la Princesse sa femme vinrent en effet aussi-tôt à Bruxelles, pour lui rendre visite, & l'Archiduc & l'Archiduchesse y étant revenus quelques jours après, lui firent tous les honneurs dûs à sa naissance & à sa qualité.

Cependant les Ministres Espagnols de cette Cour avoient fort désapprouvé la conduite de l'Archiduc, dans le refus qu'il avoit fait au Prince de Condé, d'une retraite dans ses Etats. Le Marquis Spinola qui y étoit alors l'homme de confiance du Roy d'Espagne; lui dit librement ses sentimens là-dessus; qu'une telle condescendance ne lui faisoit point d'honneur, & marquoit un peu trop de crainte d'offenser le Roy de France, d'autant plus que ce Prince donnoit retraite & sureté dans ses Etats à Antonio Pérés, autrefois Ministre du feu Roy d'Espagne, & qui avoit été très-infidelle à la Couronne; que la Cour d'Espagne auroit pû tirer

tirer de grands avantages, d'avoir en sa puissance un Prince tel que le Prince de Condé, qui par sa qualité de premier Prince du Sang tenoit un si haut rang dans le Royaume; que le Roy de France se mettoit en possession de se faire l'arbitre de tous les différends des Princes de l'Europe; qu'il avoit fait conclure la Tréve entre l'Espagne & les Provinces-Unies comme il avoit voulu; qu'il prétendoit être encore médiateur dans l'affaire de Juliers & de Cléves; que l'honneur qu'il se faisoit par là, rabaissoit infiniment la Couronne d'Espagne, qui auroit à son tour de quoi se faire craindre, si elle avoit entre ses mains le Prince de Condé; qu'il ne falloit pas s'imaginer que pour un tel sujet, il en fût venu à une rupture ouverte, vû principalement que la cause de la retraite du Prince de Condé étoit si juste, & en même-temps si odieuse pour celui qui l'y avoit contraint. 1609.

L'Envoyé d'Espagne appuya les plaintes du Marquis, & quoique l'Archiduc appréhendât extrêmement de se voir replonger dans les malheurs de la guerre, toutefois comme il avoit toûjours une grande dépendance de la Cour d'Espagne, & beaucoup de deférence pour ses conseils, il fut ébranlé de ses raisons, & consentit que le Prince de Condé revînt aux Pays-Bas, s'il le vouloit.

Le prétexte qu'il prit de ce changement de résolution, fut ce que Monsieur de Villeroy avoit dit à l'Envoyé de l'Archiduc à la Cour de France, qu'il étoit fâché de ce que Monsieur de Praslin n'eût pu joindre le Prince de Condé, parce que si lui & Monsieur de Berny Ambassadeur du Roy à la Cour de Bruxelles s'étoient pû aboucher avec ce Prince, ils lui auroient infailliblement persuadé de retourner en France, & le Roy avoit depuis dit la même chose à l'Envoyé de l'Archiduc.

L'Archiduc fit donc sçavoir au Roy, qu'il avoit accordé au Prince de Condé la permission de venir aux Pays-Bas, & que vû ce que sa Majesté & son Ministre avoient dit à son Envoyé, il croyoit avoir agi en cela suivant ses intentions.

Le Prince de Condé vient à Bruxelles.

Le Prince ayant reçu cette permission partit aussi-tôt de Cologne, & arriva à Bruxelles au mois de Décembre. Cependant on y reçut les ordres de la Cour d'Espagne, où l'on avoit donné avis de ce qui s'étoit passé. Selon ces ordres, on déclara au Prince qu'il pouvoit demeurer aux Pays-Bas en toute sureté; qu'il y seroit traité d'une maniére digne de sa naissance, & que le Roy d'Espagne le prenoit sous sa protection. Il se sçut alors bon gré du parti qu'il avoit pris, & ne pensa plus qu'à justifier la conduite qu'il avoit tenuë.

Il écrivit deux Lettres sur ce sujet, l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Borghése neveu du Pape, & les mit, pour les faire tenir, entre les mains de Guy Bentivoglio Archevêque de Rhodes, alors Nonce à Bruxelles, dont nous avons une relation fort exacte de cette aventure du Prince de Condé. Le Prince par ces Lettres imploroit la protection du Pape, & demandoit les bons offices du Cardinal neveu dans une affaire

1609.

où il prétendoit qu'il n'avoit pû se comporter autrement qu'il avoit fait, sans courir risque de l'honneur & de la vie.

Le Nonce étoit fort persuadé du contraire sur le danger de la vie, connoissant parfaitement le Roy, pour un Prince très-éloigné de la violence : mais il ne laissa pas d'envoyer les Lettres ; & depuis tant par l'ordre du Pape, que de son propre mouvement, & de concert avec le Nonce de France, il chercha des voyes d'accommodement. Il agit pour cet effet auprès de l'Archiduc, qu'il trouva assez disposé à le seconder. Les Ministres d'Espagne faisoient au moins semblant d'y vouloir aussi contribuer : mais le Nonce s'appercevoit bien, qu'ils n'étoient pas fâchez de voir le Roy dans l'embarras, & qu'ils l'y laisseroient volontiers, pourvû qu'une guerre contre l'Archiduc n'en fût pas la suite.

Diverses Lettres du Cardinal Ubaldini alors Nonce en France qui sont MSS. dans la Bibliothéque de M. l'Abbé d'Etrées.

Irrésolutions où il se trouvoit sur la grace que le Roy lui offrit à condition de revenir à la Cour.

Ce Prélat voulant s'instruire des intentions du Prince de Condé, pour regler ses démarches, le trouva fort irrésolu. Tantôt ce Prince proposoit que le Roy lui assignât pour Place de sureté une Ville forte dans la Guyenne dont il étoit Gouverneur, & il souhaitoit qu'elle fût la plus éloignée de Paris & la plus proche des frontiéres d'Espagne qu'il seroit possible. Tantôt ne croyant pas qu'il dût être encore assez en assurance tandis qu'il seroit dans le Royaume, il vouloit demander au Roy la permission de se retirer dans une Ville neutre d'Allemagne ou d'Italie ; tantôt il lui prenoit envie de se retirer en Espagne.

Mais toutes ces idées ne s'accommodoient nullement avec celle du Roy, qui étoit, que le Prince après avoir obtenu son pardon qu'il lui offroit, & la promesse d'être rétabli dans ses bonnes graces, revînt à la Cour, sans exiger d'autres conditions. C'est ce qu'il lui fit entendre par son Ambassadeur à Bruxelles.

Comme ce Ministre ne put rien obtenir, le Roy crut que le Marquis de Cœuvres qui étoit aimé & fort consideré du Prince de Condé, seroit plus capable qu'aucun autre de le ramener. Il l'envoya à Bruxelles avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire. Ce Seigneur parla avec tant de force à l'Archiduc sur les suites du refus qu'il feroit au Roy de lui remettre entre les mains le Prince & la Princesse de Condé, qu'il lui en parut ébranlé : car il appréhendoit beaucoup de retomber dans l'embarras de la guerre, d'où il ne faisoit que de sortir : mais le Marquis Spinola l'eut bien-tôt raffermi dans la résolution qu'il avoit prise & déja declarée à Monsieur de Berni, de n'avoir point cette condescendance pour le Roy.

Il le refuse, ce qui aigrit de plus en plus le Roy contre lui.

La négociation avec l'Archiduc n'empêchoit point que le Marquis de Cœuvres, suivant ses ordres, ne traitât avec Monsieur le Prince, pour l'engager à revenir à la Cour, en lui offrant toutes les conditions qui pouvoient lui plaire & le rassurer. Dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui, il lui fit envisager d'un côté tous les avantages qu'il devoit attendre de son obéïssance, & de l'autre les extrêmitez inévitables où un refus opiniâtre devoit l'entraîner. Il rendoit compte au Roy de

de toutes ces conférences & de l'éloignement qu'il trouvoit toûjours dans l'esprit du Prince. 1609.

Le Roy aigri de plus en plus par cette résistance envoya à son Ambassadeur un Mémoire signé de lui & d'un Secrétaire d'Etat, où il exposoit premiérement toutes les graces & les bienfaits signalez dont il avoit comblé Monsieur le Prince: il y exaggéroit le crime qu'il avoit commis contre-lui, en sortant de son Royaume sans sa permission pour se refugier chez un Prince étranger, & lui aller demander sa protection; que toutefois s'il ne persistoit pas dans sa désobéïssance, il lui promettoit que non seulement il oublieroit cette faute, mais qu'il retrouveroit en lui la même bonté & la même affection dont il avoit déja reçu tant de marques.

C'est là ce que contenoit la premiére partie du Mémoire; mais dans la seconde il ordonnoit au Marquis de Cœuvres, qu'en cas que le Prince ne se rendît pas aux témoignages de bonté qu'il lui donnoit, & qu'il persistât dans une conduite aussi criminelle que celle qu'il avoit tenuë jusqu'alors, il lui déclarât de sa part qu'il le regarderoit, & le traiteroit comme un criminel de léze-Majesté.

Le Marquis ayant reçu ce Mémoire alla trouver Monsieur le Prince, & redoubla ses exhortations & ses priéres pour l'obliger à se conformer aux volontez du Roy: mais le voyant infléxible, il lui dit: Je vous ai parlé jusqu'à présent, Monseigneur, comme votre serviteur & comme un homme qui n'a rien plus à cœur que vos intérêts: mais comme vous vous roidissez contre tout ce que mon zéle peut me suggérer pour votre avantage, trouvez bon que j'exécute mes ordres, & que je vous communique le Mémoire que j'ai reçu, & qu'on m'ordonne de vous lire. Il lui en fit la lecture d'un bout à l'autre, que le Prince écouta avec beaucoup d'agitation, mais sans se rendre. Après quoi l'Ambassadeur lui faisant ses excuses sur la nécessité où il avoit été de faire ce que le Roy lui avoit commandé, se retira.

Comme cette nouvelle tentative fut sans effet, & que le Roy avoit cette affaire fort à cœur, on songea à la finir par d'autres voyes, au moins à l'égard de Madame la Princesse; & on chargea le Marquis de Cœuvres d'employer toute son adresse & toute son habileté pour l'enlever de Bruxelles.

Ce Monarque donne ordre au Marquis de Cœuvres de tâcher d'enlever la Princesse.

D'une part la difficulté d'un tel enlévement dans la capitale & dans le centre des Etats de l'Archiduc, & les plaintes que le Marquis fit avec beaucoup de véhémence sur les soupçons qu'on avoit fait paroître là-dessus à la Cour de Bruxelles; & d'autre part les précautions qu'on y prit pour prévenir l'exécution de cette entreprise, ont laissé plusieurs Historiens de ce temps-là dans l'incertitude, & ils n'osent décider si ce projet fut réel de la part de la Cour de France, ou si ce fut seulement une fausse allarme, que l'on prit sans sujet en celle de Bruxelles. Mais voici la vérité & le détail du fait, dont j'ai été informé de trèsbonne part.

Le Connétable de Montmorenci étoit plein de tendresse pour Madame la

1609

la Princesse sa fille. Il n'ignoroit pas l'indifférence de Monsieur le Prince pour elle, & le mécontentement qu'elle avoit des maniéres dont il usoit à son égard. Il appréhenda qu'il ne l'emmenât en quelque pays éloigné, où elle n'auroit personne qui pût la soûtenir dans ses chagrins. Il lui défendit par tout le poids de l'autorité paternelle de quitter Bruxelles, & lui ordonna d'employer tout le pouvoir de l'Archiduchesse, & tout autre moyen possible, pour empêcher Monsieur le Prince de la conduire ailleurs, au cas que lui-même fût obligé de s'éloigner. Il s'ouvrit au Roy là-dessus, & le supplia d'agréer qu'il lui commandât de revenir, pour être remise entre les mains de la Duchesse d'Angoulême qui l'avoit élevée.

Le Roy lui accorda sans peine cette permission; & ce fut à l'instance du Connétable qu'il envoya des ordres réïterez au Marquis de Cœuvres d'imaginer quelque moyen d'enlever la Princesse.

La chose est concertée avec elle-même.

Le Marquis concerta la chose avec elle par l'entremise de Madame de Berni femme de l'Ambassadeur, lequel ne fut point admis au secret. Cette Dame & Monsieur de Châteauneuf, depuis Garde des Sceaux, qu'on avoit envoyé à Bruxelles pour quelque affaire particuliére, furent les seuls qui eurent part à cette intrigue.

L'Hôtel d'Orange où la Princesse logeoit n'étoit pas éloigné d'un endroit de la muraille de la Ville, où il y avoit une bréche, par où l'on pouvoit assez aisément descendre dans le fossé. Il se devoit trouver là des chevaux prêts la nuit qu'on avoit assignée pour son enlévement. On la devoit conduire jusqu'à un lieu qu'on appelloit le Pontarmé, où elle trouveroit une escorte avec des chevaux frais, & ainsi de distance en distance on avoit disposé des Cavaliers qui la conduiroient jusqu'à Rocroy.

Monsieur de Cœuvres envoya un exprès à la Cour avec une dépêche sur ce sujet qui fut remise entre les mains du Connétable. L'exprès arriva le Mecredi & la chose devoit s'exécuter la nuit du Samedi suivant. Le Connétable en rendit aussi-tôt compte au Roy.

Et manque par l'indiscretion du Roy.

Ce Prince ne put contenir sa joye; & supposant qu'il y avoit trop peu de temps, pour que la chose pût être mandée à Bruxelles avant l'exécution, il crut pouvoir sans danger en faire confidence à la Reine même. On ne peut excuser ce Prince d'imprudence en cette occasion. Il n'y avoit personne à qui il dût plus cacher une telle affaire, qu'à cette Princesse toûjours infiniment jalouse des Dames pour lesquelles le Roy faisoit paroître quelque attachement.

Elle parut recevoir agréablement cette nouvelle: mais dès qu'elle fut sortie d'avec le Roy, elle envoya querir le Nonce Ubaldini, qui étant allié de la Maison des Médicis, lui étoit fort dévoué. Elle le conjura de dépêcher secrétement sur le champ un courier au Marquis Spinola, pour l'avertir de ce qui se passoit, & que la chose devoit s'éxécuter la nuit du Samedi au Dimanche.

Le Courier fit assez de diligence pour arriver le Samedy à onze heures du matin. Spinola ayant reçu cet avis, en fit part aussi-tôt à l'Archi-

chiduc & à l'Archiducheſſe, qui ſans différer, envoyérent une Compagnie de Chevaux-Légers de leur garde, pour ſe ſaiſir de toutes les avenuës de l'Hôtel d'Orange. Une heure après arrivérent des caroſſes avec un des principaux Officiers de l'Archiduc, qui pria la Princeſſe de venir prendre un appartement qu'on lui avoit fait préparer au Palais, où une perſonne de ſon rang logeroit avec plus de dignité que dans une maiſon particuliére. Quelques prétextes que pût apporter la Princeſſe pour s'en excuſer, il fallut malgré qu'elle en eût, accepter cette feinte honnêteté. 1609.

Le Marquis de Cœuvres conſterné de ce coup imprévû, & ne pouvant deviner par qui ſon ſecret avoit été trahi, alla au Palais avec Monſieur de Berni Ambaſſadeur ordinaire, & demanda audience. Il ſe plaignit hautement de l'inſulte qu'on venoit de faire à Madame la Princeſſe, & qui retomboit ſur le Roy par les ſoupçons odieux qu'on alloit forger ſur la conduite de ce Prince. Il parla avec autant d'aſſurance, que s'il avoit été perſuadé de la fauſſeté des motifs qui avoient fait agir l'Archiduc, & Monſieur de Berni qui ignoroit parfaitement tout le myſtére s'échauffant encore plus que le Marquis, s'épuiſoit en raiſonnemens, pour convaincre l'Archiduc qu'on avoit pris fauſſement l'allarme, & que rien n'étoit plus chimérique que ce qu'on paroiſſoit craindre touchant l'évaſion de la Princeſſe.

L'Archiduc de ſon côté fit parfaitement ſon perſonnage. Il ne lui échapa rien qui pût faire connoître qu'il avoit été inſtruit du complot. Il dit qu'il étoit fort ſurpris qu'on interprétât ſi mal ce que Madame l'Archiducheſſe n'avoit fait que par conſidération & par amitié pour Madame la Princeſſe; qu'il étoit perſuadé que le Roy bien informé de ſes intentions ne ſe tiendroit nullement offenſé de la conduite qu'on avoit tenuë, & qu'au contraire il en approuveroit les raiſons, quand elles lui ſeroient bien repréſentées. L'Audience finit de cette ſorte.

Cependant Monſieur de Cœuvres & Monſieur de Châteauneuf étoient dans l'impatience de ſçavoir par quelle voye leur deſſein avoit été découvert. Le Marquis Spinola avoit dans ſa maiſon un Gentilhomme qui avoit été autrefois Gendarme de Monſieur le Connétable. Ce Gendarme faiſoit reguliérement ſa Cour à Madame la Princeſſe, comme étant créature de ſa Maiſon. Spinola ſe ſervoit de lui pour faire auſſi la ſienne par les ſoins & par les attentions qu'il avoit pour la Princeſſe, & qui étoient telles qu'on le ſoupçonna d'avoir pour elle plus que des ſentimens de reſpect. Le Gentilhomme étoit entré par là fort avant dans la confidence de ce Seigneur qui ne lui cachoit rien de ce qui pouvoit regarder la Princeſſe. Elle l'avoit gagné elle-même en lui faiſant eſpérer des graces du Roy par l'entremiſe du Connétable, & c'étoit par ſon canal qu'elle avoit correſpondance avec le Marquis de Cœuvres: mais il ne le voyoit que rarement & la nuit. Ils ſe donnérent rendez-vous pour la nuit ſuivante dans un cimetiére où il y avoit trois pieds de neige; & ce fut là que le Marquis apprit par quel endroit ſon deſ-

1609. dessein avoit échoué de la maniére que je l'ai raconté. Tel fut le succès du voyage & de la négociation du Marquis de Cœuvres à la Cour de Bruxelles.

1610. *Le Prince de Condé se retire à Milan.*

Le Prince de Condé s'applaudit fort de la découverte du complot pour l'enlévement de Madame la Princesse: mais il n'étoit pas pour cela tiré de toute inquiétude; & comme il voyoit les choses s'aigrir de plus en plus à la Cour contre lui, il commença à craindre de n'être pas trop en sureté à Bruxelles, où il y avoit beaucoup de François & d'autres Etrangers, dont quelques-uns pourroient dans la suite être gagnez pour l'enlever lui-même, lorsqu'il sortiroit de Bruxelles. C'est pourquoi il prit le parti de s'éloigner, & ayant gardé un grand secret sur le départ qu'il méditoit, il partit lorsqu'on y pensoit le moins sur la fin de Février de l'année 1610. & se rendit par l'Allemagne à Milan, auprès du Comte de Fuente.

Ce fut une extrême joye pour ce Comte, celui de tous les Espagnols qui haïssoit le plus la France. Il rappella à cette occasion le souvenir de la révolte du Connétable de Bourbon, qui eut de si funestes suites pour ce Royaume du temps de François I. & de Charles V. mais il y avoit autant de différence entre les deux Roys de ce temps-là & ceux d'alors, qu'il y en avoit, au moins pour l'habileté dans la guerre, entre ces deux Princes fugitifs. Ce qui irritoit le plus le Roy, c'est que le Comte de Fuente, les Ministres d'Espagne & le Prince de Condé même osérent avancer que le mariage du Roy avec Marie de Médicis étoit nul, & que le Prince seroit un jour en droit de disputer la Couronne à Monseigneur le Dauphin. Quelque mal fondée & quelque chimérique que fût cette prétention, elle inquiétoit le Roy.

Diverses Lettres du Nonce Ubaldini.

Nouvelle négociation auprès de l'Archiduc pour avoir la Princesse, sans succès.

Cependant après le retour du Marquis de Cœuvres & son inutile négociation de Bruxelles, on ne laissa pas de négocier encore; & l'Abbé de Preaux fut envoyé à l'Archiduc pour lui demander de nouveau la Princesse, afin de la remettre entre les mains du Connétable son pére & de Madame d'Angoulême; mais il répondit, qu'ayant promis au Prince de Condé de ne point disposer de la Princesse sans sa participation, il ne pouvoit en honneur la laisser sortir de Bruxelles: que cependant, il ne la retiendroit pas malgré le Roy & malgré elle, pourvû que la chose se fît *par voye competente*, entendant par là, la médiation du Pape, avec qui on pourroit traiter là-dessus ou à Rome, ou en France, ou en Flandre par l'entremise des Nonces.

En effet le Pape tâchoit par toutes sortes de moyens d'empêcher que cette affaire n'eût de plus fâcheuses suites, & il envoya dans cette vûë avec la qualité de Nonces extraordinaires, l'Archevêque de Chiezi à la Cour d'Espagne, & l'Archevêque de Nazaret à la Cour de France.

Le Roy arme pour empêcher la Maison d'Autriche

Cependant le Roy armoit puissamment en France; & bien qu'il ne fût pas trop fâché qu'on se persuadât, que le sujet de cet armement étoit l'opiniâtreté des Espagnols, à retirer chez eux le Prince & la Princesse de Condé, ce n'en étoit pas là toutefois le véritable motif, & le Cardinal

dinal Bentivoglio n'a pas raisonné juste là-dessus dans sa relation de la retraite du Prince de Condé. Il y en avoit un autre beaucoup plus plausible dont j'ai déja parlé ; sçavoir le différend de divers Princes d'Allemagne qui prétendoient à la succession des Duchez de Cléves & de Juliers, dont le Roy ne vouloit pas que la Maison d'Autriche se prévalût pour son agrandissement. Il agissoit vivement par ses Envoyez en diverses Cours d'Allemagne sur ce sujet, & il avoit envoyé le sieur de Boissize Conseiller d'Etat à Hall en Suaube, pour assister aux conférences de plusieurs Princes d'Allemagne unis en faveur des Maisons de Brandebourg & de Neubourg, & prendre avec eux des mesures contre les intrigues de la Maison d'Autriche.

1610. de s'emparer de la succession de Cleves & de Juliers.

Instructions du sieur de Boissize au 3. T. des Mémoires d'Etat.

Mais apparemment ce n'étoit pas là non plus le principal ou du moins l'unique motif de cet armement du Roy : car une armée médiocre commandée par quelqu'un de ses Généraux, & secondée par les Troupes des Etats qui avoient encore plus d'intérêt que lui, à ne pas laisser mettre le pied aux Princes de la Maison d'Autriche dans ces pays-là, auroit suffi pour le rendre maître & arbitre de cette affaire.

Quarante mille hommes qu'il avoit sur pied sans y comprendre six mille Suisses qu'il faisoit lever, son Regiment des Gardes, & quatre mille Gentilshommes commandez pour monter à cheval, la résolution qu'il avoit prise & déclarée de se mettre à la tête de toutes ses troupes, un équipage d'artillerie proportionné à une si grande armée, la nomination de la Reine pour la Regence du Royaume pendant son absence, tout cela cachoit quelque dessein extraordinaire, qu'on n'a jamais bien pénétré.

Dans tout ce que l'on en a dit, ou écrit, ce qui me paroît de plus vraisemblable, est que c'étoit pour commencer l'exécution du projet de la Ligue générale contre la Maison d'Autriche, que Monsieur de Rosni proposa au Roy d'Angleterre durant son Ambassade de l'an 1603. dont le plan agréa extrêmement à ce Prince, & dont ce Seigneur fit dans le même-temps quelque ouverture aux Ambassadeurs de Suéde & de Danemarc. Il en entretenoit souvent le Roy après son retour d'Angleterre, & en qualité de sur-Intendant des Finances & de Grand-Maître de l'Artillerie, il faisoit depuis long-temps à la Bastille, un grand fond d'argent, & un amas prodigieux de toutes sortes d'armes & de munitions.

Ligue à ce sujet.

Mémoires de Sully T. 2. p. 246. 325.

Le but de cette Ligue étoit, non pas d'anéantir entiérement la Maison d'Autriche, mais de la reduire dans les bornes des Pyrénées & des deux Mers qui environnent l'Espagne, de lui enlever les Indes par le moyen des Flottes Angloises & Hollandoises, de faire des dix-sept Provinces des Pays-Bas plusieurs Républiques, & de rétablir non seulement la liberté de l'élection au Trône de l'Empire, mais encore aux Royaumes de Hongrie & de Boheme, & à quelques autres Etats, dont la Maison d'Autriche s'étoit fait comme un patrimoine : on se proposoit de détruire par des voyes proportionnées, sa domination en Italie, & l'on comp-

1610. comptoit beaucoup ſur la bonne diſpoſition, où l'on ſçavoit que les Vénitiens & quelques autres Princes de delà les Monts étoient à cet égard. Monſieur de Roſni avoit fait quelque ouverture ſur cet article au Cardinal Buſalo Nonce du feu Pape à la Cour de France, & ce Cardinal avoit paru fort goûter la propoſition de réunir à l'Etat Eccléſiaſtique les Royaumes de Naples & de Sicile, qui ſont des Fiefs du ſaint Siége.

Sur quel fondement on la propoſoit.

Le fondement de cette Ligue étoit, que les Princes qui y entreroient, & ſur tout les Roys de France & d'Angleterre ne penſeroient point à augmenter leur puiſſance des débris de la Maiſon d'Autriche, mais qu'ils tendroient ſeulement au but principal qu'on ſe propoſoit, qui étoit d'abattre celle de cette Maiſon devenuë redoutable à toute l'Europe, & à rétablir entre les principales Couronnes une certaine égalité, qui en ôtant la crainte & la jalouſie d'une trop grande puiſſance, maintiendroit la paix entre elles, & affermiroit la tranquillité dans les autres Etats.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Roy entretenoit des négociations par tout, & qu'outre celles d'Allemagne dont je viens de parler, Monſieur de Bullion Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour de Savoye, étoit entré fort avant en Traité avec le Duc, pour le mariage de Madame fille aînée du Roy & du Prince de Piémont; qu'on propoſa à ce Duc de le rendre maître du Duché de Milan, à l'exception de quelques Places qui étant à la bienſéance des Vénitiens, leur ſeroient cédées, & à condition que pour le Duché de Milan, il abandonneroit le Duché de Savoye au Roy. Monſieur de Leſdiguiéres fait depuis peu Maréchal de France après la mort du Maréchal d'Ornano, fut chargé d'achever ce Traité, & il alla s'abboucher pour cet effet avec le Duc de Savoye à Bruſol. Les Vénitiens & les Griſons qui avoient aſſez de ſujet de rompre avec l'Eſpagne pour les entrepriſes faites ſur la Valteline par le Comte de Fuente, devoient faire irruption dans le Milanez, tandis que le Duc de Savoye y entreroit de ſon côté avec douze mille hommes de pied & dix mille chevaux, outre l'armée que le Maréchal de Leſdiguiéres devoit conduire au-delà des Monts.

Hiſt. des Leſdiguiéres, l. 8. c. 1. Diverſes Lettres de M. de Bullion au 2. T. des Mémoires de Nevers. Guichenon Hiſt. de Savoye.

Selon le projet propoſé en Angleterre, dont j'ai parlé, les deux Roys du Nort devoient ſe mettre de la partie, dès que le Roy ſeroit entré en action; & jamais la Maiſon d'Autriche ne fut en plus grand péril, & moins en état de réſiſter, vû la foibleſſe du Gouvernement, & des Princes qui en étoient alors les Chefs en Eſpagne & en Allemagne, & qui euſſent été ſi violemment attaquez de tous côtez, & dans des Etats ſi ſéparez les uns des autres. Mais le funeſte accident de la mort du Roy qui arriva ſur ces entrefaites, diſſipa la tempête qui étoit prête d'accabler la Maiſon d'Autriche, & rejetta la France dans les embarras d'une minorité, qui l'obligérent à penſer uniquement à ſa propre conſervation.

Le Roy ſe diſpoſe à marcher en campagne.

Le Roy étoit déja en état de ſe mettre en campagne, & en ſe déclarant hautement pour les droits de l'Electeur de Brandebourg & du Duc de

de Neubourg sur l'article des Duchez de Cléves & de Juliers, il avoit fait demander à l'Archiduc Albert passage par le Luxembourg, pour aller chasser de Juliers l'Archiduc Leopold; car ce Prince envoyé par l'Empereur, s'étoit saisi de cette Place de concert avec le Gouverneur qui étoit depuis long-temps pensionnaire d'Espagne. Une telle proposition étonna fort l'Archiduc Albert, & il la regarda comme une déclaration de guerre. 1610. Relation du Card. Bentivoglio.

Le Roy pour donner plus d'autorité à la Reine durant sa Régence avoit résolu de la faire couronner avant son départ pour l'armée. D'autres affaires plus pressantes avoient toûjours fait différer jusqu'à ce temps-là cette cérémonie: mais on n'eût jamais crû, qu'elle dût être immédiatement suivie d'un accident si déplorable. On le devoit d'autant moins appréhender, que depuis long-temps on n'entendoit plus parler de ces détestables embuches, qu'on avoit tant de fois tenduës à la vie de ce grand Prince, qui, par son attachement & par son zéle pour la véritable Religion, avoit dissipé toutes les anciennes préventions de ses sujets Catholiques, & en étoit alors plus chéri que des autres: mais il y avoit encore un monstre en France capable d'un aussi exécrable dessein, & qui l'éxécuta dans des conjonctures, où la personne du Roy ne pouvoit, ce semble, être guéres mieux gardée, & paroissoit devoir être parfaitement en assurance.

Le Couronnement de la Reine se fit par le Cardinal de Joyeuse le Jeudi treiziéme de May avec beaucoup de solemnité, de magnificence & d'ordre à saint Denis, nonobstant le mécontentement de quelques personnes pour les rangs, & entre-autres de la Reine Marguerite, qui fut avec bien du chagrin contrainte de marcher après Madame fille aînée du Roy. Le Comte de Soissons, pour une semblable raison, ne voulut point s'y trouver, & s'en alla à la campagne avec la Comtesse sa femme. *Couronnement de la Reine.*

L'entrée solemnelle de la Reine à Paris se devoit faire le Dimanche suivant, & en attendant elle revint au Louvre avec le Roy après son couronnement. Le lendemain ce Prince, en qui on remarqua ce jour-là une inquiétude extraordinaire, monta en carosse un peu avant quatre heures après midi. Il fit mettre le Duc d'Epernon à sa droite: à la portiére du méme côté, étoient Messieurs de Lavardin & de Roquelaure, à l'autre portiére le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force, & sur le devant du carrosse Monsieur de Liancour son premier Ecuyer, & le Marquis de Mirebeau. *Inquiétude extraordinaire qu'on remarqua dans l'esprit du Roy.* Mathieu. l. 14.

Le cocher lui ayant demandé où il souhaitoit aller, il répondit d'un ton un peu chagrin: *Mettez-moi hors d'ici.* Lorsqu'il fut sous la premiére porte, il fit ouvrir le carosse de tous côtez, circonstance que je remarque, parce que apparemment sans cela, il auroit évité le malheur qui le menaçoit. Il fit dire au cocher d'aller à la Croix du Tiroir, & étant devant l'Hôtel de Longueville, il renvoya sa garde à cheval, se faisant seulement accompagner de ses valets de pied, & de quelques Gentilshommes. Il fit tourner vers le cimetiére de saint In- *Il monte en Carosse pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine à Paris.*

1610. Innocent ; & son dessein étoit après avoir fait quelques tours dans Paris, pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine, d'aller à l'Arsenal apprendre à Monsieur de Rosni, que le sieur d'Ecures lui avoit rendu un compte exact des chemins & des passages, par où il devoit conduire son armée dans le Duché de Juliers.

Le carosse entrant dans la ruë de la Ferronnerie, fut arrêté par un embarras de charettes ; & cependant les valets de pied, pour passer plus aisément, avoient pris la plupart par dedans le cimetiére de saint Innocent. Deux seulement étoient restez, dont l'un s'étoit avancé pour faire défiler les charettes, & l'autre s'étoit arrêté pour raccommoder sa jarretiére.

Et est assassiné dans la ruë de la Ferronnerie.

L'éxécrable assassin qui n'avoit pû faire son coup entre les deux portes du Louvre, comme il l'avoit projetté, avoit toûjours suivi le carosse, & prit pour l'éxécuter le moment de l'embarras, & de l'éloignement de tous ceux qui par leur office devoient être à côté des portiéres. Il s'appelloit François Ravaillac natif d'Angoulême, qui avoit déja évité la potence qu'il méritoit pour un homicide commis dans la personne d'un Gentilhomme, & qui avoit donné en quelques occasions des marques de folie. Ce malheureux ayant mis le pied sur une des rouës du carosse qui étoit arrêté, porta si promptement deux coups de couteau au Roy qui lisoit un papier au Duc d'Epernon, qu'à peine ceux qui étoient dans le carosse s'en apperçurent, que par le cri que fit le Roy en disant : Je suis blessé. Il lui en porta même un troisiéme, que le Duc de Montbazon, ayant levé le bras pour l'arrêter, reçut dans sa manche.

Le second coup, qui fut mortel, perça un des lobes du poulmon & la veine pulmonaire ; & quoique quelques-uns ayent écrit, que le Roy n'expira pas sur le champ, un de nos Historiens dit qu'il avoit *sçû* de quelques-uns des Seigneurs qui étoient dans le carosse, que ce Prince n'eut pas après le coup deux momens de vie ; & en effet vû l'endroit de la blessure, la chose ne pouvoit être autrement.

Dupleix.

L'assassin est saisi.

Tous ces Seigneurs furent si consternez, & d'ailleurs le meurtrier fit une contenance si assurée, que s'il eût jetté son couteau sous le carosse, il eût pu s'échapper : mais il le tint froidement à la main. Un des Gentilhommes ordinaires qui suivoit le carosse, nommé Saint-Michel, l'ayant apperçu, accourut l'épée à la main pour le percer : mais le Duc d'Epernon lui cria sagement de ne le pas faire, & qu'il y alloit de sa tête. Ce malheureux fut saisi & mis par le Duc entre les mains d'un Exempt des Gardes pour être conduit en prison, & être interrogé sur ses complices. Cette conduite du Duc d'Epernon le justifie évidemment contre les calomnies que quelques gens répandirent contre sa réputation au sujet de cette funeste mort du Roy : car de quoi la malignité n'est-elle point capable à l'égard des Grands en de pareilles rencontres ?

Et le corps du Roy transporté au Louvre.

On transporta promptement le corps du Roy au Louvre ; & pour calmer le tumulte des peuples, on disoit en passant dans les ruës que le

le Roy n'étoit que blessé. On fit quelque temps après l'ouverture du corps en présence des Médecins, qui assurérent qu'il avoit toutes les parties nobles si saines, qu'il eut pû vivre encore trente ans. Ce qui redoubla l'affliction de toute la France, laquelle ne pouvoit trop longtemps conserver un si grand & si bon Roy. 1610.

Consternation de Paris à cette nouvelle. La consternation & la douleur de toute la Maison Royale ne pouvoit s'exprimer. Paris qui depuis trois jours étoit dans la joye pour le couronnement de la Reine, & dans l'attente des réjouïssances qu'on préparoit pour l'entrée de cette Princesse, changea tout à coup de face; & les Arcs de triomphe que l'on voyoit par tout abattre pour y substituer les préparatifs du deuil & des funerailles, tiroient les larmes des yeux à tout le monde. L'accablement & la tristesse se répandirent dans tout le Royaume avec la nouvelle de ce déplorable accident; & l'on peut dire que les Pompes funebres dont on honora par tout la mémoire de ce grand Monarque, n'eurent rien de plus glorieux pour lui, que la sincére douleur qui paroissoit peinte sur le visage de tous ses sujets, dont il fût pleuré comme un pére par ses enfans.

Mesures prises pour déferer la Régence à la Reine. On prit aussi-tôt des mesures pour faire déférer la Régence à la Reine, tandis que le Corps du Roy exposé selon la coûtume, recevoit les derniers devoirs de toutes les Compagnies, souvent interrompus par les gémissemens qui redoubloient à tout moment à la vûë d'un si lugubre spectacle.

Il fut transporté à saint Denis le vingt-neuviéme de Juin, lieu ordinaire de la sépulture de ses Prédécesseurs.

Le sieur de la Varenne Gouverneur d'Angers fit souvenir la Reine, que l'intention du feu Roy avoit toûjours été que son cœur fût donné aux Jésuites, pour être mis dans leur Eglise de la Fléche. La Reine qui sçavoit qu'effectivement telle avoit été la volonté du Roy, l'exécuta volontiers. Le Prince de Conti par son ordre apporta le Cœur en cérémonie à la Maison Professe de Paris, & le mit entre les mains du Superieur. Un si précieux gage de la bonté d'un tel Prince, demeura quelque temps en dépôt dans cette Maison; & fut ensuite conduit au Collége Royal de la Fléche, par Monsieur le Duc de Montbazon. Mathieu. l. 4.

Présages de cette mort funeste du Roy. Nos Historiens rapportent plusieurs présages & prédictions, qu'ils prétendent qu'on eut de cette mort. Pour les prédictions, on sçait qu'on les invente d'ordinaire après coup dans ces sortes de rencontres, & que ce n'est que l'événement qui en fait trouver ou plûtôt imaginer le sens. Quant aux présages, il faudroit pénétrer plus avant que nous ne pouvons faire dans les vûës de la Providence, pour être obligez de les regarder comme tels, & de croire que son intention eût été de nous marquer inutilement par certains accidens, ausquels d'ailleurs on n'auroit fait nulle attention, un funeste avenir, contre lequel elle n'étoit pas résoluë de nous faire prendre des précautions pour l'éviter: mais il paroît constant que ce Prince eut des

1610. pressentimens de quelque malheur, & desquels peut-être Dieu se servit, pour le faire rentrer en lui-même. C'est ce qu'il y a lieu de présumer du soin qu'il avoit eu de le conserver en tant d'occasions perilleuses, & ce qui seroit encore plus à souhaiter pour le salut de ce grand Roy.

Ses grandes qualitez lui font donner le surnom de Grand.

Quoiqu'il en soit, un siécle entier qui a coulé depuis la mort de cet incomparable Monarque, n'a pû encore effacer dans l'esprit des François l'idée de ses Royales qualitez, qui nous a été transmise par nos péres avec ces deux traits que l'on trouve si rarement réunis, de grand Prince, & de bon Prince, & qui lui méritérent en même-temps l'admiration de toute l'Europe & la tendre affection de ses serviteurs & de tous ses sujets. Le titre de Grand lui fut donné après sa mort comme de concert, même par les nations Etrangéres, & celui de bon Prince lui fut confirmé bien plus par le regret de ses peuples, que par les inscriptions, & par les autres monumens, qui furent faits pour éterniser sa mémoire. La valeur & l'habileté dans la guerre fut ce qui brilla le plus en lui, & ce qui lui fit donner sans contredit, le premier rang parmi tous les Princes de son temps : mais j'ose dire néanmoins, que ce ne furent pas ses vertus dominantes, ni celles dans lesquelles il excella le plus.

Sa conduite depuis la saint Barthelemi.

En le suivant depuis la journée de saint Barthélemi jusqu'à la fin de sa vie, & dans toutes les situations différentes, où il se trouva durant ce long intervalle, ce qui m'a paru de plus admirable en sa personne, a été la prudence, avec laquelle il se conduisit dans les diverses vicissitudes de bonne & de mauvaise fortune, profitant de l'une, & se roidissant contre l'autre, sans jamais se laisser abattre, & trouvant toûjours des ressources, où il paroissoit n'en avoir aucune. Chef d'un parti, où il fut toûjours obligé de ménager le caprice des Grands, dont la plûpart ne le servoient que pour établir leur fortune, aux dépens même de l'Etat & de son autorité Royale, il sçut toûjours plier avec dextérité, sans se rendre méprisable, dissimuler les fréquens sujets de chagrin qu'on lui donnoit, s'accommoder au tems & aux humeurs de ses Généraux & de ses Ministres, engager par son exemple les soldats souvent rebutez & désespérez, aux entreprises les plus dangereuses, & porter quelquefois par sagesse son courage jusqu'à la témérité, parce que souvent dénué d'argent, de munitions, & d'une infinité de choses nécessaires pour faire la guerre, c'étoit l'unique moyen de les encourager, & de soûtenir parmi eux la réputation de valeur, qui lui étoit absolument nécessaire.

De quelle habileté n'eut-il pas besoin, pour ne point augmenter dans le cœur des Catholiques, la haine qu'on leur avoit inspirée contre lui, & pour ne pas porter en même-temps sa modération trop loin à leur égard, afin de ne se pas rendre suspect aux Calvinistes dont il dépendoit ? De quels ménagemens ne lui fallut-il point user après sa conversion, pour n'irriter ni les uns ni les autres ? Quelles précautions ne fut-il point obligé de prendre, pour contenir les factions qui se formérent

rent dans son Etat durant la guerre contre l'Espagne, sur tout après la perte d'Amiens, dont les Huguenots qui refusérent de l'aider à reprendre cette clef de son Royaume, prirent occasion de lui faire en faveur de leur parti, les propositions les plus insolentes? 1610.

Tous ces embarras, où un genie moins fort que le sien auroit succombé, ne lui servirent qu'à affermir son autorité; & ce ne fut qu'en s'en démêlant heureusement, qu'il vint peu à peu à bout de rendre souples les Grands de son Royaume, de les mettre hors d'état de remuër de son vivant, &, ce qui en fut une suite, de devenir redoutable à tous ses voisins, de leur faire la Loy, & d'être en pouvoir de ruïner ses puissans ennemis, comme il eût fait selon toutes les apparences, si la mort ne l'eût prévenu. Ce sont toutes ces réfléxions qui me font dire, que Henri le Grand avoit mérité cet illustre titre, plus encore par sa prudence, que par sa valeur.

Son Caractére. Ce fut cette prudence qui mit en œuvre toutes les rares qualitez qu'il avoit reçûës de la nature, un esprit vif, pénétrant, fécond, agréable, accort, des maniéres engageantes, une franchise qui gagnoit les cœurs, une générosité, une inclination & une facilité à pardonner les injures les plus atroces, & d'une maniére à persuader ceux qui recevoient le pardon, que la réconciliation de sa part étoit sincére, pourvû que leur repentir le fût aussi.

La conduite qu'il tint depuis sa conversion montra qu'elle étoit sans feinte & de bonne foi: l'avis dont j'ai parlé, qu'il donna aux Vénitiens touchant les intrigues d'un Ministre de Genéve pour introduire sa Secte dans la République, en est une preuve des plus incontestables. Les avantages que les Docteurs Catholiques remportoient sur les Calvinistes dans leurs disputes & par leurs Livres, étoient pour lui des nouvelles toûjours agréables; & il n'avoit point de plus grande joye, que lorsqu'il apprenoit la conversion de quelque Seigneur Huguenot. Il avoit, en se convertissant lui-même, eu intention de protéger les Calvinistes dans les bornes des Edits; mais ayant fait l'expérience de leur indocilité & de leurs mauvais complots, qui alloient jusqu'à vouloir établir entre-eux une espéce de République dans le Royaume, il perdit beaucoup de son affection pour ceux de cette Secte; & certainement s'il eût vêcu, il fût venu à bout d'abattre peu à peu & sans violence un parti si dangereux, & l'eût mis hors d'état de faire autant de peine, qu'il en fit depuis à son successeur. On doit à son zéle & à sa pieté, une plus grande liberté que les Chrétiens obtinrent alors pour l'éxercice de leur Religion à Constantinople, où il procura l'établissement d'une Maison de Missionnaires Jésuites, & empêcha le dessein que le Grand Seigneur avoit pris, de détruire le saint Sépulchre de Jérusalem. Sainte-Marthe. T. 2.

Son Incontinence. L'incontinence étoit un défaut de ce Prince trop public, pour le pouvoir dissimuler. Il condamnoit lui-même son foible en cette matiére, & écoutoit sans se fâcher, les remontrances de ceux qui avoient par leur caractére quelque droit de lui en faire, & même de quel-

1610. ques-uns de ses Ministres, & sur-tout du Duc de Sully, étant persuadé qu'il le faisoit par affection pour sa personne.

Il fut blâmable par un autre endroit ; c'étoit sur l'article des duëls, surquoi ses discours n'étoient pas toûjours assez conformes à ses Ordonnances ; & ils furent cause par cela même de la continuation de ce désordre.

On lui a encore reproché un peu d'avarice ; & c'étoit peut-être par comparaison avec les profusions indiscrétes de son Prédécesseur.

Il est certain que depuis la paix de Vervins il amassoit beaucoup d'argent : mais il est vrai aussi, qu'il s'en servoit pour payer ses dettes qui étoient excessives ; & l'on voit par les entretiens qu'il avoit de temps en temps avec le Duc de Sully Sur-Intendant des Finances, qu'il se proposoit encore dans ses épargnes un autre but, qui étoit de se mettre en état, non seulement de résister à ses ennemis, mais encore de les attaquer, quand il le jugeroit à propos pour le bien de son Royaume ; & il étoit en effet au moment de le faire, lorsqu'il fut assassiné.

Mémoires de Sully.

Divers abus qu'il réforma.

Il reforma plusieurs abus que la licence des guerres civiles avoit introduits dans tous les Ordres du Royaumes. Il pensoit sérieusement à faire fleurir le commerce en France, & avoit chargé le Président Janin durant ses négociations de Hollande, de traiter avec quelques Hollandois, pour les établir dans les Ports de France, & s'en servir pour le trafic dans les Indes. Il écoutoit volontiers & favorisoit ceux qui lui proposoient de nouvelles inventions pour la perfection des Arts. Il avoit garni les frontiéres d'armes & de Magazins, & connoissant la foiblesse de la France sur la mer, il pensoit à fortifier les Ports, & à construire des Vaisseaux.

Ses Edifices & autres entreprises.

Il augmenta les Bâtimens du Louvre, ceux de Fontainebleau, de saint Germain en Laye, & de quelques-autres Maisons Royales. Il commença la communication des riviéres de Seine & de Loire par le canal de Briare, & plusieurs autres ouvrages pour la commodité du Public. Il institua deux Professeurs en Théologie dans l'ancien Collége de Sorbonne, & fonda l'Université d'Aix en Provence. Il avoit formé le dessein d'une Academie pour plusieurs jeunes Gentilshommes en son Collége Royal de la Fléche, qu'il affectionnoit beaucoup, & il vouloit faire partout refleurir les Lettres pour l'avantage de la Religion.

Son discernement dans le choix de ses Ministres.

Il eut un grand discernement dans le choix de ses Ministres, & de ceux qu'il employoit dans les affaires d'Etat. Messieurs de Belliévre, de Sillery, de Villeroy, Janin, de Sully furent ceux ausquels il eut le plus de confiance. Il érigea en faveur de ce dernier la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie en Office de la Couronne ; & l'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France de plus grands hommes d'Etat, que ceux que je viens de nommer, & en si grand nombre.

Il érigea en Duché-Pairie, Aiguillon en faveur de Henry de Lorraine fils du Duc de Mayenne, Fronsac pour François d'Orléans Comte de saint

saint Paul, Ventadour pour Anne de Lévis, Biron pour Charles de Gontaut, Thouars pour Claude de la Trimouille, Rohan pour Henri de Rohan, Sully pour Maximilien de Béthune Marquis de Rosny. 1610.

Ce Prince étoit d'une stature médiocre : mais bien pris dans sa taille, d'un visage agréable & majestueux : il avoit le teint vermeil, le nez aquilin, les yeux vifs, le front large, le poil brun, mais qui avoit commencé à grisonner dès l'âge de trente-trois ans ; ce qui étoit arrivé *parce que le vent de ses adversitez avoit commencé de bonne heure à souffler contre lui.* C'est ainsi qu'il s'exprimoit. On lui attribuë beaucoup de ces sortes de bons mots. Il se piquoit en effet d'en dire souvent : communément il y réussissoit bien, mais tous n'étoient pas également heureux. *Son Portrait.*

On lui éleva plusieurs Monumens, même dans les Pays étrangers ; & sa statuë Equestre en bronze que l'on voit aujourd'hui à Paris au milieu du Pont-Neuf, fut faite par les ordres des Grands Ducs Ferdinand & Cosme de Médicis. *Monumens élevez en son honneur.*

Il mourut dans la cinquante-huitiéme année de son âge, la trente-huitiéme de son regne en Navarre, & la vingt & uniéme depuis son avenement à la Couronne de France. *Son âge.*

Il n'eut point d'enfans de son premier mariage avec la Reine Marguerite sœur de Henri III. mais il eut trois fils de sa seconde femme Marie de Médicis, sçavoir le Roy Louis XIII. son successeur, le Duc d'Orléans qui ne vécut que quatre ans, & Gaston Jean-Baptiste Duc d'Anjou depuis Duc d'Orléans qui lui survécut long-temps. Il eut aussi trois filles du même mariage ; sçavoir Elisabeth qui épousa le Prince d'Espagne, depuis Roy sous le nom de Philippe IV. Christine Duchesse de Savoye par son mariage avec Victor Amédée Prince de Piémont, & Henriette Reine d'Angleterre par son mariage avec le Prince de Galles qui fut depuis Charles I. du nom, Roy de la grande Bretagne. *Ses Enfans Légitimes.*

Il eut aussi plusieurs enfans naturels, premiérement de Gabrielle d'Etrées Marquise de Monceaux & puis Duchesse de Beaufort, sçavoir César Duc de Vendôme, Aléxandre de Vendôme Grand Prieur de France, & Catherine Henriette qui fut mariée à Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf. *Et Naturels.*

Secondement de Henriette de Balsac d'Entragues Marquise de Verneuil, il eut Henri de Bourbon qui fut nommé à l'Evêché de Metz, & fait Abbé de saint Germain de Prez & de Tyron, & ayant renoncé à ses Bénéfices, se maria & prit le titre de Duc de Verneüil : Il en eut encore Gabrielle qui épousa Bernard de Nogaret Duc de la Valette.

Troisiémement de Jacqueline de Beuil Comtesse de Moret, il eut Antoine de Bourbon Comte de Moret, qui fut tué sous le regne suivant à la journée de Castelnaudari, selon que le racontent les Histoires de ce temps-là. Elles ont été contredites par une autre * qui a paru depuis

* Vie d'un Solitaire inconnu, par le sieur Grandet.

1610. puis quelques années, selon laquelle ce Prince se sauva de la déroute, & se fit Hermite, & est mort en Anjou, l'an 1691. en odeur de sainteté. L'Auteur sur ce sujet rapporte plusieurs conjectures, & fait beaucoup de fond sur la grande ressemblance de visage, que cet Hermite avoit avec le Roy Henri IV. Il est certain qu'il dit des choses qui donnent bien de la vraisemblance à ce fait.

Enfin Henri IV. eut de Charlotte des Essarts Dame de Romorantin, deux filles, Jeanne, & Marie-Henriette de Bourbon. La première fut Abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles.

FIN.



TABLE DU REGNE DE HENRI III.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

P.

S.

V.

TABLE

DES USAGES ET COUTUMES sous le Regne de Henri III.

TABLE DU REGNE DE HENRI IV.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

Pierre

V.

Y.

TABLE

DES USAGES SOUS LE Regne de Henri IV.

FIN.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06961 7622

